

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission de l'économie, des
finances, du budget et de
la fonction publique

N° 37-2023

Papeete, le 15 JUIN 2023

RAPPORT

relatif à un projet de délibération de règlement du budget
général pour l'année 2022,

présenté au nom de la commission de l'économie, des
finances, du budget et de la fonction publique,

par Mesdames les représentantes Tepuaraurii TERIITAHU
et Elise VANAA

Document mis
en distribution

Le 15 JUIN 2023

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 4083/PR du 7 juin 2023, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération de règlement du budget général pour l'année 2022.

I. LE CADRE JURIDIQUE DE L'ARRÊTÉ DES COMPTES DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le présent projet de délibération constitue, avec le projet de délibération de reprise et d'affectation du résultat de la section de fonctionnement (*transmis par lettre n° 4084/PR du 7 juin 2023*), la dernière phase du cycle budgétaire : l'arrêté des comptes, soumis aux dispositions de la loi organique statutaire et la réglementation budgétaire de la Polynésie française.

➤ Dispositions de la loi organique statutaire

L'article 102 de la loi organique statutaire dispose que l'assemblée vote « *les comptes de la Polynésie française* ».

Conformément à l'article 185-8 de la loi organique statutaire : « *L'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'assemblée de la Polynésie française sur le compte administratif présenté par le président de la Polynésie française après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la Polynésie française. Le vote de l'assemblée de la Polynésie française arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.*

Le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption. ».

➤ Dispositions de la réglementation budgétaire de la Polynésie française

La loi du pays n° 2021-9 du 1^{er} février 2021 fixe le régime budgétaire de la Polynésie française et précise qu'elle s'applique à compter du cycle budgétaire de l'exercice 2022 (article LP 50). Le présent projet de délibération est donc le premier à être présenté sous les formes prévues par ses dispositions.

L'article LP 31 rappelle l'objet de la délibération de règlement et fixe ses éléments constitutifs : « *La délibération de règlement a pour objet, conformément à l'article 185-8 de la loi organique statutaire de la Polynésie française, d'arrêter les comptes de la Polynésie française.*

Elle est adoptée distinctement pour le budget général, les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Elle arrête le montant définitif des recettes et des dépenses du budget auquel elle se rapporte, ainsi que le résultat budgétaire qui en découle.

Elle arrête le compte de gestion, constate la concordance des résultats entre le compte de gestion et le compte administratif et approuve le compte administratif. »

De plus, l'article LP 38 dispose que « *La délibération de règlement est adoptée au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel elle se rapporte conformément à l'alinéa 1er de l'article 185-8 de la loi organique statutaire de la Polynésie française.* »

Des documents spécifiques, imposés par l'article LP 42, accompagnent également le présent projet de délibération. Les représentants à l'assemblée de la Polynésie française ont ainsi été destinataires :

- ✚ du **compte administratif** du budget général de l'exercice 2022, établi par l'ordonnateur ;
- ✚ du **compte de la gestion** 2022, établi par le comptable public ;
- ✚ des huit **états d'information** suivants :
 - une annexe explicative du compte administratif, qui présente le budget primitif et son évolution en cours d'exercice, ainsi que le budget exécuté et ses écarts avec le budget modifié ;
 - un rapport annuel de performance (RAP) dont l'édition 2022 a été adaptée pour participer d'une part, à une présentation ergonomique de l'exécution du budget au moyen de fiches synthétiques générales puis de fiches « chapeau » par mission et d'autre part, à une mise en perspective des réalisations budgétaires et des politiques publiques ;
 - un rapport annuel sur les participations de la collectivité au capital des sociétés privées et commerciales ;
 - un rapport annuel sur les aides financières inférieures au seuil de transmission à la commission de contrôle budgétaire et financier de l'assemblée ;
 - un état relatif aux dépenses imprévues ;
 - un état de la dette du Pays ;
 - un état du patrimoine (en cours de fiabilisation et devant aboutir à l'ajustement des valeurs des immobilisations) ;
 - un tableau relatif aux résultats budgétaires des autorités administratives indépendantes.

Il est à noter que, outre ces précédents documents d'informations et conformément à l'article 155¹ de la loi organique statutaire, le rapport du Président de la Polynésie française pour l'exercice 2022 a été transmis à l'assemblée par lettre n° 3789/PR du 10 mai 2023. Ce rapport est constitué des éléments prévus par le statut de la Polynésie française et réparti en 5 grandes parties :

- **Partie I** : Activité du gouvernement, incluant les bilans ministériels et l'état d'avancement des schémas directeurs ;
- **Partie II** : Situation économique et sociale de la Polynésie française ;
- **Partie III** : Organisation de l'administration de la collectivité, avec la présentation de l'ensemble de l'administration polynésienne (services, établissements publics, commissions, etc.) et des principes d'organisation ;
- **Partie IV** : État des moyens, avec un développement du bilan social de l'administration du Pays, du système d'information, de la gestion budgétaire et comptable, du patrimoine et de l'achat et de la commande publique ;
- **Partie V** : Contribution à l'organisation, incluant des parties relatives à la production réglementaire et contentieuse du Pays, à la qualité et maîtrise des activités, à la modernisation du service public, à l'innovation publique et aux actions en matière de responsabilité sociale et environnementale.

¹ « *Le Président de la Polynésie française adresse chaque année à l'assemblée de la Polynésie française :*

1° Pour approbation, le projet d'arrêté des comptes de l'exercice budgétaire écoulé, avant l'ouverture de la session budgétaire ;

2° Un rapport sur l'activité du gouvernement durant l'année civile écoulée, sur la situation économique et financière de la Polynésie française et sur l'état de ses différents services. »

II. L'EXECUTION BUDGETAIRE

Pour de plus amples informations, l'annexe explicative du compte administratif (état d'information) fournit des développements sur le montant définitif des recettes et des dépenses constatées, des crédits ouverts en indiquant les écarts et les modifications de crédits demandés.

➤ Montants définitifs du budget général 2022

Pour l'année 2022, les montants définitifs des recettes et des dépenses du budget général sont arrêtés comme suit :

Section	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Écritures d'ordres	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	154 112 930 709	183 756 709 282	115 585 196 705	154 609 554 529	38 527 734 004	29 147 154 753
Investissement	59 917 252 501	75 030 781 031	55 406 347 037	61 139 296 316	4 510 905 464	13 891 484 715
TOTAL GÉNÉRAL	214 030 183 210	258 787 490 313	170 991 543 742	215 748 850 845	43 038 639 468	43 038 639 468

➤ Les résultats budgétaires s'élèvent donc à :

Résultat de fonctionnement	29 643 778 573
Résultat d'investissement (hors cpte 106 8)	15 113 528 530
Résultat global	44 757 307 103

Le détail des recettes et dépenses par mission du budget général 2022 est annexé au présent rapport.

III. RÉALISATIONS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

A-. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

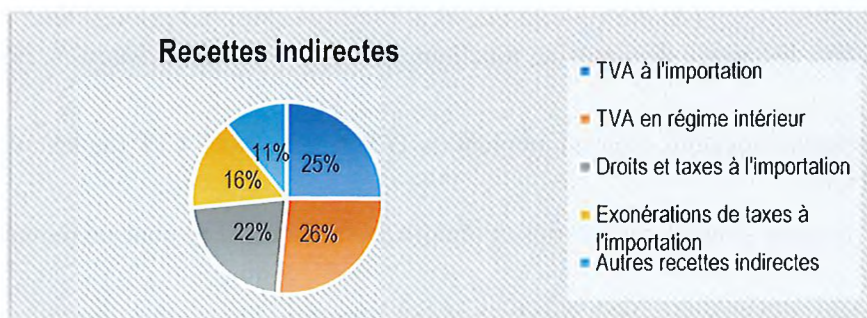
Les crédits votés, initialement à hauteur de 160,925 milliards F CFP au budget primitif (BP), s'établissent à 189,966 milliards F CFP au budget modifié (BM).

Les montants définitifs constatés pour l'exercice 2022 s'établissent à 183,757 milliards F CFP. Ils représentent une plus-value de 22,831 milliards F CFP (+14 %) par rapport au budget primitif et de 6,114 milliards F CFP par rapport au budget modifié, hors ligne budgétaire².

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement s'établit à 103 % du BM, hors ligne budgétaire (soit 97 % du BM).

Les recettes de fonctionnement sont principalement issues de la mission 990 « Gestion fiscale » (77 %) qui totalisent 142,360 milliards F CFP, réparties entre :

- les recettes indirectes, pour 101,300 milliards F CFP dont notamment : le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui atteint 54,344 milliards F CFP (54 % des recettes indirectes) ainsi que les droits à l'importation qui s'établissent à 23,075 milliards F CFP ;



² La ligne budgétaire 002 « résultat de fonctionnement reporté », d'un montant de 12 323 275 361 F CFP, ne fait pas l'objet d'émission de titre de recette mais participe à l'équilibre du budget.

- les recettes directes, pour 41,060 milliards F CFP dont notamment : les impôts et taxes sur le revenu qui atteint 24,186 milliards F CFP ainsi que l'impôt sur les sociétés (IS) qui affiche un résultat de 11,553 milliards F CFP.

Les recettes des missions autres que la gestion fiscale totalisent 41,393 milliards F CFP (33 % du total des recettes de fonctionnement), réparties entre les missions suivantes par ordre d'importance :

- **Mission 991 « Gestion financière »** : 28,870 milliards F CFP ;
- **Mission 976 « Urbanisme, habitat et foncier »** : 3,098 milliards F CFP ;
- **Mission 970 « Santé »** : 2,197 milliards F CFP ;
- **Mission 975 « Transports »** : 2,014 milliards F CFP ;
- **Mission 969 « Enseignement »** : 1,387 milliard F CFP ;
- **Mission 971 « Vie sociale »** : 0,743 milliard F CFP ;
- **Mission 962 « Personnel »** : 0,715 milliard F CFP ;
- **Mission 961 « Moyens internes »** : 0,587 milliard F CFP ;
- **Mission 965 « Développement des ressources propres »** : 0,562 milliard F CFP.

B-. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les crédits votés, initialement à hauteur de 160,925 milliards F CFP au budget primitif (BP), s'établissent à 189,966 milliards F CFP au budget modifié (BM).

Les montants définitifs constatés pour l'exercice 2022 s'établissent à 154,113 milliards F CFP. Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement s'établit alors à 92 % du BM, hors chapitres sans réalisation³ (soit 81 % du BM).

Les dépenses les plus significatives apparaissent au sein des quatre missions suivantes :

- **Mission 962 « Personnel »**, pour un montant de 32,277 milliards F CFP (21 % du total des dépenses) affichant un taux de réalisation de 98% par rapport au BM et marquée par une augmentation de 2 % (+ 733 millions F CFP) par rapport à l'exercice précédent en raison des revalorisations salariales effectuées en 2022 (ANFA, FPT, etc.) ;
- **Mission 990 « Gestion fiscale »**, pour un montant de 29,065 milliards F CFP (19 % du total des dépenses) affichant un taux de réalisation de 78 % par rapport au BM ;
- **Mission 963 « Partenariat avec les collectivités »**, pour un montant de 18,375 milliards F CFP (12 % du total des dépenses) affichant un taux de réalisation de 99 % par rapport au BM. À ce titre, la dotation du fonds intercommunal de péréquation (FIP) comptabilise 15,084 milliards F CFP et représente la principale dépense de cette mission (82 %) ;
- **Mission 991 « Gestion financière »**, pour un montant de 15,535 milliards F CFP (10 % du total des dépenses) et affichant un taux de réalisation de 98 % par rapport au BM. Les dotations aux amortissements totalisent 11,828 milliards F CFP et représente la principale dépense de cette mission (76 %).

Outre ces précédentes missions, les autres dépenses de fonctionnement les plus importantes en 2022 sont identifiées comme suit :

- les **versements aux comptes d'affectation spéciale**, pour un montant de 12,956 milliards F CFP (au bénéfice du FRPH, FELP, FCTAI, FPPH, FDTC) ;
- les **dotations aux comptes sociaux** (régime général des salariés et régime des non-salariés), pour un montant de 2,871 milliards F CFP ;
- les **dotations aux institutions** (au bénéfice de l'assemblée et du CESEC), pour un montant de 2,384 milliards F CFP.

³ Les chapitres sans réalisation 022 « Dépenses imprévues » et 023 « Virement à la section d'investissement » ne font pas l'objet d'émission de mandats mais participent à l'équilibre du budget.

Par mission, les dépenses de fonctionnement et taux de réalisation par rapport au budget 2022 modifié sont les suivants :

▶ Mission 960 « <i>Pouvoirs publics</i> »	4,480 milliards F CFP	(92,2 %)
▶ Mission 961 « <i>Moyens internes</i> »	810 millions F CFP	(66,5 %)
▶ Mission 962 « <i>Personnel</i> »	32,277 milliards F CFP	(98,0 %)
▶ Mission 963 « <i>Partenariat avec les collectivités</i> »	18,375 milliards F CFP	(99,3 %)
▶ Mission 964 « <i>Tourisme</i> »	2,173 milliards F CFP	(93,6 %)
▶ Mission 965 « <i>Développement des ressources propres</i> »	3,966 milliards F CFP	(91,7 %)
▶ Mission 966 « <i>Économie générale</i> »	9,215 milliards F CFP	(93 %)
▶ Mission 967 « <i>Travail et emploi</i> »	9,854 milliards F CFP	(97,7 %)
▶ Mission 968 « <i>Culture et patrimoine</i> »	1,266 milliard F CFP	(99,5 %)
▶ Mission 969 « <i>Enseignement</i> »	4,449 milliards F CFP	(96 %)
▶ Mission 970 « <i>Santé</i> »	4,795 milliards F CFP	(95,5 %)
▶ Mission 971 « <i>Vie sociale</i> »	5,733 milliards F CFP	(93,9 %)
▶ Mission 973 « <i>Environnement</i> »	728 millions F CFP	(88,5 %)
▶ Mission 974 « <i>Réseaux et équipements structurants</i> »	3,561 milliards F CFP	(82,1 %)
▶ Mission 975 « <i>Transports</i> »	3,655 milliards F CFP	(86,8 %)
▶ Mission 976 « <i>Urbanisme, habitat et foncier</i> »	4,174 milliards F CFP	(94,1 %)
▶ Mission 990 « <i>Gestion fiscale</i> »	29,065 milliards F CFP	(78,2 %)
▶ Mission 991 « <i>Gestion financière</i> »	15,535 milliards F CFP	(98,3 %)

IV. RÉALISATIONS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

A-. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les crédits votés, initialement à hauteur de 51,895 milliards F CFP au budget primitif (BP), s'établissent à 145,796 milliards F CFP au budget modifié (BM). Cette hausse de 93,901 milliards F CFP s'explique par les recettes reportées (80,479 milliards F CFP) et la couverture du besoin de financement (12,478 milliards F CFP).

Les montants définitifs constatés pour l'exercice 2022 s'établissent à 87,509 milliards F CFP, représentant une moins-value de 34,593 milliards F CFP (soit – 28%) par rapport au BM, hors ligne budgétaire et chapitres sans réalisation.

Le taux de réalisation des recettes d'investissement s'établit alors à 72 % du BM, hors chapitres sans réalisation⁴ (soit 60 % du BM).

⁴ Les chapitres sans réalisation 022 « *Dépenses imprévues* » et 023 « *Virement à la section d'investissement* » ne font pas l'objet d'émission de mandats mais participent à l'équilibre du budget.

Les recettes de la **mission 951 « Gestion financière »** représentent traditionnellement la part la plus importante des recettes d'investissement. Elles s'élèvent à 79,144 milliards F CFP en 2022 et représentent 90 % du total des recettes d'investissement en raison de la signature, le 3 février 2022, du PGE n° 2 (35,8 milliards F CFP)⁵. Ces recettes affichent un taux de réalisation de 91 % par rapport au BM et se caractérisent par :

- les engagements financiers, à hauteur de 54,866 milliards F CFP (PGE n° 2 ; emprunts contractés auprès des banques locales et de l'AFL ; remboursements liés à la mise en jeu de la garantie de la Polynésie française à l'Office Polynésien de l'Habitat (OPH) ;
- l'autofinancement net, d'un montant de 24,074 milliards F CFP (excédents de fonctionnement capitalisés et recettes en écriture d'ordre) ;
- les opérations diverses ou exceptionnelles, pour 203 millions F CFP (remboursements d'avance, régularisation) ;

Les recettes de la **mission 914 « Réseaux et équipements structurants »**, qui concentre les financements pérennes du 3IF, totalisent 4,870 milliards F CFP et représentent 6 % du total des recettes. Elles affichent un taux de réalisation de 38 % par rapport au BM et proviennent principalement des programmes suivants :

- Réseau routier, pour 2,778 milliards F CFP, concernant les aménagements de la traversée de Papeari (228 millions FCFP), de la RT2 sur Mahina (94 millions F CFP) et de la RT1 entre les giratoires d'Erima et du camp d'Arue (85 millions F CFP) ;
- Ports et aéroports, à hauteur de 1,722 milliards F CFP, liées aux projets de réaménagement du débarcadère de Hereheretue (216 millions F CFP), de reconstruction du quai de Farepiti (202 millions F CFP) et de construction d'une marina à Moeraï (147 millions F CFP) ;
- Protection contre les eaux, énergie et postes, télécommunications, nouvelles technologies qui affichent des recettes à hauteur de 369 millions F CFP.

Les recettes de la **mission 916 « Urbanisme, foncier et habitat »** totalisent 2,097 milliards F CFP et représentent 2 % du total des recettes. Elles affichent un taux de réalisation de 27 % par rapport au BM, liée au report des recettes en écriture d'ordre passant de 500 millions F CFP à 7,746 milliards F CFP. Ces recettes proviennent principalement des échanges fonciers sans soulte⁶ et d'une cession de 36 000 actions détenues par la collectivité au sein de la société TEP à la société RTE International.

Les autres recettes les plus importantes en 2022, en dehors de celles liées aux précédentes missions, concernent :

- la recette de l'État relative au Contrat de projets n° 2 (CdP 2), qui s'établit à 423 millions F CFP ;
- la recette de l'État relative à la dotation globale d'investissement (DGI) en faveur de l'éducation qui totalise 356 millions F CFP ;
- le contrat de développement et de transformation (CDT), avec une enveloppe de 245 millions F CFP.

B-. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits votés, initialement à hauteur de 51,895 milliards F CFP au budget primitif (BP), s'établissent à 145,796 milliards F CFP au budget modifié (BM). Cette hausse de 93,901 milliards F CFP s'explique par le reliquat des crédits de paiement (CP) délégués restant à employer au terme de l'exercice 2021 (53,202 milliards F CFP) et par l'intégration du résultat d'investissement reporté de l'exercice antérieur (39,755 milliards F CFP).

⁵ En retraitant ce prêt exceptionnel, la part des recettes de la mission 951 est ramenée à 84 %.

⁶ Le terme « soulte » signifie une somme d'argent qui, dans un partage ou un échange, compense une inégalité. La personne qui a reçu des biens d'une valeur supérieur à ce qu'elle aurait normalement dû recevoir s'acquitte de cette soulte (Guide pratique sur les opérations d'inventaire de la Polynésie française)

Les montants définitifs constatés pour l'exercice 2022 s'établissent à 59,917 milliards F CFP, représentant une plus-value de 8,022 milliards F CFP (+ 15 %) par rapport au BP et une moins-value de 46,093 milliards F CFP (- 43 %) par rapport au BM, hors ligne budgétaire et chapitres sans réalisation. Le taux de réalisation des dépenses d'investissement s'établit alors à 57 % du BM, hors chapitres sans réalisation⁷ (soit 41 % du BM), et s'explique par le report de CP de la gestion 2021 sur 2022, dont le montant de 53,202 milliards F CFP est supérieur au montant des CP alloués au BP 2022 (51,895 milliards F CFP).

Les dépenses d'investissement proviennent principalement de trois missions (soit près de 75 % du total des dépenses).

Les mandats de la **mission 951 « Gestion financière »** s'élèvent à 21,762 milliards F CFP, représentant 36 % du total des dépenses et affichant un taux de réalisation de 99,92 % par rapport au BM. Les dépenses de ce programme concernent :

- les engagements financiers, pour un montant de 18,567 milliards F CFP (remboursement en capital de la dette et prêt auprès de la CPS) ;
- l'autofinancement net, pour un montant de 2,754 milliards F CFP (il s'agit d'écritures d'ordre pour la neutralisation des amortissements, les cessions des équipements en faveur du CHPF et les subventions d'investissement reçues et transférées au compte de résultat) ;
- les opérations diverses et exceptionnelles, pour un montant de 440 millions F CFP (acquisition d'un ensemble foncier et écritures techniques d'annulations de titres et de régularisation des dépenses).

Les mandats de la **mission 914 « Réseaux et équipements structurants »** totalisent 11,804 milliards F CFP, représentant 20 % du total des dépenses. Il s'agit traditionnellement de la mission qui concentre des moyens importants en investissement en raison de la nature des programmes concernés (réseaux routiers, ports et aéroports, etc.) et qui bénéficie des financements pérennes du 3IF.

Ces dépenses affichent un taux de réalisation de 53 % par rapport au BM, dû au report de CP important (9,235 milliards F CFP) venu compléter l'enveloppe des CP allouée à l'exercice 2022. Elles concernent les domaines suivants :

- Réseau routier, pour un montant de 6,309 milliards F CFP (opérations sur des autorisations de programme - AP de 2022, aménagements et travaux du réseau routier de la route territoriale de Tahiti, travaux d'assainissement, de renforcement et de revêtement de la chaussée à Raiatea) ;
- Ports et aéroports, pour un montant de 3 milliards F CFP (AP « aérodrome de Ahe – mise aux normes 3C et création d'un balisage lumineux », AP « reconstruction des débarcadères de Napuka ») ;
- s'agissant des dépenses relevant des programmes autres au sein de cette mission, elles totalisent 2,497 milliards F CFP avec trois opérations principales ayant consommé le plus de CP (AP « subvention Onati – Evolution du réseau satellite domestique », AP « subvention TEP – renouvellement de la liaison TEP 30 000 volts et canalisation 90 000 volts CDT-2021, AP « subvention OPT – Natitua sud – phase 1 FEI 2020 »).

Les mandats de la **mission 916 « Urbanisme, foncier et habitat »** totalisent 10,721 milliards F CFP, représentant 18 % du total des dépenses et affichant un taux de réalisation de 53 % par rapport au BM. Ces dépenses concernent :

- les subventions, à hauteur de 8,200 milliards F CFP (en faveur de l'OPH et liées à un reliquat de trois AP de subventions aux opérateurs de logements sociaux agréés) ;
- les opérations d'ordre, pour un montant de 1,503 milliard F CFP (liées à des échanges ou acquisitions de terrains/immobilières) ;
- les aides et opérations diverses, pour un montant de 1,017 milliard F CFP (aides à l'investissement des ménages, acquisitions immobilières et travaux de sécurisation de talus).

⁷ Les chapitres sans réalisation 022 « Dépenses imprévues » et 023 « Virement à la section d'investissement » ne font pas l'objet d'émission de mandats mais participent à l'équilibre du budget.

Les autres dépenses d'investissement les plus importantes en 2022, en dehors de celles liées aux précédentes missions, sont relatives aux opérations suivantes :

- AP « construction d'un pôle de santé mentale (PEI) », pour 821 millions F CFP ;
- AP « construction du bâtiment administratif A3 – Travaux », pour 744 millions F CFP ;
- AP « aménagement de la zone biomarine de Faratea », pour 329 millions F CFP.

Par mission, les dépenses d'investissement et taux de réalisation par rapport au budget 2022 modifié sont les suivants :

▶ Mission 900 « <i>Pouvoirs publics</i> »	9,809 millions F CFP	(9,7 %)
▶ Mission 901 « <i>Moyens internes</i> »	2,464 milliards F CFP	(45,3 %)
▶ Mission 903 « <i>Partenariat avec les collectivités</i> »	2,014 milliards F CFP	(34,0 %)
▶ Mission 904 « <i>Tourisme</i> »	683 millions F CFP	(10,1 %)
▶ Mission 905 « <i>Développement des ressources propres</i> »	2,782 milliards F CFP	(36,1 %)
▶ Mission 906 « <i>Économie générale</i> »	500 millions F CFP	(62,5 %)
▶ Mission 907 « <i>Travail et emploi</i> »	230 millions F CFP	(57,1 %)
▶ Mission 908 « <i>Culture et patrimoine</i> »	467 millions F CFP	(41,4 %)
▶ Mission 909 « <i>Enseignement</i> »	2,069 milliards F CFP	(47,6 %)
▶ Mission 910 « <i>Santé</i> »	2,887 milliards F CFP	(68,5 %)
▶ Mission 911 « <i>Vie sociale</i> »	518 millions F CFP	(42,74 %)
▶ Mission 913 « <i>Environnement</i> »	294 millions F CFP	(48,1 %)
▶ Mission 914 « <i>Réseaux et équipements structurants</i> »	11,804 milliards F CFP	(53 %)
▶ Mission 915 « <i>Transports</i> »	713 millions F CFP	(50,8 %)
▶ Mission 916 « <i>Urbanisme, habitat et foncier</i> »	10,721 milliards F CFP	(49 %)
▶ Mission 951 : « <i>Gestion financière</i> »	21,762 milliards F CFP	(99,92 %)

* * * * *

Après pointage des comptes, il est constaté une concordance des résultats entre les écritures tenues par le comptable et celles tenues par l'ordonnateur pour le budget général de l'exercice 2022.

* * * * *

Examiné en commission le 15 juin 2023, et suite à des échanges figurant au compte-rendu, le projet de délibération de règlement du budget général pour l'année 2022 a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LES RAPPORTEURES

Tepuaraurii TERIITAHU

Elise VANAA

BUDGET GÉNÉRAL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE - BALANCES PAR MISSION

BALANCE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT																					
TOTAUX	BP 2022		Collectif n° 1		Collectif n° 2		Collectif n° 3		Collectif n° 4				BM 2022		CA 2022						
	160 925 242 754		13 927 975 099				11 407 468 244		1 155 782 253				189 966 414 097	183 756 709 282	114,2%	96,7%	154 112 930 709	95,77%	81,1%		
MISSIONS	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	REALISATION BP	REALISATION BM	DÉPENSES	REALISATION BP	REALISATION BM	
002 : RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ			3 324 541 040					8 998 734 321							12 323 275 361						
022 : DÉPENSES IMPREVUES		400 000 000		30 000 000										430 000 000							
023 : VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT		18 763 438 830		1 672 525 963				652 807 754		470 451 346	40,7%	+2,5%		21 559 223 893							
950 : POUVOIRS PUBLICS	99 400 000	4 595 494 900		157 556 774				171 000 000		-61 998 944	-5,4%	-1,3%	99 400 000	4 862 052 730	125,95%	125,95%	4 480 498 165	97,50%	92,15%		
961 : MOYENS INTERNES	734 107 314	1 198 865 261		27 307 448				5 190 870		-13 155 000	-1,1%	-1,1%	702 798 184	1 218 208 579	58,7%	83,54%	810 373 882	67,60%	66,52%		
962 : PERSONNEL	1 242 777 538	32 301 781 209		589 094 037				16 324 000		54 551 000	-2,4%	-0,7%	1 259 101 536	32 927 934 100	57,54%	56,79%	32 276 538 199	99,92%	98,02%		
963 : PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITÉS	62 000 000	16 592 274 227		215 373				1 912 222 899		355 000	0,0%	+0,0%	62 000 000	18 505 057 499	148 442 064	239,42%	239,42%	18 375 339 642	110,75%	99,30%	
964 : TOURISME		2 387 492 750		161 743				-40 000 000		-25 019 211	-2,2%	-1,0%		2 322 635 282	19 689 189			2 173 331 797	91,03%	93,57%	
965 : DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES	285 000 000	3 902 466 108		334 652 709				393 068 121		-316 519 434	-27,4%	-8,1%	596 218 121	4 324 667 504	561 817 401	19,13%	94,23%	3 966 027 618	101,63%	91,71%	
966 : ECONOMIE GÉNÉRALE	163 000 000	2 272 980 380		71 389				80 000 000		2 926 600 000	253,2%	+128,8%	243 000 000	9 915 223 370	342 970 671	210,41%	141,14%	9 215 322 108	405,43%	92,94%	
967 : TRAVAIL ET EMPLOI	20 690 752	9 846 903 890		3 760 489				58 563 262	20 000 000	1,7%	+96,7%	40 690 752	10 082 689 641	102 135 313	493,63%	251,00%	9 854 196 381	100,07%	97,73%		
968 : CULTURE ET PATRIMOINE		1 226 997 597		5 000				35 700 000		9 400 000	0,8%	+0,8%		1 272 102 597	15 543 419			1 266 258 802	103,20%	99,54%	
969 : ENSEIGNEMENT	776 761 694	4 467 441 047	20 715 990	49 588 783			5 451 669	57 968 496		62 886 467	5,4%	+1,4%	802 929 353	4 637 884 793	1 386 978 422	178,56%	172,74%	4 448 880 130	99,58%	95,92%	
970 : SANTÉ	1 414 680 393	3 768 346 423	606 495 914	1 202 357 779				21 652 000	17 303 103	1,5%	+1,2%	30 668 654	2 038 459 410	5 023 222 866	2 197 283 955	153,32%	107,79%	4 795 644 958	127,26%	95,47%	
971 : VIE SOCIALE	529 980 428	5 574 173 344		184 779 732				179 630 950	85 179 160	7,4%	+16,1%	150 529 160	598 990 138	6 105 111 786	742 515 954	140,37%	123,96%	5 733 672 045	102,86%	93,92%	
973 : ENVIRONNEMENT	63 000 000	698 912 366	3 000 000	3 000 000				91 728 292		28 900 000	2,5%	+4,1%	66 000 000	822 540 688	68 572 721	108,85%	103,90%	727 638 451	104,11%	88,46%	
974 : RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	1 012 165 870	4 882 660 006		57 394 598				-585 000 000		-18 000 000	-1,6%	-0,4%	1 012 165 870	4 337 054 604	401 497 695	39,67%	39,67%	3 560 959 244	72,93%	82,11%	
975 : TRANSPORTS	1 030 430 795	3 798 290 638		323 948 442				116 428 031	204 300 000				1 146 659 826	4 210 656 180	2 014 051 855	195,46%	175,61%	3 655 231 641	96,23%	86,81%	
976 : URBANISME, HABITAT ET FONCIER	259 000 000	2 095 479 868		22 253 232				70 000 000		-26 780 566	-2,3%	-1,3%	2 534 945 737	4 436 898 271	3 097 749 814	119,04%	122,20%	4 173 874 455	199,18%	94,07%	
990 : GESTION FISCALE	122 892 000 000	26 121 981 880	9 010 000 000	9 024 302 608				2 030 000 000	3 030 000 000	1 200 000 000	103,8%	+1,6%	-1 005 000 000	135 406 000 000	37 171 284 488	142 360 478 586	115,84%	105,14%	29 064 524 902	111,26%	78,19%
991 : GESTION FINANCIERE	30 341 267 972	16 029 302 000	963 222 155	235 000 000				-104 210 318	378 293 399	-166 700 000	-14,4%	-6,5%	-829 640 173	31 033 579 809	15 801 955 226	28 669 557 838	95,15%	93,03%	15 534 618 289	96,91%	98,31%

BALANCE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT																							
TOTAUX	BP 2022		Collectif n° 1		Collectif n° 2		Collectif n° 3		Collectif n° 4				BM 2022		CA 2022								
	51 894 719 554		2 867 686 554		92 956 668 864		1 816 979 904		3 881 913 392				145 654 341 484	87 509 056 961	168,6%	60,1%	59 918 252 501	116,5%	41,1%				
MISSIONS	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	REALISATION BP	REALISATION BM	DÉPENSES	REALISATION BP	REALISATION BM			
001 : RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ								39 755 291 486							39 755 291 486								
020 : DÉPENSES IMPREVUES				30 000 000										30 000 000									
021 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	18 763 438 830		1 672 525 963					652 807 754		470 451 346	+12,1%	+2,5%		21 559 223 893									
024 : PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	410 000 000		736 985 000					981 712 000		5 900 000	-0,2%	+1,4%		2 134 597 000									
900 : POUVOIRS PUBLICS		16 500 000		-488 840				98 450 845		4 000 000				101 389 401					9 809 367	59,45%	9,68%		
901 : MOYENS INTERNES	83 628 331	3 063 955 996	79 099 206	188 841 458	47 434 227	2 189 553 785	22 446 903	38 052 601	2 876 106	-0,1%	+3,4%	-36 143 052	0,9%	-1,2%	235 484 773	5 444 260 799	178 816 878	213,82%	75,94%	2 464 159 302	80,42%	45,26%	
903 : PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITÉS	30 000 000	2 271 898 686		13 277 306	2 397 383 664	3 604 322 334		3 200 000					22 422 416	-0,6%	+1,0%	2 427 383 664	5 915 120 742	106 904 130	356,35%	4,40%	2 014 271 177	88,66%	34,05%
904 : TOURISME	252 395 811	1 262 386 592	5 251 434	582 062 492	7 249 201 188	7 346 027 385		-288 433 202	-2 190 000 000	56,4%	-88,7%	-2 133 649 093	55,0%	-189,0%	5 316 848 433	6 768 394 174	253 650 956	100,50%	4,77%	682 951 281	54,10%	10,09%	
905 : DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES	55 947 500	1 766 367 573	-7 000 000	68 585 613	3 246 530 014	5 418 265 934	32 600 112	458 656 771	2 455 800	-0,1%	+4,4%	3 335 500	-0,1%	+0,2%	3 330 533 426	7 715 211 391	156 641 591	279,98%	4,70%	2 782 254 743	157,51%	36,06%	
906 : ECONOMIE GÉNÉRALE				629 097 116				171 000 000						800 097 116					500 000 000	62,49%			
907 : TRAVAIL ET EMPLOI	34 675 541	224 866 700		4 500 000				190 289 654	-30 812 986				2 996 000	-0,1%	+1,3%	5 188 219	402 100 002	229 773 842	102,18%	57,14%			
908 : CULTURE ET PATRIMOINE		510 262 415		-27 000 000	25 000 000	628 301 960		-183 889 359					-1 600 000	0,0%	-0,3%	25 000 000	1 126 075 016	466 618 923	91,45%	41,44%			
909 : ENSEIGNEMENT	531 820 201	1 869 367 476		38 278 713	1 381 976 471	2 122 795 558	-49 663 610	314 337 435		4 305	0,0%	+0,0%	1 864 133 062	4 344 783 487	485 838 709	91,35%	26,06%	2 068 709 833	110,66%	47,61%			
910 : SANTÉ	273 227 518	1 881 578 895	4 252 668	654 816 788	1 488 119 346	35 539 361		56 012 352	-1 189 232	0,0%	-0,4%	134 383 545	-3,5%	-7,1%	564 876 335	4 214 910 928	190 872 634	69,86%	33,79%	2 886 913 282	153,43%	68,49%	
911 : VIE SOCIALE		928 501 003	13 743 883	97 799 666	500 743 840			-321 654 700		7 000 000	-0,2%	+0,8%	13 743 883	1 212 369 809	5 683 485	519 139 175	115,00%	55,91%	55 911	42,82%			
913 : ENVIRONNEMENT	17 300 000	512 476 849		14 200 185	415 464 635			-315 934 139					31 500 185	612 007 346	19 895 019	115,00%	63,16%	294 042 116	57,38%	48,05%			
914 : RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	4 541 085 822	10 149 917 528	7 660 000	279 196 173	6 286 916 839	9 235 333 078	1 789 860 658	2 011 143 328	331 438 032	-8,5%	+7,3%	609 033 595	-15,7%	+6,0%	12 956 961 361	22 284 623 702	4 869 668 009	107,24%	37,58%	11 804 420 956	116,30%	52,97%	
915 : TRANSPORTS		256 254 867	317 500 000	317 500 000	200 000 000	1 044 025 748		2 112 730 923					-1 847 713	0,0%	-0,7%	517 500 000	1 403 201 979	712 796 198	278,16%	50,80%			
916 : URBANISME, HABITAT ET FONCIER	500 500 000	9 106 752 839	2 668 200	585 317 175	10 497 871 886	14 390 424 136	-933 300 000	107 982 409	-2 463 009 116	63,4%	-49,1%	-2 445 503 607	63,0%	-26,9%	7 604 730 970	21 744 972 952	2 097 312 138	419,04%	27,58%	10 720 751 462	117,72%	49,30%	
951 : GESTION FINANCIERE	26 400 700 000	18 073 632 135	35 000 000	35 000 000	61 357 308 590	3 700 362 023	-684 210 318	-4 210 318	-42 161 992	1,1%	-0,2%	-25 252 684	0,7%	-0,1%	87 066 636 280	21 779 531 156	79 143 773 412	299,78%	90,90%	21 761 640 844	120,41%	99,92%	

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : DBF23201035DL-4

DÉLIBÉRATION N° /APF

DU

de règlement du budget général pour l'année 2022

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi du pays n° 2021-9 du 1^{er} février 2021 relative au régime budgétaire de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2021-49 APF du 29 avril 2021 complétant la loi du pays n° 2021-9 du 1^{er} février 2021 relative au régime budgétaire de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2021-124 APF du 2 décembre 2021 modifiée, relative au budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2022 ;

Vu l'arrêté n° 856 CM du 7 juin 2023 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2023/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

Article 1^{er}.- La présente délibération de règlement a pour objet d'arrêter les comptes du budget général de la Polynésie française pour 2022.

Elle arrête le compte de gestion, constate la concordance des résultats entre le compte de gestion et le compte administratif, et approuve le compte administratif.

Article 2.- Le compte de gestion transmis par le Payeur de la Polynésie française s'établit comme suit :

En recettes :

Section de fonctionnement	183 756 709 282	F CFP
Section d'investissement (hors compte 106 8).....	75 030 781 031	F CFP
Compte 106 8 "excédent de fonctionnement capitalisé" .	12 478 275 930	F CFP
TOTAL	271 265 766 243	F CFP

En dépenses :

Section de fonctionnement	154 112 930 709	F CFP
Section d'investissement	59 917 252 501	F CFP
TOTAL	214 030 183 210	F CFP

Résultat :

Section de fonctionnement	29 643 778 573	F CFP
Section d'investissement	27 591 804 456	F CFP
TOTAL	57 235 583 029	F CFP

dont opérations non budgétaires :

Section d'investissement	-	4 F CFP
TOTAL -	-	4 F CFP

Le compte de gestion est arrêté.

Article 3.- Il est constaté la concordance des résultats entre le compte de gestion et le compte administratif.

Article 4.- Le compte administratif dressé par l'ordonnateur de la Polynésie française s'établit comme suit :

En recettes :

Section de fonctionnement	183 756 709 282	F CFP
Section d'investissement (hors compte 106 8).....	75 030 781 031	F CFP
Compte 106 8 "excédent de fonctionnement capitalisé" .	12 478 275 930	F CFP
TOTAL	271 265 766 243	F CFP

En dépenses :

Section de fonctionnement	154 112 930 709	F CFP
Section d'investissement	59 917 252 501	F CFP
TOTAL	214 030 183 210	F CFP

Résultat :

Section de fonctionnement	29 643 778 573	F CFP
Section d'investissement	27 591 804 456	F CFP
TOTAL	57 235 583 029	F CFP

dont opérations non budgétaires :

Section d'investissement	-	4 F CFP
TOTAL -	-	4 F CFP

Le compte administratif est approuvé.

Article 5.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Odette HOMAI

Le Président,

Antony GEROS

POLYNESIE FRANÇAISE

COMPTE ADMINISTRATIF

Budget général

EXERCICE 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

MISSION/ ARTICLE	LIBELLE	PREVISIONS PRIMITIVES 2022 (A)	PREVISIONS MODIFIEES 2022 (B)	REALISATIONS Mandats ou Titres y compris dépenses imprévues et cessions immobilisations (C)	% (C/A)	% (C/B)	REALISATIONS Hors travaux en régie
	DEPENSES	8 467 716 900	8 685 228 730	8 366 146 533	98,80	96,33	8 366 146 533
	DEPENSES DIRECTES	4 595 494 900	4 862 052 730	4 480 498 165	97,50	92,15	4 480 498 165
606	Achats non stockés de matières et fournitures	302 606 015	314 643 213	257 898 034	85,23	81,97	257 898 034
613	Locations	36 910 376	39 910 376	53 332 117	144,49	133,63	53 332 117
61352	Location de matériel informatique	40 084 504	41 384 504	36 382 819	90,77	87,91	36 382 819
614	Charges locatives et de copropriété	520 000	520 000	720 000	138,46	138,46	720 000
615	Entretien et réparations	68 212 100	131 862 100	54 678 584	80,16	41,47	54 678 584
616	Primes d'assurances	5 096 696	5 096 696	4 290 796	84,19	84,19	4 290 796
617	Etudes et recherches	14 700 000	14 700 000	11 824 675	80,44	80,44	11 824 675
618	Divers services extérieurs	45 361 398	59 866 228	28 228 559	62,23	47,15	28 228 559
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	103 424 445	207 424 445	155 790 525	150,63	75,11	155 790 525
623	Publicité, publications, relations publiques	54 595 000	84 995 000	65 170 458	119,37	76,68	65 170 458
624	Transports	59 464 960	61 244 960	45 755 707	76,95	74,71	45 755 707
625	Déplacements et missions	71 360 565	73 728 565	60 182 444	84,34	81,63	60 182 444
626	Frais postaux et frais de télécommunications	50 614 317	52 614 317	40 912 660	80,83	77,76	40 912 660
627	Services bancaires et assimilés	556 000	556 000	151 166	27,19	27,19	151 166
628	Divers - autres services extérieurs	70 609 183	143 615 495	62 999 616	89,22	43,87	62 999 616
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 786 891	2 786 891	2 343 683	84,10	84,10	2 343 683
641	Rémunérations du personnel			70 671			70 671
64111	Rémunération brute	765 653 600	719 853 600	660 668 280	86,29	91,78	660 668 280
645	Charges sociales	191 413 400	172 213 400	166 154 020	86,80	96,48	166 154 020
653	Indemnités, vacations, frais mission élus, mb instit		1 500 000				
6531	Indemnités	136 420 000	136 420 000	114 328 932	83,81	83,81	114 328 932
6532	Frais de mission et de déplacement	39 100 000	41 100 000	43 194 245	110,47	105,10	43 194 245
6533	Cotisations et pensions de retraite	82 000 000	82 000 000	76 346 313	93,11	93,11	76 346 313
6534	Cotisations sociales	16 150 000	16 150 000	13 218 208	81,85	81,85	13 218 208
6553	Dotation de fonctionnement de l'apf	2 289 850 050	2 289 850 050	2 289 850 050	100,00	100,00	2 289 850 050
6554	Dotation de fonctionnement du cesec	94 385 400	94 385 400	94 385 400	100,00	100,00	94 385 400
6558	Autres contributions	42 600 000	42 600 000	29 171 957	68,48	68,48	29 171 957
656	Participations			12 704 049			12 704 049
6574	Sub. aux associat° & autres organismes droit privé		20 000 000	15 891 293		79,46	15 891 293
658	Charges diverses de gestion courante	11 000 000	11 000 000				
6581	Redevances pr concessions, brevets, licences, procé..	20 000	31 490	15 190 125	75950,63	48237,93	15 190 125
672	Charges sur exercices antérieurs			37 337 688			37 337 688
673	Titres annulés			30 594			30 594
674	Subventions exceptionnelles			30 939 989			30 939 989
678	Autres charges exceptionnelles			354 508			354 508
	DEPENSES INDIRECTES	3 872 222 000	3 823 176 000	3 885 648 368	100,35	101,63	3 885 648 368
960	Pouvoirs publics	957 067 000	892 067 000	825 654 031	86,27	92,56	825 654 031
962	Personnel	2 915 155 000	2 931 109 000	3 059 994 337	104,97	104,40	3 059 994 337
	RECETTES	1 056 467 000	991 467 000	950 843 372	90,00	95,90	950 843 372
	RECETTES DIRECTES	99 400 000	99 400 000	125 189 341	125,95	125,95	125 189 341
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats			27 823			27 823
619	Rrr obtenus sur services extérieurs			583 886			583 886
629	Rrr obtenus sur autres services extérieurs			577 875			577 875
641	Rémunérations du personnel			3 350 865			3 350 865
653	Indemnités, vacations, frais mission élus, mb instit			1 342 409			1 342 409
701	Ventes de produits finis			66 717			66 717

MISSION/ ARTICLE	LIBELLE	PREVISIONS PRIMITIVES 2022 (A)	PREVISIONS MODIFIEES 2022 (B)	REALISATIONS Mandats ou Titres y compris dépenses imprévues et cessions immobilisations (C)	% (C/A)	% (C/B)	REALISATIONS Hors travaux en régie
7011	Produits de l'imprimerie officielle	97 000 000	97 000 000	87 979 741	90,70	90,70	87 979 741
7068	Autres prestations de services	2 000 000	2 000 000	5 258 745	262,94	262,94	5 258 745
708	Autres produits			4 248 500			4 248 500
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements..)	400 000	400 000				
711	Taxe sur la valeur ajoutée			114 454			114 454
713	Droits intérieurs de consommation			241 743			241 743
747	Participations			2 593 980			2 593 980
758	Divers - autres produits d'activité			131 000			131 000
772	Produits sur exercices antérieurs			6 999 196			6 999 196
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)			11 634 701			11 634 701
778	Autres produits exceptionnels			37 706			37 706
	RECETTES INDIRECTES	957 067 000	892 067 000	825 654 031	86,27	92,56	825 654 031
960	Pouvoirs publics	957 067 000	892 067 000	825 654 031	86,27	92,56	825 654 031
	RESULTAT	- 7 411 249 900	- 7 723 761 730	- 7 415 303 161	100,05	96,01	- 7 415 303 161

MISSION/ ARTICLE	LIBELLE	PREVISIONS PRIMITIVES 2022 (A)	PREVISIONS MODIFIEES 2022 (B)	REALISATIONS Mandats ou Titres y compris dépenses imprévues et cessions immobilisations (C)	% (C/A)	% (C/B)	REALISATIONS Hors travaux en régie
	DEPENSES	2 810 249 261	2 834 464 579	2 474 383 239	88,05	87,30	2 468 116 136
	DEPENSES DIRECTES	1 198 865 261	1 218 208 579	810 373 882	67,60	66,52	804 106 779
606	Achats non stockés de matières et fournitures	117 194 866	118 285 155	108 302 407	92,41	91,56	104 391 064
613	Locations	21 049 883	21 049 883	5 175 310	24,59	24,59	5 020 690
61352	Location de matériel informatique	28 479 600	28 479 600	27 138 870	95,29	95,29	27 138 870
614	Charges locatives et de copropriété	7 500 344	7 616 106	8 040 884	107,21	105,58	8 040 884
615	Entretien et réparations	262 922 549	263 279 168	215 233 812	81,86	81,75	215 233 812
616	Primes d'assurances	4 698 721	4 698 721	2 081 305	44,30	44,30	2 081 305
617	Etudes et recherches			813 734			813 734
618	Divers services extérieurs	16 491 180	18 966 938	9 733 726	59,02	51,32	9 733 726
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	71 538 000	86 311 270	62 517 165	87,39	72,43	62 517 165
623	Publicité, publications, relations publiques	3 256 740	3 256 740	2 012 417	61,79	61,79	2 012 417
624	Transports	4 035 000	4 035 000	3 995 196	99,01	99,01	3 294 744
625	Déplacements et missions	5 183 780	5 183 780	8 337 084	160,83	160,83	7 893 294
626	Frais postaux et frais de télécommunications	177 237 090	177 237 090	157 312 273	88,76	88,76	157 312 273
627	Services bancaires et assimilés	65 000	65 000	4 800	7,38	7,38	4 800
628	Divers - autres services extérieurs	174 887 508	164 918 436	75 328 102	43,07	45,68	75 328 102
648	Autres charges de personnel	200 000	200 000	889 800	444,90	444,90	889 800
658	Charges diverses de gestion courante	1 135 000	22 135 000				
6581	Redevances pr concessions.brevets.licences.procé..	152 990 000	177 939 642	110 634 748	72,32	62,18	110 634 748
6588	Autres charges diverses de gestion courante		633 450	1 175 764		185,61	1 175 764
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			41			41
672	Charges sur exercices antérieurs			11 646 444			10 589 546
677	Travaux en régie (e/o)	150 000 000	113 917 600				
	DEPENSES INDIRECTES	1 611 384 000	1 616 256 000	1 664 009 357	103,27	102,95	1 664 009 357
962	Personnel	1 611 384 000	1 616 256 000	1 664 009 357	103,27	102,95	1 664 009 357
	RECETTES	734 107 314	702 798 184	587 148 948	79,98	83,54	580 881 845
	RECETTES DIRECTES	734 107 314	702 798 184	587 148 948	79,98	83,54	580 881 845
619	Rrr obtenus sur services extérieurs			67 200			67 200
629	Rrr obtenus sur autres services extérieurs			448 617			448 617
7064	Recouvrements des frais sofix	68 000 000	68 000 000	69 738 590	102,56	102,56	69 738 590
7082	Commissions	100 000	100 000				
70831	Location de matériel informatique	516 007 314	516 007 314	483 342 774	93,67	93,67	483 342 774
722	Immobilisations corporelles (e/o)	150 000 000	113 917 600	6 267 103	4,18	5,50	
747	Participations			4 773 270			4 773 270
7478	Autres participations		4 773 270				
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			10 675 139			10 675 139
772	Produits sur exercices antérieurs			100 000			100 000
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)			11 736 255			11 736 255
	RESULTAT	- 2 076 141 947	- 2 131 666 395	- 1 887 234 291	90,90	88,53	- 1 887 234 291

		PERSONNEL		Mission 962 (EN FRANCS CFP)			Page 14
MISSION/ ARTICLE	LIBELLE	PREVISIONS PRIMITIVES 2022 (A)	PREVISIONS MODIFIEES 2022 (B)	REALISATIONS Mandats ou Titres y compris dépenses imprévues et cessions immobilisations (C)	% (C/A)	% (C/B)	REALISATIONS Hors travaux en régie
DEPENSES		34 914 179 544	36 092 409 869	33 413 201 174	95,70	92,58	33 295 686 893
DEPENSES DIRECTES		32 301 761 209	32 927 934 100	32 276 538 199	99,92	98,02	32 159 023 918
606	Achats non stockés de matières et fournitures	16 928 180	16 928 180	22 882 236	135,17	135,17	22 882 236
613	Locations	59 359 684	59 359 684	57 462 746	96,80	96,80	57 462 746
61352	Location de matériel informatique	26 065 720	26 065 720	27 406 450	105,14	105,14	27 406 450
614	Charges locatives et de copropriété	4 915 200	4 915 200	4 886 225	99,41	99,41	4 886 225
615	Entretien et réparations	21 500 000	53 000 000	4 517 526	21,01	8,52	4 517 526
616	Primes d'assurances	479 900	479 900	80 223	16,72	16,72	80 223
618	Divers services extérieurs	47 279 745	47 279 745	65 096 280	137,68	137,68	65 096 280
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	176 949 481	159 949 481	89 102 239	50,35	55,71	89 102 239
623	Publicité, publications, relations publiques	2 950 000	2 950 000	426 086	14,44	14,44	426 086
624	Transports	78 453 243	78 453 243	56 942 725	72,58	72,58	56 942 725
625	Déplacements et missions	95 229 600	95 229 600	66 113 711	69,43	69,43	66 113 711
626	Frais postaux et frais de télécommunications	3 824 000	3 824 000	3 632 065	94,98	94,98	3 632 065
628	Divers - autres services extérieurs	10 579 244	10 579 244	63 784 707	602,92	602,92	63 784 707
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés	15 991 580					
64111	Rémunération brute	23 836 274 248	24 318 202 248	19 173 840 689	80,44	78,85	19 173 840 689
64112	Indemnités pour travaux supplémentaires	200 000 000	210 179 434	148 979 025	74,49	70,88	148 979 025
6413	Personnel non titulaire	212 579 522	220 314 559	4 628 155 979	2177,14	2100,70	4 539 007 100
645	Charges sociales	7 134 493 762	7 245 991 762	6 914 976 660	96,92	95,43	6 887 887 626
647	Autres charges sociales	35 312 000	35 312 000	21 120 441	59,81	59,81	21 120 441
648	Autres charges de personnel	55 600 000	55 600 000	72 432 265	130,27	130,27	72 432 265
672	Charges sur exercices antérieurs			404 699 921			403 423 553
677	Travaux en régie (e/o)	266 996 100	283 320 100				
681	Dotat° amort. & aux provis° - charges de fct			450 000 000			450 000 000
DEPENSES INDIRECTES		2 612 418 335	3 164 475 769	1 136 662 975	43,51	35,92	1 136 662 975
962	Personnel	2 612 418 335	3 164 475 769	1 136 662 975	43,51	35,92	1 136 662 975
RECETTES		31 902 217 967	32 529 882 438	31 929 686 476	100,09	98,15	31 812 172 195
RECETTES DIRECTES		1 242 777 536	1 259 101 536	715 076 096	57,54	56,79	597 561 815
619	Rrr obtenus sur services extérieurs			33 600			33 600
629	Rrr obtenus sur autres services extérieurs			2 173 464			2 173 464
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	274 100 000	274 100 000	99 144 501	36,17	36,17	99 144 501
645	Charges sociales			61 776			61 776
721	Immobilisations incorporelles (e/o)			57 167 222			
722	Immobilisations corporelles (e/o)	266 996 100	283 320 100	60 347 059	22,60	21,30	
74711	Participations de l'etat - education	546 181 384	546 181 384				
74718	Autres participations de l'etat	155 500 052	155 500 052	155 500 052	100,00	100,00	155 500 052
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)			219 852 522			219 852 522
778	Autres produits exceptionnels			120 795 900			120 795 900
RECETTES INDIRECTES		30 659 440 431	31 270 780 902	31 214 610 380	101,81	99,82	31 214 610 380
960	Pouvoirs publics	2 915 155 000	2 931 109 000	3 059 994 337	104,97	104,40	3 059 994 337
961	Moyens internes	1 611 384 000	1 616 256 000	1 664 009 357	103,27	102,95	1 664 009 357
962	Personnel	2 612 418 335	3 164 475 769	1 136 662 975	43,51	35,92	1 136 662 975
963	Partenariat avec les "collectivites"	225 132 000	225 132 000	231 990 735	103,05	103,05	231 990 735
964	Tourisme	185 532 000	185 532 000	207 496 440	111,84	111,84	207 496 440
965	Developpement des ressources propres	2 023 896 000	2 025 950 519	2 036 323 361	100,61	100,51	2 036 323 361
966	Economie generale	530 198 000	530 198 000	504 630 019	95,18	95,18	504 630 019
967	Travail et emploi	695 688 000	695 688 000	733 332 934	105,41	105,41	733 332 934

MISSION/ ARTICLE	LIBELLE	PREVISIONS PRIMITIVES 2022 (A)	PREVISIONS MODIFIEES 2022 (B)	REALISATIONS Mandats ou Titres y compris dépenses imprévues et cessions immobilisations (C)	% (C/A)	% (C/B)	REALISATIONS Hors travaux en régie
	DEPENSES	16 817 406 227	18 730 199 499	18 607 330 377	110,64	99,34	18 604 406 456
	DEPENSES DIRECTES	16 592 274 227	18 505 067 499	18 375 339 642	110,75	99,30	18 372 415 721
606	Achats non stockés de matières et fournitures	86 490 007	86 705 380	45 987 475	53,17	53,04	45 987 475
613	Locations	3 063 500	3 063 500	3 768 148	123,00	123,00	3 358 543
61352	Location de matériel informatique	2 930 957	2 930 957	5 160 800	176,08	176,08	5 160 800
615	Entretien et réparations	24 109 720	54 109 720	19 836 736	82,28	36,66	19 836 736
616	Primes d'assurances	123 000	123 000	309 246	251,42	251,42	309 246
617	Etudes et recherches	5 950 000	5 950 000	3 000 000	50,42	50,42	3 000 000
618	Divers services extérieurs	505 000	505 000	1 004 426	198,90	198,90	1 004 426
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 136 750	3 136 750	7 313 871	233,17	233,17	7 313 871
623	Publicité, publications, relations publiques	4 182 000	4 182 000	1 119 212	26,76	26,76	1 119 212
624	Transports	7 353 575	15 708 575	6 786 350	92,29	43,20	5 640 780
625	Déplacements et missions	7 257 400	7 257 400	7 605 403	104,80	104,80	6 284 599
626	Frais postaux et frais de télécommunications	1 520 800	1 520 800	3 605 640	237,09	237,09	3 605 640
628	Divers - autres services extérieurs	92 184 700	92 184 700	132 907 268	144,17	144,17	132 907 268
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés			60 631			60 631
65281	Continuité territoriale archipels	1 000 000 000	1 600 000 000	1 560 602 649	156,06	97,54	1 560 602 649
6552	Fonds intercommunal de péréquation	15 083 551 818	15 083 551 818	15 083 551 818	100,00	100,00	15 083 551 818
6574	Sub. aux associat° & autres organismes droit privé	53 915 000	51 615 000	49 000 000	90,88	94,93	49 000 000
657458	Autres ass ou arpt sect tourisme-perliculture-pêch	4 000 000	4 000 000	4 000 000	100,00	100,00	4 000 000
672	Charges sur exercices antérieurs			13 197 070			13 149 128
674352	Etablissement de teva	150 000 000	150 000 000	150 000 000	100,00	100,00	150 000 000
677	Travaux en régie (e/o)	62 000 000	62 000 000				
681	Dotat° amort. & aux provis° - charges de fct		1 276 522 899	1 276 522 899		100,00	1 276 522 899
	DEPENSES INDIRECTES	225 132 000	225 132 000	231 990 735	103,05	103,05	231 990 735
962	Personnel	225 132 000	225 132 000	231 990 735	103,05	103,05	231 990 735
	RECETTES	62 000 000	62 000 000	148 442 064	239,42	239,42	145 518 143
	RECETTES DIRECTES	62 000 000	62 000 000	148 442 064	239,42	239,42	145 518 143
619	Rrr obtenus sur services extérieurs			71 100			71 100
721	Immobilisations incorporelles (e/o)			2 923 921			
722	Immobilisations corporelles (e/o)	62 000 000	62 000 000				
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)			145 447 043			145 447 043
	RESULTAT	- 16 755 406 227	- 18 668 199 499	- 18 458 888 313	110,17	98,88	- 18 458 888 313

		TOURISME		Mission 964 (EN FRANCS CFP)			Page 20
MISSION/ ARTICLE	LIBELLE	PREVISIONS PRIMITIVES 2022 (A)	PREVISIONS MODIFIEES 2022 (B)	REALISATIONS Mandats ou Titres y compris dépenses imprévues et cessions immobilisations (C)	% (C/A)	% (C/B)	REALISATIONS Hors travaux en régie
	DEPENSES	2 573 024 750	2 508 167 282	2 380 828 237	92,53	94,92	2 380 828 237
	DEPENSES DIRECTES	2 387 492 750	2 322 635 282	2 173 331 797	91,03	93,57	2 173 331 797
606	Achats non stockés de matières et fournitures	11 879 250	12 040 993	12 788 073	107,65	106,20	12 788 073
613	Locations	4 960 000	4 960 000	6 631 512	133,70	133,70	6 631 512
61352	Location de matériel informatique	4 553 500	4 553 500	4 553 500	100,00	100,00	4 553 500
614	Charges locatives et de copropriété	11 050 000	11 050 000	5 060 970	45,80	45,80	5 060 970
615	Entretien et réparations	221 000 000	195 980 789	159 573 673	72,21	81,42	159 573 673
616	Primes d'assurances	200 000	200 000	1 414 921	707,46	707,46	1 414 921
617	Etudes et recherches	800 000	800 000	1 642 854	205,36	205,36	1 642 854
618	Divers services extérieurs	250 000	250 000	2 537 764	1015,11	1015,11	2 537 764
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	168 000 000	166 854 511	31 856 373	18,96	19,09	31 856 373
623	Publicité, publications, relations publiques	1 500 000	1 500 000	1 710 636	114,04	114,04	1 710 636
624	Transports	5 500 000	5 500 000	1 739 580	31,63	31,63	1 739 580
625	Déplacements et missions	3 500 000	3 500 000	1 815 981	51,89	51,89	1 815 981
626	Frais postaux et frais de télécommunications	2 300 000	2 300 000	2 683 783	116,69	116,69	2 683 783
628	Divers - autres services extérieurs	125 000 000	125 000 000	79 913 352	63,93	63,93	79 913 352
652	Aides à caractère économique			459 125			459 125
6522	Aides aux secteurs de l'artisanat, du tourisme	100 000 000	100 000 000	68 222 200	68,22	68,22	68 222 200
6528	Autres aides à caractère économique	50 000 000	33 452 139				
6556C	Fonds pour développement du tourisme de croisière		17 693 350	17 693 350		100,00	17 693 350
657	Subventions			32 255 918			32 255 918
6574	Sub. aux associat° & autres organismes droit privé	111 500 000	71 500 000	157 266 379	141,05	219,95	157 266 379
657451A	Gie tahiti tourisme	464 000 000	464 000 000	464 000 000	100,00	100,00	464 000 000
657458	Autres ass ou prpt sect tourisme-perliculture-pêch	1 500 000	1 500 000				
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			57 000			57 000
672	Charges sur exercices antérieurs			13 454 853			13 454 853
674	Subventions exceptionnelles			6 000 000			6 000 000
6744	Sub. excep associat° & aut. organismes droit privé	1 100 000 000	1 100 000 000	1 100 000 000	100,00	100,00	1 100 000 000
	DEPENSES INDIRECTES	185 532 000	185 532 000	207 496 440	111,84	111,84	207 496 440
962	Personnel	185 532 000	185 532 000	207 496 440	111,84	111,84	207 496 440
	RECETTES			19 699 189			19 699 189
	RECETTES DIRECTES			19 699 189			19 699 189
619	Rrr obtenus sur services extérieurs			33 600			33 600
629	Rrr obtenus sur autres services extérieurs			82 000			82 000
772	Produits sur exercices antérieurs			350 000			350 000
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)			19 233 589			19 233 589
	RESULTAT	- 2 573 024 750	- 2 508 167 282	- 2 361 129 048	91,76	94,14	- 2 361 129 048

MISSION/ ARTICLE	LIBELLE	PREVISIONS PRIMITIVES 2022 (A)	PREVISIONS MODIFIEES 2022 (B)	REALISATIONS Mandats ou Titres y compris dépenses imprévues et cessions immobilisations (C)	% (C/A)	% (C/B)	REALISATIONS Hors travaux en régie
	DEPENSES	5 926 362 108	6 350 618 023	6 002 350 979	101,28	94,52	5 953 557 826
	DEPENSES DIRECTES	3 902 466 108	4 324 667 504	3 966 027 618	101,63	91,71	3 917 234 465
606	Achats non stockés de matières et fournitures	273 378 500	322 841 765	322 381 158	117,92	99,86	290 655 411
613	Locations	51 400 000	51 400 000	77 355 992	150,50	150,50	77 340 192
61352	Location de matériel informatique	39 538 893	39 538 893	39 561 010	100,06	100,06	39 561 010
614	Charges locatives et de copropriété			2 735 872			2 735 872
615	Entretien et réparations	82 882 000	74 882 000	67 823 016	81,83	90,57	67 823 016
616	Primes d'assurances	8 060 000	8 150 145	6 617 136	82,10	81,19	6 617 136
617	Etudes et recherches	165 895 000	165 895 000	151 712 122	91,45	91,45	151 712 122
618	Divers services extérieurs	8 410 000	8 411 667	15 859 846	188,58	188,55	15 859 846
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	218 021 000	272 801 566	166 738 327	76,48	61,12	166 738 327
623	Publicité, publications, relations publiques	74 882 500	71 482 500	41 064 481	54,84	57,45	41 064 481
624	Transports	69 550 000	70 450 000	52 739 394	75,83	74,86	49 097 333
625	Déplacements et missions	50 893 000	51 893 000	52 518 297	103,19	101,20	43 907 472
626	Frais postaux et frais de télécommunications	33 000 000	33 000 000	20 501 458	62,13	62,13	20 501 458
627	Services bancaires et assimilés			25 234			25 234
628	Divers - autres services extérieurs	169 561 615	157 761 615	222 215 260	131,05	140,86	222 215 260
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés	200 000	200 000	21 000	10,50	10,50	21 000
651	Aides à la personne	1 000 000	1 000 000	1 093 549	109,35	109,35	1 093 549
652	Aides à caractère économique	95 000 000	84 850 000	1 393 424	1,47	1,64	1 393 424
6523	Aides sectrs perliculture, pêche & aquaculture	132 000 000	132 000 000	86 642 624	65,64	65,64	86 642 624
6524	Aides aux secteurs de l'aariculture, élevage...	1 640 000 000	1 651 000 000	1 333 798 063	81,33	80,79	1 333 798 063
6558	Autres contributions	1 600 000	1 600 000	1 648 210	103,01	103,01	1 648 210
656	Participations			4 762 172			4 762 172
657	Subventions			25 980 000			25 980 000
657351	Chambre d'ariculture et de la pêche laçonaire	270 000 000	270 000 000	270 000 000	100,00	100,00	270 000 000
6574	Sub. aux associat° & autres orçanismes droit privé	138 000 000	138 000 000	110 490 752	80,07	80,07	110 490 752
658	Charges diverses de gestion courante	11 193 600	38 193 600	4 000 748	35,74	10,47	4 000 748
6588	Autres charges diverses de gestion courante		97 632	243 867		249,78	243 867
672	Charges sur exercices antérieurs			34 354 418			29 555 698
673	Titres annulés			750 188			750 188
674351	Vanille de tahiti	225 000 000	225 000 000	225 000 000	100,00	100,00	225 000 000
6744	Sub. excep associat° & aut. orçanismes droit privé	30 000 000	342 218 121	626 000 000	2086,67	182,92	626 000 000
677	Travaux en régie (e/o)	113 000 000	112 000 000				
	DEPENSES INDIRECTES	2 023 896 000	2 025 950 519	2 036 323 361	100,61	100,51	2 036 323 361
962	Personnel	2 023 896 000	2 025 950 519	2 036 323 361	100,61	100,51	2 036 323 361
	RECETTES	285 000 000	596 218 121	561 817 401	197,13	94,23	513 024 248
	RECETTES DIRECTES	285 000 000	596 218 121	561 817 401	197,13	94,23	513 024 248
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats			76 357			76 357
619	Rrr obtenus sur services extérieurs			62 086			62 086
629	Rrr obtenus sur autres services extérieurs			111 000			111 000
652	Aides à caractère économique			42 810			42 810
657	Subventions			65 768			65 768
7021	Ventes de bétail	2 000 000	2 000 000	3 059 830	152,99	152,99	3 059 830
7022	Coupes de bois	13 000 000	13 000 000	10 394 992	79,96	79,96	10 394 992
7028	Autres produits	28 000 000	28 000 000	28 680 269	102,43	102,43	28 680 269
706	Prestations de services			18 453			18 453
7068	Autres prestations de services	44 000 000	44 000 000	33 835 472	76,90	76,90	33 835 472

AGRICULTURE ET ELEVAGE 96501	FORETS 96502	PECHE ET AQUACULTURE 96503	PERLICULTURE 96504	ARTISANAT 96505	RESSOURCES MINIERES 96506							ARTICLE
1 240 000 10 228 386 31 351 229 22 910 958 10 907 223 384 621 627	78 808 1 471 137 188 335 7 576	5 663 593 4 761 630 549 949	9 874 010 200 000 346 621 734 032	333 159	2 091							707 721 722 758 7588 772 773 778
- 3 744 735 992	- 279 068 264	- 859 814 800	- 411 751 259	- 143 503 414	- 1 659 849							

MISSION/ ARTICLE	LIBELLE	PREVISIONS PRIMITIVES 2022 (A)	PREVISIONS MODIFIEES 2022 (B)	REALISATIONS Mandats ou Titres y compris dépenses imprévues et cessions immobilisations (C)	% (C/A)	% (C/B)	REALISATIONS Hors travaux en régie
707	Ventes de marchandises	1 000 000	1 000 000	1 240 000	124,00	124,00	1 240 000
721	Immobilisations incorporelles (e/o)			10 307 194			
722	Immobilisations corporelles (e/o)	113 000 000	112 000 000	38 485 959	34,06	34,36	
758	Divers - autres produits d'activité			9 874 010			9 874 010
7588	Autres-divers autres produits d'activité	84 000 000	84 000 000	22 910 958	27,27	27,27	22 910 958
772	Produits sur exercices antérieurs			16 057 188			16 057 188
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)		312 218 121	385 861 023		123,59	385 861 023
778	Autres produits exceptionnels			734 032			734 032
	RESULTAT	- 5 641 362 108	- 5 754 399 902	- 5 440 533 578	96,44	94,55	- 5 440 533 578

REGULATION	COMMERCE EXTERIEUR ET PROMOTION	DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES	REGULATION DES PRIX	TRAITEMENT DU SURENDETTEMENT	PROPRIETE INDUSTRIELLE						ARTICLE
96601	96602	96603	96604	96605	96606						
8 140 756 117	54 823 297	746 531 357	682 619 242	62 825 138	32 396 976						
7 710 380 745	25 730 607	733 642 206	682 619 242	62 825 138	124 170						
7 712 209	20 526										606
1 491 080											613
8 301 140	1 329 500										61352
4 223 652											615
101 893	1 152										616
11 066 545											618
22 041 291	4 309 656			45 000 000							622
18 867 267	558 600										623
1 367 291											624
3 518 165											625
3 294 164	367 549										626
					9 600						627
9 703 642	4 143 624										628
		505 511 837	682 619 242								652
		88 849 875									6527
22 000 000											6555
150 000 000											6556G
7 000 000 000											6556H
		26 911 492									657
440 000 000											6573
1 952 799	15 000 000	85 960 136									657362
											6574
796 600											657458
											658
3 943 007		8 958 866		17 825 138							666
		150 000									672
		17 300 000									673
											674
430 375 372	29 092 690	12 889 151			32 272 806						
430 375 372	29 092 690	12 889 151			32 272 806						962
28 833 040	6 717	128 092 284	17 006 684	33 182	168 998 764						
28 833 040	6 717	128 092 284	17 006 684	33 182	168 998 764						
		4 528 039	1 376 909								652
601 329											653
202 088											657
											701
											74718
											754
8 660 000					155 077 014						758
					13 921 739						772
19 369 623	6 717	123 564 245	15 629 775								773
											778
- 8 111 923 077	- 54 816 580	- 618 439 073	- 665 612 558	- 62 791 956	136 601 788						

MISSION/ ARTICLE	LIBELLE	PREVISIONS PRIMITIVES 2022 (A)	PREVISIONS MODIFIEES 2022 (B)	REALISATIONS Mandats ou Titres y compris dépenses imprévues et cessions immobilisations (C)	% (C/A)	% (C/B)	REALISATIONS Hors travaux en régie
	DEPENSES	2 803 158 380	10 445 421 370	9 719 952 127	346,75	93,05	9 719 952 127
	DEPENSES DIRECTES	2 272 960 380	9 915 223 370	9 215 322 108	405,43	92,94	9 215 322 108
606	Achats non stockés de matières et fournitures	8 639 110	8 709 524	7 732 735	89,51	88,78	7 732 735
613	Locations	2 400 270	2 400 270	1 491 080	62,12	62,12	1 491 080
61352	Location de matériel informatique	9 430 000	9 430 000	9 630 640	102,13	102,13	9 630 640
615	Entretien et réparations	5 700 000	5 700 000	4 223 652	74,10	74,10	4 223 652
616	Primes d'assurances	250 000	250 000	103 045	41,22	41,22	103 045
618	Divers services extérieurs	31 500 000	31 500 000	11 066 545	35,13	35,13	11 066 545
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	105 500 000	210 876 533	71 350 947	67,63	33,84	71 350 947
623	Publicité, publications, relations publiques	27 700 000	47 700 000	19 425 867	70,13	40,73	19 425 867
624	Transports	7 500 000	7 500 000	1 367 291	18,23	18,23	1 367 291
625	Déplacements et missions	7 000 000	7 000 000	3 518 165	50,26	50,26	3 518 165
626	Frais postaux et frais de télécommunications	4 400 000	4 400 000	3 661 713	83,22	83,22	3 661 713
627	Services bancaires et assimilés	40 000	40 000	9 600	24,00	24,00	9 600
628	Divers - autres services extérieurs	22 500 000	37 500 975	13 847 266	61,54	36,93	13 847 266
652	Aides à caractère économique	1 211 000 000	1 486 000 000	1 188 131 079	98,11	79,95	1 188 131 079
6527	Aides au secteur du logement...	150 000 000	219 215 068	88 849 875	59,23	40,53	88 849 875
6555	Dotation de fonctionnement de l'apc	16 000 000	22 000 000	22 000 000	137,50	100,00	22 000 000
6556G	Fonds de péréquation des prix des hydrocarbures		150 000 000	150 000 000		100,00	150 000 000
6556H	Fonds de régulation des prix des hydrocarbures		7 000 000 000	7 000 000 000		100,00	7 000 000 000
657	Subventions			26 911 492			26 911 492
6573	Subventions aux organismes publics	63 400 000	45 000 000				
657362	Institut de la statistique	400 000 000	400 000 000	440 000 000	110,00	110,00	440 000 000
6574	Sub. aux associat° & autres organismes droit privé	150 000 000	138 000 000	102 912 935	68,61	74,57	102 912 935
657458	Autres ass ou arpt sect tourisme-perliculture-pêch	50 000 000	50 000 000				
658	Charges diverses de gestion courante			796 600			796 600
666	Pertes de change	1 000	1 000	11	1,10	1,10	11
672	Charges sur exercices antérieurs			30 727 011			30 727 011
673	Titres annulés			264 559			264 559
674	Subventions exceptionnelles		32 000 000	17 300 000		54,06	17 300 000
	DEPENSES INDIRECTES	530 198 000	530 198 000	504 630 019	95,18	95,18	504 630 019
962	Personnel	530 198 000	530 198 000	504 630 019	95,18	95,18	504 630 019
	RECETTES	163 000 000	243 000 000	342 970 671	210,41	141,14	342 970 671
	RECETTES DIRECTES	163 000 000	243 000 000	342 970 671	210,41	141,14	342 970 671
652	Aides à caractère économique			5 904 948			5 904 948
653	Indemnités,vacations.frais mission élus.mb instit			601 329			601 329
657	Subventions			202 088			202 088
701	Ventes de produits finis			33 182			33 182
74718	Autres participations de l'etat		80 000 000				
754	Redevances perçues au titre propriété industrielle	163 000 000	163 000 000	155 077 014	95,14	95,14	155 077 014
758	Divers - autres produits d'activité			8 660 000			8 660 000
772	Produits sur exercices antérieurs			13 921 739			13 921 739
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)			158 570 360			158 570 360
778	Autres produits exceptionnels			11			11
	RESULTAT	- 2 640 158 380	- 10 202 421 370	- 9 376 981 456	355,17	91,91	- 9 376 981 456

MISSION/ ARTICLE	LIBELLE	PREVISIONS PRIMITIVES 2022 (A)	PREVISIONS MODIFIEES 2022 (B)	REALISATIONS Mandats ou Titres y compris dépenses imprévues et cessions immobilisations (C)	% (C/A)	% (C/B)	REALISATIONS Hors travaux en régie
	DEPENSES	10 542 591 890	10 778 377 641	10 587 529 315	100,43	98,23	10 587 529 315
	DEPENSES DIRECTES	9 846 903 890	10 082 689 641	9 854 196 381	100,07	97,73	9 854 196 381
606	Achats non stockés de matières et fournitures	35 398 500	35 550 084	35 097 030	99,15	98,73	35 097 030
613	Locations	107 640 453	107 640 453	102 610 418	95,33	95,33	102 610 418
61352	Location de matériel informatique	5 371 500	5 371 500	15 371 500	286,17	286,17	15 371 500
614	Charges locatives et de copropriété	8 578 800	8 578 800	5 626 823	65,59	65,59	5 626 823
615	Entretien et réparations	25 413 400	36 173 400	37 453 806	147,38	103,54	37 453 806
616	Primes d'assurances	4 528 916	4 528 916	4 346 661	95,98	95,98	4 346 661
618	Divers services extérieurs	208 853 190	145 201 165	106 308 628	50,90	73,21	106 308 628
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	53 620 000	44 120 000	15 916 500	29,68	36,08	15 916 500
623	Publicité, publications, relations publiques	2 495 832	2 495 832	4 623 943	185,27	185,27	4 623 943
624	Transports	4 900 000	4 900 000	2 413 038	49,25	49,25	2 413 038
625	Déplacements et missions	4 500 000	4 500 000	3 312 419	73,61	73,61	3 312 419
626	Frais postaux et frais de télécommunications	18 037 800	18 037 800	17 164 582	95,16	95,16	17 164 582
628	Divers - autres services extérieurs	19 151 499	19 538 954	23 457 817	122,49	120,06	23 457 817
651	Aides à la personne			248 225			248 225
6513	Bourses	68 822 000	50 372 000	40 977 337	59,54	81,35	40 977 337
65151	Stagiaires de formation professionnelle		31 295				
652	Aides à caractère économique	7 000 000	7 000 000	5 417 717	77,40	77,40	5 417 717
65212	Emploi et insertion professionnelle	551 000 000	551 000 000	395 021 888	71,69	71,69	395 021 888
6556D	Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	100,00	100,00	5 000 000 000
657	Subventions			4 651 536			4 651 536
6573	Subventions aux organismes publics	39 000 000	39 000 000	19 000 000	48,72	48,72	19 000 000
657321	Centre des métiers de la mer de pf (ex ifm-pc)	330 290 000	330 290 000	330 290 000	100,00	100,00	330 290 000
657322	Centre de formation professionnelle des adultes	910 000 000	910 000 000	910 000 000	100,00	100,00	910 000 000
657323	Etbs public enseignement, format° profes agricoles	184 000 000	184 000 000	184 000 000	100,00	100,00	184 000 000
657331C	Ras	2 060 000 000	2 345 000 000	2 345 000 000	113,83	100,00	2 345 000 000
657332	Centre hospitalier de polynésie française	36 000 000	36 000 000	36 000 000	100,00	100,00	36 000 000
657342	Centre des métiers d'art	135 000 000	135 000 000	135 000 000	100,00	100,00	135 000 000
6574	Sub. aux associat° & autres organismes droit privé	9 000 000	34 563 262	52 154 262	579,49	150,90	52 154 262
657421	Syndicats de salariés	15 000 000	19 000 000	19 000 000	126,67	100,00	19 000 000
658	Charges diverses de gestion courante	1 768 000	1 768 000	60 063	3,40	3,40	60 063
6581	Redevances pr concessions.brevets.licences.procéd..		1 494 180	1 746 166		116,86	1 746 166
672	Charges sur exercices antérieurs			1 926 022			1 926 022
673	Titres annulés	1 534 000	1 534 000				
	DEPENSES INDIRECTES	695 688 000	695 688 000	733 332 934	105,41	105,41	733 332 934
962	Personnel	695 688 000	695 688 000	733 332 934	105,41	105,41	733 332 934
	RECETTES	20 690 752	40 690 752	102 135 313	493,63	251,00	102 135 313
	RECETTES DIRECTES	20 690 752	40 690 752	102 135 313	493,63	251,00	102 135 313
619	Rrr obtenus sur services extérieurs			67 200			67 200
652	Aides à caractère économique			961 710			961 710
708	Autres produits			7 707			7 707
74714	Participations de l'état - solidarité		20 000 000	20 000 000		100,00	20 000 000
74718	Autres participations de l'état	12 690 752	12 690 752	12 690 752	100,00	100,00	12 690 752
7581	Amendes et confiscations non fiscales	8 000 000	8 000 000	40 692 651	508,66	508,66	40 692 651
772	Produits sur exercices antérieurs			2 935 931			2 935 931
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)			24 779 362			24 779 362
	RESULTAT	- 10 521 901 138	- 10 737 686 889	- 10 485 394 002	99,65	97,65	- 10 485 394 002

MISSION/ ARTICLE	LIBELLE	PREVISIONS PRIMITIVES 2022 (A)	PREVISIONS MODIFIEES 2022 (B)	REALISATIONS Mandats ou Titres y compris dépenses imprévues et cessions immobilisations (C)	% (C/A)	% (C/B)	REALISATIONS Hors travaux en régie
	DEPENSES	1 435 293 597	1 480 398 597	1 486 159 790	103,54	100,39	1 486 159 790
	DEPENSES DIRECTES	1 226 997 597	1 272 102 597	1 266 258 802	103,20	99,54	1 266 258 802
606	Achats non stockés de matières et fournitures	11 207 500	11 207 500	6 700 678	59,79	59,79	6 700 678
613	Locations	1 500 000	1 500 000	888 863	59,26	59,26	888 863
61352	Location de matériel informatique	3 535 000	3 535 000	3 530 000	99,86	99,86	3 530 000
615	Entretien et réparations	18 863 754	18 863 754	27 125 693	143,80	143,80	27 125 693
616	Primes d'assurances	180 000	180 000	137 406	76,34	76,34	137 406
617	Etudes et recherches	3 400 000	3 400 000	800 000	23,53	23,53	800 000
618	Divers services extérieurs	300 000	305 000	977 711	325,90	320,56	977 711
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	70 937 500	74 937 500	27 632 717	38,95	36,87	27 632 717
623	Publicité, publications, relations publiques	3 030 000	3 030 000	51 484 144	1699,15	1699,15	51 484 144
624	Transports	9 400 000	9 550 000	2 978 311	31,68	31,19	2 978 311
625	Déplacements et missions	10 500 000	10 550 000	4 478 929	42,66	42,45	4 478 929
626	Frais postaux et frais de télécommunications	1 540 000	1 540 000	1 542 617	100,17	100,17	1 542 617
628	Divers - autres services extérieurs	4 500 000	4 500 000	59 043 608	1312,08	1312,08	59 043 608
651	Aides à la personne	5 000 000	5 000 000	2 100 241	42,00	42,00	2 100 241
652	Aides à caractère économique			3 080 002			3 080 002
656	Participations			9 770 175			9 770 175
6573	Subventions aux organismes publics	146 200 000	146 200 000				
657341	Conservatoire artistique	259 040 000	259 040 000	276 740 000	106,83	106,83	276 740 000
657343	Te fare tauhiti nui	403 660 000	413 060 000	508 560 000	125,99	123,12	508 560 000
657344	Musée de tahiti et des îles	154 000 000	157 000 000	195 000 000	126,62	124,20	195 000 000
6574	Sub. aux associat° & autres organismes droit privé	120 203 843	148 703 843	83 048 074	69,09	55,85	83 048 074
658	Charges diverses de gestion courante			290 721			290 721
672	Charges sur exercices antérieurs			348 912			348 912
	DEPENSES INDIRECTES	208 296 000	208 296 000	219 900 988	105,57	105,57	219 900 988
962	Personnel	208 296 000	208 296 000	219 900 988	105,57	105,57	219 900 988
	RECETTES			15 543 419			15 543 419
	RECETTES DIRECTES			15 543 419			15 543 419
619	Rrr obtenus sur services extérieurs			16 667			16 667
657	Subventions			97 500			97 500
772	Produits sur exercices antérieurs			208 044			208 044
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)			15 221 208			15 221 208
	RESULTAT	- 1 435 293 597	- 1 480 398 597	- 1 470 616 371	102,46	99,34	- 1 470 616 371

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	SOUTIEN A L'ELEVE	PROMOTION LANGUES POLYNESEIENNES, PLURILINGUISE...						ARTICLE
96901	96902	96903	96904	96905	96906						
1 934 741 171	3 099 230 755	1 040 072 395	147 765 588	1 858 184 209	87 378 722						
233 436 640	1 404 843 231	773 272 963	108 663 467	1 841 285 107	87 378 722						
30 463 768	34 986 629	454 810	784 045	1 063 710	3 741 091						606
7 792 934	6 996 753	532 550	163 750	2 269 185	186 636						613
19 950 950	1 050 050		895 000								61352
10 938 766	7 243 329	525 450	145 745	93 750							615
315 053			12 486								616
	465 120		65 180 000								617
4 129 090	13 666 760		2 669 700	337 995	2 951 565						618
304 233	993 364			555 000	2 850 000						622
2 033 375	1 842 664	484 500	1 500 000	2 280 000	5 289 010						623
44 291 827	29 014 868	4 533 634	1 570 296	2 208 559	2 170 360						624
59 852 834	32 830 764	6 505 081	867 244	6 041 026	2 118 649						625
19 341 293	4 557 394		289 742								626
23 079 586	14 118 347		6 251 787	17 161 655	23 774 261						628
				1 100 520 412							651
5 651 123		81 138 822		44 053 636							6513
	691 872 784	520 974 670									6514
	408 658 304										65511
											65512
											656
	2 500 000		19 377 805	441 792 845							6568
			8 955 867		8 201 600						657
	149 564 514	90 965 850									6573
		67 000 000									657313
800 000				135 299 570							6574
				85 856 571							6574
					21 738 000						657441A
					8 410 000						657441B
					5 710 000						657441C
47 008					28 500						658
	234 899										6581
4 405 751	4 246 688	157 596		1 751 193	209 050						672
39 049											678
1 701 304 531	1 694 387 524	266 799 432	39 102 121	16 899 102							
1 701 304 531	1 694 387 524	266 799 432	39 102 121	16 899 102							962
34 180 014	1 045 531 421	275 729 343	1 235 418	29 878 024	424 202						
34 180 014	1 045 531 421	275 729 343	1 235 418	29 878 024	424 202						
			33 600								619
				520 000							651
1 400											706
1 104											711
221											713
27 684 964	1 036 492 681	257 255 411	1 193 317								74711
				9 509 596							74718
	286 062										771
				2 643 649							772
6 492 325	8 752 678	18 473 932	8 501	17 204 779	424 202						773
- 1 900 561 157	- 2 053 699 334	- 764 343 052	- 146 530 170	- 1 828 306 185	- 86 954 520						

		ENSEIGNEMENT		Mission 969 (EN FRANCS CFP)			Page 32
MISSION/ ARTICLE	LIBELLE	PREVISIONS PRIMITIVES 2022 (A)	PREVISIONS MODIFIEES 2022 (B)	REALISATIONS Mandats ou Titres y compris dépenses imprévues et cessions immobilisations (C)	% (C/A)	% (C/B)	REALISATIONS Hors travaux en régie
	DEPENSES	7 561 979 663	7 732 537 409	8 167 372 840	108,01	105,62	8 167 372 840
	DEPENSES DIRECTES	4 467 441 047	4 637 884 793	4 448 880 130	99,58	95,92	4 448 880 130
606	Achats non stockés de matières et fournitures	58 302 449	58 341 770	71 494 053	122,63	122,54	71 494 053
613	Locations	6 730 000	6 730 000	17 941 808	266,59	266,59	17 941 808
61352	Location de matériel informatique	21 896 000	21 896 000	21 896 000	100,00	100,00	21 896 000
615	Entretien et réparations	18 417 700	18 417 700	18 947 040	102,87	102,87	18 947 040
616	Primes d'assurances	13 075 000	13 075 000	327 539	2,51	2,51	327 539
617	Etudes et recherches	71 000 000	71 000 000	65 645 120	92,46	92,46	65 645 120
618	Divers services extérieurs	28 986 069	22 986 069	23 755 110	81,95	103,35	23 755 110
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	19 900 000	19 900 000	4 702 597	23,63	23,63	4 702 597
623	Publicité, publications, relations publiques	11 800 000	14 800 000	13 429 549	113,81	90,74	13 429 549
624	Transports	86 848 693	102 318 758	83 789 544	96,48	81,89	83 789 544
625	Déplacements et missions	132 673 687	148 029 164	108 215 598	81,57	73,10	108 215 598
626	Frais postaux et frais de télécommunications	20 550 000	20 550 000	24 188 429	117,71	117,71	24 188 429
628	Divers - autres services extérieurs	112 128 689	198 731 146	84 385 636	75,26	42,46	84 385 636
651	Aides à la personne	18 000 000	18 000 000				
6513	Bourses	1 133 600 000	1 133 600 000	1 100 520 412	97,08	97,08	1 100 520 412
6514	Autres prestations	127 895 227	127 895 227	130 843 581	102,31	102,31	130 843 581
65511	Etablissements publics	1 212 847 454	1 212 847 454	1 212 847 454	100,00	100,00	1 212 847 454
65512	Etablissements privés	408 658 304	408 658 304	408 658 304	100,00	100,00	408 658 304
656	Participations		20 000 000				
6568	Autres participations	437 000 000	437 000 000	461 170 650	105,53	105,53	461 170 650
657	Subventions			19 657 467			19 657 467
6573	Subventions aux organismes publics		10 000 000				
657313	Collèges et lycées publics	344 059 226	369 059 226	375 829 934	109,23	101,83	375 829 934
6574	Sub. aux associat° & autres organismes droit privé	147 214 549	148 014 549	153 656 571	104,38	103,81	153 656 571
657441A	Académie tahitienne	21 738 000	21 738 000	21 738 000	100,00	100,00	21 738 000
657441B	Académie marquisienne	8 410 000	8 410 000	8 410 000	100,00	100,00	8 410 000
657441C	Académie paumotu manqareva	5 710 000	5 710 000	5 710 000	100,00	100,00	5 710 000
658	Charges diverses de gestion courante			75 508			75 508
6581	Redevances pr concessions.brevets.licences.procéd..		176 426	234 899		133,14	234 899
672	Charges sur exercices antérieurs			10 770 278			10 770 278
678	Autres charges exceptionnelles			39 049			39 049
	DEPENSES INDIRECTES	3 094 538 616	3 094 652 616	3 718 492 710	120,16	120,16	3 718 492 710
962	Personnel	3 094 538 616	3 094 652 616	3 718 492 710	120,16	120,16	3 718 492 710
	RECETTES	776 761 694	802 929 353	1 386 978 422	178,56	172,74	1 386 978 422
	RECETTES DIRECTES	776 761 694	802 929 353	1 386 978 422	178,56	172,74	1 386 978 422
619	Rrr obtenus sur services extérieurs			33 600			33 600
651	Aides à la personne			520 000			520 000
706	Prestations de services			1 400			1 400
711	Taxe sur la valeur ajoutée			1 104			1 104
713	Droits intérieurs de consommation			221			221
74711	Participations de l'etat - education	771 261 694	776 713 363	1 322 626 373	171,49	170,29	1 322 626 373
74718	Autres participations de l'etat	5 500 000	26 215 990	9 509 596	172,90	36,27	9 509 596
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			286 062			286 062
772	Produits sur exercices antérieurs			2 643 649			2 643 649
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)			51 356 417			51 356 417
	RESULTAT	- 6 785 217 969	- 6 929 608 056	- 6 780 394 418	99,93	97,85	- 6 780 394 418

		SANTÉ		Mission 970 (EN FRANCS CFP)			Page 34
MISSION/ ARTICLE	LIBELLE	PREVISIONS PRIMITIVES 2022 (A)	PREVISIONS MODIFIEES 2022 (B)	REALISATIONS Mandats ou Titres y compris dépenses imprévues et cessions immobilisations (C)	% (C/A)	% (C/B)	REALISATIONS Hors travaux en régie
DEPENSES		10 327 838 423	11 609 966 866	12 870 241 068	124,62	110,86	12 864 640 915
DEPENSES DIRECTES		3 768 346 423	5 023 222 866	4 795 644 958	127,26	95,47	4 790 044 805
602	Achats stockés - autres approvisionnements	498 650 000	1 098 545 914	583 976 269	117,11	53,16	583 976 269
603	Variation des stocks (approvision. & marchandises)			599 895 914			599 895 914
606	Achats non stockés de matières et fournitures	424 079 500	490 254 960	427 671 776	100,85	87,23	424 280 500
613	Locations	59 724 504	59 724 504	164 396 412	275,26	275,26	164 309 532
61352	Location de matériel informatique	80 429 000	80 429 000	80 451 362	100,03	100,03	80 451 362
614	Charges locatives et de copropriété			669 413			669 413
615	Entretien et réparations	145 270 256	145 622 392	177 563 092	122,23	121,93	177 563 092
616	Primes d'assurances	3 300 000	3 473 777	2 914 890	88,33	83,91	2 914 890
617	Etudes et recherches	3 000 000	3 000 000	1 609 804	53,66	53,66	1 609 804
618	Divers services extérieurs	86 265 000	92 597 525	54 167 644	62,79	58,50	54 167 644
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	484 668 881	617 388 881	313 205 123	64,62	50,73	313 205 123
623	Publicité, publications, relations publiques	10 360 000	10 360 000	2 538 527	24,50	24,50	2 538 527
624	Transports	230 762 000	233 162 000	152 383 561	66,03	65,36	151 680 251
625	Déplacements et missions	342 508 420	342 748 420	289 685 201	84,58	84,52	288 532 196
626	Frais postaux et frais de télécommunications	71 616 380	71 996 380	83 502 026	116,60	115,98	83 502 026
627	Services bancaires et assimilés	150 000	5 150 000	157 827	105,22	3,06	157 827
628	Divers - autres services extérieurs	214 349 762	280 467 729	327 615 231	152,84	116,81	327 615 231
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés	3 000	3 000	24 000	800,00	800,00	24 000
647	Autres charges sociales	9 720	9 720	108 000	1111,11	1111,11	108 000
648	Autres charges de personnel	15 000 000	5 000 000				
651	Aides à la personne	89 100 000	89 100 000	35 000 000	39,28	39,28	35 000 000
6568	Autres participations	35 700 000	135 700 000	160 304 000	449,03	118,13	160 304 000
6573	Subventions aux organismes publics		300 000 000				
657332	Centre hospitalier de polynésie française	345 000 000	455 000 000	755 000 000	218,84	165,93	755 000 000
6574	Sub. aux associat° & autres organismes droit privé	20 000 000	20 000 000				
658	Charges diverses de gestion courante	400 000	400 000	1 290 713	322,68	322,68	1 290 713
672	Charges sur exercices antérieurs			113 249 509			112 983 827
673	Titres annulés		1 822 000	1 593 000		87,43	1 593 000
674311	Institut louis malarde	400 000 000	266 666 664	266 666 664	66,67	100,00	266 666 664
674312	Institut du cancer	200 000 000	200 000 000	200 000 000	100,00	100,00	200 000 000
677	Travaux en régie (e/o)	8 000 000	14 600 000				
678	Autres charges exceptionnelles			5 000			5 000
DEPENSES INDIRECTES		6 559 492 000	6 586 744 000	8 074 596 110	123,10	122,59	8 074 596 110
962	Personnel	6 559 492 000	6 586 744 000	8 074 596 110	123,10	122,59	8 074 596 110
RECETTES		1 414 660 393	2 038 459 410	2 197 283 955	155,32	107,79	2 191 683 802
RECETTES DIRECTES		1 414 660 393	2 038 459 410	2 197 283 955	155,32	107,79	2 191 683 802
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements		599 895 914	495 411 845		82,58	495 411 845
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats			41 211			41 211
619	Rrr obtenus sur services extérieurs			33 600			33 600
629	Rrr obtenus sur autres services extérieurs			1 228 990			1 228 990
703	Redevances et recettes d'utilisation du domaine			960 000			960 000
7063	Recettes des structures de soins	399 940 000	399 940 000	284 066 901	71,03	71,03	284 066 901
7068	Autres prestations de services	33 000 000	33 000 000				
708	Autres produits			188 981 731			188 981 731
721	Immobilisations incorporelles (e/o)			289 213			
722	Immobilisations corporelles (e/o)	8 000 000	14 600 000	5 310 940	66,39	36,38	

OFFRE DE SANTE - MEDECINE CURATIVE 97001	SANTE PUBLIQUE - PREVENTION 97002	VEILLE ET SECURITE SANITAIRES 97003									ARTICLE
477 326 969 21 643 502 3 306 090 1 081 401 316 783 525 180 919 672	11 708 200	54 507 468 153 682 697									74718 7476 752 771 772 773
- 7 718 090 313	- 2 282 561 722	- 672 305 078									

		VIE SOCIALE		Mission 971 (EN FRANCS CFP)			Page 38
MISSION/ ARTICLE	LIBELLE	PREVISIONS PRIMITIVES 2022 (A)	PREVISIONS MODIFIEES 2022 (B)	REALISATIONS Mandats ou Titres y compris dépenses imprévues et cessions immobilisations (C)	% (C/A)	% (C/B)	REALISATIONS Hors travaux en régie
D E P E N S E S		7 134 377 344	7 667 931 786	7 377 157 584	103,40	96,21	7 377 157 584
DEPENSES DIRECTES		5 574 173 344	6 105 111 786	5 733 672 045	102,86	93,92	5 733 672 045
606	Achats non stockés de matières et fournitures	46 778 316	47 014 341	70 810 936	151,38	150,62	70 810 936
613	Locations	51 695 105	51 695 105	61 331 781	118,64	118,64	61 331 781
61352	Location de matériel informatique	47 069 988	47 069 988	46 209 417	98,17	98,17	46 209 417
614	Charges locatives et de copropriété	1 520 000	1 520 000	1 382 028	90,92	90,92	1 382 028
615	Entretien et réparations	28 727 736	28 727 736	32 547 711	113,30	113,30	32 547 711
616	Primes d'assurances	1 954 002	1 954 002	1 224 195	62,65	62,65	1 224 195
617	Etudes et recherches	3 541 050	3 541 050	2 675 700	75,56	75,56	2 675 700
618	Divers services extérieurs	53 295 053	40 877 027	12 559 009	23,57	30,72	12 559 009
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	114 670 315	60 670 315	25 616 211	22,34	42,22	25 616 211
623	Publicité, publications, relations publiques	72 743 637	44 640 637	44 127 753	60,66	98,85	44 127 753
624	Transports	1 767 093 124	1 766 943 124	1 653 177 747	93,55	93,56	1 653 177 747
625	Déplacements et missions	36 243 985	36 193 985	29 943 576	82,62	82,73	29 943 576
626	Frais postaux et frais de télécommunications	33 353 675	28 354 511	24 685 710	74,01	87,06	24 685 710
628	Divers - autres services extérieurs	88 706 321	93 706 321	83 364 268	93,98	88,96	83 364 268
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés			605 251			605 251
6475	Médecine du travail	200 000	200 000				
651	Aides à la personne	4 000 000	4 000 000	5 380 218	134,51	134,51	5 380 218
6512	Secours d'urgence	25 000 000	25 000 000	22 813 698	91,25	91,25	22 813 698
6513	Bourses	23 000 000	23 000 000	16 850 000	73,26	73,26	16 850 000
6514	Autres prestations	10 000 000	10 000 000	7 825 753	78,26	78,26	7 825 753
6516	Mobilité des étudiants	44 000 000	44 000 000	44 020 480	100,05	100,05	44 020 480
652	Aides à caractère économique		245 179 160	45 107 398		18,40	45 107 398
6528	Autres aides à caractère économique	190 000 000	170 000 000	136 363 483	71,77	80,21	136 363 483
653	Indemnités, vacations, frais mission élus, mb instit			1 177 659			1 177 659
6556D	Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté	200 000 000	374 953 000	374 953 000	187,48	100,00	374 953 000
656	Participations			1 380 000			1 380 000
657	Subventions			1 000 000			1 000 000
657331A	Rns	500 000 000	526 000 000	526 000 000	105,20	100,00	526 000 000
657333	Institut d'insertion médico éducatif	365 900 000	365 900 000	365 900 000	100,00	100,00	365 900 000
657334	Fare tama hau	362 000 000	362 000 000	362 000 000	100,00	100,00	362 000 000
657348A	Institut de la jeunesse et des sports de la pf	612 000 000	676 950 000	676 950 000	110,61	100,00	676 950 000
6574	Sub. aux associat° & autres organismes droit privé	884 681 037	1 024 021 484	946 239 119	106,96	92,40	946 239 119
658	Charges diverses de gestion courante	1 000 000	1 000 000	126 050	12,61	12,61	126 050
672	Charges sur exercices antérieurs			109 323 894			109 323 894
6743	Subventions exceptionnelles aux organismes publics	5 000 000					
DEPENSES INDIRECTES		1 560 204 000	1 562 820 000	1 643 485 539	105,34	105,16	1 643 485 539
962	Personnel	1 560 204 000	1 562 820 000	1 643 485 539	105,34	105,16	1 643 485 539
R E C E T T E S		528 980 428	598 990 138	742 515 954	140,37	123,96	742 515 954
RECETTES DIRECTES		528 980 428	598 990 138	742 515 954	140,37	123,96	742 515 954
619	Rrr obtenus sur services extérieurs			33 600			33 600
652	Aides à caractère économique			10 961 504			10 961 504
74711	Participations de l'état - éducation	342 494 391	342 494 391	342 494 391	100,00	100,00	342 494 391
74714	Participations de l'état - solidarité		10 000 000	10 000 000		100,00	10 000 000
74715	Participations de l'état - jeunesse et sport	186 486 037	171 316 587	276 686 514	148,37	161,51	276 686 514
74718	Autres participations de l'état		75 179 160				
752	Revenus des immeubles			3 600 000			3 600 000

MISSION/ ARTICLE	LIBELLE	PREVISIONS PRIMITIVES 2022 (A)	PREVISIONS MODIFIEES 2022 (B)	REALISATIONS Mandats ou Titres y compris dépenses imprévues et cessions immobilisations (C)	%	%	REALISATIONS Hors travaux en régie
					(C/A)	(C/B)	
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)			98 739 945			98 739 945
	RESULTAT	- 6 605 396 916	- 7 068 941 648	- 6 634 641 630	100,44	93,86	- 6 634 641 630

MISSION/ ARTICLE	LIBELLE	PREVISIONS PRIMITIVES 2022 (A)	PREVISIONS MODIFIEES 2022 (B)	REALISATIONS Mandats ou Titres y compris dépenses imprévues et cessions immobilisations (C)	% (C/A)	% (C/B)	REALISATIONS Hors travaux en régie
	DEPENSES	982 732 396	1 106 360 688	995 486 808	101,30	89,98	995 486 808
	DEPENSES DIRECTES	698 912 396	822 540 688	727 638 451	104,11	88,46	727 638 451
606	Achats non stockés de matières et fournitures	13 939 500	13 939 500	14 254 975	102,26	102,26	14 254 975
613	Locations	2 150 000	2 150 000	638 304	29,69	29,69	638 304
61352	Location de matériel informatique	3 909 401	3 909 401	3 909 401	100,00	100,00	3 909 401
615	Entretien et réparations	51 500 000	47 500 000	14 180 078	27,53	29,85	14 180 078
616	Primes d'assurances	500 000	500 000	164 402	32,88	32,88	164 402
617	Etudes et recherches	150 029 040	143 029 040	102 021 668	68,00	71,33	102 021 668
618	Divers services extérieurs	15 200 000	15 200 000	10 547 576	69,39	69,39	10 547 576
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	22 231 000	22 231 000	35 481 291	159,60	159,60	35 481 291
623	Publicité, publications, relations publiques	41 443 246	41 443 246	35 783 796	86,34	86,34	35 783 796
624	Transports	6 700 000	6 700 000	5 501 587	82,11	82,11	5 501 587
625	Déplacements et missions	6 200 000	6 200 000	5 207 113	83,99	83,99	5 207 113
626	Frais postaux et frais de télécommunications	3 797 000	3 797 000	2 166 089	57,05	57,05	2 166 089
628	Divers - autres services extérieurs	145 350 709	116 350 709	102 620 819	70,60	88,20	102 620 819
653	Indemnités, vacations, frais mission élus, mb instit			964 299			964 299
656	Participations			1 490 000			1 490 000
6561	Organismes de regroupement (syndicat mixte entent)	210 962 500	380 090 792	257 204 594	121,92	67,67	257 204 594
6574	Sub. aux associat° & autres organismes droit privé	25 000 000	19 500 000	18 433 350	73,73	94,53	18 433 350
672	Charges sur exercices antérieurs			117 069 109			117 069 109
	DEPENSES INDIRECTES	283 820 000	283 820 000	267 848 357	94,37	94,37	267 848 357
962	Personnel	283 820 000	283 820 000	267 848 357	94,37	94,37	267 848 357
	RECETTES	63 000 000	66 000 000	68 572 721	108,85	103,90	68 572 721
	RECETTES DIRECTES	63 000 000	66 000 000	68 572 721	108,85	103,90	68 572 721
657	Subventions			99 355			99 355
7033	Redevance sur les agrégats	25 000 000	25 000 000	28 538 925	114,16	114,16	28 538 925
7068	Autres prestations de services		3 000 000				
747	Participations			4 040 907			4 040 907
74718	Autres participations de l'état	22 000 000	22 000 000	15 625 142	71,02	71,02	15 625 142
758	Divers - autres produits d'activité			5 517 826			5 517 826
7588	Autres-divers autres produits d'activité	16 000 000	16 000 000	2 707 148	16,92	16,92	2 707 148
762	Produits des autres immobilisations financières			9 197 811			9 197 811
772	Produits sur exercices antérieurs			2 400			2 400
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)			2 843 207			2 843 207
	RESULTAT	- 919 732 396	- 1 040 360 688	- 926 914 087	100,78	89,10	- 926 914 087

MISSION/ ARTICLE	LIBELLE	PREVISIONS PRIMITIVES 2022 (A)	PREVISIONS MODIFIEES 2022 (B)	REALISATIONS Mandats ou Titres y compris dépenses imprévues et cessions immobilisations (C)	% (C/A)	% (C/B)	REALISATIONS Hors travaux en régie
	DEPENSES	7 653 496 006	7 107 890 604	6 431 550 414	84,03	90,48	6 184 353 787
	DEPENSES DIRECTES	4 882 660 006	4 337 054 604	3 560 959 244	72,93	82,11	3 313 762 617
606	Achats non stockés de matières et fournitures	559 136 315	596 316 648	608 326 992	108,80	102,01	487 608 449
611	Prestations de services (délat° miss° serv. pub)			113 011			113 011
613	Locations	113 199 138	113 199 138	114 268 158	100,94	100,94	110 726 429
61352	Location de matériel informatique	35 740 950	35 740 950	35 740 450	100,00	100,00	35 740 450
614	Charges locatives et de copropriété			43 368			43 368
615	Entretien et réparations	256 778 349	256 778 349	270 704 096	105,42	105,42	270 704 096
616	Primes d'assurances	7 430 682	7 430 682	6 763 588	91,02	91,02	6 763 588
617	Etudes et recherches	24 127 531	24 127 531	3 148 388	13,05	13,05	3 148 388
618	Divers services extérieurs	55 210 900	55 327 257	37 084 335	67,17	67,03	37 084 335
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	170 509 944	167 509 944	64 213 301	37,66	38,33	64 213 301
623	Publicité, publications, relations publiques	6 400 450	6 400 450	15 102 274	235,96	235,96	15 102 274
624	Transports	54 635 224	54 635 224	69 085 832	126,45	126,45	30 677 034
625	Déplacements et missions	21 902 745	21 902 745	85 220 189	389,08	389,08	52 076 741
626	Frais postaux et frais de télécommunications	33 024 700	33 024 700	28 419 568	86,06	86,06	28 419 568
628	Divers - autres services extérieurs	15 938 547	15 938 547	21 450 238	134,58	134,58	20 669 338
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés	224 531	224 531	761 834	339,30	339,30	761 834
647	Autres charges sociales			40 000			40 000
652	Aides à caractère économique			1 659 780			1 659 780
6525	Aides sectrs commerce, industrie, des entreprises	172 000 000	172 000 000	156 521 232	91,00	91,00	156 521 232
656	Participations			550 000			550 000
657	Subventions			4 123 356			4 123 356
6573	Subventions aux organismes publics	120 000 000	20 000 000				
6574	Sub. aux associat° & autres organismes droit privé	13 000 000	13 000 000	33 758 949	259,68	259,68	33 758 949
658	Charges diverses de gestion courante			157 514			157 514
6581	Redevances pr concessions.brevets.licences.procé..		97 908	1 484 188		1515,90	1 484 188
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			4 466 554			4 466 554
672	Charges sur exercices antérieurs			116 356 733			65 753 524
673	Titres annulés			1 073 592			1 073 592
6743	Subventions exceptionnelles aux organismes publics	1 500 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	66,67	100,00	1 000 000 000
6744	Sub. excep associat° & aut. organismes droit privé	860 000 000	880 000 000	880 000 000	102,33	100,00	880 000 000
677	Travaux en régie (e/o)	862 000 000	862 000 000				
678	Autres charges exceptionnelles	1 400 000	1 400 000	321 724	22,98	22,98	321 724
	DEPENSES INDIRECTES	2 770 836 000	2 770 836 000	2 870 591 170	103,60	103,60	2 870 591 170
962	Personnel	2 770 836 000	2 770 836 000	2 870 591 170	103,60	103,60	2 870 591 170
	RECETTES	1 012 165 870	1 012 165 870	401 497 695	39,67	39,67	154 301 068
	RECETTES DIRECTES	1 012 165 870	1 012 165 870	401 497 695	39,67	39,67	154 301 068
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats			296 928			296 928
645	Charges sociales			17 629			17 629
703	Redevances et recettes d'utilisation du domaine			228 448			228 448
7068	Autres prestations de services	23 000 000	23 000 000	26 376 441	114,68	114,68	26 376 441
721	Immobilisations incorporelles (e/o)			27 807 661			
722	Immobilisations corporelles (e/o)	862 000 000	862 000 000	219 388 966	25,45	25,45	
74718	Autres participations de l'etat	57 165 870	57 165 870				
752	Revenus des immeubles			24 510 870			24 510 870
757	Redevances versées par les fermiers	10 000 000	10 000 000	10 210 632	102,11	102,11	10 210 632
758	Divers - autres produits d'activité			949 487			949 487

RESEAU ROUTIER	PORTS ET AEROPORTS	PROTECTION CONTRE LES EAUX	ENERGIE	POSTES, TELECOMS, NOUVELLES TECHNOLOGIES	MEDIAS							ARTICLE
97401	97402	97403	97404	97405	97406							
15 688 990 449 878 8 039 130	13 287 042 306 183	 11 908 811	1 240 079 34 215 752 3 032 658	 3 542 110								771 7711 772 773
- 2 804 772 232	- 447 309 849	- 419 832 241	- 168 783 235	- 1 309 355 162	- 880 000 000							

		TRANSPORTS		Mission 975 (EN FRANCS CFP)			Page 48
MISSION/ ARTICLE	LIBELLE	PREVISIONS PRIMITIVES 2022 (A)	PREVISIONS MODIFIEES 2022 (B)	REALISATIONS Mandats ou Titres y compris dépenses imprévues et cessions immobilisations (C)	% (C/A)	% (C/B)	REALISATIONS Hors travaux en régie
DEPENSES		6 347 577 118	6 766 363 178	6 254 467 669	98,53	92,43	6 253 783 671
DEPENSES DIRECTES		3 798 290 638	4 210 656 180	3 655 231 641	96,23	86,81	3 654 547 643
606	Achats non stockés de matières et fournitures	368 950 616	407 393 799	377 425 553	102,30	92,64	376 861 779
611	Prestations de services (délat° miss° serv. pub)	1 138 000 000	1 138 000 000	1 137 390 964	99,95	99,95	1 137 390 964
613	Locations	110 243 292	110 243 292	97 384 070	88,34	88,34	97 384 070
61352	Location de matériel informatique	30 014 510	30 014 510	30 014 510	100,00	100,00	30 014 510
614	Charges locatives et de copropriété			433 104			433 104
615	Entretien et réparations	211 951 533	361 722 395	215 459 532	101,66	59,56	215 459 532
616	Primes d'assurances	32 737 672	33 217 249	30 280 762	92,50	91,16	30 280 762
617	Etudes et recherches	40 416 852	40 416 852	4 166 700	10,31	10,31	4 166 700
618	Divers services extérieurs	89 432 922	89 480 110	86 537 072	96,76	96,71	86 537 072
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	42 358 704	52 758 704	44 459 054	104,96	84,27	44 459 054
623	Publicité, publications, relations publiques	27 580 000	37 080 000	23 495 387	85,19	63,36	23 495 387
624	Transports	150 414 838	150 414 838	125 367 707	83,35	83,35	125 247 483
625	Déplacements et missions	249 553 925	249 553 925	255 230 670	102,27	102,27	255 230 670
626	Frais postaux et frais de télécommunications	25 121 056	25 121 056	20 756 996	82,63	82,63	20 756 996
628	Divers - autres services extérieurs	596 697 997	735 997 997	717 450 485	120,24	97,48	717 450 485
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 007 161	1 007 161	75 000	7,45	7,45	75 000
647	Autres charges sociales			5 000			5 000
6475	Médecine du travail	8 911 469	8 911 469	3 784 661	42,47	42,47	3 784 661
652	Aides à caractère économique	50 500 000	54 000 000	31 255 000	61,89	57,88	31 255 000
6556J	Fds continuité terr aérienne interinsulaire	413 000 000	413 000 000	413 000 000	100,00	100,00	413 000 000
656	Participations			2 386 635			2 386 635
658	Charges diverses de gestion courante	7 500 000	7 500 000	7 598 040	101,31	101,31	7 598 040
672	Charges sur exercices antérieurs			29 978 080			29 978 080
673	Titres annulés	500 000					
674	Subventions exceptionnelles			700 000			700 000
6744	Sub. excep associat° & aut. organismes droit privé	143 198 091	204 622 823				
677	Travaux en régie (e/o)	60 000 000	60 000 000				
678	Autres charges exceptionnelles	200 000	200 000	596 659	298,33	298,33	596 659
DEPENSES INDIRECTES		2 549 286 480	2 555 706 998	2 599 236 028	101,96	101,70	2 599 236 028
962	Personnel	2 549 286 480	2 555 706 998	2 599 236 028	101,96	101,70	2 599 236 028
RECETTES		1 030 430 795	1 146 859 826	2 014 051 855	195,46	175,61	2 013 367 857
RECETTES DIRECTES		1 030 430 795	1 146 859 826	2 014 051 855	195,46	175,61	2 013 367 857
619	Rrr obtenus sur services extérieurs			33 600			33 600
629	Rrr obtenus sur autres services extérieurs			424 415			424 415
652	Aides à caractère économique			40 000			40 000
701	Ventes de produits finis			15 684			15 684
7031	Redevances aéroportuaires	60 000 000	60 000 000	54 147 113	90,25	90,25	54 147 113
706	Prestations de services			328 013			328 013
7061	Transports	82 000 000	82 000 000	80 521 930	98,20	98,20	80 521 930
708	Autres produits			195 374			195 374
70838	Autres locations diverses (autres qu'immeubles)	55 100 000	55 100 000	24 865 600	45,13	45,13	24 865 600
711	Taxe sur la valeur ajoutée			131 860			131 860
713	Droits intérieurs de consommation			10 143			10 143
722	Immobilisations corporelles (e/o)	60 000 000	60 000 000	683 998	1,14	1,14	
74718	Autres participations de l'etat	773 330 795	773 330 795	1 705 731 593	220,57	220,57	1 705 731 593
772	Produits sur exercices antérieurs			4 454 224			4 454 224

TRANSPORTS TERRESTRES & SECURITE ROUTIERE 97501	TRANSPORTS ET AFFAIRES MARITIMES 97502	TRANSPORTS AERIENS ET AVIATION CIVILE 97503	SECURITE AEROPORTUAIRE (ETAT) 97504									ARTICLE
119 270 322	5 340 349	9 790 419	8 067 218									773
- 1 547 792 796	- 1 527 660 614	- 1 186 968 665	22 006 261									

MISSION/ ARTICLE	LIBELLE	PREVISIONS PRIMITIVES 2022 (A)	PREVISIONS MODIFIEES 2022 (B)	REALISATIONS Mandats ou Titres y compris dépenses imprévues et cessions immobilisations (C)	%	%	REALISATIONS Hors travaux en régie
					(C/A)	(C/B)	
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)		116 429 031	142 468 308		122,36	142 468 308
	RESULTAT	- 5 317 146 323	- 5 619 503 352	- 4 240 415 814	79,75	75,46	- 4 240 415 814

MISSION/ ARTICLE	LIBELLE	PREVISIONS PRIMITIVES 2022 (A)	PREVISIONS MODIFIEES 2022 (B)	REALISATIONS Mandats ou Titres y compris dépenses imprévues et cessions immobilisations (C)	% (C/A)	% (C/B)	REALISATIONS Hors travaux en régie
	DEPENSES	3 277 983 868	5 619 402 271	5 481 149 070	167,21	97,54	5 481 149 070
	DEPENSES DIRECTES	2 095 479 868	4 436 898 271	4 173 874 455	199,18	94,07	4 173 874 455
606	Achats non stockés de matières et fournitures	46 523 081	53 671 614	64 997 211	139,71	121,10	64 997 211
613	Locations	22 674 080	22 674 080	27 708 288	122,20	122,20	27 708 288
61352	Location de matériel informatique	53 514 791	53 525 264	52 178 720	97,50	97,48	52 178 720
614	Charges locatives et de copropriété	4 727 200	4 727 200	3 418 639	72,32	72,32	3 418 639
615	Entretien et réparations	44 956 000	64 956 000	51 561 721	114,69	79,38	51 561 721
616	Primes d'assurances	2 237 486	2 237 486	1 573 090	70,31	70,31	1 573 090
617	Etudes et recherches	53 000 000	4 000 000				
618	Divers services extérieurs	8 299 230	8 299 230	15 891 662	191,48	191,48	15 891 662
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	81 500 000	105 432 349	61 444 514	75,39	58,28	61 444 514
623	Publicité, publications, relations publiques	17 308 000	17 308 000	6 276 577	36,26	36,26	6 276 577
624	Transports	20 000 000	20 000 000	8 910 453	44,55	44,55	8 910 453
625	Déplacements et missions	23 500 000	22 500 000	10 547 355	44,88	46,88	10 547 355
626	Frais postaux et frais de télécommunications	15 400 000	15 400 000	11 814 536	76,72	76,72	11 814 536
627	Services bancaires et assimilés	500 000	500 000	356 309	71,26	71,26	356 309
628	Divers - autres services extérieurs	80 200 000	80 200 282	132 160 440	164,79	164,79	132 160 440
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés	7 500 000	7 500 000				
6518	Autres - aides à la personne	690 000 000	735 000 000	473 863 000	68,68	64,47	473 863 000
652	Aides à caractère économique			2 566 198			2 566 198
6527	Aides au secteur du logement....	10 000 000	6 000 000	992 760	9,93	16,55	992 760
6561	Organismes de regroupement (svndicat mixte entent)	58 640 000	58 640 000	58 640 000	100,00	100,00	58 640 000
658	Charges diverses de gestion courante			1 069 252			1 069 252
6581	Redevances pr concessions.brevets.licences.procé..		93 944	298 959		318,23	298 959
672	Charges sur exercices antérieurs			255 522 304			255 522 304
673	Titres annulés	10 000 000	13 287 085	12 122 429	121,22	91,23	12 122 429
674331	Office polynésien de l'habitat	835 000 000	855 000 000	855 000 000	102,40	100,00	855 000 000
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées		1 794 809 620	1 794 809 620		100,00	1 794 809 620
676	Différences sur réalisat* (+) transférées en inv.		481 136 117	270 150 418		56,15	270 150 418
677	Travaux en régie (e/o)	10 000 000	10 000 000				
	DEPENSES INDIRECTES	1 182 504 000	1 182 504 000	1 307 274 615	110,55	110,55	1 307 274 615
962	Personnel	1 182 504 000	1 182 504 000	1 307 274 615	110,55	110,55	1 307 274 615
	RECETTES	259 000 000	2 534 945 737	3 097 749 814	1196,04	122,20	3 097 749 814
	RECETTES DIRECTES	259 000 000	2 534 945 737	3 097 749 814	1196,04	122,20	3 097 749 814
619	Rrr obtenus sur services extérieurs			267 959			267 959
7034	Redevance d'occupation du domaine public maritime	45 000 000	45 000 000	357 982 614	795,52	795,52	357 982 614
7038	Autres redevances & recettes d'utilisat* domaine	50 000 000	50 000 000	133 523 026	267,05	267,05	133 523 026
706	Prestations de services			729 233			729 233
7062	Reproduction de documents	103 000 000	103 000 000	203 242 406	197,32	197,32	203 242 406
722	Immobilisations corporelles (e/o)	10 000 000	10 000 000				
747	Participations			2 577 485			2 577 485
752	Revenus des immeubles	51 000 000	51 000 000	93 442 305	183,22	183,22	93 442 305
772	Produits sur exercices antérieurs			4 804 055			4 804 055
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)			25 208 994			25 208 994
775	Produits des cessions d'immobilisations		2 134 658 089	1 923 672 390		90,12	1 923 672 390
7761	Différences sur réalisations (négatives)		141 287 648	141 287 648		100,00	141 287 648
778	Autres produits exceptionnels			211 011 699			211 011 699
	RESULTAT	- 3 018 983 868	- 3 084 456 534	- 2 383 399 256	78,95	77,27	- 2 383 399 256

GESTION FISCALE

Mission 990 (EN FRANCS CFP)

Page 54

MISSION/ ARTICLE	LIBELLE	PREVISIONS PRIMITIVES 2022 (A)	PREVISIONS MODIFIEES 2022 (B)	REALISATIONS Mandats ou Titres y compris dépenses imprévues et cessions immobilisations (C)	% (C/A)	% (C/B)	REALISATIONS Hors travaux en régie
	D E P E N S E S	26 952 069 880	38 001 372 488	29 967 347 097	111,19	78,86	29 967 347 097
	DEPENSES DIRECTES	26 121 981 880	37 171 284 488	29 064 524 902	111,26	78,19	29 064 524 902
606	Achats non stockés de matières et fournitures	18 720 500	31 219 632	16 135 340	86,19	51,68	16 135 340
613	Locations	183 000	183 000	3 141 435	1716,63	1716,63	3 141 435
61352	Location de matériel informatique	47 260 500	47 260 500	47 260 500	100,00	100,00	47 260 500
615	Entretien et réparations	8 115 880	8 115 880	3 695 794	45,54	45,54	3 695 794
616	Primes d'assurances	110 000	110 000	42 765	38,88	38,88	42 765
618	Divers services extérieurs	1 021 000	2 824 476	3 635 552	356,08	128,72	3 635 552
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	36 600 000	36 600 000	11 605 805	31,71	31,71	11 605 805
623	Publicité, publications, relations publiques	30 125 000	30 125 000	12 388 836	41,12	41,12	12 388 836
624	Transports	1 621 000	1 621 000	580 081	35,79	35,79	580 081
625	Déplacements et missions	4 000 000	4 000 000	1 324 860	33,12	33,12	1 324 860
626	Frais postaux et frais de télécommunications	23 250 000	23 250 000	14 748 179	63,43	63,43	14 748 179
627	Services bancaires et assimilés	5 000 000	5 000 000				
628	Divers - autres services extérieurs	59 525 000	59 525 000	28 126 108	47,25	47,25	28 126 108
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés			3 000			3 000
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 030 000 000	1 025 000 000	284 313 022	27,60	27,74	284 313 022
658	Charges diverses de gestion courante	725 000	725 000				
6581	Redevances pr concessions,brevets,licences,procé..	725 000	725 000	231 905	31,99	31,99	231 905
6582	Restitution des crédits de tva	2 800 000 000	2 800 000 000	2 575 727 234	91,99	91,99	2 575 727 234
672	Charges sur exercices antérieurs			4 636 796			4 636 796
673	Titres annulés	2 855 000 000	2 855 000 000	989 361 188	34,65	34,65	989 361 188
681	Dotat° amort. & aux provis° - charges de fct	500 000 000	500 000 000	630 000 000	126,00	126,00	630 000 000
7191	Exonérations de droits et taxes à l'importat°(e/o)	12 000 000 000	21 530 000 000	16 405 596 460	136,71	76,20	16 405 596 460
7192	Exonérations de droits d'enregistrement (e/o)	1 900 000 000	2 610 000 000	2 531 000 465	133,21	96,97	2 531 000 465
7392	Crédit d'impôt de défiscalisation locale is (e/o)	4 000 000 000	4 800 000 000	4 880 544 574	122,01	101,68	4 880 544 574
7395	Crédit d'impôt de défiscalisation locale it (e/o)	800 000 000	800 000 000	620 425 003	77,55	77,55	620 425 003
	DEPENSES INDIRECTES	830 088 000	830 088 000	902 822 195	108,76	108,76	902 822 195
962	Personnel	830 088 000	830 088 000	902 822 195	108,76	108,76	902 822 195
	R E C E T T E S	122 892 000 000	135 406 000 000	142 360 478 586	115,84	105,14	142 360 478 586
	RECETTES DIRECTES	122 892 000 000	135 406 000 000	142 360 478 586	115,84	105,14	142 360 478 586
619	Rrr obtenus sur services extérieurs			67 200			67 200
629	Rrr obtenus sur autres services extérieurs			534 211			534 211
701	Ventes de produits finis			184 374			184 374
7111	Tva à l'importation	23 348 000 000	23 948 000 000	26 479 490 098	113,41	110,57	26 479 490 098
7112	Tva régime intérieur	26 832 000 000	26 832 000 000	27 864 540 786	103,85	103,85	27 864 540 786
71211	Taxe de consommation sur les hydrocarbures	3 850 000 000	3 850 000 000	3 968 067 368	103,07	103,07	3 968 067 368
71212	Taxe intérieure sur les produits pétroliers	167 000 000	167 000 000	240 370 138	143,93	143,93	240 370 138
71213	Taxe spécifia. exceptionnelle s/certains carburant	1 065 000 000	1 065 000 000	1 118 217 810	105,00	105,00	1 118 217 810
71221	Taxe supplémentaire de solidarité ad valorem	32 000 000	32 000 000	39 253 239	122,67	122,67	39 253 239
71223	Taxe spécifique sur consommation boissons viniques	190 000 000	190 000 000	172 925 140	91,01	91,01	172 925 140
71224	Taxe de consommation s/autres boissons alcoolisées	53 000 000	53 000 000	61 787 701	116,58	116,58	61 787 701
71225	Taxe pour le développement du sport et de la ieune	475 000 000	475 000 000	452 820 044	95,33	95,33	452 820 044
71226	Droit spécifique spécial de cons° sur la bière	190 000 000	190 000 000	181 127 394	95,33	95,33	181 127 394
71251	Taxe spécifique grands travaux et routes	661 000 000	661 000 000	688 033 982	104,09	104,09	688 033 982
71261	Droits de douane	7 725 000 000	7 725 000 000	8 878 189 763	114,93	114,93	8 878 189 763
71262	Taxe pour l'environnement, l'agriculture et pêche	3 049 000 000	3 049 000 000	3 318 619 167	108,84	108,84	3 318 619 167
71263	Taxe de statistique	198 000 000	198 000 000	182 172 572	92,01	92,01	182 172 572

GESTION FISCALE

Mission 990 (EN FRANCS CFP)

Page 56

MISSION/ ARTICLE	LIBELLE	PREVISIONS PRIMITIVES 2022 (A)	PREVISIONS MODIFIEES 2022 (B)	REALISATIONS Mandats ou Titres y compris dépenses imprévues et cessions immobilisations (C)	% (C/A)	% (C/B)	REALISATIONS Hors travaux en régie
71271	Taxe forfaitaire postale	60 000 000	60 000 000	115 750 583	192,92	192,92	115 750 583
71272	Taxe forfaitaire voyageurs	44 000 000	44 000 000	77 357 360	175,81	175,81	77 357 360
71281	Taxe de développement local	1 794 000 000	1 794 000 000	2 135 203 772	119,02	119,02	2 135 203 772
71283	Taxe spéciale spécifique de consommation	1 271 000 000	1 271 000 000	1 339 430 222	105,38	105,38	1 339 430 222
71284	Taxe de compensation s/ tabacs et alcools importés	90 000 000	90 000 000	105 541 472	117,27	117,27	105 541 472
713	Droits intérieurs de consommation			6 052 008			6 052 008
71381	Taxe sur les conventions d'assurance	1 386 000 000	1 386 000 000	1 398 087 840	100,87	100,87	1 398 087 840
71384	Taxe sur les jeux	934 000 000	934 000 000	1 055 783 101	113,04	113,04	1 055 783 101
7141	Droits spécifiques sur les perles exportées	200 000 000	200 000 000	297 914 279	148,96	148,96	297 914 279
7142	Taxe à l'exportation de l'huile de coprah raffinée	31 000 000	31 000 000				
7151	Droits d'enregistrement	5 100 000 000	5 100 000 000	5 175 254 586	101,48	101,48	5 175 254 586
7152	Droit de timbre et de visa	494 000 000	494 000 000	607 851 850	123,05	123,05	607 851 850
7154	Taxe de publicité immobilière	224 000 000	224 000 000	201 883 243	90,13	90,13	201 883 243
718	Autres impôts et taxes indirects			4 308 097 260			4 308 097 260
7181	Amendes et confiscations - douanes	16 000 000	16 000 000	265 902 400	1661,89	1661,89	265 902 400
7182	Amendes et pénalités daf	35 000 000	35 000 000	42 380 342	121,09	121,09	42 380 342
7183	Exonérations de droits et taxes à l'importat*(e/o)	12 000 000 000	21 530 000 000	12 097 499 200	100,81	56,19	12 097 499 200
7185	Exonérations de droits d'enregistrement (e/o)	1 900 000 000	2 610 000 000	2 531 000 465	133,21	96,97	2 531 000 465
73111	Impôt sur le bénéfice des sociétés	8 000 000 000	8 874 000 000	11 553 028 510	144,41	130,19	11 553 028 510
73112	Crédit d'impôt de défiscalisation locale is (e/o)	4 000 000 000	4 800 000 000	4 880 544 574	122,01	101,68	4 880 544 574
73113	Contribution supplémentaire impôt bénéfice société	3 300 000 000	3 300 000 000	4 308 265 906	130,55	130,55	4 308 265 906
73114	Impôt sur les transactions	2 825 000 000	2 825 000 000	3 334 181 444	118,02	118,02	3 334 181 444
73115	Crédit d'impôt de défiscalisation locale it (e/o)	800 000 000	800 000 000	620 425 003	77,55	77,55	620 425 003
73116	Impôt sur le revenu des capitaux mobiliers	2 029 000 000	2 029 000 000	2 283 685 713	112,55	112,55	2 283 685 713
73123	Impôt forfaitaire s/les stés civiles de participat	15 000 000	15 000 000	18 780 000	125,20	125,20	18 780 000
73124	Impôt sur les plus-values immobilières	300 000 000	300 000 000	645 789 548	215,26	215,26	645 789 548
73126	Retenue à la source sur les revenus	1 187 000 000	1 187 000 000	1 409 830 677	118,77	118,77	1 409 830 677
73127	Impôt forfaitaire des très petites entreprises	142 000 000	142 000 000	162 241 200	114,25	114,25	162 241 200
73130	Taxe sur chiffre d'affaire des services télécom	454 000 000	454 000 000	469 910 115	103,50	103,50	469 910 115
7321	Taxe de mise en circulation	1 312 000 000	1 312 000 000	1 320 175 630	100,62	100,62	1 320 175 630
7322	Taxe d'environnement pour le recyclaqe véhicules	228 000 000	228 000 000	238 705 000	104,70	104,70	238 705 000
7331	Impôt foncier sur les propriétés bâties	2 924 000 000	2 924 000 000	3 085 290 949	105,52	105,52	3 085 290 949
7343	Redevance de promotion touristique	1 000 000 000	1 000 000 000	1 556 967 638	155,70	155,70	1 556 967 638
738	Autres impôts et taxes directs			290 400			290 400
7383	Taxe d'apprentissage	214 000 000	214 000 000	207 528 368	96,98	96,98	207 528 368
7386	Impôt forfaitaire sur les stations radioélectrique	151 000 000	151 000 000	128 834 000	85,32	85,32	128 834 000
7387	Amendes et pénalités - contributions	499 000 000	499 000 000	527 045 045	105,62	105,62	527 045 045
763	Intérêts des traites en douane	98 000 000	98 000 000	81 189 047	82,85	82,85	81 189 047
772	Produits sur exercices antérieurs			115 698 154			115 698 154
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)			4 143 702			4 143 702
778	Autres produits exceptionnels			536 993			536 993
	RESULTAT	95 939 930 120	97 404 627 512	112 393 131 489	117,15	115,39	112 393 131 489

MISSION/ ARTICLE	LIBELLE	PREVISIONS PRIMITIVES 2022 (A)	PREVISIONS MODIFIEES 2022 (B)	REALISATIONS Mandats ou Titres y compris dépenses imprévues et cessions immobilisations (C)	% (C/A)	% (C/B)	REALISATIONS Hors travaux en régie
	D E P E N S E S	16 850 274 000	16 622 927 226	15 570 540 799	92,41	93,67	15 570 540 799
	DEPENSES DIRECTES	16 029 302 000	15 801 955 226	15 534 618 289	96,91	98,31	15 534 618 289
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	150 000 000	150 000 000	304 537 167	203,02	203,02	304 537 167
627	Services bancaires et assimilés	250 000	250 000	132 867 688	53147,08	53147,08	132 867 688
651	Aides à la personne	2 052 000	2 052 000	2 052 000	100,00	100,00	2 052 000
654	Pertes sur créances irrécouvrables		62 503 717	3 911 244		6,26	3 911 244
661	Charges d'intérêts	3 550 000 000	3 350 000 000	2 989 366 207	84,21	89,23	2 989 366 207
666	Pertes de change	4 500 000	4 500 000	1 859 136	41,31	41,31	1 859 136
668	Autres charges financières			3 372 799			3 372 799
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			730 620			730 620
672	Charges sur exercices antérieurs			20 196			20 196
673	Titres annulés	35 000 000	35 000 000	166 703 004	476,29	476,29	166 703 004
681	Dotat° amort. & aux provis° - charges de fct	12 186 000 000	12 096 149 509	11 827 722 506	97,06	97,78	11 827 722 506
686	Dotat° amortis. et provis° - charges financières	101 500 000	101 500 000	101 475 722	99,98	99,98	101 475 722
	DEPENSES INDIRECTES	820 972 000	820 972 000	35 922 510	4,38	4,38	35 922 510
962	Personnel	820 972 000	820 972 000	35 922 510	4,38	4,38	35 922 510
	R E C E T T E S	30 341 267 972	31 033 579 809	28 869 557 838	95,15	93,03	28 869 557 838
	RECETTES DIRECTES	30 341 267 972	31 033 579 809	28 869 557 838	95,15	93,03	28 869 557 838
708	Autres produits			446 250			446 250
7411	Dotation globale d'autonomie (dga)	10 805 727 924	10 805 727 924	10 805 727 924	100,00	100,00	10 805 727 924
758	Divers - autres produits d'activité			425 000			425 000
7581	Amendes et confiscations non fiscales	87 000 000	87 000 000	68 495 177	78,73	78,73	68 495 177
7588	Autres-divers autres produits d'activité	114 000 000	114 000 000	88 807 327	77,90	77,90	88 807 327
7611	Sociétés	180 000 000	180 000 000	221 494 897	123,05	123,05	221 494 897
7621	Pduits autres immo financières- encaissées échéanc	140 000 000	140 000 000	245 773 050	175,55	175,55	245 773 050
766	Gains de change	100 000	100 000	63 728	63,73	63,73	63 728
768	Autres produits financiers	17 042 800	17 042 800	29 733 788	174,47	174,47	29 733 788
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	8 000 000	8 000 000	2 502 455	31,28	31,28	2 502 455
772	Produits sur exercices antérieurs			51 352 256			51 352 256
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	600 000 000	600 000 000	5 439 243	0,91	0,91	5 439 243
7768	Neutralisation des amortissements	1 901 632 135	1 900 801 183	1 900 801 183	99,96	100,00	1 900 801 183
777	Quote-part sub. inv transférées au cpte de résultat	822 000 000	853 620 634	853 620 634	103,85	100,00	853 620 634
778	Autres produits exceptionnels	6 195 000 000	6 395 000 000	4 662 587 659	75,26	72,91	4 662 587 659
7861	Reprises s/ amortissements d'emprunts obligataires	298 329 356	298 329 356	298 329 355	100,00	100,00	298 329 355
7871	Reprises sur prov chqes à venir pge	9 172 435 757	9 633 957 912	9 633 957 912	105,03	100,00	9 633 957 912
	R E S U L T A T	13 490 993 972	14 410 652 583	13 299 017 039	98,58	92,29	13 299 017 039

BALANCE FONCTIONNELLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2022

BUDGET GÉNÉRAL

Mission/ CSR(*1)/ LB(*2)	LIBELLE	TOTAL DEPENSES DIRECTES			%			TOTAL RECETTES DIRECTES			%		
		BUDGET PRIMITIF (1)	BUDGET MODIFIE (2)	MANDATS Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (3)	(3)/(1)	(3)/(2)	TOTAL	BUDGET PRIMITIF (4)	BUDGET MODIFIE (5)	EMISSIONS Y COMPRIS PRODUITS DES CESSIONS (6)	(6)/(4)	(6)/(5)	TOTAL
		160 925 242 754	189 966 414 097	154 112 930 709	95,77	81,13	100,00	160 925 242 754	189 966 414 097	183 756 709 282	114,19	96,73	100,00
002	Résultat de fonctionnement reporté				0,00	0,00	0,00		12 323 275 361		0,00	0,00	0,00
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	400 000 000	430 000 000		0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	18 763 438 830	21 559 223 893		0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
960	POUVOIRS PUBLICS	4 595 494 900	4 862 052 730	4 480 498 165	97,50	92,15	2,91	99 400 000	99 400 000	125 189 341	125,95	125,95	0,07
961	MOYENS INTERNES	1 198 865 261	1 218 208 579	810 373 882	67,60	66,52	0,53	734 107 314	702 798 184	587 148 948	79,98	83,54	0,32
962	PERSONNEL	32 301 761 209	32 927 934 100	32 276 538 199	99,92	98,02	20,94	1 242 777 536	1 259 101 536	715 076 096	57,54	56,79	0,39
963	PARTENARIAT AVEC LES "COLLECTIVITES"	16 592 274 227	18 505 067 499	18 375 339 642	110,75	99,30	11,92	62 000 000	62 000 000	148 442 064	239,42	239,42	0,08
964	TOURISME	2 387 492 750	2 322 635 282	2 173 331 797	91,03	93,57	1,41			19 699 189	0,00	0,00	0,01
965	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES	3 902 466 108	4 324 667 504	3 966 027 618	101,63	91,71	2,57	285 000 000	596 218 121	561 817 401	197,13	94,23	0,31
966	ECONOMIE GENERALE	2 272 960 380	9 915 223 370	9 215 322 108	405,43	92,94	5,98	163 000 000	243 000 000	342 970 671	210,41	141,14	0,19
967	TRAVAIL ET EMPLOI	9 846 903 890	10 082 689 641	9 854 196 381	100,07	97,73	6,39	20 690 752	40 690 752	102 135 313	493,63	251,00	0,06
968	CULTURE ET PATRIMOINE	1 226 997 597	1 272 102 597	1 266 258 802	103,20	99,54	0,82			15 543 419	0,00	0,00	0,01
969	ENSEIGNEMENT	4 467 441 047	4 637 884 793	4 448 880 130	99,58	95,92	2,89	776 761 694	802 929 353	1 386 978 422	178,56	172,74	0,75
970	SANTE	3 768 346 423	5 023 222 866	4 795 644 958	127,26	95,47	3,11	1 414 660 393	2 038 459 410	2 197 283 955	155,32	107,79	1,20
971	VIE SOCIALE	5 574 173 344	6 105 111 786	5 733 672 045	102,86	93,92	3,72	528 980 428	598 990 138	742 515 954	140,37	123,96	0,40
973	ENVIRONNEMENT	698 912 396	822 540 688	727 638 451	104,11	88,46	0,47	63 000 000	66 000 000	68 572 721	108,85	103,90	0,04
974	RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	4 882 660 006	4 337 054 604	3 560 959 244	72,93	82,11	2,31	1 012 165 870	1 012 165 870	401 497 695	39,67	39,67	0,22
975	TRANSPORTS	3 798 290 638	4 210 656 180	3 655 231 641	96,23	86,81	2,37	1 030 430 795	1 146 859 826	2 014 051 855	195,46	175,61	1,10
976	URBANISME, HABITAT ET FONCIER	2 095 479 868	4 436 898 271	4 173 874 455	199,18	94,07	2,71	259 000 000	2 534 945 737	3 097 749 814	1196,04	122,20	1,69
990	GESTION FISCALE	26 121 981 880	37 171 284 488	29 064 524 902	111,26	78,19	18,86	122 892 000 000	135 406 000 000	142 360 478 586	115,84	105,14	77,47
991	GESTION FINANCIERE	16 029 302 000	15 801 955 226	15 534 618 289	96,91	98,31	10,08	30 341 267 972	31 033 579 809	28 869 557 838	95,15	93,03	15,71
	TOTAL GENERAL	160 925 242 754	189 966 414 097	154 112 930 709	95,77	81,13	100,00	160 925 242 754	189 966 414 097	183 756 709 282	114,19	96,73	100,00
	EXCEDENT SECTION FONCTIONNEMENT			29 643 778 573									

*1 - CSR : Chapitres sans réalisation : 022,023

*2 - LB : Lignes budgétaires : 002

BALANCE FONCTIONNELLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2022 - (après ventilation des dépenses indirectes)

BUDGET GÉNÉRAL

Mission / CSR(*1)/ LB(*2)	LIBELLE	TOTAL DEPENSES			%			TOTAL RECETTES			%		
		BUDGET PRIMITIF (1)	BUDGET MODIFIE (2)	MANDATS Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (3)	(3)/(1)	(3)/(2)	TOTAL	BUDGET PRIMITIF (4)	BUDGET MODIFIE (5)	EMISSIONS Y COMPRIS PRODUITS DES CESSIONS (6)	(6)/(4)	(6)/(5)	TOTAL
		192 541 750 185	222 129 261 999	186 153 195 120	96,68	83,80	100,00	192 541 750 185	222 129 261 999	215 796 973 693	112,08	97,15	100,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0			0,00	0,00	0,00		12 323 275 361		0,00	0,00	0,00
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	400 000 000	430 000 000		0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	18 763 438 830	21 559 223 893		0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
960	POUVOIRS PUBLICS	8 467 716 900	8 685 228 730	8 366 146 533	98,80	96,33	4,49	1 056 467 000	991 467 000	950 843 372	90,00	95,90	0,44
961	MOYENS INTERNES	2 810 249 261	2 834 464 579	2 474 383 239	88,05	87,30	1,33	734 107 314	702 798 184	587 148 948	79,98	83,54	0,27
962	PERSONNEL	34 914 179 544	36 092 409 869	33 413 201 174	95,70	92,58	17,95	31 902 217 967	32 529 882 438	31 929 686 476	100,09	98,15	14,80
963	PARTENARIAT AVEC LES "COLLECTIVITES"	16 817 406 227	18 730 199 499	18 607 330 377	110,64	99,34	10,00	62 000 000	62 000 000	148 442 064	239,42	239,42	0,07
964	TOURISME	2 573 024 750	2 508 167 282	2 380 828 237	92,53	94,92	1,28			19 699 189	0,00	0,00	0,01
965	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES	5 926 362 108	6 350 618 023	6 002 350 979	101,28	94,52	3,22	285 000 000	596 218 121	561 817 401	197,13	94,23	0,26
966	ECONOMIE GENERALE	2 803 158 380	10 445 421 370	9 719 952 127	346,75	93,05	5,22	163 000 000	243 000 000	342 970 671	210,41	141,14	0,16
967	TRAVAIL ET EMPLOI	10 542 591 890	10 778 377 641	10 587 529 315	100,43	98,23	5,69	20 690 752	40 690 752	102 135 313	493,63	251,00	0,05
968	CULTURE ET PATRIMOINE	1 435 293 597	1 480 398 597	1 486 159 790	103,54	100,39	0,80			15 543 419	0,00	0,00	0,01
969	ENSEIGNEMENT	7 561 979 663	7 732 537 409	8 167 372 840	108,01	105,62	4,39	776 761 694	802 929 353	1 386 978 422	178,56	172,74	0,64
970	SANTE	10 327 838 423	11 609 966 866	12 870 241 068	124,62	110,86	6,91	1 414 660 393	2 038 459 410	2 197 283 955	155,32	107,79	1,02
971	VIE SOCIALE	7 134 377 344	7 667 931 786	7 377 157 584	103,40	96,21	3,96	528 980 428	598 990 138	742 515 954	140,37	123,96	0,34
973	ENVIRONNEMENT	982 732 396	1 106 360 688	995 486 808	101,30	89,98	0,53	63 000 000	66 000 000	68 572 721	108,85	103,90	0,03
974	RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	7 653 496 006	7 107 890 604	6 431 550 414	84,03	90,48	3,45	1 012 165 870	1 012 165 870	401 497 695	39,67	39,67	0,19
975	TRANSPORTS	6 347 577 118	6 766 363 178	6 254 467 669	98,53	92,43	3,36	1 030 430 795	1 146 859 826	2 014 051 855	195,46	175,61	0,93
976	URBANISME, HABITAT ET FONCIER	3 277 983 868	5 619 402 271	5 481 149 070	167,21	97,54	2,94	259 000 000	2 534 945 737	3 097 749 814	1196,04	122,20	1,44
990	GESTION FISCALE	26 952 069 880	38 001 372 488	29 967 347 097	111,19	78,86	16,10	122 892 000 000	135 406 000 000	142 360 478 586	115,84	105,14	65,97
991	GESTION FINANCIERE	16 850 274 000	16 622 927 226	15 570 540 799	92,41	93,67	8,36	30 341 267 972	31 033 579 809	28 869 557 838	95,15	93,03	13,38
	TOTAL GENERAL	192 541 750 185	222 129 261 999	186 153 195 120	96,68	83,80	100,00	192 541 750 185	222 129 261 999	215 796 973 693	112,08	97,15	100,00
	EXCEDENT SECTION FONCTIONNEMENT			29 643 778 573									

*1 - CSR : Chapitres sans réalisation : 022,023

*2 - LB : Lignes budgétaires : 002

EXECUTION DES RECETTES PAR NATURE (SECTION DE FONCTIONNEMENT) - EXERCICE 2022 -

MISSION/ LIGNE BUDGETAIRE/ ARTICLE	LIBELLE	RECETTES			%		
		BUDGET PRIMITIF (1)	BUDGET MODIFIE (2)	EMISSIONS Y COMPRIS CESSIONS IMMOBILISATIONS (3)	(3)/(1)	(3)/(2)	TOTAL
0	Comptes de statistique		12 323 275 361	0		0,00	0,00
00	Résultat reporté		12 323 275 361	0		0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté		12 323 275 361	0		0,00	0,00
6	Comptes de charges	274 100 000	873 995 914	626 253 826	228,48	71,65	0,34
60	Achats et variation des stocks		599 895 914	495 854 164		82,66	0,27
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements		599 895 914	495 411 845		82,58	0,27
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats			442 319			0,00
61	Services extérieurs			1 404 898			0,00
619	RRR obtenus sur services extérieurs			1 404 898			0,00
62	Autres services extérieurs			5 580 572			0,00
629	RRR obtenus sur autres services extérieurs			5 580 572			0,00
64	Charges de personnel	274 100 000	274 100 000	102 574 771	37,42	37,42	0,06
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	274 100 000	274 100 000	102 495 366	37,39	37,39	0,06
645	Charges sociales			79 405			0,00
65	Autres charges d'activité			20 839 421			0,01
651	Aides à la personne			520 000			0,00
652	Aides à caractère économique			17 910 972			0,01
653	Indemnités, vacations, frais mission élus, mb instit			1 943 738			0,00
657	Subventions			464 711			0,00
7	Comptes de produits	160 651 142 754	176 769 142 822	183 130 455 456	113,99	103,60	99,66
70	Produits des sces du domaine et ventes diverses	1 647 547 314	1 650 547 314	2 113 240 435	128,27	128,03	1,15
7011	Produits de l'imprimerie officielle	97 000 000	97 000 000	88 279 698	91,01	91,01	0,05
7021	Ventes de bétail	2 000 000	2 000 000	3 059 830	152,99	152,99	0,00
7022	Coupes de bois	13 000 000	13 000 000	10 394 992	79,96	79,96	0,01
7028	Autres produits	28 000 000	28 000 000	28 680 269	102,43	102,43	0,02
7031	Redevances aéroportuaires	60 000 000	60 000 000	54 147 113	90,25	90,25	0,03
7033	Redevance sur les agrégats	25 000 000	25 000 000	28 767 373	115,07	115,07	0,02
7034	Redevance d'occupation du domaine public maritime	45 000 000	45 000 000	357 982 614	795,52	795,52	0,19
7038	Autres redevances & recettes d'utilisat° domaine	50 000 000	50 000 000	134 483 026	268,97	268,97	0,07
7061	Transports	82 000 000	82 000 000	80 849 943	98,60	98,60	0,04
7062	Reproduction de documents	103 000 000	103 000 000	203 737 839	197,80	197,80	0,11
7063	Recettes des structures de soins	399 940 000	399 940 000	284 066 901	71,03	71,03	0,15
7064	Recouvrements des frais SOFIX	68 000 000	68 000 000	69 738 590	102,56	102,56	0,04
7068	Autres prestations de services	102 000 000	105 000 000	65 724 311	64,44	62,59	0,04
707	Ventes de marchandises	1 000 000	1 000 000	1 240 000	124,00	124,00	0,00
708	Autres produits			189 177 105			0,10
7082	Commissions	100 000	100 000	453 957	453,96	453,96	0,00
70831	Location de matériel informatique	516 007 314	516 007 314	487 591 274	94,49	94,49	0,27
70838	Autres locations diverses (autres qu'immeubles)	55 100 000	55 100 000	24 865 600	45,13	45,13	0,01
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements..)	400 000	400 000	0	0,00	0,00	0,00
71	Impôts et taxes indirects	93 414 000 000	104 254 000 000	105 407 104 710	112,84	101,11	57,36

EXECUTION DES RECETTES PAR NATURE (SECTION DE FONCTIONNEMENT) - EXERCICE 2022 -

MISSION/ LIGNE BUDGETAIRE/ ARTICLE	LIBELLE	RECETTES			%		
		BUDGET PRIMITIF (1)	BUDGET MODIFIE (2)	EMISSIONS Y COMPRIS CESSIONS IMMOBILISATIONS (3)	(3)/(1)	(3)/(2)	TOTAL
7111	TVA à l'importation	23 348 000 000	23 948 000 000	26 479 490 098	113,41	110,57	14,41
7112	TVA régime intérieur	26 832 000 000	26 832 000 000	27 864 788 204	103,85	103,85	15,16
71211	Taxe de consommation sur les hydrocarbures	3 850 000 000	3 850 000 000	3 968 067 368	103,07	103,07	2,16
71212	Taxe intérieure sur les produits pétroliers	167 000 000	167 000 000	240 370 138	143,93	143,93	0,13
71213	Taxe spécif. exceptionnelle s/certains carburant	1 065 000 000	1 065 000 000	1 118 217 810	105,00	105,00	0,61
71221	Taxe supplémentaire de solidarité ad valorem	32 000 000	32 000 000	39 253 239	122,67	122,67	0,02
71223	Taxe spécifique sur consommation boissons viniques	190 000 000	190 000 000	172 925 140	91,01	91,01	0,09
71224	Taxe de consommation s/autres boissons alcoolisées	53 000 000	53 000 000	61 787 701	116,58	116,58	0,03
71225	Taxe pour le développement du sport et de la jeune	475 000 000	475 000 000	452 820 044	95,33	95,33	0,25
71226	Droit spécifique spécial de cons° sur la bière	190 000 000	190 000 000	181 127 394	95,33	95,33	0,10
71251	Taxe spécifique grands travaux et routes	661 000 000	661 000 000	688 033 982	104,09	104,09	0,37
71261	Droits de douane	7 725 000 000	7 725 000 000	8 878 189 763	114,93	114,93	4,83
71262	Taxe pour l'environnement, l'agriculture et pêche	3 049 000 000	3 049 000 000	3 318 619 167	108,84	108,84	1,81
71263	Taxe de statistique	198 000 000	198 000 000	182 172 572	92,01	92,01	0,10
71271	Taxe forfaitaire postale	60 000 000	60 000 000	115 750 583	192,92	192,92	0,06
71272	Taxe forfaitaire voyageurs	44 000 000	44 000 000	77 357 360	175,81	175,81	0,04
71281	Taxe de développement local	1 794 000 000	1 794 000 000	2 135 203 772	119,02	119,02	1,16
71283	Taxe spéciale spécifique de consommation	1 271 000 000	1 271 000 000	1 339 430 222	105,38	105,38	0,73
71284	Taxe de compensation s/ tabacs et alcools importés	90 000 000	90 000 000	105 541 472	117,27	117,27	0,06
713	Droits intérieurs de consommation			6 071 176			0,00
71381	Taxe sur les conventions d'assurance	1 386 000 000	1 386 000 000	1 398 320 779	100,89	100,89	0,76
71384	Taxe sur les jeux	934 000 000	934 000 000	1 055 783 101	113,04	113,04	0,57
7141	Droits spécifiques sur les perles exportées	200 000 000	200 000 000	297 914 279	148,96	148,96	0,16
7142	Taxe à l'exportation de l'huile de coprah raffinée	31 000 000	31 000 000	0	0,00	0,00	0,00
7151	Droits d'enregistrement	5 100 000 000	5 100 000 000	5 175 254 586	101,48	101,48	2,82
7152	Droit de timbre et de visa	494 000 000	494 000 000	607 851 850	123,05	123,05	0,33
7154	Taxe de publicité immobilière	224 000 000	224 000 000	201 883 243	90,13	90,13	0,11
7181	Amendes et confiscations - Douanes	16 000 000	16 000 000	265 902 400	1661,89	1661,89	0,14
7182	Amendes et pénalités DAF	35 000 000	35 000 000	42 380 342	121,09	121,09	0,02
7183	Exonérations de droits et taxes à l'importat°(E/O)	12 000 000 000	21 530 000 000	16 405 596 460	136,71	76,20	8,93
7185	Exonérations de droits d'enregistrement (E/O)	1 900 000 000	2 610 000 000	2 531 000 465	133,21	96,97	1,38
72	Travaux en régie (E/O)	1 531 996 100	1 517 837 700	428 979 236	28,00	28,26	0,23
721	Immobilisations incorporelles (E/O)			98 495 211			0,05
722	Immobilisations corporelles (E/O)	1 531 996 100	1 517 837 700	330 484 025	21,57	21,77	0,18
73	Impôts et taxes directs	29 380 000 000	31 054 000 000	36 751 519 720	125,09	118,35	20,00
73111	Impôt sur le bénéfice des sociétés	8 000 000 000	8 874 000 000	11 553 028 510	144,41	130,19	6,29
73112	Crédit d'impôt de défiscalisation locale IS (E/O)	4 000 000 000	4 800 000 000	4 880 544 574	122,01	101,68	2,66
73113	Contribution supplémentaire impôt bénéfice société	3 300 000 000	3 300 000 000	4 308 265 906	130,55	130,55	2,34
73114	Impôt sur les transactions	2 825 000 000	2 825 000 000	3 334 181 444	118,02	118,02	1,81
73115	Crédit d'impôt de défiscalisation locale IT (E/O)	800 000 000	800 000 000	620 425 003	77,55	77,55	0,34
73116	Impôt sur le revenu des capitaux mobiliers	2 029 000 000	2 029 000 000	2 283 685 713	112,55	112,55	1,24
73123	Impôt forfaitaire s/les stés civiles de participat	15 000 000	15 000 000	18 780 000	125,20	125,20	0,01

EXECUTION DES RECETTES PAR NATURE (SECTION DE FONCTIONNEMENT) - EXERCICE 2022 -

MISSION/ LIGNE BUDGETAIRE/ ARTICLE	LIBELLE	RECETTES			%		
		BUDGET PRIMITIF (1)	BUDGET MODIFIE (2)	EMISSIONS Y COMPRIS CESSIONS IMMOBILISATIONS (3)	(3)/(1)	(3)/(2)	TOTAL
73124	Impôt sur les plus-values immobilières	300 000 000	300 000 000	645 789 548	215,26	215,26	0,35
73126	Retenue à la source sur les revenus	1 187 000 000	1 187 000 000	1 409 830 677	118,77	118,77	0,77
73127	Impôt forfaitaire des très petites entreprises	142 000 000	142 000 000	162 241 200	114,25	114,25	0,09
73130	Taxe sur chiffre d'affaire des services télécom	454 000 000	454 000 000	469 910 115	103,50	103,50	0,26
7321	Taxe de mise en circulation	1 312 000 000	1 312 000 000	1 320 175 630	100,62	100,62	0,72
7322	Taxe d'environnement pour le recyclage véhicules	228 000 000	228 000 000	238 705 000	104,70	104,70	0,13
7331	Impôt foncier sur les propriétés bâties	2 924 000 000	2 924 000 000	3 085 290 949	105,52	105,52	1,68
7343	Redevance de promotion touristique	1 000 000 000	1 000 000 000	1 556 967 638	155,70	155,70	0,85
738	Autres impôts et taxes directs			290 400			0,00
7383	Taxe d'apprentissage	214 000 000	214 000 000	207 528 368	96,98	96,98	0,11
7386	Impot forfaitaire sur les stations radioélectrique	151 000 000	151 000 000	128 834 000	85,32	85,32	0,07
7387	Amendes et pénalités - Contributions	499 000 000	499 000 000	527 045 045	105,62	105,62	0,29
74	Dotations et participations	14 252 059 292	14 470 313 034	15 189 548 450	106,58	104,97	8,27
7411	Dotation Globale d'Autonomie (DGA)	10 805 727 924	10 805 727 924	10 805 727 924	100,00	100,00	5,88
747	Participations			4 040 907			0,00
74711	Participations de l'Etat - Education	1 659 937 469	1 665 389 138	1 665 120 764	100,31	99,98	0,91
74714	Participations de l'Etat - Solidarité		30 000 000	30 000 000		100,00	0,02
74715	Participations de l'Etat - Jeunesse et sport	186 486 037	171 316 587	276 686 514	148,37	161,51	0,15
74718	Autres participations de l'Etat	1 503 514 438	1 696 712 691	2 383 751 354	158,55	140,49	1,30
7476	Participations de la Caisse de prévoyance sociale	96 393 424	96 393 424	21 643 502	22,45	22,45	0,01
7478	Autres participations		4 773 270	2 577 485		54,00	0,00
75	Autres produits d'activité	533 000 000	533 000 000	539 317 495	101,19	101,19	0,29
752	Revenus des immeubles	51 000 000	51 000 000	124 859 265	244,82	244,82	0,07
754	Redevances perçues au titre propriété industrielle	163 000 000	163 000 000	155 077 014	95,14	95,14	0,08
757	Redevances versées par les fermiers	10 000 000	10 000 000	10 210 632	102,11	102,11	0,01
7581	Amendes et confiscations non fiscales	95 000 000	95 000 000	128 671 325	135,44	135,44	0,07
7588	Autres-Divers autres produits d'activité	214 000 000	214 000 000	120 499 259	56,31	56,31	0,07
76	Produits financiers	435 142 800	435 142 800	587 452 321	135,00	135,00	0,32
7611	Sociétés	180 000 000	180 000 000	221 494 897	123,05	123,05	0,12
7621	Pduits autres immo financières- encaissées échéanc	140 000 000	140 000 000	254 970 861	182,12	182,12	0,14
763	Intérêts des traites en douane	98 000 000	98 000 000	81 189 047	82,85	82,85	0,04
766	Gains de change	100 000	100 000	63 728	63,73	63,73	0,00
768	Autres produits financiers	17 042 800	17 042 800	29 733 788	174,47	174,47	0,02
77	Produits exceptionnels	9 986 632 135	12 922 014 706	12 181 005 822	121,97	94,27	6,63
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			889 630			0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	60 000 000	60 000 000	41 369 083	68,95	68,95	0,02
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	8 000 000	8 000 000	2 502 455	31,28	31,28	0,00
772	Produits sur exercices antérieurs	400 000 000	400 000 000	625 483 459	156,37	156,37	0,34
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	600 000 000	1 028 647 152	1 695 675 340	282,61	164,85	0,92
775	Produits des cessions d'immobilisations		2 134 658 089	1 923 672 390		90,12	1,05
7761	Différences sur réalisations (négatives)		141 287 648	141 287 648		100,00	0,08

EXECUTION DES RECETTES PAR NATURE (SECTION DE FONCTIONNEMENT) - EXERCICE 2022 -

MISSION/ LIGNE BUDGETAIRE/ ARTICLE	LIBELLE	RECETTES			%		
		BUDGET PRIMITIF (1)	BUDGET MODIFIE (2)	EMISSIONS Y COMPRIS CESSIONS IMMOBILISATIONS (3)	(3)/(1)	(3)/(2)	TOTAL
7768	Neutralisation des amortissements	1 901 632 135	1 900 801 183	1 900 801 183	99,96	100,00	1,03
777	Quote-part sub. inv trsférées au cpte de résultat	822 000 000	853 620 634	853 620 634	103,85	100,00	0,46
778	Autres produits exceptionnels	6 195 000 000	6 395 000 000	4 995 704 000	80,64	78,12	2,72
78	Reprises sur amortissements et provisions	9 470 765 113	9 932 287 268	9 932 287 267	104,87	100,00	5,41
7861	Reprises s/ amortissements d'emprunts obligataires	298 329 356	298 329 356	298 329 355	100,00	100,00	0,16
7871	Reprises sur prov chges à venir PGE	9 172 435 757	9 633 957 912	9 633 957 912	105,03	100,00	5,24
TOTAL GENERAL		160 925 242 754	189 966 414 097	183 756 709 282	114,19	96,73	100,00

EXECUTION DES DEPENSES PAR NATURE (SECTION DE FONCTIONNEMENT) - EXERCICE 2022 -

MISSION / ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES			%			TRAVAUX EN REGIE (4)	REALISATIONS NETTES (5) = (3) - (4)
		BUDGET PRIMITIF (1)	BUDGET MODIFIE (2)	MANDATS Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (3)	(3)/(1)	(3)/(2)	TOTAL		
0	Comptes de statistique	19 163 438 830	21 989 223 893	0	0,00	0,00	0,00	0	0
02	Virement entre sections	19 163 438 830	21 989 223 893	0	0,00	0,00	0,00	0	0
022	Dépenses imprévues	400 000 000	430 000 000	0	0,00	0,00	0,00	0	0
023	Virement à la section d'investissement	18 763 438 830	21 559 223 893	0	0,00	0,00	0,00	0	0
6	Comptes de charges	123 061 803 924	138 237 190 204	129 675 364 207	105,37	93,81	84,14	428 979 236	129 246 384 971
60	Achats et variation des stocks	2 898 802 205	3 723 609 972	3 654 758 845	126,08	98,15	2,37	160 310 683	3 494 448 162
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	498 650 000	1 098 545 914	583 976 269	117,11	53,16	0,38	0	583 976 269
603	Variation des stocks (approvision. & marchandises)	0	0	599 895 914			0,39	0	599 895 914
606	Achats non stockés de matières et fournitures	2 400 152 205	2 625 064 058	2 470 886 662	102,95	94,13	1,60	160 310 683	2 310 575 979
61	Services extérieurs	5 125 322 855	5 287 079 745	4 724 293 434	92,18	89,36	3,07	4 208 634	4 720 084 800
611	Prestations de services (délgt° miss° serv. pub)	1 138 000 000	1 138 000 000	1 137 503 975	99,96	99,96	0,74	0	1 137 503 975
613	Locations	654 883 285	657 883 285	795 526 442	121,48	120,92	0,52	4 208 634	791 317 808
61352	Location de matériel informatique	479 824 814	481 135 287	486 395 949	101,37	101,09	0,32	0	486 395 949
614	Charges locatives et de copropriété	38 811 544	38 927 306	33 017 326	85,07	84,82	0,02	0	33 017 326
615	Entretien et réparations	1 496 320 977	1 765 691 383	1 375 125 562	91,90	77,88	0,89	0	1 375 125 562
616	Primes d'assurances	84 962 075	85 705 574	62 671 970	73,76	73,12	0,04	0	62 671 970
617	Etudes et recherches	535 859 473	479 859 473	349 060 765	65,14	72,74	0,23	0	349 060 765
618	Divers services extérieurs	696 660 687	639 877 437	484 991 445	69,62	75,79	0,31	0	484 991 445
62	Autres services extérieurs	8 649 175 781	9 429 805 764	7 925 975 938	91,64	84,05	5,14	90 173 187	7 835 802 751
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 093 566 020	2 458 903 249	1 493 483 727	71,34	60,74	0,97	0	1 493 483 727
623	Publicité, publications, relations publiques	392 352 405	423 749 405	340 179 943	86,70	80,28	0,22	0	340 179 943
624	Transports	2 564 231 657	2 593 136 722	2 273 514 104	88,66	87,67	1,48	44 720 415	2 228 793 689
625	Déplacements et missions	1 072 007 107	1 089 970 584	993 256 995	92,65	91,13	0,64	44 671 872	948 585 123
626	Frais postaux et frais de télécommunications	518 586 818	515 967 654	461 298 324	88,95	89,40	0,30	0	461 298 324
627	Services bancaires et assimilés	6 561 000	11 561 000	133 572 624	2035,86	1155,37	0,09	0	133 572 624
628	Divers - Autres services extérieurs	2 001 870 774	2 336 517 150	2 230 670 221	111,43	95,47	1,45	780 900	2 229 889 321
63	Impôts, taxes et versements assimilés	27 713 163	11 721 583	3 894 399	14,05	33,22	0,00	0	3 894 399
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés	27 713 163	11 721 583	3 894 399	14,05	33,22	0,00	0	3 894 399
64	Charges de personnel	32 455 647 721	32 991 988 192	31 791 225 491	97,95	96,36	20,63	116 237 913	31 674 987 578
641	Rémunérations du personnel	0	0	70 671			0,00	0	70 671
64111	Rémunération brute	24 601 927 848	25 038 055 848	19 834 508 969	80,62	79,22	12,87	0	19 834 508 969

EXECUTION DES DEPENSES PAR NATURE (SECTION DE FONCTIONNEMENT) - EXERCICE 2022 -

MISSION / ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES			%			TRAVAUX EN REGIE (4)	REALISATIONS NETTES (5) = (3) - (4)
		BUDGET PRIMITIF (1)	BUDGET MODIFIE (2)	MANDATS Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (3)	(3)/(1)	(3)/(2)	TOTAL		
64112	Indemnités pour travaux supplémentaires	200 000 000	210 179 434	148 979 025	74,49	70,88	0,10	0	148 979 025
6413	Personnel non titulaire	212 579 522	220 314 559	4 628 155 979	2177,14	2100,70	3,00	89 148 879	4 539 007 100
645	Charges sociales	7 325 907 162	7 418 205 162	7 081 130 680	96,66	95,46	4,59	27 089 034	7 054 041 646
647	Autres charges sociales	35 321 720	35 321 720	21 273 441	60,23	60,23	0,01	0	21 273 441
6475	Médecine du travail	9 111 469	9 111 469	3 784 661	41,54	41,54	0,00	0	3 784 661
648	Autres charges de personnel	70 800 000	60 800 000	73 322 065	103,56	120,60	0,05	0	73 322 065
65	Autres charges d'activité	47 679 313 008	57 506 777 410	54 389 241 182	114,07	94,58	35,29	0	54 389 241 182
651	Aides à la personne	119 152 000	119 152 000	45 874 233	38,50	38,50	0,03	0	45 874 233
6512	Secours d'urgence	25 000 000	25 000 000	22 813 698	91,25	91,25	0,01	0	22 813 698
6513	Bourses	1 225 422 000	1 206 972 000	1 158 347 749	94,53	95,97	0,75	0	1 158 347 749
6514	Autres prestations	137 895 227	137 895 227	138 669 334	100,56	100,56	0,09	0	138 669 334
65151	Stagiaires de formation professionnelle	0	31 295	0		0,00	0,00	0	0
6516	Mobilité des étudiants	44 000 000	44 000 000	44 020 480	100,05	100,05	0,03	0	44 020 480
6518	Autres - Aides à la personne	690 000 000	735 000 000	473 863 000	68,68	64,47	0,31	0	473 863 000
652	Aides à caractère économique	1 363 500 000	1 877 029 160	1 279 069 723	93,81	68,14	0,83	0	1 279 069 723
65212	Emploi et insertion professionnelle	551 000 000	551 000 000	395 021 888	71,69	71,69	0,26	0	395 021 888
6522	Aides aux secteurs de l'artisanat, du tourisme	100 000 000	100 000 000	68 222 200	68,22	68,22	0,04	0	68 222 200
6523	Aides sectrs periculture, pêche & aquaculture	132 000 000	132 000 000	86 642 624	65,64	65,64	0,06	0	86 642 624
6524	Aides aux secteurs de l'agriculture, élevage...	1 640 000 000	1 651 000 000	1 333 798 063	81,33	80,79	0,87	0	1 333 798 063
6525	Aides sectrs commerce, industrie, des entreprises	172 000 000	172 000 000	156 521 232	91,00	91,00	0,10	0	156 521 232
6527	Aides au secteur du logement,...	160 000 000	225 215 068	89 842 635	56,15	39,89	0,06	0	89 842 635
6528	Autres aides à caractère économique	240 000 000	203 452 139	136 363 483	56,82	67,02	0,09	0	136 363 483
65281	Continuité territoriale archipels	1 000 000 000	1 600 000 000	1 560 602 649	156,06	97,54	1,01	0	1 560 602 649
653	Indemnités,vacations,frais mission élus,mb instit	0	1 500 000	2 141 958		142,80	0,00	0	2 141 958
6531	Indemnités	136 420 000	136 420 000	114 328 932	83,81	83,81	0,07	0	114 328 932
6532	Frais de mission et de déplacement	39 100 000	41 100 000	43 194 245	110,47	105,10	0,03	0	43 194 245
6533	Cotisations et pensions de retraite	82 000 000	82 000 000	76 346 313	93,11	93,11	0,05	0	76 346 313
6534	Cotisations sociales	16 150 000	16 150 000	13 218 208	81,85	81,85	0,01	0	13 218 208
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 030 000 000	1 087 503 717	288 224 266	27,98	26,50	0,19	0	288 224 266
65511	Etablissements publics	1 212 847 454	1 212 847 454	1 212 847 454	100,00	100,00	0,79	0	1 212 847 454
65512	Etablissements privés	408 658 304	408 658 304	408 658 304	100,00	100,00	0,27	0	408 658 304

EXECUTION DES DEPENSES PAR NATURE (SECTION DE FONCTIONNEMENT) - EXERCICE 2022 -

MISSION / ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES			%			TRAVAUX EN REGIE (4)	REALISATIONS NETTES (5) = (3) - (4)
		BUDGET PRIMITIF (1)	BUDGET MODIFIE (2)	MANDATS Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (3)	(3)/(1)	(3)/(2)	TOTAL		
6552	Fonds intercommunal de péréquation	15 083 551 818	15 083 551 818	15 083 551 818	100,00	100,00	9,79	0	15 083 551 818
6553	Dotation de fonctionnement de l'APF	2 289 850 050	2 289 850 050	2 289 850 050	100,00	100,00	1,49	0	2 289 850 050
6554	Dotation de fonctionnement du CESEC	94 385 400	94 385 400	94 385 400	100,00	100,00	0,06	0	94 385 400
6555	Dotation de fonctionnement de l'APC	16 000 000	22 000 000	22 000 000	137,50	100,00	0,01	0	22 000 000
6556C	Fonds pour développement du tourisme de croisière	0	17 693 350	17 693 350		100,00	0,01	0	17 693 350
6556D	Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté	5 200 000 000	5 374 953 000	5 374 953 000	103,36	100,00	3,49	0	5 374 953 000
6556G	Fonds de péréquation des prix des hydrocarbures	0	150 000 000	150 000 000		100,00	0,10	0	150 000 000
6556H	Fonds de régulation des prix des hydrocarbures	0	7 000 000 000	7 000 000 000		100,00	4,54	0	7 000 000 000
6556J	Fds continuité terr aérienne interinsulaire	413 000 000	413 000 000	413 000 000	100,00	100,00	0,27	0	413 000 000
6558	Autres contributions	44 200 000	44 200 000	30 820 167	69,73	69,73	0,02	0	30 820 167
656	Participations	0	20 000 000	33 043 031		165,22	0,02	0	33 043 031
6561	Organismes de regroupement (syndicat mixte entent)	269 602 500	438 730 792	315 844 594	117,15	71,99	0,20	0	315 844 594
6568	Autres participations	472 700 000	572 700 000	621 474 650	131,47	108,52	0,40	0	621 474 650
657	Subventions	0	0	114 579 769			0,07	0	114 579 769
6573	Subventions aux organismes publics	368 600 000	560 200 000	19 000 000	5,15	3,39	0,01	0	19 000 000
657313	Collèges et lycées publics	344 059 226	369 059 226	375 829 934	109,23	101,83	0,24	0	375 829 934
657321	Centre des métiers de la mer de PF (ex IFM-PC)	330 290 000	330 290 000	330 290 000	100,00	100,00	0,21	0	330 290 000
657322	Centre de formation professionnelle des adultes	910 000 000	910 000 000	910 000 000	100,00	100,00	0,59	0	910 000 000
657323	Etbs public enseignement, format° profes agricoles	184 000 000	184 000 000	184 000 000	100,00	100,00	0,12	0	184 000 000
657331A	RNS	500 000 000	526 000 000	526 000 000	105,20	100,00	0,34	0	526 000 000
657331C	RGS	2 060 000 000	2 345 000 000	2 345 000 000	113,83	100,00	1,52	0	2 345 000 000
657332	Centre hospitalier de Polynésie française	381 000 000	491 000 000	791 000 000	207,61	161,10	0,51	0	791 000 000
657333	Institut d'insertion médico éducatif	365 900 000	365 900 000	365 900 000	100,00	100,00	0,24	0	365 900 000
657334	Fare tama hau	362 000 000	362 000 000	362 000 000	100,00	100,00	0,23	0	362 000 000
657341	Conservatoire artistique	259 040 000	259 040 000	276 740 000	106,83	106,83	0,18	0	276 740 000
657342	Centre des métiers d'art	135 000 000	135 000 000	135 000 000	100,00	100,00	0,09	0	135 000 000
657343	Te fare tauhiti nui	403 660 000	413 060 000	508 560 000	125,99	123,12	0,33	0	508 560 000
657344	Musée de Tahiti et des îles	154 000 000	157 000 000	195 000 000	126,62	124,20	0,13	0	195 000 000
657348A	Institut de la Jeunesse et des Sports de la Pf	612 000 000	676 950 000	676 950 000	110,61	100,00	0,44	0	676 950 000
657351	Chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire	270 000 000	270 000 000	270 000 000	100,00	100,00	0,18	0	270 000 000
657362	Institut de la statistique	400 000 000	400 000 000	440 000 000	110,00	110,00	0,29	0	440 000 000

EXECUTION DES DEPENSES PAR NATURE (SECTION DE FONCTIONNEMENT) - EXERCICE 2022 -

MISSION / ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES			%			TRAVAUX EN REGIE (4)	REALISATIONS NETTES (5) = (3) - (4)
		BUDGET PRIMITIF (1)	BUDGET MODIFIE (2)	MANDATS Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (3)	(3)/(1)	(3)/(2)	TOTAL		
6574	Sub. aux associat° & autres organismes droit privé	1 672 514 429	1 826 918 138	1 722 851 684	103,01	94,30	1,12	0	1 722 851 684
657421	Syndicats de salariés	15 000 000	19 000 000	19 000 000	126,67	100,00	0,01	0	19 000 000
657441A	Académie tahitienne	21 738 000	21 738 000	21 738 000	100,00	100,00	0,01	0	21 738 000
657441B	Académie marquisienne	8 410 000	8 410 000	8 410 000	100,00	100,00	0,01	0	8 410 000
657441C	Académie paumotu mangareva	5 710 000	5 710 000	5 710 000	100,00	100,00	0,00	0	5 710 000
657451A	GIE Tahiti tourisme	464 000 000	464 000 000	464 000 000	100,00	100,00	0,30	0	464 000 000
657458	Autres ass ou grpt sect tourisme-perliculture-pêch	55 500 000	55 500 000	4 000 000	7,21	7,21	0,00	0	4 000 000
658	Charges diverses de gestion courante	34 721 600	82 721 600	15 465 209	44,54	18,70	0,01	0	15 465 209
6581	Redevances pr concessions,brevets,licences,procé..	153 735 000	180 558 590	129 820 990	84,44	71,90	0,08	0	129 820 990
6582	Restitution des crédits de TVA	2 800 000 000	2 800 000 000	2 575 727 234	91,99	91,99	1,67	0	2 575 727 234
6588	Autres charges diverses de gestion courante	0	731 082	1 419 631		194,18	0,00	0	1 419 631
66	Charges financières	3 554 501 000	3 354 501 000	2 994 598 153	84,25	89,27	1,94	0	2 994 598 153
661	Charges d'intérêts	3 550 000 000	3 350 000 000	2 989 366 207	84,21	89,23	1,94	0	2 989 366 207
666	Pertes de change	4 501 000	4 501 000	1 859 147	41,31	41,31	0,00	0	1 859 147
668	Autres charges financières	0	0	3 372 799			0,00	0	3 372 799
67	Charges exceptionnelles	9 883 828 191	11 957 534 130	9 905 655 638	100,22	82,84	6,43	58 048 819	9 847 606 819
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	0	5 254 215			0,00	0	5 254 215
672	Charges sur exercices antérieurs	0	0	1 304 619 238			0,85	58 048 819	1 246 570 419
673	Titres annulés	2 902 034 000	2 906 643 085	1 171 898 554	40,38	40,32	0,76	0	1 171 898 554
674	Subventions exceptionnelles	0	32 000 000	54 939 989		171,69	0,04	0	54 939 989
6743	Subventions exceptionnelles aux organismes publics	1 505 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	66,45	100,00	0,65	0	1 000 000 000
674311	Institut Louis Malardé	400 000 000	266 666 664	266 666 664	66,67	100,00	0,17	0	266 666 664
674312	Institut du cancer	200 000 000	200 000 000	200 000 000	100,00	100,00	0,13	0	200 000 000
674331	Office polynésien de l'habitat	835 000 000	855 000 000	855 000 000	102,40	100,00	0,55	0	855 000 000
674351	Vanille de Tahiti	225 000 000	225 000 000	225 000 000	100,00	100,00	0,15	0	225 000 000
674352	Etablissement de Teva	150 000 000	150 000 000	150 000 000	100,00	100,00	0,10	0	150 000 000
6744	Sub. excep associat° & aut. organismes droit privé	2 133 198 091	2 526 840 944	2 606 000 000	122,16	103,13	1,69	0	2 606 000 000
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0	1 794 809 620	1 794 809 620		100,00	1,16	0	1 794 809 620
676	Différences sur réalisat° (+) transférées en inv.	0	481 136 117	270 150 418		56,15	0,18	0	270 150 418
677	Travaux en régie (E/O)	1 531 996 100	1 517 837 700	0	0,00	0,00	0,00	0	0
678	Autres charges exceptionnelles	1 600 000	1 600 000	1 316 940	82,31	82,31	0,00	0	1 316 940

MISSION / ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES			%			TRAVAUX EN REGIE (4)	REALISATIONS NETTES (5) = (3) - (4)
		BUDGET PRIMITIF (1)	BUDGET MODIFIE (2)	MANDATS Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (3)	(3)/(1)	(3)/(2)	TOTAL		
68	Dotations aux amortissements et provisions	12 787 500 000	13 974 172 408	14 285 721 127	111,72	102,23	9,27	0	14 285 721 127
681	Dotat° amort. & aux provis° - Charges de fct	12 686 000 000	13 872 672 408	14 184 245 405	111,81	102,25	9,20	0	14 184 245 405
686	Dotat° amortis. et provis° - Charges financières	101 500 000	101 500 000	101 475 722	99,98	99,98	0,07	0	101 475 722
7	Comptes de produits	18 700 000 000	29 740 000 000	24 437 566 502	130,68	82,17	15,86	0	24 437 566 502
71	Impôts et taxes indirects	13 900 000 000	24 140 000 000	18 936 596 925	136,23	78,44	12,29	0	18 936 596 925
7191	Exonérations de droits et taxes à l'importat°(E/O)	12 000 000 000	21 530 000 000	16 405 596 460	136,71	76,20	10,65	0	16 405 596 460
7192	Exonérations de droits d'enregistrement (E/O)	1 900 000 000	2 610 000 000	2 531 000 465	133,21	96,97	1,64	0	2 531 000 465
73	Impôts et taxes directs	4 800 000 000	5 600 000 000	5 500 969 577	114,60	98,23	3,57	0	5 500 969 577
7392	Crédit d'impôt de défiscalisation locale IS (E/O)	4 000 000 000	4 800 000 000	4 880 544 574	122,01	101,68	3,17	0	4 880 544 574
7395	Crédit d'impôt de défiscalisation locale IT (E/O)	800 000 000	800 000 000	620 425 003	77,55	77,55	0,40	0	620 425 003
TOTAL GENERAL		160 925 242 754	189 966 414 097	154 112 930 709	95,77	81,13	100,00	428 979 236	153 683 951 473

DETAIL DES COMPTES DE SUBVENTIONS - EXERCICE 2022

MISSION / ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES			%		
		BUDGET PRIMITIF (1)	BUDGET MODIFIE (2)	MANDATS Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES(3)	(3)/(1)	(3)/(2)	TOTAL
657	Subventions	10 282 421 655	11 155 775 364	11 071 559 387	107,67	99,25	67,39
6573	Subventions aux organismes publics	368 600 000	560 200 000				
657313	Collèges et lycées publics	344 059 226	369 059 226	390 442 401	113,48	105,79	2,38
657318	Autres sub. sect éducat°-enseignement-recherche			23 123 356			0,14
657321	Centre des métiers de la mer de PF (ex IFM-PC)	330 290 000	330 290 000	330 290 000	100,00	100,00	2,01
657322	Centre de formation professionnelle des adultes	910 000 000	910 000 000	910 000 000	100,00	100,00	5,54
657323	Etbs public enseignement, format° profes agricoles	184 000 000	184 000 000	184 750 000	100,41	100,41	1,12
657328	Autres sub. sect emploi - travail - formation prof			11 000 000			0,07
657331A	RNS	500 000 000	526 000 000	526 000 000	105,20	100,00	3,20
657331C	RGS	2 060 000 000	2 345 000 000	2 345 000 000	113,83	100,00	14,27
657332	Centre hospitalier de Polynésie française	381 000 000	491 000 000	791 000 000	207,61	161,10	4,81
657333	Institut d'insertion médico éducatif	365 900 000	365 900 000	365 900 000	100,00	100,00	2,23
657334	Fare tama hau	362 000 000	362 000 000	362 000 000	100,00	100,00	2,20
657341	Conservatoire artistique	259 040 000	259 040 000	276 740 000	106,83	106,83	1,68
657342	Centre des métiers d'art	135 000 000	135 000 000	135 000 000	100,00	100,00	0,82
657343	Te fare tauhiti nui	403 660 000	413 060 000	508 560 000	125,99	123,12	3,10
657344	Musée de Tahiti et des îles	154 000 000	157 000 000	195 000 000	126,62	124,20	1,19
657348A	Institut de la Jeunesse et des Sports de la Pf	612 000 000	676 950 000	676 950 000	110,61	100,00	4,12
657351	Chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire	270 000 000	270 000 000	270 000 000	100,00	100,00	1,64
657358	Autres sub. sect tourisme-perli-pêche & aquacultur			33 805 918			0,21
657362	Institut de la statistique	400 000 000	400 000 000	440 000 000	110,00	110,00	2,68
657368	Autres sub. sect économie-commerce-industrie-trans			26 911 492			0,16
6574	Sub. aux associat° & autres organismes droit privé	1 672 514 429	1 826 918 138				
657412	Fédérat° ass étudiants Polynésiens de Métropole			7 694 988			0,05
657418	Autres ass ou grpt sect éducat°-enseigne-recherche			89 596 571			0,55
657421	Syndicats de salariés	15 000 000	19 000 000	19 000 000	126,67	100,00	0,12
657428	Autres ass ou grpt sect emploi-travail-format° pro			20 683 167			0,13
657431	Manif, soutien & dvpt social			15 966 412			0,10
657432	Manif, soutien & dvpt de la solidarité			1 091 000			0,01
657434	Manif, soutien & dvpt de l'environnement			18 433 350			0,11
657438	Autres ass ou grpt sect social-solidarité-santé-en			12 691 293			0,08
657441A	Académie tahitienne	21 738 000	21 738 000	21 738 000	100,00	100,00	0,13
657441B	Académie marquisienne	8 410 000	8 410 000	8 410 000	100,00	100,00	0,05
657441C	Académie paumotu mangareva	5 710 000	5 710 000	5 710 000	100,00	100,00	0,03
657442	Manif, soutien & dvpt culturel			86 633 074			0,53
657443	Manif, soutien & dvpt de l'artisanat			30 800 000			0,19
657444A	Comité olympique de Polynésie française			190 288 568			1,16
657444B	Union polynésienne de la jeunesse			25 000 000			0,15
657444C	Clubs et associations			188 000 564			1,14
657444D	Fédérations, ligues et comités			218 968 587			1,33
657445	Manif, soutien & dvpt de la jeunesse			3 413 000			0,02

DETAIL DES COMPTES DE SUBVENTIONS - EXERCICE 2022

MISSION / ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES			%		
		BUDGET PRIMITIF (1)	BUDGET MODIFIE (2)	MANDATS Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES(3)	(3)/(1)	(3)/(2)	TOTAL
657446	Manif, soutien & dvpt de la communication			28 000 000			0,17
657451A	GIE Tahiti tourisme	464 000 000	464 000 000	464 000 000	100,00	100,00	2,82
657452	Manif, soutien & dvpt du tourisme			145 223 379			0,88
657455	Manif, soutien & dvpt de l'agriculture et élevage			145 277 752			0,88
657458	Autres ass ou grpt sect tourisme-perliculture-pêch	55 500 000	55 500 000	28 013 000	50,47	50,47	0,17
657462	Manif, soutien & dvpt de l'économie			72 332 200			0,44
657468	Autres ass ou grpt sect économie-commerce-industri			35 580 735			0,22
65748	Autres sub. de fct aux organismes de droit privé			386 540 580			2,35
674	Subventions exceptionnelles	5 448 198 091	5 255 507 608	5 357 606 653	98,34	101,94	32,61
674	Subventions exceptionnelles		32 000 000				
6743	Subventions exceptionnelles aux organismes publics	1 505 000 000	1 000 000 000				
674311	Institut Louis Malardé	400 000 000	266 666 664	266 666 664	66,67	100,00	1,62
674312	Institut du cancer	200 000 000	200 000 000	200 000 000	100,00	100,00	1,22
674331	Office polynésien de l'habitat	835 000 000	855 000 000	855 000 000	102,40	100,00	5,20
674338	Autres subv sectr social-solidarité-santé-environt			30 939 989			0,19
674351	Vanille de Tahiti	225 000 000	225 000 000	225 000 000	100,00	100,00	1,37
674352	Etablissement de Teva	150 000 000	150 000 000	150 000 000	100,00	100,00	0,91
674358	Autres subv sect tourisme-perlic-pêche/aquac-agric			6 000 000			0,04
674381	Etablissement d'Aménagement et de Développement			1 000 000 000			6,09
6744	Sub. excep associat° & aut. organismes droit privé	2 133 198 091	2 526 840 944	2 624 000 000	123,01	103,85	15,97

**EXECUTION DES DEPENSES PAR NATURE DES TRAVAUX EN REGIE
(SECTION DE FONCTIONNEMENT) - EXERCICE 2022 -**

MISSION / ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES "Travaux en régie"			%		
		BUDGET PRIMITIF (1)	BUDGET MODIFIE (2)	MANDATS Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES(3)	(3)/(1)	(3)/(2)	TOTAL
6	Comptes de charges	1 531 996 100	1 517 837 700	428 979 236	28,00	28,26	100,00
60	Achats et variation des stocks			160 310 683			37,37
606	Achats non stockés de matières et fournitures			157 188 933			36,64
60622	Carburants			3 064 000			0,71
60628	Autres fournitures non stockées			57 750			0,01
61	Services extérieurs			4 208 634			0,98
613	Locations			4 208 634			0,98
62	Autres services extérieurs			90 173 187			21,02
624	Transports			43 667 618			10,18
6241	Transports de biens			120 224			0,03
62472	Domestiques			932 573			0,22
625	Déplacements et missions			43 189 982			10,07
6251	Voyages, déplacements et missions			1 481 890			0,35
628	Divers - Autres services extérieurs			780 900			0,18
64	Charges de personnel			116 237 913			27,10
6413	Personnel non titulaire			89 148 879			20,78
645	Charges sociales			27 089 034			6,31
67	Charges exceptionnelles	1 531 996 100	1 517 837 700	58 048 819	3,79	3,82	13,53
672	Charges sur exercices antérieurs			58 048 819			13,53
677	Travaux en régie (E/O)	1 531 996 100	1 517 837 700	0	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		1 531 996 100	1 517 837 700	428 979 236	28,00	28,26	100,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

MISSION / ARTICLE	LIBELLE RECETTE	BUDGET PRIMITIF (A)	BUDGET MODIFIE (B)	Réalisations 2022 (C)	ECARTS (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)		
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT									
021	Virement de la section de fonctionnement	18 763 438 830	21 559 223 893	0	21 559 223 893	0,00	0,00		
	TOTAL MISSION	18 763 438 830	21 559 223 893	0	21 559 223 893	0,00	0,00		
	TOTAL DES RECETTES	18 763 438 830	21 559 223 893	0	21 559 223 893	0,00	0,00		
	RESULTAT MISSION 021			0					

MISSION / ARTICLE	LIBELLE RECETTE	BUDGET PRIMITIF (A)	BUDGET MODIFIE (B)	Réalisations 2022 (C)	ECARTS (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)		
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS									
024	Produits des cessions d'immobilisations	410 000 000	2 134 597 000	0	2 134 597 000	0,00	0,00		
	TOTAL MISSION	410 000 000	2 134 597 000	0	2 134 597 000	0,00	0,00		
TOTAL DES RECETTES		410 000 000	2 134 597 000	0	2 134 597 000	0,00	0,00		
RESULTAT MISSION 024				0					

MISSION 900 - POUVOIRS PUBLICS

PAGE 3

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
90001 - GOUVERNEMENT									
1.2020	Rénovation du chapiteau de la Présidence	17 300 000							
1.2021	Matériel technique PR - 2021	8 747 976	3 975 462	3 975 462		45,44	100,00	8 747 976	100,00
1.2022	Matériel technique PR - 2022	3 500 000	3 500 000	1 305 115	2 194 885	37,29	37,29	1 305 115	37,29
366.2022	Acquisition de matériel pour le SAS - Tupai - 2022	4 000 000	3 967 539	2 029 027	1 938 512	50,73	51,14	2 029 027	50,73
TOTAL DU PROGRAMME		33 547 976	11 443 001	7 309 604	4 133 397	21,79	63,88	12 082 118	36,01
90003 - CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL									
2.2022	Dotation globale d'investissement CESEC - 2022	10 000 000							
TOTAL DU PROGRAMME		10 000 000				0,00	0,00		0,00
90005 - ADMINISTRATION GENERALE									
5.2015	Mise aux normes ERP et aménagements bâtiment SPAA	146 000 000	52 164 068	1 163 653	51 000 415	0,80	2,23	94 999 585	65,07
424.2019	Amélioration des espaces d'accueil des services du Pays - Définition du progra	60 000 000	23 951 662		23 951 662			1 107 400	1,85
3.2022	Amélioration des espaces d'accueil des services du Pays - 2022	60 000 000	3 778 209	1 336 110	2 442 099	2,23	35,36	1 336 110	2,23
TOTAL DU PROGRAMME		266 000 000	79 893 939	2 499 763	77 394 176	0,94	3,13	97 443 095	36,63
TOTAL DES DEPENSES		309 547 976	91 336 940	9 809 367	81 527 573	3,17	10,74	109 525 213	35,38

RESULTAT MISSION 900				-	9 809 367				
-----------------------------	--	--	--	---	-----------	--	--	--	--

MISSION 901 - MOYENS INTERNES

PAGE 4

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
90101 - FINANCES									
367.2022	Acquisition d'un logiciel de codification	3 000 000	2 503 103	2 503 103		83,44	100,00	2 503 103	83,44
	TOTAL DU PROGRAMME	3 000 000	2 503 103	2 503 103		83,44	100,00	2 503 103	83,44
90102 - INFORMATIQUE									
10.2015	Applications informatiques de gestion de la fiscalité directe et indirecte (PAREO	365 897 817	62 146 324	30 687 679	31 458 645	8,39	49,38	105 131 480	28,73
13.2015	Développement du SIRH de l'administration	215 000 000	19 783 664		19 783 664				
33.2015	Equipements et développement de l'application informatique NATIRAA (FEI 201	185 000 000	122 796 094	58 965 516	63 830 578	31,87	48,02	109 884 784	59,40
35.2015	Projet d'informatisation de la DTT UTARA'A	320 000 000	13 375 012	2 425 542	10 949 470	0,76	18,13	10 592 602	3,31
14.2016	E-administration - Transformation numérique de l'administration	38 778 291	1 618 139		1 618 139			37 160 152	95,83
288.2016	Application informatique de suivi RH - DGEE	20 000 000	1 000 000		1 000 000			1 532 280	7,66
289.2016	Logiciel de gestion en matière de transport maritime inter insulaire	100 000 000	22 692 750	11 426 422	11 266 328	11,43	50,35	65 569 752	65,57
290.2016	Application informatique de gestion de la Taxe aéroportuaire (TAP)	3 849 480	1 368 000	1 368 000		35,54	100,00	3 849 480	100,00
10.2017	Transformation digitale de la chaîne comptable - Etudes	65 000 000						34 822 798	53,57
18.2017	Sécurisation des systèmes d'information de l'administration	29 500 000	5 847 703	5 847 703		19,82	100,00	28 903 928	97,98
20.2017	Refonte de l'applicatif métier du SEFI et de son site internet	90 000 000	30 654 617	10 006 080	20 648 537	11,12	32,64	42 201 448	46,89
22.2017	Modernisation informatique des subventions DJS	34 922 780	13 179 616		13 179 616			20 350 170	58,27
24.2017	Gestion et suivi de la carrière des marins professionnels : Téléservice IHITAI	70 000 000	27 194 450	16 796 923	10 397 527	24,00	61,77	21 305 973	30,44
25.2017	Développement d'une nouvelle application 2.0 pour l'instruction des autorisation	66 072 334	58 592 259	28 759 757	29 832 502	43,53	49,08	32 076 405	48,55
26.2017	Permis côtier - Modernisation des outils de l'épreuve théorique	2 900 000	1 211		1 211			2 898 789	99,96
27.2017	Développement applications Windopu/Winextra et CGV	20 000 000						813 600	4,07
369.2017	Industrialisation des échanges inter-applicatifs	25 672 420	12 750 000	9 138 170	3 611 830	35,60	71,67	22 060 590	85,93
377.2017	Développement des applicatifs du projet e-DSFE	50 000 000	25 018 479		25 018 479			759 360	1,52
7.2018	Refonte technique du site internet de la DGAE	1 276 900	90 400		90 400			1 186 500	92,92
8.2018	Evolution de l'application de préparation et de suivi budgétaire (SBUD v3)	32 000 000	11 260 680	3 417 120	7 843 560	10,68	30,35	19 295 880	60,30
13.2018	Migration vers une infrastructure de type Cloud 2018-2022	105 317 856	56 181 962	8 862 846	47 319 116	8,42	15,78	42 031 173	39,91
14.2018	Réseau très haut débit - Etudes et travaux tranche 1	130 000 000	95 148 735	2 432 062	92 716 673	1,87	2,56	25 970 633	19,98
15.2018	Schéma directeur stratégique informatique	40 000 000	20 000 000	2 341 559	17 658 441	5,85	11,71	2 341 559	5,85
5.2019	Développement du système d'information LEXPOL	150 000 000	53 183 200	14 592 500	38 590 700	9,73	27,44	79 409 300	52,94
14.2019	Numérisation et indexation des registres de la recette conservation des hypothè	21 765 880	14 102 424	3 930 313	10 172 111	18,06	27,87	4 588 575	21,08
15.2019	Evolution des applications du fichier généalogique	51 897 644	9 936 699	7 838 775	2 097 924	15,10	78,89	8 191 193	15,78
17.2019	Evolution informatique d'OTIA 2019-2021 - Version responsive (FEI 2019)	175 000 000	113 186 661	102 312 053	10 874 608	58,46	90,39	118 992 586	68,00
18.2019	Développement de l'outil d'observation du prix du foncier	22 178 700						4 019 534	18,12
22.2019	Plateforme polynésienne du service public en ligne	95 000 000	45 668 070	5 355 813	40 312 257	5,64	11,73	36 744 953	38,68
23.2019	Evolution de l'application Te Fenu@ (2019-2021)	41 000 000	5 243 200	5 243 200		12,79	100,00	25 436 300	62,04
26.2019	Acquisition de logiciels et de matériels informatiques pour l'espace numérique d	50 909 766	31 508 440	12 610 765	18 897 675	24,77	40,02	31 992 328	62,84

MISSION 901 - MOYENS INTERNES

PAGE 5

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
368.2019	Mise en place d'un Dossier Patient Informatisé (CdP 2 - 2020)	97 898 620	63 707 014	5 947 516	57 759 498	6,08	9,34	5 947 516	6,08
450.2019	Informatisation du SIO et dématérialisation du JOPF	15 000 000	7 016 600	4 879 200	2 137 400	32,53	69,54	9 862 600	65,75
6.2020	Système Intégré Ressources Humaines (SIRH)	4 000 000	1 172 971		1 172 971			2 277 338	56,93
19.2020	Logiciels pour le dédouanement - 2020	26 470 180	3 195 014	3 195 014		12,07	100,00	26 470 180	100,00
30.2020	Applications informatiques - Tous services - 2020	18 632 745	655 400	655 400		3,52	100,00	18 632 745	100,00
32.2020	SDI - Mise en oeuvre des data center pour le cloud - Etudes et travaux	15 000 000	3 000 000		3 000 000				
33.2020	SDI - Migration des applications vers le Cloud	57 500 000	14 824 331	9 300 824	5 523 507	16,18	62,74	25 958 470	45,15
36.2020	Mise en oeuvre d'une solution de gestion de flotte du parc informatique	10 000 000							
39.2020	Site Internet - Tous services - 2020	7 442 790	2 211 410	2 211 410		29,71	100,00	7 442 790	100,00
364.2020	Acquisition du logiciel EPICONCEPT COVTRACK (COVID19)	10 425 000	4 166 175		4 166 175			6 258 825	60,04
369.2020	Licences de logiciels SIG 2021-2023	85 000 000	38 128 899	26 968 973	11 159 926	31,73	70,73	53 937 946	63,46
419.2020	Développement d'outils d'aide à la gestion de l'épidémie (COVID19)	9 050 000	38 251		38 251			9 011 749	99,58
8.2021	Etude et développement d'une application informatique de gestion de la comptabilité	46 897 644	18 188 650	7 033 483	11 155 167	15,00	38,67	9 073 876	19,35
9.2021	Outil informatique de collecte et de traitement de données statistiques et cartographie	50 000 000	5 000 000	1 726 365	3 273 635	3,45	34,53	1 726 365	3,45
10.2021	Etude et développement d'une application informatique de gestion des titres de propriété	50 000 000	10 359 979	4 641 200	5 718 779	9,28	44,80	5 771 200	11,54
13.2021	Logiciels pour le dédouanement - 2021	25 930 111	12 064 284	12 064 284		46,53	100,00	25 930 111	100,00
14.2021	Equipement informatique "FENIX"	51 299 200	6 299 200	1 299 200	5 000 000	2,53	20,62	1 299 200	2,53
20.2021	Logiciel de gestion des escales de navires	50 000 000	29 971 600	21 878 000	8 093 600	43,76	73,00	26 306 400	52,61
22.2021	Acquisition de logiciels et de matériels informatiques pour l'espace numérique de travail	12 513 615	2 419 926	2 419 926		19,34	100,00	12 513 615	100,00
24.2021	Audits de sécurité des logiciels - Tous services - 2021	6 400 000	5 448 149	5 448 149		85,13	100,00	6 338 125	99,03
25.2021	Site Internet - Tous services - 2021	15 000 000	7 418 450	3 752 880	3 665 570	25,02	50,59	4 497 159	29,98
26.2021	Equipement et aménagement des salles machines - 2021	3 135 033	508 534	162 229	346 305	5,17	31,90	2 788 728	88,95
27.2021	Plateforme SIG Web	43 949 900	16 448 148	11 615 595	4 832 553	26,43	70,62	21 159 097	48,14
28.2021	Applications informatiques - Tous services - 2021	13 543 429	8 481 198	5 215 648	3 265 550	38,51	61,50	10 277 879	75,89
33.2021	Application informatique de gestion des installations maritimes	32 000 000	9 800 000		9 800 000				
34.2021	Etudes et acquisitions d'outils de gestion du patrimoine et des opérations	20 000 000	5 256 173	5 204 111	52 062	26,02	99,01	5 947 938	29,74
374.2021	Développement du logiciel e-service de la biosécurité	18 000 000	8 000 000		8 000 000				
410.2021	Site Internet - promotion de la perle de culture de Tahiti	5 000 000	5 000 000	1 149 120	3 850 880	22,98	22,98	1 149 120	22,98
412.2021	Evolutions et modernisations de Polygf	107 000 000	18 687 500		18 687 500			312 500	0,29
4.2022	Site Internet - Tous services - 2022	15 000 000							
5.2022	Applications informatiques - Tous services - 2022	20 000 000	15 540 417	4 168 906	11 371 511	20,84	26,83	4 168 906	20,84
6.2022	Urbanisation et évolutions de l'applicatif SBUD au sein du SI financier	60 000 000	30 622 743	500 629	30 122 114	0,83	1,63	500 629	0,83
7.2022	GED technique transversale	30 000 000	16 800 000	2 009 696	14 790 304	6,70	11,96	2 009 696	6,70
8.2022	Architecture transverse des systèmes d'informations	35 000 000	11 600 000		11 600 000				

MISSION 901 - MOYENS INTERNES

PAGE 6

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
9.2022	Application de gestion du courrier transverse	30 000 000	13 200 000		13 200 000				
10.2022	Evolutions CRM et acquisition nouvel autocom DICP	15 000 000	10 000 000		10 000 000				
11.2022	Evolution de Te Fenua (2022-2024)	80 000 000	15 500 000	1 003 200	14 496 800	1,25	6,47	1 003 200	1,25
12.2022	Sécurisation des systèmes d'informations - Tous services - 2022	18 000 000	10 650 001	7 511 600	3 138 401	41,73	70,53	7 511 600	41,73
13.2022	Audits de sécurité - Tous services - 2022	8 500 000	3 403 673	3 403 673		40,04	100,00	3 403 673	40,04
14.2022	Applications informatiques pour la gestion des données de la DGAE	61 719 360	14 800 000	1 197 000	13 603 000	1,94	8,09	1 197 000	1,94
21.2022	Acquisition de logiciels et matériels informatiques pour l'espace numérique de la	40 000 000	25 229 460	10 180 042	15 049 418	25,45	40,35	10 180 042	25,45
317.2022	Informatique décisionnelle	100 000 000	20 000 000	666 900	19 333 100	0,67	3,33	666 900	0,67
318.2022	Logiciel pour le dédouanement - 2022	60 000 000	32 765 598	10 462 003	22 303 595	17,44	31,93	10 462 003	17,44
319.2022	Mise en place d'un annuaire d'authentification	40 000 000	25 000 000		25 000 000				
368.2022	Développement Application Matahiapo 2.0	5 000 000	4 988 984	4 988 984		99,78	100,00	4 988 984	99,78
369.2022	Création Application Action sociale 5.0	5 000 000	5 000 000		5 000 000				
	TOTAL DU PROGRAMME	4 149 247 495	1 436 097 521	527 219 958	908 877 563	12,71	36,71	1 287 098 210	31,02
90103 - DOCUMENTATION									
375.2021	Archivage des dossiers traités par la DEQ	15 000 000	3 375 000		3 375 000				
	TOTAL DU PROGRAMME	15 000 000	3 375 000		3 375 000	0,00	0,00		0,00
90104 - BATIMENTS DU PAYS									
7.2008	Relogement de la DTT	1 300 000 000	376 239 654	186 835 302	189 404 352	14,37	49,66	956 253 109	73,56
12.2014	Construction de la circonscription d'action sociale de Moorea - Maiao	34 153 450	12 599 300	1 944 840	10 654 460	5,69	15,44	5 298 290	15,51
27.2015	Réalisation de travaux d'aménagement d'un guichet d'accueil unifié - Travaux	65 993 298	263 198	263 198		0,40	100,00	65 993 298	100,00
34.2015	Etudes, travaux et aménagement des locaux de la DGEE	30 000 000	4 137 207	1 645 408	2 491 799	5,48	39,77	27 508 201	91,69
328.2015	Réhabilitation et remise aux normes de l'immeuble Toriri - CHSP	60 000 000	7 756 224	4 797 152	2 959 072	8,00	61,85	56 540 928	94,23
18.2016	Guichet unique des affaires foncières	90 000 000	161 870	161 870		0,18	100,00	82 225 350	91,36
291.2016	Construction du bâtiment administratif A3 b - Travaux	4 688 109 853	1 040 811 036	743 568 014	297 243 022	15,86	71,44	1 270 993 951	27,11
19.2017	Travaux sur bâtiment DGAE	7 817 706	370 674		370 674			7 447 032	95,26
29.2017	Grosses réparations logement DEQ - Raiatea	15 000 000	15 000 000		15 000 000				
371.2017	Relogement de la DRMM - Etudes et travaux	3 338 006	536 750		536 750			2 801 256	83,92
376.2017	Réhabilitation d'un fare OPH pour extension des bureaux de l'antenne DSFE de	20 000 000	4 100 549		4 100 549			367 250	1,84
22.2018	Construction et équipement de deux logements de fonction à Atuona - Travaux	88 094 205	64 299 824	49 644 789	14 655 035	56,35	77,21	73 439 170	83,36
32.2018	Construction et équipement de 3 logements à Maupiti	160 000 000	24 513 068	14 067 072	10 445 996	8,79	57,39	145 042 129	90,65
38.2018	Réhabilitation logement de fonction DEQ Ua pou	15 000 000	1 977 085	1 869 263	107 822	12,46	94,55	14 892 178	99,28
39.2018	Réhabilitation climatisation centrale du bâtiment A2	20 000 000						7 882 922	39,41
42.2018	Logements de fonction MAKEMO - Etudes	15 000 000	8 885 470		8 885 470			1 759 681	11,73

MISSION 901 - MOYENS INTERNES

PAGE 7

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
440.2018	Construction du centre administratif de transit	800 000 000	6 500 000	861 950	5 638 050	0,11	13,26	86 586 814	10,82
441.2018	Construction d'un parking silo - Travaux	1 616 956 000	713 978 947	279 812 673	434 166 274	17,30	39,19	465 955 551	28,82
443.2018	Réhabilitation des locaux de la circonscription DSFE de Arue	47 000 000	5 437 341	88 400	5 348 941	0,19	1,63	41 651 059	88,62
6.2019	Construction d'une cité administrative à Tubuai - Circonscription des îles Australes	50 000 000	13 476 600		13 476 600			1 523 400	3,05
8.2019	Rénovation et réaménagement divers - PR - 2019	2 396 528	58 760	58 760		2,45	100,00	2 396 528	100,00
19.2019	Démolition de 3 logements et de 2 porcheries et construction d'un logement neuf	95 000 000	12 232 006	6 468 940	5 763 066	6,81	52,89	40 811 022	42,96
28.2019	Direction de la Santé - Acquisition et équipements de constructions modulaires	20 000 000	1 198 834	1 198 834		5,99	100,00	19 998 260	99,99
30.2019	Construction et équipements de 3 logements de fonction à Huahine - Etudes	5 000 000	1 000 000		1 000 000				
33.2019	Regroupement des services de la DEQ sur le site de Tīpaerui - Etudes	10 000 000							
366.2019	Réhabilitation, construction et aménagement des bâtiments administratifs - Tararua	150 000 000	20 724 267	17 640 156	3 084 111	11,76	85,12	46 915 889	31,28
8.2020	Travaux de rénovation du SGG	55 086 918	709 670	709 670		1,29	100,00	55 086 918	100,00
10.2020	Couverture de la cour intérieure DPF	8 857 805	5 249 213	5 249 213		59,26	100,00	8 857 805	100,00
11.2020	Remplacement de la climatisation de la Présidence - Etudes	24 000 000	5 000 000		5 000 000				
12.2020	Construction d'un "Fare Vaa" Présidence	18 073 500	17 000 000		17 000 000			1 073 500	5,94
20.2020	Travaux et aménagements de locaux - Tous services - 2020	31 744 358	5 100		5 100			31 739 258	99,98
24.2020	Réaménagement des locaux du service du tourisme	5 500 000	3 774 211	3 774 211		68,62	100,00	5 500 000	100,00
25.2020	Rénovation du parc de climatiseurs centralisés de l'immeuble Te Fenua - Papeete	128 500 000	18 110 993	5 052 128	13 058 865	3,93	27,90	10 367 879	8,07
26.2020	Construction de bureaux à Opunohu - Antenne de Moorea	156 000 000	26 527 809	5 490 134	21 037 675	3,52	20,70	12 661 143	8,12
27.2020	Réhabilitation des bâtiments administratifs de la DAG - 2020	24 147 777	1 084 800	382 240	702 560	1,58	35,24	23 445 217	97,09
28.2020	Equipement solaire bâtiments administratifs et travaux divers DAG ISLV	40 500 000	25 920 187	15 521 202	10 398 985	38,32	59,88	30 090 853	74,30
47.2020	Reconstruction de 3 logements de fonction pour l'hôpital Louis Rollin - Taiohae	140 000 000	83 506 808	80 826 853	2 679 955	57,73	96,79	134 720 045	96,23
50.2020	Equipement, matériel et mobilier de jardin DGEE	5 000 000	4 002 930	3 515 410	487 520	70,31	87,82	4 512 480	90,25
51.2020	Réaménagement des accès de la DGEE - Travaux	30 000 000	16 261 276	7 634 534	8 626 742	25,45	46,95	9 373 258	31,24
54.2020	Mise en sécurité bâtiments A1/A2	10 000 000	1 491 489	376 601	1 114 888	3,77	25,25	3 885 112	38,85
366.2020	Construction de deux logements de fonction	50 000 000							
3.2021	Raccordement des bâtiments du gouvernement au réseau collectif d'assainissement	14 000 000	14 000 000	13 072 385	927 615	93,37	93,37	13 072 385	93,37
6.2021	Mise en conformité de la sécurité incendie des bâtiments de la Présidence - Etudes	10 000 000	5 974 697	858 348	5 116 349	8,58	14,37	1 537 026	15,37
11.2021	Réalisation d'un nouveau bâtiment administratif de la DAG - Rurutu - Etudes et travaux	15 000 000	1 027 911	632 800	395 111	4,22	61,56	632 800	4,22
12.2021	Extension du parking de la DAG Pirae - Travaux	60 000 000	49 223 050	37 348 651	11 874 399	62,25	75,88	37 348 651	62,25
15.2021	Travaux et aménagements de locaux - Tous services - 2021	139 854 445	29 393 408	25 443 608	3 949 800	18,19	86,56	135 904 645	97,18
23.2021	Logements de fonction - Réhabilitation et équipements divers - 2021	6 561 798	1 131 886	1 131 886		17,25	100,00	6 561 798	100,00
35.2021	Diagnosics amiante et plomb des bâtiments du Pays - 2021	2 970 828	1 403 743	1 403 743		47,25	100,00	2 970 828	100,00
38.2021	Etudes et travaux pour la réhabilitation des locaux administratifs de la DEQ	25 000 000	21 065 187	15 541 164	5 524 023	62,16	73,78	19 148 124	76,59
413.2021	Schéma directeur de l'immobilier des services	35 000 000	10 000 000		10 000 000				

MISSION 901 - MOYENS INTERNES

PAGE 8

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
414.2021	Logements de fonction établissements du 2nd degré - Diagnostics, aménagement	30 000 000	2 171 928	2 171 928		7,24	100,00	2 171 928	7,24
447.2021	Aménagement du guichet accueil de la direction de la construction et de l'aménagement	31 000 000	21 000 000		21 000 000				
448.2021	Reconstruction d'un local pour le comité du tourisme de Moorea Papetoai	60 000 000	20 000 000	10 233 797	9 766 203	17,06	51,17	10 233 797	17,06
15.2022	Réhabilitation du bâtiment de l'ancien gouvernement - Etudes	10 000 000	2 438 900	438 900	2 000 000	4,39	18,00	438 900	4,39
16.2022	Mise en sécurité incendie de la Présidence - Travaux	52 000 000							
17.2022	Travaux et aménagements centre administratif Marquises	10 000 000	10 000 000		10 000 000				
18.2022	Grosses réparations ou reconstructions des logements de fonction DEQ	50 000 000	28 000 000	6 141 698	21 858 302	12,28	21,93	6 141 698	12,28
19.2022	Construction et équipement de 2 logements de fonction pour les infirmeries de F	46 000 000	46 000 000	866 400	45 133 600	1,88	1,88	866 400	1,88
20.2022	Construction et équipement de 2 logements de fonction pour le centre médical c	30 000 000	10 000 000		10 000 000				
22.2022	Logements de fonction de la direction de la santé - Travaux et équipements div	35 000 000	5 972 062	5 972 062		17,06	100,00	5 972 062	17,06
25.2022	Construction de 2 logements de fonction au collège de Makemo - Travaux	130 000 000	50 000 000	91 409	49 908 591	0,07	0,18	91 409	0,07
26.2022	Aménagements et équipements des logements de fonction des établissements	15 000 000	8 805 638	8 805 638		58,70	100,00	8 805 638	58,70
27.2022	Travaux et aménagement de locaux - Tous services - 2022	105 000 000	46 935 849	22 780 652	24 155 197	21,70	48,54	22 780 652	21,70
28.2022	DGAE - Travaux sur bâtiment	19 989 044	6 048 545	1 137 345	4 911 200	5,69	18,80	1 137 345	5,69
320.2022	Etudes et travaux pour la réhabilitation des locaux administratifs de la DEQ	30 000 000	20 000 000	9 715 739	10 284 261	32,39	48,58	9 715 739	32,39
321.2022	Diagnostics amiante et plomb des bâtiments du Pays - 2022	5 000 000	1 988 007	648 507	1 339 500	12,97	32,62	648 507	12,97
322.2022	Travaux d'aménagement de bâtiments administratifs DAG - 2022	30 000 000	4 791 427	1 729 100	3 062 327	5,76	36,09	1 729 100	5,76
323.2022	Aménagement parking à l'entrée principale du bâtiment A2	50 000 000	40 000 000		40 000 000				
325.2022	Travaux d'aménagement locaux MGT - 2022	30 000 000	30 000 000	14 250 031	15 749 969	47,50	47,50	14 250 031	47,50
326.2022	Réhabilitation des bureaux de la DAG Rangiroa - 2022	26 700 000							
370.2022	Construction de l'espace santé à Mamao - Etudes - Phase 2	21 225 888							
TOTAL DU PROGRAMME		11 261 571 407	3 032 275 388	1 619 874 608	1 412 400 780	14,38	53,42	4 057 756 199	36,03
90105 - ACHATS DE MATERIELS ROULANT, INFORMATIQUE, DE BUREAU									
294.2016	Remplacement autocom bâtiments DEQ	15 000 000	5 271 364		5 271 364			9 728 636	64,86
12.2017	Matériel de transport - Tous services - 2017	74 995 031	2 860 000	2 860 000		3,81	100,00	74 995 031	100,00
374.2017	Acquisition de matériel informatique pour le projet pilote e-DSFE	25 000 000						24 910 467	99,64
13.2019	Matériel de transport - Tous services - 2019	110 830 510	2 043 438	68 596	1 974 842	0,06	3,36	108 855 668	98,22
372.2019	Renouvellement de la flotte de véhicules de liaison de la Direction de la santé -	45 670 406	2 384 246	2 355 252	28 994	5,16	98,78	45 641 412	99,94
23.2020	Matériel de transport - Tous services - 2020	180 110 161	64 861 382	37 939 206	26 922 176	21,06	58,49	153 187 985	85,05
48.2020	Matériels et outils informatiques nécessaires au développement des formations	5 000 000	768 740		768 740			4 231 260	84,63
49.2020	Renouvellement de la flotte de véhicules de liaison de la Direction de la santé -	28 484 254	15 048 699		15 048 699			13 435 555	47,17
368.2020	Cession d'un véhicule au profit du Pays (E/O)	685 000	685 000	685 000		100,00	100,00	685 000	100,00
16.2021	Lutte contre la fraude - DDI - 2021	13 998 809	9 183 510	4 941 216	4 242 294	35,30	53,81	9 756 515	69,70
17.2021	Mobilier de bureau - Tous services - 2021	4 164 855	527 800	527 800		12,67	100,00	4 164 855	100,00

MISSION 901 - MOYENS INTERNES

PAGE 9

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
18.2021	Matériel de transport - Tous services - 2021	148 655 767	136 589 234	81 376 411	55 212 823	54,74	59,58	93 442 944	62,86
19.2021	Matériel de bureau - Tous services - 2021	19 205 302	7 562 304	7 562 304		39,38	100,00	19 205 302	100,00
29.2021	Matériels d'impression et de reprographie - Tous services - 2021	3 300 137	1 353 999	1 353 999		41,03	100,00	3 300 137	100,00
30.2021	Equipements informatiques, de reprographie ou autres connectables au réseau	101 297 573	49 467 801	49 467 801		48,83	100,00	101 297 525	100,00
31.2021	Matériel de bureau informatique ou connectable au réseau - Tous services - 20	13 531 189	5 766 224	5 408 187	358 037	39,97	93,79	13 173 152	97,35
29.2022	Matériel de transport - Tous services - 2022	140 000 000	28 864 590	3 249 142	25 615 448	2,32	11,26	3 249 142	2,32
30.2022	Matériel informatique PR - 2022	37 000 000	28 269 348	921 229	27 348 119	2,49	3,26	921 229	2,49
31.2022	Matériel de bureau informatique ou connectable au réseau - Tous services - 20	20 000 000	19 897 078	11 671 743	8 225 335	58,36	58,66	11 671 743	58,36
32.2022	Equipements informatiques, de reprographie ou autres connectables au réseau	160 000 000	78 565 961	60 337 324	18 228 637	37,71	76,80	60 337 324	37,71
33.2022	Mobilier de bureau - Tous services - 2022	20 000 000	8 061 641	5 914 134	2 147 507	29,57	73,36	5 914 134	29,57
34.2022	Achats de matériels pédagogiques DGEE - 2022	5 000 000	4 999 959	630 015	4 369 944	12,60	12,60	630 015	12,60
35.2022	Matériel de sécurité - 2022	3 000 000							
36.2022	Equipement et aménagement des salles machines - 2022	15 000 000	5 997 699	2 591 155	3 406 544	17,27	43,20	2 591 155	17,27
37.2022	Matériel de bureau et autres équipements - Tous services - 2022	30 000 000	15 695 667	12 187 960	3 507 707	40,63	77,65	12 187 960	40,63
38.2022	Matériels et équipements SMG - 2022	15 116 500	14 701 280	14 090 540	610 740	93,21	95,85	14 090 540	93,21
39.2022	Matériel d'impression et de reprographie - Tous services - 2022	2 000 000	451 400		451 400				
324.2022	Mise en place du WIFI- Travaux et équipements	100 000 000	60 000 000	3 306 612	56 693 388	3,31	5,51	3 306 612	3,31
327.2022	Mobilité durable et exemplarité de l'administration en faveur de la transition éner	160 000 000	144 000 000	2 165 400	141 834 600	1,35	1,50	2 165 400	1,35
371.2022	Lutte contre la fraude - DDI - 2022	10 196 508	10 196 508	2 950 607	7 245 901	28,94	28,94	2 950 607	28,94
TOTAL DU PROGRAMME		1 507 242 002	724 074 872	314 561 633	409 513 239	20,87	43,44	800 027 305	53,08
TOTAL DES DEPENSES		16 936 060 904	5 198 325 884	2 464 159 302	2 734 166 582	14,55	47,40	6 147 384 817	36,30

MISSION / ARTICLE	LIBELLE RECETTE	BUDGET PRIMITIF (A)	BUDGET MODIFIE (B)	Réalisations 2022 (C)	ECARTS (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)		
90102 - INFORMATIQUE									
131152	Contrat de projets n°2	4 424 780	15 754 696	0	15 754 696	0,00	0,00		
131181	Fonds exceptionnel d'investissement	39 823 009	57 619 330	0	57 619 330	0,00	0,00		
TOTAL DU PROGRAMME		44 247 789	73 374 026	0	73 374 026	0,00	0,00		
90104 - BATIMENTS DU PAYS									
131152	Contrat de projets n°2	39 380 542	71 425 747	95 634 967	- 24 209 220	242,85	133,89		
13116	Contrat de développement et de transformation		18 000 000	5 400 000	12 600 000	0,00	30,00		
231311	Bâtiments administratifs			53 155 541	- 53 155 541	0,00	0,00		

MISSION / ARTICLE	LIBELLE RECETTE	BUDGET PRIMITIF (A)	BUDGET MODIFIE (B)	Réalisations 2022 (C)	ECARTS (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)		
TOTAL DU PROGRAMME		39 380 542	89 425 747	154 190 508	- 64 764 761	391,54	172,42		
90105 - ACHATS DE MATERIELS ROULANT, INFORMATIQUE, DE BUREAU									
13116	Contrat de développement et de transformation		72 000 000	23 941 370	48 058 630	0,00	33,25		
1312	Polynésie française			685 000	- 685 000	0,00	0,00		
211	Terrains		685 000	0	685 000	0,00	0,00		
TOTAL DU PROGRAMME			72 685 000	24 626 370	48 058 630		33,88		
TOTAL DES RECETTES		83 628 331	235 484 773	178 816 878	56 667 895	213,82	75,94		
RESULTAT MISSION 901				- 2 285 342 424					

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
90301 - PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES									
135.2001	Cession d'immeuble - Communes (E/O)	2 388 859 411	646 160 011		646 160 011			22 437 520	0,94
5.2012	Contribution au projet d'assainissement de la commune de Papeete (FED)	252 599 686	11 998 270		11 998 270			240 301 416	95,13
27.2016	Subventions aux communes - Eclairage public - Programmation 2016	29 930 693	4 563 364	4 563 364		15,25	100,00	29 930 693	100,00
31.2016	Subventions aux communes - Distribution électrique - Programmation 2016	189 650 965	23 384 482	23 384 482		12,33	100,00	189 650 965	100,00
34.2016	Subventions aux communes - Acquisitions foncières - Programmation 2016	236 051 000						235 970 000	99,97
38.2016	Subventions aux communes (CdP 2 - 2016)	554 330 935	51 579 224	48 887 917	2 691 307	8,82	94,78	498 383 577	89,91
297.2016	Subventions aux communes (CRSD 2016-2022)	500 000 000	48 493 130	41 844 485	6 648 645	8,37	86,29	133 608 357	26,72
42.2017	Subventions aux communes - Bâtiments et aménagements divers - Programma	186 760 244	9 204 734	7 894 587	1 310 147	4,23	85,77	183 484 875	98,25
43.2017	Subventions aux communes - Sanitaire et social - Programmation 2017	176 282 900	29 729 498	29 729 498		16,86	100,00	173 612 398	98,49
44.2017	Subventions aux communes - Voirie - Programmation 2017	110 003 457	23 866 629	23 602 209	264 420	21,46	98,89	99 589 102	90,53
48.2017	Subventions aux communes - AEP - Programmation 2017	34 840 143	5 097 940		5 097 940			29 742 203	85,37
43.2018	Subventions aux communes - Bâtiments et aménagements divers - Programma	265 187 852						264 033 104	99,56
44.2018	Subventions aux communes - Sanitaire et social - Programmation 2018	468 290 406	63 644 228	63 644 228		13,59	100,00	434 634 966	92,81
45.2018	Subventions aux communes - Voirie - Programmation 2018	165 574 716	41 773 180	21 984 338	19 788 842	13,28	52,63	145 785 874	88,05
50.2018	Subventions aux communes - AEP - Programmation 2018	31 582 915	1 111 820		1 111 820			30 471 095	96,48
58.2018	Subventions aux communes - Programmation 2018 (CdP 2 - 2018)	630 197 147	100 022 795	84 160 002	15 862 793	13,35	84,14	420 111 772	66,66
34.2019	Subventions aux communes - Acquisitions foncières, bâtiments et aménageme	134 035 955	51 016 158	8 314 765	42 701 393	6,20	16,30	86 850 767	64,80
35.2019	Subventions aux communes - Sanitaire et social - Programmation 2019	169 287 060	37 133 907		37 133 907			109 100 982	64,45
36.2019	Subventions aux communes - Voirie - Programmation 2019	105 571 927	41 511 726	14 493 116	27 018 610	13,73	34,91	71 916 088	68,12
37.2019	Subventions aux communes - Cimetières - Programmation 2019	104 029 920	41 612 568	19 486 765	22 125 803	18,73	46,83	71 501 725	68,73
38.2019	Subventions aux communes - Services publics de l'énergie électrique - Prograrr	362 568 145	122 970 613	53 330 454	69 640 159	14,71	43,37	207 118 042	57,13
39.2019	Subventions aux communes - Gestion de l'eau - Programmation 2019	12 000 000	4 400 000		4 400 000			6 000 000	50,00
40.2019	Subventions aux communes - Transports - Programmation 2019	145 165 118	20 233 500		20 233 500			81 907 868	56,42
41.2019	Subventions aux communes - Engins - Programmation 2019	168 356 455	29 003 431	27 007 358	1 996 073	16,04	93,12	164 369 013	97,63
42.2019	Subventions aux communes - Déchets - Programmation 2019	57 636 490	38 071 277		38 071 277			19 565 213	33,95
43.2019	Subventions aux communes - Police municipale et incendie & secours - Progra	59 598 735	29 192 914	15 351 930	13 840 984	25,76	52,59	44 148 354	74,08
44.2019	Subventions aux communes - Programmation 2019 (CdP 2 - 2019)	541 884 833	140 488 364	92 935 412	47 552 952	17,15	66,15	310 748 535	57,35
55.2020	Subventions aux communes - Acquisitions foncières, bâtiments et aménageme	190 000 000	77 240 878	73 465 561	3 775 317	38,67	95,11	74 665 561	39,30
56.2020	Subventions aux communes - Sanitaire et social - Programmation 2020	164 766 811	62 907 598	33 922 033	28 985 565	20,59	53,92	82 467 249	50,05
57.2020	Subventions aux communes - Voirie - Programmation 2020	96 226 897	35 477 225	23 261 487	12 215 738	24,17	65,57	44 321 862	46,06
58.2020	Subventions aux communes - Cimetières - Programmation 2020	54 776 876	27 388 438	27 388 438		50,00	100,00	27 388 438	50,00
59.2020	Subventions aux communes - Services publics de l'énergie électrique - Prograrr	156 452 989	87 691 625	71 232 990	16 458 635	45,53	81,23	71 232 990	45,53
60.2020	Subventions aux communes - Gestion de l'eau - Programmation 2020	30 968 788	19 778 394	13 993 706	5 784 688	45,19	70,75	22 203 450	71,70
61.2020	Subventions aux communes - Transports - Programmation 2020	94 188 982	40 684 811	14 694 002	25 990 809	15,60	36,12	18 939 002	20,11

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
62.2020	Subventions aux communes - Engins - Programmation 2020	227 696 366	133 785 247	128 715 028	5 070 219	56,53	96,21	154 636 434	67,91
63.2020	Subventions aux communes - Déchets - Programmation 2020	50 030 908	27 376 826	27 096 406	280 420	54,16	98,98	27 096 406	54,16
64.2020	Subventions aux communes - Police municipale et incendie & secours - Progra	18 463 520	15 393 928	5 394 408	9 999 520	29,22	35,04	8 268 408	44,78
65.2020	Subventions aux communes - Programmation 2020 (CdP 2 - 2020)	562 626 169	90 968 479	35 779 605	55 188 874	6,36	39,33	152 224 108	27,06
39.2021	Subventions aux communes - Acquisitions foncières, bâtiments et aménageme	242 585 304	50 736 028	22 161 152	28 574 876	9,14	43,68	22 161 152	9,14
40.2021	Subventions aux communes - Sanitaire et social - Programmation 2021	162 836 267	19 675 922	18 750 000	925 922	11,51	95,29	80 492 211	49,43
41.2021	Subventions aux communes - Voirie - Programmation 2021	40 602 056	15 301 028	15 301 028		37,69	100,00	15 301 028	37,69
42.2021	Subventions aux communes - Cimetières - Programmation 2021	158 497 667	79 248 834	79 248 834		50,00	100,00	79 248 834	50,00
43.2021	Subventions aux communes - Services publics de l'énergie électrique - Prograr	125 324 267	64 533 396	44 176 668	20 356 728	35,25	68,46	50 721 371	40,47
44.2021	Subventions aux communes - Gestion de l'eau - Programmation 2021	77 698 845	27 561 687	26 390 366	1 171 321	33,96	95,75	26 390 366	33,96
45.2021	Subventions aux communes - Transports - Programmation 2021	74 602 741	24 289 905	23 956 865	333 040	32,11	98,63	23 956 865	32,11
46.2021	Subventions aux communes - Engins - Programmation 2021	353 000 792	80 409 203	62 709 053	17 700 150	17,76	77,99	62 709 053	17,76
47.2021	Subventions aux communes - Déchets - Programmation 2021	60 663 670	12 104 798		12 104 798				
48.2021	Subventions aux communes - Police municipale et incendie & secours - Progra	81 214 896	19 317 598	3 534 000	15 783 598	4,35	18,29	3 534 000	4,35
49.2021	Subventions aux communes - AEP (CDT COM - 2021)	859 207 571	179 000 000	152 160 318	26 839 682	17,71	85,01	152 160 318	17,71
55.2021	Subvention Syndicat Fenua Ma - Aménagement du site de Nivee - Etudes	67 800 000	38 000 000		38 000 000				
415.2021	Subventions aux communes des Tuamotu (CVT Abris - 2021)	650 000 000	93 633 250	82 018 875	11 614 375	12,62	87,60	147 068 107	22,63
40.2022	Subventions aux communes - Acquisitions foncières, bâtiments et aménageme	191 173 881							
41.2022	Subventions aux communes - Sanitaire et social - Programmation 2022	162 443 767							
42.2022	Subventions aux communes - Voirie - Programmation 2022	219 495 027							
43.2022	Subventions aux communes - Cimetières - Programmation 2022	83 863 853							
44.2022	Subventions aux communes - Services publics de l'énergie électrique - Prograr	187 723 510							
45.2022	Subventions aux communes - Gestion de l'eau - Programmation 2022	50 373 304							
46.2022	Subventions aux communes - Transports - Programmation 2022	131 797 396							
47.2022	Subventions aux communes - Engins - Programmation 2022	296 601 353							
48.2022	Subventions aux communes - Déchets - Programmation 2022	62 719 042							
49.2022	Subventions aux communes - Police municipale et incendie & secours - Progra	63 808 867							
50.2022	Subventions aux communes (CDT COM - 2022)	881 000 000							
51.2022	Subventions aux communes des Tuamotu (CVT Abris 2022)	597 000 000							
372.2022	Subventions aux communes - TD (CDT COM - 2022)	110 744 622	12 437 414	12 437 414		11,23	100,00	12 437 414	11,23
373.2022	Subventions aux communes - AEU (CDT COM - 2022)	296 718 034	46 906 983		46 906 983				
374.2022	Subventions aux communes - AEP (CDT COM - 2022)	466 359 908	2 671 532		2 671 532				
403.2022	Subvention SECOSUD - Alimentation électrique du site des Jeux Olympiques 2	28 000 000	14 422 417		14 422 417				
	TOTAL DU PROGRAMME	16 510 332 054	3 015 207 207	1 578 403 147	1 436 804 060	9,56	52,35	5 664 599 131	34,31

MISSION 903 - PARTENARIAT AVEC LES "COLLECTIVITES"

PAGE 13

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
90302 - PARTENARIAT AVEC LES ARCHIPELS									
52.2022	Subvention pour le développement des archipels - 2022	10 000 000							
	TOTAL DU PROGRAMME	10 000 000				0,00	0,00		0,00
90303 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET RISQUES NATURELS									
64.2015	CARTO 2022 - modernisation des outils de production cartographique en Polyn	50 000 000	4 785 800	359 865	4 425 935	0,72	7,52	43 917 276	87,83
45.2016	Schéma d'aménagement général de la Polynésie française (CdP 2 - 2016)	110 000 000	14 728 232		14 728 232			95 271 768	86,61
64.2017	Elaboration des plans généraux d'aménagement	52 000 000	14 823 122	1 536 563	13 286 559	2,95	10,37	18 613 441	35,80
446.2018	Mise en application des Plans de Prévention des Risques (2018-2022)	100 000 000	53 616 036	23 429 852	30 186 184	23,43	43,70	69 813 816	69,81
47.2019	CARTO 2022 - Mise à jour et compléments des bases de données cartographiq	166 000 000	28 620 880	314 103	28 306 777	0,19	1,10	12 234 985	7,37
48.2019	Consolidation du réseau géodésique RGPF et extension du réseau de station G	150 000 000	49 354 800	2 354 800	47 000 000	1,57	4,77	5 426 953	3,62
72.2020	Modernisation des outils de partage des données d'urbanisme	1 830 650	836 250	456 000	380 250	24,91	54,53	1 450 400	79,23
	TOTAL DU PROGRAMME	629 830 650	166 765 120	28 451 183	138 313 937	4,52	17,06	246 728 639	39,17
90304 - PROJETS PILOTES DE DEVELOPPEMENT DURABLE									
65.2017	Aménagements des espaces maritimes protégés de la Réserve Biosphère de la	33 500 000	1 252 891		1 252 891			32 247 109	96,26
67.2020	Programmation et conception des plans de masse de l'aménagement de l'ancie	5 000 000	5 000 000		5 000 000				
68.2020	Subvention OPH - Viabilisation AM8 - Hao	143 000 000	43 000 000		43 000 000				
	TOTAL DU PROGRAMME	181 500 000	49 252 891		49 252 891	0,00	0,00	32 247 109	17,77
90305 - EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS A VOCATION COLLECTIVE									
153.2007	Subvention EGAT - Remise en valeur du golf	85 000 000						83 750 000	98,53
53.2011	Subvention à l'EGAT : rénovation et aménagement du parcours 18 trous - golf d	35 324 011						17 662 006	50,00
65.2015	Subvention G2P - Acquisitions immobilières - Tia Hura Village (Moorea)	100 000 000	68 753 119	34 376 560	34 376 559	34,38	50,00	34 376 560	34,38
68.2015	Subvention G2P - Acquisitions immobilières - Village Tahitien	622 000 000	42 975 803		42 975 803			281 815 509	45,31
43.2016	Subvention EGAT - Modernisation, informatisation, sécurisation et équipement	25 000 000	12 500 000	10 000 000	2 500 000	40,00	80,00	22 500 000	90,00
62.2017	Subvention EGAT - Extension de l'atelier mécanique	27 000 000							
384.2017	Subvention EGAT - Rénovation du réseau hydraulique et arrosage automatique	40 000 000							
62.2018	Subvention G2P - Aménagements et équipements publics du Village Tahitien -	380 000 000	104 893 460	19 730 535	85 162 925	5,19	18,81	105 276 875	27,70
63.2018	Subvention G2P - Construction de la salle de conférence et de spectacle de Ou	34 500 000	17 250 000	17 250 000		50,00	100,00	34 500 000	100,00
64.2018	Aménagements ex-hôpital Vaiami - Etudes	35 000 000	3 805 304	335 983	3 469 321	0,96	8,83	6 530 679	18,66
67.2018	Subvention EGAT - Amélioration du parcours de Golf	20 000 000	2 000 000		2 000 000			18 000 000	90,00
68.2018	Subvention EGAT - Etudes sur les infrastructures	10 000 000	1 000 000	1 000 000		10,00	100,00	10 000 000	100,00
49.2019	Subvention EGAT - Réhabilitation et réaménagement du Club House	138 000 000	138 000 000	104 000 000	34 000 000	75,36	75,36	104 000 000	75,36
373.2019	Expropriation foncière Terre Aturona - Tatakoto	5 000 000	5 000 000	2 880 000	2 120 000	57,60	57,60	2 880 000	57,60
374.2019	Travaux et aménagements collectifs sur domaine du Pays - 2019	13 127 408	7 553 951	626 993	6 926 958	4,78	8,30	6 200 450	47,23
375.2019	Remise aux normes des abris de survie construits dans les Tuamotu Gambier	50 000 000	1 396 183	1 396 183		2,79	100,00	26 234 080	52,47

MISSION 903 - PARTENARIAT AVEC LES "COLLECTIVITES"

PAGE 14

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
73.2020	Aménagements à vocation collective sur domaine du Pays - 2020	9 657 435	5 622 880	452 000	5 170 880	4,68	8,04	4 486 555	46,46
74.2020	Equipements et aménagements collectifs entrée Papeete - Terre Paofai	45 000 000	5 073 186	1 023 600	4 049 586	2,27	20,18	2 543 744	5,65
75.2020	Aménagement à vocation collective de Vaitepiha - Tautira (CDT - 2021)	274 180 144	117 783 969	15 070 959	102 713 010	5,50	12,80	23 667 751	8,63
50.2021	Aménagements et matériels divers SPJP -2021	13 644 185	10 115 180	10 115 180		74,14	100,00	13 644 185	100,00
51.2021	Aménagement à vocation collective Oututaihia	120 000 000	3 958 600		3 958 600				
52.2021	Aménagement à vocation collective échangeur St Hilaire	80 000 000							
53.2021	Aménagements à vocation collective sur domaine du Pays - 2021	20 000 000	12 731 000	12 307 720	423 280	61,54	96,68	17 998 860	89,99
54.2021	Aménagement à vocation collective Vaima	100 000 000	20 303 273	288 456	20 014 817	0,29	1,42	715 596	0,72
416.2021	Subvention G2P - Travaux d'assainissement pluvial - Village Tahitien	320 000 000	269 917 736	112 958 868	156 958 868	35,30	41,85	112 958 868	35,30
53.2022	Aménagements et matériels divers SPJP - 2022	16 000 000	11 371 336	11 274 014	97 322	70,46	99,14	11 274 014	70,46
54.2022	Subvention EGAT - Construction de sanitaires à destination des usagers du gol	38 000 000							
55.2022	Aménagements à vocation collective sur domaine du Pays - 2022	30 000 000	21 500 000	10 963 423	10 536 577	36,54	50,99	10 963 423	36,54
56.2022	Aménagement à vocation collective Terre Teravahine - Huahine	60 000 000	15 500 000	16 901	15 483 099	0,03	0,11	16 901	0,03
57.2022	Aménagements à vocation collective - Zone baie Phaeton - Etudes	20 000 000	10 000 000	17 304	9 982 696	0,09	0,17	17 304	0,09
58.2022	Subvention EGAT - Construction sanitaires - Etudes	5 000 000	5 000 000		5 000 000				
59.2022	Aménagement à vocation collective Oporo	65 000 000	45 000 000	41 332 168	3 667 832	63,59	91,85	41 332 168	63,59
	TOTAL DU PROGRAMME	2 836 433 183	959 004 980	407 416 847	551 588 133	14,36	42,48	993 345 528	35,02
	TOTAL DES DEPENSES	20 168 095 887	4 190 230 198	2 014 271 177	2 175 959 021	9,99	48,07	6 936 920 407	34,40

MISSION / ARTICLE	LIBELLE RECETTE	BUDGET PRIMITIF (A)	BUDGET MODIFIE (B)	Réalisations 2022 (C)	ECARTS (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)		
90301 - PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES									
204142	Commune-Projets d'infrastructures			79 812 930	- 79 812 930	0,00	0,00		
211	Terrains		2 366 421 891	0	2 366 421 891	0,00	0,00		
	TOTAL DU PROGRAMME		2 366 421 891	79 812 930	2 286 608 961		3,37		
90303 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET RISQUES NATURELS									
131152	Contrat de projets n°2		5 961 773	0	5 961 773	0,00	0,00		
	TOTAL DU PROGRAMME		5 961 773	0	5 961 773		0,00		
90305 - EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS A VOCATION COLLECTIVE									
13116	Contrat de développement et de transformation	30 000 000	55 000 000	27 000 000	28 000 000	90,00	49,09		
21880	Divers - Autres immobilisations corporelles			91 200	- 91 200	0,00	0,00		

MISSION / ARTICLE	LIBELLE RECETTE	BUDGET PRIMITIF (A)	BUDGET MODIFIE (B)	Réalisations 2022 (C)	ECARTS (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)		
	TOTAL DU PROGRAMME	30 000 000	55 000 000	27 091 200	27 908 800	90,30	49,26		
	TOTAL DES RECETTES	30 000 000	2 427 383 664	106 904 130	2 320 479 534	356,35	4,40		
	RESULTAT MISSION 903			- 1 907 367 047					

MISSION 904 - TOURISME

PAGE 16

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
90401 - EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS TOURISTIQUES									
223.2007	Echange en vue d'aménagements touristiques (E/O)	4 980 000	4 980 000		4 980 000				
312.2013	Transfert de biens immobiliers au profit de TNAD - Mahana Beach (E/O)	4 810 000 000	4 810 000 000		4 810 000 000				
62.2014	Aménagement éco-touristique du domaine d'Opunohu	70 000 000	13 067 757	10 458 773	2 608 984	14,94	80,03	67 391 016	96,27
72.2015	Aménagement du site de Vaiava - Punaauia	70 000 000	5 755 520	1 731 677	4 023 843	2,47	30,09	65 976 157	94,25
334.2015	Aménagement du site Vaitupa (CdP 2 - 2019)	910 934 750	475 563 651	279 831 313	195 732 338	30,72	58,84	712 267 662	78,19
335.2015	Aménagement du site Hotuarea	260 000 000	894 294	894 294		0,34	100,00	253 441 896	97,48
46.2016	Construction d'un écomusée "Fare Natura" - Opunohu (CdP 2 - 2016)	840 000 000	56 994 887	53 102 826	3 892 061	6,32	93,17	835 555 717	99,47
50.2016	Aménagement du jardin de Faaroa	145 000 000	23 698 682	1 000 055	22 698 627	0,69	4,22	122 301 373	84,35
66.2017	Travaux d'intervention sur le site des 3 cascades (intempéries de décembre 2017)	24 000 000	1 461 646	917 609	544 037	3,82	62,78	20 344 319	84,77
67.2017	Aménagement du littoral de Tatatua - Tautira - Etudes	14 000 000						3 457 800	24,70
68.2017	Construction d'une structure d'accueil et d'activités sur le domaine d'Opunohu -	5 000 000							
385.2017	Création d'un espace scénographique Gauguin sur le domaine du Motu Ovinii à	200 000 000	85 107 949	85 107 949		42,55	100,00	174 060 070	87,03
387.2017	Aménagement de la pointe RIRI	460 000 000	135 649 232	22 879 471	112 769 761	4,97	16,87	29 412 652	6,39
74.2018	Aménagement d'un point de vue sur le site du belvédère de Faaroa - Raiatea	30 399 422	425 365	286 185	139 180	0,94	67,28	30 260 242	99,54
51.2019	Aménagement du jardin botanique Harrison Smith	35 305 100	26 000 000		26 000 000			305 100	0,86
426.2019	Aménagement du motu Puuru - Mataiea	200 000 000	38 178 093	5 086 806	33 091 287	2,54	13,32	11 071 918	5,54
76.2020	Travaux d'aménagement de l'accès aux cascades 2 et 3 du site des 3 cascades	81 000 000	10 768 058	9 367 733	1 400 325	11,57	87,00	79 599 675	98,27
78.2020	Aménagement de sites touristiques - 2020	20 467 125	9 452 885	9 452 885		46,19	100,00	20 467 125	100,00
80.2020	Aménagements extérieurs du site de Arahoho à Tiarei	35 000 000						12 452 600	35,58
56.2021	Aménagement du site de Vaiava - Punaauia (CDT - 2021)	181 000 000	181 000 000	94 331 809	86 668 191	52,12	52,12	94 331 809	52,12
58.2021	Réhabilitation des sites touristiques - 2021	13 620 247	7 083 857	7 083 857		52,01	100,00	13 620 247	100,00
59.2021	Aménagement des sites touristiques - 2021	24 231 139	22 942 955	22 942 955		94,68	100,00	24 231 139	100,00
376.2021	Aménagement maritime voirie et VRD de la pointe RIRI	1 345 000 000	440 000 000	23 215 880	416 784 120	1,73	5,28	41 868 730	3,11
61.2022	Aide au développement des logements chez l'habitant - 2022	55 000 000	29 269 912	20 000 000	9 269 912	36,36	68,33	20 000 000	36,36
62.2022	Création et aménagement d'un espace scénographique Gauguin sur le domaine	1 760 000 000	195 039 930		195 039 930				
63.2022	Aménagement de sites touristiques - 2022	25 000 000	16 970 932	16 970 932		67,88	100,00	16 970 932	67,88
64.2022	Réhabilitation des sites touristiques - 2022	40 000 000	7 371 609	6 140 409	1 231 200	15,35	83,30	6 140 409	15,35
414.2022	Construction d'un fare potee sur le quai de Rotoava à Fakarava	40 000 000	12 000 000		12 000 000				
415.2022	Réhabilitation du site de Taharuu	20 000 000	7 000 000		7 000 000				
	TOTAL DU PROGRAMME	11 719 937 783	6 616 677 214	670 803 418	5 945 873 796	5,72	10,14	2 655 528 588	22,66
90402 - AIDE ET REGULATION DU TOURISME									
55.2019	Kits bungalows - conception et réalisation des prototypes	105 000 000	16 664 666	2 152 763	14 511 903	2,05	12,92	20 488 097	19,51
82.2020	Aide au développement des logements chez l'habitant - 2020	33 793 792	8 404 000	8 404 000		24,87	100,00	33 793 792	100,00
60.2021	Aide au développement des logements chez l'habitant - 2021	3 182 200	3 182 200	1 591 100	1 591 100	50,00	50,00	1 591 100	50,00

MISSION 904 - TOURISME

PAGE 17

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
	TOTAL DU PROGRAMME	141 975 992	28 250 866	12 147 863	16 103 003	8,56	43,00	55 872 989	39,35
	TOTAL DES DEPENSES	11 861 913 775	6 644 928 080	682 951 281	5 961 976 799	5,76	10,28	2 711 401 577	22,86

MISSION / ARTICLE	LIBELLE RECETTE	BUDGET PRIMITIF (A)	BUDGET MODIFIE (B)	Réalisations 2022 (C)	ECARTS (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)		
90401 - EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS TOURISTIQUES									
131152	Contrat de projets n°2	252 395 811	411 368 433	214 806 255	196 562 178	85,11	52,22		
13116	Contrat de développement et de transformation		90 500 000	0	90 500 000	0,00	0,00		
132152	Contrat de projets n°2			6 194 690	- 6 194 690	0,00	0,00		
13216	Contrat de développement et de transformation			27 120 000	- 27 120 000	0,00	0,00		
211	Terrains		4 814 980 000	0	4 814 980 000	0,00	0,00		
21530	Réseaux divers			1 302 011	- 1 302 011	0,00	0,00		
	TOTAL DU PROGRAMME	252 395 811	5 316 848 433	249 422 956	5 067 425 477	98,82	4,69		
90402 - AIDE ET REGULATION DU TOURISME									
20422	Pers privé-Projets d'infrastructures			4 228 000	- 4 228 000	0,00	0,00		
	TOTAL DU PROGRAMME			4 228 000	- 4 228 000		0,00		
	TOTAL DES RECETTES	252 395 811	5 316 848 433	253 650 956	5 063 197 477	100,50	4,77		

	RESULTAT MISSION 904			- 429 300 325					
--	-----------------------------	--	--	---------------	--	--	--	--	--

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
90501 - AGRICULTURE ET ELEVAGE									
83.2015	Reconstruction de la station d'épuration - Abattoir de Papara - Etudes	18 000 000	4 554 313	94 293	4 460 020	0,52	2,07	8 451 795	46,95
306.2016	Structures d'abattage dans les îles autres que Tahiti - Etudes générales et unité	65 549 761	4 099 151	1 369 005	2 730 146	2,09	33,40	37 152 067	56,68
374.2016	Cession à titre gratuit de véhicules au profit de la SAEM Abattage de Tahiti (E/C	13 925 566	1 859 558		1 859 558			12 066 008	86,65
86.2017	Rénovation de la zone "palier de traitement " du DPV et de ses équipements	30 000 000	7 174 623	7 174 623		23,92	100,00	17 984 341	59,95
373.2017	Rénovation et extension du bâtiment DAG	19 215 433	603 520	603 520		3,14	100,00	19 215 433	100,00
392.2017	Réalisation d'ateliers d'agro transformation pour le développement de l'agricultu	721 419 025	213 381 764	84 896 611	128 485 153	11,77	39,79	99 872 071	13,84
393.2017	Subvention CAPL - Construction d'une nouvelle antenne à Afaahiti	50 000 000	25 000 000		25 000 000				
394.2017	Mises aux normes et réhabilitation de l'abattoir de Papara	80 000 000	16 046 217	7 160 396	8 885 821	8,95	44,62	50 974 253	63,72
396.2017	Développement de la filière uru - Aménagement de terrains, acquisition d'équip	35 000 000	15 471 473	2 972 967	12 498 506	8,49	19,22	21 219 607	60,63
397.2017	Acquisition de matériels et équipements du laboratoire de biosécurité - Etudes	5 000 000							
398.2017	Acquisition de matériel pour la direction de la biosécurité	7 872 353	2 840 666	2 840 666		36,08	100,00	7 872 353	100,00
401.2017	Aides financières aux porteurs de projet en agriculture - IDV - 2017	26 989 396	1 314 617		1 314 617			25 674 779	95,13
402.2017	Aides financières aux porteurs de projet en agriculture - ISLV - 2017	50 948 601						44 149 409	86,65
403.2017	Aides financières aux porteurs de projet en agriculture - MARQ - 2017	18 542 306	2 235 391	2 235 391		12,06	100,00	18 542 306	100,00
406.2017	Acquisition et installation de matériels et d'équipements de l'abattoir de Papara	225 000 000	43 696 718	39 373 759	4 322 959	17,50	90,11	214 202 333	95,20
77.2018	Aménagements sur domaine Vaihuti - Raiatea	166 000 000	27 744 295	25 522 691	2 221 604	15,38	91,99	68 333 608	41,16
79.2018	Equipements de production d'auxiliaires de cultures et d'analyses qualitatives de	70 000 000	8 180 650	7 989 118	191 532	11,41	97,66	62 627 218	89,47
81.2018	Aides financières aux porteurs de projets agricoles et d'agro-transformation ISL	6 239 253						3 679 333	58,97
82.2018	Etudes et équipements pour le développement de la filière agriculture biologique	20 000 000	4 299 654	4 299 654		21,50	100,00	14 711 219	73,56
89.2018	Etudes et travaux sur lotissements agricoles - Domaine Boubée - Raiatea	469 000 000	44 369 870	33 798 474	10 571 396	7,21	76,17	71 381 413	15,22
97.2018	Plan de valorisation de la cocoteraie	121 973 144	26 275 316	21 420 517	4 854 799	17,56	81,52	89 916 438	73,72
102.2018	Subvention EVT - Travaux d'aménagement et de construction divers	30 500 000						15 250 000	50,00
105.2018	Acquisitions et installation de serres pilotes	65 000 000	20 729 856	11 153 475	9 576 381	17,16	53,80	45 159 306	69,48
106.2018	Création de hangar agro-alimentaires dans les îles - Etudes et travaux divers	106 709 352	39 474 104	34 180 499	5 293 605	32,03	86,59	40 889 851	38,32
67.2019	Rénovation et mises aux normes de sécurité des installations et locaux de la DE	13 510 000						12 067 184	89,32
70.2019	Aides financières aux porteurs de projets - IDV - 2019	356 366 313	22 888 490	18 589 242	4 299 248	5,22	81,22	314 077 617	88,13
71.2019	Aides financières aux porteurs de projets - ISLV - 2019	84 506 799	28 582 195	16 549 435	12 032 760	19,58	57,90	60 381 556	71,45
72.2019	Aides financières aux porteurs de projets - AUST - 2019	33 959 991	7 412 615		7 412 615			9 401 993	27,69
73.2019	Aides financières aux porteurs de projets - TG - 2019	68 850 149	17 242 559	1 672 072	15 570 487	2,43	9,70	41 216 784	59,86
74.2019	Aides financières aux porteurs de projets - MARQ - 2019	76 247 680	11 043 038	2 689 283	8 353 755	3,53	24,35	62 777 872	82,33
76.2019	Equipements des stations de la DAG - 2019	27 830 980						27 785 148	99,84
77.2019	Clôture station RIV Papara	5 000 000	474 600	474 600		9,49	100,00	2 368 539	47,37
80.2019	Subvention CAPL - Acquisition de chapiteaux	45 000 000	21 153 726		21 153 726			21 153 726	47,01
83.2019	Aménagement du domaine Atimaono "plateaux"- Etudes	16 757 494						10 089 647	60,21

MISSION 905 - DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES

PAGE 19

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
87.2019	Subvention EPEFPA - Construction atelier pédagogique agroéquipement - Ferr	45 000 000	30 000 000	15 000 000	15 000 000	33,33	50,00	15 000 000	33,33
88.2019	Subvention EPEFPA - Aménagement de la station porcine de Opunohu	25 000 000	11 617 519		11 617 519			11 617 519	46,47
90.2019	Travaux de réhabilitation de la toiture du hangar technique DPV à Motu Uta	25 000 000	3 000 000	741 000	2 259 000	2,96	24,70	741 000	2,96
91.2019	Aménagement du domaine agricole de Faahue - Tahaa (CdP 2 -2019)	101 000 000	52 967 053	52 967 053		52,44	100,00	100 627 406	99,63
92.2019	Réhabilitation des captages et mise en place de compteurs - Marumarutua et T	150 000 000	93 175 289	62 123 168	31 052 121	41,42	66,67	117 704 073	78,47
93.2019	Aides financières aux porteurs de projets filière vanille - 2019	284 965 862	19 308 187	13 436 730	5 871 457	4,72	69,59	210 845 669	73,99
95.2019	Aménagement du domaine de Puunui - Vairao (FEI 2019)	450 000 000	82 835 762	10 941 648	71 894 114	2,43	13,21	24 584 559	5,46
96.2019	Réhabilitation du réseau hydraulique du domaine Ataha à Nuku Hiva (CdP 2 - 2	460 000 000	276 070 189	74 398 265	201 671 924	16,17	26,95	98 663 177	21,45
97.2019	Réhabilitation et extension de la miellerie collective de Hiva Oa	12 230 836	3 163 500	3 163 500		25,86	100,00	4 472 437	36,57
99.2019	Construction d'un centre technique des plants et semences de Ua Huka	102 000 000	4 260 663	1 290 775	2 969 888	1,27	30,30	5 956 000	5,84
100.2019	Unité de traitement des déchets de l'abattoir - Remplacements et nouveaux équ	137 000 000	34 150 502	33 190 974	959 528	24,23	97,19	33 190 974	24,23
378.2019	Subvention EVT - Mise aux normes du laboratoire de l'EVT	10 000 000	5 000 000	5 000 000		50,00	100,00	10 000 000	100,00
381.2019	Subvention EVT - Aménagements et équipements du Fare Vanira de Huahine	10 000 000	5 000 000		5 000 000			5 000 000	50,00
382.2019	Subvention EVT - Création de locaux de préparation et de stockage d'intrants	40 000 000	20 000 000		20 000 000				
427.2019	Aménagement sur domaine Hipu à Tahaa	38 000 000	5 008 710	5 008 710		13,18	100,00	16 157 274	42,52
102.2020	Aides financières aux porteurs de projet - Tuamotu Gambiers - 2020	76 420 448	11 825 702	6 382 786	5 442 916	8,35	53,97	65 405 327	85,59
103.2020	Aides financières aux porteurs de projet - Marquises - 2020	36 081 105	27 013 699	15 177 083	11 836 616	42,06	56,18	20 385 389	56,50
104.2020	Aides financières aux porteurs de projet Vanille - 2020	275 758 586	82 949 031	34 307 758	48 641 273	12,44	41,36	162 006 054	58,75
108.2020	Aménagement des domaines agricoles - Marquises - 2020	48 068 327	824 900	824 900		1,72	100,00	47 965 887	99,79
114.2020	Subvention CAPL - Conception et développement d'applications informatiques	8 000 000	4 000 000		4 000 000				
115.2020	Création d'un abattoir à Nuku Hiva	125 000 000	12 402 778	288 796	12 113 982	0,23	2,33	678 646	0,54
116.2020	Aménagement agricole du domaine Martin - Raiatea - Etudes	40 000 000	2 090 712	2 090 712		5,23	100,00	9 895 792	24,74
117.2020	Acquisition et installation de serres pilotes avec panneaux photovoltaïques sur c	80 000 000	14 061 200	7 050 523	7 010 677	8,81	50,14	15 577 585	19,47
118.2020	Aménagement du domaine Faaroa - Développement de la filière élevage (porci	25 000 000							
121.2020	Création d'un abattoir à Raiatea	235 000 000	21 899 529		21 899 529			2 299 005	0,98
122.2020	Equipements et matériels de conditionnement et de stockage de produits agrico	150 000 000	22 975 402	21 694 377	1 281 025	14,46	94,42	88 960 630	59,31
123.2020	Equipement, travaux et études divers pour actions agroécologiques spécifiques	13 000 000	7 546 180	1 112 640	6 433 540	8,56	14,74	1 566 460	12,05
124.2020	Equipement, travaux et études divers pour réseau de fermes pilotes (PROTEGE	30 000 000	8 695 773	5 357 868	3 337 905	17,86	61,61	16 662 095	55,54
125.2020	Construction de la station d'épuration de l'abattoir de Papara (CdP 2-2020)	250 000 000	120 187 421	26 733 812	93 453 609	10,69	22,24	37 163 058	14,87
131.2020	Subvention EPEFPA - Réfection de la toiture de la station porcine	40 000 000	7 289 594	7 289 594		18,22	100,00	37 289 594	93,22
132.2020	Aménagement et extension du domaine agricole de FAAROA	280 000 000	95 937 614	85 848 020	10 089 594	30,66	89,48	104 064 532	37,17
133.2020	Aménagements pistes et travaux divers - Domaine Aratao ISLV	54 000 000	3 960 030		3 960 030			37 039 970	68,59
134.2020	Subvention CED Taiohae - Travaux et équipements du lycée agricole de Taioha	40 000 000	20 000 000	20 000 000		50,00	100,00	40 000 000	100,00
136.2020	Aides financières aux porteurs de projet IDV - 2020	107 054 063	29 588 120	13 660 308	15 927 812	12,76	46,17	84 626 251	79,05

MISSION 905 - DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES

PAGE 20

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
137.2020	Aides financières aux porteurs de projet ISLV - 2020	40 030 669	16 352 489	347 516	16 004 973	0,87	2,13	24 025 696	60,02
374.2020	Aménagement du domaine Atimaono "plateaux" - Travaux (CVT Agri 2020)	170 000 000	3 990 400	257 914	3 732 486	0,15	6,46	257 914	0,15
375.2020	Acquisition de matériels et équipements pour le traitement des filières d'agro-tra	4 250 378	1 679 296	1 679 296		39,51	100,00	4 072 375	95,81
376.2020	Etudes pour la réalisation d'ateliers d'agro-transformation pour le développeme	45 139 817	15 512 342	10 360 275	5 152 067	22,95	66,79	11 325 295	25,09
377.2020	Développement des filières vivrières - Aménagement de terrains, acquisition d'é	1 907 842	1 557 188	1 557 188		81,62	100,00	1 907 842	100,00
378.2020	Construction du bâtiment technique Agropol	30 000 000	12 314 444	7 472 548	4 841 896	24,91	60,68	11 595 692	38,65
62.2021	Hangar technique de la DAG - Nuku Hiva - Etudes	20 000 000	5 323 007	2 955 207	2 367 800	14,78	55,52	3 181 167	15,91
63.2021	Acquisition de véhicules techniques pour la brigade canine	10 000 000	10 000 000		10 000 000				
64.2021	Equipements agricoles et véhicules de chantier pour la DAG - 2021	109 975 304	22 392 145	22 392 145		20,36	100,00	109 865 304	99,90
65.2021	Réhabilitation des bâtiments techniques de la DAG - Opunohu - Moorea - Etud	15 000 000	5 869 478	2 499 617	3 369 861	16,66	42,59	3 130 139	20,87
66.2021	Aménagement et valorisation du domaine Herbier à Hiva Oa - Etudes	130 000 000	24 985 198	23 655 741	1 329 457	18,20	94,68	23 655 741	18,20
67.2021	Travaux sur bâtiments techniques de la DAG - 2021	5 786 516	694 329	694 329		12,00	100,00	5 786 516	100,00
68.2021	Aides financières aux porteurs de projet - IDV - 2021	250 000 000	119 174 844	112 711 327	6 463 517	45,08	94,58	147 657 510	59,06
69.2021	Développement des agents de lutte biologique - Etudes et équipements	35 000 000	1 400 000		1 400 000				
70.2021	Construction du hangar de stockage IAA de Papara	30 000 000							
71.2021	Création, aménagement et équipement des pépinières - 2021	18 880 639	5 186 368	5 186 368		27,47	100,00	18 880 639	100,00
73.2021	Aménagement et valorisation des domaines agricoles - IDV - 2021	28 970 212	9 843 939	8 996 439	847 500	31,05	91,39	28 122 712	97,07
74.2021	Réhabilitation du réseau hydraulique du lotissement agricole Amo - Etudes	20 000 000	9 184 783	8 573 439	611 344	42,87	93,34	11 421 039	57,11
75.2021	Hangar de stockage de produits agricoles - Nuku Hiva	80 000 000							
76.2021	Hangar de stockage de produits agricoles - Hiva Oa	80 000 000							
77.2021	Hangar de stockage de produits agricoles - Ua Pou	80 000 000							
78.2021	Hangar de stockage de produits agricoles - Ua Huka	80 000 000							
79.2021	Hangar de stockage de produits agricoles - Huahine	60 000 000	12 469 108	7 206 344	5 262 764	12,01	57,79	7 206 344	12,01
80.2021	Hangar de stockage de produits agricoles - Raiatea	60 000 000	14 819 516		14 819 516			3 296 187	5,49
81.2021	Hangar de stockage de produits agricoles - Tahaa	60 000 000	6 479 400	2 812 608	3 666 792	4,69	43,41	2 812 608	4,69
82.2021	Aménagement et valorisation des domaines agricoles - Australes - 2021	39 999 169	30 153 093	30 129 835	23 258	75,33	99,92	39 185 084	97,96
83.2021	Travaux de réalisation de 2 pistes agricoles domaine d'Opunohu à Moorea et le	70 000 000	67 949 692	67 849 692	100 000	96,93	99,85	67 849 692	96,93
84.2021	Réhabilitation et construction des bâtiments techniques - DAG ISLV	34 500 000	27 670 492	25 689 823	1 980 669	74,46	92,84	31 689 079	91,85
85.2021	Zone de stockage tampon agro-alimentaire de Tahiti	30 000 000						17 950	0,06
86.2021	Aménagements, valorisations et travaux divers sur domaines et lotissements - I	47 661 717	9 536 748	9 536 748		20,01	100,00	47 661 587	100,00
87.2021	Aides financières aux porteurs de projet ISLV - 2021	180 000 000	59 022 138	58 319 250	702 888	32,40	98,81	67 468 586	37,48
88.2021	Subvention EPEFPA - Travaux et équipements du foyer/internat et salles de spo	10 000 000	5 000 000		5 000 000			5 000 000	50,00
89.2021	Subvention EPEFPA - Rénovation des infrastructures informatiques	7 000 000	3 500 000	2 889 494	610 506	41,28	82,56	6 389 494	91,28
90.2021	Subvention EPEFPA - Renouvellement du parc automobile et équipements	8 000 000	4 000 000	3 908 658	91 342	48,86	97,72	7 908 658	98,86

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
91.2021	Subvention EPEFPA - Acquisition et installation d'équipements pour les activité	10 000 000	835 893		835 893				
92.2021	Subvention EPEFPA - Destruction de 2 hangars et construction d'un hangar	43 000 000	34 400 000	21 500 000	12 900 000	50,00	62,50	21 500 000	50,00
93.2021	Subvention EPEFPA - Aménagement divers de la station porcine	15 000 000							
94.2021	Subvention EPEFPA - Rénovation et acquisition d'équipements pour l'atelier ag	10 000 000	5 000 000		5 000 000			5 000 000	50,00
95.2021	Subvention EPEFPA - Mise en place de panneaux signalétiques	5 000 000	2 500 000		2 500 000			2 500 000	50,00
96.2021	Subvention CAPL - Rénovation et aménagement des locaux (parcelle HB 54)	60 000 000							
97.2021	Subvention CAPL - Acquisition et installation de panneaux photovoltaïques	35 000 000							
98.2021	Subvention CAPL - Acquisition de matériels de transport et d'équipements logis	15 000 000	7 500 000		7 500 000				
99.2021	Subvention CAPL - Acquisition de structures de stockage et de transport	10 000 000							
100.2021	Subvention CAPL - Acquisition d'équipements de transformation	15 000 000	7 500 000		7 500 000				
101.2021	Subvention CAPL - Acquisition d'une station météo	2 000 000	1 000 000		1 000 000				
102.2021	Subvention CAPL - Acquérir ou développer une application GED de gestion éle	5 000 000							
103.2021	Aménagement agricole du domaine Vaihi - Nuku Hiva	35 000 000	8 215 100	2 764 500	5 450 600	7,90	33,65	3 470 532	9,92
104.2021	Aménagement hydraulique des domaines Matavahi 1 et 2 - Tubuai	50 000 000	9 979 172	4 044 475	5 934 697	8,09	40,53	4 450 691	8,90
106.2021	Hangar technique à la station d'élevage de Taravao - Aménagements et équipe	45 000 000	10 066 208	9 985 954	80 254	22,19	99,20	28 271 474	62,83
107.2021	Installation des pâturages de la station d'élevage de Taravao - 2021	18 957 167	16 553 682	11 046 508	5 507 174	58,27	66,73	13 449 993	70,95
109.2021	Subvention EVT - Aménagement du laboratoire de l'EVT - Travaux et équipem	14 000 000	14 000 000	7 000 000	7 000 000	50,00	50,00	7 000 000	50,00
110.2021	Recensement général de l'agriculture (CVT AGRIC - 2022)	175 000 000	14 496 825	6 776 325	7 720 500	3,87	46,74	17 830 098	10,19
111.2021	Subvention EVT - Acquisition de matériel de transport - 2021	22 000 000	11 000 000		11 000 000			11 000 000	50,00
112.2021	Matériels et équipements pour le hall technologique IAA - 2021	6 707 685						4 376 929	65,25
113.2021	Aire d'Abattage Aménagée (AAA) à Huahine - Travaux et équipement	120 000 000	5 377 770	1 795 910	3 581 860	1,50	33,40	2 361 840	1,97
114.2021	Etablissement de Traitement du Gibier (ETG) à Ua Huka - Travaux et équipeme	106 000 000	10 733 675	4 705 657	6 028 018	4,44	43,84	5 052 903	4,77
115.2021	Etablissement de Traitement du Gibier (ETG) à Ua Pou - Travaux et équipemen	120 000 000	12 748 794	5 562 942	7 185 852	4,64	43,64	6 001 153	5,00
116.2021	Aides financières aux porteurs de projet (SDA) - Australes - 2021	15 000 000	11 580 855	11 580 855		77,21	100,00	13 939 030	92,93
117.2021	Aides financières aux porteurs de projet (SDA) - Tuamotu Gambier - 2021	100 000 000	44 393 539	33 412 410	10 981 129	33,41	75,26	52 018 871	52,02
118.2021	Aides financières aux porteurs de projet (SDA) - Marquises - 2021	61 818 638	29 812 072	22 848 337	6 963 735	36,96	76,64	48 697 925	78,78
119.2021	Aides financières aux porteurs de projet Vanille (SDA) - 2021	200 000 000	135 325 607	98 771 825	36 553 782	49,39	72,99	98 771 825	49,39
121.2021	Acquisition et travaux d'implantation de serres maraichères en kits fonctionnels	100 000 000	24 851 756	22 246 876	2 604 880	22,25	89,52	22 246 876	22,25
122.2021	Aménagement de surfaces agricoles (maraichères, fruitières et vivrières) - TG -	200 000 000	14 888 939	6 547 016	8 341 923	3,27	43,97	14 517 250	7,26
123.2021	Aménagement et valorisation du domaine Arnaud à Tumaraa - Raiatea	47 000 000	6 367 700	6 367 700		13,55	100,00	7 006 810	14,91
124.2021	Régénération et valorisation de la cocoteraie - Aménagement, équipement et pl	300 000 000	8 505 980	900 600	7 605 380	0,30	10,59	30 133 436	10,04
125.2021	Aménagement et valorisation du domaine Toovii à Nuku Hiva	50 000 000	6 360 770	2 467 530	3 893 240	4,94	38,79	3 081 120	6,16
126.2021	Aménagement et valorisation de domaines agricoles à Mahina	20 000 000							
127.2021	Création de pépinières dans les chefs lieux communaux des TG (SDA)	10 000 000							

MISSION 905 - DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES

PAGE 22

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
128.2021	Développement des filières maraichères et vivrières aux TG - Systèmes de cult	15 000 000	10 768 134	10 655 600	112 534	71,04	98,95	13 623 323	90,82
129.2021	Subvention EPEFPA - Construction d'une fosse à lisier	30 000 000							
130.2021	Subvention EPEFPA - Mission d'accompagnement à la modernisation de l'explc	20 000 000						10 000 000	50,00
137.2021	Aménagement de la retenue collinaire de Metuarii - Etudes et Travaux	60 000 000	21 001 535	17 346 646	3 654 889	28,91	82,60	21 494 085	35,82
377.2021	Aménagement des pépinières DAG ISLV - 2021	14 689 458						14 531 440	98,92
378.2021	Acquisition d'un incinérateur - Etudes	5 000 000						1 661 100	33,22
380.2021	Subvention EPEFPA - Acquisition et installation d'un co-composteur	15 000 000	6 697 530	3 348 765	3 348 765	22,33	50,00	3 348 765	22,33
417.2021	Aménagement de l'entrée du domaine d'Opunohu - Moorea	40 000 000	37 694 660	26 646 099	11 048 561	66,62	70,69	27 052 899	67,63
67.2022	Aides financières aux porteurs de projets agricoles - Australes - 2022	80 000 000	5 000 000		5 000 000				
68.2022	Aides financières aux porteurs de projets agricoles - TG - 2022	100 000 000	25 000 000	16 250 231	8 749 769	16,25	65,00	16 250 231	16,25
69.2022	Aides financières aux porteurs de projets agricoles - Marquises - 2022	100 000 000	10 000 000	9 260 946	739 054	9,26	92,61	9 260 946	9,26
70.2022	Aides financières aux porteurs de projets agricoles - Vanille - 2022	250 000 000	52 142 994	2 667 561	49 475 433	1,07	5,12	2 667 561	1,07
71.2022	Aides financières aux porteurs de projets agricoles - Filière bois - 2022	160 000 000	6 210 719		6 210 719				
72.2022	Aménagement et valorisation des domaines agricoles - Australes - 2022	20 000 000	839 464	839 464		4,20	100,00	839 464	4,20
73.2022	Aménagement et valorisation des domaines agricoles - Marquises - 2022	30 000 000	4 118 820	2 508 000	1 610 820	8,36	60,89	2 508 000	8,36
74.2022	Aménagement et valorisation des domaines agricoles - TG - 2022	40 000 000							
75.2022	Travaux forestiers sur domaines - 2022	114 000 000	78 789 932	48 963 563	29 826 369	42,95	62,14	48 963 563	42,95
76.2022	Création, aménagement et équipement des pépinières - 2022	30 000 000	9 188 004	8 313 936	874 068	27,71	90,49	8 313 936	27,71
77.2022	Aménagements, valorisations des domaines et lotissements ISLV - 2022	90 000 000	31 435 032	30 685 145	749 887	34,09	97,61	30 685 145	34,09
78.2022	Aménagement de pistes forestières ISLV - 2022	20 000 000	578 000		578 000				
79.2022	Equipements forestiers et véhicules de chantier DAG - ISLV - 2022	25 000 000	4 155 789	755 434	3 400 355	3,02	18,18	755 434	3,02
80.2022	Equipements forestiers et véhicules de chantier pour la DAG - 2022	40 000 000	757 270	516 130	241 140	1,29	68,16	516 130	1,29
81.2022	Equipements agricoles et véhicules de chantier DAG - ISLV - 2022	60 000 000	11 271 098	11 000 475	270 623	18,33	97,60	11 000 475	18,33
82.2022	Aménagement des pépinières DAG - ISLV - 2022	33 000 000	8 629 353	4 204 697	4 424 656	12,74	48,73	4 204 697	12,74
83.2022	Projet pilote d'une centrale électrique à biocarburant	80 000 000							
84.2022	Aménagement des parcelles forestières privées - 2022	120 000 000	1 808 034	1 691 490	116 544	1,41	93,55	1 691 490	1,41
86.2022	Aménagement et valorisation des domaines agricoles - Moorea - 2022	13 600 000	4 140 663	4 140 663		30,45	100,00	4 140 663	30,45
87.2022	Equipements agricoles et véhicules de chantier DAG Moorea - 2022	30 000 000	15 015 798	9 990 795	5 025 003	33,30	66,54	9 990 795	33,30
88.2022	Hangar technique de la DBS - Motu Uta - Aménagements et équipements tech	70 000 000	23 672 797	1 064 866	22 607 931	1,52	4,50	1 064 866	1,52
89.2022	Equipements agricoles et véhicules de chantier DAG - 2022	30 000 000	18 303 977	16 626 214	1 677 763	55,42	90,83	16 626 214	55,42
90.2022	Matériels et équipement pour le hall technologique IAA - 2022	10 000 000	3 400 826	1 635 232	1 765 594	16,35	48,08	1 635 232	16,35
91.2022	Equipements d'analyses qualitatives des productions agricoles - 2022	25 000 000	13 561 790	13 410 018	151 772	53,64	98,88	13 410 018	53,64
92.2022	Développement des filières uru et vivrières, aménagement et équipements ISLV	21 000 000	9 437 547	9 437 547		44,94	100,00	9 437 547	44,94
93.2022	Développement des filières uru et vivrières, aménagement et équipements Marc	9 998 594	342 665	342 665		3,43	100,00	342 665	3,43

MISSION 905 - DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES

PAGE 23

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
94.2022	Développement des filières vivrières et uru, aménagement et équipements IDV	10 000 000	5 942 774		5 942 774				
95.2022	Acquisition de matériels DBS - 2022	20 000 000							
96.2022	Matériels et équipements pour le traitement des filières d'agro-transformation -	30 000 000	2 280 149	2 280 149		7,60	100,00	2 280 149	7,60
97.2022	Développement des filières uru et vivrières, aménagement et équipements Aust	20 000 000	4 837 706	3 606 188	1 231 518	18,03	74,54	3 606 188	18,03
98.2022	Subvention EPEFPA - Remise à niveau des bâtiments de l'exploitation agricole	35 000 000							
99.2022	Subvention CAPL - Acquisition de matériels d'agro-transformation	10 000 000							
100.2022	Subvention CAPL - Acquisition et installation de matériels de conditionnement d	30 000 000							
101.2022	Subvention CAPL - Acquisition de mobiliers et matériels informatiques	5 000 000							
102.2022	Subvention CAPL - Réhabilitation de l'antenne de Raiatea - Travaux et équipem	15 000 000							
103.2022	Subvention CAPL - Réhabilitation et réaménagement du local CAPL à Ua Pou e	5 000 000	5 000 000		5 000 000				
104.2022	Travaux sur bâtiments techniques de la DAG - 2022	20 000 000	678 000	678 000		3,39	100,00	678 000	3,39
105.2022	Développement de la filière bois - Feuillus et résineux - 2022	30 000 000	5 666 273	4 070 273	1 596 000	13,57	71,83	4 070 273	13,57
106.2022	Aménagement et valorisation des domaines agricoles - IDV - 2022	40 000 000	32 650 129	2 574 369	30 075 760	6,44	7,88	2 574 369	6,44
107.2022	Aides financières aux porteurs de projets agricoles - IDV - 2022	250 000 000	61 500 000	44 392 872	17 107 128	17,76	72,18	44 392 872	17,76
108.2022	Aides financières aux porteurs de projets agricoles - ISLV - 2022	150 000 000	10 991 491	3 190 011	7 801 480	2,13	29,02	3 190 011	2,13
328.2022	Acquisition de matériels et d'équipements d'exploitation pour l'abattoir de Papar	100 000 000	11 406 748	7 835 948	3 570 800	7,84	68,70	7 835 948	7,84
329.2022	Subvention GDS-A - Acquisition de matériels, équipements et véhicules	20 000 000							
330.2022	Subventions CAPL - Acquisition de matériels, engins et équipements agricoles	350 000 000	140 000 000		140 000 000				
331.2022	Aménagement agricole - partenariat CAMCIM - Etudes et travaux	10 000 000							
332.2022	Abattoir public Papeiti Papara - Etudes	25 000 000							
375.2022	Ateliers d'agro-transformation à Rurutu - Travaux et équipements	120 000 000							
376.2022	Acquisition de chiens détecteurs de biosécurité	12 500 000	7 500 000		7 500 000				
377.2022	Réalisation d'ateliers d'agro-transformation - Tubuai - Etudes	25 000 000	700 000	459 720	240 280	1,84	65,67	459 720	1,84
378.2022	Réalisation d'ateliers d'agro-transformation - Moorea - Etudes	25 000 000							
379.2022	Réalisation d'ateliers d'agro-transformation - Afaahiti - Etudes	25 000 000							
380.2022	Réalisation d'ateliers d'agro-transformation - Rimatara - Etudes	25 000 000	700 000	459 720	240 280	1,84	65,67	459 720	1,84
381.2022	Réalisation d'ateliers d'agro-transformation - Arue - Etudes	25 000 000							
382.2022	Réalisation d'ateliers d'agro-transformation - Rangiroa - Etudes	25 000 000							
383.2022	Equipements et matériels de conditionnement et de stockage de produits agro-e	100 000 000							
	TOTAL DU PROGRAMME	14 246 866 628	3 420 824 513	1 871 997 944	1 548 826 569	13,14	54,72	4 446 405 110	31,21
90502 - FORETS									
407.2017	Aide au développement de la filière bois - 2017	86 558 209						76 627 155	88,53
109.2018	Développement de la filière pinus - 2018	6 555 383	1 901 986	345 387	1 556 599	5,27	18,16	4 998 784	76,25
138.2020	Aides financières aux porteurs de projet dans la filière Bois - 2020	15 705 064	7 852 532	7 852 532		50,00	100,00	15 705 064	100,00

MISSION 905 - DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES

PAGE 24

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
142.2020	Station forestière et autoclave - Aménagements et équipements - Etudes	20 000 000	3 425 905	1 818 250	1 607 655	9,09	53,07	11 496 700	57,48
143.2020	Réhabilitation et mise aux normes du pont de la station forestière de Papeiti - P	35 000 000	1 574 316	250 800	1 323 516	0,72	15,93	4 499 272	12,86
144.2020	Développement de la filière bois - Feuillus et résineux - 2020	17 765 465						13 522 892	76,12
145.2020	Aménagement de pistes forestières et travaux divers domaine Boubée	50 000 000						30 363 751	60,73
133.2021	Equipements forestiers et véhicules de chantier pour la DAG - 2021	24 043 779	20 300 000	20 300 000		84,43	100,00	24 043 779	100,00
135.2021	Cartographie et outil de gestion des ressources forestières de la Polynésie franç	15 000 000	2 950 195	2 935 488	14 707	19,57	99,50	7 338 788	48,93
136.2021	Développement de la filière bois - Feuillus et résineux - 2021	22 161 224	5 095 387	2 137 500	2 957 887	9,65	41,95	17 153 584	77,40
138.2021	Hangar forestier de la DAG - Raiatea - Travaux et équipements (CDT - 2021)	50 000 000	20 909 156	18 637 979	2 271 177	37,28	89,14	32 103 185	64,21
139.2021	Aménagement de pistes forestières et travaux divers ISLV - 2021	8 641 160	8 330 360	8 330 360		96,40	100,00	8 640 280	99,99
140.2021	Electrification du domaine Matavahi à Tubuai	15 000 000							
141.2021	Aides financières aux porteurs de projet de la filière Bois (SDA) - 2021	39 136 160	39 136 160	30 442 317	8 693 843	77,79	77,79	30 442 317	77,79
142.2021	Travaux de réalisation de pistes forestières à Nuku Hiva, Hiva Oa, Tubuai, Ruru	124 300 000	10 326 898	8 661 528	1 665 370	6,97	83,87	61 620 944	49,57
418.2021	Aménagements de la station forestière de la DAG à Papara (CDT - 2021)	145 000 000	4 911 600	4 890 600	21 000	3,37	99,57	4 948 838	3,41
419.2021	Acquisition d'un autoclave et mise aux normes de l'existant (CVT Agri - 2021)	141 275 352	31 929 754		31 929 754			54 648	0,04
333.2022	Acquisitions d'autoclaves de traitement du bois pour les archipels	150 000 000	552 900	552 900		0,37	100,00	552 900	0,37
TOTAL DU PROGRAMME		966 141 796	159 197 149	107 155 641	52 041 508	11,09	67,31	344 112 881	35,62

90503 - PECHE ET AQUACULTURE

60.2013	Consolidation et pérennisation de l'outil CTA	150 073 466	1 867 406		1 867 406			148 206 060	98,76
70.2014	Acquisition et rénovation équipements du port de pêche	49 755 403						49 310 725	99,11
93.2015	Normalisation et extension du port de pêche de Papeete	151 000 000	1 951 864	1 898 629	53 235	1,26	97,27	146 717 137	97,16
96.2015	Extension du centre technique aquacole	405 000 000	20 519 373	19 995 101	524 272	4,94	97,44	76 156 150	18,80
338.2015	Réalisation de la marina de pêche de Tehoro - Mataiea	77 000 000	1 524 257	1 445 019	79 238	1,88	94,80	4 978 716	6,47
61.2016	Maîtrise des coûts énergétiques des installations frigorifiques de la pêche artisa	110 000 000	72 883 787	20 898 343	51 985 444	19,00	28,67	48 303 382	43,91
307.2016	Aménagement de la zone biomarine de Faratea	3 020 000 000	329 392 312	328 663 654	728 658	10,88	99,78	472 271 342	15,64
308.2016	Aménagement du Port de pêche de Papeete - Etudes	400 000 000						37 089 126	9,27
408.2017	Programme d'optimisation énergétique des navires de pêche en Polynésie franç	38 000 000	15 986 917	9 811 641	6 175 276	25,82	61,37	9 849 349	25,92
411.2017	Acquisitions et installations de pontons - Coopératives de pêche de Arue et Vai	315 000 000	101 451 415	63 689 604	37 761 811	20,22	62,78	65 211 722	20,70
412.2017	Développement et acquisition de systèmes d'information de la DRMM	100 000 000	7 632 800	5 351 451	2 281 349	5,35	70,11	15 924 521	15,92
413.2017	Dispositifs de concentration de poissons dérivants	10 000 000	2 540 648	2 479 588	61 060	24,80	97,60	6 955 544	69,56
414.2017	Panneaux photovoltaïques port de pêche de Papeete - Etudes	2 741 602	761 620	761 620		27,78	100,00	2 583 402	94,23
417.2017	Fiabilisation des écloseries VAIA du CTA - Vairao (CDT - 2022)	152 000 000	21 855 070	15 480 545	6 374 525	10,18	70,83	28 817 830	18,96
115.2018	Balisage zones de pêche réglementées	8 333 815						8 245 223	98,94
116.2018	Dispositifs de concentration de poissons - 2018	28 338 139	295 593	60 418	235 175	0,21	20,44	28 102 964	99,17
117.2018	Mise aux normes et optimisation des équipements du port de pêche de Papeete	37 000 000	20 831 289	20 717 397	113 892	55,99	99,45	29 539 372	79,84

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
119.2018	Unité polyvalente côtière DRMM - Etudes	9 000 000							
122.2018	Aménagement du site d'accueil des pêcheurs de Huahine	30 000 000	6 963 907	1 879 507	5 084 400	6,27	26,99	1 925 837	6,42
125.2018	Aides à la pêche - 2018	189 797 413	823 721	10 000	813 721	0,01	1,21	188 983 692	99,57
57.2019	Construction d'une 3ème salle larvaire - Ecloseries VAIA - Etudes	20 000 000							
60.2019	Aides aux professionnels secteur aquacole - 2019	15 623 790	7 811 895	7 811 895		50,00	100,00	15 623 790	100,00
62.2019	Aides à la pêche lagonaire - 2019	152 613 437	10 710 667	4 664 928	6 045 739	3,06	43,55	146 567 697	96,04
63.2019	Aides à la pêche cotière et hauturière - 2019	94 819 271	873 101	200 000	673 101	0,21	22,91	94 146 170	99,29
376.2019	Equipements pour démonstrateurs aquaculture (PROTEGE)	10 000 000	3 465 872	3 465 872		34,66	100,00	3 465 872	34,66
84.2020	Evolution du système de traitement comptable de la DRM	6 000 000	2 000 000		2 000 000				
85.2020	Participation au capital de la S3P	35 000 000							
87.2020	Aménagement et sécurisation des sites affectés à la DRM - 2020	12 894 507	10 272 916	10 272 916		79,67	100,00	12 894 507	100,00
89.2020	Aides à la pêche lagonaire - 2020	147 910 434	40 701 274	35 196 988	5 504 286	23,80	86,48	125 201 932	84,65
90.2020	Aides à la pêche cotière et hauturière - 2020	64 863 445	6 187 086	550 000	5 637 086	0,85	8,89	59 226 359	91,31
92.2020	Réhabilitation navires DRM	15 000 000	1 687 501	1 650 000	37 501	11,00	97,78	14 388 769	95,93
93.2020	Balisage zones de pêche réglementées - 2020	4 708 872	124 300		124 300			4 584 572	97,36
96.2020	Extension du centre technique aquacole : bassins serres et traitement des eaux	20 000 000	4 340 801	4 340 801		21,70	100,00	4 340 801	21,70
97.2020	Mise en conformité système sécurité incendie du port de pêche de Papeete	2 481 480						1 758 280	70,86
371.2020	Cession à titre gratuit d'une machine à glace, silo, chambre froide au profit de la	678 099	678 099		678 099				
372.2020	Cession de souche de crevettes au profit du Pays (E/O)	3 000 000 000	3 000 000 000		3 000 000 000				
143.2021	Echanges fonciers - Zone biomarine (E/O)	10 000 000	10 000 000		10 000 000				
144.2021	Dispositifs de concentration de poissons - 2021	45 000 000	27 110 406	26 517 680	592 726	58,93	97,81	43 685 854	97,08
145.2021	Aménagement et sécurisation des sites affectés à la DRM - 2021	11 873 546	972 100	972 100		8,19	100,00	11 873 546	100,00
146.2021	Equipements frigorifiques - 2021	12 890 228	8 773 653	8 773 653		68,06	100,00	9 717 491	75,39
147.2021	Aides à la pêche lagonaire- 2021	126 989 484	40 448 735	39 855 095	593 640	31,38	98,53	57 406 360	45,21
148.2021	Aides à la pêche cotière et hauturière - 2021	63 238 068	32 624 712	27 879 003	4 745 709	44,09	85,45	55 525 117	87,80
149.2021	Matériel technique secteur pêche - 2021	3 510 174	460 859	460 859		13,13	100,00	3 510 174	100,00
157.2021	Réhabilitation de la marina pour la pêche côtière de Vaipoo à Punaauia - Tra	206 962 084	11 512 946	6 940 480	4 572 466	3,35	60,28	8 725 717	4,22
158.2021	Construction d'un bâtiment RD en aquaculture CTA Vairao - Etudes	30 000 000							
381.2021	Acquisitions de véhicules techniques DRM	20 000 000	20 000 000	18 875 227	1 124 773	94,38	94,38	18 875 227	94,38
383.2021	Subvention à la S3P - Groupes frigorifiques bâtiment logistique	18 000 000	15 533 706	15 533 706		86,30	100,00	15 533 706	86,30
420.2021	Aménagements site technique DRM à Arue	15 000 000	1 672 699		1 672 699				
109.2022	Aides à la pêche lagonaire - 2022	70 000 000	8 413 758	1 391 000	7 022 758	1,99	16,53	1 391 000	1,99
110.2022	Matériel technique secteur pêche - 2022	10 000 000	9 239 355	9 060 725	178 630	90,61	98,07	9 060 725	90,61
111.2022	Création de zones de pêche réglementées - 2022	30 000 000	8 108 863	1 511 442	6 597 421	5,04	18,64	1 511 442	5,04

MISSION 905 - DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES

PAGE 26

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
112.2022	Matériel technique secteur aquacole - 2022	20 000 000	18 659 491	2 234 932	16 424 559	11,17	11,98	2 234 932	11,17
113.2022	Gestion de l'activité de la pêche côtière artisanale - Etudes	10 000 000	2 964 000		2 964 000				
114.2022	Equipements frigorifiques - 2022	20 000 000	2 808 291		2 808 291				
115.2022	Aménagement et sécurisation des sites affectés à la DRM - 2022	20 000 000	8 658 169	8 213 569	444 600	41,07	94,86	8 213 569	41,07
116.2022	Dispositifs de concentration de poissons - 2022	60 000 000	9 858 764	6 692 813	3 165 951	11,15	67,89	6 692 813	11,15
117.2022	Aménagement, équipement et travaux divers - Marinas - 2022	50 000 000	8 421 911	8 421 911		16,84	100,00	8 421 911	16,84
118.2022	Aides à la pêche côtière et hauturière - 2022	100 000 000	43 500 000	40 641 840	2 858 160	40,64	93,43	40 641 840	40,64
119.2022	Aides aux professionnels secteur aquacole - 2022	40 000 000							
334.2022	Subvention à la S3P : système de sécurité incendie	42 500 000							
384.2022	Subvention S3P - Mise en conformité et rénovation des tours à glace	20 000 000	10 000 000		10 000 000				
TOTAL DU PROGRAMME		9 941 596 757	3 995 877 909	785 271 952	3 210 605 957	7,90	19,65	2 154 392 267	21,67
90504 - PERLICULTURE									
93.2011	Machines de tri de perles	39 594 192						34 446 947	87,00
71.2016	Préservation d'un environnement sain pour une perliculture et une aquaculture c	51 110 491						51 086 841	99,95
74.2016	Mesure automatique de l'épaisseur de la nacre par rayons X (Maiao) (CdP 2 - 2	23 281 965	3 778 715	3 778 715		16,23	100,00	23 281 965	100,00
129.2018	Travaux de rénovation du CMNP	44 000 000	15 904 030	10 484 404	5 419 626	23,83	65,92	32 881 920	74,73
65.2019	Matériel technique secteur perliculture - 2019	17 003 307	281 570		281 570			16 721 737	98,34
100.2020	Matériel technique secteur perliculture - 2020	25 768 335	14 264		14 264			25 754 071	99,94
161.2021	Acquisition de matériel de surveillance par drones	10 000 000	791 104	411 874	379 230	4,12	52,06	9 620 770	96,21
163.2021	Marquage automatisé des perles de culture de Tahiti - Etudes	5 000 000							
164.2021	Réfection du quai de l'antenne DRM de Rangiroa	150 000 000	3 379 050	1 878 837	1 500 213	1,25	55,60	2 799 787	1,87
165.2021	Renouvellement des machines à rayons X de la DRM	50 000 000							
120.2022	Mise en oeuvre d'une plateforme digitale pour la planification marine	28 000 000	1 308 938	1 275 376	33 562	4,55	97,44	1 275 376	4,55
121.2022	Matériel technique secteur perliculture - 2022	10 000 000	6 007 581		6 007 581				
TOTAL DU PROGRAMME		453 758 290	31 465 252	17 829 206	13 636 046	3,93	56,66	197 869 414	43,61
90506 - RESSOURCES MINIERES									
166.2021	Cartographie et typologie des fonds marins de la Polynésie française	40 000 000							
167.2021	Installation de panneaux photovoltaïques au bâtiment technique de Motu Uta - E	5 000 000						1 085 930	21,72
TOTAL DU PROGRAMME		45 000 000				0,00	0,00	1 085 930	2,41
TOTAL DES DEPENSES		25 653 363 471	7 607 364 823	2 782 254 743	4 825 110 080	10,85	36,57	7 143 865 602	27,85

MISSION / ARTICLE	LIBELLE RECETTE	BUDGET PRIMITIF (A)	BUDGET MODIFIE (B)	Réalisations 2022 (C)	ECARTS (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)		
90501 - AGRICULTURE ET ELEVAGE									
131152	Contrat de projets n°2		100 790 051	44 977 537	55 812 514	0,00	44,62		
13116	Contrat de développement et de transformation	15 000 000	15 000 000	0	15 000 000	0,00	0,00		
131184	Convention Agriculture	14 310 000	14 310 000	0	14 310 000	0,00	0,00		
131188	Autres - Autres subventions de l'Etat		86 897 418	0	86 897 418	0,00	0,00		
132152	Contrat de projets n°2	6 637 500	6 637 500	19 059 576	- 12 422 076	287,15	287,15		
13216	Contrat de développement et de transformation			21 000 000	- 21 000 000	0,00	0,00		
132184	Convention Agriculture		1 548 673	30 225 378	- 28 676 705	0,00	1951,70		
20421	Pers privé-Biens mobiliers, matériel, études, batiments et installations			16 755 351	- 16 755 351	0,00	0,00		
211	Terrains		1 859 558	0	1 859 558	0,00	0,00		
	TOTAL DU PROGRAMME	35 947 500	227 043 200	132 017 842	95 025 358	367,25	58,15		
90502 - FORETS									
13116	Contrat de développement et de transformation		35 076 021	6 280 428	28 795 593	0,00	17,91		
13216	Contrat de développement et de transformation			12 165 472	- 12 165 472	0,00	0,00		
	TOTAL DU PROGRAMME		35 076 021	18 445 900	16 630 121		52,59		
90503 - PECHE ET AQUACULTURE									
131152	Contrat de projets n°2		25 376 106	6 177 849	19 198 257	0,00	24,35		
13116	Contrat de développement et de transformation	20 000 000	13 000 000	0	13 000 000	0,00	0,00		
131188	Autres - Autres subventions de l'Etat		19 360 000	0	19 360 000	0,00	0,00		
211	Terrains		3 010 678 099	0	3 010 678 099	0,00	0,00		
	TOTAL DU PROGRAMME	20 000 000	3 068 414 205	6 177 849	3 062 236 356	30,89	0,20		
TOTAL DES RECETTES		55 947 500	3 330 533 426	156 641 591	3 173 891 835	279,98	4,70		
RESULTAT MISSION 905				- 2 625 613 152					

MISSION 906 - ECONOMIE GENERALE

PAGE 28

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
90603 - DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES									
342.2015	Subvention SOFIDEP PRE (Pret relance entreprises)	1 477 000 000	200 000 000	200 000 000		13,54	100,00	1 427 000 000	96,61
312.2016	Subvention Polynésie Initiative Réseau - Prêts d'honneur aux entrepreneurs (P	225 000 000	100 000 000	100 000 000		44,44	100,00	225 000 000	100,00
315.2016	Aides à la revitalisation des commerces de proximité - 2016 (PEI)	59 523 390						59 426 274	99,84
169.2021	Subvention SOFIDEP - Capital investissement	1 000 000 000	500 000 000	200 000 000	300 000 000	20,00	40,00	450 000 000	45,00
	TOTAL DU PROGRAMME	2 761 523 390	800 000 000	500 000 000	300 000 000	18,11	62,50	2 161 426 274	78,27
	TOTAL DES DEPENSES	2 761 523 390	800 000 000	500 000 000	300 000 000	18,11	62,50	2 161 426 274	78,27

RESULTAT MISSION 906				- 500 000 000					
-----------------------------	--	--	--	---------------	--	--	--	--	--

MISSION 907 - TRAVAIL ET EMPLOI

PAGE 29

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
90703 - FORMATION PROFESSIONNELLE									
242.2012	Subvention au CMA - Travaux de réhabilitation des locaux et d'aménagement d	16 000 000	1 126 213		1 126 213			3 873 787	24,21
106.2019	Construction d'un centre de formation sanitaire et social - Etudes (CdP 2 - 2019	80 000 000	12 125 392	12 125 392		15,16	100,00	12 125 392	15,16
387.2019	Réhabilitation, construction et aménagement du campus "Formations maritimes	451 650 000	225 522 738	189 648 450	35 874 288	41,99	84,09	256 125 712	56,71
429.2019	Relogement du CMA - Etudes	15 000 000							
148.2020	Subvention CFPA - Réhabilitation du centre de formation de Taravao	20 000 000	15 325 659	10 000 000	5 325 659	50,00	65,25	10 000 000	50,00
149.2020	Subvention CFPA - Construction de plateaux techniques Punaruu - Etudes	30 000 000							
170.2021	Subvention CMMPF - Acquisition matériel pédagogique du campus - Formation	180 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000	10,00	75,00	18 000 000	10,00
23.2022	IFPS - Travaux et équipements divers - 2022	10 000 000							
123.2022	Subvention CFPA - Acquisition d'unités mobiles équipées pour la formation dan	130 000 000	95 000 000		95 000 000				
124.2022	Subvention CFPA - Acquisition de moyens destinés à la formation au permis de	20 000 000	20 000 000		20 000 000				
416.2022	Subvention CMA - Acquisitions d'équipements pour la formation DNMADE	9 000 000	5 000 000		5 000 000				
TOTAL DU PROGRAMME		961 650 000	398 100 002	229 773 842	168 326 160	23,89	57,72	300 124 891	31,21
TOTAL DES DEPENSES		961 650 000	398 100 002	229 773 842	168 326 160	23,89	57,72	300 124 891	31,21

MISSION / ARTICLE	LIBELLE RECETTE	BUDGET PRIMITIF (A)	BUDGET MODIFIE (B)	Réalisations 2022 (C)	ECARTS (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)		
90703 - FORMATION PROFESSIONNELLE									
131152	Contrat de projets n°2	34 675 541	5 188 219	0	5 188 219	0,00	0,00		
TOTAL DU PROGRAMME		34 675 541	5 188 219	0	5 188 219	0,00	0,00		
TOTAL DES RECETTES		34 675 541	5 188 219	0	5 188 219	0,00	0,00		

RESULTAT MISSION 907				-	229 773 842				
-----------------------------	--	--	--	---	-------------	--	--	--	--

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
90801 - CULTURE ET ART CONTEMPORAIN									
316.2016	Centre culturel (Etat-Culture)	3 859 613 000	325 542 258	30 430 296	295 111 962	0,79	9,35	259 148 965	6,71
172.2021	Echanges fonciers - Paysage culturel de Taputapuatea (E/O)	25 000 000							
173.2021	Subvention CAPF - Aménagements et acquisitions de matériels - 2021	5 680 000	1 850 000		1 850 000			3 830 000	67,43
175.2021	Subvention TFTN - Aménagement et acquisitions de matériels divers - 2021	68 000 000	34 000 000	2 698 777	31 301 223	3,97	7,94	36 698 777	53,97
422.2021	Extension du CAPF - Acquisition de la parcelle CZ 36 - DUP	2 000 000	2 000 000		2 000 000				
423.2021	Subv MTI - Ext du musée de Tahiti et des Îles - Création d'une aile d'art moder	33 900 000	23 730 000		23 730 000			10 170 000	30,00
450.2021	Réalisation d'une sculpture pour le centre hospitalier de la Polynésie	4 500 000	2 100 000	2 100 000		46,67	100,00	4 200 000	93,33
125.2022	Subvention TFTN - Aménagement et acquisitions de matériels - 2022	50 000 000	50 000 000	25 000 000	25 000 000	50,00	50,00	25 000 000	50,00
126.2022	Subvention CAPF - Aménagements et acquisitions de matériels techniques et p	8 700 000	8 700 000	4 700 000	4 000 000	54,02	54,02	4 700 000	54,02
	TOTAL DU PROGRAMME	4 057 393 000	447 922 258	64 929 073	382 993 185	1,60	14,50	343 747 742	8,47
90802 - PATRIMOINE ET TRANSMISSION DES SAVOIRS TRADITIONNELS									
122.2017	Aménagement du site du paysage culturel Taputapuatea - Raiatea - phase 1 e	143 167 609	37 677 232	2 408 606	35 268 626	1,68	6,39	73 898 983	51,62
123.2017	Subvention MTI - Travaux de désamiantage	121 337 253	25 660 280	19 593 416	6 066 864	16,15	76,36	115 270 389	95,00
139.2018	Centre de mémoire des essais nucléaires - Travaux de déconstruction et étude	187 000 000	54 645 767		54 645 767			45 354 233	24,25
148.2018	Subvention MTI - Aménagement et rénovation du Musée de Tahiti et des îles -	520 527 522	283 174 311	257 147 935	26 026 376	49,40	90,81	494 501 146	95,00
118.2019	Construction et aménagements d'un centre de conservation et d'études	30 000 000	20 000 000	6 272 680	13 727 320	20,91	31,36	6 272 680	20,91
157.2020	Subvention MTI - Acquisition d'équipement multimédias et de mobiliers pour la	73 090 377	71 164 149	54 447 735	16 716 414	74,49	76,51	56 373 963	77,13
176.2021	Numérisation des fonds d'archives - 2021	587 600	587 600	578 850	8 750	98,51	98,51	578 850	98,51
177.2021	Acquisition de matériels et gestion archivistique - 2021	3 817 741	3 817 741	3 817 741		100,00	100,00	3 817 741	100,00
180.2021	Subvention MTI - Réhabilitation de la toiture du musée	33 000 000	17 935 775	17 935 775		54,35	100,00	32 914 321	99,74
181.2021	Subvention MTI - Réaménagement extérieur du MTI	3 000 000	1 500 000	1 200 000	300 000	40,00	80,00	2 700 000	90,00
449.2021	Subvention d'investissement aux associations - 2021	3 359 490	3 359 490	3 191 516	167 974	95,00	95,00	3 191 516	95,00
127.2022	Aménagement et travaux divers sur sites culturels - 2022	16 000 000	11 957 147	4 513 308	7 443 839	28,21	37,75	4 513 308	28,21
128.2022	Subventions d'investissement aux associations - 2022	10 238 313	8 069 701	299 800	7 769 901	2,93	3,72	299 800	2,93
129.2022	Subvention MTI - Rénovation des coursives et des cheminements	30 000 000	30 000 000	15 000 000	15 000 000	50,00	50,00	15 000 000	50,00
130.2022	Subvention MTI - Réaménagement de l'espace quarantaine et des rangements	12 996 000	12 996 000		12 996 000				
131.2022	Subvention MTI - Acquisition de divers équipements - 2022	2 421 053	2 421 053	2 178 948	242 105	90,00	90,00	2 178 948	90,00
132.2022	Acquisition de matériels divers pour sites culturels - 2022	9 150 980	9 150 980	250 980	8 900 000	2,74	2,74	250 980	2,74
133.2022	Acquisition d'oeuvres d'art - 2022	7 575 913	6 545 000	6 545 000		86,39	100,00	6 545 000	86,39
134.2022	Restauration, conservation et valorisation d'oeuvres - 2022	3 500 000	1 450 000	1 450 000		41,43	100,00	1 450 000	41,43
135.2022	Acquisition de matériels et gestion archivistique - 2022.	10 500 000	10 500 000		10 500 000				
137.2022	Subvention - Rénovation de la maison de la France libre	10 000 000							
385.2022	Aménagements et travaux divers sur sites culturels - 2022	5 000 000	4 857 560	4 857 560		97,15	100,00	4 857 560	97,15
	TOTAL DU PROGRAMME	1 236 269 851	617 469 786	401 689 850	215 779 936	32,49	65,05	869 969 418	70,37

MISSION 908 - CULTURE ET PATRIMOINE

PAGE 31

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
	TOTAL DES DEPENSES	5 293 662 851	1 065 392 044	466 618 923	598 773 121	8,81	43,80	1 213 717 160	22,93

MISSION / ARTICLE	LIBELLE RECETTE	BUDGET PRIMITIF (A)	BUDGET MODIFIE (B)	Réalisations 2022 (C)	ECARTS (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)		
90801 - CULTURE ET ART CONTEMPORAIN									
211	Terrains		25 000 000	0	25 000 000	0,00	0,00		
	TOTAL DU PROGRAMME		25 000 000	0	25 000 000		0,00		
	TOTAL DES RECETTES		25 000 000	0	25 000 000	0,00	0,00		

	RESULTAT MISSION 908			- 466 618 923					
--	-----------------------------	--	--	---------------	--	--	--	--	--

MISSION 909 - ENSEIGNEMENT

PAGE 32

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
90901 - ENSEIGNEMENT PRIMAIRE									
80.2016	Subvention DDEC - Etudes de mise en conformité et de rénovation des établiss	30 000 000	21 000 000	21 000 000		70,00	100,00	30 000 000	100,00
82.2016	Subvention DDEC - Rénovation et équipements de l'école Saint-Michel de Pira	115 000 000	57 500 000	57 500 000		50,00	100,00	115 000 000	100,00
168.2020	Equipements des CJA et CSP - 2020	9 953 370						9 892 915	99,39
188.2021	Equipements informatiques - Enseignement primaire - 2021	60 000 000	41 413 056	41 413 056		69,02	100,00	59 845 492	99,74
189.2021	Equipements des CJA et CSP - 2021	8 000 000	6 764 971	5 551 410	1 213 561	69,39	82,06	6 251 758	78,15
138.2022	Equipements informatiques enseignement primaire - 2022	60 000 000	41 664 708	9 281 768	32 382 940	15,47	22,28	9 281 768	15,47
139.2022	Equipements des CJA et des CSP - 2022	10 000 000	867 114	867 114		8,67	100,00	867 114	8,67
	TOTAL DU PROGRAMME	292 953 370	169 209 849	135 613 348	33 596 501	46,29	80,15	231 139 047	78,90
90902 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE									
27.2003	Maintenance/entretien des lycées et collèges (2è Cdév)	811 613 374						811 223 628	99,95
161.2006	Construction d'un internat garçons au Collège de TAIQHAE	137 337 548						137 293 548	99,97
12.2007	Lycée polyvalent de Taravao (Etat-Educ 2008 et 2009)	530 555 175						530 451 904	99,98
109.2009	Construction du lycée et collège de Bora Bora	2 600 000 000	11 464 595		11 464 595			2 584 369 770	99,40
111.2009	Construction du lycée de Moorea - Etudes (Etat Educ - 2019)	218 000 000	63 963 356	21 661 832	42 301 524	9,94	33,87	55 075 363	25,26
333.2014	Réhabilitation du Lycée Paul Gauguin (Etat Educ-2014)	180 000 000						176 954 322	98,31
122.2015	Matériel de transport des Collèges et Lycées - 2015	47 649 221						47 551 162	99,79
83.2016	Réhabilitation du collège de Taravao (Etat Educ-2017)	180 000 000	26 852 863	21 417 353	5 435 510	11,90	79,76	170 752 942	94,86
84.2016	Restructuration du Collège de Rangiroa (Etat Educ-2016)	217 000 000						209 752 560	96,66
85.2016	Réhabilitation du collège de Hao (Etat Educ-2016)	228 089 147	3 645 672	259 572	3 386 100	0,11	7,12	224 703 047	98,52
86.2016	Renovation du collège de Taunooa - Etudes et travaux (Etat Educ-2017)	112 000 000	1 299 688	112 774	1 186 914	0,10	8,68	109 178 918	97,48
87.2016	Restructuration du lycée professionnel d'Uturoa - Etudes et travaux (Etat Educ	150 000 000	69 140 199	62 843 113	6 297 086	41,90	90,89	141 213 419	94,14
88.2016	Restructuration du collège d'Afareaitu - Etudes et travaux (Etat Educ-2017)	74 000 000	1 063 434	1 063 434		1,44	100,00	71 553 029	96,69
92.2016	Subvention DDEC - Etudes de mise en conformité et de rénovation des établiss	20 000 000	14 000 000	14 000 000		70,00	100,00	20 000 000	100,00
96.2016	Aménagements et travaux divers des Collèges et Lycées - 2016	165 565 403	392 402		392 402			159 899 863	96,58
97.2016	Matériels de transport des Collèges et Lycées - 2016	31 647 600						31 642 708	99,98
320.2016	Construction du plateau sportif du collège d'Atuona - Etudes et travaux (PEI)	225 000 000	105 267 833	88 713 846	16 553 987	39,43	84,27	193 931 600	86,19
321.2016	Extension de l'internat du lycée professionnel de Mahina (ANRU - 2017)	180 000 000						174 799 847	97,11
322.2016	Construction de l'internat du collège d'Atuona (ANRU - 2017)	700 000 000	215 278 746	135 199 667	80 079 079	19,31	62,80	601 438 727	85,92
323.2016	Construction de l'internat de la cité scolaire de Faa'a (ANRU - 2017)	960 000 000	32 147 431	16 206 836	15 940 595	1,69	50,41	917 378 152	95,56
324.2016	Equipements exceptionnels des collèges et lycées (PEI)	99 965 940	773 364		773 364			99 192 576	99,23
325.2016	Collège de Rurutu - Rénovation de l'internat - Etudes et travaux (Etat Educ-20	110 000 000	5 751 064	437 310	5 313 754	0,40	7,60	102 953 882	93,59
326.2016	Construction du plateau sportif du collège de Hao - Etudes et travaux (PEI)	150 000 000	6 710 781	79 613	6 631 168	0,05	1,19	131 763 959	87,84
327.2016	Construction du plateau sportif du collège de Faaroa - Etudes et travaux	125 000 000	20 805 168	12 475 269	8 329 899	9,98	59,96	114 170 101	91,34
379.2016	Réhabilitation du bâtiment Van Bastolaer - Logements étudiants	515 000 000	11 310 154	543 241	10 766 913	0,11	4,80	502 307 360	97,54

MISSION 909 - ENSEIGNEMENT

PAGE 33

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
131.2017	Matériel de transport des collèges et lycées - 2017	38 813 760						38 488 880	99,16
133.2017	Primo équipement du collège lycée de Bora-Bora	362 864 726						362 490 229	99,90
362.2017	Equipements des collèges et lycées (Intempéries IDV - 21 et 22 janvier 2017)	101 740 776						89 424 316	87,89
422.2017	Construction d'un bâtiment administratif au collège de Arue - Etudes	21 032 956	4 878 984	4 413 463	465 521	20,98	90,46	13 567 435	64,51
423.2017	Construction de 2 salles de classes au collège de Paea - Etudes et Travaux	60 000 000	52 444 468	50 689 535	1 754 933	84,48	96,65	58 245 067	97,08
424.2017	Construction d'un nouvel internat de la cité scolaire du Taaone - Etudes	31 000 000	22 660 219	15 145 963	7 514 256	48,86	66,84	22 485 744	72,53
157.2018	Collège de Mataura - Restructuration Phase 3 - Etudes	40 000 000	15 742 280	10 567 595	5 174 685	26,42	67,13	30 252 908	75,63
158.2018	Lycée Paul Gauguin - Réhabilitation Phase 3 - Etudes	35 000 000	17 918 456	2 427 187	15 491 269	6,93	13,55	12 043 587	34,41
159.2018	Collège de Makemo - Rénovation - Etudes	45 000 000	19 368 195	1 744 899	17 623 296	3,88	9,01	11 732 166	26,07
160.2018	Collège de Paea - Réhabilitation - Etudes	18 000 000	5 862 618		5 862 618			4 137 382	22,99
161.2018	Collège de Arue - Réhabilitation - Etudes	15 000 000	454 377	454 377		3,03	100,00	7 144 963	47,63
166.2018	Equipement des collèges et lycées - 2018	77 846 560						77 846 559	100,00
167.2018	Aménagements et travaux divers des collèges et lycées - 2018	3 415 681						3 410 393	99,85
170.2018	Collège de Arue - Réhabilitation - Travaux (Etat Educ-2018)	140 000 000	30 512 957	29 522 285	990 672	21,09	96,75	139 009 328	99,29
171.2018	Lycée Paul Gauguin - Réhabilitation Phase 3 - Travaux (Etat Educ-2018)	475 000 000	107 434 039	16 422 714	91 011 325	3,46	15,29	27 971 275	5,89
122.2019	Cession à titre gratuit au profit du Pays - Etablissements scolaires du 2nd degré	1 000 000 000						293 094 000	29,31
126.2019	Restructuration du collège de Nuku Hiva - Etudes (Etat-Educ 2019)	51 000 000	14 442 999	4 641 608	9 801 391	9,10	32,14	7 768 609	15,23
127.2019	Equipements des collèges et lycées - 2019	95 339 631	385 859	385 859		0,40	100,00	94 342 810	98,95
128.2019	Equipements informatiques des collèges et lycées - 2019	99 970 774						99 970 765	100,00
129.2019	Aménagements et travaux divers des collèges et lycées - 2019	23 643 922	4 466 544		4 466 544			16 778 399	70,96
135.2019	Collège de Taravao - Réhabilitation des salles de cours 24 à 29	10 000 000						214 700	2,15
136.2019	Collège de Taravao - Primo équipements de la cuisine pédagogique	13 000 000	12 912 012	4 269 914	8 642 098	32,85	33,07	4 357 902	33,52
138.2019	Collège de Ua Pou - Reconstruction de l'ensemble restauration et cuisine péda	25 000 000	14 568 441	168 991	14 399 450	0,68	1,16	9 330 348	37,32
140.2019	LP de Mahina - Réfection et couverture du plateau sportif - Etudes	10 000 000	3 000 000	464 500	2 535 500	4,65	15,48	464 500	4,65
144.2019	Lycée de Papara - Extension de 2 salles de classes, CDI et salle polyvalente -	15 000 000							
146.2019	Aménagements et travaux divers des collèges et lycées (Etat-Educ 2019)	90 000 000	4 171 438	4 171 438		4,63	100,00	89 886 191	99,87
149.2019	Collège de Rurutu - Restructuration tranche 1 et création d'un atelier ATRF	53 000 000	42 000 000	775 200	41 224 800	1,46	1,85	775 200	1,46
391.2019	Equipements de sécurisation des établissements scolaires (Etat-Educ 2019)	14 000 000						8 334 982	59,54
392.2019	Subvention DDEC - Travaux mise en conformité, rénovation et valorisation du C	150 000 000						15 000 000	10,00
432.2019	Etudes d'amélioration du confort et de la consommation énergétique des collèges	10 000 000							
433.2019	Subvention aux établissements scolaires du second degré pour l'installation de	428 350 000	296 417 448	110 075 000	186 342 448	25,70	37,14	125 612 353	29,32
169.2020	Aménagement et travaux des collèges et lycées - 2020	49 268 722	1 304 862	748 524	556 338	1,52	57,36	46 316 884	94,01
173.2020	Subvention lycée agricole protestant de Taravao	240 000 000	110 023 028	99 380 714	10 642 314	41,41	90,33	181 669 507	75,70
175.2020	Mise aux normes des réseaux informatiques des collèges et lycées	24 000 000	969 461		969 461			9 461 335	39,42

MISSION 909 - ENSEIGNEMENT

PAGE 34

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
177.2020	Réhabilitation du collège de Mataura à Tubuai - Phase 3 (Etat Educ - 2020)	238 000 000	126 782 174	119 774 226	7 007 948	50,33	94,47	196 076 791	82,39
180.2020	Equipements des collèges et lycées (Etat Educ - 2020)	100 000 000						99 722 014	99,72
181.2020	Aménagements et travaux divers des collèges et lycées (Etat Educ - 2020)	99 000 000						95 814 006	96,78
182.2020	Equipements des collèges et lycées - 2020	75 387 110	3 894 056	3 894 056		5,17	100,00	73 217 502	97,12
183.2020	Equipements des internats - 2020	9 997 137						7 717 137	77,19
379.2020	Subvention DDEC - Rénovation collège St Anne - Atuona	325 000 000	140 523 493	32 500 000	108 023 493	10,00	23,13	32 500 000	10,00
190.2021	Construction du lycée de Moorea - Travaux	3 500 000 000							
191.2021	Rénovation totale des plafonds du lycée Paul Gauguin - Travaux	100 000 000	16 744 420		16 744 420			55 446	0,06
193.2021	Equipements des collèges et lycées (Etat-Educ 2021)	80 322 698	22 400 611	22 400 611		27,89	100,00	75 509 679	94,01
194.2021	Equipements des collèges et lycées - 2021	182 136 219	102 949 282	100 311 792	2 637 490	55,08	97,44	177 279 474	97,33
195.2021	Equipements informatiques des collèges et lycées - 2021	113 500 000	43 366 168	42 154 844	1 211 324	37,14	97,21	112 021 838	98,70
196.2021	Matériel de transport des collèges et lycées - 2021	72 000 000	40 206 277	27 116 277	13 090 000	37,66	67,44	42 171 536	58,57
197.2021	Aménagements et travaux divers des collèges et lycées - 2021	150 000 000	81 207 721	78 029 051	3 178 670	52,02	96,09	139 540 233	93,03
198.2021	Equipements des internats - 2021	120 000 000	35 699 570	1 862 320	33 837 250	1,55	5,22	15 299 425	12,75
199.2021	Aménagements et travaux divers des collèges et lycées (Etat-Educ 2021)	140 000 001	57 994 625	57 951 482	43 143	41,39	99,93	139 170 306	99,41
200.2021	Construction d'un bâtiment administratif au collège de Arue (Etat-Educ 2021)	215 000 000	128 620 000	128 517 315	102 685	59,78	99,92	128 517 315	59,78
384.2021	Subvention DDEC - Rénovation et revalorisation collège St Raphael RIKITEA	185 000 000	18 500 000	18 500 000		10,00	100,00	18 500 000	10,00
424.2021	Installation de la technologie LIFI dans les collèges et lycées	20 000 000	6 500 000		6 500 000				
425.2021	Campus connecté Raiatea (CVT Campus)	50 000 000	12 595 231	11 114 184	1 481 047	22,23	88,24	14 025 745	28,05
451.2021	Réhabilitation du RDC du Lycée Paul Gauguin - Equipements	100 000 000							
452.2021	Création d'un espace Margaret's Place - Lycée Taravao - Etudes et travaux	15 000 000	13 520 817	13 410 415	110 402	89,40	99,18	13 410 415	89,40
453.2021	Campus des Métiers et des qualifications de l'hôtellerie et de la restauration - L	50 000 000							
140.2022	Equipements des collèges et lycées - 2022	150 000 000	144 000 000	32 954 420	111 045 580	21,97	22,89	32 954 420	21,97
141.2022	Matériel de transport des collèges et lycées - 2022	32 000 000	8 999 000		8 999 000				
142.2022	Equipements informatiques des collèges et lycées - 2022	150 000 000	17 923 308	5 453 439	12 469 869	3,64	30,43	5 453 439	3,64
143.2022	Aménagements et travaux divers des collèges et lycées -2022	150 000 000	119 235 905	104 714 903	14 521 002	69,81	87,82	104 714 903	69,81
144.2022	Aménagements et travaux divers des collèges et lycées (Etat-Educ 2022)	290 000 000	202 745 287	195 628 532	7 116 755	67,46	96,49	195 628 532	67,46
145.2022	Equipements des internats - 2022	100 000 000	7 618 779		7 618 779				
146.2022	Restructuration du collège de Paea - Phase 1 (Etat-Educ 2022)	100 000 000	5 798 000		5 798 000				
147.2022	Construction des vestiaires et des sanitaires - Collège de Hao	15 000 000	4 500 000		4 500 000				
148.2022	Acquisitions et aménagements de constructions modulaires pour les collèges et	50 000 000							
149.2022	Restructuration du lycée d'Uturoa - Phase 1	60 000 000	15 000 000		15 000 000				
150.2022	Construction du plateau sportif - Collège de Huahine	140 000 000	20 000 000	87 894	19 912 106	0,06	0,44	87 894	0,06
151.2022	Restructuration des ateliers - Lycée de Taravao	15 000 000	4 000 000	826 500	3 173 500	5,51	20,66	826 500	5,51

MISSION 909 - ENSEIGNEMENT

PAGE 35

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
152.2022	Restructuration des ateliers - Collège de Paopao	15 000 000	8 790 084	8 790 084		58,60	100,00	8 790 084	58,60
153.2022	Equipements de sécurisation des établissements scolaires - 2022	20 000 000	6 978 531		6 978 531				
154.2022	Reconstruction des cuisines - Collège de Ua Pou	550 000 000							
155.2022	Equipements des collèges et lycées (Etat-Educ 2022)	65 000 000	44 615 782		44 615 782				
336.2022	Campus connecté Nuku Hiva (CVT Campus)	24 000 000	13 000 000	12 230 060	769 940	50,96	94,08	12 230 060	50,96
337.2022	Campus connecté Tubuai (CVT Campus)	24 000 000							
338.2022	Campus connecté Teva I Uta (CVT Campus)	24 000 000	18 893 185	7 934 040	10 959 145	33,06	41,99	7 934 040	33,06
339.2022	Campus connecté Rangiroa (CVT Campus)	24 000 000	24 000 000	22 957 920	1 042 080	95,66	95,66	22 957 920	95,66
386.2022	Subvention d'équipements des collèges et lycées - 2022	100 000 000	4 183 270		4 183 270				
TOTAL DU PROGRAMME		20 673 054 081	2 893 591 011	1 780 597 991	1 112 993 020	8,61	61,54	11 993 307 758	58,01

90903 - ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

120.2019	Subvention CPMFR - Constructions, aménagements et équipements de la MFR	128 000 000	33 400 000	24 000 000	9 400 000	18,75	71,86	104 000 000	81,25
121.2019	Subvention CPMFR - Réaménagement des locaux de la MFR de Tahaa	115 000 000	49 302 059	27 500 000	21 802 059	23,91	55,78	87 500 000	76,09
430.2019	Subvention CPMFR - Etudes relatives à la construction de la MFR Tairapu oué	14 170 200						7 085 100	50,00
184.2021	Subvention CPMFR - Rénovation, mises en conformité et équipements des loca	20 000 000	10 000 000	10 000 000		50,00	100,00	10 000 000	50,00
185.2021	Subvention CPMFR - Acquisition de véhicules au profit des MFR	19 065 000	9 532 500	9 532 500		50,00	100,00	19 065 000	100,00
186.2021	Subvention CPMFR - Réhabilitation de la MFR de Hao - Etudes	20 000 000	10 000 000		10 000 000			10 000 000	50,00
187.2021	Subvention CPMFR - Reconstruction de la MFREO des Australes - Etudes	35 000 000	11 085 300		11 085 300			11 085 300	31,67
335.2022	Subvention lycée hôtelier de Tahiti - Acquisition d'un food truck	10 000 000	5 000 000		5 000 000				
387.2022	Subvention CPMFR - Acquisition d'équipements et véhicules de transport	31 000 000							
388.2022	Subvention CPMFR - Informatisation de la comptabilité du CPMFR et des MFR	10 000 000							
TOTAL DU PROGRAMME		402 235 200	128 319 859	71 032 500	57 287 359	17,66	55,36	248 735 400	61,84

90904 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

331.2014	Centre polynésien de recherche - CIGUAPROD Etudes, travaux et équipement	250 000 000	5 150 186	824 690	4 325 496	0,33	16,01	245 389 784	98,16
137.2017	Centre polynésien de recherche - INNOVENTOMO - Etudes (CdP 2 - 2016)	40 000 000	7 434 948		7 434 948			32 522 417	81,31
123.2019	Centre de recherche polynésien INNOVENTOMO - Travaux et équipements (C	675 000 000	138 951 860	53 913 055	85 038 805	7,99	38,80	476 103 830	70,53
431.2019	Subvention UPF - Construction du pôle de recherche - Travaux (CdP 2 - 2020	620 000 000	123 803 496		123 803 496			495 213 984	79,87
165.2020	Subvention CRIOBE - Construction d'un centre d'hébergement international - T	102 000 000	38 181 375		38 181 375			38 179 875	37,43
166.2020	Subvention ILM - Etudes pour la réalisation du centre polynésien de recherche	8 000 000							
156.2022	Subvention en matériels aux organismes de recherche (CVT Rech - 2022)	19 100 000	19 100 000	9 546 539	9 553 461	49,98	49,98	9 546 539	49,98
157.2022	Subvention UPF - Restructuration et extension de la bibliothèque universitaire (178 997 616	44 749 404		44 749 404				
TOTAL DU PROGRAMME		1 893 097 616	377 371 269	64 284 284	313 086 985	3,40	17,03	1 296 956 429	68,51

90905 - SOUTIEN A L'ELEVE

MISSION 909 - ENSEIGNEMENT

PAGE 36

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
174.2018	Equipements et aménagements du local télé-enseignement	33 166 937	15 871 995	14 098 378	1 773 617	42,51	88,83	29 237 635	88,15
201.2021	Equipements d'aide à la scolarisation des élèves handicapés - 2021	4 000 000	3 150 000	1 638 000	1 512 000	40,95	52,00	2 132 493	53,31
158.2022	Equipements d'aide à la scolarisation et au suivi médical des élèves handicapés	5 000 000	2 578 151	1 445 332	1 132 819	28,91	56,06	1 445 332	28,91
TOTAL DU PROGRAMME		42 166 937	21 600 146	17 181 710	4 418 436	40,75	79,54	32 815 460	77,82
TOTAL DES DEPENSES		23 303 507 204	3 590 092 134	2 068 709 833	1 521 382 301	8,88	57,62	13 802 954 094	59,23

MISSION / ARTICLE	LIBELLE RECETTE	BUDGET PRIMITIF (A)	BUDGET MODIFIE (B)	Réalisations 2022 (C)	ECARTS (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)		
90902 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE									
13114	Education	445 364 893	591 138 983	356 070 084	235 068 899	79,95	60,23		
131181	Fonds exceptionnel d'investissement		142 405 953	0	142 405 953	0,00	0,00		
131188	Autres - Autres subventions de l'Etat		121 745 658	43 237 305	78 508 353	0,00	35,51		
211	Terrains		706 906 000	0	706 906 000	0,00	0,00		
231312	Bâtiments scolaires			3 637 391	- 3 637 391	0,00	0,00		
TOTAL DU PROGRAMME		445 364 893	1 562 196 594	402 944 780	1 159 251 814	90,48	25,79		
90904 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE									
131152	Contrat de projets n°2	76 905 308	292 389 936	82 893 929	209 496 007	107,79	28,35		
131188	Autres - Autres subventions de l'Etat		9 546 532	0	9 546 532	0,00	0,00		
132188	Autres - Autres subventions de l'Etat	9 550 000		0		0,00	0,00		
TOTAL DU PROGRAMME		86 455 308	301 936 468	82 893 929	219 042 539	95,88	27,45		
TOTAL DES RECETTES		531 820 201	1 864 133 062	485 838 709	1 378 294 353	91,35	26,06		

RESULTAT MISSION 909				- 1 582 871 124					
-----------------------------	--	--	--	-----------------	--	--	--	--	--

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
91001 - OFFRE DE SANTE - MEDECINE CURATIVE									
118.2003	Centre hospitalier du Taaone (FREPF-DGDE)	33 107 491 666	235 910 993	235 910 993		0,71	100,00	33 107 491 666	100,00
148.2014	Centre de santé et de prévention de Tahiti Iti Taravao - Etudes	10 911 603	106 211	106 211		0,97	100,00	10 911 603	100,00
150.2014	Subvention à l'Institut Louis Malardé : Mise aux normes électriques	31 942 754	8 275 524	8 275 524		25,91	100,00	31 942 754	100,00
98.2016	Construction de la chapelle oecuménique du CHPF	120 000 000	1 584 833		1 584 833			111 415 167	92,85
331.2016	Reconstruction et extension des bâtiments des FSMM - Travaux et équipement	574 000 000	291 187 683	176 021 486	115 166 197	30,67	60,45	353 767 549	61,63
435.2017	Réhabilitation de l'hôpital d'Uturoa - Tranche 1	197 500 000	74 234 684	18 160 360	56 074 324	9,20	24,46	136 703 958	69,22
175.2018	Construction d'un nouvel hôpital de Taravao - Etudes (CdP 2 - 2020)	80 000 000	80 000 000	5 823 239	74 176 761	7,28	7,28	5 823 239	7,28
176.2018	Aménagement de box de chimiothérapie à l'hôpital de Taiohae - Travaux et équ	27 000 000	3 313 926	2 751 071	562 855	10,19	83,02	26 437 145	97,92
182.2018	Réhabilitation et construction d'un nouveau bâtiment pour l'hôpital Louis Rollin -	25 527 767	19 572 946	18 346 514	1 226 432	71,87	93,73	24 301 335	95,20
198.2018	Construction du CMS de Hitia'a O Te ra (CdP 2 - 2018)	281 500 000	54 155 234	25 592 418	28 562 816	9,09	47,26	31 437 184	11,17
200.2018	Construction et équipement du centre de santé et de prévention de Tahiti Iti Tar	294 345 466	7 355 267	7 304 169	51 098	2,48	99,31	294 294 368	99,98
201.2018	Construction et équipement du centre médical de Maupiti - Travaux (CdP 2 - 2	221 060 329	35 211 854	33 168 298	2 043 556	15,00	94,20	217 077 102	98,20
157.2019	Acquisition d'équipement en faveur de la prise en charge des patients atteints d	64 000 000	11 696 318	6 828 518	4 867 800	10,67	58,38	59 132 200	92,39
158.2019	Acquisition de véhicules spécifiques pour la Direction de la Santé - 2019	49 858 820	20 689 222		20 689 222			29 169 598	58,50
160.2019	Acquisition de matériel médical - 2019	163 761 442	521 270		521 270			163 240 172	99,68
161.2019	Mise aux normes des stérilisateur de la Direction de la Santé	55 000 000	15 607 310	14 937 133	670 177	27,16	95,71	54 329 823	98,78
170.2019	Subvention CHPF - Travaux et équipements en faveur du service oncologie (Or	212 000 000	24 679 192		24 679 192			105 959 255	49,98
171.2019	Subvention CHPF - Interconnexion centre 15 et CTA 18 (CdP 2 - 2019)	83 568 298	38 183 174	38 183 174		45,69	100,00	79 967 323	95,69
394.2019	Rénovation des urgences de l'hôpital de Taravao	30 000 000	8 000 000		8 000 000				
434.2019	Remplacement du réseau de traitement d'eau potable de l'hôpital de Taravao	57 000 000	39 591 359	23 487 865	16 103 494	41,21	59,33	25 896 506	45,43
455.2019	Subvention CHPF - Acquisition du TEP SCAN pour le service oncologie (CdP 2	335 120 690	1 351 724		1 351 724			134 048 276	40,00
194.2020	Bâtiment de l'institut du cancer de Polynésie française - Etudes préliminaires	30 000 000	30 000 000	7 281 712	22 718 288	24,27	24,27	7 281 712	24,27
195.2020	Création d'une base de données pour l'enregistrement des diplômes des profes	4 000 000	1 000 000		1 000 000				
197.2020	Renouvellement du matériel médical de la Direction de la santé - Tranche 1 (Cd	220 000 000	4 821 981	1 378 884	3 443 097	0,63	28,60	216 556 903	98,43
199.2020	Mise en place de panneaux solaires pour l'hôpital de Taiohae	20 000 000	8 872 458		8 872 458			1 127 542	5,64
201.2020	Création d'un programme pour la mise à jour de la liste des nomenclatures (CP)	3 000 000	1 000 000		1 000 000				
204.2020	Acquisition de véhicules spécifiques pour la Direction de la santé - 2020	46 093 544	25 077 348		25 077 348			21 016 196	45,59
205.2020	Subvention CHPF - Acquisitions de matériels (CdP 2 - 2020)	440 000 000	264 303 448	263 544 828	758 620	59,90	99,71	439 241 380	99,83
206.2020	Création d'un programme pour la mise à jour de la liste des produits et prestatio	3 000 000	1 000 000		1 000 000				
360.2020	Subvention CHPF - Matériels et équipements	492 000 000	123 000 000	123 000 000		25,00	100,00	492 000 000	100,00
365.2020	Subvention CHPF - Acquisition de matériel médical (COVID19)	445 306 000	44 530 600	44 530 600		10,00	100,00	445 306 000	100,00
380.2020	Acquisition terre Vaihi 2 - Plateforme pharmaceutique - Pirae	1 000 000	659 910	253 843	406 067	25,38	38,47	593 933	59,39
381.2020	Travaux d'aménagement de la salle de scanner de l'hôpital Louis Rollin de Taiol	45 000 000	7 269 533	1 386 532	5 883 001	3,08	19,07	39 116 999	86,93
203.2021	Subvention au CHPF - Acquisition de logiciels et matériels informatiques - 2021	270 000 000	108 000 000	108 000 000		40,00	100,00	189 000 000	70,00

MISSION 910 - SANTE

PAGE 38

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
204.2021	Subvention au CHPF - Acquisition de matériels et mobiliers médicaux - 2021 -	325 000 000	88 000 000		88 000 000			97 500 000	30,00
205.2021	Subvention au CHPF - Acquisition de matériels et mobiliers médicaux (CDT - 2	490 000 000	134 400 000	134 400 000		27,43	100,00	134 400 000	27,43
206.2021	Dispositifs mobiles de prévention de santé primaire et de projection de l'offre de	32 000 000	14 813 000	14 813 000		46,29	100,00	32 000 000	100,00
207.2021	Travaux et équipements divers des structures de soins de la Direction de la san	81 845 085	28 453 188	26 874 229	1 578 959	32,84	94,45	80 266 126	98,07
208.2021	Construction d'un nouveau bâtiment pour l'hôpital Louis Rollin (CDT - 2021)	80 000 000	80 000 000		80 000 000				
209.2021	Renouvellement du matériel médical de la Direction de la santé - Tranche 2	110 000 000	57 863 746	49 734 652	8 129 094	45,21	85,95	101 870 906	92,61
210.2021	Acquisition et équipements de constructions modulaires pour les structures de s	12 389 083	948 000	948 000		7,65	100,00	8 409 083	67,87
211.2021	Réhabilitation et remise aux normes des services d'hospitalisation de l'hôpital d'	210 000 000	171 955 078	26 971 375	144 983 703	12,84	15,69	46 077 495	21,94
385.2021	Réhabilitation du long séjour et SSR de l'hôpital de Taravao - Etudes	64 568 600	40 173 575	1 420 433	38 753 142	2,20	3,54	1 420 433	2,20
454.2021	Mise aux normes du Centre 15 - Etudes	50 000 000	28 115 128	1 252 605	26 862 523	2,51	4,46	1 252 605	2,51
455.2021	Reconstruction de l'infirmierie de Tiputa - Etudes (CVT Abris - 2021)	10 000 000	10 000 000	8 556 124	1 443 876	85,56	85,56	8 556 124	85,56
159.2022	Subvention CHPF - Renouvellement du parc automobile des ambulances et vét	103 800 000	31 200 000	31 140 000	60 000	30,00	99,81	31 140 000	30,00
160.2022	Réhabilitation du long séjour et SSR de l'hôpital de Taravao - Travaux - Tranch	136 000 000	13 600 000		13 600 000				
161.2022	Construction d'un nouvel hôpital à Taravao - Etudes de conception	350 000 000	30 000 000		30 000 000				
162.2022	Reconstruction du dispensaire de Raiatea - Etudes	10 000 000	1 000 000	35 071	964 929	0,35	3,51	35 071	0,35
163.2022	Acquisition et équipements de constructions modulaires pour les structures de s	30 000 000	7 851 451	3 158 788	4 692 663	10,53	40,23	3 158 788	10,53
164.2022	Subdivision santé des Marquises - Travaux et équipements divers - 2022	40 000 000	5 468 267	5 140 253	328 014	12,85	94,00	5 140 253	12,85
165.2022	Hôpital de Taiohae - Travaux et équipements divers - 2022	50 000 000	25 000 000	18 467 874	6 532 126	36,94	73,87	18 467 874	36,94
166.2022	Hôpital d'Uturoa - Travaux et équipements divers - 2022	60 373 088	32 191 133	13 848 693	18 342 440	22,94	43,02	13 848 693	22,94
167.2022	Structures de soins de la direction de la santé - Travaux et équipements divers	125 000 000	61 713 535	32 159 923	29 553 612	25,73	52,11	32 159 923	25,73
168.2022	Acquisition de véhicules spécifiques pour la direction de la santé - 2022	13 000 000	7 109 797	3 515 297	3 594 500	27,04	49,44	3 515 297	27,04
169.2022	Reconstruction de l'infirmierie de Anaa (CVT Abris - 2022)	12 000 000	12 000 000	1 263 841	10 736 159	10,53	10,53	1 263 841	10,53
170.2022	Renouvellement du matériel médical de la direction de la santé - Tranche 3 (CD	350 000 000	207 221 718	202 274 450	4 947 268	57,79	97,61	202 274 450	57,79
171.2022	Dispositifs mobiles de prévention de santé primaire et de projection de l'offre de	50 000 000	20 000 000	9 968 075	10 031 925	19,94	49,84	9 968 075	19,94
172.2022	Renouvellement du matériel médical de la direction de la santé - Tranche 2 - P	43 000 000	42 778 282	41 481 019	1 297 263	96,47	96,97	41 481 019	96,47
340.2022	Subvention Fare Tama Hau - Acquisition de véhicules	7 000 000	7 000 000	6 510 000	490 000	93,00	93,00	6 510 000	93,00
341.2022	Subvention CHPF - Travaux de rénovation (phase 1)	350 000 000	105 000 000	105 000 000		30,00	100,00	105 000 000	30,00
389.2022	Réhabilitation de l'hôpital d'Uturoa - Tranche 2	25 000 000	12 000 000		12 000 000				
390.2022	Subvention CHPF - Etude et travaux pour la remise à niveau de la station d'épu	70 000 000	7 500 000		7 500 000				
417.2022	Subvention CHPF - Construction du bâtiment de la médecine isotopique (IMOT	17 000 000	5 100 000		5 100 000				
418.2022	Subvention CHPF - Travaux de raccordement du bâtiment PSM au bâtiment CH	15 000 000	7 500 000		7 500 000				
TOTAL DU PROGRAMME		41 363 964 235	2 886 719 900	1 903 207 074	983 512 826	4,60	65,93	37 840 302 944	91,48
91002 - SANTE PUBLIQUE - PREVENTION									
153.2014	Construction d'un pôle de santé mentale (PEI)	4 170 000 000	920 108 326	821 020 136	99 088 190	19,69	89,23	2 545 711 810	61,05

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
454.2018	Schéma directeur de la santé mentale	32 500 000	14 215 036	7 686 157	6 528 879	23,65	54,07	25 971 121	79,91
208.2020	Création d'un programme pour la mise à jour de la liste des substances vénérées	3 000 000	1 000 000		1 000 000				
426.2021	Subvention Fare Tama Hau	40 000 000	20 000 000	20 000 000		50,00	100,00	20 000 000	50,00
342.2022	Subvention ICPF - Laboratoire d'anatomo-cytopathologie mutualisé de PF - Tr	350 000 000	105 000 000	105 000 000		30,00	100,00	105 000 000	30,00
419.2022	Cession à titre gratuit de pédaliers au profit du Pays (E/O)	1 686 874	1 686 874		1 686 874				
TOTAL DU PROGRAMME		4 597 186 874	1 062 010 236	953 706 293	108 303 943	20,75	89,80	2 696 682 931	58,66
91003 - VEILLE ET SECURITE SANITAIRES									
453.2018	Travaux et aménagement des locaux de la DBS	14 077 371						6 231 784	44,27
470.2018	Subvention ILM - Mise en place d'un réseau de surveillance et de lutte anti-vec	45 000 000						23 500 000	52,22
154.2019	Subvention ILM - Mise en place d'un centre de ressources biologiques - bio-ba	60 000 000	1 565 963	1 565 963		2,61	100,00	15 659 633	26,10
155.2019	Subvention ILM - Etudes et travaux pour la rénovation des locaux de Papeete	45 000 000						17 016 814	37,82
156.2019	Subvention ILM - Installation de panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments de	47 000 000	15 228 315		15 228 315			22 851 150	48,62
454.2019	Acquisitions de matériels et d'équipements (covid-19)	392 000 000	7 423 406	903 759	6 519 647	0,23	12,17	345 480 353	88,13
456.2019	Subvention ILM - Equipements en faveur de l'anatomo-cytopathologie (Onco 2	83 000 000	41 500 000		41 500 000			41 500 000	50,00
186.2020	Subvention ILM - Equipements et aménagement du laboratoire hygiène, bioséc	41 000 000							
187.2020	Subvention ILM - Equipements et aménagement du laboratoire substances natu	34 000 000	17 000 000	17 000 000		50,00	100,00	17 000 000	50,00
189.2020	Réalisation d'une quarantaine animale	100 000 000	23 003 510	57 440	22 946 070	0,06	0,25	5 594 540	5,59
191.2020	Subvention ILM - Etudes et dépollution et acquisition équipements onco pour le	175 000 000	61 250 000		61 250 000			52 500 000	30,00
192.2020	Subvention ILM - Matériels de purification des ciguatoxines - CIGUAPROD	40 000 000	10 472 753	10 472 753		26,18	100,00	20 945 505	52,36
202.2021	Installation d'un équipement de traitement à la chaleur - Etudes	5 000 000						4 599 100	91,98
173.2022	Aménagement des locaux de la DBS - 2022	30 000 000							
TOTAL DU PROGRAMME		1 111 077 371	177 443 947	29 999 915	147 444 032	2,70	16,91	572 878 879	51,56
TOTAL DES DEPENSES		47 072 228 480	4 126 174 083	2 886 913 282	1 239 260 801	6,13	69,97	41 109 864 754	87,33

MISSION / ARTICLE	LIBELLE RECETTE	BUDGET PRIMITIF (A)	BUDGET MODIFIE (B)	Réalisations 2022 (C)	ECARTS (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)		
91001 - OFFRE DE SANTE - MEDECINE CURATIVE									
131152	Contrat de projets n°2	57 522 140	207 702 147	36 131 580	171 570 567	62,81	17,40		
13116	Contrat de développement et de transformation	206 530 599	246 437 099	121 945 678	124 491 421	59,04	49,48		
131188	Autres - Autres subventions de l'Etat		3 852 074	25 795 376	- 21 943 302	0,00	669,65		
132188	Autres - Autres subventions de l'Etat	9 174 779	9 174 779	0	9 174 779	0,00	0,00		
TOTAL DU PROGRAMME		273 227 518	467 166 099	183 872 634	283 293 465	67,30	39,36		

MISSION / ARTICLE	LIBELLE RECETTE	BUDGET PRIMITIF (A)	BUDGET MODIFIE (B)	Réalisations 2022 (C)	ECARTS (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)		
91002 - SANTE PUBLIQUE - PREVENTION									
204171	EP-Biens mobiliers, matériel, études, batiments et installations			7 000 000	- 7 000 000	0,00	0,00		
218	Autres immobilisations corporelles		1 686 874	0	1 686 874	0,00	0,00		
	TOTAL DU PROGRAMME		1 686 874	7 000 000	- 5 313 126		414,97		
91003 - VEILLE ET SECURITE SANITAIRES									
131188	Autres - Autres subventions de l'Etat		96 023 362	0	96 023 362	0,00	0,00		
	TOTAL DU PROGRAMME		96 023 362	0	96 023 362		0,00		
TOTAL DES RECETTES		273 227 518	564 876 335	190 872 634	374 003 701	69,86	33,79		

RESULTAT MISSION 910				- 2 696 040 648					
-----------------------------	--	--	--	-----------------	--	--	--	--	--

MISSION 911 - VIE SOCIALE

PAGE 41

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
91101 - PROTECTION DE L'ENFANCE									
420.2022	Subvention Fare Tama Hau - Travaux de réfection et d'étanchéité des maisons	6 000 000	3 000 000		3 000 000				
421.2022	Subvention Fare Tama Hau - Acquisition d'un logiciel de gestion des ressource	8 000 000	4 000 000		4 000 000				
TOTAL DU PROGRAMME		14 000 000	7 000 000		7 000 000	0,00	0,00		0,00
91102 - SOLIDARITE									
209.2018	Création d'un institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP) - Moorea	44 205 358	11 603 227	615 764	10 987 463	1,39	5,31	33 217 895	75,14
210.2018	Construction d'un centre adapté aux handicapés Huma Here no Raromatai - Ra	28 496 000	14 318 619		14 318 619			2 679 230	9,40
211.2018	Construction du centre adapté aux handicapés Taure'a Hau à Bora Bora - Etud	19 071 582	18 000 000		18 000 000				
212.2018	Rénovation de l'immeuble Te Hotu	77 600 000	18 765 172	11 093 625	7 671 547	14,30	59,12	27 928 453	35,99
213.2018	Rénovation du Fare Matahiapo	25 312 433	16 038 722		16 038 722			9 273 711	36,64
214.2018	Construction d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) - Etud	150 000 000	67 733 785	23 381 485	44 352 300	15,59	34,52	25 647 700	17,10
398.2019	Construction d'un village communautaire (VC)	323 998 426	48 167 077	7 632 443	40 534 634	2,36	15,85	9 794 133	3,02
400.2019	Construction d'un centre de jour (CDJ)	154 000 000	50 960 350		50 960 350			2 039 650	1,32
211.2020	Travaux d'extension et d'aménagement des locaux de la circonscription des soli	33 517 598	32 314 148	16 298 075	16 016 073	48,63	50,44	17 501 525	52,22
174.2022	Réhabilitation et équipements de 4 logements pour les Matahiapo	40 000 000	20 076 161		20 076 161				
175.2022	Fare Matahiapo - Travaux et équipements divers - 2022	20 000 000	2 692 960	2 392 960	300 000	11,96	88,86	2 392 960	11,96
176.2022	Subventions social - 2022	10 000 000							
343.2022	Acquisition immobilière à titre gratuit d'une parcelle DN34 à Papeete (E/O)	13 743 883	13 743 883		13 743 883				
422.2022	Acquisition immobilière pour centre d'hébergement pour personne vulnérables	200 000 000							
TOTAL DU PROGRAMME		1 139 945 280	314 414 104	61 414 352	252 999 752	5,39	19,53	130 475 257	11,45
91103 - COHESION SOCIALE									
291.2009	Réaménagement et mises aux normes des foyers d'étudiants en métropole	52 000 000	17 956 078	137 470	17 818 608	0,26	0,77	29 181 392	56,12
387.2021	Schéma directeur de l'organisation sociale et médico-sociale	60 000 000	30 000 000		30 000 000				
TOTAL DU PROGRAMME		112 000 000	47 956 078	137 470	47 818 608	0,12	0,29	29 181 392	26,05
91105 - JEUNESSE									
213.2020	Subvention aux associations de jeunesse - 2020	4 045 983	350 000		350 000			3 695 983	91,35
212.2021	Subvention aux associations de jeunesse - 2021	12 083 714	7 280 000	6 300 000	980 000	52,14	86,54	10 551 415	87,32
427.2021	Subvention IJSPF - Centre de vacances et de loisirs Vairao - Etudes préliminai	5 000 000	5 000 000	2 500 000	2 500 000	50,00	50,00	2 500 000	50,00
177.2022	Subventions jeunesse - 2022	10 000 000							
178.2022	Subvention aux associations de jeunesse - 2022	20 000 000	19 861 600	7 256 574	12 605 026	36,28	36,54	7 256 574	36,28
TOTAL DU PROGRAMME		51 129 697	32 491 600	16 056 574	16 435 026	31,40	49,42	24 003 972	46,95
91106 - SPORTS									
168.2014	Subvention IJSPF - Construction et aménagement d'un espace sportif couvert à	51 074 000						23 574 000	46,16
178.2019	Subvention aux associations sportives - 2019	19 206 755	750 000	750 000		3,90	100,00	18 697 101	97,35

MISSION 911 - VIE SOCIALE

PAGE 42

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
402.2019	Subvention IJSPF - Complexe sportif de Afaahiti - Etudes	15 000 000	7 500 000		7 500 000			7 500 000	50,00
404.2019	Subvention IJSPF - Construction d'un pôle sportif de combat au complexe spor	50 840 000	38 340 000	30 504 000	7 836 000	60,00	79,56	43 004 000	84,59
215.2020	Subvention aux associations sportives - 2020	23 722 272	293 318	293 318		1,24	100,00	23 164 134	97,65
217.2020	Subvention IJSPF - Installations sportives connexes au collège de Taravao - E	25 000 000	10 000 000		10 000 000			5 000 000	20,00
218.2020	Subvention IJSPF - Stade John Teariki - Etudes	5 000 000	2 500 000		2 500 000			2 500 000	50,00
220.2020	Subvention IJSPF - Centre aquatique de la Polynésie française - Etudes	29 985 018	14 992 509		14 992 509			14 992 509	50,00
223.2020	Subvention IJSPF - Aménagements et travaux divers - 2021	100 000 000	60 000 000	40 000 000	20 000 000	40,00	66,67	60 000 000	60,00
382.2020	Acquisition parcelle du lotissement Pitate - Papara	4 968 000						4 387 828	88,32
213.2021	Subvention aux associations sportives - 2021	31 734 928	19 054 461	16 554 461	2 500 000	52,16	86,88	26 895 711	84,75
216.2021	Subvention IJSPF - Acquisition de mobiliers, de matériel informatique, techniqu	50 000 000	25 000 000	15 000 000	10 000 000	30,00	60,00	40 000 000	80,00
217.2021	Subvention IJSPF - Tour d'arbitrage Surf à Teahupoo - JO 2024 - Etudes	20 000 000	10 000 000	10 000 000		50,00	100,00	10 000 000	50,00
218.2021	Subvention IJSPF - Centre aquatique de la Polynésie française - Etudes (CDT	160 000 000	32 000 000	32 000 000		20,00	100,00	80 000 000	50,00
219.2021	Subvention IJSPF - Stade John Teariki - Travaux	142 600 000	94 100 000	71 300 000	22 800 000	50,00	75,77	71 300 000	50,00
386.2021	Subvention IJSPF - Diagnostic des équipements sportifs de compétition en Poly	15 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000	40,00	50,00	9 000 000	60,00
428.2021	Subvention IJSPF - Réhabilitation du terrain de football et piste d'athlétisme Pa	10 000 000	10 000 000	5 000 000	5 000 000	50,00	50,00	5 000 000	50,00
429.2021	Subvention IJSPF - Réalisation de quatre cours de squash à Fautaua - Etudes	5 000 000	5 000 000	2 500 000	2 500 000	50,00	50,00	2 500 000	50,00
179.2022	Subvention aux associations et fédérations sportives - 2022	40 000 000	38 799 490	4 579 000	34 220 490	11,45	11,80	4 579 000	11,45
180.2022	Subvention IJSPF - Construction d'un pôle sportif de combat au complexe spor	400 000 000	120 000 000	120 000 000		30,00	100,00	120 000 000	30,00
181.2022	Subvention IJSPF - Complexe sportif de Pueu - Travaux (CDT - 2022)	164 154 700	45 000 000	45 000 000		27,41	100,00	45 000 000	27,41
182.2022	Subvention IJSPF - Complexe sportif de Maupiti - Travaux	150 000 000							
183.2022	Subvention IJSPF - Complexe sportif de Afaahiti - Travaux (CDT - 2022)	66 000 000	19 800 000	19 800 000		30,00	100,00	19 800 000	30,00
184.2022	Subventions sport - 2022	10 000 000							
344.2022	Subvention IJSPF - Réalisation de la base de vie des sportifs et staff JO 2024 -	20 000 000	10 000 000	1 250 000	8 750 000	6,25	12,50	1 250 000	6,25
345.2022	Subvention IJSPF - Viabilisation et aménagement du domaine Rose JO 2024 -	20 000 000	10 000 000	10 000 000		50,00	100,00	10 000 000	50,00
346.2022	Subvention IJSPF - Diagnostics des équipements sportifs de compétition en Po	40 000 000	20 000 000	10 000 000	10 000 000	25,00	50,00	10 000 000	25,00
391.2022	Subvention IJSPF - Viabilisation et aménagement du domaine Rose - JO 2024	200 000 000	60 000 000		60 000 000				
392.2022	Subvention IJSPF - Réalisation de la base de vie des sportifs et staff - JO 2024	275 000 000	37 500 000		37 500 000				
393.2022	Subvention IJSPF - Tour d'arbitrage Surf à Teahupoo - JO 2024 - Travaux	290 000 000	92 000 000		92 000 000				
	TOTAL DU PROGRAMME	2 434 285 673	794 629 778	440 530 779	354 098 999	18,10	55,44	658 144 283	27,04
	TOTAL DES DEPENSES	3 751 360 650	1 196 491 560	518 139 175	678 352 385	13,81	43,30	841 804 904	22,44

MISSION / ARTICLE	LIBELLE RECETTE	BUDGET PRIMITIF (A)	BUDGET MODIFIE (B)	Réalisations 2022 (C)	ECARTS (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)		
----------------------	-----------------	------------------------	-----------------------	--------------------------	-------------------	------------	------------	--	--

MISSION / ARTICLE	LIBELLE RECETTE	BUDGET PRIMITIF (A)	BUDGET MODIFIE (B)	Réalisations 2022 (C)	ECARTS (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)		
91102 - SOLIDARITE									
211	Terrains		13 743 883	0	13 743 883	0,00	0,00		
	TOTAL DU PROGRAMME		13 743 883	0	13 743 883		0,00		
91106 - SPORTS									
204172	EP-Projets d'infrastructures			5 683 485	- 5 683 485	0,00	0,00		
	TOTAL DU PROGRAMME			5 683 485	- 5 683 485		0,00		
TOTAL DES RECETTES			13 743 883	5 683 485	8 060 398	0,00	41,35		
RESULTAT MISSION 911				- 512 455 690					

MISSION 913 - ENVIRONNEMENT

PAGE 44

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
91301 - GESTION DE LA BIODIVERSITE ET DES RESSOURCES NATURELLES									
338.2016	Schémas directeurs des rivières de Fautaua, Papenoo et Punaruu (cofin Etat ur	55 000 000	31 605 584	3 586 961	28 018 623	6,52	11,35	16 230 096	29,51
215.2018	Installation de sondes physico-chimiques dans les atolls de la Réserve Biosphè	50 000 000	6 900 561		6 900 561			28 099 439	56,20
456.2018	Aménagements des espaces maritimes protégés de la Réserve Biosphère de l'a	14 695 838	8 101 680	7 545 010	556 670	51,34	93,13	14 139 168	96,21
457.2018	Aménagements des espaces maritimes protégés de la Réserve Biosphère de l'a	10 000 000	10 000 000		10 000 000				
458.2018	Aménagements des espaces maritimes protégés de la Réserve Biosphère de l'a	7 196 970	3 462 090	2 957 210	504 880	41,09	85,42	6 692 090	92,98
459.2018	Aménagements des espaces maritimes protégés de la Réserve Biosphère de l'a	10 049 633	2 656 136		2 656 136			7 393 497	73,57
226.2020	Acquisition d'une remorque pour le transport du navire Hotu ora	1 000 000	1 000 000		1 000 000				
221.2021	Subvention aux associations pour des projets environnementaux - 2021	3 250 000	750 000		750 000			2 460 322	75,70
388.2021	Fourniture de matériel pour la construction du hangar du navire Hotu Ora sur la	2 300 000	2 300 000		2 300 000				
185.2022	Subventions aux associations pour des projets environnementaux - 2022	5 000 000	840 000	630 000	210 000	12,60	75,00	630 000	12,60
TOTAL DU PROGRAMME		158 492 441	67 616 051	14 719 181	52 896 870	9,29	21,77	75 644 612	47,73
91302 - PREVENTION ET TRAITEMENT DES POLLUTIONS									
180.2019	Acquisition d'un broyeur déchiqueteur à métaux et véhicules	200 000 000	40 729 440	22 311 900	18 417 540	11,16	54,78	22 311 900	11,16
222.2021	Subvention SEM AET - Travaux de reconstruction de l'émissaire de Punaauia	915 000 000	457 039 678	253 012 955	204 026 723	27,65	55,36	253 012 955	27,65
223.2021	Acquisition de l'incinérateur pour déchets hospitaliers et démantèlement des équ	59 900 000	26 345 510	3 998 080	22 347 430	6,67	15,18	3 998 080	6,67
186.2022	Acquisition d'éco-digesteurs pour les services administratifs du Pays	8 000 000	5 700 000		5 700 000				
187.2022	Rénovation du centre d'enfouissement technique de Nivee - Casier de catégorie	25 000 000	10 416 667		10 416 667				
TOTAL DU PROGRAMME		1 207 900 000	540 231 295	279 322 935	260 908 360	23,12	51,70	279 322 935	23,12
TOTAL DES DEPENSES		1 366 392 441	607 847 346	294 042 116	313 805 230	21,52	48,37	354 967 547	25,98

MISSION / ARTICLE	LIBELLE RECETTE	BUDGET PRIMITIF (A)	BUDGET MODIFIE (B)	Réalisations 2022 (C)	ECARTS (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)		
91301 - GESTION DE LA BIODIVERSITE ET DES RESSOURCES NATURELLES									
131188	Autres - Autres subventions de l'Etat		14 200 185	0	14 200 185	0,00	0,00		
132188	Autres - Autres subventions de l'Etat			2 614 970	- 2 614 970	0,00	0,00		
TOTAL DU PROGRAMME			14 200 185	2 614 970	11 585 215		18,42		
91302 - PREVENTION ET TRAITEMENT DES POLLUTIONS									
274	Prêts	17 300 000	17 300 000	17 280 049	19 951	99,88	99,88		
TOTAL DU PROGRAMME		17 300 000	17 300 000	17 280 049	19 951	99,88	99,88		
TOTAL DES RECETTES		17 300 000	31 500 185	19 895 019	11 605 166	115,00	63,16		

RESULTAT MISSION 913

- 274 147 097

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
91401 - RESEAU ROUTIER									
232.2007	Echanges "réseaux routiers" (E/O)	348 221 803	16 993 803		16 993 803			186 845 570	53,66
187.2010	Etudes raccordement routier Mission à Titioro	50 000 000						22 084 818	44,17
168.2013	Route des coteaux Faa'a - Etudes (3IF 2013)	150 000 000	19 660 899	15 924 559	3 736 340	10,62	81,00	29 963 127	19,98
191.2014	Mise à 2x2 voies de la RT2 Papeete - Arue - Tranche 2 (3IF 2014)	879 734 665	13 215 304	7 964 962	5 250 342	0,91	60,27	868 439 521	98,72
194.2014	Reconstruction du pont-radier sud à Tiputa - Rangiroa (3IF 2014)	24 999 604	3 467 451	3 467 451		13,87	100,00	20 386 474	81,55
227.2014	Route de liaison baies Bourayne et Faaouo - Huahine - Etudes (3IF 2014)	31 000 000	22 661 211	12 675 768	9 985 443	40,89	55,94	17 021 026	54,91
230.2014	Etudes pour l'aménagement de la traversée de Mataiea (3IF 2014)	35 000 000	2 206 931		2 206 931			15 765 401	45,04
359.2015	Aménagement et travaux divers réseau routier Moorea - 2015 (3IF 2015)	135 952 496						135 940 296	99,99
121.2016	Etudes et travaux d'aménagement de servitudes de désenclavement	7 104 195						7 085 483	99,74
140.2016	Confortement et sécurisation des emprises routières et dépendances - 2016 (3IF 2016)	348 362 981	35 502 326	35 502 326		10,19	100,00	348 362 981	100,00
141.2016	Sécurisation des talus entre PK 12.5 et PK 13 sur la RT2 - Tahiti (3IF 2016)	94 791 288	14 463	14 463		0,02	100,00	94 791 288	100,00
144.2016	Aménagement des cheminements piétons aux abords des RT - Tahiti 2016 (3IF 2016)	150 000 000	50 854 252	46 643 563	4 210 689	31,10	91,72	145 789 311	97,19
153.2016	Aménagement d'une "troisième voie mobile" entre le viaduc de la Punaruu et le	545 000 000	81 800 000	73 956 554	7 843 446	13,57	90,41	209 213 862	38,39
172.2016	Etudes pour la réalisation d'une liaison Titioro - Fare Ute (3IF 2016)	20 000 000	1 476 322		1 476 322			2 882 404	14,41
170.2017	Cession à titre gratuit par la commune de Pirae au profit du Pays (E/O)	170 000 000	170 000 000		170 000 000				
178.2017	Renforcement et revêtement chaussée RC - Raiatea (3IF 2017)	125 000 000						121 994 526	97,60
187.2017	Etudes de l'assainissement longitudinal de la RT2 à Hitia'a O te Ra	14 000 000	6 685 150	6 685 150		47,75	100,00	12 753 250	91,09
189.2017	Barreau de désenclavement du collège de Mahina - Etudes (3IF 2017)	30 000 000	18 422 438		18 422 438			2 326 676	7,76
190.2017	Aménagement de la traversée de Paea - Tr 1 (3IF 2017)	420 000 000	23 295 573	18 779 111	4 516 462	4,47	80,61	415 483 538	98,92
192.2017	Desserte du lycée Paul Gauguin et rénovation de l'avenue Destremau - Etudes	30 000 000						2 131 632	7,11
193.2017	Réaménagement de l'avenue Foch entre le carrefour du pont de l'EST et la cath	415 000 000	7 655 730	7 055 942	599 788	1,70	92,17	24 820 124	5,98
194.2017	Aménagement boulevard Pomare, du giratoire J. Chirac au giratoire de la base	400 000 000	23 078 371	15 142 016	7 936 355	3,79	65,61	367 063 645	91,77
195.2017	Aménagement du prolongement de la 3ème entrée Est de Papeete - Tr 1 (3IF 2017)	350 000 000	5 000 000		5 000 000			94 381 299	26,97
198.2017	Confortement et sécurisation des emprises routières et dépendances (3IF 2017)	49 989 961	15 699 378	15 699 378		31,41	100,00	49 989 961	100,00
202.2017	Reconstruction des ponts des rivières Vairaa et Vanaenae - Hitia'a O Te Ra - E	14 837 585	129 073	129 073		0,87	100,00	14 837 585	100,00
205.2017	Aménagement de l'accès aux collège et lycée de Bora Bora (3IF 2017)	100 000 000	12 482 225	12 482 225		12,48	100,00	98 842 693	98,84
210.2017	Confortement et sécurisation des emprises routières et dépendances de Tahiti -	300 000 000	177 263 268	159 621 321	17 641 947	53,21	90,05	263 676 518	87,89
216.2017	Route traversière de Rikitea - Etudes	10 000 000	4 000 000		4 000 000				
217.2017	Réhabilitation des ouvrages hydrauliques de la RT à Rikitea	25 000 000						24 224 391	96,90
443.2017	Aménagement et travaux réseau routier RT divers - Marquises (Intempéries de	120 000 000	13 550 612	2 951 221	10 599 391	2,46	21,78	109 400 609	91,17
224.2018	Rénovation du viaduc de la Punaruu (3IF 2018)	250 000 000	31 506 289	6 729 616	24 776 673	2,69	21,36	48 797 027	19,52
225.2018	Construction d'une route bétonnée - Apataki (3IF 2018)	35 000 000	31 660 195	31 660 195		90,46	100,00	35 000 000	100,00
227.2018	Construction d'une route bétonnée vers l'aéroport - Kauehi (3IF 2018)	30 000 000	27 001 867	27 001 867		90,01	100,00	30 000 000	100,00
231.2018	Reconstruction d'un radier - Napuka - Etudes	15 000 000							

MISSION 914 - RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

PAGE 47

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
233.2018	Travaux de recalibrage du dalot sous route de ceinture "Tavararo" - Etudes	17 000 000	71 163		71 163			7 698 269	45,28
235.2018	Travaux de recalibrage des dalots de traversée de la route de ceinture (pk 26.7)	6 908 770	1 965 965		1 965 965			3 942 805	57,07
238.2018	Reconstruction du pont de la rivière Vaihotoiti - Tahaa - Etudes	5 000 000	4 008 200	991 800	3 016 400	19,84	24,74	991 800	19,84
245.2018	Reconstruction du centre d'exploitation DEQ - Maupiti	28 000 000	3 870 369	3 655 100	215 269	13,05	94,44	26 784 731	95,66
248.2018	Aménagement et travaux réseau routier RT divers Tahiti - 2018 (3IF 2018)	233 584 717	24 719 376	24 719 376		10,58	100,00	233 584 717	100,00
254.2018	Réalisation de la passerelle d'accès au terminal croisière à la rue François Card	20 000 000	9 375 404	8 815 455	559 949	44,08	94,03	19 440 051	97,20
255.2018	Aménagement de la RT1 entre les giratoires Erima et camp d'Arue (3IF 2018)	440 495 169	26 298 151	26 298 151		5,97	100,00	440 495 169	100,00
263.2018	Bétonnage de route Nuku Hiva - Travaux (3IF 2018)	36 721 342						34 781 132	94,72
264.2018	Re-dimensionnement et création d'ouvrages d'assainissement à Uturoa - Raiat	30 000 000						28 420 457	94,73
266.2018	Assainissement pluvial RC à Taputapuatea - Raiatea (3IF 2018)	40 000 000						35 688 563	89,22
267.2018	Etudes pour la traversée de Vaitape - Bora Bora - (3IF 2018)	15 000 000						1 239 610	8,26
269.2018	Rénovation de la RT coté montagne dans le village de Mutuaura - Rimatara (3IF	25 000 000	14 642 622	522 280	14 120 342	2,09	3,57	10 879 658	43,52
271.2018	Agrandissement pont village de Ahurei - Rapa (3IF 2018)	20 000 000	18 894 571		18 894 571			1 105 429	5,53
272.2018	Bétonnage route entre villages Ahurei et Area + Cimetière vers Area - Rapa (3IF	30 000 000	20 238 685		20 238 685			9 761 315	32,54
273.2018	Bétonnage RT Marae Maunatoa vers pointe Hotuatua - tranche 3/5 Vaiuru - Ra	30 000 000	25 318 988		25 318 988			4 681 012	15,60
274.2018	Assainissement pluvial et revêtement chaussée RC Fare - Huahine - Tr 3 (3IF	400 000 000	81 048 009	24 127 788	56 920 221	6,03	29,77	343 079 779	85,77
275.2018	Renforcement et revêtement chaussée RC Raiatea sur 4,5 km (3IF 2018)	250 000 000	42 541 877	32 037 771	10 504 106	12,82	75,31	238 721 844	95,49
290.2018	Reconstruction du pont de Opunohu PK 17.950 - Moorea (3IF 2018)	271 000 000	22 015 492	17 688 361	4 327 131	6,53	80,35	235 672 869	86,96
292.2018	Reconstruction des ponts de Tefaaroa - Arue - Etudes	10 000 000	3 000 000		3 000 000			937 900	9,38
294.2018	Aménagement de route Ua Pou - Travaux (3IF 2018)	46 889 214						44 434 289	94,76
296.2018	Reprise et renforcement de la sécurisation des talus du col de Toovii - Nuku Hiv	275 000 000	74 833 085	49 530 767	25 302 318	18,01	66,19	229 716 879	83,53
297.2018	Construction de 2 ponts - Faaite - Etudes (3IF 2018)	20 000 000							
298.2018	Rénovation de la RT du carrefour de la route traversière vers la mairie annexe c	30 000 000	16 037 237		16 037 237			13 962 763	46,54
299.2018	Bétonnage de la RT entre Naairoa et Hauti - Rurutu (3IF 2018)	60 000 000	24 972 313	16 484 640	8 487 673	27,47	66,01	51 512 327	85,85
197.2019	Reconstruction du pont de la rivière Hamuta sur l'avenue du Général De Gaulle	450 000 000	153 667 775	140 688 353	12 979 422	31,26	91,55	437 020 578	97,12
207.2019	Réfection du pont sur la rivière Tipaerui de la RT6 - Papeete (3IF 2019)	40 000 000	5 500 000	393 300	5 106 700	0,98	7,15	393 300	0,98
208.2019	Assainissement pluvial et revêtement chaussée RC Tahaa (3IF 2019)	280 000 000	57 432 488	4 700 001	52 732 487	1,68	8,18	227 267 513	81,17
209.2019	Création du tracé routier de la route de développement économiques (RDE) - E	300 000 000	7 509 846		7 509 846			18 490 154	6,16
210.2019	Travaux d'assainissement et renforcement accotements RC Huahine (3IF 2019)	100 000 000	74 394 451	31 296 682	43 097 769	31,30	42,07	56 902 231	56,90
211.2019	Aménagement de la route de désenclavement du Fenua aihere - Etudes	30 000 000	11 382 298	8 798 848	2 583 450	29,33	77,30	10 257 768	34,19
212.2019	Reconstruction ponceau au centre de Vaitape - Bora Bora (3IF 2019)	38 000 000						31 854 436	83,83
213.2019	Reconstruction du pont de Vaiaua - Hitiaa - Etudes	15 000 000	10 200 780	7 919 123	2 281 657	52,79	77,63	11 064 337	73,76
214.2019	Protection contre la houle réseau routier RC Bora Bora (3IF 2019)	40 000 000	40 000 000	30 783 176	9 216 824	76,96	76,96	30 783 176	76,96
215.2019	Reconstruction de 2 ponceaux RC Huahine (3IF 2019)	70 000 000	47 753 968	7 795 490	39 958 478	11,14	16,32	30 041 522	42,92

MISSION 914 - RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

PAGE 48

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
217.2019	Rénovation RT coté littoral dans le village de Mutuaura - Rimatara (3IF 2019)	25 000 000	15 402 982		15 402 982			9 597 018	38,39
218.2019	Bétonnage RT entre Nairoa et Hauti, Paparai - Rurutu (3IF 2019)	30 000 000	9 972 354	6 618 210	3 354 144	22,06	66,37	26 645 856	88,82
219.2019	Rénovation du pont Vairani à Taahueia - Tubuai (3IF 2019)	20 000 000	10 765 300	2 801 667	7 963 633	14,01	26,02	12 036 367	60,18
220.2019	Rénovation du pont Tita à Mahu - Tubuai (3IF 2019)	20 000 000	3 717 386	2 801 667	915 719	14,01	75,37	18 084 281	90,42
221.2019	Aquisition d'une pelle hydraulique amphibie	123 000 000	123 000 000	119 587 868	3 412 132	97,23	97,23	119 587 868	97,23
227.2019	Bétonnage de la RT du marae Maunatoa vers la pointe Hotuatua - Tranche 3/5	30 000 000	11 014 458	3 529 028	7 485 430	11,76	32,04	22 514 570	75,05
228.2019	Bétonnage route entre villages Ahurei et Area - Rapa (3IF 2019)	30 000 000	25 446 164	7 748 518	17 697 646	25,83	30,45	12 302 354	41,01
231.2019	Assainissement, renforcement et revêtement chaussée RC Raiatea (3IF 2019)	290 000 000	76 804 606	64 954 672	11 849 934	22,40	84,57	278 145 899	95,91
232.2019	Aménagement de la route de ceinture de Mangareva (3IF 2019)	275 000 000						261 698 956	95,16
233.2019	Bétonnage de route - Amanu (3IF 2019)	15 000 000	13 769 916	9 911 837	3 858 079	66,08	71,98	11 141 921	74,28
236.2019	Bétonnage de route au village - Marokau (3IF 2019)	15 000 000	339 172	339 172		2,26	100,00	14 271 213	95,14
237.2019	Sécurisation du pont traversant le chenal - Marokau (3IF 2019)	25 000 000	8 307 106	7 050 580	1 256 526	28,20	84,87	23 743 474	94,97
238.2019	Mise au normes de l'éclairage public routier RC de Moorea - Etudes	20 000 000	4 000 000		4 000 000			5 028 213	25,14
240.2019	Aménagement de la traversée de Papara - Tranche 1 (3IF 2019)	250 000 000	50 405 134	45 925 810	4 479 324	18,37	91,11	225 520 676	90,21
241.2019	Bétonnage de route de l'aéroport vers le village de Rautini - Arutua (3IF 2019)	40 000 000	26 505 210	17 652 492	8 852 718	44,13	66,60	31 147 282	77,87
242.2019	Aménagement parking centre ville d'Uturoa (3IF 2019)	85 000 000	52 873 114	48 665 366	4 207 748	57,25	92,04	80 792 252	95,05
244.2019	Bétonnage de route Fatu Hiva - Travaux (3IF 2019)	30 000 000	28 343 338	20 231 559	8 111 779	67,44	71,38	21 888 221	72,96
245.2019	Bétonnage de route Hiva Oa - Travaux (3IF 2019)	275 000 000	1 000 000		1 000 000			270 956 792	98,53
247.2019	Aménagement du front de mer de Taiohae - Section 1 - Nuku Hiva - Travaux (290 106 177	15 107 795	1 299 500	13 808 295	0,45	8,60	276 297 882	95,24
249.2019	Reconstruction du pont de Vaitahu - Tahuata - Etudes	15 000 000	4 216 045		4 216 045			1 134 339	7,56
258.2019	Réaménagement de l'avenue du général De Gaulle, de la cathédrale de PPT à l	30 000 000							
259.2019	Bétonnage de routes au village - Kaukura (3IF 2019)	10 000 000	913 940	913 940		9,14	100,00	8 236 347	82,36
260.2019	Construction d'une route bétonnée - Niau (3IF 2019)	30 000 000	105 876	105 876		0,35	100,00	22 961 636	76,54
261.2019	Construction d'une route bétonnée - Fakahina (3IF 2019)	30 000 000	243 614	243 614		0,81	100,00	30 000 000	100,00
262.2019	Reconstruction d'un pont-radier - Fakahina - Etudes	10 000 000	7 000 000		7 000 000				
263.2019	Bétonnage de routes - Fangatau (3IF 2019)	32 000 000	1 983 712	1 983 712		6,20	100,00	31 983 712	99,95
265.2019	Reconstruction de routes et de dalots - Mangareva (3IF 2019)	25 000 000	334 403	334 403		1,34	100,00	24 558 794	98,24
443.2019	Aménagement de la route de Aneou à Hakahau - Ua Pou (3IF 2019)	350 000 000	36 070 687		36 070 687			308 575 880	88,16
232.2020	Acquisitions foncières pour infrastructures routières - 2021	170 000 000	106 122 019	106 122 019		62,42	100,00	159 010 519	93,54
234.2020	Acquisitions véhicules de chantier DEQ - 2020	39 063 725	4 298 970	4 285 992	12 978	10,97	99,70	39 050 747	99,97
236.2020	Aménagement de sécurité - Route du belvédère - Moorea (3IF 2020)	100 000 000	117 150	117 150		0,12	100,00	100 000 000	100,00
238.2020	Bétonnage de la route territoriale sur le plateau de Paanao - Hiva Oa (3IF 2020)	150 000 000	420 908	420 908		0,28	100,00	148 487 686	98,99
239.2020	Aménagement RT - Tahuata	50 000 000	38 344 583		38 344 583			9 036 954	18,07
240.2020	Grosses réparations revêtement chaussée RT - Marqueses	60 000 000	27 000 000	19 528 501	7 471 499	32,55	72,33	19 528 501	32,55

MISSION 914 - RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

PAGE 49

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
241.2020	Dispositifs de sécurité et glissières en abord des RT - Marquises (3IF 2020)	40 000 000	32 180 700	5 251 878	26 928 822	13,13	16,32	7 071 178	17,68
242.2020	Aménagement de la route territoriale - Ua Pou (3IF 2020)	150 000 000	37 074 630	895 560	36 179 070	0,60	2,42	112 780 815	75,19
244.2020	Reconstruction d'un pont - Front de mer de Hatiheu - Nuku Hiva - Etudes	15 000 000	3 500 000		3 500 000			1 146 950	7,65
248.2020	Réfection chaussée et création ouvrages d'assainissement RC Maupiti	38 420 000						38 045 438	99,03
249.2020	Aménagement de la route de Aiai - Tahaa (3IF 2020)	300 000 000	189 632 902	132 834 066	56 798 836	44,28	70,05	163 779 794	54,59
252.2020	Aménagement de la traversée de Papeari - Tranche 1 (3IF 2020)	450 000 000	170 974 651	117 881 699	53 092 952	26,20	68,95	396 907 048	88,20
254.2020	Construction d'un pont à Peva - Rurutu	5 000 000	5 000 000	1 381 240	3 618 760	27,62	27,62	1 381 240	27,62
256.2020	Aménagement et travaux réseau routier RT1 - Tahiti - 2020 (3IF 2020)	300 000 000	1 088 084	1 088 084		0,36	100,00	299 786 402	99,93
257.2020	Acquisitions engins de chantier et véhicules poids lourds DEQ - 2020	225 683 049	176 721 204	125 727 105	50 994 099	55,71	71,14	174 688 950	77,40
258.2020	Reconstruction du pont de la rivière Hamuta sur l'avenue Général De Gaulle - P	30 000 000							
260.2020	Acquisitions outillages et petits matériels d'atelier et de chantier DEQ - 2020	20 000 000	2 472 404		2 472 404			17 527 596	87,64
261.2020	Aménagement et travaux réseau routier RT3 - Tahiti - 2020 (3IF 2020)	300 000 000	11 973 545	11 973 545		3,99	100,00	300 000 000	100,00
262.2020	Prolongation de la troisième voie jusqu'au PSGR de la mairie de Punaauia - Etu	10 000 000						1 315 320	13,15
264.2020	Reconstruction de la passerelle de Teahupoo - Etudes	15 000 000	10 766 819	10 454 622	312 197	69,70	97,10	14 187 803	94,59
267.2020	Diagnosics, suivis et études d'ouvrages d'art et des chaussées	20 000 000	10 443 629	2 948 429	7 495 200	14,74	28,23	7 504 800	37,52
269.2020	Mise aux normes de la signalisation verticale des routes territoriales (3IF 2020)	50 000 000	1 108 334	1 108 334		2,22	100,00	50 000 000	100,00
270.2020	Aménagements et travaux divers - Réseau routier Tahiti (3IF 2020)	308 494 033	155 192 235	58 761 200	96 431 035	19,05	37,86	211 817 021	68,66
272.2020	Bétonnages des routes territoriales - TG (3IF 2020)	50 000 000	10 476 964	6 937 706	3 539 258	13,88	66,22	41 743 713	83,49
389.2020	Déviations de route à Taiohae pour la création d'une hélistation (3IF 2020)	52 000 000	33 214 653	13 980 041	19 234 612	26,88	42,09	15 765 388	30,32
390.2020	Aménagement de la traversée de Paea - Travaux complémentaires	20 000 000	11 560 180	10 377 375	1 182 805	51,89	89,77	16 598 188	82,99
392.2020	Aménagement de la rue BOVIS à Papeete	40 000 000							
393.2020	Protection des berges de la rivière Tevihonu - Etudes	10 000 000	4 177 148		4 177 148				
395.2020	Etudes d'aménagement des infrastructures routières en vue des jeux olympique	30 000 000	17 839 856	15 962 486	1 877 370	53,21	89,48	19 972 630	66,58
36.2021	Etudes et travaux pour la réhabilitation des locaux techniques de la DEQ - 2021	8 620 000	7 309 155	7 309 155		84,79	100,00	8 604 458	99,82
226.2021	Etude pour l'aménagement de la traversée de Papara - Phase 3	20 000 000	7 000 000		7 000 000				
227.2021	Etudes pour la reconstruction du pont de la rivière Vaiaoa sur la RT1 PK 18	25 000 000	10 000 000	7 502 115	2 497 885	30,01	75,02	7 502 115	30,01
228.2021	Etudes pour la reconstruction du pont de la rivière Tepuna sur la RT1 PK 37,7	25 000 000	13 879 597	7 129 384	6 750 213	28,52	51,37	8 249 787	33,00
229.2021	Etudes pour la reconstruction du pont de la rivière Vaitupa sur la RT1 PK 24	25 000 000	12 000 000	6 473 005	5 526 995	25,89	53,94	6 473 005	25,89
230.2021	Etudes préliminaires de projets routiers - 2021	20 000 000	11 759 117	5 751 658	6 007 459	28,76	48,91	10 771 661	53,86
231.2021	Etudes du carrefour du Méridien sur la RT1	20 000 000	13 531 100	535 000	12 996 100	2,68	3,95	535 000	2,68
232.2021	Bétonnage route Aakapa - Nuku Hiva (3IF 2021)	30 000 000	26 346 735	20 334 436	6 012 299	67,78	77,18	23 987 701	79,96
233.2021	Bétonnage route Hakatao - Ua Pou (3IF 2021)	30 000 000	10 000 000	1 533 205	8 466 795	5,11	15,33	1 533 205	5,11
235.2021	Etudes de la déviation de la route au droit de l'hippodrome de Pirae et des amér	20 000 000	2 000 000		2 000 000				
236.2021	Etude pour reconstruction du pont de l'évêché des Marquises Vaikeu - Front de	25 000 000	6 744 612		6 744 612			855 388	3,42

MISSION 914 - RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

PAGE 50

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
237.2021	Etude de sécurisation des talus de la RT entre Paaumea et Hohoi	20 000 000							
238.2021	Aménagement et travaux divers du réseau routier des Marquises - 2021	40 000 000	8 124 256	6 269 657	1 854 599	15,67	77,17	18 127 098	45,32
239.2021	Aménagements et travaux divers - Réseau routier ISLV - 2021	30 000 000	16 031 682	16 031 682		53,44	100,00	20 701 132	69,00
240.2021	Reconstruction de 2 ponts (Apoiti et Tehurui) - Raiatea (3IF 2021)	80 000 000	5 900 000	273 600	5 626 400	0,34	4,64	273 600	0,34
241.2021	Reconstruction pont de Murifenua à Tahaa (3IF 2021)	60 000 000	2 000 000	513 000	1 487 000	0,86	25,65	513 000	0,86
243.2021	Assainissement pluvial le long des routes territoriales et travaux divers (3IF 2021)	80 000 000	57 540 278	14 563 308	42 976 970	18,20	25,31	34 282 477	42,85
244.2021	Bétonnage de route du village vers l'aéroport - Katiu (3IF 2021)	35 000 000	34 774 284	23 605 449	11 168 835	67,44	67,88	23 831 165	68,09
245.2021	Bétonnage de route du village vers l'aéroport - Pukarua (3IF 2021)	35 000 000	32 716 699	32 303 606	413 093	92,30	98,74	32 586 907	93,11
246.2021	Bétonnage de route du village vers l'aéroport - Tatakoto (3IF 2021)	25 000 000	5 112 699	5 112 699		20,45	100,00	24 496 073	97,98
247.2021	Bétonnage de route du village vers l'aéroport - Kauehi	60 000 000	60 000 000		60 000 000				
248.2021	Bétonnage de la route territoriale de Rikitea - Tranche 2 (3IF 2021)	300 000 000	300 000 000	255 936 949	44 063 051	85,31	85,31	255 936 949	85,31
249.2021	Bétonnage de la route territoriale de la pointe Hotuatua vers le village de Anator	30 000 000	30 000 000		30 000 000				
250.2021	Bétonnage de la route territoriale de Ahurei vers Area - Rapa (3IF 2021)	30 000 000	30 000 000		30 000 000				
251.2021	Rénovation route traversière de Moeraï à Avera et bétonnage de la RT312 - Tra	100 000 000	50 991 210	47 789 180	3 202 030	47,79	93,72	96 797 970	96,80
252.2021	Reconstruction du pont de la rivière Vairua PK 52,8 sur la RT2 - Taiarapu Est (3	120 000 000	55 342 529	52 175 796	3 166 733	43,48	94,28	116 833 267	97,36
253.2021	Assainissement pluvial à l'amont de la RT dans Vaitape - Bora Bora (3IF 2021)	50 000 000	50 000 000		50 000 000				
254.2021	Aménagement RT - Fatu Hiva (3IF 2021)	30 000 000	30 000 000	14 410 889	15 589 111	48,04	48,04	14 410 889	48,04
255.2021	Travaux assainissement et réfection chaussée RC Bora Bora (3IF 2021)	200 000 000	200 000 000	45 758 943	154 241 057	22,88	22,88	45 758 943	22,88
256.2021	Grosses réparations revêtement chaussée RC Huahine (3IF 2021)	60 000 000	60 000 000	58 502 982	1 497 018	97,50	97,50	58 502 982	97,50
257.2021	Assainissement, renforcement et revêtement chaussée RC Raiatea (3IF 2021)	400 000 000	400 000 000	395 570 000	4 430 000	98,89	98,89	395 570 000	98,89
258.2021	Définition et délimitation du domaine public routier sur les communes de Rimata	35 000 000	5 910 000	3 225 060	2 684 940	9,21	54,57	3 225 060	9,21
259.2021	Aménagement de la route territoriale entre le rond point d'Outumaoro et la Mairi	10 000 000							
260.2021	Schéma directeur des liaisons à mobilité douce sur l'île de TAHITI	25 000 000							
261.2021	Bétonnage de la route entre le collège et l'aéroport - Rangiroa	90 000 000	74 310 315	32 350 802	41 959 513	35,95	43,53	48 040 487	53,38
262.2021	Aménagement de la route territoriale du PK 9,4 au PK 12 - Afareaitu (3IF 2021)	300 000 000	32 343 811	32 343 811		10,78	100,00	300 000 000	100,00
263.2021	Aménagement de la traversée de Papeari - Tranche 2 (3IF 2021)	400 000 000	322 758 364	212 687 895	110 070 469	53,17	65,90	289 929 531	72,48
264.2021	Mise aux normes de la signalisation horizontale - RT de l'archipel de la société	100 000 000	41 203 068	36 614 292	4 588 776	36,61	88,86	95 411 224	95,41
265.2021	Mise en oeuvre de dispositifs de retenue sur les routes du Pays (3IF 2021)	100 000 000	68 884 213	68 884 213		68,88	100,00	100 000 000	100,00
266.2021	Rectification de virages sur la RT2 du PK 41,1 au PK 42,4 (3IF 2021)	400 000 000	187 026 061	160 405 429	26 620 632	40,10	85,77	196 712 701	49,18
267.2021	Rectification de virages sur la RT2 du PK 42,9 au PK 43,2 (3IF 2021)	500 000 000	85 871 634	51 043 442	34 828 192	10,21	59,44	51 043 442	10,21
268.2021	Mise aux normes de la signalisation verticale, directionnelle et lumineuse des ro	50 000 000	6 068 717	6 068 717		12,14	100,00	48 146 906	96,29
269.2021	Reconstruction du pont de Papehue (3IF 2021)	150 000 000	138 750 000	129 650 837	9 099 163	86,43	93,44	129 650 837	86,43
270.2021	Etudes de la réfection des ouvrages d'eaux pluviales et des chaussées de la RT	50 000 000	17 817 209	5 240 978	12 576 231	10,48	29,42	17 423 769	34,85
271.2021	Acquisitions engins et véhicules de chantier DEQ - 2021	240 000 000	238 313 100	35 281 862	203 031 238	14,70	14,80	35 710 602	14,88

MISSION 914 - RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

PAGE 51

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
272.2021	Aménagement et travaux réseau routier RT1 - Tahiti - 2021 (3IF 2021)	300 000 000	90 078 591	86 937 639	3 140 952	28,98	96,51	296 859 048	98,95
273.2021	Acquisitions outillages et petits matériels d'atelier et de chantier DEQ - 2021	20 000 000	14 192 848	10 715 674	3 477 174	53,58	75,50	16 511 312	82,56
274.2021	Aménagement et travaux réseau routier RT2 - Tahiti - 2021 (3IF 2021)	300 000 000	12 271 021	4 740 422	7 530 599	1,58	38,63	292 469 401	97,49
275.2021	Aménagement et travaux réseau routier RT divers - Tahiti - 2021 (3IF 2021)	113 494 032	79 706 071	73 340 253	6 365 818	64,62	92,01	107 128 214	94,39
276.2021	Aménagement de cheminements piétons (3IF 2021)	29 000 000	29 000 000	2 147 502	26 852 498	7,41	7,41	2 147 502	7,41
278.2021	Travaux de reconstruction et de sécurisation des ouvrages pluviaux sous RT (3IF 2021)	80 000 000	44 470 701	30 755 727	13 714 974	38,44	69,16	66 285 026	82,86
279.2021	Diagnostic des ouvrages et chaussées - 2021	13 000 000	6 479 950	6 479 950		49,85	100,00	12 168 370	93,60
304.2021	Protection en enrochements de la RT2 Faaripo du PK 14,6 au PK 19 (3IF 2021)	300 000 000	236 843 807	210 691 543	26 152 264	70,23	88,96	253 972 953	84,66
389.2021	Echanges fonciers - Route de Temae Moorea (E/O)	48 412 000	48 412 000	48 412 000		100,00	100,00	48 412 000	100,00
390.2021	Frais de notaire - Route de Temae Moorea	4 000 000							
392.2021	Création et redimensionnement réseaux assainissement EP de la RC, zone villa	50 000 000	50 000 000	28 521 593	21 478 407	57,04	57,04	28 521 593	57,04
393.2021	Traversière Nunue / Anau de Bora Bora - Etudes	30 000 000	10 500 000	80 302	10 419 698	0,27	0,76	80 302	0,27
394.2021	Assainissement pluvial de Fare Ute - Etudes	10 000 000	866 005	866 005		8,66	100,00	1 264 834	12,65
395.2021	Pont de Mahaena pour remplacer la passerelle existante - Etudes	20 000 000	20 000 000	1 357 932	18 642 068	6,79	6,79	1 357 932	6,79
396.2021	Aménagement de la route du mont Marau - Etudes	30 000 000	5 754 913		5 754 913				
439.2021	Réfection de l'éclairage du tunnel d'ARAOHOHO - Tiarei - Etudes	10 000 000	2 129 303	2 129 303		21,29	100,00	2 129 303	21,29
440.2021	Elargissement de la route du plateau de Taravao - Etudes	20 000 000	5 000 000		5 000 000				
441.2021	Bétonnage de route sur l'atoll de Tureia (3IF 2021)	50 000 000	50 000 000	12 173 916	37 826 084	24,35	24,35	12 173 916	24,35
461.2021	Bétonnage de la route menant à l'église Sanito dans le village de Amanu	10 000 000	10 000 000		10 000 000				
188.2022	Reconstructions de dalots sur RT1, RT2 et RT4 - Tahiti (3IF 2022)	160 000 000	84 699 400	17 636 773	67 062 627	11,02	20,82	17 636 773	11,02
189.2022	Reconstruction du pont de Vairaa - Tiarei - PK 23,2 sur la RT2 - Tahiti (3IF 2022)	145 000 000	50 000 000		50 000 000				
190.2022	Reconstruction du pont Vainaenae - Papenoo - PK 18,8 sur la RT2 (3IF 2022)	100 000 000	70 000 000	68 596 781	1 403 219	68,60	98,00	68 596 781	68,60
191.2022	Construction d'une passerelle piétonne sur la rivière Tita'aviri à Papeari (3IF 2022)	100 000 000	150 000	66 399	83 601	0,07	44,27	66 399	0,07
192.2022	Assainissement pluvial et réfection de chaussée RC - Bora Bora (3IF 2022)	400 000 000	10 000 000		10 000 000				
193.2022	Route de la vallée de Papenoo - Etudes	20 000 000	1 000 000	598 500	401 500	2,99	59,85	598 500	2,99
194.2022	Mise en oeuvre de dispositifs de retenue des RT (3IF 2022)	75 000 000	75 000 000	71 451 137	3 548 863	95,27	95,27	71 451 137	95,27
195.2022	Mise aux normes de la signalisation horizontale des RT (3IF 2022)	70 000 000	70 000 000	18 365 471	51 634 529	26,24	26,24	18 365 471	26,24
196.2022	Mise aux normes de la signalisation verticale des RT - Archipel de la Société (3IF 2022)	75 000 000	75 000 000	25 608 220	49 391 780	34,14	34,14	25 608 220	34,14
197.2022	Aménagement RT du PK 15 au PK 18 à Papetoi - Moorea (3IF 2022)	300 000 000	300 000 000	241 255 362	58 744 638	80,42	80,42	241 255 362	80,42
198.2022	Acquisitions engins et véhicules de chantier DEQ - 2022	200 000 000	200 000 000	1 286 650	198 713 350	0,64	0,64	1 286 650	0,64
199.2022	Acquisitions outillages et petits matériels d'atelier et de chantier DEQ - 2022	50 000 000	49 929 899	31 288 126	18 641 773	62,58	62,66	31 288 126	62,58
200.2022	Aménagement de la route de Temae - Tranche1 - Moorea (3IF 2022)	370 000 000	30 000 000	1 863 451	28 136 549	0,50	6,21	1 863 451	0,50
201.2022	Construction d'une passerelle piétonne sur le front de mer de Papeete (3IF 2022)	400 000 000	57 436 769		57 436 769				
202.2022	Mise aux normes de l'éclairage public routier RC de Moorea - Travaux	100 000 000	1 000 000		1 000 000				

MISSION 914 - RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

PAGE 52

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
203.2022	Bétonnage de la route traversière Avera-Hauti - Tranche 2 - Rurutu (3IF 2022)	100 000 000	49 121 156		49 121 156				
204.2022	Aménagement et travaux divers - Réseau routier Australes - 2022	10 000 000							
206.2022	Aménagements et travaux divers - Réseau routier TG - 2022	20 000 000	11 680 722	9 018 026	2 662 696	45,09	77,20	9 018 026	45,09
207.2022	Acquisitions foncières pour infrastructures routières - 2022	100 000 000	1 610 000	1 610 000		1,61	100,00	1 610 000	1,61
208.2022	Assainissement pluvial et réfection de chaussée RC - Raiatea (3IF 2022)	200 000 000	200 000 000	190 692 842	9 307 158	95,35	95,35	190 692 842	95,35
209.2022	Reconstruction des ponts de Hane - Ua Huka - Etudes	20 000 000	5 000 000		5 000 000				
210.2022	Sécurisation des talus du col de Toovii - Tranche 2 - Nuku Hiva (3IF 2022)	330 000 000	39 000 000		39 000 000				
211.2022	Grosses réparations des locaux techniques DEQ - 2022	30 000 000	10 611 303	7 670 771	2 940 532	25,57	72,29	7 670 771	25,57
212.2022	Reconstruction du pont de la Socredo (Vaitu) à Taiohae - Nuku Hiva - Etudes	20 000 000	5 250 000		5 250 000				
213.2022	Sécurisation du col de Hatiheu - Nuku Hiva - Etudes	15 000 000	7 833 333		7 833 333				
214.2022	Bétonnage de la RT - Tahuata (3IF 2022)	100 000 000	20 000 000		20 000 000				
215.2022	Sécurisation du talus en aval de la RT à Tahauku - Hiva Oa (3IF 2022)	40 000 000	12 000 000		12 000 000				
216.2022	Sécurisation du talus de la RT à Hanapaaoa - Hiva Oa (3IF 2022)	35 000 000	10 000 000		10 000 000				
217.2022	Aménagements et travaux divers - Réseau routier Marquises - 2022	20 000 000	9 900 475	2 629 249	7 271 226	13,15	26,56	2 629 249	13,15
218.2022	Aménagement et travaux réseau routier RT1 - Tahiti (3IF 2022)	400 000 000	400 000 000	393 320 251	6 679 749	98,33	98,33	393 320 251	98,33
219.2022	Aménagement et travaux réseau routier RT2 - Tahiti (3IF 2022)	150 000 000	150 000 000	150 000 000		100,00	100,00	150 000 000	100,00
220.2022	Aménagement et travaux réseau routier RT3 et RT4 - Tahiti (3IF 2022)	400 000 000	400 000 000	397 704 678	2 295 322	99,43	99,43	397 704 678	99,43
221.2022	Confortement et sécurisation des emprises routières et dépendances de Tahiti (200 000 000	200 000 000	54 199 663	145 800 337	27,10	27,10	54 199 663	27,10
222.2022	Assainissement et travaux routiers RT divers - Tahiti (3IF 2022)	202 494 025	202 494 025	81 988 525	120 505 500	40,49	40,49	81 988 525	40,49
223.2022	Acquisition de la parcelle cadastrée commune de Moorea - Maiao AA n°44	15 000 000	15 000 000		15 000 000				
224.2022	Aménagements et travaux divers - Réseau routier ISLV - 2022	10 000 000	7 365 097	7 365 097		73,65	100,00	7 365 097	73,65
225.2022	Assainissement pluvial et revêtement chaussée RC - Huahine (3IF 2022)	350 000 000	350 000 000	30 200 083	319 799 917	8,63	8,63	30 200 083	8,63
226.2022	Schéma de circulation de l'agglomération urbaine de Papeete - Etudes	30 000 000	5 000 000		5 000 000				
227.2022	Schéma d'assainissement pluvial des RT de Tairapu Ouest - Etudes	20 000 000	10 000 000	4 440 300	5 559 700	22,20	44,40	4 440 300	22,20
228.2022	Routes et ouvrages d'art - 2022 - Etudes	20 000 000	18 682 952	1 716 500	16 966 452	8,58	9,19	1 716 500	8,58
229.2022	Reconstruction du pont de la rivière Tevaitapua à Papenoo - Etudes	25 000 000	25 000 000		25 000 000				
230.2022	Reconstruction de dalots PK 17 à 18 - RT 4 Teahupoo - Etudes	30 000 000	15 000 000		15 000 000				
231.2022	Reconstruction du réseau d'éclairage du tunnel de Tiarei RT2	50 000 000	36 500 000		36 500 000				
232.2022	Aménagements piétonniers du front de mer PK One à Papeete (3IF 2022)	100 000 000	50 000 000		50 000 000				
233.2022	Aménagement d'un carrefour à feux sur l'avenue du chef Vairaatoa et du comm	75 000 000	70 000 000	51 444 877	18 555 123	68,59	73,49	51 444 877	68,59
234.2022	Reconstruction de la passerelle piétonne à l'embouchure de la rivière Orofau à	175 000 000	175 000 000	109 394 113	65 605 887	62,51	62,51	109 394 113	62,51
244.2022	Aménagement de la RT2 sur Mahina du PK 11 au PK 13 - Tranche 1 (3IF 2022)	450 000 000	30 775 440	30 775 440		6,84	100,00	30 775 440	6,84
248.2022	Reconstruction du pont de liaison au village de Takaraoa - Etudes	20 000 000	10 000 000	215 306	9 784 694	1,08	2,15	215 306	1,08
347.2022	Reconstruction du pont de la rivière Teruvea - Pueu	120 000 000	120 000 000	23 225 246	96 774 754	19,35	19,35	23 225 246	19,35

MISSION 914 - RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

PAGE 53

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
348.2022	Reconstruction du pont de la vallée de Ahonu - Mahina - Etudes	25 000 000	5 000 000		5 000 000				
349.2022	Sécurisation de la RT420 au droit du piton rocheux Te Tumu - Taiohae - Nuku	20 000 000	5 500 000		5 500 000				
394.2022	Reconstruction OA route des Ananas et RT PK28 et PK33 - Etudes et travaux	30 000 000	30 000 000		30 000 000				
395.2022	Réaménagement du belvédère de Moorea - Etudes	20 000 000	10 000 000	399 000	9 601 000	2,00	3,99	399 000	2,00
396.2022	Aménagement voiries et accès routiers - Domaine Rose - Teahupoo	450 000 000	3 000 000		3 000 000				
397.2022	Route d'accès à l'abri - Travaux - Niau	20 000 000	20 000 000	16 009 723	3 990 277	80,05	80,05	16 009 723	80,05
398.2022	Pont radier de Arutua - Etudes	15 000 000	8 000 000		8 000 000				
423.2022	Acquisition à titre gratuit des emprises foncières de Papeete - Voiries (E/O)	380 000 000	380 000 000		380 000 000				
	TOTAL DU PROGRAMME	28 225 380 831	10 918 926 350	6 308 640 011	4 610 286 339	22,35	57,78	16 913 837 500	59,92
91402 - PORTS ET AEROPORTS									
142.2008	Rénovation du débarcadère Nord de Tatakoto (3IF 2011)	229 238 957						190 814 246	83,24
322.2010	Echange ports et aéroport (E/O)	200 000 000	29 540 600		29 540 600			24 640 000	12,32
227.2013	Aérodrome de Hiva Oa - Reconstruction de la vigie (3IF 2013)	150 000 000	48 702 203		48 702 203			60 019 324	40,01
245.2013	Acquisition et installation matériels Météo Aéroports du Pays	35 000 000	1 461 804	1 461 804		4,18	100,00	34 931 925	99,81
238.2017	Etudes préalables à la réalisation de nouveaux revêtements des aérodromes de	200 000 000	22 634 525	22 634 525		11,32	100,00	166 926 764	83,46
239.2017	Reconstruction du débarcadère de Takume - Travaux (3IF 2017)	360 000 000	10 690 036	8 555 250	2 134 786	2,38	80,03	357 865 214	99,41
240.2017	Rénovation des aéroports de Anaa, Takapoto et Makemo - Etudes	6 000 000						2 153 082	35,88
246.2017	Réhabilitation du débarcadère de Tepoto Nord - Etudes (3IF 2017)	37 000 000	6 725 261	1 416 191	5 309 070	3,83	21,06	13 325 597	36,02
252.2017	Réaménagement du débarcadère de Takapoto - Etudes (3IF 2017)	20 000 000	2 848 131	2 307 155	540 976	11,54	81,01	8 229 261	41,15
261.2017	Construction d'une marina à Tevaitoa - Raiatea - Tr 1 - Travaux (3IF 2017)	791 993 478	135 724 786	121 309 025	14 415 761	15,32	89,38	248 269 284	31,35
289.2017	Changement toiture aéroport Fangatau	16 000 000	13 786 847	12 059 851	1 726 996	75,37	87,47	13 273 004	82,96
290.2017	Changement toiture aéroport Nukutavake	16 500 000	12 891 885	12 190 918	700 967	73,88	94,56	15 799 033	95,75
450.2017	Reconstruction de l'aéroport de Maupiti	190 000 000	57 491 700	51 879 892	5 611 808	27,31	90,24	180 188 192	94,84
453.2017	Aménagement du débarcadère de Fetuna - Raiatea - Travaux (3IF 2017)	20 000 000						8 859 403	44,30
300.2018	Equipement et installation matériels électronique - SSLIA - 2018	7 085 450	1 525 172	1 525 172		21,53	100,00	7 085 450	100,00
301.2018	Rénovation de l'aéroport de Puka Puka	16 500 000	5 596 963	491 550	5 105 413	2,98	8,78	1 394 587	8,45
303.2018	Renforcement du rivage de l'aéroport de Raivavae	14 000 000	11 011 350	1 011 350	10 000 000	7,22	9,18	1 011 350	7,22
304.2018	Rénovation de l'aéroport de Totegegie	8 000 000	7 533 310	4 017 898	3 515 412	50,22	53,34	4 484 588	56,06
305.2018	Renforcement de la bande aménagée de l'aéroport de Moorea	1 000 000	1 000 000		1 000 000				
307.2018	Réhabilitation du débarcadère et extension de la cale de mise à l'eau des pêche	30 000 000						9 353 406	31,18
309.2018	Aménagement marina Patio - Tahaa - Etudes (3IF 2018)	13 942 999						12 398 536	88,92
311.2018	Réhabilitation du débarcadère de Vahitahi - Etudes (3IF 2018)	10 800 000	135 705	135 705		1,26	100,00	9 531 871	88,26
312.2018	Reconstruction du débarcadère de Niau - Etudes (3IF 2018)	30 000 000	12 381 122	1 939 367	10 441 755	6,46	15,66	11 958 245	39,86
313.2018	Réaménagement de la darse de Makatea - Travaux (3IF 2018)	282 000 000	67 933 553	1 219 150	66 714 403	0,43	1,79	215 285 597	76,34

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
323.2018	Aérodrome de Tikehau - Création d'un balisage lumineux et bâtiments techniqu	20 606 005	4 378 393		4 378 393			5 727 612	27,80
324.2018	Rénovation du débarcadère de Afareaitu - Etudes	15 000 000	989 725		989 725			2 110 275	14,07
325.2018	Réhabilitation du débarcadère de Maatea - Moorea - Etudes	15 000 000							
326.2018	Réhabilitation du débarcadère de Taipivai - Nuku Hiva - Etudes	15 000 000							
331.2018	Construction d'une marina à Arutua - Travaux (3IF 2018)	250 000 000						247 353 676	98,94
333.2018	Rénovation de l'aérogare d'Anaa - Travaux (3IF 2018)	65 000 000	863 751	535 800	327 951	0,82	62,03	60 672 049	93,34
334.2018	Rénovation de l'aérogare de Tikehau - Travaux (3IF 2018)	60 000 000						25 550 945	42,58
335.2018	Reconstruction de l'aérogare de Takapoto - Travaux (3IF 2018)	155 000 000	117 980 690	46 803 285	71 177 405	30,20	39,67	48 822 595	31,50
337.2018	Construction du hangar portuaire de Hikueru - Travaux	70 000 000	3 473 665	3 311 996	161 669	4,73	95,35	60 508 870	86,44
340.2018	Débarcadères de Aakapa et Hatiheu - Nuku Hiva - Etudes (3IF 2018)	20 000 000	2 230 482	461 200	1 769 282	2,31	20,68	9 605 890	48,03
341.2018	Réhabilitation des installations portuaires de Vaipae - Ua Huka - Etudes (3IF 2018)	10 000 000	1 582 900	1 582 900		15,83	100,00	5 106 042	51,06
346.2018	Construction d'un quai à Kauehi - Etudes	40 000 000	8 904 832		8 904 832			13 482 600	33,71
347.2018	Réfection des débarcadères Nord et Sud - Rimatara (3IF 2018)	447 000 000	13 713 218	256 094	13 457 124	0,06	1,87	433 542 876	96,99
349.2018	Aérodrome de Nukutavake - Mise aux normes CHEA et réfection de la piste	35 000 000	15 753 990	6 180	15 747 810	0,02	0,04	4 252 190	12,15
351.2018	Aérodrome de Tureia - Réfection de la piste - Etudes - Phase 1 (3IF 2018)	13 297 667	80 000	80 000		0,60	100,00	13 297 667	100,00
352.2018	Construction d'un débarcadère à Fakahina - Etudes	35 000 000	8 755 708	8 656 978	98 730	24,73	98,87	8 901 270	25,43
466.2018	Reconstruction du quai et des murs latéraux de Manihi - Travaux (3IF 2018)	210 000 000	48 917 577	41 682 276	7 235 301	19,85	85,21	178 648 792	85,07
186.2019	Rénovation de l'aérogare de Apataki	20 000 000	6 781 807		6 781 807			684 441	3,42
188.2019	Rénovation aérogare de Vahitahi	10 000 000	8 474 274	823 460	7 650 814	8,23	9,72	1 568 356	15,68
266.2019	Reconstruction d'un débarcadère à Puamau - Hiva Oa - Etudes	25 000 000							
268.2019	Travaux de revêtement de l'accès au débarcadère de Vaitoare - Tahaa (3IF 2019)	15 000 000						13 560 000	90,40
269.2019	Construction d'un débarquement à Hane - Ua Huka - Etudes	30 000 000	1 544 893		1 544 893			21 316 208	71,05
270.2019	Réhabilitation du débarcadère de Anaa - Travaux (3IF 2019)	434 500 000	34 632 228	25 951 521	8 680 707	5,97	74,93	425 819 293	98,00
271.2019	Réaménagement du débarcadère de Hereheretue - Travaux (3IF 2019)	601 000 000	129 596 745	85 381 454	44 215 291	14,21	65,88	556 784 709	92,64
272.2019	Construction d'une marina à Moeraï - Rurutu - Travaux (3IF 2019)	537 000 000	193 275 634	184 108 416	9 167 218	34,28	95,26	483 331 155	90,01
273.2019	Aérodrome de Arutua - Création d'un balisage lumineux - Etudes	15 000 000							
274.2019	Mise aux normes du balisage diurne et signalisation verticale des aérodromes -	92 017 299	16 369 160		16 369 160			75 648 139	82,21
275.2019	Aérodrome de Kaukura - Mises aux normes CHEA et rénovation de la piste, de	500 000 000	130 000 000	116 813 626	13 186 374	23,36	89,86	384 176 930	76,84
276.2019	Extension de l'aérogare de Tikehau - Etudes	10 000 000	8 097 580	1 554 503	6 543 077	15,55	19,20	1 554 503	15,55
277.2019	Aérodrome de Anaa - Création d'un balisage lumineux - Etudes	25 000 000	4 983 004		4 983 004			9 695 361	38,78
278.2019	Aérodrome de Takaroa - Mises aux normes CHEA, réfection de la piste et créat	30 000 000	11 919 922	5 707 362	6 212 560	19,02	47,88	20 787 440	69,29
279.2019	Aérodrome de Manihi - Mises aux normes CHEA, réfection de la piste et créatio	40 218 318	7 061 048	2 697 107	4 363 941	6,71	38,20	16 530 792	41,10
281.2019	Balisage maritime 2019 (3IF 2019)	79 928 802	3 824 414	3 824 414		4,78	100,00	79 928 802	100,00
283.2019	Aménagement d'une marina et création d'un remblai à Avera - Raiatea	29 411 580	6 364 341	2 964 217	3 400 124	10,08	46,58	10 599 876	36,04

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
287.2019	Aménagement et travaux divers ouvrages maritimes TG - 2019	7 239 110	925 311	925 311		12,78	100,00	7 239 110	100,00
289.2019	Réalisation d'un débarcadère à Amanu (3IF 2019)	260 000 000	64 345	64 345		0,02	100,00	255 971 398	98,45
292.2019	Aménagement du terre-plein du quai de Mangareva	42 000 000	1 172 070	1 172 070		2,79	100,00	41 404 631	98,58
436.2019	Etudes - Construction diverses infrastructures aérodrome Moorea	20 000 000	15 234 803	3 515 942	11 718 861	17,58	23,08	4 402 540	22,01
437.2019	Etudes - Extension aérogare Fakarava	30 000 000	16 618 000	30 736	16 587 264	0,10	0,18	2 177 736	7,26
439.2019	Aérodrome de Ua Pou - Mise aux normes CHEA, réfection de piste - Etudes et	20 000 000	2 808 182		2 808 182			17 191 818	85,96
440.2019	Aérodrome de Ua Huka - Mise aux normes CHEA, réfection de piste - Etudes	5 000 000	2 161 000	968 200	1 192 800	19,36	44,80	1 307 200	26,14
441.2019	Etudes - Reconstruction aérogare Tubuai	41 000 000	22 138 225	11 169 010	10 969 215	27,24	50,45	15 030 785	36,66
442.2019	Etudes de conception des aéroports internationaux de Nuku Hiva et de Rangiroa	65 000 000	37 894 133	25 232 925	12 661 208	38,82	66,59	52 338 792	80,52
458.2019	Réhabilitation du quai de Tapuamu - Travaux - Tranche 1 (3IF 2019)	44 000 000	1 222 402	162 402	1 060 000	0,37	13,29	42 940 000	97,59
229.2020	Reconstruction de l'hélistation et construction d'un hangar à Taiohae	320 000 000	141 322 522	22 055 380	119 267 142	6,89	15,61	90 732 858	28,35
274.2020	Balisage maritime - 2020 (3IF 2020)	100 000 000	6 153 355	4 871 574	1 281 781	4,87	79,17	98 718 219	98,72
275.2020	Renforcement de la darse de Avera - Rurutu	50 000 000	7 215 192	1 305 289	5 909 903	2,61	18,09	2 039 789	4,08
276.2020	Construction du débarcadère de Anau - Bora Bora - Etudes et travaux Tranche	105 000 000	5 890 323	5 042 368	847 955	4,80	85,60	9 862 718	9,39
277.2020	Aménagement de la pointe portuaire de Tehoro - Teva I Uta - Travaux (3IF 202	315 000 000	102 631 120	87 852 734	14 778 386	27,89	85,60	300 221 614	95,31
281.2020	Reconstruction du quai de Farepiti - Bora Bora - Travaux - Tranche 1 (3IF 202	916 768 224	440 319 845	262 785 982	177 533 863	28,66	59,68	631 795 057	68,92
284.2020	Réhabilitation du quai de Tapuamu - Tahaa - Travaux - Tr2 (3IF 2020)	51 230 375	13 089 342	8 087 712	5 001 630	15,79	61,79	46 228 745	90,24
287.2020	Aménagement des ouvrages maritimes de Avatoru - Rangiroa - Travaux (3IF 2	326 000 000	26 379 178	1 368 180	25 010 998	0,42	5,19	298 989 002	91,71
288.2020	Reconstruction du débarcadère de Vahitahi - Nukutavake - Travaux (3IF 2020)	415 000 000	30 046 773	8 789 061	21 257 712	2,12	29,25	392 153 500	94,49
289.2020	Aménagements et travaux divers - Ouvrages maritimes - 2020	17 453 392	10 161 661		10 161 661			7 291 731	41,78
290.2020	Agrandissement du quai de Fare - Huahine - Etudes	30 000 000						2 172 927	7,24
291.2020	Mise aux normes aérodrome de Rurutu - Etudes	30 000 000	15 000 000		15 000 000			3 418 654	11,40
292.2020	Aérodrome de Maupiti - Mise aux normes ATR 72 - Etudes	30 000 000	2 000 000		2 000 000				
293.2020	Aérodrome de Takume - Mise aux normes CHEA code 2C (3IF 2020)	350 000 000	34 839 089	29 065 457	5 773 632	8,30	83,43	302 663 918	86,48
294.2020	Rénovation de la darse de Hitia'a O Te Ra - Etudes et travaux (3IF 2020)	60 000 000	49 680 416	36 359 102	13 321 314	60,60	73,19	37 978 686	63,30
295.2020	Construction d'une cale de mise à l'eau à Papenoo - Travaux	150 074 230	9 024 392	3 637 334	5 387 058	2,42	40,31	144 687 172	96,41
296.2020	Construction d'une rampe de mise à l'eau sur les villages de Hanapaaoo, Motuu	20 000 000	3 000 000	91 952	2 908 048	0,46	3,07	91 952	0,46
297.2020	Protection du débarcadère de Haakuti - Ua Pou - Etudes	25 000 000						316 400	1,27
385.2020	Transfert de propriété à titre gratuit au profit du Pays - Aérodrome de Bora Bora	4 500 000 000	29 500 000		29 500 000			4 470 500 000	99,34
386.2020	Transfert de propriété à titre gratuit au profit du Pays - Aérodrome de Raiatea (E	2 135 020 083	3 483 983		3 483 983			2 131 536 100	99,84
387.2020	Transfert de propriété à titre gratuit au profit du Pays - Aérodrome de Rangiroa	1 409 093 868	47 082 168		47 082 168			1 362 011 700	96,66
397.2020	Création d'un nouvel aérodrome sur l'atoll de Apataki - Etudes	30 000 000	4 044 802		4 044 802			1 955 198	6,52
225.2021	Installation et aménagement d'une centrale électrique à Huahine	19 000 000	2 000 000		2 000 000				
282.2021	Construction du débarcadère et de la cale de Hane - Ua Huka - Travaux (3IF 2	570 000 000	97 039 500	46 915 970	50 123 530	8,23	48,35	47 876 470	8,40

MISSION 914 - RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

PAGE 56

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
283.2021	Etudes maritimes préalables - 2021	30 000 000	29 014 727	16 573 463	12 441 264	55,24	57,12	17 452 716	58,18
284.2021	Construction d'une marina à Taiohae - Nuku Hiva - Etudes	85 000 000	42 794 727	23 957 560	18 837 167	28,19	55,98	24 162 833	28,43
285.2021	Réhabilitation des darses de l'atoll de Reao - Etudes	30 000 000	15 297 073	1 107 721	14 189 352	3,69	7,24	2 545 646	8,49
287.2021	Aérodrome de AHE - Mise aux normes 3C et création d'un balisage lumineux (3	580 000 000	468 697 386	372 342 543	96 354 843	64,20	79,44	421 484 186	72,67
288.2021	Mise aux normes de l'aérodrome de Manihi (3IF 2021)	150 000 000	120 000 000	107 168 913	12 831 087	71,45	89,31	107 168 913	71,45
289.2021	Aérodrome de Nuku Hiva - Accès routier au quai et rénovation du balisage lumi	20 000 000							
290.2021	Création d'un balisage lumineux à Anaa (3IF 2021)	290 000 000	244 000 000	117 784 690	126 215 310	40,62	48,27	117 784 690	40,62
291.2021	Etudes préliminaires sur les aérodromes du Pays - 2021	20 000 000	7 741 020	5 839 840	1 901 180	29,20	75,44	11 551 333	57,76
292.2021	Aérodrome de Hiva Oa - Mise aux normes CHEA - Etudes	10 000 000	9 905 072	3 046 708	6 858 364	30,47	30,76	3 141 636	31,42
293.2021	Aménagement de la marina de Patio - Tahaa - Travaux (3IF 2021)	245 000 000	126 461 532	66 688 937	59 772 595	27,22	52,73	185 227 405	75,60
294.2021	Aménagement hydraulique pour la darse de Omoa - Fatu Hiva - Travaux (3IF 2	204 000 000	110 273 033	92 398 054	17 874 979	45,29	83,79	186 125 021	91,24
295.2021	Reconstruction des débarcadères de Napuka - Travaux (3IF 2021)	470 000 000	328 956 982	324 636 914	4 320 068	69,07	98,69	395 679 932	84,19
296.2021	Balisage maritime - 2021 (3IF 2021)	100 000 000	64 973 564	31 770 660	33 202 904	31,77	48,90	66 797 096	66,80
297.2021	Grosse réparation quai station d'avitaillement et quai marina de Avatoru - Rang	141 500 000	80 548 541	41 615 893	38 932 648	29,41	51,67	99 666 602	70,44
298.2021	Construction d'une marina à Fetuna - Raiatea - Travaux (3IF 2021)	290 000 000	198 331 979	127 047 885	71 284 094	43,81	64,06	210 737 949	72,67
300.2021	Diagnostic des ouvrages maritimes - 2021	20 492 179	4 897 420	4 897 420		23,90	100,00	20 492 179	100,00
301.2021	Aménagement et travaux divers ouvrages maritimes TG - 2021	15 000 000	7 746 152	7 746 152		51,64	100,00	13 139 077	87,59
302.2021	Aménagement et travaux divers ouvrages maritimes Australes - 2021	15 000 000	7 762 251	6 828 600	933 651	45,52	87,97	6 828 600	45,52
303.2021	Aménagements et travaux divers - Ouvrages maritimes ISLV - 2021	15 000 000						2 800 460	18,67
314.2021	Reconstruction de l'aérogare de Rurutu - Etudes	30 000 000	27 145 088		27 145 088				
315.2021	Aménagement et travaux divers de l'aérodrome de Bora Bora - 2021	175 410 000	148 450 000	5 481 364	142 968 636	3,12	3,69	18 961 364	10,81
316.2021	Aménagement et travaux divers de l'aérodrome de Raiatea - 2021	193 631 000	171 961 000	20 100 811	151 860 189	10,38	11,69	31 530 811	16,28
317.2021	Aménagement et travaux divers de l'aérodrome de Rangiroa - 2021	61 581 900	32 111 900	2 714 759	29 397 141	4,41	8,45	4 184 759	6,80
318.2021	Resurfaçage de la piste de Raiatea (Etat-Aéro)	417 000 000	417 000 000	41 700 000	375 300 000	10,00	10,00	41 700 000	10,00
319.2021	Resurfaçage de la piste de Rangiroa (Etat-Aéro)	536 000 000	536 000 000	53 600 000	482 400 000	10,00	10,00	53 600 000	10,00
320.2021	Construction hangar aéronef aérodrome de Moorea	150 000 000	59 804 000		59 804 000				
322.2021	Aménagement et travaux divers de mise aux normes de la plateforme aéroportu	25 000 000	7 966 024	184 330	7 781 694	0,74	2,31	8 601 768	34,41
323.2021	Construction du hangar aéronef de Nuku Hiva	114 000 000	20 000 000		20 000 000				
324.2021	Matériels et équipements d'entretien des aérodromes - 2021	32 969 075	30 774 482	20 840 182	9 934 300	63,21	67,72	23 034 775	69,87
325.2021	Reconstruction de l'aérogare de Tubuai	350 000 000	115 000 000	2 203 500	112 796 500	0,63	1,92	2 203 500	0,63
326.2021	Extension du parking de l'aérogare de Nuku Hiva	30 000 000	17 109 817		17 109 817				
327.2021	Aménagement du site aéroportuaire de Maupiti	50 000 000	15 000 000	222 642	14 777 358	0,45	1,48	222 642	0,45
397.2021	Aménagement du site de surf de Papepoo - Etudes	40 000 000						4 248 800	10,62
398.2021	Mise en place des lignes de mouillage extérieures à Makatea	75 000 000	13 097 080		13 097 080			1 902 920	2,54

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
399.2021	Aménagement du terre-plein du port de Tahauku - Etudes	10 000 000	2 000 000	63 945	1 936 055	0,64	3,20	63 945	0,64
400.2021	Amélioration des infrastructures maritimes pour la desserte de Tubuai - Etudes	38 000 000	6 018 016	2 549 746	3 468 270	6,71	42,37	6 531 730	17,19
435.2021	Mise aux normes des services de navigation aérienne - 2022	76 000 000	11 751 202	3 727 206	8 023 996	4,90	31,72	3 727 206	4,90
436.2021	Aménagement et travaux locaux DAC	32 505 407	32 505 407	252 624	32 252 783	0,78	0,78	252 624	0,78
437.2021	Acquisition et installation de vigie mobile aérodrome Maupiti	19 000 000	19 000 000	11 572 472	7 427 528	60,91	60,91	11 572 472	60,91
438.2021	Rénovation de l'aérogare de Takaroa - Etudes	10 000 000	9 259 850	508 440	8 751 410	5,08	5,49	1 248 590	12,49
442.2021	Acquisitions foncières pour infrastructures portuaires et aéroportuaires - 2021	5 200 460	5 115 200	5 115 200		98,36	100,00	5 200 460	100,00
443.2021	Aménagement du quai du dispensaire de Maupiti	36 500 000							
205.2022	Protection littorale de la RT au droit de la plage Tavana - Tubuai	30 000 000	5 807 822		5 807 822				
235.2022	Aérodrome de Raroia - Mise aux normes CHEA au code 3C de la piste - Etude	20 000 000	8 000 000		8 000 000				
236.2022	Aérodrome de Napuka - Mise aux normes CHEA au code 3C de la piste - Etud	20 000 000	8 000 000		8 000 000				
237.2022	Aérodrome de Totegegje - Mise aux normes CHEA au code 3C de la piste et cr	30 000 000	5 500 000		5 500 000				
238.2022	Aérodrome de Ua Huka - Mise aux normes CHEA - Travaux	17 500 000	17 500 000	5 850 404	11 649 596	33,43	33,43	5 850 404	33,43
240.2022	Aéroport de dégagement international Rangiroa - Etudes conception	40 000 000	27 000 000	1 590 300	25 409 700	3,98	5,89	1 590 300	3,98
241.2022	Aéroport international Nuku Hiva - Etudes conception	40 000 000	25 000 000	2 163 150	22 836 850	5,41	8,65	2 163 150	5,41
242.2022	Aéroport international dédiés aux jets privés - Bora Bora - Etudes conception	40 000 000	25 000 000	1 590 300	23 409 700	3,98	6,36	1 590 300	3,98
243.2022	Etudes générales - Tous aérodromes - 2022	20 000 000	5 803 314	667 509	5 135 805	3,34	11,50	667 509	3,34
245.2022	Quai de Farepiti - Tranche 2 - Bora Bora (3IF 2022)	1 518 000 000							
246.2022	Débarcadère de Paopao - Moorea (3IF 2022)	226 000 000	124 966 296	23 489 133	101 477 163	10,39	18,80	23 489 133	10,39
249.2022	Aménagement des installations portuaires de Tairapu Ouest - Tahiti (3IF 2022)	466 000 000	93 068 591	623 090	92 445 501	0,13	0,67	623 090	0,13
250.2022	Reconstruction du débarcadère de Fangatau - Etudes	33 000 000	3 916 667	1 714 227	2 202 440	5,19	43,77	1 714 227	5,19
251.2022	Reconstruction du débarcadère de Pukarua - Etudes	27 000 000	1 700 000	1 625 827	74 173	6,02	95,64	1 625 827	6,02
252.2022	Confortement de débarcadères Fakarava et Tikehau - Etudes	25 000 000							
253.2022	Construction des appontements scolaires Faaana & Faaouo - Huahine - Etude	5 000 000	1 318 710	1 318 710		26,37	100,00	1 318 710	26,37
254.2022	Etudes maritimes préalables, diagnostics et faisabilité - 2022	55 000 000	50 116 667	15 098 774	35 017 893	27,45	30,13	15 098 774	27,45
255.2022	Balisage maritime 2022 (3IF 2022)	100 000 000	80 000 000	49 503 592	30 496 408	49,50	61,88	49 503 592	49,50
256.2022	Aménagements et travaux divers - Ouvrages maritimes Australes - 2022	10 000 000	93 668	93 668		0,94	100,00	93 668	0,94
257.2022	Aménagements et travaux divers - Ouvrages maritimes Marquises - 2022	20 000 000	17 356 107	15 418 826	1 937 281	77,09	88,84	15 418 826	77,09
258.2022	Aménagements et travaux divers - Ouvrages maritimes TG - 2022	10 000 000	8 560 088	4 752 161	3 807 927	47,52	55,52	4 752 161	47,52
259.2022	Aménagements et travaux divers - Ouvrages maritimes ISLV - 2022	10 000 000	7 519 840	5 884 065	1 635 775	58,84	78,25	5 884 065	58,84
260.2022	Courantologie et d'agitation au droit du village de Paea - Etudes	10 000 000							
261.2022	Aménagement du front de mer du village de Manihi et rénovation de la marina -	35 000 000	1 000 000	110 988	889 012	0,32	11,10	110 988	0,32
350.2022	Etudes préliminaires - Reconstruction de l'aérogare de Hiva Oa	5 000 000	5 000 000	490 257	4 509 743	9,81	9,81	490 257	9,81
351.2022	Mise aux normes de l'aérodrome de Hiva Oa - Travaux	50 000 000	13 211 033		13 211 033				

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
352.2022	Etudes d'aménagement de l'aérodrome de Raiatea	5 000 000	5 000 000	4 582 800	417 200	91,66	91,66	4 582 800	91,66
401.2022	Aménagement des aérogares et infrastructures d'escale pour l'accueil des nouv	80 000 000	80 000 000	879 876	79 120 124	1,10	1,10	879 876	1,10
402.2022	Mise en sécurité du débarcadère de Hatiheu - Etudes	12 000 000	1 000 000		1 000 000				
	TOTAL DU PROGRAMME	27 362 209 858	6 606 216 394	2 998 563 459	3 607 652 935	10,96	45,39	17 889 636 030	65,38
91403 - PROTECTION CONTRE LES EAUX									
346.2010	Echanges de parcelles destinées à la protection contre les eaux (E/O)	200 000 000	28 000 000		28 000 000				
297.2014	Réhabilitation des protections de la pointe Matira - Bora Bora (3IF 2014)	100 000 000	29 086 606		29 086 606			45 486 737	45,49
268.2015	Etudes pour aménagement de la rivière Tipaerui - Papeete (3IF 2016)	15 000 000	3 690 402	3 690 402		24,60	100,00	11 534 914	76,90
208.2016	Etudes d'aménagement - rivière Pipine et rivière Teura - Arue (3IF 2016)	27 500 000	4 844 423		4 844 423			15 839 282	57,60
276.2017	Assainissement rivière Nymphaea - Etudes	40 000 000	10 390 127		10 390 127			18 818 142	47,05
357.2018	Mise en oeuvre de pièges à embâcles sur la rivière de Tahauku - Hiva Oa - Etu	10 000 000	2 256 060	2 256 060		22,56	100,00	2 256 060	22,56
360.2018	Calibrage et protection en enrochement des berges rivières à Huahine (3IF 2018)	20 000 000						18 277 348	91,39
361.2018	Reconstruction d'un mur de protection - Fangatau (3IF 2018)	30 000 000	92 118	92 118		0,31	100,00	25 314 260	84,38
362.2018	Construction d'un mur de protection côté océan - Reao - Etudes (3IF 2018)	10 000 000	3 500 000		3 500 000				
368.2018	Aménagement du secteur de la rivière Piafau et de l'exutoire St Hilaire - Etudes	15 000 000	10 700 506	10 028 465	672 041	66,86	93,72	13 827 959	92,19
372.2018	Diagnostic des ouvrages des eaux pluviales RC (pk12,5 et 13,3) - canal C16, d	10 000 000	6 024 496	959 634	5 064 862	9,60	15,93	4 935 138	49,35
373.2018	Reconstruction du pont de la rivière Nahoata sur la RT1 et Tranche 1 de l'amén.	600 000 000	151 282 889	139 783 265	11 499 624	23,30	92,40	585 502 190	97,58
294.2019	Diagnostic des bassins d'orage de Tamahana et Vaiaha - Tahiti	10 000 000	3 583 586	1 966 075	1 617 511	19,66	54,86	8 182 489	81,82
295.2019	Réalisation d'un bassin dégraveur en amont de la rivière Vaiami - Etudes	15 000 000							
300.2019	Confortement des berges de la rivière de Hanapaaooa - Hiva Oa - Travaux (3IF	30 000 000	23 149 704	7 625 050	15 524 654	25,42	32,94	9 253 882	30,85
304.2019	Travaux d'aménagement de l'aval de la rivière Vaipoopoo (PK 9,6) et réalisation	220 000 000	118 011 663	87 143 090	30 868 573	39,61	73,84	132 773 750	60,35
305.2019	Etude contre l'érosion de la plage de Vairaharaha - Teva I Uta	19 000 000	10 573 038	9 456 187	1 116 851	49,77	89,44	14 082 407	74,12
306.2019	Aménagement de la rivière Vaiatu PK 21,8 Paea - Etudes	10 000 000						4 038 582	40,39
280.2020	Protection du littoral le long de la RT6 en sortie de Ppt vers l'échangeur de Faa'	438 000 000	186 271 681	49 140 097	137 131 584	11,22	26,38	289 858 028	66,18
298.2020	Protection littorale de la route de ceinture dans le village de Taahueia - Tubuai	30 000 000							
299.2020	Aménagement de la rivière Nymphaea - Tranche 1 (3IF 2021)	330 000 000	95 802 688	55 480 909	40 321 779	16,81	57,91	77 678 221	23,54
301.2020	Protection des berges de rivière et de littoral sur Tahiti (3IF 2020)	200 000 000	14 581 098		14 581 098			184 501 049	92,25
388.2020	Acquisition parcelle rivière Afeu - Papeari	51 608 000						51 542 620	99,87
308.2021	Aménagements et travaux divers - Défense contre les eaux ISLV - 2021	30 000 000	12 509 919	12 509 919		41,70	100,00	12 509 919	41,70
309.2021	Protection des berges de rivières et du littoral sur Tahiti (3IF 2021)	200 000 000	44 453 033	40 501 688	3 951 345	20,25	91,11	196 048 655	98,02
310.2021	Suivi du transport sédimentaire des rivières de Tahiti - 2021	2 983 825	1 740 825	1 740 825		58,34	100,00	1 740 825	58,34
311.2021	Aménagement de la rivière Nahoata - Tranche 2 (3IF 2021)	400 000 000	123 392 567	118 518 985	4 873 582	29,63	96,05	158 126 418	39,53
313.2021	Acquisitions foncières pour l'aménagement de la rivière Tiapa	17 000 000	1 000 000	468 000	532 000	2,75	46,80	468 000	2,75
401.2021	Agrandissement et protection de la place de la mairie de Tubuai - Etudes	15 000 000	8 000 000	3 036 865	4 963 135	20,25	37,96	3 036 865	20,25

MISSION 914 - RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

PAGE 59

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
444.2021	Réfection du bassin de Vaiaha - Faaa (3IF 2021)	140 000 000	100 000 000	63 182 520	36 817 480	45,13	63,18	63 182 520	45,13
462.2021	Protection littorale des propriétés sises le long de la darse de Amanu	50 000 000							
262.2022	Réparations du canal C16 à Punaauia (3IF 2022)	20 000 000							
263.2022	Réfection du canal de la rivière Tipaerui à Papeete (3IF 2022)	385 000 000	144 012 000	30 878 496	113 133 504	8,02	21,44	30 878 496	8,02
264.2022	Aménagement de la rivière Hamuta - Etudes	15 000 000	6 000 000	2 102 537	3 897 463	14,02	35,04	2 102 537	14,02
265.2022	Aménagements et travaux divers - Défense contre les eaux ISLV - 2022	10 000 000	6 106 458	6 106 458		61,06	100,00	6 106 458	61,06
266.2022	Protection des berges de rivières et du littoral - Tahiti (3IF 2022)	130 000 000	130 000 000	105 864 485	24 135 515	81,43	81,43	105 864 485	81,43
267.2022	Assainissement du système de collecte et d'évacuation des eaux pluviales - Ma	60 000 000	20 000 000		20 000 000				
268.2022	Aménagements et travaux divers - Défense contre les eaux Marquises - 2022	20 000 000	1 728 900	1 728 900		8,64	100,00	1 728 900	8,64
269.2022	Protection des berges à Faaripo (dernière tranche) - Papenoo (3IF 2022)	400 000 000	50 000 000		50 000 000				
TOTAL DU PROGRAMME		4 326 091 825	1 350 784 787	754 261 030	596 523 757	17,44	55,84	2 095 497 136	48,44
91404 - ENERGIE									
126.2012	SWAC du CHPF	3 800 000 000	259 241 002	213 400 318	45 840 684	5,62	82,32	3 754 159 316	98,79
168.2017	Energies renouvelables - Bâtiments du Pays (2017-2021)	23 300 000	3 829 523	560 234	3 269 289	2,40	14,63	14 143 255	60,70
377.2018	Subvention TEP - Liaison 90.000 volts (CdP 2 - 2018)	650 000 000						520 000 000	80,00
464.2018	Acquisition de moyen de production d'énergie électrique	35 000 000	16 352 616	1 568 580	14 784 036	4,48	9,59	20 215 964	57,76
408.2019	Mise aux normes des moyens de distribution électrique de Makemo	85 000 000	6 357 040	3 016 240	3 340 800	3,55	47,45	26 998 175	31,76
409.2019	Travaux d'extension du réseau de distribution électrique de Makemo	37 000 000	2 466 832	2 466 832		6,67	100,00	2 466 832	6,67
410.2019	Mise aux normes des moyens de production électrique de Makemo	8 000 000	5 149 755	1 594 179	3 555 576	19,93	30,96	4 444 424	55,56
432.2021	Donation terre TETAHUNA 2 - Maiao (E/O)	2 000 000	2 000 000	1 709 000	291 000	85,45	85,45	1 709 000	85,45
433.2021	Frais de donation terre TETAHUNA 2 - Maiao	1 000 000	90 000	87 293	2 707	8,73	96,99	87 293	8,73
434.2021	Subvention TEP - Renouvellement de la liaison TEP 30 000 Volts et canalisation	785 000 000	435 500 000	435 500 000		55,48	100,00	435 500 000	55,48
353.2022	Participation au capital de la TEP	150 000 000	134 244 000	134 244 000		89,50	100,00	134 244 000	89,50
354.2022	Acquisition de moyens de production de secours mobiles	50 120 000	80 000		80 000				
TOTAL DU PROGRAMME		5 626 420 000	865 310 768	794 146 676	71 164 092	14,11	91,78	4 913 968 259	87,34
91405 - POSTES, TELECOMMUNICATIONS, NOUVELLES TECHNOLOGIES									
177.2014	Projet Bâtiment TOTEM "Pacific DigiPol" - études (FEI 2018)	70 589 500	1 748 750	1 748 750		2,48	100,00	27 103 673	38,40
181.2019	Subvention FARE RATA programme DAB - phase 1	70 000 000	7 000 000	7 000 000		10,00	100,00	70 000 000	100,00
383.2020	Subvention OPT - Natitua Sud - Phase 1 (FEI 2020)	1 032 995 227	310 000 000	309 898 568	101 432	30,00	99,97	826 396 182	80,00
391.2021	Subvention pour l'achat d'équipements à destination du FABLAB - DIGIPOL	10 000 000	3 965 613		3 965 613				
430.2021	Subvention ONATI - FTTH 4 (FEI 2021)	215 000 000						107 398 568	49,95
431.2021	Subvention OPT - Natitua sud - Phase 2 (FEI 2021)	1 183 000 000	412 500 000	75 262 812	337 237 188	6,36	18,25	254 260 425	21,49
457.2021	Subvention ONATI - Modernisation du réseau de transmission hertzienne	322 000 000							

MISSION 914 - RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

PAGE 60

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
458.2021	Subvention ONATI - Déploiement de la 4G dans les archipels éloignés	250 000 000							
459.2021	Subvention ONATI - Evolution du réseau satellite domestique	1 049 000 000	1 049 000 000	524 500 000	524 500 000	50,00	50,00	524 500 000	50,00
460.2021	Subvention ONATI - Installation d'un câble sub-lagunaire au sud de la presqu'île	11 525 000	11 525 000	8 399 650	3 125 350	72,88	72,88	8 399 650	72,88
271.2022	Subvention ONATI - Câble sub-lagunaire presqu'île de Tahiti - Travaux	148 832 630	35 000 000		35 000 000				
404.2022	Subvention FARE RATA - SI commercial Niu Ura	92 000 000	18 400 000		18 400 000				
405.2022	Subvention FARE RATA - Reconstruction et rénovation des bureaux de poste d	71 046 000	14 209 200		14 209 200				
406.2022	Subvention FARE RATA - Rénovation du bureau de poste de Bora-Bora	50 000 000	10 000 000		10 000 000				
407.2022	Subvention FARE RATA - Reconstruction du bureau de poste d'Uturoa	150 000 000	86 177 008		86 177 008				
408.2022	Subvention ONATI - Réseau très haut débit interservices publics de la Polynési	980 000 000							
	TOTAL DU PROGRAMME	5 705 988 357	1 959 525 571	926 809 780	1 032 715 791	16,24	47,30	1 818 058 498	31,86
91406 - MEDIAS									
272.2022	Subvention TNTV - Acquisition de matériel - 2022	44 000 000	44 000 000	22 000 000	22 000 000	50,00	50,00	22 000 000	50,00
	TOTAL DU PROGRAMME	44 000 000	44 000 000	22 000 000	22 000 000	50,00	50,00	22 000 000	50,00
TOTAL DES DEPENSES		71 290 090 871	21 744 763 870	11 804 420 956	9 940 342 914	16,56	54,29	43 652 997 423	61,23

MISSION / ARTICLE	LIBELLE RECETTE	BUDGET PRIMITIF (A)	BUDGET MODIFIE (B)	Réalisations 2022 (C)	ECARTS (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)		
91401 - RESEAU ROUTIER									
13111	3ème Instrument financier - Etat		3 076 080 748	0	3 076 080 748	0,00	0,00		
13211	3ème Instrument financier - Etat	2 830 270 818	3 564 969 649	2 778 331 906	786 637 743	98,16	77,93		
211	Terrains		711 376 233	0	711 376 233	0,00	0,00		
	TOTAL DU PROGRAMME	2 830 270 818	7 352 426 630	2 778 331 906	4 574 094 724	98,16	37,79		
91402 - PORTS ET AEROPORTS									
13111	3ème Instrument financier - Etat	1 292 565 004	3 178 873 782	1 720 415 335	1 458 458 447	133,10	54,12		
131188	Autres - Autres subventions de l'Etat		89 072 787	0	89 072 787	0,00	0,00		
132188	Autres - Autres subventions de l'Etat		745 400 000	0	745 400 000	0,00	0,00		
2031	Frais d'études			3 427	- 3 427	0,00	0,00		
211	Terrains		255 426 151	0	255 426 151	0,00	0,00		
23133	Ouvrages d'infrastructure			1 585 108	- 1 585 108	0,00	0,00		
	TOTAL DU PROGRAMME	1 292 565 004	4 268 772 720	1 722 003 870	2 546 768 850	133,22	40,34		
91403 - PROTECTION CONTRE LES EAUX									

MISSION / ARTICLE	LIBELLE RECETTE	BUDGET PRIMITIF (A)	BUDGET MODIFIE (B)	Réalisations 2022 (C)	ECARTS (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)		
13111	3ème Instrument financier - Etat		329 416 594	0	329 416 594	0,00	0,00		
13211	3ème Instrument financier - Etat	418 250 000	554 058 400	147 611 657	406 446 743	35,29	26,64		
211	Terrains		200 000 000	0	200 000 000	0,00	0,00		
	TOTAL DU PROGRAMME	418 250 000	1 083 474 994	147 611 657	935 863 337	35,29	13,62		
91404 - ENERGIE									
10251	Dons et legs en capital			1 709 000	- 1 709 000	0,00	0,00		
131181	Fonds exceptionnel d'investissement		9 303 401	0	9 303 401	0,00	0,00		
131183	Agence de l'environnement et la maitrise de l'énergie		233 323 616	0	233 323 616	0,00	0,00		
131188	Autres - Autres subventions de l'Etat		7 660 000	0	7 660 000	0,00	0,00		
132183	Agence de l'environnement et la maitrise de l'énergie			6 766 110	- 6 766 110	0,00	0,00		
20421	Pers privé-Biens mobiliers, matériel, études, batiments et installations			2 000 000	- 2 000 000	0,00	0,00		
211	Terrains		2 000 000	0	2 000 000	0,00	0,00		
	TOTAL DU PROGRAMME		252 287 017	10 475 110	241 811 907		4,15		
91405 - POSTES, TELECOMMUNICATIONS, NOUVELLES TECHNOLOGIES									
131181	Fonds exceptionnel d'investissement			211 245 466	- 211 245 466	0,00	0,00		
	TOTAL DU PROGRAMME			211 245 466	- 211 245 466		0,00		
TOTAL DES RECETTES		4 541 085 822	12 956 961 361	4 869 668 009	8 087 293 352	107,24	37,58		
RESULTAT MISSION 914				- 6 934 752 947					

MISSION 915 - TRANSPORTS

PAGE 62

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
91501 - TRANSPORTS TERRESTRES ET SECURITE ROUTIERE									
276.2010	Aménagement abris-bus sur le réseau de transport en commun	560 000 000	38 361 222		38 361 222			253 174 209	45,21
445.2019	Travaux d'aménagement du site de la fourrière automobile	200 000 000	2 835 852		2 835 852				
400.2020	Acquisition d'un bus-école	25 000 000							
401.2020	Aménagement de la gare routière d'Outumaoro - Punaauia	100 000 000	10 000 000		10 000 000				
337.2021	Travaux divers connexes aux infrastructures existantes de la DTT - 2021	13 000 000							
338.2021	Acquisition d'équipements de contrôle technique DTT - 2021	65 000 000							
402.2021	Réhabilitation de la gare routière de Papeete	25 000 000	5 000 000		5 000 000				
464.2021	Aménagement de la gare routière - Mairie Papeete - Etudes	15 000 000	15 000 000		15 000 000				
273.2022	Acquisition d'équipements de contrôle technique DTT - 2022	60 000 000							
274.2022	Travaux divers connexes aux infrastructures existantes de la DTT - 2022	13 000 000	6 316 854	6 316 854		48,59	100,00	6 316 854	48,59
TOTAL DU PROGRAMME		1 076 000 000	77 513 928	6 316 854	71 197 074	0,59	8,15	259 491 063	24,12
91502 - TRANSPORTS ET AFFAIRES MARITIMES									
377.2014	Grosses réparations du navire Tahiti Nui 1	135 000 000	4 330 907		4 330 907			125 669 093	93,09
287.2017	Achat d'un navire pour la desserte des Marquises (Iles du nord)	182 000 000	72 498 004	72 054 560	443 444	39,59	99,39	179 556 556	98,66
325.2019	Acquisition de matériels pour les navires et les travaux à réaliser à bord des navires	12 953 497						12 642 153	97,60
459.2019	Subvention FEPSM - Acquisition vedette de sauvetage et d'assistance médicale	60 000 000	6 300 716		6 300 716			53 699 284	89,50
339.2021	Acquisition de matériels et travaux des navires de la flottille administrative - 2021	17 808 280						15 283 772	85,82
403.2021	Remplacement des navires de la flottille TN1 et TN8 - Etudes	30 000 000	6 000 000	4 367 542	1 632 458	14,56	72,79	4 367 542	14,56
275.2022	Acquisition de matériels et travaux pour les navires de la flottille administrative - 2022	200 000 000	120 000 000	1 768 660	118 231 340	0,88	1,47	1 768 660	0,88
355.2022	Cession à titre gracieux du navire Te ata o hiva - Iles Marquises Sud (E/O)	127 500 000	127 500 000		127 500 000				
356.2022	Cession à titre gracieux du navire Iles du Nord - Marquises (E/O)	190 000 000	190 000 000		190 000 000				
TOTAL DU PROGRAMME		955 261 777	526 629 627	78 190 762	448 438 865	8,19	14,85	392 987 060	41,14
91503 - TRANSPORTS AERIENS ET AVIATION CIVILE									
353.2016	Installation et équipement du laboratoire de la maintenance technique	15 000 000	7 687 576	5 068 253	2 619 323	33,79	65,93	8 195 124	54,63
463.2021	Participation au capital de Tahiti Nui Helicopters (E/O)	200 000 000	200 000 000	199 998 000	2 000	100,00	100,00	199 998 000	100,00
TOTAL DU PROGRAMME		215 000 000	207 687 576	205 066 253	2 621 323	95,38	98,74	208 193 124	96,83
91504 - SECURITE AEROPORTUAIRE (ETAT)									
299.2017	Clôtures péril animalier Huahine et Fakarava	100 000 000	5 620 574		5 620 574			94 379 426	94,38
385.2018	Clôtures péril animalier de l'aérodrome de Tikehau	110 000 000	43 192 529	43 192 529		39,27	100,00	93 270 507	84,79
386.2018	Changement de toiture des hangars SSLIA - Tureia et Totegegie	11 000 000	8 500 854		8 500 854			2 499 146	22,72
387.2018	Construction de hangars pour véhicule SPPA - Rurutu et Tubuai	13 902 109	7 127		7 127			13 894 982	99,95
388.2018	Construction et réhabilitation de hangars pour camions et vedettes SSLIA	34 600 000	19 581 020		19 581 020			4 579 200	13,23
390.2018	Construction de slipway pour vedettes SSLIA - Programmation 2018	6 000 000	3 158 150		3 158 150			841 850	14,03

MISSION 915 - TRANSPORTS

PAGE 63

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
319.2019	Acquisition de moteurs hors-bord	18 300 000	18 300 000		18 300 000				
320.2019	Clôture péril animalier des aérodromes SPPA - Etudes techniques	10 000 000	9 516 239	9 314 940	201 299	93,15	97,88	9 314 940	93,15
328.2021	Achats de véhicules techniques DAC - 2021	404 611 736	320 590 606	305 507 744	15 082 862	75,51	95,30	336 917 138	83,27
329.2021	Construction de hangars pour les véhicules SPPA de Fakarava, Huahine et Ua	45 000 000	10 000 000		10 000 000				
330.2021	Matériel d'exploitation SSLIA - 2021	7 216 376	3 063 130	3 041 995	21 135	42,15	99,31	6 990 781	96,87
331.2021	Acquisition de véhicules techniques pour le SPPA	50 000 000	21 683 419	19 995 031	1 688 388	39,99	92,21	19 995 031	39,99
332.2021	Acquisition de matériels de lutte contre le péril animalier - 2021	1 745 602	1 508 698	1 508 698		86,43	100,00	1 745 602	100,00
333.2021	Construction de la nouvelle clôture SPPA de l'aérodrome de Nuku Hiva	5 000 000	3 784 800	3 784 800		75,70	100,00	3 784 800	75,70
334.2021	Études de définition des moyens de lutte contre le péril animalier (SPPA)	10 000 000	678 000	678 000		6,78	100,00	1 356 000	13,56
335.2021	Construction de clôtures adaptées d'aérodromes	85 000 000	8 163 400	7 255 581	907 819	8,54	88,88	16 092 181	18,93
336.2021	Acquisition de cuves de stockage - 2021	33 145 160	33 145 160		33 145 160				
445.2021	Hangars et abris SSLIA - Aménagements et travaux divers - 2021	14 760 216	14 359 536	14 179 536	180 000	96,07	98,75	14 580 216	98,78
277.2022	Achats de véhicules techniques DAC - 2022	303 586 625	34 000 000	11 406 960	22 593 040	3,76	33,55	11 406 960	3,76
278.2022	Matériels d'exploitation SSLIA - 2022	7 500 000	4 961 670	2 637 324	2 324 346	35,16	53,15	2 637 324	35,16
279.2022	Achat et installation de groupes électrogènes	15 000 000							
280.2022	Matériel garage DAC - 2022	6 130 000	840 781	719 191	121 590	11,73	85,54	719 191	11,73
282.2022	Hangars et abris SSLIA - Aménagements et travaux divers	30 000 000	1 368 000		1 368 000				
	TOTAL DU PROGRAMME	1 322 497 824	566 023 693	423 222 329	142 801 364	32,00	74,77	635 005 275	48,02
	TOTAL DES DEPENSES	3 568 759 601	1 377 854 824	712 796 198	665 058 626	19,97	51,73	1 495 676 522	41,91

MISSION / ARTICLE	LIBELLE RECETTE	BUDGET PRIMITIF (A)	BUDGET MODIFIE (B)	Réalisations 2022 (C)	ECARTS (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)		
91502 - TRANSPORTS ET AFFAIRES MARITIMES									
218	Autres immobilisations corporelles		317 500 000	0	317 500 000	0,00	0,00		
	TOTAL DU PROGRAMME		317 500 000	0	317 500 000		0,00		
91503 - TRANSPORTS AERIENS ET AVIATION CIVILE									
267	Créances rattachées à des participations		200 000 000	0	200 000 000	0,00	0,00		
	TOTAL DU PROGRAMME		200 000 000	0	200 000 000		0,00		
	TOTAL DES RECETTES		517 500 000	0	517 500 000	0,00	0,00		

RESULTAT MISSION 915

- 712 796 198

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
91601 - URBANISME									
TOTAL DU PROGRAMME						0,00	0,00		0,00
91602 - GESTION DU DOMAINE PUBLIC									
302.2017	Cadastre des remblais - Levés par drone et cartographie du trait de côte de la P	120 000 000	14 723 354		14 723 354			61 665 901	51,39
348.2019	Sécurisation des talus des biens domaniaux - 2019	11 154 676	5 373 150		5 373 150			5 781 526	51,83
404.2021	Création de zones de mouillages - 2021	20 000 000	17 440 420	9 095 441	8 344 979	45,48	52,15	9 095 441	45,48
409.2022	Création de zones de mouillages - 2022	15 000 000							
TOTAL DU PROGRAMME		166 154 676	37 536 924	9 095 441	28 441 483	5,47	24,23	76 542 868	46,07
91603 - AFFAIRES FONCIERES									
223.1995	Acquisition de terrains - Echange (E/O)	262 869 045	24 390 000	24 390 000		9,28	100,00	240 020 450	91,31
16.1998	Echange de terrains (E/O)	200 000 000	134 610 000	134 610 000		67,31	100,00	179 610 000	89,81
5.2003	Echange de terrains (E/O)	901 419 499	405 315 200	402 994 200	2 321 000	44,71	99,43	488 755 896	54,22
328.2010	Echange sans soulte immeuble OPT (E/O)	63 000 000	53 000 000		53 000 000				
291.2011	Echange sans soulte Lee Sang/PF (E/O)	283 350	283 350	163 350	120 000	57,65	57,65	163 350	57,65
197.2012	Echanges fonciers (E/O)	500 000 000							
258.2013	Etudes cadastrales de la Polynésie française - Programmation 2014-2016	264 656 841						264 108 825	99,79
284.2015	Echanges amiables d'emprises foncières E/O	100 000 000	5 000 000		5 000 000				
285.2015	Echanges fonciers E/O	1 000 000 000	1 000 000 000	774 300 000	225 700 000	77,43	77,43	774 300 000	77,43
288.2015	Etudes cadastrales de la Polynésie française - Calage RGPF Phase 1	150 000 000	75 554 350	10 654 968	64 899 382	7,10	14,10	57 167 339	38,11
380.2015	Echanges d'emprises foncières (E/O)	3 500 000	2 490 000		2 490 000				
227.2016	Actualisation topographique cadastrale 2016 - 2018	246 312 311	17 424 507		17 424 507			188 887 804	76,69
360.2016	Echange foncier parcelle AA 255 Taiohae - Nuku Hiva (E/O)	896 000	896 000		896 000				
310.2017	Echanges fonciers - Déviation de cours d'eau (E/O)	50 000 000	50 000 000		50 000 000				
311.2017	Cessions à titre gratuit au profit du Pays - 2017 (E/O)	363 306 420	334 033 000		334 033 000			29 273 420	8,06
468.2017	Etudes et aménagements divers du domaine Atimaono	160 000 000	2 837 429	1 926 600	910 829	1,20	67,90	131 726 360	82,33
430.2018	Sécurisation des talus des biens domaniaux - 2018	78 487 855						74 120 405	94,44
468.2018	Echange foncier Terre Herenave à Punaauia (E/O)	6 000 000	6 000 000		6 000 000				
469.2018	Echanges fonciers Terre Domaine Frédéric Bordes (E/O)	140 000 000	55 000 000		55 000 000				
349.2019	Etudes foncières cadastrales - 2019	2 938 000	2 938 000		2 938 000				
421.2019	Travaux sur biens du domaine privé du Pays - 2019	10 925 152	644 000		644 000			10 281 052	94,10
339.2020	Couverture photo cadastrale 2020-2022	65 000 000	20 224 418	8 662 676	11 561 742	13,33	42,83	14 496 496	22,30
340.2020	Sécurisation des talus des biens domaniaux - 2020	23 704 015						21 597 733	91,11
342.2020	Sécurisation talus R1015 - Faa'a	145 000 000	56 982 952	20 609 968	36 372 984	14,21	36,17	28 627 016	19,74
343.2020	Sécurisation talus BN10 - Punaauia	70 000 000	33 756 369	5 095 885	28 660 484	7,28	15,10	9 339 516	13,34
344.2020	Aménagement de la servitude de passage du Domaine Vaihi - Hitia'a	15 000 000						107 350	0,72

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
348.2020	Donation en faveur de la Polynésie française du lot n°3 de la parcelle cadastrée	600 000 000							
349.2020	Actualisation topographique cadastrale 2020-2022	73 000 000	13 976 565	4 326 765	9 649 800	5,93	30,96	26 501 007	36,30
407.2020	Aménagement et valorisation du domaine Atimaono - Etudes et travaux	120 000 000	22 394 637	226 000	22 168 637	0,19	1,01	1 107 400	0,92
408.2020	Acquisition parcelle AC n°3 (Terre Paofai) - Papeete	385 700 000						385 137 371	99,85
414.2020	Acquisition terre Tefenuamahai - Rangiroa	68 250 000							
341.2021	Etudes d'aménagement terrain TDF	10 000 000							
343.2021	Travaux de sécurisation du talus H366 - Faa'a	50 000 000	2 000 000	485 900	1 514 100	0,97	24,30	485 900	0,97
344.2021	Travaux de sécurisation du talus AR2 - Uturoa	100 000 000	8 765 549		8 765 549				
345.2021	Travaux sur biens du domaine privé du Pays - 2021	19 109 237						6 271 500	32,82
346.2021	Sécurisation des talus des biens domaniaux - 2021	30 000 000	16 408 029	15 577 434	830 595	51,92	94,94	16 854 480	56,18
347.2021	Acquisition AB 89 Afareaitu - Moorea	62 000 000	56 190 777	56 119 377	71 400	90,52	99,87	56 119 377	90,52
348.2021	Acquisitions immobilières à titre gratuit au profit du Pays - 2021 (E/O)	26 494 800	25 094 800	25 094 800		94,72	100,00	26 494 800	100,00
349.2021	Cessions immobilières à titre gratuit au profit d'une entité publique - 2021 (E/O)	100 000 000	100 000 000		100 000 000				
351.2021	Acquisition terre Haupapa - Raiatea	21 000 000	20 535 000	20 517 033	17 967	97,70	99,91	20 517 033	97,70
352.2021	Acquisition terres attenantes domaine Faahue - Tahaa	16 000 006	1 000 006		1 000 006				
405.2021	Travaux de sécurisation des talus T577 T578 et T591 - Mahina	110 000 000	38 000 000	5 672 500	32 327 500	5,16	14,93	5 672 500	5,16
406.2021	Travaux de sécurisation du talus CO26-27 - Papeete	25 000 000	23 500 000	20 648 059	2 851 941	82,59	87,86	20 648 059	82,59
407.2021	Frais de donation du lot n° 3 de la parcelle ML n° 1 - Niau	4 000 000	2 700 000		2 700 000				
408.2021	Indemnisation Immeuble BRAULT	180 000 000						179 946 982	99,97
409.2021	Acquisition immobilière AC55 AC98 AD82 - Hitiaa	65 000 000	62 362 000	62 356 331	5 669	95,93	99,99	62 356 331	95,93
465.2021	Acquisition terre Ahurau à Tiopaopa - Paea	15 000 000	10 000 000		10 000 000				
467.2021	Echanges fonciers avec la commune de Papeete (E/O)	1 500 000 000							
283.2022	Acquisitions immobilières d'opportunité - 2022	250 000 000	248 485 762	48 261 210	200 224 552	19,30	19,42	48 261 210	19,30
284.2022	Cessions immobilières à titre gratuit au profit d'une entité publique - 2022 (E/O)	500 000 000	500 000 000		500 000 000				
285.2022	Sécurisation talus T636 - Mahina	50 000 000	2 500 000		2 500 000				
286.2022	Sécurisation des talus des biens domaniaux - 2022	60 000 000	2 477 450	2 369 720	107 730	3,95	95,65	2 369 720	3,95
287.2022	Etudes et travaux sur biens du domaine public du Pays - 2022	50 000 000	34 367 417	34 172 794	194 623	68,35	99,43	34 172 794	68,35
288.2022	Etudes et travaux sur biens du domaine privé du Pays - 2022	50 000 000	792 300		792 300				
289.2022	Etudes foncières et actualisation cadastrale 2022	20 000 000							
290.2022	Echanges fonciers - Terre Vairee à Avera Rurutu (E/O)	500 000	500 000		500 000				
357.2022	Subvention OPH - Acquisition Vaimeamea - Foncier	382 850 000	382 850 000		382 850 000				
358.2022	Sécurisation du talus CW76 - Papeete	100 000 000	50 000 000		50 000 000				
359.2022	Acquisitions immobilières à titre gratuit au profit du Pays - 2022 (E/O)	2 668 200	2 668 200		2 668 200				
413.2022	Moins-value échange ss soulte Etat Vaiami/Broche et OPH terre TEIRIIRI (E/O)	141 287 648	141 287 648	141 287 648		100,00	100,00	141 287 648	100,00

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
TOTAL DU PROGRAMME		10 011 158 379	4 050 235 715	1 820 523 218	2 229 712 497	18,18	44,95	3 546 787 124	35,43
91604 - HABITAT									
138.1998	Cession d'immeuble - Autres tiers (E/O)	786 523 154	126 036 503		126 036 503			560 486 651	71,26
88.2000	Cession d'immeuble - OPH (E/O)	3 200 000 000	229 303 747		229 303 747			2 729 712 607	85,30
65.2002	Logemt soc - RHI TIMIONA	229 000 000	149 000 000		149 000 000			80 000 000	34,93
297.2011	Subvention OPH - Programme de Fare bois et AAHI - 2012 - 2014	1 177 561 171	22 423 248	8 279 174	14 144 074	0,70	36,92	1 134 597 617	96,35
384.2011	Subvention OPH - Habitat dispersé (CdP)	377 875 521	2 942 588		2 942 588			357 843 641	94,70
356.2014	Subvention aux opérateurs de logements sociaux agréés	401 588 080	46 065 760	46 065 760		11,47	100,00	397 208 062	98,91
300.2015	Subvention OPH - Habitat dispersé dans les îles - Programme 2015	604 412 453	20 307 324	10 680 182	9 627 142	1,77	52,59	586 613 333	97,06
303.2015	Subvention OPH - AAHI Hors îles du vent - 2015	50 772 264	753 317	753 317		1,48	100,00	50 772 263	100,00
304.2015	Transfert de biens immo E/O - Habitat	1 500 000 000	424 568 880		424 568 880			168 467 390	11,23
306.2015	Transfert à l'OPH Parcelle S163 Mahina E/O	150 000 000							
308.2015	Subvention OPH - AAHI Îles du vent - 2015	154 597 503	4 047 118	3 401 398	645 720	2,20	84,04	153 951 783	99,58
318.2015	Subvention OPH - PAHANI - Etudes et Travaux (CdP 2 - 2016)	172 236 300						172 060 054	99,90
385.2015	Logements sociaux étudiants - Outumaoro - Etudes et travaux (CdP 2 - 2017)	870 000 000	10 000 000	3 662 787	6 337 213	0,42	36,63	779 951 082	89,65
386.2015	Subvention OPH - Habitat dispersé IDV - Programme 2015	902 153 007						862 828 664	95,64
387.2015	Echanges amiables OPH - Nina Peata (E/O)	266 220	266 220		266 220				
388.2015	Transferts à l'OPH - RHI Timiona - Papeete Pirae (E/O)	350 000 000	240 000 000		240 000 000				
389.2015	Transfert à l'OPH - Terre Tutumarohirohi A173 Puka Puka (E/O)	4 000 000	4 000 000		4 000 000				
235.2016	Subvention OPH - Réhabilitation du lotissement Tetatau	3 000 000						1 000 000	33,33
240.2016	Etudes Programmation de Rénovation Urbaine de Mahina	80 000 000	2		2			40 325 687	50,41
250.2016	Etudes Programmation de Rénovation Urbaine de Papeete	100 000 000						39 419 078	39,42
252.2016	Etudes Programmation de Rénovation Urbaine de Punaauia	80 000 000						34 528 416	43,16
257.2016	Etudes Programmation de Rénovation Urbaine de Pirae	100 000 000						25 240 642	25,24
269.2016	Subvention OPH - Réhabilitation des Fare MTR sous garantie - phase 1	47 303 633						30 981 768	65,50
270.2016	Subvention OPH - Habitat dispersé hors Îles du vent - Programme 2016	674 411 733	11 154 444		11 154 444			662 608 769	98,25
271.2016	Subvention OPH - Habitat dispersé Îles du vent - Programme 2016	1 260 326 578	4 932 763	4 598 871	333 892	0,36	93,23	1 231 210 593	97,69
274.2016	Subvention OPH - Habitat dispersé - Tranche 1 (CdP 2 - 2015)	834 541 176	615 429 287	31 280 508	584 148 779	3,75	5,08	110 647 697	13,26
275.2016	Subvention OPH - Travaux de sécurisation des lotissements (CdP 2 - 2015)	199 663 866						172 722 959	86,51
280.2016	Subvention OPH - Amoe 1 - Programmation 2016	55 930 000						31 765 214	56,79
281.2016	Subvention OPH - AAHI Hors Îles du vent - 2016	218 688 952	4 763 444	2 523 808	2 239 636	1,15	52,98	215 795 706	98,68
282.2016	Subvention OPH - AAHI Îles du vent - 2016	266 018 263	1 589 273	1 058 965	530 308	0,40	66,63	265 431 059	99,78
357.2016	Subvention OPH - Etudes, travaux et rénovation de voiries et réseaux divers de	200 000 000	53 934 240	50 472 529	3 461 711	25,24	93,58	110 472 529	55,24
358.2016	Subvention OPH - Etudes et travaux de mise aux normes des stations d'épuration	200 000 000	33 907 000	18 271 856	15 635 144	9,14	53,89	120 334 985	60,17

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
362.2016	Cession à titre gratuit à l'OPH - Atima - Mahina (E/O)	357 400 000							
363.2016	Cession à titre gratuit à l'OPH - Résidence Grand - Pirae (E/O)	939 099 690	75 127 984		75 127 984			863 971 706	92,00
364.2016	Cession à titre gratuit à l'OPH - Résidence Mariani - Faaone - Taiarapu-Est (E)	395 372 792	8 662 910		8 662 910			386 709 882	97,81
367.2016	Subvention OPH - Habitat Dispersé - Tranche 1 IDV (CdP 2 - 2016)	164 499 773	17 177 636	1 989 943	15 187 693	1,21	11,58	148 782 485	90,45
369.2016	Etudes et réalisation d'un prototype de Fare en bois local	20 000 000	2 254 000		2 254 000				
312.2017	Subvention OPH - Construction de logement - Titioro iti - Etudes	35 000 000						31 679 871	90,51
316.2017	Subvention OPH - Habitat dispersé Iles du vent - Programmation 2017	3 031 857 431	22 363 618	8 937 988	13 425 630	0,29	39,97	2 999 899 902	98,95
317.2017	Subvention OPH - Habitat dispersé hors Iles du vent - Programmation 2017	3 153 977 146	58 315 067	55 176 511	3 138 556	1,75	94,62	3 081 740 871	97,71
318.2017	Subvention OPH - AAHI hors Iles du vent - 2017	421 016 527	2 284 933	1 444 150	840 783	0,34	63,20	417 283 853	99,11
319.2017	Subvention OPH - AAHI Iles du vent - 2017	641 893 630	1 057 197	635 694	421 503	0,10	60,13	640 856 150	99,84
320.2017	Subvention OPH - Voiries des lotissements OPH - 2017	200 000 000	22 000 000		22 000 000			60 000 000	30,00
321.2017	Subvention OPH - Construction de maisons de quartier dans les lotissements O	100 000 000	38 000 000	8 067 403	29 932 597	8,07	21,23	38 067 403	38,07
322.2017	Subvention OPH - Construction d'aires de jeu pour lotissements OPH - 2017	100 000 000	21 261 307	21 261 307		21,26	100,00	84 345 406	84,35
323.2017	Subvention OPH - Sécurisation des lotissements - Programme 2017	200 000 000	74 248 000	74 160 142	87 858	37,08	99,88	134 160 142	67,08
325.2017	Subvention OPH - Rénovation des réseaux et stations d'épuration - 2017	200 000 000						100 000 000	50,00
343.2017	Subvention OPH - Rénovation Cité Mariani - Travaux (CdP 2 - 2019)	510 252 101	162 496 321	162 496 321		31,85	100,00	503 134 977	98,61
344.2017	Subvention OPH - RHI Hotuarea - Te Ana Mao Nuutere - Travaux (CdP 2 - 20	497 773 109						149 331 930	30,00
345.2017	Subvention OPH - Sécurisation électrique 2018 - Travaux	321 507 756						320 777 648	99,77
347.2017	Subvention OPH - RHI Hotuarea Est (CdP 2 - 2018)	715 462 185						214 638 656	30,00
351.2017	Subvention OPH - Construction de logement à Teavaava - Taiarapu Est - Etud	45 000 000	9 000 000	9 000 000		20,00	100,00	45 000 000	100,00
354.2017	Subvention OPH - AAHI (intempéries de décembre 2015) (ex CAVC)	109 320 953	2 289 825	1 709 380	580 445	1,56	74,65	104 937 942	95,99
366.2017	Subvention OPH - Habitat dispersé (Intempéries 2017)	419 140 056						379 637 196	90,58
462.2017	Subvention OPH - Atihiva AEP études et travaux	70 000 000	29 000 000	29 000 000		41,43	100,00	70 000 000	100,00
397.2018	Aide à l'investissement des ménages - 2018	1 112 985 612						1 111 185 612	99,84
398.2018	Subvention OPH - Habitat dispersé - Iles du Vent - 2018	2 464 499 122	66 550 580	47 000 556	19 550 024	1,91	70,62	2 438 228 478	98,93
399.2018	Subvention OPH - Habitat dispersé - Hors Iles du Vent - 2018	738 111 495	70 580 558	60 105 104	10 475 454	8,14	85,16	727 636 041	98,58
404.2018	Subvention OPH - Village des pêcheurs Hotuarea - Etudes	30 000 000	21 000 000	5 926 015	15 073 985	19,75	28,22	14 926 015	49,75
408.2018	Subvention OPH - Viabilisation parcelles domaniales - Hatiheu - Etudes	10 000 000	2 800 000	2 788 414	11 586	27,88	99,59	5 788 414	57,88
409.2018	Subvention OPH - Sécurisation - 2018	60 000 000	26 522 122	26 481 997	40 125	44,14	99,85	50 744 512	84,57
411.2018	Subvention OPH - AAHI hors Iles du vent - Programmation 2018	315 837 812	4 848 331	2 107 846	2 740 485	0,67	43,48	306 544 802	97,06
412.2018	Subvention OPH - AAHI Iles du vent - Programmation 2018	511 202 199	2 137 511	1 337 895	799 616	0,26	62,59	506 197 667	99,02
425.2018	Subvention OPH - Acquisition de 4 maisons dans la résidence « Jardins de Pa	36 850 000	36 850 000	32 689 163	4 160 837	88,71	88,71	32 689 163	88,71
327.2019	Aide à l'investissement des ménages - 2019	386 817 693						386 807 693	100,00
329.2019	Subvention OPH - Auehi II - Etudes	19 425 000						6 695 161	34,47

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
334.2019	Subvention OPH - Viabilisation de parcelles à Fakarava - Phase travaux	44 000 000	7 000 000	7 000 000		15,91	100,00	31 200 000	70,91
335.2019	Subvention OPH - Viabilisation de parcelles à Tikehau - Phase travaux	48 700 000	21 915 000	21 915 000		45,00	100,00	48 700 000	100,00
340.2019	Subvention OPH - Viabilisation de parcelles à Hakapehi (Nuku Hiva) - Phase tr	155 000 000						140 625 802	90,73
341.2019	Subvention OPH - AAHI Iles du vent - 2019	789 273 049	27 561 844	25 391 751	2 170 093	3,22	92,13	787 102 956	99,73
342.2019	Subvention OPH - AAHI hors Iles du Vent - 2019	510 887 852	43 647 780	28 008 524	15 639 256	5,48	64,17	495 248 596	96,94
343.2019	Subvention OPH - Habitat dispersé - Iles du Vent - 2019	2 262 233 552	75 458 016	38 598 574	36 859 442	1,71	51,15	2 107 490 907	93,16
344.2019	Subvention OPH - Habitat Dispersé - Hors Iles du Vent - 2019	2 478 737 121	223 919 488	69 819 968	154 099 520	2,82	31,18	2 242 970 551	90,49
345.2019	Subvention OPH - Redéfinition du projet Elzea - Etudes	10 000 000	7 000 000	7 000 000		70,00	100,00	10 000 000	100,00
446.2019	Subvention OPH - Constructions de logements - Domaine Vienot - Travaux (C	562 927 509	175 954 562	174 814 087	1 140 475	31,05	99,35	524 749 251	93,22
311.2020	Subvention OPH - Vaiopoia - Papara - Travaux (CdP 2 - 2020)	326 117 647	61 197 150	61 197 150		18,77	100,00	283 996 794	87,08
312.2020	Subvention OPH - RHI Timiona 2.2 - Travaux (CdP 2 - 2020)	921 240 000						460 620 000	50,00
313.2020	Subvention OPH - Construction de logements - Auehi 2 (CDT - 2021)	385 000 000	105 875 000	74 047 857	31 827 143	19,23	69,94	74 047 857	19,23
315.2020	Subvention OPH - Amoe 1 - Mahina - Travaux (CdP 2 - 2020)	724 379 000	235 557 873	235 266 032	291 841	32,48	99,88	579 503 200	80,00
316.2020	Subvention OPH - Viabilisation de parcelles à Faaroa - Raiatea - Etudes	32 000 000	22 400 000		22 400 000			9 600 000	30,00
317.2020	Subvention OPH - AAHI Iles du Vent - Programmation 2020	623 249 138	134 448 109	122 222 255	12 225 854	19,61	90,91	571 023 284	91,62
318.2020	Subvention OPH - AAHI Hors Iles du Vent - Programmation 2020	898 434 218	398 865 290	367 906 984	30 958 306	40,95	92,24	867 475 912	96,55
319.2020	Subvention OPH - Habitat dispersé Iles du vent - Programmation 2020	1 453 485 869	76 939 504	44 204 920	32 734 584	3,04	57,45	1 249 488 750	85,96
320.2020	Subvention OPH - Habitat dispersé Hors Iles du Vent - Programmation 2020	995 366 419	337 416 012	145 125 880	192 290 132	14,58	43,01	789 361 012	79,30
321.2020	Subvention OPH - Titioro Iti - Papeete - Travaux (CDT - 2021)	309 714 448	112 303 660	112 303 660		36,26	100,00	219 567 860	70,89
323.2020	Subvention OPH - Mise en sécurité des talus des lotissements OPH - Program	100 000 000	50 000 000	50 000 000		50,00	100,00	80 000 000	80,00
324.2020	Subvention OPH - Remise en état des installations électriques des lotissements	55 000 000	38 500 000	27 500 000	11 000 000	50,00	71,43	44 000 000	80,00
325.2020	Subvention OPH - Remise en état des réseaux plomberie des lotissements OPH	55 000 000	18 502 836		18 502 836			16 500 000	30,00
326.2020	Subvention OPH - Gestion de maintenance du patrimoine OPH	100 000 000						30 000 000	30,00
327.2020	Subvention OPH - Aménagement du plateau Vaihiria - Travaux	100 000 000	30 000 000	27 403 314	2 596 686	27,40	91,34	97 403 314	97,40
329.2020	Subvention OPH - Etudes préalable acquisitions foncières - Programmation 2	20 000 000	5 000 000	4 389 168	610 832	21,95	87,78	10 389 168	51,95
330.2020	Subvention OPH - Construction de logements à Fautaua montagne - Pirae - D	8 000 000	2 085 700		2 085 700			5 914 300	73,93
331.2020	Subvention OPH - Réhabilitation du lotissement Tetatau - Etudes	13 000 000							
333.2020	Subvention OPH - Rénovation de la Cité Grand - Etudes	60 000 000						18 000 000	30,00
335.2020	Subvention OPH - Construction de logements - Orofero - Paea - Etudes	100 000 000	25 000 000	25 000 000		25,00	100,00	100 000 000	100,00
336.2020	Subvention OPH - Viabilisation de parcelles - Terre Eugénie - Etudes	35 000 000	9 500 000		9 500 000			10 500 000	30,00
402.2020	Subvention OPH - ATIHIVA - Afaahiti - Travaux	1 642 000 000	492 600 000	492 600 000		30,00	100,00	492 600 000	30,00
403.2020	Subvention OPH - AHONU - Mahina - Travaux (CDT - 2022)	685 000 000	205 500 000	202 425 000	3 075 000	29,55	98,50	202 425 000	29,55
404.2020	Subvention OPH - Rénovation et extension des stations d'épuration ATIMA, TIM	100 000 000	61 299 337	41 299 337	20 000 000	41,30	67,37	80 000 000	80,00
405.2020	Subvention OPH - Construction de maisons de quartier dans les lotissements O	138 057 772	78 057 772	78 057 772		56,54	100,00	138 057 772	100,00

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
406.2020	Subvention OPH - Remise en état de la station d'épuration de AMOE	42 000 000	21 831 979	21 831 979		51,98	100,00	42 000 000	100,00
355.2021	Aides à l'investissement des ménages - 2021	1 559 976 920	276 736 374	274 736 374	2 000 000	17,61	99,28	1 551 446 211	99,45
357.2021	Subvention OPH - Construction de logements - TEAVAAVA - Tairapu Est - T	467 500 000						140 250 000	30,00
358.2021	Subvention OPH - Construction de logements - OROFERO - Paea - Travaux	2 200 000 000	660 000 000	660 000 000		30,00	100,00	660 000 000	30,00
359.2021	Subvention OPH - Viabilisation parcelles domaniales - Hatiheu - Travaux	150 000 000	82 500 000		82 500 000				
360.2021	Subvention OPH - Réhabilitation - CHE OUTUMAORO - Punaauia - Travaux (448 269 690	149 480 907	134 480 907	15 000 000	30,00	89,97	134 480 907	30,00
361.2021	Subvention OPH - Habitat dispersé - IDV - 2021	2 789 633 707	983 304 756	897 166 529	86 138 227	32,16	91,24	2 093 238 004	75,04
362.2021	Subvention OPH - Habitat dispersé - HIDV - 2021	1 989 786 539	591 654 895	560 082 646	31 572 249	28,15	94,66	1 379 427 751	69,33
363.2021	Subvention OPH - AAHI - IDV - 2021	299 215 862	100 026 157	72 903 784	27 122 373	24,36	72,88	72 903 784	24,36
364.2021	Subvention OPH - AAHI - HIDV - 2021	199 950 425	185 950 425	156 816 769	29 133 656	78,43	84,33	156 816 769	78,43
365.2021	Subvention OPH - Etudes de préféabilité - Amoe	15 000 000							
367.2021	Subvention aux opérateurs de logements sociaux agréés - 2021	238 018 270	174 943 387	102 510 184	72 433 203	43,07	58,60	113 437 277	47,66
446.2021	Subvention OPH - Habitat dispersé IDV (CDT - 2021)	76 028 499	76 028 499	2 953 965	73 074 534	3,89	3,89	2 953 965	3,89
291.2022	Subvention OPH - Habitat dispersé IDV - 2022	2 420 000 000	740 000 000	629 725 609	110 274 391	26,02	85,10	629 725 609	26,02
292.2022	Subvention OPH - Habitat dispersé HIDV - 2022	2 802 619 973	1 122 619 973	891 846 064	230 773 909	31,82	79,44	891 846 064	31,82
293.2022	Subvention aux organismes privés de logement social agréés - 2022	510 000 000	249 644 764	78 949 520	170 695 244	15,48	31,62	78 949 520	15,48
294.2022	Subvention OPH - Etudes de viabilisation Marquises - 2022	60 000 000	18 000 000	18 000 000		30,00	100,00	18 000 000	30,00
296.2022	Subvention OPH - Voirie des lotissements OPH	160 000 000	48 000 000	48 000 000		30,00	100,00	48 000 000	30,00
297.2022	Subvention OPH - Rénovation structures des lotissements OPH - Etudes	55 000 000	16 500 000	16 500 000		30,00	100,00	16 500 000	30,00
298.2022	Subvention OPH - Diagnostic amiante et plomb - Etudes	55 000 000	16 500 000	16 500 000		30,00	100,00	16 500 000	30,00
299.2022	Subvention OPH - Viabilisation de 56 lots à Terre Eugénie - Travaux (CDT - 20	154 048 000	46 214 400	46 214 400		30,00	100,00	46 214 400	30,00
300.2022	Subvention OPH - Les hauts de Bonnefin - Etudes	60 000 000	13 400 000		13 400 000				
301.2022	Subvention OPH - Aménagement du domaine Amoe - Etudes	100 000 000	30 000 000	30 000 000		30,00	100,00	30 000 000	30,00
302.2022	Subvention OPH - Acquisition Atehui à Papara - Foncier (CDT - 2022)	94 210 500	94 210 500	93 692 500	518 000	99,45	99,45	93 692 500	99,45
303.2022	Subvention OPH - Acquisition parcelle M 605 (remblai RHI Hotuarea Est) à Faa	29 000 000	29 000 000		29 000 000				
304.2022	Subvention OPH - CHE Outumaoro - Logements étudiants - Tranche 3 - Etud	50 000 000	27 500 000	15 000 000	12 500 000	30,00	54,55	15 000 000	30,00
305.2022	Subvention OPH - AAHI - IDV - 2022	364 000 000	58 500 000		58 500 000				
306.2022	Subvention OPH - AAHI - HIDV - 2022	350 000 000	51 900 000		51 900 000				
307.2022	Subvention OPH - Hotuarea Ouest - Etudes	215 000 000	64 500 000	64 500 000		30,00	100,00	64 500 000	30,00
308.2022	Aides à l'investissement des ménages - 2022	600 000 000	502 167 624	412 294 284	89 873 340	68,72	82,10	412 294 284	68,72
309.2022	Subvention OPH - Acquisition de mobilier pour le CHE d'Outumaoro	88 000 000	26 400 000	26 400 000		30,00	100,00	26 400 000	30,00
360.2022	Subvention OPH - Logements étudiants Popoto - Etudes	12 500 000	3 750 000	3 750 000		30,00	100,00	3 750 000	30,00
361.2022	Rachat parts sociales actionnaires privés - SAGEP	303 283	303 283		303 283				
362.2022	Subvention OPH - Mamao Vallons - Etudes	190 000 000	57 000 000		57 000 000				

MISSION 916 - URBANISME, HABITAT ET FONCIER

PAGE 71

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
363.2022	Subvention OPH - Domaine Ahnne - Etudes	30 000 000	9 000 000		9 000 000				
364.2022	Subvention OPH - Construction Elzea - Travaux	1 331 383 576	399 415 072	399 415 072		30,00	100,00	399 415 072	30,00
365.2022	Subvention OPH - Acquisition parcelle CK 11 (Manuhoe) à Papeete - Foncier	52 200 000	52 200 000		52 200 000				
410.2022	Subvention OPH - Viabilisation de parcelles Atehui - Etudes	25 000 000	7 500 000		7 500 000				
411.2022	Subvention OPH - Infrastructure Mamao Vallons - Etudes	100 000 000	30 000 000		30 000 000				
412.2022	Subvention OPH - Viabilisation de 30 lots à Faaroa - Travaux	530 000 000	159 000 000		159 000 000				
424.2022	Subvention OPH - Travaux de rénovation de la voirie du lotissement Nahoata	200 000 000							
425.2022	Subvention OPH - Rénovation de la voirie à Fautaua Val	50 000 000							
	TOTAL DU PROGRAMME	71 490 620 794	13 041 440 986	8 891 132 803	4 150 308 183	12,44	68,18	49 445 682 230	69,16
	TOTAL DES DEPENSES	81 667 933 849	17 129 213 625	10 720 751 462	6 408 462 163	13,13	62,59	53 069 012 222	64,98

MISSION / ARTICLE	LIBELLE RECETTE	BUDGET PRIMITIF (A)	BUDGET MODIFIE (B)	Réalisations 2022 (C)	ECARTS (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)		
91603 - AFFAIRES FONCIERES									
1328	Autres subventions reçues			25 094 800	- 25 094 800	0,00	0,00		
192	Plus ou moins-valeur sur cessions d'immobilisations			270 150 418	- 270 150 418	0,00	0,00		
211	Terrains	500 500 000	4 770 036 798	0	4 770 036 798	0,00	0,00		
2110	Terrains-Reprise de l'existant au 31/12/06			135 394 888	- 135 394 888	0,00	0,00		
2111	Terrains nus			340 130 103	- 340 130 103	0,00	0,00		
2115	Terrains bâtis			453 710 473	- 453 710 473	0,00	0,00		
2120	Bois, forêts, plantations-Reprise de l'existant au 31/12/06			55 027	- 55 027	0,00	0,00		
213	Constructions		2 668 200	0	2 668 200	0,00	0,00		
2130	Bâtiments-Reprise de l'existant au 31/12/06			357 500 000	- 357 500 000	0,00	0,00		
213110	Bâtiments administratifs			172 100 000	- 172 100 000	0,00	0,00		
261	Titres de participation			335 940 505	- 335 940 505	0,00	0,00		
	TOTAL DU PROGRAMME	500 500 000	4 772 704 998	2 090 076 214	2 682 628 784	417,60	43,79		
91604 - HABITAT									
20421	Pers privé-Biens mobiliers, matériel, études, batiments et installations			5 825 924	- 5 825 924	0,00	0,00		
20422	Pers privé-Projets d'infrastructures			1 410 000	- 1 410 000	0,00	0,00		
211	Terrains		2 973 313 620	0	2 973 313 620	0,00	0,00		
	TOTAL DU PROGRAMME		2 973 313 620	7 235 924	2 966 077 696		0,24		

MISSION / ARTICLE	LIBELLE RECETTE	BUDGET PRIMITIF (A)	BUDGET MODIFIE (B)	Réalisations 2022 (C)	ECARTS (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)		
	TOTAL DES RECETTES	500 500 000	7 746 018 618	2 097 312 138	5 648 706 480	419,04	27,08		
	RESULTAT MISSION 916			- 8 623 439 324					

MISSION 951 - GESTION FINANCIERE

PAGE 73

No AP	LIBELLE DEPENSE	A.P. VOTEES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (A)	CP délégués 2022 y compris dépenses imprévues (B)	CP mandatés 2022 y compris dépenses imprévues (C)	C.P. Reportés (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)	REAL. CUMULEES (E=somme des C)	% (E/A)
95101 - ENGAGEMENTS FINANCIERS									
368.2021	Remboursement du capital in fine des emprunts obligataires	6 801 909 308	4 773 269 690	4 773 269 690		70,18	100,00	6 801 909 308	100,00
369.2021	Remboursement de la dette du Pays - 2021	9 711 505 114						9 711 505 113	100,00
468.2021	Prêt à la CPS - 2021	7 400 000 000	3 700 000 000	3 700 000 000		50,00	100,00	7 400 000 000	100,00
310.2022	Remboursement de la dette du Pays - 2022	10 094 000 000	10 093 540 429	10 093 540 429		100,00	100,00	10 093 540 429	100,00
	TOTAL DU PROGRAMME	34 007 414 422	18 566 810 119	18 566 810 119		54,60	100,00	34 006 954 850	100,00
95102 - AUTOFINANCEMENT NET									
311.2022	Subvention d'investissement reçues et transférées au compte de résultat - 2022	517 485 936	517 485 936	517 485 936		100,00	100,00	517 485 936	100,00
312.2022	Subv investissement reçues et transférées au compte de résultat pour des immo	336 134 698	336 134 698	336 134 698		100,00	100,00	336 134 698	100,00
313.2022	Neutralisation des amortissements - 2022 (E/O)	1 400 169 048	1 400 169 048	1 400 169 048		100,00	100,00	1 400 169 048	100,00
314.2022	Neutralisation des cessions d'équipements en faveur du CHPF - 2022 (E/O)	500 632 135	500 632 135	500 632 135		100,00	100,00	500 632 135	100,00
	TOTAL DU PROGRAMME	2 754 421 817	2 754 421 817	2 754 421 817		100,00	100,00	2 754 421 817	100,00
95103 - OPERATIONS DIVERSES OU EXCEPTIONNELLES									
448.2019	Crédits vendeurs - Acquisition Domaine Martin	1 125 000 000	375 000 000	375 000 000		33,33	100,00	750 000 000	66,67
315.2022	Régularisation de dépenses pour le compte de tiers - 2022 (E/O)	2 839 649	2 839 649	2 839 649		100,00	100,00	2 839 649	100,00
316.2022	Annulations de titres - 2022	80 000 000	62 569 259	62 569 259		78,21	100,00	62 569 259	78,21
	TOTAL DU PROGRAMME	1 207 839 649	440 408 908	440 408 908		36,46	100,00	815 408 908	67,51
	TOTAL DES DEPENSES	37 969 675 888	21 761 640 844	21 761 640 844		57,31	100,00	37 576 785 575	98,97

MISSION / ARTICLE	LIBELLE RECETTE	BUDGET PRIMITIF (A)	BUDGET MODIFIE (B)	Réalisations 2022 (C)	ECARTS (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)		
95101 - ENGAGEMENTS FINANCIERS									
164	Emprunts auprès des établissements de crédit	14 000 000 000	62 265 251 074	0	62 265 251 074	0,00	0,00		
1641	Emprunts en euros			54 798 207 638	-54 798 207 638	0,00	0,00		
2671	Avance en compte courant d'associés	27 700 000	27 700 000	27 735 231	- 35 231	100,13	100,13		
276	Autres créances immobilisées		613 779 945	0	613 779 945	0,00	0,00		
2761	Autres créances immobilisées	40 500 000	40 500 000	40 516 736	- 16 736	100,04	100,04		
	TOTAL DU PROGRAMME	14 068 200 000	62 947 231 019	54 866 459 605	8 080 771 414	390,00	87,16		
95102 - AUTOFINANCEMENT NET									
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		12 478 275 930	12 478 275 930		0,00	100,00		
280	Amortissements des immobilisations incorporelles	12 186 000 000	11 536 789 682	0	11 536 789 682	0,00	0,00		
28031	Amortissements des frais d'études			144 518 849	- 144 518 849	0,00	0,00		

MISSION / ARTICLE	LIBELLE RECETTE	BUDGET PRIMITIF (A)	BUDGET MODIFIE (B)	Réalisations 2022 (C)	ECARTS (D=B-C)	% (C/A)	% (C/B)		
2804	Subventions d'équipement versées			5 141 481 720	-5 141 481 720	0,00	0,00		
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et			122 594 469	- 122 594 469	0,00	0,00		
2808	Autres amortissements des immobilisations incorporelles			55 117 994	- 55 117 994	0,00	0,00		
281311	Bâtiments administratifs			55 317 922	- 55 317 922	0,00	0,00		
281312	Bâtiments scolaires			342 216 327	- 342 216 327	0,00	0,00		
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux			384 007 526	- 384 007 526	0,00	0,00		
281314	Bâtiments culturels et sportifs			10 841 318	- 10 841 318	0,00	0,00		
281318	Autres bâtiments publics			764 928 622	- 764 928 622	0,00	0,00		
28132	Bâtiments privés			38 796	- 38 796	0,00	0,00		
28133	Ouvrages d'infrastructure			1 481 958 496	-1 481 958 496	0,00	0,00		
281351	Bâtiments publics			265 849 715	- 265 849 715	0,00	0,00		
281352	Bâtiments privés			190 036	- 190 036	0,00	0,00		
281353	Ouvrages d'infrastructure			235 697 421	- 235 697 421	0,00	0,00		
281358	Autres installations générales, agencements, aménagement des constructions			9 803 667	- 9 803 667	0,00	0,00		
28138	Autres constructions			21 963 356	- 21 963 356	0,00	0,00		
28153	Réseaux divers			380 304 620	- 380 304 620	0,00	0,00		
28157	Matériel et outillage techniques			898 430 391	- 898 430 391	0,00	0,00		
28182	Matériel de transport			325 574 721	- 325 574 721	0,00	0,00		
28183	Matériel informatique			343 091 048	- 343 091 048	0,00	0,00		
28184	Matériel et mobilier de bureau			44 946 563	- 44 946 563	0,00	0,00		
28185	Matériel de téléphonie			23 281 459	- 23 281 459	0,00	0,00		
28188	Divers - Autres immobilisations corporelles			442 567 470	- 442 567 470	0,00	0,00		
4817	Indemnités de renégociation de la dette	101 500 000	101 500 000	101 475 722	24 278	99,98	99,98		
	TOTAL DU PROGRAMME	12 287 500 000	24 116 565 612	24 074 474 158	42 091 454	195,93	99,83		
95103 - OPERATIONS DIVERSES OU EXCEPTIONNELLES									
211	Terrains		1 641	0	1 641	0,00	0,00		
2671	Avance en compte courant d'associés			200 000 000	- 200 000 000	0,00	0,00		
454	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	45 000 000	2 838 008	0	2 838 008	0,00	0,00		
45421	Travaux exécutés d'office p/c de tiers			2 839 649	- 2 839 649	0,00	0,00		
	TOTAL DU PROGRAMME	45 000 000	2 839 649	202 839 649	- 200 000 000	450,75	7143,12		
TOTAL DES RECETTES		26 400 700 000	87 066 636 280	79 143 773 412	7 922 862 868	299,78	90,90		

RESULTAT MISSION 951

57 382 132 568

BALANCE PAR NATURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2022

BUDGET GÉNÉRAL

ARTICLE/ CSR (*1) / LB (*2)	LIBELLE	DEPENSES			%			RECETTES			%		
		BUDGET PRIMITIF (1)	BUDGET MODIFIE (2)	MANDATS Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (3)	(3)/(1)	(3)/(2)	TOTAL de (3)	BUDGET PRIMITIF (4)	BUDGET MODIFIE (5)	EMISSIONS Y COMPRIS CESSIONS IMMOBILISATIONS (6)	(6)/(4)	(6)/(5)	TOTAL de (6)
001	Résultat d'inv reporté	0	39 755 291 486					0	0				
020	Depenses imprevue	0	30 000 000					0	0				
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0					18 763 438 830	21 559 223 893				
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0					410 000 000	2 134 597 000				
1	Comptes de capitaux (fds propres, empr.et	18 028 632 135	18 224 189 473	18 142 282 031	100,63	99,55	30,28	19 802 780 724	89 387 116 656	73 647 165 704	371,90	82,39	84,16
10	Dotations, fonds divers et réserves		2 000 000						12 478 275 930	12 479 984 930		100,01	14,26
13	Subventions d'investissement	902 000 000	937 000 000	858 383 081	95,16	91,61	1,43	5 802 780 724	14 643 589 652	6 098 822 718	105,10	41,65	6,97
16	Emprunts et dettes assimilées	15 225 000 000	15 242 269 690	15 241 810 119	100,11	100,00	25,44	14 000 000 000	62 265 251 074	54 798 207 638	391,42	88,01	62,62
19	Différences sur réalisations d'immobilisations	1 901 632 135	2 042 919 783	2 042 088 831	107,39	99,96	3,41			270 150 418			0,31
2	Comptes d'immobilisations	33 821 087 419	87 741 148 173	41 774 970 470	123,52	47,61	69,72	12 772 000 000	32 610 353 575	13 757 575 886	107,72	42,19	15,72
20	Immobilisations incorporelles	18 759 986 780	38 012 023 345	17 201 340 424	91,69	45,25	28,71			122 719 117			0,14
21	Immobilisations corporelles	14 348 251 952	44 218 104 616	8 927 542 819	62,22	20,19	14,90	500 500 000	20 174 283 948	1 460 283 702	291,76	7,24	1,67
23	Immobilisations en cours	712 848 687	5 146 572 929	11 611 845 227	1628,94	225,62	19,38			58 378 040			0,07
26	Participat° et créances rattachées à des particip°		364 447 283	334 242 000		91,71	0,56	27 700 000	227 700 000	563 675 736	2034,93	247,55	0,64
27	Autres immobilisations financières			3 700 000 000			6,18	57 800 000	671 579 945	57 796 785	99,99	8,61	0,07
28	Amortissements des immobilisations							12 186 000 000	11 536 789 682	11 494 722 506	94,33	99,64	13,14
4	Comptes de tiers	45 000 000	45 000 000	0				146 500 000	104 338 008	104 315 371	71,21	99,98	0,12
45	Comptabilité distincte rattachée	45 000 000	45 000 000					45 000 000	2 838 008	2 839 649	6,31	100,06	0,00
48	Comptes de régularisation							101 500 000	101 500 000	101 475 722	99,98	99,98	0,12
	TOTAL GENERAL	51 894 719 554	145 795 629 132	59 917 252 501	115,46	41,10	100,00	51 894 719 554	145 795 629 132	87 509 056 961	168,63	60,02	100,00
	EXCEDENT SECTION INVESTISSEMENT			27 591 804 460									

*1 - CSR : Chapitres sans réalisation : 020,021,024

*2 - LB : Lignes budgétaires : 001

BALANCE FONCTIONNELLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2022

BUDGET GÉNÉRAL

MISSION / CSR (*1) / LB (*2)	LIBELLE	DEPENSES				%				RECETTES			%		
		BUDGET PRIMITIF (1)	BUDGET MODIFIE (2) BP + COL	CREDIT DELEGUE (3)	MANDATS Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES (4)	(4)/(1)	(4)/(2)	(4)/(3)	TOTAL de (4)	BUDGET PRIMITIF (5)	BUDGET MODIFIE (6)	EMISSIONS Y COMPRIS CESSIONS IMMOBILISATIONS (7)	(7)/(5)	(7)/(6)	TOTAL de (7)
001	Résultat d'inv reporté	0	39 755 291 486							0	0				
020	Depenses imprevuees	0	30 000 000							0	0				
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0							18 763 438 830	21 559 223 893				
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0							410 000 000	2 134 597 000				
900	Pouvoirs publics	16 500 000	101 369 401	91 336 940	9 809 367	59,45	9,68	10,74	0,02						
901	Moyens internes	3 063 955 996	5 444 260 799	5 198 325 884	2 464 159 302	80,42	45,26	47,40	4,11	83 628 331	235 484 773	178 816 878	213,82	75,94	0,20
903	Partenariat avec les "collectivites"	2 271 898 686	5 915 120 742	4 190 230 198	2 014 271 177	88,66	34,05	48,07	3,36	30 000 000	2 427 383 664	106 904 130	356,35	4,40	0,12
904	Tourisme	1 262 386 592	6 768 394 174	6 644 928 080	682 951 281	54,10	10,09	10,28	1,14	252 395 811	5 316 848 433	253 650 956	100,50	4,77	0,29
905	Developpement des ressources propres	1 766 367 573	7 715 211 391	7 607 364 823	2 782 254 743	157,51	36,06	36,57	4,64	55 947 500	3 330 533 426	156 641 591	279,98	4,70	0,18
906	Economie generale		800 097 116	800 000 000	500 000 000		62,49	62,50	0,83						
907	Travail et emploi	224 866 700	402 100 002	398 100 002	229 773 842	102,18	57,14	57,72	0,38	34 675 541	5 188 219				
908	Culture et patrimoine	510 262 415	1 126 075 016	1 065 392 044	466 618 923	91,45	41,44	43,80	0,78		25 000 000				
909	Enseignement	1 869 367 476	4 344 783 487	3 590 092 134	2 068 709 833	110,66	47,61	57,62	3,45	531 820 201	1 864 133 062	485 838 709	91,35	26,06	0,56
910	Sante	1 881 578 895	4 214 910 926	4 126 174 083	2 886 913 282	153,43	68,49	69,97	4,82	273 227 518	564 876 335	190 872 634	69,86	33,79	0,22
911	Vie sociale	928 501 003	1 212 389 809	1 196 491 560	518 139 175	55,80	42,74	43,30	0,86		13 743 883	5 683 485		41,35	0,01
913	Environnement	512 476 849	612 007 346	607 847 346	294 042 116	57,38	48,05	48,37	0,49	17 300 000	31 500 185	19 895 019	115,00	63,16	0,02
914	Reseaux et equipements structurants	10 149 917 528	22 284 623 702	21 744 763 870	11 804 420 956	116,30	52,97	54,29	19,70	4 541 085 822	12 956 961 361	4 869 668 009	107,24	37,58	5,56
915	Transports	256 254 867	1 403 201 979	1 377 854 824	712 796 198	278,16	50,80	51,73	1,19		517 500 000				
916	Urbanisme, habitat et foncier	9 106 752 839	21 886 260 600	17 129 213 625	10 720 751 462	117,72	48,98	62,59	17,89	500 500 000	7 746 018 618	2 097 312 138	419,04	27,08	2,40
951	Gestion financiere	18 073 632 135	21 779 531 156	21 761 640 844	21 761 640 844	120,41	99,92	100,00	36,32	26 400 700 000	87 066 636 280	79 143 773 412	299,78	90,90	90,44
	TOTAL GENERAL	51 894 719 554	145 795 629 132	97 529 756 257	59 917 252 501	115,46	41,10	61,43	100,00	51 894 719 554	145 795 629 132	87 509 056 961	168,63	60,02	100,00
	EXCEDENT SECTION INVESTISSEMENT				27 591 804 460										

*1 - CSR : Chapitres sans réalisation : 020,021,024

*2 - LB : Lignes budgétaires : 001

ART	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES	%	RECETTES Y COMPRIS CESSIONS IMMOBILISATIONS	%	DEPENSES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES	%	RECETTES Y COMPRIS CESSIONS IMMOBILISATIONS	%	DEPENSES Y COMPRIS DEPENSES IMPREVUES	%	RECETTES Y COMPRIS CESSIONS IMMOBILISATIONS	%
SECTION D'INVESTISSEMENT		59 917 252 501	100,00	75 030 781 031	100,00	55 406 347 037	100,00	61 139 296 316	100,00	4 510 905 464	100,00	13 891 484 715	100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves			1 709 000	0,00					0		1 709 000	0,01
13	Subventions d'investissement	858 383 081	1,43	6 098 822 718	8,13	4 762 447	0,01	6 073 042 918	9,93	853 620 634	18,92	25 779 800	0,19
16	Emprunts et dettes assimilées	15 241 810 119	25,44	54 798 207 638	73,03	15 241 810 119	27,51	54 798 207 638	89,63	0		0	
19	Différences sur réalisations d'immobilisations	2 042 088 831	3,41	270 150 418	0,36					2 042 088 831	45,27	270 150 418	1,94
20	Immobilisations incorporelles	17 201 340 424	28,71	122 719 117	0,16	17 198 500 775	31,04	122 719 117	0,20	2 839 649	0,06		
21	Immobilisations corporelles	8 927 542 819	14,90	1 460 283 702	1,95	7 515 184 469	13,56	1 414 587	0,00	1 412 358 350	31,31	1 458 869 115	10,50
23	Immobilisations en cours	11 611 845 227	19,38	58 378 040	0,08	11 611 845 227	20,96	58 378 040	0,10	0		0	
26	Participations et créances rattachées à des participations	334 242 000	0,56	563 675 736	0,75	134 244 000	0,24	27 737 231	0,05	199 998 000	4,43	535 938 505	3,86
27	Autres immobilisations financières	3 700 000 000	6,18	57 796 785	0,08	3 700 000 000	6,68	57 796 785	0,09				
28	Amortissement des immobilisations			11 494 722 506	15,32							11 494 722 506	82,75
45	Comptabilité distincte rattachée			2 839 649	0,00					0		2 839 649	0,02
48	Comptes de régularisation			101 475 722	0,14							101 475 722	0,73

SECTION DE FONCTIONNEMENT		154 112 930 709	100,00	183 756 709 282	100,00	115 585 196 705	100,00	154 609 554 529	100,00	38 527 734 004	100,00	29 147 154 753	100,00
60	Achats et variation des stocks	3 654 758 845	2,37	495 854 164	0,27	3 494 448 162	3,02	495 854 164	0,32	160 310 683	0,42		
61	Services extérieurs	4 724 293 434	3,07	1 404 898	0,00	4 720 084 800	4,08	1 404 898	0,00	4 208 634	0,01		
62	Autres services extérieurs	7 925 975 938	5,14	5 580 572	0,00	7 835 802 751	6,78	5 580 572	0,00	90 173 187	0,23		
63	Impôts, taxes et versements assimilés	3 894 399	0,00			3 894 399	0,00						
64	Charges de personnel	31 791 225 491	20,63	102 574 771	0,06	31 674 987 578	27,40	102 574 771	0,07	116 237 913	0,30		
65	Autres charges d'activité	54 389 241 182	35,29	20 839 421	0,01	54 389 241 182	47,06	20 839 421	0,01				
66	Charges financières	2 994 598 153	1,94			2 994 598 153	2,59						
67	Charges exceptionnelles	9 905 655 638	6,43			7 782 616 781	6,73			2 123 038 857	5,51		
68	Dotations aux amortissements et provisions	14 285 721 127	9,27			2 689 522 899	2,33			11 596 198 228	30,10		
70	Produits des services du domaine et ventes diverses			2 113 240 435	1,15			2 113 240 435	1,37				
71	Impôts et taxes indirects	18 936 596 925	12,29	105 407 104 710	57,36			86 470 507 785	55,93	18 936 596 925	49,15	18 936 596 925	64,97
72	Travaux en régie (E/O)			428 979 236	0,23							428 979 236	1,47
73	Impôts et taxes directs	5 500 969 577	3,57	36 751 519 720	20,00			31 250 550 143	20,21	5 500 969 577	14,28	5 500 969 577	18,87
74	Dotations et participations			15 189 548 450	8,27			15 189 548 450	9,82				
75	Autres produits d'activité			539 317 495	0,29			539 317 495	0,35				
76	Produits financiers			587 452 321	0,32			587 452 321	0,38				
77	Produits exceptionnels			12 181 005 822	6,63			7 900 396 807	5,11			4 280 609 015	14,69
78	Reprises sur amortissements et provisions			9 932 287 267	5,41			9 932 287 267	6,42				

TOTAL GENERAL	214 030 183 210		258 787 490 313		170 991 543 742		215 748 850 845		43 038 639 468	43 038 639 468
Résultat de fonctionnement	29 643 778 573				39 024 357 824					
Résultat d'investissement (hors cpte 106 8)	15 113 528 530				5 732 949 279					
Résultat global	44 757 307 103				44 757 307 103					

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat cumulé au 01/01/22	-39 755 291 486	24 801 551 291	-14 953 740 195
Compte 106 8 - Excédents de fonctionnement capitalisés	12 478 275 930	-12 478 275 930	0
Résultat cumulé au 01/01/22 corrigé du 1068	-27 277 015 556	12 323 275 361	
Résultat de l'exercice 2022 (hors cpte 106 8)	15 113 528 530	29 643 778 573	44 757 307 103
Résultat cumulé au 31/12/22	-12 163 487 026	41 967 053 934	29 803 566 908

Opérations non budgétaires :

Ecart de conversion des emprunts	-4		-4
----------------------------------	----	--	----

Résultat cumulé au 31/12/22	-12 163 487 030	41 967 053 934	29 803 566 904
-----------------------------	-----------------	----------------	----------------

POLYNESIE FRANCAISE



ETATS D'INFORMATION

ACCOMPAGNANT LE PROJET DE DELIBERATION DE
REGLEMENT DU BUDGET GENERAL POUR L'ANNEE

2022

SOMMAIRE

Annexe explicative	
Rapport annuel de performance	
Rapport annuel relatif aux participations de la Polynésie française au capital de sociétés et autres structures	
Rapport annuel relatif aux aides financières inférieures au seuil de transmission à la CCBF	
Etat relatif aux dépenses imprévues	
Etat de la dette	
Etat du patrimoine	
Etat relatif aux autorités administratives indépendantes	

ANNEXE EXPLICATIVE

Les dispositions de l'article LP 42 de la loi du Pays n° 2021-9 du 1^{er} février 2021 relative au régime budgétaire de la Polynésie française, prévoient l'établissement d'« *une annexe explicative du compte administratif développant le montant définitif des recettes et des dépenses constatées, des crédits ouverts en indiquant les écarts et les modifications de crédits demandés* ».

Cette annexe a ainsi vocation à présenter le budget primitif (BP 2022) et son évolution en cours d'exercice (BM 2022), ainsi que le budget exécuté (CA 2022) et ses écarts avec le budget modifié (BM 2022).

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – Les recettes de fonctionnement

Au titre de l'exercice 2022, l'exécution des recettes de fonctionnement se présente par missions comme suit (*en millions de F CFP*) :

	Mission ou ligne budgétaire	BP 2022	BM 2022	BM-BP	% BM-BP	CA 2022	CA-BM	% CA-BM
960	Pouvoirs publics	99	99	0	0%	125	26	126%
961	Moyens internes	734	703	-31	-4%	587	-116	84%
962	Personnel	1 243	1 259	16	1%	715	-544	57%
963	Partenariat avec les collectivités	62	62	0	0%	148	86	239%
964	Tourisme	0	0	0		20	20	0%
965	Développement des ressources propres	285	596	311	109%	562	-34	94%
966	Economie générale	163	243	80	49%	343	100	141%
967	Travail et emploi	21	41	20	97%	102	61	251%
968	Culture et patrimoine	0	0	0		16	16	0%
969	Enseignement	777	803	26	3%	1 387	584	173%
970	Santé	1 415	2 038	624	44%	2 197	159	108%
971	Vie sociale	529	599	70	13%	743	144	124%
973	Environnement	63	66	3	5%	69	3	104%
974	Réseaux et équipements structurants	1 012	1 012	0	0%	401	-611	40%
975	Transports	1 030	1 147	116	11%	2 014	867	176%
976	Urbanisme, habitat et foncier	259	2 535	2 276	879%	3 098	563	122%
990	Gestion fiscale	122 892	135 406	12 514	10%	142 360	6 954	105%
991	Gestion financière	30 341	31 034	692	2%	28 870	-2 164	93%
	Total des recettes de fonctionnement hors 002	160 925	177 643	16 718	10%	183 757	6 114	103%
002	Résultat de fonctionnement reporté		12 323	12 323		28 870	16 546	
	Total des recettes de fonctionnement	160 925	189 966	29 041	18%	212 626	22 660	112%

ANNEXE EXPLICATIVE

A – Les recettes inscrites au budget primitif et leurs évolutions en cours d'exercice

Les crédits votés, initialement à hauteur de 160,925 milliards F CFP au budget primitif (BP), s'établissent à 189,966 milliards F CFP en budget modifié (BM).

Outre la reprise du résultat de fonctionnement reporté de la gestion 2021 d'un montant de 12,323 milliards F CFP, cette augmentation de 29,041 milliards F CFP s'explique principalement par :

➔ au sein de la mission 990 « gestion fiscale » : + 12,514 milliards F CFP

La régularisation du montant des exonérations douanières et des droits d'enregistrement (écritures d'ordre E/O) induit une augmentation de +10,240 milliards F CFP. Il s'agit de 4 milliards F CFP pour permettre de solder les dossiers qui n'ont pas été comptabilisés en 2021, 4 autres milliards F CFP pour ajuster à hauteur de 16 milliards F CFP le niveau de crédits dédiés aux exonérations au titre de l'exercice 2022 compte tenu de l'insuffisance chronique des prévisions en la matière constatée ces 3 derniers exercices, et une évaluation de 300 millions F CFP d'exonérations sur certains matériaux de construction visés à l'article LP 39 de la Loi du pays n° 2021-55 APF du 27 décembre 2021.

Par ailleurs, les droits d'enregistrement (E/O) sont complétés de 710 millions F CFP pour permettre de solder les dossiers qui n'ayant pas été comptabilisés en 2021. Ce complément est lié à une opération exceptionnelle liée à la cession de droit au bail et de vente d'immeuble contracté dans le secteur hôtelier pour un montant d'exonération de 690 millions F CFP.

Enfin, est inscrit un supplément de crédits d'impôts de défiscalisation (E/O) : +800 millions F CFP, et l'ajustement de la TVA à l'importation et de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IS) conformément à la hausse constatée du rendement de ces recettes : +1,474 milliard F CFP ;

➔ au sein de la mission 976 « urbanisme, habitat et foncier » : + 2,276 milliards F CFP

Cette augmentation se décompose comme suit :

- Les produits de cessions d'immobilisations pour 750 millions F CFP de crédits réels dont la vente des actions de la société Transport d'électricité en Polynésie française (TEP) à la SA RTE international (537 millions F CFP) et la cession de twin otter au profit de la société Ashe Aircraft Enterprises LTD (200 millions F CFP).
- 1,384 milliard F CFP d' E/O : échange sans soulte de terrains sis au quartier broche et Vaiami, avec l'Etat (774 millions F CFP), échange sans soulte d'un terrain à Punaauia avec l'office polynésien de l'habitat (OPH) (403 millions F CFP), échange sans soulte de parcelles à Punaauia et Raiatea avec l'église mormone (159 millions F CFP), échange sans soulte d'un terrain à Temae avec la société océanienne de développement touristique (48 millions F CFP).
- La moins-value sur cession de 141 millions F CFP est relative à l'échange sans soulte avec l'Etat des parcelles Vaiami et Broche ;

ANNEXE EXPLICATIVE

➔ au sein de la mission 991 « gestion financière » : + 692 millions F CFP

Cette augmentation concerne la reprise de la provision constituée afin de financer les mesures du plan de relance à hauteur de 462 millions F CFP, ainsi qu'une amende douanière solidaire d'un montant de 200 millions F CFP pour une affaire de trafic d'ice enregistrée en recette exceptionnelle, et un complément de 35 millions F CFP au titre de la reprise au compte de résultat des subventions d'investissements reçues afin de neutraliser la dotation aux amortissements des biens subventionnés.

➔ au sein de la mission 970 « Santé » : + 624 millions F CFP

Cette augmentation concerne le stock de médicaments de la pharmacie d'approvisionnement et des hôpitaux périphériques, dont la variation constatée est valorisée à 600 millions F CFP à fin 2021. Son inscription est établie en recette comme en dépense.

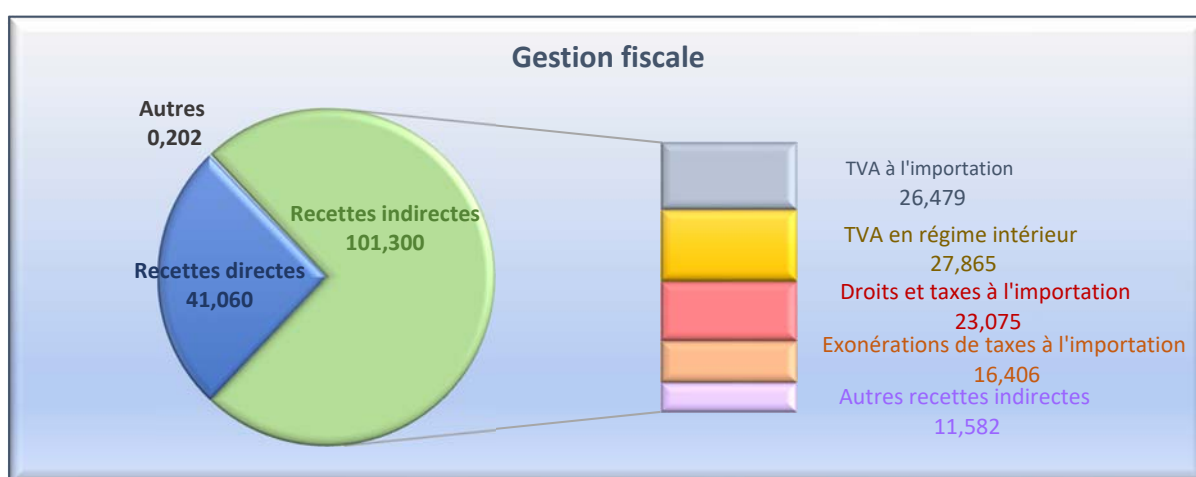
B – Les recettes exécutées et leurs écarts par rapport au budget modifié

Les montants définitifs constatés s'établissent à 183,757 milliards F CFP, ce qui représente une plus-value de 22,831 milliards F CFP (+14 %) par rapport au BP, et de 6,114 milliards F CFP (+3 %) par rapport au BM (hors ligne budgétaire)¹.

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement s'établit à 103 % du budget modifié hors ligne budgétaire (soit 97 % du budget modifié).

a – Les recettes de la mission 990 « gestion fiscale »

De la mission « gestion fiscale », dépendent plus de trois quarts (77 %) des recettes de fonctionnement. En 2022, les recettes relevant de la mission fiscale totalisent 142,360 milliards F CFP.



en milliards F CFP

¹ La ligne budgétaire 002 « résultat de fonctionnement reporté » ne fait pas l'objet d'émission de titre de recette, mais participe à l'équilibre du budget. La déduire du BM paraît dès lors plus significatif pour toute comparaison en termes de réalisations.

ANNEXE EXPLICATIVE

RECETTES INDIRECTES »» 101,300 milliards F CFP

Le produit de la fiscalité indirecte s'établit à 101,300 milliards F CFP, dont les principales sont présentées comme suit :

Taxe sur la valeur ajoutée

Le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) représente plus de la moitié (54 %) des recettes indirectes. Il atteint 54,344 milliards F CFP, dont la TVA à l'importation qui culmine à un niveau jamais atteint de 26,479 milliards F CFP du fait de l'inflation et de la hausse exponentielle du coût du fret, et la TVA en régime intérieur qui enregistre 27,865 milliards F CFP.

Droits à l'importation

Le rendement des droits à l'importation, à l'instar de la TVA, culmine à 23,075 milliards F CFP, compte tenu de la reprise de la consommation intérieure dans un contexte de prix élevés.

Le produit des droits de douane ainsi que de la taxe pour l'environnement, l'agriculture et la pêche s'établissent respectivement à 8,878 milliards F CFP, et 3,319 milliards F CFP. Ces deux recettes représentent plus de la moitié (53 %) des droits à l'importation.

Les taxes sur les hydrocarbures affichent un rendement élevé de 5,327 milliards F CFP. En effet, la reprise économique en 2022 s'est accompagnée d'une hausse de la demande en pétrole ainsi que d'une hausse successive de son prix.

Par ailleurs, le rendement de la taxe spécifique sur les grands travaux et routes (TSGTR) s'établit à 688 millions F CFP. Les importations des produits de l'industrie automobile sont en hausse, en effet sont comptabilisées 3 486 immatriculations en 2022, soit l'un des meilleurs chiffres depuis 1980.

La taxe forfaitaire voyageur qui a comptabilisé une faible recette de 7 millions F CFP en 2021 du fait des mesures de restrictions sanitaires sur le premier semestre, enregistre en 2022, un rendement de 77 millions F CFP.

Droits à l'exportation

Le droit spécifique sur les perles exportées (DSPE) enregistre un produit de 298 millions F CFP.

Les dispositions de la LP n° 2021-55 du 27 décembre 2021 portant simplification et performance du système fiscal, en faveur de la solidarité et de l'emploi ont supprimé la fiscalité sur le monoi à compter de 2022, afin de renforcer la compétitivité des exportations locales. Pour mémoire, le produit de la taxe à l'exportation de l'huile de coprah raffinée et de monoi enregistrerait annuellement une recette qui ne dépassait pas 40 millions F CFP.

Droits de timbre et d'enregistrement

Le produit des droits d'enregistrement affiche un produit à hauteur de 5,175 milliards F CFP. La majoration, entre les mois de mai et de juillet, de 1000% des droits d'enregistrements relatifs aux acquisitions immobilières par des acquéreurs qui ne justifient pas de 10 ans de résidence en Polynésie française, a impliqué une très faible recette encaissée durant les mois concernés, laquelle au global a peiné à rattraper le retard lié à la modification réglementaire.

ANNEXE EXPLICATIVE

Exonérations (E/O)

Les exonérations de droits et taxes à l'importation se maintiennent à 12,097 milliards F CFP. Ce montant doit toutefois être complété de 4,308 milliards F CFP imputées au programme 990 02 « Fiscalité directe » au lieu du programme 990 01 « Fiscalité indirecte » (erreur sans incidence s'agissant d'écritures d'ordres), pour totaliser 16,406 milliards F CFP d'exonérations douanières.

Les exonérations de droits d'enregistrement s'établissent à 2,531 milliards F CFP.

RECETTES DIRECTES »» 41,060 milliards F CFP

En 2022, le produit de la fiscalité directe enregistre un rendement de 41,060 milliards F CFP, dont les principales sont présentées comme suit :

Impôts et taxes sur le revenu

La totalité des impôts et taxes sur le revenu affiche de bonnes performances pour atteindre une recette exceptionnelle de 24,186 milliards F CFP.

L'IS s'établit à 11,553 milliards F CFP et plafonne au titre de la 2^{ème} meilleure recette obtenue sur la dernière décennie.

Dans le même temps, le rendement de la contribution supplémentaire à l'IS (CSIS) affiche un résultat exceptionnel de 4,308 milliards F CFP.

Le produit de l'impôt sur les plus-values immobilières culmine à 646 millions F CFP, du fait d'une part de la montée des prix de l'immobilier, et d'autre part de la majoration de cet impôt à 50 % en cas de revente d'un bien immobilier dans les 5 années suivant son acquisition, contre 20 % avant le 1^{er} janvier 2022. Cette recette est la plus importante jamais atteinte depuis 20 ans.

Divers impôts directs

A l'instar de la TSGTR, les droits intérieurs de consommation sur les véhicules affichent une recette importante de 1,559 milliard F CFP.

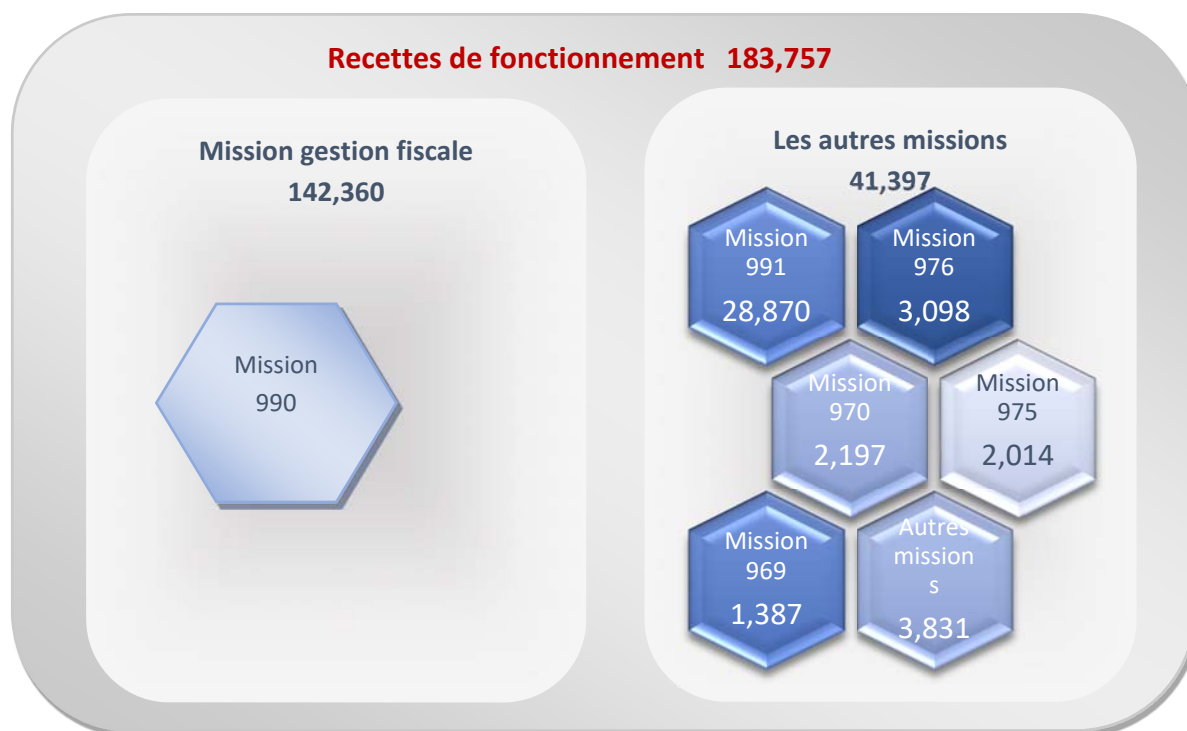
La recette d'impôt foncier culmine à 3,085 milliards F CFP, et dépasse dès lors la barre des 3 milliards F CFP qu'elle approche depuis 2018, sans l'avoir jamais atteinte.

Le rendement de la redevance de promotion touristique (RPT) s'établit à un niveau élevé de 1,557 milliard F CFP, et dépasse légèrement (+19 millions F CFP) la recette en période d'avant-Covid. Ainsi, la reprise dynamique des arrivées touristiques se confirme avec 218 750 touristes accueillis en 2022, soit 93 % de la fréquentation de 2019. Les arrivées touristiques se sont accélérées tout au long de l'année, depuis l'ouverture en avril, pour totaliser sur le quatrième trimestre 12 % de touristes de plus qu'en 2019.

b – Les autres recettes

Les recettes des missions autres que la gestion fiscale totalisent 41,393 milliards F CFP, ce qui représente 33 % du total des recettes de fonctionnement. Elles sont réparties de la manière suivante, en milliards F CFP, et seront présentées par ordre d'importance :

ANNEXE EXPLICATIVE



MISSION 991 « GESTION FINANCIERE »

Les recettes de la mission 991 totalisent 28,870 milliards F CFP. Ses principales recettes sont détaillées ci-après.

■ ■ ■ La dotation globale d'autonomie, mise en place depuis 2011 en substitution à d'anciens dispositifs au titre de la dette nucléaire, est fixée depuis l'exercice 2016 à hauteur de 10,806 milliards F CFP.

■ ■ ■ Les reprises sur amortissements et provisions qui s'élèvent à 9,932 milliards F CFP en 2022, comprennent :

- 9,634 milliards F CFP de reprise sur la provision constituée en vue du financement des actions du plan de relance à la suite de l'obtention du prêt garanti par l'Etat (pour lequel l'Etat a accordé son imputation en section de fonctionnement : *dérogation à la règle d'or*),
- 298 millions F CFP de reprise sur la provision constituée pour le remboursement de l'emprunt obligataire n°2 de 40 millions €.

■ ■ ■ Un montant de 4,626 milliards F CFP est prélevé du compte d'affectation spéciale (CAS) fonds de l'investissement et de garantie de la dette (FIGD), dont 4,200 milliards F CFP pour le remboursement du second emprunt obligataire de 40 millions €, et 426 millions F CFP pour l'échéance du prêt garanti par l'Etat (PGE n°1).

■ ■ ■ Les écritures de neutralisation de la dotation aux amortissements et de subventions d'investissement transférées au compte de résultat représentent, respectivement, 1,901 milliard F CFP, et 854 millions F CFP.

■ ■ ■ Les produits de participations des sociétés atteignent 221 millions F CFP, dont notamment 121 millions F CFP de dividendes de la société Coder Marama Nui et 93 millions F CFP de dividendes de la banque SOCREDO au titre de l'exercice 2021.

ANNEXE EXPLICATIVE

■ ■ ■ Au titre des produits des autres immobilisations financières figurent les intérêts du prêt de 9,599 milliards F CFP accordé en 2020 à la Caisse de prévoyance sociale (221 millions F CFP), ainsi que les intérêts liés à la mise en jeu de la garantie de la Polynésie française en 2014 pour un contrat signé par l'office polynésien de l'habitat (OPH) avec la banque Dexia (25 millions F CFP).





MISSION 976 « URBANISME, HABITAT ET FONCIER »

Les recettes de la mission 976 totalisent 3,098 milliards F CFP, les principales sont détaillées ci-après.

Produits de cessions d'immobilisations et des différences sur réalisations reprises au compte de résultat

Les produits de cessions d'immobilisations et des différences sur réalisations reprises au compte de résultat totalisent 2,065 milliards F CFP.

Les recettes d'E/O de 1,526 milliard F CFP concernent :

-  l'échange sans soulte des immeubles appartenant respectivement à la Polynésie française et à l'Etat, dans la perspective de l'installation des locaux du tribunal foncier et des services périphériques de la justice (916 millions F CFP) ;
-  l'échange sans soulte entre une parcelle de terre dépendant du domaine Outumaoro de l'OPH cadastrée A143 et 142 et une propriété bâtie du Pays AH352 (403 millions F CFP) ;
-  l'échange sans soulte entre la parcelle D25 à Punaauia et la parcelle du domaine territorial de Faaroa de Polynésie française, et des parcelles E171 et 197 à Punaauia de l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours (159 millions F CFP) ;
-  trois autres échanges sans soulte entre la collectivité et la société Océanienne de développement touristique, madame Lee Sang Antonina, et l'OPH (49 millions F CFP).

Le reliquat de 539 millions F CFP de recettes réelles concerne la cession de 36 000 actions de la société TEP à la société RTE international pour 537 millions, et l'aliénation du remblai de la terre Amae, lot D AK 41 sis à Nunue pour 2 millions.

Les autres recettes

Les redevances et les recettes d'utilisation du domaine s'élèvent à 429 millions F CFP, répartis en 358 millions F CFP de redevance d'occupation du domaine maritime, et 134 millions F CFP d'autres redevances.

La cession amiable à titre onéreux du Twin Otter appartenant à la Polynésie française au profit de la société ASHE Aircraft Entreprises Ltd a rapporté 211 millions F CFP.

Les recettes des prestations de service totalisent 204 millions F CFP et sont essentiellement liées à la délivrance d'extraits de plans cadastraux.

Enfin, les revenus des immeubles enregistrent 94 millions F CFP, et les autres recettes diverses affichent 33 millions F CFP.

ANNEXE EXPLICATIVE

MISSION 970 « SANTE »

Les recettes de la mission 970 totalisent 2,197 milliards F CFP, les principales sont détaillées ci-après.

■ ■ ■ L'annulation du stock final de médicaments est valorisée à 495 millions F CFP pour l'exercice 2022, dont 415 millions F CFP de la pharmacie d'approvisionnement de la direction de la santé, et 80 millions F CFP des hôpitaux périphériques (Moorea, Taravao, Taiohae, et Uturoa).

■ ■ ■ La subvention au titre de la convention relative au soutien de l'État à la politique de santé en Polynésie française pour la période 2021-2023 a été versée pour un montant de 4 millions € (477 millions F CFP). Cette enveloppe est destinée à financer des dépenses de fonctionnement (à l'exception des EVASAN), pour les mises à niveau entreprises par la collectivité en matière d'offre de soins (notamment pour les îles éloignées), la formation des acteurs de santé, et le développement de la recherche locale.

■ ■ ■ Les produits sur exercices antérieurs (371 millions F CFP) concernent les recettes de structures de soin (316 millions F CFP), et la taxe pour contribuer aux frais de surveillance sanitaire (55 millions F CFP).

■ ■ ■ Les mandats annulés sur exercices antérieurs représentent une somme conséquente de 346 millions F CFP, dont notamment 299 millions F CFP de charges à payer à annuler, et 46 millions F CFP de remboursement partiel d'une subvention au centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF) pour le financement des ressorts de la performance par le recrutement de compétences spécialisées.

■ ■ ■ Les recettes des structures de soins totalisent 284 millions F CFP. Cette recette, qui avoisinait le milliard F CFP jusqu'en 2020, s'établit désormais autour de 600 millions F CFP, somme retraitée des produits sur exercices antérieurs, conformément à une modification réglementaire de la prise en charge par la Caisse de prévoyance sociale (CPS) des dépenses des structures de soins.

■ ■ ■ De juillet 2021 au 28 mars 2022, les passagers débarquant en Polynésie française devaient s'acquitter d'une taxe pour contribuer aux frais de surveillance sanitaire. Ce sont 189 millions F CFP qui ont été perçus à ce titre. Ce dispositif est depuis lors échu en raison d'un retour à la normal.

MISSION 975 « TRANSPORTS »

Les recettes de la mission 975 totalisent 2,014 milliards F CFP, les principales sont des dotations de l'Etat, telles que détaillées ci-après.

■ ■ ■ Au titre de la sécurité aéroportuaire, la participation de l'Etat s'établit à 1,444 milliard F CFP en 2022. A l'instar de la redevance de la promotion touristique, la participation dépasse le niveau atteint en 2019, dans un contexte de forte reprise du tourisme.

■ ■ ■ Dans le cadre du fonds d'intervention maritime, une convention relative au retrait du palangrier Shen Gang Shun 1, échoué à Arutua a été signée pour acter le financement de l'Etat à hauteur de 120 millions F CFP. L'avance de 95 % a été reçue, soit 113 millions F CFP.

■ ■ ■ La compensation financière relative au transfert des aérodrômes de Bora Bora, Raiatea et Rangiroa totalise 143 millions F CFP, et celle relative au transfert des compétences d'une partie du service des affaires maritimes affiche 5 millions F CFP (sur un total de 39 millions F CFP, le reliquat émerge à la mission 962 « Personnel »).

ANNEXE EXPLICATIVE

■ ■ ■ Le remboursement du trop-perçu sur la délégation de service public de transport collectif terrestre à Tahiti au titre de la gestion 2020 s'élève à 116 millions F CFP. En effet, le délégataire avait reçu une contribution forfaitaire financière (CFF) de 1,004 milliard F CFP, alors que le montant de la CFF réel a été arrêté à hauteur de 887 millions F CFP, auquel s'ajoute moins d'un million F CFP de compensation tarifaire d'indexation des recettes commerciales.

MISSION 969 « ENSEIGNEMENT »

Les recettes de la mission 969 totalisent 1,387 milliard F CFP, les principales sont des dotations de l'Etat, telles que détaillées ci-après.

■ ■ ■ Les dotations de l'Etat en matière d'éducation enregistrent une recette de 1,323 milliard F CFP. Elles relèvent du transfert de compétences de l'Etat à la collectivité définie par convention n°99-16 du 22 octobre 2016 relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'Etat. La convention est conclue pour une durée de 10 ans.

■ ■ ■ Le reliquat de 64 millions F CFP comprend pour l'essentiel des mandats annulés (51 millions F CFP, dont 39 millions F CFP de charges à payer à annuler), ainsi que la participation de l'Etat au titre du service civique dédié à la mission de lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire.

AUTRES MISSIONS

Les recettes des autres missions totalisent 3,831 milliards F CFP, les principales sont détaillées ci-après, par ordre d'importance.

Mission 971 « vie sociale »

Les recettes de la mission 971 totalisent 743 millions F CFP, les principales sont des dotations de l'Etat, telles que détaillées ci-après.

■ ■ ■ La dotation de l'Etat en matière d'éducation, dédiée au financement des transports scolaires (342 millions F CFP) vient compléter l'enveloppe de 1,323 milliard F CFP imputée à la mission 969 « Enseignement », pour atteindre un montant de 1,665 milliard F CFP.

■ ■ ■ Les dotations de l'Etat dans les domaines de la jeunesse, du sport et de la promotion de la vie associative, enregistrent une recette de 201 millions F CFP. Elles relèvent du transfert de compétences de l'Etat à la collectivité définie par convention n°87-19 du 26 décembre 2019 relative à la jeunesse, au sport et à la vie associative entre la Polynésie française et l'Etat. La convention est conclue pour une durée de 8 ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

■ ■ ■ La recette du nouveau dispositif « pass'sport » en partenariat avec la CPS, s'élève à 75 millions F CFP. Ce dispositif a pour double objectif de favoriser la reprise d'activités sportives et de soutenir les acteurs du sport touchés par la crise sanitaire. Il prévoit une aide d'un montant forfaitaire d'un peu moins de 6 000 F CFP en faveur des enfants âgés entre 6 et 17 ans ayant bénéficié en 2021 soit de l'allocation de rentrée scolaire, soit de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou de l'allocation aux adultes handicapés.

Mission 962 « personnel »

Les recettes de la mission 962 totalisent 715 millions F CFP, les principales sont détaillées ci-

ANNEXE EXPLICATIVE

après.

■ ■ ■ Les remboursements d'indemnités journalières pour arrêts maladies ou arrêts de travail s'établissent à 315 millions de F CFP.

■ ■ ■ Les dotations de l'Etat représentent 156 millions F CFP, elles sont dues au titre la compensation financière relative au transfert des compétences de l'inspection du travail (68 millions F CFP), d'une partie du service des affaires maritimes (34 millions F CFP) et du soutien pour le développement de l'agriculture (54 millions F CFP).

■ ■ ■ Les salaires des personnels émergeant sur des opérations de travaux en régie (E/O) sont évalués à 118 millions F CFP.

Mission 961 « moyens internes »

Les recettes de la mission 961 totalisent 587 millions F CFP, et concernent principalement les cessions internes pour locations de matériel informatique (483 millions F CFP). Les tarifs des prestations informatiques effectuées pour le compte de la collectivité publique et les autres personnes morales de droit public sont fixés par arrêté n° 1747 CM du 29 novembre 2012. Ils concernent le tarif relatif au matériel mis à disposition, à l'infrastructure mise en place, au support aux utilisateurs et les interventions, le tarif concernant la maintenance des logiciels spécifiques, et le tarif concernant les personnes mises à disposition des entités.

La redevance de participation informatique douanière totalise 70 millions F CFP. Elle est perçue par tout usager du système de dédouanement dématérialisé Fenua Import Export (FENIX), pour permettre de financer les dépenses d'investissement et de fonctionnement du système FENIX.

Mission 965 « développement des ressources propres »

Les recettes de la mission 965 totalisent 562 millions F CFP.

■ ■ ■ Il s'agit principalement du trop perçu de l'Huilerie de Tahiti sur le résultat de la gestion 2021 d'un montant de 350 millions F CFP. La société est engagée par le mandat de gestion à acheter la totalité du coprah produit et à rembourser la différence entre les prix réglementaires du coprah et son cours international. Les montants de trop perçus sont arrêtés à 282 millions F CFP au titre du mandat de gestion et 67 millions F CFP au titre de la subvention d'équilibre.

■ ■ ■ Les autres recettes concernent des ventes de bétail, d'animaux, de plantes, de bois, de post larves de crevettes (42 millions F CFP), des charges à payer à annuler (36 millions F CFP), des prestations de services d'arraisonnement d'aéronefs ou de navires, de désinsectisation, de fumigation ou désinfection (34 millions F CFP), les programmes de contrats de service avec la Communauté du pacifique Sud (23 millions F CFP).

LES ECARTS ENTRE LES REALISATIONS (CA) ET LES PREVISIONS (BM)

Les recettes de fonctionnement (183,757 milliards F CFP) dépassent de 6,114 milliards F CFP (+3 %) leur prévision budgétaire (177,643 milliards F CFP), hors ligne budgétaire « 002 résultat de fonctionnement reporté ». Les écarts les plus importants entre le CA et le BM, en valeur absolue, concernent les missions 990, 991 et 975.

ANNEXE EXPLICATIVE

MISSION 990 « GESTION FISCALE »



+ 6,954 milliards F CFP

Les recettes de la mission 990 totalisent 142,360 milliards F CFP, et dépassent de 6,954 milliards F CFP (+5 %) leur inscription budgétaire (135,406 milliards F CFP).

■ ■ ■ Les impôts et taxes sur le revenu expliquent à 71 % cet écart. En effet, leur rendement enregistre 29,687 milliards F CFP, et dépasse de 4,961 milliards F CFP leur inscription budgétaire (24,726 milliards F CFP). Les plus importants contributeurs sont l'IS (+2,679 milliards F CFP) et la CSIS (+1,008 milliard F CFP).

■ ■ ■ Le produit de la TVA (54,344 milliards F CFP) dépasse, quant à lui, de 3,564 milliards F CFP son inscription budgétaire (50,780 milliards F CFP).

MISSION 991 « GESTION FINANCIERE »



- 2,164 milliards F CFP

Les recettes de la mission 991 totalisent 28,870 milliards F CFP, et affichent une moins-value de 2,164 milliards F CFP (-7 %) par rapport à leur inscription budgétaire (31,034 milliards F CFP).

■ ■ ■ Les autres produits exceptionnels expliquent à 65 % cet écart. En effet, leur rendement qui enregistre 4,996 milliards F CFP, est inférieur de 1,399 milliard F CFP à leur inscription budgétaire (6,395 milliards F CFP). N'ont pas été exécutés 1,269 milliard F CFP de prélèvement sur le compte d'affectation spéciale FIGD compte tenu de l'excédent des ressources sur le budget général :

- ▶ 1 milliard F CFP prévus pour financer des dépenses diverses,
- ▶ 269 millions F CFP de reliquat sur le prélèvement pour les emprunts. En effet, au BP 2022 étaient inscrits 4,475 milliards F CFP pour le remboursement des emprunts obligataires, ainsi que 420 millions F CFP pour la prise en charge des intérêts relatifs au PGE n°1. Les réalisations sont, respectivement de 4,200 milliards F CFP et 426 millions F CFP.

■ ■ ■ Enfin, les mandats annulés ne totalisent que 5 millions F CFP sur les 600 millions F CFP. Cette recette enregistre toutes missions confondues un rendement de 1,696 milliard F CFP, mais son inscription budgétaire est regroupée au sein de la mission 991.

MISSION 975 « TRANSPORTS »



+ 867 millions F CFP

Les recettes de la mission 975 totalisent 2,014 milliards F CFP, et dépassent de 867 millions F CFP (+76 %) leur inscription budgétaire (1,147 milliard F CFP).

Les autres participations de l'Etat expliquent cet écart. Leur rendement enregistre 1,706 milliard F CFP, et dépasse de 932 millions F CFP leur inscription budgétaire (773 millions F CFP).

A ce titre, la participation de l'Etat au titre de la sécurité aéroportuaire (1,444 milliard F CFP) dépasse de 819 millions F CFP son inscription budgétaire (625 millions F CFP).

ANNEXE EXPLICATIVE

2 – Les dépenses de fonctionnement

Au titre de l'exercice 2022, l'exécution des dépenses de fonctionnement se présente par missions comme suit (*en millions de F CFP*) :

Mission ou ligne budgétaire		BP 2022	BM 2022	BM-BP	% BM-BP	CA 2022	CA-BM	% CA / BM
960	Pouvoirs publics	4 595	4 862	267	6%	4 480	-382	92%
961	Moyens internes	1 199	1 218	19	2%	810	-408	67%
962	Personnel	32 302	32 928	626	2%	32 277	-651	98%
963	Partenariat avec les collectivités	16 592	18 505	1 913	12%	18 375	-130	99%
964	Tourisme	2 387	2 323	-65	-3%	2 173	-149	0%
965	Développement des ressources propres	3 902	4 325	422	11%	3 966	-359	92%
966	Economie générale	2 273	9 915	7 642	336%	9 215	-700	93%
967	Travail et emploi	9 847	10 083	236	2%	9 854	-228	98%
968	Culture et patrimoine	1 227	1 272	45	4%	1 266	-6	0%
969	Enseignement	4 467	4 638	170	4%	4 449	-189	96%
970	Santé	3 768	5 023	1 255	33%	4 796	-228	95%
971	Vie sociale	5 574	6 105	531	10%	5 734	-371	94%
973	Environnement	699	823	124	18%	728	-95	88%
974	Réseaux et équipements structurants	4 883	4 337	-546	-11%	3 561	-776	82%
975	Transports	3 798	4 211	412	11%	3 655	-555	87%
976	Urbanisme, habitat et foncier	2 095	4 437	2 341	112%	4 174	-263	94%
990	Gestion fiscale	26 122	37 171	11 049	42%	29 065	-8 107	78%
991	Gestion financière	16 029	15 802	-227	-1%	15 535	-267	98%
Total des dépenses de fonctionnement hors CSR		141 762	167 977	26 215	18%	154 113	- 13 864	92%
022	Dépenses imprévues	400	430	30	8%	-	- 430	0%
023	Virement à la section d'investissement	18 763	21 559	2 796	15%	-	- 21 559	0%
Total des dépenses de fonctionnement		160 925	189 966	29 041	18%	154 113		81%

A – Les dépenses inscrites au budget primitif et leurs évolutions en cours d'exercice

Les crédits votés, initialement à hauteur de 160,925 milliards F CFP au budget primitif, s'établissent à 189,966 milliards F CFP en budget modifié.

Cette augmentation de 29,041 milliards F CFP s'explique notamment, par :

➔ **au sein de la mission 990 « gestion fiscale »** : la régularisation du montant des exonérations douanières et des droits d'enregistrement (écritures d'ordre E/O) : +10,240 milliards F CFP, ainsi que le complément de crédits d'impôts de défiscalisation (E/O) : +800 millions F CFP et de droits d'enregistrement (E/O) : +710 millions F CFP ;

➔ **au sein de la mission 966 « économie générale »** : un versement d'un montant de 7 milliards F CFP au compte d'affectation spécial FRPH. Dans un contexte inflationniste sans précédent des prix du pétrole, le soutien du gouvernement au FRPH a permis d'amortir la hausse des prix des hydrocarbures dans le but de préserver le pouvoir d'achat des polynésiens.

ANNEXE EXPLICATIVE

En outre, une inscription de 150 millions F CFP en faveur du compte d'affectation spéciale fonds de péréquation des prix des hydrocarbures (FPPH) permet d'apurer les factures de 2021, de prendre en charge de l'amortissement des fûts d'hydrocarbures, et d'anticiper la hausse du tarif du fret maritime des hydrocarbures.

Par ailleurs, la flambée des prix du blé liée à la guerre en Ukraine qui a bloqué les exportations des blés russes et ukrainiens, alors qu'elles représentent 30 % du marché mondial de blé, ainsi que les épisodes de sécheresse en Inde, deuxième exportateur mondial de blé, entraînent une flambée de ses cours, et donc une hausse conséquente du prix de la farine. Un surcoût de l'ordre de 275 millions F CFP est donc inscrit au titre du soutien du prix de la farine d'appel d'offre.

→ au sein de la mission 976 « urbanisme, habitat et foncier » : les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées et les différences sur réalisations reprises au compte de résultat sont inscrites à hauteur de 2,276 milliards F CFP.

→ au sein de la mission 963 « partenariat avec les collectivités » : une provision d'un montant de 1,277 milliard F CFP complète la dotation au FIP en 2023 au titre de l'exercice 2021. En effet, l'assiette définitive du FIP 2021 dépasse de 7,509 milliards F CFP son assiette initiale calculée sur le budget primitif de 2021, un rattrapage à hauteur de 17 % (soit 1,277 milliard F CFP) est opéré dès 2022. Son versement au FIP s'effectuera en 2023.

Par ailleurs, il était prévu d'une part d'élargir la liste des produits de première nécessité, et d'autre part d'étendre une liste de PPN uniquement pour les îles autres que Tahiti et Moorea. Ce dispositif constitue une charge estimée à 600 millions F CFP.

→ au sein de la mission 970 « santé » : l'annulation du stock final de médicaments de la pharmacie d'approvisionnement et des hôpitaux périphériques, est valorisée à 600 millions F CFP pour l'exercice 2022.

Le centre hospitalier de Polynésie française (CHPF) bénéficie d'une part d'une subvention de 220 millions F CFP pour le financement du programme performance et action de retour à l'équilibre (PARE 2021-2023). Ce programme porte une trajectoire financière sur trois ans, dont la construction vers un retour à l'équilibre financier s'appuie sur l'efficacité en termes de dépenses et de recettes du CHPF, et sur l'accompagnement du Pays. D'autre part, 110 millions F CFP permettent de maintenir le « plan blanc » ainsi que les dispositifs de sécurité sanitaire liés à la gestion épidémique Covid-19 aux urgences sur le premier semestre de l'exercice. Enfin, une subvention d'un montant de 80 millions F CFP lui sera accordée pour le financement des surcoûts induits par la gestion de l'épidémie de Covid sur le second semestre (coûts en personnel, achat de réactif et de matériel de prélèvement, et prestation de sécurité).

Dans le cadre de la convention relative au dépistage gratuit des cancers du col de l'utérus et du sein, une participation à hauteur de 100 millions F CFP (sur un total de 200 millions F CFP prévus) en faveur de l'institut du cancer (ICPF) permettra d'honorer une partie du remboursement de la prise en charge.

→ au sein de la mission 971 « vie sociale » : des dépenses techniques sont inscrites à hauteur de 373 millions F CFP afin de régulariser des factures de l'exercice 2021 des dispositifs de prêt d'accès à la propriété (PAP) et de prêt incitatif au logement (PIL), ainsi que des reports de dépenses financées par des recettes affectées de la gestion 2021 à 2022 dans le domaine de la jeunesse, du sport et de la promotion de la vie associative.

De plus, une inscription de 175 millions F CFP permet de financer les aides du fonds d'action social (FAS) du régime de solidarité de la Polynésie française (RSPF), notamment l'augmentation de l'aide de rentrée scolaire de 3 000 F CFP par bénéficiaire éligible au

ANNEXE EXPLICATIVE

dispositif. Avec cette hausse, elle passe de 5 000 à 8 000 F CFP pour les moins de 6 ans, de 8 000 à 11 000 F CFP pour les élèves de 6 à 12 ans, de 12 000 à 15 000 F CFP pour les élèves de 12 à 16 ans ; et de 16 000 à 19 000 F CFP pour les élèves de plus de 16 ans.

B – Les dépenses exécutées et leurs écarts par rapport au budget modifié

Les montants définitifs constatés s'établissent à 154,113 milliards F CFP, ce qui représente un taux de réalisation des dépenses de fonctionnement de 92 % du budget modifié hors chapitres sans réalisation² (soit 81 % du budget modifié).

Les quatre missions dont les dépenses sont les plus significatives sont ci-après présentées, s'agissant des missions 962, 990, 963 et 991, qui, hors singularité de 2020 liée à la gestion de la crise Covid, représentent traditionnellement plus de la majorité (62 %) des crédits de fonctionnement. Quant aux autres dépenses caractéristiques, elles seront présentées par ordre décroissant d'importance.

a – Les dépenses de la mission 962 « personnel »

Les mandats de la mission 962 totalisent 32,277 milliards F CFP, ce qui représente 21 % du total des dépenses de fonctionnement. Ils affichent un taux de réalisation de 98 % par rapport à leur inscription budgétaire (32,928 milliards F CFP).

Les dépenses de personnel augmentent, mais dans une moindre mesure que les deux exercices précédents :

- » 2020 : +4 %, soit +1,154 milliard F CFP,
- » 2021 : +5 %, soit +1,544 milliard F CFP,
- » 2022 : +2 %, soit +733 millions F CFP.

Les recrutements temporaires supplémentaires inhérents à la crise de la covid-19 expliquaient les hausses importantes intervenues en 2020 et 2021.

En 2022, l'augmentation s'explique par les revalorisations salariales :

- du barème des agents non fonctionnaires de l'administration (ANFA) en mars et août 2022 pour prendre en compte l'augmentation de plus de 2 points de l'indice des prix ;
- des barèmes des ANFA de catégorie CC5 et des agents de la fonction publique territoriale (FPT) de catégorie D compte tenu des trois augmentations du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) intervenues en décembre 2021, mai 2022 et octobre 2022 ;
- la hausse de la valeur du point d'indice FPT, et du point d'indice des fonctionnaires d'Etat en service détaché (FEDA) ;
- la revalorisation annuelle du barème des marins affiliés à l'établissement national des invalides de la marine (ENIM) en avril 2022.

Au sein de la mission 962 « personnel », le programme 962 01 « ressources humaines » totalise 365 millions F CFP afin notamment de prendre en charge des frais de formation professionnelle

² Les chapitres sans réalisation 022 « dépenses imprévues » et 023 « virement à la section d'investissement » ne font pas l'objet d'émission de mandats, mais participent à l'équilibre du budget. Les déduire du budget paraît dès lors plus significatif pour toute comparaison en termes de réalisations.

ANNEXE EXPLICATIVE

du personnel de l'administration, des indemnités compensatrices pour formation des agents de la direction générale de l'enseignement et de l'éducation (DGEE), ainsi que des frais relatifs à l'organisation des concours administratifs. Ces dépenses enregistrent une hausse importante de 41 % (+106 millions F CFP).

Quant au programme 962 02 « rémunération et charges », il enregistre une dépense de 31,912 milliards F CFP, dédiée aux rémunérations et charges sociales des agents de l'administration du Pays.

b – Les dépenses de la mission 990 « gestion fiscale »

Les mandats de la mission 990 totalisent 29,065 milliards F CFP, ce qui représente 19 % du total des dépenses de fonctionnement. Ils affichent un taux de réalisation de 78 % par rapport à leur inscription budgétaire (37,171 milliards F CFP), ce qui représente le plus important manque à réaliser en valeur absolue, et le second plus faible en valeur relative, du fait des postes de dépenses suivants :

» exonérations de droits et taxes à l'importation (E/O) : 5,124 milliards F CFP de crédits inscrits non mandatés. Sur un budget de 21,530 milliards F CFP, seuls 16,406 milliards F CFP sont exécutés, soit 12,097 milliards F CFP au titre des exonérations concernant l'exercice 2022, et 4,308 milliards F CFP au titre du reliquat de dossiers relatifs à l'exercice 2021. S'agissant des exonérations douanières de l'exercice 2022, un solde de 7,918 milliards F CFP d'exonérations émergera au compte administratif 2023.

» titres annulés et pertes sur créances irrécouvrables : respectivement 1,866 milliard F CFP et 741 millions F CFP de crédits inscrits non mandatés. Il s'agit de crédits dont l'exécution fluctue chaque année, et dont l'estimation est difficile à établir.

Les dépenses les plus importantes de la mission 990, outre les exonérations de droits et taxes à l'importation (E/O) évoquées précédemment, sont les suivantes :

→ crédits d'impôt de défiscalisation locale (E/O) : 5,501 milliards F CFP, dont 4,881 milliards F CFP au titre de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IS) et 620 millions F CFP au titre de l'impôt sur les transactions (IT). C'est la première fois depuis la dernière décennie que les crédits de défiscalisation locale dépassent les 5 milliards F CFP, il faut remonter à l'exercice 2010 pour retrouver un tel niveau ;

→ restitutions de crédits de TVA : 2,576 milliards F CFP. Elles sont calculées par différence entre la TVA collectée sur les opérations imposables (ventes, prestations de services, etc...) et celle déductible sur les achats, charges et immobilisations. Lorsque la TVA à déduire est supérieure à celle perçue, l'entreprise bénéficie d'un crédit de TVA, et peut en solliciter le remboursement ;

→ exonérations de droits d'enregistrement (E/O) : 2,531 milliards F CFP, dont 710 millions F CFP concernent des restes à comptabiliser au titre de l'exercice 2021.

c – Les dépenses de la mission 963 « partenariat avec les collectivités »

Les mandats de la mission 963 totalisent 18,375 milliards F CFP, ce qui représente 12 % du total des dépenses de fonctionnement. Ils affichent un taux de réalisation de 99 % par rapport à

ANNEXE EXPLICATIVE

leur inscription budgétaire (18,505 milliards F CFP).

➔ La dotation au fonds intercommunal de péréquation (FIP) comptabilise 15,084 milliards F CFP, ce qui constitue la principale (82 %) dépense de cette mission. Elle enregistre une diminution de 1,048 milliard F CFP (-6 %) par rapport à l'exercice 2021 du fait du rattrapage négatif de l'assiette de l'exercice 2020 (-1,382 milliard F CFP).

En effet, l'assiette définitive du FIP 2020 est inférieure de 8,132 milliards F CFP à son assiette initiale calculée sur le budget primitif de 2020, un rattrapage à hauteur de 17 % (soit -1,382 milliard F CFP) est opéré en N+2³, soit en 2022.

FIP	17% BP	Régul° N-2	Versement
2020	17 321	930	18 251
2021	15 855	277	16 132
2022	16 466	-1 382	15 084

➔ Par ailleurs, une provision d'un montant de 1,277 milliard F CFP vient compléter la dotation au FIP en 2023 au titre de l'exercice 2021. En effet, l'assiette définitive du FIP 2021 dépasse de 7,509 milliards F CFP son assiette initiale calculée sur le budget primitif de 2021, un rattrapage à hauteur de 17 % (soit 1,277 milliard F CFP) est opéré dès l'exercice 2022. Son versement au FIP s'effectuera en 2023.

➔ Le dispositif de la continuité territoriale des archipels totalise 1,561 milliard F CFP, contre 984 millions F CFP en 2021. Cette augmentation très importante de 576 millions F CFP (+59 %) est liée, outre l'augmentation des frais de transport maritime, à l'élargissement de la liste des produits de première nécessité (PPN).

Pour rappel, dans ce dispositif mis en place afin de favoriser le développement économique et social des îles autre que Tahiti, la collectivité prend en charge le fret maritime inter-îles de certaines marchandises. Initialement limitée au coprah, aux PPN et aux eaux embouteillées, la prise en charge du fret s'est par la suite appliquée aux matériaux de construction, aux produits agricoles, artisanaux, et quelques produits agricoles transformés.

d – Les dépenses de la mission 991 « gestion financière »

Les mandats de la mission 991 totalisent 15,535 milliards F CFP, ce qui représente 10 % du total des dépenses de fonctionnement. Ils affichent un taux de réalisation de 98 % par rapport à leur inscription budgétaire (15,802 milliards F CFP).

➔ Les dotations aux amortissements et aux provisions affichent 11,828 milliards F CFP, et constituent la plus importante (76 %) dépense de cette mission.

³ Conformément aux dispositions de l'article 52 de la loi organique du 27 février 2004, lorsque le compte administratif fait apparaître que le produit des impôts, droits et taxes effectivement perçus est inférieur au produit prévu au budget primitif, le montant de la différence est inscrit en déduction de l'assiette du FIP de l'année suivant celle de l'adoption du compte administratif.

ANNEXE EXPLICATIVE

Conformément aux règles d'amortissement applicables aux actifs de la collectivité, la dotation aux amortissements s'élève à 8,740 milliards F CFP (hors écritures d'ordre de neutralisation). Cette charge de fonctionnement obligatoire, devient une recette d'investissement et participe à ce titre à augmenter la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Les écritures relatives à la neutralisation des amortissements (E/O) totalisent 1,901 milliard F CFP, dont 1,400 milliard F CFP au titre des actifs de la collectivité, et 501 millions F CFP au titre des cessions des équipements en faveur du centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF). Les subventions d'investissement reçues et transférées au compte de résultat enregistrent 854 millions F CFP, dont 336 millions F CFP au titre d'immobilisations reçues gratuitement.

→ **Les charges d'intérêts** sont comptabilisées à hauteur de 2,989 milliards F CFP. La charge de la dette augmente de 305 millions F CFP du fait notamment de la prise en compte des intérêts (181 millions F CFP) du second emprunt exceptionnel octroyé par l'AFD et garanti par l'Etat (PGE n°2), et des semestrialités complètes du PGE n° 1 alors qu'en 2021, la première semestrialité ne couvrait que les intérêts avec un prorata de 1 à 4 mois selon les tranches mobilisées (+119 millions F CFP).

e – Les autres dépenses

Les autres dépenses les plus importantes en 2022, relevant des missions autres que les quatre précédemment présentées sont identifiées telles que suit :

LES VERSEMENTS AUX CAS -> 12,956 milliards F CFP

→ **Le fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH)** a bénéficié, au sein de la mission 966, de 7 milliards F CFP. Dans un contexte inflationniste sans précédent des prix du pétrole, le soutien du gouvernement à travers l'intervention du FRPH a permis d'amortir la hausse des prix des hydrocarbures dans le but de protéger le pouvoir d'achat des polynésiens.

Le gouvernement avait ainsi été contraint d'augmenter les prix de l'essence à la pompe à compter du 1^{er} février (+5 F CFP), et à compter du 1^{er} juillet (+35 F CFP).

Malgré les incertitudes sur l'évolution des cours du pétrole, à caractère hautement volatile accru par un contexte de relations tendues entre l'Europe et la Russie, et alors que le renchérissement du cours du dollar rend les importations d'hydrocarbures plus coûteuses, le gouvernement avait décidé de ne pas procéder à une nouvelle hausse des prix de l'essence à la pompe.

Toutefois, le maintien de ces prix a pesé sur le FRPH dans la mesure où les prix de vente des hydrocarbures fixés par le Conseil des ministres sont inférieurs à leur coût de revient. Un versement de 7 milliards F CFP du budget général vers le FRPH s'ajoute ainsi à la reprise de la totalité (3,223 milliards F CFP) des réserves du fonds pour assurer le paiement des montants de stabilisations aux pétroliers.

→ **Le fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP)** a bénéficié, au sein des missions 967 et, 971 dans une moindre part, de 5,375 milliards F CFP. Compte tenu de la dynamique de reprise économique, une stratégie offensive de la politique de l'emploi a nécessité pour l'exercice 2022 un financement à hauteur de 5 milliards F CFP en faveur des actions pour l'emploi, dont une partie fléchée en mesure du plan de relance.

ANNEXE EXPLICATIVE

Par ailleurs, une participation du budget général de 375 millions F CFP vient compléter la dotation du FELP pour le RSPF pour 2022, qui s'élève ainsi à 31,591 milliards F CFP.

➔ Le fonds de continuité territoriale aérienne interinsulaire (FCTAI) a bénéficié, au sein de la mission 975, de 413 millions F CFP. Pour sa seconde année d'existence, le FCTAI dispose d'un versement du budget général de 413 millions F CFP. Celui-ci est complété par 636 millions F CFP de contribution de solidarité territoriale du transport aérien interinsulaire, et des mandats annulés pour 75 millions F CFP, pour atteindre une recette totale de 1,124 milliard F CFP.

➔ Le fonds de péréquation des prix des hydrocarbures (FPPH) a bénéficié, au sein de la mission 966, de 150 millions F CFP. Ce versement de 150 millions F CFP a permis d'apurer les factures de l'exercice précédent, de prendre en charge de l'amortissement des fûts d'hydrocarbures, et d'anticiper la hausse du tarif du fret maritime des hydrocarbures.

➔ Le fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC) a bénéficié, au sein de la mission 964, de 18 millions F CFP. Car, bien que l'activité de croisière ait repris, le niveau des recettes en 2022 est insuffisant pour financer les dépenses du fonds. Un versement du budget général à hauteur de 18 millions F CFP est réparti en 17 millions F CFP en section de fonctionnement afin de compléter le financement de la subvention au GIE Tahiti tourisme et 1 million F CFP en section d'investissement pour les équipements et aménagements touristiques.

LES DOTATIONS AUX COMPTES SOCIAUX -> 2,871 milliards F CFP

➔ Le régime général des salariés a bénéficié, au sein de la mission 967, de 2,345 milliards F CFP. Outre une hausse de 100 millions F CFP inscrite en BP 2022, la dotation a augmenté pour prendre en compte la revalorisation de 5 000 F CFP des allocations familiales, et du minimum vieillesse, afin de protéger le pouvoir d'achat des ménages en période d'inflation galopante.

➔ Le régime des non-salariés a bénéficié, au sein de la mission 971, de 526 millions F CFP. De même que pour le RGS, une réévaluation est effectuée du fait du relèvement des allocations familiales et du minimum vieillesse.

Au global, les dotations de la collectivité aux régimes sociaux (y compris au RSPF, bien qu'il émerge au FELP), totalisent un montant important de 34,462 milliards F CFP en 2022.

Pour infirmation, les versements aux régimes sociaux dépassent les dépenses de la mission la plus importante (mission 962) du budget général (32,277 milliards F CFP).

LES DOTATIONS AUX INSTITUTIONS -> 2.384 milliards F CFP

Les dotations à verser aux institutions sont, pour la seconde année consécutive reconduites à des montants identiques.

➔ La dotation de fonctionnement de l'assemblée de la Polynésie française (APF) s'établit, au sein de la mission 960, à 2,290 milliards F CFP.

➔ La dotation de fonctionnement du conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC) s'établit, au sein de la mission 960, à 94 millions F CFP.

ANNEXE EXPLICATIVE

Les dispositions des articles 129 et 152 du statut de la Polynésie française prévoient que la progression d'une année sur l'autre du budget de fonctionnement de l'APF, et du CESEC ne peut, à représentation constante, excéder celle de l'évolution prévisible des recettes ordinaires, qui doit leur être communiquée au plus tard le 1^{er} octobre par le Président de la Polynésie française. Compte tenu de l'évolution à la hausse des recettes au BP 2022, les dotations des institutions auraient donc eu la possibilité d'être augmentées en conséquence.

LES ECARTS ENTRE LES REALISATIONS (CA) ET LES PREVISIONS (BM)

Les dépenses de fonctionnement (154,113 milliards F CFP) sont inférieures de 13,864 milliards F CFP (-8 %) à leur prévision budgétaire hors ligne budgétaire (167,977 milliards F CFP).

Les écarts les plus importants entre le CA et le BM, en valeur absolue, concernent les missions 990, 974 et 966.

MISSION 990 « GESTION FISCALE »

-8,107 milliards F CFP

Les dépenses de la mission 990 totalisent 29,065 milliards F CFP, et sont inférieures de 8,107 milliards F CFP (-22 %) leur inscription budgétaire (37,171 milliards F CFP).

■ ■ ■ Les exonérations de droits et taxes à l'importation (E/O) expliquent à 63 % cet écart. En effet, leur rendement qui enregistre 16,406 milliards F CFP, est inférieur de 5,124 milliards F CFP à leur inscription budgétaire (21,530 milliards F CFP). L'exécution en 2022 correspond à 12,097 milliards F CFP d'exonérations concernant l'exercice 2022, et 4,308 milliards F CFP de reliquat de dossiers relatifs à l'exercice 2021.

■ ■ ■ Les titres annulés ne totalisent que 989 millions F CFP sur les 2,855 milliards F CFP inscrits, soit 1,735 milliard F CFP de manque à réaliser.

MISSION 974 « RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS »

-776 millions F CFP

Les dépenses de la mission 974 totalisent 3,561 milliards F CFP, et sont inférieures de 776 millions F CFP (-18 %) à leur inscription budgétaire (4,337 milliards F CFP).

■ ■ ■ L'inscription budgétaire des travaux en régie (E/O) explique cet écart. En effet, sur les 862 millions F CFP inscrits, seuls 247 millions F CFP ont été exécutés sur les articles de charge suivants : 606, 613, 624, 625, 628, et 672.

MISSION 966 « ECONOMIE GENERALE »

-700 millions F CFP

Les dépenses de la mission 966 totalisent 9,215 milliards F CFP, et sont inférieures de 700 millions F CFP (-7 %) à leur inscription budgétaire (9,915 milliards F CFP).

■ ■ ■ Les aides à caractère économique expliquent à 63 % cet écart. Leur rendement qui enregistre 1,276 milliard F CFP, est inférieur de 428 millions F CFP à leur inscription budgétaire (1,705 milliard F CFP). Les manques à réaliser par dispositifs sont les suivants :

- ▶ -179 millions F CFP sur les aides à l'équipement des petites entreprises (AEPE) et les aides à la création et à la revitalisation des petits commerces et des restaurants

ANNEXE EXPLICATIVE

(ACPR) qui ont consommé 505 millions F CFP sur les 685 millions F CFP de crédits prévus ;

- ▶ -130 millions F CFP sur la prise en charge des intérêts dans le cadre du dispositif désormais échu de prêt à l'habitat bonifié, lequel a consommé 89 millions F CFP sur les 219 millions F CFP prévus ;
- ▶ -118 millions F CFP au titre du soutien du prix de la farine d'appel d'offre, qui a consommé 683 millions F FP sur les 801 millions F CFP prévus.

■ ■ ■ Enfin, un reliquat de 134 millions F CFP subsiste sur les crédits du cabinet ministériel en charge de l'économie.

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement, traditionnellement en déficit, dégage de manière exceptionnelle, un résultat un excédent de 15,113 milliards F CFP. Cet excédent est la conséquence de la comptabilisation de la totalité du PGE n°2 (35,800 milliards F CFP).

1 – Les recettes d'investissement

Au titre de l'exercice 2022, l'exécution des recettes d'investissement se présente par missions comme suit (*en millions de F CFP*) :

Mission ou ligne budgétaire		BP 2022	BM 2022	BM-BP	% BM-BP	CA 2022	CA-BM	% CA / BM
901	Moyens internes	84	235	152	182%	179	-57	76%
903	Partenariat avec les collectivités	30	2 427	2 397	7991%	107	-2 320	4%
904	Tourisme	252	5 317	5 064	2007%	254	-5 063	5%
905	Développement des ressources propres	56	3 331	3 275	5853%	157	-3 174	5%
907	Travail et emploi	35	5	-29	-85%	0	-5	
908	Culture et patrimoine	0	25	25		0	-25	0%
909	Enseignement	532	1 864	1 332	251%	486	-1 378	26%
910	Santé	273	565	292	107%	191	-374	34%
911	Vie sociale	0	14	14		6	-8	41%
913	Environnement	17	32	14	82%	20	-12	63%
914	Réseaux et équipements structurants	4 541	12 957	8 416	185%	4 870	-8 087	38%
915	Transports	0	518	518		0	-518	
916	Urbanisme, habitat et foncier	501	7 746	7 246	1448%	2 097	-5 649	27%
951	Gestion financière	26 401	87 067	60 666	230%	79 144	-7 923	91%
Total des recettes d'investissement hors 021 et CSR		32 721	122 102	89 381	273%	87 509	-34 593	72%
021	Virement de la section de fonctionnement	18 763	21 559	2 796	15%		-21 559	0%
024	Produit des cessions d'immobilisations	410	2 135	1 725	421%		-2 135	0%
Total des recettes d'investissement		51 895	145 796	93 901	181%	87 509	-58 287	60%

ANNEXE EXPLICATIVE

A – Les recettes inscrites au budget primitif et leurs évolutions en cours d'exercice

Les crédits votés, initialement à hauteur de 51,895 milliards F CFP au budget primitif, s'établissent à 145,796 milliards F CFP en budget modifié.

Cette hausse de 93,901 milliards F CFP s'explique à 99 % par, les recettes reportées, (80,479 milliards F CFP), et par la couverture du besoin de financement (12,478 milliards F CFP).



➔ Les écritures d'ordre totalisent 24,652 milliards F CFP d'E/O, et concernent pour la plupart des échanges de terrains ou des transferts de terrains à destination de l'établissement grands projets de polynésie (G2P), des communes, de l'office polynésien de l'habitat (OPH). Les recettes les plus importantes concernent les opérations de :

➔ transfert des terrains du Mahana beach à G2P (7 milliards F CFP) ;

➔ cession par l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) des droits et savoir-faire relatif aux travaux réalisés depuis plus de 40 ans sur la souche de crevettes bleues (3 milliards F CFP).

➔ Les emprunts non mobilisés totalisent 48,265 milliards F CFP. Il s'agit, outre le PGE n° 2 (35,800 milliards F CFP), d'une part (12,063 milliards F CFP) des emprunts contractés en 2021 :

➤➤➤ Agence française de développement : 4,773 milliards F CFP ;

➤➤➤ Banque de polynésie et banque de Tahiti : 2 milliards F CFP pour chacune d'elle ;

➤➤➤ Agence France locale (AFL) : 1,790 milliard F CFP ;

➤➤➤ Banque Socredo : 1,5 milliard F CFP ;

D'autre part, un reliquat de 402 millions F CFP permet la poursuite de l'opération de construction du pôle de santé mentale.

➔ Les subventions de l'Etat enregistrent 6,948 milliards F CFP, dont près des trois quarts au titre du dispositif du troisième instrument financier (3IF), soit 5,127 milliards F CFP.

➔ La mise en jeu de la garantie de la Polynésie française à l'OPH s'élève à 614 millions F CFP. L'OPH s'était engagé en 2006 dans une opération comprenant la réalisation de deux programmes de logements (Teiato et Teueue), financés par un prêt garanti par la collectivité.

ANNEXE EXPLICATIVE

L'OPH ne pouvant honorer le solde, l'établissement bancaire a mis en jeu la garantie accordée par la collectivité à hauteur du capital restant dû de 825 millions F CFP. Au terme des 12 semestrialités remboursées entre 2016 et 2021, il subsiste un solde de 614 millions F CFP à rembourser jusqu'à l'échéance 2033.

B – Les recettes exécutées et leurs écarts par rapport au budget modifié

Les montants définitifs constatés s'établissent à 87,509 milliards F CFP, ce qui représente moins-value de 34,593 milliards F CFP (-28 %) par rapport au BM (hors ligne budgétaire et CSR).

Le taux de réalisation des recettes d'investissement s'établit à 60 % du budget modifié (soit 72 % du budget modifié hors ligne budgétaire et CSR).

a – Les recettes de la mission 951 « gestion financière »

Les recettes de la mission 951 représentent traditionnellement la part la plus importante des recettes d'investissement. Elle est particulièrement élevée en 2022 et atteint 90 % de la totalité des recettes d'investissement du fait de la signature le 3 février 2022 du PGE n°2 (35,800 milliards F CFP). En retraitant ce prêt exceptionnel, la part des recettes de la mission 951 est ramenée à 84 %.

Elles affichent un taux de réalisation de 91 % par rapport à leur inscription budgétaire (87,067 milliards F CFP).

LES ENGAGEMENTS FINANCIERS »» 54,866 milliards F CFP

La recette d'emprunts s'établit à un niveau exceptionnellement élevé de 54,798 milliards F CFP, du fait de la comptabilisation de la totalité du PGE n°2.

Outre le PGE n°2, les recettes d'emprunt comprennent :

»» la première tranche des emprunts contractés auprès des trois banques locales et de l'AFL en 2022 pour 5,500 milliards F CFP :

- ▶ AFL : 2,500 milliards F CFP,
- ▶ Socredo : 1,500 milliard F CFP,
- ▶ Banque de Tahiti : 1 milliard F CFP,
- ▶ Banque de Polynésie : 500 millions F CFP.

»» la mobilisation des emprunts contractés en 2021 auprès de l'AFD pour 4,773 milliards F CFP :

- ▶ Prêt au secteur public (PSP) : 2,267 milliards F CFP,
- ▶ PSP vert : 1,790 milliard F CFP,
- ▶ PSP bonifié : 716 millions F CFP.

ANNEXE EXPLICATIVE

» la seconde tranche de l'emprunt contracté auprès de l'AFL en 2021 pour 1,790 milliard F CFP ;

» les soldes des prêts contractés en 2021 auprès de la banque de Polynésie et de la banque de Tahiti pour 2 milliards F CFP chacune et de la banque Socredo pour 1,5 milliard F CFP ;

» le solde (1,435 milliard F CFP) du prêt contracté auprès de l'AFD pour le pôle de santé mentale.

Par ailleurs, les remboursements liés à la mise en jeu de la garantie de la Polynésie française à l'OPH s'élèvent à 41 millions F CFP, et ceux relatifs aux avances et prêts octroyées par la collectivité totalisent 27 millions F CFP, dont :

» 22 millions F CFP au titre de l'avance en compte courant, d'un montant de 219 millions F CFP, accordée à la société Assainissement des eaux de Tahiti (AET) qui avait, en 2013, été transformée en prêt remboursable en 15 ans ;

» 6 millions F CFP au titre de l'avance en compte courant, à hauteur de 50 millions F CFP, accordée à la société S3P en 2013.

L'AUTOFINANCEMENT NET » 24,074 milliards F CFP

Les recettes de ce programme s'établissent à 24,074 milliards F CFP, ainsi qu'il suit :

» Les excédents de fonctionnement capitalisés (compte 106 8) affichent 12,478 milliards F CFP. Ce compte est constitué de la part des résultats excédentaires de la section de fonctionnement qui a été affectée par *délibération n° 2022-48 APF du 12 mai 2022 relative à la modification n° 2 du budget général de la Polynésie française pour l'année 2022 formalisant le report des crédits de paiement*, au financement de la section d'investissement.

» Par ailleurs, les recettes en E/O totalisent 11,596 milliards F CFP, dont 11,495 milliards F CFP d'autofinancement net, et 101 millions F CFP d'indemnités de renégociation de la dette dans le cadre du réaménagement de la dette structurée contractée en 2013 et en 2014 auprès de la banque anciennement dénommée société de financement local (SFIL).

OPERATIONS DIVERSES OU EXCEPTIONNELLES » 203 millions F CFP

Les opérations diverses ou exceptionnelles affichent une recette de 203 millions F CFP, décomposée en :

» un remboursement de l'avance en compte courant (200 millions F CFP) accordée par la collectivité à la société Tahiti nui hélicoptères (TNH) en 2020. En parallèle, par *arrêté n° 2811 CM du 21 décembre 2022 autorisant et fixant les modalités de la souscription par la Polynésie française d'actions émises dans le cadre de la 2^{ème} augmentation du capital de la SAS TNH*, la collectivité a souscrit au capital de la société à due concurrence⁴.

» une recette mineure de l'ordre de 3 millions F CFP concerne une régularisation de travaux d'office exécutés pour le compte de tiers.

⁴ Cette dépense figure au sein de la mission 915 « transports ».

ANNEXE EXPLICATIVE

b – Les recettes de la mission 914 « réseaux et équipements structurants »

Les recettes de la mission 914 totalisent 4,870 milliards F CFP, ce qui représente 6 % du total des recettes d'investissement. Cette mission concentre les financements pérennes du 3IF.

Les recettes affichent un taux de réalisation minimale de 38 % par rapport à leur inscription budgétaire (12,957 milliards F CFP). La faiblesse de ce taux est liée au report des recettes du 3 IF qui sont venues presque tripler (+285 %) leur inscription budgétaire.

RESEAU ROUTIER »» 2.778 milliards F CFP

Les recettes du réseau routier représentent plus de la moitié (57 %) des recettes de la mission 914. Elles s'établissent à 2,778 milliards F CFP.

Les trois plus importantes sont liées aux projets suivants :

»» Aménagement de la traversée de Papeari (228 millions F CFP). Dans le cadre du programme global d'aménagement routier de la route territoriale 1 (RT1) en vue d'améliorer l'interaction entre les différents usagers de la route, de moderniser et sécuriser les infrastructures, d'intégrer les circulations douces et les transports en commun et de résorber des dysfonctionnements du réseau d'assainissement des eaux pluviales, sont lancés des travaux d'aménagement de la traversée de Papeari.

»» Aménagement de la RT2 sur Mahina (94 millions F CFP). L'objectif de l'opération est de réaménager la RT2 dans le cadre d'une amélioration du tracé et de l'intégration de points d'intérêts urbains ou touristiques. Sont prévus des aménagements, la mise en place d'un assainissement et la réalisation d'une nouvelle chaussée avec bandes cyclables.

»» Aménagement de la RT1 entre les giratoires Erima et camp d'Arue (85 millions F CFP). L'opération consiste en la remise en état de la chaussée comprenant le reprofilage des voies, la réfection du terre-plein central, la reconstruction des trottoirs, l'amélioration du réseau d'assainissement pluvial et la réalisation des revêtements routiers.

PORTS ET AEROPORTS »» 1.722 milliard F CFP

Les recettes de ce programme affichent 1,722 milliard F CFP, dont les trois plus importantes sont liées aux projets suivants :

»» Réaménagement du débarcadère de Hereheretue (216 millions F CFP). Construit il y a 40 ans, le débarcadère de Hereheretue, mesurait à peine plus de 120 mètres carré, posé à même le récif et situé à des centaines de mètres de la terre ferme. Chaque débarquement, ou embarquement, est une véritable aventure pour les habitants de l'île mais aussi pour les élèves scolarisés à Hao ou à Tahiti. En effet, il leur faut prendre une baleinière au large pour se rendre jusqu'au débarcadère et reprendre ensuite une petite embarcation pour rejoindre la terre ferme. Lorsque la marée est basse, les habitants de l'île doivent tout porter à dos d'homme. Lorsque la mer est agitée, aucun débarquement ne peut se faire pour des raisons de sécurité. L'opération

ANNEXE EXPLICATIVE

consiste à réaliser une jetée, un quai de débarquement, et le dragage du chenal et de la darse, afin de faciliter la desserte de l'île.

»» Reconstruction du quai de Farepiti (202 millions F CFP). Construit en 1942, le quai de Farepiti à Bora Bora présente un état de dégradation structurelle avancé et nécessite d'être reconstruit. Les aménagements prévus permettront notamment de reconstruire et d'agrandir le quai de déchargement actuel, de prévoir un quai pour pêcheurs, de valoriser et d'optimiser les surfaces de quai et des terrains avoisinants pour des zones de stockage et des zones de parking, de clôturer et sécuriser les zones d'aménagement (hangar, citerne de gaz, zone de stockage, parking, etc.) et d'organiser et de sécuriser les flux (marchandises, passagers, commerçants, hôtels, pêcheurs, etc.).

»» Construction d'une marina à Moeraï (147 millions F CFP). Cette infrastructure va faciliter l'embarquement et le débarquement des visiteurs, notamment des bateaux d'observation de baleines, qui permettra d'autre part le développement du secteur touristique. Cet ouvrage, doté d'une cale de mise à l'eau, permet désormais l'entrée du caboteur Tuhaa Pae à quai. La réalisation de cet ouvrage a duré 21 mois, et offre aujourd'hui une capacité d'accueil de 32 bateaux de type poti marara.

LES AUTRES PROGRAMMES »» 369 millions F CFP

Les recettes des programmes protection contre les eaux, énergie et postes, télécommunications, nouvelles technologies, affichent 369 millions F CFP, dont les trois plus importantes sont liées aux projets suivants :

»» Réseau très haut débit interservices publics de la Polynésie française (RTHD PF) (142 millions F CFP). Le projet RTHD PF consiste en l'édification d'un réseau d'infrastructure physique et sécurisé, en se basant sur les infrastructures des fournisseurs d'accès existantes. Il vise à favoriser les échanges fluidifiés et sécurisés entre l'ensemble des acteurs des Institutions et de l'administration de la Polynésie française (services et établissements publics). Ce projet permettra également de garantir, d'une part, la sécurité des informations face à une cybermenace de plus en plus prégnante et, d'autre part, la continuité de l'action gouvernementale en cas de dysfonctionnement d'internet, offrant un niveau de continuité adapté à l'action publique.

»» Réfection du canal de la rivière Tipaerui à Papeete (81 millions F CFP). Le radier du canal est très dégradé (aciers du lit supérieur apparents et corrodés) et certaines sections de voiles sont également délabrées. L'objectif de l'opération est donc de remettre en état les ouvrages, de protéger le radier à l'aide d'un béton d'usure et de prolonger la durée de vie des autres éléments.

»» Système de communication à haut débit par câbles sous-marins à fibre optique reliant Tahiti à Tubuai et Rurutu – Natitua Sud (70 millions F CFP). La desserte actuelle des îles de l'archipel des Australes est assurée par transmission satellite, les capacités satellitaires étant onéreuses et limitées en débit. L'investissement dans une telle infrastructure permettra aux usagers d'accéder au très haut débit et aux mêmes offres de services qu'à Tahiti.

c – Les recettes de la mission 916 « urbanisme, foncier et habitat »

Les recettes de la mission 916 totalisent 2,097 milliards F CFP, ce qui représente 2 % du total des recettes d'investissement.

ANNEXE EXPLICATIVE

Les recettes affichent un taux de réalisation minimale de 27 % par rapport à leur inscription budgétaire (7,746 milliards F CFP). La faiblesse de ce taux est notamment liée au report des recettes E/O qui ont porté leur inscription budgétaire de 500 millions F CFP à 7,746 milliards F CFP.

Les trois plus importantes sont liées aux projets suivants :

» Echange sans soulte des parcelles domaniales sises quartier de Vaiami (916 millions F CFP). Il s'agit d'un échange sans soulte des immeubles appartenant respectivement à la Polynésie française et à l'Etat, dans la perspective de l'installation des locaux du tribunal foncier et des services périphériques de la justice. La collectivité cède des parcelles et constructions sur l'ensemble immobilier de Vaiami. L'Etat cède quant à lui les parcelles au lieu-dit « annexe Broche ».

» Cession de 36 000 actions détenues par la collectivité au sein de la société TEP (537 millions F CFP) à la société RTE International. A travers cette cession, la collectivité se dote d'un véritable partenariat industriel avec un acteur majeur du secteur, en mesure d'apporter son expertise à la TEP. Pour mémoire, RTE International accompagne la TEP depuis 2020 via une convention d'assistance technique pour aider le nouveau responsable d'équilibre à répondre à la complexité croissante des enjeux de la transition énergétique. L'enjeu est capital car la politique de la transition énergétique de la Polynésie française passe par le solaire en début 2024.

» Echange sans soulte entre une parcelle de l'OPH A78, 143, 142 à Punaauia et 3 bâtis propriétés de la PF AH352 à Punaauia (362 millions F CFP). Il s'agit d'un échange sans soulte des immeubles et terrains appartenant respectivement à la Polynésie française et à l'OPH. La collectivité cède une propriété bâtie à Punaauia de parcelle de terre dénommée lot n°1 (parcelle B des terres Teriiri 2 et Tetarairi), et la résidence dénommée Teriiri 2. L'OPH cède quant à lui une parcelle de terre du domaine Outumaoro (section A, n°78, référencée n° 142 et 143).

d – Les recettes des autres missions

Les autres recettes les plus importantes en 2022, relevant des missions autres que les trois précédemment présentées sont identifiées telles que suit :

➔ La recette de l'Etat relative au Contrat de projets n° 2 (CdP 2) s'établit à 423 millions F CFP, dont plus de la moitié est allouée à la mission tourisme :

» l'aménagement du site de Vaitupa. Les nouveaux aménagements permettront à la population, ainsi qu'aux touristes, de profiter d'un espace de loisirs et de détente exceptionnel de 30 000 m² en bord de littoral. L'aménagement comprend un fare pote'e de 600 m², une esplanade, un coin buvette pour se rafraîchir, un parcours sportif équipé, un terrain de beach-volley et une aire de jeux pour les enfants ;

» la construction d'un écomusée "Fare Natura". Le Fare Natura est un concept créé par le centre de recherches insulaires et observatoire de l'environnement (CRIOBE) de Moorea. Le principe est de préserver le patrimoine de la Polynésie française, à travers l'enrichissement de ses connaissances sur la biologie, la géologie, l'archéologie et l'écologie du territoire et en alliant science et culture dans un processus pédagogique. L'écomusée a ouvert ses portes et a été inauguré en 2021. Le versement du solde de l'opération, et du surcoût lié à la construction d'une salle d'immersion a été versé en 2022 ;

ANNEXE EXPLICATIVE

»» la création d'un espace scénographique Gauguin sur le domaine du Motu Ovini à Papeari. Le programme de construction de l'espace scénographique Gauguin prévoit notamment un parking public de 50 places, un bâtiment d'environ 1600 m² de surfaces utiles, sur 2 niveaux, desservant l'espace scénographique Gauguin (900 m²) et le jardin botanique Harrison Smith, et regroupant différents services : un espace d'accueil au domaine, un belvédère dominant le jardin, une buvette, une boutique, des sanitaires publics et des locaux administratifs et techniques ;

»» les travaux d'aménagement de l'accès aux cascades 2 et 3 du site des 3 cascades. Suite aux diverses intempéries qui ont touchées la Polynésie française entre 2015 et 2017, le site des trois cascades de Tefaurumai à Tiarei et notamment l'accès aux cascades 2 et 3 a été fortement endommagé avec de nombreux glissements de terrains en rive gauche. Les travaux ont permis d'ouvrir l'accès menant aux cascades Haamaremare Iti et Rahi en proposant aux visiteurs un nouveau sentier conduisant au versant de la rivière Vaipu en empruntant une passerelle suspendue de 30 mètres.

→ La recette de l'Etat relative à la dotation globale d'investissement (DGI) en faveur de l'éducation totalise 356 millions F CFP. Outre les aménagements, travaux et équipements divers des collèges et lycées, elle participe au financement de :

»» la restructuration du collège de Mataura à Tubuai. L'opération concerne la rénovation de l'internat des garçons, la reconstruction d'un atelier dédié aux agents de l'établissement, la reconstruction de la lingerie avec étendoir à l'air libre et le remplacement du tableau général basse tension et le déplacement au plus près du transfo-cabine ;

»» la restructuration du lycée professionnel de Uturoa. Il s'agit de remplacer des chéneaux de l'internat et de l'atelier métallerie (remplacement éventuel de la toiture de l'atelier métallerie), de construire un bâtiment comprenant 4 salles de classe et des sanitaires, de remplacer la charpente couverture de l'atelier menuiserie, et de mettre en conformité les installations électriques de l'établissement ;

»» la restructuration du collège de Paea. La présente opération consiste à réaliser les études préliminaires nécessaires puis à retirer des matériaux contenant de l'amiante, dont la présence a été détectée à l'issue du diagnostic amiante avant travaux de réhabilitation ;

»» la réhabilitation du collège de Arue. Il s'agit de la réfection des façades extérieures, des coursives extérieures, de remplacer les garde-corps extérieurs, de mettre en conformité le système de sécurité incendie, de réhabiliter les sanitaires des élèves, de créer une issue de secours dans la salle de musique ; et de la construction d'une extension à l'arrière du réfectoire pour l'aménagement des vestiaires, sanitaires, local poubelle, local stockage, et d'un nouvel atelier pour les agents chargés de la maintenance ;

»» la construction d'un bâtiment administratif au collège de Arue. Les travaux consistent en la construction d'un nouveau bâtiment à vocation administrative, pédagogique et médico-sociale, comprenant les ensembles suivants : une vie scolaire, un centre de documentation et d'information, un pôle administratif, une infirmerie, un local technique informatique, et un ensemble de sanitaires.

→ S'agissant du contrat de développement et de transformation (CDT), une enveloppe de 245 millions F CFP se répartit entre :

»» des opérations au sein de la mission santé. Il s'agit de renouveler le matériel médical de la direction de la santé, de construire un nouveau bâtiment pour l'hôpital Louis Rollin à

ANNEXE EXPLICATIVE

Taiohae, et de dispositifs mobiles de prévention de santé primaire et de projection de l'offre de soins (achat d'une ambulance pour l'hôpital de Taravao, et une caravane dentaire) ;

» des opérations relevant de la mission de développement des ressources propres. Elles concernent des travaux de réalisation de pistes d'une part, agricoles dans les domaines d'Opunohu à Moorea et de Taipivai à Nuku Hiva, et d'autre part, forestières dans les îles de Tubuai, Rurutu, Nuku Hiva et Hiva Oa. De plus, il est prévu de dynamiser et valoriser le secteur forestier de Raiatea par la mise en place des conditions favorables à l'installation d'un exploitant forestier ;

» des opérations diverses relatives à des aménagements (site de Vaiava à Punaauia, Vaitepiha à Tautira), à un projet de mobilité durable et exemplarité de l'administration en faveur de la transition énergétique (achat de véhicules de liaison électriques et déploiement de bornes de recharge), à la construction et aux équipements de deux logements de fonction pour les infirmeries de Fakarava et Rangiroa.

2 – Les dépenses d'investissement

Au titre de l'exercice 2022, l'exécution des dépenses de fonctionnement se présente par missions comme suit (*en millions de F CFP*) :

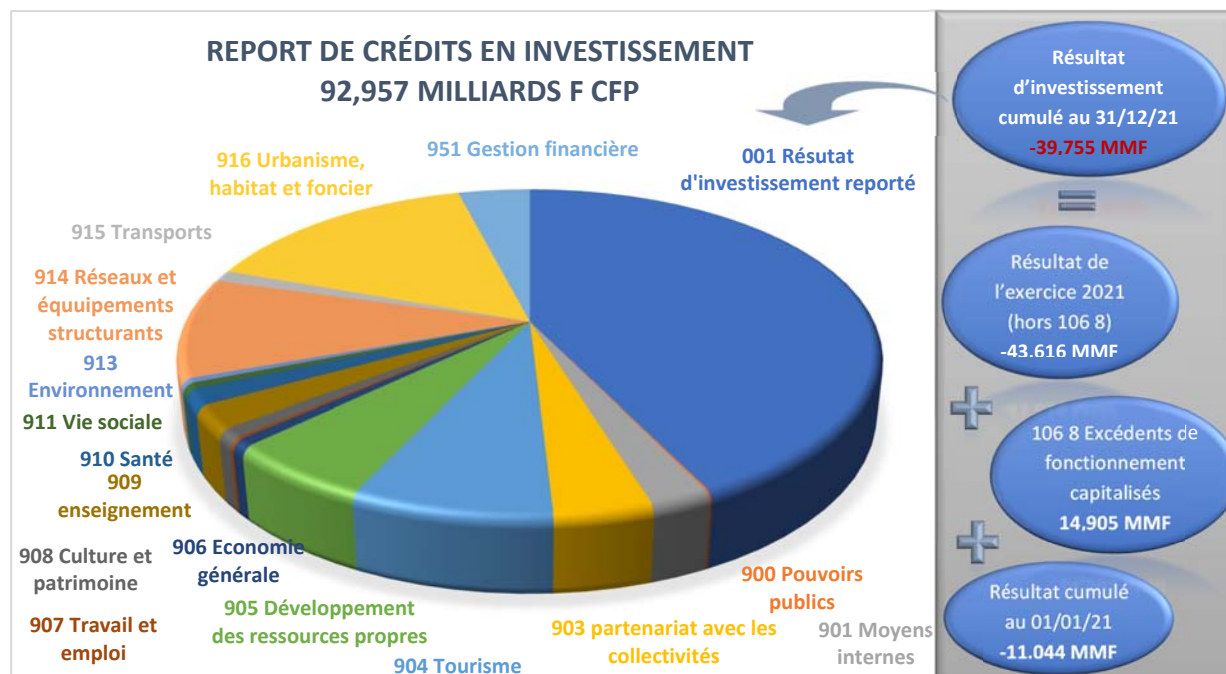
Mission ou ligne budgétaire		BP 2022	BM 2022	BM-BP	% BM-BP	CA 2022	CA-BM	% CA / BM
900	Pouvoirs publics	17	101	85	514%	10	-92	10%
901	Moyens internes	3 064	5 444	2 380	78%	2 464	-2 980	45%
903	Partenariat avec les collectivités	2 272	5 915	3 643	160%	2 014	-3 901	34%
904	Tourisme	1 262	6 768	5 506	436%	683	-6 085	10%
905	Développement des ressources propres	1 766	7 715	5 949	337%	2 782	-4 933	36%
906	Economie générale	0	800	800		500	-300	ND
907	Travail et emploi	225	402	177	79%	230	-172	57%
908	Culture et patrimoine	510	1 126	616	121%	467	-659	41%
909	Enseignement	1 869	4 345	2 475	132%	2 069	-2 276	48%
910	Santé	1 882	4 215	2 333	124%	2 887	-1 328	68%
911	Vie sociale	929	1 212	284	31%	518	-694	43%
913	Environnement	512	612	100	19%	294	-318	48%
914	Réseaux et équipements structurants	10 150	22 285	12 135	120%	11 804	-10 480	53%
915	Transports	256	1 403	1 147	448%	713	-690	51%
916	Urbanisme, habitat et foncier	9 107	21 886	12 780	140%	10 721	-11 166	49%
951	Gestion financière	18 074	21 780	3 706	21%	21 762	-18	100%
Total des dépenses d'investissement hors 001 et CSR		51 895	106 010	54 116	104%	59 917	-46 093	57%
001	Résultat d'investissement reporté		39 755	39 755			-39 755	
020	Dépenses imprévues		30	30			-30	
Total des dépenses d'investissement		51 895	145 796	93 901	181%	59 917	-85 878	41%

A – Les dépenses inscrites au budget primitif et leurs évolutions en cours d'exercice

Les crédits votés, initialement à hauteur de 51,895 milliards F CFP au budget primitif, s'établissent à 145,796 milliards F CFP en budget modifié.

ANNEXE EXPLICATIVE

Cette augmentation de 93,901 milliards F CFP s'explique à 99 % par le reliquat des crédits de paiement délégués restant à employer au terme de l'exercice 2021 (53,202 milliards F CFP), et par l'intégration du résultat d'investissement reporté de l'exercice antérieur (39,755 milliards F CFP).



➔ Le reliquat des crédits de paiement délégués restant à employer au terme de l'exercice 2021 totalise 53,202 milliards F CFP. Hors dette et écritures d'ordre, le montant des crédits de paiement reportés s'établit à 28,550 milliards F CFP.

➔ Le résultat d'investissement cumulé au 31/12/2021 et reporté sur la gestion 2022 s'élève à 39,755 milliards F CFP.

B – Les dépenses exécutées et leurs écarts par rapport au budget modifié

Les montants définitifs constatés s'établissent à 59,917 milliards F CFP, ce qui représente une plus-value de 8,022 milliards F CFP (+15 %) par rapport au BP, et une moins-value de 46,093 milliards F CFP (-43 %) par rapport au BM (hors ligne budgétaire et hors CSR).

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement s'établit à 41 % du budget modifié (soit 57 % du budget modifié hors ligne budgétaire et CSR). La faiblesse de réalisation est expliquée par le report de CP de la gestion 2021 sur 2022, dont le montant de 53,202 milliards F CFP est supérieur au montant des CP alloués au BP 2022 (51,895 milliards F CFP).

Près des trois-quarts (75 %) des dépenses d'investissement relèvent des trois missions 951 « gestion financière », 914 « réseaux et équipements structurants », et 916 « urbanisme, habitat et foncier » qui sont présentées telles que suit :

ANNEXE EXPLICATIVE

a – Les dépenses de la mission 951 « gestion financière »

Les mandats de la mission 951 s'élèvent à 21,762 milliards F CFP, ce qui représente 36 % du total des dépenses d'investissement.

Elles affichent un taux de réalisation remarquable de 100 % par rapport à leur inscription budgétaire (21,780 milliards F CFP).

LES ENGAGEMENTS FINANCIERS »» 18,567 milliards F CFP

Les dépenses de ce programme s'établissent à 18,567 milliards F CFP, ainsi qu'il suit :

»» Le remboursement en capital de la dette s'élève à 14,867 milliards F CFP, comprenant le remboursement in fine du second emprunt obligataire émis en juin 2014 (4,773 milliards F CFP).

»» La CPS avait exprimé, en 2020, un besoin de financement de 24 milliards F CFP destiné à garantir le paiement des prestations sociales du régime général des salariés (RGS) sur la période courant du mois d'avril 2020 à février 2022. En effet, la situation économique s'était considérablement dégradée avec le confinement et la fermeture des frontières en 2020. La dégradation de l'emploi notamment a entraîné une forte contraction du recouvrement des cotisations, et créé des tensions de trésorerie des comptes sociaux.

A cet égard une première tranche de 16,468 milliards F CFP lui a été octroyée dans le cadre du PGE n°1, sous la forme d'un prêt de 9,599 milliards F CFP, et d'un versement anticipé du solde de la dette due au FADES pour un montant de 6,869 milliards F CFP.

Un second prêt, à hauteur de 7,400 milliards F CFP, a été octroyé au titre du PGE n°2 pour solder la demande de la CPS. Il est destiné à couvrir les besoins de trésorerie des exercices 2021 et 2022 du RGS.

Une première tranche de ce prêt ayant été réglée en 2021, la seconde tranche (3,700 milliards F CFP) est versée en 2022.

AUTOFINANCEMENT NET »» 2,754 milliards F CFP

Les dépenses de ce programme affichent 2,754 milliards F CFP.

Tel qu'indiqué précédemment (en recette d'investissement), les écritures relatives à la neutralisation des amortissements (E/O) totalisent 1,901 milliard F CFP, dont 1,400 milliard F CFP au titre des actifs de la collectivité, et 501 millions F CFP au titre des cessions des équipements en faveur du centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF). Les subventions d'investissement reçues et transférées au compte de résultat enregistrent 854 millions F CFP, dont 336 millions F CFP au titre d'immobilisations reçues gratuitement.

OPERATIONS DIVERSES OU EXCEPTIONNELLES »» 440 millions F CFP

Les opérations diverses ou exceptionnelles s'élèvent à 440 millions F CFP :

ANNEXE EXPLICATIVE

»» Le projet d'acquisition d'un ensemble foncier dépendant du "domaine Martin" d'une superficie totale de 5 937 183 m², sis commune de Taputapuatea à Raiatea a fait l'objet du règlement de la 3^{ème} tranche pour un montant de 375 millions F CFP.

»» Des écritures techniques d'annulations de titres et de régularisation de dépenses pour le compte de tiers totalisent 65 millions F CFP.

b – Les dépenses de la mission 914 « réseaux et équipements structurants »

Les mandats de la mission 914 totalisent 11,804 milliards F CFP, ce qui représente 20 % du total des dépenses d'investissement. Il s'agit traditionnellement de la mission qui concentre les moyens en investissement très importants du fait de la nature des programmes concernés (réseaux routiers, ports et aéroports, etc.). Elle bénéficie par ailleurs des financements pérennes du 3IF.

Elles affichent un taux de réalisation de 53 % par rapport à leur inscription budgétaire (22,285 milliards F CFP), du fait du report de CP important (9,235 milliards F CFP) venu compléter l'enveloppe des CP allouée à l'exercice 2022.

RESEAU ROUTIER »» 6,309 milliards F CFP

L'allocation des crédits au sein de la mission 914 se répartit principalement dans le domaine du réseau routier, doté en 2022 de 6,309 milliards F CFP.

»» Au titre des opérations ayant consommé les moyens les plus importants en CP se trouvent les opérations millésimées en 2022 (AP 218.2022, 219.2022 et 220.2022) des aménagements et travaux du réseau routier de la route territoriale à Tahiti (941 millions F CFP) répartis en 393 millions F CFP pour la RT1 (Papeete - Faaa - Taravao pour l'Ouest), 150 millions F CFP pour la RT2 (Papeete -Pirae – Taravao par l'Est), et 398 millions F CFP pour la RT3 (Taravao – Tautira) et la RT4 (Taravao – Teahupoo).

»» Par ailleurs, 396 millions F CFP ont été dépensés au titre de l'AP 257.2021 « assainissement, renforcement, et revêtement de la chaussée à Raiatea ». L'opération consiste en des travaux d'assainissement pluvial (création de dalots ou de buses en béton armé, de caniveaux, de busage à l'entrée des servitudes, d'exutoire de rejet vers la mer), de renforcement de corps de chaussée et de bitumage de la route de ceinture sur l'île de Raiatea.

PORTS ET AEROPORTS »» 3 milliards F CFP

Les dépenses de ce programme affichent 3 milliards F CFP, au titre duquel se distinguent :

»» les dépenses de l'AP 287.2021 « aérodrome de Ahe – mise aux normes 3C et création d'un balisage lumineux », d'un montant de 372 millions F CFP. La présente opération a pour objectif d'engager les travaux afin de réaliser la mise aux normes des conditions d'homologation et de procédures d'exploitation des aérodromes (CHEA) code 3C à vue (VFR) pour accueillir les ATR 72, et la création du balisage lumineux afin de favoriser le développement des trafics

ANNEXE EXPLICATIVE

avec des amplitudes horaires plus importantes (vols de nuits rendus possibles), avec la construction d'un bloc technique.

» De plus, 324 millions F CFP de CP ont été consommés au titre de l'AP 295.2021 « reconstruction des débarcadères de Napuka ». Le débarcadère extérieur de Napuka ne permet pas aux usagers un débarquement sécuritaire. En effet, l'agitation dans la darse est telle que les manœuvres sont difficiles voire dangereuses. Il convient donc de réhabiliter les infrastructures de manière à pouvoir disposer d'un ouvrage sécurisé et durable.

LES AUTRES PROGRAMMES » 2,497 milliards F CFP

Les dépenses relevant des programmes autres au sein de la mission 914 totalisent 2,497 milliards F CFP. Les trois opérations qui ont consommé le plus de CP en 2022 sont les suivantes :

» AP 459.2021 « subvention Onati – Evolution du réseau satellite domestique », au sein du programme 914 05 « postes, télécommunications, nouvelles technologies » : 524 millions F CFP. Les habitants des archipels des Australes utilisent encore le réseau satellitaire pour communiquer et accéder à internet. Aussi, dans une démarche de lutte contre la fracture numérique et afin d'améliorer le service de tous les polynésiens, cette opération permet d'harmoniser les conditions d'accès à l'internet haut débit des populations et entreprises des îles les plus éloignées telles que Rurutu, Tubuai, Rikitea, ainsi que toutes les autres îles non connectées par le câble, en doublant les débits auxquels ces dernières auront accès.

» AP 434.2021 « subvention TEP – renouvellement de la liaison TEP 30 000 volts et canalisation 90 000 Volts (CDT - 2021) », au sein de la mission 914 04 « énergie » : 435 millions F CFP. Cette opération a pour but de renouveler la liaison 30 000 volts entre Tipaerui et Punaruu, et de poser un nouveau transformateur au poste de Punaruu afin de sécuriser l'écoulement de la plus grosse centrale thermique de l'île de Tahiti.

» AP 383.2020 « subvention OPT – Natitua sud – phase 1 (FEI 2020) », au sein de la mission 914 05 « postes, télécommunications et nouvelles technologies » : 310 millions F CFP. L'opération consiste à raccorder par un système de communication à haut débit par câbles sous-marins à fibre optique Tahiti à Tubuai avec une liaison sur l'île de Rurutu. La phase 1 de l'opération porte sur la construction des équipements du système à savoir dans un premier temps l'étude d'impact environnemental, puis dans un second temps la construction des stations et des points d'atterrage et du génie civil, et enfin la fourniture du système de câble sous-marin.

c – Les dépenses de la mission 916 « urbanisme, foncier et habitat »

Les mandats de la mission 916 totalisent 10,721 milliards F CFP, ce qui représente 18 % du total des dépenses d'investissement.

Ils affichent un taux de réalisation de 53 % par rapport à leur inscription budgétaire (21,886 milliards F CFP), du fait du report de CP important (14,390 milliards F CFP) venu compléter l'enveloppe des CP allouée à l'exercice 2022.

Les dépenses de la mission 916 étant concentrées au sein du programme 916 04 « habitat », l'analyse des mandats est présentée par nature de dépenses, et non par programme.

ANNEXE EXPLICATIVE

LES SUBVENTIONS » 8,200 milliards F CFP

Les AP de subventions représentent 76 % des dépenses de la mission 916.

» Sur les 8,200 milliards F CFP de subvention, un montant de 7,973 milliards F CFP est dédié à l'OPH :

» 3,499 milliards F CFP en faveur des aides financières en habitat dispersé ;

» 3,185 milliards F CFP au titre des logements sociaux, dont :

- ▶ la construction de logements à Orofero (660 millions F CFP), qui consiste à réaliser 80 logements (20 F3, 40 F4 et 20 F5) regroupés par modules de quatre logements sur une parcelle d'une superficie de 23 671 m²,
- ▶ la construction de la résidence Elzéa (399 millions F CFP), qui consiste à réaliser un programme de 70 logements sur une parcelle de 40 000 m², située à Papeete au « Pic rouge »,
- ▶ la construction de la résidence Amoe 1 (235 millions F CFP), qui consiste à réaliser un programme de 46 logements collectifs répartis sur 4 bâtiments en R+2 sur une parcelle d'une superficie globale de 12 434 m², sise à Mahina, dans la vallée de Amoe.

» et 1,289 milliard F CFP pour les aides à l'amélioration de l'habitat individuel.

» Le reliquat concerne trois AP de subventions aux opérateurs de logements sociaux agréés, pour un total de 228 millions F CFP :

» 103 millions F CFP d'avance et d'acompte en faveur de la SAS Puna Ora pour réaliser l'opération « Te Tavake » qui consiste en l'acquisition d'un bâtiment collectif de 34 logements à Punaauia. Le montant total de la subvention de la collectivité s'élève à 205 millions F CFP et représente une part de 20 % du coût total de l'opération ;

» 79 millions F CFP, soit : 51 millions F CFP en faveur de la société Tahiti Nui Habitat pour la construction d'un bâtiment collectif de 48 logements à Papeete dénommé "Temanava", 12 millions F CFP en faveur de la société Niu Hiti Promotion pour financer le programme « Marumaruru » qui consiste en la construction de 11 logements à Afaahiti, et 14 millions F CFP en faveur de la société Niu Hiti Promotion pour financer le programme « Maraepai II » qui consiste en la construction de 11 logements à Afaahiti ;

» 46 millions F CFP de solde de la subvention en faveur de la société OFFIMO pour la construction de la résidence « Raumaire » (32 logements) à Punaauia.

LES OPERATIONS D'ORDRE » 1,503 milliard F CFP

Les opérations d'ordre totalisent 1,503 milliard F CFP, et concernent des échanges ou des acquisitions de terrain, des acquisitions immobilières, dont notamment :

» AP 285.2015 « échanges fonciers (E/O) » : 774 millions F CFP. Il s'agit de l'échange sans soulte des parcelles domaniales sises quartier de Vaiami contre deux parcelles au lieu-dit « Annexe Broche » appartenant à l'Etat. La moins-value de 141 millions F CFP est matérialisée

ANNEXE EXPLICATIVE

par l'AP 413.2022 « moins-value échange sans soulte Etat Vaiami/broche et OPH terre Teiriiri (E/O) ».

» AP 5.2003 « échange de terrains (E/O) » : 402 millions F CFP. Il s'agit de l'échange sans soulte entre une parcelle de terre à Outumaoro appartenant à l'OPH et la résidence domaniale "Teiriiri 2" constituée de 3 bâtis. La moins-value de 17 648 F CFP est matérialisée par l'AP 413.2022 « moins-value échange sans soulte Etat Vaiami/broche et OPH terre Teiriiri (E/O) ».

» AP 16.1998 « échange de terrains (E/O) » : 135 millions F CFP. Il s'agit d'un échange sans soulte entre divers terrains sis dans la commune de Punaauia et dans la commune de Taputapuatea (section de Opoa) de la collectivité, et des parcelles à Punaauia de la Mission mormone.

LES AIDES ET OPERATIONS DIVERSES » 1,017 milliard F CFP

Les aides et opérations diverses totalisent 1,017 milliard F CFP, elles se décomposent ainsi qu'il suit :

» Le dispositif d'aide à l'investissement des ménages a coûté 687 millions F CFP en 2022, contre 1,402 milliard F CFP en 2021. En effet, le gouvernement avait instauré en 2021 une aide exceptionnelle sans condition de revenus, ni d'obtention de prêt pour tout ménage souhaitant acquérir, faire construire, ou rénover le logement principal dont il est propriétaire. Ce dispositif, soumis en temps ordinaire à des critères de ressource, avait été assoupli afin de relancer économiquement les secteurs les plus touchés par la crise Covid-19, et en particulier, les secteurs du bâtiment et le second œuvre du bâtiment, secteurs composés de très petites entreprises et d'artisans, de soutenir l'investissement des ménages et de favoriser le recours à l'épargne des particuliers qui en disposent.

» Les dépenses relatives aux opérations diverses enregistrent 330 millions F CFP, et concernent principalement des acquisitions immobilières (187 millions F CFP), et des travaux de sécurisation de talus (70 millions F CFP).

d – Les dépenses des autres missions

Les autres dépenses les plus importantes en 2022, relevant des missions autres que les trois précédemment présentées sont identifiées telles que suit :

➔ AP 153.2014 « construction d'un pôle de santé mentale (PEI) », au sein de la mission 910 : 821 millions F CFP. Cet établissement viendra en complément de la structure psychiatrique existante avec une nouvelle unité d'hospitalisation semi-ouverte pour adultes et un centre d'accueil thérapeutique à temps partiel. Il proposera également une prise en charge des enfants et des adolescents avec un centre de crise pour adolescents, un centre médico-pédagogique, un centre d'accueil thérapeutique et un hôpital de jour pour les adolescents et pour les enfants. Enfin, cette nouvelle structure permettra d'installer une filière de prise en charge en toxicologie et addictologie avec une unité d'hospitalisation de moyen séjour.

➔ AP 291.2016 « construction du bâtiment administratif A3 - Travaux », au sein de la mission 901 : 744 millions F CFP. Ce bâtiment construit à la place de l'ancien immeuble

ANNEXE EXPLICATIVE

Juventin, à l'angle de l'avenue Pouvana'a et de l'avenue du Commandant Destremeau, est destiné à accueillir des bureaux administratifs. Le bâtiment A3 accueillera à minima cinq services administratifs. Le nouvel immeuble, un R+6, offrira 5 500m² de surface de bureaux avec 100 places de parking sur 2 niveaux en sous-sol. Pour compléter l'offre de parking, 100 places du futur parking en silo, seront réservées aux utilisateurs du bâtiment A3.

AP 307.2016 « aménagement de la zone biomarine de Faratea », au sein de la mission 905 : 329 millions F CFP. La zone biomarine s'étend sur une emprise représentant 32,8 hectares sur le site de Faratea. Cette réserve foncière sera mise à disposition des investisseurs pour le développement d'activités relatives à la production et à la valorisation de produits d'origine marine ou aquacole. La collectivité réalise les aménagements collectifs nécessaires à l'implantation des activités avant la mise à disposition du foncier. Ces aménagements consisteront en la viabilisation des terrains (terrassment, alimentation en eau douce et en électricité) et la réalisation des installations collectives comprenant le pompage d'eau de mer et l'émissaire de rejet. Des bâtiments techniques seront construits pour mettre à disposition des structures « clés en main » pour faciliter le démarrage de projets privés.

RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

POUR L'EXERCICE

2022

Table des matières

PREFACE	6
LE GUIDE DE LECTURE	7
L'EXECUTION DU BUDGET 2022 EN QUELQUES CHIFFRES	10
1. MISSION 900/960 : POUVOIRS PUBLICS	13
1.1 REVUE DE LA POLITIQUE GENERALE DE LA MISSION	14
1.2 PROGRAMME 900 01/960 01 : GOUVERNEMENT	14
1.3 PROGRAMME 900 02/960 02 : ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE.....	15
1.4 PROGRAMME 900 03/960 03 : CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL	16
1.5 PROGRAMME 900 05/960 05 : ADMINISTRATION GENERALE.....	16
1.6 PROGRAMME 900 06/960 06 : RELATIONS EXTERIEURES.....	46
1.7 PROGRAMME 900 07/960 07 : GOUVERNEMENT-PERSONNELS DE CABINET	49
1.8 PROGRAMME 900 08/960 08 : COMMUNICATION	50
2. MISSION 901/961 : MOYENS INTERNES	51
2.1 REVUE DE LA POLITIQUE GENERALE DE LA MISSION	52
2.2 PROGRAMME 901 01/961 01 : FINANCES.....	52
2.3 PROGRAMME 901 02/961 02 : INFORMATIQUE	56
2.4 PROGRAMME 901 04/961 04 : BATIMENTS DU PAYS.....	60
2.5 PROGRAMME 901 05/961 05 : ACHAT DE MATERIELS ROULANT, INFORMATIQUE, DE BUREAU.....	62
3. MISSION 902/962 : PERSONNEL	65
3.1 REVUE DE LA POLITIQUE GENERALE DE LA MISSION	66
3.2 PROGRAMME 902 01/962 01 : RESSOURCES HUMAINES	66
3.3 PROGRAMME 902 02/962 02 : REMUNERATION ET CHARGES	70
4. MISSION 903/963 : PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITES	71
4.1 REVUE DE LA POLITIQUE GENERALE DE LA MISSION	72
4.2 PROGRAMME 903 01/963 01 : PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES.....	73
4.3 PROGRAMME 903 02/963 02 : PARTENARIAT AVEC LES ARCHIPELS	77
4.4 PROGRAMME 903 03/963 03 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET RISQUES NATURELS	85
4.5 PROGRAMME 903 04/963 04 : PROJETS PILOTES DE DEVELOPPEMENT DURABLE	91
4.6 PROGRAMME 903 05/963 05 : EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENT A VOCATION COLLECTIVE	91
5. MISSION 904/964 : TOURISME	95
5.1 REVUE DE LA POLITIQUE GENERALE DE LA MISSION	96

5.2	PROGRAMME 904 01/964 01 : EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	96
5.3	PROGRAMME 904 02/964 02 : AIDES ET REGULATION DU TOURISME	99
5.4	PROGRAMME 904 03/964 03 : ANIMATION ET PROMOTION DU TOURISME.....	102
6.	MISSION 905/965 : DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES	109
6.1	REVUE DE LA POLITIQUE GENERALE DE LA MISSION	110
6.2	PROGRAMME 905 01/965 01 : AGRICULTURE ET ELEVAGE	110
6.3	PROGRAMME 905 02/965 02 : FORETS.....	129
6.4	PROGRAMME 905 03/965 03 : PECHE ET AQUACULTURE	132
6.5	PROGRAMME 905 04/965 04 : PERLICULTURE	135
6.6	PROGRAMME 905 05/965 05 : ARTISANAT	136
6.7	PROGRAMME 905 06/965 06 : RESSOURCES MINIERES	139
7.	MISSION 906/966 : ECONOMIE GENERALE	144
7.1	REVUE DE LA POLITIQUE GENERALE DE LA MISSION	145
7.2	PROGRAMME 906 01/966 01 : REGULATION	146
7.3	PROGRAMME 906 02/966 02 : COMMERCE EXTERIEUR ET PROMOTION.....	151
7.4	PROGRAMME 906 03/966 03 : DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES	151
7.5	PROGRAMME 906 04/966 04 : REGULATION DES PRIX	152
7.6	PROGRAMME 906 05/966 05 : TRAITEMENT DU SURENDETTEMENT	153
7.7	PROGRAMME 906 06/966 06 : PROPRIETE INDUSTRIELLE.....	155
8.	MISSION 907/967 : TRAVAIL ET EMPLOI	157
8.1	REVUE DE LA POLITIQUE GENERALE DE LA MISSION	158
8.2	PROGRAMME 907 01/967 01 : TRAVAIL.....	158
8.3	PROGRAMME 907 02/967 02 : EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	161
8.4	PROGRAMME 907 03/967 03 : FORMATION PROFESSIONNELLE	165
9.	MISSION 908/968 : CULTURE ET PATRIMOINE	175
9.1	REVUE DE LA POLITIQUE GENERALE DE LA MISSION	176
9.2	PROGRAMME 908 01/968 01 : CULTURE ET ARTS CONTEMPORAINS.....	176
9.3	PROGRAMME 908 02/968 02 : PATRIMOINE ET TRANSMISSION DES SAVOIRS TRADITIONNELS	185
10.	MISSION 909/969 : ENSEIGNEMENT	191
10.1	REVUE DE LA POLITIQUE GENERALE DE LA MISSION	192
10.2	PROGRAMME 909 01/969 01 : ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	193
10.3	PROGRAMME 909 02/969 02 : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	195
10.4	PROGRAMME 909 03/969 03 : ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	198
10.5	PROGRAMME 909 04/969 04 : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	205

10.6	PROGRAMME 909 05/969 05 : SOUTIEN A L'ÉLÈVE.....	209
10.7	PROGRAMME 909 06/969 06 : PROMOTION LANGUES POLYNESIENNES ET PLURILINGUISME	213
11.	MISSION 910/970 : SANTE	217
11.1	REVUE DE LA POLITIQUE GENERALE DE LA MISSION	218
11.2	PROGRAMME 910 01/970 01 : OFFRE DE SANTE – MEDECINE CURATIVE	219
11.3	PROGRAMME 910 02/970 02 : SANTE PUBLIQUE – PREVENTION	234
11.4	PROGRAMME 910 03/970 03 : VEILLE ET SECURITE SANITAIRE	239
12.	MISSION 911/971 : VIE SOCIALE	252
12.1	REVUE DE LA POLITIQUE GENERALE DE LA MISSION	253
12.2	PROGRAMME 911 01/971 01 : PROTECTION DE L'ENFANCE	253
12.3	PROGRAMME 911 02/971 02 : SOLIDARITE	260
12.4	PROGRAMME 911 03/971 03 : COHESION SOCIALE	267
12.5	PROGRAMME 911 04/971 04 : ACCES AU LOGEMENT	271
12.6	PROGRAMME 911 05/971 05 : JEUNESSE	271
12.7	PROGRAMME 911 06/971 06 : SPORTS.....	276
13.	MISSION 913/973 : ENVIRONNEMENT	282
13.1	REVUE DE LA POLITIQUE GENERALE DE LA MISSION	283
13.2	PROGRAMME 913 01/973 01 : GESTION DE LA BIODIVERSITE ET DES RESSOURCES NATURELLES	283
13.3	PROGRAMME 913 02/973 02 : PREVENTION ET DES POLLUTIONS.....	287
13.4	PROGRAMME 913 03/973 03 : CONNAISSANCE ET EDUCATION	289
14.	MISSION 914/974 : RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	291
14.1	REVUE DE LA POLITIQUE GENERALE DE LA MISSION	292
14.2	PROGRAMME 914 01/974 01 : RESEAU ROUTIER.....	293
14.3	PROGRAMME 914 02/974 02 : PORTS ET AEROPORTS.....	296
14.4	PROGRAMME 914 03/974 03 : PROTECTION CONTRE LES EAUX	299
14.5	PROGRAMME 914 04/974 04 : ENERGIE.....	300
14.6	PROGRAMME 914 05/974 05 : POSTES, TELECOMMUNICATIONS, NOUVELLES TECHNOLOGIES	308
14.7	PROGRAMME 914 06/974 06 : MEDIAS.....	321
15.	MISSION 915/975 : TRANSPORTS	325
15.1	REVUE DE LA POLITIQUE GENERALE DE LA MISSION	326
15.2	PROGRAMME 915 01/975 01 : TRANSPORTS TERRESTRES ET SECURITE ROUTIERE	326
15.3	PROGRAMME 915 02/975 02 : TRANSPORTS ET AFFAIRES MARITIMES	330
15.4	PROGRAMME 915 03/975 03 : TRANSPORTS AERIENS ET AVIATION CIVILE	337
15.5	PROGRAMME 915 04/975 04 : SECURITE AEROPORTUAIRE.....	341

16. MISSION 916/976 : URBANISME, HABITAT ET FONCIER	347
16.1 REVUE DE LA POLITIQUE GENERALE DE LA MISSION	348
16.2 PROGRAMME 916 01/976 01 : URBANISME.....	348
16.3 PROGRAMME 916 02/976 02 : GESTION DU DOMAINE PUBLIC.....	350
16.4 PROGRAMME 916 03/976 03 : AFFAIRES FONCIERES	351
16.5 PROGRAMME 916 04/976 04 : HABITAT.....	357
17. MISSION 950/990 : GESTION FISCALE	368
17.1 REVUE DE LA POLITIQUE GENERALE DE LA MISSION	369
17.2 PROGRAMME 950 01/990 01 : FISCALITE INDIRECTE.....	369
17.3 PROGRAMME 950 02/990 02 : FISCALITE DIRECTE	373
18. MISSION 951/991 : GESTION FINANCIERE	380
18.1 REVUE DE LA POLITIQUE GENERALE DE LA MISSION	381
18.2 PROGRAMME 951 01/991 01 : ENGAGEMENTS FINANCIERS	381
18.3 PROGRAMME 951 02/991 02 : AUTOFINANCEMENT	381
18.4 PROGRAMME 951 03/991 03 : OPERATIONS DIVERSES ET EXCEPTIONNELLES	381

Préface

L'article LP 42 de la loi du Pays¹ relative au régime budgétaire de la Polynésie française a consacré le **rapport annuel de performance** (RAP) en tant qu'**état d'information** annexé au projet de délibération de règlement du budget général, pour compter de l'exercice 2022.

A ce titre, l'édition du **RAP 2022** a été adaptée pour se conformer au projet de délibération. Ce nouveau canevas a ainsi pour double objectif de participer d'une part, à une **présentation ergonomique** de l'exécution du budget au moyen de fiches synthétiques générales puis de fiches « chapeau » par mission priorisant les données significatives et d'autre part, à une mise en perspective plus cohérente des réalisations budgétaires et des politiques publiques.

Conçu pour mieux rendre compte de la **performance de l'action publique**, le RAP résulte ainsi des contributions proposées par les différents ministères compétents au titre de chacune des 18 missions composant la nomenclature budgétaire et comptable de la Polynésie française.

Aussi, le RAP décline d'une part la revue des grandes lignes de **politique générale** du gouvernement par mission et d'autre part le bilan des **orientations stratégiques**, au sein de chaque programme², l'analyse des résultats obtenus au regard des **objectifs** fixés et valorisés par des **indicateurs** associés définis dans le PAP 2022.

Il s'inscrit enfin dans une **démarche de transparence** des finances publiques, en apportant une lecture qualitative du projet de délibération de règlement du budget général. En l'occurrence, il permet aux élus et à tout citoyen d'apprécier les moyens mis en œuvre pour la réalisation des actions concourant à l'atteinte des objectifs de politique sectorielle, tout en répondant à l'exigence constitutionnelle³ d'information des citoyens, des usagers et des contribuables sur l'emploi des deniers publics.

¹ Loi du pays n° 2021-9 du 1^{er} février 2021.

² 77 programmes découlent des 18 missions précitées.

³ La mesure de la performance de la gestion publique répond en effet à un impératif démocratique, reconnu par la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 en ses articles 14 et 15 : « *tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.* ». Par ailleurs, « *la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.* ».

Le guide de lecture

En liminaire, rappelons qu'au titre de l'article LP 11 de la loi du pays n°2021-9, « *les crédits ouverts par la délibération budgétaire sont spécialisés par mission. Une mission comprend un ensemble de programmes concourant à une politique publique définie. Les programmes affichent le découpage des actions concourant à la réalisation d'une mission* ».

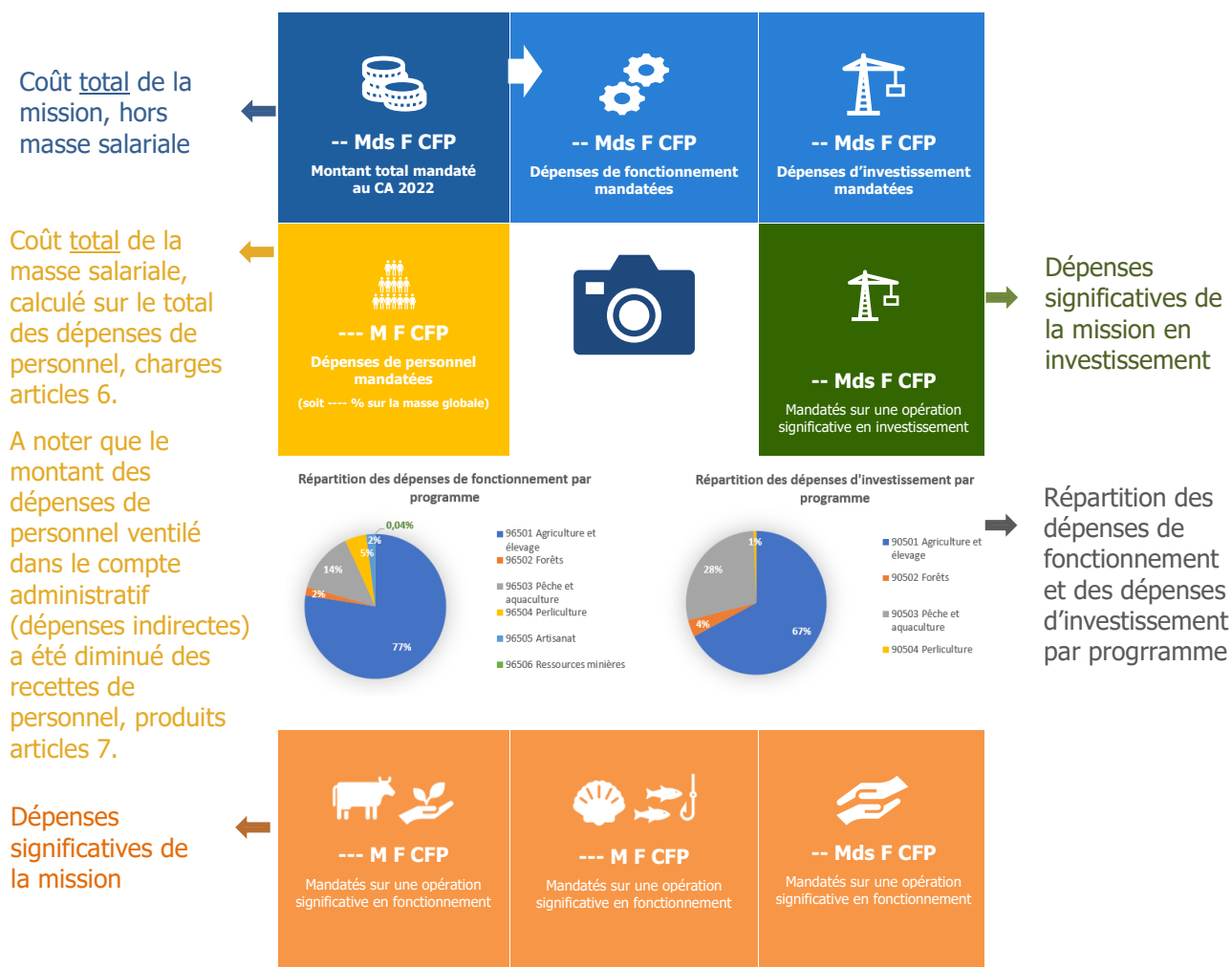
Ainsi, le budget est voté par mission, au même titre que le compte administratif. Ces missions se déclinant en programmes constituent la trame servant d'ossature du PAP et du RAP. Afin de mieux appréhender le présent état d'information, l'exemple ci-dessous explique l'articulation entre la mission « développement des ressources propres » et l'un de ses programmes, celui de la « perliculture ».

Enfin, avant de découvrir chacune de ses missions, est présenté en amont du RAP un triptyque en 3 volets (recettes, dépenses et comptes d'affectation spéciale - CAS). Il schématise le budget général et celui des CAS en mettant en avant certains montants clés identifiables dans la délibération de règlement et/ou dans le compte administratif.

6. MISSION DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES

La mission développement des ressources propres rassemble les programmes : agriculture et élevage, forêts, pêche et aquaculture, **perliculture**, artisanat et ressources minières.

Chaque mission est introduite par une fiche « chapeau » spécifique qui illustre les principaux moyens budgétaires dédiés envisagés au titre du prochain exercice.



6.1 Revue de la politique générale de la mission

Avant de développer le bilan de chacun des programmes concourant à la mission, une synthèse préalable de la réalisation des grands axes prioritaires du gouvernement permet d'apporter un point de situation d'ensemble de la politique publique de la mission.

6.5 Programme 905 04/965 04 : perliculture

6.5.1 Bilan des orientations stratégiques

Présentée de manière synthétique, l'analyse qualitative des résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé, à la lumière des principaux événements intervenus (faits marquants, nouvelles orientations engagées dans les différents collectifs budgétaires, etc.).

6.5.2 Bilan des réformes

Ce bilan permet de rendre compte de l'avancée des principales réformes du programme visant in fine une amélioration de l'action publique dans son administration, sa gestion et ses relations, avec notamment ses administrés (par exemple, au moyen de mesures de modernisation, de simplification, d'optimisation de la réglementation, ...).

6.5.3 Bilan des objectifs de performance

L'analyse des résultats obtenus au regard des objectifs fixés au PAP 2022 et valorisés par des indicateurs associés (cf. tableau d'objectif). L'analyse se fonde sur l'évolution de ces derniers.

Objectif n°1 – Libellé de l'objectif ...

Objectif n° 1 - xxxx								
Description de l'objectif								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - yyyyyyy	T							
Indicateur 1.1 - zzzzzzzzz	XFP							
Sources des données :								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir de ...								
Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir de ...								
Autres commentaires :								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

A partir des résultats obtenus et valorisés, l'analyse des écarts constatés par rapport aux prévisions et cibles est présentée en mettant en exergue :

- Le niveau d'atteinte de l'objectif (atteint, en amélioration, absence d'amélioration) ;
- Le rythme de réalisation des actions (satisfaisant, insuffisant) au regard des moyens engagés et à ce titre, une évaluation de la performance budgétaire pour atteindre cet objectif ;
- Les éventuels phénomènes intervenus appréciés de leur caractère ponctuel ou récurrent ;
- Les pistes d'amélioration envisagées pour les orientations stratégiques pour le prochain exercice, et le cas échéant les incidences les plus immédiates et prévisibles sur 2022.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Le bilan donne également une appréciation globale sur :

- Les effets de levier des actions retenues (poursuite de l'action, modifications des actions, voire abandon) ;
- La pertinence des indicateurs définis (à poursuivre, à modifier, à remplacer ou à créer) ;
- Le contexte du secteur (favorable à l'atteinte de l'objectif, négatif, anticipation difficile).

6.5.4 Crédits par action

Le tableau financier par actions ci-après recense uniquement les actions identifiées lors de l'élaboration du PAP 2022, concourant à l'atteinte des objectifs. Il présente l'exécution des crédits sollicités au budget 2022 (crédits mandatés) en 3 colonnes :

- Fonctionnement : présente l'exécution des crédits de fonctionnement alloués à une action identifiée en section de fonctionnement ;
- Investissement : présente l'exécution des crédits d'investissement (CP mandatés) alloués à une action identifiée en section d'investissement ;
- Total : établit le montant total exécuté au budget en fonctionnement et en investissement.

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
905/965 04 - PERLICULTURE	0	0	0
<i>Suivi de la qualité perlière</i>			0
<i>Programme « gestion des déchets » de le perliculture</i>			0
<i>Programmes de recherche sur l'huître perlière</i>			0
<i>Renouvellement des machines à rayons X de la DRM (PDR)</i>			0

6.5.5 Bilan des comptes spéciaux

Les crédits budgétaires alloués aux comptes spéciaux sont retracés dans un tableau récapitulatif des moyens budgétaires exécutés (extrait du compte administratif). Le cas échéant, les données sont appréciées suivant le même canevas à savoir, par la présentation synthétique des objectifs et indicateurs de performance en décrivant les principales actions et moyens financiers consommés ainsi que les effets constatés.

6.5.6 Bilan des dépenses fiscales

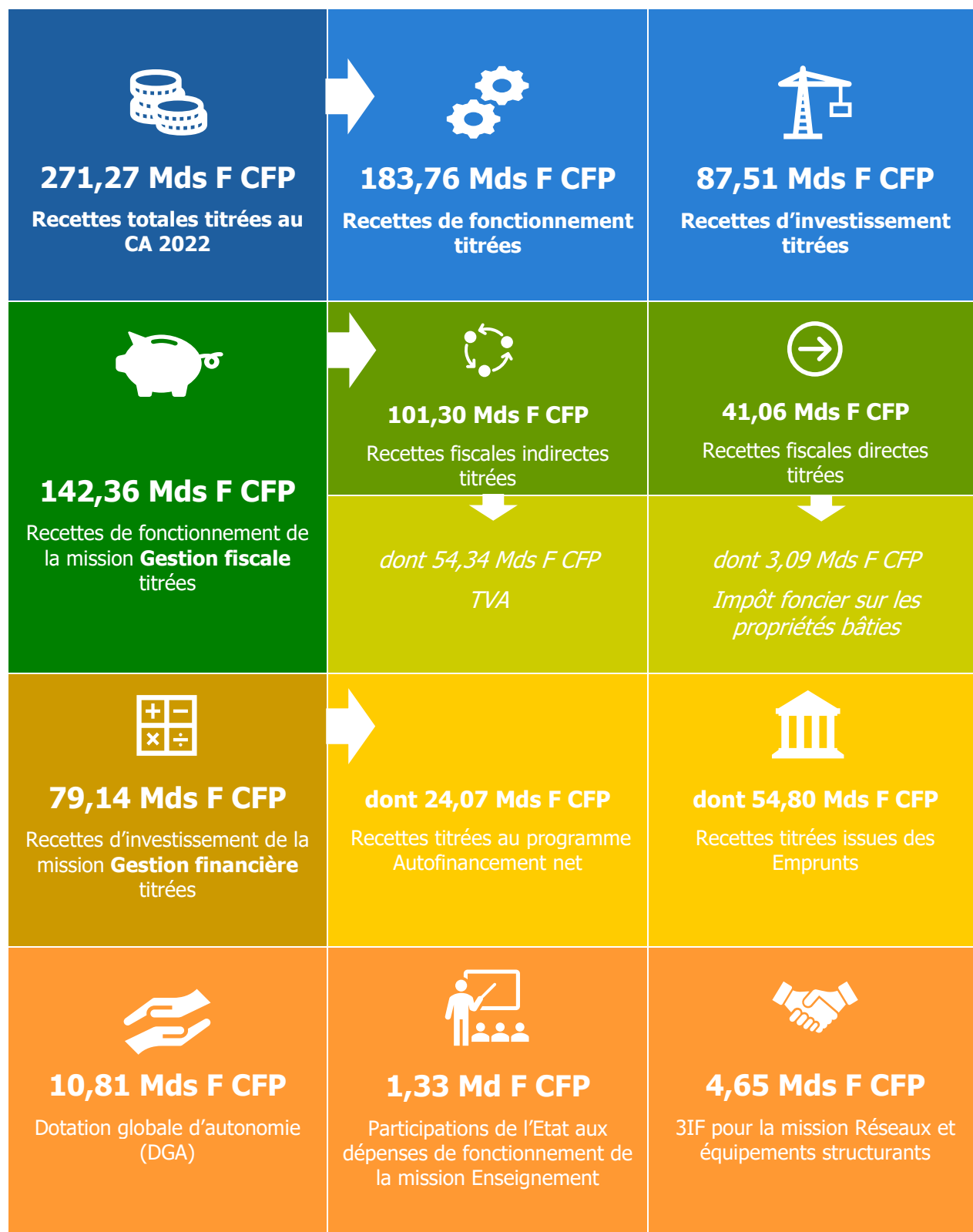
Certaines mesures prises en termes de dépenses fiscales (défiscalisation, crédits d'impôts, exonérations, ...) contribuent également à la réalisation du programme. Le cas échéant, sera précisé un descriptif sommaire quant au volume financier réalisé, aux opérations supportées et aux objectifs recherchés dans le cadre des dispositifs mis en œuvre.

6.5.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

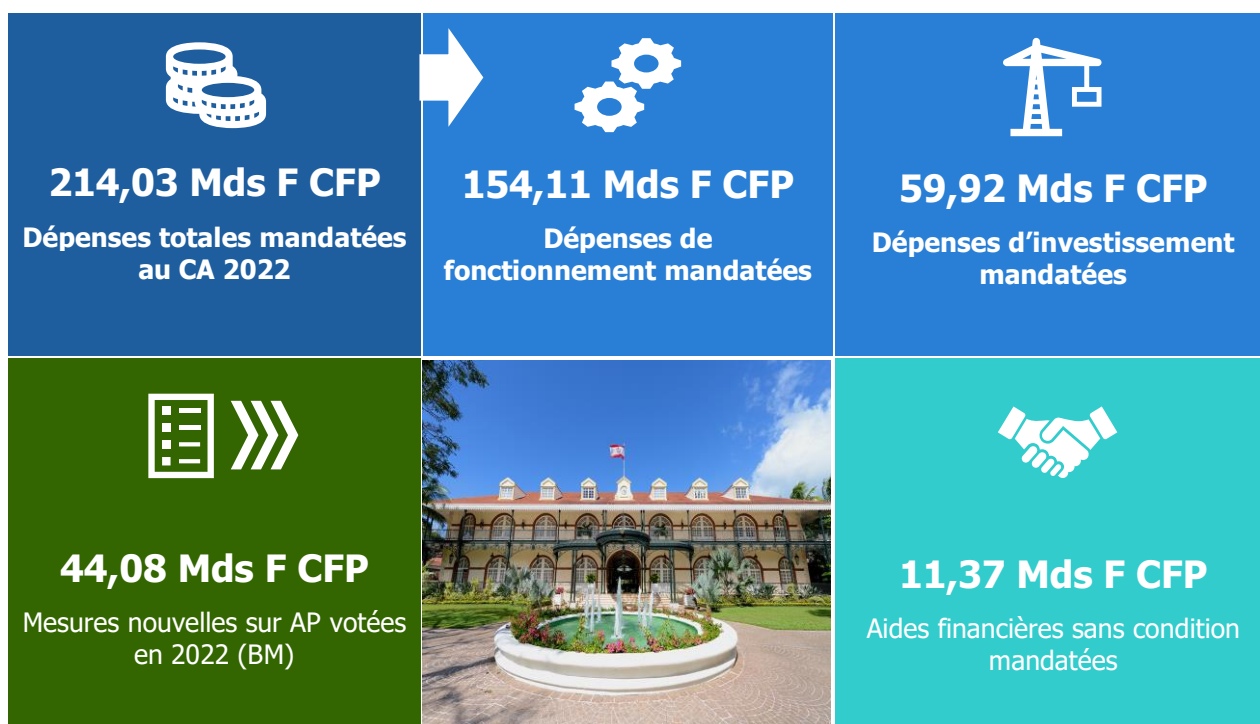
Afin de gagner en exhaustivité, une dernière rubrique est consacrée aux principaux opérateurs publics ou parapublics (établissements publics, EPIC, SEM, GIE, ...) participant à la réalisation du programme. Elle établit un point de situation des axes ou orientations stratégiques défini(e)s fixés dans le PAP 2022, éventuellement complétés du bilan des objectifs et indicateurs voire des principales actions réalisées. Enfin, la précision des moyens financiers alloués aux dits opérateurs permet in fine d'appréhender les dépenses globales prévues au titre de la mission.

L'exécution du budget 2022 en quelques chiffres

RECETTES



DEPENSES



Pour 1 000 F CFP dépensés



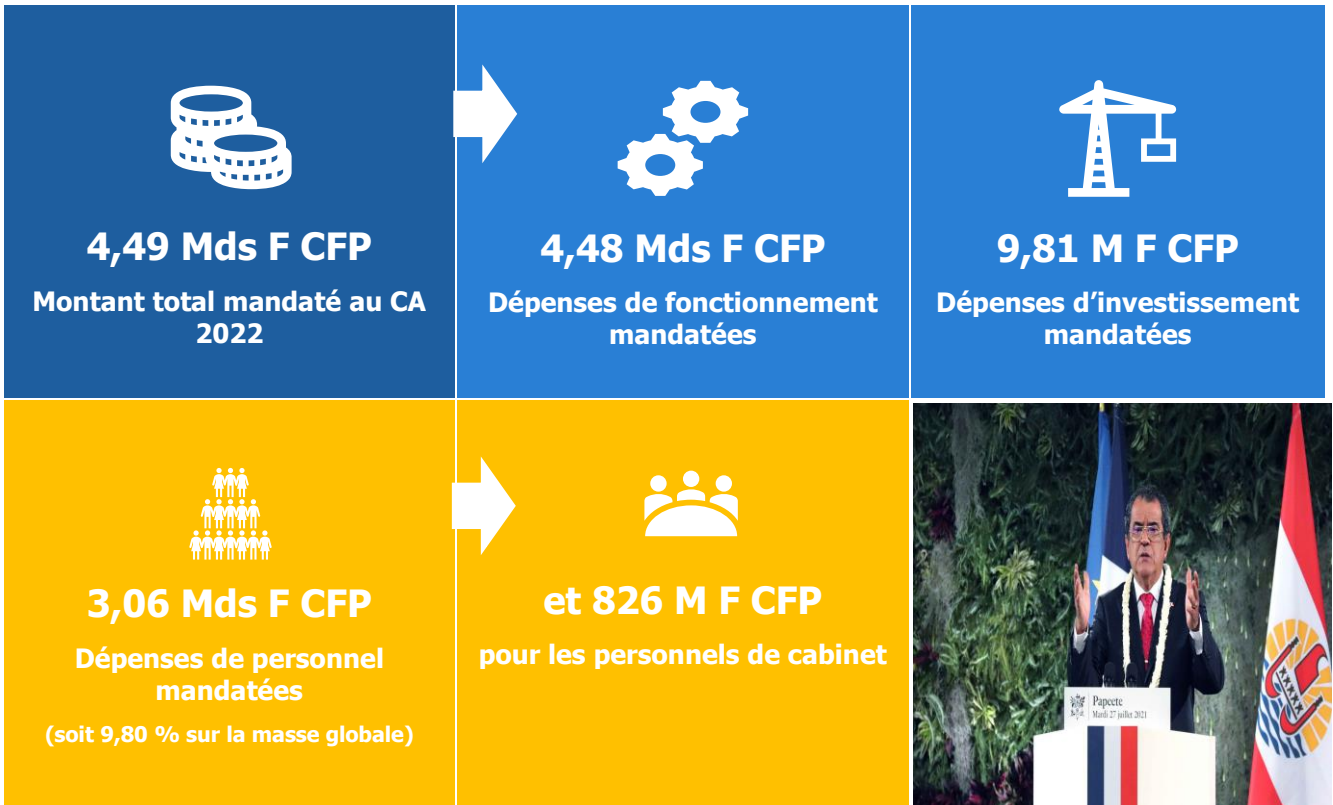
Pouvoirs publics	21
Moyens internes	15
Personnel	151
Partenariat avec les collectivités	95
Culture et patrimoine	8
Enseignement	30
Santé	36
Vie sociale	29
Tourisme	13
Développement des ressources propres	32
Economie générale	45
Travail et emploi	47
Environnement	5
Réseaux et équipements structurants	72
Transports	20
Urbanisme, habitat, foncier	70
Gestion fiscale	136
Gestion financière	174



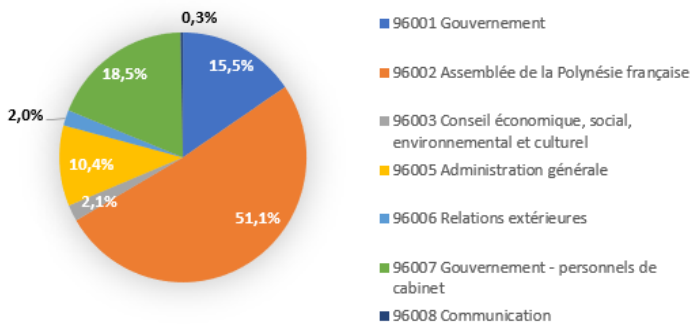
COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE

<p>FRPH </p> <p>9,71 Mds F CFP</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 9,71 Mds F CFP Economie générale ➤ 174 313 F CFP Gestion fiscale 	<p>FPPH </p> <p>1,92 Md F CFP</p> <p>Economie générale</p>	<p>FIPTH </p> <p>47 M F CFP</p> <p>Travail et Emploi</p>
<p>FDTC </p> <p>132 M F CFP en investissement</p> <p>33 M F CFP en fonctionnement</p> <p>Tourisme</p>	<p>FIGD </p> <p>5,63 Mds F CFP</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 5,63 Mds F CFP Gestion financière ➤ 0 M F CFP Gestion fiscale 	<p>FCTAI </p> <p>1,07 Md F CFP</p> <p>Transports</p>
<p>FELP </p> <p>37,78 Mds F CFP</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 6,18 Mds F CFP Travail et Emploi ➤ 31,59 Mds F CFP Vie sociale (RSPF) ➤ 4 M F CFP Gestion fiscale 	<p>FPSS </p> <p>510 M F CFP</p> <p>en fonctionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 439 M F CFP Santé ➤ 71 M F CFP Vie sociale ➤ 219 423 F CFP Gestion fiscale <p>13 M F CFP en investissement - Santé</p>	<p>FSDE </p> <p>3,83 Mds F CFP</p> <p>Réseaux et équipements structurants</p> <hr/> <p>FPSU </p> <p>Fonds de la protection sociale universelle</p> <p>3 Mds F CFP – Vie sociale Vers le FELP</p>

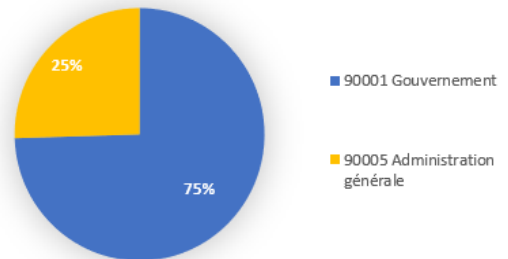
1. MISSION 900/960 : POUVOIRS PUBLICS



Répartition des dépenses de fonctionnement par programme



Répartition des dépenses d'investissement par programme



1.1 Revue de la politique générale de la mission

✚ Au titre du patrimoine archivistique et audiovisuel :

Depuis le 7 mai 2022 il appartient aux services de l'État de reprendre la gestion de ses archives publiques. À cet effet, le service interministériel des archives de France (SIAF) a diligencé, en collaboration avec la mission aux affaires culturelles (MAC) du Haut-commissariat de la République en Polynésie française, une mission d'assistance scientifique et technique sur le territoire en septembre 2022.

Le service du patrimoine archivistique et audiovisuel (SPAA) a fourni l'ensemble des instruments de recherche nécessaire au constat d'état des fonds d'archives déposés aux archives de Tīpaeru'i. Les solutions préconisées dans le rapport de ladite mission doivent faire l'objet d'une concertation entre les services du Pays, les services du Haut-commissariat de la République en Polynésie française et le SIAF dont le relais local est la MAC.

Dans cette attente, les opérations de restitution des fonds d'archives de l'État et le traitement des arriérés archivistiques antérieurs à 1984, ont dû être suspendus.

En parallèle la digitalisation effective du SPAA, initiée dès 2020 s'est poursuivie en 2022.

Les moyens disponibles et la charge de travail n'a pas permis au SPAA d'élaborer et de valider un projet scientifique culturel et éducatif (PSCE) dans de bonnes conditions. Cet objectif est donc reporté en 2023.

✚ Au titre de la traduction et de l'interprétariat :

La commande présidentielle « Faire simple » initiée en mars 2021 s'étendait jusqu'en 2022. À ce titre, des engagements visant à faciliter l'expérience et le parcours des usagers et/ou des agents ont été réalisés en 2022.

La dématérialisation rendue nécessaire durant la crise sanitaire de 2020-2021 s'est avérée être un moyen efficace et utile en temps « normal » et notamment durant le « rebond » de l'année 2022. Elle offre désormais un parcours dématérialisé de bout-en-bout à l'utilisateur (demande, instruction avec messagerie individualisée par usager/agent instructeur pour chaque dossier, signature électronique, paiement à distance).

Un parcours « physique » (au guichet) reste toujours possible pour les personnes qui le souhaitent, où un accueil professionnel est bienveillant est mis en œuvre.

Par ailleurs, le service de la traduction et de l'interprétariat (STI) joue pleinement son rôle de pôle de compétence en reo Tahiti, en accompagnant notamment le projet Pū Mahara (Centre de la mémoire de la période des essais nucléaires), en lui faisant bénéficier de son expertise et son conseil sur le pan linguistique du projet.

✚ Au titre de la modernisation et des réformes de l'administration :

Afin de recréer et maintenir le lien avec les citoyens et servir efficacement, l'Administration doit répondre aux exigences des usagers, dans le respect des principes fondateurs régissant tout service public : continuité, égalité et mutabilité. En effet, la digitalisation ayant transformé la façon de vivre et de travailler, les pouvoirs publics et leur Administration doivent revoir la façon d'interagir avec les citoyens et les entreprises. De même l'ouverture sur le monde avec les réseaux sociaux, le niveau d'exigence est fort.

Exercées afin de satisfaire un besoin d'intérêt général, les missions de service public participent, notamment, à la construction, en constante évolution, du développement économique de la cité, pour un vivre ensemble solidaire et équitable.

Néanmoins, les usagers polynésiens devant s'adresser à plusieurs institutions, il convient d'avoir une réflexion élargie pour une démarche globale de simplification et de renforcement de la proximité.

1.2 Programme 900 01/960 01 : Gouvernement

Ce programme accueille les crédits nécessaires au fonctionnement de la Présidence de la Polynésie française et des ministères, notamment au titre de la fonction de représentation du Président.

Les indemnités servies aux membres de gouvernement :

Les rémunérations servies aux membres du gouvernement, logées au programme 960 01, sont encadrées par la délibération n° 84-1018 AT modifiée, l'arrêté n° 28 CM du 02 juillet 2004 modifié et les dispositions de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, notamment ses articles 73 et 87 qui précisent que :

- Le gouvernement peut comprendre de 7 à 10 ministres, sans prendre en compte le Président et le Vice-président ;

- Le plafonnement de l'indemnité mensuelle est fixé à l'indice 760 du traitement brut des agents de la fonction publique du Pays ;
- En cas de cessation de fonctions, le membre du gouvernement bénéficie d'un mois d'indemnité mensuelle, sauf application de l'article 78 ou en cas de reprise d'une activité rémunérée.

Fin 2022, le coût mensuel du Président de la Polynésie française, de son Vice-président et d'un ministre est détaillé ainsi :

Fonction	Indemnité mensuelle (a)	Indemnité mensuelle de représentation (b)	Cotisations patronales CPS	Cotisations patronales axa retraite	Cotisation patronale Contribution AM exceptionnelle (4 ans)	Total
Président (PR)	704 520	330 201	99 056	98 633	5 284	1 237 694
Vice-président (VP)	704 520	275 182	99 056	98 633	5 284	1 182 675
Ministre (MN)	704 520	247 629	99 056	98 633	5 284	1 155 122

valeur du point d'indice FPT : 1030 à compter du 1er mai 2022

(a) : Délibération n° 2015-1 APF du 05 février 2015 fixant l'indice de rémunération du PR, VP et autres membres GVT à 684

(b) : Arrêté n° 1579/CM du 08/08/2019

(Indice annuel = 2885 pour le MN, 3206 pour le VP, 3847 pour le PR)

Sur la dotation de 234,57 millions F CFP budgétée en 2022, 68 millions F CFP sont réservés au paiement des pensions de retraite versées aux anciens élus, contre 74,5 millions F CFP en 2021.

L'effectif des membres du gouvernement est passé de 9 membres à 10 membres en février 2022 (1 PR, 1 VP et 8 ministres). En effet, par arrêté n° 139 PR du 21 février 2022, et à compter du 21 février 2022, il est mis fin aux fonctions de Madame Isabelle SACHET en qualité de membre du gouvernement, et il est procédé à la nomination de deux nouveaux membres du gouvernement (Madame Virginie BRUANT et M. Naea BENNETT).

En application de l'article 87 alinéa 2 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, le pays a maintenu, pendant un mois, le versement de l'indemnité mensuelle de Mme Isabelle SACHET après la fin de ses fonctions (février/mars 2022).

L'exécution des dépenses enregistre une augmentation de 19,6 millions F CFP par rapport à 2021 pour s'élever à 248,7 millions F CFP, contre 229,1 millions F CFP l'an passé, en raison de l'augmentation des frais de déplacements, du remaniement intervenu en février 2022 (+1 membre du gouvernement), et de la revalorisation de la valeur du point d'indice FPT qui a impacté la rémunération des membres du gouvernement également.

Récapitulatif des indemnités versées aux membres du gouvernement de 2020 à 2022

	Détail des articles servant au paiement d'indemnités et frais au profit des membres du gouvernement				
	653 12	653 22	653 3	653 4	653
	Indemnité mensuelle	Frais de déplacement	Cotisations AXA et pension de retraite des anciens élus	Cotisations sociales (CPS)	Coût total des sommes versées aux membres du gouvernement
2020	122 872 142	11 414 391	86 812 603	14 587 203	235 686 339
2021	112 990 855	23 336 077	79 436 896	13 376 274	229 140 102
2022	114 328 932	44 821 985	76 346 313	13 218 208	248 715 438
Ecart 2022/2021	1 338 077	21 485 908	- 3 090 583	- 158 066	19 575 336
Ecart 2021/2020	- 9 881 287	11 921 686	- 7 375 707	- 1 210 929	- 6 546 237

Au 1^{er} janvier 2022, 24 personnes bénéficiaient d'une pension de retraite ou de réversion versée par le Pays. Au 31 décembre 2022, l'effectif passe à 23 du fait d'un décès survenu en juillet 2022.

Le montant des pensions versées aux anciens élus s'établit pour 2022 à 60,5 millions de F CFP contre 63,6 millions F CFP en 2021 comptabilisant ainsi une baisse de 3,1 millions de F CFP.

1.3 Programme 900 02/960 02 : Assemblée de la Polynésie française

Ce programme comptabilise les dotations versées à l'Assemblée de la Polynésie française.

1.4 Programme 900 03/960 03 : Conseil économique, social, environnemental et culturel

Les crédits budgétaires du programme sont dédiés à la dotation du Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Polynésie française. Ils sont alloués conformément aux dispositions réglementaires en la matière pour garantir le bon fonctionnement de l'institution et permettre au CESEC de remplir ses missions.

1.5 Programme 900 05/960 05 : administration générale

1.5.1 Bilan des orientations stratégiques

✚ Au titre des circonscriptions administratives :

Consolider la proximité de l'administration avec les usagers de l'archipel et offrir ainsi un service public minimum de proximité sur chaque île habitée de l'archipel, renforcer les actions de coordination avec les subdivisions déconcentrées, favoriser le développement de l'archipel et améliorer les relations avec l'institution communale ont été les objectifs poursuivies par les circonscriptions administratives.

✚ Au titre du suivi des conséquences des essais nucléaires (DSCEN) :

Faire toute la lumière possible sur le fait nucléaire et les expérimentations atomiques à Moruroa et Fangataufa et leurs conséquences, dépasser les facteurs d'incommunicabilité au sein de la société polynésienne et entre celle-ci et la France, et ainsi contribuer à nous redonner confiance en notre capacité commune de rebond et d'avenir, telle est l'ambition portée par le gouvernement sur ce dossier.

La table ronde de haut niveau qui s'est tenue à Paris les 1^{er} et 2 juillet 2021 et la démarche Reko Tika impulsée par le président FRITCH marquent un tournant historique dans la prise en compte de cette question socialement vive.

La nécessité d'améliorer l'information sur le sujet s'est imposée de sorte à faire reculer l'obscurantisme qui prend la société en otage.

Dans ce nouveau contexte avec l'Etat, l'action du gouvernement de la Polynésie française pour traiter le fait nucléaire s'articulait, en 2022, essentiellement autour des axes suivants :

- Assurer le suivi des engagements pris à l'issue de la table ronde de haut niveau et maintenir dans la durée une stratégie partagée pour traiter de la question avec transparence et responsabilité ;
- Développer un corpus documentaire sur le sujet.

Les principales actions conduites en 2022 selon ces axes sont présentées ci-après :

Ouverture des archives

La commission d'ouverture des archives mis en place en octobre 2021 s'est réunie le 3 février 2022 à Paris sous la présidence de la ministre déléguée auprès de la ministre des Armées (MIDARM) et en présence du président FRITCH.

Pour rappel, cette commission est chargée d'identifier les fonds d'archives et documents relatifs aux essais nucléaires et plus globalement à l'histoire de la Polynésie française pendant cette période, et à ouvrir ces archives à la communication, en limitant les restrictions d'accès aux seuls documents comportant des informations dites proliférantes dans le respect du régime de communication des archives en France.

Madame Yvette TOMMASINI, l'une des deux représentantes désignées par le président du Pays pour représenter la Polynésie française au sein de cette instance, a effectué deux missions en octobre et en décembre 2022 qui lui ont permis de faire un point d'avancement sur le processus de tri et de déclassification des archives et de dresser des perspectives sur la transmission aux jeunes générations.

Fin 2022, au Service historique de la défense, d'ores et déjà 594 cartons sur les 621 identifiés dans les fonds ont été traités, ce qui correspond à 113 380 documents. A cette date, 81 980 documents sont communicables et seulement 40 sont incommunicables. Le restant des documents est en cours d'expertise.

Les fonds audiovisuels de l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense (ECPAD) ont pu tous être rendus communicables : plus de 12 000 photographies et plus de 100 films sont à ce jour numérisés et consultables en ligne sur la plateforme Images Défense : <https://imagesdefense.gouv.fr/fr/nos-collections/theme/vie-des-armees/nucleaire-experimentation-et-recherche/essais-nucleaires-dans-le-pacifique.html>

L'ensemble des documents déclassifiés sont consultables à tout moment sur le site mémoire des Hommes : <https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=371&titre=essais-nucleaires-en-polynesie-francaise>

Suivi de l'application de la loi Morin, indemnisations

L'Etat a créé en janvier 2022 auprès du haut-commissariat une mission d'aide à la constitution des dossiers de demande d'indemnisation, composée de 3 agents, tous polynésiens et locuteurs en re'o Tahiti, chargés d'aller vers les potentiels requérants résidant dans les archipels éloignés pour leur proposer une aide à la constitution de leurs dossiers.

Développer un corpus documentaire

Le Pays dispose d'un fonds documentaire sur le fait nucléaire en Polynésie française. Il comporte principalement des ouvrages sur l'histoire de la Polynésie française, des œuvres de fiction dont les essais nucléaires sont le cœur de l'intrigue ou bien encore des enregistrements d'émission et de témoignages.

En 2022, le but a été de mobiliser un documentaliste compétent chargé d'organiser ce corpus, de le rendre accessible à tous publics et de le compléter par de nouvelles acquisitions d'ouvrages. Passé six mois de délais d'appel à candidature local il s'est avéré, sans surprise, qu'une telle compétence n'était pas disponible sur place. Il a donc été fait appel à un bibliothécaire d'état qui a pris ses fonctions le 3 janvier 2023 au sein de la délégation pour le suivi des conséquences des essais nucléaires (DSCEN) en position de détachement pour un premier séjour de 2 ans.

Recherches en sociologie

Il est apparu également nécessaire de s'appuyer sur les sciences sociales pour déterminer avec rigueur les attentes et les aspirations des familles les plus touchées par ces bouleversements, celles issues d'un déracinement des îles et piégées ensuite à Tahiti. Il s'agit de détecter les leviers appropriés de politique publique pour les accompagner dans une reprise en main de leurs destins.

Aussi, en octobre 2022, le Pays a passé convention avec la Maison des sciences de l'Homme du Pacifique (MSH-P) pour poursuivre le programme de recherche en sciences humaines et sociales sur le fait nucléaire en Polynésie française.

✚ Au titre de la délégation de la Polynésie française à Paris (DPF) :

Compte tenu de ces missions, la DPF poursuit sa démarche d'amélioration de la qualité du service public, de la relation à l'utilisateur et d'une plus grande visibilité de la Polynésie française en métropole. A cet effet, la DPF a maintenue en 2022 les orientations stratégiques malgré la crise sanitaire en métropole liée à la COVID-19 qui s'est étendue en 2021 et même en 2022 et par le nombre très réduit du personnel.

✚ Au titre du secrétariat général du gouvernement (SGG) :

- La plateforme de travail sur Lexpol dénommé GEDA a permis la préparation en workflow des projets de dossiers à soumettre en Conseil des Ministres (hors ministères). Il a été étendu aux établissements publics ;
- La réglementation sur les sociétés d'économie mixte à opération unique et les sociétés publiques locales sont finalisées ;
- Le système d'information - dénommé « Lexpol » a été amélioré avec la consolidation numérique des textes, le développement de nouveaux Workflow, la modernisation de l'outil « recherche » ;
- Le logiciel COBALT, outil de gestion du contentieux développé au sein du service, par l'ouverture d'une plateforme dématérialisée à l'ensemble de l'Administration a été déployé à l'ensemble des services.

✚ Au titre du service d'accueil et de sécurité (SAS) :

La fermeture de l'agence locale du Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS) pendant 7 mois n'a pas permis d'atteindre les objectifs fixés. Seuls 8 agents ont pu ainsi suivre ladite formation et obtenir leur diplôme.

✚ Au titre de l'imprimerie officielle (SIO) :

L'ouverture, le 13 avril 2022, du téléservice 'ARERE de publication des annonces judiciaires et légales a permis de simplifier les démarches des usagers.

✚ Au titre du patrimoine archivistique et audiovisuel (SPAA) :

Malgré le report de l'élaboration du projet scientifique culturel et éducatif (PSCE), le SPAA a œuvré en cohérence avec les 4 axes principaux qui guideront le futur PSCE.

A cet effet, une réflexion a été conduite pour la centralisation des données publiques sur le portail internet « Archives France » en vue d'améliorer l'accès du public aux archives librement communicables :

Conformément aux droits citoyens, la Polynésie française s'est engagée à publier annuellement l'état des versements et des éliminations dans le cadre de la réactualisation du récolement général de ses archives publiques ;

Pour mieux répondre aux demandes des professionnels, la base documentaire audiovisuelle du SPAA a été modernisée et optimisée.

Grâce au recrutement d'un personnel qualifié dans le domaine de la préservation et conservation du patrimoine, le SPAA a pu démarrer la programmation d'une politique de conservation (préventive et curative) et de restauration des archives papiers. Le traitement des « œuvres en péril » est assuré prioritairement.

La mise aux normes sécuritaires et climatologique du site du dépôt des archives définitives de Tīpaeru'i s'est poursuivie à hauteur d'un tiers des projets d'infrastructure et d'équipement.

✚ Au titre de la traduction et de l'interprétariat (STI) :

L'année 2022 a été une année de reprise, marquée par la poursuite de réalisations notables :

- La modernisation a progressé, dans le sens de la simplification des procédures administratives et d'une accessibilité améliorée, notamment via la dématérialisation (téléservice, signature électronique, paiement en ligne) ;
- La base de données lexicale des langues polynésiennes s'est enrichie et consolidée de nouveaux termes ;
- La promotion des langues polynésiennes et du plurilinguisme s'est poursuivie via l'élaboration/l'évolution d'outils linguistiques : mise à disposition d'un clavier mā'ohi pour PC sous Windows, développement en cours d'un clavier mā'ohi mobile adossé à la base de termes Reo visant à asseoir la graphie officielle du Pays, c'est-à-dire celle de l'Académie tahitienne (Fare Vāna'a). Par ailleurs, l'affichage bilingue continue de s'étendre dans l'espace public physique (signalétique, affiches, panneaux, etc.) ou virtuel (sites internet, bandeaux de messages défilants, etc.), grâce notamment aux traductions en Reo Tahiti effectuées par le STI.

✚ Au titre de la modernisation et des réformes de l'administration :

La politique de modernisation de l'administration, un des trois axes du programme de gouvernement, a pour ambition d'offrir à ses usagers un service public performant tout en veillant à la qualité de vie au travail de ses agents. Elle s'est accompagnée depuis le début de la mandature de la création d'un ministère dédié, l'effort s'est donc accru sur les actions à mettre en œuvre à partir d'un programme de modernisation ajusté à partir de 3 objectifs :

- Objectif n° 1 : offrir un service public bienveillant et efficace (physique ou digital) ;
- Objectif n° 2 : développer les dispositifs de maîtrise des risques et de qualité ;
- Objectif n° 3 : optimiser l'organisation générale du service public.

1.5.2 Bilan des réformes

La volonté de réforme fortement réengagée en 2015 a marqué l'initiation d'une dynamique dans l'ensemble des entités publiques. Prise de conscience de la nécessité d'actions que, dans un premier temps, les projets de service et d'établissements ont permis de formaliser, puis depuis 2021 par le programme « Faire simple ».

Au 31 décembre 2022, l'Administration de la Polynésie française compte 51 services administratifs et 58 établissements publics.

Les projets et actions visent à inscrire les services et les établissements dans un mode d'exécution de leurs missions définitivement tourné vers l'utilisateur. Si de nombreuses entités se sont mobilisées et se mobilisent pour des actions de simplification ou d'amélioration de leur fonctionnement, une grande majorité méconnaît encore les besoins et attentes réels de leurs usagers et partenaires.

Ce constat éloquent marque la nécessité d'ouverture et de révision d'un fonctionnement en mode « aut centré » de l'administration, facteur pénalisant pour toute démarche globale de modernisation. Il convient également

de souligner la limitation imposée par des fonctions supports encore fragiles mais dont le renforcement est engagé.


La stratégie de modernisation de l'administration se fixe pour ambition de développer une organisation optimale et de qualité du service public en offrant un service public bienveillant et efficace (physique ou numérique), en développant les dispositifs de maîtrise des risques et de qualité et en optimisant l'organisation générale du service public.

En 2021, le programme Faire simple a été lancé. D'autres se sont poursuivis, parmi lesquels le projet « pour un accueil efficace et bienveillant », la consolidation et le développement des outils numériques.

Les efforts initiés depuis 2016 pour inscrire la Collectivité dans une démarche d'innovation publique constituer une communauté d'innovateurs publics polynésiens se sont renforcés pour encourager le développement des méthodes et l'utilisation des outils innovants dans la gestion des services publics et l'élaboration des politiques publiques, non limité aux services du Pays. Cette démarche mobilisant tous les partenaires publics en Polynésie est rare et très favorablement remarquée au niveau régional et national. Ainsi l'expertise polynésienne s'est exportée en Nouvelle-Calédonie pour un symposium océanien.

Pour le service du patrimoine archivistique et audiovisuel, l'année 2022 a permis d'engager des travaux juridiques nécessaires à la rédaction d'une réglementation polynésienne sur les archives centralisée dans le livre II du code du patrimoine. A cet effet, un projet de loi de pays est en cours de finalisation.

1.5.3 Bilan des objectifs de performance

 Au titre de la circonscription administrative des Australes (CAU) :

Objectif n°1 : Animer et coordonner les actions de l'ensemble des subdivisions déconcentrées

Objectif n° 1 (Australes) - Animation et coordination des actions de l'ensemble des subdivisions déconcentrées								
Renforcer la coordination des subdivisions déconcentrées.								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Coordonner l'action publique des subdivisions par des réunions d'animation et de coordination	Nb	2	3	9	12	6	12	12
Sources des données : Base de données de la CAU Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - Indicateur calculé à partir du nombre de réunions tenues avec les subdivisions de l'archipel								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Durant l'année 2022, 6 réunions de coordination sur 12 ont été réalisées. En effet les multiples déplacements du second semestre ont rendu difficile le maintien des réunions de coordination. Les dossiers importants des australes ont néanmoins pu être étudiés lors des réunions de coordination tenues. Les déplacements au sein de l'archipel pour assurer la proximité avec les usagers ont également été maintenus par les différentes subdivisions.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Durant l'année 2022, la CAU souhaite maintenir et renforcer les réunions de coordination qui sont importantes pour maintenir les liens internes entre les services pour une meilleure cohésion de l'intervention du Pays dans l'archipel, au profit des usagers.

Objectif n°2 : Améliorer le service public de la Polynésie française dans l'archipel

Objectif n° 2 (Australes) - Améliorer le service public de la Polynésie française dans l'archipel								
Participer aux commissions, comités & cérémonies officielles de l'archipel des Îles Australes et construction d'une cité administrative.								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Participation aux commissions & comités	%	100%	100%	100%	100%	50%	100%	100%
Indicateur 2.2 - Participation au congrès des Maires	OUI/NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Indicateur 2.3 - Représentation du Gouvernement aux cérémonies officielles et événements	%	100%	73%	100%	100%	25%	100%	100%
Indicateur 2.4 - Construction d'une cité administrative regroupant l'ensemble des subdivisions, avec création d'un guichet unique pour les administrés	Etapas	Etudes du projet	Etudes de faisabilité	En suspens	Attribution du marché de Moe	Attribution du marché et esquisse terminée	APS APD Etudes	Démarrage des travaux
Sources des données : Base de données de la CAU Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1 - indicateur calculé à partir du nombre de commission et conseil auquel le Tavana hau est membre ou Président, et auxquels il a assisté ou a été représenté, Indicateur 2.2 - indicateur représentant la présence ou non de l'administrateur au congrès des communes Indicateur 2.3 - indicateur calculé à partir du nombre de cérémonies officielles auquel le Tavana hau ou son représentant a assisté Indicateur 2.4 - Phases du projet								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Participation aux commissions et comités :

Le Tavana hau, représenté par le secrétaire général, a été présent à deux (2) conseils d'établissement sur les six (6) CE tenus en 2022. Par ailleurs, il s'est rendu à Rurutu du 20 au 24 avril 2022 pour assister à la sous-commission de sécurité.

Participation au congrès des Maires :

Congrès des maires s'est tenu du 12 au 15 septembre 2022 à la commune de Paea. Le Tavana hau des Australes a répondu présent à l'évènement, qui regroupé tous les partenaires institutionnels des communes, avec la présence d'une délégation de Nouvelle-Calédonie.

Représentation du Gouvernement aux cérémonies officielles et évènements :

En 2022, le Tavana hau a répondu présent à 25 % d'invitations aux cérémonies officielles et évènement auquel il a été invité. C'est l'occasion d'asseoir la présence de l'archipel sur Tahiti, ou de marquer l'engagement du gouvernement dans sa volonté de renforcer la proximité avec les usagers de l'archipel des Australes.

Construction d'une cité administrative regroupant l'ensemble des subdivisions, avec création d'un guichet unique pour les administrés :

Afin de proposer un service public plus simple, plus accessible et moderne, et de renforcer la mission de coordination des actions du Pays dans l'archipel, les études du projet de construction de la cité administrative se sont poursuivies durant l'année 2022.

La consultation de maîtrise d'œuvre bâtiment a été lancée en janvier 2022 pour une remise des offres fin février. La notification de ce marché est survenue en septembre au mandataire du groupement retenu. La notification de l'ordre de service relatif au démarrage de la phase esquisse a été effectuée en octobre 2022, ouvrant une phase de 6 semaines.

Une rencontre avec Mme Claire AUTHELIN, mandataire et architecte, a eu lieu le 8 décembre 2022 dans les locaux de la DEQ afin de revoir les derniers éléments à valider avant l'avant-projet sommaire. Le montant de la tranche ferme du marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 22 021 791 F CFP.

L'esquisse ayant été validé, la phase d'étude se poursuivra en 2023 avec la réalisation des avant projets sommaire et détaillé, et une programmation du démarrage des travaux en 2024.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

- 🚧 Au titre de la circonscription administrative des Îles-sous-le-Vent (CISL) :

Objectif n°1 : Proximité renforcée de l'administration avec les usagers de l'archipel

Objectif n°1 (CISL) - Proximité renforcée de l'administration avec les usagers des Îles Sous-le-Vent								
Assurer un service public de proximité minimum dans chaque île ainsi que dans les communes des Îles Sous-le-Vent par l'organisation et la coordination de tournées administratives								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de tournée administrative dans les communes	Nb	Pas inscrit	6	8	-	10	10	10
Indicateur 1.2 - Nombre d'île par an touchée par une tournée administrative	Nb	Pas inscrit	4	4	-	5	5	5
Indicateur 1.3 - Nombre d'entités qui participent (services du Pays et autres entités)	Nb	0	8 à 15	8 à 12	-	7 à 14	10 à 12	8 à 12
Sources des données : Statistiques internes CISL Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1- indicateur calculé à partir du nombre de tournée administrative dans les communes et communes associées y compris celles de Raiatea Indicateur 1.2- indicateur calculé à partir du nombre d'île par an touchée par une tournée administrative Indicateur 1.3- indicateur calculé à partir du nombre de services du Pays et autres entités (EPA, EPIC et partenaires) représentés par au moins un agent à chaque tournée administrative								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

L'organisation logistique des tournées administratives est entièrement assurée par la circonscription des Îles Sous-le-vent, qui mobilise entre 7 à 12 entités, soit un nombre de 12 à 20 agents à chaque fois. Le déplacement d'une telle délégation d'agents dans les îles autres que Raiatea, reste un exercice complexe et dépendant de plusieurs paramètres à prendre en compte, avant et pendant, pour la bonne tenue des ateliers de réception des usagers et jusqu'au retour sur Raiatea et au bilan de la tournée. Ces usagers sollicitent davantage de tournées administratives avec une fréquence plus rapproché, ce qui est financièrement difficile.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Pour tenter de répondre aux demandes de proximité des usagers, certains services de manières isolés assurent des permanences ou se déplacent avec un nombre d'agents restreints. En plus des tournées réalisées avec les différents services, la CISL mettra en place de manière ponctuelle des tournées de 2 agents de développement polyvalents et multisectoriels pour répondre aux usagers sur les secteurs représentés ou autres.

Objectif n°2 : Représentation renforcée du Président de la Polynésie française et du Gouvernement aux Îles Sous-le-Vent

Objectif n°2 (CISL) - Représentation renforcée du Président de la Polynésie française et du Gouvernement aux Îles Sous-le-Vent								
Participer aux commissions, comités et conseils d'établissement ainsi qu'au congrès des maires et participer aux cérémonies officielles aux Îles Sous-le-Vent et à Tahiti.								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Participation aux commissions & comités	Nb	25		18		53	22	20
Indicateur 2.2 - Représentation du Gouvernement aux cérémonies officielles	Nb	20		10		19	15	18
Sources des données : Statistiques internes CISL Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1- indicateur calculé à partir du nombre de commissions, comités et CE auquel le Tavana hau est membre ou Président, et auxquels il assiste ou se fait représenter Indicateur 2.2- indicateur calculé à partir du nombre de cérémonies auxquelles le Tavana hau (ou son représentant) est officiellement convié pour représenter le service, le Gouvernement et le Président								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

On note une participation plus importantes aux commissions et aux invitations de représentation organisées sur Raiatea et dans les îles Sous-le-vent. Contrairement aux commissions tenues à Tahiti dont le Tavana hau est membre, car l'arrivée tardive de l'invitation, entre 1 et 3 jours avant la commission, ne permet pas de finaliser l'engagement des dépenses liées au déplacement, dans les temps. Idem pour les invitations d'évènements concernant les projets d'archipel, tenus à Tahiti, auxquels le Tavana hau de l'archipel ne peut participer.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Indépendant de la CISL, quant à la transmission des invitations.

🇫🇵 Au titre de la circonscription administrative des Marquises (CMQ) :

Objectif n°1 : Affirmer le rôle du Tavana hau, représentant du gouvernement

Objectif n°1 - Affirmer le rôle du Tavana hau, représentant du gouvernement								
Le Tavana hau représente le gouvernement, il est le représentant direct du Président du gouvernement et de chacun des ministres.								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Participations aux réunions du conseil communautaire CODIM	Nb			5		4		
Indicateur 1.2 - Participations aux événements officiels	Nb			10		14		
Indicateur 1.3 - Entretiens formels avec des personnalités publiques	Nb			30		14		
Sources des données : Agenda du Tavana hau Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir du nombre de participation du Tavana hau ou de son représentant aux réunions du conseil communautaire CODIM Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir du nombre de participation du Tavana hau ou de son représentant aux événements officiels Indicateur 1.3 - indicateur calculé à partir du nombre d'entretiens formels du Tavana hau ou de son représentant avec des personnalités publiques (maires, chefs de service, autres ...) Autres commentaires :								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

En 2022, le Tavana hau ou son représentant a participé à 4 réunions communautaires organisées par la communauté de communes des îles Marquises (CODIM) sur 7 invitations réceptionnées.

Outre les dossiers liés à la gestion financière et des moyens humains de la structure, les sujets abordés par le conseil communautaire de la CODIM ont principalement porté sur :

- La préparation à la mise en œuvre de la délégation du service public de l'électricité de la CODIM à compter du 1er janvier 2023 ;
- L'exercice de la compétence en transport maritime transférée à la CODIM depuis fin 2021 : avec la gestion de la navette Te Ata O Hiva (en service depuis 2016) pour la desserte maritime des Marquises du Sud et de la nouvelle navette maritime Kaoha Tini pour la desserte des Marquises du Nord (en service depuis juin 2022) ;
- La préparation des auditions de membres de la CODIM par le Comité français du patrimoine mondial (CFPM) pour le projet de candidature Te Henua Enata-les îles Marquises à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial. A l'issue de la dernière audition tenue le 18 octobre 2022, le CFPM a rendu un avis favorable en vue du dépôt officiel de la candidature par la France auprès du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Aucune dépense n'a été effectuée concernant cette action.

En 2022, le Tavana hau ou son représentant a participé à 14 événements officiels dans l'archipel et sur Tahiti. Dans l'archipel, le Tavana hau a participé à 6 tournées des membres du gouvernement, à 2 déplacements de personnalités de l'Etat (Haut-Commissaire et Ambassadeur d'Etat) et aux représentations aux dates légales des 8 mai, 14 juillet et 11 novembre (dépôt de gerbe et défilé). Sur Tahiti, le Tavana hau a participé à la première tournée marathon des Tavana hau auprès des cabinets ministériels, au 31^{ème} congrès des communes et au 52^{ème} salon des Marquises.

Le montant total des dépenses est de 373 685 F CFP.

En 2022, le Tavana hau ou son représentant s'est entretenu avec 14 personnalités publiques dont 7 chefs de services du Pays

Aucune dépense n'a été effectuée concernant cette action.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Pour 2023, les élus de la CODIM ont manifesté leurs volontés de procéder rapidement à la mise en application des actuels textes adoptés de lois du pays fixant les principes généraux de mise en œuvre des articles 48 et 55 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française. La Circonscription des îles Marquises s'attèlera à accompagner cette mise en œuvre auprès des communes de l'archipel des îles Marquises.

Avec l'arrivée du secrétaire général en novembre 2022, les entretiens formels avec les chefs de service en 2023 seront accentués afin de faire avancer les dossiers de l'archipel et en créant de véritables partenariats sur les actions communes à mener.

Objectif n°2 : Participer à la lutte contre le COVID-19 et au plan de relance du gouvernement

Objectif n°2 - Participer à la lutte contre le COVID-19 et au plan de relance économique à l'échelle archipel								
La pandémie du COVID-19 a montré les limites du cloïsement des services du Pays tant à l'échelle centrale qu'à l'échelle déconcentrée. La coordination de tous les acteurs (Etat, Pays, Communes et privé) est nécessaire pour lutter contre l'épidémie et ses conséquences.								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Participations aux réunions de PC de crise	Nb			20		0		
Indicateur 2.2 - Participations aux actions communes	Nb			5		0		
Indicateur 2.3 - Aides exceptionnelles instruites	Nb	27		30		0		
Sources des données : Agenda du Tavana hau et Rapport d'activité CMQ Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 3.1 - indicateur calculé à partir du nombre de participation du Tavana hau ou de son représentant aux réunions du PC de crise des communes Indicateur 3.2 - indicateur calculé à partir du nombre de participation du Tavana hau ou de son représentant aux actions communes menées à la lutte contre le COVID-19 Indicateur 3.3 - indicateur calculé à partir du nombre d'aides exceptionnelles instruites (SEFI, ETAT) par le service Autres commentaires : Les Circonscriptions d'archipel et les Tavana hau devraient être inclus dans le plan ORSEC de l'Etat et des communes comme des acteurs au même titre que les services de la santé et de l'équipement.								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Les îles Marquises est l'un des archipels à avoir été le moins impacté par l'épidémie de la COVID-19. Aussi la sortie de crise s'est-elle faite très rapidement à telle enseigne qu'en début d'année 2022, il n'y avait plus lieu de tenir de réunions de PC de crise ou encore d'organiser ou de participer à des actions communes. Les aides exceptionnelles n'ont pas concerné l'archipel des îles Marquises.

Par ailleurs, la CMQ a continué d'assurer la délivrance des pass sanitaires au siège de Taiohae et a pris l'initiative de réaliser une tournée dans les vallées de Nuku Hiva dans ce but. 70 pass sanitaires ont ainsi été délivrés. En outre, l'archipel des Marquises dispose de l'une des meilleures couvertures vaccinales contre la COVID-19 en Polynésie française.

Le montant total des dépenses pour cet objectif est de 3 255 F CFP ce qui correspond au montant total des primes paniers des agents ayant participé à la tournée dans les vallées de Nuku Hiva pour la délivrance des pass sanitaires.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Aucune action correctrice ou perspective d'évolution à prévoir. En 2023, l'action sera supprimée.

🚦 Au titre de la circonscription administratives des Tuamotu-Gambier (CTG) :

Objectif n°1 : Consolider la proximité de l'administration avec les usagers de l'archipel

Objectif n°1 - Consolider la proximité de l'administration avec les usagers de l'archipel								
Il s'agit de consolider la proximité de l'administration avec les usagers de l'archipel, d'assurer une présence minimum dans les 44 atolls habités des Tuamotu Gambier en donnant la priorité aux 10 atolls uniquement accessibles par voie maritime								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision (PAP 2022)	2022 Réalisé	2023 Prévision PAP 2023	2024 et + Cible	
Indicateur 1.1 - Toucher au moins 28 atolls par voie aérienne par an (sur 34 accessibles)	nb	11	31	32	36	32	34	
Indicateur 1.2 - Toucher au moins 5 atolls par voie maritime par an (sur 10 accessibles)	nb	3	5	8	5	8	10	
Indicateur 1.3 - Faire participer un maximum de services aux tournées administratives (selon la capacité de transport, plancher : 10 services)	SVC	5	7	9	10	9	9	
	ETAB	6	7	8	10	8	8	
Sources des données : Statistiques CTG (tableau de suivi des missions)								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Il s'agit de consolider la proximité de l'administration avec les usagers de l'archipel, d'assurer une présence minimum dans les 44 atolls habités des Tuamotu Gambier en donnant la priorité aux 10 atolls uniquement accessibles par voie maritime.

Cet objectif a été atteint en 2022 sur la base des indicateurs retenus : 10 tournées administratives et 1 déplacement spécifique (sur 3 prévus) ont été effectués.

Lors des tournées administratives effectuées, 36 atolls ont été touchés par voie aérienne, 5 atolls ont été touchés sur les 10 accessibles uniquement par voie maritime, et 20 entités du Pays et de l'Etat ont participé à certaines de ces tournées administratives (10 services administratifs du Pays, 4 établissements publics, 5 services administratifs de l'Etat, 1 association).

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

L'année 2023 devrait voir la réalisation de 12 tournées administratives et 3 déplacements spécifiques.

Le rapport Bilan des 20 ans de la déconcentration administrative en Polynésie française indique les réponses des usagers de chaque archipel sur l'amélioration à apporter dans l'administration du pays et leurs attentes en termes de service public dans le cadre d'un questionnaire.

Il est préconisé de renforcer les actions de proximité de terrain par :

- L'augmentation du nombre de tournées administratives ;
- Le développement de l'utilisation de la langue polynésienne ;
- Le renforcement du partenariat avec les communes ;
- Le renforcement des compétences pour mieux comprendre et mieux accompagner les usagers des îles ;
- L'amélioration du débit internet.

 Au titre de la délégation de la Polynésie française (DPF) :

Objectif n° 1 - Améliorer la rentabilité du travail au sein de la délégation

Objectif n°1 - Améliorer la rentabilité du travail au sein de la délégation								
Création d'outils de performance et de reporting. Aboutir à une organisation mieux structurée, permettre aux agents de produire davantage en optimisant leur temps de travail, se rapprocher des recommandations de la Chambre Territoriale des Comptes								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 – Taux de formation des agents au reporting	%	60%		70%	70%	70%	90%	
Indicateur 1.2 – Taux de suivi de la sécurité du système d'information	%	50%		50%	90%	100%		
Indicateur 1.3 – Taux de réduction du temps de travail consacré aux tâches répétitives et chronophages	%	5%		30%	40%	40%	60%	
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 1.1 : Nombre de fiches de procédures rédigées / Nombre de procédures devant être documentées								
Indicateur 1.2 : Nombre d'agents formés / Nombre d'agents devant effectuer du reporting								
Indicateur 1.3 : Nombre d'erreurs commises / Nombre d'informations produites								
Indicateur 1.4 : Temps épargné sur les tâches répétitives / durée du travail des agents								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

En 2022, la sécurité du système informatique a été fiabilisée par le prestataire informatique et aucune intrusion n'a été détectée. La DPF continue à utiliser les logiciels collaboratifs en ligne pour réduire le temps de travail consacré aux tâches répétitives et chronophages.

La formation des agents aux outils actuels de reporting est assurée par le développeur informatique en interne. Cependant, la direction constate que certains agents ont du mal à s'adapter à ces nouvelles applications de reporting.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

La DPF continuera à sensibiliser les agents sur les nécessités du reporting pour qu'ils adhèrent complètement à ce système, afin que la direction puisse prendre des décisions les plus pertinentes et que la DPF puisse être plus performante.

Concernant la réduction du temps de travail consacré aux tâches répétitives et chronophages, la DPF a commencé, grâce à des outils collaboratifs en ligne, à développer des applications (powerapps) en interne, notamment pour la gestion des congés, des salles ... La DPF les déclinera dans d'autres secteurs : gestion administrative des bourses des étudiants, gestion comptable ... avec notamment la dématérialisation des documents.

Objectif n° 2 - Améliorer le service à l'utilisateur, aux partenaires et au grand public

Objectif n° 2 - Améliorer le service à l'utilisateur, aux partenaires et au grand public								
Mise en place d'outils et de procédures pour améliorer la qualité du service								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Taux de complétude de la Charte d'accueil et sa diffusion auprès des agents	%	50%		60%	60%	60%	80%	
Indicateur 2.2 – Taux de formation du personnel à l'accueil du public et de partenaires	%			25%	50%	25%	50%	
Indicateur 2.3 – Taux de personnes satisfaites de leur accueil	%	80%		95%	85%	85%	90%	
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 2.1 : Complétude de la charte d'accueil et sa diffusion auprès des agents								
Indicateur 2.2 : Nombre d'agents formés / Nombre d'agents confrontés au public								
Indicateur 2.3 : Nombre de personnes accueillies et satisfaites / Nombre de personnes accueillies								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

La charte d'accueil finalisée fin 2022 a été diffusée en priorité à l'agent chargé de l'accueil.

La fréquentation du public a diminué de 15 % en 2022 par rapport à 2021 en raison probablement des suites de la crise sanitaire liée à la COVID-19 mais les visiteurs sont globalement satisfaits.

Quant à la formation en interne du personnel à l'accueil du public et de partenaires, seul l'agent affecté en permanence à l'accueil a pu en bénéficier en priorité.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

La charte d'accueil sera diffusée au personnel amené à être à l'accueil de manière ponctuelle en remplacement de l'agent permanent. Ce personnel recevra également une formation interne à l'accueil des usagers. La charte sera améliorée et mise à jour en fonction des remontées du public et des agents.

Objectif n° 3 – Dynamiser la communication auprès de l'utilisateur, des partenaires et du grand public

Objectif n° 3 – Dynamiser la communication auprès de l'utilisateur, des partenaires et du grand public								
Mise en place d'outils et de procédures pour améliorer la qualité du service								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 3.1 – Taux de réalisation d'au minimum 3 événements majeurs	%	20%		85%	30%	30%	65%	
Indicateur 3.2 – Taux d'augmentation de la couverture médiatique locale	%	90%		90%	70%	70%	90%	
Indicateur 3.3 – Taux d'augmentation de la couverture médiatique nationale et PQR	%	12%		20%	10%	10%	20%	
Indicateur 3.4 – Taux d'augmentation de la fréquentation de la page Facebook	%	40%		35%	50%	100%	100%	
Indicateur 3.5 – Taux d'augmentation de la fréquentation du site internet	%	-		10%	60%	30%	60%	
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 3.1 : ((Nombre de manifestations en N / 3) x 100								
Indicateur 3.2 : ((Nombre d'articles en presse locale en N / Nombre d'articles en presse locale en N - 1) - 1) x 100								
Indicateur 3.3 : ((Nombre d'articles en presse nationale et PQR en N / Nombre d'articles en presse nationale et PQR en N - 1) - 1) x 100								
Indicateur 3.4 : ((Nombre de personnes touchées en N / Nombre de personnes touchées en N - 1) - 1) x 100								
Indicateur 3.5 : ((Nombre de personnes touchées en N / Nombre de personnes touchées en N - 1) - 1) x 100								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Le seul événement qui a pu être réalisé en 2022 est le marché polynésien. Celui-ci est très fréquenté et attire près de 5 000 visiteurs. Les conséquences de la crise sanitaire n'a pas permis à la DPF de mettre en place un autre événement phare : la Fête de la Musique, en raison du nombre restreint de participants.

Des soirées culturelles ont également repris au sein de la DPF.

La fréquentation de la page Facebook a quasiment quadruplé (152 000 visiteurs en 2021 et 748 468 visiteurs en 2022), tandis que celle de notre site internet a diminué de 30 % (946 567 visiteurs en 2021 et 732 828 visiteurs en 2022).

La couverture médiatique locale est liée au nombre de missions des élus en métropole. Celles-ci ont diminué en 2022. Concernant les médias nationaux, la DPF n'a qu'un rôle de conseil.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

La DPF envisage d'organiser au moins deux événements sur trois en 2023. Le marché polynésien est déjà programmé du 12 au 16 avril 2023.

La DPF projette de réactualiser et améliorer son site internet pour revenir à minima au même nombre de visiteurs qu'en 2021.

Afin d'augmenter la couverture médiatique nationale et PQR, la DPF devrait pouvoir disposer de plus de moyens afin de favoriser la venue des journalistes nationaux en Polynésie française.

- 🚩 Au titre du suivi des conséquences des essais nucléaires (DSCEN) :

Objectif n°1 - Obtenir l'implication des services du Pays et autres partenaires publics concernés par le suivi des conséquences des essais nucléaires

Objectif n° 1 - Obtenir l'implication des services du pays et autres partenaires publics concernés par le suivi des conséquences des essais nucléaires								
Obtenir que chaque service métier concerné intègre totalement l'aspect "suivi des conséquences des essais nucléaires" dans son domaine de compétences propres								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1 - Nombre de service ayant engagé des actions propres en lien avec les conséquences des essais nucléaires	Nb	2%	3	3	3	3	3	
Sources des données : lettres et documents de pilotage, PAP Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1 - indicateur calculé à partir du nombre lettre de mission ou documents produits par les entités partenaires								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Néant.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

- 🚦 Au titre de l'accueil et de la sécurité (SAS) :

Objectif n°1 : Elever le niveau de compétence générales et professionnelles des agents

Objectif n° 1 - Elever le niveau de compétences générales et professionnelles des agents								
Obtention du certificat de qualification professionnelle d'agent de prévention et de sécurité (CQP APS) qui couvre les 2 domaines de la sûreté et de la sécurité								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre d'agents détenant le CQP APS	Nb	-	-	24	0	8	36	100
Sources des données : Le coût d'une formation au CQP APS est de 135 000 F.FCP par agent. Sur la place, trois organismes sont agréés. Par année, chaque prestataire propose 4 périodes de formation de 12 candidats par session. Nous nous contenterons d'effectuer au maximum 3 formations par an. Les chefs de brigade seront les premiers à bénéficier de cette formation, suivi des agents exécutants volontaires, disponibles et sérieux.								

- *Commentaire et analyse des résultats*

L'entrée en formation CQP APS est soumise à la condition sine qua none d'avoir l'autorisation préalable (AP) délivrée par le Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS). Pour 2022, l'antenne locale de cette entité se trouvant indisponible durant les 7 premiers mois, les prévisions de l'année n'ont pu être réalisées. Seuls 8 agents ont pu ainsi suivre ladite formation et obtenu leur diplôme.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

En complément de la formation CQP APS, 5 agents ont suivi la formation et obtenu le SSIAP 1 ou le SSIAP 2; 6 agents ont obtenu leur qualification "Travail en hauteur" et enfin 72 agents du SAS ont bénéficié des enseignements généraux dispensés par le CFPA (409 heures au total).

La collaboration avec le CFPA a donné lieu des résultats encourageants à l'examen professionnel (EP) et au concours C organisés en 2022. En effet, 8 agents ont réussi l'EP dont 6 en AITP et 2 AITQ et enfin 6 agents de catégorie D sont lauréats au concours C.

Les prévisions et cibles énoncés en objectif n° 1 se révèlent être difficilement réalisables à court terme en raison des contraintes suivantes :

- Filtre de l'enquête de moralité faite par l'autorité administrative (CNAPS) pour entrer en formation (AP) ;
- Âge moyen élevé du personnel (46 ans) ;
- Inaptitude médicale ;
- Faible niveau d'instruction des agents concernés (Cat D) ;
- Faible ressource des agents volontaires.

Pour 2023, 2 agents seront en formation à une session démarrant début mars et 4 autres sont programmés à la mi-avril.

- 🚦 Au titre du secrétariat général du gouvernement (SGG) :

Objectif n° 1 : Soutenir efficacement le Président de la Polynésie française dans l'exercice de l'action du gouvernement du Pays

Le Secrétariat général du Gouvernement (SGG) a pour mission principale d'assister le Président et le Gouvernement de la Polynésie française dans l'exercice de leurs attributions et dans la coordination du travail gouvernemental.

Dans l'exercice de sa mission, il veille au bon déroulement des travaux en Conseil des ministres et en Conseil interministériel, ainsi que des procédures législatives et réglementaires.

Les dossiers de séance du Conseil des ministres (CM) sont dématérialisés et consultables sur tablette numérique.

Une plateforme de travail sur Lexpol, dénommée GEDA, est dédiée à la préparation en workflow des projets de dossiers à soumettre en Conseil des ministres (*hors ministères*).

La formation des services de l'administration à son utilisation a permis de développer la production des projets de dossiers CM sur la plateforme.

Depuis le dernier trimestre 2022, la plateforme GEDA a été étendue aux établissements publics.

Quelques chiffres	2020	2021	2022
Nombre de dossiers examinés en CM	2 544	3 225	3 440
Nombre de dossiers CM traités dans le workflow	1 845	2 595	2 918
Total des arrêtés du CM	2 697	3 125	2 940
<i>% arrêtés CM traités dans le workflow</i>	<i>68,4 %</i>	<i>83 %</i>	<i>99,3 %</i>

Objectif n° 1 - Soutenir efficacement le Président de la Polynésie française dans l'exercice de l'action du gouvernement du Pays								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 PRÉVISION (PAP 2023)	2024 et + Gble
Indicateur 1.1 - Taux de dossiers CM traités en Workflow sur Lexpol GEDA	%	73%	80,5%	100%	84%	85%	100%	100%
Indicateur 1.2 - Taux de dossiers Ar PR/Min traités en Workflow sur Lexpol GEDA	%	40%	65%	100%	82%	84%	100%	100%
Indicateur 1.3 - Traitement des dossiers relevant de la coordination du travail gouvernemental	%	27%	30%	20%	NA	NA	100%	100%
Sources des données :								
Données statistiques issues de GEDCOM, logiciel de gestion des actes du Conseil des Ministres et de Lexpol GEDA pour les actes PR/Min.								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 1.1 - nb de dossiers CM traités en Workflow au cours d'une année / nb total de dossiers passés au cours d'une année								
Indicateur 1.2 - nb d'arrêtés PR/Min traités en Workflow au cours d'une année / nb total d'arrêtés PR/Min								
Indicateur 1.3 - nb de dossiers traités par le SGG relevant de la coordination du travail gouvernemental (15 mesures issues de la réforme statutaire) / nb total de dossiers relevant de la coordination du travail gouvernemental confiés au SGG								

■ *Commentaire et analyse des résultats*

Le workflow du CM traité sur la plateforme Lexpol GEDA comprend des communications en CM et des rapports de présentation en CM (projets d'arrêtés, projets de lois du pays à soumettre à l'APF après consultation si nécessaire du CESEC, projets de délibérations à soumettre à l'APF, avis sur projets de décrets, projets de circulaires) :

- Le taux des dossiers du CM traités dans le workflow a atteint 85 % en 2022 ;
- Le nombre d'arrêtés du Conseil des Ministres traités dans le workflow a atteint 99,3 % en 2022, contre 83 % en 2021 et 68,4 % en 2020 (certains dossiers CM peuvent comporter plusieurs arrêtés).

Parallèlement à une utilisation optimale de la plateforme GEDA par l'ensemble des services de l'administration (50 sur 52), c'est au tour des établissements publics d'accéder progressivement à ce workflow depuis le dernier trimestre 2022.

Depuis 2019, une nouvelle application GEDA 2 a été mise en production.

Il s'agit d'une avancée considérable dans la production des actes du Pays (éditeur d'acte en ligne, travail en équipe, information en temps réel sur la situation de l'acte, production en masse d'arrêtés, interopérabilité avec les applications « métier » des services, archivage numérique des dossiers, accès au JOPF, etc.).

Son déploiement est progressif. Initialement consacrée aux arrêtés PR et ministériels, elle a été étendue en 2022 à la production des conventions et des circulaires.

En 2023, de nouveaux types d'actes pourront y être préparés. C'est notamment le cas des dossiers en Conseil des ministres. La plateforme GEDA 2 sera étendue aux ministères et aux établissements publics. Par conséquent, l'objectif visé à l'horizon 2023 est un traitement à 100 % des projets de dossiers en Conseil des ministres.

Enfin, le service a pour projet d'y intégrer le visa électronique du CDE et de la DGRH.

En 2022, le service dénombre 84 % d'actes du Président et des Ministres traités via ce workflow. L'objectif visé à l'horizon 2023 étant un traitement à 100 %.

En ce qui concerne les chantiers confiés au service par le Président du pays au titre de ses missions d'assistance dans la direction de l'action gouvernementale, le SGG a continué les chantiers de mise en œuvre de la réforme statutaire en finalisant les projets relatifs aux SEMOP et aux SPL.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

Objectif n° 2 : Offrir une expertise de qualité au gouvernement du Pays

Objectif n° 2 - Offrir une expertise de qualité au gouvernement du Pays								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Taux d'effectivité du suivi des prises de positions du SGG	%	61,5%	68%	70%	70%	65%	70%	70%
Indicateur 2.2 - Réalisation des travaux commandés par les pouvoirs publics dans les délais	%	62%	41%	70%	53%	57%	70%	70%
Sources des données : Données statistiques issues du rapport annuel d'activité de la CEJ Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1 - nb de dossier suivi / nb total de dossier Indicateur 2.2 - nb de dossier rendu dans les délais / nb total de dossier Autres commentaires : Le taux 2.1 mesure les cas où les recommandations du SGG ont été suivies en matière d'analyse. Le taux 2.2 mesure les cas où le SGG a rendu son analyse dont des délais calculé fonction de la complexité du dossier (7 jours pour un dossier simple, 15 jours pour un dossier moyen, 30 jours pour un dossier difficile, 90 jours pour un dossier complexe)								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Le SGG assure un rôle de conseil et d'expertise du gouvernement.

En matière d'expertise, l'activité se présente comme suit :

	2019	2020	2021	2022
Notes juridiques	36	35	36	55
Expertise en matière de commande publique	39	38	31	44
Notes en conseil des ministres	150	175	201	209
Suivi des notes en conseil des ministres	55%	56%	58%	58%

Pour ce qui concerne les chantiers réglementaires, le SGG a continué les travaux de mise en œuvre de la réforme de la loi statutaire en finalisant les projets sur les sociétés d'économie mixte à opération unique et les sociétés publiques locales. En matière de procédure civile, le solde bancaire insaisissable à destination des créances privées a été mis en place.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Assistance aux services dans le cadre des actions de codifications : compte-tenu de la multiplication des projets de codification du droit polynésien, le SGG entend apporter son assistance en terme de pilotage et de facilitation de ces démarches. Il est en effet nécessaire d'harmoniser les techniques de codification aux fins de dégager une doctrine polynésienne des principes de la codification.

Mesure du poids de la norme : le SGG entend mener des travaux de mesure du poids de la norme afin de mesurer la stabilité et la sécurité de la réglementation polynésienne (nombre d'articles, nombre de mots, nombre de modification, taux d'annulation des lois du pays...).

Objectif n° 3 : Améliorer l'accès à l'information légale et administrative

Objectif n° 3 - Améliorer l'accès à l'information légale et administrative								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 3.1 - Nombre de visite "lexpol.cloud.pf"	Nb	906 010	1 039 000	900 000	457 047	804 415	950 000	1 000 000
Indicateur 3.2 - Nombre de vues sur le site "lexpol.cloud.pf"	Nb	2 911 432	3 008 386	3 106 500	1 198 083	2 371 938	2 900 000	3 000 000
sous-indicateur 3.2.1 - Nombre de vues sur le site "lexpol.cloud.pf" PUBLIC	Nb	2 907 815	3 001 169	3 100 000	1 195 723	2 364 710	2 400 000	2 450 000
sous-indicateur 3.2.2 - Nombre de vues sur le site "lexpol.cloud.pf" EXTRANET	Nb	4 089	7 217	6 500	2 360	7 228	5 000	5 500
Indicateur 3.3 - Nombre d'abonnés au sommaire JO	Nb	8 778	9 695	9 400	9 695	1 226	9 800	10 000
Indicateur 3.4 - Nombre de vues sur le site "lexpol.cloud.pf"	Nb	1 223 548	1 421 965	1 404 000	574 597	1 122 746	1 300 000	1 500 000
sous-indicateur 3.4.1 - Nombre de vues sur le site "lexpol.cloud.pf" PUBLIC	Nb	1 220 034	1 415 474	1 400 000	572 140	1 115 463	1 300 000	1 495 000
sous-indicateur 3.4.2 - Nombre de vues sur le site "lexpol.cloud.pf" EXTRANET	Nb	3 514	6 491	4 000	2 457	7 583	5 000	5 000
Indicateur 3.5 - Nombre d'abonnés au sommaire Marchés publics	Nb	9 136	10 812	10 600	10 812	13 330	10 900	11 000
Sources des données : Données statistiques issues de Lexpol Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 3.1 - Le nombre total de visiteurs sur le site LEXPOL (consultation à partir d'un fixe ou sur mobile) Indicateur 3.2 - Le nombre total de documents juridiques téléchargés (Textes du Pays, de l'Etat et des communes, statut, textes consolidés) Sous indicateur 3.2.1 - Le nombre de documents téléchargés en mode non connecté Sous indicateur 3.2.2 - Le nombre de documents téléchargés en mode connecté Indicateur 3.3 - Le nombre total d'abonnés au sommaire du JO Indicateur 3.4 - Le nombre total de documents d'informations administratives et juridiques téléchargés (annonces, marchés publics, et toutes autres rubriques d'informations administratives et juridiques du site) Sous indicateur 3.4.1 - Le nombre de documents téléchargés en mode non connecté Sous indicateur 3.4.2 - Le nombre de documents téléchargés en mode connecté Indicateur 3.5 - Le nombre total d'abonnés au sommaire des marchés publics Autres commentaires : Le nombre de visites est en constante augmentation du à l'enrichissement permanent du site lexpol et à la mise en place de nouvelles rubriques dont celle des marchés publics. Le nombre de visiteurs sur le site a évolué avec la mise en place depuis août 2018 d'un outil permettant à tous acheteurs publics de faire leur demande de publication directement sur le site.								

▪ **Commentaire et analyse des résultats**

Le SGG se doit de garantir l'accès au droit eu égard aux missions qui lui incombent. Pour ce faire, le SGG s'est doté d'un système d'information - dénommé « Lexpol » - qui comporte aujourd'hui plusieurs niveaux d'information :

- Une information de base, constituée par tous les actes publiés dans la partie officielle du Journal officiel de la Polynésie française depuis 1901. Il s'agit du cœur de Lexpol depuis sa création en 2005 ;
- Des liens hypertextes manuels permettant d'enrichir l'information de base et des rubriques ciblées (Gouvernement, Administration, Budget) ;
- Les annonces légales et les marchés publics publiés dans la partie non-officielle du Journal officiel de la Polynésie française ;
- Des fonds documentaires qui viennent compléter l'information proposée sur Lexpol : des fonds publics (décisions de justice, rapports publics) et des fonds réservés à l'usage de l'administration, accessibles aux agents autorisés (avis, circulaires, notes et contentieux).

En 2022, plusieurs projets de développement ont été menés, nécessitant 13 bons de commande dans le cadre du marché pluriannuel Lexpol.

1. Un premier axe de développement a été l'amélioration de la lisibilité des textes, avec le passage à la consolidation numérique des textes (fin du projet).

Le site Lexpol présente aux lecteurs la totalité des actes publiés au Journal officiel, en version initiale et consolidée. Jusqu'à présent, le SGG procédait à la consolidation de tous les actes normatifs dans un délai de 1 à 5 jours à compter de la publication.

Le projet « Consolidation », très innovant, a nécessité deux années de travail et est entièrement réalisé à ce jour.

Pour mener à bien ce projet, 4 itérations ont été réalisées (dont 3 en 2022). Ces quatre itérations ont permis la livraison des modules de traitement, de contrôle qualité et de traitement des codes, avec une ouverture au public le 16 février 2022, l'amélioration du pilotage, notamment la détection des consolidations à faire dans les JO à venir, l'ajout de notes d'article et de notes de version, l'insertion des tableaux et images dans les actes normatifs et la modernisation de la page « Texte » du site Lexpol.

Désormais, la consolidation des textes normatifs peut être réalisée avant ou le jour même de leur publication au Journal Officiel de la Polynésie française, ce qui garantit un accès immédiat à la réglementation en vigueur.

2. Un deuxième axe de développement a été de développer de nouveaux Workflow

Le premier workflow, intitulé « Référentiel pénal », vise à apporter une assistance aux services du Pays et aux professionnels du droit en matière pénale, en répertoriant toutes les infractions prévues et réprimées par la

réglementation polynésienne, afin de les rendre aussi accessibles que les infractions prévues et réprimées par un texte national et améliorer ainsi leur mise en application par les autorités concernées (et, accessoirement, aider au recouvrement des amendes).

Une première itération a été réalisée en 2022 et a permis la création d'un outil sur Lexpol-Extranet. Cet outil a permis le repérage automatique des infractions dans toutes les réglementations consolidées. Une deuxième itération, actuellement en cours, vise à améliorer l'interface d'identification des dispositions répressives, ainsi que la création d'une Fiche infraction et sa mise à jour. Après réalisation de la deuxième itération, une troisième itération permettra le lancement de l'interface utilisateurs sur le site Lexpol.

Le deuxième workflow, intitulé « Contrôles et audits », vise à faciliter le travail intergouvernemental auprès des différents ministères, en créant une plateforme dédiée au suivi des demandes des juridictions financières, co-animée par le SGG (volet Réponses) et la DMRA (volet Mise en œuvre).

La première itération de ce projet, menée en 2022, a permis la livraison d'un premier module « Contrôles » accompagné d'un tableau de bord avec suivi des échéances, une boîte de dépôt de courriers, une fiche enquête et un tableau des recommandations (déjà opérationnel).

Une prochaine itération permettra la création de l'interface utilisateur et le module « Plans d'actions ».

3. Un troisième axe de développement a été la modernisation de l'outil « Recherche »

Engagé en août 2021, ce projet n'a pu être mené qu'en fin 2022, après la finalisation des projets Consolidation et Justice, auxquels il était étroitement lié. La première version de la nouvelle interface de recherche a été ouverte que début 2023. L'interface de recherche pilote sur Lexpol permet désormais une recherche multi-fonds, plein texte, avec la possibilité de filtrer les résultats par source et par type de texte.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Transformation numérique du Journal officiel : il est prévu, dans un délai de deux ans, de remplacer le Journal officiel papier actuel par plusieurs Journaux officiels exclusivement numériques :

- Information légale et réglementaire : actes et documents administratifs des institutions de la Polynésie française et lois et règlements nationaux applicables en Polynésie française,
- Information économique : propriété industrielle, annonces judiciaires et légales, avis de marchés publics,
- Information sur les associations et fondations.

Cette évolution améliorera considérablement l'accès à l'information légale et à l'information économique, en réduisant les délais de publication et en choisissant, pour chaque type d'information, le format et la périodicité les plus adaptés.

Dématérialisation de la chaîne des actes à publier : le passage à la signature électronique permettrait de finaliser le processus de dématérialisation des actes administratifs les plus courants et de réduire considérablement le nombre de traitements à faire sur ces actes, entre leur signature et leur publication, et donc le risque d'erreurs lié à ces manipulations.

Objectif n° 4 : Défendre et protéger efficacement les intérêts du Pays

Objectif n° 4 - Défendre et protéger efficacement les intérêts du Pays								
Améliorer la prévision et le pilotage des dépenses de contentieux								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Gible
Indicateur 4.1 - Taux de condamnation pécuniaire de la Polynésie française	%	14,2%	14,2%	10%	14,6%	4%	10%	10%
Indicateur 4.2 - Taux de couverture du logiciel COBALT	%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Sources des données : Indicateurs 4.1 : données extraites de COBALT. Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 4.1 - Cet indicateur mesure le pourcentage des condamnations du pays par rapport au montant total des réclamations à l'encontre du pays. Indicateur 4.2 - Taux de couverture du logiciel COBALT. Services bénéficiant du workflow / Services du pays								

Le SGG a la charge de coordonner la défense de la Polynésie française dans toutes les affaires portées devant les juridictions de l'ordre administratif et judiciaire, à l'exception des contentieux avec les agents de droit privé de l'administration (traités par la direction générale des ressources humaines) et ceux relatifs à la matière foncière devant les juridictions judiciaires (traités par la direction des affaires foncières).

Pour assurer ses missions, il doit notamment :

- Veiller au respect des délais et des conditions de traitement relatif aux contentieux ;

- Contrôler la cohérence des écritures (requêtes, mémoires, conclusions, ...) préparées par les services techniques de la Polynésie française ;
- Le cas échéant, rédiger lesdites écritures ;
- Représenter la Polynésie française à la barre des juridictions ;
- Proposer le recours à la transaction ou la collaboration d'avocats pour certains dossiers ;
- Traiter les dossiers relatifs aux contraventions de grande voirie ;
- Coordonner le traitement des dossiers relatifs au contrôle de légalité ;
- Rédiger des études juridiques sur des points particuliers ;
- Coordonner la saisine pour avis du tribunal administratif de la Polynésie française.

Dans l'exercice de sa mission de coordination, le SGG a amélioré le service rendu aux administrations dans la gestion du contentieux en déployant le logiciel COBALT, outil de gestion du contentieux développé au sein du service, par l'ouverture d'une plateforme dématérialisée à l'ensemble de l'Administration. Cette plateforme disponible via Lexpol permet à l'ensemble des services :

- De consulter les dossiers contentieux de son service, ainsi que les documents qui les composent (Requête, mémoires, courriers, ...) sous format PDF et d'avoir un visuel sur les échéances à venir ;
- De récupérer l'ensemble des courriers contentieux « au fil de l'eau » dès qu'ils ont été attribués à leurs service ;
- De rédiger leurs projets d'écritures via une plateforme de travail et d'échange sécurisée (permettant également la transmission des annexes et des fonds de dossier).

La plateforme est opérationnelle et accessible à tous les services de l'administration depuis la fin de l'année 2019.

Par ailleurs, depuis le mois d'avril 2021, la transmission dématérialisée du courrier contentieux a mis fin à la transmission de ces mêmes documents sous format papier (par l'intermédiaire du bureau du courrier et des plantons), chaque ministère et service a donc dû s'organiser pour traiter ce flux (en exploitant directement les documents numériques ou en les rematérialisant si nécessaire).

- *Commentaire et analyse des résultats*

Avec un ratio de 4 %, le montant des condamnations financières prononcées à l'encontre de la Polynésie française est particulièrement satisfaisant pour 2022 au regard des années précédentes.

L'utilisation du logiciel COBALT déployé donne toutes satisfactions, les différents ministères et services de la Polynésie française pouvant consulter sans difficulté leurs dossiers et courriers contentieux par ce biais.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Certains ajustements mineurs sont envisagés dans le courant de l'année 2023 pour permettre aux plateformes « Dossiers contentieux » et « Courriers contentieux » de gagner en ergonomie.

Objectif n° 5 : Produire et mettre à disposition les informations légales et administratives sur la commande publique et en faciliter l'accès

Objectif n° 5 - Produire et mettre à disposition les information légales et administratives sur la commande publique et en faciliter l'accès								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 5.1 : Taux de mise à jours du code polynésien des Marchés publics	Nb	2	2	SO	SO	SO	SO	SO
Indicateur 5.2 : Nb de supports pédagogiques mises à disposition sur Lexpol	Nb	24	5	5	4	4	5	5
Indicateur 5.3 : Nombre de vues sur la page Marchés publics	Nb	329 599	496 497	200 000	303 268	479 239	300 000	300 000
Indicateur 5.4 : Nombre d'AAPC saisies en ligne	%	94%	96%	100%	100%	100%	SO	SO
Indicateur 5.5 : Nombre de CAO	Nb	58	43	80	34	51	50	50
Indicateur 5.6 : Création d'une plate-forme dédiée aux MAP - Taux de réalisation	%	50%	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Sources des données : Statistique interne Lexpol								

En 2022, l'action du SGG en matière de commande publique a été paradoxalement marquée à la fois par un élargissement et par un recentrage.

Un élargissement, tout d'abord, avec l'intégration des délégations de service public dans les deux e-services d'aide à la formalisation des avis d'appel public à la concurrence et de passerelle de publication 100 % dématérialisée de ces derniers. Incidemment, « *L'espace des marchés publics polynésiens* » du site LEXPOL a logiquement été rebaptisé « *Espace de la commande publique polynésienne* ».

Un recentrage, ensuite, sur l'objectif de faciliter l'accès des acheteurs publics aux informations légales et administratives, la compétence réglementaire ayant été confiée, sous l'égide du Ministère des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications, à la direction de la commande publique (DCO) nouvellement créée.

Ainsi, des chantiers relatifs à la réactualisation des cahiers des clauses administratives générales (CCAG) polynésiens (applicables aux marchés de travaux, ainsi qu'aux marchés de fournitures courantes et services), et à la transposition locale du CCAG relatif aux marchés de prestations intellectuelles (CCAG-PI), ont été lancés sans être finalisés.

Dans le premier cas, les avancées permises par l'état du droit de la commande publique national se sont avérées incompatibles avec notre statu quo réglementaire actuel, vidant *de facto* de la quasi-intégralité de leur substance, les bénéfices d'une refonte immédiate de ces textes. Ce chantier pourra néanmoins être réévalué à l'aune de celui qui doit concerner, à relativement court terme, le toilettage du code polynésien des marchés publics (CPMP) entrepris par la DCO.

Par ailleurs, considérant l'intégration désormais systématique de clauses de propriété intellectuelle dans tous les CCAG nationaux approuvés en 2021, quels que soient les marchés auxquels ils s'appliquent, une évolution analogue des documents contractuels généraux polynésiens permettra de répondre à la plupart des attentes des acheteurs publics locaux en la matière. Ainsi, le besoin d'un CCAG-PI « générique » méritera lui aussi d'être réévalué par rapport aux plus-values que pourraient davantage représenter la création, à terme, de CCAG dédiés aux marchés informatiques et/ou à ceux de maîtrise d'œuvre.

Dès lors, l'accompagnement des acheteurs publics polynésiens par le SGG s'est concentré sur « l'accessibilité » de l'information relative à la commande publique dans deux de ses acceptations principales, à savoir :

- La possibilité d'accéder physiquement, d'atteindre, l'information, dès lors que celle-ci est disponible gratuitement et centralisée sur le site LEXPOL et son Espace de la commande publique;
- La possibilité d'accéder à une connaissance, de la posséder et de la maîtriser, au travers du conseil rendu aux acheteurs ou de la diffusion de documents explicatifs voire de vulgarisation.

Ainsi, ce dernier item s'est principalement concrétisé par :

1°) La production d'avis dans le cadre de saisines des services de la Polynésie française.

En 2022, l'actualité de la commande publique a été fortement marquée par l'évolution défavorable du contexte économique, en conséquence des effets collatéraux de la crise sanitaire et de la situation en Ukraine, dans la passation et l'exécution des marchés publics.

L'avis du SGG a donc été requis à plusieurs reprises sur la prise en compte de ces nouvelles conditions, et notamment sur les outils préexistants ou les mesures à prendre pour y faire face, que ce soit dans le cadre d'un dialogue ouvert entre les pouvoirs publics et les organisations professionnelles (MEDEF), ou dans celui de projets de circulaires à destination des acheteurs publics polynésiens.

Dans le cadre de procédures de commande publique à fort enjeu pour la Polynésie française, fût-il stratégique et/ou financier, telles que celles relatives à l'espace numérique de travail scolaire, l'unité de traitement des déchets de l'abattoir public de Papeiti, le transport aérien interinsulaire aux Marquises ou encore l'évacuation sanitaire hélicoptérée dans ce même archipel, la réactivité du SGG a également permis aux acheteurs publics concernés de connaître et, le plus souvent, de limiter les risques juridiques encourus en conséquence de dossiers de candidature et d'offre s'avérant irréguliers ou de modalités délibératives ou décisionnelles se révélant inadaptées.

2°) La représentation du SGG aux commissions d'appel d'offres (CAO) du Pays.

Outre une veille sur le respect des formalités substantielles de dépouillement des dossiers de marchés ainsi que sur la régularité des procédures de délibération, cette participation appelle également à un minutieux examen des dossiers d'analyse des marchés traités en séance. Le cas échéant, celui-ci peut aboutir à une autosaisine sur les problématiques de fond ou de forme éventuellement rencontrées.

Par conséquent, l'engagement du SGG au sein des CAO revêt régulièrement une dimension didactique dans l'accompagnement des services acheteurs et la non-répétition de pratiques juridiquement ou techniquement inappropriées.

Par ailleurs, sur la base d'une fiche de synthèse préexistante, un recueil d'une cinquantaine de pages a été élaboré, regroupant un ensemble significatif de réflexes et de bonnes pratiques à l'attention d'un membre de CAO siégeant avec voix délibérative. Il reste pour l'heure à vocation interne (la représentation du SGG aux CAO étant une fonction partagée au sein du service).

3°) La « maintenance évolutive » des formulaires non obligatoires de marchés publics

Très majoritairement adoptés par les praticiens de la sphère de la commande publique, privés comme publics (au prix parfois d'une éventuelle réappropriation de leur identité visuelle), les « formulaires LEXPOL » couvrent intégralement tout le « parcours de vie » des marchés publics, de la phase de candidature, en passant par le processus de sélection assuré par les acheteurs publics, puis par l'attribution, jusqu'à leur exécution voire leur éventuelle résiliation.

Ils sont mis à jour autant que nécessaire, en fonction des derniers ajustements juridiques (d'origine réglementaire comme jurisprudentielle) mais aussi de l'évolution des besoins de soutien technique, que ceux-ci soient exprimés par les praticiens ou révélés dans le cadre des travaux des commissions d'appel d'offres.

4°) La rédaction de supports pédagogiques thématiques

Présentée sous forme de question/réponse ou de fiches techniques, ils couvrent également tous les pans de l'achat public et tentent d'apporter des éléments de réponse pertinents sur les questions récurrentes ou les sujets émergents qui résonnent en écho avec l'actualité (désistement des attributaires en réaction à la flambée des coûts, négociation dans des délégations de service public dont le nombre de procédures a connu une augmentation récente ...)

- *Commentaire et analyse des résultats*

Centralisant en un point unique la documentation et les outils d'aide à la passation des marchés publics, ainsi que les consultations elles-mêmes, l'espace Commande publique du site LEXPOL concentre logiquement l'attention de l'ensemble des acteurs de la commande publique avec le même haut niveau d'audience jamais démenti depuis sa mise en ligne.

L'accompagnement des acheteurs publics utilisateurs de l'outil d'aide à la rédaction des avis de marchés publics et de délégations de service public, ainsi que de la passerelle de publication dématérialisées de ceux-ci au Journal officiel de la Polynésie française, ainsi que l'assistance aux candidats potentiels à leur attribution, est une activité tout autant substantielle que stratégique, compte tenu d'un taux d'utilisation de ces services égal à 100 %.

Pas moins de 79 sollicitations, lesquelles peuvent imprévisiblement varier de la plus élémentaire à la plus complexe, ont ainsi été reçues en 2022 dans le cadre de la fonction support à l'utilisation de ces fonctionnalités. Elles se ventilent principalement entre des demandes d'assistance juridico-pratiques (modalités et conséquences du renseignement des rubriques qui composent les avis d'appels public à la concurrence) et le signalement d'incidents techniques, lesquels requièrent, le plus souvent, le concours du prestataire informatique afin de résoudre les dysfonctionnements constatés.

Il n'en demeure pas moins qu'à l'occasion de l'état des lieux dressé en préalable à l'élaboration et au déploiement de journaux officiels 100% numériques, il est apparu que les deux outils proposaient des services entièrement dématérialisés bénéficiant d'un niveau d'aboutissement opérationnel et d'un taux de fiabilité particulièrement satisfaisants, n'appelant plus qu'à quelques ajustements techniques marginaux à l'avenir.

Tel qu'indiqué ci-dessus, le nombre de CAO auxquelles a participé le SGG en 2022 représente entre 20 et 25 % des CAO organisées par l'ensemble des ministères et services du Pays sur la période. Plus d'un tiers de ces sessions ont présenté des difficultés procédurales ou délibératoires que le SGG a contribué à endiguer, au prix parfois d'un sacrifice de la poursuite de la procédure concernée sur l'autel de la sécurité juridique.

Or, sur les 75 % à 80 % de CAO restantes, plus de la moitié ont fait l'objet de délibérations (opérations de dépouillement des plis comprises) exclusivement « internes », c'est-à-dire ne réunissant que le ministère de tutelle, le service acheteur et son chargé d'affaires marchés publics, et donc hors la présence du SGG ou d'un des deux autres membres à voix délibérative « externes » que sont la DMRA et la DBF.

Il ne peut que s'en extrapoler l'existence vraisemblable d'une proportion substantielle, bien que non effectivement mesurée, de marchés formalisés potentiellement fragilisés, en cours de procédure, par des anomalies sous-estimées ou non détectées dans ces CAO, et dont les conséquences se feront jour

ultérieurement, à l'occasion d'une éventuelle contestation juridictionnelle ou du simple fait de leur mise en paiement, avec les effets dommageables qu'ils sont susceptibles d'entraîner sur les opérations d'équipement ou d'investissement dans lesquels ils s'inscrivent (retards d'approvisionnement, remise en cause de l'enchaînement des travaux...).

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

L'espace Commande publique du site LEXPOL doit maintenir sa prééminence dans son rôle centralisateur des contenus opérationnels (annonces) et documentaires. Il est ainsi prévu que sa rubrique « Actualités » soit mise à jour sur une base hebdomadaire, afin de relayer et d'éclairer les sujets émergents qui résonnent en écho avec l'actualité (par exemple, conséquences de la dégradation des conditions économiques sur l'exécution des contrats), ou de (re)mettre en lumière les éléments de réponse portant sur des questions récurrentes.

Parallèlement, la pérennisation de l'accès à toutes les informations, y compris les « brèves » exclusivement publiées dans la rubrique « Actualités », conduit, d'une part, à faire évoluer la présentation de la documentation vers une répartition affinée entre des rubriques plus précisément identifiées et, d'autre part, à créer et ouvrir une archive recensant les informations plus anciennes, qui n'apparaissent plus en ligne, faute d'être attachées à un formulaire ou à un document thématique.

En ce qui concerne les commissions d'appel d'offres (CAO), dès l'entrée en vigueur du code polynésien des marchés publics (CPMP) en 2018, elles se sont révélées comme un véritable laboratoire de la mise en œuvre du droit de la commande publique, tant côté acheteurs que côté candidats. En effet, elles condensent à elles-seules le compte rendu du déroulement d'une consultation, de la qualité, tant sur le respect des exigences formelles que sur le fond, des offres déposées par les candidats, et des difficultés plus ou moins substantielles éventuellement rencontrées en cours de procédure, lesquelles, sauf exception, influent forcément sur leurs modalités de délibérations et/ou sur le sens des avis rendus.

Elles constituent donc un source constante de retours d'expérience, qui pourrait permettre d'estimer le nombre annuel global de procédures formalisées dont la passation s'est révélée problématique. Il y aurait également lieu de distinguer, dans cette proportion, la part de CAO où le SGG a siégé, pour déterminer dans quelle mesure sa participation a pu, ou non, infléchir le cours de la procédure.

Par ailleurs, dans une perspective d'évolution réglementaire à court terme, les CAO apparaissent constituer un atout, dont il apparaît en premier lieu fondamental de ne pas remettre en cause l'existence à l'occasion de la future réforme mais, au contraire, qu'il s'agit d'exploiter pour révéler les prochaines pistes de modernisation à privilégier, ainsi que pour évaluer les éventuels effets collatéraux d'une certaine « routine procédurale » : baisse de vigilance sur le niveau d'exigence ou de pratique, tant dans l'organisation des procédures de passation que dans la qualité, sur la forme comme sur le fond, des dossiers de réponses adressés par les opérateurs économiques.

L'enjeu consiste ainsi à éviter d'adopter des mesures, pensées comme modernisatrices, mais qui pourraient paradoxalement encourager une tendance au « relâchement » général déjà constatée, et dès lors ramener la commande publique polynésienne plusieurs années en arrière.

Enfin, considérant, d'une part, la vocation intrinsèque du SGG à expertiser l'activité normative de la Polynésie française et, d'autre part, la mise en condition opérationnelle de la DCO, réglementairement compétente en droit des marchés publics, une partie de l'activité du pôle marchés du SGG a consisté à suivre les initiatives juridiques de ce service créé en début d'année (notamment : aménagement réglementaire de son champ de compétences en matière de marchés coordonnés, circulaires éditées en réponse à la dégradation des conditions économiques et financières qui touchent à l'achat public) et, le cas échéant, à y apporter un avis extérieur assorti, le cas échéant, de propositions complémentaires ou modificatives. Ce type d'action devrait être appelé à se développer proportionnellement à la montée en puissance du volume d'activité de cette nouvelle direction.

- ✚ Au titre du service de l'imprimerie officielle (SIO) :

Objectif n°1 : Améliorer la qualité des services rendus par le service de l'imprimerie officielle

Objectif n° 1 - Améliorer la qualité des services rendus par le service de l'imprimerie officielle									
Répondre aux attentes des usagers en matière d'accueil, d'accompagnement dans les démarches et de dématérialisation.									
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible	
Indicateur 1.1 - % de création des procédures permettant aux usagers d'effectuer les démarches	%	20%	20%	100%	20%	20%	100%	100%	
Indicateur 1.2 - % d'annonces judiciaires et légales publiées via le téléservice 'ARERE	%			80%		85%	95%	95%	
Sources des données : Enquête de satisfaction des usagers (mails, boîte à suggestions, ...) Recueil de textes réglementaires et législatifs relatifs à la publication des annonces judiciaires et légales Tableaux de bords du service de l'imprimerie officielle (SIO) Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 : % de procédures réalisées par rapport à la cible. Le nombre total de procédures à formaliser dédiées à accompagner les usagers dans leur démarche, conformément à la directive n° 538/PR du 27/01/17 relative au chantier des "procédures", est établi à 19. Indicateur 1.2 : Nombre d'annonces judiciaires et légales mises en ligne via le téléservice directement par les usagers eux-mêmes / nombre total d'annonces déposées.									

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Les démarches des usagers ont été simplifiées grâce à l'ouverture, le 13 avril 2022, du téléservice 'ARERE de publication des annonces judiciaires et légales. Le succès est au rendez-vous puisque l'objectif de 80 % des annonces effectuées par l'utilisateur a été atteint, voire dépassé, en quelques mois. Il atteint un taux global de 85 % sur l'année 2022. Le téléservice facilite en outre les démarches d'inscription ou de modification au registre du commerce et des sociétés (RCS). Il n'est désormais plus nécessaire de se déplacer au SIO pour obtenir l'ancien récépissé de paiement. Il suffit de régler en ligne les droits d'insertion, puis la facture téléchargeable permet d'instruire le dossier auprès de la chambre de commerce et d'industrie (CCISM).

La mise en place du téléservice a été le plus important chantier de l'année 2022. Mobilisant des équipes projet du secrétariat général du gouvernement et du SIO, il a nécessité de nombreuses actions auprès du développeur mais également des usagers parmi lesquels les notaires, avocats et experts comptables. Communication et accompagnement ont été nécessaires pour aider au changement. Par ailleurs, le volet homologation du téléservice a mobilisé de nombreux acteurs dont la direction du système d'information, jusqu'à l'obtention du précieux sésame en mai 2022, dans un exercice peu habituel et relativement nouveau pour la plupart des participants.

Le chantier de création des procédures usagers est mis en attente du fait de des évolutions induites par le téléservice.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Le téléservice 'ARERE va encore évoluer en 2023 : adaptation aux utilisateurs de smartphones (affichage en « web responsive design ») et mise en place de l'attestation de publication dématérialisée.

Objectif n°2 : Améliorer l'efficacité du service de l'imprimerie officielle

Objectif n° 2 - Améliorer l'efficacité du service de l'imprimerie officielle									
Mettre en place des outils modernes pour la production des Journaux officiels et la gestion commerciale, générateurs d'économies et optimisant l'activité, dans un environnement conformes aux exigences QHSE en vigueur.									
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible	
Indicateur 2.1 - % de réalisation des travaux relatifs à la remise aux normes électriques du bâtiment, qui reçoit du public	%			75%		75%	100%	/	
Indicateur 2.2 - % de numéros normaux du Journal officiel produits par le procédé de presse numérique	Nb			52		69	104	104	
Indicateur 2.3 - % de réalisation des travaux relatifs à la mise en place du logiciel de gestion commerciale	%			100%		100%	/	/	
Sources des données : Rapports de vérification électrique (situation initiale : rapport du 20/06/2021) Tableaux de bords du service de l'imprimerie officielle (SIO) Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1 : jalons fixés : 25% = devis signé ; 50% = travaux débutés ; 75 % = travaux en cours ; 100% = travaux achevés et nouvelle visite de vérification effectuée. Indicateur 2.2 : nombre de numéros normaux du JOPF tirés en presse numérique / nombre total de numéros normaux du JOPF imprimés (104 numéros par an). Indicateur 2.3 : jalons fixés : 25% : bon commande lancé - 50% : logiciel acquis - 75 % : en cours de déploiement - 100 % : déployé.									

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

La première tranche des travaux de mise en conformité électrique de l'installation a été réalisée en 2022. Les tableaux principaux dataient des années soixante et le repérage des lignes d'alimentation n'était pas satisfaisant. La dernière tranche des travaux est prévue dans le budget 2023.

Le JOPF dans sa version papier est imprimé par procédé numérique depuis le 6 mai 2022, date à laquelle le Président a inauguré la nouvelle presse numérique de location. Cette évolution permet de diminuer les temps de production ainsi que les coûts d'environ 30% par rapport au procédé offset. Cette économie est surtout générée par la forte diminution des commandes de plaques d'aluminium. Pour chaque impression de 4 pages

de JOPF avec la technologie offset, une plaque est nécessaire, sachant que le volume annuel du JOPF varie autour de quarante mille pages.

La gestion des recettes a été optimisée par le déploiement du logiciel de gestion commerciale ENOHA, qui facilite également l'élaboration des états mensuels envoyés à la Pairie de la Polynésie française. En outre, ce logiciel simplifie les tâches administratives des agents, ce qui a permis d'étendre les horaires d'ouverture de la régie à jusqu'à 13h30 l'après-midi contre midi auparavant.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

En 2023 la totalité des JOPF sera imprimée par procédé numérique, l'économie sera donc encore supérieure à l'année 2022. A l'horizon 2025, le JOPF doit être entièrement dématérialisé. La mise en place de la presse numérique de location s'inscrit résolument dans cette perspective.

- ✚ Au titre du patrimoine archivistique et audiovisuel :

Les moyens du service ont été fortement mobilisés sur les négociations avec les représentants nationaux et locaux de l'Etat sur la gestion des fonds d'archives Etat, ainsi que sur l'accueil d'une mission d'information de l'Assemblée de la Polynésie française et de deux missions d'Etat.

Néanmoins, le SPAA a avancé sur les questions de normalisation et de traitement des fonds d'archives de la Polynésie française.

Plusieurs actions ont été développées en faveur des usagers et des professionnels pour moderniser et faciliter l'accès aux fonds d'archives :

- Publications d'instruments de recherche ;
- Valorisation éditoriale des fonds ;
- Digitalisation de la consultation et de la communication ;
- Actions de conservation préventive et curative pour pérenniser les fonds.

Au regard des éléments évoqués précédemment :

- Les indicateurs de l'objectif n°1 seront révisés en fonction des séries archivistiques traitées et des moyens disponibles ou affectés ;
- L'objectif n°2 (expérimental) sera remplacé dans le PAP 2023 par un objectif ciblé principalement sur la numérisation des archives administratives de la Polynésie française et sur les fonds issus de la bibliothèque patrimoniale du Pays et des dépôts révocables d'archives privées ;
- Les indicateurs de l'objectif n°3 seront adaptés en fonction de l'évolution du niveau d'expertise en matière de sécurité et de conservation.

Objectif n° 1 : Faciliter l'accès des citoyens aux archives communicables

Objectif n°1 - Faciliter l'accès des citoyens aux archives communicables								
Privilégier les échanges dématérialisés et poursuivre l'enrichissement des sites Internet du service du patrimoine archivistique et audiovisuel								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Gble
Indicateurs 1.1 - Unités archivistiques récolées								
Indicateur 1.1.1 - Séries WPF, WED, WPFD	Nb	-	-	12		1	1	
Indicateur 1.1.2 - Séries Fi	Nb	-	-	20		4	4	
Indicateur 1.1.3 - Séries NUM	Nb	-	-	100		0	0	
Indicateur 1.1.4 - Séries BIB	Nb	-	-	1		0	0	
Indicateur 1.1.5 - Série AV	Nb	-	-	-		10 726	10 726	
Indicateur 1.1.6 - Arriérés archivistiques	Nb	-	-	-		29	29	
Indicateur 1.2 - Pièces publiées	Pages	-	100	200		2 200	2 200	
Indicateur 1.3 - Consultations en ligne	Nb	-	-	40 000	30 000	172 494	350 000	
Indicateur 1.4 - Guichets uniques ouverts	Nb	-	-	2		0	2	
Indicateur 1.5 - Fichiers échangés	Nb	-	-	9 500		9 500	9 500	
Indicateur 1.6 - Instruments de recherche	Nb	-	-	8		8	9	
Indicateur 1.7 - Transferts aux organismes et aux communes de la Polynésie française	Nb	-	-	2		2	-	
Sources des données :								
Fonds conservés au dépôt des archives de Tipaeru'i								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 1.1 - indicateurs calculés à partir des entrées ordinaires et extraordinaires (selon les séries : fonds, collections, dépôts révocables et dossiers informatiques)								
Indicateurs 1.2 et 1.3 - indicateurs calculés à partir des métadonnées traitées et des statistiques générées par Google								
Indicateur 1.4 et 1.5 - indicateurs calculés à partir de l'échantillonnage de communes éloignées retenues et des fonds numérisés du SPAA								
Indicateur 1.6 - indicateur calculé à partir du nombre d'instruments de recherche normés								
Indicateur 1.7 - indicateur calculé à partir des entités bénéficiaires identifiées (SPC-PF, Greffe de la cour d'appel de Papeete et les communes)								

- *Commentaire et analyse des résultats*

L'accueil des usagers s'est fluidifié pour l'accès aux archives de la Polynésie française :

- La démarche qualité a permis d'améliorer les échanges d'information et l'orientation des usagers ;
- La procédure dématérialisée d'inscription, l'accès en ligne et la transmission numérique des ressources documentaires ont résorbé les problématiques de consultation.

Des améliorations sont attendues pour la communication des archives de l'État.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

- Développer l'utilisation des données archivistiques librement communicables ;
- Accélérer la transformation technologique et numérique du service et en suivre l'évolution ;
- Refonder la consultation et la communication publiques des ressources documentaires numérisées disponibles dans les administrations ;
- Programmer l'indexation des fichiers d'archives audiovisuelles numérisées en régie (1,675 To en format AV).

Objectif n° 2 - Numériser les fonds d'œuvres en péril pour expérimenter des méthodologies de sauvegarde, d'indexation et de mise en ligne

Objectif n°2 - Numériser les fonds d'œuvres en péril pour expérimenter des méthodologies de sauvegarde, d'indexation et de mise en ligne								
Assurer la conservation pérenne des fonds archivistiques inaccessibles en l'état, pour faciliter leur accès								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre de vues	Nb	-		15 000		5 600	0	
Indicateur 2.2 - Nombre de pièces indexées	Nb	-		12 000		7 200	0	
Indicateur 2.3 - Pièces immédiatement consultables en ligne	Nb	-		12 000*		0	0	
<p>Sources des données : Fonds conservés au dépôt des archives de Tipaeru'i</p> <p>Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1 - Indicateur calculé à partir de la convention de prestation et du cahier des charges Indicateur 2.2 - Indicateur calculé à partir du service fait Indicateur 2.3 - Indicateur calculé à partir du nombre de pièces publiées</p> <p>Autres commentaires : * En fonction des délais de communicabilité des pièces d'archives, certaines ne seront publiées qu'ultérieurement</p>								

- *Commentaire et analyse des résultats*

La mise en application de la méthodologie expérimentée en 2021 a été améliorée en 2022 :

- Le chantier de numérisation et de pré-indexation en régie de 2022 a été concluant ;
- Les résultats obtenus sont inférieurs aux projections du fait d'un manque de moyens humains.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Afin de mettre en œuvre un programme performant il est indispensable de :

- Garantir une programmation pluriannuelle des chantiers de numérisation basée sur une sanctuarisation des compétences et des postes budgétaires dédiés (métier de e-archiviste) ;
- Faire évaluer les besoins de la commande publique de numérisation des archives administratives par la DCO ;
- Collaborer avec la DMRA et la DSI à la promotion d'un système d'archivage électronique mutualisé (SAE) ;
- Sécuriser la conservation numérique pour réduire les risques de perte de données (Back-up).

Objectif n° 3 - Optimiser les conditions de conservation en fonction de la valeur patrimoniale et juridique des fonds

Objectif n°3 - Optimiser les conditions de conservation en fonction de la valeur patrimoniale et juridique des fonds								
Assurer la conservation pérenne des fonds archivistiques en sécurisant les biens et les personnes								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 3.1 - Moyenne annuelle de température des magasins de conservation	Degré celsius	-		14 < T < 17		17 < T < 19	14 < T < 17	
Indicateur 3.2 - Taux moyen d'humidité annuel des magasins de conservation	%	-		50 < H < 70		60 < H < 80	50 < H < 70	
Indicateur 3.3 - Notation sécurité : feu, dégât des eaux, vol et vandalisme, prévention des sinistres	/29*	-		06/29		10/29	10/29*	
Sources des données : Pré-rapport constat d'état des magasins de conservation - SPAA - 2022 Rapport d'activité annuel - VINCI - 2022 (froid, courant fort faible, détection incendie, intrusion et vidéosurveillance) Rapport consommation énergétique - Neonegie - 2022 Rapport de solidité du bâtiment - SOCOTEC - 2022 Rapport conformité installations électrique et sécurité incendie - SOCOTEC - 2022 Document d'évaluation des risques professionnels réactualisé - FenuaPrev - 2022 État des lieux technique SOCOTEC Diagnostic 2018 et 2022 Rapport de prélèvement - CAIRAP - 2017 Rapport géotechnique des talus de la parcelle ex2 - Labo TP - 2017 Rapport étude de faisabilité pour la réhabilitation, la mise en conformité et l'extension du bâtiment du SPAA - DEQ - 2014 Rapport de vérifications techniques - SOCOTEC - 2013 Rapport amiante - VERITAS - 2013 Mode de calcul des indicateurs : Indicateurs 3.1 et 3.2 - indicateurs calculés à partir de statistiques générées par les boîtes de mesures et de contrôle Indicateur 3.3 - indicateur calculé suivant la méthode d'évaluation des pratiques de conservation préventive dans un service d'archives (direction des archives de France - 2002) Autres commentaires : L'espace de conservation argentine est fermé. La future chambre froide sera réaménagée pour recevoir des fonds d'archives précieux. * Calculé sur la base de 29 critères								

- **Commentaire et analyse des résultats**

La phase « diagnostic » d'état des lieux et de constats d'améliorations a permis en 2022 de perfectionner la climatologie et les conditions de conservation dans les magasins du dépôt des archives de Tīpaeru'i.

Grâce au recrutement d'un personnel qualifié, le SPAA dispose d'un pré-rapport sur l'état sanitaire des archives sur support papier.

Les appareils permettant de mesurer l'hygrométrie sont obsolètes, voire hors-service.

- **Actions correctrices et perspectives d'évolution**

En matière de climatologie :

- Remplacer les centrales de production de froid ;
- Remplacer les huisseries ;
- Installer des SAS de stérilisation ;
- Acquérir des équipements modernes pilotés par un logiciel de gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO).

En matière de conservation préventive et curative :

- Réactualiser l'auto-diagnostic du SPAA ;
- Valider les protocoles de traitements et les produits chimiques pour la décontamination des moisissures et l'élimination des insectes et des nuisibles.

- 🚦 Au titre de la traduction et de l'interprétariat (STI) :

Objectif n° 1 : La dématérialisation pour un meilleur service aux usagers

Côté usager

En collaboration avec la DSI, le télé service Tūrama a été mis en place et permet de déposer en ligne une demande de traduction. L'objectif final est de permettre une dématérialisation complète de la procédure, abolissant ainsi totalement les distances géographiques, via la signature numérique et le paiement dématérialisé en ligne.

Aussi, une refonte complète de ce téléservice a été développée via Mes Démarches, une co-construction STI-prestataire DMRA/DSI, offrant une meilleure interaction entre l'utilisateur et le service, dans le cadre du suivi de l'instruction de sa demande de traduction. Le taux d'adoption est bon avec en 2022 près de 2 demandes sur 3 (61 %) qui se font via le téléservice Tūrama (1 141 demandes pour une cible de 500).

Côté agent

La dématérialisation concerne également les procédures en interne : back-office Tūrama et outils collaboratifs partagés en réseau. Suite à une formation du chef de service en fin novembre 2022, la suite collaborative

Microsoft 365 a également été déployée au sein du STI, au bénéfice de ses agents et de ses usagers. Résultat : collaboration accrue, transparence, efficacité, réduction des délais.

Par ailleurs, l'accueil physique et « humain » reste valorisé et entretenu pour les usagers n'ayant pas accès aux technologies de l'information et de la communication, et ce dans une démarche d'inclusion.

L'activité de traduction est dépendante de la conjoncture générale et la production annuelle moyenne du service. Elle suit le rebond de 2022 avec 4 674 pages de traduction (cible : 4 000) et plus de 70 heures d'interprétariat, toutes langues confondues.

Objectif n°1 - La dématérialisation pour un meilleur service aux usagers								
Renforcer l'interprétation certifiée / Faciliter les demandes de traduction								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de demandes de traductions	Nb	1 079	987	1 200	1 400	1 875	1 700	1 700
Indicateur 1.2 - Nombre de pages traduites	Nb	3 018	3 779	4 000	4 000	4 674	4 300	4 300
Indicateur 1.3 - Nombre de demandes de traductions via le téléservice Tūrama	Nb	583	459	500	500	1 141	600	600
Sources des données :								
Données statistiques du STI								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 1.1 - Indicateur calculé à partir du tableau de bord du STI								
Indicateur 1.2 - Indicateur calculé à partir du tableau de bord du STI								
Indicateur 1.3 - Indicateur calculé à partir du compteur intégré de la plate-forme Tūrama								
Autres commentaires :								
1.1 - 1.2 Le redécoupage de 2022 se traduit dans les chiffres d'activité du STI.								
1.3 - Le téléservice Tūrama évolue via Mes Démarches. La signature numérique de documents est opérationnelle et le paiement en ligne par carte bancaire également, améliorant ainsi la qualité du service rendu à l'utilisateur.								
La nouvelle interface de Tūrama via Mes Démarches est bilingue.								

■ *Commentaire et analyse des résultats*

- Action n° 1 relative à étendre les fonctions du téléservice de dépôt de demande de traduction en ligne (Tūrama) à la signature numérique et finaliser la procédure de paiement en ligne pour proposer à l'utilisateur à terme un service digitalisé de bout-en-bout.

Cette action, qui repose sur la plateforme Mes Démarches, a été menée à terme en 2022. Les agents du STI ont été sensibilisés et formés à ce nouvel outil qui permet, côté STI, un suivi plus efficace de l'instruction des demandes et une gestion automatisée des questions RGPD et, côté usager, d'avoir un lien personnalisé avec l'agent qui instruit son dossier ;

- Action n° 2 relative à promouvoir l'interprétation dématérialisée via des plateformes de visioconférence adaptées ;

La reprise des voyages internationaux a donné un coup de frein à ce type de traduction orale dématérialisée. Elle reste néanmoins utile en cas de souci de logistique ou de coûts ;

- Action n° 3 relative à proposer une interface bilingue pour Tūrama.

L'interface du téléservice Tūrama du STI dans sa nouvelle version basée sur Mes Démarches est aujourd'hui bilingue Français / Reo Tahiti (formulaire, messagerie, e-mails automatiques, etc.)

■ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

- Action n° 1 : La DGFIP Etat permet aujourd'hui de recevoir des paiements par carte bancaire sur un compte public DFT via un TPE. Cette fonctionnalité devrait être étendue au paiement en ligne. Cela permettra, à terme, de se passer des opérateurs bancaires privés (ici, en l'occurrence la Socredo), en adéquation avec le vœu du président de « Faire simple » ;
- Action n° 2 : Poursuivre l'information et la promotion relative à cette possibilité encore mal connue, même si les rencontres et réunions en face à face sont à nouveau privilégiées ;
- Action n° 3 : Mes Démarches est un portail vers diverses démarches dématérialisées, dont Tūrama. Il conviendrait d'étudier l'opportunité et, le cas échéant, la faisabilité d'une version en Reo Tahiti de cette partie « générique » de Mes Démarches.

Objectif n° 2 : Consolidation des références lexicales (termes et néologismes) en reo Tahiti

Il s'agit de consolider et enrichir la base des références lexicales du reo Tahiti, langue vivante évolutive selon les besoins et exigences du monde moderne.

Au fil de ses traductions, le STI contribue à enrichir et à faire vivre le reo Tahiti.

Objectif n°2 - Consolidation des références lexicales (termes et néologismes) en reo mā'ohi								
Renforcer la production de bases de références lexicales (lexiques) et en assurer la diffusion / Renforcer la traduction et l'interprétation certifiée								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre de termes nouveaux proposés pour la base des termes du lexique	STI Usag	103 -	80	120 -	100	104	120 -	150
Indicateur 2.2 - Volume de traductions/interprétations en reo mā'ohi	Trad Inter	635 0	906 4	750 10	800 5	701 5	750 10	800 10
Sources des données : Données statistiques du STI Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1 - Indicateur calculé à partir du nombre de termes créés et répertoriés au fil des traductions effectuées par le STI Indicateur 2.2 - Indicateur calculé à partir du tableau de bord du STI Autres commentaires : 2.1 - Dépend fortement de la technicité et de la modernité des textes à traduire reçus par le STI. Des réserves ayant été émises quant à la modération des usagers, l'idée de leur participation a été 2.2 - Les demandes de traductions vers/depuis le Reo Tahiti sont en légère baisse en 2022. Les interprétations en Reo tardent à repartir.								

▪ **Commentaire et analyse des résultats**

- Action n° 1 relative à alimenter la base de données terminologiques avec des propositions de nouveaux termes.

Le STI, au fil de ses traductions, est source de propositions pour des nouveaux termes en reo mā'ohi. Il a été sollicité en début d'année 2022 pour traduire les communiqués CM, ce qui a aidé à atteindre la cible. La cible pour 2022 était de 120 nouveaux termes et a été révisée à 100. Elle a été atteinte, même si en baisse, car les sujets traités sont parfois récurrents, et la création de nouveaux termes dépend de la nouveauté et/ou de la technicité des sujets abordés ;

- Action n° 2 relative à promouvoir la traduction et l'interprétariat en reo Tahiti : promouvoir l'utilisation des langues polynésiennes dans la communication.

La cible (750 pages puis révisée à 800) a été manquée de peu en termes de nombre de pages traduites depuis/vers le reo Tahiti avec 701 pages effectivement traduites. En revanche, pour ce qui est du nombre d'heures d'interprétariat depuis/vers le reo Tahiti (essentiellement pour les hommes de loi : notaires, avocats...), la cible a été atteinte avec 5 heures d'interprétariat en Reo. Par ailleurs, si l'on prend en compte les sessions de jury d'examens/concours impliquant le Reo Tahiti en 2022, qui participent aussi à la réalisation de cet objectif, l'objectif est dépassé avec 135 heures au total.

▪ **Actions correctrices et perspectives d'évolution**

- Action n° 1 : Une co-construction des usagers impliquant des propositions émanant du public (nouveaux termes, corrections de coquilles) avait été un temps envisagée, mais l'animation et la modération d'un tel forum nécessite des ressources que le STI n'a pas. Une solution serait éventuellement de passer via des emplois aidés (CAE, CVD, apprentis, etc.) pour évaluer, sur le terrain, la charge de travail que cela représente effectivement, et voir l'intérêt et la viabilité du dispositif ;
- Action n° 2 : La reprise de l'activité économique devrait relancer les demandes d'interprétariat en reo Tahiti pour les hommes et femmes de loi. Par ailleurs, avec la nouvelle cadence des concours et examens administratifs, cet objectif devrait être plus facilement atteint à l'avenir.

Objectif n° 3 : Promotion de l'usage du reo Tahiti au sein de l'administration, auprès du public et au niveau régional

Cette promotion repose sur la création et la mise à disposition du public d'outils (lexiques, bases de données, applications Web = Reo.pf – ou mobiles = Reo) qui contribuent à renforcer l'usage des différentes langues en Polynésie. L'objectif ici est d'inciter à un usage différencié des langues respectives afin d'éviter tout mélange et ainsi promouvoir leur usage correct.

Cela passe aussi via une systématisation de l'affichage bilingue dans l'espace public et administratif (réel et virtuel) afin d'encourager l'usage des langues polynésiennes et d'accroître leur visibilité.

Au final, il s'agit de promouvoir les langues polynésiennes auprès des entités ethniques qui forment la population du Pays, mais aussi auprès des visiteurs. Au sein du Pays, ces langues contribuent à la cohésion et à l'inclusion. A l'extérieur, elles peuvent constituer un atout en termes d'image, de communication et d'attractivité, en tant que composante de notre Mana.

Ces outils permettent de faire rayonner le reo mā'ohi au niveau local, mais aussi dans la région et à l'international.

Objectif n°3 - Promotion du reo mā'ohi au sein de l'administration, auprès du public et au niveau régional								
Faire rayonner le reo mā'ohi								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 3.1 – Nombre de lexiques mis en circulation	Nb	148	56	50	100	49	50	50
Indicateur 3.2 - Nombre d'utilisateurs actifs de l'application mobile REO (iOS et Android)	Nb	10 000	4 300	10 000	8 000	8 350	10 000	10 000
Indicateur 3.3 - Nombre de recherches sur l'appli mobile REO (Android et iOS)	Nb	-	53 000	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000
Indicateur 3.4 - Nombre de visites sur le site Internet REO (Lexique trilingue en mode connecté)	Nb	-	200	6 000	300	380	300	500
Indicateur 3.5 - Nombre de sites, installations ou formulaires bénéficiant de l'affichage bilingue	Nb	-	-	-	-	-	-	-
<p>Sources des données :</p> <p><i>Données statistiques du STI</i></p> <p>Mode de calcul des indicateurs :</p> <p>Indicateur 3.1 - Indicateur calculé à partir du livre de comptes de la régie de recettes du STI</p> <p>Indicateur 3.2 - Indicateur calculé à partir des statistiques tirées des tableaux de bord Google et Apple.</p> <p>Indicateur 3.3 - Indicateur calculé à partir des statistiques tirées des tableaux de bord Google et Apple</p> <p>Indicateur 3.4 - Indicateur calculé à partir du compteur du site Reo.pf</p> <p>Indicateur 3.5 - Indicateur qui sera remonté depuis la future Délégation aux Langues Polynésiennes - Cette dernière étant en stand-by, pas d'indicateur pour le moment.</p> <p>Autres commentaires :</p> <p>3.1 - Malgré la mise en service des versions numériques du lexique trilingue en 2021 (applis mobiles et site Web) le nombre de lexiques papier mis en circulation se maintient en 2022.</p> <p>3.2 - Nouvel indicateur permettant de mieux rendre compte de l'adhésion et de l'utilisation faite par les usagers de l'application mobile. Il y a moins d'utilisateurs, mais une activité soutenue (cf. indicateur suivant).</p> <p>3.3 - Nouvel indicateur permettant de mieux rendre compte de l'adhésion et de l'utilisation faite par les usagers de l'application mobile. En moyenne sur 2022 : 150 recherches quotidiennes</p> <p>3.5 - Un chantier d'affichage bilingue concernant l'espace public réel (sites, installations, institutions, etc.) ou virtuel (sites web, formulaires, etc.) est en cours.</p>								

▪ **Commentaire et analyse des résultats**

- Action n° 1 relative à promouvoir les lexiques (bilingues et trilingues) sous leurs diverses formes (papier et numérique).

La cible révisée (de 50 à 100 exemplaires) n'a pas été atteinte avec 49 lexiques papier mis en circulation en 2022. Ce chiffre est toutefois honorable face aux déclinaisons numériques du lexique papier. A noter que ces lexiques papier sont également achetés par un public étranger, issu principalement du monde de la danse.

Pour ce qui est des lexiques mobiles Reo, le nombre d'utilisateurs réguliers baisse (8 350 en moyenne) mais son utilisation est très élevée (100 000 utilisations mensuelles) ;

- Action n° 2 relative à animer et suivre un site Internet et mettre à disposition des outils permettant la mise à jour des bases de termes du lexique (REO) et de promouvoir l'écosystème applicatif REO.

Le site Reo.pf a été lancé en même temps que l'application mobile Reo trilingue. Il permet l'ajout et/ou la correction de nouvelles fiches lexicales pour des nouveaux termes (back office STI). Il offre également la possibilité de construire des lexiques numériques pour les autres langues polynésiennes. Sa fréquentation est faible côté usagers. Cela peut s'expliquer par la concurrence de Reo en version mobile, qui ne nécessite pas de connexion, ou par les modes de consommation plus axés vers le mobile. Reo.pf s'affirme au fil du temps, plus comme un outil de back-office et de construction que de consultation. Il constitue néanmoins un outil incontournable pour faire bénéficier aux usagers d'une base de données terminologique à jour ;

- Action n° 3 relative à proposer des développements autour de l'écosystème applicatif REO.

Le développement d'un clavier mobile dédié au reo Tahiti, avec fonction d'auto-complétion et correcteur orthographique adossé à la base lexicale de Reo a démarré en 2022 pour une livraison prévue en mai 2023. L'objectif est de normaliser la graphie et l'orthographe sur des supports numériques à forte utilisation, notamment chez les jeunes.

▪ **Actions correctrices et perspectives d'évolution**

- Action n° 1 : Pour les lexiques papier, un certain « niveau de croisière » a été atteint. Des réimpressions au fil de l'eau se font en fonction des besoins. Pour les applications mobiles, la sortie d'un clavier dédié au reo mā'ohi devrait soutenir voire développer leur utilisation ;
- Action n° 2 : Améliorer la promotion de l'outil numérique Reo.pf auprès des organismes ou personnes ressources pour les autres langues polynésiennes, et auprès des usagers, pour la consultation ;
- Action n° 3 : Après le clavier pour mobile, d'autres extensions sont possibles autour de la plateforme applicative Reo.

🚦 Au titre de la modernisation et des réformes de l'administration :

Objectif n° 1 : Offrir un service public bienveillant et efficace (physique ou digital)

Les actions concernent :

- Action n° 1 : poursuivre et déployer un accueil de qualité tant physique, téléphonique et courriel, bienveillant et efficace dans les services administratifs ;
- Action n° 2 : renforcer Net.pf et développer des démarches dématérialisées et des téléservices ;
- Action n° 3 : adapter les horaires d'ouverture ;
- Action n° 4 : optimiser l'immobilier occupé par les services administratifs avec le pilotage de l'élaboration du schéma directeur de l'immobilier.

Objectif n°1 - Offrir un service public bienveillant et efficace (physique ou digital)								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Taux de services avec un accueil physique amélioré	%	9%	16%	20%	20%	20%	25%	51%
Indicateur 1.2 - Taux de services avec un accueil téléphonique amélioré	%	8%	16%	20%	20%	20%	25%	51%
Indicateur 1.3 - Nombre de visites ou recherches effectuées via Portail NET	Nb	2 700	4 000	6 000	4 000	529	6 000	10 000
Indicateur 1.4 - Evolution du nombre de visiteurs physiques dans un service avant/après lancement de son téléservice	%	nd	-30%	-30%	-30%	-30%	-30%	-60%
Sources des données : Données statistiques de la direction de la modernisation et des réformes de l'administration Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - interrogation des services des agents ayant bénéficié d'une formation spécifique à l'accueil Indicateur 1.2 - interrogation des services des agents ayant bénéficié d'une formation spécifique à l'accueil Indicateur 1.3 - Nombre de connexions moyennes par jour								

■ *Commentaire et analyse des résultats*

La transformation de l'accueil physique, téléphonique et courriel de qualité dans les services administratifs s'est poursuivie par 174 agents formés sur 19 sessions sur les 30 programmées et une intervention dans l'archipel des îles Australes. Au 31 décembre, 30 bornes de satisfaction équipent les services et établissements à Tahiti et à Uturoa. Les évaluations ergonomiques se sont poursuivies avec 3 services à Tahiti et les entités implantées à Nuku Hiva et à Tubuai. La mise en forme du référentiel des espaces d'accueil n'a pas pu être finalisé en 2022.

Mes Démarches, la plateforme de dématérialisation des démarches administratives a poursuivi son développement en lien avec la plateforme nationale Démarches simplifiées. Le marché a été renouvelé pour les 4 prochaines années avec l'intégration d'un lot pour l'accompagnement des entités et la formation des administrateurs de démarches dans les entités.

Les démarches progressent lentement. Au 31 décembre, 221 000 dossiers ont été déposés pour 119 démarches actives et 32 entités engagées.

Le schéma directeur de l'immobilier des services administratifs inscrit au plan de relance a bénéficié des crédits nécessaires. L'assistant à maîtrise d'ouvrage identifié avec difficulté fin 2021 s'est désisté courant 2022. Un nouvel intervenant est identifié.

■ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

La transformation de l'accueil se poursuivra dans l'archipel des îles Australes en mai 2022. En outre la réalisation des travaux d'amélioration des accueils devrait aboutir en 2022. Une réflexion sur une gestion globale de l'accueil est engagée à Taravao et à Raiatea.

La plateforme Mes Démarches a renforcé sa qualité avec le stockage des pièces jointes en espace sécurisé. En 2022, c'est l'ensemble de la plateforme qui y sera transférée pour une sécurité accrue. En revanche, la plateforme Net.pf marque le pas et montre la nécessité de passer à une nouvelle version.

Le dispositif des bornes de satisfaction est étendu aux entités basées à Taravao et à Raiatea, de nouveaux services en ont sollicité le bénéfice. Avec la possibilité de recours aux bornes wifi, le projet d'implantation des dispositifs de gestion de files d'attente redevient envisageable.

Objectif n° 2 : s'assurer d'un fonctionnement performant du service public

Les actions concernent :

- Action n° 1 : encourager à la simplification des formulaires et aux outils FALC (facile à lire et à comprendre) ;
- Action n° 2 : former les référents qualité pour les services et les établissements publics ;

- Action n° 3 : soutenir la création des dispositifs de maîtrise des risques ou de contrôle qualité au sein des services et des établissements publics ;
- Action n° 4 : créer un label qualité du service public polynésien avec une étude sur l'élaboration du label.

Objectif n°2 - S'assurer d'un fonctionnement performant du service public								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Taux de schémas et guides élaborés dont interservices	%	30%	30%	50%	30%	30%	50%	80%
Indicateur 2.2 - Taux de procédures appliquées /auditées	%	nd	nd	50%	50%	30%	50%	80%
Indicateur 2.3 - Taux de recommandations suivies	%	61%	nd	70%	68,6%	76%	70%	85%
Indicateur 2.4 - Taux de dispositifs de contrôle interne opérationnels	%	7%	nd	20%	20	8%	30%	80%
Indicateur 2.5 - Entités dotées d'une unité de contrôle interne et d'audit interne pour les EP	Nb %	5 46%	5 22%	15 70%	6 26%	3 14%	8 35%	80%
Indicateur 2.6 - Support juridique du label élaboré		0	0	1	0	0	1	1
Sources des données : Données statistiques de la direction de la modernisation et des réformes de l'administration Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1 - concerne les services sélectionnés pour l'exercice Indicateur 2.2 - taux établi à partir des services et établissements sélectionnés dans le cadre du PPI Indicateur 2.4 - taux établi sur les services et établissements ayant requis la mise en place des dispositifs en question Indicateur 2.5 - Nombre de services ayant un élément chargé du contrôle interne dans leur organisation Indicateur 2.6 - Nombre d'EP ayant un élément chargé du contrôle interne ou de l'audit interne dans leur organisation / Nombre total d'EP								

■ *Commentaire et analyse des résultats*

En corollaire à un accueil performant et une accessibilité renforcée, la qualité de service doit être évaluée et contrôlée. Cela participe en outre à la maîtrise des activités et des risques des entités publiques, donc à une performance améliorée.

Après la détermination du point zéro d'évaluation statistique de la perception, de la représentation et, de la satisfaction des usagers du service public en 2019, une nouvelle étude pour un point à date a été lancée en septembre 2022, ses résultats seront présentés à la conférence annuelle du service public de mars 2023.

Le réseau des correspondants qualité a été remobilisé avec la tenue d'ateliers de travail sur la démarche qualité et son approche par la gestion des processus. Fin 2022, seuls 3 services n'ont pas désigné de correspondant par manque de ressource. Certains établissements et services se sont emparés de la démarche et ont engagé son application.

En parallèle, un état des lieux des dispositifs de maîtrise des activités et des risques dans les services et les établissements publics a été engagé pour préciser le niveau de maturité, mais aussi identifier les besoins en formation avec l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes et d'accompagnement ou de soutien des entités. Il est en cours de finalisation.

Le programme Faire simple s'est poursuivi avec 10 engagements en 2022 après les 7 de 2021, pour tous les services et établissements publics administratifs. Le programme a été étendu aux 9 établissements publics à caractère industriel et commercial. Après 20 mois de mise en œuvre, ce sont 673 engagements de simplification dont 494 en faveur des usagers qui ont été pris : 30 % concernent des actions de dématérialisation des démarches et des formulaires, 18 % des actions pour améliorer l'information délivrée aux usagers, et 16 % cherchent à simplifier les procédures administratives. Au 31 décembre, 37 % de ces engagements ont été tenus et réalisés, 29 % sont en cours.

■ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Après un appel à candidature infructueux, l'élaboration du référentiel du futur label qualité du service public polynésien va pouvoir être lancé en 2023 avec des focus groupe associant les usagers et les agents.

La mobilisation et l'animation du réseau de correspondant qualité va être poursuivie avec des ateliers et des formations en cours d'année. Les établissements publics à caractère industriel et commercial vont être invités à rejoindre la démarche.

Objectif n° 3 : Optimiser l'organisation générale du service public

Les actions concernent :

- Action n° 1 : élaborer la cartographie complète des missions et activités étendue aux établissements publics ;

- Action n° 2 : réduire le nombre de comités et commissions ;
- Action n° 3 : accompagner des projets d'organisation et d'exercice du service public ;
- Action n° 4 : expérimenter des espaces / maisons de service public ;
- Action n° 5 : former des managers et développer un réseau facilitateurs autour de la thématique de l'innovation publique et du design thinking ;
- Action n° 6 : développer et moderniser des outils collaboratifs ;
- Action n° 7 : coordonner et accompagner la réalisation des activités des projets de performance intersectoriels.

Objectif n°3 - Optimiser l'organisation générale du service public								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 3.1 - Taux de doublons éliminés / doublons identifiés	%	0%	0%	-60%	-30%	50%	-50%	-80%
Indicateur 3.2 - Taux de services réorganisés	%	8%	6%	50%	30%	29%	50%	90%
Indicateur 3.3 - Taux de réductions de commissions	%	nd	nd	-20%	-10%	nd	-20%	-30%
Indicateur 3.4 - Taux de services accompagnés/ évalués	%	50%	2%	30%	6%	43%	15%	50%
Indicateur 3.5 - Recommandations suivies	%	61%	nd	70%	61%	80%	75%	90%
Indicateur 3.6 - Projets de performance intersectoriels réalisés / Prévisions Activités réalisées / Activités identifiées PPI	%	-	-	-	-	-	3%	10%
Sources des données : Données statistiques de la direction de la modernisation et des réformes de l'administration Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 3.1 - cartographie des missions des services et établissements Indicateur 3.2 - parmi les services et établissements sélectionnés								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

L'accompagnement en matière d'organisation des services et établissements se poursuit. Des actions d'accompagnement et de remobilisation d'équipe ont été menées avec des résultats très positifs ; 21 services ou établissements ont fait l'objet d'accompagnement ou de soutien à leur réorganisation.

Les espaces de services publics de proximité Fare natira'a se sont concrétisés en 2022 avec Fare Rata. Ainsi deux espace expérimentaux ont été ouvert en novembre au sein des agences postales de Papara et Hitiaa o te Ra avec les prestations de 9 services et entités partenaires (OPH, CPS, CCISM). Même si le dispositif reste à être mieux connu des usagers, les premiers résultats sont positifs. Ainsi, ce sont 1 275 usagers qui ont fréquenté ces espaces en 2 mois.

Pour améliorer la communication interne et faciliter les échanges et disposer d'une banque d'information unique et commune, un espace numérique de travail, intranet de l'Administration a été déployé à compter du 1er juin. Au 31 décembre, 5003 agents y étaient connectés et 222 communautés sont actives.

La démarche d'innovation publique et le partenariat inter institutions (Etat et organismes nationaux, Pays et des établissements, Communes via CGF et SPCPF, APF, CESCE, CPS) se sont renforcées en 2022. Après une formation design thinking, funny learning, ce sont 60 nouveaux facilitateurs qui ont été formés en fin d'année portant leur nombre à 105 dont 17 facilitateurs graphiques. Un diplôme universitaire « Transformer et manager par l'innovation » au sein de l'Université du Pacifique élaboré par les partenaires a obtenu un financement national et sera mis en place en août 2023. Des sollicitations pour présenter la démarche se multiplient tant au niveau des organismes nationaux que des médias spécialisés. L'année 2022 compte 20 actions de facilitation soit une augmentation de 25 % par rapport à 2021. Une dizaine de demandes n'a pas pu être satisfaite par manque de ressources. En revanche, un partenariat est sollicité par le gouvernement de Nouvelle-Calédonie pour y développer la facilitation et envisager la création d'un réseau de facilitateurs du Pacifique. Ainsi, 12 facilitateurs polynésiens dont 2 graphiques ont été mobilisés pour animer des ateliers de co-construction dans le cadre du symposium géospatial de l'Océanie qui s'est tenu fin novembre à Nouméa. Ce déplacement a été l'occasion de dispenser des formations sur la thématique de l'innovation aux agents calédoniens.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Les espaces Fare natira'a vont se développer dans tous les archipels et à Taravao. L'habilitation France Service adaptée à l'Outre-Mer et à la Polynésie va être relancée auprès du Ministre national en charge de la transformation publique.

Les facilitations se poursuivent, 5 sont déjà programmées. De nouvelles formations de facilitateurs, au design thinking et au lego serious play sont prévues en 2023. Du 16 au 20 octobre se tiendra la semaine de l'innovation publique sur les défis du changement. Ce sera l'occasion de remettre les prix de l'innovation pour valoriser les projets des acteurs publics.

La fin de formation de 10 facilitateurs par une immersion en métropole élaborée en partenariat avec la Direction de la transformation publique de l'Etat et des laboratoires d'innovation publique est envisagée sur la seconde quinzaine de novembre.

1.5.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
900/960 05 - ADMINISTRATION GENERALE	200 230 136	58 088 507	199 910 015
<i>Améliorer le service public de la Polynésie française dans l'archipel</i>			0
<i>Comité technique paritaire</i>			
<i>Déplacement au congrès des maires</i>	1 287 455		1 287 455
<i>Déplacements événements Australes + déplacements à Tahiti</i>			
Fonctionnement courant			
<i>Location matériel informatique</i>	2 026 500		2 026 500
<i>Dépenses courantes (eau, électricité, fournitures,...)</i>	2 084 024		2 084 024
Proximité renforcée de l'administration avec les usagers de l'archipel			
<i>1.1 - Nombre de tournée administrative dans les communes</i>	239 453		239 453
Représentation renforcée du Président de la PF et du Gouvernement dans l'archipel			
<i>2.1 - Participation du Tavana hau aux commissions et comités</i>	538 761		538 761
<i>2.2- Représentation du Gouvernement et du Président aux cérémonies officielles</i>	158 986		158 986
FRAIS DE FONCTIONNEMENT			0
Affirmer le rôle du Tavana hau, représentant du gouvernement	373 685		373 685
Participer à la lutte contre le COVID-19 et au plan de relance économique	3 225		3 225
Consolider la proximité de l'administration avec les usagers de l'archipel			
<i>Organisation de tournées administratives dans l'archipel des TG (avion, catamaran,</i>	9 566 852		9 566 852
Fonctionnement			
<i>Location matériel informatique</i>	1 853 500		1 853 500
<i>Dépenses courantes</i>	3 878 718		3 878 718
Elever le niveau de compétences générales et professionnelles des agents			
<i>Organisation de deux formations en matière de sécurité et de sûreté</i>	4 807 315		4 807 315
Défendre et protéger efficacement les intérêts du pays			
<i>Contentieux (honoraires, huissiers, condamnations, transport...)</i>	14 007 604		14 007 604
Améliorer la performance des fonctions supports du SGG			
<i>Lancer la convention d'assistance à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DU EVRP) du Secrétariat Général du Gouvernement de la Polynésie française (SGG)</i>	0		0
Améliorer l'accès à l'information légale et administrative			
<i>Prestations d'exploitation, d'intégration, d'hébergement, et de maintenance du système d'information LEXPOL</i>	16 093 394	30 685 894	46 779 288
Déploiement du téléservice de publication des annonces judiciaires et légales	5 148 255	3 511 200	8 659 455
Travaux de mise aux normes électriques	2 330 836		2 330 836
Location d'une presse numérique	2 918 422		2 918 422
Déploiement du logiciel commercial		1 368 000	1 368 000
Faciliter l'accès des citoyens aux archives communicables	9 162 741	2 643 753	11 806 494
Numériser les fonds d'œuvres en péril pour expérimenter les méthodologies de sauvegarde, d'indexation et de mise en ligne	0	3 064 721	3 064 721
Optimiser les conditions de conservation en fonction de la valeur patrimoniale et juridique des fonds	34 344 454	4 158 726	38 503 180
Développements autour de l'écosystème applicatif Reo	2 400 000		2 400 000
Promouvoir les lexiques sous leurs diverses formes (réimpressions, le cas échéant)	200 000		200 000
Projet accueil bienveillant et efficace dans les services administratifs	3 788 335	1 336 110	5 124 445
Améliorer l'accès à l'information de qualité - Site Internet et renforcer Net.pf	1 988 250	11 320 103	13 308 353
Adapter les horaires d'ouverture	1 949 400		1 949 400
Etude de satisfaction des usagers	6 296 230		6 296 230
Elaborer le schéma directeur de l'immobilier des services			0
Former les correspondants qualité des services et établissements publics	5 122 289		5 122 289
Soutenir la création des dispositifs de maîtrise des risques au sein des services et des établissements publics	183 472		183 472
Créer un label qualité du service public polynésien			0
Elaborer la cartographie complète des missions et activités			0
Réduire le nombre de comités et commissions			0
Accompagner les projets d'organisation et d'exercice du service public			0
Expérimenter les Fare natira'a - Espaces de service public de proximité	2 453 119		2 453 119
Favoriser la mobilisation des équipes par les actions de facilitation et d'innovation publique	6 616 233		6 616 233
Honouira	58 408 628		

1.5.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

1.5.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

1.5.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Les principaux opérateurs sont : le STI d'une part (maître d'ouvrage), et la DSI et la DMRA (AMO sur les aspects techniques et juridiques liés au RGPD, notamment) d'autre part ; et des opérateurs économiques du secteur privé : prestataires en informatique ou bancaires/monétaires (banque Socrédo, OSB).

Et l'ensemble des acteurs publics : ministères, services administratifs dont les services chargés d'une fonction support, établissements publics, sociétés, groupements, mais aussi les partenaires institutionnels polynésiens (APF, CESEC, SPCPF, CGF, CPS, UPF,) et extérieurs au niveau national (DITP, DINUM, ...) ou régionaux (Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, ...).

1.6 Programme 900 06/960 06 : relations extérieures

1.6.1 Bilan des orientations stratégiques

L'année 2022 a été riche en événements marquants. Elle a notamment commencé par l'invasion de l'Ukraine le 24 février 2023 qui a eu des conséquences importantes sur la sécurité mondiale et qui a alimenté une inflation mondiale déjà élevée. La Polynésie française a été directement impactée et continue de l'être eu égard à sa dépendance aux importations (94 %).

Par ailleurs, la levée des restrictions de voyage liée à la Covid-19 a permis l'organisation de réunions en présentiel facilitant la mise en œuvre des relations internationales.

Aussi, l'organisation des Nations Unies (ONU) à New York a pleinement repris son activité, permettant la reprise des travaux en présentiel du comité de décolonisation. La Polynésie française a donc pu participer au séminaire régional de décolonisation à Saint Lucie, a été représentée en juin à la session plénière du Comité spécial des Vingt-Quatre (C24) et a intervenue à la Quatrième Commission de l'Assemblée générale en octobre 2022.

Sur le plan international, le Président de la Polynésie française, Edouard FRITCH, a participé en février au One Ocean Summit organisé par le Président de la République française à Brest. Lors de ce sommet, le Président a présenté à la communauté internationale la vision de la Polynésie française de la gestion durable de sa ZEE et a présenté les engagements du Pays pour les années à venir. Le ministre de la culture, de l'environnement et des ressources marines a représenté le Président de la Polynésie française à la deuxième Conférence sur les Océans de l'ONU en juin à Lisbonne (Portugal). A cette occasion, la Polynésie française s'est adressée pour la première fois à la communauté internationale en tant que représentant des membres du Forum des îles du Pacifique (FIP) afin de plaider pour la gestion durable des Océans et des activités de pêche, et notamment bannir l'utilisation de dispositifs de concentration de poissons dérivants dans les eaux internationales.

Au plan régional, le Forum des îles du Pacifique (FIP) a pu maintenir sa cohésion en évitant le départ des membres micronésiens, à l'exception de Kiribati, par l'approbation de l'accord de Suva lors du 51^{ème} sommet des chefs d'États et de gouvernement des pays membres du FIP, du 11 au 14 juillet 2023 à Suva (Fidji). La Stratégie 2050 pour le Continent Bleu du Pacifique y a également été adoptée. En amont, la Polynésie française a présidé toutes les séances de la session budgétaire du Comité des représentants officiels du forum (FOC Budget) ce qui a impliqué notamment la présidence du comité de sélection des membres du conseil consultatif indépendant du Pacific trade invest network. Elle a aussi présidé le Sous-Comité des représentants officiels du forum pour la sécurité régionale (FSRS) ce qui a conduit la Polynésie française à présider deux comités de sélection d'agents du Pacific fusion center. La Polynésie française a ainsi pleinement joué son rôle de membre à part entière du Forum.

A terme, et au prix d'une réforme structurelle du Forum, Kiribati devrait rejoindre la grande famille du FIP en 2023.

A l'occasion du 51^{ème} Sommet du Forum des îles du Pacifique, la Vice-présidente des États-Unis d'Amérique, Kamala HARRIS, s'est adressée par visioconférence aux membres du Forum. Elle a annoncé la volonté de l'administration BIDEN-HARRIS de renforcer la présence américaine dans la région par l'ouverture de deux nouvelles ambassades à Tonga et à Kiribati, en complément de l'annonce de la réouverture d'une ambassade aux Iles Salomon, et par la nomination d'un envoyé spécial auprès du FIP.

La Vice-présidente HARRIS a présenté une nouvelle instance de coordination dans la région du Pacifique, nommée « Partners in the Blue Pacific » (PBP) lancée conjointement à Washington par les États-Unis d'Amérique, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon et le Royaume-Uni. La mutualisation de l'ensemble des fonds s'élèvera à 2,1 milliards de dollars US consacrés au financement des besoins d'infrastructures des Pays membres du Forum sous réserve des conditions d'éligibilité.

Le point d'orgue a été le sommet historique entre les Etats-Unis d'Amérique et les îles du Pacifique, du 29 au 30 septembre 2022, tenu au Département d'Etat (ministère des Affaires étrangères) et à la Maison Blanche, à Washington D.C., en présence du Président de la Polynésie française, Edouard FRITCH, aux côtés des 11 autres chefs d'Etat ou de gouvernement présents (Iles Cook, Etats fédérés de Micronésie, Fidji, Iles Marshall, Nouvelle-Calédonie, Papouasie Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu et Iles Salomon). Les autres membres du Forum étaient représentés par leurs Ambassadeurs aux Etats-Unis. Le président BIDEN a annoncé la désignation de l'Ambassadeur Frankie REED en qualité d'envoyé spécial des Etats-Unis auprès du FIP.

Par ailleurs, la visite officielle à Tahiti de la ministre des Affaires étrangères d'Australie, Penny WONG, le 20 octobre 2022, témoigne de l'intérêt de l'Australie pour la Polynésie française en procédant à l'inauguration officielle du Consulat général d'Australie à Papeete. Elle a tenu aussi à échanger avec les étudiants de l'Université de la Polynésie française à Punaauia.

Nos relations avec l'Union européenne ont continué à s'exercer au travers d'un dialogue politique et technique continu dans un contexte marqué par une reprise de l'activité en présentiel.

S'agissant de la mise en œuvre du Fonds européen de développement (FED), le programme du 10^{ème} FED territorial relatif à l'assainissement de Papeete est entré en phase dite de clôture depuis avril 2021, pour une durée de 2 ans dédiée à l'évaluation finale. Cette évaluation d'une durée de 5 mois a été lancée le 28 septembre 2022. La mission de terrain a eu lieu du 28 novembre au 15 décembre 2022.

Dans le cadre de son soutien à l'industrie touristique polynésienne au travers du 11^{ème} FED territorial, l'Union européenne a rempli tous ses engagements financiers et le programme est entré depuis le 18 février 2022 dans sa phase de clôture, soit une période de 2 ans pour pouvoir mener à bien l'évaluation finale.

Dans le cadre de la mise en œuvre du 11^{ème} FED régional et du Projet régional océanien des territoires pour la Gestion durable des écosystèmes (PROTEGE), les 4^{ème} et 5^{ème} COPIL se sont tenus respectivement à Tahiti les 23 et 24 mai 2022 et à Nouméa le 18 novembre 2022, en présentiel. Ont ainsi été validés respectivement le plan de mise en œuvre révisé et les budgets y afférents ainsi que la prolongation du programme jusqu'au 30 septembre 2024.

S'agissant du dialogue entre l'Union européenne (UE) et les Pays et territoire d'Outre-mer (PTOM), la Nouvelle-Calédonie a accueilli le 19^{ème} Forum UE-PTOM, le 22 novembre 2023 à Nouméa. Cet événement a signé la reprise des Fora en présentiel, le dernier forum UE-PTOM s'étant tenu par visioconférence en décembre 2020 durant la pandémie de Covid-19. À la suite de l'adoption de la nouvelle Décision d'association Outre-mer (DAO) par le Conseil de l'Union européenne le 5 octobre 2021, les débats ont porté notamment sur le renforcement du partenariat UE-PTOM, sur la transition verte, sur les investissements et sur la coopération intrarégionale. Par le biais de la Commission européenne, l'Union européenne a réaffirmé l'importance qu'elle attache au partenariat avec les PTOM en soulignant leur rôle dans le cadre de la stratégie de coopération pour l'Indopacifique de l'UE et du Green Deal européen.

En marge du 19^{ème} Forum UE-PTOM, la Commission européenne a annoncé la décision de financement l'adoption du plan d'actions annuel de 3,7 milliards de F CFP en soutien à la gestion durable de l'eau et de mise en œuvre de la politique de l'eau de la Polynésie française pour la période 2021-2027.

La conférence ministérielle annuelle de l'Association des territoires et pays d'outre-mer (OCTA) qui regroupe les 13 PTOM associés à l'Union européenne s'est tenue le 21 novembre 2022. Elle a notamment adopté les Statuts modifiés de l'OCTA dans l'objectif de les mettre en conformité avec la réglementation belge applicable aux associations. Le Groenland a été élu à la présidence de l'OCTA succédant ainsi à la Nouvelle-Calédonie.

Ce bilan est encourageant et a permis la continuité des actions en termes de relations extérieures avec l'objectif de gagner en influence internationale et de renforcer et développer des partenariats de coopération bilatérale et multilatérale.

1.6.2 Bilan des réformes

Néant.

1.6.3 Bilan des objectifs de performance

Objectif n° 1 : Promouvoir l'intégration, la capacité d'influence et le statut d'autonomie de la Polynésie française dans le bassin Pacifique, l'Asie-Pacifique, auprès de l'Union européenne et de l'ONU par des relations renforcées et coordonnées

Objectif n°1 - Promouvoir l'intégration, la capacité d'influence et le statut d'autonomie de la Polynésie française dans le bassin Pacifique, l'Asie-Pacifique, auprès de l'Union européenne et de l'ONU par des relations renforcées et coordonnées								
La Polynésie française est présente dans le bassin Pacifique et à l'ONU. Les relations de la Polynésie française avec l'Union européenne et les Pays et territoires d'outre-mer associés sont développées et coordonnées.								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de missions de représentations au sein des organisations internationales et régionales, auprès d'Etats et Territoires du bassin Pacifique et auprès de l'Union européenne.	Nb	4	6	15	10	23	25	25
Indicateur 1.2 - Nombre de correspondances diplomatiques	Nb	50	19	40	10	20	40	40
Indicateur 1.3 - Nombre des sommets ou réunions de haut-niveau dans lesquelles participe le Président de la Polynésie française	Nb	6	10	4	3	13	4	4
Sources des données : Données statistiques de la DAIÉ et rapport d'activité du service Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - nombre d'ordres de mission Indicateur 1.2 - numéro de courrier sur mata'ara Indicateur 1.3 - communiqué de presse de la Présidence								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Le nombre de missions à l'étranger a trouvé le niveau pré-Covid-19. Il est de même pour le nombre de participations du Président ou de son représentant aux sommets de haut-niveau. En revanche les correspondances diplomatiques ont diminué au profit des échanges en présentielle.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

La Polynésie française continuera à participer activement aux sommets et réunions internationales et européennes afin d'asseoir sa capacité d'influence dans la région.

Objectif n°2 : Conseiller les autorités de la Polynésie française par une veille permanente au niveau international et européen, la mise en œuvre de projets de coopération et la promotion des échanges entre personnes afin d'améliorer notre connectivité avec l'étranger

Objectif n°2 - Conseiller les autorités de la Polynésie française par une veille permanente au niveau international et européen, la mise en œuvre de projets de coopération et la promotion des échanges entre personnes afin d'améliorer notre connectivité avec l'étranger								
Veille permanente de l'actualité et des initiatives régionales Pacifique et de l'Union européenne pouvant intéresser la Polynésie française, notamment en matière de protection, bonne gestion et résilience de ressources naturelles migratoires et endémiques, du changement climatique et d'autonomie énergétique.								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre d'accords ou conventions internationales de coopération bilatérale ou multilatérales signées	Nb	2	4	2	2	0	2	2
Indicateur 2.2 - Nombre des actions de coopération en cours de mise en œuvre	Nb	9	20	25	25	31	25	25
Sources des données : Données statistiques de la DAIÉ et rapport d'activité du service Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1 - convention ou accords enregistrée par le BC Indicateur 2.2 - actions repértoirées dans les rapports de mise en œuvre								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Deux conventions de coopération sont prêtes mais n'ont pas pu être signées en 2022 à cause de l'incompatibilité de calendrier des parties concernées ou de la durée inhérente des processus d'approbation interne. Il s'agit de conventions avec la Nouvelle-Calédonie et avec l'Union européenne.

Le nombre d'actions de coopération est en hausse et le retard enregistré en 2021 lié à la pandémie de la Covid-19 est en cours de rattrapage.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

La convention avec l'Union européenne sera signée en février 2023. Pour ce qui concerne la convention avec la Nouvelle-Calédonie, la programmation de la signature sera programmée pour le deuxième semestre 2023.

Objectif n°3 : Contribuer au développement socio-économique de la Polynésie française avec le soutien de l'Union européenne et en collaboration avec les pays et territoires d'Outre-mer (PTOM)

Objectif n°3 - Contribuer au développement socio-économique de la Polynésie française avec le soutien de l'Union européenne et en collaboration avec les pays et territoires d'Outre-mer (PTOM)								
Organiser et/ou coordonner la préparation, la mise en œuvre et le suivi des programmes européens auxquels la Polynésie française participe (obligation contractuelle). Assurer la visibilité du partenariat UE-PF (obligation contractuelle).								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 3.1 - Taux de financement des programmes / activités sollicités auprès de la Commission européenne	%	88%	100%	90%	90%	100%	90%	90%
Indicateur 3.2 - Rapport Annuel d'Exécution (RAE) validé en comité de suivi PR-Etat-UE avant le mois d'octobre	Oui/Non	NON	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
Indicateur 3.3 - Nombre de newsletters publiées	Nb	2	2	3	2	0	2	2
Sources des données : Données statistiques de la DAIÉ et rapport d'activité du service Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 3.1 - ratio du nombre de demandes de financement de programmes / activités sur le nombre de financements accordés par la Commission européenne Indicateur 3.2 - date de la réunion du comité de suivi PF-Etat-UE à Papeete Indicateur 3.3 - publications sur le site internet de la date								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Les prévisions en termes de taux de financement ont été dépassées. Par ailleurs le comité de suivi de la coopération entre la Polynésie française et l'Union européenne prévu initialement en octobre 2022 s'est finalement tenu en décembre 2022 pour des questions de calendrier. Les actions de communication initialement programmées n'ont pas pu être effectuées car le bureau des affaires européennes a souffert en 2022 d'un manque de moyens humains.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Le renforcement en personnel a été opéré en 2022 par l'affectation d'une lauréate du concours d'attachés d'administration dans le domaine 'relations internationales'.

1.6.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
900/960 06 - RELATIONS EXTERIEURES	58 531 381	0	58 531 381
<i>Contributions aux organisations régionales et européennes (OCTA)</i>	40 628 689		40 628 689
<i>Déplacements à l'étranger</i>	17 902 692		17 902 692
<i>Contribution à l'organisation des événements internationaux</i>			0
<i>Actions de communication à déployer sur le partenariat entre la Polynésie française et l'Union européenne</i>			0

1.6.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

1.6.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

1.6.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

1.7 Programme 900 07/960 07 : gouvernement-personnels de cabinet

Les rémunérations versées aux collaborateurs de cabinets ministériels (programme 960 07) :

La loi organique statutaire (LOS) encadre le dispositif des emplois dits « de cabinet » par un mécanisme à double entrée comprenant :

- La fixation d'un nombre maximum de collaborateurs à 150 (cf. délibération n° 2012-9 APF du 29 mars 2012) ;
- Et la fixation d'une limite, en pourcentage, de crédits budgétaires pour ces emplois à hauteur de 3 % du programme 962 02, depuis 2014 (cf. article 86 de la LOS).

La délibération n° 2009-78 APF du 29 octobre 2009 et l'arrêté n° 2156 CM du 23 novembre 2009 modifié viennent quant à eux fixer le régime applicable à ces collaborateurs.

Evolution des dépenses de cabinet (Programme 96007)
par rapport au personnel administratif (Programme 96202)

(En F CFP)

Programme	Etape (*)	2020	2021	2022
96007	BP	908 491 000	828 201 000	957 067 000
	CA	808 514 509	787 656 482	830 494 298
96202	BP	30 283 022 100	30 273 379 908	31 902 217 967
	CA	29 826 665 570	31 285 350 873	31 911 657 664
% 96007/96202	BP	3,00%	2,74%	3,00%
	CA	2,71%	2,52%	2,60%
Taux réglementaire		3,00%	3,00%	3,00%

(*) sources : budgets primitifs et comptes administratifs votés APF

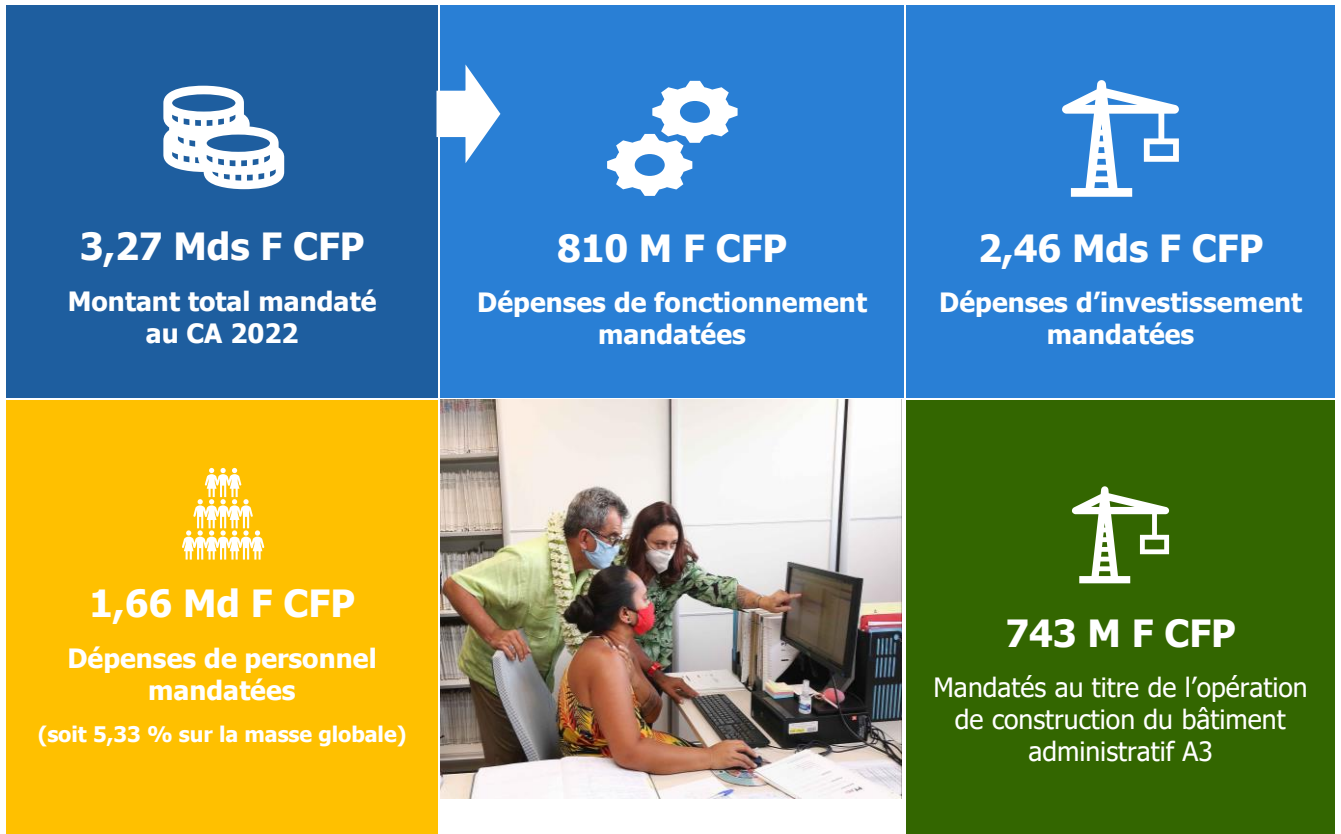
L'effectif des cabinets ministériels est en hausse (+14) par rapport à 2021 pour atteindre 77 collaborateurs, hors personnel du service des moyens généraux mis en service. Le coût des rémunérations versées pour l'exercice 2022 s'élève à 830,5 millions F CFP, enregistrant une augmentation de 42,9 millions F CFP par rapport aux dépenses mandatées en 2021.

Cet écart s'explique par la création d'un ministère supplémentaire en février 2022, mais également par les revalorisations salariales intervenues dans l'année, et qui ont impacté les rémunérations des collaborateurs des cabinets ministériels.

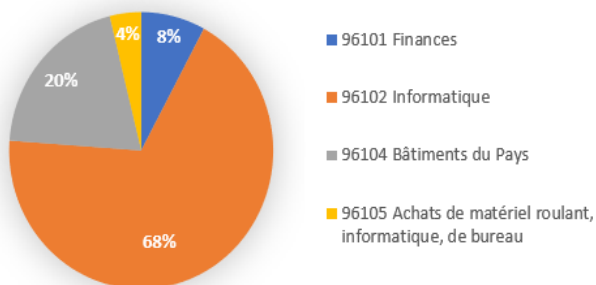
1.8 Programme 900 08/960 08 : communication

Les crédits budgétaires sont alloués au service de la communication

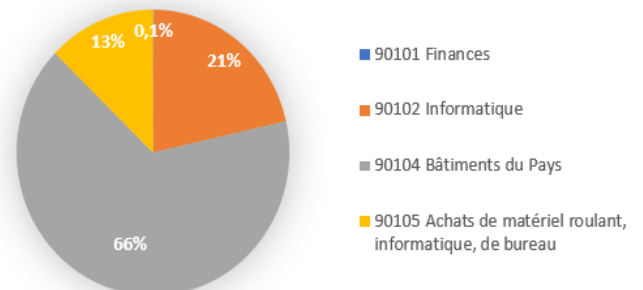
2. MISSION 901/961 : MOYENS INTERNES



Répartition des dépenses de fonctionnement par programme



Répartition des dépenses d'investissement par programme



2.1 Revue de la politique générale de la mission

Le service des moyens généraux (SMG) dans ses missions assure la maintenance et l'entretien des bâtiments de la Présidence de la Polynésie française et des ministères. Il est affectataire depuis 2021 des bâtiments du « quartier broche » abritant la Présidence.

2.2 Programme 901 01/961 01 : finances

2.2.1 Bilan des orientations stratégiques

Les éléments du contexte et des orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 48 du PAP 2022.

Ces travaux contribuent à l'amélioration de la qualité des comptes du Pays, mais aussi à l'optimisation de la gestion des finances publiques de la collectivité. Ceci se traduisant pour la collectivité par :

- La notation du Pays par l'agence Moody's (confirmation le 17 mai 2022) :
 - o A3 pour la notation long terme ainsi que la notation de la dette senior du programme d'émissions EMTN (Euro Medium Term Notes) ;
 - o La perspective est stable ;
 - o P-2 (Prime -2) pour la notation à court terme, liée à la liquidité.

Selon la grille de notation de l'agence, la signature de la Polynésie française est maintenue dans le segment « qualité moyenne supérieure », et cela depuis décembre 2018.

L'agence indique que « le profil de crédit de la Polynésie française (A3, perspective stable) reflète ses fondamentaux solides et les mesures courantes du soutien du gouvernement français (France Aa2, perspective stable) en 2020 et 2021. Malgré une détérioration des performance financière en 2020-21 et une augmentation du niveau d'endettement, le profil de crédit reste soutenu par l'engagement continu du gouvernement polynésien à préserver les équilibres budgétaires, et par sa gestion prudente de la dette et de la liquidité. Notre évaluation de la qualité de crédit de la Collectivité d'outre-mer de Polynésie française rend aussi compte de la fragilité économique de son territoire ainsi que des enjeux entourant son système de sécurité sociale. »

- Une évolution d'un l'indicateur de mesure de la qualité des comptes locaux. En effet, l'indice de mesure de la qualité des comptes locaux (IQCL) est remplacé par l'indicateur de pilotage Comptable (IPC)⁴ :

L'évolution de l'IQCL se présente comme suit :

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
10,67	13,68	13,89	15,34	16,60	16,57	16,77	17,21	17,42

Nous avons donc une amélioration quasi-continue de cet indice depuis 2012.

L'évolution de l'IPC se présente comme suit :

2020	2021
82,60	91,30

L'IPC évalue les comptes de gestion par rapport à une grille composée de plusieurs thèmes (immobilisations, provision et dépréciations, fonds propres et subventions reçues et les stocks).

L'IPC est un outil partagé entre le comptable et l'ordonnateur permettant de cibler des actions de fiabilisation des comptes.

⁴ L'indicateur de pilotage comptable (IPC) est un indicateur produit par la DGFIP à partir de l'indice de qualité des comptes locaux (IQCL) ; ce dernier est inscrit dans le programme annuel de performance (PAP) du programme 156 de l'Etat "Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local".

2.2.2 Bilan des réformes

Les éléments des réformes en cours et/ou à venir du programme sont présentés à la page 48 du PAP 2022.

Au titre du plan stratégique de réforme de notre système de gestion des finances publiques (RGFP) engagé pour la période 2018-2027, l'année 2022 a été consacrée d'une part à la poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions n° 2 (PA 2) de la réforme (2021-2024) et d'autre part à la réalisation de l'évaluation du système de gestion des finances publiques de la Polynésie française, financée par l'Union européenne et réalisée selon la méthodologie internationale PEFA (public expenditure & financial accountability ou « dépenses publiques et responsabilité financière »).

- Un point de situation exhaustif des quatre-vingt-dix (90) fiches-actions (FA) constituant le plan d'actions n°2 de la RGFP (PA2) a été établi au 30 septembre 2022, soit un an après son approbation par le conseil des ministres (arrêté n°1970/CM du 9 septembre 2021).

Celui-ci faisait le constat d'un taux d'avancement global du PA 2 d'environ 19 % (contre 5 % au 30/09/2021), mais avec des rythmes de réalisation assez hétérogènes : à titre d'illustration, 6 FA (soit 7 % des FA) étaient entièrement réalisés, mais 33 fiches-actions (soit 37 % des FA) connu de démarrage. Il était également noté que 17 fiches-actions (soit 19 % des FA) faisaient apparaître les indications « bloqué », « difficultés rencontrées », « point d'alerte » ou encore « décision attendue ».

De même, par thématiques ou projets de rattachement :

- Programmation budgétaire triennale – PBT – (12 FA) : 9 %
 - Code des finances publiques (11 FA) : 21 %
 - Politique achat (9 FA) : 12 %
 - Patrimoine (7 FA) : 22 %
 - Satellites (13 FA) : 4 %
 - SI Financier (11 FA) : 20 %
 - Ressources budgétaires (10 FA) : 16 %
 - Trésorerie (1 FA) : 100 %
 - Régulation budgétaire (6 FA) : 24 %
 - Contrôles internes (5 FA) : 47 %
 - Audits et vérifications internes (8 FA) : 11 %
 - Appuis APF (2 FA) : 25 %
- Le programme PEFA offre une méthodologie d'évaluation de la performance de la gestion des finances publiques (GFP). Ce type d'évaluation vise à dresser un état des lieux de la performance du système de GFP, à en mesurer l'évolution, et à mettre en exergue ses forces et ses faiblesses, afin d'alimenter les réflexions sur les réformes à mener en la matière.

Le 9 octobre 2021, une communication en Conseil des ministres annonçait le lancement d'une évaluation PEFA en Polynésie française, faisant suite à celle de 2015, organisée à l'initiative du gouvernement et financée par l'Union européenne.

Le travail des consultants en finances publiques sélectionnés pour mener l'évaluation s'est déroulé sur une période de 10 mois, dont une mission in situ de 4 semaines au 1^{er} trimestre 2023, au cours de laquelle ils ont entendu 36 entités administratives, établissements et organisations du Pays, de l'Etat et des Communes. Ce travail s'est conclu par la production du rapport d'évaluation 2021 de la performance du système de gestion des finances publiques de la Polynésie française, publié le 7 novembre 2022, sur le site officiel du secrétariat PEFA (Washington), www.pefa.org. Le rapport a été officialisé par une communication en Conseil des ministres le 30 novembre 2022.

Les équipes de la direction du budget et des finances (DBF) ont été sollicitées durant l'ensemble des travaux qui ont mené à la production de ce document : collecte documentaire, phase préparatoire de la mission in situ, organisation complète de ladite mission, coordination des rencontres avec les interlocuteurs rencontrés, lecture et commentaires des rapports préliminaires et communication associée.

Ce rapport, qui porte sur les exercices clos de 2018 à 2020, et étudie quelques données disponibles des exercices ultérieurs, soulève un certain nombre d'axes d'amélioration, dont :

- La transparence des finances publiques que les experts estiment mal assurée, notamment par le manque d'exhaustivité des documents transmis à l'Assemblée de la Polynésie française ;
- Une gestion des actifs partielle et satellisée entre plusieurs entités de l'administration de la collectivité ;
- Une gestion des investissements publics perfectible notamment par la réalisation d'analyses économiques et la mise en place de directives émanant de l'exécutif quant à la sélection des grands projets d'investissement ;
- Des risques budgétaires mal identifiés et peu suivis.

L'absence de contrôle externe et la nécessité de continuer de renforcer à la fois l'audit et le contrôle internes sont en outre mises en exergue.


Nonobstant, cette évaluation relève également les forces de notre système de gestion des finances publiques actuel, notamment :

- La fiabilité et la prévisibilité du budget ;
- Une exécution budgétaire et comptable fiable,
- Le recouvrement, évalué comme offrant des garanties convenables via les actions des Douanes, de la direction des impôts et contributions et de la recette conservation des hypothèques ;
- Des contrôles de la dépense stricts en termes de régularité et de soutenabilité ;
- Le volontarisme dans la gestion des marchés publics, suite à l'évaluation PEFA 2015, qui se traduit par la publication du code éponyme, la cartographie des marchés et le souci de transparence dans leur passation.

S'il est précisé dans le rapport que la performance du système de GFP ne s'est pas significativement améliorée entre 2015 et 2020, l'impact du premier plan d'actions (2018-2020) de la RGFP sur la période évaluée n'ayant forcément été que partiel, des évolutions peuvent néanmoins être notées. Ainsi, les évaluateurs ont estimé que la bonne performance constatée en matière d'exécution des recettes et des dépenses avait renforcé la crédibilité du budget. Ils relèvent également la progression de la performance en matière de processus d'élaboration du budget, ainsi que la faible variation entre la composition des dépenses effectives (exécutées) et celle des dépenses initialement prévues (budgétées).

Au regard du point de situation exhaustif de l'état d'avancement du PA 2 établi à fin septembre 2022 et des conclusions de l'évaluation PEFA 2021 de la Polynésie française, le comité technique (COTECH) de la RGFP, réuni le 1^{er} décembre 2022, a proposé qu'une révision à mi-parcours du PA2 soit réalisée au cours du 1^{er} semestre 2023.

2.2.3 Bilan des objectifs de performance

 Au titre du contrôle des dépenses engagées (CDE) :

Objectif n° 1 : Simplification des procédures de contrôle de l'engagement des dépenses

Objectif n° 1 - Simplification des procédures de contrôle de l'engagement des dépenses								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de kits d'auto-contrôle réalisés et déployés	Nb	-	8	12	30	8	12	12
Indicateur 1.2 - Dématérialisation de la chaîne d'auto-contrôle	%			50%		20%		50%
<p>Sources des données : Données serveur CDE, plateforme Net.pf et plateforme IA ORA NA CDE</p> <p>Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - comptabilisation annuelle des kits d'auto-contrôle réalisés et déployés sur une plateforme Indicateur 1.2 - taux de réalisation du projet</p> <p>Autres commentaires : Les actions en faveur de la simplification des procédures de contrôle de l'engagement des dépenses ont été redéfinies en cours d'année 2022</p>								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Les actions en faveur de la simplification des procédures de contrôle de l'engagement des dépenses ont été redéfinies en cours d'année 2022 à la faveur de la mise en place d'un outil de gestion électronique du courrier, mis en production dès le 1^{er} février 2022.

L'exploitation de cet outil a révélé des insuffisances ayant conduit à mobiliser les efforts de simplification vers un autre outil de gestion électronique des documents visant la dématérialisation du bon de commande. Ce projet, piloté par la direction du système d'information, est limité dans un premier temps aux échanges entre la direction de la santé, la direction du système d'information et le service du contrôle des dépenses engagées.

Ce projet est venu modifier la perspective initialement limitée à la chaîne d'auto-contrôle (indicateur 1.2).

Par ailleurs, plusieurs actions de simplification ont été privilégiées en cours d'année, compte tenu des bénéfices immédiatement observables et attendues par les services :

- La mise en cohérence du positionnement CDE dans le contrôle des marchés publics, comme les marchés de maîtrise d'œuvre ou les avenants aux marchés entraînant une augmentation du montant du marché initial supérieure à 10 % ;
- La suppression des activités redondantes, comme la simplification de la procédure du rendu exécutoire des délibérations du conseil d'administration des EPA. Le CDE siégeant auxdits conseils, la suppression de la saisine du CDE a été formalisée par arrêté n° 375/CM du 17 mars 2022 portant modification de l'arrêté n° 580/CM du 5 juillet 1993 modifié relatif aux commissaires de gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics territoriaux et par l'arrêté n° 376/CM du 17 mars 2022 modifiant l'arrêté n° 241/CM du 21 février 2019 portant création et organisation du service du contrôle des dépenses engagées ;
- La suppression de l'ampliation CDE « papier » a été formalisée par circulaire n° 7161/PR du 21 septembre 2022 ;
- La simplification et la rationalisation des pièces relatives au contrôle des aides économiques a été formalisée les termes d'un accord convenu entre la DGAE et le CDE au mois de septembre 2022 ;
- La formalisation d'un projet de texte relatif à la dématérialisation du visa réglementaire du CDE ;
- Les réflexions engagées sur l'évolution du contrôle des dépenses engagées en Polynésie française.

La mobilisation des équipes du CDE sur ces projets ainsi que sur le suivi quotidien des activités courantes n'ont pas permis d'atteindre les objectifs de réalisation des kits d'auto-contrôle annoncés.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Plusieurs postes vacants ont été pourvus en début d'année 2023 par des titulaires exclusivement. La stabilisation des effectifs permettra de mener à bien l'élaboration des kits d'auto-contrôle annoncés.

- 📌 Au titre du budget et des finances (DBF) :

Objectif n° 1 - Mise en œuvre du plan d'actions n° 2 relatif au plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques de la Polynésie française

Objectif n° 1 - Mise en œuvre du plan d'actions n°2 relatif au plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques de la PF							
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre d'actions réalisées au PA n°2	Nb	-	5	25	6	25	90
Indicateur 1.2 - Taux de réalisation des actions du PA n°2	%	-	6%	28%	19%	44%	100%
Indicateur 1.3 - Nombre d'actions relative à la PBT réalisées	Nb	-	2	2	0	2	12
Indicateur 1.4 - Nombre d'actions relative au code des finances publiques réalisées	Nb	-	1	2	1	3	11
Indicateur 1.5 - Nombre d'actions relative à la politique achat réalisées	Nb	-	0	3	0	4	9
Indicateur 1.6 - Nombre d'actions relative à la gestion du patrimoine réalisées	Nb	-	0	3	1	3	7
Indicateur 1.7 - Nombre d'actions relative aux SI financiers réalisées	Nb	-	1	1	1	2	6
Indicateur 1.8 - Nombre d'actions relative aux satellites réalisées	Nb	-	2	3	0	3	13
Sources des données : DBF							
Mode de calcul des indicateurs :							
Indicateur 1.1 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.6 / 1.7 / 1.8 - Résultat cumulé des actions réalisées							
Indicateur 1.2 - (nombre d'actions réalisées/nombre d'actions totales)*100							
Autres commentaires :							
Il n'y a pas d'historique pour les indicateurs car il s'agit d'un nouveau plan d'actions.							

- *Commentaire et analyse des résultats*

Néant.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

2.2.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
901 01/961 01 - FINANCES	21 367 310	0	21 367 310
<i>Simplification des procédures de contrôle de l'engagement des dépenses</i>	21 367 310		21 367 310
			0
			0

2.2.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

2.2.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

2.2.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

2.3 Programme 901 02/961 02 : informatique

2.3.1 Bilan des orientations stratégiques

L'année 2022 a vu la définition d'une nouvelle stratégie triennale 2022-2024 du système d'information du Pays. Elle est l'opportunité de moderniser l'Administration tout en donnant un nouvel élan économique au secteur du numérique Polynésien, voire en inspirant les autres acteurs publics (communes, établissements, etc.).

Contexte de la nouvelle stratégie triennale 2022-2024

Le gouvernement de la Polynésie française porte la volonté politique de continuer à moderniser le Pays au service de la population et de l'économie. Cette volonté se matérialise par l'inscription de plusieurs projets au plan de relance 2021-2023.

La transformation numérique du Pays doit être portée par des fondations techniques solides, à l'état de l'art. Les nouveaux usages nécessitent des débits réseaux importants, des architectures techniques résilientes et évolutives, des solutions permettant la mobilité et la collaboration. Les projets « RTHD.pf » et « Cloud hybride » doivent évoluer pour bénéficier des dernières évolutions technologiques. Les moyens financiers importants, inscrits au plan de relance, mobilisés par le gouvernement sur ce sujet permettent sa mise en œuvre rapide.

Dans le même temps, le service de l'informatique de la Polynésie française s'est transformé en une direction du système d'information (DSI) et a revu ses missions afin de se positionner comme facilitateur et accélérateur des projets politiques de modernisation du Pays. Ces nouvelles missions permettent de garantir la sécurité, l'interopérabilité du système d'information, son ouverture tant au niveau des services de l'administration que vers les entreprises et la population.

Un système d'information urbanisé permettra de porter les outils décisionnels et de pilotages indispensables à la gouvernance, mais également l'intégration facilitée de progiciels et de développements externalisés.

La mise en œuvre de nouvelles architectures, de nouveaux types de réseaux et une nouvelle stratégie d'ouverture du système d'information vont mécaniquement stimuler les acteurs économiques numériques locaux et conduire à de nouvelles offres pour l'ensemble de la Polynésie française.

La nouvelle stratégie du système d'information triennale 2022-2024 est construite autour des axes suivants :

Un socle technique à l'état de l'art

- Le réseau très haut débit

Le RTHD (réseau très haut débit) est nécessaire au déploiement des nouveaux usages du Pays. Il permettra l'externalisation dans le cloud de nouveaux services, la mise en œuvre du Wifi dans l'administration, le développement de la mobilité, ...

- Un environnement de virtualisation résilient et performant

Le Pays dispose de trois principaux datacenters qui permettent la virtualisation de plus de 700 serveurs. Les serveurs et les systèmes de stockages en production sont anciens et saturés.

Le Pays doit disposer d'un environnement de virtualisation résilient de type « actif/actif », hébergé sur deux datacenters de certification minimale "Tier 2".

- Industrialiser et normaliser le parc informatique

La crise sanitaire a mis l'accent sur la nécessité de disposer d'une administration résiliente. Le Pays dispose d'un parc informatique de plus de 4 165 postes qui entraîne mécaniquement une gestion lourde pour son renouvellement, son acquisition, son installation, sa maintenance, son administration et son recyclage.

Cette volumétrie importante nécessite une politique de normalisation et d'industrialisation de la gestion du parc informatique. Certaines des tâches peuvent être externalisées dans le tissu économique avec la perspective d'améliorer la qualité du service rendu.

- La généralisation de Microsoft Office 365

Cette solution permet des évolutions managériales via la modernisation des processus métiers. Elle augmente la productivité et l'efficacité des communications. Elle couvre des besoins fonctionnels bien plus riches que la messagerie, la bureautique et les outils collaboratifs.

- S'ouvrir aux technologies « cloud »

Les technologies de « cloud computing » sont aujourd'hui matures, riches, performantes et éprouvées. L'administration du Pays peut exploiter ces solutions jusqu'alors réservées aux très grandes entreprises.

Le système d'information va pouvoir se déployer en interne, sur le nouveau datacenter du Pays, mais également en externe afin de proposer les meilleurs services à l'ensemble de la population polynésienne.

Un socle transversal de services

Le DSI n'était pas en mesure d'assurer la maîtrise d'œuvre des 184 nouveaux projets informatiques en attentes dans les 52 services du Pays.

Plus d'une centaine d'applications sont déjà actuellement en production et occupent les équipes informatiques quasiment à temps plein.

Il est essentiel de faire évoluer la gouvernance du système d'information afin de pouvoir répondre aux attentes des services et, à travers eux, à celles de la population et des entreprises.

Le système d'information doit se développer autour de quelques axes structurants :

- Prioriser les projets en fonction de la politique gouvernementale :

Les projets en attentes représentent un coût très important en investissement et en fonctionnement pour le Pays. A effectif constant, leur réalisation impliquerait une cinquantaine d'années de travail. Leur maintien en condition opérationnelle de fonctionnement et leur évolution, à minima sur les aspects réglementaires et statutaires, n'a pas été estimée, mais représenterait un coût bien plus important.

Il convient donc d'arbitrer et prioriser les projets applicatifs.

Le comité stratégique a vocation à assurer cette mission en garantissant un alignement du système d'information avec les orientations stratégiques et politiques. C'est un organe de gouvernance essentiel et un point de passage obligatoire de tous les projets applicatifs.

- Sanctuariser le système d'information stratégique du Pays (financier et RH) :

Le système d'information des fonctions support, intégrant les dimensions financières et RH, constitue la clé de voute de l'ensemble du SI du Pays. Il est actuellement maintenu par les équipes projets de la DSI. Ces applications sont vitales au fonctionnement de l'administration du Pays. Leurs évolutions fonctionnelles doivent suivre les évolutions réglementaires et statutaires.

Le déploiement d'un environnement décisionnel autour de ces applications permettra de disposer de tableaux de bords et d'outils de pilotage performants indispensables au Pays.

Manager par la data constitue l'un des leviers majeurs de transformation de l'administration.

Le SIRH doit couvrir plus de fonctionnalités métiers (gestion collective, gestion individuelle déléguée au réseau des référents RH, ...) tout en garantissant la qualité des calculs des rémunérations des personnels.

- Accompagner les projets innovants des services :

Les nombreux projets portés par les services du Pays sont au cœur de la transformation numérique du Pays. La DSI ne peut pas réaliser tous ces projets avec ces propres ressources. La DSI a défini la stratégie de transformation et pilote le système d'information du Pays. Elle conseille et accompagne les services du Pays dans leurs projets d'innovation numérique pour qu'ils s'inscrivent de manière cohérente dans le système d'information (SI) du Pays.

- Urbaniser le système d'information et proposer un socle de services transversaux structurants :

L'urbanisation permet d'assurer un cadre de cohérence global du système d'information dans un environnement qui se modernise, se développe et se complexifie toujours plus. Elle est un élément essentiel qui constitue le squelette de la stratégie en matière de SI.

Elle permet d'identifier des services transversaux qui favoriseront le déploiement de nouvelles applications.

La DSI doit proposer une offre de service dans ce sens et mettre à disposition un cadre documentaire clair et complet auprès de l'ensemble des services du Pays et des entreprises externes qui souhaiteront s'intégrer dans le SI du Pays.

Une économie numérique locale dynamisée

Le plan de relance porté par le Pays stimule et dynamise l'économie locale. Une part importante de ces moyens est mobilisée sur des projets numériques. C'est l'opportunité de moderniser les services proposés à la population tout en s'appuyant sur le tissu économique numérique local.

La stratégie triennale du Pays en matière de système d'information tient compte de cet enjeu politique et sociétal dans chacun des choix d'orientations proposés.

Une transformation du SIPF : De service informatique à une direction du système d'information

La place du numérique dans la société polynésienne et dans les services du Pays a fortement évolué depuis la création du SIPF en 1985.

Dans le même temps, l'évolution des moyens humains du SIPF n'a pas été proportionnelle au déploiement des outils, réseaux, architectures, développement, assistance.

Il n'est plus question d'assurer seulement le fonctionnement d'applications juxtaposées les unes à côté des autres, mais bien de valoriser un système d'information unique, aligné sur les objectifs stratégiques et politiques du gouvernement.

La DSI a été créée afin de délivrer de nouveaux services et de redonner plus de responsabilités et de réactivité aux chefs de services tout en garantissant l'unité du SI du Pays.

2.3.2 Bilan des réformes

En conséquence de la nouvelle stratégie triennale et en application des recommandations de l'audit de la DMRA N° 273/DMRA/CFDL du 24 juin 2020, l'arrêté n° 1733 CM du 25 août 2022 porte création, organisation et fonctionnement de la direction du système d'information et marque la fermeture du service de l'informatique.

2.3.3 Bilan des objectifs de performance

- ✚ Au titre des impôts et des contributions publiques (DICP) :

Objectif n°1 : Porter l'ambition numérique de réformer les systèmes d'informations fiscaux

Le Pays s'attache depuis plusieurs années à moderniser son administration, tant sur le plan organisationnel que sur le plan des technologies numériques. L'essor de l'e-administration constitue à la fois une des priorités de l'action publique du Pays et une attente forte de la part de nos concitoyens. A cet égard, la Polynésie française peut se féliciter d'avoir amorcé sa révolution numérique et être fière de proposer à ses administrés ses e-services publics portés par le portail des services publics, monadministration.pf. Celui-ci est enrichi depuis 2017 du téléservices fiscal authentifié, O'INI e-services, qui permet aux usagers-clients de déclarer en ligne la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et, éventuellement d'en demander le remboursement de crédit, sans avoir à se déplacer à la direction des impôts et des contributions publiques. En 2022, O'INI e-services a évolué permettant en plus aux usagers-clients de déclarer en ligne la contribution de solidarité territoriale retenue sur les traitements, salaires et autres revenus assimilés (CST-S) ainsi que contribution pour la solidarité (CPS). En décembre 2022, le téléservices fiscal MES IMPÔTS a été finalisé. Avec son adhésion dématérialisée, cette

nouvelle offre permettra aux contribuables de connaître, sans se déplacer, leurs situations au regard des impôts et taxes gérés par la DICP (échéances, déclarations, paiements), du paiement de leurs impôts à la Paierie de la Polynésie française et de la possibilité d'édition de l'avis d'imposition. La mise en ligne est prévue pour janvier 2023.

Objectif n° 1 - Porter l'ambition numérique et réformer les systèmes d'information fiscaux								
Proposer des e-services aux usagers-clients et obtenir des gains de productivité, d'efficacité et d'efficience								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur IM.26 – Déploiement du chantier de refonte des applications informatiques de la DICP et des téléprocédures (*)	%	9,09%	18,18%	27%	27,27%	27%	36%	45%
<p>Sources des données : Contrôle de gestion de la DICP Mode de calcul des indicateurs : > Indicateur IM.26 - Déploiement du chantier de refonte des applications informatiques de la DICP et des télé-procédures : Cet indicateur mesure l'avancée du déploiement du chantier de refonte des applications de la DICP en vue principalement d'aboutir aux télé-services. Le chantier s'appuie sur la modernisation des applicatifs de gestion fiscale et de recouvrement de la DICP à savoir FISC et RAR et proposera des innovations majeures à destination de l'utilisateur-client dans le programme baptisé PAREO-f (programme d'assiette, de recouvrement et d'e-services des obligations – fiscales). L'indicateur a été actualisé en 2022 et compte désormais 44 entrées pour autant de projets: 6 projets en production et 38 à développer. Les projets réalisés à ce jour sont : -Oini TVA et CPS -Oini CSTS -Mes échéances fiscales -Moteur de règles -Mes impôts V1 -Adhésion PAREO - Le décisionnel est quant à lui externalisé au Direction des Systèmes d'Information (DSI) Cet indicateur comprend au dénominateur, le nombre de projets PAREO-f mis en production et au numérateur, le nombre total de projets dans le périmètre de PAREO-f.</p>								
Autres commentaires :								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Afin de répondre aux objectifs de modernisation de l'administration et de simplifier les démarches de l'utilisateur, une plateforme en ligne dénommée « mesimpots.gov.pf » a été mise en service fin 2022.

Véritable portail numérique, elle offre une passerelle directe vers le téléservice 'O'INI qui s'est lui-même étoffé courant du 1^{er} trimestre 2022 de la télédéclaration de la contribution pour la solidarité (CPS) et de la contribution de solidarité territoriale retenue sur les traitements, salaires et autres revenus assimilés (CST-S).

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

L'offre de téléservices sera progressivement enrichie par la mise en place d'une messagerie sécurisée, la délivrance des attestations fiscales, le télépaiement et la généralisation de la télédéclaration aux autres impôts gérés par la DICP.

Néanmoins, la réécriture des applicatifs métier FISC-RAR doit être priorisée compte tenu de leur obsolescence.

🚦 Au titre de la direction du système d'information (DSI) :

Objectif n° 1 : Déploiement du réseau très haut débit - RTHD

Objectif n°1 – Déploiement du réseau très haut débit interservices publics								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 – Nombre de liaisons raccordés au réseau très haut débit	Nb	NA	80	265	100	20	50	250
Indicateur 1.2 – Nombre d'entités connectés au WIFI Pro	Nb	NA	NA	NA	9	9	20	160
<p>Sources des données : Tableau de bord du SIPF Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - Nb de nouvelles liaisons gérés par la DSI reliant le SI et les sites du RTHD Indicateur 1.2 - Nb des nouvelles entités connectés au WIFI Pro et gérés par la DSI Autres commentaires : Le nombre de sites à raccorder au RTHD a été ralenti en raison d'un changement de stratégie. Le WIFI PRO vient se superposer sur le RTHD, donc dépend des liaisons très hauts débits</p>								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Le Pays a obtenu un financement de l'Etat du fonds exceptionnel d'investissement 2022 pour le développement du réseau très haut débit dédié à l'administration du Pays. La mise en place de ce plan a conduit à ralentir le déploiement des premières liaisons. L'objectif à terme reste le même : raccordement des 320 sites identifiés au lancement du projet.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

Objectif n° 2 : Réalisation d'une plateforme cloud hybride

Objectif n°2 – Réalisation d'une plateforme cloud hybride								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 – Avancement des travaux liés à la création de la plateforme cloud hybride	%	NA		30%				
Sources des données : Gestion DSI Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 – Taux d'avancement des commandes/travaux AP X.469.2021								

- *Commentaire et analyse des résultats*

La nouvelle stratégie triennale (voir ci-dessus) a conduit à changer d'orientation en remplaçant l'acquisition par le Pays de la plateforme Cloud hybride par l'externalisation sous forme de service. Le mode de calcul de l'indicateur n'est pas possible : l'AP a été rendue.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

L'objectif reste le même : migration de l'infrastructure actuelle sur la nouvelle plateforme.

La nouvelle définition de l'indicateur sera revue lors du lancement du marché de service.

Objectif n° 3 : Homologation des téléservices de l'e-administration

Objectif n°3 – Homologation des téléservices de l'e-administration (cet objectif n'a pas été présenté dans le PAP 2022)								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 – Nombre de téléservice homologés dans l'année	Nb	1	3	3		6	6	
Sources des données : JOPF (Lexpal) Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 – Nb d'arrêtés d'homologation de sécurité publié au JOPF dans l'année Autres commentaires : L'homologation des téléservices est définie par la loi du Pays 2017-30 du 2 novembre 2017.								

- *Commentaire et analyse des résultats*

L'augmentation du nombre d'homologation est la conséquence de plusieurs facteurs : l'externalisation des analyses de risque a permis de paralléliser plusieurs homologations et le renouvellement d'homologations (Revatua et Biocovid).

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

La tendance à la hausse devrait se poursuivre en 2023 et les années suivantes.

2.3.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
901 02/961 02 - INFORMATIQUE	122 539 633	76 462 280	199 001 913
Réseau très haut débit	111 750 000	1 999 643	113 749 643
Mise en œuvre du cloud hybride	0	9 300 824	9 300 824
Dématérialisation des procédures administratives		2 009 696	2 009 696
Open data	3 016 555	12 649 076	15 665 631
Dématérialisation de la chaîne comptable			0
Sécurisation du système d'information	7 773 078	10 915 273	18 688 351
Développement des SIG		39 587 768	39 587 768
Réaliser les projets informatiques de généralisation de la télédéclaration, de télépaiement et de mandatement des comptes			0

2.3.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

2.3.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

2.3.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

2.4 Programme 901 04/961 04 : bâtiments du pays

2.4.1 Bilan des orientations stratégiques

Les orientations définies par le SMG quant à la gestion du parc immobilier dédié au gouvernement, sont pour l'instant encore embryonnaire pour qu'un vrai bilan soit détaillé.

2.4.2 Bilan des réformes

Néant.

2.4.3 Bilan des objectifs de performance

✚ Au titre de la délégation de la Polynésie française (DPF) :

Objectif n° 1 - Valoriser le patrimoine immobilier de la Polynésie française en métropole

Objectif n°1 - Valoriser le patrimoine immobilier de la Polynésie française en métropole							
Mise en place d'actions de rénovation et de maintenance du patrimoine							
	Unité	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 Prévision (PAP 2021)	2021 Révisé à 06/2021	2022 Prévision PAP 2022	2023 et + Cible
Indicateur 1.1 – Amélioration de la sécurité de l'immeuble	%	70%	70%	100%	80%	100%	100%
Indicateur 1.2 – Rénovation de l'immeuble parisien	%	35%	35%	35%	35%	40%	100%

Mode de calcul de l'indicateur :

Indicateur 1.1 : Élément difficilement quantifiable sachant que la sécurité maximale ne peut que rarement être atteinte
 Indicateur 1.2 : ((Dépense en N en électricité / Dépense en N - 1 en électricité) - 1) x 100

▪ Commentaire et analyse des résultats

La sécurité de l'immeuble s'est nettement améliorée par le renouvellement de son système de badge et de vidéosurveillance. Depuis, aucun signalement d'intrusion.

Les travaux d'entretien de la DPF sont assurés par les agents techniques pendant les périodes où ils ne sont pas appelés à conduire les élus.

▪ Actions correctrices et perspectives d'évolution

Pour les gros travaux, la DPF fera appel à des sociétés de bâtiment après une identification des travaux à mener dans les cinq prochaines années.

✚ Au titre du service des moyens généraux (SMG) :

Affectataire de 9 bâtiments, le SMG a concentré cette année, ses efforts sur le quartier Broche - logeant la Présidence.

Deux dossiers de fond ont été lancés : le MAPA du remplacement du système de sécurité incendie (SSI) fin 2021 et le MAPA du remplacement du système de climatisation centralisée début 2022. Ces deux marchés publics doivent se finaliser ce début d'année au niveau du paiement des études qui ont été réalisées par les titulaires avant d'opérer une passation des dossiers techniques à l'établissement public Grands projets de Polynésie (G2P).

S'agissant des autres bâtiments, aucun audit technique et énergétique n'a pour le moment été réalisé sur ces bâtis.

Objectif n°1 : Optimisation du parc immobilier du gouvernement

Objectif n°1 – Optimiser le parc immobilier du gouvernement								
Réhabilitation, reconfiguration et réorganisation du quartier Broche, de certains bâtiments occupés par les ministères ainsi que certains services supports de la Présidence								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 – Distance moyenne des services sous tutelle de la Présidence par rapport au quartier Broche	KM	0,15		0,15	-	non appréciable	-	
Indicateur 1.2 – Taux de la superficie des bâtiments aux normes (incendie, électrique, eaux)	%	10%	10%	25%	10%	non appréciable	30%	100%
Indicateur 1.3 – Nombre de plaintes annuelles sur l'état de santé du bâtiment	Nb	Non connu	Non connu	20	20	non appréciable	20	3
Indicateur 1.4 – Coût des travaux de maintenance par an par bâtiment par m2	F CFP	Non connu	Non connu	7 000	6 800	non appréciable	6 500	5 500

Sources des données : Statistiques du SMG

Mode de calcul des indicateurs :

Indicateur 1.1 - indicateur permettant d'indiquer paramétriquement l'évolution de la proximité géographique de la Présidence avec ses services (circonscriptions et délégation à Paris exclues) et calculé selon la formule suivante : (Dpr = distance moyenne des services par rapport à la présidence / Dk = distance du service k par rapport à la présidence)

$$D_{pr} = \frac{\sum_{k=1}^n D_k}{n}$$

Indicateur 1.2 - indicateur permettant d'indiquer paramétriquement l'évolution de la mise aux normes des bâtiments affectés au SMG et calculé selon la formule suivante : Avec SNk = surfaces mis aux normes du bâtiment "k" en m² / Avec Sk = surface totale du bâtiment "k" en m²

$$BN\% = \frac{\sum_{k=1}^n SN_k}{\sum_{k=1}^n S_k} \times 100$$

Indicateur 1.3 - indicateur permettant de donner des informations sur l'état de santé des bâtiments affectés au SMG et calculé selon la formule suivante :

Indicateur 1.4 - indicateur permettant de donner des informations sur l'état de santé des bâtiments affectés au SMG et calculé selon la formule suivante :

Autres commentaires : Départ en août 2022 de l'ingénieur en charge du PAP 2022 et de la collecte des données sur les indicateurs qu'il a fixé sur ses projets

compter le nombre de plaintes causées par des dysfonctionnement relevant du mauvais état du bâtiment

$$CT = \frac{\text{coûts annuel de maintenance du bât}}{\text{surface du bât}}$$

- *Commentaire et analyse des résultats*

Suite au départ de la ressource humaine dédiée en mai 2022, les résultats ne peuvent être appréciés sur l'année 2022.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Le départ au cours de l'année 2022 de la ressource humaine dédiée a suspendu l'avancée de ces deux dossiers, qui sont en cours de transfert de gestion technique vers G2P au moyen d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD), le SMG gardant quant à lui, les fonds nécessaires à leur financement.

Pour ce qui est d'acquérir la connaissance technique complète du parc immobilier affecté au SMG, il sera envisagé avec l'assistance de G2P en qualité de mandataire pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), le lancement sur tous les bâtiments, des diagnostics préalables à l'élaboration des projets.

Objectif n°2 : Amélioration de la prévention des risques au sein du parc immobilier du gouvernement

Objectif n°2 - Améliorer la prévention des risques au sein du parc immobilier du gouvernement								
Anticipation des risques, préparation aux crises et mise aux normes des bâtiments								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 – Taux de respect de l'obligation de la réalisation des contrôles périodiques	%	13%	non connu	15%	25%	non appréciable	35%	100%
Indicateur 2.2 – Taux d'audits sécurité réalisés (interne et externe)	%	100%	10	100%	10%	non appréciable	10%	100%
Sources des données : Statistiques du SMG								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 2.1 - indicateur permettant de suivre le respect de l'obligation de la réalisation des contrôles périodiques et calculé selon la formule suivante :				$\frac{NB \text{ de contrôles obligatoires réalisés}}{NB \text{ d'NB de contrôles obligatoires}}$				
Indicateur 2.2 - indicateur permettant de suivre le taux d'audit et de maîtrise de la sécurité des locaux occupés et calculé selon la formule suivante :				$\frac{NB \text{ d'audits de sécurité (interne et/ou externe) réalisés}}{NB \text{ d'objectifs d'audits de sécurité}}$				
Autres commentaires : Départ en août 2022 de l'ingénieur en charge du PAP 2022 et de la collecte des données sur les indicateurs qu'il a fixé sur ses projets								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Suite au départ de la ressource humaine dédiée en mai 2022, les résultats ne peuvent être appréciés sur l'année 2022.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Le recrutement de nouvelles compétences s'avère essentiel à la poursuite de ce chantier, qui doit s'apprécier au niveau stratégique en fonction des bénéficiaires à prioriser, des urgences au regard de la nature des travaux et de leur complexité.

2.4.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
901 04/961 04 - BATIMENTS DU PAYS	0	14 609 411	14 609 411
Etudes		0	0
Gros entretien et réhabilitation		0	0
Opérations de construction		13 072 385	13 072 385
Prestations relatives aux visites de contrôle			0
Travaux de mise aux normes		1 537 026	1 537 026

2.4.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

2.4.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

2.4.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

2.5 Programme 901 05/961 05 : achat de matériels roulant, informatique, de bureau

2.5.1 Bilan des orientations stratégiques

Néant.

2.5.2 Bilan des réformes

Néant.

2.5.3 Bilan des objectifs de performance

Objectif n° 1 : Renouvellement du parc tous les 5 ans

Objectif n° 1 - Renouvellement du parc								
L'objectif est de renouveler le parc sur cinq ans								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Gble
Indicateur 1.1 - Nombre de machine remplacée dans l'année	Nb	800	1 050		1 200	654	1 500	2 000
Sources des données : Logiciel de gestion du parc du SI (GLPI) Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - l'indicateur est calculé à partir du nombre de nouvelles machines déployées dans l'année enregistrées dans le logiciel de gestion de parc Autres commentaires :								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

En 2022 le renouvellement du parc a été inférieur à l'estimation en conséquence du retard pris pour lancer les marchés d'acquisition et par l'objectif porté sur la dotation. Les actions de renouvellement ont principalement sur les machines équipées de systèmes Windows anciens (Windows 7), plus vulnérables.

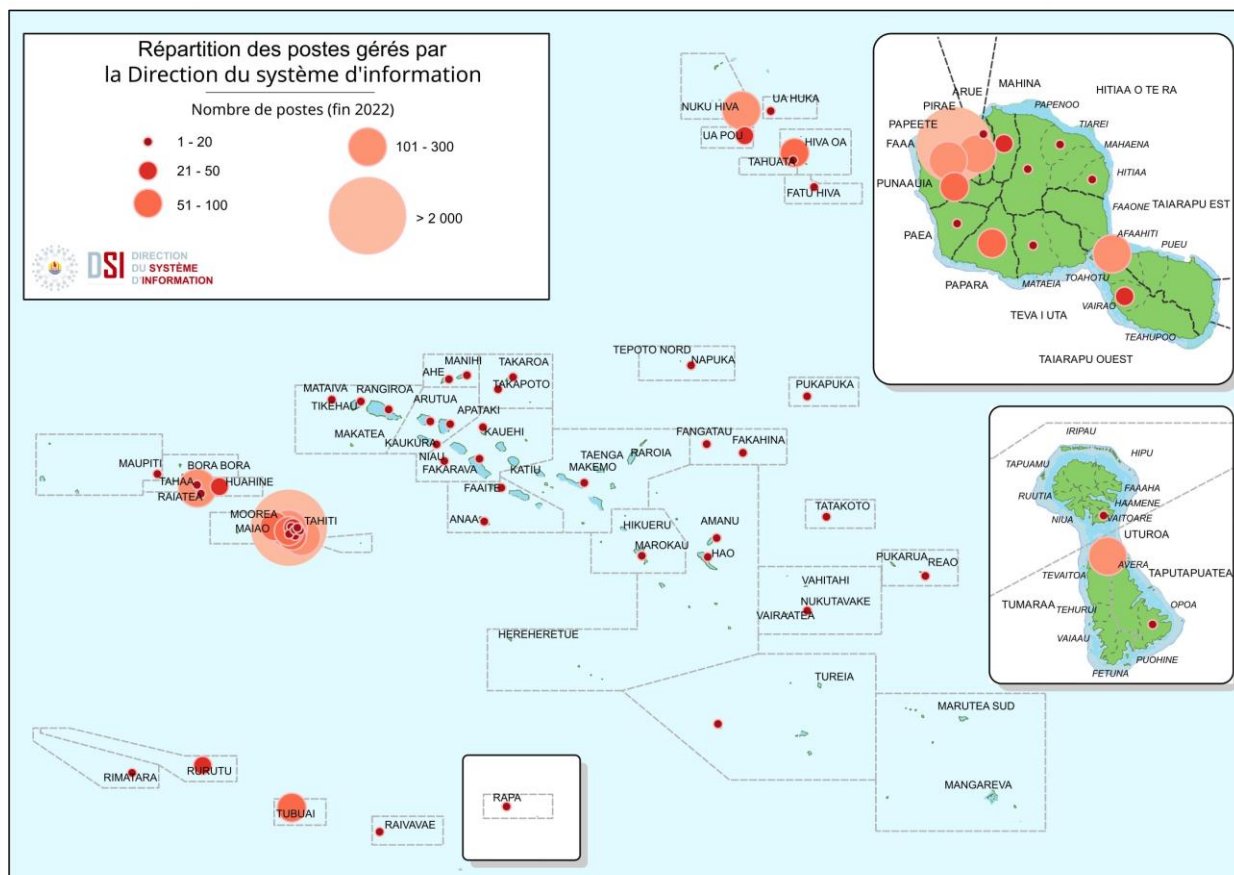
Réformes

En 2022, 4 photocopieurs ont été réformés. La procédure de réforme étant longue, elle a été préparée pour plusieurs centaines d'appareils mais elle ne sera terminée qu'en début 2023.

Répartition du parc

Fin 2022, on compte 4165 machines réparties dans tous les archipels :

Iles Australes		Iles du Vent		Iles Sous-le-Vent		Iles Marquises		Iles Tuamotu-Gambier	
Ile	Nb postes	Ile	Nb postes	Ile	Nb postes	Ile	Nb postes	Ile	Nb postes
Raivavae	5	Moorea	92	Bora Bora	21	Fatu Hiva	4	Ahe	2
Rapa	6	Tahiti (Arue)	30	Huahine	24	Hiva Oa	1	Anaa	1
Rimatara	4	Tahiti (Faaa)	137	Maupiti	5	Hiva Oa	39	Apataki	2
Rurutu	23	Tahiti (Hitiaa)	2	Raiatea (Opoa)	3	Nuku Hiva	115	Aratika	1
Tubuai	63	Tahiti (Mahina)	30	Raiatea (Uturoa)	260	Tahuata	4	Arutua	1
Total	101	Tahiti (Mataiea)	19	Tahaa	15	Ua Huka	4	Fakahina	1
		Tahiti (Paea)	4	Total	328	Ua Pou	12	Fakarava	5
		Tahiti (Papara)	64			Total	179	Hao	11
		Tahiti (Papeete)	2344					Hereheretue	1
		Tahiti (Papeete)	4					Hikueru	1
		Tahiti (Papenoo)	4					Kaukura	1
		Tahiti (Pirae)	539					Makemo	3
		Tahiti (Punaauia)	73					Mangareva	4
		Tahiti (Taravao)	130					Manihi	2
		Tahiti (Taravao)	1					Marokau	1
		Tahiti (Tiarei)	3					Napuka	2
		Tahiti (Vairao)	14					Puka Puka	1
		Total	3490					Rangiroa	17
								Reao	2
								Taenga	1
								Takapoto	1
								Tematangi	1
								Tikehau	3
								Tureia	1
								Vahitahi	1
								Total	67



2.5.4 Crédits par action

CRÉDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
901 05/961 05 - ACHATS MATERIEL ROULANT, INFORMATIQUE, DE BUREAU	113 048 900	72 009 667	185 057 967
<i>Acquisition de matériel informatique (PC, portable, écrans, ...)</i>	2 431 628	60 337 324	62 768 952
<i>Licences des postes de travail (Office 365 + Kaspersky + outils de gestion)</i>	54 482 131		54 482 131
<i>Maintenance des matériels</i>	17 270 105		17 270 105
<i>Assistance utilisateurs</i>	27 861 376		27 861 376
<i>SAV</i>	11 003 660		11 003 660
<i>Acquisition de photocopieurs et matériels d'impression</i>		0	0
<i>Acquisition de matériels de bureau informatique (TV, visioconférence, ...)</i>		11 671 743	11 671 743

2.5.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

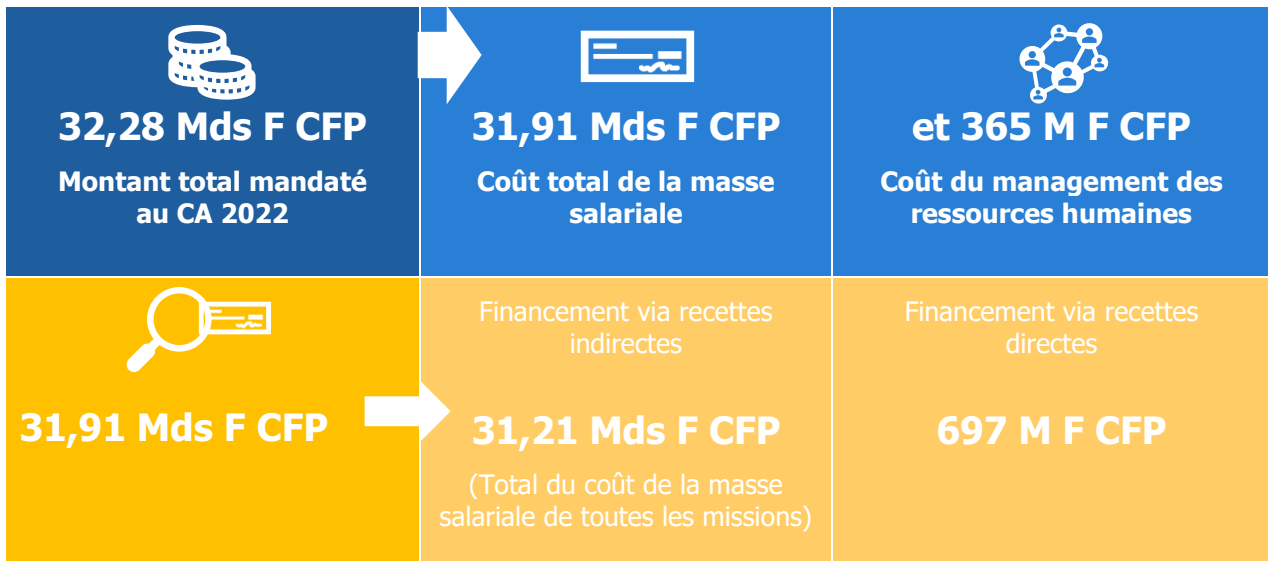
2.5.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

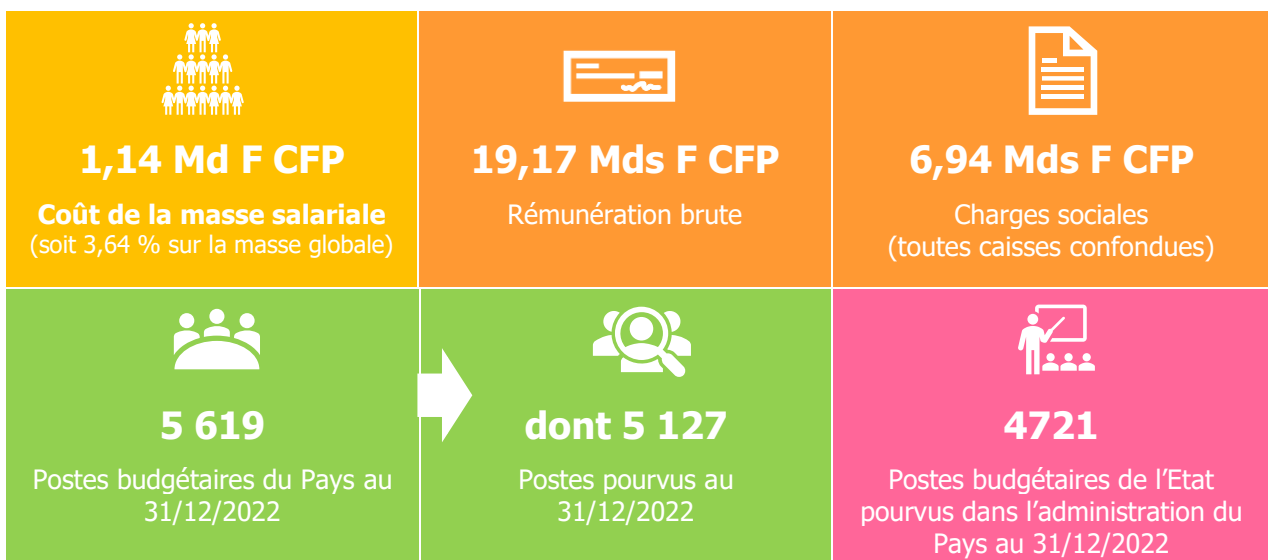
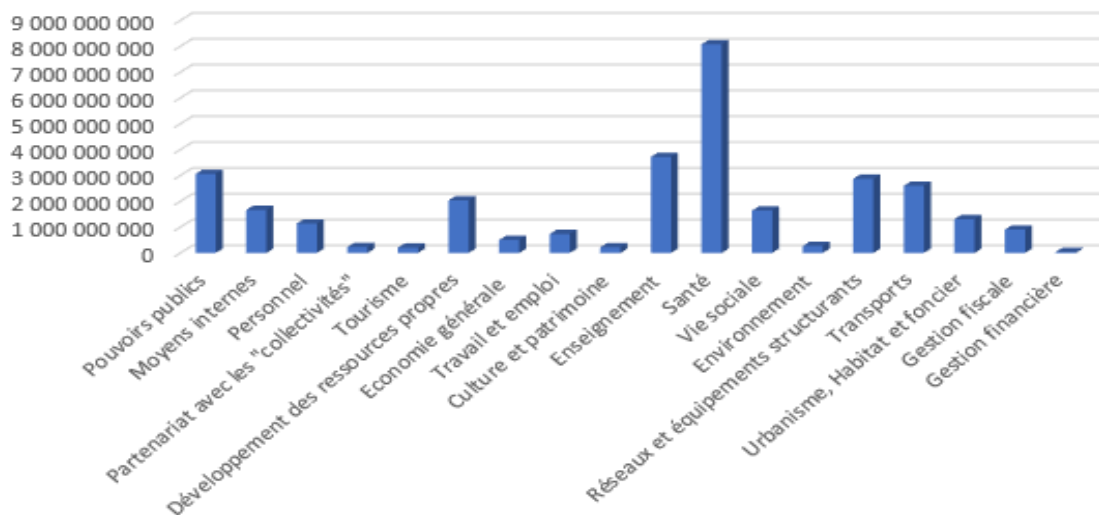
2.5.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

3. MISSION 902/962 : PERSONNEL



Répartition des crédits dédiés au personnel par mission



3.1 Revue de la politique générale de la mission

La mission personnel comprend les programmes ressources humaines et rémunération et charges. Ces moyens couvrent les dépenses relatives à la gestion des ressources humaines de l'administration.

Les ressources humaines et leur management constituent un levier majeur de la performance du service public. Dans un contexte où les évolutions techniques, technologiques, juridiques, économiques, sanitaires sont permanentes, l'administration doit répondre à une triple exigence de qualité, de transparence et de réactivité.

Selon le bilan social de l'administration de la Polynésie française au titre de l'année 2021, les effectifs globaux contribuant à l'activité des services et établissements publics administratifs se chiffrent à 9 278 dont 4 759 fonctionnaires titulaires de la fonction publique de la Polynésie française, soit environ 3,3 % de la population. Selon le projet annuel de performance (PAP) 2022, le coût total de la masse salariale représente 31,9 milliards F CFP.

La réalisation des objectifs relevant du PAP 2022 traduit la volonté de mettre en place une gestion optimale de ses ressources humaines, dans un esprit d'efficacité et d'efficience du service public.

3.2 Programme 902 01/962 01 : ressources humaines

3.2.1 Bilan des orientations stratégiques

L'année 2022 constitue une année charnière en matière d'orientation stratégique de la politique RH. Dans la continuité des objectifs fixés du projet annuel de performance 2022, l'élaboration d'un plan de réforme stratégique du management RH a permis d'ajuster et enrichir la vision stratégique de la politique RH.

Ce plan stratégique, présenté en conseil interministériel du 18 octobre 2022, vise à augmenter la performance collective et individuelle des agents et à accompagner les transformations de notre organisation de travail, dans le but d'atteindre les objectifs et priorités gouvernementales. L'objectif est de tendre vers un management des ressources humaines qui soit davantage prospectif, inclusif et qui permette l'optimisation et l'efficience globale de l'administration de la Polynésie française.

Cette transition stratégique n'a pas pour autant compromis la poursuite des objectifs fixés au PAP 2022. Pour rappel, les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 61 du PAP 2022.

3.2.2 Bilan des réformes

En 2022, le calendrier des travaux réglementaires a permis l'adoption des textes suivants :

❖ Loi du pays :

- Loi du pays n° 2022-37 du 05 octobre 2022 portant dispositions diverses en matière de ressources humaines au sein de la fonction publique de la Polynésie française, JOPF du 05/10/2022, N° 88 NS, p. 6876 ;
- Loi du pays n° 2022-38 du 10 novembre 2022 relative au télétravail dans le secteur public, paru in extenso au Journal Officiel 2022 n° 92 NS du 10/11/2022 à la page 7240 dans la partie lois du pays.

❖ Délibérations :

- Délibération n° 2022-6 APF du 13 janvier 2022 portant dispositions diverses en matière de règlements des frais occasionnés par les déplacements des agents publics de la Polynésie française dans le cadre d'une procédure disciplinaire, JOPF du 21 janvier 2022, N° 6, p. 1406 ;
- Délibération n° 2022-28 APF du 21 mars 2022 portant diverses dispositions applicables aux autorités administratives indépendantes de la Polynésie française, JOPF du 29 mars 2022, N° 25, p. 6532 ;
- Délibération n° 2022-86 APF du 4 août 2022 portant modification de la délibération n° 97-153 APF du 13 août 1997 modifiée portant attribution d'une indemnité de sujétions spéciales à certains personnels de l'administration de la Polynésie française, des autorités administratives indépendantes et des établissements publics de la Polynésie française, JOPF du 12/08/2022, n° 64, p. 17361 ;
- Délibération n° 2022-88 APF du 27 septembre 2022 portant modification de la délibération n° 96-137 APF du 21 novembre 1996 modifiée portant organisation des gardes et astreintes du cadre d'emplois des praticiens hospitaliers de la fonction publique de la Polynésie française, JOPF du 04 octobre 2022, n° 79, p. 21435 ;

- Délibération n° 2022-89 APF du 27 septembre 2022 portant modification des grilles indiciaires des premiers grades des cadres d'emplois de catégorie D, JOPF du 04/10/2022, N° 79, p. 21435.

3.2.3 Bilan des objectifs de performance

Objectif n° 1 : Un management stratégique des RH de l'administration fondée sur la GPEEC

Objectif n°1 - Un management stratégique des RH de l'administration fondée sur la GPEEC								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 : Nombre d'agents formés	Nb	1199	781	1 400	1 600	1002	1200	1300
Indicateur 1.2 : Nb de lauréats aux concours	Nb	16	65	556	350	491	400	400
Indicateur 1.3 : Nb de lauréats aux examens professionnels	Nb	84	24	100	100	97	100	100
Indicateur 1.4 : Nb d'agents ayant bénéficié d'un avancement de grade	Nb	58	177	160	160	201	150	200
Indicateur 1.5 : Nb d'agents ayant bénéficié d'une mobilité (intra et extra-service)	Nb	intra: 755 extra: 99	intra: 1158 extra: 96	intra: 750 extra: 105	intra: 750 extra: 105	intra: 753 extra: 118	intra: 750 extra: 130	intra: 800 extra: 140
Indicateur 1.6 : Ecart entre le taux d'emploi réglementaire et le taux atteint en matière de recrutement des travailleurs handicapés (TH)	Nb	obligatoire: 2% atteint: 1,34%	obligatoire: 2% atteint: 1,46%	obligatoire: 2% atteint: 2%	obligatoire: 2% atteint: 1,63%	obligatoire: 2% atteint: 1,56%	obligatoire: 2% atteint: 2%	obligatoire: 4% atteint: NC
Sources des données : Documentations relatives à la gestion RH, tableaux de suivi de la DGRH, rapports Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - Nombre d'agents formés dans le cadre des formations relevant du budget de formation de la DGRH et des formations spécifiques organisées sur le budget des services administratifs (formation continue, Indicateur 1.2 - Nombre de lauréats aux concours externe et interne sur liste principale et liste complémentaire Indicateur 1.3 - Nombre de lauréats aux examens professionnels dont certains peuvent être infructueux Indicateur 1.4 - Nombre d'agents inscrits au tableau d'avancement entre le 1er janvier et le 31 décembre, au titre de l'année en cours et/ou des années précédentes selon le calendrier des travaux d'avancement. Indicateur 1.5 - Nombre d'agents ayant bénéficié d'une mobilité intra-service et extra-service - les données sur la mobilité intra-service sont basées sur des sources déclaratives des organismes. Indicateur 1.6 - Deux taux sont indiqués: le taux d'emploi réglementaire à atteindre et le taux réel de recrutement des TH Autres commentaires : Dans le cadre d'une mobilité extra-service, l'agent mute dans un nouvel organisme relevant de l'administration polynésienne. Dans le cadre d'une mobilité intra-service, l'agent émarge dans le même service ou établissement.								

■ *Commentaire et analyse des résultats*

Indicateur 1.1 : L'offre de **formation** a été réalisée à 70 % en 2022, contre 80 % en 2021. L'exécution du plan de formation 2022 a permis la réalisation de 1 886 actions de formation (1 635 en 2021) au bénéfice de 1 002 agents (781 en 2021). Les formations dispensées ont concerné essentiellement l'accueil, les marchés publics et le management. Par ailleurs, de nouvelles formations sur la thématique de « l'innovation » ont pu être dispensées en présentiel et à distance.

Indicateur 1.2 : En 2022, l'activité dans la gestion des **concours** est particulièrement soutenue, afin de rattraper le retard dans le recrutement (concours) et l'avancement de grade (examens professionnels).

A la fin de ce 1^{er} semestre 2022, 4 concours ouverts au titre de l'année 2020 et 5 concours ouverts au titre de l'année 2021 ont été réalisés. A la fin de l'année 2022, 100 % des concours prévus ont été ouverts et 50 % ont été organisés jusqu'au forum d'affectation des lauréats. Enfin, les concours ont permis le recrutement de 491 lauréats, en stage pour au plus une année.

Indicateur 1.3 : Dans le cadre des campagnes de promotions aux grades supérieurs, ce sont 22 **examens professionnels**, dont 4 au titre de 2020 et 8 au titre de 2021, qui ont été organisés en 2022. Neuf (9) examens ne nécessitaient pas d'ouverture ni d'organisation au motif qu'aucun poste n'était ouvert à la promotion. Sur les 452 agents inscrits aux examens professionnels, tous cadres d'emplois confondus, 368 se sont présentés, soit 81 %. Le taux de réussite s'élève à 24 %.

Indicateur 1.4 : Dans le cadre des travaux **d'avancement d'échelon et de grade**, ce sont 2 799 actes qui ont été officialisés au cours de l'année 2022. Il s'agit plus précisément de 2 521 actes d'avancement d'échelon dont 1 510 actes d'avancement de l'année 2022 de prévus (100 %) et 1 011 actes portant modification d'un avancement d'échelon sur 1 092 prévus (92,6 %). A ces actes, s'ajoutent 77 actes portant établissement de tableaux d'avancement et 201 actes individuels portant promotion.

En 2022, 22 réunions de commissions ont été organisées pour l'examen des propositions de répartitions des R.D.A. au titre des années 2021 et 2022. Au cours de ces réunions, ont été examinés, 25 dossiers relatifs aux répartitions des mois de réductions d'ancienneté. Au total, 439 mois de RDA ont été attribués à 405 agents au titre de l'année 2022. En 2022, 15 réunions de commissions ont été organisées pour les avancements de grade au titre des années 2019, 2020, 2021 et 2022. Au cours de ces réunions, ont été examinés 53 dossiers relatifs aux avancements de grade. 64 tableaux d'avancement ont été établis au titre de ces années pour un total de 201 agents inscrits.

Indicateur 1.5 : **En rapport avec la mobilité**, le nombre d'agents ayant bénéficié d'une mobilité extra-service a augmenté de 12 % en 2022, cette mobilité entraînant de facto un changement d'autorité d'emploi.

La mobilité intra-service se stabilise autour de 750 mutations au cours d'année. Ces chiffres sont à mettre en parallèle avec l'augmentation de 28 % du nombre de fiche d'orientation individuelle reçues à la DGRH.

Indicateur 1.6 : Les **effectifs de TRH** arrêtés au 31/12/2022, ne seront connus définitivement qu'au 31 mars 2023. Néanmoins, une estimation peut être effectuée prenant en compte l'effectif connu au 31 décembre 2021 auquel s'ajoute la nomination de fonctionnaires stagiaires en 2022 (9). Ainsi, les 112 travailleurs handicapés recensés dans l'administration de la Polynésie française représentent environ 1,56 %, soit un taux inférieur au taux minimal requis de 2 %.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

En matière de **formation**, l'objectif pour 2023 est de professionnaliser les formateurs en mettant en place un parcours de formation, de poursuivre les travaux de refonte de la réglementation et de s'équiper d'un outil de gestion dématérialisée de la formation.

En matière de **concours**, il est prévu la poursuite du chantier de dématérialisation des travaux, et plus particulièrement des phases de correction et d'épreuves d'admission. 9 concours sont prévus au titre de l'année 2023 pour 120 postes.

Les **examens professionnels** ouverts courant 2020-2021 seront finalisés au 1^{er} trimestre 2022, ainsi le retard absorbé permettra de réaliser, en partie, les examens professionnels à ouvrir en 2022 dans le courant de la même année.

En termes **d'avancement d'échelon et de grade**, la cellule s'inscrit dans une démarche anticipative et s'est fixé pour objectif une officialisation de 100 % des actes prévus en année N. L'optimisation des procédures est en cours.

En début d'année 2023, il est prévu une mission d'experts de l'Union européenne du programme TAIEX. L'objectif de cette mission est le partage d'expériences et l'expertise sur les sujets du recrutement et de l'évolution de carrière dans l'administration de la Polynésie française. Les conclusions de cette mission doivent déboucher sur des préconisations en termes de modernisation et d'optimisation du statut de la fonction publique de la Polynésie française.

La **mobilité** est un levier d'évolution de carrière encore sous- exploité. Aussi, l'année 2023 verra le démarrage des travaux réglementaires, avec la mobilité géographique, visant à renforcer l'attractivité du dispositif et garantir une administration compétente et de proximité aux usagers. Par ailleurs, l'acquisition du logiciel Aravihi permettra de moderniser la gestion des mutations et aussi de faciliter les échanges entre les agents et les services d'accueil.

A partir de 2023, un plan d'actions visant à renforcer le **recrutement des TRH** est déployé avec une sensibilisation renforcée des services et des EPA, une coordination élargie à l'ensemble des acteurs entourant le monde du handicap et une proposition de modification des textes réglementaires visant notamment à préciser les modalités d'organisation de l'examen professionnel pour le recrutement des travailleurs reconnus handicapés.

Objectif n° 2 : La refonte du statut de la fonction publique dans un esprit de simplification

Objectif n°2 - La refonte du statut de la fonction publique dans un esprit de simplification								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 : Nombre de personnes ayant participé aux concertations	Nb	0		300	48	48	70	100
Indicateur 2.2: Nombre de LP promulguées modifiant le statut de la fonction publique de PF	Nb	5	2	10	3	2	3	3
Indicateur 2.3 : Nombre de délibérations modifiant le statut de la fonction publique de PF	Nb	7	3	20	15	5	15	15
Sources des données : DGRH Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1 – Nombre de personnes ayant participé aux concertations (1 personne convoquée plusieurs fois sera comptabilisée autant de fois que le nombre de réunions auxquelles elle aura assistées) Indicateur 2.2 : Nb de lois du Pays promulguées au cours de l'année modifiant le statut de la fonction publique de la Polynésie française Indicateur 2.3 : Nb de délibérations adoptées au cours de l'année modifiant le statut de la fonction publique de la Polynésie française								

- *Commentaire et analyse des résultats*

A la fin de l'année 2022, 7 projets de texte sont entrés en vigueur, soit 2 lois du pays et 5 délibérations.

Néanmoins, il convient de préciser que l'activité réglementaire de la DGRH a quasiment doublé par rapport à l'année 2021. Ainsi, 24 projets de délibérations et 4 lois du pays ont été enregistrés contre 12 et 3 respectivement en 2021, soit une augmentation de 86 %. La plupart d'entre eux sont des projets de grande ampleur qui nécessitent le temps de la réflexion.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

La refonte du statut représente un travail de grande ampleur auquel certains travaux réglementaires en cours participent. Elle se fait en concertation avec les représentants des organisations syndicales représentatives dans la fonction publique de la Polynésie française.

Pour l'année 2023, les travaux réglementaires ont été cadencés selon un calendrier trimestriel. Ainsi, sous réserve d'enclencher la procédure d'urgence, le Conseil supérieur de la fonction publique (CSFP) se réunira au moins 4 fois, soit une fois par trimestre. Lors de chaque CSFP, il est prévu de présenter 4 projets de texte, soit un total de 16 projets de texte *a minima* pour l'année 2023.

En amont de chaque consultation du CSFP, des réunions préparatoires seront organisées avec les membres de l'administration et les organisations syndicales afin de travailler sur les projets de texte prévus au CSFP concerné.

Parallèlement, en 2023, une démarche de simplification et de modernisation du statut de la fonction publique de la Polynésie française sera lancée, devant aboutir à la mise en place d'un code de la fonction publique en 2025.

Objectif n° 3 : Développement du SIRH comme pivot de la modernisation du management RH

Objectif n°3 - Le développement du SIRH comme pivot de la modernisation du management RH								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 3.1 : Nombre d'entités administratives disposant de l'outil e-Sedit Web2	Nb	4	5	53	5	5	5	57
Indicateur 3.2 : Nombre d'agents formés à l'outil e-Sedit Web2	Nb	30	35	190	35	35	35	228
Indicateur 3.3 : Nombre d'outils complémentaires et interopérables acquis	Nb	0	1	2	1	2	3	5
Sources des données :								
DGRH								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 3.1 - Nombre d'entités administratives disposant de l'outil e-Sedit Web2								
Indicateur 3.2 - Nombre d'agents formés à l'outil e-Sedit Web2								
Indicateur 3.3 - Nombre d'outils complémentaires et interopérables acquis								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Au cours de l'année 2022, le projet Sedit-Web2 a été redéfini dans ses modalités d'exécution et de mise en œuvre dans ses aspects techniques, juridiques, organisationnels et administratifs. Dans sa communication en date du 13 septembre 2022, le conseil des ministres a validé cette nouvelle stratégie. Un marché négocié avec l'éditeur Berger-Levrault a été lancé le 3 octobre 2022. La signature du marché est prévue en mars 2023 pour une mise en production effective prévisionnelle au second semestre 2024.

L'acquisition d'une application complémentaire et relative au recrutement dénommée 'Aravihi a été engagée au 1^{er} semestre 2022. L'année 2022 a été consacrée aux paramétrages et à l'homologation de la plateforme qui devrait être opérationnelle au premier semestre 2023.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Des travaux de fiabilisation de la donnée devront être menés afin de faciliter la migration vers Sedit-Web2 et d'adapter son paramétrage. Le développement d'une interopérabilité entre API-RH et le Webservice Lexpol devra impérativement être mené en 2023 afin d'assurer la continuité d'une gestion dématérialisée des actes. Concomitamment, la migration des missions de la paie à la DGRH devra être juridiquement actée au cours de l'année 2023, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le déploiement du téléservice 'Alaihi et de ses trois modules (recrutement, mobilité, intégration) au sein de l'administration sera progressivement mis en œuvre sur l'année 2023 et 2024.

3.2.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
902/962 01 - RESSOURCES HUMAINES	228 597 624	0	195 038 165
<i>Le développement d'un management stratégique RH fondée sur la GPEEC</i>			0
<i>Mise en œuvre de la formation professionnelle continue</i>	86 828 296		86 828 296
<i>Mise en place de sessions de formation dispensées par des formateurs occasionnels de la PF</i>			0
<i>Organisation des concours et examens professionnels</i>	108 209 869		108 209 869
<i>Mise en place de pénalités visant à favoriser le recrutement de TRH</i>	0		0
La refonte du statut de la fonction publique dans un esprit de simplification			
<i>Travaux de réforme des statuts</i>			
Le développement du SIRH comme pivot de la modernisation du management RH			
<i>Migration Sedit vers Sedit-Marianne Web 2 (services administratifs + EPA) + accompagnement</i>	21 731 307		
<i>Licences pour les services administratifs</i>			
<i>Développements complémentaires pour les services administratifs</i>	11 828 152		
<i>Crédits du 962 02</i>			
<i>Continuité de la médecine professionnelle et préventive à l'égard des agents de la fonction publique</i>	463 302 946		463 302 946
<i>Gestion de l'avancement et des promotions internes des agents de la fonction publique</i>			0

3.2.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

3.2.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

3.2.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

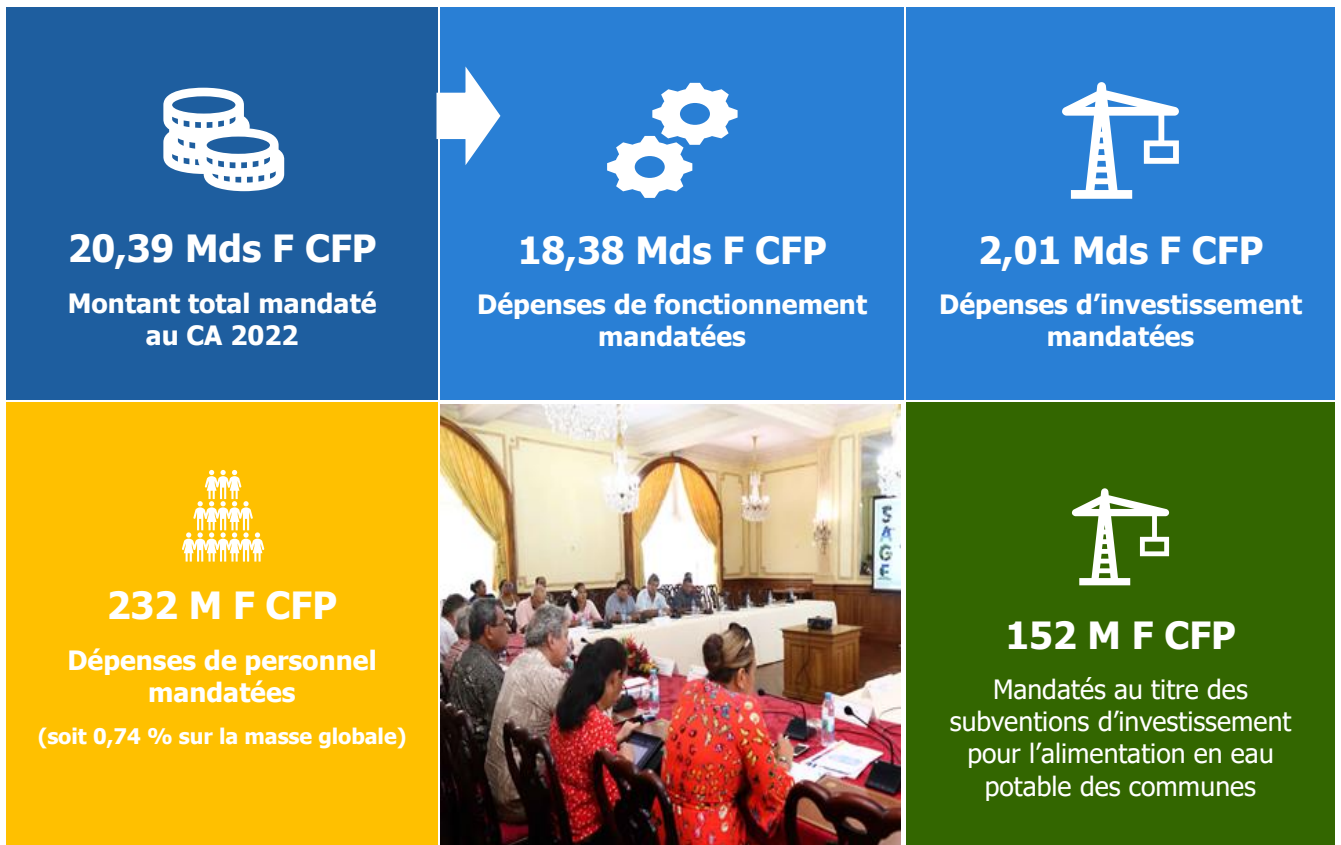
3.3 Programme 902 02/962 02 : rémunération et charges

902//962 Personnel <i>en milliers de F CFP</i>	BP 2022	BM 2022 (A)	Réalizations 2022 (B)	Rappel réal. 2021 (C)	Ecart		Ratios	
					A-B	B-C	B/A	(B)/Tot. Budget fct
Investissement								
902 01 Ress. humaines					-	-	-	-
902 02 Rémunération et charges					-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonctionnement								
962 01 Ress. humaines	247 200	230 200	199 284	258 483	30 916	-59 199	86,57	0,13
<i>Autres</i>	247 200	230 200	199 284	258 483	30 916	-59 199	86,57	0,13
962 02 Rémunération et charges	31 902 218	32 529 882	31 911 658	31 285 351	618 225	626 307	98,10	21,23
<i>Personnel</i>								0,00
<i>Personnel</i>	31 902 218	32 529 882	31 911 658	31 285 351	618 225	626 307	98,10	21,23
Total	32 149 418	32 760 082	32 110 942	31 543 834	649 141	567 108	98,02	21,36
TOTAL par mission/programme								
962 01 Ress. humaines	247 200	230 200	199 284	258 483	30 916	-59 199	86,57	0,13
962 02 Rémunération et charges	31 902 218	32 529 882	31 911 658	31 285 351	618 225	626 307	98,10	21,23
Total	32 149 418	32 760 082	32 110 942	31 543 834	649 141	567 108	98,02	21,36
PM								
960 07 <i>Personnel cabinet</i>	957 067	892 067	830 494	787 656	61 573	42 838	93,10	0,55

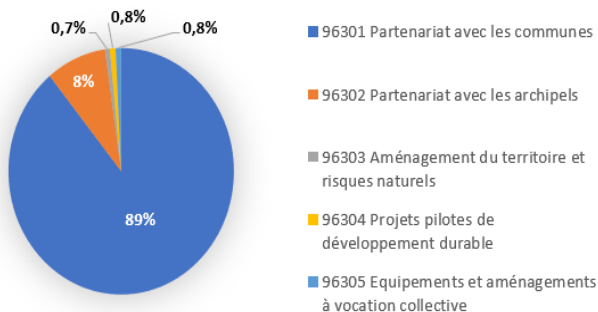
Hors écriture d'ordre, la mission « personnel » (902/962) représente 21,36 % des dépenses totales de l'exercice, soit 32,11 milliards de F CFP contre 31,544 milliards de F CFP en 2021.

Il est important de noter que la mission « personnel » comprend, depuis 2021, les dépenses de personnel non permanent engagé pour une durée supérieure ou égale à 1 an selon le mécanisme des travaux en régie. Depuis 2022, cette mission comprend également celles générées par le recrutement en travaux en régie de personnel non permanent engagé par la direction de l'équipement pour une durée inférieure à 1 an.

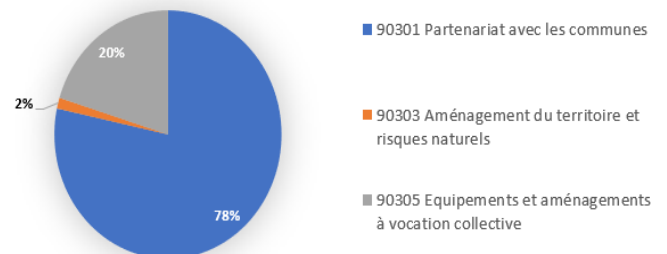
4. MISSION 903/963 : PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITES



Répartition des dépenses de fonctionnement par programme



Répartition des dépenses d'investissement par programme



4.1 Revue de la politique générale de la mission

✚ Au titre du développement des communes :

Les communes de Polynésie française constituent des partenaires importants du développement du Pays. L'éclatement de celui-ci rend ce partenariat d'autant plus indispensable pour améliorer la vie quotidienne des populations, notamment en matière d'eau potable, de traitement des déchets, de protection de l'environnement, de transition énergétique, d'éducation et de jeunesse.

Un des axes forts de la gouvernance du Président de la Polynésie française : faire confiance aux « tavana » et leur donner les moyens de développer les îles et leur archipel.

C'est pourquoi, les outils financiers auxquels le Pays contribue en totalité ou en partie (DDC, FIP, CRSD, conventions avec l'Etat...) sont autant de moyens essentiels pour les communes dans la mise en œuvre de leurs compétences propres, en matière d'investissement.

Elles peuvent en outre s'appuyer sur les circonscriptions administratives chargées d'assurer un service public de proximité.

✚ Au titre de l'aménagement et du développement du territoire :

Le code de l'aménagement de la Polynésie française régit les sujets d'aménagement des territoires, qui se définissent au travers des documents d'urbanisme que sont le schéma d'aménagement général de la Polynésie française (SAGE), les plans généraux d'aménagement (PGA) ou les plans de prévention des risques naturels (PPRn). Cette politique d'aménagement du territoire s'appuie sur des données cartographiques, dont les mises à jour permettent de planifier et suivre les équipements structurants et les aménagements nécessaires au développement du Pays.

Pour parvenir à ces objectifs de planification de l'aménagement et du développement du territoire, quatre objectifs ont été retenus pour 2022 :

- Suivre la mise en œuvre du schéma d'aménagement général (SAGE) de la Polynésie française, coordonner celle-ci et son évaluation avec l'agence d'aménagement et de développement des territoires de la Polynésie française ('Ōpua) ;
- Conseiller et suivre les communes et leurs groupements dans la gestion et l'élaboration de leurs plans d'aménagement : plan général d'aménagement (PGA), plan d'aménagement détaillé (PAD), plan de gestion de l'espace maritime (PGEM) et plan de prévention des risques naturels (PPRn) ;
- Suivre l'exécution des documents d'aménagement et des règlements pris en la matière ;
- Apporter une expertise dans l'analyse des dossiers d'études et de notices d'impact sur l'environnement⁵ et dans les domaines de sa compétence à l'ensemble des unités du service.

La mise en œuvre de ces objectifs a nécessité en 2022 la mise en place de 51 millions F CFP de crédits destinés d'une part, à l'agence d'aménagement et de développement durable 'Ōpua pour son rôle de conseil auprès de la DCA et des communes à hauteur de 45 millions F CFP et 6 millions F CFP d'autre part, pour les études de définition et de configuration d'un opérateur aménageur ensablé.

✚ Au titre des ressources marines :

La bonne gestion des ressources marines implique une participation centrale des communautés impliquées et à ce titre, le rôle des communes est essentiel à tous les niveaux d'intervention, de la conception des mesures et programmes jusqu'au contrôle de leur application et bonne mise en œuvre.

✚ Au titre des grands travaux :

L'établissement public industriel et commercial « Grands projets de Polynésie » est le principal outil à disposition de la collectivité pour mener une politique générale de grands travaux. Depuis plusieurs années, il s'est vu confier la conception et la réalisation du très vaste projet d'aménagement touristique à Outumaoro appelé « Le Village Tahitien ».

L'EPIC est également chargé de constituer, d'entretenir et de valoriser une réserve foncière dans l'attente de la définition d'un programme d'équipement ou d'aménagement à vocation collective.

⁵ La cellule études conseils en aménagement (CECA) porte pour le compte de la cellule des travaux immobiliers de Papeete (CTI/PPT) l'ensemble de la procédure d'instruction des études d'impact.

Pour mener ces deux missions, l'établissement a reçu cinq subventions d'investissement totalisant 184 315 963 F CFP en 2022, dont 149 939 403 F CFP concernaient le Village Tahitien et 34 376 560 F CFP pour acquérir des droits indivis relatifs à l'assise foncière de l'ancien Club Med de Moorea (Tiahura).

L'entretien des sites confiés ou transférés à G2P dans l'attente de développement de grands projets est financé par la moitié du produit d'une taxe affectée, la taxe sur les grands travaux et routes (TSGTR).

4.2 Programme 903 01/963 01 : partenariat avec les communes

4.2.1 Bilan des orientations stratégiques

Dans un contexte « d'après » crise sanitaire et économique résultant de la lutte contre la pandémie du virus COVID 2019 et de son variant Delta, 2022 aura essuyé des perturbations inédites du marché économique, en raison des hausses substantielles de coût et des difficultés d'approvisionnement ainsi que d'acheminement en provenance de l'extérieur.

Cette situation de crise et d'incertitude, intensifiée par la crise russo-ukrainienne qui a débuté en février 2022, a conduit le Pays à prendre des mesures adaptées et anticipatives afin de préserver notamment les opérations d'investissement des communes.

Ainsi, le Pays aura non seulement maintenu ses moyens annuels déjà fortement mobilisés au plan financier mais les aura conjugués avec des mesures d'adaptation au plan réglementaire. Ces dernières sont abordées ci-après.

Enfin, le levier économique en termes de commande publique que représentent l'ensemble de ces investissements communaux, bien utiles pour maintenir la relance économique d'ores et déjà engagée.

4.2.2 Bilan des réformes

1. *Modification réglementaire intervenue pour adapter certaines conditions d'octroi au contexte mondial exceptionnel*

Dans le prolongement de ce qui avait été mis en place en 2020 sur l'adaptation des textes au contexte particulier de la crise « Covid-19 », a été introduite en 2022, pour ce qui concerne les octrois au titre de la DDC, la loi du pays n° 2022-30 du 23 août 2022 portant adaptation de certains délais en matière d'octroi de concours financiers aux communes de la Polynésie française et à leurs groupements en raison des retards d'acheminement et de livraison des équipements et matériaux importés.

Cette dernière est applicable aux opérations impactées par les problématiques d'acheminement et de livraison des matériaux et équipements importés. En effet, depuis la fin du confinement, la perturbation des imports perdurent et impactent lourdement les opérations dépendant de fournitures extérieures.

Ainsi et à titre exceptionnel, les délais de validité des décisions attributives d'un concours financier de la Polynésie française peuvent être prorogés de 6 mois supplémentaires si la réalisation des opérations financées souffre d'un retard lié aux difficultés précitées.

Cette mesure d'adaptation a permis d'anticiper et de limiter les effets sur les investissements communaux en cours de financement.

2. *Partage de compétences statutaires entre le Pays et les communes – des travaux entre les instances du Pays et le monde communal fortement engagés en 2022*

Deux projets de lois du pays ont fait l'objet d'une approbation à l'unanimité en session extraordinaire de l'Assemblée de Polynésie française en date du 17 janvier 2023.

Fruits de plusieurs années de travail, ces deux textes fixent les principes généraux des articles LP 48 et LP 55 de la loi statutaire. Le premier article du statut prévoit (article LP 48) prévoit la possibilité pour les autorités de la Polynésie française de déléguer au maire ou au président d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), une délégation de compétence pour prendre des mesures individuelles d'application de la réglementation édictée par le Pays.

Le second article prévoit la possibilité pour la Polynésie Française de confier aux communes ou aux établissements communaux ou de coopération intercommunale, et réciproquement pour ces derniers, de confier à la Polynésie française, la réalisation d'équipements collectifs ou la gestion de services publics relevant de leurs compétences respectives.

Ces textes constituent la première étape d'un chantier institutionnel d'ampleur qui a fait l'objet de travaux et dialogue entre les institutions du Pays et les maires. En 2022 le temps a été particulièrement investi dans une consultation élargie, sans aucun délai fixé, de l'ensemble des Tavana, principaux demandeurs de ces dispositions. L'avis de ces derniers, sur les deux projets de loi, porté par le Syndicat pour la Promotion des communes de Polynésie française ayant été rendu en octobre 2022, il a fallu accélérer le processus d'approbation au mieux entre la fin 2022 et le tout début de l'année 2023.

Ce partage de compétences statutaires, entre les communes et groupements de communes, et le Pays, n'existe nulle part ailleurs sur le territoire national. La Polynésie française, et les 48 communes qui la composent, écrivent ici les pages d'un nouveau chapitre de leur histoire institutionnelle.

Le travail devra néanmoins se poursuivre pour une mise en application efficiente et maîtrisée de ces dispositifs. Leur pratique et expérimentation par l'ensemble des parties concernées représentent un enjeu de choix et un défi majeur pour les années à venir.

3. Information des communes par courrier du Président du Pays, quant à l'issue des dossiers de demandes de financement déposés, sous réserve de la décision d'octroi par le conseil des ministres

Mesure d'amélioration de la communication et de l'accessibilité par les communes, à l'issue réservée à leurs demandes de financement pendantes, sans attendre les arrêtés du Conseil des ministres (instance décisionnelle finale dont l'acte peut intervenir plusieurs mois après le dépôt en raison des procédures d'instruction et des contraintes statutaires : CDE, CCBF ...), cette communication, signée du Président du Pays, permet d'informer les communes dans des délais raccourcis de plusieurs semaines, sous réserve des décisions d'octroi qui demeurent la prérogative du Conseil des ministres.

4. Renforcement de la visibilité de la politique de soutien au développement des communes par le Pays via la publication d'une synthèse des chiffres clé issus du rapport annuel d'activité du service concerné (DDC).

Cette édition a été diffusée à l'ensemble des partenaires institutionnels pour asseoir notamment, la transparence de la gestion des fonds publics dédiés aux investissements de toutes les communes mais également pour rendre plus visible la politique de soutien et de partenariat telle que mise en œuvre par le Président et son gouvernement.

5. Renforcement de la visibilité des équipements et infrastructures financés par le Pays via la DDC, au moyen de l'édition et la mise à disposition d'un autocollant contenant le logo dudit service et de la Polynésie française.

Mise en œuvre en fin d'année, cette mesure fait d'ores et déjà l'objet d'un accueil positif de plusieurs communes.

4.2.3 Bilan des objectifs de performance

Objectif n° 1 : Une politique volontariste de soutien des investissements communaux

Objectif n°1 - Une politique volontariste de soutien des investissements communaux								
Maintenir le niveau élevé de participation du pays aux investissements communaux								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Montant des octrois financiers du pays au profit des projets communaux (tous dispositifs confondus)	F CFP	873 409 913	3 031 852 949	4 020 768 659	1 683 448 232	3 625 242 208	5 710 000 000	2 863 000 000
Indicateur 1.2 - Taux de participation du pays aux investissements communaux	%	55%	50%	50%	45%	44,37%	45%	45%
Sources des données : Tableaux de bord annuels DDC - Subcom - FBO								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 1.1 - montant des octrois financiers d'investissement accordés par arrêtés du CM au 31 décembre de l'année cible - tous dispositifs confondus (DDC, CRSD, CDP, CDT, Abris).								
Indicateur 1.2 - le taux de participation du Pays aux investissements communaux est obtenu par le montant des subventions validées en CM sur année cible rapporté au coût total TTC des opérations financées.								
Autres commentaires :								
Indicateur existant sur les années précédentes mais dont le mode de calcul a été modifié. En effet, tous les octrois par le CM sont désormais comptabilisés quel que soit le dispositif concerné (financement exclusif DDC ou convention Etat - Pays - communes). Les données par année sont actualisées en conséquence.								

▪ Commentaire et analyse des résultats

La politique volontariste d'aide au développement des communes est principalement assise sur l'ensemble des octrois validés par décision du Conseil des ministres entre le 1er janvier et le 31 décembre de chaque année (indicateur 1.1) tous dispositifs confondus. Par souci de fiabilité, cette donnée ne comprend que les financements ayant fait l'objet d'un arrêté d'octroi par le conseil des ministres au 31 décembre 2022.

L'ensemble des participations financières du Pays ont porté le montant total des enveloppes programmées sur 2022, dédiées au développement des communes à 3.625.242.208FCFP se décomposant comme suit :

1. Interventions directes de la DDC : 1 381 662 418 F CFP ;
2. Contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD) : 57 481 384 F CFP ;
3. Contrat de développement et de transformation pour la Polynésie française (2021 – 2023) relatif au financement des projets d'investissements communaux (CDT) : 1 733 030 136 F CFP ;
4. Convention relative à des bâtiments publics pouvant servir d'abris de survie dans l'archipel des Tuamotu-Gambier (Polynésie Française) en cas de survenance d'un évènement météorologique majeur (2021 – 2025) : 453 068 270 F CFP.

Plus particulièrement, le chiffre réalisé au 31 décembre 2022, un peu en deçà de la prévision cible, s'explique par l'officialisation en 2023, des arrêtés d'octroi issu de la programmation des opérations au titre de l'année 2022 de la convention des abris de survie. Voir développement ci-après sur l'objectif 3.

Néanmoins, la forte tendance haussière du volume annuel de financement, amorcée en 2021, se confirme en 2022 et devrait s'amplifier en 2023. Voir développement ci-après sur l'objectif 2.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

La valeur cible de 2023 (indicateur 1.1) est actualisée pour tenir compte notamment des programmations au titre de la convention sur les abris de survie, et la sortie des arrêtés d'octroi par le Conseil des ministres entre 2022 et 2023. Cette actualisation s'appuie également sur les estimations mises à jour quant aux octrois relevant notamment de l'autorisation de programme de 2023 au sein du budget de la DDC, dédiée à la mise en œuvre de la politique sectorielle de l'eau PSE - AEU à hauteur de 4 milliards F CFP. Les prévisions d'octroi sur cette autorisation de programme s'établissent à près de 2,9 milliards en 2023. Voir développement sur l'objectif 3.

L'ensemble de ces estimations sont soumises aux contraintes et délais exceptionnels pouvant naître des élections pour le renouvellement intégral de l'Assemblée de la Polynésie française en 2023.

Objectif n° 2 : Soutenir fortement la mise en œuvre par les communes et les groupements de communes de leurs compétences environnementales

Objectif n°2 - Soutenir la mise en oeuvre par les communes et les groupements de communes de leurs compétences environnementales								
Concentrer une part essentielle des octrois financiers du pays au financement des investissements communaux dédiés aux services publics environnementaux (AEP AEU DECHETS)								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Réalisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Montant des octrois financiers accordés par le conseil des ministres au profit des projets d'investissement communaux en matière de compétence environnementale (AEP AEU et DECHETS)	M F CFP	50	747	1 861	894	1 844	3 885	1 000
Sources des données : Tableaux de bord annuels DDC - Subcom - FBO								
Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - montant des octrois financiers d'investissement accordés par arrêtés du CM au 31 décembre de l'année cible - tous dispositifs confondus (DDC, CRSD, CDP, CDT, Abris). Indicateur 1.2- le taux de participation du Pays aux investissements communaux est obtenu par le montant des subventions validées en CM sur année cible rapporté au coût total TTC des opérations financées.								
Autres commentaires : Indicateur existant sur les années précédentes mais dont le mode de calcul a été modifié. En effet, tous les octrois par le CM sont désormais comptabilisés quel que soit le dispositif concerné (financement exclusif								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Considérant les enjeux et les défis environnementaux en présence, ce secteur concentre la part la plus importante chaque année des aides accordées par le Pays au titre des interventions directes via la DDC mais surtout, jusqu'en 2020 au titre du contrat de projets relatif aux investissements communaux environnementaux et depuis 2021, et au titre du nouveau contrat de développement et de transformation pour la Polynésie française (2021 – 2023) relatif au financement de projets d'investissement communaux.

Pour rappel, le nouveau contrat s'est ainsi inscrit dans le prolongement direct du contrat de projets Etat – Polynésie française (2015 -2020) ; il porte sur un volume minimum de projets de 6 milliards F CFP toutes taxes comprises, financés par l'Etat et la Polynésie française à parité soit 2 643 milliards F CFP chacun, et par les bénéficiaires pour une part comprise entre 5 % et 20 % minimum du montant desdits projets.

La part annuelle du Pays (à l'identique de celle de l'Etat) est de 881 millions F CFP ce qui représente le montant annuel de l'AP budgétaire idoine, soit un potentiel annuel de subventions, cumulées Etat et Pays de plus de 1 760 milliard F CFP, dédiées exclusivement aux compétences environnementales communales.

Le montant des octrois accordés par le conseil des ministres atteint au 31 décembre 2022 une réalisation à concurrence de 1 844 043 337 F CFP.

Très proche de la prévision, celle-ci comprend notamment les soutiens financiers du Pays au titre du contrat de développement et de transformation 2021 – 2023 (CDT) et à concurrence de 1 733 030 135 F CFP. Le reliquat correspond aux financements directs du Pays via la DDC.

Les octrois au titre du CDT sont conformes aux prévisions et comprennent les programmations de 2021 pour lesquels le comité de pilotage a été réuni en fin d'année et celles de 2022 pour lesquelles il a pu se tenir plus tôt qu'en 2021.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Pour rappel, le montant ciblé pour 2023 marque une forte augmentation des moyens alloués par le Pays. Cette augmentation s'explique notamment par une prise en charge exceptionnelle sur le budget du Pays, de dossiers susceptibles d'être déposés en 2023 en matière d'assainissement des eaux usées.

Cet accompagnement financier du Pays offre les perspectives d'une forte impulsion en la matière, pour la période 2023-2025 et laisse entrevoir un effet levier, en sus des dispositifs financiers et partenariaux existants (CDT notamment).

Même si cette enveloppe exceptionnelle ne pourra suffire à couvrir tous les besoins à long terme, elle marque fortement la politique volontariste du Pays en matière environnementale et contribue à la mise en œuvre de la Politique sectorielle de l'eau. Celle-ci fait par ailleurs l'objet d'un appui budgétaire de l'Union européenne à hauteur de 3,7 milliards F CFP pour la période 2023 – 2025.

Ainsi, la mise en place en 2023 d'une AP de 4 milliards F CFP, au sein du budget de la DDC, pour les projets AEU et le maintien des autres moyens annuels (DDC, CDT...), par ailleurs, pour l'ensemble des services publics environnementaux, permet à la Polynésie française d'affermir concrètement ses ambitions en matière environnementale.

Le montant ciblé pour 2023 a été actualisé pour tenir compte d'un affinage des prévisions opéré depuis fin 2022, sur tous les volets (AEP AEU Déchets).

Objectif n° 3 : Protéger les populations les plus vulnérables en cas de survenance d'évènement météorologique majeur

La convention relative à des bâtiments publics pouvant servir d'abris de survie, dans l'archipel des Tuamotu, en cas de survenance d'un évènement météorologique majeur, signée par le Premier ministre à Paris le 30 mars 2021 puis le 29 avril 2021, à Papeete, par le Haut-commissaire de la République en Polynésie française, le Président de la Polynésie française et l'ensemble des élus concernés, a pour objectif de poursuivre et d'achever la couverture des atolls en abris de survie aptes à assurer la protection des populations devant le déchainement des éléments naturels.

Le dispositif conventionnel repose donc sur un partenariat renforcé entre ces trois partenaires institutionnels. D'un montant de 6 milliards F CFP, il s'étale sur 5 ans et concerne 17 abris (9 nouveaux abris, 3 réhabilitations et 5 extensions).

Ainsi, à l'heure où le réchauffement du climat provoque, dans le monde entier, des évènements météorologiques d'une puissance supérieure à celle connue au siècle dernier, ce partenariat renouvelé entre l'Etat et le Pays pour la sécurité des populations des Tuamotu doublé d'une réponse concrète aux attentes des élus constitue un objectif majeur de la politique de développement des communes.

Objectif n°3 - Protéger les populations les plus vulnérables en cas de survenance d'évènement météorologique majeur								
Participer à la construction de bâtiments publics pouvant servir d'abris de survie dans l'archipel des Tuamotu en cas de survenance d'un évènement météorologique majeur (2021 - 2025)								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 3.1 - Niveau d'engagement de l'enveloppe contractuelle du pays	M FCFP	-	225,23	1 134	649,68	678	1 268	3 019
Indicateur 3.2 - Nombre cible de personnes protégées par opération de travaux engagée financièrement (octroi par le Conseil des ministres)	HAB	-	534	1 298	1 298	1 298	2 224	3 177
<p><u>Sources des données :</u> Convention des abris Etat - Pays - communes - serveurs comptables et tableaux de bord DDC</p> <p><u>Mode de calcul des indicateurs :</u> Indicateur 3.1- Montant, cumulé d'année en année, des financements octroyés par décision du conseil des ministres, à rapporter au montant contractualisé de 3,019 milliards XPF (part Pays) prévue au contrat pour sa durée de 2021 à 2025 Indicateur 3.2- Nombre, cumulé d'année en année, de personnes protégées telles que ciblées par les opérations de travaux (hors études) dont le financement (part pays) est validé par le Conseil des ministres, à rapporter à l'objectif de 8 595 de personnes couvertes résultant de la convention Etat - pays - communes en 2025</p> <p><u>Autres commentaires :</u> Objectif et indicateurs nouveaux, convention officialisée en 2021. Pas de données sur les exercices antérieurs.</p>								

- *Commentaire et analyse des résultats*

1. Pour l'indicateur 3.1, le réalisé de 2022 est issu des opérations programmées au titre de 2021 par le comité de pilotage et partie de celles programmées au titre de 2022 et ayant fait l'objet d'un octroi par le conseil des ministres avant le 31 décembre 2022.

La tenue du dernier comité de pilotage de programmation en novembre 2022 reporte les arrêtés du conseil des ministres en 2023. Ceci explique la différence entre la prévision de 2022 et sa réalisation en fin d'année.

2. S'agissant de l'indicateur 3.2, les réalisations de 2022 se confirment et s'appuient sur les dossiers de travaux engagés (les opérations d'études ne sont pas considérées dans les décomptes), dégageant des capacités supplémentaires en nombre de personnes protégées.

Ainsi, au 31 décembre 2022, la cible de l'année est atteinte, grâce aux opérations de travaux engagées par octroi du conseil des ministres depuis le lancement de la convention en 2021.

A terme, soit à l'échéance de la convention en 2025, l'ensemble des opérations de travaux engagées (hors études) devront offrir une capacité d'accueil en nombre d'habitants correspondant à l'objectif fixé de 8 595 personnes.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

S'agissant de l'indicateur 3.1, la cible de 2023 comprend essentiellement les opérations programmées par le COPIL en novembre 2022 et devant faire l'objet d'arrêtés d'octroi par le Conseil des ministres en 2023.

Un possible ralentissement de la programmation est prévisible en raison du fait que certaines communes, ayant plus d'un bâtiment à construire, auront déjà entamé la mise en œuvre d'un premier projet de bâtiment et ne pourraient supporter financièrement, dans le même temps, un second chantier.

Par ailleurs, depuis la mise en œuvre de la convention, les membres du COPIL ont validé 25 opérations pour un coût global qui s'élève à 3 330 314 368 F CFP TTC, toutes maîtrises d'ouvrages confondues (Pays/Commune). Ceci porte le taux d'engagement (indépendamment des arrêtés d'octroi) sur les deux premières années à 141 % des enveloppes annuelles prévues au contrat et celui sur les cinq années à 53 %.

La programmation de la convention est très dynamique et en avance sur la ventilation théorique prévue.

A terme, soit à l'échéance de la convention en 2025, le Pays et l'Etat devraient avoir engagé la totalité de l'enveloppe à laquelle chacun s'est engagé.

4.2.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
903/963 01 - PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES	0	1 578 403 147	1 578 403 147
<i>Subventions aux communes</i>		1 578 403 147	1 578 403 147
			0

4.2.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

4.2.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

4.2.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

4.3 Programme 903 02/963 02 : partenariat avec les archipels

4.3.1 Bilan des orientations stratégiques

Le programme « Partenariat avec les archipels » retrace les actions visant à proposer et mettre en œuvre la politique des autorités de la Polynésie française en matière d'administration et de développement des archipels, exécuter les missions des services représentés et accompagner les porteurs de projet et les communes.

Ce partenariat se traduit sur le terrain par la présence des circonscriptions administratives, relais du service public aux populations de l'archipel. Les résultats sont détaillés au bilan des objectifs de performance.

Pour ce qui concerne les affaires économiques, le dispositif de prise en charge du fret vise d'une part à éviter que le coût du fret maritime interinsulaire ne vienne renchérir le prix des produits de première nécessité, de l'eau, de certains produits nécessaires au développement économique des îles et aux ménages (matériaux de construction, intrants agricole, certains PGC). D'autre part, il vise également à gommer le coût du fret de certains produits expédiés depuis les îles (produits agricoles, certains produits agricoles transformés, artisanat) vers Tahiti de façon à améliorer leur compétitivité par rapport aux biens produits à Tahiti.

Le dispositif consiste en une prise en charge à 100 % du fret (sauf pour les citernes de récupération des eaux de pluie où il est plafonné à 50 %) et remplit donc pleinement ses objectifs. Néanmoins, le dispositif est complexe et certains armateurs refusent d'y contribuer en facturant le transport des marchandises dont le fret serait pris en charge par la Polynésie française. En l'absence d'obligations en ce sens dans leur licence d'exploitation, le Pays ne peut pas contraindre les armateurs à participer au dispositif, de ce fait certaines îles et usagers ont des difficultés à accéder au dispositif.

4.3.2 Bilan des réformes

En 2022, les dispositions réglementaires ont été modifiées pour permettre à la DGAE d'accepter les connaissements dématérialisés générés par REVATUA, applicatif développé par la Direction polynésienne aux affaires maritimes (DPAM). En parallèle, la DGAE travaille avec la DPAM au développement d'un module, dans REVATUA, facilitant le traitement de demande de prise en charge du fret. Enfin, le dispositif concernant le fret des produits de l'artisanat a été mis à jour pour tenir compte des évolutions du statut de l'artisan lié à l'entrée en vigueur de la loi du pays n° 2022-14 du 4 février 2022 relative au statut de l'artisan traditionnel de Polynésie française.

Les autres évolutions réglementaires prévues n'ont pas pu être réalisées en 2022, l'effort de la DGAE s'étant concentré sur l'interconnexion avec Revatua.

4.3.3 Bilan des objectifs de performance

🚩 Au titre de la circonscription administrative des Australes (CAU) :

Objectif n° 1 : Renforcer la proximité de l'administration avec les usagers de l'archipel

Objectif n° 1 (Australes) - Renforcer la proximité de l'administration avec les usagers de l'archipel								
Assurer un service public de proximité minimum dans chaque île de l'archipel par l'organisation et la coordination de deux tournées administratives par an								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Gible
Indicateur 1.1 - Nb de tournées administratives / an (1 île touchée par tournée)	Nb	2	7	9	5	4	5	5
Indicateur 1.2 - Nombre de services qui participent aux tournées administratives	Nb	4 à 8	4 à 8	4 à 8	4 à 8	3	4 à 8	4 à 8
Sources des données : Base de données de la CAU Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du nombre de tournées du Tavavao Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir du nombre de service représenté par au moins un agent								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

En 2022, les agents du bureau de développement de la CAU ont assuré des permanences de réception de la population sur les îles de Tubuai, Rurutu, Rimatara, Raivavae.

Une première tournée s'est faite en février 2022 sur Raivavae accompagnée de la subdivision des affaires foncières, et de la subdivision de la direction de l'agriculture. Une rencontre a eu lieu avec les élus et le maire sur les différents projets en cours de l'île. Une deuxième mission a été réalisée du 11 au 16 septembre 2022.

Pour Rimatara, deux tournées ont été réalisées, une première en juin, puis une seconde du 31 octobre au 4 novembre.

Concernant Rapa, une mission de deux semaines était prévue sur l'île de Rapa durant la période de vacances scolaires d'octobre 2022. Cependant, en raison du festival des Australes qui s'est déroulé sur Tubuai à cette même période la mission a dû être annulée et reportée à 2023.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

En 2023, la CAU prévoit une mission sur RAPA au second semestre 2023.

Objectif n° 2 : Renforcer l'action du service public dans l'archipel

Objectif n° 2 (Australes) - Renforcer l'action du service public dans l'archipel								
Mise à jour des conventions de représentation des services centraux et poursuite des activités de conseil, d'orientation et de soutien des porteurs de projets privés, associatifs ou communaux et actualiser la base de données sur l'archipel.								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Révision des conventions de représentation	Nb	1	supprimé	supprimé	supprimé	supprimé	-	-
Indicateur 2.2 - Un site internet informe les citoyens	Oui/Non	Non	Non	Non	3 publications d'une newsletter	3 publications d'une newsletter	4 publications (1/trimestre)	4 publications (1/trimestre)
Sources des données : Base de données de la CAU Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1 - indicateur calculé à partir du nombre de conventions révisées, échanges avec les services centraux (supprimé dans le PAP 2021) Indicateur 2.2 - Indicateur calculé à partir des prestations réalisées								

- *Commentaire et analyse des résultats*

La CAU poursuit la mise à jour des conventions de représentations des services administratifs du Pays et plusieurs échanges en 2022 avec la DGAE ont conduit début 2023 à une rencontre entre la DGAE et toutes les circonscriptions, afin de finaliser le projet de convention de représentation de cette direction dans les archipels.

Concernant le site internet, la CAU ainsi que les trois autres circonscriptions de Polynésie se sont réorientées vers la publication d'une newsletter, dans un premier temps. Ce projet a été réalisé avec succès, puisque depuis le 2ème trimestre 2022, la première publication nommée « Ve'a Nati » a été publiée. Il s'en est suivi 2 autres publications aux trimestres suivant.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

En 2023, la CAU souhaite poursuivre la mise à jour de sa convention avec la direction des transports terrestres. En effet, dans le cadre de la mise en place du guichet unique, la CAU souhaite récupérer les missions de réception du public, uniquement administrative.

La CAU, et les trois autres circonscription poursuivent les publications de la newsletter « Ve'a Nati » en 2023, et un cahier des charges du site internet des circonscription a été rédigé en 2022 pour le lancement d'un appel d'offre en 2023.

Objectif n° 3 : Renforcer l'accompagnement du développement de l'archipel

Objectif n° 3 (Australes) - Renforcer l'accompagnement du développement de l'archipel								
Poursuivre les activités de conseil, d'orientation et de soutien des porteurs de projets privés, associatifs ou communaux et actualiser la base de données sur l'archipel.								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 3.1 - Fiches îles mises à jour (sur 5)	Nb	5	5	5	5	5	5	5
Indicateur 3.2 - Nombre de maires rencontrés pour conseils et orientation (sur 5)	Nb	5	4	5	5	4	5	5
Indicateur 3.3 - % d'usagers reçus et accompagnés dans leurs demandes, ou démarches administratives	%	Tubuai 50% Rurutu 50% Rimatara 5% Raivavae 5% Rapa 0%	Tubuai 50% Rurutu 50% Rimatara 5% Raivavae 5% Rapa 0%	Tubuai 55% Rurutu 55% Rimatara 15% Raivavae 15% Rapa 15%	Tubuai 55% Rurutu 55% Rimatara 15% Raivavae 15% Rapa 15%	Tubuai 47% Rurutu 26% Rimatara 3% Raivavae 13% Rapa 0%	Tubuai 55% Rurutu 55% Rimatara 15% Raivavae 15% Rapa 15%	Tubuai 55% Rurutu 55% Rimatara 15% Raivavae 15% Rapa 15%
Sources des données : Base de données de la CAU Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 3.3- Nb d'usagers reçus / Nb total d'administrés								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Fiches îles mises à jour :

La mise à jour des données se fait sur les fiches îles de la circonscription. Elles sont mises à jour, en fonction de la réception d'informations et de statistiques de l'archipel, tout au long de l'année.

Rencontre des maires pour conseil et orientation :

Lors de chaque tournée et missions dans les îles, une rencontre a systématiquement lieu avec le maire, afin de lui exposer les motifs de la mission et d'échanger sur les différents projets de commune.

Réception des usagers de l'archipel pour conseil, accompagnement et orientation :

L'activité de conseil, d'orientation et de soutien aux porteurs de projets de l'archipel s'élève à 1 835 personnes reçu sur la totalité de l'archipel.

Dans le cadre de l'accomplissement des missions de la circonscription administrative des îles Australes, la circonscription a effectué deux tournées par an sur chaque île excepté Rapa ou la mission prévu au second semestre a été annulée en raison du festival des Australes qui s'est tenu à Tubuai.

Durant ces missions, les administrés sont conseillés, accompagnés, et orientés dans leurs démarches administratives.

Durant les permanences tenues dans les mairies, les questions principales des administrés portaient sur les dispositifs relatifs à l'emploi (C.A.E., S.I.T.H.) et à la création d'entreprise (I.C.R.A.). Certains administrés souhaitaient des informations sur l'ouverture et la modification d'une patente auprès de la C.C.I.S.M., d'autres étaient demandeurs d'aides concernant les domaines de la pêche telles que l'aide au carburant ou à l'achat et l'équipement d'un bateau, de l'agriculture par rapport aux aides dans le domaine apicole ou encore les prestations de service en tous genres telles que la location de vélos.

La réception du public sur Rimatara et Raivavae compte respectivement 30 et 114 personnes conseillées en 2022. Soit un total de 134 personnes lors des missions.

Concernant Tubuai et Rurutu, la réception du public est quotidienne étant donné que Tubuai accueille le siège de la CAU, et que Rurutu dispose d'une antenne. Tubuai compte en 2022, 1 041 personnes reçues et accompagnées dans leurs démarches administratives, et Rurutu compte en 2022 650 personnes.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

En 2023, la CAU poursuivra la mise à jour régulière des fiches îles de l'archipel. La rencontre avec les maires et les élus se poursuivra également à chaque tournée. Quant à la réception du public, la CAU accordera une attention particulière à l'île de Rapa en 2023.

- ✚ Au titre de la circonscription administrative des Îles-sous-le-Vent (CISL) :

Objectif n° 1 : Animation et coordination renforcée des actions de l'ensemble des subdivisions déconcentrées

Objectif n° 1 (CISL) - Animation et coordination renforcée des actions de l'ensemble des subdivisions déconcentrées								
Suivre les projets des subdivisions. Assurer l'interface et la coordination entre les services du Pays, communes, services de l'Etat.								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1- Nombre de réunions de coordination avec les subdivisions déconcentrées (sectoriels et transversaux) animées par le Tavana hau	Nb	9	17	8		5	10	10
Indicateur 1.2- Nombre de rencontres et de déplacements avec les subdivisions déconcentrées dans le cadre du suivi de chantiers et de projets d'archipel	Nb	2	5	6		10	8	8
Sources des données : Statistiques internes CISL Indicateur 1.1- indicateur calculé à partir du nombre de réunions tenues avec les subdivisions déconcentrées autour d'actions communes, de sujets transversaux et d'action publique Indicateur 1.2- indicateur calculé à partir du nombre de rencontres et de déplacements avec les services techniques concernés relatifs au suivi de grands chantiers ou de projets de développement du Pays								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Moins de réunion de coordination tenue en 2022, en effet, après un premier trimestre encore perturbé par la situation sanitaire COVID, la priorité a été de reprendre rapidement l'organisation de tournées administratives dans les îles et sections de communes éloignées. La fin d'année a été également ponctuée de nombreuses formations délocalisées à Raiatea, occasionnant un fonctionnement restreint pour certains services. Une participation mensuelle des responsables aux réunions s'est avérée difficile compte tenu des pics d'activités et déplacements des responsables.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

L'objectif d'une réunion mensuelle reste d'actualité car elle permet d'échanger sur des actions et nombreux sujets transversaux ou problématiques rencontrées, ainsi que de rappeler le calendrier et la logistique des tournées administratives auxquelles une majorité des entités participent. Objectif à réviser au second semestre si l'objectif n'est pas atteint.

Objectif n°2 : Renforcer l'action du service public dans l'archipel

Objectif n°2 (CISL) - Renforcer l'action du service public aux îles Sous-le-Vent								
Poursuivre la déconcentration administrative aux îles Sous-le-Vent: Exécuter les conventions de représentations existantes et les actualiser si nécessaire. Mettre en place de nouvelles représentations de service centraux absents dans l'archipel et définir des procédures spécifiques à ces services.								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1- Nombre de conventions de représentation (Services représentés par la CISL)	Nb	8	8	9		9	10	10
Indicateur 2.2- Fiches de procédure établies par la CISL actualisées	Nb	24	24	26		24	26	28
Sources des données : Données internes CISL Indicateur 2.1- indicateur calculé à partir du nombre de conventions de représentation effectives des services centraux Indicateur 2.2- indicateur calculé à partir du nombre de fiches de procédure établies par la CISL à actualiser et à harmoniser								

- *Commentaire et analyse des résultats*

A l'occasion des déplacements officiels du Tavana hau sur Tahiti, des réunions de cadrage sont organisées avec les services dont les missions sont représentées par la CISL, pour optimiser le temps passé à Tahiti et par la même occasion, les crédits du service. L'impact financier de ces déplacements, n'est donc pas mesurable sur le programme 96302 mais sur le 96005 (Administration générale).

Une nouvelle convention de représentation de la DPAM signée en 2022, la convention DPDJ reste en cours d'élaboration.

Le nombre de fiches de procédure n'a pas évolué, le canevas utilisé n'étant pas satisfaisant.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

En 2022, les agents ont pu suivre une formation de réalisation de guide de procédure qui permettra de formaliser les fiches suivant les modèles validés et les recommandations de la DMRA.

Objectif n°3 : Contribution active au développement dans l'archipel

Objectif n°3 (CISL) - Contribution active au développement aux Îles Sous-le-Vent								
Conseil, orientation et soutien aux porteurs de projets et aux maires dans le cadre de projet de développement économique et socio-culturel de l'archipel.								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 3.1- Nombre de porteurs de projet et d'usagers reçus et accompagnés dans leurs demandes	Nb	1094	1989	1400		1946	2000	1400
Indicateur 3.2- Nombre de rencontres et de déplacements avec les élus locaux sur des problématiques ou des projets d'archipel	Nb	2	15	8		8	10	10
Sources des données : Statistiques internes CISL Indicateur 3.1- indicateur calculé à partir du nombre de porteurs de projet et d'usagers reçus et accompagnés dans leurs démarches administratives (ne comprend pas l'accompagne téléphonique) Indicateur 3.2- indicateur calculé à partir du nombre de rencontres et de déplacement avec les élus locaux sur des problématiques particulières ou des projets d'archipel								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Dans le tableau ci-dessus, le nombre d'usagers reçus et accompagnés dans leurs démarches, ne prends pas en compte les accompagnements réalisés par échanges de mail et par téléphone, ce qui doublerait ce chiffre.

Certaines réunions avec les élus se déroulent à l'occasion des tournées administratives sur leur île, l'impact financier est répercuté sur le programme 96005 dédié aux tournées administratives.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

2022 a été une année de relance après la période de crise sanitaire, de nombreux projets suspendus ont été relancés. Pour 2023, à l'occasion des tournées administratives et dans le cadre de la relance des grands projets économiques et de développement du Pays (projets touristiques, travaux liés au réseau routier, réglementation zone de mouillage, ...) la CISL devrait rencontrer plus régulièrement les élus.

🚩 Au titre de la circonscription administrative des Marquises (CMQ) :

Objectif n° 1 : Animer et coordonner l'action des subdivisions déconcentrées

Objectif n°1 (CMQ) - Animer et coordonner l'action des subdivisions déconcentrées								
Le Tavana Hau représente le gouvernement, il assure l'animation et la coordination de l'action des subdivisions déconcentrées.								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Commissions tenues	Nb			18		4		
Indicateur 1.2 - Avis rendus	Nb			450		62		
Indicateur 1.3 - Actions communes menées	Nb			20		3		
Sources des données : Agenda du Tavana hau Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.2- indicateur calculé à partir du nombre de réunions des commissions organisées Indicateur 1.2- indicateur calculé à partir du nombre d'avis rendus à la suite des commissions Indicateur 1.3- indicateur calculé à partir du nombre des actions communes menées (tournées, réunions, préparation arrivée officielle) avec les subdivisions et autres services								

- *Commentaire et analyse des résultats*

La Commission de développement des Marquises (CDM) composée du Tavana hau ou de son représentant et des subdivisionnaires de la DAG, DEQ, DCA, DAF et d'un agent de la DBS s'est réunie 4 fois au cours de l'année 2022. Dans le cadre de cette commission, le Tavana hau a rendu 62 avis sur des demandes de location des terres domaniales ou encore d'extractions d'agrégat. La commune de Nuku Hiva était également invitée aux séances de la CDM pour les points concernant l'île de Nuku Hiva.

Les actions communes menées ont notamment porté sur des déplacements dans les vallées de Nuku Hiva avec la CAPL, la DAG et la DAF pour informer les agriculteurs sur les aides agricoles disponibles.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Multiplier les séances de la CDM afin de pouvoir aborder des problématiques plus spécifiques au développement de l'archipel des Marquises en plus du traitement des demandes d'AOT, d'extraction ou encore d'occupation du domaine agricole.

Objectif n° 2 : Réaliser les missions déconcentrées des services du Pays sur Tahiti dans l'archipel

Objectif n°2 - Réaliser les missions déconcentrées des services du Pays sur Tahiti dans l'archipel								
Par voie de convention, la Circonscription des Iles Marquises représente certains services du Pays dans l'archipel et réalise pour leur compte des missions moyennant une contrepartie financière.								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Conventions de représentation en cours	Nb			12		10		
Indicateur 2.2 - Dossiers instruits	Nb			600		512		
Indicateur 2.3 - Actions menées	Nb			10		6		
<p>Sources des données : Statistiques CMQ Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du nombre de conventions signées par la Circonscription avec les autres services Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir de nombre de dossiers instruits par la Circonscription pour le compte des services représentés Indicateur 1.3 - indicateur calculé à partir de nombre de réunions d'information par la Circonscription avec ou pour le compte des services représentés Autres commentaires : Le secteur de la mer est un secteur de développement de l'archipel des Marquises. L'objectif de la Circonscription est de représenter la DPAM et la DRM dans l'archipel.</p>								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Le départ de trois agents de développement (2 agents de Nuku Hiva dont le chef de développement et 1 agent de Ua Pou) a conduit à une baisse de l'activité dès le mois de juin. En effectif réduit, le nombre de dossiers instruits et les actions menées ont nettement diminué par rapport à 2021. En décembre 2022, les trois postes vacants étaient tous pourvus et l'activité a pu progressivement reprendre.

Les 6 actions menées sont les suivantes :

- DJS : campagne de recensement des équipements sportifs sur l'archipel ;
- DJS : formation des associations sur les différentes manières d'aborder la sexualité et la vie affective des jeunes ;
- DTT : contrôles des véhicules multi-transports ;
- DGAE : transformation des licences de débits de boissons suite à l'apparition du nouveau code des débits de boissons ;
- DGAE, DTT, ART, SEFI : mission immersion sur Tahiti de trois agents de développement auprès de ces services représentés.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

La mise en place de tableaux de bords depuis le 1^{er} janvier 2023 permettra d'affiner les tendances se dégageant et les besoins de la population en matière de représentation de services. En outre, pour 2023, des actions spécifiques tels que la mise en place de session d'examen d'attestations de qualification professionnelles (AQP) sur Nuku Hiva, Ua Pou et Hiva Oa seront entreprises pour répondre à une très forte demande de la population qui n'a pu être satisfaite l'année dernière.

Objectif n° 3 : Renforcer la proximité avec les usagers

Objectif n°3 - Renforcer la proximité avec les usagers								
L'archipel des Marquises compte six îles habitées. La Circonscription des îles Marquises est présente sur les trois îles principales et effectue des tournées régulières sur les îles où elle n'est pas présente.								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 3.1 - Touchers sur les îles de Ua Huka, Tahuata et Fatu Iva	Nb			12		6	12	
Indicateur 3.2 - Tournées dans les vallées de Nuku-Hiva, Ua Pou et Hiva Oa	Nb			30		17	20	
Indicateur 3.3 - Usagers réceptionnés	Nb			5500		5011	5000	
Sources des données : Statistiques CMQ Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du nombre de touchers sur les îles de Ua Huka, Tahuata et Fatu Iva effectués par les agents Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir du nombre de tournées effectuées par les agents dans les vallées des îles de Nuku-Hiva, Hiva Oa et Ua Pou Indicateur 1.3 - indicateur calculé à partir du nombre d'usagers reçus au bureau et lors des tournées par les agents Autres commentaires : Le secteur de la mer est un secteur de développement de l'archipel des Marquises. L'objectif de la Circonscription est de représenter la DPAM et la DRM dans l'archipel. Par semestre, le Tavana hau s'organise pour participer à une tournée dans les vallées sur chaque île et à une tournée sur les îles de Ua Huka, Tahuata et Fatu Iva.								

- *Commentaire et analyse des résultats*

En dépit de l'effectif réduit de la CMQ durant le second semestre de l'année 2022, les tournées pluridisciplinaires ainsi que les tournées dans les vallées ont été maintenues. En outre, 5 011 usagers ont été reçus à savoir :

- 543 usagers reçus durant les tournées pluridisciplinaires et les tournées dans les vallées de Nuku Hiva, Ua Pou et Hiva Oa ;
- 1 196 usagers réceptionnés au centre administratif de Atuona (Hiva Oa) ;
- 1 674 usagers réceptionnés à l'antenne de la CMQ de Hakahau (Ua Pou) ;
- 1 598 usagers réceptionnés à la cité administrative de Taiohae (Nuku Hiva).
- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Pour l'année 2023, une plus grande communication sera faite via la page Facebook de la circonscription des îles Marquises pour informer davantage les administrés sur les tournées à venir et toucher un plus grand nombre de personnes.

- 🚦 Au titre de la circonscription administrative des Tuamotu-Gambier (CTG) :

Objectif n° 1 : Animation et coordination des actions de l'ensemble des subdivisions déconcentrées

Objectif n°1 - Animation et coordination des actions de l'ensemble des services administratifs								
Il s'agit d'améliorer la coordination des services administratifs								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision (PAP 2022)	2022 Réalisé	2023 Prévision PAP 2023	2024 et + Cible	
Indicateur 1.1 - Coordonner l'action publique des services administratifs par des réunions d'animation et de coordination	nb	7	7	10	7	10	10	
Sources des données : CTG								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Il s'agit de poursuivre l'amélioration de la coordination des actions des services administratifs qui ont confié certaines de leurs missions à la CTG dans le cadre de la déconcentration administrative et de renforcer ces actions au sein de l'archipel.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Suivre les recommandations du rapport « Bilan des 20 ans de déconcentration administrative en Polynésie française ».

Objectif n° 2 : Participer à l'amélioration du service public de la Polynésie française dans l'archipel

Objectif n°2 - Renforcer l'action du service public de proximité dans l'archipel								
Il s'agit d'actualiser les textes relatifs aux représentations des services administratifs et aux procédures spécifiques à ces services								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision (PAP 2022)	2022 Réalisé	2023 Prévision PAP 2023	2024 et + Cible	
Indicateur 2.1 - Nombre de conventions actualisées, relevant des délibérations n°2000-132 APF du 09/11/2000 et n°2001-72 APF du 5 juillet 2001 (à modifier au préalable)	nb	7	7	10	7	10	10	
Indicateur 2.2 - Guides de procédures mis à jour par les services représentés	nb	0	0	10	1	10	10	
Sources des données : CTG								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Sur l'objectif de la participation de la CTG à l'amélioration du service public de la Polynésie française dans l'archipel, la réflexion débutée en 2019 tend vers la simplification des textes réglementaires qui régissent la déconcentration administrative dans l'archipel.

Cependant, les guides de procédure s'ils existent, n'ont pas été mis à jour.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Les services représentés doivent mettre à jour, voire réaliser, un guide de procédure des missions confiées à la CTG.

Objectif n° 3 : Poursuivre le développement de l'archipel des îles Tuamotu Gambier

Objectif n°3 - Renforcer l'accompagnement du développement de l'archipel							
Il s'agit de poursuivre le développement de l'archipel des îles Tuamotu et Gambier							
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision (PAP 2022)	2022 Réalisé	2023 Prévision PAP 2023	2024 et + Cible
Indicateur 3.1 - Fiches atolls mises à jour (44 atolls)	nb	43	36	40	36	44	44
Indicateur 3.2 - Taux d'usagers reçus pour conseils et orientations (plancher = 10%)	%	13%	10%	15%	15%	10%	10%
Indicateur 3.3 - Taux de Tavana reçus pour conseils et orientations (plancher = 90%)	%	100%	100%	100%	93%	91%	100%
Sources des données : Statistiques de la CTG (tableaux de bord activités, Fiches mises sur Net.pf, agenda CTG)							
Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 3.2 - Nb d'usagers reçus / Nb total d'administrés Indicateur 3.3 - Nombre de tavana reçus / Nb total de tavana							

- *Commentaire et analyse des résultats*

Il s'agit de poursuivre les actions en faveur du développement économique, social, culturel et environnemental de l'archipel des îles Tuamotu et Gambier.

En 2022, s'agissant du taux d'activité de la CTG en matière de conseils et d'orientations, et de soutien aux porteurs de projets privés, associatifs ou communaux, les objectifs ont été atteints.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

La CTG va poursuivre les actions en faveur du développement économique, social, culturel et environnemental de l'archipel des îles Tuamotu et Gambier en partenariat avec les services administratifs et au travers de conseils, d'orientations et de soutien aux porteurs de projets.

- Au titre des affaires économiques :

Objectif n° 1 : Atténuer les disparités tarifaires entre les îles et Tahiti

Objectif n°1 - Atténuer les disparités tarifaires entre les îles et Tahiti								
Neutraliser les coûts de transport maritime inter-îles de certaines marchandises.								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 – Montant du fret pris en charge	millions F CFP	996	993	1 211		1 035		1 211
Indicateur 1.2 - Economie réalisée par le consommateur sur l'achat d'un kilo de riz PPN grâce à la prise en charge du fret	%							
ISLV (hors Maupiti)	%	2,5	2,5	2,5	2,0	2,1	2,1	2,5
Maupiti	%	4,5	4,5	4,4	3,6	3,7	3,8	4,4
AUSTRALES	%	11,3	11,3	11,0	8,4	8,8	8,9	11,0
MARQUISES	%	13,5	13,5	13,0	9,9	10,3	10,5	13,0
TUAMOTU (hors gambier) (moyenne)	%	12,9	12,9	12,4	9,5	9,8	10,1	9,9
GAMBIER	%	14,8	14,8	14,5	10,8	11,1	11,4	14,3
Sources des données : Données DGAE.								
Mode de calcul des indicateurs : sur la base d'un prix moyen d'un kilo de riz PPN à 112 F en 2019, 118 F en 2020 et 122 F en 2021 et du prix réglementaire du fret des PPN, en fonction de la destination, prévu à l'arrêté n° 767 CM du 20 juin 2021 modifié et rapporté au kilo								
Autres commentaires : Les montants annuels 1.1 comprennent des paiements au titre d'exercices antérieurs (art. 672 comptable).								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Dans le contexte d'inflation mondiale actuelle, la part du fret sur le cout total du produit diminue mathématiquement, du fait de l'augmentation du prix du produit (le prix moyen du paquet de riz est passé de 118 F CFP en 2020 à 147 F CFP en 2022). Cela ne signifie en rien que la prise en charge du fret est moins

performante, en effet, elle permet également de gommer la hausse du prix du fret interinsulaire intervenue au 1er novembre 2022.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

La baisse de l'indicateur de performance est liée à un contexte international particulier.

En 2023, le travail de refonte des textes va s'accélérer, et le dispositif va être réévalué, notamment afin de mieux soutenir le développement économique des îles.

4.3.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
903/963 02 - PARTENARIAT AVEC LES ARCHIPELS	6 976 961	0	6 976 961
<i>Circonscription des Australes</i>			
Renforcer la proximité de l'administration avec les usagers de l'archipel			0
<i>Tournées du TVH dans l'archipel</i>	232 195		232 195
Fonctionnement courant	189 998		189 998
<i>Circonscription des Îles-sous-le-Vent</i>			
Animation et coordination renforcée des actions de l'ensemble des subdivisions			0
<i>Rencontres et déplacements avec les subdivisions déconcentrées dans le cadre du suivi de chantiers et de projets d'archipel</i>	0		0
Contribution active au développement des Îles Sous-le-Vent			0
<i>Rencontres et déplacements avec les élus locaux sur des problématiques ou des projets</i>	0		0
<i>Circonscription des Marquises</i>			
<i>Animer et coordonner l'action des subdivisions déconcentrées</i>	14 900		14 900
<i>Renforcer la proximité avec les usagers</i>	1 572 377		1 572 377
<i>Circonscription des Tuamotu-Gambier</i>			
Renforcer l'accompagnement du développement de l'archipel			0
<i>Organisation de tournées administratives dans l'archipel des TG (avion, catamaran, Fonctionnement courant</i>	3 932 491		3 932 491
			0
<i>Direction générale des affaires économiques</i>			
<i>Atténuer les disparités tarifaires entre les îles et Tahiti (estimation hors charges sur exercices antérieurs et CAP prévisionnelles non justifiées par une pièce)</i>	1 035 000		1 035 000

- ✚ Au titre de la circonscription administrative des Îles-sous-le-Vent (CISL) :

De nombreux déplacements ont été imputés au programme 96005 conformément aux objectifs définis dans le programme « "administration générale" ». Cependant, il convient de noter, qu'à l'occasion de ces déplacements dans le cadre d'une optimisation maximale des crédits et du temps passés sur les îles autre que Raiatea, des réunions liées aux objectifs du programme « partenariat avec les archipels » sont organisées, et de ce fait, ne présente pas d'impact financier sur le programme concerné (96302).

4.3.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

4.3.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

4.3.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

La DPAM participe au développement du module fret dans REVATUA.

4.4 Programme 903 03/963 03 : aménagement du territoire et risques naturels

4.4.1 Bilan des orientations stratégiques

- ✚ Au titre de l'aménagement :

La loi du pays n° 2020-21 du 24 août 2020 portant approbation du schéma d'aménagement général de la Polynésie (SAGE) fixe sur une période de cinq années la révision et le lancement des PGA des communes de Polynésie française de plus de 1 000 habitants.

Dans cette perspective, les objectifs 2023 porteront essentiellement sur les Îles du Vent, les PGA existants sont tous en phase de révision, afin de les rendre compatibles au SAGE et pour les communes qui en sont encore dépourvues, qu'elles lancent leurs procédures de création.

Concernant les autres archipels, le PGA intercommunal de l'archipel des îles Marquises se poursuivra dans sa phase d'écriture du règlement d'urbanisme.

Pour les Îles Sous-le-Vent, il s'agira de rentrer en concertation avec le lancement de la création des PGA des communes de Bora Bora, de Taputapuatea, voire Tumaara, tout en poursuivant la révision du PGA de Uturoa.

Sur des perspectives 2024 à 2026, l'ensemble des ISLV devrait être compatible avec le SAGE, impliquant les révisions des PGA de Huahine, de Tahaa et de Maupiti.

Concernant les Australes et les Tuamotu Gambier, à moyen terme, ces archipels devront faire respectivement l'objet d'une réflexion poussée sur la mise en place de PGA intercommunaux pour mettre en œuvre les préconisations du SAGE.

Par ailleurs, la DCA devient un acteur incontournable dans la politique publique de l'habitat, la constructibilité étant un enjeu majeur. Cependant, elle ne peut s'établir au détriment de la protection des biens et des personnes. Ainsi, pour concilier sécurité, développement et vigilance à l'égard des enjeux climatiques, la DCA en 2023 compte instaurer la réglementation du schéma de gestion des risques naturels (SGRN) dans le code de l'aménagement de la Polynésie française (CAPF), puis en 2024 et suivant la DCA devra avec la participation des communes mettre en place la cartographie formalisant l'outil d'observation, à savoir l'Atlas des aléas naturels, et le règlement d'urbanisme par archipel.

✚ Au titre des ressources marines :

Les lagons sont soumis à des pressions croissantes soit anthropiques (pêche, pollution et urbanisation), soit naturelles (réchauffement climatique et acidification de l'océan) et leur sauvegarde passe par la protection de l'habitat et de l'écosystème qu'il soutient.

La multiplication des demandes de création de Zones de pêche réglementée (ZPR) de la part des communautés et des communes témoignent d'une prise de conscience croissante de la nécessité d'une gestion responsable et collective des ressources marines.

4.4.2 Bilan des réformes

✚ Au titre de l'aménagement :

Le SAGE ayant été adopté en juillet 2020, l'année 2022 a vu une première évaluation de sa mise en œuvre en collaboration avec l'agence 'Ōpua. Sur le plan de l'aménagement cela se décline par :

- Elaboration et mises à jour des réglementations relatives à l'aménagement et aux risques naturels ;
- Suivi de la mise en œuvre du SAGE, organisation des bilans annuels du SAGE ;
- Pilotage de la collaboration ;
- Suivi et/ou élaboration des PGA ;
- Suivi de l'élaboration des PGEM ;
- Suivi et élaboration des outils de prévention des risques naturels.

De même, un travail important a été réalisé dans le cadre de la création d'une société aménageur ensemblier, qui s'est matérialisé par la rédaction des statuts et du pacte d'actionnaires de la sociétés d'économie mixte (SEM) en vue d'être présenté à des potentiels actionnaires privés, mais aussi par l'introduction dans la réglementation polynésienne d'une loi du pays (n° 2022-01) relative aux sociétés d'économie mixte créés par la Polynésie française.

✚ Au titre des ressources marines :


La réforme du PGEM de Moorea.

En Polynésie française, seul le PGEM de Moorea mis en place en 2004 subsiste à ce jour. Malgré des difficultés à le faire accepter par la population pendant les premières années, le PGEM est aujourd'hui largement reconnu par la population de Moorea. La commune de Moorea-Maiao et la DRM ont engagé des moyens importants dans la sensibilisation, la communication et le contrôle sur l'eau.

Depuis 2015, un processus de révision du PGEM a été entrepris pour le mettre à jour par rapport à l'évolution de la population et de la fréquentation de Moorea. Ces travaux ont été finalisés en 2021 et le PGEM révisé a été adopté par le Conseil des ministres en septembre 2022.

Celui diffère sensiblement du précédent dans la mesure où le PGEM est présenté sous la forme d'un rapport de présentation des objectifs, des orientations stratégiques, et des vocations des zones. Chaque service administratif, dans son secteur d'activité devra prendre les réglementations pour faire appliquer le PGEM ou délivrer les actes individuels dans le respect du PGEM.

4.4.3 Bilan des objectifs de performance

 Au titre de l'aménagement :

Objectif n° 1 – Organiser l'aménagement du territoire :

Objectif n° 1 - Organiser l'aménagement du territoire								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Objectif spécifique 2 - Améliorer la connaissance et la réglementation afférente aux risques naturels								
Indicateur 2.1 Réglementation sur PPR remodelée		Etudes de définitions du nouvel outil d'information + procédure d'approbation des PPR approuvés	nouvel outil défini	Nouvelle réglementation PPR à rédiger		Nouvelle réglementation PPR projet de loi de pays rédigé	réglementation à adopter	Nouvelle réglementation PPR approuvée
Objectif spécifique 3 - Assurer la gestion des plans généraux d'aménagement (PGA) avec une assistance technique aux communes et disposer pour ce faire d'une cartographie de référence								
Indicateur 3.1 - Nombre de PGA approuvés	Nb	17	17	20	-	en cours de réalisation	30	30
Objectif spécifique 4 - Création d'un opérateur aménageur ensemblier (MLA)								
Indicateur 4.1 - Mise en place de l'opérateur aménageur ensemblier		étude de faisabilité	missions de configuration	Opérateur créé	Finalisation de la création juridique	projet de statuts et pacte d'actionnaires finalisés. Délibération préparée	Adoption par APF et souscription actionnaire public et privé en œuvre du capital social	L'opérateur est opérationnel
Sources des données : Données statistiques de la DPI selon l'instruction des dossiers Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.4 - Organisation ou participation à d'événements de promotion des investissements								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Objectif spécifique 2 : Améliorer la connaissance et la réglementation afférentes aux risques naturels

L'année 2022 a été consacrée à la création d'un atlas des risques naturels. De plus, le schéma de gestion des risques naturels par archipel a été remplacé par des plans de prévention des risques naturels (PPRn).

L'objectif étant d'améliorer la sécurité des personnes et des biens, mais aussi de faciliter l'instruction et l'analyse des actes d'urbanisme. Le projet de loi du pays y afférent a fait l'objet de consultations, notamment celle des services du haut-commissariat, qui ont émis un avis favorable au projet en date du 8 février 2023. Ce projet devrait donc aboutir en 2023.

Objectif spécifique 3 : Assurer la gestion des PGA

En 2022, il a été procédé à la préparation et à l'organisation de réunions interservices, la création d'un comité technique (en novembre 2022), ainsi que d'un premier comité de pilotage (COPIL) du SAGE ayant pour objectif de présenter un bilan à N+2 de sa mise en œuvre.

Par ailleurs, cette année a également permis d'organiser la collaboration entre l'agence 'Ōpua et la DCA pour le suivi du SAGE : méthode et gouvernance. Il s'agissait notamment de préciser les rôles de chacun dans le suivi du SAGE, la préparation de son bilan, ainsi que le suivi de l'élaboration et la révision des plans d'aménagement. Ont ainsi été actés les principes suivants : la DCA pilote la mise en œuvre sur un plan stratégique, l'agence 'Ōpua intervient en accompagnement technique.

Au titre des nouveaux PGA, on peut noter le lancement d'un PGA communautaire sur le territoire de Tereheamanu à Tahiti ainsi que sur les Marquises par le biais de la communauté de commune des îles Marquises (CODIM). En 2022, plusieurs missions auprès des élus communaux ont eu lieu pour présenter l'articulation juridique des PGA unifiés. Une première recherche réglementaire a été également effectuée, afin d'articuler la possibilité donnée par le CAPF d'établir un plan d'aménagement sur plusieurs communes et le cadre de sa réalisation effective.

Suivi de l'élaboration et de la révision des plans d'aménagement des intercommunalités :

Pour la CODIM (MARQUISES):

- Un accord de principe a été donné par les élus ;
- 4 communes rencontrées sur 6 ont confirmé cet accord et consigné leurs attentes pour leur territoire et leur vision de l'intercommunalité (Nuku-Hiva, Hiva Oa, Ua Pou et Ua Huka) ;
- Les 2 dernières communes ont été rencontrées en février 2023 (Tahuata et Fatu Hiva) ;
- Les 6 communes ont délibéré pour le lancement ou la révision des études de leur PGA. Reste la commune de Fatu Hiva.

Pour Tereheamanu :

- Un accord de principe a été donné par les élus ;

- Une charte de gouvernance a été créée conjointement par la cellule PGA et la direction générale des services de Tereheamanu. Cette charte a été amendée par 4 communes sur 5 lors d'ateliers de travail (Teva I Uta, Papara, Taiarapu Est, Taiarapu Ouest) ;
- Cette charte définit les objectifs du PGA, les engagements des élus, la gouvernance des études et la validation du plan ;
- L'atelier de travail avec la commune de Hitiaa O Tera a dû être reporté suite à des incidents ayant eu lieu dans la vallée de la Papenoo ;
- Les 5 communes ont délibéré pour le lancement des études d'un PGA sur plusieurs communes en février-mars 2023.

Suivi de l'élaboration et de la révision des plans d'aménagement des communes :

a) PGA d'Arue :

- Réunion avec le Maire et le directeur général des services afin de présenter la notion de compatibilité au SAGE, la procédure administrative et celle de concertation ;
- Préparation et approbation par le Conseil des ministres d'un arrêté lançant les études pour l'élaboration du PGA.

b) PGA de Faa'a :

Projet porté conjointement par la DCA et l'agence 'Ōpua : 'Ōpua pour la phase diagnostic et élaboration du projet de territoire et DCA pour la production des documents réglementaires (cartographie, règlement...etc.).

c) PGA de Nuku-Hiva :

- Préparation et approbation par le Conseil des ministres d'un arrêté lançant les études pour la révision du PGA ;
- Dans l'attente du lancement officiel de la démarche intercommunale aux îles Marquises, deux missions de travail avec la commune ont déjà eu lieu ainsi qu'une réunion publique. Le projet de territoire, les projets d'équipements de la commune ont été consignés. Un point sur les emprises réservées du PGA actuel a été effectué, permettant d'en supprimer ou de revoir le tracé de nombre d'entre elles.

d) PGA de Papeete :

- Projet de révision du PGA conduit entièrement par la commune. Aucune CLA tenue à ce jour ;
- Toutes les étapes de la 3^e rectification du PGA de Papeete (deux déclassements de zones) ont été approuvées par le Conseil des ministres en décembre 2022.

e) PGA de Pirae :

- Préparation et approbation par le Conseil des ministres d'un arrêté lançant les études pour la révision du PGA ;
- Suivi administratif de la réalisation du plan et conseil sur les propositions de zonage et de règlement auprès de la commune et du BET : Analyse de l'écriture réglementaire et de la compatibilité du PGA révisé au SAGE.

f) PAD de Punaauia :

Participation aux 2 premières CLA organisées par la commune ainsi qu'à une journée de travail sur les orientations d'aménagement du plan : suivi administratif pour la réalisation du plan et conseil sur les propositions de zonage et de règlement auprès de la commune et du BET.

g) PGA de Puunaia :

- Toutes les étapes de la 5^e rectification du PGA de Punaauia (suppression de plusieurs emprises réservées des plans officiels) ont été approuvées par le Conseil des ministres en décembre 2022 ;
- Préparation et approbation par le Conseil des ministres d'un arrêté lançant les études pour la révision du PGA.

h) PGA de Taputapuatea :

- Demande de la CECA d'une réunion avec les services techniques de la commune, afin de rappeler l'obligation posée par le SAGE aux communes de plus de 1 000 habitants d'établir un PGA et sensibilisation sur l'opportunité d'une démarche intercommunale entre les trois communes de l'île

de Raiatea. La DCA est dans l'attente d'un retour de la part des élus de la commune sur le fait de faire réaliser le PGA par la DCA.

i) PGA de Tumaraa :

- Demande de la cellule études conseils en aménagement (CECA) de mettre en place une réunion avec les services techniques et les élus de la commune, afin de rappeler l'obligation posée par le SAGE aux communes de plus de 1 000 habitants d'établir un PGA et l'opportunité d'une démarche intercommunale entre les trois communes de l'île de Raiatea. La demande est restée sans suite.

j) PGA de Ua-Pou :

- Préparation et approbation par le Conseil des ministres d'un arrêté lançant les études pour la révision du PGA ;
- Dans l'attente du lancement officiel de la démarche intercommunale aux îles Marquises, une mission de travail avec la commune a déjà eu lieu ainsi que la participation à un atelier de concertation avec l'agence 'Ōpua. Le projet de territoire, les projets d'équipements de la commune ont été abordés.

k) PGA d'Uturoa :

- La DCA a été sollicitée par la commune pour la révision du PGA. Une réunion de travail avec les élus afin de déterminer les ambitions de la révision a été tenue. Sensibilisation sur la compatibilité au SAGE et sur l'opportunité d'une démarche intercommunale sur les trois communes de l'île de Raiatea ;
- La démarche intercommunale n'a pas recueilli les faveurs des élus qui préfèrent avancer seuls sur leur vision de l'aménagement de leur territoire. La préparation de l'arrêté lançant les études pour la révision du PGA est en cours.

Objectif spécifique 4 : Création d'un opérateur aménageur-ensemblier

- Parallèlement, les études de définition et de configuration d'un opérateur aménageur ensemblier ont été terminées en 2022. La mise en place d'un opérateur aménageur, qui sera chargé de mettre en œuvre des opérations d'aménagement de type zones d'aménagement concerté doit être présenté pour 2023 à l'Assemblée de Polynésie française ;
- Le tour de table d'actionnaires a été identifié, le capital de départ de la SEM aménageur ensemblier a été estimé à 30 000 000 F CFP, dont 16 000 000 F CFP correspondant à 51 % de la part de la Polynésie française.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

La loi de pays n° 2021-51 modifiant le code de l'environnement impose à la procédure d'étude et d'approbation des plans d'aménagement la réalisation d'une évaluation environnementale (Art. LP.3.II du code de l'environnement).

En l'absence d'arrêté d'application de la loi et dans l'impossibilité d'appliquer la procédure classique des études d'impact en environnement, définie par le code de l'environnement, à l'échelle d'une commune ou d'un archipel, plusieurs réunions ont été tenues avec la DIREN. Des propositions faites de la part de la cellule CECA/PGA, sont dans l'attente d'un retour de la DIREN.

En 2022, la CECA est composée d'un effectif de 6 agents, dont 1 chef de cellule. A partir de 2023, elle sera maître d'œuvre pour la réalisation de PGA (intercommunaux compris) sur 12 communes : Nuku-Hiva, Hiva Oa, Ua Pou, Ua Huka, Tahuata, Fatu Hiva, Teva I Uta, Tiarapu Ouest, Tiarapu Est, Papara, Hitiaa O Tera, et Uturoa.

De plus, 6 autres communes seront suivies durant leur élaboration ou leur révision ainsi qu'un plan d'aménagement détaillé (PAD) : Arue, Pirae, Papeete, Faaa, Punaauia (PGA et PAD Punaruu), et Moorea.

Par ailleurs, plusieurs rectifications de PGA sont prévues (Punaauia, Paea, Uturoa, Moorea) et feront l'objet de l'organisation d'un comité d'aménagement du territoire (CAT) courant 1^{er} semestre 2023. Le CAT aura aussi pour objet la création d'une zone d'intervention foncière (ZIF) sur la commune de Faa'a.

Enfin, l'étude de la mise en œuvre de la réglementation et de la cartographie du classement des îles Marquises au patrimoine mondial de l'UNESCO sera poursuivie avec l'équipe projet.

🚧 Au titre des ressources marines :

Objectif n° 1 : Nouveau plan de gestion des espaces maritimes de Moorea

La DRM avait pour objectif d'instaurer un nouveau maillage de zone de pêche réglementée à l'échelle du lagon de Moorea, constituée de sous-zones avec des règles de pêche spécifiques.

L'élaboration d'une stratégie de communication a également été lancée avec l'aide d'une agence spécialisée afin de diffuser non seulement les nouvelles règles mais également d'expliquer leur raison d'être.

Objectif n° 1 - Nouveau plan de gestion des espaces maritimes de Moorea								
Contrôle des pêches								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de balises installées ou entretenues	T	0	0	20	20	52	99	99
Indicateur 1.2 - Réalisation du suivi écologique annuel	T	1	0	1	0	0	0	1
Sources des données : DRM, Police municipale								
Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - Nombre de balises installées Indicateur 1.2 - Nombres de suivi commandés par la DRM								
Autres commentaires :								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

La performance du programme est jugée globalement bonne car l'objectif a été atteint même si le temps de révision a été très long. Le suivi scientifique initialement prévu n'a volontairement pas été réalisé car l'analyse des expériences passées a montré qu'une fréquence de suivi annuelle n'apportait pas de plus-value significative à l'interprétation des résultats.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

L'étude menée avec l'agence de communication a montré que de nombreuses méconnaissances, voir méfiances subsistaient et qu'un travail de sensibilisation continu est nécessaire.

4.4.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
903/963 03 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET RISQUES NATURELS	55 514 265	5 953 705	61 467 970
Agence d'aménagement et de développement durable des territoires de la Polynésie française	45 025 694		45 025 694
Prévention des risques naturels			0
Révision et élaboration des PGA			0
Création d'un opérateur aménageur ensemblier		5 953 705	5 953 705
PGEM de Moorea	10 488 571		10 488 571

Au titre de l'objectif « Prévention des risques naturels », l'actualisation de données est un enjeu crucial, il se décline dans l'exécution de plusieurs actions :

- La caractérisation de l'aléa submersion marine d'origine cyclonique via les données LIDAR à Tahiti, Moorea et Bora Bora ;
- La précision cartographique de l'aléa mouvements de terrain des zones à enjeux d'urbanisation sur la côte Est de Tahiti, de Tiarei à Pueu :

Pour préciser à une échelle plus fine la cartographie de l'aléa de mouvements de terrain au droit des secteurs urbanisés et urbanisables (plaines, plateaux, fronts de planèzes, pieds des flancs de vallées) sur la partie Est de Tahiti, il a été mis en place un marché de deux lots décomposés de la manière suivante :

- lot 1 : étude des secteurs définis sur Tiarei, Mahaena, Afaahiti et Pueu, réalisée par GEOLITHE (marché n° 10119/VP/DCA) avec un démarrage de la prestation le 01/02/2022 et un rendu final le 01/09/2022 (résultats intégrés le 07/10/2022);
- lot 2 : étude des secteurs définis sur Hitiaa et Faone, réalisée par FUGRO (marché n° 1056/VP/DCA) avec un démarrage de la prestation le 01/03/2022 et un rendu final le 18/10/2022 (résultats intégrés le 01/12/2022).
- Le recours à l'appui technique du BRGM :

Une convention avec le BRGM a été signée, afin d'étudier un dossier visant à la sécurisation du lotissement Tihu Uti à Punaauia, identifié en risque de mouvements de terrain.

- La première phase de ce projet a consisté à expertiser les documents techniques produits dans le cadre de la sécurisation du lotissement qui se révèlent insuffisantes pour déterminer si les sécurisations prévues étaient valides ;

- La seconde phase se déroulera en début d'année 2023 avec le déplacement d'un ingénieur spécialisé en risques de mouvements de terrain sur le territoire.

4.4.5 Les opérateurs participant à la réalisation du programme [DCA]

L'agence 'Ōpua a été créée suite à l'adoption du SAGE en 2020, pour poursuivre dans une dynamique partenariale les travaux du SAGE et assurer le suivi de sa mise en œuvre. Cette association loi 1901 est composée de 3 instances de gestion : l'assemblée générale, le conseil d'administration et le bureau :

- L'assemblée générale approuve le bilan et les comptes ;
- Le conseil d'administration est composé de représentants des membres de l'assemblée générale regroupés en 4 collèges : le Pays, les communes, l'Etat et ses établissements publics, ainsi que les acteurs de la ville et des territoires ;
- L'agence, composée d'une douzaine d'agents, a vocation à demeurer une structure légère, d'appui aux collectivités. Par convention n° 6958/MEA du 14 septembre 2022, la Polynésie française, en qualité de membre de l'agence 'Ōpua, a défini les objectifs et les obligations de l'association dans le cadre du financement pluriannuel de l'activité générale de celle-ci au titre des années 2022, 2023 et 2024.

En 2022, l'activité de l'agence 'Ōpua a porté aussi bien sur une expertise technique à l'ensemble des partenaires impliqués dans ces démarches (DHV, OPH, DCA...), que sur la méthodologie d'avancement en particulier :

- D'assister la DCA dans le suivi des différentes démarches en cours (*par exemple, alerte sur des modifications réglementaires du code de l'environnement impactant la procédure d'élaboration/révision des PGA/PAD*) ;
- D'accompagner les communes dans leurs réflexions stratégiques pour l'élaboration de leur PGA (exemple PAD (plan d'aménagement détaillé) de la vallée de Punaruu (commune de Punaauia)) ;
- De la révision du PGA de la commune de Moorea-Maiao, avec un accompagnement pour la définition d'une méthodologie d'avancement ;

La mise en valeur des espaces publics littoraux sur Moorea en compatibilité avec le SAGE. Concrètement, sur la base des dispositions existantes dans le PGA et le PGEM (*zonages, emprises réservées, projets d'aménagement d'accès à la mer*) et en tenant compte des sites aménagés existants, un premier recensement des sites d'accès au littoral potentiels a été réalisé afin de proposer des orientations et une stratégie de mise en valeur de ces espaces. In fine, il sera établi une méthodologie de recensement et de caractérisation des espaces littoraux, qui pourra être utilisée sur d'autres territoires.

4.4.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

4.4.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

4.4.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

4.5 **Programme 903 04/963 04 : projets pilotes de développement durable**

4.6 **Programme 903 05/963 05 : équipements et aménagement à vocation collective**

4.6.1 Bilan des orientations stratégiques

Néant.

4.6.2 Bilan des réformes

En 2019, G2P a reçu la certification AFNOR ISO 9001 dans le cadre de la démarche qualité dans laquelle l'établissement s'était engagé pour mettre en œuvre sa politique stratégique. Cette politique stratégique s'établissait alors sur 3 grands axes :

1. Accompagner les maîtres d'ouvrages publics ;

2. Structurer son organisation ;
3. Valoriser et capitaliser sur son savoir-faire.

En début 2022, l'établissement s'est engagé dans une réforme de sa politique stratégique et de nouveaux objectifs ont été établis :

1. Être exemplaire dans sa maîtrise des opérations tant en maîtrise d'ouvrage déléguée qu'en maîtrise d'ouvrage propre ;
2. Être au service des parties prenantes (maîtres d'ouvrage, clients, fournisseurs, Pays, conseil d'administration etc.) ;
3. Être un acteur public majeur du développement durable du fenua avec notamment un engagement dans la démarche ISO 26000 avec pour ambition une labellisation « Responsabilité sociétale des organisations ».

Un audit de certification mené par l'AFNOR en fin d'année 2022 a abouti au renouvellement de la certification ISO 9001.

Mais s'agissant de la norme ISO 26000, l'auditeur a conclu que G2P n'étant qu'au démarrage de cette démarche, il n'a pas encore structuré le déploiement et l'animation de la RSE en interne. Cela ne permet donc pas à l'établissement de communiquer sur le label « Engagé RSE ».

Enfin, le chantier de fiabilisation comptable du patrimoine lancé en 2021 devrait aboutir en 2023.

4.6.3 Bilan des objectifs de performance

Objectif n° 1 : Améliorer les prestations et services proposés aux usagers

Objectif n° 1 - Améliorer les prestations et services proposés aux usagers								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Rénovation du Club House	F CFP		5 000 000	130 000 000		129 000 000	14 000 000	
Indicateur 1.2 - Construction des sanitaires/vestiaires	F CFP			5 000 000		0	65 000 000	
Indicateur 1.3 - Amélioration du parcours	F CFP	6 900 000,00	11 000 000			1 900 000		
Indicateur 1.4 - Modernisation - Sécurisation	F CFP	8 500 000	8 800 000	8 100 000		8 100 000	0	
Indicateur 1.5 - Arrosage automatique	F CFP					0	20 000 000	
Sources des données : 2022 - Données financières Mode de calcul des indicateurs :								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Au titre de l'amélioration des conditions d'exploitation du Golf d'Atimaono, l'EGAT a clôturé en 2022 les programmes de sécurisation, de modernisation et d'amélioration du golf qui ont permis de pérenniser une qualité meilleure du parcours (investissement initial 45 millions F CFP).

La conformité des travaux de rénovation du club house ont été obtenus en décembre 2022. Les dépenses liquidées en 2022 pour ce programme sont de 112 millions F CFP, il reste à liquider 28 millions F CFP.

Les opérations indispensables pour réaliser ces objectifs sont la construction des sanitaires et l'arrosage automatique des greens. Enfin, sur l'aspect financier, la rationalisation de ses ressources humaines, administratives et techniques a contribué à la maîtrise des coûts de structure et des frais généraux de l'établissement

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

4.6.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
903/963 05 - EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS A VOCATION COLLECTIVE	0	307 295 245	159 959 817
<i>Améliorer les prestations et services proposés aux usagers</i>		122 979 282	122 979 282
<i>Etudes pour l'aménagement des espaces culturels du village Tahitien</i>			0
<i>Etudes de viabilisation des lots privés et publics</i>			0
<i>Etudes géotechniques et hydrodynamiques</i>		15 425 235	15 425 235
<i>Etudes, reconnaissance, prélèvements et analyses des sols</i>		4 305 300	4 305 300
<i>Etudes de maîtrise d'œuvre pour le complexe de salles de spectacles et de congrès</i>		17 250 000	17 250 000
<i>Acquisitions de droits indivis à Tiahura - Moorea</i>		34 376 560	
<i>Travaux d'assainissement pluvial</i>		112 958 868	

4.6.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

4.6.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

4.6.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Grands projets de Polynésie (G2P)

En 2022, l'établissement Grands projets de Polynésie a perçu 184,3 millions F CFP concernant les cinq subventions d'investissement suivantes :

- Etudes géotechniques et hydrodynamiques sur le site du Village Tahitien (LVT) : 15 425 235 F CFP correspondant au solde de la subvention qui a finalement atteint 41 133 661 F CFP sur les 51 417 451 F CFP accordés ;
- Etudes de reconnaissance, de prélèvements et analyses de sols vaseux sur le site du LVT : 4 305 300 F CFP sur 4 529 115 F CFP accordés ;
- Primes à verser aux candidats au concours de maîtrise d'œuvre pour le complexe de salles de spectacles et de congrès : 17 250 000 F CFP correspondant au solde de la subvention qui a atteint le montant alloué de 34 500 000 F CFP ;
- Réalisation d'un dalot sur la zone Nord du site du LVT dans le cadre des travaux d'assainissement pluvial : 112 958 868 F CFP correspondant à l'avance de 50% de la subvention attribuée ;
- Acquisition de droits indivis sur des parcelles composant l'emprise foncière de l'ancien Club Med de Tiahura à Moorea : 34 376 560 F CFP représentant l'avance de 50% de la subvention.

Cela représente une consommation d'un peu plus de 53% des crédits de paiement alloués au budget 2022.

Etat d'avancement des opérations du projet « Le Village Tahitien »

En début d'année 2022, deux opérations ont fait l'objet de retrait :

- Le complexe de salles de spectacles et de congrès dont le coût final de 12 milliards F CFP a été jugé trop élevé par le Gouvernement qui a préféré ne pas donner suite au concours de maîtrise d'œuvre. Les primes aux candidats ont été versées pour 34,5 millions F CFP ;
- L'aménagement des espaces culturels du LVT : un concours de maîtrise d'œuvre qui avait été lancé a été déclaré sans suite du fait du redécoupage des lots de la ZAPDT. L'opération n'est pas abandonnée, uniquement reportée. La subvention qui avait été octroyée à ce titre à G2P a été annulée.

A partir du mois de mars 2022, des travaux ont débuté sur la zone nord du LVT, avec d'une part le stockage de matériaux de remblais sur le site de Bel Air en vue des prochains travaux de remblaiement des parcelles du LVT, et d'autre part la construction de la première phase d'un dalot pour l'assainissement pluvial de la zone nord du LVT.

Les travaux du dalot devaient s'achever fin 2022. Cependant, suite à une interaction des travaux avec les réseaux électriques d'EDT à la découverte fortuite de canalisations en fibrociment amianté, les travaux ont pris 3 mois de retard et devraient finalement s'achever en mars 2023. Malgré les aléas rencontrés, l'enveloppe des travaux est globalement respectée.

Concernant les études de terrassement : L'APD terrassement a été présenté et validé en janvier 2023. Pour étaler les investissements dans le temps, les futurs travaux de terrassement seront menés en 4 phases. Ci-dessous l'estimatif pour chaque phase :

- Phase 1 (en cours) 173 millions F CFP HT ;
- Phase 2 (4T 2023 – 4T 2024) 763 millions F CFP HT ;
- Phase 3 (3T 2024 – 3T 2025) 579 millions F CFP HT ;
- Phase 4 (2T 2024 – 2T 2026) 392 millions F CFP HT ;
- Phase 5 (1T 2025 – 1T 2027) 3 350 millions F CFP HT.

Le montant prévisionnel des travaux de terrassement s'élève ainsi à 5 257 millions F CFP HT, le montant des travaux de viabilisation s'élève à 3 447 millions F CFP HT.

A ce stade, le budget prévisionnel des travaux de terrassement et de viabilisation des lots du projet LVT (hors aménagement des espaces publics comme les parkings publics, parcs publics, espace culturel ou la marina) est de 8 704 millions F CFP HT, soit environ 10 milliards F TTC est respecté.

En parallèle des travaux, en septembre 2022, une nouvelle procédure d'appel à projets pour les 6 lots d'hébergements touristiques du projet « Le Village Tahitien » a été relancée. Les candidatures et propositions de ce nouvel appel à projet ont été réceptionnées début janvier 2023 et sont en cours d'analyse. Les auditions sont programmées pour mi-février 2023, s'en suivra un jury pour la sélection du lauréat pour chaque lot.

Sur les opérations de constitution d'une réserve foncière.

Le site de 15 ha de l'ancien Club Med de Moorea situé à Tiahura n'est pas encore totalement maîtrisé par G2P. Un compromis a été signé avec des co-indivisaires pour l'acquisition de droits indivis qui permettrait à G2P d'être propriétaire entre autres de 5/6^{èmes} d'une des parcelles cadastrales les plus importantes du site. G2P serait alors détenteur de 41 318 m² du site.

Le prix de vente a été fixé à 68,8 millions F CFP, frais compris, financés par une subvention d'investissement et dont l'avance de 50% a été versée en 2022. L'acte authentique devrait être signé en 2023. La procédure est longue du fait de la présence de nombreux co-indivisaires, dont certains vivent à l'étranger. Un appel à projets avait été lancé pour l'aménagement et le développement de ce site. Il s'est avéré infructueux.

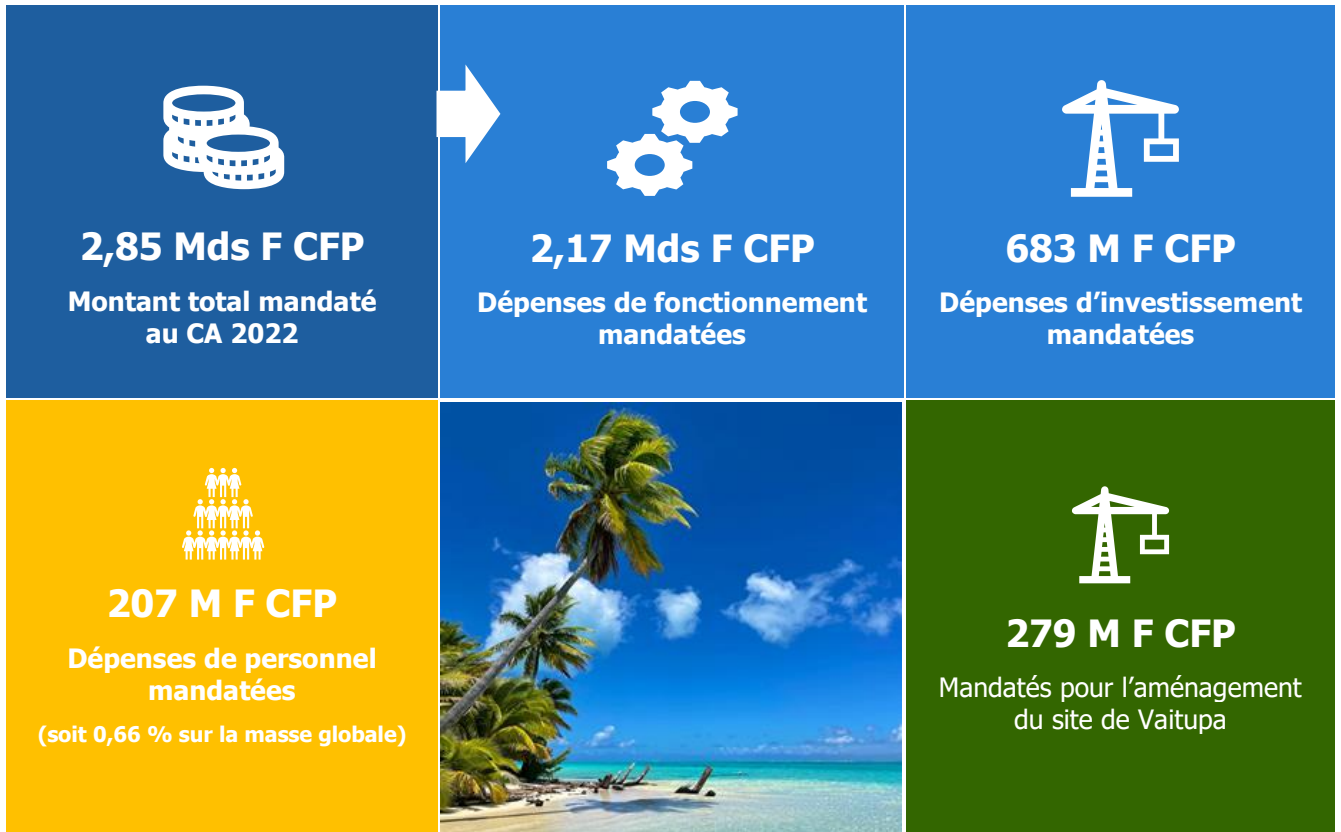
Sur les opérations de valorisation et d'entretien des sites affectés ou cédés à titre gracieux à G2P par le Pays

La taxe affectée et les ressources propres issues entre autres de l'exploitation de sites affectés (Mamao, Vairai, Faratea, Ainapare) permet à l'établissement d'entretenir lesdits espaces, voire d'engager des programmes de construction.

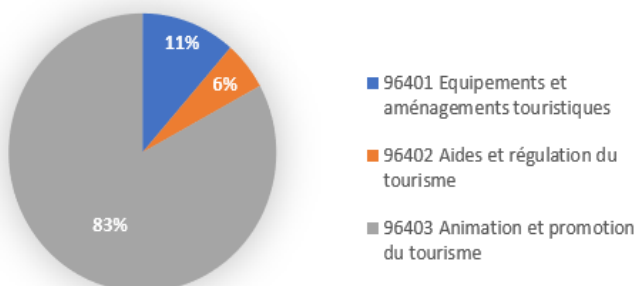
En 2022, G2P a ainsi pu construire 8 locaux professionnels dans la zone industrielle de Faratea destinés à compléter l'offre du Pays et permettant le démarrage d'activités agroalimentaires, mécaniques et électriques. Le montant de l'opération s'élève à 335 millions F CFP autofinancés par l'établissement. Les ouvrages sont livrés. La délivrance du certificat de conformité est en cours.

S'agissant de l'entretien courant des sites affectés, les dépenses se sont élevées globalement à 150 millions F CFP en 2022. Cela concerne principalement le gardiennage, l'entretien des espaces verts et les réparations diverses.

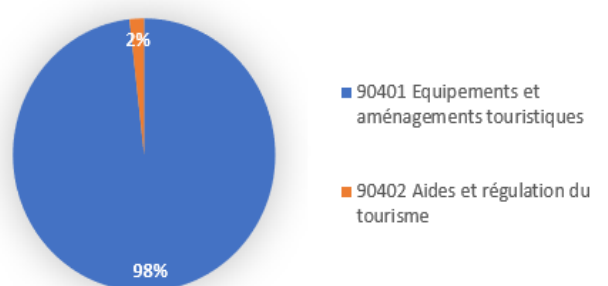
5. MISSION 904/964 : TOURISME



Répartition des dépenses de fonctionnement par programme



Répartition des dépenses d'investissement par programme



5.1 Revue de la politique générale de la mission

Les deux années de crise sanitaire et de restrictions qui ont profondément impacté le tourisme ont fait place à une année de très forte reprise de la fréquentation touristique en Polynésie française. On compte plus de 218 000 touristes et 23 000 excursionnistes (croisières transpacifiques). Ce qui porte à plus de 241 000 le nombre de visiteurs en 2022 contre 299 000 en 2019, qui était une année exceptionnelle. Avec une particularité, en effet à compter de septembre 2022, la fréquentation touristique dépasse celle de 2019 à la même période.

Tous les types de touristes participent à la reprise, les touristes terrestres en hébergements marchands et non marchands, et les croisiéristes et la durée moyenne de séjour, de 17,1 jours, est bien supérieure à celle de 2019 de 14,9 jours.

Avec la reprise progressive des rotations et la fermeture de l'Asie, les principaux marchés que sont l'Amérique du Nord et la France représentent 80 % des effectifs touristiques contre 66 % en 2019.

L'activité terrestre marchande a augmenté de 4 % par rapport à 2019 et a profité aux meublés de tourisme et aux pensions de famille alors que le coefficient moyen de remplissage des hôtels, lissé sur l'année civile, reste quasiment au même niveau qu'en 2019.

L'année 2022 est marquée par la définition et l'adoption de la politique publique du tourisme pour les cinq prochaines années.

La stratégie de développement touristique, intitulée Fari'ira'a Manihini 2027 « l'accueil qui nous ressemble et nous rassemble » (FM27), a été adoptée par l'assemblée de la Polynésie française par délibération n° 2022-99 APF du 08 décembre 2022.

Elaborée de manière collaborative et participative, la FM27 s'inscrit dans une trajectoire de tourisme inclusif et durable, avec des objectifs spécifiques visant à aménager en conscience, à renforcer le lien social, à affirmer les identités culturelles.

Les enjeux majeurs de la stratégie sont la diversification et le développement des offres touristiques, l'engagement pour un tourisme durable, la création d'emplois pérennes dans tous les archipels et la diversification des flux.

Le plan d'actions de la stratégie touristique FM 2027 comprend 95 actions et 40 sous-actions, regroupées sous cinq axes opérationnels :

- 1) Valoriser et promouvoir la destination ;
- 2) Renforcer la diversité d'expériences et de l'offre touristique ;
- 3) Tourisme durable et éco-tourisme ;
- 4) Structurer et professionnaliser les filières ;
- 5) Développer les infrastructures et équipements.

Une gouvernance efficiente et participative permettra la mise en œuvre de la stratégie dès 2023.

5.2 Programme 904 01/964 01 : équipements et aménagements touristiques

5.2.1 Bilan des orientations stratégiques

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés en pages 90-91 du PAP 2022.

Le service du tourisme a poursuivi sa démarche inclusive au travers de ses relations contractuelles avec des associations d'insertion professionnelle de personnes en difficulté ou en situation de handicap. Les appels à candidature pour les occupations des sites touristiques en vue de vente de produits alimentaires ont été lancés et les autorisations ont été octroyées en tenant compte des circuits courts d'approvisionnement et des produits équilibrés et de qualité proposés.

Une réflexion sur les modes de gestion les plus pertinents des sites touristiques a été menée et doit désormais être affinée pour s'adapter à la configuration et à la destination du site.

5.2.2 Bilan des réformes

Néant.

5.2.3 Bilan des objectifs de performance

Objectif n° 1 : Développer l'éco-tourisme et les activités terrestres par l'aménagement de sites d'intérêt touristique

Objectif n°1 - Développer l'éco-tourisme et les activités terrestres par l'aménagement de sites d'intérêt touristique								
Proposer les infrastructures nécessaires pour permettre l'accueil opérationnel								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre d'aménagements réalisés	Nb	7	10	13		13	16	20
Indicateur 1.2 - Nombre prestations d'entretien	Nb	-	10	12		12	*	
Sources des données : SDT *changement d'indicateur au PAP 2023								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Un vaste programme d'aménagements et d'équipements de sites touristiques a été mené durant l'année 2022 et les objectifs fixés ont été atteints.

Des opérations ont été lancées, d'autres se sont poursuivies et pour certaines ont été achevées, enfin d'autres sont en phase d'étude :

Les opérations terminées en 2022 sont les suivantes :

- Les travaux de sécurisation du site des 3 cascades à Tiarei, inauguré en août 2022 ;
- L'aménagement du sentier de l'arboretum à Taravao, inauguré en août 2022 ;
- La construction d'un fare pote d'accueil sur le site des 3 cascades à Tiarei, livré en novembre 2022 ;
- Les travaux du parc public de Vaitupa à Faa (Tahua Motu Ovini) ;
- Les études de maîtrise d'œuvre pour la création d'un espace scénographique sur Paul Gauguin au sein du jardin botanique à Papeari ;
- Les études pour la réalisation des prototypes bungalows par archipel en vue de leur exposition dans les jardins du musée de Tahiti et des îles ;
- Les études pour la construction de sanitaires dans le jardin botanique de Faaroa à Raiatea.

Les opérations en cours en 2022 sont :

- L'aménagement du site de Vaiava au pk 18 ;
- Les études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement terrestre et maritime sur le site de de la pointe Riri à Puunui sur Toahotu ;
- Les études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du motu Pu'uru à Mataia.

Le développement de l'écotourisme (tourisme vert et bleu) implique de procéder à l'entretien régulier des sentiers de randonnée et sentiers aquatiques gérés par le service du tourisme. Ce sont 12 sentiers qui font actuellement l'objet de prestations d'entretien.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

L'indicateur 1.2 « nombre prestations d'entretien » a été remplacé par « nombre de sites valorisés » dans le PAP 2023 afin de refléter la démarche de valorisation et de dynamisation des sites touristiques par des modes de gestion pertinents.

Objectif n° 2 : Faciliter le développement des activités de croisière et nautiques de manière raisonnée et durable

Objectif n°2 - Faciliter le développement des activités de croisière et nautique de manière raisonnée et durable								
Proposer les infrastructures nécessaires pour permettre l'accueil opérationnel, la gestion des flux maritimes des navettes								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre d'infrastructures réalisées liées à la croisière et au nautisme	Nb	15	15	19	17	17	19	21
Indicateur 2.2 - Croissance du nombre d'escales de paquebots de croisière (transpacifique, intra-polynésie et de plaisance)	%	-82,5%	-7,84%	50%	241%	340%	135%	
Indicateurs 2.3 - Nombre de passagers croisière (transpacifique, intra-polynésie) et plaisance	Nb	24 420	12 329	18 000	51 000	65 600	96 000	
Sources des données : Service du tourisme Ispf / Tahiti Cruise club								

- *Commentaire et analyse des résultats*

L'année 2022 a été une bonne année pour le secteur de la croisière si l'on tient compte de la reprise d'activité tardive de la croisière transpacifique (excursionnistes).

Le développement des infrastructures s'est poursuivi tout au long de l'année et le bilan en est :

- La livraison du fare pote destiné à l'accueil des croisiéristes à Fare, Huahine, en août 2022 ;
- La fin des études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du site de Papaputa à Avatoru, Rangiroa. Un appel d'offres infructueux pour la réalisation des travaux a retardé le démarrage des travaux ;
- La destruction du hangar amianté sur le site de Papetoai à Moorea étape incontournable avant la réalisation des travaux d'amélioration du débarcadère ;
- La fin des études de maîtrise d'œuvre en vue de l'amélioration du site de débarquement des croisiéristes à Maroe, Huahine. Le démarrage des travaux est conditionné au travaux d'enrochement préalables qui doivent être réalisés par la direction de l'équipement.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Les indicateurs 2.2 « Croissance du nombre d'escales de paquebots de croisière (transpacifique, intra-polynésie et de plaisance) et 2.3 « Nombre de passagers croisière (transpacifique, intra-polynésie) et plaisance » sont renseignés sans la partie plaisance qui n'est pas connue. Il conviendra de modifier l'intitulé au RAP 2023.

5.2.4 Crédits par action

Les principales actions menées par le SDT en 2022 ont donné lieu aux consommations suivantes :

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
904/964 01 - EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	73 141 273	1 128 725 166	1 201 866 439
<i>Offrir des activités culturelles et de loisirs diversifiées</i>			0
<i>Création d'un espace scénographique sur Paul Gauguin au sein du jardin botanique à Papeari</i>		174 060 070	174 060 070
<i>Parc public de Vaitupaà Faa'a</i>		651 325 346	651 325 346
<i>Mise en œuvre et gestion efficaces de sentiers de randonnée terrestre</i>			0
<i>Vaipahi et Taravao (Tahiti), Nuku Hiva, Faarooa (Raïatea), Opunohu (Moorea), Rurutu</i>		14 979 755	14 979 755
<i>Entretien et maintenance des sites de randonnée</i>	21 381 164		21 381 164
<i>Mise en œuvre et gestion efficaces des accès publics à la mer</i>			0
<i>Vaiava (Punaauia)</i>		101 909 283	101 909 283
<i>Tehoro (Mataiea)</i>		0	0
<i>Sanitaires publics de Faarooa (Raïatea)</i>		1 244 135	1 244 135
<i>Entretien et la maintenance des sites d'accès publics à la mer</i>	51 760 109	817 380	52 577 489
<i>Parc de la pointe Riri</i>		66 595 751	66 595 751
<i>Aménagement de sites naturels dans le cadre du produit « tour de l'île »</i>			0
<i>3 cascades (Tiarei)</i>		88 359 405	88 359 405
<i>Belvédère de Faarooa (Raïatea)</i>		17 462 358	17 462 358
<i>Site du motu Pu'uru</i>		3 687 586	3 687 586
<i>Prototypes bungalows pensions de familles</i>		8 284 097	8 284 097

5.2.5 Bilan des comptes spéciaux

Fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC)

Les ressources du fonds sont constituées d'une taxe pour le développement de la croisière, de dons et legs, de versements du budget général de la Polynésie française, de subventions de l'Etat ou autres entités publiques ou parapubliques.

Sur l'année 2022, les opérations d'investissement financées par le FDTC ont été les suivantes :

- Les études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du site de Papaputa à Rangiroa Avatoru ;
- Les travaux d'aménagement du débarcadère de Papetoai à Moorea en vue de l'amélioration du site de débarquement des croisiéristes.

Pour la partie fonctionnement ce sont uniquement quelques travaux de réparation du ponton flottant de Vairao pour 1,4 million de F CFP.

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
904/964 01 - EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	1 446 529	132 240 649	133 687 178
<i>Compte d'affectation spécial FDTC - volet équipements et aménagements touristiques</i>			
Fare (Huahine)			0
Maroe (Huahine)			0
Papetoai débarcadère (Moorea)		5 197 983	5 197 983
Papetoai local comité du tourisme (Moorea)			0
Papaputa (Rangiroa)		105 990 792	105 990 792
Entretien et maintenance des sites d'accueil des croisiéristes	1 446 529	21 051 874	22 498 403
Mise à disposition de sites au profit des acteurs locaux (communes, comités du tourisme)			0

5.2.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

5.2.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Les principaux opérateurs intervenant sur ce programme sont :

- La direction de l'équipement pour les aménagement maritimes et voirie et réseaux divers ;
- L'établissement Grands projets de Polynésie en qualité de maître d'ouvrage délégué sur les opérations « construction d'un espace scénographique sur Paul Gauguin » et « aménagement du parc de Vaitupa ».

5.3 Programme 904 02/964 02 : aides et régulation du tourisme

5.3.1 Bilan des orientations stratégiques

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés en page 94 du PAP 2022.

L'accompagnement des professionnels s'est poursuivi en 2022 principalement par le soutien aux pensions de famille via les aides au développement, leurs formations, et celles des prestataires d'activité.

5.3.2 Bilan des réformes

Les réformes réglementaires portant sur l'hébergement touristique et sur le dispositif d'aide aux pensions de famille ont été transmises à l'Assemblée de la Polynésie française au cours du dernier trimestre 2022.

Ces dispositions visent à inciter et faciliter le classement des pensions de famille en définissant plus précisément le produit, en facilitant les contrôles des mesures de sécurité, en créant une aide financière exceptionnelle et temporaire destinée à encourager la mise en conformité des installations des pensions existantes avec les normes et réglementations applicables en matière de sécurité exigées pour le classement, et en augmentant le plafond d'intervention pour les rénovations et extensions des pensions existantes.

Le classement des villas de luxe a été abandonné ; les avantages dont peuvent bénéficier les hôtels et pensions classés ne paraissant pas justifiés pour cette catégorie d'hébergements.

Quant au dispositif réglementaire visant à encadrer un financement partiel du Pays dans le cadre de la réalisation des bungalows types par archipel destinés aux pensions de famille, son étude a été retardée du fait de la non réalisation des prototypes d'exposition pour cause d'infirmité de l'appel d'offres. Il pourrait d'ailleurs être envisagé le financement de ces produits par le biais de la défiscalisation dans le cadre de la nouvelle procédure d'appel à manifestation d'intérêt mise en place par le code des investissements.

5.3.3 Bilan des objectifs de performance

Objectif n° 1 : Optimiser la structuration des filières

Objectif n°1 - Optimiser la structuration des filières								
Favoriser la structuration du secteur du tourisme en incitant au regroupement des professionnels par filières et en leur proposant des moments d'expression entre eux et auprès des pouvoirs publics								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de réunions de l'observatoire du tourisme (ODT)	Nb	3	4	6	6	1	6	6
Indicateur 1.2 - Nombre de syndicats/groupements professionnels*	Nb	7	8	10	8	8	10	9
Sources des données :								
SDT								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 1.1 - Nombre de réunions des instances de gouvernance								
Indicateur 1.2 - Nombre de syndicats/groupements professionnels (*cumulé)								

- *Commentaire et analyse des résultats*

L'année 2022 a été consacrée à la finalisation de la stratégie de développement touristique Fari'ira'a Manihini 2027. Aussi, bien qu'il n'y ait eu qu'une seule réunion de l'observatoire du tourisme dans un format élargi, ce sont trois réunions de la commission de cadrage qui se sont tenues et ont permis de réunir tous les professionnels du secteur pour définir et valider le plan d'actions. Les 95 actions et 40 sous-actions retenues sont pour la plupart le reflet des besoins et de la volonté des professionnels d'intervenir et de structurer les différentes filières.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

L'indicateur 1.2 « Nombre de syndicats/groupements professionnels » a été modifié dans le PAP 2023. Il sera désormais comptabilisé le « nombre de réunions de commissions techniques sectorielles tourisme ». Ce nouvel outil de gouvernance de la stratégie FM27 a pour objectif de participer activement au déploiement de la stratégie. La tenue de ces commissions réunira les professionnels des différentes filières du secteur en vue de cette mise en œuvre mais également dans le but de solutionner les problématiques rencontrées.

Objectif n° 2 : Atteindre une performance de développement liée à la professionnalisation des acteurs touristiques

Objectif n°2 - Atteindre une performance de développement liée à la professionnalisation des acteurs touristiques								
Permettre le développement du secteur en s'appuyant sur la professionnalisation des acteurs touristiques								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre de professionnels formés	Nb	149	587	200	80	531	146	80
Indicateur 2.2 - Nombre de formations dispensées	Nb	8	11	9	7	7	7	8

Sources des données :
SDT /IJSPP / CCISM
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 2.1 - Nombre de professionnels formés
Indicateur 1.2 - Nombre de formations dispensées (ne comptabilise pas les sessions de la CCISM)

- *Commentaire et analyse des résultats*

En 2022, l'IJSPP a bénéficié d'une subvention pour le financement de formations professionnelles dans le domaine de l'encadrement des activités physiques de pleine nature, destinée aux prestataires touristiques en vue de l'obtention du diplôme « certificat professionnel polynésien d'accompagnateur d'activités physiques de pleine nature » (C.P.P.A. A.P.P.N.) :

La formation C.P.P.A. A.P.P.N. permet à l'accompagnateur d'activités physiques de pleine nature d'encadrer une randonnée dans un objectif de loisirs. D'une durée de 6 semaines, elle est exclusivement centrée sur les compétences indispensables pour prendre en charge et encadrer des publics en sécurité. La formation C.P.P.A. A.P.P.N. s'obtient également dans 3 mentions : mention randonnée aquatique, mention randonnée à vélo, mention randonnée à la rame (permettant d'encadrer à la fois des sorties en kayak, en stand up paddle et en va'a).

L'IJSPP a ainsi délivré des diplômes à 76 stagiaires via 7 sessions de formations professionnelles réparties comme suit :

- Au titre du certificat professionnel polynésien d'accompagnateur d'activités physiques de pleine nature (C.P.P.A. A.P.P.N.), mention randonnée aquatique :
 - o Deux sessions de formation organisées à Tahiti et Rurutu ont permis à 18 candidats sur 19 d'obtenir l'UC 3 ;
 - o Une session de formation initiale organisée à Tahiti a permis à 17 candidats sur 18 d'obtenir le diplôme.
- Au titre du certificat professionnel polynésien d'accompagnateur d'activités physiques de pleine nature (C.P.P.A. A.P.P.N.), mention randonnée à jet ski :
 - o Trois sessions de formation organisées à Tahiti, Moorea et Bora Bora ont permis à 37 candidats d'obtenir l'UC3 (100% de réussite) ;
- Au titre du certificat professionnel polynésien d'accompagnateur d'activités physiques de pleine nature (C.P.P.A. A.P.P.N.), mention randonnée à vélo :
 - o Une session de formation organisée à Tahiti a permis à 4 candidats sur 8 inscrits.

Le programme de formation dénommé « Passeport Tourisme », proposé par la chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers a permis à 455 porteurs de projets touristiques (pensions de familles, activités touristiques) d'acquérir des compétences en comptabilité-gestion ou dans la pratique de l'anglais,

l'utilisation d'outils numériques (Facebook, Newsletter, Sites internet) ou encore la structuration et promotion du produit.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant

Objectif n° 3 : Renouveler l'offre d'hébergement

Objectif n°3 - Renouveler l'offre d'hébergement								
Accompagner les professionnels de la filière hébergement afin de proposer des produits diversifiés et de qualité								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 3.1 - Hôtels	Nb ét Nb he	44 2577	45 2825	42 2417		40 2462	47 2916	
Indicateur 3.2 - Pension de famille	Nb ét Nb he	294 1411	290 1401	310 1448		284 1385	320 1468	
Indicateur 3.3 - Meublés du tourisme	Nb ét Nb he	822 1314	1024 1474	990 1440		1481 1999	830 1295	
Sources des données : SDT Mode de calcul des indicateurs : nb ét : nombre établissement nb he : nombre hébergement								

- *Commentaire et analyse des résultats*

En application de l'obligation de déclaration préalable à l'exercice de toute activité d'hébergement touristique, introduite par la loi du pays n° 2021-8 du 1er février 2021 modifiant la réglementation existante (LP 2018-10 du 29 mars 2018 portant réglementation en matière d'hébergement de tourisme en Polynésie française), ce sont 692 nouvelles déclarations qui ont été enregistrées en 2022, toutes catégories d'hébergement confondues.

Concernant le produit « meublé de tourisme », cette obligation s'applique à la fois aux propriétaires de meublés de tourisme et aux intermédiaires contribuant à la mise en location de cette catégorie d'hébergement touristique. Cela se traduit par l'affichage obligatoire du numéro d'enregistrement sur les plateformes numériques de commercialisation.

De nouvelles obligations s'imposent par ailleurs aux intermédiaires, qu'il s'agisse des agences immobilières ou des plateformes numériques portant sur la production de statistiques relatives à l'activité des meublés de tourisme commercialisés par leur entremise.

L'année 2022 a permis de structurer ces échanges de données avec les intermédiaires.

Le renouvellement de l'offre d'hébergement a subi les effets de la crise sanitaire et la catégorie « Hôtel » a été impactée fortement par la fermeture d'établissements.

Quant à la catégorie « pensions de famille », certaines ont opté pour le régime des meublés du tourisme, moins contraignant en termes d'obligations et de gestion.

La volonté de montée en gamme des produits se manifeste par le nombre de demandes de classement déposées en 2022 : 22 dossiers pour la catégorie « pensions de famille » et 16 dossiers pour la catégorie « hôtels ». Ces dossiers portent sur des nouvelles demandes de classement et des renouvellements de classement.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

5.3.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
904/964 02 - AIDE ET REGULATION DU TOURISME	8 064 578	21 591 100	29 655 678
<i>Soutien aux pensions de famille (aides à la création/extension)</i>		21 591 100	21 591 100
<i>Soutien aux pensions de famille (aides à la rénovation)</i>	8 064 578		8 064 578

5.3.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

5.3.6 Bilan des dépenses fiscales

En 2022, l'instruction des demandes de financement en défiscalisation locale a été faite dans le cadre d'une nouvelle procédure d'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) mise en place par le code des investissements et ouvert au secteur touristique par arrêté n° 1412 MEF du 10 février 2022 modifié.

Dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt ce sont :

- 21 dossiers qui ont été déposés et traités en 2022 dans le secteur de l'hébergement touristique représentant un montant de 64 milliards de F CFP d'investissement.

Parmi ces 21 dossiers on compte 7 demandes dans la catégorie « pension de famille » et 12 demandes dans la catégorie « hôtel ». Deux établissements hôteliers ont sollicité la défiscalisation locale et la défiscalisation métropolitaine.

Enfin, le service du tourisme a instruit 2 projets de « Villa de luxe » dans le cadre d'un financement en défiscalisation métropolitaine.

- 6 dossiers d'acquisition/construction de catamarans et navires qui ont été déposés et instruits dans le secteur du charter nautique pour 3,7 milliards de F CFP d'investissement.

Parmi ces 6 dossiers, 2 ont sollicité le bénéfice de la défiscalisation métropolitaine.

Institué par la délibération n° 92-6/AT du 24 janvier 1992 modifiée, le régime d'exonération de droits et taxes à l'importation applicable aux établissements hôteliers classés a été prorogé par la loi du Pays n° 2020-40 du 18 décembre 2020.

Cette exonération est plafonnée pour une année civile donnée, à un multiple du nombre de chambres fixé à 150 000 F CFP par chambre. Peuvent bénéficier de ce régime les établissements qui sont à jour de la redevance de promotion touristique et qui disposent d'un classement en cours de validité en application de la loi du pays n° 2018-10 du 29 mars 2019 modifiée.

En 2022, 28 établissements ont sollicité le bénéfice dudit régime d'exonération.

Remplissant les conditions requises pour être éligible au dispositif d'exonération, le conseil des ministres a fixé par arrêté n° 309/PR du 14 avril 2022 la liste des établissements admis au bénéfice de ce régime d'exonération, soit pour 28 hôtels un montant plafonné à 334 200 000 F CFP.

5.3.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Les opérateurs intervenant dans le programme « aide et régulation » sont :

- L'Institut de la jeunesse et des sports (IJSPF) pour ce qui concerne les formations dans le domaine sportif ;
- La Chambre de commerce, de l'industrie, des services et des métiers (CCISM) ainsi que des organismes privés de formation pour les formations dispensées aux prestataires touristiques.

Pour ce qui concerne les aides fiscales le service du tourisme travaille en collaboration avec :

- L'Agence de développement économique (ADE) pour la défiscalisation locale ;

La direction des impôts et des contributions publiques (DICP) pour la défiscalisation métropolitaine.

5.4 Programme 904 03/964 03 : animation et promotion du tourisme

5.4.1 Bilan des orientations stratégiques

L'année 2022 a été l'année de la reprise avec 218 750 touristes (-8 % VS 2019), le COVID-19 a affecté la fréquentation jusqu'à la fin du premier trimestre. Les formalités sanitaires pour se rendre à Tahiti et ses Îles se sont allégées à partir du mois de mai pour être totalement supprimées à partir du mois d'août. A partir duquel les compagnies aériennes ont repris leurs fréquences Pré-COVID, voire les ont augmentées.

Air Tahiti Nui a ouvert une nouvelle ligne sur Seattle le 4 octobre 2022, et une nouvelle compagnie aérienne « Delta Air Lines » a commencé à desservir la Polynésie à compter de mi-décembre.

Les marchés asiatiques (Chine, Corée et Japon) sont restés inaccessibles toute l'année, ainsi que les marchés sud-américains (Chili et Brésil notamment). Quant aux marchés Italie, Australie et Nouvelle-Zélande ils se sont réouverts progressivement à partir du mois de février.

Il en résulte une très forte domination des marchés Amérique du Nord (soit 46 % de part de marché) et Métropolitain (soit 33 % de part de marché). L'Europe restant en retrait avec 9 % et le Pacifique 4 % de part de marché.

Orientations stratégiques sur le plan local :

1. Poursuivre le développement du tourisme intérieur

Avec un premier trimestre affecté par OMICRON et de nombreux marchés internationaux qui n'ont pas réouvert, la clientèle résidente est restée importante pour l'industrie du tourisme polynésien afin de pallier les aléas du tourisme international. Cela s'est traduit par 3 actions phares menées par Tahiti tourisme sur l'année 2022, à savoir l'organisation des salons du Tourisme, une campagne de coopération avec Air Tahiti (qui a permis de vendre 2 000 billets) et la mise en œuvre du dispositif Titeti 'Āi'a.

En effet, le dispositif de coupons voyages Titeti 'Āi'a a été reconduit en 2022 et a continué à bénéficier aux îles éloignées avec 291 prestataires touristiques adhérents au dispositif (soit une hausse de +12 % par rapport à 2021). Même si le nombre de 7 500 voyageurs ayant bénéficié de ce dispositif a diminué (-13 % par rapport à 2021), le montant global de coupons engagés est équivalent à celui de l'année précédente, soit près de 80 millions F CFP avec un effet de levier de x3 à 5 selon le type d'hébergement.

2. Continuer à sensibiliser la population à l'intérêt du tourisme

Sensibiliser la population sur le rôle primordial qu'elle peut jouer dans la relance de l'économie et sur l'importance du tourisme est au cœur de la stratégie du Pays. Ainsi, le concours « J'embellis ma commune » a été repensé et étalé sur 2 ans pour être plus efficace et obtenir des résultats qui perdurent dans le temps.

En 2022, l'émission "Ia Ora Na" est maintenue avec 15 épisodes qui ont été diffusés sur les 2 chaînes de télévision locales de manière hebdomadaire.

3. Sensibiliser et accompagner les professionnels

En 2022, c'est un chantier de fond qui démarre avec le projet de restructuration des 27 comités du tourisme. Pour ce faire, une étude terrain, co-financée avec Atout France a été réalisée. A l'issue de cette étude terrain, c'est un plan de restructuration sur 5 ans qui a été défini, budgété et validé par le Pays.

A noter que 2023 sera l'année d'implémentation de l'étape 1 (sur 3) du plan d'actions défini en 2022 à savoir la remise à niveau de ces comités du tourisme, en termes de conformité juridique. S'en suivra en 2024-2026, une étape de formation et professionnalisation pour finir en 2027, sur une pérennisation de ces derniers.

4. Animer la vie locale et organiser des événements locaux

Tahiti Tourisme a également poursuivi sa mission d'animation au travers des événements organisés tout au long de l'année comme les 7 'Tere' programmés en 2022 avec un taux de remplissage moyen de 90 %. Pour ce qui est des journées thématiques, Tahiti Tourisme a organisé la Journée du pareu, la Journée mondiale du Tourisme ainsi que la Journée du Tiare.

Orientations stratégiques sur le plan international :

En 2022, Tahiti Tourisme s'est parfaitement acquittée de ses missions de promotion déclinées en 6 axes stratégiques :

1. Reconquérir et capitaliser les marchés à fort potentiel

Tahiti Tourisme a continué à capitaliser sur les 2 marchés porteurs (France et Etats-Unis) en ciblant mieux les budgets alloués à ces derniers. En 2022, les chiffres communiqués par l'ISPF font état de 71 305 touristes français (soit 33 % des touristes accueillis) et 94 456 touristes américains (soit 43 % des touristes accueillis).

2. Valoriser davantage la notoriété d'une destination slow tourism, tournée vers un tourisme inclusif et durable

La campagne « Feel treasured in The Islands of Tahiti » a été poursuivie dans l'objectif d'asseoir la position de la destination Tahiti et ses Îles comme la destination idéale pour les visiteurs en quête d'un séjour déconnecté de leur quotidien.

Une large communication sur la stratégie Fāri'ira'a Manihini 2027 (FM27) a également été réalisée en fin d'année promouvant un tourisme inclusif et durable. Dans cet esprit, Tahiti Tourisme est devenu membre du GSTC (Global sustainable tourism council - Conseil mondial du tourisme durable) qui est également l'organe référent du déploiement de la stratégie touristique dans la zone Pacifique (PTO).

3. Soutenir et renforcer le réseau de distribution

Tahiti Tourisme a continué à renforcer la formation du réseau de distribution de la destination à l'international (fortement perturbé par la crise) au travers de son programme « Spécialiste de Tahiti ». Un accent particulier

a été mis sur la formation en ligne, sur le lancement de la série de webinaires Tahiti Times sur l'ensemble des marchés, ou encore la reprise des voyages de familiarisation.

4. Développer et optimiser la distribution et la commercialisation de la destination

Tahiti Tourisme a continué à aller à la rencontre des tour-opérateurs et à les mettre en relation avec les partenaires du tourisme polynésien, sur des salons professionnels (IFTM Top Résa, Virtuoso, ILTM...) ou encore au travers de roadshows organisés en Europe et sur le Pacifique. Tahiti Tourisme a continué à impulser la commercialisation et la mise en place d'offres de séjours au travers de campagnes de ventes en coopération avec les tour-opérateurs et les compagnies aériennes, notamment la campagne de lancement de la ligne directe Seattle de Air Tahiti Nui.

5. Renforcer la promotion par segments de produits et de clientèle

La campagne "Explorez les trésors sous-marins de Tahiti et ses Îles" a été déployée sur les marchés identifiés comme prioritaires pour le segment de la plongée (Etats-Unis, Canada, France, Allemagne, Italie, Australie et Japon).

La cible de clientèle LGBTQ+ ayant été identifiée comme présentant un potentiel de développement pour la destination, un audit préliminaire a été réalisé en 2022 auprès des acteurs de la communauté locale, des tour-opérateurs et médias internationaux spécialisés afin de définir un plan d'actions dédié à déployer en 2023.

6. Participer à la dispersion de nos touristes dans les diverses îles et types d'hébergements

Une attention particulière a été portée à la diversité de la destination au travers de campagnes dédiées aux hébergements tels que les pensions de famille (avec une mise à jour des vidéos et visuels de la campagne initiée en 2018), ou encore au travers des actions de relations publiques déployées (dont les voyages de presse).

En 2022, un travail de fond a été réalisé par Tahiti Tourisme en collaboration avec les compagnies de charters nautiques locales pour définir une stratégie de communication propre à ce type de prestation. Ainsi, une étude préliminaire - auprès des compagnies charter nautique locales, agences de voyage et de nos représentants des marchés cibles pour ce segment a permis d'identifier les principaux axes de communication de la campagne internationale dédiée qui sera déployée en 2023 pour valoriser ce type d'hébergement.

5.4.2 Bilan des réformes

Néant.

5.4.3 Bilan des objectifs de performance

Objectif n° 1 : Développer le tourisme intérieur

Objectif n°1 - Développer le tourisme intérieur								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de visites sur le site www.TahitiTourisme.pf	Nb	131 523	110 415	123 512	135 000	140 000	148 500	163 350
Indicateur 1.2 - Nombre de leads sur le site www.TahitiTourisme.pf	Nb	13 298	12 912	12 625	100 000	45 000	110 000	121 000
Indicateur 1.3 - Nombre de visiteurs aux Salons du Tourisme (Fév et Sept)	Nb	18 000 (FEV)	37 700	21 000	31 000	29 000	35 000	36 000
Indicateur 1.4 - Nombre d'exposants aux Salons du Tourisme (Fév et Sept)	Nb	240 (FEV)	200	280	230	424	240	250
Indicateur 1.5 - Nombre d'adhérents à la solution de réservation de Tahiti Tourisme	Nb	32	34	33	33	34	33	80
Sources des données : GIE Tahiti Tourisme Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - Nombre de visites sur le site www.tahititourisme.pf Indicateur 1.2 - Nombre de leads sur le site www.tahititourisme.pf Indicateur 1.3 - Nombre de visiteurs aux salons du tourisme (Fév et Sept) Indicateur 1.4 - Nombre d'exposants aux salons du tourisme (Fév et Sept) Indicateur 1.5 - Nombre d'adhérents à la solution de réservation de Tahiti Tourisme								

▪ Commentaire et analyse des résultats

En 2022, objectif atteint avec une fréquentation de 103 % en termes de visites sur la cible visée avec environ 140 000 visites. Le site de l'office du tourisme a été remis au gout du jour. De plus, des efforts marketing ont été réalisés pour en faire la promotion auprès des visiteurs internationaux arrivés sur place (ex : affichage à l'aéroport international) et auprès des résidents polynésiens (ex : vidéo de présentation du site sur réseaux sociaux).

- Indicateur 1.2 Nombre de 'leads'

En 2022, l'écart entre le prévisionnel et le réalisé en nombre de "leads" s'explique par le manque de référence puisque c'est la première fois qu'un site internet d'office du tourisme est réalisé.

- Indicateur 1.3 Nombre de visiteurs

Pour le Salon du 4 au 6 février 2022 : 13 000 visiteurs

Pour le Salon du 30 septembre au 2 octobre 2022 : 16 000 visiteurs

- Indicateur 1.4 Nombre d'exposants

Pour le Salon du 4 au 6 février 2022 : 197 exposants

Pour le Salon du 30 septembre au 2 octobre 2022 : 227 exposants

A noter qu'étant donnée l'extension de la saison haute avec des taux de remplissage des hébergements élevés, le deuxième salon de l'année, généralement organisé en début septembre, a été décalé d'un mois. Aussi, avec le développement de la concurrence sur les transports aériens domestiques en 2023 ainsi que l'extension de la haute saison, le format ou les conditions d'accessibilité aux tarifs promotionnels des compagnies aériennes présentes sur ces salons annuels devraient évoluer.

- Indicateur 1.5 Nombre d'adhérents

En 2022, c'est un peu plus d'une trentaine de structures qui restent adhérents à la plateforme Maeva hébergement sur les 284 pensions de famille déclarées. Un bilan devra être réalisé pour évaluer l'opportunité de le maintenir ou bien de le faire évoluer pour qu'il soit plus attractif.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

Objectif n° 2 : Maintenir l'augmentation de la fréquentation touristique

Objectif n°2 - Reprise de la fréquentation touristique								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Taux de progression de la fréquentation touristique	%	-68	7	100	120	165	11	15
Indicateur 2.2 - Nombre d'agents de voyage formés à la destination Tahiti Et Ses Îles	Nb	6 316	21 922	15 500	14 000	12 000	15 400	16 000
Indicateur 2.3 - Nombre de couvertures médiatiques (médias télévisés, presse et web)	Nb	1 354	1 279	1 600	NA	1 700	NA	NA
Indicateur 2.4 - Nombre de visiteurs sur les sites internet de Tahiti Tourisme	Nb	2 259 535	3 500 613	2 900 000	2 900 000	3 350 000	2 900 000	3 190 000
Indicateur 2.5 - Nombre de demande de devis/contacts générés vers les tours opérateurs, agents de voyage ou prestataires touristiques via les sites web internationaux de Tahiti Tourisme	Nb	87 494	97 762	104 000	104 000	155 900	104 000	114 000
Sources des données :								
GIE Tahiti Tourisme								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 2.1 - Taux de progression de la fréquentation touristique								
Indicateur 2.2 - Nombre d'agents de voyage formés à la destination Tahiti Et Ses Îles								
Indicateur 2.3 - Nombre de couvertures médiatiques (médias télévisés, presse et web)								
Indicateur 2.4 - Nombre de visiteurs sur les sites internet de Tahiti Tourisme								
Indicateur 2.5 - Nombre de demande de devis/contacts générés vers les tours opérateurs, agents de voyage ou prestataires touristiques via les sites web internationaux de Tahiti Tourisme								

- *Commentaire et analyse des résultats*

- Indicateur 2.1 Taux de progression de la fréquentation touristique

En dépit d'un début d'année difficile en raison du virus OMICRON et du fait que tous les marchés émetteurs de Tahiti et ses Îles n'ont pas repris en 2022, selon l'ISPF, ce sont 218 750 touristes qui ont été accueillis en 2022, soit +165 % vs 2021. Cette progression a été soutenue principalement par les marchés Etats-Unis et France (respectivement en augmentation de 116 % et 108 % par rapport à 2021).

- Indicateur 2.2 Nombre d'agents de voyage formés à la destination Tahiti et ses Îles

Le réseau de distribution reste un intermédiaire essentiel dans la commercialisation de la destination Tahiti Et Ses Îles. La formation des revendeurs de la destination reste ainsi une priorité pour Tahiti Tourisme, elle se manifeste au travers de diverses actions :

- Le programme Spécialiste de Tahiti (programme de formation en ligne destiné au réseau de distribution et notamment aux agents de voyage) est disponible sur 18 marchés en 9 langues. Au 31 décembre 2022, on comptait plus de 6 905 agents inscrits sur la plateforme ;

- La série de webinaires Tahiti Times / Tahiti Tuesdays, qui permet à Tahiti Tourisme et aux partenaires polynésiens de former les agents à un produit, une île ou une thématique spécifique, a été déployée sur l'ensemble des marchés, et 214 webinaires ont été organisés en 2022 ;
- En complément, 55 séminaires, qui présentent une opportunité de former les agents en présentiel, ont également été organisés ;
- Le voyage dans nos îles est nécessaire à la compréhension de notre destination, ainsi en 2022, Tahiti Tourisme a organisé 14 voyages de familiarisation à l'attention de 76 agents de voyage qui vendent la destination.

En 2022, ce sont 12 000 agents (au lieu de 14 000) qui ont pu être formés. On notera notamment le fait que le réseau de distribution a été affecté par la pandémie et qu'il n'est pas encore totalement reconstruit.

- Indicateur 2.3 Nombre de couvertures médiatiques

En 2022, on compte 1 700 couvertures médias en faveur de la destination (au lieu de 1 600 en prévisionnel). On notera par ailleurs que d'autres indicateurs plus qualitatifs peuvent être avancés. Par exemple, ce sont 518 media qui ont été assistés / renseignés en 2022 et 5 milliards de personnes touchées par la couverture de presse pour une contre-valeur publicitaire de 5,8 milliards XPF.

- Indicateur 2.4 - Nombre de visiteurs sur les sites internet de Tahiti Tourisme

Tahiti Tourisme comptabilise actuellement 18 sites internet (traduits en 9 langues), dont 17 sites à l'international et 1 site internet en local, qui constituent un outil indispensable pour la promotion de Tahiti et ses Îles dans le monde.

En dehors des visites organiques, il convient, au travers de la visibilité et de la notoriété de la destination, de générer du trafic sur l'ensemble des sites, notamment au travers des campagnes de communication digitales ciblant les consommateurs en recherche de leur prochaine destination. Ainsi, en 2022, plusieurs campagnes de notoriété ont été lancées dont :

La campagne "Feel Treasured in The Islands of Tahiti" qui a touché près de 40,5 millions de personnes.

Les campagnes dédiées aux segments de produits, dont la campagne "Dive the treasures in The Islands of Tahiti" qui a touché près de 1,8 millions de personnes.

La campagne "Stay at a tahitian guesthouse" (séjournes en petite hôtellerie familiale) qui a touché près de 2,9 millions de personnes. Ainsi, ce sont 3 350 000 visiteurs (vs objectif de 2 900 000) qui se sont rendus sur les sites de Tahiti Tourisme pour se renseigner sur la destination.

- Indicateur 2.5 - Nombre de demande de devis/contacts générés vers les tours opérateurs, agents de voyage ou prestataires touristiques via les sites web internationaux de Tahiti Tourisme

Les 17 sites internet internationaux de Tahiti Tourisme rassemblent les informations recherchées par les visiteurs potentiels de nos marchés émetteurs et sont construits de façon à mettre ces internautes en contact :

- Soit avec les tour-opérateurs et agences de voyage qui proposent des packages de séjours à Tahiti et ses Îles sur ces sites internet ;
- Soit avec agents de voyage certifiés 'Spécialistes de Tahiti' qui peuvent créer un séjour à la carte pour ces internautes ;
- Soit avec directement les 1 600 prestataires touristiques polynésiens qui ont un espace dédié sur ces mêmes sites internet.

En 2022, alors que le nombre de visites est quasiment identique à 2021, on constate ainsi que les « leads » ou contacts générés vers les 3 canaux de conversion confondus (packages via tour-opérateurs ; agents de voyage certifiés ; en direct avec les prestataires touristiques polynésiens) atteignent un volume de 155 900 (vs un objectif de 104 000), soit une augmentation de près de 60 % par rapport à 2021, reflet d'une reprise marquée de l'activité touristique.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Action correctrice :

Avec la réouverture de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie après 2 années de fermeture, il était nécessaire d'aller à la rencontre du réseau de distribution sur ces marchés, afin de les mettre à jour sur la destination d'une part et d'autre part de les assurer du soutien de Tahiti Tourisme et de ses partenaires touristiques

polynésiens. Ainsi, un budget complémentaire a été attribué à ces marchés afin d'organiser le Roadshow – Meet The Islands of Tahiti in the Pacific.

Perspectives d'évolutions :

Les perspectives de fréquentation : en 2023, il s'agira de revenir à un niveau de fréquentation pré-COVID (iso 2019), sachant que les marchés Canada, Italie, Angleterre, Nouvelle-Zélande et Australie ont vu leurs budgets augmenter en 2023 afin de soutenir la reprise des voyages vers Tahiti Et Ses Îles sur ces marchés, et que les trois premiers mois de 2022 avaient été impactés par OMICRON. On prévoit donc une augmentation de 9 % vs 2022. (On notera que lors de l'élaboration du PAP 2023, l'objectif de +11 % était établi sur un résultat prévisionnel 2022 de 181 601 touristes)

Les actions de formation du réseau de distribution se poursuivront, avec un objectif qualitatif plutôt que quantitatif, puisqu'il conviendra de maintenir le réseau de distribution actuel et de continuer à former le réseau existant. Ainsi, le nombre d'agents formés ne sera pas forcément en augmentation, mais sera maintenu à 12 000.

5.4.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
904/964 03 - ANIMATION ET PROMOTION DU TOURISME	1 137 799 493	0	1 137 799 493
<i>Développer le tourisme intérieur</i>			
<i>Poursuite du dispositif Tîtetî Aia</i>	65 000 000		65 000 000
<i>Maintien des deux salons du tourisme en présentiel et / ou à distance (février/septembre 2022)</i>	21 999 800		21 999 800
<i>Soutien aux actions commerciales Air Tahiti en faveur des résidents</i>	4 500 000		4 500 000
<i>Lancement de la nouvelle émission la Ora Na pour promouvoir auprès de l'audience locale les expériences touristiques disponibles dans nos îles</i>	15 218 713		15 218 713
<i>L'animation de la vie locale avec notamment la création de nouveaux Tere organisés par Tahiti tourisme</i>	53 702 200		53 702 200
<i>Accompagnement, structuration et formation des comités du tourisme par la direction des opérations locales de Tahiti tourisme avec le soutien d'Atout France</i>	5 121 480		5 121 480
<i>Maintenir l'augmentation de la fréquentation touristique</i>			
<i>Actions de relations publiques</i>	135 115 465		135 115 465
<i>Campagnes de communication</i>	271 136 801		271 136 801
<i>Contenus et outils promotionnels</i>	116 997 667		116 997 667
<i>Etudes de marchés</i>	10 000 000		10 000 000
<i>Actions d'information et de formation en faveur du réseau de distribution</i>	200 010 022		200 010 022
<i>Campagnes de ventes</i>	159 708 809		159 708 809
<i>Événements et salons grand public</i>	79 288 536		79 288 536

5.4.5 Bilan des comptes spéciaux

Fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC)

En 2022, une subvention de 25 millions F CFP a été versée à Tahiti Tourisme dans le cadre de son activité générale et des actions de promotion, de communication, d'accueil, d'information et d'animation dans le secteur de la croisière. Cette subvention a permis de financer principalement des opérations de coopération marketing sur des campagnes ciblant les principaux marchés ouverts Etats-Unis et France, avec les compagnies maritimes Aranui, Paul Gauguin et Windstar ainsi que la participation du Tahiti Tourisme au Seatrade cruise global avec plus d'une trentaine de rendez-vous enregistrés avec les compagnies de croisière.

En 2022, la reprise est également constatée pour l'activité croisière puisque ce sont 42 000 croisiéristes contre 12 300 en 2021 que l'on dénombre soit une augmentation de 241 %. Le niveau des escales est revenu à celui de la période pré-covid.

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
904/964 03 - ANIMATION ET PROMOTION DU TOURISME	31 500 000	0	31 500 000
<i>Compte d'affectation spécial FDTC - volet animation et promotion du tourisme</i>			
<i>Subvention en faveur de Tahiti Tourisme dans le cadre de la promotion du tourisme de croisière</i>	25 000 000		25 000 000
<i>Subvention en faveur de Tahiti Cruise Club</i>	6 500 000		6 500 000
<i>Subvention en faveur des comités du tourisme oeuvrant pour l'accueil des paquebots</i>			0
<i>Achats d'équipements légers (fournitures de stands, matériel divers...) des sites d'accueil des navires de croisière</i>			0

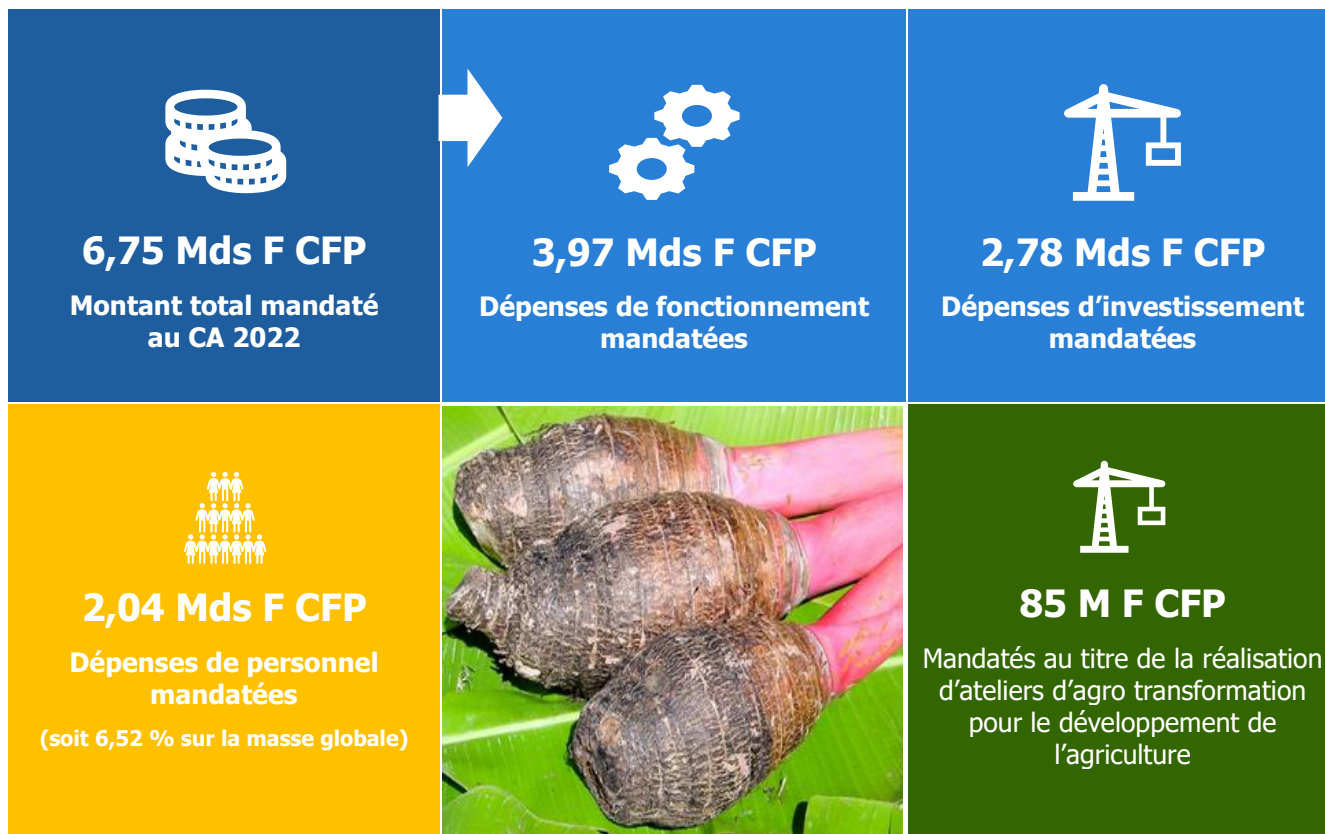
5.4.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

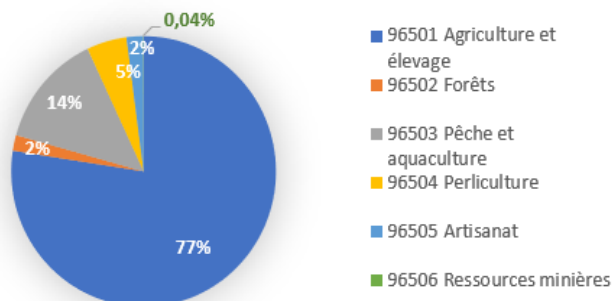
5.4.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

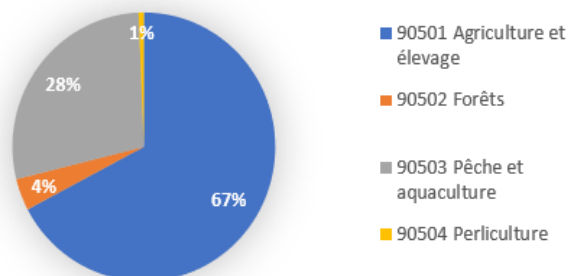
6. MISSION 905/965 : DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES



Répartition des dépenses de fonctionnement par programme



Répartition des dépenses d'investissement par programme



6.1 Revue de la politique générale de la mission

Les programmes et opérations mis en oeuvre en 2020 et 2021, en cohérence avec l'adoption du schéma directeur de l'agriculture 2021-2030, se poursuivent et s'accroissent, avec notamment le renforcement des moyens humains et financiers de la direction de l'agriculture et de la chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire. L'objectif premier, dont la pertinence a été pleinement démontrée ces 2 dernières années, reste de garantir la sécurité alimentaire des polynésiens en favorisant la production, la transformation et la consommation des produits locaux.

La politique du Pays vise à la sauvegarde de nos ressources propres et à l'accompagnement de nos filières endogènes pour permettre le développement économique du secteur primaire.

Pour la direction des ressources marines (DRM), l'enjeu global a été l'utilisation optimale des ressources pour en tirer le plus grand profit collectif sur le long terme. Il implique la conservation de ces ressources et de leur habitat.

Les axes de la politique publique en matière d'exploitation des ressources marines ont été les suivants :

1. Gérer les ressources et préserver les milieux : il s'agit d'en connaître les potentiels, de les quantifier et de les valoriser de manière durable ;
2. Développer la compétitivité des filières productrices en :
 - a. Soutenant l'investissement productif pour développer et mettre en place des outils structurants aux standards internationaux pour valoriser les ressources ;
 - b. Incitant à l'initiative privée par la prise en main progressive du secteur productif par les privés pour redynamiser les filières vers une production plus compétitive ;
 - c. Développant la productivité en renforçant l'innovation technologique, en apportant une assistance technique et en formant les professionnels pour améliorer leurs performances ;
 - d. Améliorant l'organisation économique des filières par la mise en place d'outils permettant de veiller à la qualité des produits et aux bonnes pratiques.
3. Contribuer aux équilibres sociaux et territoriaux de manière à répartir la richesse équitablement entre les différentes catégories sociales et entre les îles et archipels ;
4. Adapter l'environnement institutionnel : faire évoluer le cadre législatif et administratif de l'exploitation des ressources pour accompagner le développement.

Pour ce qui concerne le secteur de l'artisanat, le service de l'artisanat traditionnel s'est attaché à préserver et accompagner la transmission des savoirs, tout en ouvrant de nouveaux horizons économiques et de valorisation aux artisans traditionnels.

Cet accompagnement a pu se concrétiser de diverses manières, tant au travers de rendez-vous et événements aux objectifs variés, que de dispositifs adaptés aux besoins du secteur.

6.2 Programme 905 01/965 01 : agriculture et élevage

6.2.1 Bilan des orientations stratégiques

✚ Au titre de la chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL) :

L'activité de la chambre d'agriculture a été rythmée par la reprise de l'ensemble des événements agricoles. Les marchés du terroir, les florales ainsi que le retour des Matete Fenua dans les îles, à Tubuai et à Raiatea, ont permis de mettre en avant le monde agricole et ses productions tout au long de l'année.

Après 1 an d'absence, la chambre a pu accompagner une douzaine d'exposants polynésiens au salon international de l'agriculture de Paris qui fêtait ses retrouvailles avec le public, suite à la longue période de restrictions sanitaires imposée par la COVID 19.

La foire agricole 2022, placée sous le thème « du potager à l'assiette » a été une réussite. Plus de 40 000 visiteurs ont été comptabilisés durant cette dernière édition, qui a réellement mis l'accent sur les produits locaux en interdisant la vente de produits importés durant l'évènement.

La chambre a poursuivi son action d'information auprès des professionnels :

En matière de communication, la chambre a augmenté l'édition de son bulletin semestriel. Il est édité en 2 fois 5000 exemplaires par an. Fil conducteur de l'action de la CAPL et de la politique publique en matière de développement de l'agriculture, la direction de l'agriculture, la direction de la biosécurité, le SPG biofeta, la

direction des ressources marines, et les établissements d'enseignement et de formation agricole participent à sa rédaction.

Dans la continuité des tutoriels « A tanu ana'e » réalisé en support de la direction de l'agriculture, la chambre a édité le 1^{er} manuel du potager polynésien en janvier 2022. Ce support s'adresse à un public large, de scolaire et de particuliers, afin de partager des techniques et savoirs faire professionnels applicables chez soi.

De nouvelles prestations de service et d'aide à la commercialisation ont été proposées

La cellule dédiée à la commercialisation des produits locaux a commencé à fonctionner. Composée de 3 agents : 1 responsable (cat. A), 1 technicien (cat. B) et 1 agent technique (cat. C) de nouvelles prestations de services ont ainsi pu être proposées, principalement aux agriculteurs, afin de les aider dans la commercialisation de leurs productions :

- Service de logistique et transport ;
- 1^{ère} transformation de carottes ;
- Contrôle de la qualité des produits à l'arrivée au quai de Motu Uta ;
- Aide au connaissance et à la prise en charge du fret ;
- Veille à la biosécurité des produits en transit entre les îles.

Un service de stockage en chambres froides est proposé depuis le mois d'août 2022 suite à la remise en fonctionnement des unités de Tipaerui.

La chambre a proposé en 2022 de la vente d'engrais de poisson afin de promouvoir les pratiques de fertilisation naturelle, bon marché et respectueuses de l'environnement.

La chambre a expérimenté de nouveaux projets pour soutenir le développement des filières agricoles

L'expérimentation de 2 cages de poissons

Afin d'accompagner les pêcheurs qui cherchent à se diversifier mais également les familles qui visent une sécurité alimentaire et un complément de revenus, la CAPL a expérimenté une solution « clé en main » de cage de poisson en bois local (pinus) de forme hexagonale. La cage de poisson est inspirée d'un modèle de référence utilisé par la FAO (Organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture) et testée avec succès notamment dans les pays d'Afrique. Présenté lors du Matete Fenua de Raiatea, au mois de novembre 2022, le projet a suscité un véritable intérêt des visiteurs.

2 cages de poissons ont été installées respectivement à Opoa (Raiatea) et à Vairao (Tahiti), afin d'étudier la faisabilité et la soutenabilité économique d'une petite exploitation familiale d'élevage de poisson. L'objectif est de proposer un dispositif d'aide et d'accompagnement de nouveaux porteurs de projet.

Cette première phase expérimentale a permis de vérifier la résistance de la cage en milieu lagunaire et d'analyser l'entretien quotidien du dispositif. Le modèle standard permettrait en moyenne une récolte de 1500 poissons par cycle de 4 mois. Une convention entre la CAPL, la Direction des Ressources Marines et la Coopératives des Aquaculteurs de Polynésie française sera engagée en 2023 pour consolider le dispositif, approvisionner les cages en espèces de poisson, identifier l'aliment adapté et travailler à l'accompagnement des futurs porteurs de projet.

L'installation de 2 potagers « d'application » aux Tuamotu

Dans sa stratégie de soutien aux communes des Tuamotu pour l'autonomie alimentaire en produits frais, la CAPL a mené plusieurs missions à Arutua afin d'accompagner le Maire et ses équipes, les pêcheurs et les agriculteurs de l'île à produire des légumes et des fruits localement. 2 potagers d'une superficie respective de 2 000 m² ont été installés à Arutua et à Kaukura avec l'appui de la commune. Ce projet permet de proposer à la fois un espace de vulgarisation technique aux agriculteurs, et un espace pédagogique aux scolaires et à la population de l'île. L'objectif de cette démarche est d'augmenter la part en produits locaux dans les assiettes proposées par la restauration scolaire de l'île.

Le soutien de la filière carotte et maraichère aux Australes

La CAPL a inscrit dans sa stratégie d'établissement le soutien au développement des filières maraichères des Australes afin d'inciter l'augmentation de la production locale. La culture de la carotte, globalement bien maîtrisée par les producteurs de Tubuai a un potentiel de développement encore important. L'importation actuelle de ce légume reste toutefois conséquente et doit pouvoir, pendant la saison fraîche, être totalement substituée par la production locale. L'objectif de la CAPL est donc d'amener nos producteurs à récupérer ces

parts de marché ce qui induit une augmentation de leurs revenus annuels et nous rapproche un peu plus de notre objectif de souveraineté alimentaire.

La CAPL a organisé en 2022 plusieurs missions sur l'île de Tubuai qui avait pour objectif d'accompagner les producteurs à relancer la production de carotte polynésienne. La production totale de carotte locale en 2022 a été de 314 tonnes. Avec l'appui de la CAPL et des autres partenaires locaux, l'écoulement de cette production n'a pas rencontré de difficulté cette année.

Le prix de vente producteur a été de 230 F CFP /kg contre 180 F CFP/kg en 2021. Cette évolution du prix producteur s'explique par l'augmentation du prix des intrants et des charges liées à la main d'œuvre.

Si la mise en place de quotas d'importation reste un soutien fondamental à l'écoulement de la carotte locale, la CAPL a multiplié les actions pour faciliter la commercialisation de nos producteurs par :

- La mise à disposition par l'armateur (TUHAA PAE) de conteneurs frigorifiques pour l'envoi des carottes sur Tahiti ;
- La présence des équipes de la CAPL à l'arrivée des bateaux sur Tahiti pour contrôler la production ;
- L'accompagnement des producteurs pour la facturation et des distributeurs pour le paiement ;
- La mise en place d'un service de stockage des carottes dans les chambres froides de la CAPL de Tipaerui.

Les missions organisées aux Australes par l'établissement avaient également pour but de soutenir le développement d'autres cultures maraichères à Tubuai et à Rimatara : choux fleur, brocolis, salade, ...

Transformer les carottes non commercialisables

En partenariat avec la direction de l'agriculture, la CAPL a mené un test sur 3 mois pour la transformation de carottes non commercialisables. Ce sont des carottes dont le calibre ne correspond pas aux standards des consommateurs, soit trop petites ou difformes. Ces écarts de tri de carottes ont été transformés en « baby carottes », en macédoine (cubes), en julienne ou encore en rondelles. Ce test sous la conduite de la cellule agro-transformation de la DAG à Papara, a permis de livrer dans les cantines scolaires de plusieurs communes, notamment Teva i Uta, Paea, Punaauia, Faaa, Taputapuatea, plus de 2,5 tonnes de carottes reconditionnées en sachets surgelés de 5 kilos. La mise en place d'un concours pendant la foire agricole pour identifier des recettes de carrot cake est venue compléter la gamme des sous-produits de transformation des écarts de tri.

L'objectif de ces opérations 2022 était de valider un cahier des charges utile pour une future unité de production privée.

La mise à disposition d'engins agricoles aux îles du vent et dans les archipels

La CAPL a réalisé son programme d'acquisition d'engins agricoles prévu pour soutenir les petits agriculteurs qui ont des difficultés à mécaniser leur exploitation. Ce programme consistait en l'acquisition de 12 dragues de plus 14 tonnes, 8 mini pelles, 4 tracteurs, 5 broyeurs multivégétaux et 1 chariot élévateur.

Ces 30 engins agricoles ont été livrés pour une partie en fin d'année 2022, répartis et mis à disposition des communes concentrant le plus d'agriculteurs afin d'encourager le développement de la production agricole locale.

L'accompagnement des professionnels a globalement stagné en 2022

L'activité d'accompagnement des équipes de terrain a stagné par rapport aux années précédentes. Les objectifs et actions que nous nous étions fixées n'ont pas été atteints. L'exercice 2022 a été une année de mise en place suite au renouvellement d'une partie des effectifs techniques. De nouveaux collaborateurs ont été recrutés sur des créations de postes ou suite au départ de plusieurs agents. Nous avons pu constater qu'il est difficile de recruter des compétences formées et expérimentées dans les domaines agricoles et de la pêche lagonaire. Un délai d'apprentissage des procédures et de prise de connaissance du terrain de 6 mois à 1 an est nécessaire avant de pouvoir aller au contact des professionnels. Ceux-ci sont exigeants et attendent de trouver des interlocuteurs capables de les renseigner sur l'ensemble des problématiques rencontrées. Notre capacité d'accompagnement a donc été réduite en 2022.

✚ Au titre de la direction de l'agriculture (DAG) :

Les orientations stratégiques en matière de développement du secteur agricole sont développées dans le schéma directeur de l'agriculture 2021-2030 qui a été adopté à l'Assemblée de la Polynésie française par délibération n° 2021-40 APF du 18 février 2021. Ainsi entré dans sa deuxième année d'exécution, le schéma directeur, avec ses orientations posées au PAP 2022, vise principalement à accroître notre sécurité alimentaire en favorisant le développement des filières de productions locales et la consommation des produits de nos

terroirs, en cohérence avec l'objectif de développement durable n°2 (ODD) fixé par l'ONU, et en s'appuyant sur la petite agriculture familiale, le développement de pratiques durables et respectueuses de l'environnement, et le soutien accru d'organisations et d'institutions professionnelles renforcées.

Malgré la fin de la pandémie de la COVID 2019 et une reprise notable de l'économie mondiale et des échanges internationaux, l'année 2022 a été marquée par le début du conflit en Ukraine qui a engendré une nouvelle période d'instabilité économique et d'inflation générale qui a fortement impacté les professionnels du secteur agricole (forte augmentation du coût des intrants, des aliments pour animaux et difficultés d'approvisionnement). Les opérations de travaux conduites par la DAG ont également été fortement impactées par une augmentation considérable des coûts des travaux ce qui a engendré des difficultés et retards pour certains marchés : procédures de marchés à revoir selon les seuils, demandes de crédits complémentaires, ...

Malgré ce contexte peu propice, le nombre d'opérations et projets conduits par la direction de l'agriculture s'est encore accru en 2022 par rapport à 2021, avec au final un **montant d'engagement de crédits en investissement de 3,1 milliards F CFP** (2,9 en 2021) et un montant de **liquidation de 2,144 milliards F CFP** (1,5 en 2021).

Cette augmentation significative des montants s'explique comme pour 2021, par le passage en phase travaux de nombreuses opérations structurantes initiées en 2019 et 2020 (aménagement de nouveaux domaines agricoles, zones de stockage et conditionnement des produits agricole et d'élevage, ateliers d'agrotransformations,...) qui étaient auparavant pour la plupart en phase d'études. Les opérations relatives aux structures d'abattage délocalisées ont par contre été freinées par des difficultés liées aux fonciers, mais surtout par l'augmentation des coûts d'objectifs nécessitant de revoir les procédures des marchés.

Le soutien financier aux exploitations agricoles et entreprises d'agrotransformation s'est maintenu en 2022 avec un montant d'aide financière liquidé de 657 millions F CFP en 2022 (682 en 2021), ce qui porte le montant des aides versées depuis 2018 à plus de 2,6 milliards F CFP, dont 1,955 milliards en investissement, traduisant le besoin et la volonté des acteurs privés du secteur d'investir pour développer et moderniser leurs outils de travail.

Il faut cependant souligner, que la conduite de ces opérations n'a pu se faire que grâce à un nécessaire renforcement des ressources humaines de la DAG, mais dont une forte proportion est représentée par du personnel en CDD dont le recrutement et le maintien en poste est parfois difficile, alors que la recherche des personnes disposant des compétences requises reste également souvent problématique.

Les résultats de cette nouvelle politique agricole plus volontariste et incitative ne seront toutefois réellement visibles qu'à moyen terme quand les nouvelles filières de productions, conditionnement, transformation et commercialisation se seront mises en place ce qui permettra d'évaluer de manière plus précise le ratio coûts/avantages. Cette évaluation prévue dans le cadre du schéma directeur nécessitera également de renforcer l'observatoire des prix et des marges au sein de la DAG et de fixer les conditions nécessaires pour l'obtention de données statistiques fiables sur les niveaux des productions agricoles locales.

6.2.2 Bilan des réformes

✚ Au titre de la chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL) :

La CAPL a soumis son projet de réforme en établissement public à statut particulier. Ce projet vise à renforcer le caractère consulaire de la chambre, et de compléter ses activités administratives par des missions industrielles et commerciales lui permettant de proposer de nouveaux services à ses adhérents, notamment au titre de la commercialisation des produits agricoles. Le point clé de la réforme concerne l'évolution de son personnel afin que celui-ci puisse être recruté selon les règles du code du travail en statut de droit privé. Dans ces conditions, la question du financement de ses activités industrielles et commerciales, et de son personnel est à observer sous l'angle d'une fiscalité propre, d'une part, et par la création de nouvelles activités et services, d'autre part. La réforme statutaire et organisationnelle de la CAPL est un sujet prioritaire et indispensable pour réaliser la politique agricole de ses élus et atteindre les objectifs qui lui sont assignés par le schéma directeur de l'agriculture 2030.

✚ Au titre de la direction de l'agriculture (DAG) :

La principale réforme qui a concerné la direction de l'agriculture en 2022 a trait au transfert des tâches d'élaboration et de suivi des baux de location de terres domaniales agricoles précédemment assurées par la direction des affaires foncières, et à la poursuite du déploiement du Système d'information agricole dans toutes les antennes de la direction de l'agriculture et sur lequel repose aujourd'hui la gestion du dispositif d'aide agricole.

6.2.3 Bilan des objectifs de performance

✚ Au titre de la chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL) :

Objectif n° 1 : Renforcer la représentation des intérêts des agriculteurs et pêcheurs lagonaire

Objectif n°1 - Renforcer la représentation des intérêts des agriculteurs et pêcheurs lagonaire								
L'établissement doit recenser les avis des professionnels et représenter leurs intérêts lors des réunions, des commissions ou toutes autres interventions auprès des pouvoirs publics. La voix des professionnels doit être entendue dès lors que des enjeux publics ou privés les concernent. Que ce soit au niveau réglementaire, des stratégies de politique agricole, de la recherche technique, la CAPL se doit de pouvoir présenter leurs besoins, leurs priorités et défendre ainsi au mieux leurs intérêts. Cet objectif sera facilité par une action de proximité accrue des élus et des agents de la chambre dans les différentes communes de Polynésie française. La mise en place du statut de l'agriculteur aura un impact sur la formalisation des entreprises et leur participation aux régimes sociaux et de solidarité.								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de réunions de travail avec les professionnels	Nb	20	40	40	70	58	80	80
Indicateur 1.2 - Nombre de communiqué d'informations adressés aux professionnels	Nb	-	26	40	40	18	50	50
Indicateur 1.3 - Nombre d'entreprises agricoles cotisant au régime des non salariés	Nb	-	4	650	650	NC	800	850
Indicateur 1.4 - Nombre d'exploitant adhérents à la carte agricole CAPL en activité	Nb	4 106	4 798	4 500	5 200	5 740	5 500	5 500
Sources des données : Rapport d'activité annuel de la CAPL - Secrétariat général Mode de calcul des indicateurs : Indicateurs 1.1 / 1.2 - indicateur calculé à partir du rapport d'activité de l'établissement Indicateur 1.3 - caisse de prévoyance sociale Indicateur 1.4 - indicateur calculé à partir du répertoire des professionnels de l'établissement Autres commentaires :								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Dans l'ensemble, l'objectif de représentation des intérêts des agriculteurs a progressé par rapport aux années précédentes. La CAPL a augmenté sa présence auprès des agriculteurs, par l'organisation de rencontres, tant au niveau des élus qu'au niveau des équipes opérationnelles. Plusieurs réunions se sont tenues, à Tahiti et dans les îles, notamment dans le cadre de la campagne carotte de Tubuai, des missions de renouvellement des cartes dans les îles ou encore au travers de projets spécifiques, par exemple la mise en place de 3 parcelles de démonstration maraichères et fruitières aux Tuamotu Gambier, à Rangiroa, à Arutua et à Kaukura.

Deux commissions internes regroupant les professionnels ont été organisées sur les problématiques économiques et sur le planning des événements de la chambre pour l'exercice 2022.

La CAPL a rencontré à plusieurs reprises les représentants des filières d'élevage concernant leurs problématiques économiques dues à l'augmentation de leurs coûts d'exploitation depuis 2021.

Les différentes rencontres organisées avec les professionnels ont permis la formalisation de demandes officielles concernant les aspects économiques des filières portant sur l'élargissement des produits locaux dans la liste des PPN et PGC, aide à l'importation des intrants, marge de commercialisation, affichage des prix producteurs, évolution du dispositif de prise en charge du fret maritime, ...

La mission de communication et de relais d'information de la chambre est réalisée principalement par la diffusion, 2 fois par an du bulletin technique de la CAPL. Le nombre de tirage du bulletin a été quasiment multiplié par 2 en 2022. Ce sont 10 000 exemplaires, contre 6 000 auparavant, qui sont distribués à destination des agriculteurs, sur l'ensemble des îles de la Polynésie française.

Au 31 décembre 2022, la chambre compte 5 740 exploitants titulaires d'une carte CAPL en cours de validité, dont 4 212 d'entre eux sont titulaires d'une carte dite professionnelle (à contrario de la carte provisoire dite carte Mahana). Si l'on considère les 5 500 exploitations comptées au recensement général agricole réalisé en 2012, le taux d'adhésion à la CAPL par les exploitants agricoles est de 76 %. Ce chiffre reste stable par rapport à l'année dernière.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Des efforts d'information des professionnels seront à poursuivre par la diffusion de notes, notamment après chaque commission administrative, et de fiches techniques de vulgarisation par la CAPL permettant des rappels sur la réglementation en vigueur, en matière de biosécurité par exemple.

Objectif n° 2 : Améliorer la production locale et suivre sa commercialisation

Objectif n°2 - Améliorer la production locale et suivre sa commercialisation								
La CAPL doit accompagner les actifs du secteur primaire pour les aider à augmenter la quantité, la qualité et la diversité des produits locaux. Elle doit également participer à favoriser l'installation d'exploitations agricoles, de nouveaux producteurs et à professionnaliser les acteurs du monde rural. Enfin, elle doit contribuer à l'objectif de la politique agricole du Pays qui est de développer durablement l'agriculture et la pêche lagonaire pour tendre vers l'autonomie alimentaire.								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Quantité de production agricole locale suivie dans le cadre des prévisions de récolte de la CAPL	T	10 247	10 583	15 000	15 000	9 337	18 000	20 000
Indicateur 2.2 - Taux de porteurs de projet accompagnés par la CAPL	%	0	0	30%	15%	1%	20%	30%
Indicateur 2.3 - Nombre de groupements agricoles en activité et commercialisant leurs productions	Nb	-	82	30	50	150	50	70
Indicateur 2.4 - Nombre de professionnels adhérents à un signe de qualité	Nb	297	NC	350	300	331	350	500
Sources des données : <i>Rapport d'activité annuel de la CAPL du service accompagnement et développement de l'établissement</i> <i>Rapport d'activité annuel de la CAPL du service administration et formalités des entreprises de l'établissement</i> Mode de calcul des indicateurs : <i>Indicateur 2.1 - indicateur calculé à partir des prévisions agricoles effectuées par l'établissement dans le cadre des conférences agricoles</i> <i>Indicateur 2.2 - indicateur calculé à partir du nombre de titulaires de carte mahana accompagnés sur le nombre de carte mahana en cours d'activité dans l'année</i> <i>Indicateur 2.3 - indicateur calculé à partir du nombre de carte attribuée aux groupements dans l'année par l'établissement</i> <i>Indicateur 2.4 - indicateur calculé à partir des exploitants adhérents à la CAPL suivis par l'association SPG Bio Fetia ou adhérents au label Manger local de la CAPL</i>								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Nous constatons en 2022 une légère baisse de 11,7 % de la production agricole (maraîchère et fruitière), par rapport à 2021, suivie dans le cadre des prévisions de récolte.

Cela est lié d'une part, aux conséquences de l'augmentation du coût des intrants et aux difficultés pour certains petits agriculteurs d'y avoir accès. D'autre part, la politique agricole menée par le Pays est de soutenir la production vivrière, notamment pour les besoins de la restauration scolaire. Une partie des agriculteurs ont ainsi réorienté leurs terres sur ces modes de cultures, dont les productions sortiront en 2023 (cycle long).

Nous constatons également une baisse de nos prévisions de productions en agrumes en 2022. Cette tendance avait déjà été observée en 2021. Il conviendra d'analyser les causes de cette baisse.

Il était prévu en 2023 d'élargir le périmètre de nos prévisions de récolte aux productions vivrières afin que nos statistiques soient plus représentatives de la production locale et non uniquement sur les produits importés.

Suite à la constatation de l'augmentation du nombre de titulaires de carte Mahana depuis 2020, la CAPL a proposé un nouvel indicateur de suivi au PAP 2022. 708 cartes Mahana ont été délivrées en 2021, contre moins de 200 cartes Mahana délivrées avant 2020. Cette catégorie « porteurs de projet », dont la plupart ont peu d'expériences ou de formation dans le domaine, a été identifiée par l'établissement comme devant faire l'objet d'une attention particulière afin d'accompagner ces nouveaux agriculteurs dans la formalisation de leur projet. L'objectif étant de voir une concrétisation de leur démarche en une réelle activité agricole, professionnelle et productive.

Notre objectif de suivi de cette catégorie « porteurs de projet » n'a pas été atteint. Seul 13 porteurs de projets ont été accompagnés à la formalisation de leur projet d'exploitation (étude de faisabilité et business plan).

Le renouvellement de plus de la moitié des agents techniques et vulgarisateurs en 2022 n'a pas permis d'aller à la rencontre de ces nouveaux agriculteurs.

Nous ne connaissons par le nombre de groupements agricoles qui ont une réelle activité de commercialisation. Depuis la mise en place de la cellule commercialisation et achats au sein de l'établissement, nous avons pu travailler et être en contact qu'avec une poignée d'entre elles. L'objectif de suivi des groupements agricoles n'est pas atteint.

La CAPL n'a pas mis en place de signes d'identification de la qualité et de l'origine prévue normalement en 2022. Cet objectif n'a pas été atteint. Cette action est reportée pour l'exercice 2023. L'indicateur exprimé correspond majoritairement au nombre d'exploitants adhérents au SPG Biofetia. Nous constatons l'intérêt grandissant des agriculteurs à se lancer en agriculture biologique. Cela reflète par ailleurs la qualité du travail réalisée par l'association.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Actuellement, le registre de la CAPL n'est accessible que par la cellule en charge de la délivrance de la carte CAPL. L'acquisition d'un logiciel plus performant pour la gestion du registre de l'agriculture et de la pêche lagonaire de la CAPL facilitera l'identification, la localisation et la mise en relation avec les professionnels.

En 2023, l'établissement mettra l'accent sur la mise à niveau de ses effectifs techniques afin que les vulgarisateurs et techniciens se mettent en relation avec plus de 50 % des professionnels de leur secteur et qu'ils soient capables de répondre à leurs questions et attentes.

Objectif n° 3 : Professionnaliser les actifs du secteur agricole et de la pêche lagonaire

Objectif n°3 - Professionnaliser les actifs du secteur agricole et de la pêche lagonaire								
Une forte demande en formation professionnelle a été identifiée par l'établissement lors des séminaires qu'il a organisé en 2018. La formation est une condition inhérente à la progression des professionnels. Elle permet d'améliorer la productivité en qualité et en quantité, les conditions de travail mais également l'environnement dans lequel évolue le producteur.								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 3.1 - Taux de professionnels formés par la CAPL	%	-	-	20%	15%	5%	20%	40%
Indicateur 3.2 - Taux de professionnels bénéficiaires d'un service d'accompagnement technique ou commerciale	%	-	-	22%	5%	6%	10%	20%
Indicateur 3.3 - Taux de professionnels bénéficiaires du service d'accompagnement administratif et formalités des entreprises	%	-	-	50%	0%	-	10%	40%
Indicateur 3.4 - Taux d'exploitant ayant fait évoluer leurs compétences en gestion et bonnes pratiques agricoles, ou d'élevage ou de pêche lagonaire	%	-	-	10%	NC	-	NC	30%
Sources des données : Rapport d'activité annuel de la CAPL Mode de calcul des indicateurs : Indicateurs 3.1 - indicateurs calculés à partir du nombre de professionnels ayant suivi ou moins une formation rapporté au nombre de professionnels en demande d'une formation Indicateurs 3.2 - indicateurs calculés à partir du nombre d'exploitant ayant bénéficié d'au moins un service d'accompagnement technique et commercialisation proposé par l'établissement Indicateurs 3.3 - indicateurs calculés à partir du nombre d'exploitant ayant bénéficié d'au moins un service d'accompagnement administratif et formalité des entreprises proposé par l'établissement Indicateurs 3.4 - indicateurs calculés à partir du système d'évaluation et de recensement de la professionnalisation agricole								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Les formations conduites par la CAPL en 2022 n'ont concerné que 5 % des adhérents de la CAPL. Le nombre de personnes formées stagne par rapport à 2021. Elles ont été environ 275 à participer aux actions de formation de la CAPL. 16 agriculteurs de Tubuai et de Huahine ont été formés aux pratiques d'une agriculture sans eau, 50 personnes ont été formées au permis côtier, 55 agriculteurs ont participé à une journée à l'agriculture responsable organisée par l'établissement. Une dizaine de formation à la préparation d'engrais de poisson ont également été réalisées durant l'année. Ces formations « engrais de poisson » ont rassemblé plus de 150 personnes, exploitants et primo agriculteurs, notamment durant nos évènements.

Suite au renouvellement des agents techniques et vulgarisateurs, les besoins en formation des professionnels pour le second semestre n'ont pas été remontés au responsable de la section accompagnement et développement. Par ailleurs, la majorité des effectifs techniques a été mobilisé pour la préparation des grands évènements agricoles du second semestre : la foire agricole et le Matete Fenua de Raiatea.

Le taux d'accompagnement des professionnels a été faible en 2022. Par exemple, 57 personnes ont bénéficié d'une action d'accompagnement en gestion administrative. Cet indicateur est insuffisant au regard des effectifs présents sur le terrain. Cependant cela s'explique par le manque de connaissance des procédures administratives par les collaborateurs recrutés en 2022.

20 actions de livraison et 29 ventes d'engrais de poisson ont été effectuées par la cellule commercialisation en 2022. Ces chiffres ne sont pas représentatifs de l'activité globale de la cellule durant l'année mais s'expliquent par une mise en place récente du service. La chambre a répondu aux demandes ponctuelles des exploitants ou coopératives. Il n'y a pas eu de communication large aux adhérents de la possibilité d'effectuer ces prestations car la cellule doit au préalable se doter d'outils et mettre en place les procédures en interne pour assurer la prise de commande ainsi que la facturation des prestations.

Par ailleurs, 194 exploitants sont visités chaque mois dans le cadre de notre mission de prévision de récolte. 31 exploitants sont visités périodiquement au titre des filières d'élevage, 12 personnes au titre de la filière horticole, et 4 personnes au titre de la filière vivrière.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Le renforcement des équipes techniques par 2 nouveaux ingénieurs en 2023 va permettre d'augmenter le taux d'encadrement et de conception de l'établissement. Les actions de formation et d'accompagnement à destination des professionnels seront remis en place en 2023 :

- Accompagnement au montage de dossier d'aide ;
- Aide à la rédaction d'études de marché et business plan ;
- Analyse de sol et plan de fumure ;
- Formation à l'utilisation des EPI et des produits pesticides ;
- Formations à la greffe et taille ;
- Formation à la comptabilité ;
- Accompagnement de nouvelles activités d'agro-transformation et ateliers relais ;
- Accompagnement à l'installation et à la reprise d'activité ;
- Aide au remplissage de sa déclaration de chiffre d'affaires annuel.

Objectif n° 4 : Promouvoir les productions agricoles, une alimentation saine et mettre en valeur les métiers de l'agriculture et de la pêche lagonaire

Objectif n°4 - Promouvoir les productions agricoles, une alimentation saine et mettre en valeur les métiers du secteur agricole et de la pêche lagonaire								
L'objectif de la promotion est de valoriser les produits de l'agriculture et de la pêche lagonaire locale pour améliorer le niveau de consommation des produits locaux. Les événements mis en place par l'établissement permettent de rapprocher les consommateurs des producteurs et de participer à l'information de la population sur l'origine, la qualité et la diversité des produits agricoles locaux. Les campagnes "Manger local" de la CAPL visent à privilégier nos produits du Fenua pour une alimentation saine et en soutien de l'économie locale.								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 4.1 - Nombre d'évènements et opérations commerciales organisées par la CAPL	Nb	31	9	40	30	22	40	40
Indicateur 4.2 - Nombre de visiteurs sur les évènements organisés par la CAPL	Nb	5 000	13 000	40 000	30 000	55 000	40 000	40 000
Indicateur 4.3 - Nombre de distributeurs signataires de la charte "Manger local"	Nb	18	18	100	50	18	100	200
Sources des données : Rapport d'activité du service Promotion et Evènement de la CAPL Mode de calcul des indicateurs : Indicateurs 4.1 / 4.2 / 4.3 - indicateurs calculés à partir du rapport d'activité de l'établissement								

■ *Commentaire et analyse des résultats*

Il était prévu d'augmenter le nombre de marché du terroir à Tahiti grâce au partenariat engagé auprès des communes de Paea et de Pirae. Cependant, la taille de l'équipe dédiée à cette mission et la contrainte des matériels disponibles (chapiteaux, chaises, tables, ...) ne permettent pas la tenue de plusieurs marchés du terroir en même temps. La CAPL n'aurait donc pas pu organiser plus d'évènements durant l'exercice.

Les visiteurs aux évènements organisés par la CAPL ont été nombreux en 2022. Nous estimons à plus de 40 000 visiteurs comptabilisés à la foire agricole 2022 et plus de 10 000 visiteurs cumulés lors des marchés du terroir. Le Matete fenua de Raiatea et les Florales ont également attiré de nombreux visiteurs. C'est pourquoi nous estimons à plus de 55 000 le nombre de visiteurs présents lors des évènements de la chambre.

■ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

L'équipe dédiée à la promotion et aux évènements était composée de 2 personnes en 2022. Une 3^{ème} personne a été recrutée au mois de septembre 2022 afin de répondre à un surcroît d'activité dû à l'organisation de la foire agricole de Outumaoro. Un poste permanent d'agent de promotion sera recruté en 2023 afin de renforcer la cellule événementielle de la chambre.

🚦 Au titre de la direction de l'agriculture (DAG) :

Objectif n° 1 : Développer l'activité agricole et l'emploi dans les exploitations agricoles familiales, comme outil de cohésion sociale dans les archipels

Les objectifs de performance indiqués correspondent au plan stratégique développé dans le schéma directeur de l'agriculture 2021-2030 (SDA).

Objectif n°1 - Développer l'activité agricole et l'emploi dans les exploitations agricoles familiales, comme outil de cohésion sociale dans les archipels								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Surface totale des lotissements agricoles aménagés existants	Ha	1 046	1 165	1 181	1 181	1226	1300	1447
Indicateur 1.2 - Nombre de lots nouvellement attribués	unités	124	77	15	15	53	60	80
Indicateur 1.3 - Taux de mise en valeur des lots attribués	%	65%	70%	75%	75%	78%	75%	75%
Indicateur 1.4 - Nombre d'agriculteurs bénéficiant du dispositif d'insertion par la création d'activité - ICRA (nouveaux bénéficiaires)	Nb	31 (dont 18 vanille)	58 (dont 20 vanille)	80	50	48 (dont 20 vanille)	60	100
Indicateur 1.5 - Nombre de jeunes inscrit dans le dispositif de formation à l'installation du CFPPA - FIA	Nb	21	35	60	60	27	60	100
Indicateur 1.6 - Montant des aides attribuées (hors forêt) (ODD 2.a.2)	millions FCFP	650	905	800	900	843	700	500
Sources des données : SEFI (ICRA), CFPPA (FIA), DAG (Aides,...) Mode de calcul des indicateurs : Indicateurs 1.1, 1.2, 1.3 - indicateurs calculés à partir des outils de gestion des lotissements agricoles de la DAG (Excell, SIG) Indicateurs 1.4 à 1.6 - indicateurs calculés à partir des outils de suivi des bénéficiaires d'aide correspondantes Autres commentaires :								

■ *Commentaire et analyse des résultats*

L'objectif n°1 est de créer les conditions favorables à la création et au développement des exploitations agricoles, en favorisant l'accès au foncier agricole, en soutenant la réalisation d'investissements structurants au sein des exploitations et des organisations professionnelles, en développant l'offre de formation, et en favorisant la création de l'emploi salarié et saisonnier.

Hormis, ceux relatifs à l'installation des jeunes, les indicateurs de suivis ont globalement été atteints en 2022 et les principales actions conduites pour favoriser le développement du secteur agricole ont été les suivantes :

❖ **Augmentation des surfaces et valorisation des domaines agricoles.**

La DAG gère maintenant plus de 1 200 hectares de lotissements agricoles. L'objectif est de poursuivre les aménagements de ces lotissements (entretien et création des réseaux de pistes et d'adduction d'eau), d'aménager de nouveaux lotissements pour accroître les surfaces agricoles, qui dans de nombreuses îles sont en régression dû à la compétition avec d'autres activités, et d'améliorer l'exploitation et la valorisation de ces surfaces. Concernant l'aménagement des lotissements, la Direction de l'agriculture gère plusieurs opérations d'investissement permettant de réaliser les études et travaux nécessaires sur ces lotissements agricoles (extension domaine de Faaroa à Raiatea et Faahue à Tahaa, réseau hydraulique domaine Ataha à Nuku Hiva, réhabilitation des captages et pose de compteurs sur les lotissements du plateau de Taravao,...) ce qui a permis d'aménager et louer 119 ha de nouvelles surfaces en 2021 et 61 ha en 2022, ce qui porte la surface totale de lotissements agricoles loués à 1 226 ha. Des études d'aménagements et de maîtrise d'œuvre de nouveaux lotissements sont encore en cours sur les domaines de Punui et l'extension d'Atimaono à Tahiti, Boubée à Raiatea, et Herbier à Hiva Oa, ce qui devrait permettre d'accroître encore la surface des lotissements agricoles en 2023. Concernant le suivi des mises en valeur des lots des lotissements agricoles, des bilans réguliers de mise en valeur des lots agricoles sont réalisés au moins deux fois par an, ce qui a permis de libérer des lots non mis en valeur après avis de la commission d'attribution des lots des lotissements agricoles. Le nombre de lots nouvellement attribués a ainsi augmenté en 2022 et le taux de mise en valeur a augmenté pour atteindre 78 %.

Le dispositif d'aide en faveur de l'agriculture mis en place en 2017 (LP 2017-26) comprend un volet spécifique sur l'aménagement rural qui est mis en œuvre au sein des zones agricoles privées. Toutefois les taux d'aide (entre 50 et 60 % des dépenses éligibles) et les plafonds (25 millions) sont jugés insuffisants au regard de l'importance des montants d'investissement nécessaires pour aménager et exploiter les surfaces difficiles d'accès sur foncier privé et le montant des aides attribués à ce type de travaux ne représente que 47 millions en 2022, soit moins de 10 % du montant total des aides versées pour des dépenses d'investissement.

❖ **Soutien à l'installation des jeunes porteurs de projet**

Le CFPPA a poursuivi en 2022 la mise en œuvre du dispositif du « parcours à l'installation » (lancé en 2019) visant à améliorer les conditions d'installation des jeunes dans l'agriculture et de favoriser la réussite de leurs projets. Envisagé sur 3 ans, il permet de combiner des formations en alternance en 1^{ère} année dans le cadre d'un CAE, des stages, des mesures incitatives d'aides à l'emploi gérées par le SEFI (ICRA), des aides financières de la DAG et un appui technique individualisé en deuxième et troisième année. En 2022, 48 nouveaux porteurs de projets ont bénéficié d'une aide du dispositif ICRA, dont 2 dans le cadre du parcours à l'installation (après formation CFPPA préalable) et cette année 27 jeunes se sont nouvellement inscrits et ont suivi des formations à l'installation (1 session à Tahiti et une session à Nuku hiva).

❖ **Aides financières à la filière agricole (loi du Pays 2017-26 du 9 octobre 2017) :**

Depuis la mise en application du dispositif fin 2017, la DAG a enregistré plus de 4 000 dossiers de demande d'aide agricole. 732 arrêtés attributifs d'aide ont été signés en 2022 (3 211 depuis 2017) pour un montant d'aide autorisé de 843 millions F CFP hors filière forêt (4,2 milliards depuis 2017) dont plus de 710 millions concernent des projets d'investissement : acquisition d'équipement, mise en place d'ombrières vanille, de structures d'élevage et d'agro-transformation, réalisation de travaux d'aménagement foncier. Le montant des aides effectivement versées en 2022 s'est élevé à près de 630 millions.

L'impact de ces aides sur la production, la situation financière et l'emploi est en cours d'analyse économique, même si les tendances semblent déjà indiquer une augmentation significative de la production agricole dans différentes filières.

❖ **Soutien au développement de l'agriculture et l'élevage sur les atolls :**

La DAG a engagé en 2022 des actions visant à soutenir le développement agricole et la sécurité alimentaire dans les atolls par la mise en place de 9 kits de cultures maraîchères sous ombrières dans les zones peu desservies en produits frais maraîchers (Fakahina, Fangatau, Napuka, Nukutavake, Puka Puka, Pukarua, Reao, Tatakoto et Tureia) et la formation de référents communaux. La cellule RIV de la DAG a de plus, procédé à la diffusion de matériel végétal : semences maraîchères et plants vivriers (uru, patate douce, banane maohi) dans plusieurs communes éloignées où l'accès aux produits vivriers est plus difficile. 3 exploitations des Tumatotu sont suivies plus particulièrement dans le cadre du projet européen PROTEGE.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

Objectif n° 2 : Insérer les producteurs au sein de filières alimentaires diversifiées permettant au pays d'accroître ses ressources et sa souveraineté alimentaire

Objectif n°2 - Améliorer l'insertion des producteurs au sein de filières diversifiées permettant au Pays d'accroître ses ressources et sa souveraineté alimentaire								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre de demandes de PC déposées relatives à des projets d'ateliers d'agro-transformation par la Direction de l'Agriculture	Nb cumulé	0	4 (pour 9 ateliers)	8	8	5 (pour 10 ateliers)	8	10
Indicateur 2.2 - Nombre de porteurs de projets en agro transformation formés ou informés	Nb	44	58	50	52	74	50	50
Indicateur 2.3 - Nombre d'îles équipées de structure d'abattage de proximité hors Tahiti (ETG aire abattage aménagée ou abattoir) -	Nb cumulé	1	1	3	1	1	5	7
Indicateur 2.4 - Nombres d'îles équipées par le Pays de structure/équipements de stockage des produits agricoles	Nb cumulé	1	7	9	7	7	10	10
Indicateur 2.5 - Nombre de Plants fruitiers vendus	Nb	15 104	20 311	20 000	20 000	19 740	22 000	22 000
Indicateur 2.6 - Production animales (hors miel)	millions F CFP	2 165	2 198	2 100	2 100	nd	2 843	2 843
Indicateur 2.7 - Production de porc charcutier (SDA)	millions F CFP	516	514,55	580	580	597	600	650
Indicateur 2.8 - Production végétales (hors bois)	millions F CFP	4 960	4 794	6 000	6 000	nd	6 076	6 200
<p>Sources des données : DAG (Productions,...) Mode de calcul des indicateurs : Indicateurs 2.1 à 2.4 - indicateurs calculés à partir du suivi des opérations de formation et travaux conduites par la DAG Indicateur 2.5 - indicateur calculé à partir des données de production des pépinières de la DAG Indicateurs 2.6 à 2.8 - indicateurs calculés à partir des données collectées par la DAG sur les productions commercialisées Autres commentaires :</p>								

■ *Commentaire et analyse des résultats*

La mise en marché des productions locales notamment des îles se heurtent souvent à un manque d'organisation des filières de production et à un manque de préparation des produits qui ne répondent pas toujours aux besoins des consommateurs recherchant une plus grande diversité de produits notamment plus facile à l'emploi. Les productions animales des îles se heurtent également au manque d'infrastructures d'abattage et de conditionnement des produits permettant de leur apporter les garanties sanitaires suffisantes pour leur commercialisation.

Pour y répondre, plusieurs programmes de réhabilitation et de construction d'équipements structurants dans les filières animales et végétales, mais aussi de diversification et de renforcement des filières ont été initiés dès 2019 et 2020 visant à permettre de regrouper, conditionner, stocker les productions et à faciliter leur commercialisation.

❖ **Mises en place d'ateliers d'agro-transformation à Tahiti et dans les archipels.**

Les marchés de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une première tranche de 9 ateliers d'agrotransformation (Tahiti, Tahaa, Raiatea, Huahine) ont démarré en 2020. Les premiers marchés de travaux ont été lancés en 2021, mais de nombreux appels d'offres se sont avérés infructueux ou présentaient des vices de procédure ou erreurs des soumissionnaires, ce qui a retardé le démarrage des travaux qui n'ont effectivement démarré qu'en 2022 pour les ateliers de Huahine et Raiatea qui devraient s'achever en 2023 et en 2024 pour ceux de Tahiti et Tahaa.

Une deuxième tranche de création de 3 ateliers d'agro-transformation a également été lancée, les études de maîtrise d'œuvre ont démarré début 2022 pour Rurutu et fin 2022 pour Tubuai et Rimatara.

❖ **Soutien aux filières de production animales.**

Les marchés relatifs à la modernisation des équipements de la chaîne d'abattage de l'abattoir de Papara lancés en 2021 se sont achevés en 2022 en raison du retard relatif à la fourniture des équipements (perturbations dues au COVID19) et l'abattoir dispose maintenant de chaînes d'abattage rénovés et d'équipements plus performants.

Après obtention fin 2021 des PC et ICPE dans le cadre du marché de conception/réalisation de la nouvelle station d'épuration de l'abattoir, les travaux ont démarré en 2022, pour une mise en fonction de la station prévue en 2023.

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation générale de l'abattoir a été lancé et officialisé en février 2021. Après restitution de la phase pré-opérationnelle en mai 2021, il a été suspendu pour réalisation des études complémentaires : diagnostic amiante, levé réseaux, étude géotechnique...

La DAG a également lancé un marché de fourniture pour le remplacement des équipements servant au traitement des déchets de l'abattoir. Après deux marchés rendus infructueux, le marché de fourniture a finalement été signé avec la société ECODAS fin 2022 pour un montant de 87 millions F CFP. La pose des équipements est prévue fin du premier semestre 2023.

Les études d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de structures d'abattage et conditionnement aux Marquises (abattoir multi-espèces de Nuku Hiva, ateliers de traitement du gibier à Ua Pou et Ua Huka pour conditionnement de la viande de chèvre) ont été lancées en 2020. Les études de maîtrise d'œuvre ont démarré en octobre et décembre 2021, cependant les coûts d'objectifs ont dû être largement réévalués remettant en cause les clauses initiales du marché et le maître d'œuvre a demandé une revalorisation de sa rémunération. Sur la base de ces éléments, il a été décidé de résilier les marchés actuels de MOE pour les relancer en 2023 en procédure formalisée, ce qui n'a pas permis d'atteindre l'objectif de l'indicateur 2.3 de 3 structures d'abattage opérationnelles en 2022.

Concernant l'archipel des ISLV, le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une aire d'abattage aménagée à Huahine (abattage de bovins) démarré en janvier 2022 est encore en cours (rendu APD/PRO prévu en avril 2023) pour un démarrage des travaux en 2023. Pour le projet de construction d'un abattoir multi-espèces à Raiatea, l'étude de maîtrise d'œuvre est en phase PRO (APS et APD validés), les autorisations de défrichage et terrassement ont été obtenus, les travaux de terrassement ont été réalisés. L'obtention du permis de construire est prévue au second semestre 2023, et le démarrage des travaux de construction est programmé pour fin 2023, pour une réception en 2024.

Le gouvernement a par ailleurs mis en place une nouvelle aide ponctuelle de soutien au prix de la viande porcine, afin de répondre aux problèmes d'augmentation du prix des aliments pour animaux. Cette aide de 36F/kg de carcasse est effective pour les productions porcines de 2021 et 2022. Sur la base d'une étude technico-économique de la filière, la DAG a également soutenue la demande d'augmentation du prix de la viande porcine qui a été actée en conseil des ministres avec une première augmentation de 15 % en mai 2022 et une seconde de 15 % en décembre 2022.

La DAG a poursuivi le programme de développement de la filière apicole avec notamment la finalisation de l'inventaire de la flore mellifère locale et la restitution de l'étude sur la caractérisation des miels démarré en 2021, qui a montré que certains miels présentaient des caractéristiques intéressantes et des potentialités de création d'indication géographique pour favoriser l'accès aux marchés à l'export.

La DAG, pour le compte du Pays a attribué une subvention de 20 millions F CFP pour le fonctionnement du Groupement de défense sanitaire des éleveurs et apiculteurs de Polynésie (GDSA PF), créé en avril 2021 et dont l'objectif est d'impliquer et de soutenir les éleveurs dans leurs actions de lutte contre les maladies animales, qu'elles soient préventives ou curatives. L'équipe du GDSA s'est renforcé en 2022 avec un second vétérinaire en un technicien en CDD ce qui a permis d'initier un premier programme d'actions avec les éleveurs des différentes filières animales. La DAG a également signé une convention avec le GDSA en 2022 pour le recensement des ruchers de Tahiti.

❖ **Mise en place de zones de conditionnement et stockage des produits agricoles.**

Le nombre de structures de stockage des produits agricoles n'a pas évolué en 2022, et reste représenté par les 14 containers frigorifiques mis en place en 2021 sur 7 sites différents : îles de Raiatea, Huahine, Tahaa, Ua Pou, Nuku Hiva, Rimatara et Rurutu. Ces containers sont utilisés par les agriculteurs pour stocker leurs produits agricoles avant l'arrivée des bateaux de transport. Des abris pour ces containers ont été construits à Rurutu et Rimatara en 2022.

Les hangars de stockage de Raiatea et Huahine dont les travaux de réhabilitation ont démarré en 2022 seront complètement équipés en février 2023 avec de nouvelles chambres froides et un équipement en panneaux solaires. Les études de maîtrise d'œuvre pour la construction et l'aménagement de 4 hangars de stockage dans les zones portuaires des Marquises lancées en 2021 sont encore en cours et les marchés de travaux seront lancés en 2023.

❖ **Fournitures de matériel végétal performant :**

Le nombre de plants fournis aux agriculteurs est resté relativement stable en 2022. La demande reste importante et les opérations de modernisation des pépinières de la DAG, de renouvellement de nos parcelles

de conservation et multiplication des variétés (Ua Huka, Nuku Hiva et Rurutu) et de mise en place du centre technique des plants et semences de Ua Huka se sont poursuivies en 2022.

Les marchés de travaux pour la construction du centre technique des plants et semences de Ua Huka ont été lancés en 2022 et les travaux devraient démarrer en 2023. Bien que la découverte de la présence du virus de la tristezza sur l'île de Ua Huka a nécessité de faire un diagnostic complet des vergers de l'île en préalable afin de s'assurer ensuite de son éradication, la mise en œuvre rapide des procédures de préservation de la zone de la DAG Ua-Huka et du centre technique permet de garantir le statut sanitaire de cette emprise du Pays, et de répliquer ainsi ces process à toute l'île. Les vergers et pépinières privées demandant un accompagnement et un suivi sont clairement identifiés.

❖ Appui à la filière cocotier :

L'appui au développement et à la diversification de la filière cocotier qui reste une filière majeure dans le paysage agricole polynésien a porté sur les actions suivantes :

- Mise en oeuvre de la convention de mandat donnée à l'Huilerie de Tahiti (HDT) pour l'achat du coprah (1 119 383 496 F CFP), avec l'engagement et le versement de la participation du Pays à HDT et de la subvention d'équilibre à l'huilerie (596 000 000 F CFP) pour un montant total de 1 716 006 497 F CFP en 2022. Les chiffres seront consolidés en avril 2023 après réception des comptes définitifs de HDT ;
 - Actualisation et nettoyage du fichier de recensement des copraculteurs sur la base du fichier de l'huilerie de Tahiti ;
 - Fournitures de bagues de cocotiers pour aider les producteurs dans la lutte contre les dégâts de rats par le biais du dispositif des aides de type 8 ;
 - Adoption en Conseil des ministres sur proposition du Ministère de l'agriculture, d'un arrêté interdisant l'importation d'eau de coco et d'huile de coco vierge pour soutenir le développement de nos producteurs locaux ;
 - Suivi de l'expérimentation menée chez un agriculteur de Raiatea visant à valoriser les bourres de coco en terreau de semis ;
 - Edition et diffusion d'un ouvrage décrivant une trentaine de variétés de cocotiers de Polynésie française, rédigé suite à la mission de Roland Bourdeix (expert international du cocotier) en Polynésie en 2021 ;
 - Mise en conservatoire de nouvelles variétés locales de cocotiers pour production et évaluation de nouveaux hybrides (premiers hybrides nains rouges/grand local en cours de germination) ;
 - Suivi des parcelles d'essais de diversification des cultures sur atolls et sous cocoteraie et de renforcement de la fertilité des sols avec notamment la parcelle de raisins de table mise en place à Tikehau ;
 - Réalisation d'une étude de cadrage et définition d'une méthodologie pour l'évaluation des surfaces en cocoteraie sur 3 îles tests sur la base de l'analyse de photos satellites et lancement d'un appel d'offre pour réalisation d'une étude complète sur l'ensemble de la Polynésie.
- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Avec le départ des 2 agro-économistes de la DAG mi 2022, la mise en place de l'observatoire des prix et des marges prévues dans le schéma directeur, et l'élaboration des statistiques de production (dont la méthodologie était en cours de révision) n'a pas pu se faire d'où l'absence de données statistiques sur certaines filières. Le recrutement d'un nouvel agro-économiste est prévue en 2023.

Objectif n° 3 : Développer les filières à haute valeur ajoutée permettant au Pays d'accroître ses exportations

Objectif n°3 - Accompagner le développement des filières à haute valeur ajoutée permettant au pays d'accroître ses exportations								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 3.1 - Volumes de produits agricoles exportés (hors coprah)	Tonnes	2 061	1 948	2 500	2 500	1 399	2 700	3 000
Indicateur 3.2 - Valeurs des produits agricoles exportés (hors coprah)	millions F CFP	1 273	1 418	2 000	2 000	1 376	2 100	2 200
Indicateur 3.3 - Nombre de SIQO relatifs à des produits agricoles	Nb cumulé	1	0	2	1	1	4	4
<p>Sources des données : DAG (SIQO), ISPF (importations)</p> <p>Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 3.1 et 3.2 - indicateur calculé à partir des données d'importations de l'ISPF Indicateur 3.3 - indicateur calculé à partir du travail de suivi des filières de la DAG</p> <p>Autres commentaires :</p>								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Les exportations de produits agricoles et agro-transformés représentent un montant de 2,2 milliards de francs avec l'huile de coprah, soit 19 % de la valeur totale des exportations de Polynésie française et 1,37 milliards sans l'huile de coprah brute, soit 12 % de la valeur totale des exportations. Elles sont toujours dominées par l'huile de coprah brute (38 % des exportations de produits agricoles en valeur), la vanille (31 %), la purée et le jus de noni (14 %), le monoï et cosmétiques (13 %), vient ensuite le rhum (2%), qui avec 40 millions d'export en 2022 connaît une forte progression.

Alors que la valeur des exportations est restée relativement stable, les volumes exportés (hors huile brute de coprah) ont fortement baissé en 2022, ce qui s'explique principalement par la forte chute des exportations de jus et purée de noni, qui sont passées de 1520 tonnes en 2021 à 951 tonnes en 2022.

On notera par contre de belles progressions des exportations de rhum, miel, fleurs coupées, chocolat qui restent malgré tout encore très modestes, mais confirment un fort potentiel (miel et rhum).

❖ **Les signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) de Polynésie française :**

Le travail initié en 2019, avec l'INAO pour fixer un cadre réglementaire permettant de valoriser nos produits locaux a permis de promulguer la Loi du Pays n° 2020-23 du 24 août 2020 relative à la valorisation de la qualité et de l'origine des produits agricoles, forestiers, de l'artisanat traditionnel ou alimentaire et des produits de la mer en Polynésie française, qui définit les signes de reconnaissance de l'origine et de la qualité applicables en Polynésie et régit leur usage. Sur cette base, les organismes de protection des futures appellations relative à la qualité et l'origine des produits locaux peuvent se déclarer pour instruction de leur dossier de création d'appellation. Le syndicat des producteurs de rhums de Polynésie est en phase de finalisation de son dossier pour la création d'une IGP Rhum agricole de Polynésie ; le groupement a d'ailleurs bénéficié de plusieurs aides du Pays en 2021 et 2022 pour la réalisation des plans de contrôle et des premières analyses et on observe que les quantités de rhums polynésiens exportés commencent déjà à augmenter.

❖ **Valorisation des Plantes locales à parfum, aromatiques et médicinales (PAPAM) :**

Sur la base des propositions de l'étude réalisée en 2021 par la juriste spécialisée Me Robard, afin de mettre à jour la réglementation locale sur les plantes PAPAM (plantes à parfum, aromatiques, à usage cosmétique et médicinale) et faciliter leur valorisation sur les marchés locaux et internationaux (mise en place d'une commission plantes et pharmacopées de Polynésie française, création du statut de paysan-herboriste et reconnaissance des tradipraticiens), et des travaux du séminaire organisé en novembre 2021 réunissant tous les acteurs concernés, administrations, professionnels de santé, tradipraticiens, associations, agriculteurs et entrepreneurs, un projet d'arrêté créant la Commission des Plantes Aromatiques et Médicinales et Cosmétiques a été préparé qui devrait être présenté en Conseil des Ministres dans le courant du premier trimestre 2023.

❖ **Soutien à des filières de production à Haute valeur ajoutée et à potentiel à l'export :**

- Soutien à la filière Monoï par le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Monoï de Tahiti pour la protection de la marque sur les marchés extérieurs et par le financement d'une étude post Doc en cours sur l'identification de paramètres physico-chimiques spécifiques à l'huile de coprah raffinée polynésienne afin de faciliter la détection des fraudes à l'utilisation de l'appellation ;
- Soutien à la filière café en réponse à la demande de plusieurs torréfacteurs et nouveaux porteurs de projets, avec la réalisation d'une étude d'un spécialiste du CIRAD pour mettre en place une stratégie de relance de la production et, l'importation de nouvelles variétés de café qui seront testées et évaluées ;
- Soutien à la filière cacao par la réalisation d'une étude d'un spécialiste du CIRAD pour mettre en place une stratégie de développement de la production, et la production de plants de cacao par la DAG afin de fournir les nouveaux planteurs ;
- Soutien à la production d'huile vierge de coprah, par la création d'un partenariat entre l'huilerie de Tahiti et une entreprise privée pour produire de l'huile vierge bio sur les Marquises. L'entreprise qui a également bénéficié d'une subvention d'investissement devrait démarrer son activité en 2023.
- Soutien à la filière rhum qui a bénéficié depuis 2018 de plus de 150 millions d'aide à l'investissement, le soutien à la réalisation d'une thèse sur la caractérisation des cannes de Polynésie et la mise en place d'un conservatoire des variétés.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

Objectif n° 4 : Déployer la transition vers l'agro-écologie et l'agriculture biologique en lien avec le système alimentaire et la gestion durable des ressources naturelles

Objectif n°4 - Déployer la transition vers l'agro-écologie et l'agriculture biologique en lien avec le système alimentaire								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 4.1 - Nombre d'agriculteurs engagés dans une démarche de certification/garantie en agriculture biologique	Nb	56 (dont 13 transformateurs)	75 (regroupant 325 opérateurs)	120	120	95 (regroupant 390)	135	150
Indicateur 4.2 - Surface des exploitations engagées dans une démarche de certification/garantie en agriculture biologique	Ha	260 ha (dont 227 ha hors cocoteraie)	319 ha (dont 256 hors cocoteraie)	500	350	486	400	600
Indicateur 4.3 - Quantités de pesticides importés en PF (avec insecticides de confort et sans antirongeurs....)	Tonne	568	492	400	400	481	350	350
Indicateur 4.4 - Quantités d'engrais importés en PF	Tonne	1 809	1 747	1 800	1 800	1 475	1 900	1 900
Indicateur 4.5 - Nombre de Tetrastichus lâchés (Lutte contre brontispa - parasite du cocotier)	Nb	1 060 000	883 000	1 000 000	800 000	1 600 000	1 000 000	1 200 000
Indicateur 4.6 - Nombre d'échantillons de produits agricoles analysés pour mesure des résidus de pesticides	Nb	171	606	400	500	528	400	400
Indicateur 4.7 - Nombre d'opération de promotions de consommation des produits locaux organisée (événements, opération com,...)	Nb		2	2	2	4	2	3
Indicateur 4.8 - Nombre d'espèces locales faisant l'objet de conservatoire des variétés (uru, taro, fei, banane, patate douce,...) (ODD 2.5.1)	Nb	6+ 10 ResSeM	6+10 ResSeM	7+ 10 ResSeM	6+10 ResSEM	6+10 ResSEM	7+10 ResSeM	7+ 10 ResSeM
Sources des données : DAG (données OC en AB, conservation, analyses,...), ISPF (importations) Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 4.1 et 4.2 - indicateur calculé à partir des données de suivi filière de la DAG Indicateur 4.3 et 4.4 - indicateur calculé à partir des données statistiques de l'ISPF Indicateur 4.5 et 4.8 - indicateur calculé à partir des données de suivi de la cellule RIV/DAG Autres commentaires :								

■ *Commentaire et analyse des résultats*

Le nombre d'opérateurs engagés en agriculture biologique a encore augmenté en 2022 avec 95 exploitations, groupements d'exploitants et entreprises certifiées et garanties en agriculture biologique, représentant 486 ha de surfaces cultivées (dont 80 ha de cocoteraie). Cette évolution à la hausse des indicateurs traduit à la fois l'engouement des consommateurs, mais également des producteurs vers des modes de production plus respectueux de l'environnement et notamment l'agriculture biologique, mais également le renforcement des moyens et des actions du Pays pour le développement et le soutien à ces modes de production. On observe également une baisse importante des quantités d'engrais industriels importés en Polynésie française mais qui s'explique également par la hausse très importante du prix des engrais en 2022 suite au conflit ukrainien.

❖ **Poursuivre le soutien technique et financier au SPG bio Fetia**

Après avoir été augmenté en 2021, l'aide versée au SPG Biofetia (organisme de contrôle de la norme AB agréé par le Pays) est resté stable en 2022 à 20 millions F CFP ce qui a permis de maintenir le personnel en place (une directrice, 3 techniciens animateurs et 1 chargé de communication) et ainsi de mieux suivre les dossiers de demande de garantie en AB dont le nombre augmente chaque année. L'association compte maintenant 235 membres (138 opérateurs et 97 consommateurs) avec 17 groupes locaux répartis sur tous les archipels sauf les Australes. Le SPG Biofetia est désormais considéré comme un des systèmes participatifs de garantie les plus dynamiques de la région Pacifique !

❖ **Soutien par le biais des actions du programme PROTEGE - 11ème FED régional PTOM**

La DAG en 2022 a poursuivi les actions bénéficiant de financement du programme PROTEGE qui a démarré en 2019 et qui vise à favoriser la transition agro-écologique dont les principales sont :

- Suivi et coordination des 7 fermes pilotes engagées : les essais d'équipements, de pratiques culturales durables visent à permettre d'améliorer la fertilité des sols, de mieux gérer la ressource en eau, de diminuer la pénibilité du travail et de diversifier les productions ;
- Poursuite des expérimentations/opérations de démonstration sur l'utilisation des engrais verts et des plantes refuges à auxiliaires, la mise en place de méthodes alternatives à l'utilisation des herbicides en ananas, la gestion de l'eau sur atoll, l'intégration de l'arbre en agriculture syntropique, la recherche et la caractérisation des champignons symbiotiques locaux, l'intégration de petits élevage dans les exploitations, la valorisation des effluents d'élevage et déchets d'abattoir par compostage, l'élevage de mouches pour l'alimentation des animaux.

Les premiers résultats obtenus en 2021 et en 2022 ont été présentés aux partenaires du projet en mai 2022 lors de journées d'échanges organisées à Fakarava et lors de l'atelier régional PROTEGE qui s'est déroulé en octobre 2022 en Nouvelle Calédonie. Ces événements ont permis de partager les résultats entre les 3 PTOM impliqués et de discuter sur la meilleure capitalisation et diffusion des données acquises.

❖ **Aides financières à la filière agriculture biologique**

En 2022, 12 nouveaux bénéficiaires d'aide à la conversion à l'agriculture biologique ont été attributaires de 9,6 millions F CFP d'aide contre seulement 6 millions en 2021. Les aides seront versées pendant toute la durée de conversion et sur 3 ans maximum. Depuis 2018, 22 bénéficiaires d'aide à la conversion ont été attributaires de plus de 22 millions F CFP d'aide (montant pour une année).

❖ **Systèmes alimentaires**

Sur la base de la loi du pays 2022-5 du 11 janvier 2022 relative à la promotion des produits locaux dans la restauration scolaire, la DAG en collaboration avec le SPC accompagne désormais les communes volontaires pour les aider à atteindre les objectifs d'intégration de produits locaux dans les menus des écoliers, dont les taux ont été validés lors de la première réunion du comité des produits locaux en août 2022.

Les établissements du premier degré de 6 communes pilotes, plus le lycée hôtelier, collaborent étroitement avec la direction de l'agriculture pour augmenter significativement la part des produits locaux dans les menus servis aux élèves.

La DAG s'appuie notamment sur les techniciens du pôle agro-transformation, qui par des actions ciblées permettent d'apporter un appui technique aux entreprises, de valider et diffuser des techniques de conditionnement, conservation et transformation des produits agricoles locaux, et d'apporter une expertise technico-économique sur leurs projets.

La crise du COVID 19 et les perturbations du commerce internationale aggravé par le conflit ukrainien ont été de puissants révélateurs de notre vulnérabilité alimentaire et des effets néfastes d'une mauvaise alimentation entraînant surpoids et obésité. Dans la continuité du diagnostic du système alimentaire réalisé dans le cadre du programme PROTEGE en fin d'année 2021, une réflexion multi-acteurs visant à proposer un plan de transition alimentaire sur dix ans a été engagé qui a abouti au lancement d'un appel d'offre pour l'élaboration de ce plan. La prestation a été confiée à un cabinet d'étude et de consulting et a démarré fin 2022 pour un rendu prévu début 2023.

La DAG a également déposé en décembre 2022 une demande de financement de projet à la banque des territoires dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt transitions agricoles et agro-alimentaires. Ce projet dénommé Transition agroécologique vivrières et agrotransformation prévu d'être mis en œuvre sur la période 2024-2028 implique un consortium de 11 partenaires publics et privés (CAPL, SPC PF, SPG des communes, le CIRAD, La Direction de la Santé,...) dont la DAG est chef de file. Le montant du projet présenté s'élève à 12,8 millions d'euros, dont 5,8 millions d'euros sollicités auprès de France 2030 (la moitié environ sera alloué au SPC et aux communes pilotes) et 4,4 millions d'euros financés par la DAG.

❖ **Appui technique aux producteurs orienté vers la mise en place de modes de production raisonnés et biologiques :**

Les agriculteurs bénéficient depuis 2019 de l'appui technique d'une équipe renforcée composée d'un ingénieur et d'un technicien à la DAG (en CDD) fortement impliqués sur le suivi du programme PROTEGE et le suivi de parcelles d'essais en culture biologique, et le conseil aux producteurs, mais également d'un ingénieur spécialisé travaillant sur l'exploitation agricole du Lycée de Moorea (réalisation d'expérimentation, validation d'itinéraires techniques).

En 2021, la cellule recherche innovation valorisation de la DAG a mis en fonction un nouvel appareil d'analyse chimique plus performant. Les analyses de résidus de pesticides se font désormais sur un plus grand nombre de molécules (dont le glyphosate) et avec un meilleur niveau de précision. Le nombre d'analyses est resté globalement stable en 2022 confirmant par ailleurs la bonne qualité des produits agricoles locaux qui respectent de manière générale la réglementation en vigueur sur les limites maximales de résidus autorisées.

Le laboratoire d'entomologie agricole a également intensifié ses activités de diffusion d'auxiliaires de culture en 2022 (insectes bénéfiques pour les cultures).

L'appui technique des producteurs se fait également par la formation des porteurs de projets : la DAG a ainsi lancé dès 2020 une opération visant à équiper les centres de formations décentralisés : CJA, MFR de serres pilotes équipées afin de familiariser les jeunes à l'utilisation de ces outils de production plus performants. Dans la continuité des premières serres installées en 2021, un nouveau marché d'acquisition de serres a été lancé en 2022.

Le département RIV poursuit ses travaux de multiplication in vitro de variétés de banane, taro et uru et a également développé et sélectionné de nouvelles variétés de patate douce afin de diversifier l'offre actuelle. La multiplication plus intensive de ce matériel génétique a été lancée pour répondre aux besoins des agriculteurs de toute la Polynésie. Des travaux doivent être menés afin d'identifier les variétés les plus adaptées

aux goûts des consommateurs et aux différents usages recherchés (consommation en frais, agro-transformation,...).

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

Objectif n° 5 : Transformer la gouvernance du système agricole et alimentaire territorialisé à l'échelle du Pays et des archipels

Objectif n°5 - Transformer la gouvernance du système agricole et alimentaire territorialisé à l'échelle du pays et des archipels								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 5.1 - SIA opérationnel	OUI/ NON	partiellement	OUI (dans 2 archipels)	OUI	OUI (dans 3 archipels)	OUI (pour REGISTRÉ et	OUI	OUI
Indicateur 5.2 - Nombre de réunion du Comité de pilotage du SDA - COSDA	Nb	_	0	1	0	0	1	1
Indicateur 5.3 - Nombre d'exploitants agricoles déclarés au RNS (SDA)	Nb		nc	650	650	nd	850	850
<p>Sources des données : DAG/CAPL/CPS Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 5.1 et 5.2 - indicateur calculé à partir de données de la DAG... Indicateur 5.3 - indicateur fourni par la CAPL (sur la base d'informations de la CPS) Autres commentaires :</p>								

- *Commentaire et analyse des résultats*

❖ **Systeme d'information agricole :**

La DAG a depuis plusieurs années initié un projet de développement d'un système d'information agricole (SIA) – outil informatique de gestion de base de données permettant de regrouper, consolider, sécuriser, partager et traiter les informations relatives au secteur agricole : données sur les agriculteurs (administratives, techniques et cartographiques), instruction des dossiers de demandes d'aides, instruction des dossiers de demandes de lotissements agricoles, etc. Le premier module du SIA représentant le registre de l'agriculture a été mis en production en 2020 et est accessible via internet aux agents de la direction de l'agriculture détenteurs des droit d'accès correspondants. Le second module relatif à la gestion des dossiers de demande d'aide a été mis en service en 2021 et 2022 et est maintenant accessible pour l'ensemble des archipels.

La DAG a bénéficié en 2022 d'une AENP pour recruter un chef de projet développement d'outils informatiques. Recruté en décembre 2022, il sera chargé de développer le SIA en lien notamment avec la CAPL et la plateforme « mes démarches.com » afin de permettre aux usagers d'enregistrer en ligne leurs demandes de carte agricole ou d'aide.

❖ **Recensement général de l'agriculture :**

Après plusieurs réunions de coordination avec l'ISPF et la DRM également impliqués sur le projet, une première planification du projet a pu être réalisée calant la réalisation des enquêtes terrains en milieu d'année 2023. La convention de partenariat avec l'ISPF qui sera chargé de la collecte des informations sur le terrain a été signée fin 2022 et porte sur un montant de 125 millions F CFP. Le questionnaire d'enquête a également été finalisé pour la réalisation préalable des test pilotes sur 3 îles différentes dès janvier 2023.

❖ **Statut de l'agriculteur :**

Un premier projet de texte a été rédigé en 2022 avec l'appui d'un prestataire juriste et tenant compte des conclusions et propositions recueillies lors de plusieurs réunions de concertation organisées avec les services en charge du travail, des contributions, la CPS,... et des agriculteurs. Ce texte, au-delà d'une meilleure définition du statut particulier du chef d'exploitation agricole, aborde des sujets relatifs aux salariés agricoles, aux collaborateurs familiaux. Le texte sera finalisé en 2023 et présenté aux agriculteurs et institutions concernées pour les derniers ajustements.

❖ **Création du COSDA :**

Le comité d'orientation stratégique et de développement agricole de Polynésie française a été créé par arrêté n°2298/CM du 4 novembre 2022. Il regroupe 10 représentants du secteur public et 10 du secteur privé dans le secteur agricole et forestier et a notamment pour vocation de suivre l'état d'avancement du schéma directeur et d'ajuster les programmes le cas échéant en fonction du contexte et des priorités avancées. La première réunion du COSDA est prévu fin janvier 2023.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

La mesure précise des performances des exploitations (rendement, productivité) et des filières (quantités commercialisées reste difficile (réticence des exploitants et du secteur de la transformation et de la distribution à fournir des données comptables et statistiques précises) et nos statistiques générales sur les niveaux de productions agricoles manquent de fiabilité. C'est en ce sens que le schéma directeur prévoit de mettre en place un observatoire des prix et des marges capables de collecter et analyser les données technico-économiques sur les filières agricoles afin de se doter d'outils de mesure économétriques de l'évolution du secteur agricole plus performants qui nous permettront de mieux évaluer, et adapter nos politiques publiques selon les objectifs recherchés. Des discussions devront également être engagées avec les agriculteurs, mais aussi le secteur de la transformation et de la distribution afin de les convaincre de fournir des chiffres plus précis, à minima sur les volumes de produits locaux commercialisés.

Des groupes de travail doivent également être mis en place avec les différents organismes détenteurs de données sur le secteur agricole : ISPF, Direction des contributions, CPS afin de fixer les modalités de partage de ces données et ainsi de renforcer notre connaissance du secteur.

 Au titre de l'établissement Vanille de Tahiti (EVT) :

Objectif n° 1 : Augmenter la production de vanille

Objectif n° 1 - Augmenter la production de la vanille								
Augmenter les surfaces productives pour sécuriser la production globale et améliorer la vulgarisation								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Production annuelle de la vanille	Kg	40 145	38 977	50 000	40 450	40 450	44 915	51 175
Indicateur 1.2 - Augmentation des surfaces productives (P300)	m ²	16 128		17 424	27 792	55 008	29 520	29 520
Indicateur 1.3 - Renforcement de la vulgarisation	Nb	2		2	2	2	9	0
Indicateur 1.4 - Sélection de variétés de vanillier plus performantes pour améliorer la production	Nb	4		5	5	5	5	6
Indicateur 1.5 - Programme Soins et Fertilisation	Nb	9		20	0	0	245	25
Indicateur 1.6 - Prévalence de symptômes de fusariose dans les plantations (contrôles sanitaires)	Nb	6		15	0	5	15	15
Indicateur 1.7 - Production de lianes	Nb	16 850		46 000	22 789	30 000	23 150	23 150
Sources des données :								
Etablissement public Vanille de Tahiti								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 1.1 - La production annuelle de vanille est calculée à partir des données récoltées lors des ventes organisées selon un calendrier établi. Ces ventes de vanille mûre étaient contrôlées par des comités de surveillance de vanille mûre sur Tahaa, Huahine et Tahiti. Il manque les chiffres de Raiatea et ceux des ventes en dehors des comités.								
Indicateur 1.2 - L'augmentation des surfaces productives est calculée à partir des installations des nouvelles exploitations attribuées par les aides agricoles								
Indicateur 1.3 - Le renforcement de la vulgarisation est calculé sur le nombre d'effectif recruté en CDD et affecté dans les antennes techniques								
Indicateur 1.4 - Cet indicateur calculé à partir du nombre cumulé de variétés sélectionnées pour leur haute valeur agronomique autre que la Tahiti ou la Haapape.								
Indicateur 1.5 - Ce programme à base d'engrais Bio est calculé sur le nombre d'adhérents								
Indicateur 1.6 - Les contrôles sanitaires sont calculés sur le nombre d'interventions effectués chez les producteurs de vanille par les agents du laboratoire								
Indicateur 1.7 - Cet indicateur est calculé sur la quantité de lianes fournies dans le cadre des AA installées depuis 2021 et des ventes								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

La production se maintient.

Le prix élevé de vente du kilogramme de vanilles mûres (10 000 F CFP à 15 000 F CFP/kg) se maintient également.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

L'augmentation des surfaces productives permettra une augmentation de la production de gousses de vanilles à compter de 2023.

Objectif n° 2 : Garantir la qualité de la vanille de Tahiti

Objectif n°2 - Garantir la qualité de la vanille de Tahiti								
Garantir une vanille de qualité irréprochable								
Refonte réglementaire par la LP n°2021-26 du 30 avril 2021	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Traçabilité de la vanille	%	0%		100%	55%	80%	100%	100%
Indicateur 2.2 - Contrôle qualité	%	0%		100%	65%	80%	100%	100%
Indicateur 2.3 - Formation des producteurs/préparateurs	%	0%		100%	95%	100%	100%	100%
Indicateur 2.4 - Démarche AOP	%	0%	10%	90%	50%	80%	80%	100%
Indicateur 2.5 - Démarche anti-pesticides (analyses)	%	0%		100%	95%	90%	100%	100%
Indicateur 2.6 - Démarche BIO	%	0%		50%	5%	15%	20%	100%
Sources des données : Etablissement public Vanille de Tahiti Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1 - indicateur calculé à partir de la refonte réglementaire de la filière par l'homologation de la LP n°2021-26 du 30 avril 2021 Indicateur 2.2 - indicateur calculé à partir de la refonte réglementaire de la filière par l'homologation de la LP n°2021-26 du 30 avril 2021 Indicateur 2.3 - indicateur calculé à partir de la refonte réglementaire de la filière par l'homologation de la LP n°2021-26 du 30 avril 2021 Indicateur 2.4 - indicateur calculé à partir de l'état d'avancement de la LP SIQO n°2020-23 du 24 août 2020 Indicateur 2.5 - indicateur calculé à partir des analyses effectuées sur les échantillons de vanille mûre de la récolte 2021 Indicateur 2.6 - indicateur calculé à partir la préparation du dossier Indicateur 1.7 - Cet indicateur est calculé sur la quantité de lianes fournies dans le cadre des AA installées depuis 2019 et des ventes Autres commentaires : La loi du pays n°2021-26 du 30 avril 2021 précise les nouvelles exigences en matière de production, de préparation et de commercialisation de la vanille de Tahiti produite en Polynésie française et vise à garantir sa qualité.								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

La refonte de la réglementation de la filière vanille a été homologuée le 30 avril 2021 par la loi du pays n°2021-26, visant à moderniser son organisation et son fonctionnement par l'amélioration des conditions de production, de préparation et de commercialisation de la vanille de Tahiti.

Le renforcement des contrôles assurés par les agents de l'établissement Vanille de Tahiti a permis de garantir la traçabilité et la qualité de la vanille.

La campagne de sensibilisation aux résidus de pesticides entamée en 2021 a été efficace.

Le nombre d'exploitation présentant des résultats positifs aux analyses pesticides a ainsi fortement baissé.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

L'accent a également été mis sur la formation et l'accompagnement des producteurs et préparateurs.

07 sessions de formation à la préparation ont été organisées sur les îles de Tahaa, Raiatea, Huahine et Tahiti.

Cela a permis à 115 futurs préparateurs de se voir attribuer le Brevet de préparateur de vanille.

Concernant la démarche AOP, l'EVT est en phase du dépôt du dossier de demande de reconnaissance de l'AOP Vanille de Tahiti à la DAG, qui aura la charge de son instruction avant application en Polynésie française, puis transmission à la commission européenne pour protection sous deux ans.

Pour faire suite à la campagne de sensibilisation aux pesticides entamée en 2021, l'EVT accompagnera cette année les producteurs qui souhaitent disposer d'un label BIO reconnu en Europe et à l'international.

Objectif n° 3 : Favoriser l'exportation de vanille

Objectif n°3 - Favoriser l'exportation de vanille								
Développer les marchés de la vanille de Tahiti								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 3.1 - Quantité de vanille exportée	Tonne	6,91	12	20	15,558	12,570	17,275	19,683
Indicateur 3.2 - Prix moyen de la vanille à l'export	F CFP	54 993	46 161	60 000	51 161	57 500	50 000	50 000
Indicateur 3.3 - Prospection des marchés	Nb	1	-	2	1	2	3	3
Indicateur 3.4 - Opérations promotionnelles et commerciales	Nb	0	1	3	1	2	4	4
Indicateur 3.5 - Stratégie commerciale et marketing	Nb	0	1	1	1	1	1	0
<p><u>Sources des données :</u> EVT/ISPF</p> <p><u>Mode de calcul des indicateurs :</u> Indicateur 3.1 - indicateur calculé à partir des statistiques de l'ISPF Indicateur 3.2 - indicateur calculé à partir des statistiques de l'ISPF Indicateur 3.3 - indicateur calculé à partir des actions prévues annuellement par le pôle Promotion Commercialisation Indicateur 3.4 - indicateur calculé à partir des actions prévues annuellement par le pôle Promotion Commercialisation Indicateur 3.5 - indicateur calculé à partir des actions prévues annuellement par le pôle Promotion Commercialisation</p> <p><u>Autres commentaires :</u> Les chiffres énoncés en prévision 2022 et au-delà sont indiqués sous réserve de la fin de la pandémie du Covid-19</p>								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Le prix de la vanille à l'export se maintient. Les quantités exportées, également constantes par rapport à l'année précédente, sont en adéquation avec les quantités de vanilles mûres produites par les agriculteurs.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

6.2.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
905/965 01 - AGRICULTURE ET ELEVAGE	2 976 827 184	2 025 393 587	4 256 548 160
<i>Au titre de la direction de l'agriculture</i>			
A1 - Développer l'activité et l'emploi dans les exploitations agricoles familiales comme outil de cohésion sociale dans les archipels			
accroître la surface de terres domaniales aménagées pour une activité agricole durable - travaux d'aménagements lotissements agricoles		631 230 769	631 230 769
accroître la surface de terres privées aménagées pour une activité agricole durable - aides à la réalisation de travaux d'aménagement foncier		47 492 858	47 492 858
aides pour soutenir les investissements des exploitants agricoles	143 025 120	436 956 126	579 981 246
développer la formation initiale et continue des agriculteurs et leur accès à l'information (subventions EPEFPA - renforcement atelier porcins)		104 798 152	104 798 152
développer l'agriculture et l'élevage sur les atolls - serres et cultures pilotes (légumes, fruits,...) aux TG		24 360 240	24 360 240
A2 - Insérer les producteurs au sein de filières permettant au Pays d'accroître sa souveraineté alimentaire			
appui au GDSA (groupement de défense sanitaire animal)	20 000 000		20 000 000
réhabilitation de l'abattoir de Papara (station d'épuration, étude MOE, équipements traitement déchets)		88 196 244	88 196 244
subvention à l'abattoir de Papara (subvention d'équilibre)	30 000 000		30 000 000
mise en place de structures d'abattages délocalisées de proximité		67 261 697	67 261 697
mise en place structures de conditionnement et de stockage dans les îles et à Tahiti		68 424 286	68 424 286
installation d'ateliers d'agro-transformation		101 541 596	101 541 596
plan de valorisation des cocoteraie (parcelles conservatoires, de diversification, études carto)		21 664 117	21 664 117
réhabilitation des cocoteraies		900 600	900 600
installation d'une centrale électrique pilote à bio-carburant (Tatakoto)		0	0
soutien au prix du coprah	1 716 006 497		1 716 006 497
renforcement des pépinières de la DAG		13 809 408	13 809 408
A3 - Développer les filières agricoles à haute valeur ajoutée permettant au Pays d'accroître ses exportations			
subvention à l'association Monoï de Tahiti	12 000 000		12 000 000
aides aux organismes professionnels pour la reconnaissance des SIQO	1 779 805		1 779 805
A4 - Déployer la transition vers l'agro-écologie et l'agriculture biologique en lien avec le système alimentaire			
études et acquisition d'équipements pour le réseau des fermes pilotes		9 657 522	9 657 522
soutien au système participatif de garantie Biofeta			0
étude et recherche/développement dans les différents domaines liés à l'agro-écologie (PROTEGE)		1 112 640	1 112 640
mise en place d'aide à l'application de pratiques agro-écologiques (CIAE)	0		
mise en place d'une quarantaine végétale à la cellule RIV de Papara		7 472 548	7 472 548
mise en place de serres pilotes (dont notamment avec panneaux photovoltaïques)		25 171 048	25 171 048
A5 - Transformer la gouvernance du système agricole et alimentaire territorialisé à l'échelle du Pays et des archipels			
Mise en production (maintenance et évolution) du SIA	7 301 326		7 301 326
Dépenses d'équipements et bâtiments techniques de la DAG		152 530 395	152 530 395
Dépenses d'équipements et bâtiments administratifs de la DAG		61 649 917	61 649 917
Recensement général de l'agriculture		6 776 325	6 776 325
fonctionnement général du service : suivi des filières de production, suivi des lotissements agricoles, suivi des opérations de recherche, innovation, des subdivisions,...	398 003 330		398 003 330
<i>Au titre de la chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire</i>			
Renforcer la représentation des intérêts des agriculteurs et pêcheurs lagonaire	161 927 884	21 478 702	183 406 586
Améliorer la production locale	124 752 358	110 184 434	234 936 792
Professionaliser les actifs du secteur agricole et de la pêche lagonaire	16 323 922	1 227 541	17 551 463
Promouvoir la production locale, une alimentation saine et mettre en valeur les métiers de l'agriculture et de la pêche lagonaire.	84 332 038		84 332 038
<i>Au titre de l'établissement public Vanille de Tahiti</i>			
Augmenter la production de la vanille	212 367 109	21 496 422	233 863 531
Garantir la qualité de la Vanille de Tahiti	35 833 656		35 833 656
Favoriser l'exportation de vanille	13 174 139		13 174 139

6.2.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

6.2.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

6.2.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

6.3 Programme 905 02/965 02 : forêts

6.3.1 Bilan des orientations stratégiques

Les actions stratégiques mises en œuvre pour le développement de la filière bois en Polynésie ont trait :

- Au soutien à la création et équipements des scieries ;
- Au soutien par le traitement du bois ;
- A la prise en charge du fret en provenance des îles ;
- A la normalisation du bois pour permettre son utilisation en construction ;
- A la mise en place de plan d'aménagement des domaines, ...

Portant leurs fruits, elles se traduisent par une augmentation du montant des investissements privés réalisés dans la filière et une augmentation significative des quantités de bois exploitées et commercialisées.

Les efforts doivent toutefois être encore poursuivis :

- Pour faciliter l'accès aux domaines forestiers publics et privés par des investissements importants ;
- Pour renforcer les capacités de traitement du bois à la station de Papeiti en cohérence avec la croissance de la filière ;
- Et pour faciliter l'accès des entreprises aux marchés publics et ainsi garantir une meilleure rentabilité des entreprises.

6.3.2 Bilan des réformes

Néant.

6.3.3 Bilan des objectifs de performance

Objectif n° 1 : Favoriser l'installation et le fonctionnement des entreprises d'exploitation et de travail du bois

Objectif n°1 - Favoriser l'installation et le fonctionnement des entreprises d'exploitation et de travail du bois								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre d'entreprises installées dans l'exploitation et la transformation du bois local	Nb	9	11	12	10	10	10	10
Indicateur 1.2 - Volume de bois de pin vendu à des entreprises privées	m3	7 500	7 050	15 000	9 000	9 900	11 000	17 600
Indicateur 1.3 - Longueur de pistes forestières entretenues ou réhabilitées	Km	18	20	30	15	26	15	15
Indicateur 1.4 - Montant des aides attribuées (filiale forêt)	millions F CFP	16	49	80	90	75	80	80
Sources des données : DAG (suivi filière, aides,...)								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Les volumes de bois de pins exploités ont augmenté en 2022 par rapport à 2020 et 2021 (+40 % par rapport à l'année 2021). La filière est particulièrement dynamique avec le renforcement de l'activité des scieries les plus importantes de Papara et Hiva Oa, mais également des nouveaux opérateurs sur Rapa, et Rurutu. De nouveaux projets sont de plus en plus en cours de mise en place avec la création d'une scierie à Nuku Hiva (SEBM) qui a signé une convention avec le Pays pour l'exploitation du plus grand domaine forestier de Polynésie à Toovii, une à Moorea et une à Raiatea.

Les opérations conduites en 2022 en soutien aux entreprises de la filière sont les suivantes :

❖ **Suivi du projet de création de la scierie de Nuku Hiva pour l'exploitation du massif forestier de Toovi :**

La convention d'exploitation du massif de Toovi a été signée fin 2021 avec la SAS Société d'exploitation du bois marquisien (SEBM) pour l'exploitation de 15 000 m³ de bois par an. La DAG a lancé en 2022 les études d'aménagements nécessaires à l'installation des infrastructures et le projet d'investissement de l'entreprise a bénéficié d'une aide du Pays pour un montant de 50 millions F CFP. Le démarrage du projet est prévu pour fin 2023, après obtention des PC et réception des équipements.

❖ **Aménagement de la station de Papeiti :**

En 2022 la maîtrise d'œuvre engagée relative au projet de réorganisation de la station forestière de la DAG de Papeiti et à la mise en place d'un nouvel autoclave pour répondre à l'augmentation des volumes de bois à traiter a été mis en suspens pour élaboration d'un nouveau plan d'aménagement intégrant une nouvelle parcelle domaniale et tenant compte de la volonté de la scierie de Papara de disposer de plus d'espaces.

❖ **Suivi et accompagnement des scieries présentes dans les différents archipels :**

L'équipe du pôle forêt du département FAR de la DAG et des différentes subdivisions apportent assistance aux différentes scieries notamment pendant les phases de démarrage : constitution des dossiers d'aide, appui technique dans le choix des équipements, recherche de parcelle domaniales ou privées à exploiter, inventaires de la ressources, élaboration des plans d'aménagement forestier (PAF), réalisation des tracés et suivi des travaux de pistes nécessaires à l'exploitation des massifs domaniaux. Les travaux de réalisation de pistes forestières se font sur la base d'un accord cadre passé en 2020 et ont encore progressé en 2022.

❖ Mise en place d'un dispositif réglementaire de prise en charge des travaux d'aménagements sur parcelles forestières privées

La loi du pays n°2021-34 du 9/08/2021 relative à l'exploitation forestière des propriétés privées plantées en pin des caraïbes en vue du développement de la filière locale, permet maintenant au Pays de prendre en charge tout ou partie des études et travaux de pistes nécessaires à l'exploitation des domaines forestiers privés plantés en pins permettant ainsi leur valorisation. Un premier plan d'exploitation d'un domaine privé sur Tahiti a été approuvé par le maire de la commune concerné et les travaux ont été réalisés et la forêt exploitée en 2022.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

Objectif n° 2 : Favoriser la commercialisation du bois local

Objectif n°2 - Favoriser la commercialisation du bois local								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1 - Production de bois avivés (SDA)	F CFP	198 750 000	186 825 000	400 000 000	250 000 000	310 130 000	300 000 000	500 000 000
Sources des données : DAG et entreprises (suivi filière) Autres commentaires : Bois avivé : Produit final issu de la première transformation de l'industrie du bois = Le sciage.								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Après avoir mis en place les modalités réglementaires de normalisation des sciages de bois et les modalités d'agrément des scieries autorisant ainsi l'usage du pin des caraïbes de Polynésie dans la construction. La DAG poursuit ses travaux sur la normalisation des bois et ouvrages en bois local de pins des caraïbes toujours dans l'objectif d'étendre les usages autorisés et les débouchés pour les scieries, ce qui se traduira par une augmentation des volumes de bois vendus.

❖ Normalisation du traitement du bois

La DAG conduit des études relatives à la normalisation des bois en classe 4 (utilisation en zone humides et immergée) après traitement par autoclave par le produit Tanalith. Deux séries d'analyses d'échantillons de bois ont été réalisées en 2021 et 2022 par le laboratoire CRITBOIS et les premiers résultats transmis dans le rapport provisoire indiquent que le bois traité à la station de Papeiti peut être déclaré en classe 4. L'arrêté officiel correspondant sera élaboré début 2023.

❖ Normalisation de la tuile de bois en pin des caraïbes de Polynésie française

L'étude démarrée en 2021 en collaboration avec le CIRAD vise à fixer les procédés de fabrication et d'installation de la tuile de bois locales en construction bâtementaire (étanchéité, résistance cyclonique, ...). Les essais réalisés en 2022 sont concluants, le rapport final sera transmis le premier trimestre 2023.

❖ Mise en place d'un référentiel de collage du pin des caraïbes de Polynésie pour applications structurales la tuile de bois en pin des caraïbes de Polynésie française

L'étude démarrée en 2021 se fait également en collaboration avec le CIRAD, les échantillons de bois de pins sont en cours de test en métropole. Les résultats sont attendus courant 2023.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

6.3.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
905/965 02 - FORETS	64 677 800	129 331 634	194 009 434
<i>Soutenir et encourager la création et le fonctionnement d'exploitations sylvicoles dans les pôles de production les plus importants</i>			
<i>Aides financières au développement de la filière d'exploitation et valorisation de la forêt et du bois local</i>		30 442 317	30 442 317
<i>Réaménagement de la station forestière de Papeiti et mise en place d'un nouvel autoclave pour le traitement du bois (autoclave, pont,...)</i>		9 330 800	9 330 800
<i>Création d'un hangar forestier à Raiatea</i>		18 637 979	18 637 979
<i>Traitement des bois à la station forestière de Papeiti (produit de traitement) - Suspendu</i>			0
<i>Aménagements de pistes et domaines forestiers</i>		61 224 377	61 224 377
<i>Cartographie et mep outil de gestion des domaines forestiers</i>		2 935 488	2 935 488
Favoriser la commercialisation du bois local			
<i>Traitement des bois à la station forestière de Papeiti (produit de traitement) et dépenses de fonctionnement général dédiées à la filière bois local</i>	64 677 800	6 760 673	71 438 473

6.3.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

6.3.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

6.3.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

6.4 Programme 905 03/965 03 : pêche et aquaculture

6.4.1 Bilan des orientations stratégiques

Pour la pêche palangrière, les objectifs prioritaires sont la modernisation des outils de production pour préparer une nouvelle étape dans la consolidation de la filière : le port doit être réaménagé et sa gestion rationalisée. Une politique de remplacement des navires vieillissant de flotte est également envisagée.

Pour la pêche artisanale côtière et lagonaire, les objectifs prioritaires sont d'assurer la pérennité des ressources exploitées et leur accès pour la subsistance, et d'optimiser la valorisation des produits à travers l'accompagnement des organisations professionnelles dans la gestion d'unités de commercialisation et transformation.

Pour l'aquaculture, les objectifs prioritaires sont la consolidation des filières existantes et la création d'activités professionnelles de dimension artisanale adaptées aux contextes des îles. Il s'agit d'améliorer la compétitivité et la durabilité des filières en veillant à l'intégration d'une aquaculture durable aux écosystèmes lagonaire.

6.4.2 Bilan des réformes

Plusieurs modifications réglementaires substantielles ont été réalisées en 2022. Elles concernent de manière non exhaustive :

- Le renforcement de l'outil ZPR par la reconnaissance des comités de gestion et l'introduction de la possibilité de réglementer les espèces en plus des techniques ;
- La promotion de bonnes pratiques pour limiter les impacts de la pêche sur les espèces emblématiques
- La conformité du cadre réglementaire local vis-à-vis des mesures de gestion régionale (Organisation régionale des pêches thonières) ou étrangère (Marine mammal protection act).

6.4.3 Bilan des objectifs de performance

Objectif n° 1 : Favoriser le développement de la production des filières exportatrices

La valorisation des ressources propres du Pays se traduit notamment par la rentrée de devises étrangères grâce aux exportations. Après la perle, les exportations de poissons du large, de poissons lagonaire et de bénéficiers vivants pour l'aquariophilie, de rori et de coquilles constituent le deuxième pilier des exportations du Fenua.

Objectif n°1 - Favoriser le développement de la production des filières exportatrices								
Exploiter pleinement le potentiel de nos ressources pour en tirer un bénéfice économique dans une logique de développement durable								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Volume des produits de la pêche	T	12 500	13 200	14 300	14 000	15 494	16 000	16 500
Indicateur 1.2 - Valeur des exportations des produits de la mer	MFCFP	860	1 716	1 300	1 750	2 683	2 800	3 000
Sources des données : Statistiques de pêche collectées par la DRM et données douanières fournies par l'ISPF Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - le volume des produits de la pêche commercialisée: calculé à partir des données des déclarations de pêche, des suivi de pêche communautaire et des déclarations préalable à l'exportation Indicateur 1.2 - la valeur des exportations est une valeur calculée à partir des valeurs FAB déclarées Autres commentaires : 1.1 correspond aux productions de la pêche hauturière, pêche côtière, pêche lagonaire, bénitiers ornementaux, nacres, rori, trocas. 1.2 correspond aux exportation de poissons du large, poissons aquario, bénitiers, nacres, rori et trocas								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Le programme est globalement jugé efficace. La valeur des exportations est en nette hausse en 2022 grâce notamment à la croissance de la production palangrière. Le programme est par ailleurs jugé efficient dans la mesure où les dépenses publiques sont limitées au regard des investissements historiques et du chiffre d'affaires de la filière. Sa performance était jusqu'à présent limitée en grande partie par l'absence de construction de nouveaux navires, en attente de l'approbation de la défiscalisation métropolitaine. Depuis l'adoption de la nouvelle politique sectorielle, la flotte recommence à croître à nouveau. Le surplus de volume a directement profité au développement des exportations. Par ailleurs la reconduction de la labellisation MSC des produits et son extension à une nouvelle espèce (espadon) contribuent à augmenter la compétitivité des produits en donnant accès à des marchés de niche.

Les moyens de développer les exportations de produits lagonaires sont structurellement plus limités, soit par la faible abondance naturelle de la ressource, soit par l'étroitesse des marchés cibles, souvent de niches. L'exploitation de certaines ressources peut cependant permettre de créer un minimum d'activité (aquariophilie) ou un complément de revenu occasionnel (holothuries, trocas, burgau) non négligeables socialement.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Une première évaluation des aides financières allouées à la filière pêche hauturière a été réalisée en 2020 ce qui a permis d'identifier plusieurs pistes de réformes. Toutes fois, des études complémentaires seront réalisées en 2023 afin d'intégrer les recommandations de la Cour des comptes et tenir compte des réflexions en cours sur la réforme du statut du marin pêcheur.

Objectif n° 2 : Diversifier les activités professionnelles liées à l'exploitation des ressources marines au profit de la population de chaque archipel

L'exploitation des ressources marines joue un rôle crucial dans l'aménagement du territoire à travers la création d'activités économiques, souvent complémentaires, et la sécurité alimentaire des populations notamment ailleurs que dans les pôles économiques des Iles du Vent.

Objectif n°2 - Diversifier les activités professionnelles liées à l'exploitation des ressources marines au profit de la population de chaque archipel								
Créer des activités économiques durables adaptées au contexte d'éloignement et de faible structuration économique des îles								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre de personnes impliquées (hors IDV)	Nb	1 083	1 155	500	1 200	1 537	1 600	1 650
Indicateur 2.2 - Nombre de personnes impliquées (IDV)	Nb	566	535	750	600	727	750	800
Sources des données : Données statistiques de la DRM Mode de calcul des indicateurs : Nb de licence Poti Marara*1,5+Nb licence Bonitiers*3+nb de CAPL+Nb d'aquaculteur+Nb d'éleveur/collecteur de bénitier+Nb de pecheur de rori+Nb de pecheur de trocas/burgau Autres commentaires : la pêche palangrière n'est pas comptabilisée								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Le programme est jugé assez efficace : le nombre de personnes concernées est stable, mais, bien que le potentiel de développement soit encore difficile à appréhender, il existe vraisemblablement encore une bonne marge de progression et c'est principalement dans le domaine de l'aquaculture que réside le plus gros gisement d'emplois. Le programme est jugé relativement efficient, les coûts administratifs et financiers restent maîtrisés malgré la nécessité de concéder plus d'efforts pour lancer et accompagner le démarrage de chaque nouvelle filière. Par ailleurs, toutes les externalités sont difficiles à évaluer, ce qui tend à sous-estimer l'efficacité. La performance du programme est donc jugée bonne.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Une étude structurante pour l'élaboration du schéma directeur du développement de la pêche côtière et lagonaire sera lancée en 2023 et aboutira pour le deuxième trimestre 2024. Une assistance financière et stratégique a été sollicitée et obtenue auprès de l'AFD en 2022 (subvention de 22 millions F CFP et contractualisation avec un AMO pour assister la DRM).

Objectif n° 3 : Développer la production aquacole pour diversifier l'offre de produit de la mer

Il s'agit de poursuivre l'accompagnement de la filière par le soutien à la R&D et l'assistance technique notamment grâce au centre technique aquacole et par la réalisation d'aménagement structurants tels que la consolidation des écloseries publiques et l'aménagement d'un lotissement à vocation aquacole sur Tahiti.

Objectif n°3 - Développer la production aquacole pour diversifier l'offre en produit de la mer								
Accompagner le développement de l'élevage par un soutien technique et sanitaire								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 3.1 - Volume des productions aquacoles	t	167	199	175	220	210	220	250
Indicateur 3.2 - Nombre de filières	Nb	4	3	5	4	4	5	6
Sources des données : Données statistiques de la DRM Mode de calcul des indicateurs : Production de crevettes+paraha peu+benitier de collectage Filières potentielles : huîtres, holothuries, marava, chanos chanos, algues, tilapia, Autres commentaires : Filières actuelles : Crevettes-Paraha peu-bénitiers-Tilapia (aquaaponie Verdeen)								

▪ Commentaire et analyse des résultats

Vis-à-vis de l'objectif n° 3, le programme est jugé efficace car la production est croissante. Le nombre de filière augmente, notamment grâce à des partenariats entre l'administration et des porteurs de projets privés. Les coûts administratifs et financiers d'accompagnement de cette filière sont conséquents, au regard notamment des résultats macro-économiques de la filière, si bien que le programme semble encore peu efficient. La performance est pourtant jugée bonne car de nombreux progrès qualitatifs sont également observés. La définition du nouveau schéma directeur a permis de clarifier les opportunités et cibler les éléments structurants. L'aménagement de la zone Biomarine qui rentre dans sa phase de travaux va permettre de tripler les surfaces en production et d'atteindre ainsi le seuil de rentabilité des écloseries.

▪ Actions correctrices et perspectives d'évolution

Une révision du dispositif d'aide aquacole est en cours afin notamment de faciliter la réalisation d'études, en particulier liées à l'impact sur l'environnement. Elle devrait entrer en application au 1^{er} semestre 2023.

6.4.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
905/965 03 - PECHE ET AQUACULTURE	216 792 381	423 480 888	640 273 269
Etudes de l'aménagement du Port de pêche de Papeete		0	0
Mise en conformité système sécurité incendie du port de pêche de Papeete		0	0
Mise en conformité et rénovation des tours à glace		0	0
Aides à l'exportation	86 642 624		86 642 624
Réhabilitation des marinas pour la pêche côtière - Travaux et équipements (PDR)		1 262 774	1 262 774
Aménagement, équipement et travaux divers - Marinas - 2022 (PDR)		8 421 911	8 421 911
Dispositifs de concentration de poissons - 2022		7 624 063	7 624 063
Aides à la pêche côtière et hauturière - 2022 (PDR)		40 641 840	40 641 840
Aides à la pêche lagonaire- 2022		1 391 000	1 391 000
Aménagement de la zone biomarine de Faratea (PDR)		328 663 654	328 663 654
Extension du centre technique aquacole (PDR)		19 995 101	19 995 101
Fiabilisation des écloseries VAIA du CTA (PDR)		15 480 545	15 480 545
Construction d'une 3ème salle larvaire - Ecloseries VAIA (PDR)		0	0
Frais de fonctionnement des écloseries VAIA du CTA	130 149 757		130 149 757

6.4.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

6.4.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

6.4.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

6.5 Programme 905 04/965 04 : perliculture

6.5.1 Bilan des orientations stratégiques

Les objectifs prioritaires sont d'assurer la préservation des lagons perlicoles et de valoriser les pratiques vertueuses et les démarches de qualité. Il y a un fort enjeu de formation et de transfert d'innovation au sein de la profession afin d'améliorer les pratiques. La pérennité de la filière passera également par le développement d'écloseries pour sécuriser l'approvisionnement.

6.5.2 Bilan des réformes

L'encadrement réglementaire de la filière avait été profondément rénové en 2017. Après 5 années d'exercice de ce nouveau cadre, plusieurs évolutions ont été actées en 2022. On peut notamment citer la mise en place pour dès 2023 d'un quota de production par ferme. Ce quota avait été prévu dès 2017 mais jamais mis en œuvre.

6.5.3 Bilan des objectifs de performance

Objectif n° 1 : Garantir la gestion rationnelle des lagons perlicoles (qualité du milieu et gestion des déchets)

La pérennité de la filière passe avant tout par la préservation de la santé des lagons et des stocks sauvages. Outre le risque climatique, non maîtrisable, le principal risque identifié est le non-respect de la réglementation et la poursuite de pratiques irresponsables de la part des producteurs.

Objectif n°1 - Garantir la gestion rationnelle des lagons perlicoles (qualité du milieu et gestion des déchets)								
Surveillance des lagons et définition des zonings perlicoles								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Pourcentage d'infractions observées	%	8%	49%	10%		33%	33%	
Indicateur 1.2 - Nombre de crise dystrophiques signalées	Nb	0	0	0	0	0	0	0
Sources des données : Données statistiques de la DRM Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - le pourcentage d'infractions observées est calculé à partir des infractions observées par la DRM divisées par le nombre de jour/homme de contrôle Indicateur 1.2 - le nombre de crise dystrophique est compilé à partir des signalements des perliculteurs et des observations in situ Autres commentaires :								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Le programme est globalement jugé relativement efficace dans la mesure où la santé des lagons ne semble pas s'être globalement détériorée. Des inquiétudes sur le succès futur du collectage et les possibilités de rémission des lagons impactés subsistent pourtant. Le faible nombre de contravention masque par ailleurs des problèmes de remise en état des lieux et il est souvent reproché à l'administration de ne pas réaliser assez de contrôle sur le terrain. Il faut également relativiser l'efficacité du programme en lui-même car l'impact potentiel des facteurs extérieurs, non maîtrisables par le programme, est très fort. L'efficacité du programme est jugée bonne dans la mesure où les dépenses publiques sont limitées au regard des enjeux environnementaux et du chiffre d'affaire de la filière. La performance du programme est donc jugée correcte.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Trois pistes d'améliorations sont identifiées, une plus grande présence des équipes de contrôle sur le terrain, la poursuite de la création de comités de gestion au sein de chaque lagon et la définition d'un schéma directeur de gestion des déchets de la filière pouvant conduire à la structuration d'une économie circulaire sur site qui devraient améliorer la performance globale du programme. Suite à la création d'une nouvelle dynamique de consultation des acteurs de la filière (Conseil de la perliculture et Comités de gestion), il est prévu de lancer un programme de nettoyage des atolls qui visera d'une part à traiter les gisements historiques des stocks de déchets et d'autre part d'organiser la filière de rapatriement et de traitement de ces déchets.

L'acquisition de nouveaux matériels (sondeurs multifaisceau et drones) en 2022 va permettre de compléter les constatations d'infractions et d'être globalement plus coercitif envers les fraudeurs.

Objectif n° 2 : Augmenter la qualité de la production par la recherche appliquée et l'innovation technologique

La production des perles est un processus encore très aléatoire, dépendant de nombreux facteurs dont une partie non maîtrisable. Toutefois, outre la bonne santé des lagons, les bonnes pratiques zootechniques, la sélection génétique et une meilleure stratégie commerciale et un meilleur contrôle de l'offre (ne pas tout vendre ou

segmenter le marché) sont autant de facteurs qui devraient permettre d'augmenter la valeur moyenne de la production.

Objectif n°2 - Augmenter la qualité de la production par la recherche appliquée et l'innovation technologique								
Meilleures technique de greffe et d'élevage et suivi de la qualité								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Valeur des exportations de perles brutes	M FCFP	2 380	4 751	4 000		6 043	6 500	7 000
Indicateur 2.2 - Prix moyen de la perle brute à l'exportation	F CFP/g	269	282	500		693	750	850
Sources des données : Statistiques de pêche collectées par la DRM et données douanières fournies par l'ISPF Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1 - la valeur des exportations de perles brutes est calculée à partir des valeurs FAB déclarées auprès des douanes Indicateur 2.2 - Le prix moyen de la perle brute est calculé à partir des déclarations d'exports réalisées auprès des douanes (Valeur FAB/Poids net) Autres commentaires : des outils spécifiques devraient être à terme mis en place pour garantir l'acquisition exhaustive et automatique de cet indicateur								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Le programme peut paraître efficace car le prix moyen a clairement augmenté (bien qu'en deçà des valeurs historiques qui vont désormais parti d'un autre temps). Il convient néanmoins de relativiser cette efficacité dans la mesure où de nombreux facteurs peuvent influencer cet indicateur. La composition des prix répond en effet à une logique d'offre et de demande et la profession souffre d'une absence de stratégie de positionnement claire et de maîtrise de l'offre. Il faut par ailleurs noter que lorsque la réforme réglementaire est entrée en vigueur, les règles de commercialisation des produits perliers ont changé, ce qui a certainement déjà eu un impact sur le prix. En effet, dans la mesure où toutes les perles, y compris les plus mauvaises qualités, sont désormais autorisées à la vente, il faut s'attendre, au moins la première année à l'apparition sur le marché des stocks de perles de plus basse qualité qui n'étaient pas commercialisées jusque-là.

L'efficacité du programme reste cependant jugée bonne, et ce principalement au regard des indicateurs macro-économiques de la filière. La performance du programme est difficile à évaluer dans la mesure où de nombreuses actions viennent d'être lancées et l'étape de transfert technologique et de commercialisation n'est pas encore prête dans l'immédiat. Il est donc encore délicat d'identifier des leviers d'améliorations, néanmoins, il est d'ores et déjà évident que la performance dépendra avant tout du succès du transfert des résultats des recherches aux professionnels et que cet aspect mérite une attention particulière.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Longtemps resté une opportunité dénigrée par les professionnels, les créations de marques de certification (INPI) des perles et d'un site officiel de la Perle de Tahiti sont envisagées pour 2023. La DRM possède en partie les outils pour se positionner comme organisme de certification mais les contours juridiques de cette certification et surtout le potentiel d'adhésion des professionnels doivent encore être plus précisément évalués.

6.5.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
905/965 04 - PERLICULTURE	108 042 531	0	108 042 531
<i>Suivi de la qualité perlière</i>	16 012 443		16 012 443
<i>Programme « gestion des déchets » de le perliculture</i>	39 878 686		39 878 686
<i>Programmes de recherche sur l'huître perlière</i>	52 151 402		52 151 402
<i>Renouvellement des machines à rayons X de la DRM (PDR)</i>		0	0

6.5.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

6.5.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

6.5.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

6.6 Programme 905 05/965 05 : artisanat

6.6.1 Bilan des orientations stratégiques

L'année 2022 a été marquée par un retour au dynamisme initial du secteur, qui a retrouvé des niveaux de fréquentation et de ventes identiques aux années d'avant Covid, voire supérieurs. Ceci peut s'expliquer à la fois par l'offre de rendez-vous artisanaux, revenue à son plus haut niveau, par des efforts menés au niveau de la communication grâce à un accompagnement accru du service, mais aussi par la multiplication de rendez-vous originaux permettant de mettre en lumière d'autres aspects de la création artisanale.

Plusieurs initiatives et projets sont venus soutenir cette reprise, en conformité avec les objectifs définis lors du PAP 2022.

- Soutenir la transmission : afin de renforcer les savoirs et savoir-faire, plusieurs sessions de formations techniques ont été organisées. Cette dynamique a particulièrement été développée aux Tuamotu, et a permis de diversifier les produits présentés dans le cadre du salon annuel de l'archipel. Par ailleurs, les artisans traditionnels ont été sollicités à de multiples reprises dans le cadre d'événements culturels, ce qui leur a permis de toucher de nouveaux publics au travers d'ateliers et de démonstrations qui ont remporté chaque fois un grand succès ;
- Encourager la professionnalisation et améliorer la commercialisation des produits : les artisans traditionnels, au-delà de leur savoir-faire extraordinaire, sont souvent très seuls face aux autres enjeux de leur métier. Des formations générales axées sur la comptabilité-gestion, les techniques de vente et la communication ont permis à de nombreux artisans de progresser sur ces thématiques. La communication a été fortement appuyée par le service dans le cadre des salons dits « historiques » et au travers de chaque événement qu'il a organisés, avec pour conséquence une belle visibilité du secteur et des chiffres de vente stables, voire en hausse.
- Soutenir la création d'entreprises, valoriser et protéger les produits artisanaux : les dispositifs déployés dans le cadre des lois du pays 2022-14 et 2022-15 du 04 février 2022 permettent désormais d'accompagner tant la création d'entreprises que les artisans installés et les projets valorisant le secteur. Le site internet du service a été repensé et amélioré, pour délivrer une information claire et utile aux artisans et aux visiteurs. Par ailleurs, des études sur la problématique des contrefaçons que subit le secteur et la création d'une marque collective permettront petit à petit de mieux protéger le travail et l'excellence des artisans.

6.6.2 Bilan des réformes

Les lois du pays n°2022-14 et 2022-15 du 04 février 2022, relatives respectivement au statut de l'artisan traditionnel et au développement d'aides au secteur, ont été suivies des arrêtés d'application n°479/CM du 31 mars 2022 pour le statut et n°648/CM du 05 mai 2022 pour les aides au secteur. De nombreuses réunions d'information dans les grands salons et dans les communes ont permis d'expliquer les dispositifs aux artisans, déclenchant une adhésion qui se faisait attendre pendant les premiers mois.

La première commission consultative de l'artisanat traditionnel a pu être organisée conformément aux textes, permettant l'attribution de 8 cartes d'agrément 'Ihi rima'i mā'ohi et l'attribution de subventions à hauteur de 4 700 000 F CFP.

La cartographie économique du secteur a été menée à son terme, permettant d'identifier les faiblesses et les forces du secteur. Un schéma directeur de l'artisanat traditionnel 2022-2032 a vu le jour, qui définit 6 axes prioritaires pour guider les actions en faveur du secteur de l'artisanat traditionnel.

Si l'étude sur les fare artisanaux n'a pu être lancée en 2022, elle a cédé la place à un projet attendu des artisans : la création d'un centre artisanal leur permettant de vendre leurs produits tout au long de l'année. Ce village sera implanté dans un premier temps sur un site éphémère dans l'ancien espace Covid à Paofai et permettra, au-delà de la vente de produits, de proposer au public des rendez-vous thématiques, des ateliers... Les artisans pourront y bénéficier de formations tout au long de l'année et y tenir des réunions selon leurs besoins.

L'arrêté n°640/CM du 05 mai 2022 portant organisation et fonctionnement du service de l'artisanat traditionnel a permis de faire évoluer les missions du service, qui dataient de 1984, notamment en donnant la possibilité au service d'impulser des projets innovants et utiles à la bonne santé du secteur.

6.6.3 Bilan des objectifs de performance

En 2021, les objectifs initiaux avaient été redéfinis et recentrés pour l'année 2022 autour de deux axes primordiaux :

- Professionnaliser le secteur de l'artisanat traditionnel ;

- Favoriser le développement du secteur de l'artisanat traditionnel.

Objectif n° 1 : Professionnaliser le secteur de l'artisanat traditionnel

Objectif n° 1 - Professionnaliser le secteur de l'artisanat traditionnel								
Développer de l'attractivité de la patente et des formations utiles au secteur								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Artisans traditionnels recensés	Nb	2 518	2 370	2 450	2 200	2 380	2 000	1 800
Indicateur 1.2 - Artisans traditionnels patentés	Nb	-	256	300	350	375	450	600
Indicateur 1.3 - Artisans traditionnels détenteurs de la carte d'agrément	Nb	-	54	150	41	125	150	300
Indicateur 1.4 - Nombre d'artisans formés (formations techniques et générales)	Nb	10	-	40	60	66	80	100
Indicateur 1.5 - Nombre d'associations formées (gestion de structure et de projets)	Nb	0	0	20	3	0	6	10
Sources des données :								
Données statistiques issues du logiciel START du ART								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du nombre total d'artisans recensés par le service de l'artisanat traditionnel								
Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir du nombre d'artisans patentés recensés par le service de l'artisanat traditionnel								
Indicateur 1.3 - indicateur calculé à partir du nombre d'artisans titulaires de la carte d'agrément délivrée par le service								
Indicateur 1.4 - indicateur calculé à partir du nombre de formations destinées aux artisans budgétisées sur l'année								
Indicateur 1.5 - indicateur calculé à partir du nombre de sessions d'informations destinées aux associations budgétisées sur l'année								
Autres commentaires :								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Les indicateurs de l'objectif n° 1 ont été globalement atteints. La charge de travail du service, associée à un taux d'occupation des postes d'à peine 50 % pendant une partie de l'année 2022, n'a cependant pas permis de mener de front toutes les actions prévues. Ainsi, les associations n'ont pas pu bénéficier de formations adaptées à leur activité.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

L'assainissement de la base de données du service reste l'un des chantiers à poursuivre, afin d'avoir un meilleur outil de statistique et d'analyse.

La communication menée autour des dispositifs créés par le service, les tournées d'informations, et l'accompagnement proposé au secteur en toute occasion devrait permettre de confirmer la tendance en matière de création de patente. Les aides associées aux cartes d'agrément sont également un élément déterminant pour mieux accompagner les artisans traditionnels.

La formation des artisans demeure un enjeu essentiel. Elle concourt à la professionnalisation du secteur, mais aussi à un renforcement des compétences des artisans traditionnels et à un exercice plus serein de leur activité. Aussi, des formations générales et techniques sont prévues et réadaptées suite à cette première année de formations.

En complément, l'effort de formation va également se porter vers les associations, comités et fédérations, afin de les accompagner sur la gestion de leur structure et la gestion de projet.

Objectif n° 2 : Favoriser le développement du secteur de l'artisanat traditionnel

Objectif n° 2 - Favoriser le développement du secteur de l'artisanat traditionnel								
Développer de nouvelles pistes de commercialisation (produits et réseaux) et de promotion en accompagnant les projets d'artisanat traditionnel								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre d'événements organisés par le service en Polynésie	Nb	1	3	9	3	3	4	3
Indicateur 2.2 - Artisans participant à des salons hors Polynésie	Nb	-	-	8	4	2	6	10
Indicateur 2.3 - Nombre d'artisans accessibles au travers d'un répertoire en ligne dédié	Nb	0	0	30	40	24	70	100
Indicateur 2.4 - Nombre de créations ou reprises d'associations ou d'entreprises artisanales	Nb	38	41	45	70	98	80	80
Indicateur 2.5 - Chiffre d'affaire déclarés au service (manifestations et fare artisanaux)	F CFP	54 993 720	85 000 000	130 000 000	170 000 000	236 000 000	200 000 000	230 000 000
Sources des données :								
Données statistiques issues du logiciel START du ART								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 2.1 - indicateur calculé à partir du nombre de salons organisés et budgétisés par le service sur place								
Indicateur 2.2 - indicateur calculé à partir du nombre d'artisans que le service accompagne dans leurs projets hors de Polynésie								
Indicateur 2.3 - indicateur calculé à partir du nombre d'artisans répertoriés sur les supports web du service								
Indicateur 2.4 - indicateur calculé à partir du nombre de nouvelles entreprises d'artisanat traditionnel recensées								
Indicateur 2.5 - indicateur calculé à partir du chiffre d'affaire déclaré par les artisans lors des manifestations soutenues et/ou organisées par le service et/ou récolté dans les centres artisanaux								
Autres commentaires :								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Les indicateurs fixés sont globalement atteints, voire dépassés dans certains cas.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

La reprise vers les événements menés hors de Polynésie est encore timide, la suite des répercussions du Covid se faisant encore sentir. A titre d'exemple, le Japon n'est pas encore relié à Tahiti par un vol direct et l'événement Tahiti Festa n'accueillera de nouveau les artisans qu'en 2024.

Le service de l'artisanat a engagé la démarche inverse sur 2022, en invitant un chapelier renommé sur son événement Tāupo'o, le salon du Chapeau, afin d'apporter aux exposants une rencontre avec une vision extérieure, un enrichissement grâce aux échanges avec un professionnel de l'art du chapeau. Ce principe se poursuivra sur 2023, tout en commençant à sensibiliser la région sur l'artisanat traditionnel polynésien. A cet effet, un site internet de promotion bilingue (français-anglais) doit paraître courant 2023.

La mise en ligne des artisans traditionnels volontaires dans un répertoire dédié sur le nouveau site internet a pris du retard en raison des effectifs réduits et de la charge de travail sur l'année 2022. L'arrivée de nouveaux agents permettra en 2023 de mieux tenir ces engagements.

6.6.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
905/965 05 - ARTISANAT	55 980 373	0	55 980 373
<i>Formation des artisans patentés et en association</i>	2 909 435		2 909 435
<i>Evénements et concepts portés par le service (favoriser la promotion, la commercialisation)</i>	20 303 825		20 303 825
<i>Soutien aux associations et patentés hors formation</i>	32 767 113		32 767 113
<i>Etude des fare artisanaux du Pays (état, possible réaménagement et/ou construction)</i>		0	0

6.6.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

6.6.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

6.6.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Les circonscriptions : CMQ, CAU, CISL, CTG.

Véritable relais du service dans les archipels, elles soutiennent les campagnes de recensement des artisans traditionnels, informent les artisans des recrutements pour des événements, des dispositifs accessibles au secteur et les accompagnent dans leurs démarches de demandes d'aide.

La DAG, la CAPL, la DRM :

Du fait de la communauté d'activités qui existent entre les agriculteurs et les préparateurs de matières premières, la DAG et la CAPL sont fréquemment amenées à se positionner en partenaires du service. Il peut s'agir d'événements dans lesquels les artisans trouvent leur place (foire agricole), mais aussi de dossiers de fond au bénéfice du secteur (étude sur des séchoirs aux Australes, sur la teinture du pandanus...). La DRM est concernée de la même façon par le secteur artisanal dès lors que des coquillages, perles et nacres entrent dans la composition des produits, mais aussi dans le cadre de projets transversaux (événements, formations...).

La CCISM, le SEFI, la CPS, la DICP de par leurs missions, sont des référents fréquents du service pour informer et accompagner au mieux les artisans.

La DGAE porte de nombreux dispositifs d'aide auxquels les artisans sont éligibles (aide à l'équipement, exonération du fret maritime).

La DCP est un soutien du service pour tous les sujets mêlant culture et artisanat (authenticité des motifs, l'histoire d'une pratique artisanale culturelle...).

Enfin, **la DEQ** est principalement sollicitée dans le cadre de la construction et la gestion de fare artisanaux.

6.7 Programme 905 06/965 06 : ressources minières

6.7.1 Bilan des orientations stratégiques

Au titre de l' « **Axe n° 1 : Encourager le développement des ressources minières terrestres** », l' « Objectif n° 1 : Compléter le cadre réglementaire de l'activité minière » a été poursuivi de manière qualitative malgré des délais difficilement maîtrisables.

En revanche, les actions prévues dans le cadre de l' « Objectif n° 2 : Développer l'exploration et l'exploitation minière terrestre », et des « Objectif n° 3 : Elaborer un cadre réglementaire des activités minières subocéaniques » et « Objectif n° 4 : Explorer les ressources biologiques et minérales des fonds marins » au titre de l' « **Axe n° 2 : Gérer les ressources subocéaniques** », n'ont pas été lancées en 2022.

La première, du fait qu'elle dépendait fortement de l'avancement de l'objectif n° 1, et les dernières, du fait qu'elles concernaient les fonds marins. En effet, elles ont été classées sans suite en raison du projet de moratoire sur l'exploitation minière des grands fonds marins, adopté par la délibération n° 2022-100 APF du 8 décembre 2022, par l'Assemblée de la Polynésie française.

6.7.2 Bilan des réformes

La réforme de la partie législative du code de l'environnement en matière de nouvelles procédures d'évaluation d'impact sur l'environnement, d'information et de participation du public, s'imposant notamment aux procédures minières du code des mines, est intervenue par la loi du pays n° 2021-52 du 7 décembre 2021 fixant les conditions et modalités techniques de création, d'exploitation et de suivi des crématoriums et portant diverses modifications du code de l'environnement. Toutefois, les dispositions d'application n'ont pas encore été soumises à l'approbation du conseil des ministres. Ces travaux réglementaires sont menés par la direction de l'environnement.

En conséquence, les travaux de modification du code des mines ont pu être relancés, seulement sur la base des dispositions adoptées (cf. objectif n° 1).

Par ailleurs, à la suite de l'ajournement des projets relatifs aux grands fonds marins (cf. objectifs n° 3 et n° 4), les crédits budgétés pour le programme ont été en grande partie redéployés en cours d'exercice.

6.7.3 Bilan des objectifs de performance

Axe n° 1 : Encourager le développement des ressources minières terrestres

Objectif n° 1 : Réformer le cadre de réglementaire de l'activité minière

La modification du code de l'environnement de la Polynésie française intervenue par la loi du pays n° 2021-52 du 7 décembre 2021 fixant les conditions et modalités techniques de création, d'exploitation et de suivi des crématoriums et portant diverses modifications du code de l'environnement, instaure les nouvelles mesures d'information et de participation du public, et d'évaluation d'impact sur l'environnement, qui s'imposent aux procédures minières du code des mines et des activités extractives.

Dès lors, des travaux d'adaptation du code des mines à ces nouvelles dispositions se sont avérés nécessaires.

Objectif n°1 - Réformer le cadre réglementaire de l'activité minière								
Faire évoluer le cadre réglementaire								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1: Modification de la partie législative	%	30%	30%	80%	70%	90%	-	100%
Indicateur 1.2: Modification du projet de partie réglementaire	%	-	-	80%	40%	60%	-	100%
Indicateur 1.3: Guide de procédures	%	10%	-	70%	0%	10%	-	50%
Sources des données : Direction des affaires foncières, bureau de la stratégie et de la prospective Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - Avancement (%) dans la modification de la partie législative Indicateur 1.2 - Avancement (%) dans la modification du projet de partie réglementaire Indicateur 1.3 - Avancement (%) dans le guide de procédures Autres commentaires :								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Depuis 2020 et au regard du projet de modification du code de l'environnement porté par le ministère ad hoc, l'évolution du code des mines était en préparation.

En 2022, après l'adoption effective des nouvelles mesures d'information et de participation du public, et d'évaluation d'impact sur l'environnement, la DAF a repris son chantier de réécriture de la partie législative et du projet de partie réglementaire du code, afin d'apporter les modifications nécessaires pour assurer la

complétude des procédures, l'articulation des textes, et corriger les erreurs et incohérences de sa version actuelle. A cette fin, il a été réalisé une partie des logigrammes détaillés des procédures du code afin d'en identifier les étapes, les lacunes et proposer des améliorations.

Une mission d'accompagnement juridique en vue de la modification du code des mines et des activités extractives et de son projet d'arrêté d'application a été passée en décembre 2021 pour six mois, et prolongée à deux reprises jusqu'au 31 juillet 2023 étant donné la complexité de l'exercice.

Au terme de l'année 2022, il a été validé environ :

- 90 % du projet de partie législative modifiée (indicateur 1.1),
 - 60 % du projet de partie réglementaire modifiée (indicateur 1.2),
 - 30 % des logigrammes des procédures (indicateur 1.3), soit environ 10% du guide des procédures.
- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Le projet de modification de la partie législative du code des mines sera soumis à l'avis du CESEC au premier semestre 2023, en vue d'une présentation à l'Assemblée de la Polynésie française à la session administrative de 2023.

Objectif n° 2 : Développer l'exploration et l'exploitation minière terrestre

Il s'agit de mettre en œuvre la stratégie minière du Pays sur les ressources terrestres et d'accompagner les porteurs de projets d'exploration et d'exploitation minières.

Objectif n°2 - Développer l'exploration et l'exploitation minière								
Octroyer des permis d'exploration et d'exploitation minière								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1: Actions de promotion et de communication	Nb	-	-	1	-	-	1	1
Indicateur 2.2: Demandes de permis de recherches	Nb	-	-	0	-	-	-	-
Indicateur 2.3: Permis de recherches accordés	Nb	-	-	0	-	-	-	-
Indicateur 2.4: Demandes de concessions minières	Nb	-	-	0	-	-	-	-
Indicateur 2.5: Concession minières accordés	Nb	-	-	1	-	-	-	1
Sources des données : Direction des affaires foncières, bureau de la stratégie et de la prospective								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 2.1 - Nombre d'actions de promotion et de communication								
Indicateur 2.2 - Nombre de demandes de permis de recherches enregistrées								
Indicateur 2.3 - Nombre de permis de recherches accordés								
Indicateur 2.4 - Nombre de demandes de concession minière enregistrées								
Indicateur 2.5 - Nombre de concessions minières accordés								
Autres commentaires :								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Au titre de cet objectif, les indicateurs n'ont pas évolué.

Aucun autre porteur de projet que la SAS Avenir Makatea n'a manifesté son intérêt pour développer un projet minier en Polynésie française.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Dès la modification du code des mines et l'entrée en vigueur de son arrêté d'application attendue pour 2023, la société Avenir Makatea, détentrice d'un permis exclusif de recherches depuis 2014 sur le périmètre de l'ancienne concession de la CFPO⁶, à Makatea, pourra soumettre sa demande de concession.

Pour rappel, la société, titulaire d'un permis exclusif de recherche depuis 2014, a déposé une première demande de concession en 2016, dont l'instruction a été pour l'heure suspendue.

Axe n° 2 : Gérer les ressources subocéaniques

Objectif n° 3 : Elaborer un cadre réglementaire des activités minières subocéaniques

⁶ Compagnie Française des Phosphates de l'Océanie

Objectif n°3 - Elaborer le cadre réglementaire des activités minières subocéaniques								
Créer le cadre règlementaire								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 3.1: Diagnostic, définition du besoin, concertation	%	-	5%	-	8%	8%	-	-
Indicateur 3.2: Production de la partie législative	%	-	-	-	-	-	-	-
Indicateur 3.3: Production de la partie réglementaire	%	-	-	-	-	-	-	-
Indicateur 3.4: Guide de procédures	%	-	-	-	-	-	-	-
Sources des données : Direction des affaires foncières, bureau de la stratégie et de la prospective Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 3.1 - Avancement (%) dans la définition du besoin, dialogue, concertation Indicateur 3.2 - Avancement (%) dans la production de la partie législative Indicateur 3.3 - Avancement (%) dans la production de la partie réglementaire Indicateur 3.4 - Avancement (%) dans le guide de procédure								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Au titre de cet objectif, les indicateurs ont peu évolué, la priorité ayant été donnée à la réalisation de l'objectif n° 1 en 2022.

Il avait été préparé une ébauche de consultation pour une « mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception du cadre règlementaire des activités minières dans les fonds marins de Polynésie française – partie encroûtements polymétalliques » (indicateur 3.1), classée sans suite après le vœu de moratoire sur l'exploitation minière des fonds marins.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Le ministère de l'environnement, conformément au plan d'aire marine gérée Tainui Atea approuvé par arrêté n° 4247 MCE du 6 avril 2020, a fait adopter par la délibération n° 2022-100 APF du 8 décembre 2022, un moratoire sur l'exploitation minière des grands fonds marins, au titre de la mise en œuvre de la « Mesure 23 Protéger les monts sous-marins et tout espace nécessaire pour maintenir les continuités écologiques ».

En conséquence, tous projets relatifs aux fonds marins et aux mines subocéaniques, prévus au PAP 2022, ont été classés sans suite à ce jour.

Objectif n° 4 : Explorer les ressources biologiques et minérales des fonds marins

Objectif n°4 - Explorer les ressources biologiques et minérales des fonds marins								
Mettre en œuvre un partenariat pour explorer les fonds marins								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 4.1 - Nombre de dossiers à appel à manifestation d'intérêt reçus	Nb	-	-	5	-	-	-	-
Sources des données : Direction des affaires foncières, bureau de la stratégie et de la prospective Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 4.1 - Nombre (Nb) de dossiers à appel à manifestation d'intérêt reçus Autres commentaires :								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Au titre de cet objectif, les indicateurs n'ont pas évolué.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Le ministère de l'environnement, conformément au plan d'aire marine gérée Tainui Atea approuvé par arrêté n° 4247 MCE du 6 avril 2020, a fait adopter par la délibération n° 2022-100 APF du 8 décembre 2022, un moratoire sur l'exploitation minière des grands fonds marins, au titre de la mise en œuvre de la « Mesure 23 Protéger les monts sous-marins et tout espace nécessaire pour maintenir les continuités écologiques ».

En conséquence, tous projets relatifs aux fonds marins et aux mines subocéaniques, prévus au PAP 2022, ont été classés sans suite à ce jour.

6.7.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
905/965 06 - RESSOURCES MINIERES	1 661 940	0	1 661 940
<i>Encourager le développement des ressources minières terrestres et gérer les ressources subocéaniques</i>	1 661 940		1 661 940

6.7.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

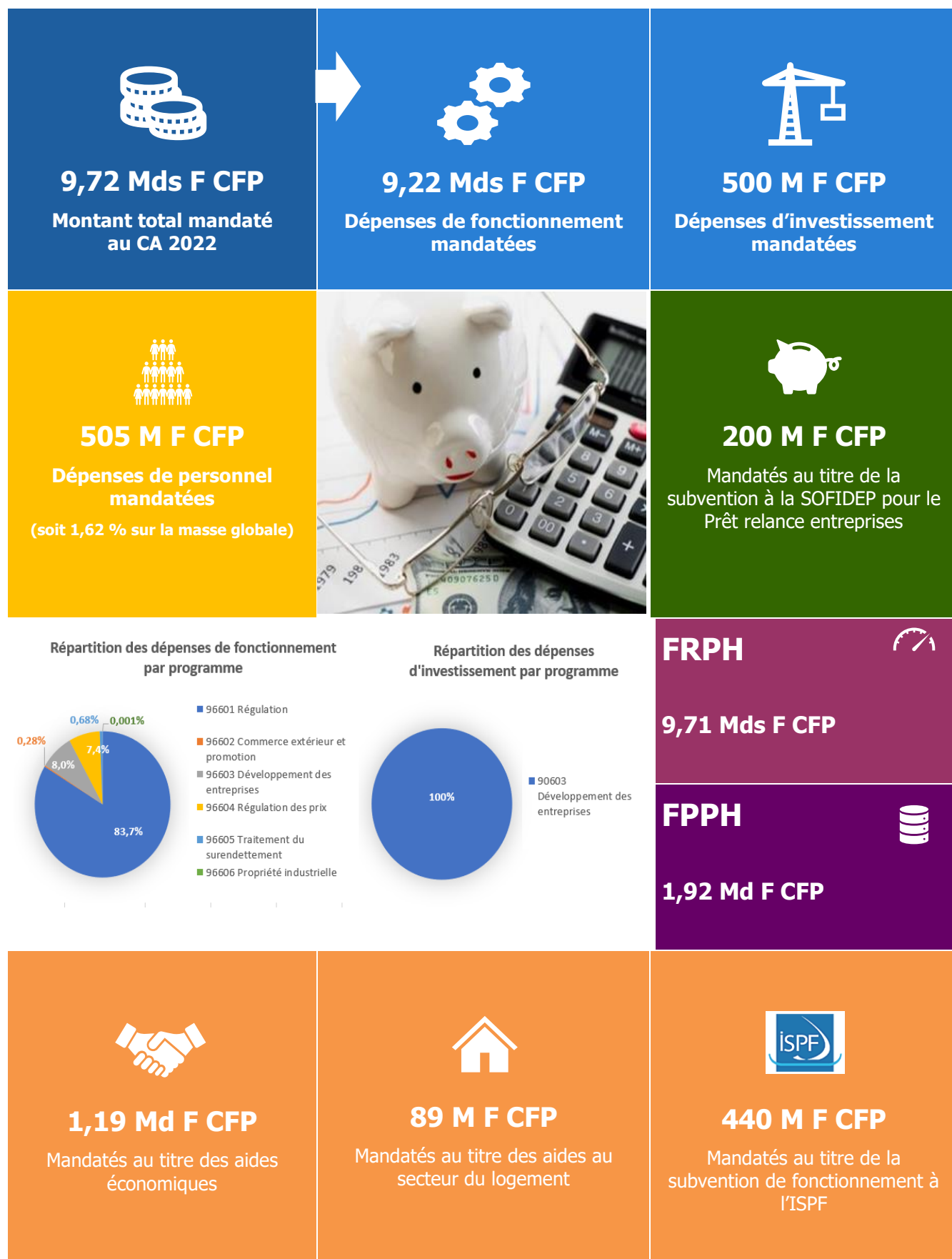
6.7.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

6.7.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

7. MISSION 906/966 : ECONOMIE GENERALE



7.1 Revue de la politique générale de la mission

En 2021, le gouvernement a mis en place un plan de relance qui s'inscrit dans deux perspectives principales : **traiter le présent et préparer l'avenir.**

Il ne s'agit pas seulement d'un plan pour colmater les brèches faites par la crise sanitaire, et la crise économique qui s'en est suivie, mais d'un plan qui s'inscrit dans une trajectoire plus longue et qui intègre une réflexion sur le moyen et le plus long terme.

La première étape (2021) a été de remettre notre économie dans un ordre de marche pour permettre la réactivité nécessaire dès que la reprise sera là. Ce plan contribue à pallier également aux difficultés rencontrées par les acteurs économiques, mais aussi par les Polynésiens qui sont victimes de cette crise.

Entre 2021 et 2022, la Polynésie française a consacré 42,8 milliards F CFP (359 millions €) au plan de relance, soit 63 % du coût global estimé de l'ensemble des mesures jusqu'en 2023.

Le plan de relance a été financé par la mobilisation des moyens publics locaux, la solidarité nationale et par des emprunts.

L'effet de levier recherché a permis et continuera d'encourager la mobilisation des capitaux et de l'épargne privés au service du développement économique et du progrès social. Il convient de rappeler également que diverses mesures concernant directement l'investissement privé qui vient s'ajouter aux effets directs de l'investissement public mobilisé.

Outre l'indispensable relance de notre économie, l'action gouvernementale a été fortement orientée, en 2022, vers la lutte contre la vie chère, la hausse des prix afin de préserver les ménages déjà en situation de précarité.

La crise sanitaire a déjà durement frappé l'économie mondiale. La reprise forte qui a suivi le ralentissement des productions au cours de ces deux dernières années de pandémie a induit, par le déséquilibre de l'offre et de la demande, un renchérissement du coût de certaines matières premières. En outre, la désorganisation du commerce mondial a entraîné une forte hausse des prix des transports maritimes.

Par ailleurs, la guerre engagée en Europe depuis le mois de février 2022, par l'impact direct qu'elle a eu sur le prix des hydrocarbures mais aussi sur le cours de certaines matières premières comme le blé et la farine, est venue amplifier ces conséquences négatives sur le niveau mondial des prix.

Notre économie fortement dépendante des importations de biens, ne subit pas encore tous les effets de la guerre russo-ukrainienne. Néanmoins nous pouvons aujourd'hui avec certitude anticiper un renchérissement des prix de nos approvisionnement, et donc des prix à la consommation dans les mois à venir.

Ainsi, les matières premières importées nécessaires au processus de production de nos industriels et la majeure partie des matériaux de construction importés sont-elles d'ores et déjà exonérées de droits et taxes à l'importation (hors TVA et TDL). Ces deux mesures représentent un impact budgétaire annuel, pour le Pays, de près de 1 milliard F CFP.

L'exonération de la TVA et de la CPS sur les PGC (hors produits gérés par des régimes spécifiques) et les œufs a été actée par l'APF le 31 mars. Le coût annuel de cette mesure est évalué à 600 millions F CFP, soit 450 millions au titre de 2022.

Enfin, le FRPH a permis de ne pas répercuter la hausse importante enregistrée mondialement depuis le début de l'année sur le prix des hydrocarbures consommés en Polynésie.

Cette décision a maintenu les prix des carburants à un niveau bien inférieur à ce qu'ils auraient été les hausses des cours mondiaux avaient été répercutées, non seulement pour les mais surtout pour les professionnels (notamment les pêcheurs, transporteurs maritimes, boulangers,...). Enfin, la stabilisation du prix du gazole pour EDT a permis d'éviter la hausse du prix de l'électricité.

En outre, la mesure d'exonération des droits et taxes à l'importation (hors TVA et TDL) a été étendue sur les matériaux de construction au bois destiné à la construction. Le coût de cette mesure est, pour 2022, de 530 millions F CFP sur 8 mois.

Le soutien du prix de la farine pour les boulangers représente, en période normal, un coût annuel pour le Pays de 500 millions F CFP. Compte de l'envolée des prix d'approvisionnement en 2022, le soutien du prix de la farine a avoisiné le 1 milliard cette année.

Dans un marché concurrentiel, une maîtrise des prix est possible seulement si les consommateurs observent un comportement avisé, notamment en étant bien informés pour effectuer leurs achats au meilleur prix.

Ce comportement avisé n'est aujourd'hui que peu répandu chez les ménages polynésiens, compte tenu de la longue période d'encadrement des prix qui a précédé l'adoption, en 2015, du code de la concurrence. Outre les contrôles renforcés mis en œuvre afin de vérifier que les prix ou les marges réglementés sont bien respectés, une campagne de communication a été déployée afin d'inciter les consommateurs :

- à comparer les prix et à choisir le point de vente le moins cher, à qualité égale ;
- à rechercher, le cas échéant, un produit de substitution moins cher ;
- à s'informer afin de veiller au respect des marges réglementées ;
- à rechercher les affaires et les promotions tout en restant vigilants sur les annonces publicitaires (les achats en quantités étant souvent à prix égal, voire plus élevé, que les prix à l'unité) mais ;
- à reporter, à chaque fois que c'est possible, l'acte d'achat si les prix sont trop élevés ;
- à communiquer sur les prix qu'ils observent.

En outre, un comparateur de prix, disponible par Internet et sur smartphones, est en cours d'élaboration. Ce comparateur sera alimenté directement par les commerces à dominante alimentaire de plus de 300 m², qui en recevront l'obligation dès adoption de la LP relative aux PPN et PGC.

Dans l'attente, une application « Panier Futé » permet, via les smartphones, d'informer les consommateurs sur les prix de produits courants.

7.2 Programme 906 01/966 01 : régulation

7.2.1 Bilan des orientations stratégiques

L'année 2022 a été fortement marquée par l'impact de l'inflation mondiale qui a touché à la fois les ressources énergétiques (carburant), certaines matières premières (blés, matériaux de construction), le fret international. L'envolée des cours internationaux de certains produits (gazole et blé) ainsi que les tensions sur le fret international ont provoqué une forte inflation en 2022.

Les orientations stratégiques pour 2022 (renforcement des contrôles, soutien au prix de la farine, et amélioration de l'information du consommateur sur les prix) se sont révélées particulièrement adaptées en permettant le maintien du prix de la baguette à 60 F et en circonscrivant l'envolée des prix par le contrôle des marges réglementées.

La volonté de moderniser la réglementation encadrant le commerce des boissons est à l'origine d'un vaste chantier réglementaire mené dans le souci de concilier l'objectif de santé publique et les préoccupations de développement économique.

7.2.2 Bilan des réformes

La réglementation modernisant certains pans du droit de la consommation est en cours de finalisation.

L'année 2022 a été marquée par l'entrée en vigueur du code des débits de boissons, le 1^{er} mars 2022. La modernisation de la réglementation en matière de débit de boissons a clarifié les obligations des débits ce qui a permis de renforcer les contrôles. Elle a conduit à un important travail de transformation des licences existantes, ce qui a permis à plusieurs commerces de se mettre en conformité, leur licence n'étant plus à jour. Cette réglementation a également permis de sécuriser les contrôles en la matière, en lien avec loi du pays n° 2021-42 qui a encadré les pouvoirs d'enquêtes administratives de la DGAE. Ainsi, en décembre 2022 a-t-il pu avoir lieu le premier contrôle coordonné de la DGAE, de la direction territoriale de la police nationale, de direction du travail, de la Caisse de prévoyance sociale.

La réglementation des débits de boissons a fait l'objet d'aménagements ouvrant la possibilité, à titre dérogatoire, d'exploiter le débit de boissons en dehors du régime horaire normal, à l'occasion de certains événements exceptionnels.

7.2.3 Bilan des objectifs de performance

✚ Au titre des affaires économiques (DGAE) :

Objectif n° 1 : Réduire les risques juridiques

Objectif n° 1 - Réduire les risques juridiques								
Maîtriser les risques juridiques dans la production d'actes administratifs réglementaires et individuels et assurer l'application des textes adoptés								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Assurer la sécurité juridique des actes administratifs (réglementaires et individuels) - taux de contestation des décisions individuelles défavorables et des actes recours contentieux	Nb	2,27%	4,30%	2%	2%	5,70%	2%	2%
	recours administratifs (*)	0,86%	0,50%	0,5%	0,5%	0,00%	0,5%	1%
Indicateur 1.2 - Assurer l'application des textes adoptés par l'APF - Délai moyen de publication des textes d'application	Nb mois	2 mois	1,8 mois	2 mois	2 mois	5 mois	2 mois	2 mois
Sources des données : DGAE								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 1.1 - ratio entre le nombre de recours et le nombre de décisions individuelles défavorables et d'actes réglementaires								
Indicateur 1.2 - délai entre la publication au JOPF du texte APF et la publication des textes réglementaires d'application au JOPF								
Autres commentaires : (*) hors bureau de la propriété industrielle (BPI).								

- *Commentaire et analyse des résultats*

L'année 2022 a été marquée par un nombre réduit d'actes réglementaires, du fait d'une part que de nombreux projets ont abouti en 2021 et d'autre part qu'en 2022, l'activité de la DGAE s'est concentrée sur les contrôles administratifs et le soutien à l'économie, notamment via l'encadrement des prix des produits de première nécessité et des hydrocarbures, objet d'une loi du pays de grand ampleur promulguée fin 2022.

Au final, sur 88 décisions individuelles défavorables ou actes réglementaires, 5 recours ont été formés dont 2 recours ont été gagnés, 2 sont en cours d'instance et un n'a pas abouti, l'administration ayant régularisé la décision contestée.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

Objectif n° 2 : Réduire les pratiques déloyales en matière d'information et de sécurité des consommateurs

Objectif n°2 – Réduire les pratiques déloyales en matière d'information et de sécurité des consommateurs								
Renforcer la protection économique des consommateurs, la sécurité et la conformité des produits et des services								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 – Taux de couverture des îles des archipels	%	58%	77%	72%	72%	82%	72%	72%
	dont Tuamotu - Gambier (42 îles)	%	62%	90%	60%	60%	80%	75%
	dont Australes (4 îles)	%	75%	0%	75%	75%	100%	75%
	dont Marquises (6 îles)	%	33%	16%	66%	66%	66%	66%
	dont ISLV (5 îles)	%	40%	100%	60%	60%	100%	60%
Indicateur 2.2 – Taux de suite par l'autorité judiciaire des dossiers transmis	%	100%	100%	100%	100%	100% *	100%	100%
Indicateur 2.3 – Taux de mise en conformité	%	-	80%	75%	75%	75%	75%	75%
	Monoi de Tahiti AO	%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Sources des données : Données DGAE.								
Mode de calcul des indicateurs : Données brutes.								
Indicateur 2.1 : mesure le pourcentage des îles des archipels contrôlés.								
Indicateur 2.2 : mesure le pourcentage de suites données par le procureur de la République (transactions, poursuite) aux dossiers transmis.								
Indicateur 2.3 : mesure la mise en conformité des professionnels suite à un 1 ^{er} contrôle.								
Autres commentaires :								

- *Commentaire et analyse des résultats*

En 2022, la cellule des contrôles a couvert tous les archipels, notamment ceux des Marquises et des Australes, qui n'avaient pu être programmés en 2021 du fait des contraintes sanitaires.

La polyvalence des agents dans les contrôles est assurée, particulièrement dans le cadre des tournées administratives.

Des contrôles inter services sont désormais effectués sur Tahiti, associant la cellule de contrôles à la direction de la santé (contrôles qualité sécurité) et la direction territoriale de la police nationale (contrôles des débits de boissons). De nouvelles actions de contrôles sont diligentées, visant la sécurité des consommateurs et usagers (qualité des huiles de friture, mesures visant à proposer et promouvoir dans les débits de boissons des boissons non alcooliques).

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

En 2023, la DGAE poursuivra ses actions dans tous les archipels, les contrôles réalisés en 2022 ayant mis en évidence certains relâchements réglementaires.

La cellule des contrôles pourra par ailleurs recourir aux prestations analytiques de nouveaux laboratoires, dans le cadre d'une convention de partenariat signée entre le Pays et le service commun des laboratoires, ce qui permettra d'élargir le spectre des contrôles en matière de conformité des produits.

Objectif n° 3 : Réduire les pratiques déloyales en matière de prix

Objectif n°3 – Réduire les pratiques déloyales en matière de prix								
Renforcer la protection économique du consommateur en matière de prix								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 3.1 – Taux de couverture des îles des archipels	%	22%	77%	72%	80%	82%	72%	72%
dont Tuamotu - Gambier (42 îles)	%	20%	90%	60%	85%	80%	60%	60%
dont Australes (4 îles)	%	25%	0%	75%	100%	100%	75%	75%
dont Marquises (6 îles)	%	16%	16%	66%	33%	66%	66%	66%
dont ISLV (5 îles)	%	60%	100%	60%	100%	100%	60%	60%
Indicateur 3.2 – Taux de suites transmis à l'autorité judiciaire (année n-1)	%	100%	100%	100%	100%	100% *	100%	100%
Indicateur 3.3 – Taux de mise en conformité	%	ND	75%	75%	75%	80%	75%	75%
Sources des données : Données DGAE. Mode de calcul des indicateurs : Données brutes. Indicateur 3.1 : mesure le pourcentage des îles des archipels contrôlés. Indicateur 3.2 : mesure le pourcentage de suites données par le Procureur de la République (transactions, poursuite) aux dossiers transmis. Indicateur 3.3 : mesure la mise en conformité des professionnels suite à un 1 ^{er} contrôle. Autres commentaires :								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

En 2022, de très nombreux contrôles ont été menés dans l'ensemble des archipels, visant à s'assurer du respect par les professionnels des marges de commercialisation de produits de première nécessité et des produits de grande consommation. Des manquements ont été relevés, notamment dans les archipels n'ayant, du fait de contraintes sanitaires, pu être contrôlés en 2021.

Sur l'île de Tahiti, de nombreux contrôles ont été réalisés au stade de l'importation, et ont mis en évidence certains manquements, qui ont été sanctionnés.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

En 2023, les contrôles seront reconduits, à tous les stades de l'importation et de la distribution.

Dès le 1er avril 2023, du fait de l'entrée en vigueur des dispositions de la loi du pays n° 2022-44 du 19 décembre 2022 relative aux conditions d'encadrement des prix de certains produits ou services, des sanctions administratives seront substituées aux sanctions pénales, renforçant ainsi l'efficacité et la rapidité de l'action administrative.

Une application informatique qui simplifiera les contrôles des structures de prix, et renforcera leur efficacité, est également en cours de production. Elle sera déployée en cours de semestre 2023.

Objectif n° 4 : Réduire les pratiques déloyales interentreprises

Objectif n°4 – Réduire les pratiques déloyales inter-entreprises								
Permettre aux entreprises d'évoluer dans un environnement les préservant des abus de leurs partenaires économiques (retards de paiement, avantages injustifiés)								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 4.1 – Taux de couverture des îles des archipels	%	5%	56%	28%	35%	28%	28%	30%
dont Tuamotu - Gambier (42 îles)	%	0%	64%	25%	25%	25%	25%	25%
dont Australes (4 îles)	%	0%	0%	50%	100%	50%	50%	50%
dont Marquises (6 îles)	%	0%	16%	33%	33%	33% *	33%	33%
dont ISLV (5 îles)	%	40%	80%	40%	80%	40%	40%	60%
Indicateur 4.2 – Taux de mise en conformité après 1er contrôle	%	70%	66%	75%	75%	80%	75%	75%
Indicateur 4.3 – Taux de recours suite à des sanctions administratives	%	ND	0%	25%	25%	0%	25%	25%
Sources des données : Données DGAE. Mode de calcul des indicateurs : Données brutes. Indicateur 4.1 : mesure le pourcentage des îles des archipels contrôlés. Inclut pour certaines îles présentant un tissu économique peu étoffé, les contrôles en matière de respect des règles de facturation opérés par les autres cellules de contrôle, notamment la cellule "prix et commerce". Indicateur 4.2 : mesure la mise en conformité des professionnels après un contrôle ayant donné lieu à un rappel de réglementation. Indicateur 4.3 : mesure le pourcentage de recours administratifs (gracieux et hiérarchiques) et contentieux intentés par les professionnels suite à une décision de sanction (amende administrative ou décision de publication). Autres commentaires :								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Les contrôles en matière de pratiques commerciales déloyales entre entreprises sont principalement réalisés dans les îles de la Société, du fait de la concentration des gros opérateurs économiques dans cet archipel.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Les contrôles seront poursuivis en 2023. Une attention particulière sera portée aux relations entre les enseignes de la grande distribution et leurs fournisseurs locaux.

🇫🇷 Au titre de la statistiques de la Polynésie française (ISPF) :

Objectif n° 1 : Décrire l'état du marché du travail et son évolution

Objectif n°1 - Décrire l'état du marché du travail et son évolution								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Taux de réussite à l'enquête emploi	%	80%	81%	82%	80%	80%	81%	82%

Sources des données :
ISPF

Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - Indicateur calculé à partir du nombre de ménages ayant accepté de répondre à l'enquête sur l'ensemble des ménages interrogés

Autres commentaires : la publication des chiffres 2021 sera diffusée début 2022

L'enquête emploi vise à décrire l'état du marché du travail et son évolution : le profil des personnes en emploi comme des chômeurs, les caractéristiques des emplois occupés (profession, durée de travail, type de contrat...), les expériences professionnelles passées. Elle sert également à connaître le niveau d'éducation et les formations suivies. Elle contribue ainsi au débat social sur les politiques de l'emploi et de l'éducation.

- **Commentaire et analyse des résultats**

Cette édition de l'enquête emploi s'est déroulée avec succès dans les archipels de la Société et des Marquises. Les dépenses totales de l'enquête emploi 2022 s'élèvent à 36 732 678 F CFP. Ce montant révèle l'investissement personnel des agents et une organisation efficace et efficiente. Le reliquat de la subvention non consommée a fait l'objet d'une atténuation de recettes et la somme de 3 267 322 F CFP a été reversée au Pays. La cible de taux de collecte de 80 % a été atteinte. Une étude utilisant la source enquête emploi et les données de la CPS a permis de traduire les inégalités salariales en Polynésie française. Les résultats de l'enquête 2022 concernant l'ensemble de la Polynésie ont été publiés en décembre 2022.

- **Actions correctrices et perspectives d'évolution**

Une cible à 81 % de taux de collecte pourrait être envisagée en 2023. L'analyse des inégalités salariales pourrait être reproduire fin 2023.

Objectif n° 2 : Appréhender les dépenses des touristes

Objectif n° 2 - Appréhender les dépenses des touristes								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Taux de réussite de l'enquête dépense touristique par tablette	%	annulée	annulée	65%	60%	99%	90%	65%
Indicateur 2.2 - Mise en place de l'enquête dépense croisée	F CFP	annulée	annulée	13 millions	annulée	annulée	annulée	annulée

Sources des données :
ISPF

Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 2.1 - Indicateur calculé à partir du nombre de passager ayant répondu à l'enquête
Indicateur 2.2 - Indicateur calculé à partir du salaire des enquêteurs et des tablettes utilisées. Cette enquête est une première

Autres commentaires :
L'utilisation de tablette pour enquêter les touristes doit permettre de gagner en coût de réalisation de l'enquêtes (pas de papier et de saisie post collecte) ainsi qu'en efficacité et qualité de collecte (contrôle automatisé sur le questionnaire électronique). Cela permet de mettre en avant une image de modernité pour la Polynésie française. La crise sanitaire du covid-19 et les contraintes sur le secteur touristique a impacté les dates de lancement de l'enquête qui s'étalera de juillet 2021 à juin 2022

- **Commentaire et analyse des résultats**

Cette enquête est réalisée en salle d'embarquement de l'aéroport de Faa'a. Elle contribue à l'estimation de l'apport économique dû au tourisme et complète la connaissance qualitative des touristes. En raison de la crise sanitaire, cette enquête a été réalisée d'août 2021 à août 2022. L'enquête est réalisée sur tablette électronique. Les résultats devraient être publiés mi-2023.

- **Actions correctrices et perspectives d'évolution**

Amélioration du taux de collecte et réflexion sur l'exploitation en termes d'analyse qui pourrait en être fait.

Objectif n° 3 : Permettre l'accès aux données à l'ensemble de polynésiens : développer l'open data

Objectif n° 3 - Permettre l'accès aux données à l'ensemble des polynésiens : développer l'open data								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 3.1 - nombre de jeux de données en open data	Nb	-	-	15 jeux de data	25	28	30	40

Sources des données :
ISPF

Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 3.1 - Indicateur calculé à partir du nombre de jeux de données mis par l'ispf sur data.gouv.fr

Autres commentaires :
En plus données mise à disposition sur data.gouv.fr, l'ispf travaille à la rénovation de son site internet et à la mise à disposition de tableaux de bords visuels sur différents secteurs économique du pays.

- **Commentaire et analyse des résultats**

Le nombre de jeux de données a été dépassé. Ces jeux de données concernent les indices et index (5), le répertoire des entreprises (1), les indicateurs économiques de la Polynésie française (2), le commerce extérieur (3), la démographie (5), le tourisme (2) et les limites géographiques administratives (10).

- **Actions correctrices et perspectives d'évolution**

Ajouter d'autres jeux de données en 2023.

7.2.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
906/966 01 - REGULATION	419 830 106	4 213 240	424 043 346
<i>Subvention de fonctionnement</i>	383 097 428	4 213 240	387 310 668
<i>Enquête emploi</i>	36 732 678	0	36 732 678

7.2.5 Bilan de comptes spéciaux

1) **Fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH)**

Le fonds de régulation du prix des hydrocarbures (FRPH) stabilise les prix intérieurs des hydrocarbures en compensant les variations de prix à l'importation, au moyen de recettes de stabilisation générées par des tarifs différenciés entre usagers. L'ajustement du lissage opéré relevant de la stratégie de prix souhaitée par le Conseil des ministres.

L'augmentation exceptionnelle du prix des hydrocarbures en 2022, conjuguée à la volonté du Gouvernement de maintenir les prix des hydrocarbures à un niveau acceptable pour la population et les professionnels a conduit à une dépense exceptionnelle de plus de 7 milliards de F CFP en 2022.

Cette dépense a permis de maintenir les prix de l'essence, du gazole et du gaz à des prix inférieurs au prix de marché quasiment toute l'année 2022, ce qui a constitué une aide indirecte majeure et indispensable à l'ensemble de l'économie en permettant :

- Une augmentation très contenue du prix de l'électricité, aussi bien pour les consommateurs que les professionnels
- Un soutien indirect à toutes les professions ayant recours à des véhicules, notamment les prestataires touristiques, les agriculteurs, les activités impliquant de la livraison...
- Un soutien direct à tous les bénéficiaires du FRPH : armateurs, boulangers, pêcheurs, periculteurs... ce soutien a notamment permis de limiter la hausse des tarifs réglementés de fret interinsulaire.

Le FRPH a, au cours de l'année 2022, démontré sa capacité à soutenir des pans entiers de l'économie polynésienne par un processus administrativement simple et rapide à mettre en œuvre. En contrepartie, il est rarement perçu comme un soutien par les professionnels non spécifiquement bénéficiaires et il est difficile d'évaluer son impact sur l'économie polynésienne et sa performance, au regard des sommes engagées. Cependant, il est permis de penser que la mise en place d'une multitude d'aides plus ciblées (aide aux armateurs, aide au prix de l'électricité, aide à divers professionnels) aurait été administrativement bien plus couteuse et que l'enveloppe totale consacrée à l'ensemble de ces aides n'aurait peut-être pas été moindre que celle allouée au FRPH.

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
906/966 01 - REGULATION	8 253 895 707	0	8 253 895 707
<i>Compte d'affectation spécial FRPH</i>	8 253 895 707		8 253 895 707

2) **Fonds de péréquation des prix des hydrocarbures (FPPH)**

Le FPPH opère en complément du FRPH afin d'harmoniser les prix des hydrocarbures sur l'étendue de la Polynésie française en subventionnant le fret maritime et l'amortissement des fûts.

En 2022, à la demande des compagnies pétrolières et parce que l'activité d'enfûtage était déficitaire, l'amortissement des fûts a été revalorisé. Par ailleurs, une augmentation du fret a été actée au 1^{er} novembre 2022.

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
906/966 01 - REGULATION	1 412 708 409	0	1 412 708 409
<i>Compte d'affectation spécial FPPH</i>	1 412 708 409		1 412 708 409

7.2.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

7.2.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

La direction régionale des douanes en Polynésie française est un des acteurs du FRPH puisque c'est elle qui collecte les déclarations des compagnies pétrolières concernant la mise à la consommation des carburants et leur destination.

La DPAM participe à la mise en œuvre du FPPH par la validation des documents (manifeste de bord) transmis à la DGAE.

7.3 Programme 906 02/966 02 : commerce extérieur et promotion

Néant.

7.4 Programme 906 03/966 03 : développement des entreprises

7.4.1 Bilan des orientations stratégiques

L'intervention directe par l'octroi d'aides économiques a permis de soutenir, l'équipement productif des TPE. Sur les 333 entreprises aidées en 2022, 182 sont des entreprises individuelles (54,6 %) et 103 étaient des structures nouvellement créées. Il y a 337 intentions de créations de postes qui, même réalisées à 50 % permettraient de générer plus d'une centaine d'emplois (ce qui a été constaté à l'issue des contrôles des bénéficiaires de 2021).

7.4.2 Bilan des réformes

En 2022, une réforme du cadre réglementaire applicable aux aides économiques destinées aux entreprises était envisagée afin d'assurer un cadre juridique clair et à améliorer le contrôle, le suivi, et l'évaluation du dispositif. La DGAE ayant eu à gérer d'autres urgences réglementaires, ce projet est différé.

Par ailleurs, dans le cadre du plan d'actions en matière de digitalisation de la DGAE, il était prévu de déployer en 2022 une solution informatique de gestion des aides, permettant aux usagers de faire des demandes d'aide en ligne et d'avoir un suivi de leur demande. Ce projet a été initié dès le début de l'année et est en cours de développement. Sa mise en application dépendra des derniers ajustements demandés par la DGAE.

7.4.3 Bilan des objectifs de performance

Objectif n° 1 : Inciter l'investissement de la petite entreprise et du commerce de proximité

Objectif n°1 – Inciter l'investissement de la petite entreprise et du commerce de proximité.								
Soutenir la création, le développement et la revitalisation des petites entreprises et commerces de proximité au moyen des dispositifs AEPE et ACPR.								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Investissement prévu (HTVA)	millions F.CFP	1 242,3	1 350,7	1 500	1 400	1 372,2	1 500	1 600
Indicateur 1.2 - Aide accordée (AEPE+ACPR)	millions F.CFP	366,5	436,5	480,0	460,0	447,9	480,0	500,0
ILES DU VENT	%	82,2%	85,2%	75,0%	75,0%	86,5%	75,0%	75,0%
ILES SOUS LE VENT	%	9,2%	7,7%	15,0%	15,0%	4,6%	15,0%	15,0%
TUAMOTU	%	5,2%	2,6%	4,0%	4,0%	1,5%	4,0%	2,0%
MARQUISES	%	2,9%	3,2%	4,0%	4,0%	4,6%	4,0%	6,0%
AUSTRALES	%	0,5%	1,3%	2,0%	2,0%	2,8%	2,0%	2,0%
Indicateur 1.3 - Effet Levier de l'aide (1 CFP d'aide pour X CFP investi)	Nb	3,4	3,4	3	3	2,1	3	3,2
Indicateur 1.4 - Emplois créés en N+1 (*)	Nb	ND	ND	150	140	ND	150	180
Indicateur 1.5 - Taux de réalisation emplois créés/emplois prévus	%	ND	78,0%	50%	40%	ND	50%	50%
Sources des données : Données DGAE. Mode de calcul des indicateurs : Données Brutes. Autres commentaires : (*) Les créations d'emplois effectives (indicateur 1.4) sont établies sur contrôles 12 mois après l'attribution des aides.								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Le dispositif bénéficie surtout aux entreprises individuelles (54,6 % des arrêtés d'octroi) et aux Iles sous le vent. Il n'a pas été constaté de hausse des demandes des archipels malgré la dématérialisation mise en place depuis 2021. Le nombre de demandes déposées par ce biais reste constant (autour de 120 dossiers par an pour l'ensemble de la Polynésie).

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

Objectif n° 2 : Accompagner l'installation professionnelle des jeunes diplômés (AIJD)

Objectif n°2 - Accompagner l'installation professionnelle des jeunes diplômés (AIJD)								
Inciter les jeunes diplômés au retour en Polynésie française								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Montant total d'aide accordé	millions F.CFP	0,0	15,4	15,0	15,0	63,0	15,0	15,0
Indicateur 2.2 - Montant d'investissement TTC Eligible		0	51,6	0,75		323,1		
Sous-indicateur 2.21 – Investissement/secteur d'activité	millions F.CFP							
Professions médicales		0	30,4	55	55	267,2	55	55
Professions paramédicales		0	7,4	15	15	51,7	15	15
Autres		0	13,8	5	5	4,2	5	5
Sous-indicateur 2.22 - Investissement par archipels								
ILES DU VENT		0	51,6	70	70	293,2	70	0
ILES SOUS LE VENT		0	0	5	5	29,9	5	0
TUAMOTU		0	0	0	0	0	0	0
MARQUISES		0	0	0	0	0	0	0
AUSTRALES		0	0	0	0	0	0	0

Sources des données : Données DGAE.
Mode de calcul des indicateurs : Données brutes.
Autres commentaires :

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

En 2022, 18 demandes ont été déposées à la DGAE contre 10 en 2021.

Le dispositif concerne toujours une majorité d'activités médicales et principalement aux Iles du Vent. Au-delà de l'aide financière à l'investissement, 2 activités ont sollicité le bénéfice de l'exonération des droits de douane sur du matériel importé. 1 seule a sollicité une exonération de droits d'enregistrement sur l'acte d'acquisition du local. Aucune des autres mesures fiscales prévues dans la réglementation à l'attention du bailleur ou du cédant n'a jamais été sollicitée.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Ce dispositif doit faire l'objet d'une réforme.

7.4.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
906/966 03 - DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES	505 511 837	0	505 511 837
AEPE/APCR	440 457 469		440 457 469
AIJD	63 053 000		63 053 000
Aide patente	2 001 368		2 001 368
Informatisation de la DGAE			0

7.4.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

7.4.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

7.4.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

7.5 Programme 906 04/966 04 : régulation des prix

7.5.1 Bilan des orientations stratégiques

La modernisation et la sécurisation juridique de l'encadrement réglementaire des prix de certains produits et la protection du pouvoir d'achat des consommateurs polynésiens ont été deux orientations stratégiques utilement fixées dans un contexte mondial inflationniste en 2022.

L'information des consommateurs était considérée comme l'orientation stratégique prioritaire en 2022. A cet effet, l'opération « panier futé » a été pérennisée et complétée par une toute nouvelle application, permettant aux ménages polynésiens d'avoir accès facilement, à l'ensemble des relevés de prix, par magasin, effectués par la DGAE sur les îles de Tahiti et Moorea.

Nombre de téléchargements de l'application au 31/12/2022 :

- Android : 6 736 ;
- iOS : 1 615.

7.5.2 Bilan des réformes

La DGAE a procédé, en 2022, à un important travail de refonte des régimes d'encadrement des prix, ce qui s'est traduit par l'adoption d'une loi du pays en juillet 2022, promulguée fin décembre 2022 après un recours en Conseil d'Etat qui a confirmé, pour l'essentiel, la conformité juridique de cette loi du pays. Elle entrera en vigueur le 1^{er} avril 2023.

Cette loi du pays va notamment permettre la mise en place d'un outil de comparaison des prix plus large et étendu que l'actuel « panier futé ».

7.5.3 Bilan des objectifs de performance

Objectif n° 1 : Faciliter l'accès des consommateurs aux produits de base

Objectif n°1 - Faciliter l'accès des consommateurs aux produits de base								
Stabiliser le prix de la baguette de pain de 250 grammes par une prise en charge de l'approvisionnement en farine								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 – Quantité de farine prise en charge	Tonne	13 200	12 600	13 200	12 600	12 600	12 600	12 600
Indicateur 1.2 – Prix de la baguette sans subvention de la farine	F.CFP	61,2	66,5	68,3	79,5	79,5	75	70
Indicateur 1.3 – Prix public de la baguette de pain de 250 grammes	F.CFP	57	57	57	60	60	60	60
Sources des données : Données DGAE. Mode de calcul des indicateurs : Données brutes. Autres commentaires :								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Le prix de la baguette est passée à 60 F CFP à compter du 1^{er} août 2022, dans le but principal d'accroître la marge fixe des détaillants, qui l'avait vu fortement se contracter en raison notamment des règles d'arrondis liés à la disparition des pièces de 1 ou 2 F CFP.

Dans un contexte d'inflation mondiale du prix du blé, le soutien au prix de la farine a joué pleinement son rôle, puisque le consommateur polynésien n'a subi aucune répercussion sur le prix du pain, l'augmentation à 60 F CFP n'étant pas lié au coût de la farine.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

La gestion de l'appel d'offres de la farine s'est révélée particulièrement complexe dans le contexte actuel, avec de fort risque de pénurie liés au fret international notamment. Une évaluation de ce dispositif serait souhaitable.

7.5.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
906/966 04 - REGULATION DES PRIX	682 619 242	0	682 619 242
Faciliter l'accès des consommateurs aux produits de base	682 619 242		682 619 242

7.5.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

7.5.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

7.5.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

7.6 Programme 906 05/966 05 : traitement du surendettement

7.6.1 Bilan des orientations stratégiques

Le nombre de dossiers déposés auprès du secrétariat de la commission de surendettement a diminué de 16 % entre 2021 et 2022 (de 242 à 202 dossiers).

Les dépenses inscrites au budget du pays sont liées à la convention qui lie l'IEOM à la Polynésie française. Les montants inscrits, négociés chaque année, variaient selon les données de la comptabilité analytique de l'Institut (indépendamment du volume de dossiers). Néanmoins, la nouvelle convention cadre liant l'IEOM du 17 septembre 2021 prévoit que les coûts que doit supporter la Polynésie française sont constitués d'une part de frais fixes et d'autre part, des frais variables. Les frais variables sont assis sur le nombre de dossiers de surendettement déposés à la commission.

Pour le premier semestre 2022, c'est un montant de près de 17 millions qui a été facturé à la Polynésie française.

7.6.2 Bilan des réformes

La réforme du dispositif de traitement des situations de surendettement est intervenue en 2021 il n'y en a pas d'autre d'envisagée.

7.6.3 Bilan des objectifs de performance

Objectif n°1 : Aider les particuliers dans l'impossibilité manifeste de faire face à leurs dettes

Objectif n°1 - Aider les particuliers dans l'impossibilité manifeste de faire face à leurs dettes								
Assurer un traitement des particuliers en situation de surendettement								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1- Taux de Plan de Rétablissement Personnel (PRP)	%	73%	74%	75%	75%	75%	75%	75%
Indicateur 1.2 - Délai moyen du passage en commission	jour	269	89	180	89	89	80	80
Indicateur 1.3- Taux de PRP homologués par le Tribunal	%	100%	100	100%	100	100%	N/A	N/A
Sources des données :								
Données brutes DGAE (commission de surendettement).								
Mode de calcul des indicateurs :								
1.1 : nb de PRP / nb de dossiers examinés								
1.2 : délai entre le dépôt du dossier par le surendetté et son passage en commission								
Autres commentaires : * 1 seule orientation prise en commission de surendettement non homologuée par le tribunal en 2019								

■ *Commentaire et analyse des résultats*

La réforme de 2021 ainsi que le déploiement au niveau de l'IEOM d'un outil applicatif « REOARA » a permis de réduire fortement les délais moyens de passage en commission des dossiers de surendettement passant de 269 jours en 2020 à 92 jours en 2022.

■ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Peu de dossiers proviennent des archipels éloignés hors Raiatea. A cet égard, il est prévu en 2023 d'associer les circonscriptions pour que les personnes en situation de surendettement dans les archipels éloignés puissent être informées du dispositif.

7.6.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
906/966 05 - TRAITEMENT DU SURENDETTEMENT	45 000 000	0	45 000 000
Aider les particuliers dans l'impossibilité manifeste de faire face à leur dette	45 000 000		45 000 000

7.6.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

7.6.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

7.6.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

L'IEOM assure le secrétariat de la commission de surendettement en contrepartie de la rémunération indiquée ci-dessus et participe donc activement à ce programme. La direction des solidarités, de la famille et de l'égalité assiste les usagers dans la constitution de leur dossier de surendettement et est également membre de la commission.

7.7 Programme 906 06/966 06 : propriété industrielle

7.7.1 Bilan des orientations stratégiques

Une communication en Conseil des ministres relative à la présentation d'une stratégie spécialisée en matière de propriété industrielle est venue fixer les orientations stratégiques du secteur. La ligne directrice de cette stratégie est la suivante : assurer une protection effective des titres de propriété industrielle polynésiens sur les plans local, national et international permettant de stimuler l'innovation des entreprises et de donner la faculté aux titulaires de faire respecter leurs droits au travers de procédures administratives et/ou judiciaire locale et adaptée.

7.7.2 Bilan des réformes

L'année 2022 a été marquée par la préparation d'un projet de loi du pays portant modification du code de la propriété intellectuelle. Ce projet de texte est une réforme globale de la réglementation polynésienne en matière de propriété industrielle, permettant à la Polynésie française de s'aligner aux normes françaises.

Le projet de loi du pays a été soumis pour avis au secrétariat général du gouvernement, qui a émis plusieurs observations. Des travaux doivent encore être menés pour finaliser ce projet de texte.

7.7.3 Bilan des objectifs de performance

Objectif n° 1 : Assurer la protection des titres de propriété industrielle en Polynésie française

Objectif n° 1 - Assurer la protection des titres de propriété industrielle en Polynésie française								
Garantir la protection des titres de propriété industrielle en Polynésie française								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Délai de traitement sur le dispositif d'extension	jours	12	14	15	19	7	15	10
Indicateur 1.2 - Délai de traitement sur le dispositif de reconnaissance	jours	20	10	20	22	15	20	10
Indicateur 1.3 - Volume des titres locaux étendus à la Polynésie française	%	0,84%	1,30%	1,80%	1,40%	1,40%	1,80%	2,00%
Indicateur 1.4 - Volume des titres locaux reconnus à la Polynésie française	%	0,31%	0,01%	0,40%	0,50%	0,20%	0,40%	0,20%
<small>Sources des données : Données Lexpol et DGAE (applications I-MATA et I-HONO) Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - nombre moyen de jours d'instruction et de traitement des demandes d'extension. Indicateur 1.2 - nombre moyen de jours d'instruction et de traitement des demandes de reconnaissance. Indicateur 1.3 - mesure le pourcentage des titres locaux demandant leur extension à la Polynésie française sur l'ensemble des titres de propriété industrielle étendus. Indicateur 1.4 - mesure le pourcentage des titres locaux demandant leur reconnaissance à la Polynésie française sur l'ensemble des titres de propriété industrielles reconnus. Autres commentaires :</small>								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Les délais de traitement sont en baisse et sont très deçà des délais maximums réglementaires. En ce qui concerne les titres locaux, souvent les déposants locaux passent par des mandataires se trouvant en métropole : il est alors impossible de comptabiliser ces dépôts.

Il pourrait être envisager de retirer l'indicateur 1.4.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Le déploiement de la stratégie présentée au Conseil des ministres vise notamment à favoriser l'émergence de titres locaux, en améliorant la possibilité, pour les titulaires de titres polynésiens, de défendre leur droit et en permettant à terme un dépôt local.

Objectif n° 2 : Assurer la sécurité juridique des actes administratifs

Objectif n° 2 - Assurer la sécurité juridique des actes administratifs								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Taux de recours gracieux	%	ND	7,10%	3,20%	3,20%	9,20%	3,20%	3,20%
Indicateur 2.2 - Taux de recours hiérarchiques	%	ND	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Indicateur 2.3 - Taux de recours contentieux	%	ND	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Indicateur 2.4 - Taux de régularisation après décision de rejet	%	ND	3,90%	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%
Sources des données : Données Lexpol et DGAE (applications I-MATA et I-HONO)								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 1.1 - nombre moyen de jours d'instruction et de traitement des demandes d'extension.								
Indicateur 1.2 - nombre moyen de jours d'instruction et de traitement des demandes de reconnaissance.								
Indicateur 1.3 - mesure le pourcentage des titres locaux demandant leur extension à la Polynésie française sur l'ensemble des titres de propriété industrielle étendus.								
Indicateur 1.4 - mesure le pourcentage des titres locaux demandant leur reconnaissance à la Polynésie française sur l'ensemble des titres de propriété industrielle reconnus.								
Autres commentaires :								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Le taux de recours gracieux est en augmentation ce qui traduit une tendance à régulariser les rejets d'extension émis par le service. Cette augmentation est donc à apprécier de manière positive puisqu'elle traduit une volonté affirmée des titulaires de protéger les titres de propriété industrielle en Polynésie française.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

7.7.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
906/966 06 - PROPRIETE INDUSTRIELLE	9 611	0	9 611
<i>Assurer la protection des titres de propriétés en Polynésie française</i>	9 611		9 611

7.7.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

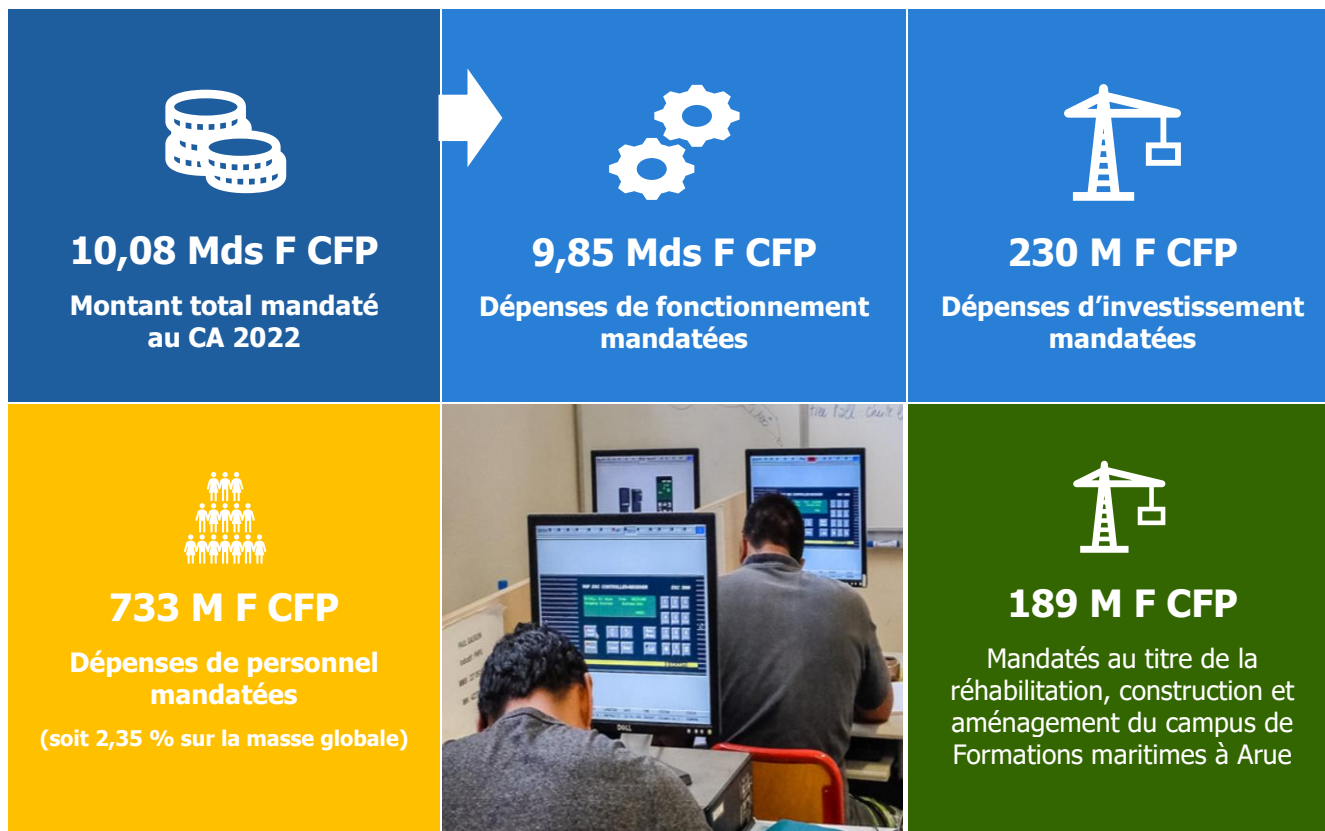
7.7.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

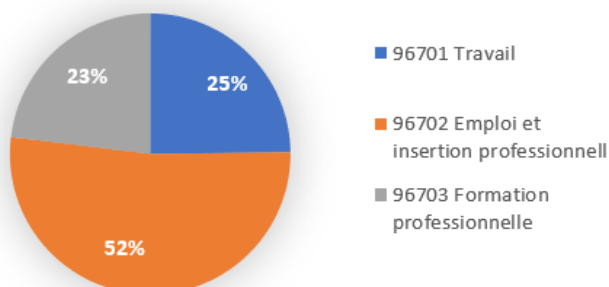
7.7.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

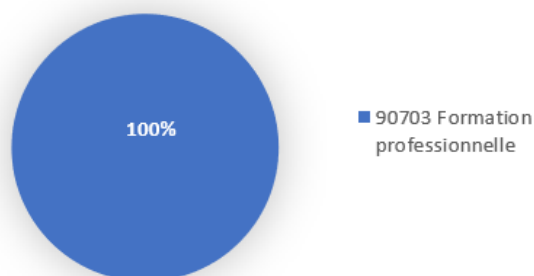
8. MISSION 907/967 : TRAVAIL ET EMPLOI



Répartition des dépenses de fonctionnement par programme



Répartition des dépenses de fonctionnement par programme



8.1 Revue de la politique générale de la mission

✚ Au titre du travail :

En 2022, les entreprises polynésiennes ont encore été fortement marquées par les conséquences de la crise sanitaire et également par le conflit ukraino-russe qui ont engendré une inflation inédite au Fenua.

La politique du ministère du travail, grâce au maintien d'un dialogue social constant, a donc été de favoriser l'amélioration des conditions d'emploi et de travail des salariés, la poursuite des travaux de modernisation du code du travail afin de rendre les entreprises plus compétitives et performantes, tout en garantissant le respect des droits fondamentaux des salariés qui constituent les fondements incontournables de la sécurisation de l'emploi et du progrès social.

Ces travaux de modernisation du code du travail, dont l'objectif est notamment de concilier relance économique et progrès social, ont été le socle de référence de la politique mise en œuvre par le Ministère

✚ Au titre de l'emploi :

La perspective de sortie de crise s'est construite à travers le plan de relance 2021-2023 et en comptant sur une campagne de vaccination massive. Le plan de relance a été accompagné par une politique de l'emploi plus stimulante en termes de développement de l'emploi durable et d'insertion professionnelle, dans le respect de la promotion et la protection de l'emploi local.

Le rebond économique s'est effectivement traduit par une augmentation de la population en emploi en 2022 (+ 1 700 par rapport à 2021) et un arrêt des mesures d'aide à l'emploi exceptionnelles (IS, DESETI, RES, IE, DIESE) qui s'est traduit budgétairement par des recopies des actions engagées en 2021 (55 493 975 F CFP) et l'absence de nouveaux engagements en 2022.

✚ Au titre des métiers de la mer :

Au cours de l'année 2022, le centre des métiers de la mer de la Polynésie française (CMMPF) a poursuivi ses objectifs définis au PAP 2022 :

- Par la continuité des actions de formations en faveur des marins au commerce et à la pêche, pour le développement et le maintien des compétences et qualifications professionnelles ;
- Par la création et mise application d'une formation de greffeur de nacres ;
- Par le développement des formations d'officiers et la mise en place d'une formation probatoire à celle d'officier chef de quart machine.

La visite des établissements d'enseignement maritime métropolitains par le directeur lors des Assises de la mer (en France métropolitaine) et les partenariats qui en ont découlés permettent d'envisager les modalités de mise en place des formations supérieures et les possibilités de mutualisation des moyens matériels et pédagogiques.

La création d'un Campus de métiers et des qualifications de la mer permet également d'envisager une mutualisation de l'ensemble des plateaux techniques et des ressources pédagogiques en Polynésie française.

Le transfert des missions du Centre des métiers de la nacre et de la perliculture (CMNP) est en cours avec des projets d'aménagement et d'exploitation du site de Rangiroa.

8.2 Programme 907 01/967 01 : travail

8.2.1 Bilan des orientations stratégiques

Pour répondre aux orientations stratégiques, trois axes de travail ont été définis pour la direction du travail en 2022 :

- L'aboutissement d'une réglementation du travail pour tenir compte de la nécessité de la continuité d'activité économique ;
- La promotion du dialogue social pour une relance de l'économie polynésienne équilibrée ;
- La promotion de la santé et la sécurité au travail liée à la prévention des risques professionnels.

8.2.2 Bilan des réformes

L'année 2022 a été marquée par la poursuite des travaux de modernisation du code du travail dont l'amorçage a démarré en 2021.

A ce titre, la réforme de modernisation du code du travail souhaité par les partenaires sociaux, a avancé de manière significative en se concrétisant par l'adoption de plusieurs textes (7) tels que le télétravail, la dématérialisation du bulletin de paie, la modulation du temps de travail, ...

Les travaux législatifs entrepris dans le cadre de cette réforme en profondeur du code du travail se poursuivront en 2023.

Par ailleurs, les travaux conduisant à la réforme de la médecine du travail se sont poursuivis en 2022.

8.2.3 Bilan des objectifs de performance

Objectif n° 1 : Aboutir à une réglementation du travail équitable et cohérente pour accompagner la relance économique

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Pour les salariés, le travail illégal les prive des droits que leur reconnaît le code du travail ; il précarise leur situation et les prive de bénéficier d'une protection sociale.

Pour les entreprises qui respectent la réglementation, elles sont confrontées à une concurrence déloyale et perdent des contrats au profit des fraudeurs.

S'agissant de la collectivité, le travail illégal met en péril le système de protection sociale en privant la CPS des cotisations sociales afférentes aux emplois ainsi dissimulés.

Afin de prévenir et corriger les situations illégales, +25 % des interventions des agents de contrôle ont été réalisées sur cette thématique notamment dans le cadre d'actions collectives partenariales. Ces interventions ont donné lieu à + 19 amendes administratives.

Des actions partenariales (Etat- Pays) sur cette thématique ont par ailleurs été initiées de nuit et en weekend dans les bars et discothèques .

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Renforcement des contrôles en matière de lutte contre le travail illégal (COLTI) par les agents de contrôle dans le cadre du plan d'action prioritaire de l'inspection du travail et d'actions partenariales.

Organisation de réunions COLTI plus régulières aux fins d'actions concertées sur la problématique du travail illégal.

Objectif n° 2 : Amélioration et promotion du dialogue social pour une relance de l'économie polynésienne équilibrée

Levier de performance économique pour l'entreprise, le dialogue social permet de construire un droit du travail adapté. Par ailleurs, il est susceptible de résoudre des questions économiques et sociales importantes, de stimuler l'économie et de favoriser la paix sociale.

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Plusieurs indicateurs correspondent à cet objectif : la direction du travail a comptabilisé en 2022 plus de + 100 réunions relatives aux négociations salariales annuelles.

Indépendamment de ces réunions, la direction du travail a conduit les négociations relatives à l'actualisation de la convention collective du gardiennage et elle a participé aux travaux relatifs à la problématique du secteur socioéducatif et du transport routier de personnes (DSP).

La direction du travail a reçu 78 dépôts de créations et renouvellements de bureaux de syndicats.

Par ailleurs, afin d'orienter au mieux les mesures de modernisation du code du travail, un état du dialogue social en Polynésie française et des conditions de travail a été réalisé par l'Agence nationale des conditions de travail (ANACT) au second semestre de 2022 suite à un appel à projet lancé en début d'année 2022 .

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

En 2023, sur la base du constat réalisé par l'ANACT, le dialogue social s'enrichira d'actions permettant d'améliorer et nourrir le dialogue social en Polynésie française .

Des fiches techniques seront réalisées en 2023 afin de permettre aux partenaires sociaux de mieux remplir leurs missions et obligations (PAP, ...)

Objectif n° 3 : Poursuite de la promotion de la santé et la sécurité au travail

Le développement de la santé et de la sécurité au travail constitue un enjeu majeur pour notre politique sociale, dès lors que les programmes initiés en ce sens visent à assurer à chacun la préservation de son intégrité physique et psychique et participe à la performance économique et sociale.

Les travaux conduisant à une réforme globale en santé au travail se sont poursuivis en 2022 avec pour objectif de permettre à tous les salariés de bénéficier d'un suivi régulier, et de qualité tout au long de leur carrière, et à chaque employeur d'être en conformité avec la réglementation.

Ces discussions ont abouti à un plan d'action consensuel se déclinant en 3 axes :

- L'élaboration des outils nécessaires à une politique de santé au travail ;
- L'élargissement de la couverture médicale au travers notamment du renforcement des structures et de la télémédecine ;
- L'accompagnement des SST dans leur démarche d'amélioration .

En outre, un séminaire avec les médecins du travail a été organisé en fin 2022 afin de réfléchir à une réglementation adaptée sur la télémédecine aux fins de son développement dans les îles.

- *Commentaire et analyse des résultats*
 - Concernant l'indicateur relatif aux taux de fréquence général des accidents du travail

Le taux actuel non encore consolidé à ce stade par la CPS, ne nous permet pas de démontrer que les actions de prévention conduites en matière de santé et sécurité au travail, contribuent à réduire la sinistralité en matière d'accident du travail et qu'il convient de les poursuivre.

- Concernant les matinées de la prévention

Trois matinées de la prévention ont eu lieu, en partenariat avec la CPS et le service de santé au travail AMT-CPME. Deux de ces matinées ont eu lieu sur Tahiti (23 septembre 2022 et 4 octobre 2022) et une sur Bora-Bora (21 novembre 2022). La thématique abordée lors de ces matinées était les équipements de protection individuelle (EPI).

Pour rappel, l'objectif de ces matinées est d'apporter information et connaissances en santé sécurité au travail sur des thématiques spécifiques, au travers de l'intervention de plusieurs acteurs (direction du travail, service prévention de la CPS, services de santé au travail, experts et responsables QHSE d'entreprises du fenua).

- Élaboration de guides :

En complément , la direction du travail s'est attachée à produire, en collaboration avec la CPS et les services de santé au travail, un guide des bonnes pratiques en matière de prévention des risques professionnels liés au télétravail. Ce guide est disponible sur les sites internet de la direction du travail, de la CPS et des services de santé au travail.

Par ailleurs, la CPS et la direction du travail ont collaboré à la publication d'un guide sur les équipements de protection individuelle (EPI), à destination des salariés et employeurs.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Les matinées de la prévention seront maintenues et d'autres rencontres seront expérimentées avec des acteurs plus ciblés (CSPS) pour améliorer la prévention des risques notamment sur les chantiers du BTP.

Les travaux sur la réforme de la santé au travail se poursuivront afin notamment d'améliorer le recueil des données des acteurs concernés afin d'aboutir à une politique territoriale en santé au travail.

8.2.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
907/967 01 - TRAVAIL	63 994 846	0	63 994 846
<i>Aboutir à une réglementation du travail équitable et cohérente pour accompagner la</i>	15 420 642		15 420 642
<i>Rédiger la réglementation</i>			0
<i>Développer des actions de contrôles pour réduire le travail illégal</i>			0
Amélioration et promotion du dialogue social en accompagnement de la relance économique	34 964 141		34 964 141
<i>dont soutien financier aux syndicats de salariés et employeurs</i>			0
<i>dont développement d'actions de formation au bénéfice des représentants syndicaux</i>			0
Poursuite de la promotion de la santé et la sécurité au travail	13 610 063		13 610 063
<i>Sensibilisation des entreprises aux risques professionnels</i>			0

8.2.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

8.2.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

8.2.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

8.3 Programme 907 02/967 02 : emploi et insertion professionnelle

8.3.1 Bilan des orientations stratégiques

Les orientations stratégiques de l'année 2022 consistaient à :

- Rendre pérenne le développement de l'emploi ;
- Renforcer les mesures d'insertion des personnes éloignées de l'emploi ;
- Soutenir l'auto-entrepreneuriat.

L'emploi pérenne et l'insertion durable ont été favorisés notamment par l'augmentation des mesures de type emploi et le maintien de l'emploi et plus particulièrement par la relance possible après la période de crise sanitaire des formations en apprentissage. Le budget consacré au dispositif de l'apprentissage, contrat de travail en alternance permettant au bénéficiaire de développer ses compétences et de s'insérer sur le marché du travail a ainsi augmenté de 62 % entre 2021 et 2022. Parallèlement les dispositifs ACT et ACT PRIM, aides au contrat de travail (CDI) ont vu leur budget s'accroître respectivement de 21,76 % et de 23,53 % entre 2021 et 2022.

L'insertion des personnes éloignées de l'emploi s'est traduite par une augmentation des CAE PRO (+33,18 % d'évolution de la consommation entre 2021 et 2022), dispositif de formation en alternance permettant de garantir le lien avec le monde de l'emploi pour des demandeurs d'emploi éloignés du monde du travail. Les demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés ont vu les deux dispositifs à leur disposition en augmentation : +3,98 % pour le SITH (stage d'insertion pour travailleurs handicapés) et + 23,25 % pour la CTH (convention pour travailleurs handicapés).

L'entrepreneuriat a également été soutenu par le maintien du dispositif ICRA et une augmentation de ses bénéficiaires (+13,83 % de la consommation budgétaire entre 2021 et 2022) et a ainsi contribué à la tendance globale d'augmentation du nombre d'immatriculations au répertoire des entreprises (+3,1 %). La mesure ICRA s'accompagnant d'un volet accompagnement et formation permet également de diminuer le risque de radiation de l'entreprise.

8.3.2 Bilan des réformes

Un bilan d'évaluation des mesures d'aide à l'emploi sur la période 2018-mi 2022 en termes de performance des moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs préétablis et les résultats attendus (élévation des compétences et augmentation de l'insertion post MAE) a permis de démarrer le chantier de réformes nécessaire à l'élaboration d'une nouvelle politique publique de l'emploi répondant aux enjeux d'une activité économique en pleine reprise post-covid.

Ce travail s'est également appuyé sur les travaux menés dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de pays relative à la protection et la promotion de l'emploi local et de la promulgation du premier tableau des activités professionnelles protégées (TAPP) le 1er octobre 2022 issu des travaux menés par la commission consultative tripartite de l'emploi local sur la base des données issues du nouveau formulaire de déclaration préalable à l'embauche (DPAE).

La création de l'Observatoire de l'emploi en août 2022 et ses deux techniciens hébergés au SEFI sont une avancée importante pour l'élaboration de la politique publique de l'emploi. En effet, la possibilité de récupérer des données par voie de convention des différentes entités publiques et privées et leur traitement, leur analyse et leur modélisation permet de s'appuyer sur une base solide pour construire le chantier des réformes.

Ainsi, la réforme de l'apprentissage, l'un des dispositifs des mesures d'aide à l'emploi déjà en vigueur, a pu être menée et a abouti à l'adoption du texte n°2022-44LP/APF du 9 décembre 2022 relatif au dispositif expérimental pour le développement et la promotion de l'apprentissage en Polynésie française. La promulgation de la loi du pays n°2023-17 du 23 janvier 2023 qui en découle ainsi que le premier arrêté

d'application n°160CM du 2 février 2023 portant application de cette loi du pays permettent à cette nouvelle version de l'apprentissage de se déployer dans une version expérimentale jusqu'au 31 décembre 2025.

Les travaux de la réforme de l'ensemble des autres dispositifs des mesures d'aide à l'emploi ont parallèlement été amorcés et devraient se poursuivre dans le 1^{er} semestre 2023.

8.3.3 Bilan des objectifs de performance

Objectif n° 1 – Vers une politique de l'emploi plus stimulante en termes de développement de l'emploi et d'insertion professionnelle

Action n° 1 : Proposer une mesure d'aide à l'emploi simple, efficace en terme de développement de l'emploi durable

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

La volonté de rassembler l'ensemble des mesures de type contrat aidé (ACT, ACT PRIM, ACT PRO hors CTH) pour en faire une mesure incitative à l'embauche durable, à coût constant, et dont l'effet levier profiterait à rehausser le niveau des ressources du régime général des salariés (RGS) n'a pas donné lieu à une mise en œuvre en 2022.

Néanmoins, les contrats aidés passent de 1 380 à 1 556 entre 2021 et 2022 soit une hausse de + 12,75 %. On note une disparité entre d'un côté l'ACT et l'ACT PRIM en hausse (+22 %) et l'ACT PRO en recul (-22 %) plus difficile à mettre en œuvre par manque de formations disponibles sur le territoire et par difficulté pour les employeurs à libérer le salarié pour sa formation (tissu économique polynésien largement constitué de TPE).

Il reste à noter que l'attractivité des mesures d'aide au contrat de travail est faible par rapport à d'autres mesures telles que les mesures de type stage. En effet, pour un ACT sur un temps plein, l'aide financière pour l'employeur s'élève à 36 000 F CFP par mois. Les mesures de type stage comme la CAE ou le CVD apparaissent comme bien plus attractifs puisque ne représentent aucune dépense pour l'employeur mais la mise à disposition de main d'œuvre à temps presque plein (35h).

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

L'aide au contrat de travail peut jouer son effet levier à deux conditions :

- D'être plus attractive (prise en charge plus importante par le Pays) ;
- De ne pas être en concurrence directe avec d'autres mesures plus incitatives et plus faciles d'accès.

C'est ce que montre le bilan des mesures d'aide à l'emploi qui a mis en évidence l'important poids budgétaire de la CAE (50 % du budget des MAE) malgré sa faible performance en termes d'insertion et d'accroissement des compétences du bénéficiaire mais à l'accès facilité (aucune dépense de l'employeur, statut de stagiaire du demandeur d'emploi, peu de contrôle). A contrario, les mesures d'aide au contrat de travail qui permettent l'insertion durable de demandeur d'emploi n'occupent qu'une faible part du budget global.

Action n° 2 : Développer les connaissances du marché de l'emploi

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

L'observatoire de l'emploi a été créé par l'arrêté n°1518 du 11 août 2022 et la 1^{ère} réunion s'est tenue le 14 novembre 2022 en présence de tous ses membres.

Les conventions-cadres avec l'ISPF et la CPS ont été respectivement signées en octobre 2022 et mars 2023 et permettent l'exploration des données de ces entités et leurs transmissions.

L'observatoire de l'emploi est situé physiquement au sein du bureau des programmes du SEFI avec deux agents à temps plein (un chef de projet en statistique et un chef de projet sur l'emploi local) qui s'adjoindront les services d'un chargé de mission en statistique dans le courant de l'année 2023.

Il a contribué dès sa création à l'élaboration des cartes de formation (apprentissage, classique et LADOM) du SEFI et à l'élaboration des bilans des mesures d'aide à l'emploi et du bilan de l'activité du service.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Entamer le travail de recherche et des sélections des données utiles à la CPS, mettre en place des conventions avec la DGEE et la CCISM et animer des réunions avec les différents partenaires pour recueillir également une information moins formelle sont les objectifs visés pour les mois à venir.

De plus, l'observatoire de l'emploi devra se réunir trois fois dans le courant de l'année 2023 et proposer sa première publication ainsi que sa ligne éditoriale pour l'année 2023.

Action n° 3 : Développer le lien entre les élèves stagiaires et l'entreprise

- *Commentaire et analyse des résultats*

Le SEFI travaille en collaboration étroite avec la DGEE et tout particulièrement avec son département orientation et insertion. Ainsi le SEFI effectue deux types d'interventions :

- Des interventions dans les établissements scolaires à la demande des professeurs ressources qui permettent de donner aux élèves la possibilité de se projeter dans un avenir professionnel en correspondance avec leur filière. En particulier, la présentation des offres d'emploi dans leur domaine ainsi que les métiers proposés et les entreprises qui recrutent offrent la possibilité aux jeunes de concrétiser la vision de leur avenir professionnel ;
 - Des interventions lors des forums d'orientation, d'insertion et d'emploi qui permettent de se faire connaître des élèves qui ont décidé de quitter le système scolaire et de capter ce public pour pouvoir les accompagner dès leur sortie de l'école dans leur recherche d'emploi.
- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Les sollicitations des établissements scolaires étant de plus en plus nombreuses et les passerelles entre formation initiale et formation professionnelle continue plus nombreuses, il est important de formaliser un partenariat SEFI/DGEE/Vice-Rectorat permettant un engagement de toutes les parties dans des interventions encore plus coordonnées et des échanges d'informations préprogrammés. Cette action passera notamment par la formation des personnels de l'éducation chargés de l'orientation et de l'insertion professionnelle par des conseillers emploi et insertion du SEFI aux procédures et dispositifs disponibles pour les jeunes désireux de quitter le système scolaire et inversement par la formation des conseillers emploi insertion aux programmes de formation initiale et leur accessibilité aux demandeurs d'emploi.

Action 4 : Encourager l'entrepreneuriat via le dispositif d'insertion par la création ou la reprise d'activité (I.C.R.A.)

- *Commentaire et analyse des résultats*

Cette action avait pour objectif de faciliter l'accès à l'entrepreneuriat via le dispositif de l'ICRA aux personnes les plus éloignées de l'emploi et aux personnes des archipels hors îles du vent. En effet, l'entrepreneuriat est une voie d'insertion alternative au salariat et répond particulièrement à la problématique des îles éloignées où le travail salarié est rare.

Ainsi, la part du budget consacré à l'ICRA a augmenté de 13,8 % entre 2021 et 2022 permettant à 689 porteurs de projets de créer leur activité.

Les bénéficiaires sont répartis dans tous les archipels. Si plus de la moitié sont situés dans les îles du vent (57 %), la création d'entreprise concerne également pour 19 % des bénéficiaires des îles sous le vent, 11 % de l'archipel des Tuamotu-Gambier, 7 % des Marquises et 6 % des Australes.

La réforme du dispositif a été intégrée aux travaux de réforme globale des mesures d'aide à l'emploi qui seront finalisés en 2023.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

L'ICRA de demain prendra en compte les préconisations issues du terrain (bénéficiaires et agents en charge de l'ICRA) et des différentes études et séminaires effectués ces deux dernières années.

L'ICRA sera ainsi plus adaptable à la diversité des projets accompagnés. Sa durée variera de 1 à 2 ans en fonction des résultats obtenus la 1^{ère} année. L'accompagnement financier pour être du simple au double en fonction de l'ampleur de l'activité développée (demi-icra pour la création d'une activité secondaire par exemple dans les îles).

Objectif n° 2 – Poursuivre la mise en œuvre la politique de promotion et de protection de l'emploi local

- *Commentaire et analyse des résultats*

La loi du pays n°2019-30 relative à la promotion et à la protection de l'emploi local a été promulguée le 5 novembre 2019, conformément aux engagements pris par le Président de la Polynésie française de prioriser l'emploi local compte tenu de l'étroitesse du marché du travail.

A partir des données statistiques issues du traitement informatique de la nouvelle déclaration préalable à l'embauche (DPAE) effective depuis le 1^{er} septembre 2021, le premier tableau des activités professionnelles protégées (TAPP) issus des travaux menés par la commission consultative tripartite de l'emploi local (CTEL) a été défini. Ainsi le premier TAPP 2022 a pu être mis en œuvre le 1^{er} octobre 2022 suite à l'arrêté n°1964 CM

du 23 septembre 2022 déterminant la liste des activités professionnelles soumises à une mesure de protection de l'emploi local au titre de l'année 2022.

Cette mise en œuvre a mobilisé l'ensemble des équipes du SEFI qui ont dû adapter leurs procédures de traitement des offres et des demandes d'emploi en fonction de leur protection et de ses différents niveaux, de permettre un accès facilité à la compréhension de la loi de Pays, tout en évitant de gripper le marché du travail et permettre une rencontre fluide de l'offre et de la demande de travail particulièrement sur ces emplois protégés.

La CTEL a poursuivi ses travaux tout au long du troisième trimestre 2022 pour construire un TAPP 2023 encore plus adapté à la réalité du marché du travail. Un nouveau TAPP a ainsi pu être mis en œuvre dès le 1^{er} février 2023 suite à l'arrêté n°2855 CM du 22 décembre 2022 déterminant la liste des activités professionnelles soumises à une mesure de protection de l'emploi local au titre de l'année 2023.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Une analyse régulière des offres d'emploi protégé ainsi que l'évolution des DPAE doit être effectuée afin de venir alimenter les travaux de la CTEL et permettre de produire des tableaux qui offriront une protection des emplois qui sont effectivement menacés et de faire la promotion de ceux-ci auprès des personnes ayant la durée de résidence requise.

8.3.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
907/967 02 - EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	599 852 091	0	599 852 091
<i>Vers une politique de l'emploi plus stimulante en termes de développement de l'emploi et Développer les connaissances du marché de l'emploi (inscrit au Plan de relance 2021-2023) Encourager l'entrepreneuriat via le dispositif d'insertion par la création ou la reprise d'activité (I.C.R.A)</i>	0		0
	599 852 091		599 852 091

8.3.5 Bilan de comptes spéciaux

1) **Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP) – Volet emploi**

Créé par délibération n°2013-58 APF du 13 juillet 2013, le « Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté » (FELP) a pour objet de favoriser l'accès à l'emploi et de soutenir les familles en situation de pauvreté. Il permet également d'assurer le financement du régime de solidarité de la Polynésie française.

Les ressources du fonds sont constituées d'impôts, des versements du budget général de la Polynésie française, des subventions de l'Etat, des dons et legs et des produits de participations.

Les dépenses du fonds sont constituées par les dispositifs d'aides d'accès à l'emploi et de lutte contre la pauvreté et des subventions au régime de solidarité de la Polynésie française.

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
907/967 02 - EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	6 125 015 376	0	6 125 015 376
<i>Compte d'affectation spécial FELP - volet emploi</i>			
<i>Mesures de type stage</i>	4 502 264 807		4 502 264 807
<i>Mesures de type contrat aidé</i>	1 545 532 113		1 545 532 113
<i>Prestations de services</i>	77 218 456		77 218 456
<i>AFPA et Pôle emploi</i>	0		0

2) **Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (FIPTH) - Volet emploi**

Le FIPTH créé par délibération n° 2007-044 APF du 09 juillet 2007, a pour objet le financement des dépenses liées à l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés.

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
907/967 02 - EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	30 000 000	0	30 000 000
<i>Compte d'affectation spécial FIPTH - volet emploi</i>			
<i>Aides à l'aménagement des postes et subventions</i>	30 000 000		30 000 000

8.3.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

8.3.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

8.4 Programme 907 03/967 03 : formation professionnelle

8.4.1 Bilan des orientations stratégiques

✚ Au titre des métiers de la mer :

La montée en puissance du centre des métiers de la mer de la Polynésie française (CMMPF) est confirmée au cours de l'année 2022, le nombre de stagiaires ayant suivi une formation au CMMPF est en progression (de 17% pour l'année), ainsi que le nombre d'heures de cours délivrées.

La mise en place de la formation de greffeur de nacre et l'exploitation des installations à Rangiroa ont permis de répondre à la forte demande des perliculteurs et permet aujourd'hui de projeter un fonctionnement optimisé de ce centre en partenariats avec la DRM et le CFPA.

Les 5 formations délocalisées en 2022 ont permis de décentraliser la formation maritime à la pêche dans 4 îles : Nuku-Hiva (BCPC et CPL-CPLPCM), Huahine, Rangiroa et Teva I Uta (CPL-CPLPCM), avec la formation de 77 stagiaires avec un taux de réussite moyen de 91.2 %.

Pour la direction des ressources marines, outre la formation initiale réalisée pour l'obtention de l'autorisation d'activité de producteur, les professionnels du secteur ont à leur disposition le Centre des métiers de la nacre et de la perle (CMNP) qui dépend de la DRM. Il a pour mission d'enseigner l'ensemble des techniques et des connaissances liées à la nacre et à la perle et comprend notamment une formation de greffeur. Son transfert au CMMPF a été décidé en 2020, il devrait être effectif d'ici début 2023.

✚ Au titre du centre de formation pour adultes (CFPA) :

La formation professionnelle permet aux demandeurs d'emploi, aux salariés, de développer et d'acquérir des compétences, de faciliter leur insertion sur le marché du travail, ou de favoriser leur reconversion professionnelle ou de les inciter au retour à l'emploi.

Les objectifs de l'année 2022, en termes de formation, ont été atteints. Il s'agit pour les demandeurs et notamment, dans le cadre du plan de relance, de les monter en compétences afin d'augmenter leur employabilité. D'ailleurs, pour ceux qui souhaitent se reconvertir, il s'agit de bénéficier d'une formation qualifiante.

Enfin, l'activité du CFPA est de plus en plus variée tant la demande de formation « hors les murs » est forte.

L'élaboration de la carte des formations est adaptée aux besoins de l'activité économique et nécessite de la conduite permanente en fonction des sollicitations extérieures non programmées en année A-1.

✚ Au titre du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (SEFI) :

La formation professionnelle permet aux demandeurs d'emploi de développer et d'acquérir des compétences qui vont faciliter leur insertion professionnelle dans le cadre d'une première recherche d'emploi, d'un retour à l'emploi ou d'une reconversion professionnelle.

L'objectif fixé conformément au plan de relance 2021-2023 était d'augmenter l'employabilité des demandeurs d'emploi en leur permettant de développer des compétences qui font défaut par le biais d'une offre de formation professionnelle adéquate.

8.4.2 Bilan des réformes

Les travaux de réaménagement de l'ex-IRD à Arue ont pris du retard du fait de retards dans les délais de livraison de matériaux. Les dernières prévisions font état de la livraison de l'ensemble des bâtiments au mois de juin 2023 avec un déménagement finalisé pour décembre 2023.

La reprise des missions du CMNP et le transfert des affectations terrestres et maritimes sont en cours.

✚ Au titre du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (SEFI) :

Afin de répondre à l'objectif principal du plan de relance d'augmentation de l'employabilité des demandeurs d'emploi par l'acquisition de compétences adaptées, la réforme des mesures d'aide à l'emploi s'est d'abord attachée à refondre et rénover le dispositif de l'apprentissage comme indiqué dans 8.3.2. Les travaux menés durant le second semestre 2022 ont conduit à l'adoption du texte n°2022-44LP/APF du 9 décembre 2022 relatif au dispositif expérimental pour le développement et la promotion de l'emploi l'apprentissage en Polynésie française. La loi de pays et les arrêtés ont suivi début 2023. Cette bulle législative ainsi créée var permettre à ce dispositif "nouvelle version" plus attractif pour les entreprises et plus incitatifs pour les

demandeurs d'emploi d'être testé et éventuellement amélioré avant de constituer le dispositif de long terme de l'apprentissage en Polynésie française.

8.4.3 Bilan des objectifs de performance

Objectif n° 1 - Augmenter l'employabilité d'un demandeur d'emploi grâce aux dispositifs de formation professionnelle et de stages d'insertion professionnelle

✚ Au titre du centre de formation pour adultes (CFPA) :

- *Commentaire et analyse des résultats*

En 2022, l'acquisition de nouvelles qualifications complémentaires par les stagiaires au sein du CFPA montre l'évolution permanente des activités de formations en lien avec les besoins du tissu économique.

L'effort consenti par le passage du permis de conduire et une demande très forte des entreprises et une condition indispensable à l'insertion professionnelle, afin de mieux répondre aux besoins. Le CFPA a multiplié ses effectifs et ses moyens pédagogiques de l'unité itinérante .

Les résultats du domaine de la formation toutes catégories confondue (titre pro-préformation-certificat de compétence) ont atteint les objectifs assignés comme les années antérieures.

Action n° 1 : Etendre les qualifications complémentaires au-delà de la sécurité au travail

Les qualifications complémentaires liées à la sécurité au travail sont proposées depuis 2017 au CFPA. En 2022, en complément des qualifications déjà dispensées, il a été ajouté la formation à l'initiation informatique afin que chaque stagiaire puisse utiliser l'outil informatique qui fait désormais partie intégrante de la formation sur les plateaux pédagogiques.

La formation « label gaz » n'a pu être mise en œuvre pour une raison de coût d'une part, et de programmation avec l'organisme privé qui dispensait cette qualification d'autre part.

Un effort de coordination sera réalisé pour tenter de mettre en œuvre cette qualification en 2023 qui est une plus-value pour l'insertion.

Action n° 2 : Former les stagiaires au permis de conduire

L'année 2022 a vu les résultats de réussite au permis de conduire évoluer significativement. En effet, la réussite au code de la route est de 66 % et de 69 % au permis de conduire pour un effectif instruit de 98 stagiaires.

Une session de conduite est menée à l'issue de la formation qualifiante métier sur une durée de huit (8) semaines bloquées. Une des difficultés majeures qui ressort de ces deux années d'enseignement est la compréhension des candidats à la théorie. Malgré des situations pédagogiques des plus développées par les formateurs, une vraie difficulté à la compréhension, à la retenue des cours et enfin et par logique, à la restitution, génèrent des échecs importants à l'évaluation de la phase théorique.

La formation conduite par stagiaire est d'environ quarante heures en moyenne.

Les candidats quand ils sont estimés en capacité de présenter le code et/ou le permis de conduire peuvent être présentés jusqu'à deux reprises, voire trois pour chacun des domaines.

L'augmentation du volume de formateurs conduite et l'arrivée de deux simulateurs devraient permettre l'augmentation des candidats inscrits pour le permis de conduire et avec les moyens techniques acquis, plus de résultats positifs à la conduite.

Action n° 3 : Pourvoir les plateaux techniques en matériels fréquemment utilisés en entreprises

Comme chaque année et en fonction de l'évolution des référentiels d'activité, il est indispensable d'acquérir de nouveaux matériels. Un plateau pédagogique « hôtellerie » a été rénové en totalité après dix ans d'existence et est le reflet désormais d'un hôtel trois à quatre étoiles.

De plus, les formations de serveurs ont acquis des équipements spécifiques au service de table. La session Agent de Propreté et d'hygiène (APH), de matériaux complémentaires et les sessions du BTP, des logiciels de travail spécifiques aux compétences demandées.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Ainsi, le CFPA par l'acquisition des moyens pédagogiques nouveaux, maintient son niveau d'excellence et permet une évolution positive des formations et des compétences acquises par les stagiaires au profit des entreprises. En 2023, de nouveaux matériels pédagogiques seront commandés pour remplacement ou lié à

l'évolution des référentiels professionnels qui nécessitent de nouveaux moyens techniques pour les apprentissages.

- ✚ Au titre du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (SEFI) :

Action n° 1 : Instituer un dispositif de formation en alternance afin de garantir le lien avec le monde de l'emploi pour des demandeurs d'emploi éloignés du monde du travail

- *Commentaire et analyse des résultats*

La CAE PRO permet à un public très éloigné de l'emploi d'acquérir des compétences aussi bien théoriques que pratiques. Le SEFI a poursuivi son partenariat durant l'année 2022 avec le CFPA en lui attribuant un quota de CAE PRO. Le CFPA se charge de la mise en œuvre du dispositif qui consiste en une alternance entre une formation théorique qu'il délivre dans son établissement et une insertion en entreprise pour la partie pratique. Le demandeur d'emploi a le statut de stagiaire durant la durée de la convention et acquiert ainsi des connaissances, des compétences et potentiellement si la formation le permet, un titre professionnel.

En 2022, ce sont 768 CAE PRO qui ont été enregistrées soit 33,18 % de plus qu'en 2021.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Avec l'apparition d'un dispositif d'apprentissage plus attractif pour les entreprises et plus incitatif pour les demandeurs d'emploi, la CAE PRO va disparaître pour ne pas risquer de rentrer en concurrence avec ce nouveau dispositif.

L'apprentissage doit en effet être encouragé car il permet au demandeur d'emploi d'acquérir un statut de salarié durant toute la durée de sa formation. Par ailleurs, il conduit systématiquement à une diplomation, certification ou titre. De plus, le taux d'insertion attendu à l'issue d'un contrat d'apprentissage est supérieur à celui du CAE PRO.

Action n° 2 : Encourager l'acquisition d'une expérience professionnelle à des demandeurs d'emploi diplômés sortis récemment des bancs de l'école

- *Commentaire et analyse des résultats*

Le dispositif « corps volontaire au développement » a continué d'être soutenu en 2022 avec 458 démarrages et 814 conventions suivies durant l'année. Ce dispositif permet en effet de donner une expérience à des jeunes diplômés qui ne réussissent pas à intégrer directement le monde du travail car ils manquent d'expérience. Ce stage d'un an dans un organisme d'accueil privé ou public sur un poste en correspondance avec leur diplôme leur permet de se présenter aux employeurs avec tous les critères attendus aujourd'hui pour entrer à l'issue durablement dans l'emploi.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Ce type de stage d'expérience en entreprise va être maintenu et intégrer un accompagnement plus individualisé du demandeur d'emploi pour lui offrir un réel parcours de recherche d'emploi adapté à sa situation. L'opportunité du stage sera validée par un conseiller en évolution professionnelle qui vérifiera la nécessité de passer par cette étape et la cohérence du poste offert par l'entreprise et le diplôme du bénéficiaire.

Action n° 3 : Poursuivre la mise en place d'un parcours de formation et d'insertion professionnelle cohérent et adapté au projet professionnel du demandeur d'emploi

- *Commentaire et analyse des résultats*

Cette action s'est traduite par un décloisonnement de la section formation et de la section emploi insertion du SEFI afin d'offrir au demandeur d'emploi un parcours sécurisé et construit avec son conseiller en évolution professionnelle.

Ainsi, le demandeur d'emploi est à présent mis en portefeuille et affecté à un conseiller en évolution professionnelle qui va le suivre tout au long de sa recherche d'emploi. Il lui sera proposé, en fonction de son profil et de son environnement personnel, des offres d'emploi, des prestations de service (bilan de compétences, atelier d'élaboration de projet, atelier d'aide à la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation, atelier de recherche d'emploi...), des formations ou des stages d'insertion ou d'expérience.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Afin d'offrir un service de qualité au public de demandeurs d'emploi, le SEFI va engager ses agents dans un parcours de formation leur permettant d'acquérir des compétences métiers et l'expertise nécessaire pour répondre aux exigences d'un public très divers et avec souvent de nombreux freins périphériques.

Objectif n° 2 - Améliorer la qualité et l'offre de formations professionnelles [CFPA]

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

En 2022, tout en maintenant son action dans les archipels au profit des Aidants Feti'i, d'autres initiatives de formation ont été réalisées complétant ainsi le rayonnement déjà éprouvé du CFPA.

De nombreuses sessions de formation au profit des détenus ont été mis en œuvre sur les deux centres de détention, ainsi que pour les agents du SAS.

Dans le domaine du BTP, la reprise de l'école des TP sera effective courant 2023 pour les agents de la fonction publique.

Enfin, le plan de relance a été activé à 50 % avec les moyens humains et techniques programmés pour l'unité itinérante à la conduite automobile et les 50 autres pour cent, seront mis en œuvre courant 2023 par la création physique de l'unité mobile (UM). Cette dernière a été réalisée juridiquement lors du conseil d'administration du 19 janvier 2023.

Le détail des mesures prises en 2022 se déclinent comme suit :

Action n° 1 : Soutenir la politique sociale par la formation

La formation est également un moyen pour répondre à des problématiques sociales.

A ce titre, le CFPA a développé en 2019 et maintenu les dispositifs Aidant Feti'i et accueillants familiaux. Ces formations se poursuivront en 2023 pour un volume estimé de 100 personnes.

Une session menuiserie, pour dix (10) détenus, sous statut CAE Pro a été mise en place à l'intérieur du Centre pénitentiaire de Tatutu pour une durée d'un an. Une autre session d'initiation au métier « agent d'entretien et de propreté » a été réalisée pour les détenus. Une session qualifiante au Centre pénitentiaire de Nuutania pour l'obtention d'un certificat de compétence professionnelle dans le domaine ouvrier du production horticole (OPH) a été mise en œuvre. Des formations d'apprentissage à la pâtisserie, à la boulangerie ont également été dispensées pour les détenus de Nuutania. Enfin, des sessions de formations complémentaires ont été réalisées pour l'administration (SAS) afin de les faire monter en compétences.

Toutes ces actions sont reprogrammées en 2023 et sont en complément des sessions qualifiantes réalisées au sein des centres de formation.

Il est à noter que le CFPA est l'organisme de formation pilote du nouveau dispositif d'apprentissage mis en place pour 2023 par le gouvernement.

Une session pilote par centre a été programmée :

- Pirae : Réceptionniste en hôtellerie ;
- Punaruu : Conducteur de travaux bâtiment génie civil ;
- Taravo : Monteur dépanneur frigoriste ;
- Faaroa : Gouvernant(e) en hôtellerie.

Action n° 2 : Répondre aux besoins en compétences dans le domaine du BTP

Pour répondre à ces besoins, il a été créé en 2020, une « école des travaux publics et du génie civil ». En 2022, une session de « conducteur de travaux bâtiment génie civile » a été réalisée dans ce même cadre. Cette formation est proposée en apprentissage pour 2023.

De plus, une session de formation « chef d'équipe gros œuvre (CEGO) » est en programmation avec les services du Pays pour une mise en œuvre en mars 2024 au profit des agents de la fonction publique.

Action n° 3 : Faire évoluer la formation vers un format multimodal

La multimodalité est une combinaison de moyens et de situations pédagogiques mis à disposition d'un apprenant pour lui permettre de réaliser son apprentissage dans les meilleures conditions possibles, en termes de lieux, de temps, de supports et d'outils numériques.

Cette action a débuté, en 2021 et s'est poursuivi par la mise aux normes des infrastructures numériques afin que les salles de cours de tous les centres puissent accueillir les moyens informatiques. Ces travaux inachevés à ce jour, seront achevés en 2023.

Action n° 4 : Créer une unité mobile de formation

Pour 2022, il était prévu la mise en place d'une unité mobile (UM) pour apporter la formation au plus près des usagers. Cette UM, constituée de containers aménagés, s'inscrit dans le Plan de relance 2021-2023 et sera achevée en 2023.

Il est programmé un déploiement en octobre ou novembre 2023 sur l'île de Rangiroa aux Tuamotus, en s'appuyant sur le Centre des métiers de la Nacre et de la Perle (CMNP).

Cette unité sera constituée de :

- 1 salles de cours ;
- 3 ateliers ;
- 1 stockage de matière d'œuvre ;
- 1 logistique (Groupe électrogène, osmoseur, pompe, réservoir d'eau potable)

Elle permettra au CFPA de se rapprocher des personnes éloignées de la formation du fait de la configuration géographique et du manque de dispositif d'accueil.

La mise en place de cette unité mobile est une action inscrite au plan de relance 2021-2023.

Action n° 5 : Poursuivre la démarche qualité au CFPA

Débuté en 2021, le CFPA s'inscrit dans la démarche qualité conformément à la demande de la Polynésie française. Cette démarche permettra de mettre en évidence les points à améliorer dans le parcours de formation et d'insertion professionnelle.

L'objectif est également de labelliser le CFPA car c'est un gage de qualité.

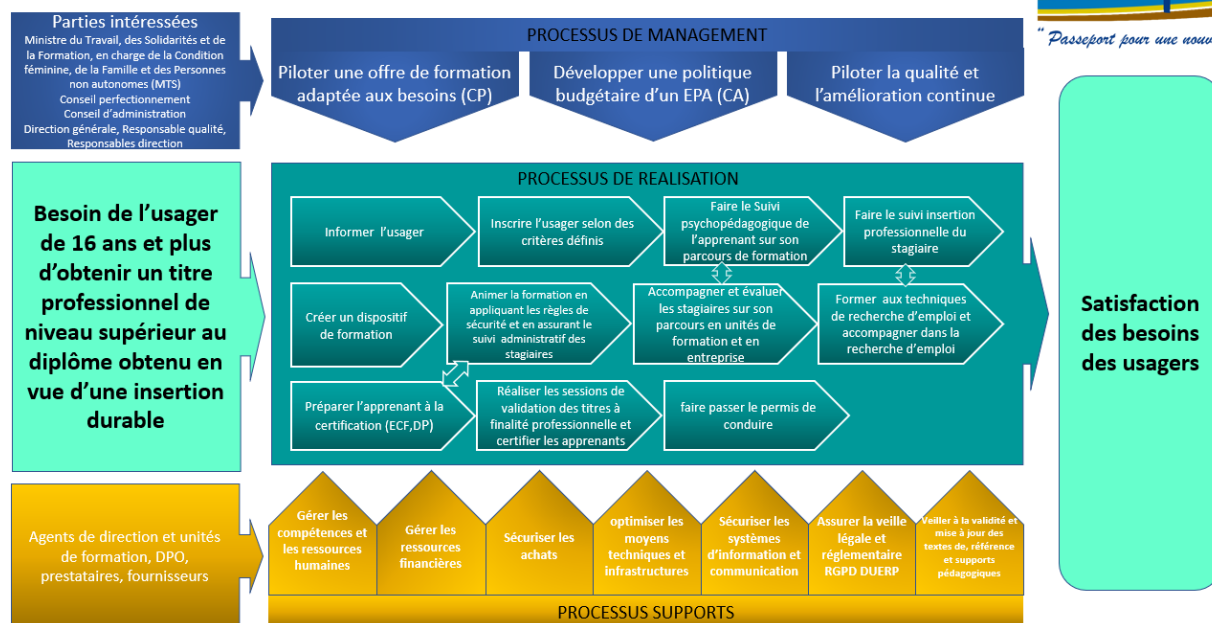
Cette mission sera assurée par la responsable qualité et le directeur adjoint du CFPA.

L'année 2022 a permis de poursuivre le développement des fondements de la démarche qualité du CFPA :

- Formation de la correspondante qualité du CFPA organisée par la DMRA et la DGRH ;
- Continuité du travail sur la cartographie des processus ;
- Mise en place de différentes réunions de travail et de points d'étape ;
- Continuité de la centralisation des documents existants de type procédures, formulaires, notices ou modes d'emploi, textes règlementaires de référence ou créés par le CFPA et documents d'enregistrement ou de suivi débutée en 2021 dans le serveur interne du CFPA .Cet outil permettra un gain de temps non négligeable pour le suivi des dossiers et la recherche de documents ;
- Démarrage de la rédaction des procédures et mise en œuvre de la procédure de gestion documentaire PROQUA001, avec la mise à jour des documents selon un format défini ;
- 2 séminaires pour délimiter les priorités et dysfonctionnements, les traduire en objectifs et actions à mettre en place, et commencer une démarche d'amélioration de la communication du CFPA ;
- Des évaluations de satisfaction ;
- Le suivi des objectifs « Faire simple » pour lesquels le CFPA s'est engagé auprès du Pays.

Suite à la formation « management de la qualité », la cartographie des processus a été mise à jour avec une vision macro reprenant les différents objectifs de l'entité. Celle-ci doit être complétée avec les différents processus.

CARTOGRAPHIE DE PROCESSUS MACRO



🚢 Au titre des métiers de la mer :

Objectif n° 1 : Maintenir les compétences et les titres requis à la navigation et élever le niveau de compétence par la formation pour assurer la relève et l'insertion professionnelle dans les métiers de la mer

Objectif n°1 - Maintenir les compétences et les titres requis à la navigation et élever le niveau de compétence par la formation pour assurer la relève et l'insertion professionnelle dans les métiers de la mer									
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible	
Indicateur 1.1 - Nombre de formations sur l'année (total modulaires et spécifiques)	Nb	35	50	66	54	55	54	54	
dont formations modulaires		11	19	26	19	19	19	19	
dont formations spécifiques		24	31	40	34	36	34	34	
Indicateur 1.2 - Durée des formations en semaine sur l'année (total modulaires et spécifiques)	Semaine	123	204	334	294	222	287	287	
dont formations modulaires		112	187	312	246	192	239	239	
dont formations spécifiques		11	17	22	22	30	22	22	
Indicateur 1.3 - Nombre de stagiaires (total modulaires et spécifiques)	Nb	396	473	556	546	555	478	478	
dont formations modulaires		239	273	416	262	250	218	218	
dont formations spécifiques		157	200	140	272	315	248	248	
Indicateur 1.4 - Capacité d'accueil (total des salles occupées) *	Nb	12	12	14	14	14	14	14	
Indicateur 1.5 - Heures de formation sur l'année (total modulaires et spécifiques)	Heure	3664	7674	10480,5	9711	8657	10658	10658	
dont formations modulaires		3075	7112	9438,5	7676	7993	8623	8623	
dont formations spécifiques		589	562	1042	1042	664	1042	1042	

Sources des données au 31/12/2022 : Cellule pédagogique du CMMPF (bureau des études)
 Mode de calcul des indicateurs :
 Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du nombre total de formations sur l'année
 Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir de la durée totale de formations en semaine sur l'année
 Indicateur 1.3 - indicateur calculé à partir du nombre total de stagiaires sur l'année
 Indicateur 1.4 - indicateur calculé à partir du nombre total des salles occupées pour le CMMPF
 Indicateur 1.5 - indicateur calculé à partir du nombre d'heures de formation sur l'année
 Autres commentaires :
 * La capacité d'accueil a été renseignée en global. Elle ne peut être répartie par type de formations dispensées (modulaires et spécifiques)

■ **Commentaire et analyse des résultats**

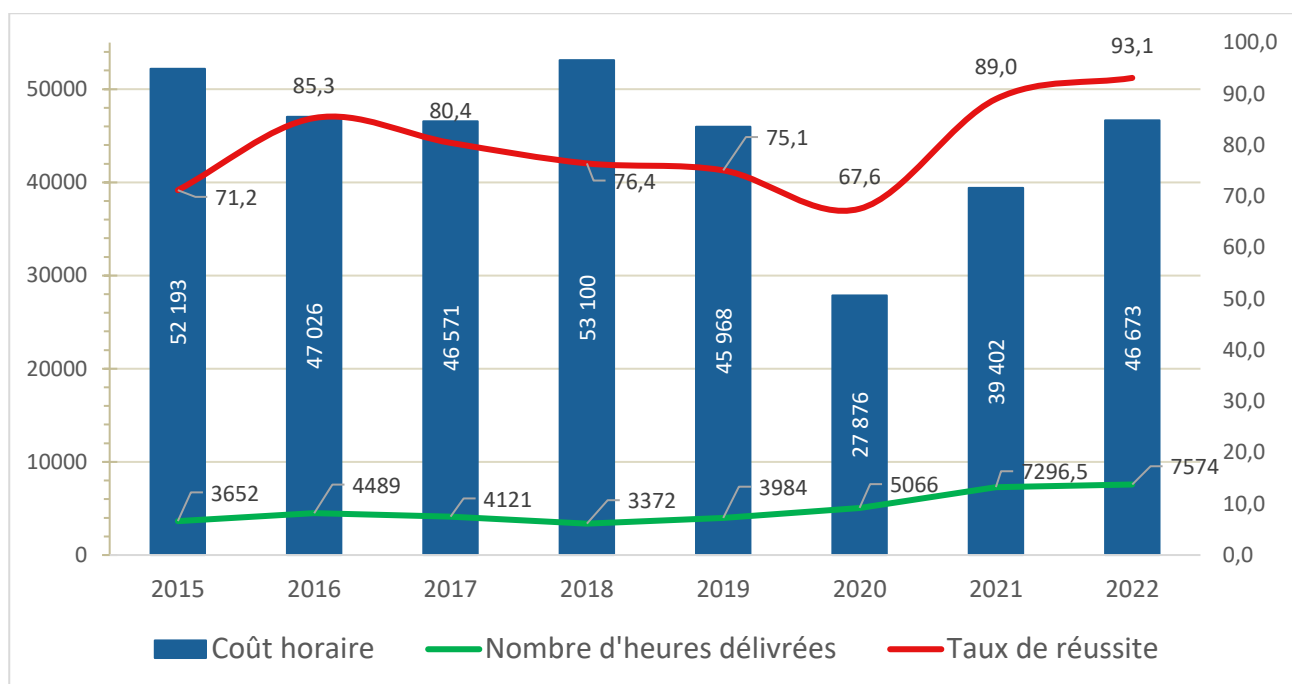
Les objectifs révisés sont globalement respectés, les taux de réussite aux examens se maintiennent à plus de 90 % en moyenne.

L'indicateur « budget de fonctionnement / heure de cours délivrée » est en moyenne de 44 591 F CFP/h entre 2015 et 2021. Cet indicateur est porté à 46 673 F CFP/h pour 2022.

En interne, les indicateurs suivants sont utilisés pour évaluer le fonctionnement :

- Budget de fonctionnement par heure de cours délivrée : ce rapport permet d'évaluer un coût horaire du fonctionnement du centre ;
- Nombre d'heures de cours délivrées ;
- Taux de réussite aux formations.

Ces indicateurs ne sont appliqués qu'aux formations modulaires longues, principales activités du centre.



▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

L'emménagement dans les bâtiments neufs permettra de moins dépendre de contraintes de location de salle ou de matériels comme c'est le cas depuis quelques années. Les investissements prévus pour l'équipement des futurs locaux et la mutualisation de certains moyens pédagogiques permettront une visibilité plus cohérente pour le personnel et les usagers.

Aucune mesure concernant la pérennisation des emplois de formateurs n'a pu voir le jour et les difficultés de recrutements des maîtres de formations professionnels sont toujours d'actualité.

Les formations spécifiques doivent être prises en compte dans l'évaluation des indicateurs de performance pour plus de clarté.

Objectif n° 2 : Développer les formations délocalisées au profit des archipels

Objectif n°2 - Développer les formations délocalisées au profit des archipels								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Gble
Indicateur 1.1 - Nombre de formations sur l'année (total modulaires et spécifiques) dont formations modulaires dont formations spécifiques	Nbre	1 1 0	6 6 0	11 11 0	5 5 0	5 5 0	4 4 0	4 4 0
Indicateur 1.2 - Durée des formations en semaine sur l'année (total modulaires et spécifiques) dont formations modulaires dont formations spécifiques	Semaine	6 6	27 27 0	58 58 0	45 45 0	45 45	45 45 0	45 45 0
Indicateur 1.3 - Nombre de stagiaires (total modulaires et spécifiques) dont formations modulaires dont formations spécifiques	Nbre	16 16	127 127 0	176 176 0	80 80 0	77 77	60 60 0	60 60 0
Indicateur 1.4 - Capacité d'accueil (total des salles occupées) * dont formations modulaires dont formations spécifiques	Nbre	2 2	4 4 0	4 4 0	4 4 0	5 5	4 4 0	4 4 0
Indicateur 1.5 - Heures de formation sur l'année (total modulaires et spécifiques) dont formations modulaires dont formations spécifiques	Heure	223 223	921 921 0	1640 1640 0	1600 1600 0	1407 1407	1713 1713 0	1713 1713 0

Sources des données au 31/12/2022 : Cellule pédagogique du CMMPF (bureau des études)
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du nombre total de formations sur l'année
Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir de la durée totale de formations en semaine sur l'année
Indicateur 1.3 - indicateur calculé à partir du nombre total de stagiaires sur l'année
Indicateur 1.4 - indicateur calculé à partir du nombre total des salles occupées mis à disposition pour le CMMPF par les communes
Indicateur 1.5 - indicateur calculé à partir du nombre d'heures de formation sur l'année
Autres commentaires :
* La capacité d'accueil a été renseignée en global. Elle ne peut être répartie par type de formations dispensées (modulaires et spécifiques)

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Les objectifs révisés sont globalement atteints :

- L'écart au niveau du nombre de stagiaires est dû à des désistements ou des incapacités d'ordre médical ou personnel d'intégrer la formation ;
- L'écart au niveau du nombre d'heures de cours délivrées correspond à des formations spécifiques délivrées par des prestataires extérieurs (pompiers, FPPC ou autres), ces heures doivent cependant être prises en compte pour les prévisions car elles pourraient être assurées par le personnel du centre.

La diversification des formations « délocalisées » a permis la formation de 15 stagiaires originaires de Nuku-Hiva au brevet de capitaine de pêche côtière, avec un taux de réussite moyen de 86,7%.

Des difficultés de traitement des dossiers et des difficultés logistiques sont soulevées par le responsable des formations délocalisées, lors de la mise en place des formations.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Les formations délocalisées doivent faire l'objet d'une demande relayée par la mairie (collectivité, coopérative, etc.). Des sessions sont créées dans la mesure où les candidats sont présentés et enregistrés par un correspondant local en lien avec la mairie, cela permet une meilleure organisation et une logistique facilitée. Une à deux visites préliminaires doivent être effectuée(s) par le responsable de formations délocalisées et/ou un membre de la direction.

- 🚧 Au titre des ressources marines

Objectif n° 1 : Assurer un haut niveau de compétence dans les métiers de la periculture et de la pêche

Face au bilan plus que mitigée de la formation dispensée par le CMNP, une réflexion a été en lancée avec les professionnels pour créer des formations plus agiles et adaptées au besoin le plus pressant à savoir la formation de greffeurs locaux (les greffeurs chinois étant pour partie bloqués hors du Pays).

Objectif n°1 - Assurer un haut niveau de compétence dans les métiers de la periculture et de la pêche								
Développer les compétences humaines des populations								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de stagiaires diplômés "greffe"	Nb	4		0		11	12	24
Indicateur 1.1 - Nombre de stagiaires diplômés "pêche"	Nb	35		0		16	32	40
Sources des données : Statistiques DRM								
Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 et 1.2 - Le nombre de stagiaire diplômé est calculé à partir du nombre d'inscrit ayant obtenu leur diplôme								
Autres commentaires :								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Dans le cadre d'un partenariat CMMPF-DRM, une toute nouvelle formation de greffeurs a été organisée au cours du deuxième semestre 2022. Bâtie autour d'une coopération avec les fermes et faisant appel à des experts locaux et utilisant les derniers résultats des travaux de R&D menés par la DRM, cette opération, bien qu'encore en cours d'évaluation est d'ores et déjà considérée comme un succès et doit être poursuivie en 2023.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Dans le cadre du transfert du site du CMNP au CMMPF, un projet de rénovation des infrastructures du site est prévu dès 2023 dans une logique de recherche de synergie R&D-formation-production.

- 🚧 Au titre des métiers d'art :

Objectif n° 1 : Élever le niveau de formation à un niveau post baccalauréat

Objectif n° 1 - Elever le niveau de formation à un niveau post baccalauréat								
Créer au Centre des métiers d'art une formation en arts visuels diplômantes de niveau post baccalauréat								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Production d'une enquête d'opportunité	%	5%	5%	100%	80%	100%	100%	-
Indicateur 1.1 - Production d'un nouveau référentiel de cours	%	5%	5%	100%	80%	100%	100%	-
Sources des données : CMA								
Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir de l'état d'avancée des étapes de l'enquête à produire Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir de l'état d'avancée des étapes du référentiel à produire								

En 2022, le CMA a ouvert un parcours de formation de niveau 6 européen, le DNMADE, Diplôme Nationale des Métiers d'Art et du Design, valant grade Licence option Matériaux parcours : Objets et arts graphiques océaniques, tradition, création et innovation en partenariat tripartite avec le Lycée Samuel RAAPOTO et son parcours Fibres et textiles, héritages polynésiens : processus innovant et écoresponsable et avec l'université de la Polynésie française.

La mise en place d'un parcours de formation (CAP, BAC et DNMADE) suscite un engouement auprès des candidats aux admissions du CMA et permet aux stagiaires et étudiants retenus de se projeter dans des études supérieures (DNMADE) dans le domaine culturel et artistique.

- *Commentaire et analyse des résultats*

Cet objectif premier a pour but de permettre d'une part aux usagers du CMA de se voir proposer un parcours de formation reconnu par l'éducation nationale dans le domaine des Métiers d'Art polynésien et des arts visuels Océanien équivalent au niveau 3 jusqu'au niveau 6 européen. D'autre part, il s'agit d'attirer des étudiants des trois territoires francophones du Pacifique et des pays d'Océanie afin d'inscrire la formation du centre dans le paysage océanien des établissements dédiés à l'enseignement culturel et artistique du Pacifique.

L'objectif n°1 a été réalisé à 100% en février 2022 par la venue de Madame Brigitte Flamand inspectrice générale des Métiers d'art et du Design pour une inspection concernant la possible installation en Polynésie, au CMAPf et au LSR, la formation DNMADE, diplôme national des métiers d'art et du design, un valant grade Licence (Bac+3).

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

Objectif n° 2 : Reconstruire le centre des métiers d'art

Objectif n° 2 - Reconstruire le centre des métiers d'Art								
Résorber les riques professionnels et pouvoir à ses usagers un espace apte à la formation								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Réhabilitation de l'installation électrique	%	10%	100%	100%	100%	100%	-	-
Indicateur 2.2 - Etude du projet de la reconstruction du centre des métiers d'art	%	5%	5%	15%	5%	5%	25%	50%
Indicateur 2.3 - Reconstruction du centre des métiers d'art	%	0%	0%	5%	0%	0%	5%	50%
<u>Sources des données : CMA</u>								
<u>Mode de calcul des indicateurs :</u>								
Indicateur 2.1 - indicateur calculé à partir des phases de la réception des travaux commandés								
Indicateur 2.2 - indicateur calculé à partir des phases de l'écriture de l'enquête concerné								
Indicateur 2.3 - indicateur calculé à partir d'un phasage des travaux à indiquer								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Cet objectif a pour but de permettre aux usagers du Centre des métiers d'art de disposer d'un environnement professionnel en conformité avec les règles d'hygiène et de sécurité. L'extrême vétusté des locaux et de ses installations annonçant des travaux et un coût important laisse suggérer la construction d'un nouvel établissement.

Aucun CP n'ayant été délégué sur l'AP 429.2019, il n'y a aucune réalisation sur l'action annoncée de relogement du CMA – études.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

8.4.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
907/967 03 - FORMATION PROFESSIONNELLE	2 613 802 944	52 157 369	2 335 670 313
<i>Subvention de fonctionnement 2022 CMMPF</i>	330 290 000		
<i>dont formations délocalisées à destination des archipels et des communes autres que Papeete (sans compter la masse salariale incluse dans la subvention totale)</i>	73 405 667		73 405 667
<i>dont formations sur Papeete</i>	169 045 909		169 045 909
<i>Formations des professionnels des secteurs de la perliculture</i>	840 517		840 517
<i>Formations des professionnels des secteurs de la pêche</i>	2 390 200		2 390 200
<i>Augmenter l'employabilité d'un demandeur d'emploi grâce aux dispositifs de formation professionnelle et de stages d'insertion professionnelle (Dotation totale consacrée à la formation professionnelle)</i>	397 961 288		397 961 288
<i>Instituer un dispositif de formation en alternance afin de garantir le lien avec le monde de l'emploi pour des demandeurs d'emploi éloignés du monde du travail (FELP)</i>	410 132 425		410 132 425
<i>Encourager l'acquisition d'une expérience professionnelle à des demandeurs d'emploi diplômés sortis récemment des bancs de l'école (CVD) (FELP)</i>	762 441 602		762 441 602
<i>Poursuivre la mise en place d'un parcours de formation et d'insertion professionnelle cohérent et adapté au projet professionnel du demandeur d'emploi (Plan de relance 2021-2023)</i>	410 132 425		410 132 425
<i>Augmenter l'employabilité d'un demandeur d'emploi grâce aux dispositifs de formation professionnelle et de stages d'insertion professionnelle</i>			
<i>Etendre les formations complémentaires au-delà de la sécurité au travail</i>	27 983 571		27 983 571
<i>Former les stagiaires au permis de conduire</i>	19 039 458	9 098 722	28 138 180
<i>Acquisition de matériels pour les plateaux techniques</i>	1 322 400	10 000 000	11 322 400
<i>Améliorer la qualité et l'offre de formations professionnelles</i>			
<i>Soutenir la politique sociale par la formation (dispositif type Aidant Feti'i/ familiaux)</i>	5 032 664		5 032 664
<i>Faire évoluer la formation vers un format multimodal</i>	2 386 038	33 058 647	35 444 685
<i>Créer une unité mobile</i>	0	0	0
<i>Poursuivre la démarche qualité avec le contrôle interne</i>	1 398 780		1 398 780
<i>Reconstruire le Centre des métiers d'art</i>			
<i>Relogement du CMA- Etudes (AP 429.2019)</i>			0

8.4.5 Bilan des comptes spéciaux

1) Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (FIPTH) - Volet formation professionnelle

Le FIPTH créé par délibération n° 2007-044 APF du 09 juillet 2007, a pour objet le financement des dépenses liées à l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés.

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
907/967 03 - FORMATION PROFESSIONNELLE	4 234 806	0	4 234 806
<i>Compte d'affectation spécial FIPTH - volet formation professionnelle</i>			
<i>Actions de formation en faveur des handicapés</i>	4 234 806		4 234 806

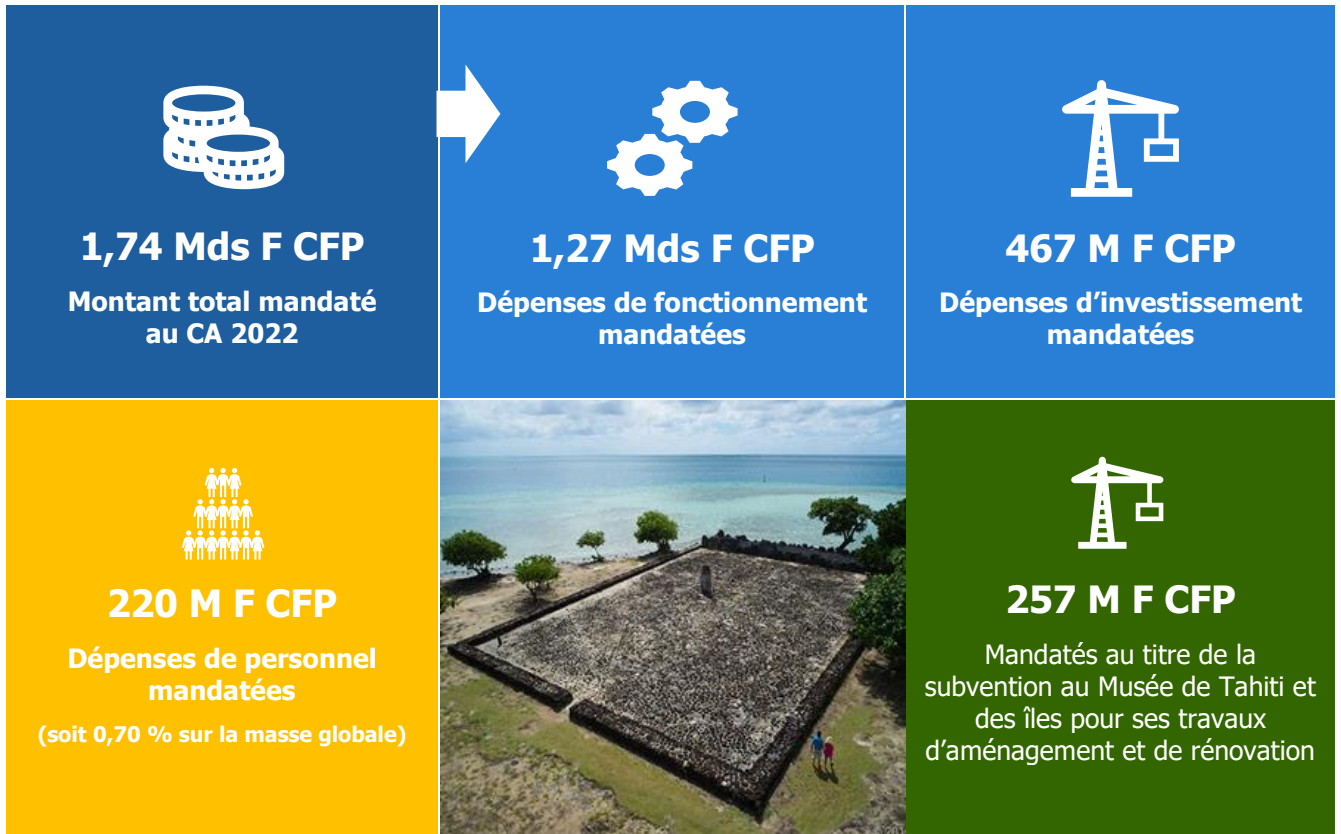
8.4.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

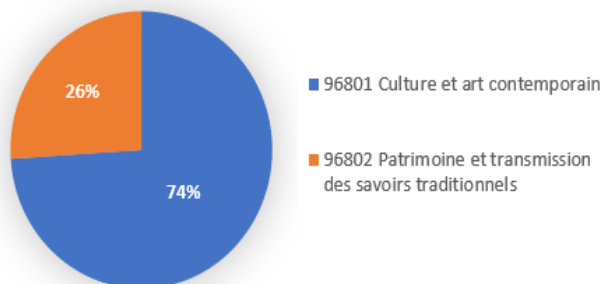
8.4.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

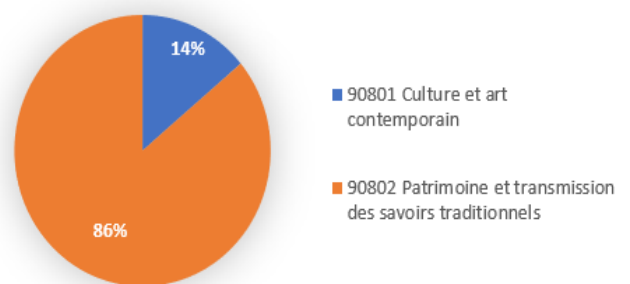
9. MISSION 908/968 : CULTURE ET PATRIMOINE



Répartition des dépenses de fonctionnement par programme



Répartition des dépenses d'investissement par programme



9.1 Revue de la politique générale de la mission

Les programmes « culture et art contemporain » et « patrimoine et transmission des savoirs traditionnels » sont les socles de la politique du gouvernement de la Polynésie française en matière de culture.

Cette politique sectorielle s'ordonne selon les axes suivants :

- Soutenir les acteurs de la culture ;
- Contribuer au rayonnement culturel de la Polynésie française ;
- Démocratiser l'accès à la culture ;
- Valoriser la pratique des langues polynésiennes ;
- Protéger les biens culturels par une politique de conservation, de restauration des patrimoines matériels et immatériels ;
- Soutenir et encourager le développement d'un maillage culturel basé sur des équipements culturels emblématiques (centre culturel, mise à niveau et extension du Musée de Tahiti et des îles, extension du conservatoire artistique, aménagement du site UNESCO de Taputapuātea).

En mettant en œuvre ces axes, les services et établissements publics du secteur culturel concourent collectivement à la sauvegarde, l'étude, la mise en valeur, la protection, la diffusion et la transmission du patrimoine et de la culture polynésienne.

La direction de la culture et du patrimoine (DCP) assure la vitalité du champ de la culture contemporaine tant par les aides et subventions qu'elle peut octroyer que par le dialogue qu'elle noue et entretient avec les acteurs du secteur. Elle porte une attention permanente aux dispositifs permettant de soutenir les projets et créateurs artistiques, et accompagne la professionnalisation des carrières.

Elle contribue à l'amélioration du cadre social des artistes au travers notamment de la mise en place d'une politique d'acquisition d'œuvre d'art et de commandes publiques. La DCP se positionne comme soutien technique mais également économique aux artistes.

Par un travail visant à mettre en place des partenariats et échanges auprès d'institutions internationales la DCP renforce la possibilité donnée aux artistes du *fenua* de faire reconnaître leur art, leur pratique et ainsi de faire rayonner la culture de Polynésie française.

En matière de patrimoine, elle travaille à la mise en valeur des sites remarquables qui constitue un axe pérenne de l'action publique dans le secteur. En effet, le Pays développe une politique de protection et de conservation du patrimoine immatériel polynésien en impulsant des actions d'inventaire, de recueil, de transcription, de numérisation, de valorisation et de diffusion du patrimoine immatériel (mythes, légendes, histoire, savoirs, savoir-faire).

Le Conservatoire artistique de Polynésie française – Te Fare 'Upa Rau (CAPF) poursuit sa mission de promotion de la culture par l'enseignement de la musique, du chant, de la danse traditionnelle, des arts plastiques et des arts dramatiques.

L'établissement Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture (TFTN) quant à lui s'inscrit dans l'action du gouvernement qui vise à la reconnaissance et à la consolidation de l'identité et de la culture polynésienne au travers de la diffusion des diverses expressions culturelles et artistiques que ce soit au niveau local, national ou international.

En ce qui concerne le **Musée de Tahiti et des îles – Te Fare Iamanaha (MTI)**, sa mission s'inscrit au cœur de la politique de développement culturel en modernisant ses espaces et ses méthodes de médiation, en enrichissant ses collections et son réseau de partenariats, et en permettant le prêt de pièces emblématiques du patrimoine polynésien.

✚ Au titre du suivi des conséquences des essais nucléaires (DSCEN) :

La DSCEN créée en décembre 2007 s'est vu chargée, parmi ses missions de « coordonner la mise en place d'un centre de mémoire de la période des essais nucléaires » (arrêté n°1819 CM du 26 décembre 2007 relatif à la DSCEN). Dès lors, le Pū Mahara sera un objet culturel, un musée de type « centre d'interprétation », pour lequel le Pays a obtenu un accompagnement méthodologique de la part du ministère national de la culture.

9.2 Programme 908 01/968 01 : culture et arts contemporains

9.2.1 Bilan des orientations stratégiques

L'année 2022 aura été marquée par l'avis favorable consenti par le Comité français du patrimoine mondial au dépôt du dossier de candidature du bien mixte en série « Iles Marquises » sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

Pour le paysage culturel de Taputapuatea, l'architecte N'Guyen mandaté par l'EPIC G2P a chiffré l'avant-projet des travaux d'aménagement définitif du site à la hauteur de 1 081 750 000 F CFP. Ces travaux comprennent la construction du centre d'interprétation, estimé à 456 000 000 F CFP, les aménagements VRD, les cheminements extérieurs et les aménagements internes au marae.

En matière d'aménagement et de valorisation du patrimoine matériel, plusieurs sites ont fait l'objet de restauration. On peut citer les marae côtiers de Maeva à Huahine, le marae Tainuu à Raiatea, et le marae classé de Paruai à Moorea.

La poursuite du programme de résidences d'artistes à la Cité internationale des arts a permis à quatre artistes locaux de bénéficier à nouveau de ce dispositif qui espérons le sera renouveler.

Un appel à projet en faveur de la promotion des langues polynésiennes a été mis en place au premier trimestre de l'année 2022. 15 projets ont été recensés et 6 ont été retenus par le Comité d'attributions des subventions aux associations culturelles (CASA).

Le programme 'recueils de légendes' a permis la production de quatre ouvrages édités en langue française, tahitienne et anglaise.

En matière d'équipements culturels, l'APS ou avant-projet sommaire portant sur la construction d'un dépôt archéologique ou centre de conservation et d'études (CCE) du mobilier archéologique (lithique notamment) s'est poursuivie. Les travaux d'assainissement du site de Nu'uroa doivent débiter sous peu.

Au titre du Conservatoire artistique de Polynésie française (CAPF)

Pendant les deux années de pandémie, le Conservatoire artistique de Polynésie française – Te Fare 'Upa Rau a été tête de file des écoles de danse sur la question du maintien de l'enseignement des arts traditionnels et du 'ori Tahiti en particulier. A cet effet, il a développé une formule de cours en distanciel puis travaillé sur un modèle de protocole sanitaire – en étroite collaboration avec le ministère et le bureau de veille sanitaire – permettant le contrôle des rassemblements du public en présentiel et à mettre en œuvre en période de flambée épidémique.

En 2022, enfin, le CAPF a pu reprendre le cours normal de ses enseignements et ouvrir notamment de nouveaux partenariats avec le secteur de l'éducation (ex : classes à horaires aménagés de musique, classes à horaires aménagés de danse) dans le cadre d'un objectif d'accès à l'éducation artistique et culturelle comme outils d'acquisition des compétences et connaissances requis par le programme scolaire.

Au titre de Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture (TFTN)

La reprise des activités en jauge pleine, combinée au soutien du Pays relatif au financement des événements culturels, a permis à l'établissement d'atteindre largement ses objectifs voire de les dépasser.

A ce titre, les principaux objectifs mis en œuvre par la Maison de la culture permettent le maintien d'une identité culturelle riche et forte : danses et chants traditionnels, art traditionnels, arts contemporains, arts audiovisuels, arts de la scène, musique, livre.

C'est aussi le maintien et le développement de programmes d'actions tels que le rayonnement de la culture polynésienne, le soutien à la création et à la diffusion artistique, la transition numérique ou encore l'économie culturelle fragilisée par cette crise sanitaire mondiale.

9.2.2 Bilan des réformes

Au titre de la culture et du patrimoine (DCP)

La DCP a travaillé sur l'arrêté de mise en application de la loi de Pays portant reconnaissance des professions artistiques de Polynésie française et diverses mesures de soutien à ces professions. A l'heure actuelle, la rédaction de cet arrêté n'est pas finalisée.

Sur le dispositif du 1 % artistique beaucoup de difficultés ont été rencontrées en 2022, le travail devra être poursuivi en 2023 avec l'appui des services administratifs financiers et bâtimentaires.

Au titre de Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture (TFTN)

Impulsée par le Ministère de la culture, TFTN poursuit sa transition numérique en mettant en place le nouveau portail culturel du Pays dénommé Culture.pf.

L'objectif est double puisqu'il s'agit d'une part, de mettre en réseau l'ensemble des médiathèques publiques de Tahiti afin de permettre à l'utilisateur d'accéder facilement à l'ensemble des ouvrages disponibles en Polynésie française. C'est également la préfiguration numérique du futur Centre culturel de Paofai.

D'autre part, les réflexions se sont portées sur la mise en place d'une plateforme numérique dénommée TahitiVOD accessible à tous publics qui met à disposition gratuitement les archives audiovisuelles culturelles et patrimoniales de la Polynésie française.

Ces deux chantiers portés Te Fare Tauhiti Nui ont été implémentés fin 2022 avec un lancement prévu en avril 2023 pour TahitiVOD et début du deuxième semestre pour la nouvelle médiathèque en ligne.

Cette mutation digitale accélérée est une réponse aux nouveaux usages du consommateur qui favorise de plus en plus le numérique depuis la crise sanitaire. Enfin cette transition nécessaire permettra de favoriser le rayonnement de la culture polynésienne outre pacifique et d'en démocratiser son accès.

9.2.3 Bilan des objectifs de performance

✚ Au titre du Conservatoire artistique de Polynésie française (CAPF)

En 2022, l'ensemble des indicateurs est à la hausse (hausse du nombre d'inscriptions, hausse du nombre d'élèves intégrant les dispositifs CHAM-CHAD, ...) ; signe d'une véritable reprise d'activité de sortie de crise.

✚ Au titre de Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture (TFTN)

L'année 2022 a été marquée par la sortie de crise sanitaire permettant une belle reprise des activités en jauge pleine. En effet, l'établissement a accueilli pas moins de 319 représentations sur l'ensemble de ses salles de spectacles contre 250 en moyenne (cela s'explique notamment le report d'événements annulés pendant la crise sanitaire). Ce nombre est significatif de la contribution discrète et durable de la Culture au développement économique du Pays alors que cette dernière est souvent considéré comme un secteur non-essentiel. Les retombées économiques directes ou indirectes des spectacles, des festivals, des expositions sont difficilement valorisables mais l'absence de manifestations liées aux restrictions sanitaires a mis en exergue le poids de la culture dans l'économie du pays.

L'année 2022 a aussi été marquée par la volonté de mettre les artistes locaux sur la plus grande scène polynésienne. Ce sont près de 3 500 artistes polynésiens qui ont foulé la scène de To'ata en 2022.

Les activités liées à la médiation culturelle ont également connu un franc succès (2 438 adhésions en médiathèque en 2022 contre 1 263 en 2021/ 2 000 personnes ont pu visiter les 17 expositions d'arts organisées en 2022).

Aussi, ce sont près de 92 455 spectateurs qui ont assisté aux seuls événements culturels produits ou coproduits (partenariat) par TFTN.

Il en résulte que la Culture est une force qui rassemble : elle est fédérative et motrice. La Culture au sens large (musique, arts, spectacle vivant, livre, audiovisuel, culture polynésienne etc.) est un puissant levier stratégique pour permettre la relance globale du Pays et maintenir le lien social.

Objectif n° 1 : Soutenir les acteurs de la culture

Objectif n°1 - Soutenir les acteurs de la culture								
Mettre en place un statut de l'artiste, et consolider les dispositifs de financement de la création et de partage de la valeur ou production collaborative, production d'évènements permettant la mise en valeur des acteurs culturels								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Au titre de la DCP :								
Indicateur 1.1 - Nombre de carte d'artiste professionnel délivré	Nb	13	14	10	5	5	15	15
Indicateur 1.2 - Nombres annuel d'aides octroyées aux artistes	Nb	3	2	8	1	1	5	8
Indicateur 1.3 - Montant annuel des aides octroyées (en millions)	F CFP	1	2	5	1	1	5	6
Indicateur 1.4 - Nombre de subventions octroyées au secteur de la culture*	Nb	26	32	40	8	8	30	40
Indicateur 1.5 - Montant annuel des subventions octroyées au secteur la culture* (en millions)	F CFP	270	260	307	136	136	280	300
Au titre de TFTN :								
Indicateur 1.6 - Evènement culturels organisés en partenariat, coréalisation et production collaborative avec TFTN (exemple : galas des écoles, galas CAPF, expositions d'arts, Heiva Taure'a etc.)**	Nb	16	23	25	25	49	25	25
Indicateur 1.7 - Evènements entièrement produits par TFTN et permettant aux acteurs privés de valoriser leurs activités (Heiva des écoles, concert Tu'iro'o, concert To'are, ateliers de vacances, festival des écoles de danses contemporaines etc.)***	Nb	6	14	25	10	10	12	12
Indicateur 1.8 - Fréquentation totale des évènements (spectateurs)	Nb	17 663	18 000	30 000	38 000	45 934	40 000	40 000
Indicateur 1.9 - Droits d'auteurs (en millions)	M FCFP	2,5	6	10	10	8	10	10
Sources des données : DCP et TFTN Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.9 - indicateur calculé à partir des déclarations à la Sacem Polynésie Autres commentaires : Indicateurs 1.4 et 1.5 - Données comprenant les associations et les établissements publics * Indicateur 1.6 - Hors Fijo** Indicateur 1.7 - Hors Heiva i Tahiti et Hura Tapairu***								

Au titre de la culture et du patrimoine (DCP)

Au titre du développement des structures culturelles, la DCP lancera ses travaux d'assainissements du site de Nuuroa dès le premier trimestre de l'année 2023. Les travaux de construction du centre de conservation devraient débuter au mois de juillet 2023.

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

En 2022, le montant total des subventions et aides en faveur du secteur culturel s'est élevé à 233 085 550 F CFP réparti comme suit :

- Subventions aux organismes publics pour 151 200 000 F CFP ;
- Subventions aux associations et autres organismes de droit privé pour 76 705 307 F CFP ;
- Aides individuelles à la création artistique pour 3 080 002 F CFP ;
- Bourses de vie et bourse de production dans le cadre du concours Résidence d'artistes : 2 100 241 F CFP.

31 demandes de subvention formulées par les associations culturelles ont été déposées. Sur ces 31 dossiers, 23 ont été présentés au CASA, 17 ont reçu un avis favorable pour un montant total de 18 627 100 F CFP.

25 demandes de carte d'artiste professionnel dont 7 demandes de renouvellement ont été formulées soit un total de 14 cartes d'artistes délivrées en 2022.

En partenariat avec la Cité internationale des arts, un concours de résidence d'artiste a été mis place afin de permettre aux lauréats, détenteurs de la carte d'artiste professionnel, d'y résider pendant un séjour de 3 à 4 mois et de bénéficier d'un accompagnement artistique et professionnel. Quatre lauréats ont pu obtenir chacun une bourse de vie et de production de 190 931 F CFP, les bourses, représentant un montant total de 2 100 241 F CFP.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Si l'appel à projet en faveur de la promotion des langues a connu un succès relatif avec le dépôt de 15 dossiers en 2022, cela est loin de suffire, il conviendrait de lancer rapidement un second appel à projet en faveur de l'outillage numérique, les langues polynésiennes doivent être revitalisées.

Le dispositif résidence des artistes qui rencontre un succès certain devrait s'étendre à la Polynésie. En effet, un artiste métropolitain sera sur le territoire au premier semestre de l'année 2023 grâce à un partenariat avec la Cité des arts de Paris.

Au titre de Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture (TFTN)

TFTN soutient l'initiative culturelle privée en accompagnant chaque année les producteurs et les artistes locaux qui contribuent à la diffusion de la culture et de l'art dans toutes leurs formes. Ces initiatives font alors l'objet de partenariats, coréalizations ou productions collaboratives permettant aux acteurs culturels d'avoir accès aux infrastructures et aux prestations techniques de la Maison de la culture.

- *Commentaire et analyse des résultats*

A la fin des restrictions sanitaires, on constate une reprise immédiate avec une forte hausse des évènements organisés avec les acteurs privés pour toute l'année 2022. L'ensemble des projets culturels de TFTN a pu également se tenir. Ces résultats ont entraîné mécaniquement une fréquentation accrue du public en salle (45 934 spectateurs en 2022 contre 18 000 en 2021), une augmentation des dépenses et des recettes de l'établissement, et bien sûr des retombées économiques plus importantes dans le secteur culturel (artistes, écoles de danse traditionnelle et contemporaine, compagnies de théâtre, et opérateurs économiques).

Les actions entreprises par l'établissement permettent aussi l'émergence de nouveaux opérateurs culturels dans le microcosme culturel polynésien. Elles ont par ailleurs favorisé la promotion de la musique polynésienne avec la création notamment des concerts « To'are », et, tout récemment, du concert « Tu'iro'o ».

Enfin, TFTN concourt à la reconnaissance et à la valorisation de la propriété intellectuelle grâce notamment au paiement des droits d'auteurs auprès des sociétés de gestion collective des droits d'auteurs. Ces dernières sont chargées de défendre les artistes et de rétrocéder la quote-part.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

A l'instar de la réussite du modèle du FIFO, l'établissement souhaite inscrire de manière pérenne les captations, en partenariat avec TNTV et Polynésie la 1^{ère}, de chaque spectacle qu'il produit ou coproduit.

Ce format hybride (présentiel et numérique) a un double intérêt : permettre au public empêché ou éloigné d'accéder aux productions culturelles et enrichir le catalogue de la plateforme TahitiVOD.

Enfin, l'établissement se doit d'ouvrir une réflexion sur l'évolution de ses métiers et de ses missions pour mieux répondre aux nouveaux usages de la population.

Objectif n° 2 : Contribuer au rayonnement culturel de la Polynésie française

Objectif n°2 - Contribuer au rayonnement culturel de la Polynésie française								
Exporter des biens et services culturels polynésiens, soutenir l'organisation d'évènements culturels locaux à portée régionale ou internationale, promouvoir des évènements culturels pérennes								
Diffuser à l'échelle mondiale des plus belles images de ces manifestations (streaming internet, rediffusion TV, couverture par des reporters / photographes internationaux, etc.)								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Au titre de la DCP :								
Indicateur 2.1 - Evénements extérieurs mettant en valeur la culture polynésienne	Nb	1	0	5	0	0	4	5
Indicateur 2.2 - Nombre d'événements culturels locaux à portée régionale et internationale	Nb	6	3	5	1	1	1	8
Au titre de TFTN :								
Indicateur 2.3 - Evénements	Nb	1	2	3	3	3	3	3
Indicateur 2.4 - Nombre de séances	Nb	44	15	16	20	23	25	25
Indicateur 2.5 - Fréquentations (spectateurs)	Nb	28 181	40 189	45 000	40 395	46 521	60 000	60 000
Sources des données : DCP et TFTN								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 2.1 - indicateur calculé à partir des extractions des logiciels de billetterie								
Indicateur 2.2 - indicateur calculé à partir des données Google Analytics et des retours des partenaires TV + Tahiti tourisme								
Indicateurs 2.5 - Indicateur calculé à partir des extractions de la billetterie de TFTN pour le Heiva i Tahiti et le Hura Tapairu et par l'Association du FIFO (AFIFO) pour le FIFO								
Autres commentaires :								
La 16 ^{ème} édition du Hura Tapairu a été proposée pour la première fois en live streaming payant grâce au partenariat de Tahiti Nui Télévision (TNTV). Ainsi, ce sont 840 spectateurs en ligne qui ont visionné le Hura Tapairu soit plus que la capacité d'accueil du Grand Théâtre pour une séance.								

- Au titre de la culture et du patrimoine (DCP)

- *Commentaire et analyse des résultats*

Un budget total de 27 000 000 F CFP a été octroyé aux associations pour l'organisation de grandes manifestations et 23 185 707 F CFP pour soutenir l'organisation des Heiva dans les îles. Au niveau des établissements publics à vocation culturelles cinq demandes ont été réceptionnées et validées par le conseil des ministres pour un montant de 113 200 000 F CFP. Ces demandes ont trait à l'organisation du Heiva i Tahiti pour un montant de 60 000 000 F CFP pour exemple.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Une politique de répartition des crédits de subventions serait souhaitable de manière à gérer de manière raisonnée les demandes émanant des associations culturelles. Il s'agirait de proposer des thématiques annuelles.

🚩 Au titre de Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture (TFTN)

Sous l'égide du Pays, Te Fare Tauhiti Nui concourt à la valorisation de la culture polynésienne et à la promotion de la destination touristique par la production de manifestations et d'évènements culturels phares.

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Grâce à l'application du pass sanitaire puis de la levée des restrictions, les trois évènements culturels phares du Pays ont pu se tenir en présentiel et à pleine jauge nous permettant d'atteindre les résultats escomptés avec une fréquentation totale en 2022 de 45 934 spectateurs contre 18 000 en 2021. Ces manifestations institutionnelles nécessitent un accompagnement renforcé du Pays, particulièrement en termes de soutien financier, afin d'affirmer la place de la culture polynésienne sur la scène internationale et contribuer à la relance touristique et économique.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Le FIFO, le Heiva i Tahiti et le Hura Tapairu sont désormais déclinés en version numérique.

La 16^{ème} édition du Hura Tapairu a été proposée pour la première fois en live streaming payant grâce au partenariat de Tahiti Nui Télévision (TNTV). Ainsi, ce sont près de 900 spectateurs en ligne qui ont suivi l'édition 2022 du Hura Tapairu.

Objectif n° 3 : Démocratiser l'accès à la culture

Objectif n°3 - Démocratiser l'accès à la culture									
TFTN : Mise en œuvre d'évènements et d'outils culturels délocalisés et dématérialisés et CAPF : Faciliter l'accès aux enseignements du CAPF des populations vulnérables en participant au financement des études artistiques d'élèves méritants défavorisés et en organisant des opérations de mise en valeur des savoirs									
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Gble	
Au titre du CAPF :									
Indicateur 3.1 - Nombre d'élèves issus de milieux défavorisés autorisés à suivre gratuitement les enseignements	Nb	-	22	25	25	23	25	25	
Indicateur 3.2 - Nombre d'élèves poursuivant des études supérieures	Nb	-	2	2	2	4	4	4	
Indicateur 3.3 - Nombre d'élèves inscrits dans un cursus CHAM/CHAD	Nb	329	318	350	360	434	450	450	
Indicateur 3.4 - Nombre de participants au concours du Ta'iri pa'umotu	Nb	-		10	10	8	opération non réinscrite	opération non réinscrite	
Indicateur 3.5 - Nombre d'heures consacrées (par an) à l'enseignement du Ta'iri pa'umotu	Nb	-		72		15	opération non réinscrite	opération non réinscrite	
Au titre de TFTN :									
Indicateur 3.6 Médiathèque	Adhésions	Nb	1 146	1 263	1 500	1 496	2 438	1 700	2 000
	Prêts	Nb	46 787	63 286	45 000	36 113	64 528	58 000	60 000
	Lectures en lignes	Nb	10 574	-	18 000	200 000	217 205	220 000	230 000
Indicateur 3.7 - Nombre de spectacles délocalisés	Nb	1	13	8	0	3	5	5	
Indicateur 3.8 - Création de contenus culturels numériques	Nb	120	30	80	24	102	50	50	
Sources des données :									
CAPF et TFTN									
Mode de calcul des indicateurs :									
Indicateur 3.1 - indicateur calculé sur la base de la délibération n° 09-19/CAPF du 22 octobre 2019 et des inscriptions 2022-2023									
Indicateur 3.2 - indicateur pris sur la base des élèves suivis par le Conservatoire depuis leur parcours d'études.									
Indicateur 3.3 - indicateur calculé à partir des bilans des années 2018 à 2021									
Indicateur 3.4 - indicateur calculé sur la base du bilan moral et financier 2022 de l'évènement									
Indicateur 3.5 - indicateur calculé sur la base des heures d'enseignement (45 minutes par semaine) sur le 2ème de l'année scolaire 2021-2022 soit 20 semaines (du 10 janvier 2022 au 24 juin 2022)									
Indicateur 3.6 - il est rajouté le nombre de lecture en ligne sur Pressreader, ce qui explique l'écart entre le prévisionnel et le réalisé.									
Indicateur 3.8 - il s'agit des captations audiovisuelles des spectacles culturels 2022 réalisés avec le partenariat de Tahiti Nui Télévision (TNTV) et Polynésie la 1ère.									
Autres commentaires :									
TFTN a procédé en 2022 à l'acquisition d'un nouveau logiciel permettant le Prêt Numérique en Bibliothèques (PNB) afin d'améliorer la qualité de service rendu à l'utilisateur.									

🚩 Au titre du Conservatoire artistique de Polynésie française (CAPF)

On entend par démocratisation de l'accès à la culture, les efforts poursuivis afin de permettre d'ouvrir le milieu artistique au plus grand nombre, plus particulièrement aux enfants, et ainsi œuvrer en faveur de la politique sociale du Pays.

C'est dans cette perspective que le conservatoire s'est positionnée en 2022 par la mise en œuvre des actions :

- Ayant trait à l'accueil, l'orientation, la formation et l'accompagnement des plus démunis et des élèves méritants ;
- Ayant trait au développement de pratiques artistiques liées à des spécificités culturelles.

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Action n°1 relative à la prise en charge des cours gratuits d'enfants issus de milieux défavorisés pour un montant prévisionnel de 1 164 000 F CFP :

Cette action a été atteinte à hauteur de 92 %, au bénéfice d'un public enfant de l'école maternelle de 'Ui Tama, de l'école Pina'i, de l'antenne de Punaauia ainsi que de l'antenne de Pira'é.

Un écart de +46 750 F CFP est constaté, entre l'estimation de départ et le résultat final. Il s'explique notamment par la prise en charge de la location des instruments des élèves inscrits en musique classique.

Action n°2 relative à l'aide financière pour la poursuite d'études supérieures (action financée par la direction générale de l'éducation et des enseignements) :

Quatre anciens élèves du conservatoire ont pu bénéficier d'une bourse majorée en 2022 pour une poursuite d'études supérieures : Oscar DESCAMPS (Ecole supérieure d'art à Lille), Viriamu ITAE TETAA (Conservatoire national supérieur de musique et danse de Paris), Joachim VILLEDIEU (Conservatoire de Lausanne) et Leila RIFFLART (Pôle sup. de Lille).

Action n°3 relative au financement des CHAM-CHAD pour un montant prévisionnel de 20 000 000 F CFP :

L'action phare du conservatoire se situe dans les dispositifs dits « CHAM-CHAD ». Ce terme générique comprend les élèves des écoles, collèges et lycées inscrits dans un parcours culturel en arts traditionnels.

Une augmentation significative des inscriptions (434 au lieu de 360) est relevée entre janvier et décembre 2022, augmentant ainsi les dépenses y afférentes (+25 millions au lieu de 20 millions).

Action n°4 relative au financement du concours Tā'iri pa'umotu :

Le concours du Tā'iri Pa'umotu existe depuis 2016 dans le but de promouvoir une technique de frappe propre à la culture polynésienne. Cet événement promeut cette pratique culturelle originale, avec pour ambition de la transmettre aux jeunes générations.

En 2022, ce concours rebaptisé « Fakeheva Titā », s'est déroulé le 16 septembre 2022 dans les jardins du Musée de Tahiti, devant plus de 700 spectateurs.

L'objectif de transmission générationnelle a été atteint, avec la participation de jeunes collégiens de Makemo qui ont remporté deux prix : celui du prix spécial jeunesse et le prix à la discrétion du jury.

Le financement du concours dépasse les estimations de +43 653 F CFP.

Action n°5 relative au financement de l'enseignement du Tā'iri pa'umotu pour un montant de 252 000 F CFP :

L'enseignement du Tā'iri pa'umotu au conservatoire a pu être réalisé partiellement, à raison de 45 minutes de cours par semaine sur la période comprise entre janvier et juin 2022.

L'objectif n'a pas pu être maintenu de manière pérenne pour la période restante de 2022. Elle ne sera pas reconduite pour le PAP 2023.

Les prévisions budgétaires ont été atteintes à hauteur de 14 %. Cette baisse constatée des charges reste moindre, compte tenu de l'augmentation de celles liées au financement des CHAM-CHAD (action n° 4).

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Parmi l'ensemble des actions mises en œuvre, celles liées au Tā'iri pa'umotu ne seront pas inscrites au PAP 2023. Toutefois, elles sont maintenues dans les actions internes à l'établissement.

✚ Au titre de Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture (TFTN)

Cet objectif est la pierre angulaire de la politique culturelle de la Polynésie française. Pour y répondre Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture délocalise certaines productions et élargi son périmètre d'activité en proposant l'accès à la Culture par le numérique.

- *Commentaire et analyse des résultats*

Sur l'**action n°1**, nous pouvons constater une augmentation enthousiaste des flux des documents en Médiathèque à raison de :

- 2 438 adhésions médiathèque en 2022 contre 1 262 en 2021 ;
- 64 528 prêts en 2022 contre 63 286 prêts en 2021.

Au-delà de la levée des restrictions sanitaires, ces résultats satisfaisants s'expliquent aussi par l'enrichissement du fonds médiathèque avec 1 790 nouveautés pour un budget de 3 500 000 F CFP financé par le Pays (subvention de fonctionnement) et le Haut-Commissariat de la République en Polynésie française à hauteur de 289 270 F CFP. La médiathèque dispose de 28 068 documents (tous types confondus) en 2022 contre

29 157 documents en 2021. Cette différence est aisément explicable par la suspension par pilon de près de 2 723 livres, en majorité en bibliothèque pour les enfants (du faite du renouvellement des collections « romans jeunes »). On peut aussi compter sur le succès des 75 animations médiathèques (club de lecture, soirée littéraire, l'heure du conte etc.) qui permettent au public de découvrir le monde de la lecture.

Concernant l'**action n° 2**, 3 manifestations hors les murs ont pu se tenir en 2022, à savoir :

Le Nu'uroa Fest : impulsée par le Ministère de la culture, cette manifestation clôture les festivités du Heiva i Tahiti et permet aux troupes non primées au Heiva i Tahiti de se produire dans les jardins du Musée de Tahiti et des Iles. Cette démarche permet à la fois aux groupes de bénéficier d'un cachet de prestation et au public d'y assister gratuitement (+ de 250 spectateurs). Le coût de l'opération est de 2 929 000 F CFP dont 2 500 000 F CFP sont portés par le Pays.

Le Ta'urua Himene : impulsée par le Ministère de la culture, cet évènement annuel propose aux *pupu himene* qui ont participé au Heiva i Tahiti de se retrouver dans les jardins de la Pointe Vénus, lors d'une rencontre culturelle divertissante et entièrement gratuite (+ 500 spectateurs). Cet opération a pour but de mettre en valeur nos chants polyphoniques. Le coût de l'opération porté est de 3 998 800 F CFP dont 3 500 000 F CFP sont portés par le Pays.

Le Festival International du 'Ukulele : cet évènement a pour but de valoriser la pratique de 'ukulele afin que jeunes et moins jeunes se réapproprient l'instrument. Au programme plusieurs master class (en extérieur) organisés avec Conservatoire artistique de Polynésie française (CAFP), des show case (en extérieur) à destination des écoles de 'ukulele et du public avant de terminer par un spectacle au Grand théâtre de Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture (524 spectateurs).

Le coût total de l'opération est de 2 500 000 F CFP.

Enfin l'**action n°3** est la résultante de partenariats pérennes avec Tahiti Nui Télévision et Polynésie la 1^{ère} pour la captation et la diffusion audiovisuelles des évènements culturels.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Un projet hors-les-murs « Du livre au public : quand la lecture se place et se déplace » est prévu en 2023 avec une proposition de 60 animations réparties comme suit :

- 36 animations au service pédiatrie du Centre hospitalier de la Polynésie française auprès des publics matériellement empêchés ;
- 24 animations dans les établissements scolaires pour toucher des personnes socialement éloignées du livre et de la lecture.

Objectif n° 4 : Valoriser la pratique de la langue tahitienne

Objectif n° 4 - Valoriser la pratique de la langue tahitienne								
Favoriser l'utilisation et la valorisation du reo Tahiti dans les cours en arts traditionnels								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 4.1 - Nombre d'heures (par an) consacrées au story telling	Nb	-		96		96		
Indicateur 4.2- Nombre d'heures (par an) consacrées à l'enseignement de la langue dans les cours de culture et civilisation polynésiennes	Nb	-		96		83	indicateur modifié	indicateur modifié
Indicateur 4.3- Nombre d'élèves inscrits dans le cours de chant choral en reo Tahiti	Nb	-		20	20	25	30	30
Indicateur 4.4- Nombre d'heures d'enseignement (par an) du chant choral en reo Tahiti	Nb	-		96	49,5	33	49,5	49,5
Indicateur 4.5- Nombre de manifestations relatives à la valorisation de la langue	Nb	2		4	4	4	4	4
<p><u>Sources des données</u> : Base de données du Conservatoire artistique</p> <p>Indicateur 4.1- indicateur calculé sur la base des heures d'enseignement (3h par semaine) sur l'exercice 2022</p> <p>Indicateur 4.2- indicateur calculé sur la base des heures d'enseignement (2h30 par semaine) sur l'exercice 2022 + Bilan moral et financier de la prestation pour l'année 2022</p> <p>Indicateur 4.3- indicateur calculé sur la base des effectifs inscrits pour l'année scolaire 2022-2023</p> <p>Indicateur 4.4- indicateur calculé sur la base des heures d'enseignement (1h par semaine) sur l'exercice 2022+ Bilan moral et financier de la prestation pour l'année 2022</p>								

La valorisation de la langue tahitienne est un objectif important que le conservatoire s'efforce de développer au sein de ses enseignements. Parmi les disciplines où la langue est le plus exploité, on retient le *Storytelling*, le *Reo Tahiti* dans les cours, et la chorale des adolescents où les élèves chantent principalement le répertoire polynésien.

De nombreux évènements organisés annuellement par l'établissement mettent en valeur la langue parmi lesquels : les galas des arts traditionnels (en décembre et en juin), le concert de Noël, et la nouveauté de 2022 a concerné la célébration du *Tau 'Auhune* incluant notamment une soirée de Contes et Légendes réalisée par le CAFPF.

- *Commentaire et analyse des résultats*

Action n°1 liée à l'enseignement du *Storytelling* pour un montant prévisionnel de 596 640 F CFP :

3 heures d'enseignement par semaine sont dispensées au conservatoire, soit un montant total annuel de 596 640 F CFP. L'objectif a été atteint pour 2022.

Action n°2 liée à l'enseignement de la langue tahitienne dans les cours de culture et civilisation polynésienne pour un montant de 596 640 F CFP :

Le volume hebdomadaire a été réalisé à hauteur de 86,5% par rapport aux prévisions, soit 2h30 au lieu de 3h. Le montant réalisé est de 515 846 F CFP.

Action n°3 liée à l'enseignement du chant choral (avec un répertoire polynésien) :

Le volume hebdomadaire a été revu, faute de disponibilité de l'enseignant, soit 1h au lieu de 3h, pour un montant annuel de 165 000 F CFP.

Action n°4 liée à la promotion de la langues dans les évènements organisés par le conservatoire pour un montant de 2 000 000 F CFP :

Les manifestations liées à la promotion de la langue sont multiples. On ne retiendra ici, que les évènements principaux que sont :

- Le concert de Noël : 381 031 F CFP ;
- Le gala des arts traditionnels de décembre et de juin (726 495 F CFP et 197 023 F CFP) ;
- La soirée Tau Auhune, en remplacement de la nuit du 'Orero : 128 800 F CFP ;
- Le concert symphonique « Tuïroo » en mai 2022 : 453 712 F CFP.

L'ensemble de ces actions majeures, d'un montant total de 1 887 061 F CFP, représente 94 % du budget alloué à cet objectif stratégique. Les 6 % restants sont alloués aux autres actions de moindre mesure.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Le CAPF souhaite enrichir la programmation de sa soirée Contes et Légendes présentée dans le cadre des célébrations du *Tau 'Auhune* afin d'en faire un véritable rendez-vous de promotion des langues polynésiennes.

9.2.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
908/968 01 - CULTURE ET ARTS CONTEMPORAINS	241 075 292	24 451 100	265 526 392
<i>Direction de la culture et du patrimoine</i>			
<i>Assainissement du réseau des eaux pluviales de la DCP et du MTI</i>		3 597 840	3 597 840
<i>Mise en place d'une réserve lithique, réalisation d'une APS</i>		9 210 630	9 210 630
<i>Promotion d'évènements culturels à portée régionale et internationale</i>	61 735 707		61 735 707
<i>Te Fare Tauhiti Nui</i>			
<i>Organiser le Heiva Taure'a</i>	4 178 517		4 178 517
<i>Organiser le Heiva des écoles et le Tuïro'o</i>	10 042 970		10 042 970
<i>Reverser les droits d'auteurs à la SACEM</i>	8 379 553		8 379 553
<i>Organiser le FIFO</i>	13 951 000		13 951 000
<i>Organiser le Heiva i Tahiti</i>	80 436 411		80 436 411
<i>Organiser le Hura Tapairu</i>	5 367 500		5 367 500
<i>Favoriser l'accès à la médiathèque</i>	10 585 399	790 776	11 376 175
<i>Organiser des manifestations hors les murs</i>	14 953 400		14 953 400
<i>Produire des contenus numériques</i>	1 152 946	10 851 854	12 004 800
<i>Conservatoire artistique de la Polynésie française</i>			
<i>Prise en charge des cours gratuits d'enfants issus de milieux défavorisés</i>	1 210 750		1 210 750
<i>financement des classes CHAM-CHAD</i>	25 000 000		25 000 000
<i>Concours du Ta'iri pa'umotu</i>	743 653		743 653
<i>Enseignement du Ta'iri pa'umotu</i>	60 000		60 000
<i>Enseignement du story telling</i>	596 640		596 640
<i>Enseignement de la langue dans les cours de culture et civilisation polynésienne</i>	515 846		515 846
<i>Enseignement du chant choral</i>	165 000		165 000
<i>Promotion de la langue dans les évènements organisés par le CAPF</i>	2 000 000		2 000 000

9.2.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

9.2.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

9.2.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

✚ Au titre de la culture et du patrimoine (DCP)

La **DCP** participe à l'accueil et l'information des usagers, l'instruction des dossiers, la tenue de la commission des artistes, l'octroi des subventions aux associations culturelles, la poursuite du recensement des artistes, le suivi des financements, et la promotion d'événements ;

Le **CAPF**, **TFTN** et le **MTI** organisent la promotion et tenue d'événements culturels à portée régionale et internationale.

✚ Au titre du Conservatoire artistique de Polynésie française (CAPF)

Pour mener à bien son programme d'actions, le **CAPF** travaille en partenariat avec TFTN, le MTI, la DCP, le SMG et TNTV. Il interagit également avec de nombreux établissements scolaires.

✚ Au titre de Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture (TFTN)

TFTN agit en étroite collaboration avec plusieurs services et établissements notamment le CAPF, le STI, le MTI, le SMG, le ART, le SPJP, et la DCP, TNTV et Polynésie la 1^{ère} sur la production et la valorisation d'événements culturels.

9.3 Programme 908 02/968 02 : patrimoine et transmission des savoirs traditionnels

9.3.1 Bilan des orientations stratégiques

✚ Au titre du suivi des conséquences des essais nucléaires (DSCEN) :

Pour le projet Pū Mahara, Centre de mémoire des essais nucléaires en Polynésie française, deux inspecteurs des patrimoines, mobilisés à cet effet, sont venus en Polynésie au mois de mars 2022. A l'issue de leur mission, ils ont formulé des recommandations méthodologiques consignées dans un rapport remis au président le 18 juillet 2022.

La gouvernance du projet Pū Mahara, dans sa phase programmatique jusqu'au lancement du concours d'architecture, a été remodelée en s'inspirant fortement des recommandations formulées par les inspecteurs des patrimoines.

Initialement assurée par un comité de projet Etat/Pays mis en place en 2018, cette gouvernance relève désormais exclusivement du Pays dans la mesure où il assure seul la maîtrise d'ouvrage du projet depuis 2019.

Le Conseil des ministres a pris acte de cette nouvelle orientation le 7 septembre 2022.

✚ Au titre de la culture et du patrimoine (DCP)

Une réflexion sur l'archéologie préventive en Polynésie française devra être menée, pour la sauvegarde du patrimoine matériel, mais aussi pour une visibilité cohérente et harmonieuse de l'aménagement et du développement économique du territoire. Cette réflexion devra trouver son aboutissement dans la mise en place du livre V du code du patrimoine relatif à l'archéologie et dans la création d'un conseil scientifique, rattaché à la DCP et chargé de guider et d'orienter ses travaux en matière d'archéologie, d'ethnologie ou de traditions orales.

✚ Au titre du Musée de Tahiti et des îles (MTI)

En 2022, le MTI est toujours en travaux. Bien qu'à échelle réduite, il conduit donc un programme d'activités autour d'1 temps fort par semestre afin de maintenir l'intérêt du grand public et de le familiariser avec les espaces du musées. Au-delà de ce programme, les efforts du MTI sont concentrés sur deux objectifs :

- L'achèvement des travaux de construction de la nouvelle salle d'exposition permanente ;
- La finalisation des conventions de partenariat avec les musées internationaux (British Museum, Musée du Quai Branly, Musée de Cambridge) relatives au prêt de longue durée et aux conditions d'accueil de certaines pièces exceptionnelles du patrimoine polynésien conservées hors de la Polynésie française.

9.3.2 Bilan des réformes

✚ Au titre de la culture et du patrimoine (DCP)

La mise en place du livre V du Code du patrimoine consacré à l'archéologie ne peut aboutir en raison de nombreuses contraintes foncières et administratives.

La DCP souhaite établir un plan d'actions de l'archéologie sur les cinq ans à venir. Ce dernier aura pour objet de définir une réelle politique d'aménagement et de sauvegarde du patrimoine matériel.

✚ Au titre du Musée de Tahiti et des îles (MTI)

Après plusieurs retards de livraison de matériaux et mobiliers tributaires d'une reprise difficile du fret maritime suite à la pandémie, le musée procède en 2022 au déplacement des collections et à l'aménagement de sa nouvelle salle.

Il finalise également les conventions de prêts d'objets avec les musées étrangers.

9.3.3 Bilan des objectifs de performance

✚ Au titre de la culture et du patrimoine

Plusieurs campagnes de restauration ont été menées en 2022, s'agissant des sites classés de Huahine ou de Moorea. Ces travaux devraient se poursuivre avec la mise en place à compter du second semestre de l'année 2023, d'un plan d'action en matière d'archéologie.

✚ Au titre du Musée de Tahiti et des îles

Initialement prévue le 29 juin 2022, l'inauguration du nouveau bâtiment sera finalement organisée le 28 février 2023 et l'ouverture au public est programmée au 4 mars 2023.

La phase étude pour la création d'une salle d'exposition permanente supplémentaire et le réaménagement global du site est en cours de validation auprès du ministère. Le concours d'architecture sera ensuite lancé.

Objectif n° 1 : Consolider l'identité polynésienne par la préservation et la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel

✚ Au titre de la culture et du patrimoine (DCP)

Objectif n° 1 - Consolider l'identité polynésienne par la préservation et la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel								
Aménager les sites culturels extraordinaires et mettre en place ou améliorer les structures dédiées à l'action culturelle								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de sites classés	Nb	4	5	7	5	5	7	7
Indicateur 1.1 - Nombre d'objets mobiliers classés portée régionale et internationale	Nb	0	0	0	0	0	0	0
Indicateur 1.3 - Nombre de sites aménagés et valorisés portée régionale et internationale	Nb	4	5	7	5	5	7	8
Sources des données : DCP								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

En matière de préservation et de valorisation du patrimoine matériel plusieurs opérations ont été entreprises.

Sur les aménagements définitifs du paysage culturel de Taputapuatea, le comité scientifique a travaillé sur la scénographie des futurs aménagements avec un premier estimatif des coûts de 456 000 000 F CFP. L'avant-projet ou APV des travaux d'aménagements a par ailleurs été rendu par l'architecte mandaté par G2P au second semestre de l'année avec un estimatif total des coûts évalué à 1 081 750 000 F CFP.

Sur le classement du dossier UNESCO Marquises, plusieurs opérations se sont poursuivies :

- Opération de pilotage et encadrement de l'élaboration du dossier définitif de candidature du bien mixte en série « Îles Marquises » sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco ;
- Mission d'assistance relative à l'élaboration d'une stratégie et des actions de communication et de concertation à déployer dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature du bien mixte en série « Îles Marquises » au Patrimoine mondial de l'Unesco ;
- Travaux d'identification et de mise en cohérence des éléments et concepts culturels qui entreront dans l'élaboration du plan de gestion dans un contexte de mixité culturelle et naturelle du bien en série « Îles Marquises » au patrimoine mondial de l'Unesco.

Suite à l'audition du 18 octobre 2022, le Comité français du patrimoine mondial a émis un avis favorable au dépôt du dossier à l'UNESCO. La date du dépôt ayant été fixée au 20 janvier 2023.

En termes de restauration, la DCP a procédé à la restauration des marae cotiers de l'île de Huahine, les archéologues Mark Eddowes et Paul Niva ayant contribué à ces opérations. Le marae classé de Manunu a

aussi fait l'objet de restauration. Le marae Paruai de Moorea a aussi été restauré par l'archéologue Paul Niva au second semestre de l'année 2022.

Le paysage culturel de Taputapuatea ainsi que le site de Upeke aux Marquises disposent désormais de panneaux d'informations. Le site culturel de Maeva à Huahine devrait aussi en être doté dans le courant du premier trimestre 2023.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Le lancement du concours d'architectes portant sur les travaux d'aménagement définitifs du site devrait être mis en place à la fin du premier semestre de l'année 2023, des crédits seront sollicités auprès de l'Etat pour la mise en place du centre d'interprétation. La DCP relancera les travaux sur la ZSP (zone de site protégé) ainsi que la réactualisation du plan de gestion devenu obsolète.

Concernant le dossier UNESCO Marquises, le Pays a tenu ses échéances en procédant notamment au grand oral à Paris en octobre 2022. Désormais, le calendrier de la dernière phase du processus de labélisation est amorcé :

- 20 janvier 2023 : dépôt du dossier par la Polynésie française ;
- 24 janvier 2023 : dépôt officiel du dossier au centre du patrimoine mondial ;
- Février/Juillet 2023 : consolidation du plan de gestion et organisation de la gouvernance ;
- Juin 2023 : réponse à apporter à une série de questions écrites posée par un comité d'experts et transmission du programme relatif à une prochaine mission d'évaluation ;
- Entre juillet et octobre 2023 : mission d'évaluation officielle aux Marquises par des examinateurs UICN/ICOMOS ;
- Février 2024 : réponses aux questions écrites et une deuxième série de questions.

En termes de restauration, plusieurs opérations ont été remaniées voire repensées en raison de nombreuses incertitudes ou de retard dans les délais de traitement. Les crédits ont été réaffectés à d'autres opérations de restauration notamment les sites archéologiques de Huahine mais aussi le marae classé de Paruai à Moorea.

La DCP envisage de mettre un plan d'action en matière d'archéologie visant à mieux définir son champ d'intervention sur les cinq années à venir. Ce plan d'actions devrait aboutir à la mise en place du livre V archéologie du code du patrimoine.

🚩 Au titre du Musée de Tahiti et des Îles (MTI)

La valorisation des collections du Musée de Tahiti et des Îles est au cœur des missions de l'établissement. Elle s'opère au travers de la diversification des expositions et des événements mis en œuvre par l'établissement, et peut être évaluée par le nombre de visiteurs fréquentant l'établissement.

Par ailleurs, cette valorisation passe également par la modernisation de la structure d'accueillant les collections et le public avec la finalisation de la construction de la nouvelle salle d'exposition permanente en fin d'année et la construction d'une nouvelle aile d'art moderne et contemporaine (phase étude en cours).

Objectif n°1 - Valoriser des collections du Musée								
Organisation d'expositions et événements culturels								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - nombre de manifestations et événements	Nb	3	3	3	3	3	3	4
Indicateur 1.2 - nombre d'expositions	Nb	2	3	2	1	1	2	2
Indicateur 1.3 - nombre de visiteurs	Nb	5 498	5 046	12 000	7 000	8 405	20 000	30 000
Sources des données : MTI								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du nombre de manifestations organisés par le Musée ou par des partenaires								
Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir du nombre d'expositions organisés par le Musée ou par des partenaires								
Indicateur 1.3 - indicateur calculé à partir du nombre de visiteurs (tous publics et scolaires)								
Autres commentaires :								
A noter que depuis le 17/09/2018, les salles d'exposition permanente ont fermé pour travaux d'où la baisse de fréquentation en 2019, la salle d'exposition temporaire a également été fermée au public après l'exposition de Titouan Lomazou en juin 2022								
Grâce aux manifestations gratuites dans ses jardins, le musée a pu dépasser son objectif révisé en nombre de visiteurs.								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

L'action n°1 relative à l'aménagement et rénovation du Musée de Tahiti et des Îles - Te Fare Mahana travaux (CDP2 - 2018), les travaux hors aménagement intérieur ont été finalisés en décembre 2022 et l'aménagement intérieur a été finalisé fin janvier 2023. Le musée procède actuellement à l'installation de ses collections et

d'objets prêtés par 3 musées. Par ailleurs, le musée procède également à la rénovation de ses coursives. Le montant de ces aménagements pour l'exercice 2022 est de 258 071 346 F CFP dont 247 138 057 F CFP pour l'aménagement du musée.

L'action n°2 relative à l'extension du MTI - création d'une aile d'art moderne et contemporaine - études (CDT_2021) a pris un retard certain en 2022 pour prendre en compte l'assise du terrain et ses contraintes. L'étude du projet est en cours de validation. Financièrement, G2P chargé de la MOD de cette opération n'a encore émis aucun titre de recettes.

L'action n°3 relative à l'organisation des expositions et événements a été fortement impactée par les retards de livraison du chantier de la salle d'exposition permanente. Ainsi, seule une exposition a pu se tenir au lieu des trois initialement prévues. Le montant des dépenses relative à cette action est de 2 471 500 F CFP. Par ailleurs, le musée avait prévu une fréquentation de 12 000 visiteurs puis 7000 lors de la révision du PAP en juin 2022. La fréquentation finale est de 8 405 visiteurs dont 2 405 visiteurs pour l'exposition de Titouan Lamazou, 3 500 pour les JEP, 2 500 pour *Matari'i i ni'a*.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Pour l'action n°3, le musée a recentré son programme sur les manifestations culturelles dans ses jardins soit en tant qu'organisateur soit en tant que co-organisateur. Le musée a ainsi étoffé son programme des Journées européennes du patrimoine (JEP), accueilli et coorganisé la manifestation du *Matari'i i ni'a* dans le cadre des célébrations du *Tau 'Auhune*.

Objectif n° 2 : Démocratiser l'accès à la culture et au patrimoine traditionnel

- 🚩 Au titre du Musée de Tahiti et des îles (MTI)

La diversification des supports de médiation culturelle contribue à l'accessibilité et à la démocratisation de l'accès à la culture pour le plus grand nombre. Ces outils permettent également d'améliorer les conditions d'accueil des publics, notamment scolaire ou touristique et de renforcer l'attractivité du musée.

Objectif n°2- Démocratiser l'accès à la culture et au patrimoine traditionnel								
Développement d'outils de médiation et de supports numériques								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - nombre d'outils développés	Nb	6	5	5	2	17	8	5
Sources des données : MTI								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 2.1 - indicateur calculé à partir du programme muséographique et de médiation culturelle arrêté par l'équipe scientifique et le muséographe								
Autres commentaires :								
L'ensemble de la médiation culturelle du nouveau musée a été finalisé en décembre 2022 : audio-guides, feuillets, mapping, projections, etc.								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Action n°1 relative à l'acquisition d'équipements multimédia et de mobilier pour la nouvelle salle d'exposition est finalisé pour sa partie équipements multimédia pour un montant de 44 629 172 F CFP.

Action n°2 relative à la poursuite du programme muséographique : les équipements multimédia permettent désormais au musée de disposer de 17 outils de contenu multimédia : audio-guides, feuillets, mapping, projections, etc. Le musée a également procédé au convoiement des objets du musée du quai Branly-Jacques Chirac (transport, assurance, etc.) ; finaliser la publication de son catalogue d'exposition, rédiger un plan de sauvegarde pour ces objets et procéder au déplacement et à l'installation de certains objets. Le montant de cette action est de 20 864 010 FCP.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Action n°1 : pour la partie mobilier qui correspond au soclage des collections, celle-ci étant dépendante de la fin des travaux dans la nouvelle salle d'exposition permanente, le marché a été prolongé de 5 mois pour prendre en compte les retards des travaux. 2 missions ont été réalisées en 2022 dont la seconde en décembre 2022. Le montant mandaté en 2022 pour cette opération est de 5 271 750 F CFP. Une 3^{ème} mission est en cours pour le soclage des objets.

Action n°2 : le musée a dû décaler le convoiement des objets du British Musée et du MAA de Cambridge pour le mois de février 2023 suite au retard pris sur le chantier du musée mais également aux procédures administratives et douanières complexes liées aux objets prêtés et à la fluctuation constante des frais liés à cette opération.

Objectif n° 3 : Conserver les collections polynésiennes du Pays

- 🚩 Au titre du Musée de Tahiti et des îles (MTI)

La conversation des collections du Pays est l'une des missions spécifiques de l'établissement. Outre les travaux nécessaires pour le maintien des conditions de conservation préventive optimale, cette mission particulière implique des coopérations scientifiques et des programmes de recherche et de restauration des collections.

Objectif n°3 : Conserver les collections polynésiennes et beaux arts								
Inventaire et valorisation des collections muséales								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 3.1 - nombre d'objets restaurés et diagnostiqués	Nb	23	66	10	45	45	10	10
Indicateur 3.2 - nombre d'objets recensés hors PF	Nb	1172	1172	1 300		1 299	1 500	1 600
Sources des données : MTI								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir des fiches objets remplis par les prestataires chargés de faire les inventaires dans les musées - cumul des fiches objets depuis le début de l'inventaire								
Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir de diagnostics des objets réalisés par l'équipe scientifique du Musée								
Autres commentaires :								
Le musée a repris l'inventaire des objets recensés hors PF, après une pause en 2021 : 127 objets ont été recensés dans 10 musées ou structure dans l'ouest de la France								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Action n°1 relative au réaménagement de la quarantaine et des rangements pour les collections beaux-arts : le musée a lancé une consultation dans le 2^{ème} trimestre 2022 pour la maîtrise d'œuvre relative à ce projet. Toutefois, le musée a décidé de décaler d'une année cette opération au vu du nombre de chantiers en cours au sein de la structure, et du fait des contraintes particulières liées à l'installation des collections.

Action n°2 relative à l'acquisition de divers matériels liés au département de la conservation a pu être menée à termes en 2022 pour un montant de 2 390 646 F FCP correspondant à l'acquisition de chariot, d'ordinateurs et d'un scanner, et la fabrication de mobiliers spécifiques pour l'équipe de conservation.

Action n°3 relative à la gestion et à l'enrichissement des collections du musée a conduit à la restauration de 45 objets de ses collections, à l'acquisition de petits matériels pour la conservation. Le musée a également poursuivi le projet de recensement des collections polynésiennes hors de la Polynésie française. Ainsi, ce sont 127 objets qui ont été recensés dans 10 musées ou structures dans l'ouest de la France. Le montant de ces actions est de 8 040 081 F CFP.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Pour l'**action n°1**, le musée a modifié l'opération initiale qui prévoyait d'intervenir sur la partie zone de quarantaine et rangement des collections beaux-arts. Le musée a décidé de supprimer la partie concernant le rangement des collections de beaux-arts qui rentre dans le cadre de l'extension du musée et de procéder au ravalement de la façade du bâtiment administratif.

9.3.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
908/968 02 - PATRIMOINE ET TRANSMISSION DES SAVOIRS TRADITIONNELS	80 384 479	321 062 914	401 447 393
<i>Direction de la culture et du patrimoine</i>			
Constitution du dossier de candidature à l'UNESCO du bien Îles Marquises	40 036 694		40 036 694
Restauration du marae Aputeraï à Mataiea		5 700 000	5 700 000
Réalisation de panneaux d'informations sur les sites remarquables de Teahupo'o		2 000 000	2 000 000
Mise en place de panneaux d'informations sur le site de Atimaono à Papara		3 000 000	3 000 000
Programme de recueil de légendes	5 000 000		5 000 000
Programme d'édition de pehepehe de nos îles	1 964 194		1 964 194
Appel à projet en faveur de la création de pièces de théâtres en langues polynésiennes	2 000 000		2 000 000
Mise en place d'une cartographie de l'économie culturelle Musée de Tahiti et des Îles	0		0
Valoriser les collections du Musée de Tahiti et des Îles			
Aménagement du Musée		258 071 346	258 071 346
Création d'une aile moderne et contemporaine		0	0
organisation expositions et événements	2 471 500		2 471 500
Démocratiser l'accès à la culture et au patrimoine traditionnel			
Acquisition multimédias et mobilier pour la nouvelle salle d'exposition Programme Muséographique	20 864 010	49 900 922	49 900 922
Conserver les collections polynésiennes et beaux-arts			
Réaménagement de la quarantaine et des rangements pour les collections beaux-arts		0	0
Acquisition divers matériels liés au département de la conservation		2 390 646	2 390 646
Enrichissement des collections du Musée	8 048 081		8 048 081

9.3.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

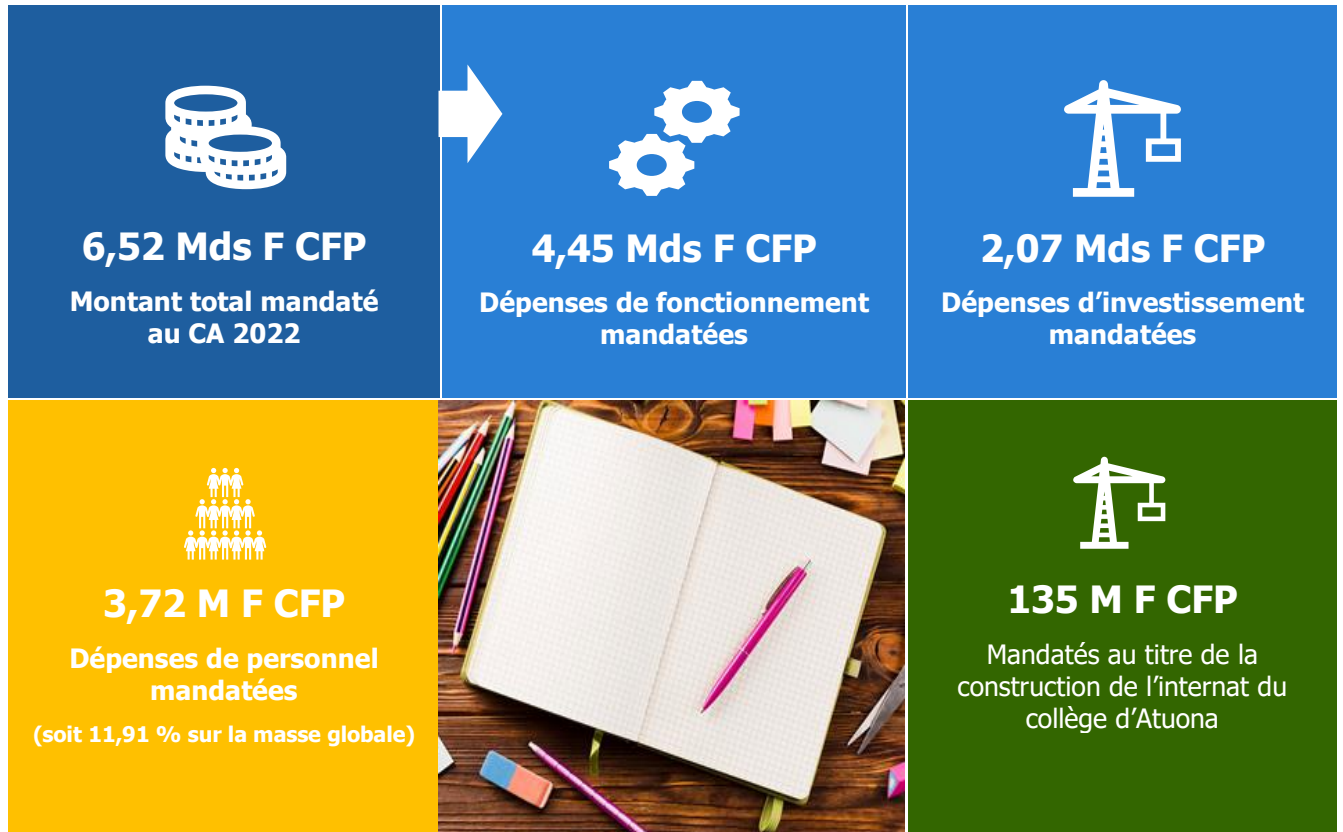
9.3.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

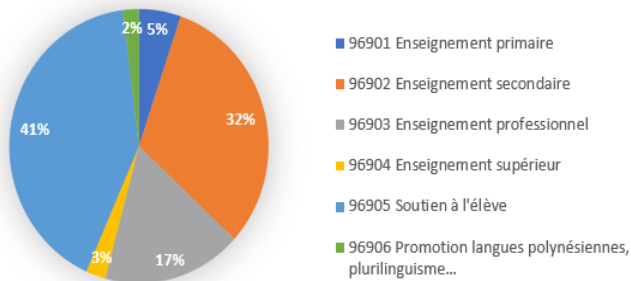
9.3.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

DCP, MTI et, de façon ponctuelle selon les actions, l'ensemble du secteur culturel public et associatif.

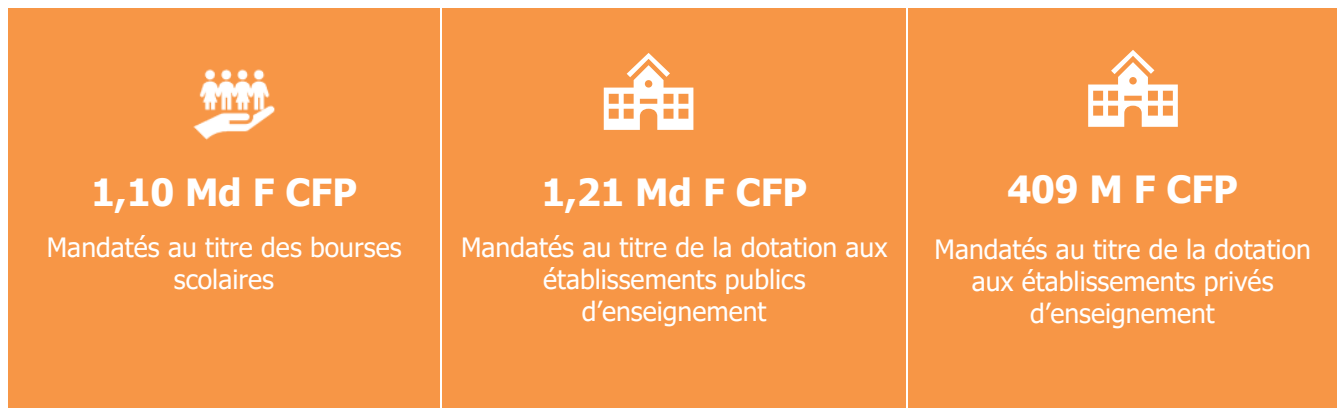
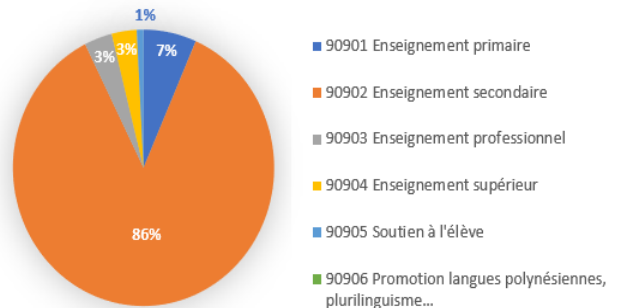
10. MISSION 909/969 : ENSEIGNEMENT



Répartition des dépenses de fonctionnement par programme



Répartition des dépenses d'investissement par programme



10.1 Revue de la politique générale de la mission

✚ Au titre de l'éducation et des enseignements :

La mission regroupe cinq programmes :

- Enseignement primaire ;
- Enseignement secondaire ;
- Enseignement professionnel ;
- Enseignement supérieur et recherche ;
- Soutien à l'élève et promotion des langues polynésiennes et plurilinguisme.

Les éléments de contexte et de politique générale de la mission sont présentés à la page 184 du PAP 2022.

Selon la Charte de l'éducation de la Polynésie française (loi du pays n°2017-15 du 13 juillet 2017), la Polynésie française se donne comme ambition de mettre en place :

- Une école pour tous, c'est-à-dire attachée à la réussite de chacun, quelle que soit son origine sociale ou son origine géographique ;
- Une école performante, c'est-à-dire dont aucun élève ne devrait sortir du système éducatif sans un diplôme de niveau 3 *a minima*, se donnant pour objectif de conduire 70 % d'une classe d'âge au baccalauréat, d'accroître les taux d'accès aux diplômes ;
- Une école « ouverte », c'est-à-dire favorisant l'implication des parents, prenant en compte la diversité culturelle et linguistique de la Polynésie française avec une ouverture sur le monde, notamment grâce au numérique.

✚ Au titre de la recherche (REC) :

La Polynésie française a inscrit dans ses priorités de projet de société à l'horizon 2030, la refondation et la transformation de son modèle économique et sociétal pour un développement durable et inclusif, favorisant le progrès social, le développement culturel, la préservation du patrimoine naturel, la création de richesses et l'amélioration des conditions de vie de sa population.

Aussi, l'année 2022 a vu la finalisation de l'élaboration de la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française, adoptée par l'Assemblée de la Polynésie française le 13 octobre dernier.

Cette stratégie définit les grands domaines stratégiques du développement durable et inclusif de la Polynésie française pour lesquels les forces de recherche et d'innovation seront mobilisées : développement de l'économie bleue durable et décarbonée, de la résilience, des productions d'excellence, de la bioéconomie, de la valorisation biotechnologique et du tourisme éco-culturel.

Elle définit par ailleurs, les défis structureaux à relever pour faire de la Polynésie française, un territoire d'innovation : développer la culture de l'innovation, renforcer les compétences locales en matière d'innovation, amplifier les projets d'innovation sur le territoire, faciliter la mise en œuvre de ces projets, intensifier l'impact socio-économique de la recherche et augmenter la compétitivité du territoire grâce à l'innovation.

La construction et la mise en œuvre de cette stratégie ont impliqué l'ensemble des acteurs de la Recherche et de l'Innovation, y compris les secteurs de l'entreprise au premier rang desquels CCISM, French Tech, Cluster Maritime Polynésie française.

✚ Au titre de la culture et des langues polynésiennes :

En décembre 2021, les textes d'organisation de la direction de la culture et du patrimoine (DCP) ont été modifiés afin de créer la nouvelle cellule dédiée aux langues polynésiennes, avec en prévision le recrutement d'un linguiste pour venir en renfort.

Au premier trimestre 2022, cette cellule a mené une consultation des parties prenantes dans la transmission des langues polynésiennes (académiciens, enseignants, représentants d'associations culturelles, chefs de groupes de 'ori Tahiti, auteurs du Heiva, établissements culturels, etc.) à l'issue de laquelle elle a pu présenter au Conseil des ministres un programme d'orientations stratégiques issues des domaines suivants :

- L'outillage numérique des langues ;
- L'immersion linguistique des polynésiens ;
- La valorisation de l'expertise linguistique et culturelle.

Sur le volet de l'outillage numérique des langues : suite au constat de la place importante occupée par le numérique auprès des jeunes, les parties prenantes ont conclu à la nécessité de mettre en place une

coordination de toutes les expertises en matière de langues polynésiennes pour une mise en commun des ressources, des compétences, des datas et des outils numériques existants en Polynésie française.

L'objectif étant d'augmenter la diffusion et la visibilité digitale de nos langues : à cette fin, il importe d'avoir une seule graphie pour toutes les langues polynésiennes, un seul clavier et l'accès gratuit des outils et des datas au grand public pour permettre leur développement.

A la demande du MCE, le STI a mis en accès libre et gracieux son clavier Langue française/Reo ma'ohi. La DSI a muni les ordinateurs de l'administration du Pays du clavier depuis fin 2022.

Sur le volet de l'immersion linguistique des polynésiens : l'immersion culturelle est insuffisante, elle doit être complétée par une immersion linguistique nécessaire pour la consolidation des acquis de l'enseignement de l'école.

Ce domaine inclut les actions d'augmentation de la production multimédia en langues polynésiennes, de l'usage des langues dans l'espace public et de formation de la société à la gestion du plurilinguisme du plan de 2015.

Le MCE a lancé la première édition de l'évènement pluriannuel TAU AUHUNE lors de la semaine du 25 novembre 2022 à Matarii. L'évènement qui sera pluriannuel, se déroule sur une semaine et réunit les services et établissements du secteur culturel, le CAPL et le Lycée Hôtelier d'Outumaoro. L'objectif de cette évènement est de rendre visible la position transversale des langues dans les secteurs de la culture, de l'environnement, de la pêche, de l'agriculture, de la restauration.

Il poursuit également la mise en œuvre de l'affichage bilingue (circulaire n° 5085 PR du 14/08/2020) en venant en appui aux services de l'administration qui le souhaitent.

Sur le volet de la valorisation de l'expertise linguistique et culturelle : cette valorisation entre dans le cadre des travaux du schéma directeur des langues de Polynésie française en cours d'amorce.

10.2 Programme 909 01/969 01 : enseignement primaire

10.2.1 Bilan des orientations stratégiques

Le programme de l'enseignement primaire concerne 32 167 élèves (26 649 dans le public, 5 518 dans le privé) scolarisés dans 182 écoles publiques et 20 écoles privées.

La Polynésie française se donne pour objectif que chaque élève maîtrise le socle commun de connaissances, de compétences et de culture (S4C).

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture (S4C) concerne les élèves du CP à la 3^e. Il rassemble l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes que l'élève doit acquérir pour réussir sa scolarité. Des évaluations sont réalisées tout au long de l'année et leur suivi est intégré au Livret Scolaire Unique (LSU). La Polynésie française a aussi opté pour le protocole national d'évaluations réalisées en début de CP, mi-CP et CE1.

Les résultats des élèves sont, pour partie, le produit des compétences professionnelles des enseignants. Leur formation est donc une priorité. Le plan de formation du 1^{er} degré est assuré pour un montant en fonctionnement de 63,5 millions F CFP de crédits inscrits et une consommation de 54,6 millions F CFP.

S'agissant de l'accompagnement des missions pédagogiques des enseignants et du suivi de leur carrière, 50,1 millions F CFP ont été consommés. Ces dépenses permettent aux inspecteurs du premier degré et aux équipes pédagogiques d'accomplir leurs missions (frais de déplacement des IEN et conseillers pédagogiques) et de prendre en charge les indemnités forfaitaires de changement de résidence.

La mise en place d'un espace numérique de travail (ENT) a été la priorité n°1 des assises du numérique éducatif ; elle a été validée par la ministre en charge de l'éducation et présentée au CESEC et à la commission "éducation" de l'APF. Elle est conduite en deux phases : expérimentation et déploiement éventuel pour un montant de 26 millions F CFP à répartir en part égale entre l'enseignement primaire (13 millions) et l'enseignement secondaire (13 millions). L'appel d'offre de ce marché public a été lancé mais a été déclaré sans suite pour des motifs d'intérêt général. En effet, la sécurité juridique du marché qui aurait été conclu n'était pas garantie et il fallait redéfinir le projet pour prendre en compte les difficultés de connexion dans les archipels. Un nouvel appel d'offre a été lancé pour la rentrée de septembre 2023.

L'accompagnement du numérique éducatif dans les écoles est réalisé par la mise à disposition de matériel informatique géré par les circonscriptions pédagogiques du premier degré – dépenses en investissement de 60 millions F CFP de crédits inscrits avec une consommation de 38,5 millions F CFP. Pour faire face à la fermeture de l'EAG, la DGEE s'est dotée d'un bureau des marchés publics en septembre 2022. Ce bureau a

lancé et finalisé le marché dédié à l'achat du matériel informatique. Le déploiement du numérique éducatif sera poursuivi en 2023.

10.2.2 Bilan des réformes

Réforme importante mise en œuvre à la rentrée 2022, la scolarisation obligatoire des élèves dès l'âge de trois ans se traduit par une hausse de la scolarisation. Le nombre d'écoliers âgés de trois ans augmente depuis 2020 (+7 élèves entre 2020 et 2021 et +95 élèves entre 2021 et 2022) alors même que le nombre de naissances diminue. L'observation des taux de scolarisation à deux et trois ans le confirme. Il correspond au rapport du nombre d'élèves d'un âge déterminé sur le nombre d'enfants de cet âge (dans la population). En 2020, les taux de scolarisation à deux ans et à trois ans étaient respectivement de 24,4 % et 87,2 %. Ils étaient en 2021 de 28,3 % et 88,4 %. Ils sont à la rentrée 2022 de 31,0% et de 96,5%. La part d'élèves des élèves de trois ans inscrits à l'école sur le nombre de naissances vivantes connaît un bond de 8,1 points entre la rentrée 2021 (88,4 %) et 2022(96,5 %).

10.2.3 Bilan des objectifs de performance

Des faiblesses sont révélées par les évaluations nationales passées en début de CP, milieu de CP, début de CE1, début de sixième, début de seconde. En début de CP, les résultats concordent avec les résultats nationaux. Ils témoignent d'un travail efficace en maternelle. Au milieu du CP, on observe un écart avec les moyennes nationales et un ralentissement des apprentissages. Au CE1, ce décrochage est particulièrement net en compréhension de la lecture, en résolution de problèmes et dans la maîtrise des opérations. Ces difficultés sont confirmées lors des évaluations de début de sixième en compréhension de l'écrit, en fluence, en résolution de problèmes. La difficulté pour lire et comprendre un texte d'une partie de la jeunesse polynésienne se vérifie aussi lors des journées défense et citoyenneté avec 26 % de jeunes en difficultés de lecture. Une problématique importante du système éducatif réside ainsi dans les difficultés d'apprentissages d'une partie des élèves.

Objectif n° 1 - Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences du socle

Objectif n°1 - Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences du socle								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Pourcentage d'élèves maîtrisant en fin de CE2 les compétences du palier 1 du socle commun	%	72,38%	72,65%	73%	69,05%	69,05%	73,50%	75,00%
Indicateur 1.2 : Pourcentage de modules de formation mis en œuvre par rapport à ceux inscrits au plan de formation du 1 ^{er} degré	%		(1)	20%	44,06%	44,06%	40,00%	45,00%
Sources des données : Livret Scolaire Unique du CP à la troisième (LSU) et Rapport ESPE - DFCI/DGEE Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - Nombre d'élèves scolarisés en classe de CE2, quelque soit leur classe d'âge, qu'ils soient redoublants ou non, ayant une "maîtrise satisfaisante" et une "très bonne maîtrise" des composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en fin de cycle 2 (CP, CE1, CE2) / Nombre total d'élèves scolarisés en CE2 Indicateur 1.2 - Nombre de modules de formation mis en œuvre pour le personnel du 1 ^{er} degré / Nombre de modules inscrits dans le plan de formation du 1 ^{er} degré Autres commentaires : (1) Nouvel indicateur : création du département de la formation à la DGEE								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Le pourcentage d'élèves maîtrisant les composantes S4C en fin de CE2 baisse à 69,05 % en 2022 (72,65 % en 2021).

La part des élèves en situation de fragilité et de difficulté scolaire s'amplifie entre les évaluations de début de CP et celles de CE1, que ce soit en français (9,19 % d'élèves sont en difficulté à l'entrée en CP, contre 14,39 % mi-CP, et 13,28 % à l'entrée en CE1 soit +4,09 points entre le CP et le CE1) ou en mathématiques (9,61 % d'élèves en difficulté à l'entrée en CP contre 21,88 % mi-CP, et 21,56 % à l'entrée en CE1, soit +11,95 points entre le CP et le CE1).

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Les leviers de la formation et de l'accompagnement des enseignants sur les apprentissages fondamentaux seront renforcés avec, outre les formations inscrites au PAF (plan annuel de formation), l'activation des plans mathématiques et français en grande section de maternelle et au CP.

10.2.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
909/969 01 - ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	104 798 014	38 530 675	143 328 689
<i>Conduire tous les élèves à la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun</i>	50 195 400		50 195 400
<i>Accompagnement des missions pédagogiques des enseignants et suivi de leur carrière</i>	54 602 614		54 602 614
<i>Mise en oeuvre du plan de formation continue</i>	0		0
<i>Mise en place d'un espace numérique de travail - ENT</i>		38 530 675	38 530 675
<i>Accompagner le développement du numérique éducatif</i>			

10.2.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

10.2.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

10.2.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

10.3 Programme 909 02/969 02 : enseignement secondaire

10.3.1 Bilan des orientations stratégiques

Le programme de l'enseignement secondaire concerne environ 29 400 élèves (21 351 dans le public, 8 071 dans le privé), 66 structures publiques (dont 20 CJA) et 15 privées.

La Polynésie française se donne pour objectif que chaque élève ait au moins un diplôme de niveau 3 (CAP, CPAP, BEP), *a fortiori* un diplôme de niveau 4 (baccalauréat).

La persévérance dans les études passe, entre autres facteurs, par des établissements en bon état offrant une qualité de vie et de travail, et dont le maillage ainsi que les capacités d'accueil correspondent à la démographie scolaire.

La mobilisation de la communauté éducative en faveur de la persévérance scolaire et pour faire revenir en classe les élèves qui s'en étaient éloignés depuis la crise sanitaire, commence à porter des fruits. Ainsi le constat officiel des effectifs du mois d'octobre 2022 fait état de 257 élèves supplémentaires présents dans les classes des écoles par rapport à la prévision qui avait été effectuée il y a un an et de 262 élèves supplémentaires présents dans les classes des collèges et lycées. Au total donc la rentrée 2022 s'est faite avec 519 élèves de plus que les prévisions.

10.3.2 Bilan des réformes

La réforme du baccalauréat général qui consiste à supprimer les séries, à diminuer le nombre des épreuves écrites terminales et à augmenter le poids du contrôle continu s'applique en Polynésie française. Les élèves polynésiens s'y sont bien adaptés.

En 2022, les taux de réussite ont été excellents : 91,8 % au baccalauréat général, 90,6 % au baccalauréat technologique, 82 % au baccalauréat professionnel. Les résultats au baccalauréat professionnel de la Polynésie française se rapprochent de ceux du national (82,0 % contre 82,3 %). L'écart entre les résultats du Pays et ceux de la métropole aux baccalauréats général et technologique se stabilise. En juin 2022, il est de -2,6 points contre -3 points en 2021.

Lors de la session 2022, la proportion de bacheliers d'une génération s'établit à 64,60 % en 2022 (82,8 % au national en 2021 et 70 % affichés comme objectif dans la charte de l'éducation), et se compose des taux d'accès des différentes voies : 23,6 % en professionnel (21,8 % au national en 2020), 16,28 % en technologie (16,3 %) et 24,71 % en général (44,7 %). Les taux d'accès des voies générales et professionnelles sont proches l'un de l'autre en Polynésie française, marquant ainsi une demande sociale présente dans les milieux culturellement défavorisés : stratégie « utilitariste » dès la fin de 3^e, avec une préférence pour la voie professionnelle.

Le taux de réussite au DNB s'améliore de trois points de pourcentage en 2022 comparativement à 2021 (77,5 % contre 74,22 %).

10.3.3 Bilan des objectifs de performance

Objectif n° 1 – Conduire le maximum de jeunes à l’obtention du diplôme correspondant à leur cycle de formation

Objectif 1 : Conduire le maximum de jeunes à l'obtention du diplôme correspondant à leur cycle de formation								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1-1 : Taux de réussite au DNB	%	84,54%	74,22%	76%	77,51%	77,54%	77%	78%
Indicateur 1-2 : Taux d'accès au baccalauréat pour une génération	%	66,33%	64,82%	66,75%	64,39%	64,60%	67%	67%
Indicateur 1-3 : Taux de réussite au baccalauréat GT	%	94,01%	92,20%	91%	92,01%	91,77%	93%	93%
Indicateur 1-4 : Pourcentage de modules de formation mis en œuvre par rapport à ceux inscrits au plan de formation du 2 nd degré	%	-	31,00%	50%	64,36%	61,32%	60%	65%
Indicateur 1-5 : Nombre d'enseignants formés au module d'histoire du nucléaire	%	16%	24%	25%	74%	74,00%	75%	80%
Sources des données : Indicateurs 1.1 et 1.3 - Cyclade Indicateur 1.2 - Cyclade et données ISPF Indicateur 1.4 - DFCI/DGEE Indicateur 1.5 - DFCI/DGEE Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - Nombre d'élèves de l'enseignement public, candidats à la voie professionnelle ou générale admis au DNB / Nombre d'élèves de l'enseignement public, présents aux épreuves du DNB de la voie professionnelle ou générale. Indicateur 1.2 - Il s'agit de la proportion des bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient à chaque âge les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge. [L'effetif de la voie professionnelle n'est pas ôté du calcul pour préserver une lisibilité des résultats entre différents documents] Indicateur 1.3 - Nombre d'élèves de l'enseignement public, candidats à la voie technologique ou générale admis au baccalauréat / Nombre d'élèves de l'enseignement public, présents aux épreuves du baccalauréat de la voie technologique ou générale. Indicateur 1.4 - Nombre de modules de formation mis en œuvre pour le personnel du 2 nd degré / Nombre de modules inscrits dans le plan de formation du 2 nd degré Indicateur 1.5 - Nombre d'enseignants du 2 nd degré formés au module d'histoire du nucléaire.								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

La réforme du baccalauréat consiste à supprimer les séries, à donner plus de poids au contrôle continu et moins aux épreuves écrites et orales passées en fin d'année scolaire. Sa mise en œuvre s'est traduite par de bons résultats en Polynésie française.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

La formation des personnels notamment ceux des archipels éloignés et l'organisation des sessions d'examen ont été fortement perturbées par la crise COVID en 2020 et 2021. En 2022, le pourcentage de modules de formation mis en œuvre par rapport à ceux inscrits au plan de formation du 2nd degré est de 61,32 % et le nombre d'enseignants formés au module d'histoire du nucléaire est de 74,00 %.

Pour consolider la mise en œuvre effective des actions de formations projetées, la DGEE développe des formations hybrides ou organisées à distance. Par ailleurs le déploiement des formations d'initiative locale (FIL) au sein des établissements participeront à consolider l'atteinte des objectifs visés, en particulier sur les thématiques transversales et inter-degrés comme le climat scolaire, le numérique, l'école inclusive.

Objectif n° 2 – Réduire les orientations par défaut

Objectif n°2 - Réduire les orientations par défaut								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - % de demandes de poursuites d'études supérieures en Polynésie française, en Métropole et DOM-COM	%	Générale : 96,90% Techno. : 93,52%	Générale : 96,46% Techno. : 96,36%	Générale : 98,5% Techno. : 90,0%	Générale : 98,2% Techno. : 93,6%	Générale : 98,3% Techno. : 93,9%	Générale : 98,75% Techno. : 93,00%	Générale : 98,75% Techno. : 94,00%
Sources des données : PARCOURSUP - DOI / DGEE Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1 - Les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des élèves de terminale lauréats du BAC. L'indicateur cible les élèves de terminale des voies générale et technologique, lauréats du baccalauréat, qui ont exprimé un ou plusieurs vœux de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur (universitaire et hors universitaire) en Polynésie française, en métropole via le portail national PARCOURSUP et qui								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Les taux d'admission des élèves des voies générales et technologiques, respectivement à hauteur de 98,3 % et 93,9 %, demeurent très élevés et dépassent les objectifs de 2022. Ils témoignent de la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et du CIO.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Un déploiement de nouveaux outils de communication sur l'orientation et les parcours de formation devrait permettre de renforcer les choix pour la voie technologiques notamment en STI2D, STL et STAV dont les spécialités sont nécessaires au développement des nouvelles technologies en Polynésie française.

Objectif n° 3 : Améliorer les conditions de travail du personnel et des élèves dans les établissements du 2nd degré

Objectif n°3 – Améliorer les conditions de travail du personnel et des élèves dans les établissements du 2nd degré								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 3-1 : Nombre de programmes d'aménagement ou de travaux en faveur des établissements (internat, plateau sportif, ou agrandissement etc.)	ETAB		25	30	28	28	32	35
Indicateur 3-2 : Nombre d'établissements à construire (nouveaux établissements scolaires)	ETAB	0	0	0	0	0	0	1
<p>Sources des données :</p> <p>Indicateur 3.1 - PCM / DGEE</p> <p>Indicateur 3.2 - PCM / DGEE</p> <p>Mode de calcul des indicateurs :</p> <p>Indicateur 3.1 - Nombre d'établissement à équiper ou d'annexes à réaliser (internat, plateau sportif ou agrandissement, etc).</p> <p>Indicateur 3.2 - Nombre d'établissement à construire (nouveaux établissements)</p>								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Le parc immobilier scolaire est vétuste car la majorité des constructions date d'avant 1990 et nécessite une rénovation ou une restructuration.

La Polynésie française assure les dépenses d'investissement et de fonctionnement pour les 26 collèges et les neuf lycées, répartis sur l'ensemble du territoire.

Une programmation a été finalisée :

- Tranche 2 de la réhabilitation du collège d'Arue : extension du local agents ;
- Phase 3 de la réhabilitation du collège de Mataura à Tubuai ;
- Restructuration du lycée professionnel d'Uturoa ;
- Campus connecté de Raiatea (salle C5) ;
- Campus connecté de Taiohae ;
- Campus connecté de Rangiroa ;
- Construction de deux salles de classe au collège de Paea.

D'autres sont en cours de finalisation :

- Tranche 2 de la réhabilitation du collège d'Arue ;
- Équipements des collèges et lycées ;
- Construction d'un internat au collège d'Atuona ;
- Construction du plateau sportif du collège d'Atuona ;
- Campus connecté de Teva I Uta.

Et quelques-unes, plus complexes, enregistrent des retards dans leur réalisation. Les études ou travaux sont en cours :

- Construction d'un internat au collège d'Atuona : les travaux ont démarré en juillet 2020 pour une durée initiale de 16 mois. Un délai complémentaire a été nécessaire pour finaliser les travaux en raison d'intempéries mais également de l'impact de la Covid-19 sur l'approvisionnement et l'exécution des travaux. A l'heure actuelle, l'avancement de l'opération est de l'ordre de 90%. La mise en exploitation est prévue pour la rentrée scolaire 2023 ;
- Phase 3 de la réhabilitation du lycée Paul Gauguin - en attente de permis de construire ;
- Études pour la restructuration du collège de Nuku-Hiva ;
- Études pour la construction du lycée de Moorea ;
- Construction d'un bâtiment administratif au collège d'Arue - livraison prévue pour août 2023 ;
- Construction d'un internat au lycée Diadème en cofinancement avec l'Agence nationale de rénovation urbaine (appel d'offres prévu en février-mars 2023) ;
- Reconstruction des cuisines pédagogiques et demi-pension au collège de Ua Pou (appel d'offres prévu en février-mars 2023) ;
- Construction de 2 logements de fonction au collège de Makemo (appel d'offres infructueux).

L'Etat participe au financement des travaux et équipements des constructions scolaires.

En 2022, les dépenses au titre de la DGI ont été de 297 413 609 F CFP (*soit 2 492 326,04 euros*), entre les mois de mars et octobre 2022.

Au titre du dispositif ANRU dédié à la construction d'un internat au collège d'Atuona, les liquidations s'élèvent à 135 199 667 F CFP.

Une autre opération en cofinancement avec l'ANRU est prévue, celle de la construction d'un internat au lycée Diadème dont le montant total HT est estimé à 528 millions F CFP. La livraison est prévue en 2025.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

L'effort d'investissement peut être contrarié lorsque les opérations de travaux et de construction dans les établissements ne peuvent se faire sur site occupé. Ils doivent donc être réalisées lors des vacances scolaires qui sont des créneaux courts en Polynésie (un mois l'été, un mois l'hiver, deux semaines en novembre, deux semaines en mars). Pour remédier à cette situation contraignante et limitante, la DGEE va se doter de bâtiments modulaires.

10.3.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
909/969 02 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	1 281 269 128	1 350 747 216	2 632 016 344
<i>Conduire le maximum de jeunes à l'obtention du diplôme correspondant à leur cycle de Dispositifs en faveur de l'accompagnement des élèves (dispositifs d'accompagnement pédagogique, d'accompagnement personnalisé et d'accompagnement éducatif pour permettre à chacun de progresser dans ses apprentissages),</i>			
<i>Dotation globale de fonctionnement (dont 408 MF à l'enseignement du Privé)</i>	1 100 531 088	0	1 100 531 088
<i>Subvention exceptionnelle accordée aux collèges et lycées</i>	148 442 360	0	148 442 360
<i>équipement informatique des collèges et lycées</i>	0	7 041 363	7 041 363
<i>équipements pédagogique des collèges et lycées</i>	0	38 521 940	38 521 940
<i>Mise en œuvre du plan de formation continue du 2nd degré</i>	32 295 680	0	32 295 680
<i>Mise en place d'un espace numérique de travail - ENT</i>	0	0	0
Améliorer les conditions de travail du personnel et des élèves dans les établissements du 2nd degré			
<i>Construction de structure, dont notamment reconstruction cuisine pédagogique et demi-pension du collège Ua Pou et rénovation du collège Makemo)</i>	0	774 219 934	774 219 934
<i>Entretien des structures, à l'équipement des internats et à la sécurisation des établissements scolaires</i>	0	530 963 979	530 963 979

Au titre de la construction de structures, 774 219 934 F CFP ont été mandatés en 2022, pour 34 opérations.

Au titre de d'entretien des structures, à l'équipement des internats et à la sécurisation des internats, 530 963 979 F CFP ont été mandatés et ont concerné des travaux et aménagements divers pour l'ensemble des établissements d'enseignement secondaire et professionnel.

Le Pays a maintenu la dotation globale de fonctionnement des EPEPF, tant pour l'enseignement secondaire que pour l'enseignement professionnel, portant cette enveloppe de 696 786 239 F CFP en 2017 à 812 847 454 F CFP en 2018 et 2019, puis de 1 012 847 454 F CFP en 2020 et de 1 213 505 758 F pour 2021 et 2022.

Le montant des subventions exceptionnelles de 146 564 414 F CFP sur une enveloppe de 148 442 360 F CFP a permis aux établissements d'effectuer des travaux de mise en conformité, de rénovation des salles de classes, de toitures, de mise en place de projets pédagogiques et de participation à des activités culturelles.

La consommation des crédits dédiés à la formation continue du second degré n'a pas atteint les chiffres de 2019 et s'élève à 32,2 millions F CFP contre 16 millions F CFP en 2021 et 2020 et 45,4 millions F CFP en 2019. La mise en place de formation hybride en distanciel a fortement réduit la consommation des crédits qui étaient en grande partie destinés aux déplacements et indemnités de missions.

10.3.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

10.3.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

10.3.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

10.4 Programme 909 03/969 03 : enseignement professionnel

10.4.1 Bilan des orientations stratégiques

- ✚ Au titre du comité polynésien des maisons familiales rurales (CPMFR) :

Le Comité polynésien des MFR aujourd'hui dénommé « Fédération polynésienne des MFR » a entrepris au cours de l'année 2022 de nombreuses réformes majeures sur le plan organisationnel et comptable. Des réformes jugées prioritaires et importantes qui visaient à maintenir et développer l'activité de formation du réseau.

Cette réorganisation du réseau des MFR a été nécessaire suite à la fermeture de la MFR de Papara filles ; une situation qui a mis en exergue les faiblesses de gestion comptable au sein des structures et a permis d'entreprendre les réformes nécessaires pour éviter l'émergence de situations similaires. Cette fermeture a néanmoins simplifié l'atteinte de l'objectif initial qui tendait à la fusion des établissements MFR implantés dans la commune de Papara. Ainsi, la structure Papara garçon devient aujourd'hui le centre administratif pour la gestion des entités filles et garçons.

Cette réorganisation visait en outre la mise en œuvre d'une nouvelle méthode de travail confortée par le déploiement d'outils sécurisés et adaptés qui seront financés par le Pays. Ces outils comptables et informatiques seront déployés au cours du second semestre 2023 et permettront le traitement sécurisé des données comptables et financières.

La formation du personnel demeure une priorité de la FPMFR et c'est dans cette perspective que la FPMFR, en partenariat avec le réseau national des MFR en métropole, s'est doté d'ingénieurs de formation après un parcours de formation de deux années menées en partenariat avec l'Université de Lille. En parallèle, la FPMFR dans le cadre de la réorganisation du traitement comptable dans le réseau a mis en place une action de formation visant à élever le niveau de formation et de connaissances du personnel-ressource ; une action qui sera reconduite sur toute l'année 2023.

La formation des bénévoles responsables dans un système associatif demeure une priorité au regard des fonctions qu'ils occupent et dans cette perspective, un séminaire a été organisé en 2022 afin de fixer les orientations pour les 5 prochaines années et réaffirmer l'engagement de ces derniers.

Sur la poursuite et la conduite des chantiers en cours, la FPMFR est en phase de réceptionner le chantier de la MFR de Vairao. Concernant le chantier de la MFR de Tahaa, ce dernier se poursuit et le chantier sera prévisionnellement livré au mois de juin 2023. En parallèle, le chantier de la MFREO de Taharuu-Papara a été livré au mois d'octobre 2022 et visait à la rénovation, l'aménagement et l'équipement des locaux. De nouveaux projets en investissement ont été adoptés au collectif budgétaire du Pays en 2022 et visent à l'informatisation de la comptabilité du réseau des MFR et l'acquisition de divers matériels de transport.

✚ Au titre de l'établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPEFPA) :

L'établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPEFPA) intervient dans le cadre de la politique du Pays en matière de développement du secteur primaire, conformément aux orientations du schéma directeur « agriculture » en Polynésie française 2021-2030, ainsi qu'au Projet polynésien de l'enseignement agricole (PPEA) 2021-2025.

Les trois centres qui le composent (LPA, CFPPA, Exploitation agricole) participent à cette réalisation en déclinant les cinq missions dévolues à l'enseignement agricole :

- Formation initiale : le lycée accueille chaque année environ 230 jeunes polynésiens dans les cycles de formation CAPA, bacs professionnels, bac technologique et BTS. Cette offre de formation s'est étoffée dès la rentrée scolaire 2022 pour intégrer les orientations du PPEA (augmentation du nombre d'élèves accueilli dans l'enseignement agricole), avec l'ouverture d'une classe de CAPA Cette évolution se poursuivra à la rentrée 2023 avec l'ouverture d'une seconde classe de CAPA, et en 2024 avec l'ouverture d'un second BTS. Cette dynamique nécessite une meilleure visibilité des formations agricoles auprès des jeunes à travers une présence soutenue dans les différents médias. L'EPEFPA a bénéficié pour cela de crédits du Pays qui ont permis de réaliser diverses actions de communication telles que la définition d'une charte graphique, de spots télé et radio, ... pour un montant global de l'ordre de 6 millions F CFP.
- Formation professionnelle continue : le CFPPA, offre la possibilité à un public adulte d'acquérir ou de compléter une qualification ou une spécialisation. En 2022, le CFPPA a accentué le déploiement du dispositif initié en 2019 « formation à l'installation en agriculture » (FIA), avec notamment l'ouverture d'une promotion dans l'archipel des Marquises. Il a également poursuivi la réalisation de formations courtes dans le domaine de l'agriculture biologique et de l'agro-foresterie.
- Développement, expérimentation et recherches agricoles : les activités de l'Exploitation agricole, sont conduites de façon démonstrative en direction des apprenants et des professionnels de l'agriculture. Pour mener à bien cette mission, l'exploitation conduit une importante opération de remise à niveau

de son patrimoine bâti, pour laquelle elle sollicite un fort soutien du Pays en investissements. Un poste de chargé de production de références en maraichage biologique et agroforesterie a été créé pour valoriser les données technico-économiques issues de l'exploitation agricole à l'attention de l'ensemble de la filière en Polynésie, pour un coût global de 7 millions F CFP. Dans la droite ligne des orientations du schéma directeur agriculture 2021-2030, l'exploitation agricole a mené à bien sa conversion à l'agriculture biologique, validée par l'organisme certificateur Bio-fetia. L'exploitation agricole joue ainsi pleinement sa mission d'exemplarité en direction des apprenants, jeunes et adultes.

- Coopération internationale : depuis la rentrée scolaire 2022, une chargée de mission coopération internationale complète l'équipe enseignante. Elle renforce les actions déjà existantes au sein de l'établissement sur crédits Erasmus (stages professionnels en Europe). Un premier évènement a eu lieu avec la journée Erasmus Days organisée en novembre, avec participation de délégations belge et hongroise. De plus, dès le deuxième semestre 2022, les étudiants de l'établissement sont partis en Nouvelle Calédonie étudier l'organisation agricole du territoire, sur des crédits du plan de relance dédiés à cette action.
- Insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et adultes : la poursuite des dispositifs WEI et PLEI dans leur intégralité depuis la rentrée scolaire 2021 repositionne l'EPEFPA comme acteur central de la formation agricole en Polynésie française, en garantissant des conditions d'accueil et d'études optimales pour les apprenants, quel que soit leur origine géographique, à l'intérieur et même hors des frontières de la Polynésie française.

✚ Au titre de l'éducation et des enseignements :

L'enseignement professionnel scolarise 4 216 élèves dans les Centres d'éducation aux technologies appropriées au développement (CETAD) et lycées professionnels publics et 1 187 élèves dans les établissements privés.

Il scolarise au total plus de la moitié des lycéens. Il joue ainsi un rôle important pour l'accès à la diplomation et à la qualification des élèves.

Le rapprochement du monde de l'éducation et du marché du travail est un des enjeux majeurs des réformes en cours, et concerne particulièrement le lycée professionnel. Pour accompagner cette rénovation, les programmes et l'organisation du lycée professionnel ont été revus. Les offres de filières ont été réorganisées pour plus de lisibilité et de correspondance avec le marché du travail et le besoin de proximité pour les élèves des îles éloignées, en particulier dans les CETAD. En 2022, toutes les formations du certificat polynésien d'aptitude professionnelle (CPAP) Petite et moyenne hôtellerie (PMH) des CETAD ont été intégrées au campus des métiers et des qualifications hôtellerie et restauration de la Polynésie française afin de favoriser les parcours ascendants.

10.4.2 Bilan des réformes

✚ Au titre de l'établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPEFPA) :

Le projet de lycée de Moorea avec une direction unique assurée par le ministère de l'agriculture reste un sujet à structurer, même si les tutelles (agriculture et éducation) sont en phase sur le projet. Il était prévu en 2022 une mission en métropole pour étudier le fonctionnement d'établissements présentant ce type de montage juridique et administratif (Montpellier, Poitiers-Kyoto, Rennes Le Rheu et Bourcefranc) afin d'identifier les points de vigilance à maîtriser et les écueils à éviter. Celle-ci n'a pas eu lieu en raison du contexte sanitaire et de contraintes logistiques. Maintenant que le contexte sanitaire le permet, il est nécessaire pour avancer de prévoir cette mission en métropole en 2023. Elle permettra de définir de façon éclairée le montage juridique, administratif et financier du futur lycée de Moorea. Il restera alors à établir une convention de partenariat entre les 2 ministères de tutelle pour envisager leur contribution respective au fonctionnement de l'entité juridique qui sera créée avec une direction unique assurée par le ministère de l'agriculture.

✚ Au titre de l'éducation et des enseignements :

Les formations des CETAD sont en cours de recentrage sur les domaines d'une part de la petite ou moyenne hôtellerie et d'autre part de la gestion et de l'exploitation du milieu marin (GEMM). Leurs grilles horaires et leurs référentiels de formation ont été rénovés. Un certificat polynésien des métiers d'art (CPMA) a été créé à l'instar des CPAP dont la sculpture sur bois au CETAD de Taiohae (îles Marquises). Une attention forte est apportée au développement de passerelles d'orientation pour faciliter la poursuite d'études : création de douze places en 1ère pro STHR destinées à l'accueil de jeunes titulaires d'un CPAP PMH ; création de douze places en bac pro MELEC destiné aux élèves de CPAP polyvalent du bâtiment (PB), dans un cadre de poursuite d'études post-CAP.

L'enseignement professionnel contribue à l'élévation du niveau de formation par la proportion élevée d'élèves de sections de techniciens supérieurs issus de la voie professionnelle. Un pourcentage minimum de 35 % en moyenne de bacheliers professionnels est pratiqué depuis la rentrée 2018. Dans la pratique, il est régulièrement dépassé puisqu'il avoisine, à la rentrée 2022, 40 %.

Le campus des métiers et des qualifications de l'hôtellerie et de la restauration du Pacifique, tradition de l'accueil et du partage en Polynésie française poursuit son développement. Il s'est structuré sur le plan juridique et fédère toute la profession, des pensions de famille à l'hôtellerie de luxe, et les opérateurs de formation. Il est un acteur du développement de l'apprentissage. Ainsi, à la rentrée 2022, des formations pour apprentis (avec le statut de demandeur d'emploi dans l'attente de l'ouverture aux apprenants) commencent à être mises en place au sein de mentions complémentaires (MC) au lycée hôtelier de Tahiti et au lycée de Bora Bora. Par ailleurs, un dispositif préparatoire à l'apprentissage sera mis en place de manière expérimentale au sein de la MLDS afin d'amener des jeunes sortis du système scolaire ou des jeunes intéressés par l'apprentissage.

10.4.3 Bilan des objectifs de performance

 Au titre du comité polynésien des maisons familiales rurales (CPMFR) :

Objectif n° 1 : Favoriser la réussite scolaire et l'insertion des jeunes

Objectif n°1 – Favoriser la réussite scolaire et contribuer à l'insertion des jeunes								
Dispenser la formation pédagogique initiale et continue du personnel des MFR afin de favoriser un enseignement de qualité par un accompagnement adapté.								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Gble
Indicateur 1.1 – Effectif des élèves inscrits aux examens du DNB	Nb	111	80	94	86	86	92	92
Indicateur 1.2 – Taux de réussite au DNB	%	52,25 %	47,50 %	47,04 %	41,86 %	41,86 %	47,20 %	47,20 %
Indicateur 1.3 – Effectif des élèves inscrits aux examens du CAP	Nb	101	100	98	79	79	93	93
Indicateur 1.4 – Taux de réussite au CAP	%	87,13 %	66,00 %	71,36 %	79,75 %	79,75 %	77,63 %	77,63 %
Sources des données : Fédération polynésienne des maisons familiales rurales*(CPMFR) Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 – l'effectif d'élèves inscrits aux examens du DNB est calculé à partir des états d'inscriptions. Indicateur 1.2 – le taux de réussite au DNB est calculé à partir du nombre d'élèves inscrits aux examens. Indicateur 1.3 – l'effectif d'élèves inscrits aux examens du CAP est calculé à partir des états d'inscriptions. Indicateur 1.4 – le taux de réussite au CAP est calculé à partir du nombre d'élèves inscrits aux examens. Autres commentaires : Les prévisions PAP 2022 et 2023 ont été estimés d'un point de vue des effectifs en établissant une moyenne des élèves inscrits aux examens sur les 5 dernières années.								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

La tendance à la baisse du nombre d'élèves inscrits aux examens est en corrélation avec la baisse générale des effectifs constatés depuis 2021. Cette baisse des inscriptions aux examens s'explique aussi par le décrochage scolaire qui s'est renforcé depuis la période Covid et les périodes de confinement qui ont entraîné des déscolarisations.

Sur la tendance à la baisse du taux de réussite aux DNB, cette dernière s'explique en partie par un faible niveau des élèves lors de leur entrée en MFR auquel se conjugue pour la majorité de réelles difficultés familiales.

Sur les résultats au CAP, le taux de réussite se stabilise autour de 70 à 80 % annuellement.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

L'accompagnement et le suivi du jeune dans sa formation demeure la priorité au sein des équipes pédagogiques en MFR. La vie résidentielle contribue principalement à la formation citoyenne du jeune.

Dans la perspective de stabiliser les effectifs, les MFR ont développé des activités périscolaires qui permettent aux jeunes de trouver une motivation supplémentaire dans leur parcours de formation. Des campagnes et outils d'information/de communication sont en cours d'élaboration.

Tenant aux difficultés rencontrées par les jeunes dans leur parcours de formation et dans la perspective de favoriser leur réussite aux examens, les MFR ont mis en place des classes de soutien permettant l'accompagnement des jeunes en difficultés. Des dispositifs montés en partenariat avec la DFSE et des acteurs locaux.

 Au titre de l'établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPEFPA) :

Objectif n° 1 : Consolider la mise en œuvre du dispositif « formation à l'installation en agriculture (FIA) »

Objectif n°1 - Consolider la mise en œuvre du dispositif "formation à l'installation en agriculture" (FIA)								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de stagiaires ayant suivi tout le parcours de formation (formation de septembre à août)	Nb	7	13	38	38	30	26	60
Indicateur 1.2 - Coût de la formation hors prise en charge CAE	F CFP	4 000 000	14 000 000	45 000 000	45 000 000	25 000 000	38 000 000	48 000 000
Sources des données : EPEFPA Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du tableau de bord de suivi des sessions FIA Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir du tableau de bord de suivi des sessions FIA Autres commentaires :								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

En 2022, le CFPPA a fait fonctionner en simultané quatre promotions FIA :

- Deux promotions « sortantes » ayant démarré en 2021 qui se retrouvaient en fin de parcours FIA : la promotion n° 3 délocalisée aux Iles-sous-le-Vent (Raiatea) avec 17 élèves sortants, et la promotion n°4 des Iles-du-Vent (Tahiti) avec 13 élèves sortants ;
- Deux promotions « entrantes » ayant démarré en 2022 qui se retrouvaient en début de parcours FIA : la promotion n° 5 des Iles-du-Vent (Tahiti) avec 14 élèves entrants, et la promotion n° 6 délocalisée aux Marquises (Nuku Hiva) avec 12 élèves entrants.

Le coût constaté s'établi aujourd'hui à 12 millions F CFP pour la mise en œuvre d'une formation aux IDV et 18 millions F CFP pour une formation délocalisée (ISLV ou Marquises).

Cette gestion en simultané de quatre promotions, dont deux délocalisées (Raiatea et Nuku Hiva), a été possible via le recours à des partenaires locaux pour mettre en œuvre et animer les actions FIA, le CFPPA assurant la coordination générale pour un fonctionnement homogène et fluide du dispositif.

Après 4 promotions terminées et 2 promotions en cours depuis le début du dispositif (2019), les deux constats qui nécessitent des ajustements sont les suivants :

- Un niveau hétérogène des stagiaires ;
 - Des stagiaires sortants qui n'ont pas terminé leur étude prévisionnelle d'installation (EPI), ce qui ne leur permet pas de déposer un dossier ICRA.
- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Sur la base des éléments constatés, il convient de mettre en place dès l'année 2023 un accompagnement individualisé des stagiaires :

- Pendant la formation, pour de la remise à niveau ;
- Après la formation, pour finaliser l'EPI de chaque stagiaire sortant et le dépôt de leur dossier ICRA.

Ce coût supplémentaire est prévu dans l'enveloppe allouée par le Pays de 48 millions F CFP par an pour la mise en œuvre de 3 sessions de formation annuelles (1 au IDV et 2 délocalisées) accueillant au total 60 stagiaires.

Objectif n° 2 : Préparer l'avenir de l'agriculture polynésienne par un enseignement et une formation professionnelle adaptés

Objectif n°2 - Préparer l'avenir de l'agriculture polynésienne par un enseignement et une formation professionnelle adaptés								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Evolution du nombre d'élèves diplômés	Nb	70	85	70*	54*	54*	54*	65*
Indicateur 2.2 - Nombre de sessions de formations courtes (appui aux filières)	Nb	21	37	20	30	29	35	35
Indicateur 2.3 - Nombre de sessions de formations longues (dont FIA)	Nb	2	2	5	5	4	5	6
Sources des données : EPEFPA Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1 - indicateur calculé à partir des effectifs prévisionnels établissement : [effectifs fin de cycle (Term. + BTS 2)*90%]. *indicateur rebasé à compter de la session d'examens 2022 sur les seuls bac pro, bac techno et BTS car arrêt de la délivrance du BEPA Indicateur 2.2 - indicateur calculé à partir des actions de formations courtes à destination des professionnels Indicateur 2.3 - indicateur calculé à partir des actions de formation longues à destination des porteurs de projet, demandeurs d'emploi et reconversion professionnelle Autres commentaires :								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Formation initiale scolaire :

Les résultats aux examens de la session 2022, tous diplômés confondus, sont de 89 % de réussite (54 élèves reçus), en amélioration de 4 points par rapport à l'année précédente. Ces résultats doivent être considérés comme très satisfaisants, dans le contexte de confinement liée au COVID qui a fortement perturbé le démarrage de l'année scolaire 2020-2021.

Le LPA a accueilli 225 élèves à la rentrée 2022. Les effectifs sont stables par rapport à 2021, malgré l'ouverture d'une classe supplémentaire qui augmente la capacité d'accueil de l'établissement de 16 élèves.

Formation professionnelle continue :

Le CFPPA a réalisé 33 actions de formation :

- 4 formations longues (FIA) à cheval sur les années civiles 2021 et 2022, au bénéfice de 56 stagiaires (porteurs de projets) ;
- 29 actions de formation courtes, principalement sur Tahiti et Moorea, au bénéfice de 254 stagiaires (professionnels).
- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Formation initiale scolaire :

Action sur l'attractivité des formations : la stratégie de communication initiée en 2020 pour mieux faire connaître les métiers de l'agriculture et les formations qui y préparent se poursuit en 2022. Cette communication portée par l'EPEFPA cible les publics suivants : élèves de collèges et leurs parents, professeurs principaux des classes de 3^{ème}, services d'orientation des élèves (DGEE). Les supports de cette communication sont les médias locaux (spots radio, émission télévisée, presse) et les réseaux sociaux. Dans cette dynamique, il est envisagé la mise en place d'un ETP chargé de communication de l'EPEFPA à la rentrée scolaire 2023. Dans cette attente, l'accent est mis sur des déplacements systématiques dans les collèges de l'éducation nationale pour présenter aux élèves en classes d'orientation les formations de l'EPEFPA.

Action sur l'élargissement du vivier de recrutement des élèves : comme prévu dans le projet polynésien de l'enseignement agricole (PPEA), il sera mis en place de façon expérimentale dans la classe de 2^{nde} GT du collège de Huahine un enseignement de type EATDD (Ecologie, agronomie, territoire et développement durable), afin de faire découvrir aux élèves le monde de l'agriculture et plus généralement des sciences du vivant. L'objectif est d'élargir le vivier de recrutement des classes de 1^{ère} ouvertes dans les 3 lycées agricoles (1 public et 2 privés) de la Polynésie.

Action sur l'accueil des internes dans l'établissement : l'EPEFPA poursuit en 2022 le dispositif d'accueil de week-end et petites vacances WEI-PLI mis en place en 2021. Ce dispositif est un service rendu aux usagers qui facilite la scolarisation dans l'établissement des élèves originaires des autres îles. Outre apporter du bien-être aux élèves, ce dispositif permet un meilleur encadrement des devoirs afin de lutter contre le décrochage scolaire.

Formation professionnelle continue :

En 2021 et 2022, une réflexion de fond a été engagée en interne pour redéfinir les actions du centre par rapport au public formé. Cela devrait se traduire par :

- Une amélioration du nombre de dossiers ICRA déposés par les stagiaires sortant des FIA ;
- Une évolution des formations courtes pour mieux répondre aux attentes des professionnels et des partenaires institutionnels du secteur.

Pour répondre aux besoins de la filière « bois local », il est prévu le recrutement d'un formateur en 2023.

✚ Au titre de l'éducation et des enseignements :

Objectif n° 1 – Conduire le maximum de jeunes à l'obtention du diplôme correspondant à leur cycle de formation

Objectif n°1 - Conduire le maximum de jeunes à l'obtention du diplôme correspondant à leur cycle de formation								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
1-1 : Taux d'abandon en 2nd PRO*	%	7,35%	7,26%	9,30%	-	10,49%	9,20%	9,00%
1-2 : Taux d'abandon en 1ère CAP*	%	19,61%	24,31%	21,25%	-	26,79%	21,00%	20,75%
1-3 : Taux de réussite au CAP	%	89,48%	78,83%	80,00%	83,14%	82,65%	81,00%	82,00%
1-4 : Taux de réussite au BAC PRO	%	89,76%	83,64%	83,80%	82,01%	82,16%	84,00%	84,15%
1-5 : Taux de réussite au CPAP	%	93,39%	96,49%	96,50%	92,31%	92,31%	96,75%	96,80%
Sources des données :								
Indicateur 1.1 - Bases élèves 2nd degré N et N+1								
Indicateur 1.2 - Bases élèves 2nd degré N et N+1								
Indicateur 1.3, 1.4, 1.5 - BEX/DGEE - Statistiques des examens V1								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 1.1 - Les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des élèves inscrits en 2nde PRO l'année N et non retrouvés l'année N+1.								
Nombre d'élève de 2nde PRO en N et non retrouvés en N+1 / Nombre d'élèves inscrits en 2nde PRO l'année N								
Indicateur 1.2 - Les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des élèves inscrits en 1ère année de CAP et non retrouvés l'année N+1.								
Nombre d'élève en 1ère CAP en N et non retrouvés en N+1 / Nombre d'élèves inscrits en 1ère CAP l'année N								
Indicateur 1.3 - Les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des élèves qui se présentent aux épreuves du CAP.								
Indicateur 1.4 - Les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des élèves qui se présentent aux épreuves du BAC PRO.								
Indicateur 1.5 - Les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des élèves qui se présentent aux épreuves du CPAP.								

■ *Commentaire et analyse des résultats*

Le taux d'abandon en seconde professionnelle et en première CAP progresse mais il est cette année à interpréter avec précaution car une approche plus fine des élèves non retrouvés a été adoptée. En 2022, le taux d'abandon en première année du baccalauréat professionnel et en première année de CAP sont respectivement de 10,49 % et 26,79 % soit près d'un point et de cinq points de plus que prévu.

Les CPAP participent à la lutte contre le décrochage scolaire par les formations offertes dans les archipels éloignés (CPAP et certificat polynésien des métiers d'art- CPMA). Les résultats au CPAP sont excellents avec un taux de réussite au-dessus des 90 % depuis 2020. En baccalauréat professionnel, le taux de réussite en 2022 est de 82,16 %.

Le taux de réussite au CAP est en tendance croissante depuis 2019. En 2020, lors de la période Covid, il atteint exceptionnellement le taux de 89,48 %. Il est aujourd'hui à 82,65 % soit à près de 2 points au dessus-des objectifs.

■ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Dans le cadre du développement des formations liées au milieu marin, des sections CPAP GEMM ont récemment ouvert dans deux CETAD ainsi qu'un baccalauréat professionnel aquaculture dans un établissement relevant du ministère de l'agriculture. Un volet de réflexion est mené pour développer des formations complémentaires d'initiative locale (FCIL).

Objectif n° 2 - Réduire les orientations par défaut

Objectif n°2 : Réduire les orientations par défaut								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2-1 : Pourcentage de demandes de poursuites d'études supérieures en Polynésie française, en Métropole et DOM-COM	%	Professionnelle : 57,13%	Professionnelle : 75,3%	Professionnelle : 76,0%	Professionnelle : 76,2%	Professionnelle : 78,6%	Professionnelle : 77,0%	Professionnelle : 77,5%
Sources des données :								
Indicateur 2.1 - PARCOURSUP - DOI / DGEE								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 2.1 : - Les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des élèves de terminale lauréats du BAC. L'indicateur cible les élèves de terminale de la voie professionnelle, lauréats du baccalauréat, qui ont exprimé un ou plusieurs voeux de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur (universitaire et hors universitaire) en Polynésie française, en métropole via le portail national PARCOURSUP et qui ont accusé réception d'au moins une proposition.								

■ *Commentaire et analyse des résultats*

En 2022, les demandes de poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur de la part des élèves de terminale de la voie professionnelle atteignent 78,6% dépassant de deux points les objectifs et plus de 20 points le taux de 2020.

■ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Les prochaines politiques d'actions s'articuleront autour de l'élévation de qualification, en permettant aux bacheliers de poursuivre des études en BTS, MC et FCIL, mais également de bénéficier d'une insertion rapide avec par exemple l'accompagnement vers l'apprentissage pour ceux qui n'envisageront pas de poursuites d'études.

10.4.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
909/969 03 - ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	863 159 874	71 000 000	934 159 874
CFPPA - Programme FIA	45 000 000		45 000 000
CFPPA - Fonctionnement général	66 000 000		66 000 000
CFPPA - Programme forêt	8 000 000		8 000 000
LPA - Fonctionnement général	36 000 000		36 000 000
LPA - Communication (Action nouvelle)	6 000 000		6 000 000
LPA - Accueil élèves internat week end et petites vacances "WEI-PLI" (Action nouvelle)	16 000 000		16 000 000
EA - Production de références AB et agroforesterie (Action nouvelle)	7 000 000		7 000 000
EA - Remise à niveau du patrimoine bâti			0
Favoriser la réussite scolaire et contribuer à l'insertion des jeunes			0
Action de formation du personnel des MFR et du CPMFR	8 000 000		8 000 000
Action de formation des bénévoles des MFR et du CPMFR	2 000 000		2 000 000
Action d'accompagnement des MFR dans la prise en charge des élèves (hébergement, transport, classe de soutien)	20 000 000		20 000 000
Action de promotion des établissements scolaires MFR	2 000 000		2 000 000
Fonctionnement	35 000 000		35 000 000
Accompagnement des MFR dans leurs projets de développement (constructions, acquisitions...)		71 000 000	71 000 000
Subventions de fonctionnement aux lycées professionnels ou polyvalents			
Dotation globale de fonctionnement	520 974 670		520 974 670
Subvention exceptionnelle accordée aux collèges et lycées	91 185 204		91 185 204

Concernant la remise à niveau du patrimoine bâti de l'exploitation du lycée agricole, l'année 2022 a été consacrée essentiellement aux études préalables (permis de construire, dossiers préparatoires aux appels d'offres). Il n'y a pas eu d'investissement sur crédits du Pays pour cette année 2022.

Pour l'éducation et les enseignements, les crédits destinés à la pédagogie (hors couverture accident du travail CPS, dépenses d'examen et crédits fonds sociaux qui sont désormais au programme Soutien à l'élève) correspondent à 520,9 millions F CFP de dotation globale de fonctionnement et 91,1 millions F CFP de subventions exceptionnelles qui ont permis des travaux de mise en conformité, d'externalisation de l'entretien des internats, des travaux d'amélioration des conditions de travail des élèves (remplacement des faux plafonds, pose de rideau anti feu, remplacement des portes de vestiaires, ...).

10.4.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

10.4.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

10.4.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

10.5 Programme 909 04/969 04 : enseignement supérieur et recherche

10.5.1 Bilan des orientations stratégiques

🚩 Au titre de la recherche (REC) :

L'orientation stratégique qui fonde l'action du ministère en charge de la recherche est de faire du Pays un site reconnu, performant et attractif (« hub ») en matière de recherche scientifique pluridisciplinaire et un lieu privilégié pour la démonstration, le développement et le déploiement de technologies innovantes et pertinentes dans le bassin Pacifique, considéré comme une région hautement stratégique avec d'importants enjeux environnementaux, socio-économiques, culturels et géopolitiques.

La stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française définit les secteurs et les instruments qu'il conviendra de développer en Polynésie française, au titre de financements propres mais également dans le cadre du prochain outil contractuel Etat-Pays, et sans doute au-delà.

Elle donne corps aux actions menées en 2022 sous le terme « d'économie de la connaissance » et qui relèvent de :

- L'acquisition, la maîtrise, l'accès et le partage ainsi que la diffusion des connaissances scientifiques ;
- La structuration et la mise en réseau des acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur avec la mutualisation des moyens humains et des infrastructures et en relation avec le tissu socio-économique du Pays ;

- Le renforcement des accords de collaboration scientifique avec des institutions nationales, régionales (Océanie) et internationales ;
- La formation des jeunes chercheurs polynésiens et des futurs cadres impliqués dans la recherche-innovation qui seront susceptibles de s'inscrire en tant qu'experts-conseil ou de créer leur propre entreprise.

Aussi, les actions menées en 2022 au titre de l'économie de la connaissance au-delà de contribuer à la construction d'un continuum enseignement supérieur, recherche et innovation, ont permis à la communauté de recherche de s'organiser et de proposer des projets transformants au travers des programmes France 2030 tels que :

- Narua du programme Excellences (11,3 millions € soit 1,3 milliard F CFP) qui conduira à repenser l'offre de formation initiale et continue de sorte à l'adapter aux besoins du Pays. La recherche contribue à cet effort en proposant notamment des formations par la recherche et en proposant l'appui par la recherche aux politiques publiques ;
- Nahiti lauréat de la première phase de l'appel à manifestation d'intérêt du plan d'innovation Outre-Mer (PIOM) et dont le projet définitif a été déposé en réponse à l'appel à projet du PIOM et est toujours en évaluation ; Nahiti propose de structurer un écosystème de l'Innovation en Polynésie française.

🚦 Au titre de l'éducation et des enseignements :

Comme l'enseignement général, technologique et professionnel, l'enseignement post-baccalauréat des lycées doit contribuer à donner aux étudiants un premier diplôme universitaire et contribuer à augmenter le niveau de formation générale des jeunes polynésiens.

Dans le domaine des compétences transférées à l'éducation, la Polynésie française a la charge de l'enseignement supérieur non universitaire : sections de techniciens supérieurs et classes préparatoires aux grandes écoles

L'offre de formation post-baccalauréat a été très sensiblement étoffée ces dernières années (ouvertures de BTS en lycées professionnels, de DUT, de CPGE, de CUPGE) avec une volonté forte de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur).

Pour les bacheliers qui font le choix de poursuivre leurs études en métropole, une convention tripartite (État, Pays, IEP) mobilise des moyens pour aider des jeunes polynésiens à préparer et réussir les épreuves d'admission en institut d'études politiques. Une convention entre le ministère de l'éducation, l'association Passerelle ESC et les écoles membres volontaires facilite le recrutement et l'admission d'étudiants dans les écoles de commerce. Un accompagnement renforcé vers l'excellence fait également l'objet d'une convention de partenariat entre les lycées de métropole (lycée Montaigne de Bordeaux, lycée du Parc à Lyon, lycée Janson de Sully à Paris notamment). Il s'agit des classes préparatoires Lettres, BCPST et MPSI. Pour les étudiants inscrits en études de santé, un partenariat existe avec l'université de Bordeaux pour l'accès en 2^e année.

Plusieurs actions d'accompagnement en direction des étudiants qui poursuivent leurs études après le baccalauréat, tant en Polynésie que dans le monde entier, sont améliorées ou mises en œuvre en matière d'hébergement et de transport (gratuité du transport pour les étudiants inscrits en Polynésie française), d'aide aux formalités administratives à accomplir, la facilitation du financement des études, surtout quand elles se déroulent en métropole.

L'opération Cap sur l'hexagone est proposée à nos élèves qui envisagent la poursuite d'études hors Polynésie. Elle consiste, en autres, en plusieurs séances de préparation des futurs étudiants durant l'année de terminale.

10.5.2 Bilan des réformes

Le schéma directeur des formations 2021-2026 a pour ambition d'amener 100 % d'une classe d'âge à un diplôme, d'élever le niveau de qualification.

La hausse régulière de la proportion de bacheliers dans une génération alimente la hausse de l'accès à l'enseignement supérieur.

Des actions sont menées en particulier pour les bacheliers technologiques et professionnels.

Pour les bacheliers professionnels, la politique volontariste en matière de pourcentage minimum d'élèves titulaires du bac pro en STS porte ses fruits puisque le pourcentage de bacheliers professionnels dans les classes de STS des lycées publics est de 38,5 % à la rentrée 2022 (pour un objectif de 35%).

Pour les bacheliers technologiques, les deux DUT (gestion administrative et commerciale des organisations ; techniques de commercialisation) de l'Université de Polynésie française recrutent majoritairement parmi eux.

Une nouvelle formation, valant grade licence, a ouvert à la rentrée 2022 : le diplôme national des métiers des arts et du design (DN-MAD) au lycée Samuel Raapoto et au Centre des métiers d'art en partenariat avec l'université de Polynésie française. Il est ouvert aux bacheliers de tous les secteurs, en particulier aux élèves titulaires du baccalauréat sciences et technologie du design et des arts appliqués (STD2A), et aux diplômés du brevet des métiers d'art. Ils constituent pour eux une voie de diplomation dans l'enseignement supérieur.

10.5.3 Bilan des objectifs de performance

✚ Au titre de la recherche (REC) :

Objectif n° 1 : Soutenir, dynamiser et structurer la recherche

Objectif n°1 - Soutenir, dynamiser et structurer la recherche								
A travers l'acquisition, la maîtrise et le partage des connaissances scientifiques et technologiques, associés à une mutualisation et mise en réseau des capacités humaines et des infrastructures								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Programmes de recherche cofinancés et suivis (budget REC+ CdP1 & CdP2)	Nb	21	12	12	12	13	14	16
Indicateur 1.2 - Thèses de doctorat cofinancées et soutenues	Nb	1	2	3	3	4	4	6
Indicateur 1.3 - Evénements de promotion de la recherche, ouvrages, conférences scientifiques et ateliers de travail cofinancés et coorganisés	Nb	2	2	3	3	5	3	3
Sources des données : Indicateur 1.1, 1.2, 1.3 - indicateurs calculés à partir du budget de fonctionnement du service (CT 781-F et 7812-F) Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.4 - Organisation ou participation à d'événements de promotion des investissements Il s'agit de l'acquisition, la maîtrise et la diffusion des connaissances associée à une mutualisation et mise en réseau des capacités humaines et des infrastructures, en suivant les axes du « Schéma Directeur de la Recherche et l'Innovation 2015-2025 » et les orientations et activités du consortium RESIPOL (« Recherche, Enseignement Supérieur et Innovation en Polynésie française ») créé en 2019 : - action n°1 relative au co-financement de programmes de recherche-innovation menés en Polynésie française et contribuant à son développement socio-économique et culturel durable, et de leur suivi ; - action n°2 relative à la soutenance de thèses de doctorat réalisées dans le cadre de programmes de recherche-innovation menés en Polynésie française et co-financées ; - action n°3 relative au co-financement et à la co-organisation d'événements de promotion de la recherche (ex. « Fête de la Science » chaque année), d'ouvrages scientifiques (ex. « Panorama sur la diversité des Conidae en Polynésie française » en 2021), d'ateliers de travail et de conférences scientifiques d'importance régionale (Pacifique) ou internationale en Polynésie française.								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Cet objectif se décline en deux axes d'intervention puisqu'il s'agit (1) d'acquérir, de maîtriser et de partager des connaissances scientifiques et technologiques ainsi que de (2) mutualiser et mettre en réseau des capacités humaines et des infrastructures.

Trois catégories d'action ont été mises en œuvre :

- Action n° 1 : le co-financement de programmes de recherche menés en Polynésie française et contribuant à son développement socio-économique et culturel durable, et leur suivi ;
- Action n° 2 : relative à la soutenance de thèses de doctorat réalisées dans le cadre de programmes de recherche menés en Polynésie française et co-financées ;
- Action n° 3 : le co-financement et la co-organisation d'événements de promotion de la recherche, d'ouvrages scientifiques, d'ateliers de travail et de conférences scientifiques d'importance régionale (Pacifique) ou internationale en Polynésie française.

Les indicateurs ont été atteints voir légèrement dépassés pour toutes les actions avec 13 programmes de recherche cofinancés (dont 5 opérations au titre de la convention d'application relative à l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation du Contrat de Développement et de Transformation 2021-2023) ainsi que 4 thèses cofinancées dont 2 soutenues en 2022.

En 2022, cinq évènements ont pu se tenir dont :

- La 31^{ème} édition de la Fête de la Science sur le thème « le réveil climatique » a vu le retour du Village des sciences qui s'est tenu dans le hall de l'Assemblée de la Polynésie française et de deux cycles de conférences sur Tahiti et à Moorea ; les interventions de scientifiques et chercheurs dans les établissements scolaires ont également été privilégiés notamment dans les îles. Des activités en ligne accessibles à tous, des expériences filmées et des capsules de e-learning étaient disponibles sur Internet en sus des conférences réalisées en présentiel dans le cadre de cet événement ;
- Le Village des Sciences des 30 ans de PROSCIENCE a permis de célébrer l'anniversaire de cette association qui a longtemps œuvré et œuvre encore pour la diffusion des savoirs et des sciences ;
- Et le séminaire de recherche et développement sur les énergies renouvelables en Polynésie française qui a permis de rassembler une dizaine de chercheurs de métropole, les institutions et le secteur économique local afin de définir une feuille de route R&D pour les énergies renouvelables en Polynésie française et de proposer des actions prioritaires en la matière.

Enfin, il convient de mentionner les discussions enclenchées avec le BRGM et le CNES dans le cadre d'un accord de coopération scientifique dont la signature est envisagée en 2023.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

Objectif n° 2 : Soutenir, développer et accompagner l'innovation scientifique et technologique

Objectif n°2 - Soutenir, développer et accompagner l'innovation								
Par le développement de l'impact économique de la Recherche et le transfert de technologies pour une R&D plus performante								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Projets innovants cofinancés et suivis	Nb	5	9	11	11	11	13	15
Indicateur 2.2 - Entreprises innovantes créées ou soutenues	Nb	5	9	11	11	11	13	15
Indicateur 2.3 - Evénements de promotion de l'innovation cofinancés et coorganisés	Nb	1	2	2	2	2	3	3
Sources des données :								
Indicateur 2.1, 2.2, 2.3 - indicateurs calculés à partir du budget de fonctionnement du service (CT 781-F et 7812-F)								
Mode de calcul des indicateurs :								
Il s'agit de mettre en place les conditions favorables à l'émergence d'entreprises intégrant l'innovation technologique et scientifique, en suivant les axes de la « Stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française » pour un développement durable et inclusif ("Polynésie océan d'innovation" stratégie adoptée le 13 octobre 2022 à l'APF) :								
- action n°1 relative au co-financement de projets innovants portés par les entreprises privées et associations basées en Polynésie française via leur partenariat avec des organismes de recherche et établissements publics, et de leur suivi (ex : « Appel à projets Recherche et Innovation : Partenariat Public Privé » en 2019 et "Appel à projets Recherche et Innovation : Partenariat Public Privé pour Preuve de concept" en 2021) ;								
- action n°2 relative à la création et/ou au soutien financier d'entreprises privées innovantes en Polynésie française via leur partenariat avec des organismes de recherche et établissements publics ;								
- action n°3 relative à l'organisation d'événements contribuant à la promotion et au développement de l'innovation technologique et scientifique								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Cet objectif vise à mettre en place les conditions favorables à l'émergence d'entreprises intégrant l'innovation technologique et scientifique, et réalisant une exploitation économique des résultats de la recherche en contribuant à transformer une invention en une innovation.

Trois catégories d'actions ont été mises en œuvre :

- Action n° 1 : le co-financement de projets innovants portés par des organismes de recherche et établissements publics en partenariat avec les entreprises privées et associations basées en Polynésie française, et leur suivi ;
- Action n° 2 : relative à la création et/ou au soutien financier d'entreprises privées innovantes en Polynésie française via leur partenariat avec des organismes de recherche et établissements publics ;
- Action n° 3 : l'organisation d'évènements contribuant à la promotion et au développement de l'innovation technologique et scientifique.

Les indicateurs ont été atteints avec le co-financement de 11 projets innovants sélectionnés dans le cadre des appels à projets « Recherche et Innovation : Partenariat Public-Privé » dont 6 au titre de l'appel à projets 2021 visant à valider la preuve de concept (RIP4). Ces projets de recherche et innovation dans les domaines de l'économie circulaire, l'agriculture, l'aquaculture, les énergies renouvelables et les risques naturels, comprennent tous un partenariat public-privé solide et durable.

2022 a vu l'adoption par l'Assemblée de la Polynésie française de la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française pour un développement durable et inclusif. Réalisée en suivant un procédé de découverte entrepreneuriale, la Stratégie a été co-construite en intelligence collective avec l'ensemble des parties prenantes de la Polynésie française : acteurs institutionnels, académiques, sociétaux et économiques.

Enfin, la poursuite de la structuration de l'écosystème polynésien de l'Innovation a été entreprise avec le dépôt du projet définitif Nahiti, déjà lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt du Plan Innovation Outre-mer du Plan d'Investissement d'Avenir (PIA - PIOM) à l'appel à projets du PIOM. Les résultats sont attendus pour le 1^{er} trimestre 2023.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

- ✚ Au titre de l'éducation et des enseignements :

Objectif n° 1 : Favoriser l'équilibrage des flux

Objectif n°1 - Favoriser l'équilibrage des flux								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Gble
Indicateur 1-1 : Taux d'accès en STS	%	19,62%	21,31%	22,00%	-	23,33%	22,50%	23,00%
Indicateur 1-2 : Taux de réussite au BTS	%	87,54%	91,92%	91,85%	80,59%	80,06%	91,90%	92,00%
Sources des données : Indicateur 1.1 - Bases élèves 2nd degré N+1 et BEX - DGEE Indicateur 1.2 - BEX - DGEE Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - Les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des néo-bacheliers ayant intégré la filière STS en PF. Indicateur 1.2 - Les pourcentages sont calculés sur des effectifs présents aux épreuves de BTS.								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Le taux d'accès en STS (23,33 %) progresse par rapport à 2021 et 2020 et dépasse l'objectif fixé de 1,33 point. Autrement dit, près d'un jeune néo-bachelier (sur l'ensemble des néo-bacheliers toutes voies confondues) sur quatre accède à une formation en STS pour préparer un BTS.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

L'écart entre le taux de réussite à l'examen des bacheliers professionnels et des bacheliers technologiques se réduit d'année en année, il est aujourd'hui de moins de dix points, ce qui est un encouragement à poursuivre les partenariats pédagogiques lycées professionnels-STS, dans l'esprit des cordées de la réussite, avec l'appui des corps d'inspection pédagogique.

10.5.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
909/969 04 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	82 395 095	9 546 539	91 941 634
<i>Soutenir, dynamiser et structurer la recherche</i>			
<i>Co-financement d'infrastructures de recherche, d'appareillages et d'équipements scientifiques</i>		9 546 539	9 546 539
<i>Co-financement de programmes de recherche menés en Polynésie française et contribuant à son développement socio-économique et culturel durable, et de leur suivi</i>	33 390 000		33 390 000
<i>Financement et soutien de thèses de doctorat réalisées dans le cadre de programmes de recherche menés en Polynésie française</i>	0		0
<i>Co-financement et co-organisation d'évènements de promotion de la recherche (ex. « Fête de la Science »), d'ateliers de travail et de conférences scientifiques d'importance régionale (Pacifique) ou internationale en Polynésie française (ex. « CIGUAWATCH 2021 »)</i>	4 600 000		4 600 000
<i>Soutenir, développer et accompagner l'innovation</i>			0
<i>Co-financement de projets innovants portés par les entreprises privées et associations basées en Polynésie française, et de leur suivi</i>	32 350 000		32 350 000
<i>Création et/ou au soutien financier d'entreprises privées innovantes en Polynésie française</i>			0
<i>Organisation d'évènements contribuant à la promotion et le développement de l'innovation technologique et scientifique («S4-PF»)</i>	6 379 950		6 379 950
<i>Divers</i>	2 923 491		2 923 491
<i>Réduire les orientations par défaut</i>			
<i>Organisation des sessions d'examen du BTS</i>	2 751 654		2 751 654

Au titre de la DGEE, pour 2022, le programme pour l'enseignement supérieur et recherche dispose d'une enveloppe de 36 millions F CFP dont 2,7 millions F CFP ont été consommés pour des dépenses liées aux examens post-baccalauréat et 9,6 millions F CFP pour les Campus connectés.

10.5.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

10.5.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

10.5.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

10.6 Programme 909 05/969 05 : soutien à l'élève

10.6.1 Bilan des orientations stratégiques

Le soutien à l'élève et son bien-être sont une priorité forte du ministère de l'éducation. C'est en effet un facteur puissant de persévérance scolaire dont on sait qu'elle est très corrélée avec la réussite scolaire et tous les élèves et en particulier des plus fragiles d'entre eux.

Du 7 au 10 novembre 2022, s'est tenue la semaine du bien-être à l'école en présence de Christophe Marsollier, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche. Il est intervenu en direction des cadres de l'éducation (chefs d'établissement, directeurs d'école et inspecteurs), des enseignants, des parents d'élèves sur des questions clés pour la persévérance et l'investissement des élèves dans leurs études :

- Sens et enjeux du bien-être à l'école : quels sont les repères issus de la recherche ?
- Motivation et persévérance des élèves : quels mécanismes, quelles pratiques pour agir ?
- Pour améliorer le climat scolaire, réduire la violence et le harcèlement, quels leviers, quels défis ?
- Développer l'attention aux vulnérabilités et à leur accompagnement : une nécessité pour rendre l'école plus qualitative et plus efficace ;
- La qualité de la relation éducative et pédagogique, un puissant levier ;
- Renforcer les compétences psychosociales des élèves. Quelles spécificités, quelles pratiques ?

La semaine du bien-être trouve sa concrétisation par la mise en œuvre d'actions concrètes dans les écoles et établissements de la Polynésie française.

Le soutien à l'élève est aussi recherché par le maintien des structures d'enseignement de proximité. Ainsi, dans le premier degré, 30 écoles d'une classe et 20 écoles de deux classes sont maintenues aux Tuamotu et aux Marquises malgré de très faibles effectifs. Il en est de même des petits collèges des îles Australes, des Tuamotu, des Marquises. Les classes de 6ème à l'école, au nombre de onze à la rentrée 2022, participent aussi à une réponse de proximité pour la scolarisation des plus jeunes.

Au sein des écoles REP+ et des écoles les plus défavorisées hors REP+, le dédoublement des classes de CP et de CE1 participe au soutien aux apprentissages des élèves.

En direction des élèves à besoins particuliers, les unités localisées d'inclusion scolaire (ULIS) sont une réponse adaptée. Trois nouveaux dispositifs sont ouverts à la rentrée 2022.

En direction des familles les plus défavorisées, et dans le contexte de la crise économique qui a suivi la crise sanitaire, le ministère de l'éducation a maintenu son soutien à la politique des fonds sociaux en abondant la dotation nationale de 50 millions CFP.

10.6.2 Bilan des réformes

Le soutien à l'élève, particulièrement des plus fragiles d'entre eux, est au cœur de la politique du ministère de l'éducation.

Pour les élèves des écoles défavorisées hors REP+, écoles dites orphelines ou inscrites en zone de difficulté avérée (ZDA), 17 postes ont été créés ou maintenus à la rentrée 2022 malgré la baisse des effectifs et les quatre écoles comptant moins de six élèves ont été maintenues.

Pour les élèves à besoins particuliers, quatre unités localisées d'inclusion scolaire (ULIS) ont été créées à la rentrée 2022 : dans les îles de Huahine, Moorea, Raiatea, Nuku Hiva.

Pour les élèves de CJA, la volonté de les accompagner dans l'acquisition des fondamentaux, préalable à leur qualification, s'est traduite par un bon taux d'accès au certificat de formation générale (CFG).

182 élèves ont été candidats au CFG sur 539 (soit 34 %) avec 133 admis (73,07 %) sur 182 inscrits et 140 présents. Le taux de réussite est de 95 % de réussite sur 140 candidats présents.

Par ailleurs, les efforts de promotion de la santé en direction des élèves ont permis la labellisation CJA en santé de 17 CJA en mai-juin 2022.

Innovation lancée en 2021, la bibliothèque numérique www.ebooks.education.pf d'une trentaine de livres s'est considérablement enrichie au cours de cette année 2022. Elle représente aujourd'hui plus d'une centaine d'ouvrages en accès libre et gratuit. Sur les 70 publications numériques de 2022, le catalogue EBOOKS propose un panel de ressources diverses qui vont des bulletins historiques, aux affiches sonores ou cartes, des albums de littérature de jeunesse aux ouvrages didactiques et programmes scolaires... Parmi les 39 albums publiés en 2022, 22 mettent en valeur nos langues polynésiennes (tahitien, marquisien, magareva, rurutu et paumotu...). Le déploiement de ressources pédagogiques bilingues et trilingues est une aide précieuse aujourd'hui pour les enseignants sur le terrain qui font vivre nos langues polynésiennes.

Cette année 2022 l'accent a été mis sur la réalisation d'un nouvel outil pédagogique : l'audiobook pour promouvoir le plurilinguisme par l'oralisation du texte. Le livre audio numérique favorise une nouvelle approche

pour renforcer les compétences en lecture des enfants, aider le groupe des lecteurs fragiles, mais aussi soutenir nos enseignants dans la lecture des langues polynésiennes.

Le soutien à l'élève et à l'étudiant se concrétise par le développement du numérique.

Pour les élèves des collèges et lycées, la Polynésie française expérimente le LiFi (Light Fidelity), nouvelle technologie de communication sans fil par la lumière, au lycée Diadème depuis la rentrée d'août 2022.

Les avantages de la communication par la lumière sont confirmés aussi bien en débit que pour la limite de la zone de connexion. Cependant, du point de vue technique, les utilisateurs rencontrent aussi quelques inconvénients : une perte de connexion en cas de déplacement entre zone LiFi (roaming), une chauffe des équipements, un coût plus important...

Pour les étudiants, ont ouvert en août 2022 deux nouveaux sites des « campus connectés » décentralisés de l'Université de Polynésie française dans deux nouvelles îles après celle de Raiatea en 2021 : à Rangiroa et à Nuku Hiva.

10.6.3 Bilan des objectifs de performance

Objectif n° 1 - Soutenir la mission de lutte contre le décrochage scolaire

Objectif n°1 - Soutenir la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1-1 : Taux de collégiens non retrouvés	%	3,59%	3,12%	3,40%	-	3,57%	3,35%	3,30%
Indicateur 1-2 : Taux de lycéens en 2nde GT non retrouvés	%	6,91%	4,48%	5,50%	-	6,12%	5,25%	5,00%
Indicateur 1-3 : Taux de lycéens en 2nde PRO non retrouvés	%	8,93%	6,45%	9,30%	-	11%	8,30%	7,50%
Sources des données : Indicateurs 1-1, 1-2, 1-3 : Bases élèves 2nd degré N et N+1 Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - Collégiens non retrouvés à la rentrée N+1 par rapport aux collégiens scolarisés au collège en N Indicateur 1.2 - Elèves non retrouvés à la rentrée N+1 par rapport aux élèves scolarisés en 2nde GT en N Indicateur 1.3 - Elèves non retrouvés à la rentrée N+1 par rapport aux élèves scolarisés en 2nde PRO en N								

■ *Commentaire et analyse des résultats*

En 2022, une nouvelle approche de la déscolarisation et décrochage a été adoptée pour mieux cerner les flux et améliorer la précision des mesures d'élèves non retrouvés. Les taux de collégiens, lycéens non retrouvés en seconde générale et technologique (GT) et en seconde professionnelle sont supérieurs aux données de 2021 mais inférieurs à ceux de 2020 pour les collégiens et lycées en seconde GT.

■ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

L'apport d'une mission de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche sur les thèmes de l'orientation, la déscolarisation et le décrochage a permis d'apporter une nouvelle vision du sujet en Polynésie. Les préconisations de cette intervention permettront de développer de nouvelles méthodes et gestion du décrochage en Polynésie.

Objectif n° 2 - Favoriser l'inclusion scolaire

Objectif n°2 - Favoriser l'inclusion scolaire								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2-1 : Pourcentage d'élèves handicapés scolarisés en milieu ordinaire bénéficiant d'un accompagnement par un Auxiliaire de vie scolaire individuel ou collectif (AVS)	%	Ensemble : 66,43% 1er degré : 66,67% 2nd degré : 65,99%	Ensemble : 65,5 % 1er degré : 72,0 % 2nd degré : 55,3 %	Ensemble : 69% 1er degré : 69,5% 2nd degré : 68,5%	-	Ensemble : 65,0% 1er degré : 65,2% 2nd degré : 64,5%	Ensemble : 69,5% 1er degré : 69,6% 2nd degré : 68,8%	Ensemble : 70% 1er degré : 69,8% 2nd degré : 69%
Sources des données : Indicateur 2-1 : ASH - DGEE et constats de rentrée des 1er et 2nd degrés N Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1 - Nombre d'élèves handicapés scolarisés en milieu ordinaire bénéficiant d'un AVS / Nombre total d'élèves handicapés scolarisés en milieu ordinaire								

■ *Commentaire et analyse des résultats*

La Polynésie française s'est engagée dans une politique active en faveur de la scolarisation des élèves en situation de handicap (poste inspecteurs de l'Education nationale chargés de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (IEN ASH), formation certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI), augmentation du nombre d'auxiliaires de vie scolaire (AVS), implantation de postes). Pour autant, ces actions sont minimisées par l'augmentation continue et plus que proportionnelle des élèves handicapés scolarisés et des élèves avec prescription d'aide humaine de la CTES.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Un plan triennal de création de 45 postes d'AVS financés par la Polynésie française a été mis en place ces 3 dernières années. Un nouveau plan de création de 30 postes d'AVS sur trois ans est envisagé.

Objectif n° 3 - Soutenir la scolarisation des élèves aux situations sociales et géographiques défavorisées

Objectif n°3 - Soutenir la scolarisation des élèves de catégories socio-géographiques défavorisées								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 3.1 - % d'élèves boursiers parmi les collégiens et les lycéens	% global de boursiers	55,36 %	56,72%	57,75%	56,54%	56,54%	57,00%	57,80%
	% de collégiens boursiers	54,88 %	56,02%	57,50%	56,27%	56,27%	57,00%	57,55%
	% de lycéens boursiers	56,12 %	57,85%	58,50%	56,95%	56,95%	58,00%	58,55%
Indicateur 3.2 - Nombre d'élèves bénéficiant de PLEI/WEI	PLEI	761	741	805	566	566	650	700
	WEI	1131	1144	1155	1135	1135	1150	1160
Indicateur 3.3 - Nombre d'élèves bénéficiant du dispositif "Cycle 3 à l'école"	Nb	74	71	95	102	102	100	105
Sources des données : Indicateur 3.1 - Pôle Bourses / DGEE et constat de rentrée du 2nd degré N Indicateur 3.2 - DV3E/ DGEE Indicateur 3.3 - Constat de rentrée 2nd degré N - SYSCA Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 3.1 - % Global de boursiers: Nombre d'élèves boursiers par rapport au nombre total d'élèves du second degré % de collégiens boursiers: Nombre d'élèves boursiers en collège(formations SEGPA, CLG, CETAD) par rapport au nombre total de collégiens % de lycéens boursiers: Nombre d'élèves boursiers de niveau lycée par rapport au nombre total de lycéens Indicateur 3.2 - Nombre d'élèves bénéficiant de PLEI/WEI Indicateur 3.3 - Nombre d'élèves bénéficiant du dispositif "Cycle 3 à l'école"								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Fonds sociaux

La dotation complémentaire du Pays de 50 millions F CFP en 2021 et 2022 relative aux fonds sociaux permet aux établissements d'apporter une aide exceptionnelle, rapide et adaptée aux élèves dont les familles rencontrent des difficultés pour financer les dépenses de scolarité. Il s'agit d'achat de fournitures et matériels scolaires, de tenues vestimentaires scolaires réglementaires, de manuels scolaires, de frais de demi-pension et d'internat, de besoins péri-éducatifs (transports et sorties scolaires, frais de voyage et de séjour), de frais médicaux et paramédicaux (soins bucco-dentaires, optiques, appareils auditifs ou dentaires, orthophonie, etc...). En effet, la situation sociale de certaines familles s'est très fortement dégradée avec une baisse généralisée des emplois et l'augmentation du coût de la vie.

Cycle 3 à l'école

Au total 102 élèves en bénéficient et bénéficient ainsi d'une année supplémentaire dans leur île avant de rejoindre leur collège de secteur en classe de cinquième pour y suivre le cycle 4.

PLEI-WEI

Plus de 1700 élèves participent chaque année eu PLEI et WEI.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

10.6.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
909/969 05 - SOUTIEN A L'ELEVE	1 727 620 153	0	1 727 620 153
<i>Soutenir la mission de lutte contre le décrochage scolaire</i>			
MLDS	11 536 000		11 536 000
engagés service civique	21 804 714		21 804 714
<i>Favoriser l'inclusion scolaire</i>			
acquisition d'outils ou d'équipement pour l'aide à la scolarisation des élèves handicapés et le suivi médical.			0
<i>Soutenir la scolarisation des élèves aux situations sociales et géographiques défavorisées</i>			
Bourses et prêt d'étude	1 124 520 527		1 124 520 527
WEI PLEI	431 518 450		431 518 450
Déploiement du CYCLE 3	10 020 892		10 020 892
Fonds Sociaux	128 219 570		128 219 570
(128 MF dont 50 MF relatifs à la participation du Pays)			

Au titre de l'éducation, pour 2022, la consommation du programme soutien à l'élève s'élève à 1,730 milliards F CFP.

Pour soutenir la lutte contre le décrochage scolaire :

- 11,5 millions F CFP ont été consommés pour la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) ;
- 21,8 millions pour la couverture sociale des engagés du service civique. La dotation initiale de 18 millions F CFP a dû être augmentée à 25 millions F CFP.

Pour favoriser l'inclusion scolaire :

- 2,5 millions F CFP ont été consommés en faveur de l'aide à la scolarisation et au suivi médical des élèves handicapés. Des équipements tels que des échelles d'intelligence Wechsler, des kits de cabane sensoriel et une imprimante à braille ont été achetés.

Pour soutenir les élèves dont la situation sociale et géographique sont défavorisées :

- 1,124 milliard F CFP ont été consacrés au paiement des bourses relevant de l'enseignement secondaire (624 211 324 F CFP), aux bourses relevant de l'enseignement supérieure et prêts (398 129 203 F CFP) et aux bourses majorées (102 180 000 F CFP) ;
- 431,5 millions F CFP pour financer les WEI/PLEI ;
- Le déploiement du cycle 3 à l'école s'élève à 10 millions F CFP ;
- 8,5 millions F CFP ont été réservés à la mise en place du dispositif Margaret's Place sur deux sites (lycée Diadème et lycée de Taravao) ;
- 128,2 millions F CFP ont été consacrés aux fonds sociaux.

10.6.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

10.6.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

10.6.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

10.7 Programme 909 06/969 06 : promotion langues polynésiennes et plurilinguisme

10.7.1 Bilan des orientations stratégiques

 Au titre de la culture et du patrimoine

Lancé en 2022, « Faaiho i te rauraa o te reo mā'ohi » est le premier appel à projet aux associations travaillant dans le domaine des langues. C'est une mesure forte incitant à la pratique et à l'initiative dans le domaine des langues polynésiennes. Il doit subir des modifications d'ordre technique afin d'être mieux adapté au calendrier des associations dont les activités sont centrées sur de l'immersion linguistique et de la formation à la médiation culturelle. Le lancement du second appel à projet portant sur l'usage des langues polynésiennes dans les outils numériques est reporté au premier trimestre 2023.

La DCP a engagé un partenariat avec la société SALT pour le programme « TUA », média vidéo diffusé sur les réseaux sociaux et sur la chaîne TNTV qui met en avant les entreprises et entrepreneurs innovants, ainsi que les métiers pouvant inspirer les générations de demain. L'objectif Pour 2023, tout ou partie des intervenants de « TUA » seront amenés à s'exprimer en *reo mā'ohi*.

Le service a initié le programme de publication de recueils de légendes dans une perspective de réappropriation des savoirs et légendes anciennes par la jeunesse.

 Au titre des Académies

Après une reprise post covid difficile l'académie tahitienne – Fare Vana'a s'est concentrée sur la célébration de son jubilé : le cinquantenaire de sa constitution. Du reste, aucune demande de subvention de la part des académies n'a été sollicitée en 2022, et aucun crédit n'a été inscrit au budget 2022, au titre des crédits d'intervention.

Ceci étant, dans le cadre des festivités de la saison de l'abondance polynésienne TE TAU 'AUHUNE, le Pays a accompagné la célébration des 50 ans du Fare Vana'a à travers la mise en place d'une exposition urbaine en centre-ville de Papeete, qui rendait hommage aux membres fondateurs du Fare Vana'a.

✚ Au titre de l'éducation et des enseignements :

La Polynésie française est caractérisée par une diversité linguistique où les langues polynésiennes et le français se côtoient. Dans ce contexte plurilingue, l'école participe à la valorisation et à la transmission des langues et de la culture polynésienne.

Lors du recensement de 2012 (ISPF 2012), 74 % des 75-79 ans, 75 % des 45-49 ans et 70 % des 15-19 ans déclarent « comprendre, parler, lire et écrire » une langue polynésienne.

Puis, lors du recensement de 2017 (ISPF 2017), 71,4 % des 214 076 personnes recensées ont déclaré « comprendre, parler, lire et écrire » une langue polynésienne (tableau ci-dessous). Ce chiffre est en baisse de -2,1 points par rapport au dernier recensement (ISPF 2012). Entre les recensements de 2012 et 2017, les déclarants de compétences en langue polynésienne dans la tranche d'âge des 55-59 ans présentaient le pourcentage le plus élevé (76,0 %). Ces déclarants sont retrouvés en 2017 dans la tranche d'âge des 60-64 ans (76,1 %). De plus, le recensement de 2017 montre une importante diminution des déclarations de compétence en langue polynésienne dans les tranches d'âges de 15 à 24 ans (-7,8 points chez les 15-19 ans et -4 points chez les 20-24 ans).

Ces chiffres attestent d'une certaine vitalité des langues polynésiennes avec plus de 70 % de recensés ayant la connaissance de la langue mais interpellent quant au niveau de pratique de ces langues en famille dans la population ainsi que la pérennité de la langue chez les jeunes générations.

La loi du Pays n° 2022-3 relative à l'enseignement des langues et de la culture polynésienne et l'enseignement bilingue français - langues polynésiennes dans les écoles publiques et privées sous contrat avec l'Etat, les centres de jeunes adolescents et les établissements publics et privés sous contrat avec l'Etat du second degré de la Polynésie française a été promulguée le du 11 janvier 2022.

Elle donne un cadre légal à cet enseignement bilingue.

10.7.2 Bilan des réformes

✚ Au titre de la culture et du patrimoine

Après avoir mis en place une équipe dédiée à la mission de promotion des langues au sein de la DCP, le schéma directeur des langues est devenu un outil nécessaire à la bonne coordination de l'action publique en matière de promotion des langues polynésiennes. Une prestation a été initiée à la fin du second semestre 2022, elle devrait aboutir à un plan d'actions.

✚ Au titre de l'éducation et des enseignements :

1 938 élèves suivent un enseignement bilingue dans des écoles et CJA. Dans la poursuite de l'enseignement pratiqué dans le premier degré, l'enseignement des langues polynésiennes commence à se poursuivre au collège, notamment au cycle 4. Afin que les élèves bénéficient de cours et d'une pratique des langues polynésiennes dans d'autres matières, une certification est expérimentée pour permettre à des professeurs d'enseigner leur matière (par exemple les mathématiques, l'histoire- géographie ou l'éducation physique et sportive) en partie en reo tahiti. L'expérimentation est menée au collège Afareaitu de Moorea.

10.7.3 Bilan des objectifs de performance

✚ Au titre de culture et du patrimoine

La cellule dédiée aux langues polynésiennes a permis d'initier plusieurs projets dont la publication d'ouvrages trilingues, la mise en place d'un événement culturel tau auhune » ou plusieurs savoirs faire et personnes sources ont été mis à l'honneur.

✚ Au titre des Académies

Le Fare Vana'a a mis à pieds d'œuvres une grande partie de ses membres dans le cadre des célébrations de son jubilé et a publié une quinzaine d'ouvrages pour l'occasion.

La saisie du dictionnaire de Stimson est amorcée pour la constitution du dictionnaire numérique de l'académie des Tuamotu.

Objectif n° 1 : Soutenir le programme « Ecole bilingue »

 Au titre des Académies

Les académies poursuivent leurs contributions à l'éducation concernant principalement l'élaboration des contenus des manuels d'apprentissage se rapportant à l'écriture, à la grammaire et au vocabulaire de leurs langues de spécialisation.

Objectif n°2 : Favoriser le plurilinguisme en tant qu'héritage culturel de la Polynésie française

 Au titre de la culture et du patrimoine

Objectif n°1 - Favoriser le plurilinguisme en tant qu'héritage culturel de la Polynésie française								
Mesures pour maintenir la production de supports en langues polynésiennes, relancer l'engagement des polynésiens dans la transmission des langues via le tissu associatif et à terme, d'inciter le secteur privé de la communication à intégrer les langues polynésiennes dans leurs prestations.								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de dossiers de demandes de subventions en langues polynésiennes	Nb	0		4	15	6	6	8
Indicateur 1.2 - Nombre de participants au concours d'outillage numérique des langues	Nb	0		3	0	0	3	3
Indicateur 1.3 - Nombre de supports en langues polynésiennes produits (AV, Num et publications)	Nb	0		4	4	4	4	5
Sources des données : DCP								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Un appel à projet en faveur de la promotion des langues polynésiennes a été mis en place au premier trimestre de l'année 2022. 15 projets ont été recensés et 6 ont été retenus par le Comité d'attributions des subventions aux associations culturelles (CASA) pour un montant total de 3 105 000 F CFP. Le programme recueils de légendes a permis la production de quatre ouvrages édités en langue française, tahitienne et anglaise

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

La DCP entend poursuivre l'appel à projet visant à promouvoir les langues polynésiennes mais aussi lancer celui en faveur de l'outillage numérique. En matière de production de supports en langues polynésiennes, deux recueils de légendes sur les îles de Bora Bora et de Maupiti sont en cours de préparation, un livret sur le ava et la réédition de l'ouvrage de Te arapo.

Objectif n°3 : Renforcer la place des langues polynésiennes

 Au titre de culture et du patrimoine

La structuration du secteur des langues est devenue une priorité. Une cellule dédiée aux langues polynésiennes a été mis en place au premier trimestre de l'année 2022 au sein de la DCP de manière à promouvoir ce secteur

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Plusieurs actions ont été initiées par la cellule des langues polynésiennes dont la mise en place du séminaire intitulé Ihi reo ou tous les acteurs du monde culturel ont été réunis. A l'issue de ce séminaire les festivités matarii i nia ou Tau auhune ont été remis à jour au mois de novembre dernier.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Le schéma directeur des langues a été initiée à la fin du second semestre 2022 et devrait aboutir en 2023 avec un plan d'action à mener pour les années à venir.

 Au titre de l'éducation et des enseignements :

Objectif n° 1 - Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences du niveau A1 du CECRL en LCP et en anglais au terme de la scolarité primaire

Objectif n°1 - Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences du niveau A1 du CECRL en LCP et en anglais au terme de la scolarité primaire								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - % d'élèves de CM2 ayant atteint le niveau A1 de maîtrise d'une langue polynésienne	%	71,70%		65%				
Indicateur 1.2 - % d'élèves de CM2 ayant atteint le niveau A1 de maîtrise de l'anglais	%	70,80%		70%				
Sources des données : Directeurs d'école Mode de calcul des indicateurs : Les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des élèves de CM2 des écoles publiques du pays.								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Compte tenu des bilans positifs et l'engouement de la communauté éducative. Le dispositif d'enseignement bilingue français-tahitien à parité horaire avec pour objectifs de développer la transmission des langues polynésiennes en accord avec les domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, s'est progressivement élargi. En 2022, 1938 élèves bénéficient du dispositif de parité horaire français- tahitien. Cette même année le pourcentage d'élèves de CM2 ayant atteint la maîtrise du module "maîtrise d'une langue étrangère ou régionale" du socle commun est de 63,42 %.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

L'expérimentation se stabilise dans le 1er degré et se poursuit dans le 2nd degré.

10.7.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
909/969 06 - PROMOTION LANGUES POLYNESIENNES ET PLURILINGUISME	69 113 526	0	69 113 526
<i>Académie Tahitienne</i>	21 738 000		21 738 000
<i>Académie Marquisienne</i>	8 410 000		8 410 000
<i>Académie Paumotu</i>	5 710 000		5 710 000
<i>Plurilinguisme en tant qu'héritage culturel</i>			0
<i>Renforcer la place des langues</i>	3 105 000		3 105 000
<i>Promotion des langues et de la culture polynésiennes</i>	30 150 526		30 150 526

Dans le cadre de la mise en œuvre du bilinguisme, près de 25 millions F CFP ont été orientés vers ce dispositif.

4,6 millions F CFP ont été attribués au dispositif MLDS pour l'accompagnement culturel de ses élèves.

10.7.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

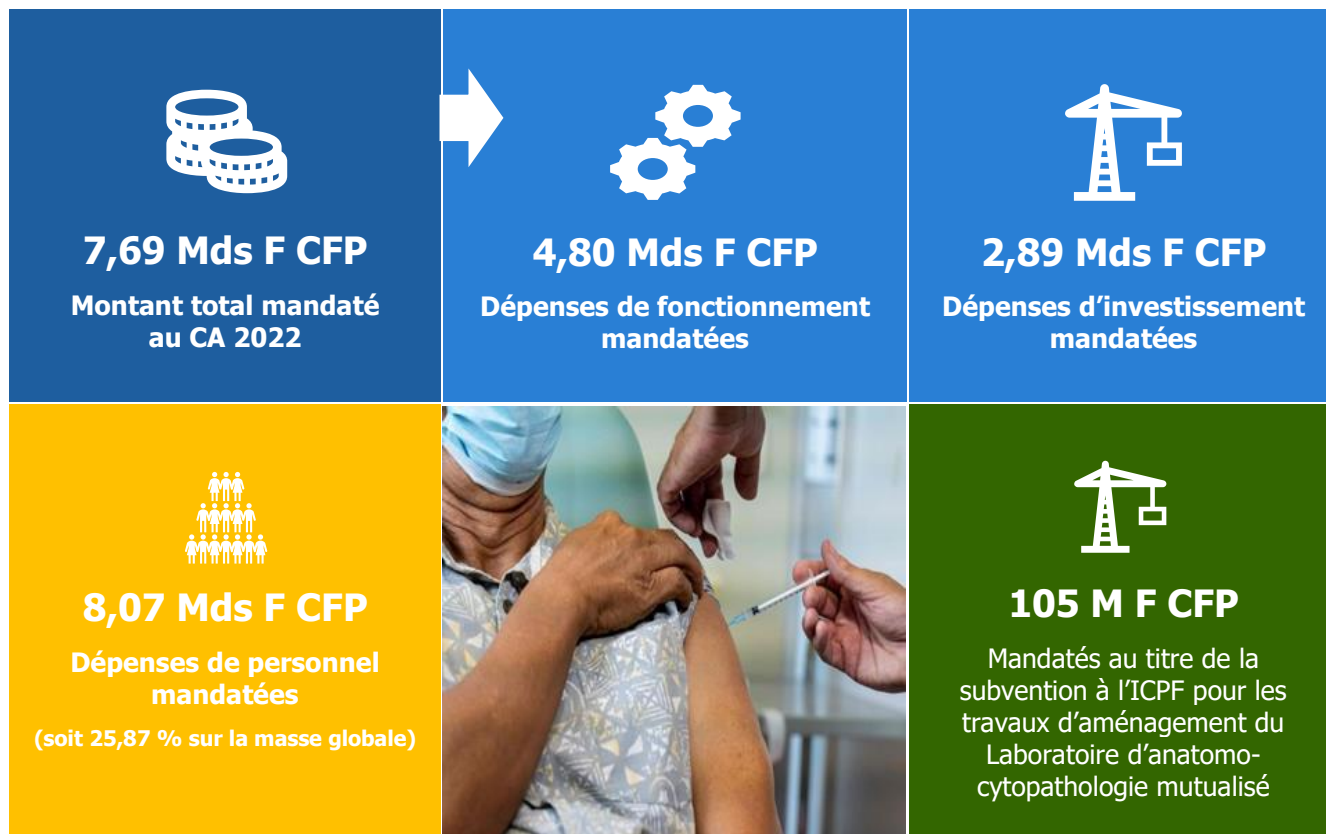
10.7.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

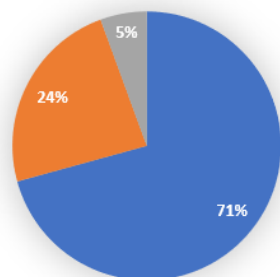
10.7.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

DCP, Académie tahitienne - Fare vāna'a, Académie *pa'umotu* - Kāruru vānaga, Académie marquisienne - Tuhuna Ëo Ënata.

11. MISSION 910/970 : SANTE

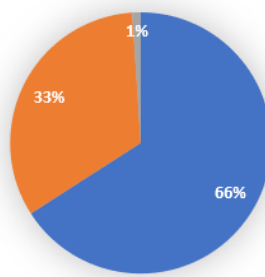


Répartition des dépenses de fonctionnement par programme



- 97001 Offre de santé - Médecine curative
- 97002 Santé publique - Prévention
- 97003 Veille et sécurité sanitaire

Répartition des dépenses d'investissement par programme



- 91001 Offre de santé - Médecine curative
- 91002 Santé publique - Prévention
- 91003 Veille et sécurité sanitaire



11.1 Revue de la politique générale de la mission

Par délibération n° 2016-11 APF du 16 février 2016 portant approbation des orientations stratégiques 2016-2025 de la politique de santé, les orientations à suivre en matière de santé ont été décrites pour la Polynésie française pour dix ans. La délibération n° 2016-12 APF du 16 février 2016 portant approbation du schéma d'organisation sanitaire (SOS) 2016-2021 prise concomitamment à ces orientations stratégiques, guide et organise, à travers six axes de travail, l'action publique dans le domaine sanitaire jusqu'en 2022, ce schéma ayant été prorogé jusqu'à publication du futur SOS 2023-2027.

Pour l'année 2022, ci-dessous l'état des lieux des objectifs posés dans le PAP 2022 :

- La **création et la mise en œuvre du dossier patient informatisé (DPI)** et des modalités de son partage entre professionnels de santé des structures hospitalières publiques pour améliorer et sécuriser la prise en charge des patients (axe 6.1.1 et 6.2.1) :

En présence d'un consultant de la société Softway Medical sur Tahiti, l'équipe projet DPI de la direction de la santé s'est lancée dans le paramétrage de la solution *Hopital Manager*, après avoir été formée à son utilisation. En parallèle, en collaboration avec la direction du système d'information (DSI) du Pays et le CHPF, l'infrastructure et les interopérabilités ont été préparées pour que le DPI puisse fonctionner avec les multiples applications métiers annexes au DPI. Par ailleurs, la partie règlementaire permettant le partage des données entre entité juridique différente s'est opérée avec l'ARASS et le ministère de la santé et se poursuit en 2023.

- Le **développement d'une politique qualité et gestion des risques** au sein de toutes les structures de la direction de la santé :

Le bureau qualité de la direction de la santé a été créé par arrêté d'organisation n°1771 du 26 août 2021 et se compose d'une directrice des soins et d'un ingénieur qualité. L'activité de ce bureau repose sur des cellules qualité en déconcentré au sein de chaque structure de santé avec des référents qui œuvrent à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins des patients accueillis. Pour ce faire :

- o Des formations qualité et gestion des risques ont été dispensées aux référents qualité afin de promouvoir une culture qualité et gestion des risques au sein des équipes terrain ;
 - o Des outils numériques ont été développés pour recueillir les événements indésirables déclarés par les structures et travailler par la suite sur des plans d'actions d'améliorations.
- La poursuite du **déploiement du label « école en santé »** afin de promouvoir la santé à l'école en agissant sur les déterminants de santé accessibles à l'école, et en développant les compétences psycho-sociales des élèves :

Le dispositif "école en santé", élaboré à partir de l'expérience menée sur Moorea auprès de 9 écoles primaires entre 2017 et 2019, compte à ce jour 42 établissements labellisés sur 209 établissements scolaires du 1^{er} degré (privé et public). Trente-cinq établissements scolaires se sont inscrits dans une démarche de labellisation pour l'année scolaire 2022-2023.

La direction de la santé (DSP) et la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) collaborent pour que ce dispositif se pérennise et accueille chaque année de nouveaux établissements scolaires motivés à la labellisation de leurs écoles ou CJA.

Les établissements du secteur privé ont été approchés. Une réflexion sur l'extension du dispositif aux collèges et lycées a débuté.

La construction de l'évaluation de ce dispositif est préparée par la DSP et la DGEE pour un lancement en 2023.

- L'amélioration de la **couverture de santé primaire** (axe 2.1) notamment par une meilleure **gestion des ressources humaines, l'évolution des compétences des infirmiers** (axe 2.1.2) et la révision des modalités de **conventionnement pour les professionnels libéraux** (axe 2.1.3 et 3.5.1) :

Des travaux sur la gestion des ressources humaines ont été menés en 2022 et se poursuivent. Les nombreux audits (RH, subdivision des Marquises, subdivision des Iles-sous-le-Vent) ont permis :

- o D'identifier des besoins en compétences et en RH dans les structures ;
- o De lancer des groupes de travail sur les processus RH, notamment le recrutement jusqu'à l'accueil d'un nouvel agent et la gestion du temps de travail et des activités, cette dernière devant aboutir à l'acquisition d'un logiciel métier RH, compte tenu de l'échec de la mise en place du logiciel e-congés ;

- De construire un référentiel des règles RH, qui sera soumis à validation de la DGRH en 2023 ;
- D'élaborer un référentiel métier des paramédicaux (dont infirmiers).

Par ailleurs, la création de collègues (médecins et cadres) au sein de la DSP permet de partager des expériences en commun, concourant à l'élaboration des référentiels métiers et à l'évolution des compétences des professionnels de santé de la DSP.

Enfin, un plan triennal de formation 2022-2024 avec des axes prioritaires de santé publique a été diffusé.

11.2 Programme 910 01/970 01 : offre de santé – médecine curative

11.2.1 Bilan des orientations stratégiques

✚ Au titre de l'agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS) :

Les différentes vagues « Covid » ont eu un impact négatif important sur les orientations stratégiques et objectifs définis par le Pays à l'occasion de l'élaboration de projets annuels de performance successifs. En conséquence, de nombreuses actions prévues chaque année ont dû être annulées ou reportées sur les exercices suivants.

Pour l'année 2022, les orientations stratégiques prioritaires pour l'ARASS ont été définies par :

- La poursuite de la montée en charge raisonnée de l'offre de prise en charge du cancer ;
- L'organisation et la structuration de l'offre en psychiatrie adulte et infanto-juvénile ;
- La poursuite de l'accompagnement de l'offre de soins (adapter, améliorer, restructurer) dans toutes ses dimensions pour répondre aux besoins de qualité de soins, de proximité et d'accessibilité à notre population.

Par ailleurs, avec la mise en œuvre de la loi du pays n° 2021-37 du 23 août 2021 relative à la vaccination obligatoire dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée à la covid-19 l'ARASS a su adapter son programme de travail, au cours du 1^{er} semestre 2022, afin d'organiser les contrôles au sein de quelques entreprises dont certains personnels devaient se conformer à cette obligation.

✚ Au titre du Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF) :

Le CHPF est inscrit depuis le début de l'exercice 2021 dans le programme PARÉ : performance et actions de retour à l'équilibre. Ce programme propose, autour d'une démarche managériale nouvelle, non seulement de sortir l'établissement de son modèle d'activité obsolète mais encore de le voir contribuer aux efforts budgétaires de son propre redressement là où le Pays et l'organisme de prévoyance social sont prévus d'accompagner l'établissement dans la consolidation de son équilibre structurel. Trois axes forts, déclinés en plans d'actions, gouvernent ce projet de management hospitalier :

- Maîtriser les activités et optimiser la gestion ;
- Atteindre les équilibres financiers et la qualité comptable ;
- Améliorer la qualité du service public hospitalier et la satisfaction du patient.

Cette mise en mouvement autour d'une nouvelle culture de gestion est une étape de transition qui améliore la gestion du CHPF tant sur des axes organisationnels que processuels ou fonctionnels, non engagés ou trop souvent remis à plus tard, pour s'assurer d'un plein financement à offre de soins constante.

Cette étape projette de capitaliser les résultats bénéfiques de ses actions pour asseoir une vision de demain et une stratégie d'un hôpital réinterrogé dans son offre de soins à horizon 2030 avec le démarrage dès le premier semestre 2023 de la conception du projet d'établissement : HOPITAL 2030.

11.2.2 Bilan des réformes

Néant.

11.2.3 Bilan des objectifs de performance

✚ Au titre de l'agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS) :

Orientation stratégique prioritaires n°1 : Poursuivre la montée en charge raisonnée de l'offre de prise en charge du cancer et la mise en œuvre opérationnelle du plan cancer 2018-2022 (axe 3.3 du SOS).

Objectif n° 1 : Développement et amélioration de la qualité de la prise en charge des patients atteints du cancer

Pour ce qui concerne les pratiques en oncologie, le corpus réglementaire définissant des conditions techniques d'implantation et de fonctionnement pour l'activité de soins « traitement du cancer » n'a pu être établi qu'en fin d'année 2022.

Objectif n° 1 - Poursuivre la montée en charge raisonnée de l'offre de prise en charge du cancer et la mise en œuvre opérationnelle du plan cancer 2018-2022 (axe 3.3 du SOS).								
La Polynésie s'est dotée d'un plan cancer qu'il convient de mettre en œuvre.								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre d'actions du plan Cancer mises en œuvres par l'ARASS	Nb			2		0		
Indicateur 1.2 - Nombre d'autorisations délivrées pour l'activité de soin traitement du cancer	Nb			5		0		
<u>Sources des données :</u> Données ARASS <u>Mode de calcul des indicateurs :</u> Indicateur 2.1 - Données brutes Indicateur 2.2 - Données brutes <u>Autres commentaires :</u>								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

- Action n° 1 relative à la délivrance des autorisations de soins « traitement du cancer », et l'organisation des filières pour la prise en charge des différents cancers :

Les textes élaborés fin 2022 prévoient un système d'autorisation. En 2023, il s'agira de délivrer les autorisations de soins « traitement du cancer ».

- Action n° 2 relative à l'implantation de nouvelles techniques diagnostiques ou curatives au CHPF ou à l'institut du cancer :

Pour ce qui concerne l'implantation et l'installation de nouvelles techniques diagnostiques ou curatives, du retard a été pris, décalant d'environ un an le programme de mise en œuvre. La mise en œuvre de la curiethérapie à haut débit de dose (HDR) devrait intervenir seulement en début d'année 2023, et l'installation d'un cyclotron et d'une TEP en Polynésie française, interviendrait au mieux en début d'année 2024.

- Action n° 3 relative à la création d'un plateau unique mutualisé d'anatomopathologie en Polynésie française.

Cette action a été reprise par l'ICPF. La construction du laboratoire a été débutée en 2022 avec pour objectif une ouverture en 2024. A terme, il rendra la Polynésie française autonome sur les majorités des examens et améliorera les délais de rendu d'examens.

- Action n° 4 relative au suivi du plan cancer.

Le pilotage de la déclinaison du plan cancer est assuré par l'Institut du cancer de Polynésie française en lien avec l'ARASS.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

Orientation stratégique prioritaires n°2 : Poursuivre l'organisation et la structuration de l'offre en psychiatrie adulte et infanto-juvénile

Objectif n° 1 : Décliner de façon opérationnelle et mettre en œuvre le plan de santé mentale et l'émergence du pôle de santé mentale

Les travaux du bâtiment devant héberger le pôle de santé mentale ont été poursuivis en 2022 et devraient se terminer en 2023.

Le projet médical est articulé autour de 4 priorités :

PRIORITE 1 : Développer la santé mentale hors les murs ainsi que sa prévention

- Développer l'antenne santé mentale à Taravao ;
- Former et renforcer les équipes dans les archipels (infirmiers référents) ;
- Améliorer la gestion de la crise dans les îles ;
- Déployer la télésanté.

PRIORITE 2 : Développer un parcours de soins complet en addictologie

- Créer une unité d'hospitalisation pour sevrage ;
- Assurer un suivi post-cure ;
- Créer un hôpital de jour en addictologie ;
- Créer une équipe ELSA hospitalière.

PRIORITE 3 : Développer la prise en charge des enfants, des adolescents et jeunes adultes

- Participer à la création du réseau périnatalité ;
- Intégrer les missions d'un centre de diagnostic et d'orientation précoce ;
- Créer une unité d'hospitalisation pour adolescents et jeunes adultes.

PRIORITE 4 : Réorganiser la psychiatrie adulte

- Réorienter les unités psychiatriques d'accueil et d'hospitalisation complète au CHPF ;
- Créer des unités psychiatriques à temps partiel ou semi ambulatoires.

Le projet de gouvernance a également été finalisé mettant la santé mentale au cœur d'un établissement dédié à cet enjeu sociétal majeur. Afin de le mettre en œuvre, tout en limitant les surcoûts, il est proposé d'élargir les missions de l'EPA Fare Tama Hau (FTH). Ce nouvel ensemble, qui serait nommé Pu Ati'a, regrouperait les activités du FTH, du service d'addictologie de la direction de la santé des services de pédopsychiatrie et de psychiatrie adultes du CHPF ainsi que l'ensemble des nouvelles activités à développer issues des 4 priorités en sus.

Objectif n°1 - Décliner de façon opérationnelle et mettre en œuvre le plan de santé mentale et l'émergence du pôle de santé mentale								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de lits et places nouvellement autorisés en Psychiatrie	Nb			50		0		
Indicateur 1.2 - Taux d'élaboration du projet d'établissement du pôle santé mentale	%			50%		50%		
Sources des données : Données ARASS Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 à 1.2 - Données brutes Autres commentaires :								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

- Action n° 1 relative à l'accompagnement au virage ambulatoire et à l'émergence du pôle de santé mentale.

La fenêtre de dépôt de demandes d'autorisations pour l'attribution des places pour le secteur adulte et des lits pour le secteur infanto-juvénile n'a pas été ouverte en 2022 en raison de la nécessité de créer l'entité qui sera en charge du pôle santé mentale.

- Action n° 2 relative à l'élaboration du projet d'établissement du pôle de santé mentale.

La livraison du nouveau bâtiment est prévue début 2024. Le nouveau bâtiment a vocation à accueillir des activités de psychiatrie adulte et infante-juvénile, d'addictologie, et du CAMSP.

Le CREDES a rendu ses travaux pour l'élaboration du projet d'établissement du pôle de santé mentale.

Ces travaux ont permis de structurer le projet de création d'un établissement unique pour une coordination optimale de la santé mentale dénommé « Pu Ati'a ».

Le projet consiste à transformer le Fare Tama Hau (FTH) et unifier la gestion de plusieurs unités telles que : le centre d'accueil médico-social précoce (CAMPS), l'hôpital de jour psychiatrique pour adolescents et jeunes adultes, le centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP), l'hospitalisation complète de psychiatrie, le centre médico-psychologique (CMP).

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

Orientation stratégique prioritaires n°3 : Adapter, améliorer, restructurer, accompagner l'offre de soins dans toutes ses dimensions

Il s'agissait en 2022 de poursuivre l'accompagnement de l'offre de soins (adapter, améliorer, restructurer) dans toutes ses dimensions pour offrir à l'usager des soins accessibles, de proximité, répondant à ses besoins, et offrant les garanties de qualité et de sécurité.

Objectif n°1 : Faire progresser la définition d'une offre renouvelée d'établissements d'hospitalisation et de coordination des soins et d'amélioration des pratiques.

L'offre de soins d'hospitalisation en médecine, chirurgie, obstétrique, avait peu évolué ces dernières décennies, sans restructuration ou modification de fond. Pourtant les besoins évoluaient, des bassins de population changeaient, de nouvelles techniques et de nouveaux types de recours apparaissent.

En 2022, deux évolutions majeures ont été accompagnées : la prise en compte dans les deux décennies à venir du bassin de vie à forte croissance dont l'épicentre est Taravao, en dessinant une structure de soins adaptée à ses nouveaux besoins, et la restructuration de fond de l'offre privée. Les cliniques actuelles sont vétustes et restent en dessous des standards modernes d'offre hospitalière, qu'il s'agisse de prestations hôtelières ou de techniques et d'appareillages médicaux.

Objectif n°1 - Faire progresser la définition d'une offre renouvelée d'établissements d'hospitalisation et de coordination des soins et d'amélioration des pratiques								
Améliorer l'offre de soin afin de l'adapter aux besoins et garantir sa qualité pour d'avantage d'efficacité								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de paniers de soins créés	Nb	0		3		0		
Indicateur 1.2 - Nombre de réseaux créés	Nb	0		1		0		
Indicateur 1.3 - Nombre de textes réglementaires élaborés pour encadrer les pratiques concourant à la qualité et à la sécurité des soins	Nb			3		3		
Indicateur 1.4 - Taux de réalisation du projet de convention cadre Etat-Pays obésité	%			100%				
Sources des données : Données de l'Arass Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 à 1.4 - Données brutes Autres commentaires :								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

- Action n° 1 relative à la définition des besoins pour le nouvel hôpital de Taravao.

L'ARASS a défini un contour cible pour un nouvel hôpital à Taravao, en termes de capacité et activités à lui attribuer prioritairement. Cela n'avait pas pu être fait en 2021 en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19. Retenons cependant que la crise avait démontré le bien-fondé de la stratégie consistant à renforcer les structures périphériques en dehors du CHPF, afin de pouvoir réserver ce dernier à l'accueil des patients les plus graves.

Le futur hôpital de Taravao a vocation à présenter une offre complémentaire à celle du CHPF et des cliniques privées, en misant sur la proximité et en rationalisant les coûts.

Différentes calibrations ont été établies en 2022 par l'ARASS, répondant à différents scénarios démographiques et organisationnels.

- Action n° 2 relative à la progression du projet de pôle privé unique de santé (axe 3.4 du SOS).

Le pôle privé unique de santé a vocation à présenter une offre complémentaire à celle du CHPF et des hôpitaux de la direction de la santé, en rationalisant les coûts.

Au-delà du travail réalisé par l'ARASS sur la définition d'une cible en termes de capacité et d'activités à implanter, une mission d'appui expert était intervenue en 2019 en Polynésie française à la demande du ministre de la santé, pour explorer la faisabilité du projet également dans ses dimensions foncières, immobilières, financières, managériales et politiques. En 2021 les acteurs Polynésiens s'étaient rendu en Nouvelle Calédonie, afin d'apprendre en matière de regroupement de cliniques.

Tout au long de l'année 2022, le projet a connu une avancée décisive. Le projet est animé directement par le ministère de la santé. Fin 2021 un « memorandum of understanding » (MOU) a été signé (protocole d'accord principalement entre les cliniques et la présidence), et un terrain serait mis à disposition des cliniques par le Pays, à Punaauia, pour bâtir le futur pôle unique.

Le Pays a souhaité en 2022 mettre l'expertise d'un cabinet métropolitain spécialisé dans la planification hospitalières et l'organisation de l'offre de soins, au service des cliniques, afin de les aider à définir leur projet médical et leur projet d'établissement. Le cabinet retenu aux termes de l'appel d'offre a réalisé une première

mission sur place à la fin de l'année 2022. Il a organisé sur place une réflexion « par filière », en réunissant à chaque fois l'ensemble des acteurs publics et privés concernés.

Ce travail intensif de concertation et de réflexion sera poursuivi au premier semestre 2023, les conclusions de la mission sont attendues à la fin du premier semestre 2023.

- Action n° 3 relative à la mise en œuvre opérationnelle des parcours de soins coordonnés et les paniers de soins (axe 3.5 du SOS).

Les thématiques devant faire l'objet de l'élaboration des paniers de soins avaient été validées en 2021 par le ministère de la santé sur proposition de l'ARASS. A ce titre, l'obésité, y compris sa prise en charge par chirurgie bariatrique, avait été identifiée comme devant faire prioritairement l'objet d'un panier de soins.

Le panier de soins proposé en 2021 comportait quatre volets : le volet obésité de l'enfant et de l'adolescent, le volet prise en charge médicale de l'adulte obèse, le volet préopératoire et enfin le volet post-opératoire accessible après une intervention de chirurgie bariatrique. Ce panier de soins n'a pas été adopté en l'état en raison de la difficulté de mise en application pratique et technique par la CPS des paniers de soins déjà existants. La poursuite de rédaction des paniers de soins ne pourra être effective qu'après s'être assuré de la capacité de mise en œuvre par la CPS.

- Action n° 4 relative au développement des réseaux d'appui par la mise en œuvre les projets de réseau périnatalité (axe 3.5.5) d'insuffisance rénale chronique, et d'obésité.

- *Réseau périnatalité*

L'axe 3 du Schéma d'organisation sanitaire 2016-2021 prévoit la mise en place d'un réseau de santé périnatal. Ce réseau permettra d'adapter au plus près la prise en charge de la mère et de l'enfant.

Un réseau de santé en périnatalité est une structure de coordination, d'appui, d'évaluation et d'expertise médicale exerçant des missions dans le champ de la santé périnatale, en amont et en aval de la naissance. Il intervient sur l'ensemble du territoire et a pour objectifs d'assurer une cohérence et une synergie renforcées des interventions dans le champ périnatal et de promouvoir la sécurité des soins et la qualité de la prise en charge pour chaque femme et chaque nourrisson sur le territoire.

L'analyse qualitative et quantitative initiée par l'ARASS en 2019 pour identifier les forces et les besoins relevés par les acteurs de la périnatalité du territoire locaux a permis la rédaction d'un rapport de l'ARASS au ministre de la santé et de la prévention en 2021.

Les travaux menés en 2022 ont fait état de la nécessité d'une structure de coordination indépendante des acteurs du réseau. Des moyens en ressources humaines ont été envisagés pour ce faire.

- *Insuffisance rénale chronique (IRC)*

Compte tenu notamment de la prévalence de l'insuffisance rénale chronique en Polynésie française et de la prise en charge souvent tardive de cette pathologie, un réseau d'insuffisance rénale chronique est en projet de création, avec pour objectifs de favoriser le dépistage précoce IRC, d'organiser et de planifier les parcours de soins selon les stades d'IRC, et enfin d'informer en continu au sein et à l'extérieur du réseau.

Ces travaux ont été retardés, compte tenu de la nécessité de procéder en priorité à une révision des indices concernant le traitement de l'insuffisance rénale par épuration extra-rénale en 2022 afin de permettre l'ouverture de postes supplémentaires de dialyse en 2023.

- *Obésité*

Les orientations stratégiques de la politique de santé 2016-2025 et le Schéma d'organisation sanitaire 2016-2021 placent la lutte contre le surpoids comme priorité du pays (axe 3.2). Un schéma de prévention et de promotion de la santé 2018-2022 vient préciser ces orientations, déclinant la lutte contre les maladies de surcharge dont l'obésité sous divers angles en proposant une approche interministérielle et intersectorielle.

Considérant que la prévalence de l'obésité et des pathologies associées est plus élevée en Polynésie française que dans l'hexagone, le ministère des solidarités et de la santé du gouvernement national a exprimé son souhait auprès du ministre de la santé et de la prévention de la Polynésie française d'apporter son soutien dans la lutte contre l'obésité.

Cette proposition fait écho notamment à la feuille de route : « prise en charge des personnes en situation d'obésité » 2019-2022 DGOS-DGS-CNAM. Son axe phare n°6 cible : « adapter et soutenir la filière obésité dans les Outre-mers » en développant la collaboration entre les centres spécialisés de l'obésité (CSO) et la

métropole et les établissements et professionnels d'Outre-mers et en proposant des programmes d'éducation thérapeutique adaptés.

En 2022, a pu être finalisée l'inscription de la chirurgie bariatrique sur la liste des activités de soins soumises à autorisation. La carte sanitaire a donc été révisée dans ce sens à mi-année. Les conditions techniques de fonctionnement liées à cette nouvelle activité doivent maintenant être définies afin de pouvoir délivrer les autorisations correspondantes en 2023.

Par ailleurs 10 places de SSR obésité ont été attribuées offrant ainsi une première prise en charge spécialisée pour les personnes obèses.

- Action n° 5 relative à la définition ou la complétude des cadres réglementaires d'intervention et les pratiques concourant à la qualité et à la sécurité des soins.

En 2022, les lois de pays et les arrêtés sur l'interruption volontaire de grossesse, la contraception et la contraception d'urgence ont été finalisés et adoptés.

Par ailleurs, l'ARASS a initié un travail important sur l'organisation et la réglementation en matière d'aide médicale urgente et de permanence des soins en médecine ambulatoire. Des projets de textes ont été élaborés en concertation avec les partenaires concernés : loi de pays relative à l'aide médicale urgente, arrêté relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité de médecine d'urgence, arrêté relatif aux modalités d'organisation de la cellule d'urgence médico-psychologique, loi de pays relative à la permanence des soins en médecine ambulatoire et arrêtés relatif à l'organisation de la permanence des soins en médecine ambulatoire. Ces textes seront finalisés au premier semestre 2023.

Pour ce qui concerne les nomenclatures, des mises à jour ont été effectuées dans un cadre de maîtrise des dépenses de santé et d'amélioration de la prise en charge des patients.

- 3 arrêtés ont permis de réviser la liste des produits et prestations remboursables (LPPR) ;
- 10 arrêtés ont permis de mettre à jour les autorisations de mises sur le marché des médicaments (AMM) ; le nombre élevé de mises à jour étant lié à l'inscription en urgence de médicaments utilisés dans le cadre du traitement préventif ou curatif de l'infection au Covid-19 ;
- 3 arrêtés ont permis de réviser la classification service médical rendu des médicaments (SMR) ;
- 1 arrêté a permis la mise à jour de la nomenclature des actes de biologie médicale (NABM) ;
- 1 arrêté a permis la mise à jour de la codification polynésienne des actes médicaux (CPAM) ;
- Pour ce qui concerne l'adaptation de la réglementation pharmaceutique des travaux ont permis :
 - De créer un corps d'auxiliaire en pharmacie pour améliorer l'encadrement de la délivrance des médicaments ;
 - D'élargir les compétences des pharmaciens.
- La délibération n° 88-153 AT du 20 octobre 1988 relative à certaines dispositions concernant l'exercice de la pharmacie a été mise à jour par la loi du pays n° 2022-33 du 23 août 2022 et la loi du pays n° 2022-34 du 23 août 2022 ;
- L'arrêté n° 610 CM du 9 mai 1989 portant application de la délibération n° 88-153 AT du 20 octobre 1988 relative à certaines dispositions concernant l'exercice de la pharmacie a fait l'objet d'une mise à jour en 2022 ;
- Pour ce qui concerne l'adaptation de la réglementation sur les substances vénéneuses ces travaux avaient pour objectif de réviser un texte ancien et de permettre la prise en compte des évolutions concernant le cannabis ;
- L'ensemble des travaux effectués sur les substances vénéneuses a abouti à la loi du pays n° 2023-5 du 5 janvier 2023 relative aux substances vénéneuses ;
- Pour ce qui concerne la réglementation des laboratoires d'analyses de biologie médicale, une révision a été effectuée en 2022, il s'agissait de permettre la réalisation de test rapide d'orientation diagnostique (TROD) en dehors des laboratoires d'analyse de biologie médicale. Ces conditions élargissent les capacités de dépistage en permettant à certains professionnels de santé de réaliser du dépistage en amont des biologistes ;
- Délibération n° 88-154 AT du 20 octobre 1988 portant réglementation des laboratoires d'analyses de biologie médicale en Polynésie française ;
- Arrêté n° 2166 CM du 24 octobre 2022 déterminant la liste des tests, recueils et traitements de signaux biologiques qui ne constituent pas un examen de biologie médicale, les catégories de personnes

pouvant les réaliser et les conditions de réalisation de certains de ces tests, recueils et traitements de signaux biologiques.

- Action n° 6 relative à la révision des modalités d'agrément des transports sanitaires pour une meilleure adaptation des transports aux besoins de la population.

L'arrêté n° 162 CM du 09 février 2001 modifié fixant les conditions d'agrément des transports sanitaires avait déjà été modifié en 2020 afin de permettre la reconnaissance d'un nouveau véhicule entrant dans la catégorie B, à savoir le véhicule sanitaire tout terrain (VSTT).

Un projet de modification de cet arrêté a été réenclenché au dernier trimestre de 2022. L'un des objectifs visés est d'étendre la reconnaissance du VSTT et de l'adapter à l'ensemble des structures publiques, comme les hôpitaux. De plus, il est aussi question de modifier la couleur des ambulances de secours et de soins d'urgence, de rajouter des critères d'agrément et de mettre à jour la qualification des personnels membres d'équipage.

L'ensemble des travaux devrait aboutir pour le premier semestre 2023.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

Objectif n°2 : Renforcer le contrôle et les inspections de l'ensemble des structures et activités soumises à agrément ou autorisation (axe 1.1 du SOS).

De nombreux dispositifs, organisations, activités, structures ou matériels sont soumis à autorisation ou agrément. Sans dispositif réglementaire, les bonnes pratiques et les bonnes volontés sont seulement optionnelles. Tandis qu'avec un cadre réglementaire (soumission à un régime d'autorisation ou d'agrément), les mêmes bonnes pratiques sont imposées.

L'autorisation ou l'agrément ne sont délivrés que lorsque le cahier des charges est respecté. L'intérêt d'une réglementation est de durcir les exigences, d'imposer des pratiques et d'offrir des moyens de sanction. Le respect des conditions techniques de fonctionnement doit être vérifié. Il en va de la qualité et de la sécurité des soins s'agissant des missions de contrôle et d'inspection de l'ARASS, c'est son cœur de métier. Et ce dans tous les domaines, qu'il s'agisse d'établissement, de matériel lourd, de transport, de médicaments ou d'accueil des personnes.

Objectif n°2 - Renforcer le contrôle et l'inspection de l'ensemble des structures et activités soumises à agrément ou autorisation								
Le renforcement des contrôles et inspections de l'ensemble des structures permet de garantir le respect par les opérateurs des normes et réglementation en vigueur								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Gble
Indicateur 2.1 - Nombre de visites de conformités	Nb	5		5		5		
Indicateur 2.2 - Nombre d'inspections et de contrôles, dans le domaine sanitaire, du médicament et des transports sanitaires	Nb	58		110		112	70	
Sources des données : Données ARASS Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1 - Données brutes Indicateur 2.1 - Données brutes Autres commentaires :								

- *Commentaire et analyse des résultats*
 - Action n° 1 relative à la réalisation des visites de conformité au fil des nouvelles autorisations et au rattrapage des retards accumulés depuis 2017.

Il convient de rappeler que la plupart des autorisations du domaine sanitaire étaient échues ou perdues en 2016, et qu'à la fin de l'année 2017, toutes les situations avaient été corrigées, avec la délivrance de nouvelles autorisations (plus d'une cinquantaine).

Suite à la délivrance de ces nouvelles autorisations, un nombre important de visites de conformité était à faire. Il n'a pas été possible de réaliser l'ensemble des visites de conformité les années suivantes. En effet, les fluctuations des ressources humaines de l'ARASS et leur mobilisation sur la gestion de l'épidémie de la Covid 19 avaient contraint l'agence à réorganiser ses priorités et suspendre ses missions habituelles au bénéfice des urgences sanitaires.

En 2022, il restait 16 visites de conformité en attente pour rattraper les retards accumulés depuis 2017.

En matière de rattrapage, 4 visites de conformité ont été réalisées en 2022 (maison de naissances Tumuru Ora et polyclinique Paofai : activités de médecine, chirurgie, obstétrique).

En matière de nouvelles autorisations, une visite a été faite en 2022 (SSRP Ora Ora : 10 places d'hôpital de jour).

- Action n° 2 relative au contrôle de structures pharmaceutiques.

Les structures pharmaceutiques ne font pas l'objet de visites de conformité, même si elles sont soumises à un régime d'autorisation.

Pour autant, 4 contrôles ont été menés en 2022 : 2 laboratoires d'analyses de biologie médicale et 2 pharmacies d'officine.

- Action n° 3 relative à la réalisation des contrôles des transports sanitaires.

Il s'agissait de vérifier la conformité à la réglementation des transporteurs sanitaires, notamment au regard des conditions d'agrément prévues par l'arrêté n° 162 CM du 9 février 2001 modifié fixant les conditions d'agrément des transports sanitaires. Ces contrôles se font obligatoirement avant leur mise en service. S'effectue ensuite un contrôle annuel respectif.

Sur les 197 véhicules agréés en fin 2022, il est à noter que 135 sont localisés sur Tahiti et 62 dans les îles (Moorea et autres).

Sur l'ensemble de ces véhicules, 165 étaient en activité. L'ARASS a effectué 112 contrôles dont 26 dans les îles. La sortie de la crise sanitaire a permis de reprendre un rythme plus soutenu.

L'objectif qui sera poursuivi en 2023, est de pouvoir contrôler les îles éloignées.

- Action n° 4 relative aux diverses formations aux méthodologies d'inspection / de contrôle et d'inspection.

Au-delà des aspects purement techniques, la réalisation des contrôles dans un cadre strictement réglementaire nécessite que les agents de l'ARASS soient formés (méthodologie générale, droit, police sanitaire) et assermentés.

En 2022, deux agents ont suivi une formation à l'inspection contrôle délivrée par l'Ecole des hautes études de santé publique à Rennes.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

- ✚ Au titre du centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF)

Le programme PARÉ est réalisé à 38 % des objectifs prévus en 2022 (en ligne avec les prévisions).

Au titre des réalisations notables figurent :

- La revue de pertinence des gardes et astreintes médicales et non médicales qui est prévu d'être présentée au conseil d'administration sur le premier semestre 2023 ;
- Les revues d'efficience en cours des maquettes organisationnelles et de contrôle des plannings ;
- La mise en place d'une commission de déontologie ;
- La mise en place du dialogue des gestions avec les directions fonctionnelles et les services dans le cadre de la construction du budget 2023 ;
- La poursuite du déploiement du DPI (dossier patient informatisé) ;
- La mise en place d'objectif d'efficience au budget 2022 qui a permis d'améliorer le pilotage de l'exécution du budget ;
- L'organisation du réseau déconcentré de la qualité ;
- La dématérialisation des bulletins de paie ;
- La valorisation des missions de formation du CHPF ;
- L'audit sur le parcours du patient de consultation et la réorganisation de secrétariat médicaux ;
- La mise en service du SWAC ;
- L'élaboration de la convention des services comptables et financiers (CSCF) en collaboration avec la DGFIP signée en début d'année 2023.

Objectif n° 1 : Innover dans la qualité des services aux patients usagers de l'hôpital pour satisfaire à ses attentes légitimes

Objectif n°1 - Innover dans la qualité des services aux patients usagers de l'hôpital pour satisfaire à des attentes légitimes								
<p>Il s'agit d'apporter une meilleure qualité de services aux patients usagers de l'hôpital dès leur arrivée dans l'établissement grâce à une rénovation du parking du CHPF, accompagné d'une refonte de la signalétique pour faciliter leur parcours dans l'hôpital.</p> <p>Pendant leur séjour, la mise en place d'un terminal multimédia permettra de répondre à l'exigence de confort et de divertissement des patients, à améliorer le quotidien des équipes médicales et à renforcer l'image de marque de l'établissement.</p> <p>Enfin, la mise en place d'un plan de sécurisation des accès au bâtiment contribuera à garantir la sûreté des usagers et des points névralgiques de ses activités comme ceux de la production d'oxygène ou des postes à hautes tensions.</p>								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Pourcentage de réalisation des investissements	%	NC	0%	100%	0%	0%	100%	100%
Indicateur 1.2 - Taux de satisfaction des usagers	%	NC	-	75%	-	-	75%	80%
Indicateur 1.3 - Nombre de plaintes déclarées pour dégradations, incidents ou agressions	U	NC	700	595	700	799	560	448
<p>Sources des données : AS400, service mandatement, questionnaire de satisfaction, service qualité, service juridique</p> <p>Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 3.1 - indicateur calculé à partir du montant de dépenses mandatées par rapport au montant des subventions obtenues. Indicateur 3.1 - indicateur calculé à partir d'un questionnaire de satisfaction rempli par les usagers Indicateur 3.3 - indicateur calculé à partir du nombre de plainte déposées dans l'année ayant comme sujet les dégradations, incidents ou agressions.</p>								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Les actions n° 1 à 4 étaient conditionnées à l'obtention de subventions d'investissement qui n'ont à ce jour pas été retenues. En l'état de sa situation financière sur l'exercice 2022, le CHPF ne pouvait pas envisager de financement sous forme de prêt.

L'indicateur 1.1 est donc, comme prévu lors de l'établissement du PAP 2022, rendu à 0.

Concernant l'indicateur 1.2, le questionnaire de satisfaction fait parti des projets 2023 associés au réseau déconcentré de la qualité et du plateau consultation avec une nouvelle modélisation des secrétariats médicaux. Les premières mises en œuvre sont attendues en 2023.

Enfin l'indicateur 1.3 qui recense le nombre d'intervention de la sûreté de l'établissement relève 799 interventions dont 531 pour agressions ou conflits, 27 vols et 25 actes de malveillances (dégradations, tags..) et 216 évacuations de visiteurs ou SDF.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Les demandes de subvention ont été portées au budget 2023 auprès du Pays, à ce jour elles n'ont pas été retenues. L'établissement maintient ces projets et prévoit (pour les actions n° 1, 2 et 4) de revoir leur format et éventuellement planification dans le cadre de l'étude prévu sur 2023 du schéma directeur de l'immobilier du CHPF.

Objectif n° 2 : Réhabilitation d'envergure du patrimoine immobilier et mobilier du CHPF : Renouvellement des équipements et du parc automobile

Objectif n°2 - Réhabilitation d'envergure du patrimoine immobilier et mobilier du CHPF : entretien, rénovation, restructuration								
<p>Il s'agit de maintenir de façon optimal le patrimoine immobilier hospitalier ainsi que son équipement. Une réhabilitation d'envergure est nécessaire afin de maintenir les capacités opérationnelles du CHPF pour faire face aux enjeux de demain.</p> <p>Pour cela, un plan de déploiement progressif est envisagé et concerne la rénovation du bâtiment du Taaone, le renouvellement des équipements médicaux et des parcs automobiles avec une dimension environnementale en privilégiant des véhicules électriques.</p>								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - pourcentage de réalisation sur les immobilisations immobilières	%	NC	0%	100%	10%	1%	50%	100%
Indicateur 2.2 - pourcentage de réalisation sur les immobilisations mobilières	%	18%	30%	100%	60%	36%	80%	100%
<p>Sources des données : Direction des achats et du patrimoine CHPF, AS 400</p> <p>Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1 - indicateur calculé à partir de la valeur des travaux effectués par rapport au montant total des subventions obtenues Indicateur 2.2 - indicateur calculé à partir de la valeur d'entrée des acquisitions effectuées par rapport au montant total des subventions obtenues</p>								

Les actions n° 1, 4, 5 et 8 ont été financées en 2022.

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Le projet de rénovation du bâtiment est initié avec :

- Une 1^{ère} tranche de subvention de 350 millions F CFP octroyée courant d'année par le Pays sur 2022 pour réaliser des travaux d'étanchéisation des zones les plus critiques de l'établissement ;
- Une subvention d'investissement pour l'étude et audit technique architectural du bâtiment du Taaone afin de réaliser le schéma directeur de l'immobilier du CHPF ;

- Le plan de renouvellement des équipements médicaux soutenu par des subventions d'investissement annuelles se poursuit, les délais d'approvisionnement et de mise en service peuvent décaler l'exécution des subventions sur 2 ans mais restent satisfaisant ;
- La rénovation du parc automobile a débuté, le renouvellement des ambulances est en cours, les délais de fabrication, d'aménagement et de livraison porte la réalisation complète de l'action à 2024.
 - *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Les demandes de subventions complémentaires dans le cadre du plan décennal d'investissement seront portées au budget 2024.

Objectif n° 3 : Les ressorts de la performance

Objectif n°3 - Les ressorts de la performance								
Il s'agit d'acquérir des outils et de positionner des ressources expertes qui permettront de développer et de mettre en oeuvre les outils et procédures permettant l'amélioration des performances et de l'efficacité de l'établissement et de mettre en adéquation les ressources à l'activité.								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 3.1 - Nombre de postes occupés sur l'année	Nb	NC	10	33	23	23	33	33
Indicateur 3.2 - Réalisation des investissements informatiques	%	NC	6%	100%	40%	42%	100%	100%
Indicateur 3.3 - Réalisation des investissements immobiliers	%	NC	0%	100%	0%	0%	100%	100%

Sources des données :
 Direction des ressources humaines CHPF, Pole paie logiciel CEDIT Marianne, DSN , AS400 mandatement
 Mode de calcul des indicateurs :
 Indicateur 3.1 - indicateur calculé à partir de l'occupation effective des postes ciblés au prorata de l'année en équivalent temps plein à partir de la date d'ouverture du poste
 Indicateur 3.2 - indicateur calculé à partir du montant de dépenses mandatées par rapport au montant de la subvention obtenue au titre d'acquisitions informatiques.
 Indicateur 3.3 - indicateur calculé à partir du montant de dépenses mandatées par rapport au montant des subventions obtenues au titre des investissements immobiliers.

Seule l'action n°1 a fait l'objet d'un financement en 2022.

- *Commentaire et analyse des résultats*

25 postes ont pu être ouverts sur la base du financement accordé en 2022. Le financement de 2023, s'il a été porté par le CHPF auprès du Pays, n'a pu donner lieu à une subvention spécifique en 2023 et vient logiquement être intégré dans la DGF. Pour rappel, il s'agit de ressources médicales, paramédicales, techniques et d'experts nécessaires à la pérennité des missions de l'établissement et à l'avancement de ses projets structurants.

23 postes ont été pourvus. Les compétences recherchées sur les postes non pourvus sont difficiles à trouver par l'effet de recherche d'expertise associé à des grilles salariales de l'établissement non attractives pour les candidats.

Concernant les investissements informatiques, 42 % ont pu être mandaté sur 2022 et l'opération devrait être soldée sur 2023.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Les postes restants au nombre de 8 auront lieu d'être arbitrés dans le cadre des compléments de financement alloués à l'établissement pour la consolidation de son budget primitif 2023.

Depuis décembre 2022, 24 postes sont occupés.

- 🚦 Au titre de la direction de la santé (DSP)

Les missions suivantes ont bien été transférées à l'institut du cancer de Polynésie française (ICPF) :

- L'organisation du dépistage organisé des cancers ;
- Le registre du cancer.

Objectif n° 1 : Améliorer la prise en charge des patients atteints du cancer

Objectif n°1 - Améliorer la prise en charge des patients atteints du cancer								
Décentraliser l'activité de chimiothérapie dans les hôpitaux périphériques pour renforcer les soins de proximité								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de séances de chimiothérapies en hôpitaux périphériques	Nb	1106	1 198	1 300	1 300	511*	1 500	1 500
Indicateur 1.2 - Nombre de patients recevant une chimiothérapie de proximité	Nb	131	144	150	150	140	170	170

Sources des données :
 Données des rapports d'activité de l'hôpital de Taravao et de l'hôpital de Uturoa
 Mode de calcul des indicateurs :
 Indicateur 1.1 - le nombre de séances est calculé à partir des données d'activité des deux hôpitaux périphériques offrant l'activité de chimiothérapie de proximité
 Indicateur 1.2 - le nombre de patients représente la file active des patients recevant leur traitement dans les deux hôpitaux périphériques offrant l'activité de chimiothérapie de proximité
 Autres commentaires : * données pour l'hôpital de Uturoa. En attente de consolidation pour l'hôpital de Taravao

- *Commentaire et analyse des résultats*

L'activité de chimiothérapie de proximité est déployée à l'hôpital de Taravao et l'hôpital de Uturoa depuis 2018. Concernant l'hôpital de Taravao, les séances de chimiothérapie se tiennent les mardi, mercredi et jeudi. Les données sont en cours de consolidation.

Concernant l'hôpital de Uturoa, les jours réservés à la chimiothérapie en hospitalisation de jour (HDJ) sont les jeudis et vendredi. En 2022, le nombre total de séances en 2022 est de 511 séances (contre 706 en 2021).

Depuis le collectif budgétaire 1 de 2022, l'hôpital de Uturoa et l'hôpital de Taravao ont pu respectivement bénéficier d'un poste supplémentaire d'infirmier et d'un poste de médecin, dédiés à l'activité de chimiothérapie délocalisée.

Concernant l'hôpital Louis Rollin aux Marquises, les équipements nécessaires à la chimiothérapie délocalisée ont été acquis et installés fin 2022. L'activité de chimiothérapie n'a pas connu de démarrage en 2022. Elle démarrera dès :

- Le recrutement du médecin référent qui se stabilisera à long terme sur place pour les consultations préalables à la chimiothérapie (à ce jour, les médecins sont recrutés en CDD) ;
- Le recrutement d'un biologiste, nécessaire à la validation des tests sanguins des patients atteints de cancer avant le traitement, non trouvé à ce jour.

En conséquences, toutes les étapes et processus préalables à la prescription de la cure de chimiothérapie auront été finalisées (commande du produit au CHPF et acheminement vers les Marquises, hébergement des patients des îles voisines, ...).

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Le niveau de compétences des professionnels exerçant en oncologie pourrait être amélioré par des formations conjointes avec le CHPF. Compte tenu d'un turn-over important de la cellule formation de la direction de la santé en 2022, aucune formation liée à la chimiothérapie n'a pu se faire. Néanmoins, le comité technique de formation de la DSP lors de ses réunions en 2022, a validé le report de l'actualisation des connaissances médicales notamment en chimiothérapie, en 2023.

Une extension de l'activité chimiothérapie est programmée pour l'hôpital Louis Rollin aux Marquises.

Objectif n° 2 : Adapter l'offre de soins à l'évolution des besoins

Objectif n°2 - Adapter l'offre de soins à l'évolution des besoins								
Renforcer la collaboration des secteurs public et privé								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre de jours de tournées des spécialistes	Nb	995	1 042	1 200	1 200	1 552	2 200	2 200
Indicateur 2.2 - Nombre de tournées assurées par les agents du CHPF	Nb	196	247	200	250	292	380	380
Indicateur 2.3 - Nombre de tournées assurées par les spécialistes de la Direction de la santé	Nb	32	68	65	70	89	160	160
Indicateur 2.4 - Nombre de tournées assurées par les spécialistes du secteur libéral	Nb	44	67	65	70	90	210	210
Sources des données : Données de la cellule de coordination des consultations spécialisées Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1 - le nombre de jours de tournées est calculé à partir des tournées effectuées par les spécialistes. Indicateur 2.2 - le nombre de tournées des agents du CHPF est recensé par la cellule de coordination des consultations spécialisées avancées de la Direction de la santé Indicateur 2.3 - le nombre de tournées des spécialistes de la Direction de la santé est recensé par la cellule de coordination des consultations spécialisées avancées de la Direction de la santé Indicateur 2.4 - le nombre de tournées des spécialistes du secteur libéral est recensé par la cellule de coordination des consultations spécialisées avancées de la Direction de la santé Autres commentaires : La situation sanitaire liée au COVID a fortement perturbé l'organisation des CSA et ce depuis 2020								

En 2022, au total, 471 tournées ont été réalisées sur 649 tournées prévues (72,6 %) dont :

- 62 % d'entre elles, réalisées par les agents du CHPF ;
 - 19 % d'entre elles, réalisées par les agents de la DSP ;
 - 19 % d'entre elles, réalisées par les médecins du secteur libéral.
- *Commentaire et analyse des résultats*

Afin de pouvoir garantir une gestion optimale des missions des consultations spécialisées avancées (CSA) qui sont réalisées dans les îles, la cellule de coordination en charge des CSA doit prévoir un calendrier de missions chaque année pour permettre aux îles les plus isolées de bénéficier des consultations spécifiques (sage-femme,

cardiologue, gynécologue...). Ces missions doivent être rigoureusement planifiées en accord avec les besoins de la population qui sont remontés par les structures de soins sur place.

Les principales raisons d'annulation de tournées et de non-positionnement de missionnaires sur des tournées prévues sont :

- L'incapacité des structures à accueillir pour des raisons techniques, d'organisation, de logistique et de personnel ;
- L'impossibilité pour les spécialistes de trouver des créneaux adaptés à la réalisation des tournées ;
- L'absence de missionnaires dans certaines spécialités ;
- Les soucis de logistique tels que les plans de vol non adaptés d'Air Tahiti.

Néanmoins, un travail important a été réalisé sur :

- La méthode de recensement des besoins des équipes, en termes de spécialités (selon les pathologies présentes sur l'île), de logistique et d'organisation des CSA. Des missions de la cellule de coordination ont eu lieu sur site ;
- La redéfinition des objectifs des CSA ;
- La méthode et le circuit de planification des tournées ;
- La méthode de recueil des données quantitatives et qualitatives des CSA.

En 2022, 20 spécialités médicales sont disponibles sur le territoire pour les CSA dont sept spécialités prioritaires (angiologie, cardiologie, endocrinologie, gynéco-obstétrique, ophtalmologie, pneumologie, psychiatrie). On compte 23 îles éligibles au CSA selon le contexte géo-sanitaire et de la présence ou non d'un référent médical in situ ou missionné régulièrement.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

En 2023, il est prévu l'organisation de 753 tournées et de rajouter d'autres spécialités, suite au recensement des besoins : la dermatologie et la neurologie.

Dans l'optique de parfaire l'organisation des CSA et d'améliorer l'attractivité du système, plusieurs perspectives sont envisagées :

- Améliorer les conditions d'accueil des CSA sur place par la définition d'un cahier des charges des CSA (rôle des missionnaires, rôle des équipes de la structure d'accueil avec désignation d'un référent, méthode de définition de la file active des patients éligibles...) ;
- Faciliter la formation des professionnels de santé de la direction de la santé par l'organisation de créneaux de formation ou temps d'échange de pratiques... ;
- Optimiser la coordination entre les spécialistes, la cellule de coordination des CSA de la DSP, celle du CHPF et les structures concernées, qui passe par la restructuration de la planification des CSA, l'outil de recueil de l'activité CSA, l'outil de recueil de recensement et des dysfonctionnements des CSA... ;
- Améliorer l'accès aux soins pour les patients des îles en leur exonérant les frais de transferts inter-île aux Marquises ou Tuamotu Gambier, l'hébergement sur les îles voisines... ;
- Optimiser le réseau de coordination des CSA par la tenue des commissions stratégiques et techniques.

Objectif n° 3 : Améliorer les prestations auprès des usagers et les conditions d'exercice des professionnels

Les critères qualité d'une gestion efficiente dans le domaine de la santé s'appuient sur **la qualité des soins et des prestations**, reçues par le patient, mesurés par :

- Le **signalement des événements indésirables (EI)** qui sont le plus souvent des situations vécues comme « anormales » porteuses d'impacts directs ou indirects pour le patient entraînant des conséquences plus ou moins graves ;
- **L'observation et l'évaluation de pratiques collectées** par des audits, des enquêtes, des analyses de pratiques pluriprofessionnelles (Revue de morbi mortalité RMM, retour d'expérience REX) ;
- **L'analyse des processus supports aux soins** (RH-gestion financière-gestion du patrimoine-gestion des approvisionnements).

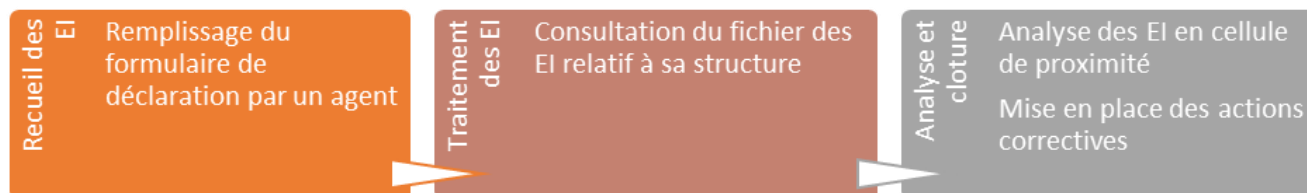
Synthèse des événements indésirables

Le système de déclaration des événements indésirables de la DSP intègre trois outils numériques : Microsoft Forms pour la récupération des déclarations, Microsoft Teams pour le stockage et la consultation et Microsoft Power Automate pour le traitement automatique des catégories d'EI.

La déclaration des EI est accessible par trois canaux différents : un QRCode (transmis lors de réunions et dans des supports), depuis le site internet de la DSP (dans l'onglet « espace professionnels de santé » puis « formulaires et déclarations ») et par lien direct (transmis lors de réunions et dans des supports).

L'analyse de ses EI se fait en proximité par les cellules qualités des établissements. Les actions sont par la suite mises en place afin de corriger et d'éviter de nouvelles erreurs.

Voici un résumé des étapes du circuit de déclaration et traitement des EI :



On enregistre **105 déclarations** dont 79 analysables (valides) depuis la mise en place du nouveau système et jusqu'au 31 décembre 2022. Elles relèvent principalement de l'organisation de la structure, des soins, des relations patient-professionnels, du circuit du médicament, du matériel... Pour chacun des EI déclarés, des actions correctrices sont définies.

Synthèse des RETEX et RMM

Un RETEX Post Covid en direction centrale a synthétisé l'ensemble des événements pour produire une analyse générale des événements de crise en 2021 et des propositions d'améliorations.

En 2022, deux RMM ont été accompagnées par les équipes du bureau centrale.

Synthèse de l'accompagnement de proximité à la gestion des risques et la qualité des soins

Des sessions de sensibilisation à la déclaration des EI associés aux soins, des formations de niveau 1 à la gestion des risques et qualité, des ateliers de développement personnel et co-développement ont eu lieu en 2022.

Plusieurs audits des risques en milieu hospitalier ont été engagés en 2022 avec la participation des experts métiers : hygiène (bureau qualité-infectiologue), gestion des médicaments (pharmapro), hygiène alimentaire (BSE), gestion du risque vectoriel (BSE). Chaque établissement a reçu les résultats des différents audits afin de mettre en place les actions d'amélioration.

- *Commentaire et analyse des résultats*

Un temps de sensibilisation complémentaire est nécessaire auprès des référents pour l'accompagnement de proximité. En majorité les déclarants sont infirmiers (30) et 29 déclarations émanent du corps général des professions médicales (sage-femme, médecin, pharmacien, dentiste).

Pour les ¾ des déclarations, les événements ont eu lieu dans un hôpital.

Par ailleurs, une enquête de satisfaction au travail a été faite auprès des 1200 agents de la DSP, quel que soit leur cadre d'emploi. Menée sur une période d'un mois et demi du 02 mai au 15 juin 2022, le bureau qualité a réceptionné 441 réponses et 125 commentaires soit un taux de participation de 37% des agents de la DSP.

Les résultats ont amené à l'engagement de plusieurs actions d'amélioration :

- Les conditions d'exercice liées aux textes réglementaires ;
 - La communication générale entre les structures déconcentrées et la direction centrale ;
 - La relation hiérarchique de proximité ;
 - L'accompagnement au développement professionnel continu.
- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Concernant le système de gestion des risques et des plans d'améliorations dématérialisés, en partenariat avec la DMRA, le bureau qualité s'engage comme pilote du développement d'un progiciel métier permettant de suivre et mettre en œuvre :


- La qualité de production des services ;
- La gestion des risques ;

- La gestion documentaire ;
- Les certifications et évaluations ;
- Les démarches RSE ;
- La mise en conformité RGPD ;
- Les plans de communications Qualité.

De plus, les différents travaux et audits RH 2021 et 2022 ont mis en exergue la nécessité d'améliorer en priorité les conditions de recueil et de traitement des activités de travail et d'absence des agents de la DSP. En collaboration avec la DGRH et la DMRA, le bureau qualité se positionne comme chef de projet dans le déploiement d'un progiciel adapté au monde de la santé afin de répondre aux obligations et aux particularités des activités des professionnels de santé. Le macro-planning est ainsi posé pour l'année 2023. Plusieurs prérequis sont à remplir avant le lancement du projet dont la finalisation du référentiel de gestion des ressources humaines et la centralisation du recueil des absences sur un outil partagé.

Par ailleurs, une seconde enquête de satisfaction au travail sera menée en 2023-2024 pour mesurer l'impact des actions de l'enquête de 2022.

Pour les prochaines années, la direction de la santé s'engage à élaborer une évaluation de la satisfaction des usagers.

 Au titre l'institut du cancer de Polynésie française (ICPF)

Objectif n° 1 : Créer l'institut du cancer de Polynésie française

Suite à la création administrative de l'ICPF par arrêté n° 1291/CM du 13 juillet 2021, l'objectif principal de l'institut a été la mise en place progressive d'une équipe administrative et technique afin de garantir la pérennité des missions transférées de la DSP à l'ICPF (registre des cancers et gestion du dépistage des cancers gynécologiques). Un pôle coordination a également été créé pour débiter un travail collaboratif entre le CHPF, les praticiens libéraux et l'ICPF afin d'améliorer le parcours de soin des patients suivis pour cancer et leur prise en charge dès le diagnostic. En parallèle, d'importantes campagnes d'information et de sensibilisation sur les cancers ont été menées par l'ICPF en 2022 ainsi que des journées de dépistage gratuits des cancers dermatologiques avec le soutien bénévole de dermatologues libéraux.

En 2022, l'ICPF a également initié la construction du laboratoire mutualisé d'anatomopathologie situé à Pirae.

- *Commentaire et analyse des résultats*

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la mise en place des équipes constituantes du nouvel établissement :

En 2022, l'équipe de l'ICPF était composée de 15 employés :

- Un directeur et une directrice adjointe en charge de la gestion administrative et financière de la structure et de la mise en place des projets structurants ;
- Une assistante de direction en charge également de la comptabilité et de la gestion des ressources humaines ;
- Un médecin référent en charge de l'appui technique aux responsables de pôles et à la direction de par sa compétence en santé publique et en oncogénétique ;
- Un médecin responsable du pôle dépistage et 2 employés (2 employés administratifs pour la saisie des résultats des dépistages des cancers gynécologiques et la préparation et l'organisation des campagnes de dépistage) ;
- Une responsable du pôle coordination et 2 employés (une infirmière coordinatrice et une secrétaire médicale en charge de l'organisation des réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP) au CHPF) ;
- Une responsable des pôles registre du cancer et recherche et 3 employés (un infirmier, un attaché de recherche clinique (ARC) et une secrétaire pour la saisie des données du registre) ;
- Une responsable communication.

En raison des effectifs restreints pour la première année de fonctionnement de l'institut, les employés ont fait preuve d'une grande polyvalence en gérant des fonctions supplémentaires. A cet effet, la responsable des pôles registre et recherche est également référente informatique et RGPD pour l'institut.

- Action n°2 relative à la réfection et l'aménagement du bâtiment de la rotonde : Cette action n'a pas été menée car un nouveau lieu plus adapté et situé à Pirae (Princesse Heiata) a été identifié pour accueillir la structure finale. La maîtrise d'ouvrage est attribuée et le concours d'architecte s'est tenu en 2022 ;
- Action n°3 relative à la formalisation de notre partenariat avec UNICANCER par l'intégration au Groupe de Coopération Sanitaire (GCS) à hauteur de 6 parts : le partenariat avec UNICANCER s'est consolidé en 2022 avec plusieurs missions des employés de l'ICPF en Métropole (direction, médecin référent, responsable communication). L'ICPF fait régulièrement appel à l'appui des experts d'UNICANCER pour la gestion de ses missions (pour l'optimisation du registre par exemple).
- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

Objectif n° 2 : Structurer et mettre en place un réseau de soins cancer

La création du pôle coordination a permis d'initier une collaboration entre le CHPF, les médecins libéraux et l'ICPF. Un premier travail d'uniformisation des pratiques a été fait avec l'élaboration de référentiels de prise en charge pour chaque cancer et la rédaction de modèles de fiches de réunion de concertation pluridisciplinaires par spécialités médicales.

- *Commentaire et analyse des résultats*

Progressivement, la secrétaire du pôle coordination coordonne les RCP au CHPF. Actuellement 20% des RCP sont gérées par l'ICPF (organisation, préparation, compte rendus). L'augmentation de cette proportion nécessitera le recrutement d'une deuxième secrétaire et la mise en place d'outils numériques permettant les visioconférences (e-RCP).

La mise en place de la vaccination HPV a également été étudiée. Le constat est positif avec une forte demande de la part du corps médical du secteur public et libéral. Le lancement de cette campagne de vaccination avec la prise en charge financière complète des vaccins par l'ICPF n'a pas pu être fait en 2022 en raison de l'absence de ligne budgétaire dédiée.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Enfin, le pôle dépistage, au travers de son médecin responsable, a étudié l'adhésion des médecins au dépistage du cancer colorectal dans la population générale en vue de le mettre en place prochainement.

Objectif n° 3 : Améliorer la prise en charge des patients atteints du cancer

- *Commentaire et analyse des résultats*

En 2022, un annuaire des professionnels réalisant des soins de support en cancérologie a été élaboré par l'infirmière du pôle coordination. Une enquête a également été réalisée auprès des patients suivis en hôpital de jour d'oncologie pour mieux appréhender leurs besoins en outils numériques (type application sur téléphone) dans la gestion de leur maladie et de leurs RDV.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Le pôle recherche de l'ICPF travaille sur la mise en place en Polynésie française du projet de recherche clinique appelé « Prism Portal » (profilage génétique chez des patients atteints de cancer) en partenariat avec l'Institut Gustave Roussy.

11.2.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
910/970 01 - OFFRE DE SANTE - MEDECINE CURATIVE	278 943 639	77 520 396	356 464 035
Implantation de nouvelles techniques diagnostiques ou curatives au CHPF ou à l'institut du Développement des réseaux d'appui par la mise en œuvre les projets de réseau périnatalité (axe 3.5.5) d'insuffisance rénale chronique (IRC), et d'obésité - Frais de mission et déplacement au Canada	4 476 133		4 476 133
Réalisation des visites de conformité et contrôles (déplacements et missions dans les îles)	0		0
Orientation stratégique n°3 - objectif n° 2 - Action n°4 - relative aux diverses formations aux méthodologies d'inspection/ de contrôle et d'inspection	479 010		479 010
Mise en place des équipes constitutives du nouvel établissement	106 424 883		106 424 883
Réfection et l'aménagement du bâtiment de la rotonde	0		0
Poursuivre le renouvellement des équipements médicaux - CDT 2022		54 829 927	54 829 927
Renouveler le parc automobile des ambulances et des véhicules support - CDT 2022		22 690 469	22 690 469
Positionner des ressources expertes sur les postes clés identifiés pour l'amélioration des performances de l'établissement - PARE	167 563 613		167 563 613

11.2.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

11.2.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

11.2.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

11.3 Programme 910 02/970 02 : santé publique – prévention

11.3.1 Bilan des orientations stratégiques

Néant.

11.3.2 Bilan des réformes

Néant.

11.3.3 Bilan des objectifs de performance

 Au titre de la direction de la santé (DSP)

Objectif n° 1 : Promouvoir la santé à l'école

Objectif n° 1 - Promouvoir la santé à l'école								
Déployer le dispositif "école en santé"								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre d'écoles ayant reçu le label "école en santé"	Nb	2	10	10	16	24	10	10
Indicateur 1.2 - Nombre de CJA ayant reçu le label "CJA en santé"	Nb	-	-	5	11	2	5	5
Sources des données : Données de la Direction de la santé Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - le nombre d'écoles est recensé par la direction de la santé Indicateur 1.2 - le nombre de CJA est recensé par la direction de la santé Autres commentaires :								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Dans le cadre du déploiement du dispositif "écoles et CJA en santé" en Polynésie française, de nombreuses écoles sont labellisées.

- 2018-2019 : 6 établissements (Moorea), soit 2% des établissements scolaires du 1^{er} degré ;
- 2019-2020 : aucune activité suite à la crise Covid ;
- 2020-2021 : 12 établissements (Tahiti, Moorea, Huahine, Rimatarara), soit 6 % des établissements scolaires du 1^{er} degré ;
- 2021-2022 : 26 établissements (Tahiti, Moorea, Taha'a...), soit 12 % des établissements scolaires du 1^{er} degré.

Aussi, 38 établissements ont été labellisés à la fin de l'année scolaire 2021-2022. En complément, deux CJA ont été labellisés en décembre 2022 (Tautira & Punaauia) et trois écoles ont été labellisés en novembre et décembre 2022 (Hitimahana maternelle, Teroma, Potii).

En conclusion, 42 établissements sont labellisés à ce jour sur 209 établissements scolaires du 1^{er} degré (secteur privé et public).

En complément, des actions relatives à la prévention des IST et à la vie affective et sexuelle (VAS) ont été mises en place. Elles ont pour objet d'améliorer la « santé sexuelle » d'un public adolescent et favoriser l'adoption de comportements propices à une vie affective et sexuelle saine, libre, responsable et respectueuse. Elles visent aussi à réduire les grossesses non désirées et précoces, les IST, les discriminations sexuelles, sexistes et les violences sexuelles.

Afin de déployer sur le terrain le « kit VAS » primé par l'Unesco, 134 professionnels ont bénéficié de formations sur « l'éducation à la vie affective et sexuelle » et sont ainsi outillés pour animer des ateliers sur cette thématique, auprès d'adolescents.

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre la pédo criminalité sexuelle, un livret pédagogique de sensibilisation sur les violences sexuelles sur les mineurs (Guide des Aïto) a été élaboré par les professionnels du territoire (la Compagnie du Caméléon, DS, FTH, DSFE, APAJ, DTPJJ, DGEE).

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Pour l'année 2022-2023, 35 établissements scolaires se sont inscrits dans une démarche de labellisation et trois établissements scolaires ont formulé une demande de renouvellement. Il est également prévu d'étendre le dispositif aux établissements scolaires privés, aux Maisons familiales rurales (MFR), ainsi qu'aux établissements scolaires du second degré, de manière progressive en envisageant une phase expérimentale.

Objectif n° 2 : Déployer un réseau de partenariat public-privé pour la promotion d'actions de santé publique

Objectif n° 2 - Déployer un réseau de partenariat public-privé pour la promotion d'actions de santé publique								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre d'élèves dépistés	Nb	2300	-	3 000		2 849	3 000	4 200
Indicateur 2.2 - Nombre de conventions établies avec le secteur libéral	Nb	-	-	3		13	4	-
Sources des données : Données de la Direction de la santé Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1 - le nombre d'élèves dépistés est recensé par la cellule de coordination du RAA Indicateur 2.2 - le nombre de conventions établies est recensé par le département des programmes de prévention Autres commentaires :								

- *Commentaire et analyse des résultats*

La campagne de dépistage scolaire 2021-2022 du rhumatisme articulaire aiguë (RAA), appelée Prevascol 7, s'adresse à une population d'élèves de 6^{ème} en Polynésie française en 2021-2022 de 3 272 enfants répartis entre le secteur public et le secteur privé. Le dépistage a débuté le 11 octobre 2021 et s'est terminé le 21 juin 2022.

71 enfants (2,1 % de la population cible) déjà suivis pour RAA sont exclus de l'analyse du dépistage même s'ils ont bénéficié de l'examen. 37 enfants redoublants avaient déjà été dépistés l'année précédente.

Au final, 3 164 élèves constituaient la population source, 2849 ont eu une échoscopie soit 90 %.

De multiples conventions avec le secteur libéral ont été conclues dans le cadre de projets de prévention et de promotion de santé :

- Programme d'éducation thérapeutique des patients adulte atteints d'obésité à Raiatea ;
- Programme de dépistage du RAA ;
- Programme d'alimentation équilibrée et pratique d'activité physique ;
- Projet des 1 000 premiers jours ;
- Dispositif Mon administration active / Entreprise active.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

Objectif n° 3 : Accompagner et encourager la population en surcharge pondérale à adapter son alimentation et son activité physique

- *Commentaire et analyse des résultats*

L'alimentation étant un déterminant majeur de notre état de santé, la DSP a établi des documents de références, afin de fournir des informations générales et des recommandations alimentaires à l'ensemble des acteurs du système alimentaire. Les lignes directrices ont été écrites à l'échelon central en concertation avec des professionnels de terrain et sont réparties dans quatre guides :

1. Les enfants de plus de trois ans, les adolescents et les adultes bien-portants jusqu'à 60 ans ;
2. Les enfants de moins de trois ans ;
3. Les femmes enceintes et allaitantes ;

4. Les personnes âgées.

Au premier semestre 2023, elles seront diffusées à l'ensemble des acteurs et disponibles sur le site de la DSP.

En complément, le référentiel de l'alimentation thérapeutique de l'adulte a établi une compilation des protocoles alimentaires à mettre en place pour des pathologies métaboliques, rénales, digestives et autres. Il est à destination des personnels de la DSP et courant 2023, une déclinaison de ce référentiel est prévue afin d'encadrer la prise en charge thérapeutique des enfants.

Enfin, le guide de recommandations nutritionnelles pour la restauration collective propose aux professionnels concernés, des apports théoriques, des conseils ainsi que des outils pratiques. En parallèle de la diffusion du document, les formations des chefs cuisiniers du premier degré se poursuivront et seront étendues aux professionnels du second degré. En partenariat avec le Syndicat de la promotion des communes de Polynésie française (SPCPF), la DSP accompagne activement les communes pour améliorer la qualité de la restauration scolaire du premier degré.

Participation intersectorielle et interministérielle au Plan de transition alimentaire

Ce plan piloté conjointement par la direction de l'agriculture (DAG) et la DSP devrait être finalisé en mars 2023.

En parallèle du plan, une étude sur « le coût d'un régime sain en Polynésie » a été réalisée et les résultats seront publiés au premier trimestre 2023. Ces derniers permettront d'élaborer une stratégie adaptée afin que la totalité de la population puisse accéder à une alimentation saine et équilibrée.

Parcours de santé pour l'accompagnement thérapeutique de la population - A AUPURU IA 'OE - Raiatea

Le projet « A AUPURU IA 'OE » vise à améliorer durablement la santé et la qualité de vie des personnes adultes en situation d'obésité et/ou de diabète de type 2. En moins de deux mois, une trentaine de patients ont intégré le parcours pluridisciplinaire d'ETP : 30 souffraient d'un surpoids/obésité et 7 de diabète de type 2 (6 présentaient cette double problématique). Il en résulte une perte de poids de 7,8 kg en moyenne pour 100 % des patients, soit 1 kilo perdu par mois. Le budget annuel alloué est de 31 490 000 F CFP.

Ce projet pourra être pérennisé dans le cadre du "Programme d'éducation thérapeutique du patient (ETP) obésité adulte" décrit ci-après :

Lancement du marché public "Programme d'éducation thérapeutique du patient (ETP) obésité adulte"

La DSP a lancé mi-novembre 2022 un marché public formalisé pour le déploiement de "Programmes d'éducation thérapeutique du patient (ETP) obésité adulte" sur quatre sites pilotes : Tubuai, Raiatea, Taravao et Hiva Oa. L'objectif général est d'améliorer durablement la santé et la qualité de vie des personnes en situation d'obésité, tout en les autonomisant dans la prise en charge de cette maladie. Pour ce faire, elles doivent acquérir des compétences « d'auto-soins » et d'adaptation.

Le nombre de patients pris en charge par une équipe pluridisciplinaire est estimé à 100 patients par structure sur la première année, soit une dizaine de cycles par an. Ce chiffre sera réévalué chaque année avec une montée en charge des programmes.

Le budget prévisionnel alloué pour chaque programme sera de 24 000 000 F CFP.

Des actions ont également été mises en œuvre autour de la promotion de l'activité physique et du développement des activités physiques adaptées (APA)

Projet de loi de pays relatif à l'activité physique adaptée (APA)

Dans la lignée du Schéma directeur et programme d'actions pour le développement des activités physiques adaptées 2019-2023, la DSP, en collaboration avec la direction de la jeunesse et des sports (DJS), l'Institut de la jeunesse et des sports de Polynésie française (IJSPF) et la Caisse de prévoyance sociale (CPS), a proposé un projet de loi de pays ainsi qu'un projet d'arrêté auprès de l'agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS). Une présentation de ce projet de loi de pays est prévue courant 2023.

Ces documents définissent un cadre réglementaire permettant la prescription et la dispensation d'activité physique à visée thérapeutique au bénéfice des patients atteints d'une longue maladie. Ledit projet de loi de pays aura comme objectif de lutter contre les inégalités sociales d'accès aux activités physiques dénoncées par l'OMS.

Formation complémentaire sport-santé à destination des éducateurs sportifs du Pays

Afin d'accompagner cette loi de pays visant à réglementer l'APA et le sport-santé en Polynésie française, il est essentiel de former les éducateurs sportifs volontaires de niveau IV ou supérieur au certificat complémentaire sport-santé. Ce certificat vise à leur apporter les compléments de formation nécessaires à l'encadrement de personnes atteintes d'une ou plusieurs pathologie(s) chronique(s) et présentant un degré de limitation léger à modéré dans la discipline sportive exercée.

En 2019, 24 éducateurs sportifs intervenant dans le cadre du dispositif Maita'i sport-santé ont bénéficié d'une spécialisation et sur le dernier trimestre 2022, 11 professionnels supplémentaires ont été formés.

Les milieux sportifs militent en faveur d'une bonne hygiène de vie, ce qui comprend notamment la promotion d'une vie sans addiction.

Enfin, un comité interministériel de restauration de la santé de la population post Covid a été mis en place.

La crise sanitaire due à l'épidémie de COVID-19 a révélé une importante fragilité de l'état de santé de la population polynésienne, mettant en exergue l'impérieuse nécessité de renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé et l'implication de tous les ministères sur ces questions de santé bien-être qui sont souvent transversales.

Pour ce faire, une première série de 15 mesures intersectorielles s'intégrant dans le schéma de prévention de la santé et dans le plan de transition alimentaire du Pays ont été portées à la connaissance des membres du gouvernement et validées par le Conseil des ministres dans sa séance du 28 septembre 2022.

Le déploiement de 15 mesures sectorielles de santé, repose sur la mobilisation et la mutualisation des compétences techniques des différents agents de la fonction publique territoriale.

Bien que les avis des parties prenantes, convergent vers une volonté de créer des environnements favorables à la santé de la population et ainsi servir l'intérêt général, leurs capacités d'actions, n'en reste pas moins assujetties aux activités propres de leur service.

Une première restitution des travaux entrepris, sera organisée avec les membres du comité technique interministériel de restauration de la santé, au premier semestre 2023, avant présentation officielle aux membres du gouvernement.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

Objectif n° 4 : Lutter contre les addictions

- *Commentaire et analyse des résultats*

Des actions clés ont été mises en place dans la prévention des addictions.

Déploiement des interventions de sensibilisation auprès des publics dits à risque dans le cadre de la lutte contre les addictions

Deux programmes de prévention sont déployés dans les collèges et les lycées de Tahiti :

- Le programme « Prevaddict » relatif au tabac et à l'alcool, et
- Le programme « Kusa » concernant le cannabis.

L'objectif étant qu'au terme des sessions, les adolescents aient acquis des compétences psychosociales dans le domaine de la prévention des conduites addictives, par une approche positive et valorisante.

Pour le premier trimestre de l'année scolaire 2022-2023, cinq établissements ont bénéficié de 159 interventions de sensibilisation. Ainsi 53 classes ont complètement réalisé leur programme Prevaddict ou Kusa pour un total de 1 409 élèves sensibilisés.

D'un point de vue qualitatif, les enseignants et personnels administratifs de la DGEE expriment leur satisfaction quant aux interventions menées. Les intervenantes de la Croix-Rouge témoignent d'un réel besoin des élèves d'être écoutés et de s'exprimer notamment sur la violence qui les entoure, que ce soit dans le milieu familial, périscolaire mais également parfois au sein de l'établissement scolaire.

Le budget de l'ensemble de ces actions pour l'année 2022 (exercice budgétaire), prélevé sur le FPSS est estimé à 42 000 000 F CPF.

Lancement de la plateforme www.aita-tabac.com

La plateforme a été lancée en mai 2022 à l'occasion de la journée mondiale sans tabac. Ses objectifs sont d'offrir une première aide au sevrage tabagique à tout moment et sur l'ensemble du territoire, de s'informer sur les bienfaits de l'arrêt du tabac et, de devenir, in fine, l'outil de référence pour l'accompagnement au sevrage tabagique tant pour les fumeurs souhaitant arrêter de fumer, que pour les professionnels qui les accompagnent. La création de la plateforme, du contenu et son hébergement représentent une dépense de près de 621 000 F CPF prélevés sur le FPSS.

Les campagnes à venir vont cibler les populations les plus exposées au tabagisme : les jeunes, les femmes et les habitants des archipels éloignés.

L'espace professionnel de la plateforme www.aita-tabac.com a été lancé le 4 octobre 2022 auprès de l'ensemble des professionnels de santé de la Polynésie française. À ce jour, 26 professionnels se sont inscrits, dont une majorité des îles du vent (17 personnes) et ont ainsi bénéficié d'informations utiles pour un accompagnement optimum des patients dans leur sevrage tabagique. La dépense engagée pour cette partie du site représente un montant de 85 500 F CFP prélevés sur le FPSS.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

- ✚ Au titre l'institut du cancer de Polynésie française (ICPF)

Objectif n° 1 : Améliorer le dépistage des cancers gynécologiques

L'ICPF a lancé en 2022 le projet pilote « Taronā Tere » ayant pour objectif d'inciter les femmes au dépistage du cancer du sein : faciliter l'accès à un mammographe avec l'aide des communes (transport, logistique), prise de RDV dédié auprès des radiologues, environnement propice à l'échange et au bien-être pour diminuer l'angoisse ressentie par les patientes.

Les campagnes de communication et de sensibilisation de 2022 ont particulièrement ciblé les cancers gynécologiques (Juin Vert pour le cancer du col de l'utérus, Octobre Rose pour le cancer du sein) afin d'inciter au dépistage. Des actions de sensibilisation du grand public ont été menées dans les îles sous le vent (Huahine, Raiatea, Bora Bora), et les entreprises de Tahiti (Bureau Veritas, Socredo) et de Bora Bora (Intercontinental). Des journées dédiées ont été organisées en partenariat avec la DSP et les associations (Amazones, Ligue contre le cancer). Les supports de communication réalisés par l'ICPF (tee-shirts, paréos, bracelets, nœuds roses, tote bags) ont été largement distribués aux structures publiques de Polynésie Française, aux entreprises locales et aux patients polynésiens suivis à l'Institut Gustave Roussy en Métropole.

11.3.4 Crédits par action

Néant.

11.3.5 Bilan des comptes spéciaux

Fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS) - Volet prévention

Le FPSS a pour objet de financer la politique de prévention et de promotion de la santé en priorisant les efforts sur la lutte contre le surpoids et l'obésité, la lutte contre les addictions, les maladies émergentes ou ré-émérgentes et toutes maladies associées impactant fortement des dépenses en santé.

Pour l'année 2022, en matière de santé, le fonds a été alimenté par des crédits votés à hauteur 587 millions F CFP (aucun crédit accordé en investissement).

En 2022, contrairement à 2021, aucun crédit du FPSS n'a été utilisé pour financer des dépenses liées à la gestion de crise sanitaire liée au Covid. Cependant 9 millions F CPF ont été utilisés dans le cadre des conventions avec les pharmacies pour la vaccination covid/grippe, ainsi que pour la campagne de communication concernant la vaccination (radio, spot).

En matière de santé, les dépenses totalisent près de 439 millions F CFP. Elles ont financé les actions dans les domaines suivants :

- L'action 1 « favoriser des environnements propices à la santé des polynésiens » globalise des dépenses à hauteur de 141 millions F CFP regroupant notamment les objectifs suivants :
 - L'alimentation saine et l'activité physique pour un montant de 61 millions F CFP par la mise en place de nombreuses diffusions radio, le subventionnement d'actions pour promouvoir l'alimentation saine et équilibrée, ainsi que dans le cadre de l'événement Ea'ttitude ;

- La lutte contre les addictions (tabac, drogue) pour un montant de 46 millions F CFP avec notamment le financement de la Croix-Rouge française qui est intervenue dans les établissements scolaires de Tahiti pour des actions de prévention, ainsi que la mise en place de la plateforme « Aita tabac » ;
 - La lutte antivectorielle et les maladies infectieuses pour un montant de 34 millions F CFP. L'enquête de prévalence de la filariose s'est achevée dans les archipels des ISLV, des Tuamotu Gambier, des Marquises et des Australes. L'analyse des données récoltées permettra d'argumenter sur la nécessité ou non d'une campagne POD (traitement de masse) en 2023, en recourant non plus à une bi- mais à une trithérapie. La participation des élèves a été bien au-dessus de 75 % requis par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Environ 92 % des parents ont autorisé la réalisation du prélèvement capillaire de leur enfant. Les résultats sont encourageants sur l'ensemble du territoire, puisqu'en dehors de Huahine et de l'archipel des Gambier, la prévalence des autres archipels est inférieure à la valeur seuil fixée par l'OMS (1 %), indiquant l'absence de circulation de filariose lymphatique ;
 - En complément, des campagnes de communication ont été faites sur les infections sexuellement transmissibles, les diverses campagnes (tuberculose, Octobre rose), l'enquête de prévalence de la filariose sur l'ensemble des archipels.
- L'action 2 « santé tout au long de la vie » pour 6 millions F CFP principalement dédiée au domaine de la périnatalité et de la vie scolaire avec notamment la campagne « Ecole en santé ». Pour le dispositif "communes en santé", l'un des moments phares a été la signature de la convention de collaboration Pays-Communes, par 21 communes polynésiennes lors du 31^e Congrès des communes. La répartition des communes signataires par archipel est la suivante : 8 communes de l'archipel de la Société (dont 4 des Iles sous le vent), 7 communes des Tuamotu-Gambier, 3 communes des Australes et 3 communes des Marquises. Elle a été le préalable à l'organisation des missions d'accompagnement de la DSP pour deux communes des Tuamotu (Manihi-Ahe et Tatakoto) et deux communes des Australes (Raivavae et Rimatara). Pour le dispositif "Mon administration active" et "Entreprise active, pour la santé de ses salariés" portés depuis 2017 par la DSP, des actions de prévention des risques liées aux addictions ont été mises en place par un infirmier diplômé d'état du CPSA auprès de cinq entreprises actives ;
 - L'action 3 « intégrer de nouvelles approches pour encourager des comportements individuels positifs » globalise des dépenses à hauteur de 18 millions F CFP en faveur :
 - Des activités physiques adaptées et l'éducation thérapeutique pour 13 millions F CFP, le budget concernant ce domaine a diminué par rapport à l'année précédente en raison de l'arrêt du programme « Maita'i sport santé » ;
 - La lutte contre le cancer et les nouvelles technologies pour 5 millions F CFP.
 - Les frais en matière de communication sur des messages de prévention, de promotion de santé et d'information s'élevaient à 94 millions F CFP pour l'année 2022.

En matière de santé, le budget FPSS clôture l'exercice avec un solde excédentaire de 147 millions F CFP.

11.3.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

11.3.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

11.4 Programme 910 03/970 03 : veille et sécurité sanitaire

11.4.1 Bilan des orientations stratégiques

- ✚ Au titre de la biosécurité :

En matière de veille et de sécurité sanitaire, la direction de la biosécurité (DBS) a pour objectif d'assurer la sécurité sanitaire des aliments et la protection du Fenua contre l'introduction et la diffusion des organismes nuisibles aux végétaux et animaux.

Dans cette perspective, il a été :

- Renforcé ses contrôles sur les quais interinsulaires (Ob. 1, indicateur 2.5) ;
- Renforcé ses contrôles d'établissements ayant des activités à risque biosécuritaire (Ob. 1, indicateur 2.5, indicateurs de l'Ob. 2) ;
- Revue et accéléré les processus d'agrément des personnes transportant des articles réglementés en vue de sécuriser et fluidifier l'export et le transport interinsulaire (Ob. 1, indicateur 1.2) ;
- Actualisé le statut sanitaire des îles, avec la prise d'échantillons ayant permis la mise en place de mesures correctives destinés à prévenir la contamination ou la diffusion de maladies (Ob. 1, indicateur 1.1) ;
- Préparé la mise en place de l'équipe cynophile, qui sera effective en avril 2023 ;
- Procédé au renforcement de ses capacités d'inspection via la formation, l'agrément et l'assermentation de l'ensemble des agents de contrôle ayant intégré la direction de la biosécurité depuis 2017 ;
- Entamé des négociations avec les autorités sanitaires brésiliennes et chinoises pour définir des conditions d'importation et d'exportation d'articles réglementés ;
- Revu des modèles de certificats sanitaires, dont ceux prévus pour l'importation des denrées et produits d'origine animale depuis la France.

La DBS s'est également fixé pour objectif de tendre vers l'excellence en matière de service aux usagers. Elle a ainsi :

- Mis en place des accusés de réception, formulaire de réclamation, procédure contradictoire préalable à la prise des décisions ;
- Mis en place du paiement par carte bancaire physique et en ligne ;
- Pris des engagements et revu ses procédures en vue de minorer ses délais de traitement ;
- Dématérialiser des procédures.

Enfin, elle s'est dotée d'outils de contrôle interne, de dialogue social et de prévention des risques pour l'hygiène et la sécurité au travail avec :

- La création d'une commission financière interne ;
- La création d'un comité de direction intégrant des représentants de l'ensemble des cadres d'emplois ;
- La mise en œuvre de procédures de demande et de validation des demandes de matériel ;
- Une politique de contrôle de l'utilisation des véhicules de service ;
- Des formations de premier secours ;
- L'adoption d'un règlement intérieur.

🚦 Au titre de l'agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS)

Pour l'année 2022, l'orientation stratégique prioritaire était de poursuivre la montée en charge de préparation aux situations sanitaires exceptionnelles et de capitaliser l'implication des établissements de santé dans la gestion de l'épidémie de COVID. L'ARASS s'est particulièrement investie dans la surveillance épidémiologique de l'épidémie de COVID pour ajuster au mieux la gestion de la crise sanitaire.

La préparation aux situations sanitaires exceptionnelles s'est concrétisée par la participation active à l'exercice cyclone 2022.

🚦 Au titre de l'Institut Louis Malardé (ILM)

Avec la diminution de la pression liée à la crise sanitaire Covid dès le premier trimestre 2022, l'Institut Louis Malardé (ILM) va se reconcentrer progressivement sur ses activités de recherche et de prestations en axant son action sur les engagements du projet de performance 2022.

Les mises à niveau techniques des infrastructures et le renouvellement des équipements de laboratoires sont poursuivis.

🚦 Au titre des affaires économiques :

La sécurité des produits et services mis sur le marché en Polynésie française demeure une priorité en vue de garantir aux consommateurs polynésiens la conformité de ces produits et services aux exigences essentielles de sécurité.

11.4.2 Bilan des réformes

Au titre de la biosécurité :

Les réformes mises en œuvre sont réglementaires d'une part, procédurales et fonctionnelles d'autre part.

Sur le plan réglementaire :

- Adoption de 15 arrêtés en conseil des ministres dont :
 - o un arrêté portant mise à jour des règles de transport interinsulaire dans le cadre de la protection contre les maladies des animaux ;
 - o un arrêté portant mise à jour des règles de transport interinsulaire des articles réglementés susceptibles de véhiculer des organismes nuisibles des végétaux ;
 - o un arrêté fixant les conditions d'agrément des établissements pour le transport interinsulaire des articles réglementés susceptibles de véhiculer des organismes nuisibles aux végétaux ;
 - o un arrêté fixant les conditions d'agrément des établissements importateurs d'articles réglementés susceptibles de véhiculer des organismes nuisibles aux végétaux ;
 - o un arrêté fixant un programme de lutte officielle contre le virus de la tristeza des agrumes ;
 - o un arrêté fixant les conditions d'inscription sur la liste des personnes autorisées à procéder à l'évaluation comportementale des chiens ;
 - o un arrêté approuvant le code de déontologie et le règlement intérieur de l'ordre des vétérinaires de la Polynésie française ;
 - o des arrêtés modifiant la liste des pesticides autorisés, avec en particulier le retrait de l'atrazine et une restriction d'importation et d'usage du glyphosate.
- Transmission à l'APF de deux projets de lois du pays relatives :
 - o aux conditions de traitement après mise à mort, de préparation, de conditionnement et d'inspection sanitaire des gibiers destinés à la mise sur le marché (adoptée le 23 janvier 2023) ;
 - o à la réalisation de campagne de gestion des populations d'animaux domestiques (adoptée le 9 mars 2023) ;
- Participation aux travaux sur la loi du pays relative aux substances vénéneuses ;
- Rédaction d'un projet de loi relatif aux pesticides (dialogue interservice en cours) ;
- Rédaction d'un projet de loi de biosécurité (arbitrage technique en cours) ;

Sur le plan procédural et fonctionnel :

- Refonte des modèles de procès-verbaux, certificats ;
- Mise en conformité des procédures dans le cadre des relations avec les usagers (mention RGPD, voies et délais de recours, outils de traitement des réclamations) ;
- Mise en place des procédures de demande et de traitement dématérialisés ;
- Etablissement d'un cahier des charges pour équiper la direction de la biosécurité d'un progiciel de gestion électronique des documents et d'instruction des demandes d'autorisation et agréments de biosécurité ;
- Modification de l'arrêté portant création de la régie de recette et passation des contrats commerçants en vue de permettre le paiement des redevances dues à la DBS par carte bancaire, sur place et en ligne ;
- Refonte du site internet de la DBS ;
- Rationalisation des tableaux de services, des modalités d'utilisation du matériel ;
- Passation des marchés pluriannuels relatifs aux pesticides, EPI et vêtement de travail de la DBS ;
- Achat de véhicules électriques.

Au titre de l'agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS)

Il est prévu de confier la coordination de la préparation des plans et de la gestion des réponses aux situations sanitaires exceptionnelles au sein du nouveau « bureau de veille surveillance et d'observation » (BVSO) de la

santé à l'ARASS. Ce bureau a été officiellement créé au 1^{er} janvier 2023, après une préparation du transfert du bureau de veille sanitaire de la DSP à l'ARASS, durant le second semestre 2022.

✚ Au titre des affaires économiques :

Le souci de veiller à la sécurité des denrées alimentaires a conduit à réglementer la présence de l'oxyde d'éthylène dans les denrées alimentaires et à suspendre, en concertation avec le ministère de la Santé, la mise sur le marché de denrées alimentaires contenant l'additif alimentaire E171 (dioxyde de titane) en Polynésie française. Par ailleurs, la réglementation des conditions d'importation et de commercialisation des jouets a été modifiée pour simplifier les documents exigés pour attester de la conformité et de la qualité des jouets dans une mesure compatible avec le souci majeur de protection des enfants.

11.4.3 Bilan des objectifs de performance

✚ Au titre de l'agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS)

Orientation stratégique n° 1 : Renforcer la surveillance et la sécurité sanitaire

Objectif n° 1 : Poursuivre la rédaction des plans harmonisés de gestion des tensions hospitalières et de situation sanitaire exceptionnelle des établissements hospitaliers (« plans blancs à deux niveaux ») et renforcer les capacités d'approvisionnement et les stocks sanitaires stratégiques

Objectif n°1 - Poursuivre les plans harmonisés de gestion des tensions hospitalières et de situation sanitaire exceptionnelle des établissements hospitaliers								
Poursuivre la préparation des plans et outils de préparation aux situations sanitaires exceptionnelles								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre d'exercices de crise animés par le haut-commissariat, avec participation du ministère de la santé	Nb	0		2		1	2	2
Indicateur 1.2 - Nombre de plans élaborés	Nb	2	0	6		0	2	3
Indicateur 1.3 - Nombre d'établissements hospitaliers ayant rédigé le volet « risque cyclonique » de son plan blanc à deux niveaux	Nb	0		2		1	2	4
Indicateur 1.4 - nombre d'établissements hospitaliers ayant rédigé le volet « accueil massif de victimes » de son plan blanc à deux niveaux	Nb	1		4		0	4	4
Sources des données : Données de l'Arass Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 à 1.4 - Données brutes Autres commentaires :								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

L'épidémie de Covid-19 a montré l'importance de l'anticipation et de la coordination des établissements hospitaliers face aux situations sanitaires exceptionnelles. Cette dynamique s'est donc poursuivie en 2022.

Cependant, la coordination de l'élaboration des plans blancs et des volets spécifiques dans les établissements par l'ARASS n'a pu se faire pour cause de départ du médecin référent en charge.

Un exercice de crise cyclone a été organisé par le Haut-Commissariat, auquel ont participé 1 médecin et 1 pharmacien de l'ARASS, en présentiel, au sein de la cellule de crise ainsi que 4 agents en support à l'ARASS.

L'exercice a permis de mettre à jour la composante santé du plan ORSEC Cyclone, avec en particulier la gestion des capacités hospitalières et des personnes à haut risque vital à domicile.

La création du BVSO à l'ARASS, dont les missions sont la veille sanitaire, la surveillance épidémiologique, la détection et la gestion des alertes, ainsi que la préparation et la coordination des plans de réponse aux situations sanitaires exceptionnelles devrait permettre de renforcer encore la prise en charges des différents risques sanitaires.

Une formation ayant trait aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE) et de crise pour les cadres n'a pas pu être réalisée en 2022 et fait l'objet d'un report : l'école des hautes études de santé publique (EHESP) « Cycle de gestions des situations sanitaires exceptionnelles (SSE) et de crise ».

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

Objectif n°2 : Organiser le circuit des vigilances sanitaires

On appelle vigilance tout processus continu de recueil, d'enregistrement, d'évaluation des incidents ou des effets indésirables, susceptibles d'être liés à l'utilisation d'un produit de santé.

Nombre de dysfonctionnements dans le signalement des incidents en Polynésie française trouvent leur source dans le désordre et l'ignorance des circuits. Il convient de clarifier tous les échanges, les organiser, les protocoliser. Les vigilances nécessitent un appui centralisé (coordination, expertise, animation) par l'ARASS.

Pour assurer ses missions, le coordonnateur des vigilances doit être spécifiquement formé dans au moins 3 domaines spécifiques : l'hémovigilance, la radiovigilance et la qualité et la sécurité des pratiques (qui incluent l'analyse et la gestion a priori et a posteriori des risques à l'hôpital, le processus de retour d'expérience - REX, l'analyse des causes profondes des événements indésirables associés aux soins et les facteurs organisationnels et humains dans la genèse des accidents.

Le coordonnateur des vigilances de l'ARASS a été formé en 2021 à l'hémovigilance (trois semaines en métropole), mais seulement à cette vigilance, en raison de l'épidémie de Covid19. Par conséquent, les formations du coordonnateur portant sur la radiovigilance (dix jours en métropole, avec obtention du diplôme de personne compétente en radioprotection) et la gestion des risques en milieu de soins (une semaine en métropole), ont été reportées en 2023.

Par ailleurs des travaux ont été menés pour la production de deux arrêtés en Conseil des ministres pour organiser et encadrer l'hémovigilance. Ces textes feront l'objet d'une adoption en 2023.

Objectif n°2 - Organiser le circuit des vigilances sanitaires								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Formations aux vigilances	O/N	N		0		0	2	0
Indicateur 2.2 - Nombre vigilances intégré à la plateforme de vigilance de l'ARASS	Nb			1		1	1	1
Sources des données : Données ARASS Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1 - Données brutes Indicateur 2.2 - Données brutes Autres commentaires :								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Action n°1 relative au développement de formations utiles pour la mise en œuvre du renforcement de la surveillance et la sécurité sanitaire, pour un montant en fonctionnement de 4 170 000 XPF.

Les formations ayant trait à la démarche qualité gestion de risque et vigilances n'ont pu être réalisées en 2022 et font l'objet d'un report :

- L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) pour deux actions de formations : « personne compétente en radioprotection , niveau 1 » et « secteur industrie, option 1 et 2 : sources scellées et sources non scellées, niveau 2 » ;
- L'école des hautes études de santé publique (EHESP) pour une formation en « qualité, sécurité, gestion des risques liées aux activités des établissements et services sanitaires, médico-sociaux, ainsi que des professions de santé ».

A noter que l'objectif du PAP 2021 relatif à l'amélioration continue de la qualité des soins (objectif principal n° 4) et ses deux actions relatives d'une part à l'insufflation d'une culture de gestion des risques et d'autre part à la rédaction d'un plan polynésien de gestion des risques et d'amélioration de la qualité en milieu de soins, sont reportés en 2023.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

🚦 Au titre de la direction de la santé (DSP)

Concernant la lutte antivectorielle :

Aucune circulation d'arboviroses n'a été détectée lors de l'année 2022.

Les actions du BSE dans le domaine de la lutte antivectorielle (LAV) ont comporté en 2022 :

- Des actions de prévention contre la prolifération des moustiques et la transmission des arboviroses dans des lieux accueillant du public, qui ont totalisé 66 visites d'établissements dont 26 (39,4 %) présentant des gîtes positifs. Les établissements scolaires ont été visés principalement cette année, conjointement avec un état de la situation en hygiène alimentaire. Ces visites ont été complétées par la prise en compte généralisée de l'aspect « LAV » lors des visites consacrées à d'autres sujets ;


- La gestion habituelle des signalements de nuisances et autres demandes du public ou internes ;
- La participation à des opérations d'échantillonnage de larves et d'adultes de moustiques avec l'Institut Louis Malardé (ILM) dans le cadre de la convention « RESVEC » n° 7323 du 4 novembre 2020 entre la DSP et l'ILM (2 sessions de 8 semaines de piégeage). A noter une enquête pour xénomonitoring réalisée par l'ILM à Huahine dans ce même cadre, avec la participation de la subdivision santé des ISLV, pour la recherche de lieux de transmission de filariose lymphatique ;
- La maintenance du matériel nécessaire aux interventions périfocales ;
- La participation à l'atelier Ocean Genomics organisé par l'ILM du 15 au 18 novembre 2022 ;
- L'organisation d'une séance d'entraînement des agents du BSE à l'intervention en cas d'alerte « arbovirose » ;
- Les participations aux réunions CLIPSSA (voir description dans la partie « Plan Climat » en fin de chapitre) ;
- L'établissement d'une grille d'enquête et les enquêtes dans certaines structures de soins de la DSP dans le cadre d'un audit concernant l'hygiène des aliments et la lutte antivectorielle.

Concernant l'application des mesures de contrôle aux frontières (règlement sanitaire international - RSI), les activités du bureau de la santé environnementale liées à l'application du RSI sont menées en collaboration avec le bureau de veille sanitaire (BVS) pour ce qui concerne la visite des navires.

Elles ont comporté en 2022 :

- L'organisation des visites, la visite et le secrétariat pour la délivrance de 35 certificats (d'exemption) de contrôle sanitaire de navires et de 6 extensions de certificats existants, en collaboration avec le bureau de veille sanitaire ;
- La poursuite des activités de surveillance des espèces de moustiques invasives aux frontières, avec 375 séances de piégeage (BG traps + UV pour certains). Aucune espèce importée n'a été détectée.

La participation à l'exercice d'alerte Crystal organisé par l'OMS le 13 décembre dans le cadre de l'application du RSI avec le BVS.

 Au titre de la biosécurité :

Objectif n° 1 : Renforcer la protection de la biodiversité polynésienne contre l'introduction des nuisibles

Objectif n°1 - Renforcer la protection de la Biosécurité polynésienne face à l'introduction de nuisibles								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Action n°1 : Etablissement du statut sanitaire des principales îles de la Polynésie française								
Indicateur 1.1 - Îles de Polynésie dont le statut sanitaire est actualisé	Nb	-	18	20		17	15	40
Indicateur 1.2 - Établissements agréés	Nb	-	34	40		37	20	45
Action n°2 : Renforcement du contrôle aux frontières								
Indicateur 2.1 - Produits saisis ou contrôlés non conformes - import international	Nb	-	802	800	500	515	500	500
Indicateur 2.2 - Permis d'importation et laissez-passer - import international	Nb	-	15000	11000	16 700	15082	16 500	16000
Indicateur 2.3 - Navires de plaisance, navires de pêche, pétroliers, butaniers et cargos arraisonnés - import international	Nb	-	1000	200	850	1086	1000	1000
Indicateur 2.4 - Certificats phytosanitaires et vétérinaires - export international	Nb	-	884	700	700	960	1000	1000
Indicateur 2.5 - Autorisations de transport interinsulaire - inter-îles	Nb	-	3559	2000	10000	12110	10000	10000
Action n°3 : Renforcement des mesures de protection contre le rhinocéros du cocotier								
Indicateur 3.1 - Îles couvertes par le suivi	Nb	-	4	10	4	2	5	20
Action n°4 : Sensibilisation de la population à la sécurité sanitaire								
Indicateur 4.1 - Interactivité via les réseaux sociaux	Nb	-	91	300	500	537	600	600
Indicateur 4.2 - Présence à des événements locaux et dans des revues spécialisées	Nb	-	3	20	6	18	8	40
Action n°5 : Amélioration des capacités à établir un diagnostic sanitaire, une identification d'organismes nuisibles								
Indicateur 5.1 - Compétences d'analyses	Nb	-	1	2	2	2	2	2
Indicateur 5.2 - Échantillons à diagnostiquer	Nb	-	67	250		1481	800	500
Sources des données : DBS								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 1.1 - indicateur correspond au nombre d'îles dont le statut sanitaire a été actualisé								
Indicateur 1.2 - indicateur correspond au nombre d'établissements (pépinières, importateurs, exportateurs et élevages) agréés à contrôler, les résultats viennent alimenter l'ensemble des données.								
Des contrôles post import des importateurs de semences viennent s'ajouter								
Indicateur 2.1 - indicateur établi sur les produits saisis et les marchandises contrôlées non conformes à l'importation internationale exprimé en nombre de PV								
Indicateur 2.2 - indicateur correspond au nombre de permis d'importation et laissez-passer délivrés à l'importation internationale								
Indicateur 2.3 - indicateur correspond au nombre de certificats d'arraisonnement délivrés aux navires de plaisance, navires de pêche, et autres types de navires, pétroliers, butaniers et cargos								
Indicateur 2.4 - indicateur correspond au nombre de certificats phytosanitaires et vétérinaires délivrés à l'exportation internationale								
Indicateur 2.5 - indicateur correspond au nombre d'autorisations de transport interinsulaire délivrés à l'inter-îles								
Indicateur 3.1 - indicateur correspond au nombre d'îles inscrites dans le processus de protection contre le rhinocéros du cocotier								
Indicateur 5.1 - indicateur correspond aux compétences d'analyse acquises : bactériologie, mycologie, virologie, nématologie								
Indicateur 5.2 - indicateur correspond au nombre d'échantillons collectés et placés en laboratoire pour analyse								
Indicateur 4.1 - indicateur correspond au nombre de publications et interactions significatives sur les réseaux sociaux								
Indicateur 4.2 - indicateur correspond à la participation aux événements et manifestations et parutions dans des revues spécialisées								
Autres commentaires :								
La révision des réglementations se fera de façon progressive. L'urgence est l'actualisation des arrêtés qui réglementent les importations et les échanges inter-îles								
Action n° 1 - En prévision, il est prévu d'établir en 2021 le statut sanitaire de Tahiti, des îles des Marquises ; en 2022, les îles des Australes et Moorea								
Action n° 3 - En complément des contrôles à l'international, la pose des pièges permet de surveiller sur le territoire la présence des insectes xylophages du cocotier								
Action n° 5 - Ces outils interviennent lors du processus de photographie et de matérialisation du statut sanitaire des îles								

■ *Commentaire et analyse des résultats*

Action n° 1 : Etablissement du statut sanitaire des principales îles de la Polynésie française

Dans le cadre des missions de surveillance du territoire, plusieurs îles font l'objet d'une surveillance phytosanitaire ou zoonositaire permettant ainsi de mettre à jour leur statut sanitaire vis-à-vis de certains organismes nuisibles :

- Aux Marquises : Nuku-Hiva, Hiva Oa, Ua Pou, Ua Huka ;
- Aux Tuamotu : Arutua, Tikehau, Ahe, Hao, Rangiroa, Mangareva ;
- Aux Australes : Rurutu, Raivavae, Tubuai, Rimatara ;
- Aux îles sous le vent : Raiatea, Tahaa, Bora-Bora, Huahine, Maupiti ;
- Aux îles du vent : Tahiti et Moorea.

En 2022, suite à la détection du virus de la tristezza (CTV) dans les îles dont le statut est indemne de cette maladie, un programme de prélèvements sur des plants d'agrumes, de diagnostic de CTV et de lutte a été déployé aux Marquises et aux Australes, archipels jusqu'alors épargnés par le virus.

Dans le cadre de l'agrément des établissements, le contrôle interinsulaire a été renforcé depuis octobre 2021 par des contrôles sur les quais et dans les établissements professionnels agréés ou en cours d'agrément (matériaux de construction, substrats, pépinières et fruits et légumes).

Action n° 2 : Renforcement du contrôle aux frontières

Les contrôles aux frontières demeurent une priorité absolue des missions de la biosécurité :

- À l'international :

Malgré une activité soutenue, le nombre de produits contrôlés non-conformes a diminué de plus d'un tiers. Ces produits ont été refoûlés principalement pour les raisons sanitaires suivantes :

- Risques liés à la grippe aviaire présente dans la zone d'origine des Etats Unis ;

- Risques liés à la Tremblante en Turquie ;
- Risques liés à la peste porcine en Roumanie ;
- Absence de documents sanitaires.

Pour les animaux de compagnie, l'allègement des contraintes de quarantaine et des coûts associés a eu pour effet d'augmenter significativement le nombre de demandes d'importations : on note que le nombre d'animaux importés en 2022 (environ 361) a quasiment doublé par rapport à 2020.

L'activité des exportations est marquée en grande partie (50 % des certificats délivrés) par le retour des animaux de compagnie et de leur maître (retour des expatriés en métropole) sur la période de juin à août.

- À l'interinsulaire :

Le nombre d'autorisations de transport interinsulaire délivrées pour des marchandises a quadruplé cette année. Cette hausse est liée à l'envoi des matériaux de construction qui est dorénavant soumis à validation par la DBS. Ces matériaux comme les gravats peuvent présenter un risque sanitaire car ils proviennent potentiellement d'une zone infestée par la petite fourmi de feu (PFF).

Action n° 3 : Renforcement des mesures de protection contre le rhinocéros du cocotier

Deux îles (Nuku-Hiva et Ua Huka) ont fait l'objet d'un contrôle renforcé dans les baies qui abritent les voiliers en provenance d'Amérique centrale. Les pièges seront déployés dans les baies de Taiohae, Hatiheu, Anaho, Taipivai et Hakai.

Action n°4 : Sensibilisation de la population à la sécurité sanitaire

Plusieurs objectifs de communication ont été engagés par la DBS en 2022. Elle était présente à différentes manifestations (foires agricoles, fête de la science). Divers outils de communication ont été utilisés, notamment à travers les médias (interview et reportages télévisés, articles de magazines, affiches en langues française et tahitienne...) et les réseaux sociaux (publications et échanges avec des usagers sur Facebook et le site internet de la biosécurité).

Durant l'année 2022, la DBS a communiqué sur les risques sanitaires liés aux colis postaux, le risque oryctès provenant des marchandises et des moyens de transport, la mise en place d'établissements de traitement de gibiers, sur l'introduction des animaux de compagnie etc...

Action n° 5 : Amélioration des capacités à établir un diagnostic sanitaire, une identification d'organismes nuisibles

Le projet de laboratoire initié en 2022 avec la DAG consiste à équiper un laboratoire unique en santé des végétaux et à développer au sein de celui-ci de nouvelles méthodes d'analyses en 2023. Il prévoit de développer des analyses mycologiques, bactériologiques, nématologiques et virologiques à court-moyen terme.

En 2022, l'actualité sanitaire associée au virus de la tristezza a permis de maîtriser la technique d'immuno-empreinte pour la détection du virus.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Pour renforcer les contrôles de biosécurité aux frontières internationales, le Pays sera doté d'une équipe cynophile à partir du 2^{ème} trimestre de 2023. L'équipe composée de trois agents maitres-chiens et de trois chiens renifleurs aura pour mission de contrôler les bagages ainsi que les centres de colis postaux à Faa'a.

Les enquêtes sanitaires de surveillance sont reconduites pour mettre à jour le statut sanitaire des principales îles. Les programmes de lutte officielle contre le CTV sont déployés dans les îles nouvellement contaminées pour éradiquer la maladie et retrouver un statut d'île indemne dans les plus brefs délais.

Ces enquêtes ont permis de mettre à jour la réglementation relative au transport interinsulaire des articles réglementés.

Pour mieux évaluer la performance de l'activité du service, il a été décidé au PAP 2023 de décliner la mission « Renforcement de la protection de la biosécurité polynésienne face à l'introduction d'organismes nuisibles » en 2 objectifs de politiques publiques qui seront décrits comme suit :

- Objectif n°1 - Renforcer les mesures de protection du Fenua aux frontières internationales ;
- Objectif n°2 - Renforcer les mesures de protection du Fenua entre les îles.

En objectif 1, le but est de mieux clarifier l'activité d'importation, d'exportation et de mise en conformité des marchandises et des moyens de transport.

Pour l'objectif 2, il s'agit de mieux connaître le statut sanitaire spécifique des archipels et les moyens mis en œuvre lors des échanges interinsulaires.

Bien qu'étant concentré principalement sur l'île de Tahiti, le service étend sa zone géographique d'activité avec le recrutement de deux nouveaux agents contrôleurs (de catégorie B techniciens) et l'installation de deux antennes DBS à Nuku-Hiva en 2022 et à Bora-Bora en 2023.

Objectif n° 2 : Assurer la qualité sanitaire des aliments et productions animales et végétales

Objectif n°2 - Assurer la qualité sanitaire des aliments et productions animales et végétales								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Action n°1 : Amélioration des normes d'élevage								
Indicateur 1.1 - Nombre d'élevages mis aux normes	Nb	-	21	26	13	13	15	15
Action n°2 : Amélioration de la qualité sanitaire des aliments								
Indicateur 2.1 - Etablissements contrôlés (établissements agro-alimentaires, élevages, pesticides, etc.)	Nb	-	185	200	136	161	154	200
Indicateur 2.2 - Pesticides contrôlés à l'importation	Nb	-	126	100		117	120	120
Indicateur 2.3 - Autorisations de substance active mise sur le marché de pesticides étudiés (autorisation/retrait)	Nb	-	98	20		94	20	20
Indicateur 2.4 - Nombre d'analyses effectuées sur les produits	Nb	-	225	250		214	200	250
Sources des données : DBS								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 1.1 - indicateur correspond au nombre d'élevages mis aux normes ou engagés dans un processus de mise aux normes								
Indicateur 2.1 - indicateur correspond au nombre d'établissements à contrôler								
Indicateur 2.2 - indicateur correspond au nombre de spécialités à contrôler (nombre de fiche d'entrée de pesticides)								
Indicateur 2.3 - indicateur correspond au nombre d'autorisations à étudier en COMPEST								
Indicateur 2.4 - indicateur correspond au nombre d'analyses à réaliser								

▪ Commentaire et analyse des résultats

Action n° 1 : Amélioration des normes d'élevage

Pour la filière poules pondeuses, 13 exploitations ont été inspectées dans le cadre du programme sanitaire de lutte contre les salmonelles.

Néanmoins, 5 élevages inspectés ne sont pas aux normes et sont sous APDI (Arrêté portant déclaration d'infection) suite à des résultats d'analyses confirmant la détection de *salmonelles enteritidis*. Les exploitations restent en APDI sur de longues durées (plus d'une année) ; les troupeaux trouvés positifs et classés en risque faible n'étant généralement réformés qu'en fin de cycle de production (après 18 voire 24 mois d'âge).

Le risque salmonelle s'étend progressivement aux îles autres que Tahiti, avec des exploitations contrôlées positives en *salmonelles enteritidis* sur Raiatea et Nuku Hiva.

Une convention a été établie entre la DBS et le GDS-A PF (groupement de défense sanitaire de Polynésie française) pour le suivi sanitaire de la filière porcine et de la filière avicole. Notamment, une campagne de dépistage de la brucellose a été menée dans les élevages porcins de Tahiti et Moorea et des concertations ont été menées avec les différents représentants de la filière et les services concernés pour l'élaboration d'un plan de gestion de la brucellose.

Action n° 2 : Amélioration de la qualité sanitaire des aliments

En matière de qualité sanitaire des aliments et productions végétales, l'année 2022 a été marquée :

- D'une part, par le retrait de l'atrazine en tant qu'herbicide rémanent et interdit en Europe depuis de nombreuses années ;
- D'autre part, par l'accès au glyphosate réservé exclusivement aux professionnels qui doivent être agréés et certifiés. Par conséquent, les particuliers n'auront plus accès au glyphosate.

Dans cette perspective, la loi du pays va être révisée en 2023 notamment pour séparer les produits à usage agricole des biocides.

En matière de qualité sanitaire des aliments, l'activité est restée stable tant en production terrestre qu'en production aquacole.

Concernant la production terrestre, il a été observé :

- Un dépassement du taux de contamination microbiologique du lait cru (nombre de germes par ml de lait cru) ;

- Une augmentation de la proportion des saisies de bovins liées à la présence de cachexie sur des bovins laitier de réforme ;
- Une baisse du nombre de saisies pour diverses néphrites chez les porcins.

En complément, l'abattoir de Papara a engagé d'importants travaux de modernisation de la chaîne d'abattage des porcins et des bovins.

Concernant l'aquaculture, l'île de Tahiti a été déclaré infesté par la maladie des queues blanches touchant la chevrette d'eau douce macrobrachium. Deux nouveaux certificats ont pu être négociés pour l'importation de poissons d'ornement depuis le Japon et pour l'importation de poissons d'aquaculture en provenance d'Australie. Le programme d'inspection établi par la DBS pour l'agrément export des produits de la pêche vers l'Union européenne a été validé par la Commission européenne.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

La filière volaille tend à se développer (pour être moins dépendant des importations de poussins), avec notamment des investisseurs qui cherchent à développer la filière poulet de chair. Si l'importation d'œufs à couver depuis la France métropolitaine est à l'étude, le développement de cette filière devra s'accompagner en parallèle d'une capacité de recherche et de détection en laboratoire (ILM) pour les principales maladies réglementées (notamment l'influenza aviaire et la maladie de Newcastle). En prévision de l'augmentation de la demande en abattage de poulet de chair, le service tend à encadrer les conditions d'abattage à la ferme par une refonte de la réglementation.

La loi du pays fixant les conditions de traitement après la mise à mort, de préparation, de conditionnement et d'inspection sanitaire des gibiers a été adoptée en décembre 2022, ce qui permettra de proposer de la viande de gibier (chèvre des Marquises) à la commercialisation, à l'exception de la consommation en restauration collective de type cantines scolaires et centres hospitaliers.

Une hausse de la disponibilité de viande de volaille de chair, de gibier, de porcins et de bovin est attendue en 2023.

Le suivi microbiologique du lait cru, de la cachexie, de la maladie des queues blanches des chevrettes sera accentué en 2023.

Des actions de formation seront prévues pour l'utilisation et le stockage des pesticides. Le contrôle des établissements qui vendent des pesticides sera renforcé.

Afin de mieux évaluer la performance de l'activité du service, il a été décidé au PAP 2023 de maintenir et de développer l'objectif relatif à la qualité sanitaire des aliments, et d'ajouter un nouvel objectif qui est axé sur la protection et le bien-être animal. Ce dernier n'était pas mesuré les années précédentes.

🚦 Au titre des affaires économiques :

Objectif n° 1 : Renforcer la veille et la sécurité sanitaire des produits et des services

Objectif n°1 : Renforcer la veille et la sécurité sanitaire des produits et des services								
Prévenir et réduire les risques dans le domaine de la sécurité sanitaire des produits et des services								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 – Taux de couverture du périmètre (de la veille)	%							
Jouets (sécurité)	%	ND	90%	90%	90%	90%	90%	90%
Guirlandes lumineuses (sécurité)	%	ND	90%	90%	90%	80%	90%	90%
Fruits et légumes (pesticides)	%	ND	50%	90%	90%	80%	90%	90%
Fibres d'amiante (absence)	%	ND	100%	100%	100%	0% *	100%	100%
Indicateur 1.2 – Taux de conformité à la réglementation à l'issue de contrôles documentaires	%							
Jouets (sécurité)	%	ND		90%	90%	90%	90%	95%
Guirlandes lumineuses (sécurité)	%	ND		90%	90%	95%	90%	95%
Artifices de divertissement (sécurité)	%	80%		95%	95%	75% *	95%	95%
Indicateur 1.3 - Taux de participation aux alertes sanitaires	%	100%		100%	100%	100%	100%	100%
Sources des données : Données DGAE. Mode de calcul des indicateurs : Données brutes. Indicateur 1: Taux de couverture du périmètre (de la veille) : pourcentage couvert du périmètre de l'objectif de veille (jouets, guirlandes, pesticides, amiantes, alertes sanitaires...)								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

En 2022, des prélèvements ont été poursuivis afin de du respect de la réglementation en matière de limites de résidus de pesticides dans les fruits et légumes, locaux et importés.

L'adoption de nouvelles réglementations en matière de qualité et de sécurité des produits et des services permet également une protection plus complète des consommateurs (qualité des huiles de friture...).

En l'absence de laboratoires accrédités, les contrôles en matière de jouets et de guirlandes lumineuses ont encore été réalisés dans le cadre de contrôles documentaires.

A noter qu'il est souvent difficile de déterminer le périmètre de veille, tous les importateurs n'étant pas connus, ces informations n'étant pas aisément accessibles auprès des services de la douane.

Le système de gestion des alertes sanitaires a par ailleurs été modernisé dans le cadre d'un groupe de travail inter services piloté par la DGAE, et associant tous les services administratifs concernés (direction de la santé, ARASS, direction de la biosécurité...).

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

En 2023, ces actions de surveillance seront maintenues.

La cellule des contrôles pourra en 2023 recourir directement aux prestations analytiques de nouveaux laboratoires, ce qui permettra d'élargir le spectre des contrôles en matière de conformité des produits (jouets, huiles de friture, qualité des denrées alimentaires,...).

11.4.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
910/970 03 - VEILLE ET SECURITE SANITAIRES	88 556 099	0	88 556 099
<i>Au titre de la biosécurité</i>			
<i>Etablissement du statut sanitaire des principales îles de la Polynésie française</i>			0
<i>Inspections dans les îles, analyses en laboratoires, équipements et matériels techniques d'inspection et de pose de pièges</i>	12 556 099	0	12 556 099
<i>Renforcement du contrôle aux frontières</i>	30 000 000	0	30 000 000
<i>Mise en place équipe cynophile</i>	27 000 000	0	27 000 000
<i>Acquisition de 5 chiens détecteurs, formation maîtres-chien et construction du chenil</i>	3 000 000	0	3 000 000
<i>Dispositifs de sécurisation sanitaires des aliments</i>		0	0
<i>Suivi des élevages, analyses en laboratoire, contrôle des articles règlementés importés</i>	11 500 000		11 500 000
<i>Frais généraux</i>	4 500 000	0	4 500 000
<i>Au titre de l'ARASS</i>			
<i>Action 1 : Formations utiles au sein de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et à l'école des hautes études de santé publique (EHESP) pour la mise en œuvre du renforcement de la surveillance et la sécurité sanitaire</i>			0
<i>* dont Frais de transports</i>			0
<i>* dont Indemnités journalières</i>			0

Les données reprises dans le tableau ne sont pas représentatives de l'ensemble de l'activité liée à la veille et sécurité sanitaire.

En effet concernant le projet chenil, sur les 100 millions F CFP prévus, 10 millions F CFP dédiés à l'achat de véhicules cynophiles, et 4 millions F CFP à l'acquisition des chiens renifleurs ont été engagés en investissement sur le programme 905 et 30 millions F CFP engagés en 2022 en fonctionnement. Le reste est programmé pour le 1^{er} trimestre 2023.

Pour mener à bien la mission de renforcement des contrôles aux frontières, 30 millions F CFP ont été dédiés à la mise en conformité par les traitements des marchandises, des conteneurs et des moyens de transport.

Le reste du budget de fonctionnement est utilisé pour accompagner les programmes associés au statut sanitaire des îles. Il est également dédié à la surveillance de la brucellose et la lutte contre la salmonelle. Enfin, il a permis au service de réaliser les plans de surveillance de la salmonelle et du virus de la tristezza sur plusieurs îles ainsi que les plans de surveillances et plans de contrôles (PSPC) en abattoir, sur la filière apicole et la filière aquacole.

11.4.5 Bilan des comptes spéciaux

Fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS) - volet veille et sécurité sanitaire

Néant.

11.4.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

11.4.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Institut Louis MALARDE (ILM)

Au titre des infrastructures, la livraison du module expérimental du centre Innoventomo permet de relocaliser l'équipe du laboratoire, libérant ainsi les anciens locaux qui vont faire l'objet d'une rénovation sur l'année. La

livraison de l'ensemble de cette nouvelle infrastructure prévue en fin d'année 2022 est finalement décalée sur 2023.

Pour ce nouveau laboratoire, une partie des équipements et matériels est acquise par la maîtrise d'ouvrage déléguée. En fin d'année, bien qu'ayant fait l'objet de deux marchés, le premier étant infructueux, la machine à rayons X pour la stérilisation des moustiques mâles est installée.

Sur le site de Paea, conformément au projet annuel de performance 2022, l'année est mise à profit pour bâtir la nouvelle infrastructure du programme « Laboratoires relais » relatif à la création d'espaces de laboratoire sur la base de containers.

Quatre espaces de laboratoire ont ainsi été créés pour accueillir les deux programmes initialement prévus (RAO PUHA et TE AUTE) ainsi que deux nouveaux programmes initiés en 2022 (Raau Tahiti et un nouveau programme en cours de finalisation sur la valorisation des holothuries).

La structure évolutive de ces laboratoires containers permettra une réorganisation des espaces d'accueil à l'issue des programmes dont les durées moyennes de réalisation sont à ce jour établies à 3 années. A la fin du programme, le partenaire privé devra, la preuve de son concept étant établi en cas de réussite du programme, poursuivre son activité de développement, valorisation et commercialisation dans ses propres locaux, libérant ainsi les espaces pour un nouveau projet.

L'environnement « Labos relais » de l'Institut a été structuré pour pouvoir accueillir entre 5 à 6 projets en même temps.

Un espace laboratoire a été ainsi réservé au programme de recherche sur le cannabis thérapeutique (Pakalolo rapa'au) pour lequel une demande d'autorisation est en cours d'instruction par les autorités sanitaires.

Pour la mise à niveau des équipements techniques, les moyens alloués ont principalement servi les laboratoires de biotoxines marines (chromatographe), d'entomologie médicale (matériels d'élevage, de tri et de comptage des nymphes/larves) et de substances naturelles (broyeur, rotavapor, chromatographes,...).

Le renouvellement des équipements du laboratoire d'analyse médicale s'est poursuivi par le remplacement de matériels anciens et obsolètes (acquisition d'un nouvel automate d'hémostase et d'un thermocycleur CFX96 pour la plateforme de biologie moléculaire). En complément, le développement de la capacité de gestion des antibiogrammes en microbiologie par l'acquisition d'un nouveau logiciel a été réalisé.

L'ILM avait inscrit dans ses objectifs 2022 la formalisation d'une nouvelle convention de concession de délégation de service public avec le Pays pour la prise en charge des analyses de biologie médicale pour le compte de la DSP et du bureau de veille sanitaire.

Bien qu'initié rapidement dès le début de l'année, les travaux sur ce sujet n'ont pas réussi à aboutir avec la Direction de la santé. Pour l'activité de veille sanitaire, suite à son repositionnement au sein de l'ARASS, les échanges avec le nouvel opérateur ont permis la formalisation d'un cadre conventionnel et sa signature par les autorités correspondantes.

La formalisation de la concession avec la DSP devrait aboutir avant la fin du 1^{er} semestre 2023, l'Institut ayant progressé sur la future acquisition de son nouveau logiciel de laboratoire intégrant la prise en charge des systèmes et automates de biologie délocalisée. Ce nouvel outil permettra de moderniser les échanges avec les structures de soins de la DSP.

Le projet d'une implication plus importante dans les schémas de prévention sanitaire articulé autour de la fusion proposée des deux laboratoires de recherche sur les maladies infectieuses et les maladies non transmissibles a été décalé dans son exécution. L'identification et la prospection d'un collaborateur efficient sur ces sujets n'ont abouti qu'au cours du 2nd semestre de l'année, pour une embauche prévue en décembre, finalement décalée en janvier 2023. Le déploiement de cette composante prendra forme en 2023.

Par sa part, le programme de recherche sur l'état de santé des Polynésiens (MATA'EA) a progressé significativement et est désormais dans la phase d'analyse des données collectées. Les travaux 2023 ont concerné la mise à niveau des bases de données, la poursuite des analyses génétiques réalisées à partir des prélèvements de salive à l'Institut Pasteur de Paris, la réalisation de tests sérologiques d'exposition à différents virus (hépatite B, hépatite C, dengue, Zika, chikungunya, SARS-CoV-2) en collaboration pour partie avec le laboratoire de biologie médicale du CHPF ainsi que le démarrage des analyses statistiques et épidémiologiques.

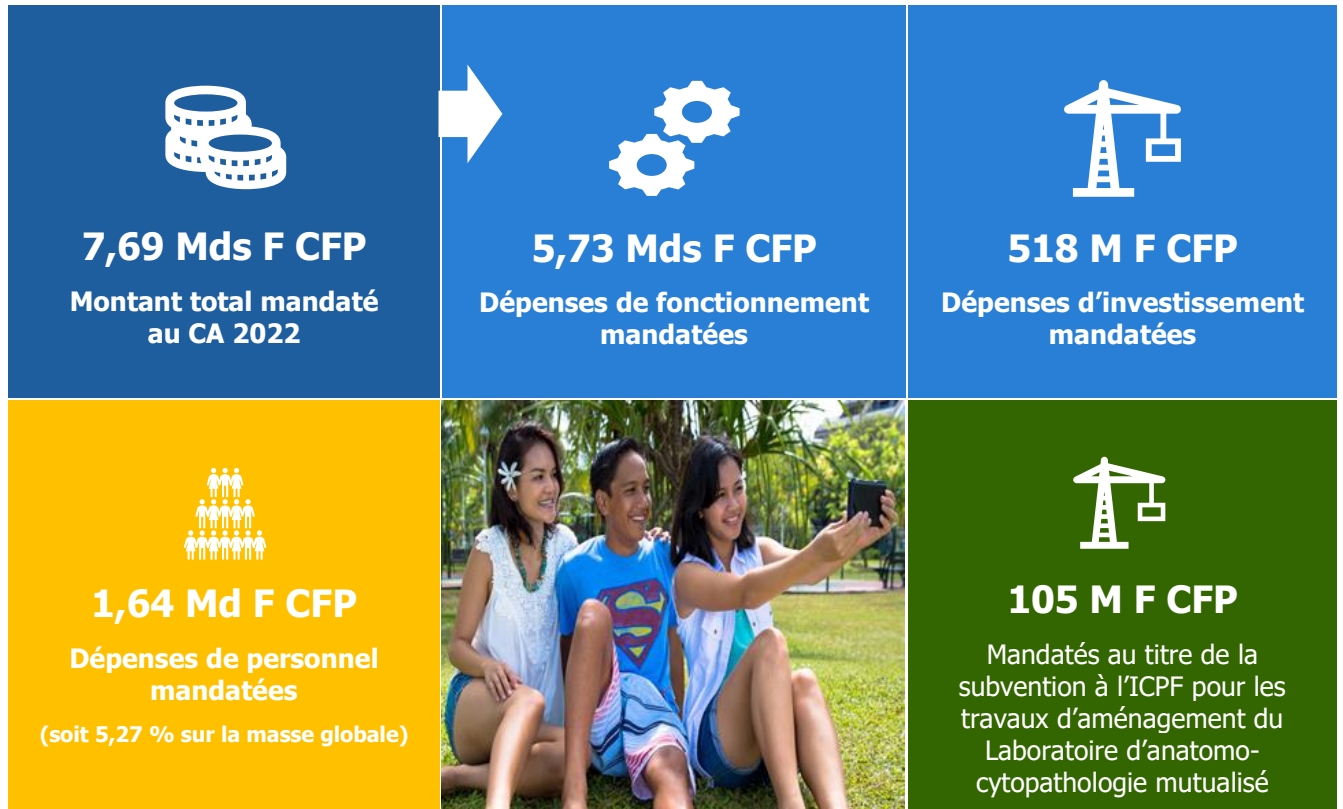
Au titre du tout nouveau laboratoire de substances naturelles et médicinales, les travaux ont conduit à une première structuration des programmes en parallèle des aménagements et équipements des espaces de laboratoire. L'organisation sur une affectation de personnels du laboratoire d'hygiène et biosécurité aux programmes de recherche a été travaillée, les compétences de ces personnes ressources étant en adéquation

avec les besoins techniques du nouveau laboratoire. Cela devrait se concrétiser dès 2023 avec leur implication effective dans les programmes de recherche et la prise en main des nouveaux matériels et équipements de laboratoire dont la réception est planifiée dans le premier trimestre 2023.

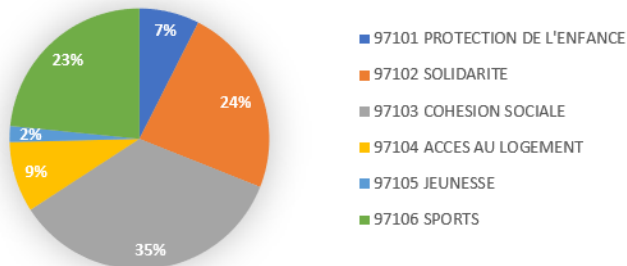
Le programme de mutualisation des deux laboratoires médicaux en anatomo-cytopathologie s'organise avec la maîtrise d'ouvrage déléguée et l'Institut du cancer de la Polynésie française. Les études et travaux de dépollution ont été conduits, les études d'aménagement finalisées, les travaux d'aménagement sont en programmation dès l'attribution des marchés correspondants.

Enfin, l'ILM en charge d'une partie des acquisitions de matériels et équipements a procédé à l'acquisition de microscopes, d'un automate de cytologie monocouche et d'un logiciel de laboratoire spécifique ACP équipé d'un module informatique de transmission sécurisée des résultats. Dans l'attente du caractère opérationnel du futur laboratoire dont la livraison est prévue en 2024, l'ensemble de ces moyens techniques ont été mis à disposition de l'équipe de pathologistes du CHPF.

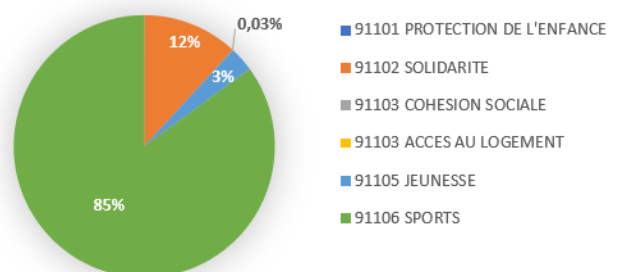
12. MISSION 911/971 : VIE SOCIALE



Répartition des dépenses de fonctionnement par programme



Répartition des dépenses d'investissement par programme



12.1 Revue de la politique générale de la mission

Le Ministère de la jeunesse et de la prévention contre la délinquance, en charge des sports, s'appuie sur trois structures techniques pour mettre en œuvre sa politique : deux services administratifs, la Direction de la jeunesse et des sports (DJS) et la Délégation de la prévention contre la délinquance de la jeunesse (DPDJ), et un établissement public administratif, l'Institut de la jeunesse et des sports de Polynésie française (IJSPPF).

L'action globale entreprise par le ministère et ses services qui s'attache à prendre en compte le jeune dans son développement et son apprentissage de la vie en société, s'inscrit au-delà des intitulés des 2 portefeuilles ministériels classiques. En effet, au-delà des champs de la jeunesse et des sports, ceux de la prévention contre la délinquance des jeunes, de l'insertion sociale des jeunes et de la vie associative, doivent être retenus pour témoigner, d'une part, de la volonté de garantir une cohérence dans l'élaboration des actions publiques initiées, et d'autre part, de couvrir l'ensemble des champs dévolus à l'animation et à la formation permanente dans le champ social.

Par ailleurs, la définition d'une politique publique n'a d'intérêt que si elle est mise en œuvre de manière effective. Dans les domaines de la jeunesse et des sports, le choix a été fait de confier cette mise en œuvre aux mouvements associatifs par le biais de la subvention. Toutefois, il convient de construire une approche plus lisible et plus méthodique des actions du domaine de la jeunesse et des sports, en allant au-delà du simple soutien technique et financier aux associations.

- Rendre notre jeunesse épanouie, éduquée et autonome : tels sont les objectifs fixés en matière de jeunesse ;
- Faire de la Polynésie française une grande nation sportive : telle est la vision arrêtée en matière sportive ;
- Lutter contre la délinquance et changer le comportement déviant de certains jeunes : tels sont les objectifs fixés en matière de prévention de la délinquance.

✚ Au titre de l'institut d'insertion médico-éducatif (IIME) :

L'IIME a pour mission la prise en charge des enfants et adolescents présentant un handicap mental, avec éventuellement un autre handicap associé, nécessitant une éducation spéciale. La prise en charge des enfants et adolescents dont la sévérité de la déficience intellectuelle et/ou motrice implique des prises en charge adaptées à leur handicap, ainsi qu'un encadrement et des moyens renforcés.

✚ Au titre des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE) :

La direction des solidarités, de la famille et de l'égalité est chargée de promouvoir la cohésion sociale, de prévenir les risques de marginalisation et de lutter contre l'exclusion et contre toute forme de discrimination à l'égard des personnes ou des groupes de personnes en situation de vulnérabilité.

12.2 Programme 911 01/971 01 : protection de l'enfance

12.2.1 Bilan des orientations stratégiques

✚ Au titre de la prévention de la délinquance de la jeunesse :

Pour lutter contre la délinquance, la DPDJ a proposé le plan d'actions « Génération 2021-2041 », dont l'une des mesures consiste à déployer le PASS solidarité, jeunesse, sport, culture et santé. Par manque de moyens financiers, ce projet a dû être écarté.

En parallèle, la DPDJ a défini une stratégie de lutte contre les violences urbaines en organisant des activités à caractère culturel, social, éducatif et sportif, chaque mercredi après-midi, en période scolaire, dans les jardins du parc Pa'ofai. Il s'agit de l'action « Fa Hiro'a ».

La DPDJ a également organisé des soirées dites « cinéma », de mai à décembre 2022 sur Tahiti et Moorea. Cette action, dédiée en priorité aux familles, et ayant pour but de soutenir la parentalité, a rassemblé environ 5 000 personnes.

Dans le cadre de la lutte contre les addictions, la DPDJ a mis en place un processus de tests urinaires anti-drogue, à titre d'expérimentation, dans le cadre d'événements organisés par la Fédération tahitienne de Va'a et ceux de partenaires privés, tels que la Hawaiki Nui Va'a, la Vodafone Chanel Race ou encore la Te Va'a O Te Ora.

Enfin, la DPDJ est intervenue dans les établissements scolaires pour faire de la prévention, sur les thématiques suivantes : la lutte contre les violences, l'addiction et le harcèlement en milieu scolaire.

Le développement de différents dispositifs ou encore la création d'outils innovants, permettant l'accès à des activités variées, seront privilégiés.

✚ Au titre des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE) :

Afin de répondre aux orientations stratégiques, 3 actions ont été mises en place :

- Simplifier la fiche de signalement et d'informations préoccupantes en collaboration avec le Parquet et la DGEE ;
- Prévenir les violences sexuelles sur mineurs dans les établissements scolaires ;
- Organiser un événement à l'occasion de la journée internationale des droits des enfants ;
- Réglementer l'adoption en Polynésie française.

Action n° 1 : Simplifier la fiche de signalement et d'informations préoccupantes en collaboration avec le Parquet et la DGEE.

La fiche a été réajustée suite aux observations de la DGEE et du Parquet afin d'harmoniser et de simplifier la procédure de signalement coordonnée par la cellule signalement de la DSFE. Cette dernière a été communiquée aux établissements scolaires en 2022.

Il s'agit d'une action menée en bon partenariat avec les services de l'Etat et du Pays, laquelle est intégrée dans le plan de prévention de la délinquance.

Action n° 2 : Prévenir les violences sexuelles sur mineurs dans les établissements scolaires

La réalisation d'un guide de prévention contre les violences sexuelles est soutenue par le MTS et la DSFE depuis 2022, avec la volonté de distribuer 5000 « guides des Aito » dans le maximum d'établissements scolaires. Il est à préciser que ce guide est adapté à des enfants âgés de 6 à 14 ans.

Ce guide sera accompagné d'une boîte à outil à destination des enseignants afin de les aider à aborder cette problématique avec les élèves.

Action n° 3 : Organiser un événement à l'occasion de la journée internationale des droits des enfants

La mise en place d'une campagne de sensibilisation quant aux différents droits des enfants a été déployée en 2022 à destination du grand public.

A cet effet, plusieurs supports ont été utilisés tels que les réseaux sociaux, les panneaux publicitaires, les spots TV et radios.

✚ Au titre du Fare tama hau (FTH)

Les orientations stratégiques de l'année 2022 étaient : Améliorer la prise en charge des enfants et des adolescents au plus près de la population en développant les équipes de proximité mobile du Fare Tama Hau, en créant de nouvelles maisons de l'enfance, et en travaillant en collaboration avec les associations et institutions œuvrant auprès des enfants et des adolescents. (Axe 4.2 du schéma d'organisation sanitaire, Axe 2 du Plan santé mentale).

Le champ des missions du FTH est bien appréhendé par la population qui outre la prise en charge de l'enfant et du jeune, a repéré un lieu où trouver aide et soutien à la parentalité, renforcement de la qualité du lien parent-enfant et soutien, accompagnement et soins pour les jeunes jusqu'à 25 ans. Cet établissement de prévention est à valoriser puisque singulier dans le paysage médicosocial de Polynésie.

- La maison de l'adolescent :

L'année 2022 a vu la création d'une deuxième équipe mobile au Fare Tama Hau, permettant ainsi le développement de la proximité, une visibilité plus marquée grâce aux campagnes d'affichage et flyers dans toutes les structures fréquentées par les familles et les jeunes, la poursuite de la collaboration avec la protection judiciaire de la jeunesse avec la participation aux missions « justice de proximité ».

L'activité de soins de l'antenne de Papeete a été forte et soutenue, avec une augmentation importante des demandes particulièrement concernant les jeunes, (1 234 jeunes soit +10 % inscrits pour 3 321 consultations soit +3 %).

Les missions de justice de proximité ont permis aux professionnels de la Maison de l'adolescent d'apporter leur expertise et de faire connaître les missions de l'établissement. Ceci a représenté 66 interventions dans 8 îles (ISLV, Tuamotu, Australes) auprès d'adolescents, de la population et de professionnels (plus de 300 personnes).

Les éducatrices ont participé à 13 réunions du groupe de prévention du décrochage scolaire où les situations de 165 élèves ont été étudiées.

La création d'une équipe périurbaine mobile depuis avril 2022 intervenant au sein de commune en collaboration avec les référents de quartier dans les maisons de quartier ou dans les événements sportifs, culturel ou autre réunissant des jeunes ou des enfants a permis de rencontrer dans les communes de Punaauia, Mahina et Moorea 369 adultes et 321 enfants/adolescents (dans les quartiers ou dans les établissements scolaires), 33 animateurs jeunesse ont été formés autour de la problématique de l'adolescent.

L'équipe mobile de Tahiti Iti, constituée de quatre professionnels et créée en 2021, a poursuivi sa montée en charge : 287 jeunes en file active (+99 %), 276 consultations au moins (+39 %), 77 interventions dans 9 établissements scolaires et 2 MFR touchant 6 030 adolescents (+148 %), l'éducatrice spécialisée a tenu 54 permanences EduConseil (17 en 2021) et l'infirmière a tenu 24 permanences conseil santé (7 en 2021).

La maison de l'adolescent héberge un des 8 centres de dépistage anonyme et gratuit (CDAG) de Polynésie française. Le CDAG reçoit le public sans limite d'âge. Il s'agit du CDAG le plus fréquenté du réseau.

- La maison de l'enfant (MDE) confirme l'augmentation de son activité en 2022 : 434 nouvelles demandes (+21 %), 678 enfants en file active (+28 %) et de consultations (+33 %) ;
- Les 6 maisons de l'enfance, outils de cohésion sociale, sont un lieu de ressources sans prescription ni injonction, gratuit et anonyme. Cette année, elles ont totalisé 45 684 entrées d'enfants et parents soit +51 % ;
- L'espace jeunes, unique lieu d'accueil et de prévention des jeunes de 12 à 25 ans, gratuit et anonyme, compte 5 284 entrées (+66 %). Sa file active est représentée par 676 jeunes La moyenne d'âge est de 16 ans.

12.2.2 Bilan des réformes

Sous l'impulsion du MTS, des travaux réglementaires ont été entamés à partir d'avril 2022 en collaboration avec le Haut-commissariat de Polynésie française qui ont abouti à un projet de décret pour la création d'un conseil de famille et du statut de pupilles de l'Etat. Ce dernier a été soumis à l'approbation de l'Assemblée de Polynésie française en octobre 2022, dans le but de le présenter à l'Assemblée nationale dans le courant de l'année 2023.

12.2.3 Bilan des objectifs de performance

Orientation n°1 : Prévenir les difficultés et améliorer le repérage des situations de danger

 Au titre des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE) :

Objectif n°1 : Prévenir les risques de maltraitements et de violences envers les enfants

Objectif n°1 - Prévenir les risques de maltraitements et de violences envers les enfants								
Mettre en place des actions de prévention et faciliter la procédure de signalement								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Gble
Indicateur 1.1 - Nombre de signalement reçu (0 à 21 ans)	Nb	1 624	2 080	1 450	1 140	1 645	2 100	1 450
Indicateur 1.2 - Nombre d'action de prévention	Nb	5	19	30	0	11	0	30
Sources des données : Rapport d'activité de la DSFE 2017, 2018, 2019; PolyGF, FPSS et FAS-RSPF Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - Données brutes des 2 cellules : "Signalement" et "Protection de l'enfance" Indicateur 1.2 - Données brutes de la cellule "Prévention"								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Action n° 1 : Finalisation de la mise en œuvre de la plateforme 119.

Dans le cadre d'un partenariat avec le groupement d'intérêt public de l'enfance en danger (GIPED), le numéro vert dénommé « 119 » dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être, a été activé en novembre 2021 en Polynésie, par la DSFE, à l'initiative du ministère de la famille, des affaires

sociales, de la condition féminine, en charge de la lutte contre l'exclusion. La volonté des pouvoirs publics était de permettre aux victimes mais également à toutes les personnes préoccupées par une situation d'enfant en difficulté d'appeler en toute confidentialité. L'objectif principal était de faciliter la parole et ainsi permettre le dépistage des situations d'enfants maltraités.

Les impacts liés à la crise sanitaire de 2020, notamment en matière de perte d'emplois et d'augmentation de la précarité ont contribué à l'accroissement d'actes de violences d'où un nombre de signalement plus élevés, en 2021 avec une régularisation en 2022 du fait d'effectifs plus fournis. Une présence plus soutenue des travailleurs auprès des familles démunies ainsi que l'harmonisation des procédures de signalement avec le parquet et la DGEE ont permis d'accompagner les bénéficiaires de manière plus efficiente.

Action n° 2 : Déploiement des actions de prévention selon les problématiques identifiées par le 119.

A savoir que nous constatons plusieurs tentatives d'appels au 119 d'un même numéro en Polynésie Française qui n'aboutissent pas vers une vraie communication dans la plupart des cas. Cette problématique a été remontée au GIPED. La réponse apportée est la suivante : s'agissant de la Polynésie, les appels sont traités par un service minimum de nuit, soit 2 écoutants, compte tenu du décalage horaire ; dispositif qui ne peut être modifié.

Aussi force est de constater que nous ne disposons pas de suffisamment de données afin de déployer des actions de prévention identifiées par le 119.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

La DSFE attendra les préconisations du schéma directeur de l'action sociale qui répondra au mieux à cette problématique et proposera des réajustements.

- ✚ Au titre de la prévention de la délinquance de la jeunesse :

Objectif n° 2 : Mieux appréhender et connaître la jeunesse en Polynésie française

Objectif n°2 - Mieux appréhender et connaître la jeunesse en Polynésie française								
C'est l'ambition de la DPDJ de mieux connaître une jeunesse en mouvement permanent, que de passer par des enquêtes et un observatoire consacré à la cause.								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Taux de réunions de coordinations tenues avec l'ensemble des partenaires concernés pour le montage de l'observatoire	%			80%	80%	100%		
Indicateur 2.2 - Nombre de partenaires associés au projet	Nb			5	8	40		
Sources des données : Liste des terres domaniales disponibles et en projet de délégation à la DPDJ via la DAG et la DAF / liste de jeunes candidats établie avec les communes, la DSFE, les associations d'insertion. Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1 - indicateur calculé à partir du nombre de réunions prévisibles dans l'année 2022 et le nombre réel de réunions tenues. Indicateur 2.2 - indicateur calculé à partir du nombre connu de partenaires associés et du nombre réel de partenaire qui se sont joints au projet. Autres commentaires :								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Pour atteindre cet objectif, la DPDJ a sollicité l'attribution d'une enveloppe de crédits à hauteur de 8 millions F CFP, dans le PAP 2022. Cependant, cette demande n'a pas été satisfaite.

La DPDJ a mobilisé sur ses crédits de fonctionnement la somme de 2,1 millions F CFP pour le financement d'une étude sur la création d'un observatoire de la délinquance de la jeunesse. Pour mener ladite étude, le service a mandaté une sociologue via un contrat de prestation. (Cf rapport de mise en place de l'observatoire)

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Pour 2023, la DPDJ devrait être en capacité de mettre en œuvre ledit observatoire, sous réserve d'être doté de postes budgétaires et d'un budget de fonctionnement dédié.

Les indicateurs 2.1 et 2.2, par la remise du rapport sur l'observatoire, ont été réalisés et n'ont donc plus lieu d'être.

- ✚ Au titre des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE) :

Orientation n°2 : Améliorer la prise en charge des mineurs protégés

Objectif n° 1 : Répondre aux besoins des placements administratifs et judiciaires des mineurs

Objectif n°1 - Répondre aux besoins, en augmentation, des placements administratifs et judiciaires des mineurs.								
Assurer une réponse réactive du Pays face aux placements administratifs et judiciaires tout en améliorant la qualité de prise en charge								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre d'accueillants familiaux (3 pers accueillis, max légal)	Nb	74	80	200	71	50	80	200
Indicateur 1.2 - Ratio de mesures / travailleur social (30 mesures/TS)	Nb	42	48	30	37	51	38	30
Indicateur 1.3 - Nb d'actions d'accompagnement des enfants placés ou suivis et montant des dépenses 624 et 625)	Nb FCFP	152 10 401 385	150 13 400 000	200 15 000 000	9 960 020	3 127 899	15 000 000	200 15 000 000
Sources des données : Rapport d'activité de la DSFE 2017, 2018, 2019 et PolyGF Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - Données brutes de la cellule "Protection de l'enfance" Indicateur 1.2 - Nb de mesures pour un travailleur social Indicateur 1.3 - Données brutes de la cellule "Protection de l'enfance"								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Action n° 1 : Poursuite des formations du recrutement des accueillants familiaux et de leur formation initiale et continue pour 11 millions F CFP.

Il n'y a pas eu de campagne lancée en 2022 pour des raisons structurelles en cours de résolution.

Action n° 2 : Renforcer les déplacements des travailleurs sociaux dans les îles dans le cadre de la protection de l'enfance.

Avec la fin du COVID et des périodes de confinement ou de distanciation, les tournées des travailleurs sociaux ont repris leur rythme normal et d'urgence pour les évaluations des signalements.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

En 2022, la cellule a été pourvue en personnel. Des regroupements ont été programmés afin d'évoquer le sujet au niveau des différentes confessions religieuses et du groupe des accueillants familiaux déjà répertorié.

Objectif n° 2 : Adapter et améliorer la qualité de l'offre à l'évolution des besoins de placement des enfants

Objectif n° 2 - Adapter et améliorer la qualité de l'offre à l'évolution des besoins								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Rédaction de LP	Nb	1		1	1	0	1	1
Indicateur 1.2 - Nombre de commissions d'agrément des accueillants familiaux	Nb	10		10		6	6	6
Indicateur 1.3 - Nombre de commissions d'agrément des établissements accueillant des enfants	Nb	3		5		1	2	2
Sources des données : Données ARASS Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - nombre brut fourni par l'ARASS Indicateur 1.2 - nombre brut fourni par l'ARASS Indicateur 1.3 - nombre brut fourni par l'ARASS Autres commentaires :								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Les placements des enfants placés sur décision judiciaire sont mis en œuvre en application de la LP 2009-16 relative aux accueillants familiaux.

Le nombre de commissions réalisées tient compte du nombre de demandes.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

Objectif n° 3 : Renforcer le cadre réglementaire, le contrôle et l'inspection de l'ensemble des structures et activités soumises à agrément ou autorisation

Objectif n° 3 - Renforcer le cadre réglementaire, le contrôle et l'inspection de l'ensemble des structures et activités soumises à agrément ou autorisation								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de contrôle d'unité de vie	Nb	3		2		0	3	
Indicateur 1.2 - Nombre de contrôle de familles d'accueil thérapeutique	Nb	0		1		0	1	
Indicateur 1.3 - Nombre de contrôle d'accueillant familial	Nb	0		3		18	10	
Indicateur 1.4 - Nombre de contrôle de crèches-garderies	Nb	1		3		23	10	
Indicateur 1.5 - Nombre de contrôle d'établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs	Nb	1		1		2	3	
Sources des données : Données ARASS Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 à 1.4 - Données brutes Autres commentaires :								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Suite à plusieurs signalements et à la reprise des missions dans les îles, la priorité a été mise sur le contrôle des accueillants familiaux et des établissements assurant la garde d'enfants (crèches et garderies).

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Il apparaît qu'il est nécessaire de maintenir un nombre élevé de contrôles notamment dans les îles.

- Au titre de la prévention de la délinquance de la jeunesse :

Orientation n° 3 : Prévenir les situations de vulnérabilité et accroître les outils d'insertion

Objectif n° 1 : Amener les jeunes vers les activités pour réduire l'oisiveté

Objectif n°1 - Amener les jeunes vers les activités pour réduire l'oisiveté								
L'oisiveté est le principal de la délinquance. La DPDJ lutte contre elle.								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Taux de jeunes bénéficiaires du Pass'D'Jeuns ayant accès à des activités (Nbre de jeunes en activités / Nbre de Pas'D'Jeuns)	%			70%		0%	90%	100%
Indicateur 1.2 - Taux de structures, d'entités, d'associations, de prestataires ou d'activités associés au dispositif du Pass'D'Jeuns	%			60%		0%	40%	40%
Sources des données : liste de jeunes de la DSFE, des suivis sociaux des communes, des fédérations sportives, des associations de jeunesse et de quartiers, de la DPDJ Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du nombre de jeunes (2000) et le nombre de Pass appliqués. Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir du nombre de structures repérés et connus (500) et le nombre de structures adhérentes à l'action. Autres commentaires :								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Faute de crédits dans le PAP 2022, le PASS solidarité, sport, jeunesse, culture, santé n'a pas pu être réalisée.

Malgré cela, la DPDJ a mobilisé sur son budget de fonctionnement 8 millions FCFP pour la mise en place de l'action Fa Hiro'a (activités visant à lutter contre l'oisiveté des jeunes), des soirées « cinéma » dans les quartiers et des actions de prévention au sein des établissements scolaires.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

La DPDJ est convaincue que le dispositif PASS solidarité, jeunesse, sport, culture et santé permettrait d'accompagner davantage les jeunes vers la citoyenneté, en les sensibilisant en priorité sur les comportements délictueux et d'incivilité. Le service suggère également de revoir l'échantillon des jeunes concernés et de prévoir le financement nécessaire au déploiement du dispositif.

Objectif n° 2 : Favoriser l'insertion de la jeunesse

Objectif n°2 - Favoriser l'insertion de la jeunesse								
L'insertion des jeunes est un facteur essentiel pour lutter contre l'oisiveté et la délinquance. Développer des dispositifs afin de favoriser cette insertion, est un moyen pour atteindre cet objectif.								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Taux de jeunes ayant pu bénéficier d'un emploi, d'un dispositif d'aide ou d'une activité rémunérée	%			60%	95%	70%	95%	100%
Indicateur 2.2 - Taux de projets individuels d'exploitation agricole d'un espace	%			60%	80%	80%	80%	100%
Sources des données : liste de jeunes de la DSFE, des suivis sociaux des communes, des fédérations sportives, des associations de jeunesse et de quartiers, de la DPDJ Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1 - indicateur calculé à partir du nombre de jeunes repérés sur des listes communes et leur engagement sur des dispositifs d'insertion. Indicateur 2.2 - indicateur calculé à partir du nombre de projets initiaux et qui ont abouti. Autres commentaires :								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Cet objectif a été atteint à 70 %, ce qui représente l'insertion d'une centaine de jeunes.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Il convient d'utiliser des leviers économiques pour soutenir les dispositifs d'insertion afin de permettre aux jeunes de trouver leur place dans la société, et par conséquent d'obtenir un statut social.

 Au titre du Fare tama hau (FTH)

Objectif n° 1 : Mise en œuvre de l'équipe mobile de Taravao

Objectif n°1 - Mise en œuvre de l'équipe mobile dans tous les établissements scolaires du second degré, dans les communes et auprès des associations culturelles, religieuses et sportives des communes de Tairapu Ouest, Tairapu Est et Teva i Uta.								
Intervention dans les cibles retenues de l'équipe mobile								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre d'interventions dans les établissements scolaires du 2nd degré	Nb	0		60		156		
Indicateur 1.2 - Nombre de participations à des événements culturels, sportifs et religieux destinés aux adolescents	Nb	0		5		10		
<p>Sources des données : - Liste des établissements scolaires du second degré de Tairapu Ouest, Tairapu Est et Teva i Uta. (Source DGEE) - Liste des communes (source Haut-commissariat) - Confessions religieuses, ISPF, associations culturelles</p> <p>Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - données brutes Indicateur 1.2 - données brutes</p> <p>Autres commentaires :</p>								

Il s'agit de mettre en œuvre l'équipe mobile dans tous les établissements scolaires du second degré, dans les communes et auprès des associations culturelles, religieuses et sportives des communes de Tairapu Ouest, Tairapu Est et Teva i Uta.

Le nombre d'interventions dans les établissements scolaires réalisées a dépassé les prévisions du PAP 2022, touchant plus de 6 000 jeunes.

Une consultation pour la prise en charge des enfants et adolescents en situation d'obésité est créée en août 2022, financée par le Fonds de prévention sanitaire et social (FPSS).

- *Commentaire et analyse des résultats*

Concernant le nombre d'établissements scolaires du second degré rencontrés : l'équipe mobile de la presqu'île a poursuivi ses interventions initiées en 2021, sous forme de point écoute, de points éduconseil ou de séances d'information dans les classes. Tous les établissements du second degré public et privé, les CJA et les MFR de la presqu'île ont bénéficié des interventions de cette équipe, 318 jeunes gens (+120%) ont bénéficié d'une consultation au minimum avec un des professionnels et 6 030 jeunes (+148%) ont été rencontrés lors de 155 séances d'information réalisées dans les établissements scolaires. Ces résultats satisfaisants permettent d'envisager de poursuivre le développement de la proximité d'autant que les demandes sont importantes.

Concernant l'organisation ou la participation à des événements culturels, sportifs ou religieux, la participation à de nombreuses activités partenariales et l'organisation de divers événements, notamment la journée mondiale des droits de l'enfant (JMDE).

Le véhicule aménagé en 2 bureaux de consultation a été annulé au profit de véhicules légers plus nombreux et plus mobiles, grâce à l'excellente collaboration des mairies.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Renforcement de la proximité :

- Poursuite de la participation à des missions « Justice de proximité » dans différentes îles : Les missions de justice de proximité ont permis aux professionnels de la Maison de l'adolescent d'apporter leur expertise et de faire connaître les missions de l'établissement. Ceci a représenté **66 interventions dans 8 îles (Tuamotu, ISLV, Australes)** auprès d'adolescents, de la population et de professionnels (plus de 300 personnes).
- Les Point-écoute avec les psychologues et les permanences EduConseil vont se multiplier permettant de rencontrer des adolescents au plus près de leurs lieux de vie en 2022 ;
- L'équipe mobile de Tahiti iti basée à Taravao a débuté son activité en 2021. Cette antenne, constituée par quatre professionnels, était très attendue par les différents acteurs œuvrant auprès des adolescents. Les demandes sont déjà nombreuses et son activité a bien démarré. Un Espace jeunes devrait également voir le jour en 2024 pour compléter son activité ;

- Création d'une équipe mobile périurbaine composée d'un psychologue, d'un éducateur spécialisé et d'un agent social. Cette équipe interviendra en synergie avec les agents des communes autour de la ville de Papeete, auprès des adolescents et dans les établissements scolaires.

12.2.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
911/971 01 - PROTECTION DE L'ENFANCE	20 135 519	0	10 100 000
Mise en place des structures déconcentrées (maison des adolescents à Taravao)			0
Création d'une équipe mobile périurbaine			0
Prévenir les risques de maltraitements envers les enfants			0
Mieux appréhender et connaître la jeunesse en Polynésie française	2 100 000		2 100 000
Répondre aux besoins des placements administratifs et judiciaires des mineurs			0
Frais de transport (billets d'avions / bateaux) pour les tournées dans les îles	3 127 899		
Indemnités journalières	6 907 620		
Renforcer le cadre réglementaire, le contrôle et l'inspection de l'ensemble des structures et activités soumises à agrément ou autorisation			
* Frais de transport (billets d'avions / bateaux) pour les tournées dans les îles			0
* Indemnités journalières			0
Amener les jeunes vers les activités pour réduire l'oisiveté	8 000 000		8 000 000
Favoriser l'insertion de la jeunesse			0

12.2.5 Bilan des comptes spéciaux

Fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS) - volet protection de l'enfance

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
911/971 01 - PROTECTION DE L'ENFANCE	15 314 606	0	15 314 606
Compte d'affectation spécial FPSS - volet protection de l'enfance			0
Prévenir les risques de maltraitements envers les enfants			0
Actions de prévention relatives à la Protection de l'enfance			0
Violences familiales et changement social en PF (UPF / MSH)			0
Forum des parents			0
Journée internationale des droits de l'enfant	15 314 606		15 314 606
Réalisation de la mallette "Grandir sans violence"			0

12.2.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

12.2.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Les services de l'Etat et du Pays (éducation, RSMA, Communes), les patentés et les associations sportives et de jeunesse ont été des partenaires incontournables dans la mise en œuvre de la politique de lutte contre la délinquance.

12.3 Programme 911 02/971 02 : solidarité

12.3.1 Bilan des orientations stratégiques

Ce programme condense plusieurs orientations stratégiques en matière de prise en charge des personnes les plus vulnérables, telles que les personnes âgées, les personnes porteuses de handicap, les familles en difficultés, les victimes de violences ainsi que les usagers des structures sociales et médico-sociales.

Ces dernières se déclinent comme suit :

- **Les personnes âgées** : le déploiement actif du dispositif aidant feti'i avec 323 personnes reconnues pour accompagner la perte d'autonomie des personnes âgées et/ou porteuses de handicap. La plateforme Atamai a été finalisée fin 2022 dans le but de lutter contre l'isolement des personnes âgées. La journée des matahiapo réalisée le 1^{er} octobre 2022 à la Présidence a permis une sensibilisation accrue ;
- **Les personnes porteuses de handicap** : l'attribution d'une subvention de 10 000 000 F CFP en faveur de la formation professionnelle des travailleurs reconnus handicapés aura permis de déployer un programme de formations adaptées tenant compte des potentiels et limites des candidats, mais également des secteurs pourvoyeurs d'emplois pour plus d'inclusion. La réglementation des établissements et services d'aide au travail a été impulsée en 2022 avec l'objectif d'aboutir en 2023. La journée internationale des droits des personnes porteuses de handicap a permis de mettre en lumière leurs potentiels afin de lutter contre les préjugés et soutenir leur insertion dans la société. En vue de compléter la prise en charge, la création de nouvelles structures dédiées dans les îles (Bora

Bora et Raiatea), tout comme la continuité des accompagnements réalisés en ITEP et IIME sont envisagés ;

- **Les familles en difficultés** : le MTS a élaboré un rapport définitif concernant la politique de la famille (2023-2028) plus adapté au contexte de vie d'aujourd'hui en tenant compte de cinq axes d'orientations stratégiques (logement, alimentation, santé, violences intrafamiliales et accès aux services), qui sont en faveur de l'ensemble des familles de la Polynésie française et non seulement les plus précaires comme auparavant. L'ensemble des ministères a été consultés pour la finalisation des préconisations. La journée internationale de la famille en mai 2022 a été le premier événement réalisé par le MTS. Le Noël des solidarités a été organisé en décembre 2022 par la DSFE, à destination des familles identifiées par le service ;
- **Les personnes victimes de violences** : deux campagnes de communication ont été déployées par le MTS et la DSFE, accompagnées d'un événement de sensibilisation en 2022. L'acquisition de biens immobiliers divers pour la création de logements d'urgences en faveur des victimes de violences a également été impulsée en 2022 par le MTS. La reprise des travaux inhérents au schéma d'aides aux victimes sur le territoire polynésien a été sollicitée par le MTS ;
- **Les usagers des structures sociales et médico-sociales** : afin d'améliorer la prise en charge de ces usagers, le MTS a élaboré un schéma de l'insertion sociale par l'activité économique (2023-2032) qui a été adopté par l'Assemblée de Polynésie française en décembre 2022. L'organisation des premières commissions pour l'agrément des structures d'insertion sociale par l'activité économique a permis d'agréer 8 associations et une entreprise privée.

Le schéma directeur de l'action sociale et médico-sociale (2023-2028) a été impulsé par le MTS en juillet 2022 avec la livraison de la mouture définitive en 2023.

12.3.2 Bilan des réformes

En 2022, le MTS s'est doté de 3 outils d'orientations stratégiques :

- Le schéma directeur de l'insertion sociale par l'activité économique 2023-2032 ;
- La politique de la famille 2023-2028 ;
- Le schéma directeur de l'action sociale et médico-sociale de Polynésie française 2023-2028 (en cours).

12.3.3 Bilan des objectifs de performance

Orientation stratégique n°1 : Répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables

Objectif n°1 : Améliorer la qualité de vie des personnes en perte d'autonomie ou adultes vulnérables

Objectif n°1 - Améliorer la qualité de vie des personnes en perte d'autonomie ou adultes vulnérables								
Les termes de personnes en perte d'autonomie ou adultes vulnérables, recouvrent à la fois des adultes en grandes difficultés (sociales, familiales, financières, sur le plan du logement, de la santé et de la cohabitation avec l'environnement familial...), de jeunes adultes, de personnes âgées plus ou moins dépendantes et des personnes porteuses d'un handicap mental ou physique. L'amélioration de la qualité de vie de ces personnes se traduit par la nécessité de les maintenir à leur domicile et de leur proposer de participer aux activités mises en place par les dispositifs et/ou établissements adaptés								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Gble
Indicateur 1.1 - Nb d'aides tierce personne et aidant fetii et montant d'aide total	Nb FCFP	293 173 674 319	366 213 415 192	270 195 600 000	352 234 199 237	368 213 954 728	400 289 777 600	270 195 600 000
Indicateur 1.2 - Capacité d'accueil de jour des personnes vulnérables	Nb	996	989	1 247	1 526	1 906	1 526	1 247
Sources des données : Rapport d'activité de la DSFE 2020, 2021 et 2022 (données des FAS RSPF, RNS et RGS) Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - Données brutes du pôle fonds d'action sociale (département financier) Indicateur 1.2 - Données brutes de la cellule "Cellule ETAB"								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Le nombre de « tierces personnes » s'élève à 48 pour un budget de 55 495 424 F CFP.

Le dispositif des « aidants feti'i » augmente considérablement, à ce jour le nombre d'aidant feti'i s'élève à 323 pour un montant total de 164 196 666 F CFP.

Le nombre des « aidants feti'i » prend de l'ampleur au détriment du nombre de « tierces personnes ». En effet, pour une fonction qui peut s'apparenter, l'indemnité de « l'aidant feti'i » est plus régulière et parfois plus confortable.

Les programmes de formations se poursuivent pour une compétence et un savoir inhérent à leur fonction.

Le CFP, le SEFI sont des partenaires privilégiés pour le développement de ces formations à développer essentiellement dans les îles sous-le-vent.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Action n° 1 : L'ouverture de l'ITEP en décembre 2021 a permis d'offrir à des jeunes enfants atteints de troubles du comportement, un lieu de vie et d'éducation, adapté à leur « handicap ».

Cependant, si on considère la tranche d'âge des enfants accueillis, un nouveau projet de centre est envisagé pour la continuité de prise en charge de ces enfants en grande souffrance psychique.

Action n° 2 : Lancement des études de faisabilité pour l'extension du centre « Huma Here No Raromatai » pour un montant de 19 571 582 millions F CFP avec la pose de la première pierre le 05 décembre 2022 (en attente des devis de l'architecte pour démarrer la construction avec des crédits de paiement).

Action n° 3 : Renforcer le déploiement du dispositif « aidant feti'i » par le déploiement des formations dans les îles pour un montant de 50 millions F CFP.

Objectif n° 2 : Répondre à toutes les demandes d'aides sociales en urgence non supportées par les budgets des fonds d'action sociaux (FAS)

Objectif n°2 - Répondre à toutes les demandes d'aides sociales en urgence non supportées par les budgets des fonds d'actions sociaux								
Répondre à toutes les situations d'urgence "HORS SINISTRE" non prévues et donc non prises en charge par les FAS des 3 régimes (FAS RSPF, FAS RNS et FAS RGS)								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre de dossiers instruits favorablement en commission de secours d'urgence	Nb	66	62	50	74	97	80	50
Indicateur 2.2 - Nombre de commission de secours d'urgence	Nb	8	8	9	7	9	11	9
Indicateur 2.3 - Montant des aides attribuées en commission de secours d'urgence	F CFP	14 930 626	14 238 737	15 000 000	19 474 426	22 813 698	22 000 000	15 000 000
Sources des données : Rapport d'activité de la DSFE 2020, 2021 et 2022 (Financé par le budget du Pays au programme 97102 "secours d'urgence") Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1 - Données brutes de la cellule en charge des aides sociales et des secours d'urgences Indicateur 2.2 - Données brutes de la cellule en charge des aides sociales et des secours d'urgences Indicateur 2.3 - Données brutes de la cellule en charge des aides sociales et des secours d'urgences								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Pour l'exercice 2022, l'enveloppe du budget des secours s'élevait à 25 000 000 F CFP déléguée en totalité et presque totalement consommée. Comparativement aux 5 années précédentes, cette consommation est la plus importante.

Chaque année, 12 séances sont programmées pour régulariser, valider ou refuser les aides sollicitées aux membres constitutifs de cette commission, le nombre de dossiers à présenter en commission déterminera l'organisation (ou pas) de chaque séance.

L'année 2022 a été marquée par le nombre de dossiers à régulariser en janvier 2022 concernant les aides alimentaires sollicitées par les étudiants dont les droits étaient fermés en décembre 2021 ou, pour certains, affiliés aux fonds sociaux des retraités (FSR).

L'année a également été marquée par le nombre de dossiers de rapatriement inter îles et hors Polynésie auxquels se rajoutent assez souvent les frais funéraires. Le coût global de ces dépenses s'élevait à 10 727 124 F CFP au mois de mai 2022 et un total de 22 813 698 F CFP en fin d'année.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

La négociation tarifaire engagée avec la compagnie aérienne Air Tahiti pour une diminution des tarifs pour les rotations inter îles n'a pas obtenu d'issue favorable. La première commission de 2023 pour les frais de transports inter îles et les frais funéraires s'élèvent déjà à 4 130 788 F CFP.

Les membres de la commission des secours ont toujours validé favorablement la « régularisation » de ces demandes. Cependant, la priorité des dépenses devrait être orientée sur le public des familles en difficulté.

En perspective 2023, la direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE) travaille sur une simplification de procédure, à savoir la validation définitive des demandes selon les délégations de signature et la convocation des membres de la commission uniquement en fonction de la complexité des situations et la nécessité d'avoir un avis collégial.

Objectif n° 3 : Amélioration de l'insertion des adolescents présentant une déficience mentale

Objectif n°3 - Amélioration de l'insertion des adolescents présentant une déficience mentale.								
Permettre une meilleure intégration sociale et professionnelle des usagers à la sortie de l'IIME								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 3.1 - Taux d'insertion (dispositifs professionnels, centre pour adultes, projet familial) à la sortie de l'IMPro	%	15/17 88,3%	10/12 83%	07/07 100%	07/08 87,5%	07/09 77,7%	12/12 100%	13/13 100%
Indicateur 3.2 - Nombre de stages pratiques réalisés par les usagers.	Nb	-	-	20	20	18	40	40
Indicateur 3.3 - Nombre de formations continues dispensées spécifiques aux ateliers IMPRO (couture, permaculture, apiculture...)	Nb	1,00	-	1	1	1	2	4
<p>Sources des données : <i>Rapports d'activité 2021 et 2022</i> Mode de calcul des indicateurs : <i>Indicateur 3.1 - indicateur calculé à partir du nombre d'insertion rapporté au nombre de sorties</i> <i>Indicateur 3.2 - indicateur calculé à partir du nombre de stages réalisés</i> <i>Indicateur 3.3 - indicateur calculé à partir du nombre de formation que l'on projette de mettre en place pour les éducateurs</i> Autres commentaires : <i>La reprise des activités de stage est liée à la mise en place d'un agent chargé d'insertion à mi-temps ainsi qu'à la fin de la crise sanitaire.</i> <i>L'accueil des enfants et adolescents est fonction des orientations de la CTES. La sortie théorique des jeunes se fait à l'âge de 20 ans.</i></p>								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Au même titre que pour la réalisation 2021, l'insertion des jeunes adultes déficients intellectuels à l'âge de 20 ans est freinée par la saturation des établissements adultes.

Ainsi, 22,3 % des effectifs sortants n'ont pu accéder à une place dans une structure adaptée à partir de 20 ans.

L'employabilité de jeunes adultes porteurs de ce type de handicap est faible, les projets d'insertion professionnelle sont envisageables si un établissement spécialisé accompagne la situation.

Des progrès sont réalisés en amont de la sortie à 20 ans grâce au développement des stages pratiques au sein d'entreprises privées. Ce travail peut se faire car un demi-poste a été affecté à cette mission : recherche de terrain de stages, communication sur le handicap, accompagnement rapproché des stagiaires.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

L'évolution du lien entre l'IIME et les terrains de stage qui sont de potentiels employeurs fait apparaître la nécessité d'un poste à temps plein de chargé d'insertion.

Celui-ci aura également la mission de suivi des situations des jeunes adultes sortis de l'établissement sans que les projets n'aient pu aboutir.

Des séjours de ruptures pour les adultes récemment sortis de l'IIME et qui sont à domicile à temps plein seront mis en place sur l'exercice 2023.

Orientation stratégique n°2 : Améliorer la qualité de vie des familles

Objectif n° 1 : Redéfinir une politique de la famille adaptée au nouveau contexte social

Action n° 1 : le MTS a élaboré un rapport définitif concernant la politique de la famille (2023-2028) plus adapté au contexte de vie d'aujourd'hui en tenant compte de cinq axes d'orientations stratégiques (logement, alimentation, santé, violences intrafamiliales et accès aux services), qui sont en faveur de l'ensemble des familles de la Polynésie française et non seulement les plus précaires comme auparavant. L'ensemble des ministères a été consultés pour la finalisation des préconisations.

Action n° 2 : Réaliser une enquête citoyenne des besoins des familles polynésiennes.

La « Maison de la science et de l'homme » a présenté au mois de février 2023 le rapport sur la thématique « Faire famille au fenua » une enquête sur la notion de parenté et de famille en Polynésie française d'hier ainsi que l'évolution de la « famille communautaire » (feti'i) vers « la famille nucléaire ». La particularité de la cohabitation prolongée entre parents.

Ce document permettra d'évaluer les besoins des familles polynésiennes de demain.

- *Commentaire et analyse des résultats*

Le rapport définitif rendu par le prestataire a donné lieu à un nouveau plan stratégique d'orientation de la famille pour les années 2023 à 2028 intitulé «La famille au cœur de nos actions ».

Ce nouveau plan stratégique d'orientation a été bâti sur 5 axes :

- Famille et logement ;
- Famille et alimentation ;

- Famille et santé ;
- Famille et violences intra familiales ;
- Famille et accès aux services.
- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Le partenariat avec la « Maison de la science et de l'homme » (MSH) devrait être maintenu pour pouvoir déterminer au plus près les besoins des familles polynésiennes incluant dans le même sujet « les matahiapo » public sur lequel à la DSFE travaille déjà beaucoup.

Les travaux seront reportés pour 2023.

Objectif n° 2 : Spécialiser la prise en charge des difficultés familiales

- *Commentaire et analyse des résultats*

Afin de répondre aux mieux aux problématiques de la famille, la DSFE attend également les préconisations du schéma directeur de l'action sociale qui répondra au mieux à la question.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Suite aux livrables du schéma directeur de l'action sociale, ces actions pourront être réajustées au cours du 2^{ème} semestre de l'année 2023.

Orientation stratégique n°3 : Faire progresser l'égalité des genres

Objectif n° 1 : Lutter contre les violences conjugales

Action n° 1 : Créer un numéro d'appel gratuit à destination des victimes de violences.

Après la mise en place du 119 (dispositif national), une réflexion s'est posée sur la mise en place d'une plateforme d'écoute pour le public des personnes victimes de violences conjugales (le 3919).

Cette réflexion s'est faite également, en parallèle au travail déjà engagé par le Parquet sur les violences intra familiales (VIF).

Action n° 2 : Compléter l'offre d'hébergement d'urgence.

Le projet d'offres d'hébergement d'urgence a été travaillé conjointement avec l'OPH qui mettra à disposition de la DSFE un parc d'appartements, dédiés aux publics vulnérables, lors de chaque construction d'immeubles de logements sociaux.

Par ailleurs, le Pays a acquis de l'ensemble immobilier « Taapuna Transit » composé de 9 chambres individuelles et de parties communes. Par une mise à disposition de la DSFE, celui-ci est destiné à l'hébergement temporaire des victimes de violences.

- *Commentaire et analyse des résultats*

La plateforme d'écoute 3919 a comme objectif l'écoute, l'information et l'orientation des femmes victimes de violences sans pour autant « traiter les situations d'urgences » en cas de danger immédiat, la police, la gendarmerie et les pompiers restent les références d'appel (le 17).

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Les perspectives sont d'agrandir chaque année ce parc immobilier destiné à notre public vulnérable avec le soutien de l'OPH.

Objectif n° 2 : Mettre en œuvre le plan océanien pour l'égalité des genres

- *Commentaire et analyse des résultats*

Néant.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

Orientation 2 : Garantir la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des usagers des structures sociales et médico-sociales

Objectif n° 1 : Adapter et améliorer la qualité de l'offre à l'évolution des besoins

Il s'agit de redéfinir l'évolution des besoins en accueil des personnes vulnérables, ainsi que réadapter leur accompagnement.

Objectif n° 2 - Adapter et améliorer la qualité de l'offre à l'évolution des besoins								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Rédaction de LP	Nb	1		1	1	0	1	1
Indicateur 1.2 - Nombre de commissions d'agrément des accueillants familiaux	Nb	10		10		6	6	6
Indicateur 1.3 - Nombre de commissions d'agrément des établissements accueillant des enfants	Nb	3		5		1	2	2
Sources des données : Données ARASS Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - nombre brut fourni par l'ARASS Indicateur 1.2 - nombre brut fourni par l'ARASS Indicateur 1.3 - nombre brut fourni par l'ARASS Autres commentaires :								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Le nombre de commissions réalisées tient compte du nombre de demandes.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Action n° 1 relative à la poursuite de la réforme du régime des autorisations des établissements sociaux et médico-sociaux.

Après des travaux sur la loi du pays n° 2009-16 du 6 octobre 2009 relative aux accueillants familiaux, celle-ci a été publiée et a permis de répondre à de nouveaux besoins.

Suite à plusieurs signalements, l'ARASS a privilégié les contrôles de structure plutôt que la rédaction de la loi du pays portant réglementation des établissements sociaux et médico-sociaux. Les travaux devraient reprendre cours de l'année 2023.

Les travaux sur le « Schéma d'organisation sociale et médico-sociale » ont été déclenchés en fin 2022. Ce schéma d'organisation nous permettra de poursuivre les travaux sur la réglementation.

Action n° 2 relatives à la régulation des autorisations et d'agrément.

La réalisation de cette action s'est effectuée en 2022 et se poursuivra en 2023.

Objectif n° 2 : Renforcer le cadre réglementaire, le contrôle et l'inspection de l'ensemble des structures et activités soumises à agrément ou autorisation

Il s'agit de faire progresser la réglementation et d'en vérifier l'application, pour garantir à l'utilisateur et aux personnes prises en charge, une prestation de qualité en toute sécurité, dans le respect de leurs droits individuels et fondamentaux.

Objectif n° 3 - Renforcer le cadre réglementaire, le contrôle et l'inspection de l'ensemble des structures et activités soumises à agrément ou autorisation								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de contrôle d'unité de vie	Nb	3		2		0	3	
Indicateur 1.2 - Nombre de contrôle de familles d'accueil thérapeutique	Nb	0		1		0	1	
Indicateur 1.3 - Nombre de contrôle d'accueillant familial	Nb	0		3		18	10	
Indicateur 1.4 - Nombre de contrôle de crèches-garderies	Nb	1		3		23	10	
Indicateur 1.5 - Nombre de contrôle d'établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs	Nb	1		1		2	3	
Sources des données : Données ARASS Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 à 1.4 - Données brutes Autres commentaires :								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Suite à plusieurs signalements et à la reprise des missions dans les îles, la priorité a été mise sur le contrôle des accueillants familiaux et des établissements assurant la garde d'enfants (crèches et garderies).

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Action n° 1 : définir ou compléter les cadres réglementaires d'intervention et les pratiques concourant à la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des usagers.

Concernant les établissements assurant la garde des enfants, un travail de simplification et de mise à jour des conditions d'accueil et de fonctionnement des établissements a été initié en 2019. Une enquête concernant le personnel des établissements agréés a été lancée dans le courant du dernier trimestre de 2022. Elle permettra de faire un état des lieux sur les conditions d'accueil des enfants et les conditions de travail des employés.

Les résultats de cette enquête serviront à réactualiser la réglementation qui sera finalisée en 2023.

La priorité ayant été accordée aux missions de contrôle du fait de plusieurs signalements.

Action n° 2 relatives à la mise en œuvre le programme annuel de contrôle et d'inspection, pour un montant en fonctionnement de 500 000 F CFP.

Il s'agit de vérifier le respect de la réglementation applicable en Polynésie française pour garantir les droits des usagers définis par le code de l'action social et des familles et de la réglementation en vigueur concernant les accueillants familiaux et les établissements assurant la garde d'enfant.

En 2022, la priorité n'a pas pu être donnée aux contrôles des établissements sociaux et médico-sociaux. Cependant les établissements assurant la garde d'enfants et les accueillants familiaux ont pu faire l'objet de nombreux contrôles.

✚ Au titre de la régulation de l'action sociale et sanitaire :

Orientation 1 (SOS) : Renforcer et pérenniser la protection sociale généralisée (PSG)

Objectif n° 1 : Poursuivre les travaux préparatoires pour la mise en place d'un régime unique

- *Commentaire et analyse des résultats*

La loi du pays n° 2022-21 du 23 mai 2022 portant réforme de la gouvernance de la protection sociale généralisée a institué une gouvernance unifiée des trois régimes, qui persistent à titre transitoire le temps de la mise en place d'une gestion par risques remplaçant les trois régimes actuels.

Le 8 juillet 2022 a été mis en place le conseil d'administration de la caisse de prévoyance sociale (CA unique), le CA du RNS et le CG du RSPF étant supprimés.

Le 1^{er} avril 2022 a été appliquée la contribution pour la solidarité, qui crée un nouveau prélèvement obligatoire indirect sur les produits et biens de consommation et services. Cette source de financement universelle est supportée par tous les ressortissants, et collectée par le fonds pour la protection sociale universelle (FPSU) qui remplace le FELP créé le 13 juillet 2013. Les ressortissants du RSPF ne sont pas exemptés de cette taxe.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

La réforme de la PSG vers la PSU repose sur le tryptique suivant : réforme de la gouvernance, réforme des financements et enfin réforme des prestations.

Sur 2022, le 1^{er} pilier a été exécuté, le 2^{ème} partiellement accompli en créant la taxe dénommée « CPS ». Sur 2023, seront poursuivies via le comité stratégique de la PSU les réflexions sur l'adaptation des financements et seront entamées celles sur la rénovation (harmonisation, rationalisation par mise en place de critères de ressources, etc.) des prestations.

Objectif n° 2 : Consolider les régimes de retraites de la CPS

- *Commentaire et analyse des résultats*

La réforme de la PSG tend à rééquilibrer la répartition des financements entre la part des cotisations et la part de la fiscalité. Ainsi, le financement de l'allocation complémentaire de retraite (ACR) a été entièrement reporté sur le budget du FPSU, compte d'affectation spéciale du Pays.

Jusqu'alors l'ACR était dédoublée entre un financement par cotisation des employeurs et des salariés pour l'ACR servie aux pensionnés ayant cotisé plus de 15 ans au régime de base, et par le Pays pour l'ACR servie à ceux justifiant d'une durée de cotisation inférieure à 15 ans.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

L'évolution des régimes de retraite sera de la compétence des membres de la commission vieillesse du comité stratégique de la PSU.

12.3.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
911/971 02 - SOLIDARITE	2 501 251	0	2 501 251
<i>Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité</i>			
<i>Améliorer la qualité de vie des personnes en perte d'autonomie ou adultes vulnérables</i>			0
<i>Ouverture de l'ITEP</i>			0
<i>Lancement des études de faisabilité pour l'extension du centre "Huma Here no Raromatai"</i>			0
<i>Renforcer le déploiement de du dispositif "aidants fcti", formation dans les îles.</i>			0
<i>Institut d'insertion médico-éducatif</i>			
<i>Amélioration de l'insertion des adolescents présentant une déficience mentale</i>	1 907 657		1 907 657
<i>Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale</i>			
<i>Mise en œuvre le programme annuel de contrôle et d'inspection</i>			
<i>Frais de transport (billets d'avions / bateaux) pour les tournées dans les îles</i>	439 094		439 094
<i>Indemnités journalières</i>	154 500		154 500

12.3.5 Bilan des comptes spéciaux

1) Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP) – volet solidarité

Créé en 2013, le FELP a été définitivement clôturé au 31 décembre 2022, en affichant un volume de 37,775 milliards F CFP pour un budget annuel, après collectif, pour un montant prévisionnel total de 39,963 milliards F CFP, dont 31,590 milliards F CFP pour le budget du RSPF. En clôture d'exercice, le RSPF a perçu au total la somme de 31,590 milliards F CFP.

2) Fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS) - volet solidarité

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
911/971 02 - SOLIDARITE	11 568 995	0	11 568 995
<i>Compte d'affectation spécial FPSS - volet solidarité</i>			
<i>Améliorer la qualité de vie des personnes en perte d'autonomie ou adultes vulnérables</i>			
<i>Financement de l'utilibus de Taravao, Pirae, Mahina, Punaauia, Teva i Uta, Uturoa</i>	3 541 990		3 541 990
<i>Prestation d'étude sur public vulnérable</i>	972 000		972 000
<i>Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes</i>	7 055 005		7 055 005
<i>Dépliants affiches, clips audio ...</i>	0		0

12.3.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

12.3.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

12.4 Programme 911 03/971 03 : cohésion sociale

12.4.1 Bilan des orientations stratégiques

La persévérance scolaire et l'égalité des chances entre tous les élèves, quelles que soient leurs origines géographiques et sociales, sont au cœur du projet éducatif de la Polynésie française.

Des transports scolaires, insuffisants ou de mauvaise qualité, peuvent être un facteur de moindre motivation ou de décrochage scolaire.

Cinq types de fréquences règlent le transport scolaire des élèves :

- Journalière : pour les élèves résidents et scolarisés sur la même île (voie terrestre et maritime – élèves du Fenua Aihere Est et Ouest, Tiputa-Rangiroa et Rapa) ou scolarisés sur une autre île (Moorea, Tahaa - voie maritime) ;
- Hebdomadaire : pour les élèves résidents de Moorea inscrits en internat (par voies maritime et terrestre) ;
- Mensuelle : pour les élèves résidents des Iles Sous-le-Vent et scolarisés sur Raiatea (voies aérienne et maritime) ;
- Trimestrielle : pour les élèves scolarisés sur une autre île, mais au sein d'un même archipel (Marquises, Tuamotu-Gambier, Australes) (voies aérienne et maritime) ;
- Biannuelle : pour les élèves scolarisés sur Papeete et résidents des archipels autres que la Société (voies aérienne et maritime).

Au titre des transports scolaires

La Polynésie française ne pouvant ouvrir des établissements scolaires du second degré sur l'ensemble des îles de son territoire, n'a pas d'autre choix que de prendre en charge le coût du transport scolaire. Renoncer à ce

service équivaldrait à accroître le risque de déscolarisation progressive des élèves résidents des archipels éloignés.

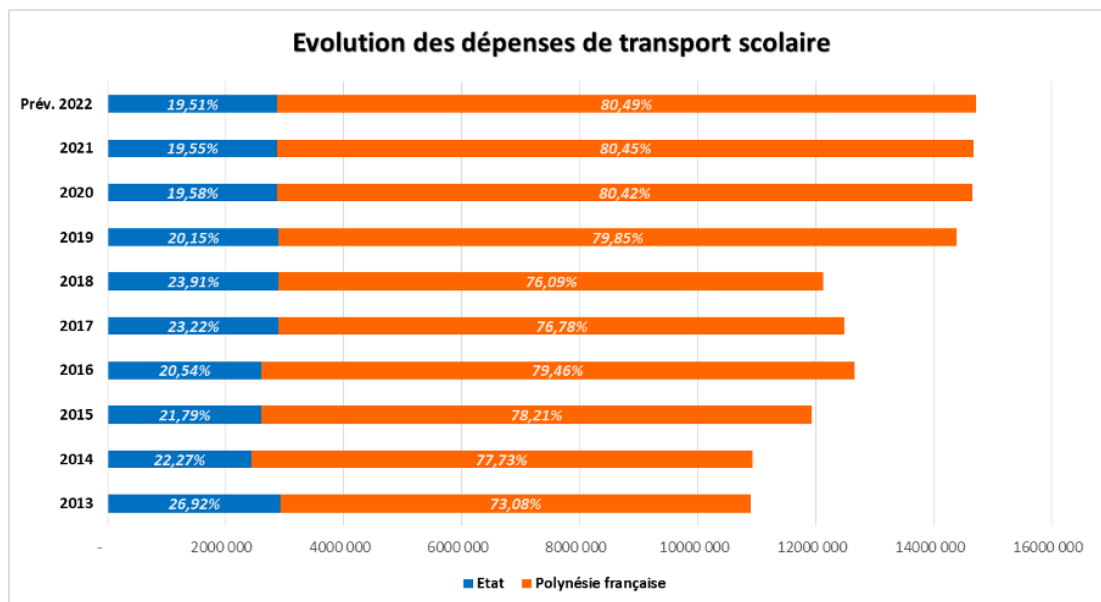
La gratuité totale du transport terrestre, aérien et maritime des élèves en Polynésie française pour les élèves des 1^{er} et 2nd degrés, traduit la volonté politique de l'égalité de l'accès à l'éducation. Cette gratuité est rendue possible grâce à un financement du Pays complété par une participation de l'État conditionnée par la convention décennale n° 99-16 du 22 octobre 2016 relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'État, article 17.

27 000 élèves sont ainsi transportés que ce soit par voie terrestre, maritime ou aérienne.

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Prév. 2022
Transport terrestre	23 444	23 094	23 094	23 096	22 177	22 694	23 333	24 421	25 022	24 163
Transport maritime	1 367	1 416	1 415	1 415	1 531	1 569	1 466	1 506	1 457	1 343
Transport aérien	2 005	2 050	2 055	2 055	1 940	2 034	1 944	1 845	1 891	1 810
Effectifs totaux	26 816	26 560	26 564	26 566	25 648	26 297	26 743	27 772	28 370	27 316

En 2022, le coût total des transports scolaires a poursuivi sa hausse : +35 133 € (4,2 millions de F CFP) en 2022, après + 21 380€ (2,5 millions de F CFP) en 2021. Ces hausses successives font baisser la part de la participation de l'État en-dessous de 20 %.

La consommation globale de l'année 2022 a été de 1 696 millions F CFP, dont 881,8 millions F CFP pour le transport terrestre, 340,3 millions F CFP pour le transport aérien et 474,5 millions F CFP pour le transport maritime.



En matière des solidarités, ce programme veille à renforcer la cohésion sociale en matière de lutte contre la précarité, notamment auprès des personnes les plus démunies de la société, à savoir, les ressortissants du RSPF, les bénéficiaires d'aides sociales ainsi que les personnes sans abri.

12.4.2 Bilan des réformes

Pour intervenir au plus près des personnes en difficulté dans un délai restreint, la dématérialisation des aides sociales a été effective dès le mois de mai 2022 avec la signature de la convention en mai 2022 qui lie la DSFE, la socredo et la CPS pour la mise en place de la carte prépayée « Auti'a ». Ce nouvel outil innovant présente de multiples avantages tels que le bénéfice de l'aide dans un délai court, la restauration de la dignité avec un usage beaucoup plus discret qu'un bon alimentaire ou encore la possibilité de suivre ses dépenses sur les bornes de la socredo. La prise d'autonomie s'en trouve ainsi grandement facilitée.

En matière de prise en charge des personnes sans abri, un véritable parcours d'insertion a été créé dans le but d'accueillir et d'accompagner ces dernières dans les meilleures conditions possibles, en tenant compte de leurs multiples problématiques rencontrées. C'est donc dans cette dynamique qu'un bureau des sans abri a ouvert ses portes en août 2022 pour plus d'insertion. Par ailleurs, les centre de jour et centre d'hébergement et de réinsertion sociale permettront d'offrir plus de places d'hébergement et de garantir la sortie de la rue des publics en errance.

12.4.3 Bilan des objectifs de performance

Objectif n°1 – Satisfaire les demandes de transports scolaires terrestres, aériens et maritimes

Objectif n°1 - Satisfaire les demandes de transports scolaires terrestres, aériens et maritimes								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Taux de satisfaction des demandes de transport terrestre	%	98,0%	98,0%	98,0%	98,0%	98,00%	98,0%	98,0%
Indicateur 1.2 - Taux de satisfaction des demandes de transport aérien / maritime	%	96,0%	97,0%	98,0%	98,0%	98,00%	98,0%	98,0%

Sources des données :
Bureau des transports scolaires - DGEE

Mode de calcul des indicateurs :
Indicateurs 1.1 et 1.2 - nombre d'élèves qui bénéficient du transport scolaire par rapport à ceux qui l'ont demandé et qui y sont éligibles.

- *Commentaire et analyse des résultats*

Les taux de satisfaction des demandes de transports scolaires restent très élevés.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

La gratuité totale des transports terrestre, aérien et maritime des élèves des 1^{er}, 2nd degrés et des étudiants en Polynésie française, traduit une volonté politique en faveur de la scolarisation des élèves et de la poursuite d'études des jeunes. Cette gratuité est rendue possible grâce à un financement de la collectivité d'Outre-mer dont le coût pèse significativement et de plus en plus sur le budget de la Polynésie française complété par une participation de l'État.

✚ Au titre des solidarités :

Objectif n° 1 : Satisfaire les demandes d'aides sociales pour l'ensemble des ressortissants de la PSG

Objectif n°1 : Satisfaire les demandes d'aides sociales pour l'ensemble des ressortissants de la PSG								
Il s'agit de toutes les aides sociales ordonnées sur le budget FAS-RSPF, FAS-RNS et FAS-RGS par la DSFE à l'exclusion des aides extra-légales (ARS et cantines scolaires), des aides exceptionnelles, des actions collectives, des placements adultes -enfants-handicapés et du programme d'action sociale								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de bénéficiaires RSPF (ouvrants-droits)	Nb	12 667	10 858	11 000	9 090	12 284	20 000	11 000
Indicateur 1.2 - Montant des aides sociales RSPF	F CFP	889 851 896	745 738 098	500 000 000	774 107 928	1 580 443 806	900 000 000	500 000 000
Indicateur 1.3 - Nombre de bénéficiaires RNS (ouvrants-droits)	Nb	264	222	400	115	347	400	400
Indicateur 1.4 - Montant des aides sociales RNS	F CFP	29 852 610	30 046 866	40 000 000	18 306 282	38 174 617	40 000 000	40 000 000
Indicateur 1.5 - Nombre de bénéficiaires RGS (ouvrants-droits)	Nb	2 242	1 684	2 000	785	1 693	2 000	2 000
Indicateur 1.6 - Montant des aides sociales RGS	F CFP	173 414 788	151 727 678	180 000 000	77 702 528	179 307 723	180 000 000	180 000 000

Sources des données :
Rapport d'activité de la DSFE 2020, 2021 et 2022 (données des FAS RSPF, RNS et RGS)

Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - Données brutes du département "financier" et des FAS
Indicateur 1.2 - Données brutes du département "financier" et des FAS
Indicateur 1.3 - Données brutes du département "financier" et des FAS
Indicateur 1.4 - Données brutes du département "financier" et des FAS
Indicateur 1.5 - Données brutes du département "financier" et des FAS
Indicateur 1.6 - Données brutes du département "financier" et des FAS

Autres commentaires :
Depuis le 01/01/2019, la DSFE est également ordonnateur du budget social du RGS

- *Commentaire et analyse des résultats*

Le nombre de bénéficiaires d'aides sociales pour l'année 2022 égale presque à celui de 2020, première année COVID, les montants sont cependant plus importants.

Les familles s'inquiètent plus de leur lendemain, elles développent d'autres alternatives de ressources : confection de plats cuisinés, de gâteaux, développent de la petite agriculture à domicile pour de l'auto subsistance ponctuelle.

Action n° 1 : Déploiement du dispositif de la « carte Auti'a » :

Le déploiement de la carte Auti'a connaît plusieurs freins notamment l'identification des fournisseurs avec les TPE adéquats, l'identification des familles en capacité de gérer une « carte prépayée », les bugs de connexion inhérents à la coordination entre la DSFE, la CPS et l'établissement bancaire.

La phase test du second semestre 2022 a été interrompue pour prioriser les attributions d'aides alimentaires exceptionnelles sur le budget octroyé par l'Etat, soit 214 millions à redistribuer en un mois.

Depuis le mois de janvier 2023, le déploiement des cartes se fait de manière plus régulière. A ce jour, 877 cartes ont été façonnées, dont plus de la moitié pour les îles sous-le-vent. Un suivi régulier sera effectué par rapport à leur utilisation.

Action n° 2 : Créer un dispositif dédié à l'aide sociale d'urgence et de première nécessité de proximité.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Les prochaines commandes de cartes seront possibles à partir du mois de mai 2023.

Objectif n° 2 : Renforcer l'insertion sociale pour les publics en difficulté

Deux textes majeurs ont été adoptés courant 2022 pour renforcer l'insertion sociale pour les publics en difficulté :

- 1/ La loi du pays n° 2022-10 du 24 janvier 2022 visant à promouvoir l'effort de solidarité par le don des invendus, dont l'objet est de lutter contre le gaspillage de produits invendus propres à la consommation humaine et de venir en aide aux publics en difficulté par la distribution de ces produits ;
- 2/ La loi du pays n° 2022-11 du 24 janvier 2022 relative à l'insertion sociale par l'activité économique, dont l'objet est de permettre à des publics éloignés de l'emploi de se (ré-)insérer grâce à des structures adaptées.

Concernant l'insertion sociale par l'activité économique, un appel à projet a été initié en 2022.

Objectif n° 3 : Développer le parcours d'insertion en situation d'errance

Action n° 1 : Créer un centre d'accueil de jour.

Il s'agit d'offrir une structure dédiée aux personnes sans abri qui proposera un accompagnement individualisé et adapté visant à favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Action n° 2 : Réhabiliter le site de Raimanutea.

Il s'agit d'offrir une structure dédiée aux personnes sans abri qui proposera un accompagnement individualisé et adapté visant à favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Procédure de désamiantage toujours en cours.

Action n° 3 : Créer le village communautaire.

Le MTS souhaite réorienter le projet du village communautaire par rapport à l'accueil du public vers un accueil de jeunes travailleurs à la place du public des personnes « sans domicile fixe ».

Action n° 4 : Coordonner les acteurs intervenants auprès des publics sans abris.

Création d'une cellule en août 2022 dédiée au suivi et à l'accompagnement de ce public.

- *Commentaire et analyse des résultats*

Le bureau des sans abris (BSA), composé de 2 agents et 1 collaborateur en contrat aidé, a été créé en août 2022. Ces missions se sont axées notamment sur la mise en œuvre d'un parcours individualisé pour ce type de profil, la prise en charge des sans abris par le bureau en collaboration avec les acteurs de terrain et la création d'un réseau de partenariat auprès des acteurs institutionnels (SEFI, CHPF, DAF, ...) et des acteurs de terrains (Circonscription de Papeete, associations Te Torea et Te Vai Ete).

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Le champ de compétences du BSA va être intensifié au cours de l'année 2023 par l'ajonction de missions comme les actions de sensibilisation et de prévention, les actions collectives, l'intensification de partenariats, le toilettage de la réglementation en vigueur et l'évaluation des actions mises en œuvre.

- 🚦 Au titre de la jeunesse et des sports :

Objectif n°1 : Contribuer à la cohésion sociale par les activités de jeunesse et de sport

Objectif n°1 - Contribuer à la cohésion sociale par les activités de jeunesse et de sport								
Inciter et soutenir les activités associatives solidaires								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Taux de participation des publics défavorisés dans les projets financés	%	6853	9870	80%		80%	80%	80%
Indicateur 1.2 - Taux de participation des populations des îles hors IDV dans les projets financés	%	1500	2635	100%		103%	110%	110%
Indicateur 1.3 - Nombre total de participants aux projets financés	Nb	8566	12337	13 000		13 492	13 500	13 500
Sources des données : DIS Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 – Nombre de participants issus des publics prioritaires / Nbr total de participants Indicateur 1.2 – Nombre de participants des îles hors IDV / Nbr total de participants Indicateur 1.3 – Nombre total de participants								

- *Commentaire et analyse des résultats*

15 millions F CFP avaient été accordés pour un appel à projets. Cette enveloppe budgétaire a fait l'objet d'un transfert au programme « 971 06 – sports ».

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

12.4.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
911/971 03 - COHESION SOCIALE	1 709 063 379	0	12 291 605
<i>Satisfaire les demandes d'aides sociales pour l'ensemble des ressortissants de la PSG</i>			0
<i>Déploiement du dispositif "carte auti'a"</i>	12 291 605		12 291 605
<i>Démultiplier le nombre de structures d'insertion sociale favorisant l'inclusion</i>			0
<i>Créer un dispositif dédié à l'aide sociale d'urgence et de première nécessité de proximité</i>			0
<i>Définir un schéma territorial de l'insertion sociale par l'activité économique</i>			0
Renforcer l'insertion sociale pour les publics en difficultés			
<i>"Faire famille"</i>			0
<i>Financement des actions issues des "ateliers de paroles"</i>			0
<i>Transports scolaires</i>	1 696 771 774		

12.4.5 Bilan des comptes spéciaux

Fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS) - volet cohésion sociale

Néant.

12.4.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

12.4.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

12.5 Programme 911 04/971 04 : accès au logement

Néant.

12.6 Programme 911 05/971 05 : jeunesse

12.6.1 Bilan des orientations stratégiques

Le plan d'action de la jeunesse 2022 – 2027 découle de la synthèse des constats généraux initiés par le MCE en février 2022. Les axes et orientations du plan d'action jeunesse présentés en amont, représentent le cadre de référence qui guide l'action gouvernementale jusqu'en 2027, afin d'assurer, d'une part, une continuité dans les interventions immédiates, et d'autre part, des résultats sur le long terme.

AXE 1 : Améliorer la conception et la conduite des politiques en direction des jeunes

Pour mettre en œuvre la politique du Pays en direction des jeunes et la traduire par une action interministérielle transversale cohérente et lisible, le ministre en charge de la jeunesse a proposé d'innover et de développer une nouvelle gouvernance des politiques de jeunesse.

AXE 2 : Favoriser l'accès à l'autonomie, à la citoyenneté et à l'insertion des jeunes

L'engagement des jeunes en faveur de l'intérêt général constitue une richesse et joue un rôle fondamental qu'il importe de soutenir et de reconnaître.

Le Gouvernement a favorisé et valorisé toutes les formes d'engagement des jeunes car elles témoignent de leur citoyenneté, de leur volonté de servir l'intérêt général et de leur attachement aux valeurs de la République. Il s'agit de promouvoir une véritable culture de l'engagement.

AXE 3 : Consolider la continuité éducative et soutenir les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire

Grace au diagnostic établi en février 2022, les enjeux des politiques publiques en faveur des jeunes sont clairement identifiés : nous avons pris en compte la particularité de leurs trajectoires en temps de crise et les difficultés rencontrées, avec leurs répercussions sur leurs conditions de vie et leur bien-être. Nous avons favorisé leur épanouissement par les pratiques culturelles, sportives ou de loisirs ainsi que leurs engagements.

L'objectif est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle.

La finalité des programmes d'action mis en oeuvre est : l'émergence d'une offre éducative globale permettant de mieux articuler les temps scolaires, extrascolaires et périscolaires, favorisant la construction et l'épanouissement de chaque enfant et de chaque jeune.

AXE 4 : Renforcer la prévention de la délinquance et des conduites à risques, en direction des jeunes

Le Ministre en charge de la jeunesse a souhaité agir au plus tôt en mettant des actions de sensibilisation pour prévenir les formes de délinquance. Il a souhaité réinvestir la prévention primaire, notamment à destination des très jeunes (moins de 12 ans) au sein des accueils collectifs de mineurs.

12.6.2 Bilan des réformes

Néant.

12.6.3 Bilan des objectifs de performance

Au titre de sa mission de gestion des installations, l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française (IJSPF) a mis à disposition trois installations pour accueillir des centres de vacances et de loisirs avec hébergement. De plus, vingt-neuf installations ont été mises à disposition du milieu scolaire. A cet égard, environ six cents élèves sont accueillis par semaine sur les installations de l'IJSPF.

Pour l'année 2022, trente-six manifestations sportives et de jeunesse se sont tenues avec un accompagnement financier sur les volets jeunesse et sports d'un montant total de 181 924 842 F CFP.

Objectif n° 1 : Contribuer à l'épanouissement personnel des jeunes

Objectif n°1 - Contribuer à l'épanouissement personnel des jeunes								
Soutenir financièrement les associations de jeunesse et d'éducation populaire (AJEP)								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nb d'AJEP bénéficiaires de subventions	Nb	-	56	33		39	33	33
Indicateur 1.2 - Nb d'associations CVL bénéficiaires de subventions	Nb	-	18	24		20	24	24
Indicateur 1.3 - Nb de projets subventionnés	Nb	109	130	110		106	110	110
Sources des données : DIS, IJSPF								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 1.1 - Cet indicateur quantifie le nombre d'associations de jeunesse qui ont bénéficié de subventions								
Indicateur 1.2 - Cet indicateur indique le pourcentage d'associations organisatrices de CVL qui ont bénéficié de subventions								
Indicateur 1.3 - Cet indicateur quantifie le nombre de projets socio-éducatifs financés dans le cadre des subventions								

■ *Commentaire et analyse des résultats*

Une meilleure communication a permis aux associations de jeunesse et d'éducation populaire (AJEP) et au réseau partenarial d'acquérir une plus grande visibilité du dispositif d'aides financières (accompagnement des associations dans l'aide au montage de dossiers, conseils financiers, administratifs, réglementaires, etc.).

Un intérêt manifeste a été exprimé pour ce type de mission qui répond à une forte demande de la part des associations en ce qu'elle apporte une information concrète aux intéressés et contribue à développer l'échange de pratiques.

En réponse à la volonté du Pays d'accompagner les associations de jeunesse et de l'éducation populaire, le MJP a créé un nouvel axe au contrat territorialisé de jeunesse et d'éducation populaire (CTJEP) qui émane des besoins identifiés du mouvement associatif jeunesse, dans le but notamment de soutenir le développement et la montée en compétence du mouvement associatif de jeunesse.

En 2022, 5 AJEP se sont vu reconduire le financement de 11 postes du fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FOJEP) financés par le Pays et l'Etat.

Bien que les grandes manifestations aient été transférées à l'IJSPF, la DJS continue à apporter un soutien financier en faveur de l'Union polynésienne pour la jeunesse (UPJ) pour l'exécution de ses missions. Une convention d'objectifs entre le Pays et l'UPJ doit être finalisée et signée en 2023.

A la demande des associations de jeunesse, le projet de reconstruction du site du FOJEP de Vairao a été abandonné en faveur de la mise aux normes, en matière d'hygiène et d'urbanisme, des structures privées qui accueillent les CVL depuis plusieurs années. Les associations de jeunesse ont été invitées à participer au recensement de leurs structures d'accueils sur la base d'un schéma directeur présenté et expérimenté par le chef de la mission d'appui technique jeunesse et sport (MATJS) aux îles Comores. Cette opération, pilotée par l'UPJ, permettra d'évaluer le budget nécessaire aux mises aux normes règlementaires qui s'appliquent aux établissements recevant du public (ERP).

Pour favoriser l'épanouissement de la jeunesse de notre Pays, l'IJSPF a co-organisé quatre grandes manifestations de jeunesse dont le « Festival de la jeunesse ». Ce festival est une nouvelle manifestation initiée par le MJP et porté par l'UPJ. Il a été un véritable succès permettant le rassemblement de plus de trois mille jeunes de Tahiti et des Îles sous-le-vent.

Les trois autres manifestations de jeunesse (la caravane des îles, la saga et l'inter-CVL) ont été comme chaque année un véritable succès. Avec pour objectif de lutter contre l'oisiveté et la dérive de notre jeunesse, l'organisation de ces manifestations permet à la jeunesse de notre pays d'apprendre la confiance et l'estime de soi. Lors de ces événements, plusieurs valeurs leur sont inculquées tels que la rigueur, la discipline et le respect des autres.

De plus, la mise à disposition de sites tels que le skate park ou le complexe sportif de Vairao leur permet de disposer d'un lieu pour s'exprimer et se dépenser. Bien entendu, l'accès à ces équipements est réglementé.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Les actions d'informations, de proximité auprès des AJEP seront poursuivies dans les îles. Il s'agit d'une des modalités qui contribue à favoriser la proximité du Pays sur le terrain, en complémentarité des autres actions menées.

En termes de perspectives d'évolution, l'IJSPF souhaite pérenniser les actions mises en œuvre et en développer d'autres pour les jeunes.

L'établissement souhaite aussi créer des structures de proximité. Il s'agit de mettre en place un équipement socio-éducatif et de proximité permettant le rassemblement des jeunes dans une infrastructure correspondant aux centres de vacances et de loisir avec hébergement (sous tente). A cet égard, le premier projet de construction d'une structure d'accueil aux normes ERP en faveur des jeunes scolaires et des CVL/ACM sur le site de Vairao, a été réactualisé. En effet, il s'agit désormais de créer une structure avec un espace d'accueil, un espace pour la restauration et des espaces pour les activités intérieures et extérieures. Ce nouveau projet est estimé à trois cent trente-huit millions cent soixante-seize mille francs (338 176 000 F CFP).

Objectif n° 2 : Encourager l'éducation, la formation et l'insertion des jeunes

Objectif n°2 - Encourager l'éducation, la formation et l'insertion des jeunes								
Renforcer les compétences des acteurs de la jeunesse par la formation initiale								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre d'inscriptions aux formations BAFA	Nb	317	496	400		444	450	450
Indicateur 2.2 - Nombre d'inscriptions aux formations BAFD	Nb	47	52	50		31	40	40
Indicateur 2.3 - Nombre de participants aux Rencontres Thématiques	Nb	-	60	75		134	140	140
Sources des données : DJS (BCVL, CIC) Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1 - Cet indicateur mesure l'intérêt porté par les jeunes à l'animation et à l'encadrement des mineurs Indicateur 2.2 - Cet indicateur indique l'intérêt par le personnel de direction aux activités de loisirs et à la formation des animateurs Indicateur 2.3 - Cet indicateur indique l'intérêt porté par le personnel d'encadrement JEP à se former et améliorer leurs pratiques quotidiennes								

- *Commentaire et analyse des résultats*

La baisse du nombre de participants aux formations, peut s'expliquer par l'augmentation du nombre d'emplois rémunérés sur le marché du travail liée à la reprise de l'activité économique qui a suivi l'épidémie de la Covid 19.

Pour autant, les candidats présentés au jury BAFA/BAFD ont tous été admis. Contrairement à 2020 et 2019, aucun candidat BAFA n'a été refusé depuis les jurys de 2021, ce qui indique que les consignes, en matière de présentation du bilan de fin de formation et de contenu, ont été comprises par les candidats.

Les rencontres thématiques (RT), qui ont été mises en place depuis 2015 en complément des formations BAFA/BAFD, connaissent un essor fulgurant. De 5 RT, en 2021, elles sont passées à 8 RT en 2022. Le nombre de journées stagiaires a augmenté de 85 %.

En raison de leur succès, certaines thématiques sont à nouveau inscrites au programme de l'année suivante. Quant aux nouvelles thématiques, certaines répondent à des problématiques rencontrées par les usagers, d'autres répondent aux souhaits exprimés par la DJS d'améliorer la qualité éducative des CVL et de favoriser les activités innovantes et attrayantes.

Dans le cadre de sa mission de co-organisation de grandes manifestations de jeunesse et de sport, l'IJSPF concourt financièrement à l'organisation des événements inscrits au calendrier des grandes manifestations validé par le Conseil d'administration de l'établissement. L'assistance financière se concrétise par l'émission de bons de commande ou par le remboursement de factures dûment acquittées par l'organisateur.

Pour la réalisation de l'objectif n° 2, l'IJSPF a co-organisé le « Festival de la jeunesse » en apportant une assistance financière d'un montant de soixante millions de francs (60 000 000 F CFP).

Ce festival a permis aux jeunes de se réunir et de s'exprimer grâce à de nombreuses activités mises en place par l'UPJ. Compte tenu de la réussite et de l'enthousiasme qu'a suscité cet événement auprès de la population et plus particulièrement des jeunes, l'IJSPF continuera à co-organiser ce projet tous les 4 ans.

En outre, deux inter-CVL ont été organisés par l'UPJ en 2022. Le premier événement qui s'est tenu sur la période des grandes vacances de juillet a été co-organisé par l'IJSPF avec une assistance financière d'un montant liquidé de cinq millions cent vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-six francs (5 128 786 F CFP) au lieu de six millions (6 000 000 F CFP) prévus initialement. Cet événement a permis le rassemblement de 2 363 enfants âgés de 3 ans à 17 ans. Le second inter-CVL organisé sur la période de décembre n'a pas pu être co-organisé par l'IJSPF en raison de l'absence de communication de la date de la manifestation et de l'arrivée à terme de la convention entre l'UPJ et l'IJSPF. Toutefois, cette action a bien eu lieu.

Par ailleurs, deux autres manifestations de jeunesse ont été co-organisées par l'IJSPF. La « SAGA » et la « Caravane des îles » ont reçu respectivement une participation financière de sept millions de francs (7 000 000 F CFP) et trois millions de francs (3 000 000 F CFP). La « SAGA » a rassemblé 720 jeunes de Tahiti et ses îles et la « Caravane des îles » en a rassemblé environ 600.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

En 2022, les RT ont été ouvertes aux encadrants sportifs. Leur implication a permis de programmer en 2023 5 RT jeunesse & sport en complément des RT exclusivement jeunesse qui s'élève à 6 RT, soit 11 RT au total.

L'IJSPF prévoit de pérenniser les animations de jeunesse organisées jusqu'à présent et d'en développer de nouvelles.

Objectif n° 3 : Promouvoir les actions éducatives de la jeunesse polynésienne

Objectif n°3 - Promouvoir les actions éducatives de la jeunesse polynésienne								
Diversifier les activités de jeunesse et réduire les inégalités d'accès aux activités JEP								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 3.1 - Nombre de mineurs défavorisés présents en CVL	NB	6853	9 870	10 000		10 794	11 000	11 000
Indicateur 3.2 - Nombre de mineurs des îles présents en CVL	NB	1500	2 635	3 000		2 709	3 000	3 000
Indicateur 3.3 - Nombre de jeunes issus de quartiers prioritaires	NB	-	-	15 000		15 491	15 500	16 000
Sources des données :								
DJS								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 3.1 - Cet indicateur permet de quantifier le nombre de mineurs issus de milieux défavorisés qui ont accès aux CVL								
Indicateur 3.2 - Cet indicateur permet de quantifier le nombre de mineurs des autres archipels de la société qui ont accès aux CVL								
Indicateur 3.3 - Cet indicateur permet de quantifier le nombre de mineurs et jeunes majeurs ciblés par les projets à visée éducative des AJEP et issus de quartiers prioritaires								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Le taux de fréquentation des CVL a augmenté de 15 % en 2022. Il correspond à la moyenne enregistrée entre 2016 et 2019.

Les associations de jeunesse représentent 98 % des organisateurs de CVL qui se déclarent à la DJS, les 2 % restants correspondent aux entreprises privées qui, au mieux, respectent l'obligation réglementaire d'informer la DJS de l'ouverture de leur centres.

Les mineurs issus des classes moyennes, non bénéficiaires des bourses de vacances, sont accueillis à hauteur de 20 % en moyenne. On peut par conséquent estimer à 80 % les mineurs issus des milieux défavorisés qui participent aux CVL.

Ainsi, l'objectif d'accueillir 10 000 mineurs issus des milieux défavorisés est atteint. Il est de 10 794 mineurs en 2022.

Le soutien des projets extrascolaires et l'accompagnement apportés par les institutions, les associations et les Communes dans le cadre du pacte d'accompagnement à la scolarité semble porter ses fruits.

Ainsi, entre 2019 et 2022, l'effectif des mineurs accueillis en centres de loisirs sans hébergement (CLSH) permanents a augmenté de 64 %. De 205 mineurs en 2019, il est passé à 577 en 2022.

Dans le cadre de la mobilité et de l'égalité d'accès aux activités JEP, des camps itinérants sont organisés depuis 2 ans auprès des jeunes de plus de 13 ans. En 2022, 6 camps itinérants ont été organisés à destination des archipels hors IDV : 1 centre aux Australes et 1 au TG, 2 centres aux ISLV et 2 aux Marquises.

Organisés par les associations de jeunesse et d'éducation populaire, les camps itinérants citoyens viennent en remplacement des camps chantiers, tombés en désuétude depuis 2021. Le taux de fréquentation des camps itinérants a rattrapé celui des camps scouts.

Les centres de vacances sont en nette progression et ont retrouvé leur niveau de 2019 dans les archipels hors IDV. En dehors des IDV, seul l'archipel des Marquises organise des centres de vacances avec hébergement (CVH) à moins de 50 % (47 %). L'archipel des Australes est à 77 % et l'archipel des TG, à 100 %.

Ainsi, l'effectif accueilli hors IDV en 2022, s'élève à 2 709 mineurs. Il dépasse l'effectif de 2021 qui est de 2 635 mineurs.

Depuis quelques années, la DJS assiste à l'émergence d'activités innovantes et à thématiques, organisées par des professionnels du milieu J&S et ciblées, entre autres, sur les besoins d'un public en perte de repères issu de tous milieux sociaux.

Ces activités s'adressent principalement aux jeunes majeurs issus de familles éloignées (PLEI) et aux mineurs issus de milieux favorisés (garderies, centres éducatifs et stages de formation au développement personnel).

Ces jeunes qui ne sont pas comptabilisés parmi les participants aux CVL représentent 1 999 mineurs et majeurs. Ceux-ci viennent s'ajouter aux 13 492 mineurs enregistrés présents en CVL.

Ainsi, l'objectif d'accueillir 15 000 mineurs en attente d'actions éducatives de proximité et prioritaire est atteint. Il est de 15 491 jeunes en 2022.

En PF, le Service national universel (SNU) est décliné pour la 1^{ère} fois en 2022. Sa mise en œuvre s'appuie sur le partenariat Etat (Vice-rectorat)/Pays via le MJP. Une convention a été établie.

Ce dispositif existe en Métropole depuis 2020. Il s'adresse à tous les jeunes français de 15 à 17 ans souhaitant s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale.

Le 1er séjour de cohésion a réuni 44 volontaires du 3 au 15 juillet au lycée hôtelier de Tahiti. La mission d'intérêt général a permis à 36 volontaires d'être accueillis au sein d'associations ou de services de l'Etat et du Pays.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Pour 2023, il est prévu d'organiser un séjour de cohésion en juillet qui accueillerait une cohorte de 59 volontaires. Aussi, en octobre/novembre, le comité de pilotage (COFIL) réfléchira à une possibilité d'inter-régionalité avec la Nouvelle-Calédonie et Wallis & Futuna. A terme, le SNU sera généralisé sur tout le territoire polynésien et concernera les jeunes âgés de 15 à 17 ans. Ce dispositif sera reconduit tous les ans. La journée défense et citoyenneté (JDC) sera intégrée au séjour de cohésion.

12.6.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
911/971 05 - JEUNESSE	147 404 316	19 861 000	167 265 316
<i>Direction de la jeunesse et des sports</i>			
<i>Accompagnement des associations JEP</i>	18 696 115	19 861 000	38 557 115
<i>Développement d'un dispositif de sites d'accueil CVL</i>	0		0
<i>Renforcement des compétences des acteurs JEP</i>	2 000 000		2 000 000
<i>Rencontres thématiques</i>	1 200 000		1 200 000
<i>Réduction des inégalités d'accès aux activités JEP</i>	31 373 000		31 373 000
<i>Actions éducatives</i>	6 046 600		6 046 600
<i>Innovation des activités JEP</i>	12 959 815		12 959 815
<i>Institut de la Jeunesse et des sports</i>			
<i>Co-organisation des grandes manifestations de jeunesse</i>	75 128 786		75 128 786

12.6.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

12.6.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

12.6.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

L'UPJ fédère les associations de jeunesse et d'éducation populaire, coordonne et promeut les actions de ses membres et favorise leur formation. En 2022, l'UPJ a bénéficié d'une dotation d'exploitation d'un montant de 25 millions F CFP pour mener ses activités à bien. En 2022, elle démarre un travail de recensement des structures privées qui accueillent les CVL pour leur mise aux normes en matière d'hygiène et d'urbanisme. Elle a également organisé un évènement Inter-CVL pour un montant de 6 millions F CFP et le festival de la jeunesse pour un montant de 60 millions F CFP, subventionnés par l'IJSPF.

En collaboration avec l'UPJ, l'IJSPF, dans le cadre de sa mission de co-organisation, a participé financièrement à la réalisation du programme.

12.7 Programme 911 06/971 06 : sports

12.7.1 Bilan des orientations stratégiques

L'année 2022 s'est inscrite dans une nouvelle dynamique, avec une accélération de la mise en œuvre des travaux engagés en cohérence avec les Jeux olympiques de Surf qui se dérouleront en juillet 2024 à Teahupo'o et les Jeux du Pacifique de 2027 qui se tiendront en Polynésie. La DJS poursuit ses travaux de restructuration du secteur des sports et son accompagnement des acteurs dudit secteur, avec en toile de fond les 2 évènements majeurs.

L'IJSPF poursuit son partenariat avec les associations sportives pour la réalisation de leur manifestation. Ce partenariat permet aux athlètes de se préparer pour les Jeux olympiques de Surf de 2024 et les Jeux du Pacifique de 2027.

De plus, la mise à disposition des équipements sportifs aux associations, permet aux athlètes ainsi qu'aux enfants de s'entraîner et de se perfectionner dans leur domaine.

A l'échelle de l'IJSPF, de nombreuses opérations se poursuivent en vue de l'organisation de ces deux grands évènements sportifs de 2024 et 2027. Au regard des retombées économiques et touristiques de ces jeux pour la Polynésie française, l'IJSPF poursuit son engagement dans la réalisation des opérations suivantes :

- Construction de la tour d'arbitrage ;
- Construction d'un village olympique éphémère ;
- Viabilisation du domaine Rose.


12.7.2 Bilan des réformes

La mission de recensement des équipements sportifs, dans la perspective d'établir un schéma directeur desdits équipements, a été confiée à l'IJSPF.

Les travaux sur le code du sport polynésien se sont poursuivis sur l'année 2022.

12.7.3 Bilan des objectifs de performance

La DJS a soutenu le mouvement sportif et ses acteurs, dans le développement d'une offre de pratiques adaptées à tous et s'appuyer notamment sur le rôle du sport en tant que lien social et levier éducatif pour favoriser l'accès aux activités physiques et sportives des publics éloignés de la pratique (femmes, habitants des îles autres que les îles du vent, personnes en situation de handicap, personnes en situation d'exclusion etc...).

 Au titre de la direction de la jeunesse et des sports (DJS)

Objectif n° 1 : Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive

Objectif n° 1 - Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive								
Soutenir le développement d'une offre de pratiques adaptées à tous et favoriser l'accès aux activités physiques et sportives aux publics éloignés de la pratique								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Pratique sportive des publics prioritaires (licences)	%	-	-	25%		28%	25%	0
Indicateur 1.2 - Proportion des crédits affectée aux publics prioritaires	%	-	-	20%	15%	29%	20%	20%
Indicateur 1.3 - Proportion des crédits affectée aux archipels (hors IDV)	%	-	-	25%	20%	31%	20%	20%
Sources des données : DJS Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - pourcentage du nombre de licences délivrées aux catégories considérées comme public prioritaires (femme, personnes en situation de handicap, licenciés des îles autres que IDV) Indicateur 1.2 - pourcentage des crédits d'aides aux associations sportives affectés à des projets en faveur des publics prioritaires (femme, jeunes, personnes en situation de handicap) Indicateur 1.3 - pourcentage des crédits d'aides aux associations sportives affectés à des projets en faveur des publics prioritaires des licenciés des îles autres que IDV								

■ *Commentaire et analyse des résultats*

Le Pays soutient les associations et fédérations sportives pour la mise en œuvre de leurs projets, notamment ceux permettant de réduire les inégalités d'accès à la pratique, pour les personnes en situation de handicap, d'exclusion ou de fragilité. Ces projets sont financés afin de favoriser l'accès aux activités sportives dans les archipels et dans les quartiers prioritaires.

Au titre de la campagne de subventions 2022, 33 sur 36 fédérations délégataires de service public et 81 (sur 109 dossiers) associations sportives ont bénéficié de subventions pour leur activité générale et pour le développement des projets en faveur de la population.

■ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Les dispositifs incitatifs (prends ta licence et pass'sport), lancés en 2022, gagneraient à être améliorés, s'ils sont maintenus en 2023, pour toucher un plus grand nombre de personnes.

Objectif n° 2 : Conforter l'excellence sportive polynésienne dans le Pacifique et à l'international

Objectif n° 2 - Conforter le rang de la Polynésie française dans le Pacifique et à l'international								
Structurer et développer l'accès à la performance et l'excellence sportive								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Rang sportif de la Polynésie française dans le Pacifique	Nb	-	-	4	2	2	2	1
Indicateur 2.2 - Proportion des crédits affectée au haut niveau (HN)	%	-	-	25%	40%	41%	50%	50%
Sources des données : DJS Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1 - rang sportif de la PF aux mini-jeux et aux jeux du Pacifique Indicateur 2.2 - pourcentage des crédits affectés au haut niveau tout dispositif d'aides confondus (bourses, aides individuelles, projets fédéraux haut niveau)								

■ *Commentaire et analyse des résultats*

Le sport de haut niveau (HN) est l'un des axes prioritaires de la politique du Pays, car il contribue au rayonnement de la Polynésie française à l'international, favorise le sentiment d'unité et de fierté du peuple polynésien et inspire la jeunesse en véhiculant les valeurs du goût de l'effort, de la persévérance et de la réussite.

Le soutien du Pays en faveur du sport de haut niveau s'inscrit dans une dynamique de structuration locale d'accès au sport de HN, dans la perspective de l'accueil des Jeux olympiques de Paris 2024 et de l'organisation des Jeux du Pacifique de 2027.

78 athlètes inscrits sur la liste de sportifs de HN en 2022. 48 athlètes ont pu bénéficier d'une bourse de HN, et 47 sportifs ont bénéficié d'aides individuelles, représentant un budget de près de 23 millions F CFP.

■ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

La DJS et les acteurs du mouvement sportif souhaitent réformer la réglementation du HN, notamment en vue des JO 2024 et des Jeux du Pacifique 2027 : refonte des critères de performances pour être éligible sur la liste du HN et la simplification du format de la liste du HN via une inscription annuelle des athlètes.

Objectif n° 3 : Contribuer à la structuration et à la professionnalisation du secteur sportif

Objectif n°3 - Contribuer à la structuration et à la professionnalisation du secteur sportif								
Elever le niveau de compétence des associations et participer à l'activité économique par les métiers du sport.								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 3.1 - Emplois associatifs et fédéraux aidés	Nb	19		19	16	21	16	20
Indicateur 3.2 - Proportion des crédits affectés à la formation	%	-		10%	10%	8%	10%	10%
Sources des données :								
DJS								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 3.1 - nombre d'emplois aidés au sein des associations et fédérations sportives, après avis de la commission sport								
Indicateur 3.2 - pourcentage des crédits affectés aux projets de formation déclarés par les fédérations sportives délégataires de service public dans leurs demandes de subventions (bilans et projets).								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Le Pays soutient les projets des fédérations sportives délégataires en faveur de leur structuration à hauteur de 105 millions F CFP. En 2022, 36 fédérations délégataires de service public ont ainsi bénéficié d'une subvention d'exploitation pour un montant total de 80,4 millions F CFP. Dans le cadre de la structuration du mouvement sportif et de sa professionnalisation, la Polynésie française s'est engagée, depuis plusieurs années, à soutenir l'emploi sportif et plus précisément l'emploi d'un cadre technique fédéral en attribuant une subvention annuelle à la fédération employant un cadre technique pour un montant de 3 millions F CFP. En 2022, 17 fédérations emploient un cadre technique fédéral.

En complément, le pays soutient les associations au travers de :

- Rencontres thématiques accessibles gratuitement aux éducateurs sportifs (une dizaine par an) en collaboration avec des experts ;
 - Des séances/ateliers d'informations animés par les agents de la DJS (création et gestion d'une association, le montage de projet...) qui se déplacent sur le terrain en fonction de la demande.
- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Les fédérations sportives délégataires se sont vues accordées une subvention d'exploitation plus conséquente en 2023 (1,5 millions F CFP au lieu de 900 000 F CFP en 2022) dans l'exécution de leurs missions de service public.

La DJS souhaite compléter les modules de formation pour répondre au mieux aux besoins, former plus d'animateurs pour multiplier les interventions auprès des associations. Dans ce domaine, la DJS souhaite devenir pro-active et ne plus répondre aux sollicitations uniquement au cas par cas.

🚦 Au titre de l'institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française (IJSPPF)

Dans le cadre de l'amélioration de la performance du sport de haut niveau, l'IJSPPF met tout en œuvre pour contribuer à la progression du niveau des sportifs. Pour réaliser cet objectif, l'IJSPPF a développé les actions suivantes :

- Mise à disposition des équipements sportifs (piscine et salle de tennis de Pater et le DOJO de Fautaua) aux fédérations et en particulier celles en possession de centre de performance polynésien (CPP). Les disciplines concernées sont la natation, le tennis de table et le judo ;
- Mise en place d'un accès gratuit à la salle de musculation aux sportifs issus des CPP tels que les CPP natation, CPP tennis de table et CPP judo et aux sportifs de haut niveau sur un créneau horaire de 5h30 à 7h ou de 12h à 13h. Cette disposition permet d'accueillir environ trente sportifs ;
- Agrandissement de la salle de musculation avec notamment la mise en place d'un espace cardio-training ;
- Renforcement du suivi médical des sportifs de haut niveau avec la collaboration d'un nouveau médecin du sport ;
- Mise en place d'un suivi médical numérisé avec la plateforme « Médisharp ».

Dans le domaine de la formation, l'IJSPPF aura préparé 171 stagiaires à des métiers du sport, via dix formations professionnelles représentant un total de 729 heures de cours. Ce constat est représentatif de l'accompagnement à la structuration du mouvement sportif par la formation de l'IJSPPF. De plus, l'établissement a mis en œuvre une nouvelle formation visant à préparer l'examen du Brevet professionnel polynésien

d'éducateur sportif (BPPES). Cette formation permet de favoriser la professionnalisation du mouvement sportif. 32 stagiaires ont pu bénéficier de cette formation.

Aussi, pour étendre l'accès aux formations normalement dispensées en présentiel, l'IJSPF s'est doté d'un outil de création de support multimédia (MOOC) pour la formation à distance, permettant ainsi aux personnes éloignées de suivre les formations concernées.

Par ailleurs, pour favoriser l'accès et le développement des activités sportives, l'IJSPF met à disposition du mouvement sportif des installations lui appartenant ou lui étant affectées. En 2022, 36 installations ont été mises à disposition du mouvement sportif. Environ 150 à 200 sportifs, répartis dans différents clubs, utilisent ces installations.

De plus, la volonté du Pays étant de redynamiser le mouvement sportif et de jeunesse, l'IJSPF, avec le soutien de son ministère de tutelle, a co-organisé 36 manifestations inscrites au calendrier des grandes manifestations, dont 32 au titre du sport. Le bilan de 2022 est manifestement positif car seulement deux manifestations ne se sont pas tenues.

Objectif n° 1 : Favoriser l'accès à la pratique sportive dans des structures adaptées

Objectif n°1 - Favoriser l'accès à la pratique sportive dans des structures adaptées								
Mettre à disposition, rénover, améliorer et construire les installations sportives du Pays								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Taux des installations répondant complètement aux normes	%	5%	8%	11%	11%	8%	9%	10%
1.1.1 - Taux des installations aux normes de sécurité incendie	%	-	26%	29%	29%	8%	9%	10%
1.1.2 - Taux des installations aux normes handisports	%	-	16%	19%	19%	24%	25%	26%
1.1.3 - Taux des installations aux normes sportives (niveau régional)	%	-	39%	42%	42%	39%	40%	41%
Sources des données :								
Données IJSPF								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 1.1 - nombre d'installations de l'IJSPF aux normes / nombre total d'installations de l'IJSPF								
1.1.1 - nombre d'installations de l'IJSPF aux normes de sécurité incendie / nombre total d'installations de l'IJSPF								
1.1.2 - nombre d'installations de l'IJSPF aux normes handisports / nombre total d'installations de l'IJSPF								
1.1.3 - nombre d'installations de l'IJSPF aux normes sportives (niveau régional) / nombre total d'installations de l'IJSPF								
Autres commentaires : Opérations prévues en 2023								
Pose de pylônes d'éclairage sur le stade d'Afareaitu 142,6 MF Pays (100%)								
Construction du Pôle sportif de combat au complexe de la Punaruu 700MF Pays (57,1%) et Etat (42,9%)								
Construction du Complexe sportif de Pueu 300 MF Pays (50%) et Etat (50%)								
Construction du Complexe sportif de Afaahiti 132 MF Pays (50%) et Etat (50%)								
JO PARIS 2024 Tour d'abritage à Teahupoo 350 MF Pays (50%) et Etat (50%)								
JO PARIS 2024 Viabilisation Domaine Rose 220 MF Pays (50%) et Etat (50%)								
JO PARIS 2024 Base vie athlètes 250 MF Pays (100%)								
JP 2027 Finalisation diagnostics installations sportives et lancement marchés de faisabilité et MOE								
Mise aux normes installations IJSPF (programmation en cours)								
Réhabilitation du terrain de football et piste d'athlétisme du stade Pater								

■ *Commentaire et analyse des résultats*

Pour les installations existantes, l'année 2022 a été consacrée aux diagnostics avec deux objectifs :

- Mise aux normes du patrimoine immobilier affecté à l'IJSPF, selon un programme qui sera défini en fonction du résultat des diagnostics et de l'état des lieux ;
- Mises aux normes des installations désignées pour l'organisation des Jeux du Pacifique de 2027, certaines appartenant aux communes et aux clubs bâtisseurs.

Les nouvelles constructions en cours de réalisation seront des équipements répondant aux normes, lesquels permettront la pratique des sports dans des structures adaptées et sécurisées.

■ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Le recrutement d'un ingénieur en 2023 permettra de concentrer une partie de l'activité du bureau d'étude et d'aménagement à la mise aux normes des installations sportives affectées à l'IJSPF, les deux autres ingénieurs du bureau étant consacrés aux opérations d'investissement liées aux grands événements sportifs de 2024 et 2027.

Objectif n° 2 : Contribuer à l'encadrement des activités et métiers dans le domaine du sport

Objectif n°2 - Contribuer à l'encadrement des activités et métiers dans le domaine du sport								
Organiser et mettre en œuvre des formations conduisant à la délivrance de diplômes professionnels ou non professionnels dans les domaines des sports adaptés au contexte polynésien								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Gble
Indicateur 2.1 - Nombre de stagiaires	Nb	194	173	170	66	171	170	120-160
Indicateur 2.2 - Taux de réussite aux certifications et/ou examens	%	98%	98%	85%	97%	95%	85%	85%
Indicateur 2.3 - Proportion de diplômés professionnels qui occupent un emploi en rapport avec la qualification obtenue après la délivrance du diplôme	%	100%	90%	80%	94%	85%	80%	85%
Sources des données : Calendriers des formations et examens Jeunesse et Sports en Polynésie française / Données d'IJSPF Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1 - nombre de stagiaires inscrits aux formations Indicateur 2.2 - nombre de stagiaires diplômés / Nb de stagiaires inscrits aux formations Indicateur 2.3 - nombre de stagiaires diplômés actifs / Nb de stagiaires diplômés en formation professionnelle								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

En 2022, l'IJSPF a accueilli 171 stagiaires dans le cadre des dix formations initiales et 4 formations de recyclage. 14 formations ont été organisées par l'IJSPF ; c'est un record. A cet égard, le taux de réussite aux certifications est très bon.

Parmi toutes les formations organisées par l'IJSPF, les diplômes dans le champs des Activités physiques de Pleine nature (APPN) semblent très demandées et très appréciées.

L'enveloppe financière d'un montant en fonctionnement de 24,25 millions F CFP n'a pas été entièrement utilisée, en raison de l'annulation de la formation au Certificat professionnel polynésien d'Accompagnateur d'Activités physiques de Pleine nature (CPPA APPN) option rame, prévue pour 3,5 millions F CFP et de la formation à l'UC3 du (CPPA APPN) option snorkeling d'un montant de sept cent mille francs F CFP. De plus, des économies ont été réalisées sur la partie transport de certains candidats.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

L'IJSPF envisage les perspectives d'évolution suivantes :

- Orientation des actions de formations en relation avec le social et la prévention (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport Animation sociale, Brevet professionnel polynésien d'éducateur sportif MMA, etc.) ;
- Développement des actions de formations d'éducateur sportif (préparation à l'examen du Brevet professionnel polynésien d'éducateur sportif MMA, Brevet professionnel polynésien d'éducateur sportif Surf) ;
- Renforcement des actions de formations dans le champ des APPN (jet ski, snorkeling, plongée subaquatique, surf, etc.).

Objectif n° 3 : Favoriser l'organisation des grandes manifestations sportives

Objectif n°3 - Favoriser l'organisation des grandes manifestations sportives								
Apporter une assistance financière, technique et logistique dans le cadre de l'organisation de grandes manifestations sportives								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Gble
Indicateur 3.1 - Taux de contribution du financement public	%	9%	37%	33%	14%	97%	95%	95%
Indicateur 3.2 - Taux de manifestations organisées	%	8,3%	50%	100%	41%	94%	100%	100%
Indicateur 3.3 - Nombre de manifestations financées	Nb	4	17	30	16	36	30-40	30-40
Sources des données : Calendriers des formations et examens Jeunesse et Sports en Polynésie française / Données d'IJSPF Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1 - nombre de stagiaires inscrits aux formations Indicateur 2.2 - nombre de stagiaires diplômés / Nb de stagiaires inscrits aux formations Indicateur 2.3 - nombre de stagiaires diplômés actifs / Nb de stagiaires diplômés en formation professionnelle Autres commentaires :								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

La reprise de l'activité économique, après deux années de crise sanitaire du Covid-19, a permis à l'IJSPF de soutenir à nouveau l'organisation des grandes manifestations de jeunesse et de sport. En effet, 34 manifestations sportives et 4 de jeunesse ont été inscrites au calendrier des grandes manifestations sportives et de jeunesse. Une dotation budgétaire de 185,75 millions F CFP, affectée au bureau de la co-organisation de l'IJSPF, a été fléchée pour co-organiser les 38 grandes manifestations. Cette dotation a été répartie comme suit :

- 109,75 millions F CFP au titre du sport ;
- 76 millions F CFP au titre de la jeunesse.

Néanmoins, sur les 38 grandes manifestations inscrites, deux manifestations sportives n'ont pas pu être co-organisées par l'IJSPF pour des raisons extérieures à l'établissement. L'accompagnement financier de l'IJSPF s'est ainsi élevé à un montant total liquidé de cent quatre-vingt-un million neuf cent vingt-quatre mille huit cent quarante-deux francs (181 924 842 F CFP).

Ces grandes manifestations ont engendré des retombées économiques non négligeables pour le Pays sur plusieurs secteurs tels que le transport (aérien, maritime, terrestre), l'hébergement, la restauration, etc.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

L'IJSPF poursuit sa mission de soutien au mouvement sportif en vue des Jeux olympiques de surf en 2024 et des Jeux du Pacifique en 2027. Pour ce faire, l'IJSPF a modifié en fin d'année 2022, selon les orientations de son ministère de tutelle, sa délibération relative à sa mission de co-organisation. A cet égard, cette délibération propose de nouveaux critères tant au titre de la jeunesse qu'au titre du sport et élargit le panel d'organismes pouvant bénéficier d'une assistance financière de l'IJSPF.

12.7.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
911/971 06 - SPORTS	1 417 327 738	569 382 247	1 986 709 985
<i>Direction de la jeunesse et des sports</i>			
Accompagnement du mouvement sportif	222 477 767	34 737 322	257 215 089
Soutien aux athlètes de haut niveau	22 330 218		22 330 218
Structuration du sport de haut niveau	105 400 053		105 400 053
Formation du mouvement sportif	37 727 000		37 727 000
Accompagnement à la structuration des associations	2 000 000		2 000 000
<i>Institut de la jeunesse et des sports</i>			
Gestion des installations du Pays	906 752 966	534 644 925	1 441 397 891
Organisation et à la mise en œuvre des formations	11 599 554		11 599 554
Co-organisation des grandes manifestations sportives	109 040 180		109 040 180

12.7.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

12.7.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

12.7.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Comité olympique de Polynésie française (COPF)

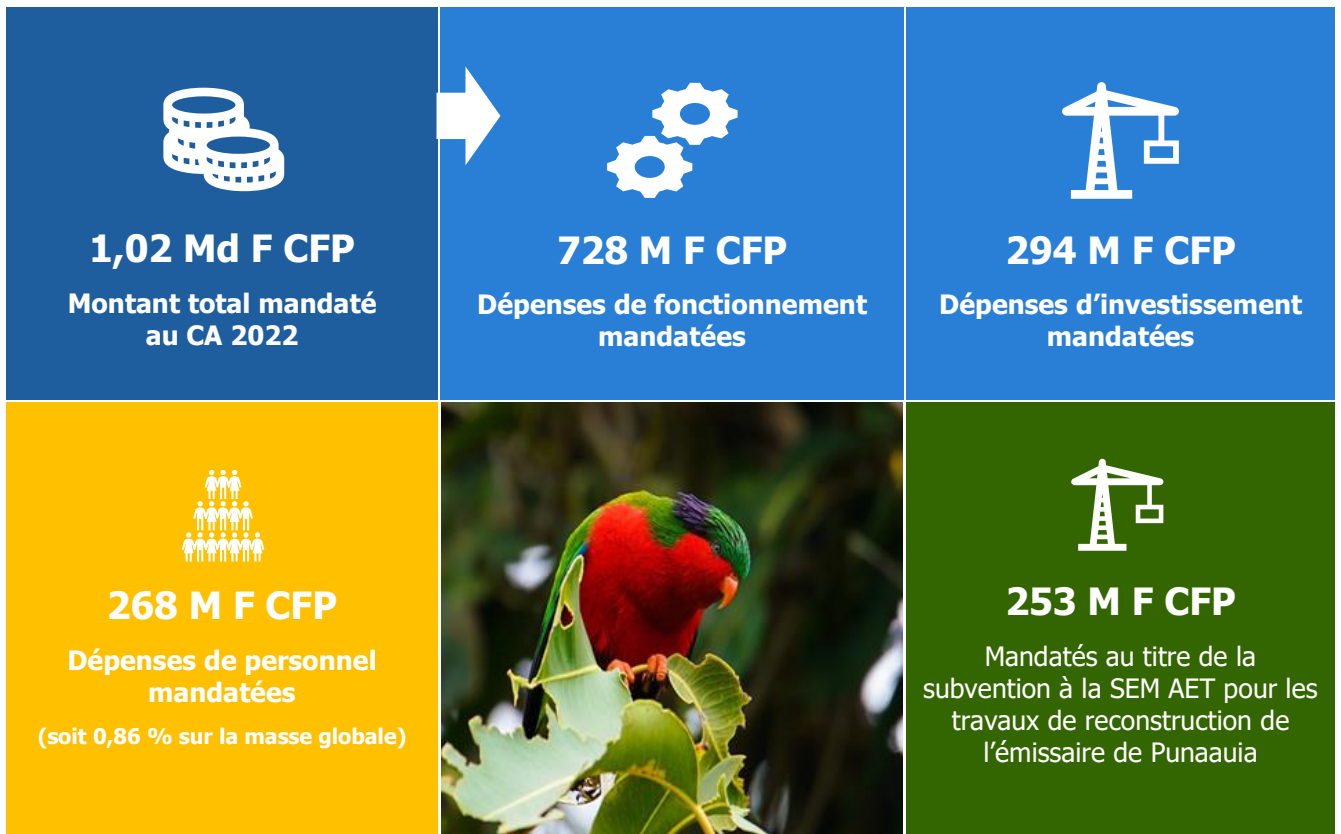
Le COPF a bénéficié de subventions pour un montant total de 204 343 193 XPF :

- 28 000 000 F CFP pour couvrir ses frais de fonctionnement (subvention d'exploitation) ;
- 24 624 588 F CFP pour l'assurance des sportifs ;
- 26 763 980 F CFP pour régler les droits d'accueil dans le cadre des Jeux du Pacifique de 2027 ;
- 85 000 000 F CFP pour la participation de la délégation polynésienne aux mini jeux du Pacifique qui se sont déroulés aux Îles Mariannes ;
- 26 054 625 F CFP pour diverses actions (organisation d'un séminaire, achat de tenues officielles des sélections polynésiennes pour les Jeux du Pacifique 2023, fonctionnement du COJ 2027, ...).

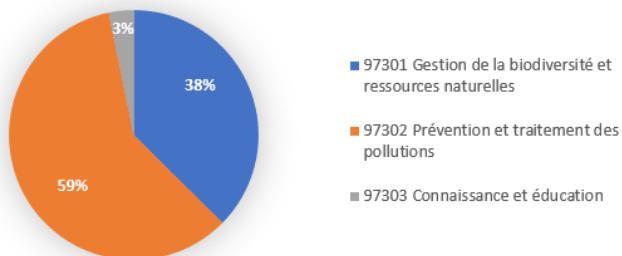
Agence nationale du sport (AnS)

En 2022, l'AnS a octroyé à la Polynésie française 157 195 704 F CFP. Deux commissions sport ont eu lieu les 7 avril et 2 juin 2022 pour examiner respectivement les demandes de subvention des fédérations délégataires de service public et celles des associations sportives.

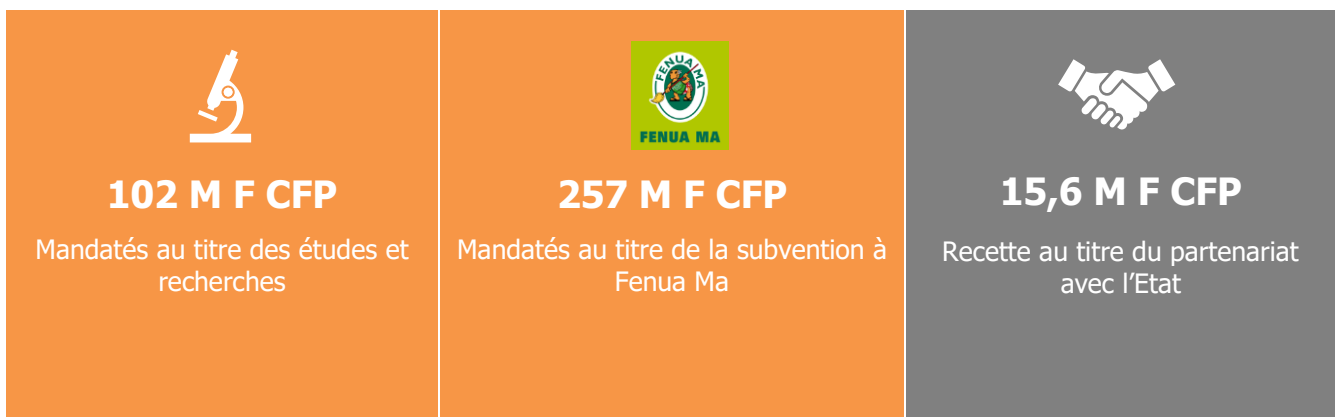
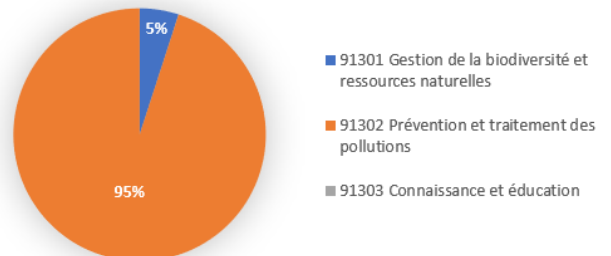
13. MISSION 913/973 : ENVIRONNEMENT



Répartition des dépenses de fonctionnement par programme



Répartition des dépenses d'investissement par programme



13.1 Revue de la politique générale de la mission

Parmi les dossiers marquants de l'année, les travaux pour l'inscription des Iles Marquises sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité dans la catégorie des biens mixtes en série nature et culture se sont intensifiés, jusqu'à la validation par le Comité national des biens français de l'UNESCO en octobre 2022. Le dépôt de la demande d'inscription est programmé pour janvier 2023.

Les travaux relatifs à la mise en place d'une seconde réserve de biosphère sur les Australes, telle que sollicitée par les maires de cet archipel et démarrés en 2019, se sont poursuivis. Le zonage a été identifié sur Rurutu et a démarré sur Rimatara et Tubuai. L'obtention de ce classement constituerait la première réserve d'archipel du réseau français.

Après l'adoption de la Politique de l'eau par l'Assemblée de la Polynésie française en juin 2021, son comité de pilotage, mis en place en août 2022, a validé le plan d'actions de la période 2021-2025, constitué de 60 actions. Son financement sera assuré pour partie par le nouvel outil de financement européen qui va succéder au XI^e FED territorial, dont la programmation a été finalisée en 2022. La convention de financement pour la période 2022-2027 d'un montant de 3,7 milliards de francs CFP devrait être signée en février 2023.

13.2 Programme 913 01/973 01 : gestion de la biodiversité et des ressources naturelles

13.2.1 Bilan des orientations stratégiques

En matière de gestion des écosystèmes remarquables, les travaux pour l'inscription des Iles Marquises sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, dans la catégorie des biens mixtes en série nature et culture se sont poursuivis avec une implication accrue. Après avoir exposé avec succès en avril 2018 le potentiel de la valeur universelle exceptionnelle des Iles Marquises et les critères sur lesquels elle se fonde, les années 2019 et 2020 ont été consacrées à en produire la démonstration scientifique.

La prochaine étape est la présentation de cette seconde phase du dossier devant le comité national des biens français du patrimoine mondial (CNBFPM). La procédure d'inscription est longue et nécessite 3 auditions nationales et une décision du Président de la République française, qui doit faire le choix de l'unique dossier à déposer auprès de l'UNESCO tous les 2 ans.

Par ailleurs, les travaux démarrés en 2019 relatifs à la mise en place d'une seconde réserve de biosphère sur les Australes, tel que sollicité par les maires de cet archipel, se sont poursuivis. Ce serait la première réserve d'archipel du réseau français.

Enfin, le programme régional PROTEGE, financé par le 11^{ème} FED régional pour la période 2019-2023, s'est poursuivi autour de la gestion de l'eau et de la lutte contre les espèces envahissantes.

13.2.2 Bilan des réformes

Les dispositions du code de l'environnement relatives à l'accès aux ressources et partage des avantages issus de leur valorisation (APA) a été modifiée en 2022, afin de préciser la finalité du dispositif ainsi que la procédure à suivre.

Par ailleurs, 6 agents de la direction de l'environnement (DIREN) ont reçu leur assermentation et pourront ainsi constater des infractions au Code de l'environnement, 6 autres demandes restant en cours d'instruction.

13.2.3 Bilan des objectifs de performance

Objectif n° 1 - Préserver et gérer les espèces et les espaces protégés

Les actions menées visent à conserver et gérer les espèces endémiques ou menacées notamment en luttant contre les espèces envahissantes, et à préserver les espaces d'intérêt écologique remarquables.

Objectif n°1 - Préserver et gérer les espèces et les espaces protégés								
Les actions menées visent à conserver et gérer les espèces endémiques et/ou menacées notamment en luttant contre les espèces envahissantes et à préserver les espaces d'intérêt écologique remarquables marins ou terrestres.								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 – Taux d'espèces effectivement protégées sur le total d'espèces menacées	%	43	43	44	44	44	44	44
Indicateur 1.2 – Nombre d'équipements installés sur des espaces maritimes protégés par an (balises et ancrages)	Nb	14	32	2	5	5	47	0
Sources des données : Direction de l'environnement Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du nombre d'espèces/taxons animales ou végétales faisant l'objet d'actions de protection divisé par le nombre total d'espèces recensées comme menacées (liste								

Les principales actions mises en œuvre en 2022 s'articulent autour des axes suivants :

- 1.1 Gestion des espèces protégées ou menacées ;
- 1.2 Lutte contre les espèces menaçant la biodiversité ;
- 1.3 Préservation et gestion des espaces d'intérêt écologique et espaces remarquables.

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

(1.1) Le programme de conservation de la **flore protégée** s'est poursuivi pour 46 espèces endémiques des Îles Marquises et Îles de la Société. L'entretien de parcelles conservatoires et les efforts de plantations se concentrent à Tahiti et Nuku Hiva. Plus de 300 arbres de 3 espèces différentes ont été plantés au sein des conservatoires des Marquises. A Raiatea, des spécimens d'espèces protégées réintroduits en milieu naturel il y a une dizaine d'années sont aujourd'hui en fleurs.

En matière de préservation des **oiseaux**, le programme de la DIREN repose sur 3 axes principaux : protéger les espèces les plus menacées, protéger et valoriser des sites représentatifs et renforcer les capacités d'action des acteurs sur les 5 archipels, au moyen d'une convention avec l'association SOP Manu. Les efforts se concentrent sur 9 espèces d'oiseaux terrestres (Lori ultramarin et Lori de Kuhl, Martin chasseur des Marquises, Monarques de Tahiti et de Fatu Hiva, Héron de Tahiti, Rousserole de Rimatara, carpophage des Marquises et Gallicolombe erythroptère) et 2 espèces marines (Pétrel de Tahiti et Océanite à gorge blanche). Les travaux sur le terrain (lutte contre prédateurs, sensibilisation, biosécurité, comptages ...) sont réalisés en concertation avec les propriétaires privés et des associations des îles concernées.

Pour ce qui concerne les **escargots** endémiques (Partulas), le travail de suivi sur le terrain a été poursuivi sur 14 sites de réintroduction et 6 sites de populations reliques, en partenariat avec la Zoological Society of London (ZSL).

Les programmes de suivi et de contrôle des **tortues marines** ont été poursuivis, avec notamment le baguage de 20 individus ainsi que la poursuite de l'étude génétique des populations avec le prélèvement pour analyse de 33 échantillons. 352 nids ont été recensés en 2022 sur Tetiaroa et Mopelia.

Pour ce qui concerne les **mammifères marins**, 58 autorisations d'approche ont été délivrées pour l'activité de whale-watching, principalement sur Tahiti et Moorea, mais également Bora Bora, Rurutu, Huahine et Tubuai, ainsi que 47 autorisations de chasse audiovisuelle et 1 autorisation scientifique. 50 sorties de surveillance de l'activité whale-watching ont été effectuées entre Tahiti et Moorea. 30 interventions ont été déclenchées en collaboration avec le réseau local d'échouage pour des tortues braconnées ou blessées, des échouages, des animaux en difficulté ou retrouvés morts.

Une étude de la distribution spatiale des moules géantes dans les archipels a été réalisée.

Enfin, la formation continue des référents et l'animation du **réseau local d'échouage dédié aux espèces marines emblématiques** s'est poursuivie.

(1.2) Dans le cadre de son programme de protection de la biodiversité par la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE), la DIREN a poursuivi ses efforts afin de protéger les îles, en considérant que la finalité de ce programme s'intègre fortement dans les objectifs des programmes de gestion des espaces et de conservation des espèces.

Ce programme repose notamment sur des actions en matière de sensibilisation. Ainsi en 2022, en partenariat avec la DGEE, un concours relatif à la biodiversité terrestre a permis de réceptionner 124 productions littéraires et audiovisuelles scolaires de cycle 3 (CM1, CM2 et 6e). La diffusion d'une lettre d'information s'est poursuivie trimestriellement auprès des membres du réseau Mata Arai, permettant de diffuser de l'information sur les actions menées dans nos îles et de maintenir le lien parmi les 400 membres de ce réseau initié il y a 10 ans. Des courts métrages ont été réalisées et diffusés via les réseaux sociaux, mettant en valeur le travail d'acteurs impliqués dans la lutte contre le miconia aux Marquises et la préservation de la biodiversité des Gambiers. Cinq films relatifs aux bons gestes contre les EEE ont fait l'objet d'une diffusion télévisée durant le premier semestre. Une campagne radiophonique a été réalisée sur le dispositif de certification des entreprises qui compte 2 nouvelles adhésions en 2022, 10 ayant renouvelé leur engagement et 2 l'ayant abandonné.

Quinze opérations ont fait l'objet d'interventions de suivis et/ou de lutte sur le terrain (EEE Marquises à Nuku Hiva et Fatu Hiva, bulbul à Raivavae, Ua Pou, Nuku Hiva et Bora Bora, suivi de dératisation et de lutte contre les espèces végétales aux Gambiers, dératisation de 3 motus à Ua Pou, et tests des petites fourmis de feu, amélioration de la biosécurité à Rimatara et Ua Huka, Tulipier du Gabon à Tahuata et rongeurs dans le Port autonome de Papeete, lutte à Te Faaiti et Taputapuatea).

Dans le cadre du programme PROTEGE, outre les actions de lutte menées pour le maintien de l'intégrité du paysage culturel de Taputapuatea inscrit au Patrimoine mondial de l'Humanité, pour lequel une page Facebook dédiée aux espèces envahissantes a été créée, une vingtaine de publications ont été diffusées en 2022 pour environ 19 000 vues. Des actions de dératisation ont également été faites au bénéfice de 3 motu de Ua Pou, et une brigade cynophile a été mise en place à Tahiti. Le montant liquidé des fonds européens de ce programme (hors budget DIREN) en 2022 est de 62 657 070 F CFP.

(1.3) Pour ce qui concerne la gestion des espaces d'intérêt écologique, 7 **sites terrestres** classés par le Code de l'environnement ont bénéficié d'études, de suivis ou d'aménagements : Te Faaiti, Eiao, Mohotani, Temehani et 3 autres sites "élargis" (Taputapuatea, projet Patrimoine Mondial Unesco Marquises et Man and Biosphere Australes).

Concernant les **espaces maritimes classés**, les actions menées au niveau de la réserve de biosphère de la commune de Fakarava ont porté sur la finalisation de son plan communal de gestion des déchets et sa mise en œuvre, le suivi des réseaux de balisage et de mouillage, ainsi que sur la poursuite des plans d'actions par espace protégé sur les 7 atolls. Sur l'espace maritime protégé de Tairapu Ouest, la mise à jour de l'état de santé de l'espace et l'entretien du balisage ont été réalisés. Enfin, l'aire marine gérée Tai nui atea a fait l'objet d'une consolidation des mesures de gestion en partenariat avec l'Office français de la Biodiversité (OFB), avec plusieurs réunions de l'instance de consultation de la société civile.

Les sites inscrits ou en cours d'inscription au **patrimoine mondial de l'Humanité UNESCO** ont fait l'objet d'un suivi spécifique. Le dossier relatif à l'inscription des Marquises au Patrimoine mondial de l'UNESCO a été déposé auprès du Centre du patrimoine mondial le 30 septembre 2022. Pour le projet Man and biosphère (MAB) Australes, les études monographiques de l'archipel et un atlas de biodiversité communale de la commune de Rurutu ont été finalisés. Des propositions de zonage sont en cours de définition par les communes de Rurutu, Rimatara et Tubuai.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

Objectif n° 2 - Préserver et gérer la ressource en eau

Il s'agit de gérer les ressources naturelles en eaux souterraines et superficielles (rivières), au travers d'actions déclinées dans la politique de l'eau.

Objectif n°2 - Préserver et gérer la ressource en eau								
Les actions menées visent à mieux gérer la ressource en eau (eau souterraine, rivières).								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 – Nombre de points d'eau faisant l'objet d'un suivi des ressources en eau superficielle et souterraine sur l'île de Tahiti	%	0	16	19	25	26	26	20
Indicateur 2.2 – Nb de rivières nettoyées et dont le risque d'embacles a été réduit	Nb	10	10	15	6	0	14	15
Sources des données : Direction de l'environnement								

- *Commentaire et analyse des résultats*

(2.1) Après l'adoption de la **Politique de l'eau** en Juin 2021 par l'Assemblée de la Polynésie française, le plan d'actions a été validé en août 2022 par le comité de pilotage de la Politique de l'eau. Sur les 60 actions retenues, 75 % ont connu un démarrage entre 2021 et 2022.

(2.2) Pour ce qui concerne le volet **connaissance, gestion et protection des ressources en eaux**, une étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de suivi en continu des ressources en eau souterraine de Tahiti a permis d'identifier 4 sites qui seront équipés sur financement PROTEGE. Par ailleurs, une campagne préliminaire d'analyses d'eaux souterraines et superficielles a été lancée sur Tahiti pour permettre de dimensionner une campagne de grande ampleur sur Tahiti et Moorea, dont la consultation sera lancée en 2023.

Enfin, en juin 2022, le MCE a donné l'instruction de la mise en production des 2 outils numériques (Portail de l'eau et référentiel des points d'eau). Le contact a été rétabli avec le BRGM afin de préparer cette phase de mise en production. Des travaux de remise à niveau seront définis et réalisés en 2023, l'une des applications nécessitant des reprises sur l'aspect informatique.

(2.3) Dans le cadre du **plan d'actions sur les rivières**, les schémas directeurs des rivières Papenoo et Punaruu ont été lancés au 2e semestre 2022.

Par ailleurs, le programme PROTEGE (XI^e FED régional – 2020-2022 – 270 millions F CFP) a permis le financement du réseau de suivi de la qualité des eaux de la rivière Fautaua, avec 4 stations installées, ainsi que la réalisation d'actions de sensibilisation.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

Objectif n° 3 - Contribuer au bien-être des populations et préserver la qualité de leur cadre de vie dans un contexte de changement climatique

Il s'agit d'impliquer tous les acteurs dans la préservation du cadre de vie et de la biodiversité dans un contexte de changement climatique, et de préserver les savoirs traditionnels respectueux de la nature.

Le renforcement des capacités des acteurs locaux et la pérennisation des financements dédiés permettront de valoriser les milieux naturels et les espèces à des fins d'amélioration du cadre de vie et de développement d'activités écotouristiques.

Objectif n°3 - Contribuer au bien-être des populations et préserver la qualité de leur cadre de vie dans un contexte de changement climatique								
Il s'agit d'impliquer tous les acteurs dans la préservation du cadre de vie et de la biodiversité dans un contexte de changement climatique et de préserver les savoirs traditionnels respectueux de la nature. Le renforcement des capacités des acteurs locaux et la pérennisation des financements permettront de mieux valoriser les ressources naturelles et aménager les milieux naturels au profit des populations. La finalité de ces actions est de valoriser les milieux naturels et les espèces à des fins d'amélioration du cadre de vie et de développement d'activités éco-touristiques.								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 3.1 – Nombre d'opérateurs privés et communaux formés au code de l'environnement ou à l'élaboration de plans de gestion participatifs locaux par an	Nb	27	50	40	45	45	40	50
Indicateur 3.2 – Nombre de projets associatifs subventionnés par an	Nb	27	36	30	25	25	30	30
Sources des données : Direction de l'environnement								

- *Commentaire et analyse des résultats*

(3.1) Afin d'impliquer la population et tous les acteurs à la préservation de l'environnement, le renforcement des **capacités** des acteurs locaux s'est poursuivi par le biais de 3 formations de 15 professionnels intervenant sur la thématique biodiversité marine.

(3.2) Depuis 2017, un dispositif de **subventions** des associations environnementales permettant de les accompagner dans la mise en œuvre d'actions en matière de protection, de conservation, de gestion, ou de valorisation de l'environnement de nos îles a été mis en place. En 2022, 2 appels à projets ont été lancés. 25 subventions ont été accordées après avis du comité d'attribution des subventions en matière de protection, de conservation, de gestion et de valorisation de l'environnement de la Polynésie française, pour un montant total de 19 467 000 F CFP en fonctionnement et 840 000 F CFP en investissement. Les actions financées ont porté principalement sur des thématiques d'éducation à l'environnement et de ramassage de déchets.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

13.2.4 Crédits par action

CRÉDITS BUDGÉTAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
913/973 01 - GESTION DE LA BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES	230 480 231	17 751 765	248 231 996
Préserver et gérer les espèces et les espaces protégés			
Gestion des espèces protégées ou menacées (flore, oiseaux, partulas, espèces marines emblématiques)	116 154 395		116 154 395
Lutte contre les espèces menaçant la biodiversité	23 400 000		23 400 000
Préservation et gestion des espaces d'intérêt écologique et espaces remarquables	55 994 436	2 957 210	58 951 646
Préserver et gérer la ressource en eau			
Acquisition de connaissances sur les eaux souterraines	15 464 050		15 464 050
Elaboration des schémas directeurs de gestion de l'eau des archipels	0		0
Lancement des schémas directeurs des rivières de Papeete et Punaauia		13 954 555	13 954 555
Contribuer au bien être des populations et préserver la qualité de leur cadre de vie dans un contexte de changement climatique			
Subventions en faveur des associations de protection de l'environnement	19 467 350	840 000	20 307 350

13.2.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

13.2.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

13.2.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

13.3 Programme 913 02/973 02 : prévention et des pollutions

13.3.1 Bilan des orientations stratégiques

Le schéma territorial de prévention et de gestion des déchets (STPGD), dont les travaux ont démarré en 2019, est en phase d'analyse. Le schéma d'aménagement des bâtiments et d'équipement du site de NIVEE, qui est partie intégrante de ce document, a démarré en 2022.

Au titre de la réserve de biosphère, la DIREN accompagne la commune de Fakarava pour la réalisation de son plan municipal de gestion des déchets (PMGD) depuis 2021. Un financement FIP Etudes a été sollicité par la commune pour la dernière phase de l'étude et la formalisation du PMGD.

En matière d'assainissement collectif, la reconstruction de l'émissaire en mer de Punaauia, touché par un phénomène de dégradation prématurée, a été actée. Une subvention d'un montant de 915 millions F CFP a été octroyée à la SEM Assainissement des eaux de Tahiti pour la réalisation des travaux sur la période 2022-2023.

13.3.2 Bilan des réformes

Néant.

13.3.3 Bilan des objectifs de performance

Objectif n°1- Atténuer l'impact des activités économiques et urbaines sur l'environnement polynésien

Objectif n°1 - Atténuer l'impact des activités économiques et urbaines sur l'environnement polynésien								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 – Tonnage de déchets ménagers produits IDV (Bac gris hors encombrants)	T	38 950	33 923	43 000	37 000	33 581	33 400	32 000
Indicateur 1.2 – Taux de captage de déchets recyclables IDV (Bac vert + verre)	%	47%	57%	65%	58%	57%	60%	65%
Indicateur 1.3 – Tonnage de déchets ménagers spéciaux (huiles, piles et batteries) exportés par an	T	761	700	800	800	906	915	1000
Indicateur 1.4 – Nombre d'arrêtés ICPE adoptés par an	Nb	23	30	30	35	61	35	35

Source des données :
Fenua Ma pour les indicateurs 1.1 et 1.2, Technival pour l'indicateur 1.3 et Direction de l'environnement pour l'indicateur 1.4
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.2 - indicateur calculé en faisant le ratio entre le tonnage de déchets recyclables récupérés en bac vert et PAV verre et le tonnage de déchets recyclables théoriquement produit aux IDV

- *Commentaire et analyse des résultats*

En matière de déchets :

(1.1) La remise en état du complexe de Nivee initiée en 2020 suit son cours. Le marché de renouvellement de l'incinérateur à pièces anatomiques du CHPF a été contractualisé en début 2022 pour une installation prévue en fin 2023. Les retards s'expliquent par l'allongement des délais de fabrication et de livraison du matériel lié au Covid-19.

(1.2) Le Pays a financé une opération de ramassage de 1187 carcasses automobiles sur Tahiti, traitée par Fenua Ma. Par ailleurs, l'opération « prime au retrait » a permis de réformer et traiter 15 véhicules.

En 2022, l'opération Déchets ménagers spéciaux (DMS) a permis de rapatrier sur Tahiti **106 tonnes de batteries, 2,8 t de piles et 8 606 l d'huiles usées** en provenance de 17 îles : **2 des ISLV** (Bora Bora, Tahaa), **8 des Tuamotu-Gambier** (Rangiroa, Takapoto, Takarua, Fakarava, Tikehau, Makatea, Makemo, Kaukura), **2 des Marquises** (Ua pou, Nuku hiva), **5 des Australes** (Raivavae, Tubuai, Rurutu, Rimatara, Rapa).

(1.3) L'opération « **nettoyage de plages** », qui comporte un volet de sensibilisation et des actions de nettoyage de sites, a été poursuivie dans l'archipel des Tuamotu-Gambier avec 3 îles concernées en 2022 : Reao, Napuka et Puka.

(1.4) Pour ce qui concerne les **installations classées pour la protection de l'environnement**, 117 dossiers ont fait l'objet d'une instruction par la DIREN en 2022. 6 commissions des installations classées ont été organisées. 61 arrêtés d'autorisation, de modification, de fermeture ou de cessation d'activité ont été

délivrés. Le temps d'instruction moyen constaté est de 8,3 mois pour les dossiers de 1^{ère} classe, de 4,7 mois pour les dossiers de 2^{ème} classe, et de 5,3 mois pour les arrêtés modificatifs. La forte augmentation du nombre d'arrêtés délivrés est liée à la modification de plusieurs arrêtés (23) concernant des lieux d'exploitation d'une même société, ainsi que dans une moindre mesure au renforcement de l'effectif des agents instructeurs (7 au lieu de 5 en 2021).

Par ailleurs, 15 installations ont fait l'objet de contrôles sur Tahiti. Ces contrôles sont répertoriés dans des fiches de visites et donnent lieu à des demandes d'explications, à des demandes de régularisation ou des sanctions lorsque les installations ne sont pas en règle. 24 signalements sur 32 enregistrés ont fait l'objet d'un traitement. 87 avis ont été formulés en réponse aux sollicitations d'autres organismes (demandes de permis de travaux immobiliers, projets divers). Enfin, 3 contentieux relatifs à des installations classées autorisées ou au stade de projet ont été traités en 2022.

(1.5) En 2022, 62 avis ont été émis par la Direction de l'environnement concernant des projets nécessitant une **étude d'impact environnementale ou une notice d'impact environnementale**, dont 41 demandes de terrassement.

En matière d'assainissement des eaux usées :

(1.6) La Polynésie française accompagne les communes de Punaauia et de Moorea dans la gestion de leurs infrastructures de traitement d'**eaux usées**.

En 2022, une subvention de 915 millions F CFP a été octroyée à la SEM Assainissement des eaux de Tahiti, gestionnaire du service public d'assainissement collectif de la commune de Punaauia, pour la réalisation des travaux de construction d'un nouvel émissaire et d'un poste de refoulement, ainsi que la dépose d'une partie de l'émissaire actuel, pour la période 2022-2023 (cf 13.3.7). L'avance de 253 millions F CFP a été versée en juin 2022.

Par ailleurs, la convention de concession du service public d'assainissement a été modifiée afin de poursuivre l'amélioration de la situation financière de la société et de garantir la pérennité des ouvrages. Une étude juridique a également été lancée fin 2022 sur l'évolution du service public de l'assainissement de la Commune de Punaauia.

Sur Moorea, le suivi environnemental de l'impact du rejet des eaux traitées de la station d'épuration de Haapiti a montré l'absence d'impact de ces rejets sur le milieu naturel.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Il est à noter que malgré un redéploiement de crédits en interne et une augmentation de la dotation dédiée à la gestion des déchets relevant de la compétence du Pays à l'occasion d'un collectif budgétaire, les moyens ainsi dégagés sont encore très insuffisants pour permettre le traitement de la totalité des déchets à traiter, et mériteraient d'être augmentés de façon substantielle dans les années à venir.

13.3.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
913/973 02 - PREVENTION ET TRAITEMENT DES POLLUTIONS	355 410 347	265 058 842	367 000 234
<i>Contribuer au développement durable et accompagner les activités économiques et urbaines</i>			
<i>Collecte et traitement de déchets particuliers en provenance des IDV et des archipels (véhicules hors d'usage, déchets ménagers spéciaux, déchets d'équipements électriques et électroniques, pneumatiques, déchets pyrotechniques, médicaments périmés ou non utilisés)</i>	336 286 569		336 286 569
<i>Remise à niveau du complexe de Nivee</i>	3 965 123	3 998 080	7 963 203
<i>Acquisition d'éco-digesteurs pour valoriser les déchets alimentaires des services administratifs du Pays</i>		5 038 207	5 038 207
<i>Nettoyage de plages (Tuamotu) et de rivières (Tahiti)</i>	11 444 591		11 444 591
<i>Suivi du bon fonctionnement de l'émissaire de Haapiti</i>	3 714 064		3 714 064
<i>Subvention SEM AET - Reconstruction de l'émissaire de Punaauia</i>		253 468 955	
<i>Logiciel métier ICPE</i>		2 553 600	2 553 600

13.3.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

13.3.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

13.3.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Fenua Ma

La contribution annuelle du Pays liée à l'administration générale de Fenua Ma a été fixée à 48,1 millions F CFP pour 2022 (correspondant à 12 % des contributions de l'administration générale de Fenua Ma).

La DIREN a également versé des contributions de fonctionnement pour la gestion des déchets relevant de la compétence du Pays au niveau des IDV pour un montant total de 317 millions F CFP.

906 T de déchets ménagers spéciaux ont été exportées en 2022 (707 T de batteries, 18,5 T de piles, 181 T d'huiles usagées), ainsi que 37 T de médicaments non utilisés, 1 187 véhicules hors d'usage dans le cadre d'une opération carcasses aux IDV, et 15 véhicules pour l'opération « prime au retrait ». Une opération de collecte et traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques menée en partenariat avec les communes de Tahiti et Moorea et certains commerçants a permis de collecter et exporter 152,3 T en 2022. Afin d'éviter les départs de feu au CRT de Motu Uta et au CET de Paihoro, la Diren a procédé à la collecte des fusées de détresse et à leur stabilisation pour 1,2 T.

SEM Assainissement des eaux de Tahiti (AET)

En 2018, une subvention de 60 millions F CFP a été octroyée à la SEM Assainissement des eaux de Tahiti, gestionnaire du service public d'assainissement collectif de la commune de Punaauia, afin de financer les études pour la reconstruction de l'émissaire en mer, qui a fait l'objet d'une dégradation prématurée. Ces études démarrées en 2019 ont été finalisées en 2021. En 2022, une subvention de 915 millions F CFP a été octroyée par le Pays pour la réalisation des travaux de construction d'un nouvel émissaire et d'un poste de refoulement, ainsi que la dépose d'une partie de l'émissaire actuel, pour la période 2022-2023. L'avance de 253 millions F CFP a été versée en juin 2022.

Par ailleurs, la convention de concession du service public d'assainissement a été modifiée afin de poursuivre l'amélioration de la situation financière de la société et de garantir la pérennité des ouvrages. Une étude juridique a également été lancée fin 2022 sur l'évolution du service public de l'assainissement de la Commune de Punaauia.

13.4 Programme 913 03/973 03 : connaissance et éducation

13.4.1 Bilan des orientations stratégiques

En matière d'éducation à l'environnement, la DIREN mène de nombreuses actions, dont une grande partie, de par son intégration à des plans d'actions thématiques, est financée au 973.01.

Il s'agit de mieux informer et de sensibiliser le grand public, les différents acteurs et les décideurs aux enjeux de la sauvegarde du patrimoine naturel de nos îles au moyen de différents supports de communication radio, télévisuelles et affichages, newsletter ainsi que des réseaux sociaux.

13.4.2 Bilan des réformes

Néant.

13.4.3 Bilan des objectifs de performance

Objectif n°1 : Partager les savoirs liés à l'environnement et le respect de la Nature

Objectif n°1 - Partager les savoirs liés à l'environnement et le respect de la Nature								
La connaissance, la communication, l'éducation et la diffusion de l'information environnementale constituent l'une des missions du Ministère en charge de l'environnement et des moyens de sensibiliser le grand public et les décideurs aux enjeux de la sauvegarde de notre patrimoine. Dans cet objectif, le nouveau site internet de la Direction de l'environnement (www.service-public.pf/diren) constituera un outil important d'aide à la décision et d'information adressée aux différents publics (décideurs, techniciens, tout public, scolaires). L'organisation de manifestations environnementales, la diffusion de campagne de communication/sensibilisation, ainsi que la publication de supports de communication permettent également de faire connaître les enjeux et menaces spécifiques à l'environnement polynésien. Une rationalisation de la communication est entreprise en vue de renforcer la visibilité des actions et d'en réduire les coûts.								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 – Nombre de supports de communication créés	Nb	nd	nd	nd	13	13	10	12
Indicateur 1.2 – Nombre de supports de communication réédités/rediffusés	Nb	nd	nd	nd	11	13	12	10
Indicateur 1.3 – Nombre d'abonnés à la page Facebook de la Direction de l'environnement	Nb	6 785	7 500	7 800	8 200	8 571	8 500	9 000
Source des données : Direction de l'environnement Ancien indicateur 1.1 - "Nombre de manifestations organisées ou cofinancées" supprimé Rajout de 2 nouveaux indicateurs 1.1 et 1.2 relatifs aux supports de communication								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Les actions mises en œuvre en 2022 sont détaillées ci-après.

Evènementiels

A l'occasion de la journée mondiale de l'eau, de la journée mondiale de l'environnement et de la semaine du développement durable, la DIREN a participé au financement de trois opérations de sensibilisation des scolaires et du grand public organisées par l'association « Brigade verte », sur le format d'une semaine de sensibilisation en collège, et de projections gratuites de film sur écran géant au Parc Paofai. Par ailleurs, à l'échelle des quartiers ou de certaines îles, et par le biais des subventions octroyées par la DIREN, l'organisation d'opérations de sensibilisation ou de ramassage de déchets par les associations permet de participer à l'atteinte de cet objectif d'éducation à l'environnement.

Un séminaire d'une semaine, financé au 973.01, a également été organisé en novembre 2022 pour la révision du plan d'actions des espèces marines emblématiques et a réuni une cinquantaine de membres du réseau local d'échouage. Ce séminaire a été clôturé par une journée de sensibilisation avec ateliers et concert organisée pour fêter les 20 ans du sanctuaire marin.

Une journée de rencontre et d'échanges avec les associations environnementales, le ministère et les agents de la Direction de l'environnement a également été organisée au mois de décembre 2022, avec la participation d'une soixantaine de personnes, représentant une vingtaine d'associations.

Communication, Information, Sensibilisation

La DIREN dispose d'un site internet et d'une page Facebook, cette dernière étant suivie par un nombre toujours croissant d'abonnés (8571 en 2022 contre 7941 en 2021). En parallèle, un compte Instagram et deux pages Facebook dédiées au milieu marin et au réseau local d'échouage permettent de consolider notre présence sur les réseaux sociaux.

Sur la thématique de la biodiversité terrestre, en plus des nombreuses actions déjà listées au 973.01, une campagne de communication radio et audiovisuelle sur les espèces envahissantes et sur la certification des entreprises, la médiatisation du dossier Unesco Marquises, ainsi que la mise en place de panneaux d'information sur certaines espèces protégées, des rééditions de supports de sensibilisation ont été réalisées. Une publication scientifique sur le programme Partulas a également été présentée à un symposium international sur la conservation des mollusques.

Par ailleurs, trois campagnes récurrentes ont été rediffusées, sur la protection des tortues, la protection des mammifères marins et les bons gestes autour des rivières en saison des pluies.

Enfin, une analyse de l'efficacité de la campagne de sensibilisation sur les rivières a été lancée, pour des résultats au 1^{er} trimestre 2023.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

13.4.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
913/973 03 - CONNAISSANCE ET EDUCATION	12 260 786	0	12 260 786
<i>Partager les savoirs liés à l'environnement et le respect de la Nature</i>			
<i>Communication récurrente sur les espèces exotiques envahissantes</i>	3 062 000		3 062 000
<i>Communication récurrente sur les espèces marines emblématiques</i>	4 979 279		4 979 279
<i>Communication sur les bonnes pratiques à adopter en saison des pluies (rivières)</i>	4 219 507		4 219 507
<i>Lancement d'une campagne de communication sur les déchets (déchets dangereux, incivisme, compostage, gaspillage...)</i>	0		0

13.4.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

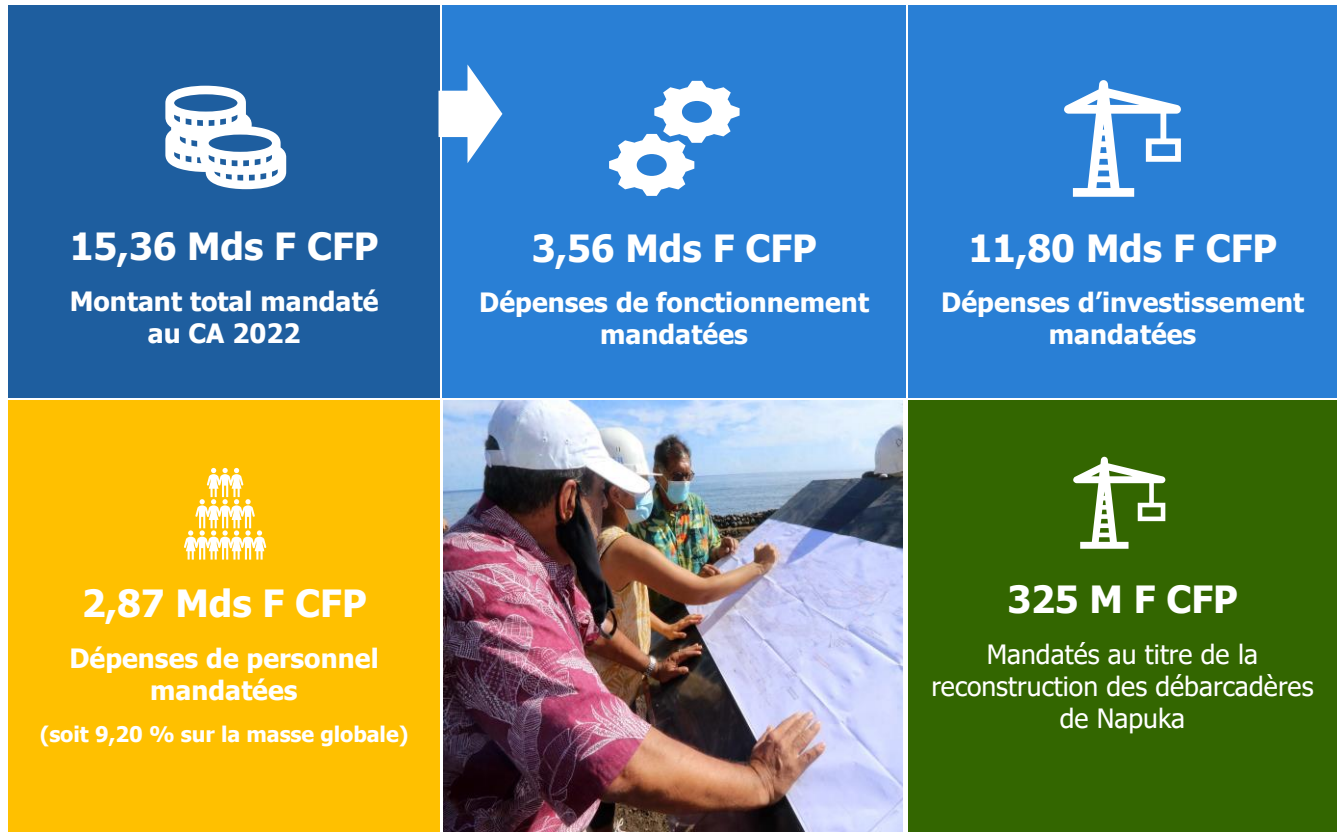
13.4.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

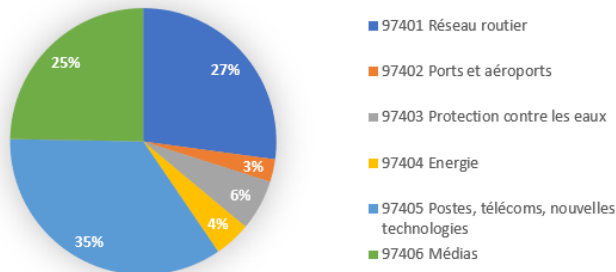
13.4.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

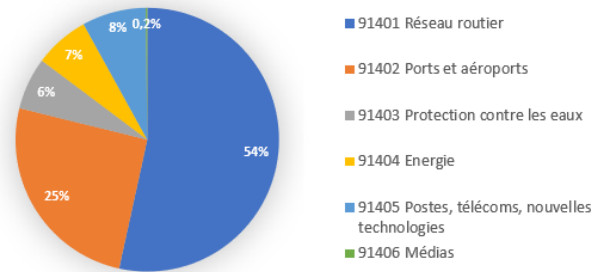
14. MISSION 914/974 : RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS



Répartition des dépenses de fonctionnement par programme



Répartition des dépenses d'investissement par programme



14.1 Revue de la politique générale de la mission

✚ Au titre de TNTV :

La mission première de TNTV est de proposer aux polynésiens des programmes à l'image de la Polynésie d'aujourd'hui. Leader sur son marché depuis 4 ans, elle propose des émissions innovantes et centrées sur la mise en valeur de la culture, et plus généralement sur la vie polynésienne sous toutes ses formes. Pour ce faire, TNTV s'est engagée dans un partenariat auprès des producteurs locaux et concentre ses moyens internes, humains et matériels, à la production d'émissions appréciées des téléspectateurs. TNTV propose une offre de programmes diversifiée composée de contenus informatifs, culturels, éducatifs, de divertissement de qualité, attractifs et accessibles à tous.

✚ Au titre des infrastructures aéroportuaires :

Chaque année, le gouvernement poursuit ses efforts dans le domaine des infrastructures aéroportuaires. Les actions menées dans le cadre des équipements structurants concourent au maintien, à l'amélioration, à la réhabilitation et à la réalisation des infrastructures publiques.

On notera que les infrastructures aéroportuaires de la Polynésie française pour la plupart près de 50 ans d'existence, et qu'au regard de la croissance importante du trafic aérien, les contraintes d'exploitation sont de plus en plus contraignantes.

Pour y faire face, le Pays a lancé depuis 2011 un programme ambitieux de rénovation des installations aéroportuaires (réaliser les mises aux normes des aéroports pour développer et maintenir une desserte intérieure régulière, et reconstruire ou rénover les aérogares).

De plus, pour répondre aux besoins en développement aérien international, le Pays a doit mettre aux normes internationales les aéroports de Nuku Hiva, de Rangiroa et de Bora Bora, transférés par l'Etat. A ce titre, pour 2022, la direction de l'aviation civile (DAC) a consacré un budget de 6 millions F CFP pour mener des études de maîtrise d'œuvre pour lesdits aéroports.

✚ Au titre de l'équipement :

Dans le domaine des infrastructures routières, le gouvernement a poursuivi ses efforts pour maintenir et améliorer la capacité du réseau routier afin d'assurer la fluidité des déplacements, mettre en état les chaussées et homogénéiser les aménagements, assurer la sécurité, en particulier les entrées d'agglomérations afin de marquer la transition entre un espace de rase campagne et un espace urbain, moderniser le réseau routier, et améliorer l'efficacité du transport collectif par l'optimisation du réseau viaire territorial.

Dans le domaine du désenclavement des archipels, la réhabilitation ou la création des infrastructures portuaires et la mise aux normes des aéroports ont été poursuivies.

Dans le domaine de défense contre les eaux, le programme pluriannuel de sécurisation des cours d'eau a été maintenu afin de limiter les risques dus aux calamités naturelles.

✚ Au titre de l'économie numérique :

Les éléments de politique générale ont été définis dans le détail dans le programme 960 05 - Administration générale au titre de la modernisation de l'administration. Ces mêmes éléments ont néanmoins fait l'objet du résumé ci-dessous.

Depuis 1984, la Polynésie française a vu son statut évoluer progressivement vers un renforcement de son autonomie, concourant à un élargissement de ses compétences.

Ainsi, conformément à l'article 13 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, « *les autorités de la Polynésie française sont compétentes dans toutes les matières qui ne sont pas dévolues à l'État par l'article 14 et celles qui ne sont pas dévolues aux communes en vertu des lois et règlements applicables en Polynésie française* ».

Au 31 décembre 2021, l'Administration de la Polynésie française compte 51 services administratifs et 13 établissements publics, comptabilisant, respectivement, 5 125 et 2 895 agents, fonctionnaires ou non titulaires.

Exercées afin de satisfaire un besoin d'intérêt général, les missions de service public participent, notamment, à la construction, en constante évolution, du développement économique de la cité, pour un vivre ensemble solidaire et équitable.

Or, afin de recréer et maintenir le lien avec les citoyens et servir efficacement, l'Administration doit répondre aux exigences du e-fenua et donc de la digitalisation, dans le respect des principes fondateurs régissant tout

service public : continuité, égalité et mutabilité. En effet, la digitalisation ayant transformé la façon de vivre et de travailler, les pouvoirs publics et son Administration doivent revoir la façon d'interagir avec les citoyens et les entreprises.

Aussi, la mise en œuvre de la stratégie en matière de modernisation de l'administration et du numérique fait sienne les trois orientations générales suivantes :

- Orientation citoyenne : offrir un service public bienveillant, physique ou digital ;
- Orientation économique : accompagner la croissance économique ;
- Orientation politique : garantir la performance de la gouvernance institutionnelle.

Pour répondre aux orientations générales, trois objectifs stratégiques ont été définis :

1. Développer une organisation optimale et de qualité du service public ;
2. Disposer d'une ressource humaine compétente ;
3. Mettre en place un environnement numérique performant et sécurisé.

✚ Au titre de l'énergie :

La Polynésie française connaît des problématiques énergétiques complexes de par son insularité et l'étendue de son territoire. Sa très grande dépendance aux énergies fossiles importées l'oblige inéluctablement à s'orienter vers une politique de transition énergétique couvrant divers secteurs, notamment ceux des transports terrestres et de la production d'électricité.

Un objectif ambitieux a été fixé pour atteindre 75% d'énergies renouvelables dans la production électrique à l'horizon 2030. Ainsi, le gouvernement a poursuivi son programme visant à changer de modèle énergétique, changer les comportements et changer le modèle économique de l'énergie. Celui-ci est marqué, par exemple, par les actions suivantes :

- Gestion de la maîtrise d'ouvrage du plus grand système de climatisation par eau froide océanique (SWAC) au monde dont la mise en service a eu lieu en juillet 2022 ;
- L'adoption des différents textes (loi du pays, délibération, arrêtés) composant la réglementation énergétique des bâtiments en Polynésie française (REBPF) ;
- Désignation des lauréats de l'appel à projets relatif à la réalisation et l'exploitation d'installations photovoltaïques avec stockage sur l'île de Tahiti ;
- Elaboration de la programmation pluriannuelle de l'énergie 2022-2030 ;
- Animation du Plan climat de la Polynésie française (PCPF) 2022-2030 ;
- Externalisation du dispositif de péréquation permettant d'harmoniser les grilles tarifaires et de pallier les déficits d'exploitation des réseaux électriques.

14.2 Programme 914 01/974 01 : réseau routier

14.2.1 Bilan des orientations stratégiques

Le programme important d'extension, d'amélioration et de remise à niveau des infrastructures routières pour la sécurité des usagers de la route de la Polynésie française initié depuis 2013 a été poursuivi sur l'ensemble du territoire.

Un programme de renouvellement et de mise aux normes des dispositifs de retenues a permis une amélioration de la sécurité routière.

Une meilleure connaissance de l'état du patrimoine routier et des ouvrages d'arts sur Tahiti et Moorea a également été initiée dans le cadre de la mise en place d'une base de données rattachée à un système d'information géographique (SIG). Il est envisagé à terme de déployer ces outils au reste des îles.

Sur le point particulier des ouvrages d'art, les diagnostics ont été poursuivis. D'ores et déjà des ouvrages en très mauvais état ont déjà été recensés et une programmation des remises en état ou remplacement sera à mettre en place.

Le retour d'expérience sur les chaussées existantes fait apparaître une durée de vie d'un tapis d'enrobés de 10 ans sur les routes très circulées de Tahiti et de 15 ans sur les autres Îles de la Société. L'objectif de maintien à niveau reflète cette situation. Le retard cumulé les années antérieures fait apparaître un accroissement des chaussées dégradées qui se traduisent par des zones d'insécurité et un mécontentement des usagers. Il s'en suit une augmentation très sensible du coût d'entretien, en personnel et en fournitures qui se ressent sur le budget de fonctionnement.

Pour les autres archipels, de nombreuses routes ne sont pas encore revêtues. Il faudra prioriser les routes d'intérêt économique ou nécessaires à la sécurité des biens et des personnes.

14.2.2 Bilan des réformes

Néant.

14.2.3 Bilan des objectifs de performance

Objectif n° 1 : Maintien à niveau du réseau routier de l'archipel de la Société

Objectif n°1 - Maintien à niveau du réseau routier de l'archipel de la Société								
Renouvellement du réseau routier des îles de la société								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 : Pourcentage de chaussées remis à niveau annuellement par rapport au linéaire total du réseau routier sur Tahiti	%	4,50%	5,60%	10%	10,00%	10,00%	10%	10%
Indicateur 1.2 : Pourcentage de chaussées remis à niveau annuellement par rapport au linéaire total du réseau routier sur Moorea	%	6,50%	4,30%	7%	7,00%	7,00%	4%	7%
Indicateur 1.3 : Pourcentage de chaussées remis à niveau annuellement par rapport au linéaire total du réseau routier sur les îles sous le vent	%	2,62%	2,60%	7%	8,20%	7,00%	6%	7%
Sources des données : Données annuelles sur les travaux effectués & budget - Linéaire cumulé de chaussées en très bon état Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 : Remise à niveau annuelle des chaussées par rapport au linéaire total du réseau routier de Tahiti / 257km (durée de vie 10 ans) Indicateur 1.2 : Remise à niveau annuelle des chaussées par rapport au linéaire total du réseau routier de Moorea / 70km (durée de vie 15 ans) Indicateur 1.3 : Remise à niveau annuelle des chaussées par rapport au linéaire total du réseau routier des ISLV / 306km (durée de vie 15 ans)								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Afin de répondre à cet objectif, des opérations nécessaires à l'amélioration du réseau routier pour un montant en investissement de 4,7 milliards F CFP (report des crédits 2021 compris) ont été réalisées. Ces travaux ont pour but de réduire le nombre de chaussées en mauvais état et d'améliorer la sécurité des usagers de la route.

En section de fonctionnement, un budget de 706 millions F CFP a été dépensé pour l'entretien des équipements du Pays en matière de réseau routier et de voirie.

La mise en place de marchés à bons de commande sur Tahiti, Moorea et les îles-sous-le-vent a permis aux subdivisions d'être plus réactives sur le lancement des opérations de reprofilage, ce qui a conduit à augmenter sensiblement le linéaire de chaussées rénovées en 2022 comparativement à 2021.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Un gros effort a été fait en 2022 pour maintenir à niveau l'état des chaussées dans l'archipel de la Société. Il faudra continuer sur cette lancée et rester sur les mêmes taux de renouvellement annuel pour 2023. La base de données sur l'état des chaussées de Tahiti et Moorea permettra de planifier ce renouvellement de manière plus fine.

Objectif n° 2 : Améliorer le réseau routier des Marquises

Objectif n°2 - Améliorer le réseau routier territorial des Marquises								
Améliorer le réseau routier territorial des îles Marquises								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 : Pourcentage de chaussées bétonnées aux Marquises par rapport au linéaire total du réseau routier	%	68%	70%	74%	74%	74%	78%	100%
Sources des données : Données annuelles sur les travaux effectués & budget - Linéaire cumulé de chaussées bétonnées Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1 : linéaire de chaussées bétonnées aux Marquises par rapport au linéaire total du réseau routier / 291 km								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Afin de répondre à cet objectif, 96 millions F CFP en investissement ont été dépensés afin d'engager les actions nécessaires à l'amélioration du réseau.

Cet objectif consiste principalement à bétonner des routes d'intérêt général telles que route de ceinture, accès aux ports et aéroports, mais également réhabiliter les routes existantes dont le revêtement est en fin de vie ainsi que de la sécurisation des talus attenants.

Les difficultés d'approvisionnement en agrégats ont compliqué la réalisation des chantiers aux Marquises en 2022. Ce problème a été solutionné par la notification, durant le second semestre 2022, de marchés de fournitures pour l'ensemble des 6 îles.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Les perspectives sont de continuer l'aménagement des sections non-bétonnées et de rénover les sections qui tendent à se dégrader. Les chantiers devraient s'accélérer en 2023, ce qui permettra de rattraper le retard pris en raison des problèmes d'approvisionnement en ciment et en agrégats que l'archipel a connu récemment.

Objectif n° 3 : Amélioration du réseau routier de l'archipel des Australes

Objectif n°3 - Améliorer le réseau routier territorial des Australes								
Améliorer le réseau routier territorial des îles Marquises								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 3.1 : Pourcentage de chaussées bétonnées aux Australes par rapport au linéaire total du réseau routier	%	90,32%	90,32%	97%	90,32%	90,32%	97%	100%
Sources des données : Données annuelles sur les travaux effectués & budget - Linéaire cumulé de chaussées bétonnées Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 3.1 : linéaire de chaussées bétonnées aux Australes par rapport au linéaire total du réseau routier / 62 km								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Afin de répondre à cet objectif, 83 millions F CFP en investissement ont été dépensés afin d'engager les actions nécessaires à l'amélioration du réseau.

Cet objectif consiste principalement à bétonner des routes d'intérêt général telles que route de ceinture, accès aux ports et aéroports, mais également réhabiliter les routes existantes dont le revêtement est en fin de vie ainsi que de la protection des berges attenantes.

Il n'y a pas eu d'évolution notable en ce qui concerne le linéaire de chaussées bétonnées aux Australes en 2022, seuls les chantiers sur Rurutu ont pu avancer. L'explication vient des difficultés de production et de transport des agrégats ainsi que de la présence de la petite fourmi de feu (PFF) sur le site de concassage de Rurutu, qui a conduit à l'impossibilité de transporter les agrégats sur les autres îles de l'archipel.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

L'obtention par l'entreprise Interoute de l'agrément de la Biosécurité sur le transport de matériaux interinsulaires doit permettre de rassurer les maires sur la non-prolifération de la PFF et d'accepter les agrégats en provenance de Rurutu. Dans le même temps, Interoute s'est également installé en début d'année 2023 sur Tubuai afin d'y exploiter un site de concassage. Ces solutions devraient permettre d'activer le démarrage des chantiers dans les autres îles qui est au ralenti depuis la crise sanitaire.

Objectif n° 4 : Modernisation et réfection du réseau routier de l'archipel des Tuamotu-Gambier

Objectif n°4 - Modernisation et réfection du réseau routier territorial des Tuamotu-Gambier								
Modernisation et réfection du réseau routier territorial des îles Tuamotu-Gambier								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 4.1 : Pourcentage de chaussées bétonnées aux Tuamotu-Gambier par rapport au linéaire total du réseau routier	%	75,14%	79,54%	83%	83%	83%	86%	90%
Sources des données : Données annuelles sur les travaux effectués & budget - Linéaire cumulé de chaussées bétonnées Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 4.1 : linéaire de chaussées bétonnées aux Tuamotu-Gambier par rapport au linéaire total du réseau routier / 181 km								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Afin de répondre à cet objectif, 456 millions F CFP en investissement ont été dépensés afin d'engager les actions nécessaires à l'amélioration du réseau.

Cet objectif consiste principalement à bétonner des routes d'intérêt général telles que route de ceinture, accès aux ports et aéroports, mais également réhabiliter les routes existantes dont le revêtement est en fin de vie.

Les chantiers de bétonnage ont repris depuis 2021 dans l'archipel, mixant travaux en régie et travaux avec entreprises, un linéaire total de 6 km a été réalisé et réparti sur 6 îles. En parallèle, un état des lieux global et une cartographie du linéaire de routes relevant de la DEQ ont été réalisés.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

La subdivision a désormais une meilleure connaissance de son réseau et 9 chantiers sont planifiés en 2023 dont 3 par l'entreprise et 6 en régie.

14.2.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
914/974 01 - RESEAU ROUTIER	706 687 879	5 329 319 324	6 036 007 203
Maintien à niveau du réseau routier de l'archipel de la Société	706 687 879	4 693 305 729	5 399 993 608
Améliorer le réseau routier des Marquises		96 127 640	96 127 640
Amélioration du réseau routier de l'archipel des Australes.		83 427 430	83 427 430
Modernisation et réfection du réseau routier de l'archipel des Tuamotu Gambiers.		456 458 525	456 458 525

14.2.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

14.2.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

14.2.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

14.3 Programme 914 02/974 02 : ports et aéroports

14.3.1 Bilan des orientations stratégiques

✚ Au titre de l'aviation civile :

De manière générale, les principales opérations s'inscrivent dans la planification définie par le schéma directeur des déplacements durables interinsulaires, qui court jusqu'en 2025 en retenant trois objectifs stratégiques :

- **Objectif A** : donner au pays les moyens d'assurer pleinement son rôle d'autorité organisatrice des transports interinsulaires avec une coordination accrue entre acteurs institutionnels (Pays-Etat-Communes) et une meilleure régulation des transports ;
- **Objectif B** : Améliorer l'efficacité des transports interinsulaires en matière de réponse aux besoins des usagers, d'efficacité énergétique, d'intermodalité et de préservation de l'environnement en facilitant l'accès de tous à tout le territoire ;
- **Objectif C** : Favoriser le développement économique durable du Pays et de ses archipels à travers des mesures d'accompagnement à la politique des transports interinsulaires.

✚ Au titre de l'équipement :

Depuis 2011, le gouvernement de la Polynésie française a lancé un programme ambitieux de rénovation des installations portuaires et aéroportuaires, qui se trouve dorénavant intégré dans une démarche globale issue de l'adoption par le Conseil des ministres en septembre 2015 du schéma directeur des déplacements durables interinsulaires 2015-2025.

Sur le point particulier des ouvrages maritimes, les diagnostics ont été poursuivis. D'ores et déjà des ouvrages en très mauvais état ont été recensés et une programmation des remises en état ou remplacement a été mise en place.

14.3.2 Bilan des réformes

Néant.

14.3.3 Bilan des objectifs de performance

✚ Au titre de l'aviation civile :

Les indicateurs retenus au titre de l'objectif relèvent d'opérations lourdes à mettre en place et à finaliser. Elles portent sur la rénovation et la construction d'infrastructures aéronautiques (pistes – éclairages – signalétiques), nécessaires à l'exploitation des ouvrages par les compagnies aériennes desservant les destinations.

Objectif n°1 : Amélioration et harmonisation des infrastructures aéroportuaires

Objectif n°1 - Amélioration et harmonisation des infrastructures aéroportuaires								
Favoriser une meilleure rationalisation et optimisation des moyens de transports aériens en accord avec le schéma directeur adopté par le conseil des ministres en 2015								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nbre d'aérodromes adaptés en code 2C	Nb	-	-	2 (Apataki, Maupiti)	0	0	1	1
Indicateur 1.2 - Nbre d'aérodromes adaptés en code 3C	Nb	-	0	4 (Ahe, Aratika, Katiu, Takaroa)	0	0	4	données DEQ
Indicateur 1.3 - [Création de balisage lumineux] Nbre de balisages lumineux réalisés	Nb	-	-	4 (Ahe, Anaa, Manihi, Takaroa)	0	0	4	données DEQ
Indicateur 1.4 - [Création de balisages diurnes] Nbre de balisages diurnes mis aux normes	Nb	-	0	1 (Vahitahi)	-	0	7	7
Indicateur 1.5 - Réfection des couches de roulement des pistes	Nb	-	1	3 (Kaukura, Raiatea, Rangî)	0	0	0	1
Indicateur 1.6 - Rénovation et construction Hélistation à Taiohae - Nuku Hiva	-	Etudes et travaux		Hangar achevé	Hélistation achevée + Etudes et lancement marché travaux hangar maintenance	Marché de travaux en cours de passation en fin d'année	Hangar maintenance achevé	
Sources des données : Base de données de la subdivision des aérodromes territoriaux de la direction de l'équipement et de la direction de l'aviation civile et opérations d'investissement réalisées ou programmées Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - nombre de dossier d'adaptation approuvé par le SEAC/an Indicateur 1.2 - nombre de dossier d'adaptation approuvé par le SEAC/an Indicateur 1.3 - nombre de balisage lumineux créé /an Indicateur 1.4 - nombre de balisages diurnes refaits/an Indicateur 1.5 - nombre de piste refaite/an Indicateur 1.6 - Phase Autres commentaires :								

- *Commentaire et analyse des résultats*

En 2022, la DAC a poursuivi le travail de fond nécessaire à l'avancement des opérations (finaliser les phases d'études, lancer les appels d'offres de travaux...).

Par ailleurs, dans le contexte économique actuel, la mise en œuvre des opérations est fortement impactée par la disponibilité des entreprises, le coût des matériaux nécessaires à leurs réalisations, des problématiques de fret auxquelles s'ajoute un problème d'effectif insuffisant à la DAC pour porter ces programmes.

De plus en plus de marchés de travaux sont rendus infructueux au regard des coûts proposés, qui sont supérieurs aux estimations administratives posées lors de la préparation des appels d'offres, aggravées par une inflation importante du BTP et des plans de charges des prestataires de services ne permettant pas de répondre à la commande portée par la puissance publique selon les calendriers imposés.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Les opérations visées sur ces indicateurs trouvent leurs échéances en 2023, sauf aléas de chantiers. Les objectifs fixés devraient donc être atteints.

Néanmoins, en 2023, il conviendra de revoir les indicateurs pour être ajustés sur des paramètres permettant de rendre compte des avancées annuelles (par exemple différencier les indicateurs par phases de réalisation et/ou avancement des projets : études – préparation et travaux).

Objectif n° 2 : Infrastructures d'accueil des gros porteurs

Les projets dits des « aéroports internationaux » s'inscrivent dans la planification structurante du territoire avec pour ambition d'ouvrir ces derniers à l'international et ce faisant, porter le développement des archipels concernés et équilibrer l'attractivité du Pays.

Objectif n°2 - Infrastructures d'accueil des gros porteurs								
Etudier la faisabilité de création d'aéroports internationaux selon les recommandations du SAGE								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Aéroport international de Rangiroa	-		Conception APS	Conception APD	MOE en cours	AO MOE finalisé	Etudes et conception	Travaux
Indicateur 2.2 - Aéroport international de Nuku Hiva	-		Conception APS	Conception APD	MOE en cours	AO MOE finalisé	Etudes et conception	Travaux
Indicateur 2.3 - Aéroport international de Bora Bora pour Jets privés	-		Faisabilité et Esquisse	Conception APS	MOE en cours	AO MOE finalisé	Etudes et conception	Travaux
Sources des données : Base de données de la direction de l'aviation civile et opérations d'investissement réalisées ou programmées Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1 - Phase d'études Indicateur 2.2 - Phase d'études Indicateur 2.3 - Phase d'études Autres commentaires :								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Les calendriers prévisionnels sont, à ce jour, respectés. Les études préliminaires et de conception ont permis de dimensionner les appels d'offres des maîtrises d'œuvre, qui ont été menées fin 2022. Les prestataires ont pu être retenus et les marchés seront passés début 2023. Les entreprises désignées vont accompagner la DAC dans la conduite concrète des opérations.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

A ce stade d'avancement des projets, tous les enjeux se portent sur les moyens RH qui seront mis à disposition pour accompagner la réalisation de ces projets au sein de la DAC, qui reste malheureusement sous-dimensionnée en conduites de projets au regard des volumes d'opérations et des moyens financiers mis à sa disposition.

- ✚ Au titre de l'équipement :

Les objectifs fixés consistent à mettre en adéquation les infrastructures avec le niveau de service qu'elles doivent rendre.

Le premier objectif recherché consiste à disposer d'un état des lieux des différentes infrastructures permettant de programmer des opérations lourdes de réfection ou de remise à niveau.

Depuis 2020, une cellule spécialement dédiée à cet objectif a été mise en place au sein de la subdivision des phares et balises. La cellule reçoit l'appui technique de la subdivision études et travaux maritimes. Elle intervient pour les infrastructures maritimes et elle intervient pour les ESM (balisage maritime). La cellule comprend un chef de cellule et un adjoint. Un matériel dédié a été acquis (drone sous-marin). La cellule a une capacité d'intervention propre (inspection en régie) pour pouvoir intervenir sur les atolls isolés. En parallèle, une série de diagnostics a été externalisée à des prestataires privés.

Objectif n° 1 : Diagnostiquer les infrastructures portuaires

Objectif n°1 - Diagnostiquer les infrastructures portuaires								
Recensement et lancement des études de mise aux normes des ouvrages maritimes recevant les lignes commerciales								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 : Nombre d'inspection des infrastructures portuaires réalisés	Nb	12	15	15	15	15	15	15
<u>Sources des données :</u> Base de donnée de l'arrondissement maritime de la direction de l'équipement (266 ouvrages maritimes recensés)								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Afin de répondre à cet objectif, une action relative aux recensements, visites techniques et études des installations a été réalisée pour un montant en investissement de 15 millions F CFP.

En 2022, les principaux ouvrages diagnostiqués concernent les îles de Rapa, Ua Pou, Raiatea, Tahiti, Nuku Hiva, Raroia, Takaroa, Makemo, Marutea Nord, Maiao, Faaite, Toau et Haraiki.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Pour 2023, le planning prévisionnel d'intervention et de diagnostic concernera les îles suivantes : Hiva Oa, Fatu Hiva, Taha'a, Tahiti, Hikueru, Tureia, Arutua, Manihi, Tematangi, Makatea, Apataki, Raraka, Aratika, Tahanea et Motu Tunga.

Objectif n° 2 : Réhabiliter ou maintenir à niveau les infrastructures portuaires

Objectif n°2 - Réhabiliter et maintenir à niveau les infrastructures portuaires								
Travaux de réhabilitation ou de reconstruction des ouvrages maritimes qui ne sont pas aux normes								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre d'ouvrages maritimes réhabilités ou reconstruits	Nb	6	8	6	6	6	6	6
<u>Sources des données :</u> Base de donnée de l'arrondissement maritime de la direction de l'équipement (266 ouvrages maritimes recensés)								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Cet objectif, basé sur les diagnostics réalisés les années précédentes, consiste à réhabiliter ou à maintenir à niveau les infrastructures. Afin d'y répondre, des travaux sur les installations portuaires ont été réalisés pour un montant en investissement de 2,7 milliards F CFP (reports de crédits 2021 compris).

Un budget de fonctionnement de 61 millions F CFP a été nécessaire pour l'entretien des équipements portuaires.

En 2022, 6 ouvrages ont été réhabilités ou reconstruits dont 2 aux Marquises, 1 aux Australes et 3 aux Tuamotu-Gambier

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Le programme prévisionnel de diagnostics et de travaux doit permettre la vérification de l'ensemble des ouvrages relevant de la DEQ à l'horizon 2025. Il est estimé qu'à partir de cette date, un gros effort aura été fait pour remettre à niveau les ouvrages portuaires et maritimes.

14.3.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
914/974 02 - PORTS ET AEROPORTS	61 542 890	1 822 123 370	1 883 666 260
Balissage lumineux			0
Maintien à niveau des infrastructures - balisages diurnes (Vaitahi)			0
Construction de hangars aéronautiques (Nuku Hiva et Moorea) - plan de relance 2022			0
Réalisation d'études de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un aéroport international à Rangiroa			0
Réalisation d'études de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un aéroport international à Nuku Hiva			0
Réalisation d'une étude de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Aéroport international à Bora Bora pour Jets privés			0
Diagnostiquer les infrastructures portuaires		19 996 194	19 996 194
Réhabiliter ou maintenir à niveau les infrastructures portuaires	61 542 890	1 802 127 176	1 863 670 066

14.3.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

14.3.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

14.3.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Le principal opérateur participant à l'exécution de ce programme est la direction de l'équipement, ce service porte les indicateurs 1.1 à 1.3 pour un total global (études + travaux) de 1 200 000 000 F CFP, répartis sur 9 opérations.

L'année 2022 a globalement servi à finaliser les études relatives à la mise aux normes 3 C d'Aratika ; aux balisages lumineux à Arutua, Manihi et Tikehau ainsi qu'à poursuivre les opérations de travaux entamées (balisage lumineux de Anaa ; mise aux normes 3 C de Ahe).

A noter que le pilotage de la mission par deux entités distinctes via des financements différents (3IF ou budget général) ne permet pas une efficacité performante sur le périmètre. La DAC peine à obtenir la visibilité nécessaire sur tous les volets utiles au pilotage des opérations portées par la Direction de l'équipement (arbitrage stratégique et budgétaire – suivi financement – avancement comptable et opérationnel des conduites d'opérations).

14.4 Programme 914 03/974 03 : protection contre les eaux

14.4.1 Bilan des orientations stratégiques

Il s'agit de poursuivre le programme de sécurisation à proximité de cours d'eaux par le recalibrage des rivières, la protection des berges avec des enrochements et des murs bétonnées et à la création d'un canal bétonné.

Ainsi le programme engagé sur les 30 rivières classées prioritaires pour sécuriser les voies de dessertes, des zones économiques, des équipements publics et l'habitat dense sera maintenu.

14.4.2 Bilan des réformes

Néant.

14.4.3 Bilan des objectifs de performance

Une fois les diagnostics établis, les travaux de calibrage pourront être réalisés pour chaque rivière identifiée lorsque les études seront achevées.

Objectif n°1 : Calibrage des rivières

Objectif n°1 - Calibrage des rivières								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 : Nombre études avancées au stade DCE (par année)	Nb	3	1	1	1	1	1	1
Indicateur 2.2 : Nombre de travaux achevés (cumul)	Nb	21	21	22	23	23	24	23
Sources des données : Diagnostic établi sur les 30 rivières prioritaires								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Des travaux de calibrage des rivières et de protection du littoral pour sécuriser les biens et les personnes ont été dépensés pour un montant en investissement de 754 millions CFP.

Sur le budget de fonctionnement de 232 millions F CFP sollicité, 218 millions FCFP ont permis la réalisation des dépenses relatives à la protection des berges des rivières et du littoral.

Pour la DEQ, il s'agit essentiellement de procéder à des travaux d'entretien des cours d'eau (curages, nettoyages de lit des rivières ou des réparations de berges).

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Il s'agira de continuer pour chaque rivière identifiée :

- Les études techniques visant à réduire l'intensité des inondations, augmenter la capacité hydraulique du cours d'eau et sécuriser les berges ;
- Les études d'impact sur l'environnement des travaux envisagés ;
- Les travaux d'aménagement et de sécurisation.

14.4.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
914/914 03 - PROTECTION CONTRE LES EAUX	218 641 523	754 261 030	972 902 553
<i>Calibrage des rivières</i>	218 641 523	754 261 030	972 902 553

14.4.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

14.4.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

14.4.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

14.5 Programme 914 04/974 04 : énergie

14.5.1 Bilan des orientations stratégiques

Le projet de performance du programme vise trois objectifs principaux déclinés ci-après :

- Changer de modèle énergétique ;
- Changer nos comportements ;
- Changer de modèle économique.

14.5.2 Bilan des réformes

Des avancées réglementaires dans le secteur de l'énergie ont eu lieu au cours de l'année 2022 avec l'adoption de nombreux textes.

Concernant l'appel à projet relatif à la réalisation et l'exploitation d'installations photovoltaïques avec stockage sur l'île de Tahiti (tranche 1), des textes relatifs aux lauréats ont été publiés. Il s'agit de :

- L'arrêté n° 1686 MSP du 28 février 2022 portant désignation des lauréats de l'appel à projets concernant la réalisation et l'exploitation d'installations photovoltaïques avec stockage sur l'île de Tahiti (tranche 1) ;

- Les arrêtés n° 2036, 2037, 2038 et 2039 MSP du 11 mars 2022 portant autorisation préalable d'exploiter des unités de production d'énergie photovoltaïque couplées à un système de stockage.

En ce qui concerne le dispositif de solidarité dans le domaine de l'électricité, les textes nécessaires à son encadrement ont été adoptés en 2021. Néanmoins, en 2022 des textes modificatifs ont dû être adoptés afin de tenir compte des changements de gestionnaire pour certains réseaux et de l'intégration de nouveaux réseaux électriques. Enfin, comme prévu dans les textes d'encadrement du dispositif de solidarité, le prix de référence a été révisé pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2023. Aussi, les textes suivants ont été adoptés en 2022 :

- L'arrêté n° 386 CM du 17 mars 2022 portant approbation des conventions relatives à l'adhésion du gestionnaire des réseaux publics de distribution d'électricité de Huahine, Tahaa, Taputapuatea et Tumaraa au dispositif de solidarité dans le domaine de l'électricité et octroyant le bénéfice du régime fiscal privilégié au titre du deuxième alinéa de l'article 2 de la délibération n° 90-121 AT du 13 décembre 1990 ;
- L'arrêté n° 1976 CM du 29 septembre 2022 portant approbation de la convention relative à l'adhésion du gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité de Rurutu au dispositif de solidarité dans le domaine de l'électricité et octroyant le bénéfice du régime fiscal privilégié au titre du deuxième alinéa de l'article 2 de la délibération n° 90-121 AT du 13 décembre 1990 ;
- L'arrêté n° 1977 CM du 29 septembre 2022 portant approbation de la convention relative à l'adhésion du gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité de Rangiroa au dispositif de solidarité dans le domaine de l'électricité et octroyant le bénéfice du régime fiscal privilégié au titre du deuxième alinéa de l'article 2 de la délibération n° 90-121 AT du 13 décembre 1990 ;
- L'arrêté n° 2181 CM du 25 octobre 2022 portant approbation de la convention relative à l'adhésion du gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité de Moorea au dispositif de solidarité dans le domaine de l'électricité et octroyant le bénéfice du régime fiscal privilégié au titre du deuxième alinéa de l'article 2 de la délibération n° 90-121 AT du 13 décembre 1990 ;
- L'arrêté n° 2253 CM du 28 octobre 2022 portant détermination du prix de référence du dispositif de solidarité dans le domaine de l'électricité au titre de l'année 2023 ;
- L'arrêté n° 2904 CM du 29 décembre 2022 portant modification de l'arrêté n° 1440 CM du 30 juillet 2021 portant détermination des montants de compensation de péréquation des réseaux publics de distribution d'électricité ;
- L'arrêté n° 2908 CM du 29 décembre 2022 portant approbation de l'avenant n° 1 portant modification de la convention n° 91 MEF du 7 janvier 2022 relative à l'adhésion du gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité de Fakarava, Niau et Kauehi au dispositif de solidarité dans le domaine de l'électricité et octroyant le bénéfice du régime fiscal privilégié au titre du deuxième alinéa de l'article 2 de la délibération n° 90-121 AT du 13 décembre 1990 ;
- L'arrêté n° 2909 CM du 29 décembre 2022 portant approbation de l'avenant n° 1 portant modification de la convention n° 77 MEF du 7 janvier 2022 relative à l'adhésion du gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité de Katiu, Raroia et Taenga au dispositif de solidarité dans le domaine de l'électricité et octroyant le bénéfice du régime fiscal privilégié au titre du deuxième alinéa de l'article 2 de la délibération n° 90-121 AT du 13 décembre 1990.

S'agissant de l'hydroélectricité, la loi du pays n° 2021-48 LP/APF du 9 décembre 2021 relative aux procédures d'instruction des demandes de concessions et d'autorisations hydroélectriques a été promulguée le 24 janvier 2022.

S'agissant de la réglementation énergétique des bâtiments, les textes suivants ont été adoptés :

- La loi du pays n° 2021-49 LP/APF du 9 décembre 2021 portant création de la réglementation énergétique des bâtiments et modifiant le livre II du code de l'aménagement de la Polynésie française. Cette loi du pays a été promulguée le 24 janvier 2022 ;
- La délibération n° 2022-46 APF du 26 avril 2022 complétant les titres 2 à 6 du livre II de la première partie du code de l'aménagement de la Polynésie française, relatif à la réglementation énergétique des bâtiments ;
- L'arrêté n° 2907 CM du 29 décembre 2022 portant dispositions d'application du livre II du code de l'aménagement de Polynésie française relatif à la réglementation énergétique des bâtiments ;
- L'arrêté n° 2028 CM du 30 septembre 2022 relatif aux compétences et à la procédure d'agrément des organismes en charge de contrôler l'application de la réglementation énergétique des bâtiments du livre II du code de l'aménagement de la Polynésie française.

Enfin, dans le cadre de la gestion du service public de l'électricité sur l'atoll de Makemo, et suite aux travaux initiés par le SDE pour lancer une procédure de délégation du service public après 4 ans de remise en état des ouvrages de production et de distribution de l'électricité, le Conseil des ministres a adopté l'arrêté n° 2321 CM du 10 novembre 2022 portant approbation du principe de délégation du service public de l'électricité sur l'atoll de Makemo.

Tout comme l'année précédente, la compétence juridique établie au sein du SDE a également permis d'uniformiser et de sécuriser la passation de marchés afin de garantir le respect des principes issus du code polynésien de la commande publique.

14.5.3 Bilan des objectifs de performance

Objectif n° 1 : Changer de modèle énergétique

Ces actions s'inscrivent également dans le cadre de(s) objectif(s) de développement durable de l'ONU (ODD – SDG) suivants :

- 7.2 : d'ici à 2030 accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial ;
- 7.b : d'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits Etats insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent.

Objectif n°1 - Changer de modèle énergétique								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé*	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Part d'énergie renouvelable dans la production d'électricité à partir de données des producteurs d'énergie électrique à Tahiti	%	37%	35%	38%	38%	45%	38%	42%
Indicateur 1.2 – Part d'énergie renouvelable dans la production d'électricité dans les îles autres que Tahiti	%	3,7%	4,0%	4,0%	4,0%	5%*	5,5%	6,0%
Indicateur 1.3 – Dépendance énergétique de la Polynésie française	%	93,80%	93,90%	92,60%	93,65%	93,65%*	93,65%	93,60%
<p>Sources des données : * : Estimation dans l'attente de la transmission des RAD des délégataires (mi 2023) et la publication de l'OPE (fin 2023)</p> <p>Données des distributeurs et données consolidées et estimées par le SDE</p> <p>Mode de calcul des indicateurs :</p> <p>Indicateurs 1.1 et 1.2 : reporting (fichier 10 min + RAD)</p> <p>Indicateur 1.3 : Dépendance énergétique = Rapport en tonnes équivalent pétrole des : Importations d'énergies / (Importations d'énergies + Ressources locales)</p> <p>Autres commentaires :</p> <p>Importations d'énergie = essence d'aviation, essence, carburéacteur, pétrole lampant, fioul, gazole, GNL, propane, butane</p> <p>Ressources locales = éolien, hydrolien, hydroélectricité, photovoltaïque, eau chaude solaire, SWAC</p>								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Le premier objectif poursuivi vise à changer le modèle énergétique en substituant progressivement l'utilisation d'énergies fossiles par des énergies renouvelables dans toutes nos activités (production électrique, transport, urbanisme).

Dans cette optique, la Polynésie française assure la maîtrise d'ouvrage du plus grand système de climatisation par eau froide océanique (SWAC) au monde. Après le démarrage des travaux en octobre 2019, la fermeture des frontières et les mesures de confinement dues au Covid-19 ont engendré des retards. L'entrée en fonctionnement initialement prévue pour le premier trimestre 2021 a ainsi été décalée aux mois de septembre/octobre 2021. De plus, suite aux difficultés rencontrées sur le réseau secondaire du SWAC, la mise en service a finalement eu lieu en juillet 2022. A terme, l'ouvrage devrait permettre une réduction de la consommation d'électricité d'environ 2 % à l'échelle de toute l'île de Tahiti.

Dans le cadre du programme Hydromax mené par Marama Nui, un projet d'aménagement dans la moyenne vallée de Papenoo est en cours. Il a pour but d'augmenter la production hydroélectrique d'environ 4,5 GWh chaque année. Cet ouvrage représente un investissement d'environ 1,6 milliard F CFP. L'instruction administrative du dossier pour l'autorisation de modification de la concession de forces hydrauliques s'est poursuivie en 2022 et devrait s'achever en 2023.

La mise en service du générateur virtuel « Putu Uira » fin 2022 d'une puissance de 15 MW et d'une capacité de 9,9 MWh, permet d'assurer la stabilité en fréquence et tension du réseau. Il permettra également de diminuer le nombre de groupes en fonctionnement à la centrale Emile MARTIN et ainsi économiser 4 000 heures de fonctionnement, soit la durée moyenne d'utilisation d'un groupe électrogène sur une année.

La part d'ENR dans le mix de Tahiti a connu une augmentation de dix points par rapport à 2021, passant de 35 % à 45 %, quasi exclusivement du fait d'une très bonne production hydroélectrique liée aux conditions météorologiques très favorables en 2022.

Les travaux initiés en 2021, visant à développer des projets de production photovoltaïque avec stockage, ont été poursuivis en 2022. Ainsi, les lauréats de l'appel à projets relatif à la réalisation et l'exploitation d'installations photovoltaïques avec stockage sur l'île de Tahiti (tranche 1) lancé en 2021 ont été désignés et leurs projets autorisés (voir textes cités au 14.5.3). Ces projets totalisent une puissance de 30 MWc soit autant que l'ensemble des générateurs installés ces 10 dernières années sur Tahiti. Ce programme ambitieux permettra un gain d'environ 7 points sur le taux de production renouvelable de l'île de Tahiti, soit la plus forte action depuis le développement des derniers ouvrages hydroélectriques il y a près de deux décennies.

Compte-tenu de la durée de mise en œuvre de ces projets structurants (optimisation hydroélectrique, réalisation de fermes solaires, aménagement des équipements de production thermique) aucun impact substantiel n'est attendu sur les indicateurs avant l'année 2024.

L'Observatoire polynésien de l'énergie, chargé de collecter, d'analyser et de communiquer les données liées à l'énergie en Polynésie française a publié son bilan énergétique pour l'année 2020. Cet ouvrage permet de replacer les données chiffrées dans le contexte géographique et économique de la Polynésie française et de mettre en lumière les différents modes de production et de consommation de l'énergie sur le territoire. Ce bilan constitue un document de référence pour les différents acteurs du secteur de l'énergie et pour le développement de nouveaux projets y afférent. Du fait du concours d'accès à la fonction publique, le bilan de l'année 2021 sera publié début 2023.

Les travaux relatifs à l'autorisation de programme de l'équipement des bâtiments du Pays dont le service du patrimoine archivistique et audiovisuel (SPAA) est bénéficiaire ont été engagés et la pose des panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment réalisée. Mise en service au mois de novembre 2021, l'installation a été réceptionnée en mars 2022. Suite à des problèmes techniques sur des composants pour lesquels une pénurie mondiale est constatée, des équipements provisoires ont été mis en œuvre. Dans l'attente du remplacement du matériel par des composants neufs, la garantie de parfait achèvement a été prolongée jusqu'à fin novembre 2023.

Par ailleurs, le service des énergies ayant porté la rédaction et l'adoption de la réglementation énergétique des bâtiments, il a maintenant à sa charge la mise en place de sa communication auprès des professionnels. A cet égard, des marchés liés à la rédaction de supports techniques et à des prestations de graphismes et de développement web ont été passés en 2022. Le montant des prestations liquidées sur cette même année s'élève à 5,8 millions (sur un total de 14,3 millions).

La part des énergies renouvelables dans la production d'électricité dans les îles autres que Tahiti sera confirmée après publication par l'observatoire polynésien de l'énergie de son bilan 2022. Leur développement pourrait être impacté par les renouvellements de concession favorisés par l'entrée en vigueur du dispositif de solidarité.

L'indicateur relatif à la dépendance énergétique de la Polynésie française doit pouvoir illustrer le changement de modèle énergétique qui est visé par la Polynésie française. En effet, il permet de mesurer la part des quantités d'énergies importées (à 100 % carbonées) dans la satisfaction des besoins énergétiques du Pays. Cet indicateur est global puisque le secteur de l'énergie ne pèse que pour 38 % quand celui des transports (routier, maritime et aérien domestique) représente 50 %. En 2022, la dépendance énergétique de la Polynésie française a peu évolué par rapport aux années précédentes et se situe aux alentours de 93,7 %.

Afin de répondre aux objectifs définis supra, sont notamment mises en œuvre les actions suivantes :

- Action n°1 relative au SWAC du CHPF pour un montant global en investissement de 3,7 milliards F CFP, dont 213 millions F CFP liquidés en 2022 ;
- Action n°2 relative aux investissements TEP, pour un montant liquidé de 435 millions F CFP pour 2022 ;
- Action n°3 relative à l'équipement en panneaux solaires photovoltaïques des bâtiments du Pays pour un investissement réalisé de 3,5 millions en 2022, soit un total de 16,9 millions F CFP.
- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

Objectif n° 2 : Changer nos comportements

Ces actions s'inscrivent également dans le cadre de(s) objectif(s) de développement durable de l'ONU (ODD – SDG) suivants :

- 7.1 : d'ici à 2030 multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- 7.a : d'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité

énergétique et les nouvelles technologies relatives aux combustibles fossiles propres, et promouvoir l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies relatives à l'énergie propre.

Objectif n°2 - Changer nos comportements								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé*	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Consommation d'électricité en Polynésie française à partir de données des distributeurs d'énergie électrique (concessions EDT)	GWh	585	585	610	600	585	600	600
Indicateur 2.2 – Consommation moyenne par foyer pour Tahiti Nord (en kWh/abonnés BT.an)	kWh	3 228	3 136	3 030	3 105	3 105	3 074	3 043
Indicateur 2.3 – Consommation moyenne par abonnés industriels pour Tahiti Nord (en kWh/abonnés MT.an)	kWh	355 661	356 053	368 783	368 783	368 783	365 095	361 444
Sources des données :		* : Estimation dans l'attente de la transmission des RAD des délégataires (mi 2023) et la publication de l'OPE (fin 2023)						
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 2.1 : OPE et données des distributeurs								
Indicateur 2.2 et 2.3 : données des distributeurs								
Autres commentaires :		Aucun calcul nécessaire, simple reporting						

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Le second objectif consiste à changer nos comportements afin de tendre vers une réduction de notre consommation énergétique notamment en adoptant des comportements plus responsables et en généralisant l'utilisation d'équipements moins énergivores.

A cet égard, la convention de partenariat avec l'ADEME 2021-2023 a été signée le 17 février 2022 et les actions menées conjointement ont été pérennisées. Il s'agit notamment de mener des campagnes et actions de sensibilisation/formation auprès des jeunes et du grand public mais également dans le milieu professionnel via des formations, ainsi que de promouvoir les audits énergétiques et conseils d'orientation énergétiques auprès des communes.

Des actions plus structurantes telle que la mise en place de la réglementation énergétique des bâtiments en Polynésie française (REBPF) sont également portées par le service. L'année 2022 a ainsi consisté à finaliser la rédaction et assuré le suivi de l'adoption des différents textes constituant le livre II du code de l'aménagement (une délibération et un arrêté) ainsi qu'à rédiger la réglementation sur l'agrément des organismes en charge de vérifier cette réglementation (un arrêté) d'une part. D'autre part, elle a permis d'initier les actions relatives à la communication : mise à jour du site web du service, rédaction de supports d'information, lancement des marchés pour le graphisme et les rédactions techniques, mise en place d'une newsletter, etc.

Sur le plan des indicateurs, après la baisse des consommations des abonnés industriels de 2020, la hausse qui était envisagée pour 2021 s'est finalement fait ressentir en 2022, sans pour autant retrouver ses valeurs d'avant covid. En supposant que la reprise d'activité post covid est désormais établie, la tendance légèrement baissière instaurée par les démarches entreprises dans le domaine des économies des énergies semble confirmée.

Les actions menées auprès du grand public pour inciter à la maîtrise de la demande en énergie, via notamment l'Espace info énergie et les interventions en milieu scolaire, ont permis d'amorcer une tendance légèrement baissière de la consommation d'énergie. L'année 2020, de par les effets du confinement, fait exception puisqu'une partie des besoins professionnels avait été déportés sur les particuliers. Néanmoins, depuis 2021, la consommation électrique des ménages continue de suivre une tendance baissière également.

Ces chiffres pourront être consolidés dès réception des rapports des délégataires pour l'année 2022 attendus à la fin du premier semestre 2023.

Hors développement de grands centres de consommation ou de nouveaux modes de consommation, il est attendu que les gains d'efficacité des usagers domestiques comme professionnels compenseront peu ou prou l'arrivée de nouveaux abonnés.

Afin de répondre aux objectifs définis supra, le volume financier de réalisation pour l'année 2022 lié à la convention ADEME reconduite a été de 34,9 millions de francs CFP. La programmation est déclinée en une douzaine d'actions distinctes, parmi lesquelles :

- Prestations relatives à la compréhension et la promotion de la réglementation énergétique des bâtiments de Polynésie française ;
- Subvention à l'Espace info énergie ;
- Démarrage du plan climat de la Polynésie française 2022/2030 ;
- Poursuite des travaux de l'Observatoire polynésien de l'énergie ;

- Subventions à l'Université de Polynésie française pour le projet Tahiti wave energy challenge - Teahupoo 2024 (prototype houlomoteur) et pour 2 thèses liées à la transition énergétique.

La convention AFD/Pays pour la période 2021-2024, permet notamment le financement du marché public relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le PCPF. Ce marché, d'une durée de 4 ans, a été signé en mai 2022 pour un montant total de 19,6 millions de F CFP. Pour l'exercice 2022, le montant utilisé s'élève à près de 8 millions F CFP.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

Objectif n° 3 : Changer de modèle économique

L'objectif n°3 répond également à l'objectif de développement durable de l'ONU (ODD – SDG) 7.1 qui prévoit de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes à un coût abordable.

Objectif n°3 - Changer de modèle économique de l'énergie								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé*	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 – Prix moyen de l'électricité en Polynésie française	FCFP/ kWh	36,5	36,5	37,0	37,6	39,1	38,9	38,9
Sources des données : *: Estimation dans l'attente de la transmission des RAD des délégataires (mi 2023)								
<i>Données des distributeurs ; en l'absence de données fiables des régies communales, seules les données EDT sont comptabilisées (Tahiti Nord)</i>								
<i>Données fournies hors extension de la péréquation aux régies</i>								

- *Commentaire et analyse des résultats*

L'évolution du modèle économique de l'énergie doit permettre de distinguer l'ensemble des coûts inhérents à chaque filière énergétique (approvisionnement et distribution d'hydrocarbures, production, transport, distribution et commercialisation de l'électricité) afin de définir les mécanismes publics les plus favorables à la transition énergétique.

L'externalisation du dispositif de péréquation, qui permet une meilleure harmonisation des grilles tarifaires mais surtout de pallier les déficits d'exploitation des réseaux électriques, est effective depuis le 1^{er} janvier 2022. Ce dispositif de solidarité dans le domaine de l'électricité, géré directement par le Pays, permet d'étendre le périmètre d'application à l'ensemble des îles ou atolls électrifiés, et non uniquement aux îles sous concession EDT. Ainsi, plus d'une trentaine de nouveaux atolls/îles bénéficie de cette solidarité. Par ailleurs, les renouvellements de concession ont pu et pourront se faire sur la base d'une mise en concurrence tout en conservant le bénéfice de la solidarité territoriale. Plus de détails sur le dispositif de solidarité sont présentés au paragraphe 14.5.6.).

L'objectif de changement de modèle économique de l'énergie s'accompagne d'un meilleur contrôle des concessions du secteur (audits) et d'une plus grande transparence dans la connaissance et la diffusion des données (diffusion via le site internet du SDE).

Le Pays, en tant qu'autorité délégante, est dans l'attente du plan de renouvellement détaillé des moyens de production de l'île de Tahiti. Cette stratégie globale a pour objectif de permettre une vision d'ensemble du secteur pour la décennie à venir, afin de réaliser les meilleurs choix économiques et favoriser la transition énergétique.

Par ailleurs, la forte hausse du prix des hydrocarbures, qui a vu le cours du baril passer de 60 \$ début 2021 à près de 120 \$ mi-2022, renforcée par l'appréciation du dollar américain face aux autres monnaies, a fortement renchéri le coût des approvisionnements en carburants du Pays. Cette augmentation a été en partie absorbée par le FRPH ainsi que par une hausse des tarifs de l'électricité de près de 7 % au 1^{er} octobre.

Enfin, l'exploitation en direct par le SDE du service public de l'électricité sur l'atoll de Makemo, bien qu'importante consommatrice de ressources financières et humaines depuis sa reprise le 29 janvier 2019, ne fait pas l'objet d'un rendu compte détaillé du fait de l'incompatibilité à l'inscrire dans un temps long. L'action immédiate du service s'est principalement portée sur la formation/habilitation des agents, les mesures de sécurité (agents, usagers, biens de distribution et de production), la fiabilisation de la fourniture électrique, la rénovation du réseau, l'acquisition de moyens de production, la mise en place d'une régie et donc la reprise de la facturation. Les engagements comptables se sont élevés 60,6 millions F CFP en 2022, hors frais de personnel (dont 9,2 millions F CFP en investissement). Par ailleurs, une externalisation de la gestion est envisagée sous la forme d'une délégation de service public. Pour cela, un avis d'appel public à la concurrence pour la délégation de service public de l'électricité sur l'atoll de Makemo a été publié le 18 novembre 2022 au JOPF.

Afin de répondre aux objectifs définis supra, ont notamment été mises en œuvre les actions suivantes :

- Action n° 1 : poursuite des audits comptables du secteur électrique pour un budget liquidé de 10,6 millions F CFP ;
- Action n° 2 : souscription aux abonnements Worldscale et Platts pour disposer des données sur le coût et le transport des hydrocarbures (19,1 millions F CFP liquidés en 2022).
- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

14.5.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
914/974 04 - ENERGIE	76 631 248	658 106 383	734 737 631
Réforme du cadre législatif des ouvrages hydroélectriques			0
SWAC du CHPF		213 400 318	213 400 318
Subvention TEP - Renouvellement de la liaison TEP 30 000 Volts et canalisation 90 000 Volts (CDT -2021)		435 500 000	435 500 000
Subvention TEP - Liaison 90.000 volts (CdP 2 - 2018)			0
Energies renouvelables - Bâtiments du Pays (2017-2020)		560 234	560 234
Convention de partenariat ADEME - période 2021-2023			
<i>Environ 20 actions/an telles que :</i>			
Réglementation énergétique des bâtiments,			
Financement Espace Info Energie,	34 896 914		34 896 914
Etudes d'opportunité,			
Observatoire Polynésien de l'Energie,			
Etc.			
Convention de partenariat AFD - période 2021-2023 (Etudes Transition énergétique et PCAE)	7 971 352		7 971 352
Audits comptables des délégations de service public	10 626 977		10 626 977
Etudes et activités contentieuses	4 009 440		4 009 440
Abonnements Platts et Worldscale	19 126 565		19 126 565
Mise aux normes des moyens de distribution électrique de Makemo		4 610 419	4 610 419
Travaux d'extension du réseau de distribution électrique de Makemo		2 466 832	2 466 832
Acquisition de moyen de production d'énergie électrique		1 568 580	1 568 580

Opérations de fonctionnement :

Les 183,5 millions F CFP alloués au service au budget modifié (BM) concernaient les frais de fonctionnement du service pour 110,9 millions F CFP, le partenariat avec l'ADEME pour 37 millions F CFP, l'AFD pour 8,6 millions F CFP et les redevances de contrôle des concessions à hauteur de 26,9 millions F CFP.

Concernant le budget alloué aux frais de fonctionnement du service, 109,2 millions F CFP ont été engagés et 106,6 millions F CFP ont été liquidés au 31 décembre 2022. Ainsi, 98 % du budget de fonctionnement a été consommé.

Au regard du partenariat et de la convention ADEME, sur les 76 millions F CFP de crédits ouverts (CO), seuls 37 millions F CFP ont été délégués (CD). Les engagements ont été réalisés à hauteur de 35,5 millions F CFP et 34,9 millions F CFP ont été liquidés au cours de l'année 2022. Pour autant, 98 % du budget délégué a été consommé.

Le soutien financier apporté par l'AFD pour un montant de 8,6 millions F CFP a été engagé en totalité et liquidé à 93 % (7,97 millions F CFP). La différence provient du léger retard pris par le prestataire dans l'accomplissement de sa mission.

Concernant les redevances pour frais de contrôle des concessions, 10,6 millions F CFP ont été liquidés sur les 26,9 millions F CFP prévus par le BM et engagés en 2022. C'est donc 40 % du budget qui ont été consommés. Cette sous-consommation est due à la prolongation de deux marchés qui décale la liquidation sur 2023.

Opérations d'investissement :

Elles regroupent une autorisation de programme pour le SWAC du CHPF, deux autorisations de programme relatives aux subventions attribuées à la TEP pour les travaux de bouclage du réseau de transport d'énergie électrique au Nord de Tahiti (plus de détails sur l'objet de cette subvention sont présentés au paragraphe 14.5.8.), une autorisation de programme relative à l'équipement des bâtiments du Pays en énergies renouvelables ainsi que quatre autorisations de programme concernant la gestion de Makemo.

La phase travaux du SWAC du CHPF, qui avait débuté au mois d'octobre 2019, a été impactée par des imprévus techniques qui ont décalé la mise en service de septembre 2021 à juillet 2022 et nécessité un ajustement du BM de 100 millions F CFP supplémentaires. Au 31 décembre 2022, 213 millions F CFP ont été liquidés, soit environ 82 % du BM 2022. Le reste du BM qui n'a pas été consommé en 2022 correspond aux soldes des marchés de travaux qui seront liquidés en 2023 et à des provisions pour travaux divers en cas d'aléas.

Deux subventions de 130 et 510 millions F CFP étaient prévues par le PAP 2022 pour la société d'économie mixte locale « Transport d'énergie électrique en Polynésie » (SEML TEP) dans le cadre des AP 377.2018 et 434.2021 relatives aux travaux de bouclage de la TEP. Néanmoins, compte tenu de retards dans les travaux et les approvisionnements, le versement de la subvention de 130 millions F CFP n'a pu être réalisé en 2022 et se fera en 2023. Pour la 2e subvention, 435,5 millions F CFP ont été liquidés au 31 décembre 2022, soit 85 % du BM 2022.

L'autorisation de programme relative à l'équipement des bâtiments du Pays a permis la réalisation de travaux destinés à équiper le SPAA en panneaux solaires photovoltaïques en 2021. Le SPAA ayant finalement équipé lui-même sa toiture en supports pour les panneaux PV et les prix du marché ayant baissé, le montant de l'AP a été modifié à la baisse pour passer de 30 à 23,3 millions F CFP. Cette opération a entraîné la liquidation totale de 16,9 millions F CFP. Mise en service au mois de novembre 2021, l'installation a été réceptionnée en mars 2022. Bien que des problèmes techniques n'aient pas permis de clôturer l'opération en 2022 (prolongation de la garantie de parfait achèvement actée à novembre 2023), aucun engagement supplémentaire n'a eu lieu sur cette même année.

Concernant la régie de Makemo, les engagements comptables se sont élevés à près de 61 millions F CFP, hors frais de personnel, sur des opérations cumulées de fonctionnement et d'investissement (9,2 millions F CFP en investissement).

Au global sur les opérations d'investissement, l'écart entre le budget modifié 2022 et les liquidations au 31 décembre est essentiellement imputable aux retards sur les travaux de bouclage du réseau de transport et aux retards pris sur la finalisation des travaux du SWAC du CHPF.

14.5.5 Bilan des comptes spéciaux

Fonds de solidarité dans le domaine de l'électricité (FSDE)

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
914/974 04 - ENERGIE	3 833 187 396	0	3 833 187 396
<i>Compte d'affectation spécial FSDE</i>			
<i>Fonds de solidarité dans le domaine de l'électricité (FSDE)</i>	3 833 187 396		3 833 187 396
<i>Mise en place et suivi du dispositif de solidarité dans le domaine de l'électricité</i>			

* Le dernier trimestre 2022 étant en cours de traitement, le montant total des contributions collectées et des compensations versées au titre de l'année 2022 n'est pas encore connu précisément. La valeur fournie correspond aux données consolidées à la fin du troisième trimestre ainsi qu'à une estimation pour le quatrième trimestre.

L'entrée en vigueur du FSE est intervenue au 1^{er} janvier 2022. Depuis cette date, une contribution de solidarité sur l'électricité (CSE) de 6,30 F CFP est collectée sur chaque kWh facturé et est reversée dans un compte d'affectation spéciale dénommé « Fonds de Solidarité dans le domaine de l'électricité (FSE) ».

Une compensation de péréquation est ensuite allouée aux gestionnaires de réseaux, conformément aux conditions spécifiées dans les conventions cosignées par les autorités délégantes, les gestionnaires de réseaux et la Polynésie française. La fréquence de versement de cette compensation est annuelle pour les « petits réseaux » et trimestrielle pour les « grands réseaux ». Pour rappel, les 22 grands réseaux sont : Uturoa, Fakarava, Gambier, Makemo, Moorea, Tahaa, Huahine, Bora Bora, Maupiti, Taputapuatea, Tumaraa, Rangiroa, Hao, Tubuai, Rurutu, Rimatara, Raivavae, Ua Pou, Nuku Hiva, Hiva Oa, Ua Huka, Secosud.

Au global, les flux financiers des 3 premiers trimestres de l'année 2022 pour les 22 grands réseaux sont les suivants :

- Contributions collectées : 2 835 millions F CFP versés par les gestionnaires de réseaux à la Polynésie française ;
- Compensations versées : 2 354 millions F CFP versés par la Polynésie française aux gestionnaires de réseaux.

Le fonctionnement du dispositif a ainsi été satisfaisant sur ces 3 premiers trimestres puisque les compensations financières, qui sont versées au prorata des volumes facturés, ont été couvertes par les contributions collectées. Le FSE était donc à l'équilibre sur les 3 premiers trimestre de l'année 2022.

14.5.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

14.5.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Société Transport d'énergie électrique en Polynésie (TEP)

La partie CDP2 (tranche 2 du bouclage du réseau de transport d'énergie électrique) a été lancée en décembre 2018. L'achat du matériel et sa réception ont été effectués en 2019 pour le plus gros matériel.

L'achèvement des travaux initialement prévus en 2021 a été retardé par les mesures adoptées pour lutter contre la pandémie (retards des fournisseurs ou de la chaîne logistique).

Aussi, un avenant portant modification de la convention n° 8880/MAE du 28 décembre 2018 relative aux objectifs et obligations de la SEML TEP a été rédigé. Il est formalisé par la convention n° 9740 du 14 décembre 2021 et détermine notamment une modification du délai de réalisation du projet pour le porter de trente-six mois à mois à compter de son démarrage à quarante-sept, soit une fin de travaux fixée au 28 novembre 2022.

Néanmoins, la SEML TEP a de nouveau fait part de ses difficultés à tenir ce nouveau délai, pour les mêmes raisons que précédemment. Un deuxième avenant a été formalisé par la convention n° 7236 du 23 septembre 2022, qui prolonge le délai de réalisation du projet de 6 mois, soit une fin de travaux fixée au 28 mai 2023.

La convention n° 9741 du 14 décembre 2021 relative aux objectifs et obligations de la SEML TEP dans le cadre du financement du renouvellement de la liaison TEP 30 000 volts, canalisation 90 000 volts et ses équipements encadrants (CDT 2021-2023) détermine le montant et les conditions d'attribution d'une nouvelle subvention accordée par la Polynésie française à la SEML TEP. Ainsi, 785 000 000 F CFP hors taxes sont octroyés afin de sécuriser le transit des énergies par l'utilisation des liaisons 90 000 volts existantes en 30 000 volts, de fiabiliser le bouclage du réseau 90 000 volts et de permettre l'accès au réseau de transport de nouveaux producteurs d'ENR ou consommateurs entre Tipaerui et Punaruu.

La globalité de ce chantier devait être réceptionnée au mois de mai 2024.

14.6 Programme 914 05/974 05 : postes, télécommunications, nouvelles technologies

14.6.1 Bilan des orientations stratégiques

Modification du dispositif d'aide au digital (DAD)

La commission consultative a été supprimée, dans le but de simplifier la procédure administrative et de raccourcir les délais de traitement et décisionnels de 4 à 6 semaines.

Dorénavant, le processus d'instruction sera, dans la pratique, accessible et plus rapide, et s'en retrouve simplifié mais également impartial et rationnel.

En effet, l'instruction sera réalisée au fil de l'eau par la DGEN, qui procèdera à une analyse objective des projets sur la base des critères d'évaluation détaillés dans l'arrêté d'application, notamment avec les points octroyés pour chaque critère et sous-critère, afin d'être transparent vis-à-vis du porteur de projet.

Puis le service instructeur soumet au ministre en charge du numérique les demandes d'aide pour avis et validation préalables, avant de soumettre le dossier à l'autorité décisionnelle compétente et le cas échéant, à l'avis préalable de la CCBF à l'APF.

- Loi du pays n° 2022-31 du 23 août 2022 portant modification de la loi du pays n° 2018-2 du 1er février 2018 portant création d'un dispositif d'aide au digital -DAD ;
- Arrêté n° 2044 CM du 6 octobre 2022 portant modification de l'arrêté n° 167 CM du 8 février 2018 modifié portant application de la loi du pays n° 2018-2 du 1er février 2018 modifiée portant création d'un dispositif d'aide au digital – DAD.

Création d'un nouveau dispositif « Aide à la création numérique – ACN »

L'aide à la création numérique - ACN, a pour objectif de favoriser et d'encourager la conception de site internet et d'application mobile, pour que les petites entreprises polynésiennes puissent présenter ou commercialiser leurs produits ou services en ligne.

L'ACN est destinée aux petites entreprises polynésiennes, dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur ou égal à 25 000 000 F CFP. Elle intervient sur le co-financement de la conception et de la réalisation des sites internet et/ou des applications mobiles.

Le montant de l'aide ne peut être supérieur à 350 000 F CFP, ni excéder 50% du montant total des dépenses réalisées en Polynésie française.

Dans le cadre de la simplification du traitement administratif, la demande d'aide se fait uniquement en ligne sur la plateforme « Mes-démarches.gov.pf » et l'instruction des dossiers est réalisée au fil de l'eau, ce qui permet un traitement plus rapide pour les usagers.

La direction générale de l'économie numérique instruit les dossiers, puis présente au Ministre en charge du numérique les demandes d'aide, pour avis et validation préalables, avant de les soumettre à l'autorité compétente.

- Loi du pays n° 2022-32 du 23 août 2022 portant création d'un dispositif d'aide à la création numérique – ACN ;
- Arrêté n° 1886 CM du 9 septembre 2022 portant application de la loi du pays n° 2022-32 du 23 août 2022 portant création d'un dispositif d'aide à la création numérique - ACN, en Polynésie française.

Textes réglementaires relatifs à des modifications du Code des postes et télécommunications en Polynésie française :

- Mise à jour du CPT suite au Jugement du tribunal administratif de la Polynésie française n° 2100234 du 29 mars 2022 sur l'assiette réglementaire des coûts des tarifs de référence d'interconnexion ;
- Mise à jour du CPT suite à l'adoption de l'arrêté n° 1933 CM du 21 septembre 2022 portant modification de la partie Arrêté du code des postes et télécommunications, relatif à la composition du conseil d'administration de l'OPT.

 Au titre de FARE RATA :

La feuille de route du nouveau directeur général nommé en aout 2021 a porté à la fois sur la continuité du plan ambition 2020-2025 et la réalisation de la convention d'objectifs établie avec le Pays, ainsi que **la mise en œuvre d'un plan de redynamisation et de modernisation de l'activité FR.**

L'année 2022 a été marquée par le démarrage le 3 aout 2022 de **MARARA PAIEMENT (MP)**, établissement de paiement, filiale de l'OPT rassemblant l'ensemble des activités relatives aux services financiers de l'OPT exploités par FR (CCP, monétique, paiements tiers), après obtention de son agrément auprès de l'autorité des banques (ACPR). 39 salariés de FR ont été transférés vers ce nouvel établissement.

L'année 2022 a été pour FR une année de transition, avec le début du déploiement d'un plan ambitieux de transformation cadencé sur 2 ans (2022-2023) :

- Transition vers les activités numériques destinées aux entreprises, administrations et grand public, avec notamment la lettre recommandée électronique (LRE), l'alerte email/sms des avis en BP, la commercialisation des solutions adaptées Digi/DocaPoste ;
- Mise en œuvre des solutions informatiques et numériques permettant la transition vers la « E-logistic » et le « E-commerce » mais aussi une gestion granulaire des activités commerciales via le déploiement du logiciel de gestion commerciale dont le développement a démarré en mai 2022, pour un déploiement total sur l'ensemble du réseau en fin de semestre 2023.

Besoin de financement pour l'exécution de la mission de service public et d'intérêt général délégués par l'OPT à la SAS Fare Rata :

1. En terme de fonctionnement

La subvention d'exploitation pour assurer l'équilibre sur l'exercice 2022, s'établit à 1 milliard F CFP.

2. En terme d'investissement

Conformément aux articles 6 et 10 de la convention d'objectifs de performance signée avec le pays le 5 février 2020, pour la période 2020-2022, FR a entamé le déploiement de projets stratégiques à fort impact financier en partie financés par une subvention d'investissement du Pays , tels que :

- La modernisation et le développement du réseau de distribution, financé à hauteur de 271 millions F CFP par le Pays :
 - o La reconstruction et la rénovation des bureaux de poste des îles Marquises et des Tuamotu (montant de la subvention : 71,046 millions F CFP) ;
 - Iles Marquises : Puamau (Hiva Oa) et Hatiheu (Nuku Hiva)
 - Iles Tuamotu : Aratika, Fakarava, Apataki et Ahe.

A fin février 2023, 4 bureaux de postes ont été reconstruits.

- La rénovation du bureau de poste de Vaitape à Bora Bora (montant de la subvention : 50 millions F CFP). Dans l'attente, un bureau de poste provisoire a été agencé durant le dernier trimestre 2022. Le bureau de poste provisoire a été rendu opérationnel début janvier 2023 permettant d'assurer la continuité de service à la population ;
- La reconstruction du bureau de poste d'Uturoa à Raiatea (montant de la subvention : 150 millions F CFP). La démolition de l'ancien bureau de poste a eu lieu fin décembre. La pose de la première pierre a eu lieu début mars.
- La modernisation de ses systèmes d'information, financée à hauteur de 92 millions F CFP par le Pays :
 - Projet Niu Ora, logiciel de gestion commerciale et de gestion des stocks dont les premiers tests en situation ont eu lieu fin 2022 pour un déploiement complet en fin de premier semestre 2023 ;
 - Solution CRM unique et normalisée conforme au RGPD, afin de développer l'activité commerciale via le Digital Marketing ;
 - Plateforme e-commerce, d'intermédiation entre les commerçants et leur clientèle avec paiement en ligne, intégration CRM, etc ; avec un déploiement progressif à partir de mai 2023.

Au titre d'ONATi :

L'ambition de ONATi affichée dans le projet annuel de performance 2022 était d'affirmer sa raison d'être « *ONATi, une entreprise engagée, moteur du digital, pour tous les polynésiens* » qui exprime son rôle et sa contribution dans la société polynésienne et sa volonté d'œuvrer pour rendre la technologie accessible à tous. Ainsi en 2022, ONATi a mis en place une politique marketing et commerciale offensive avec la refonte de ses offres mobiles et internet et a poursuivi ses investissements pour moderniser ses réseaux et desservir toujours plus de clients afin de leur fournir une meilleure connectivité.

Conformément à ses engagements, les projets stratégiques du plan de relance 2021-2023 relatifs aux déploiements des infrastructures du numérique, et en partie financés par une subvention d'investissement du Pays, sont poursuivis et pour certains conclus en 2022 :

- **Projet de câble sous-marin Natitua Sud :**
 - La phase 1 d'étude, de production des équipements du système, de construction des stations et d'installation des équipements en station a été réalisée. La dernière opération qui viendra clore la phase 1 porte sur les tests de commissionnement à effectuer lorsque les équipements de la partie sous-marine du système seront posés en 2023 ;
 - La phase 2 portant sur l'installation des équipements sous-marin et des tronçons terrestres a démarré, la livraison du système sous-marin auprès de l'installateur du système a été réalisée.
- **Projet fibre (« Fiber To The Home ») :** grâce à son effort de déploiement, 60 000 foyers sont désormais raccordables à la fibre et plus de 14 400 foyers y sont connectés, tous opérateurs confondus. Ce qui représente environ 20% des foyers polynésiens répartis sur les îles câblées.
Là où la fibre n'est pas disponible la technologie très haut débit VDSL est possible pour 14 700 foyers et la technologie 4G fixe sur l'archipel de la société.
- **Projet de faisceaux hertziens dans les vallées des Marquises et Mataiva :** le déploiement dans les zones enclavées des vallées de l'archipel des Marquises a bien démarré avec la mise en service de 10 sites. Cependant, le planning initial a été affecté par des difficultés d'approvisionnement de pylônes et un allongement des délais de livraison. Ce délai devrait être résorbé en 2023 ;
- **Projet d'extension de capacité satellites dans les archipels éloignés :** parce qu'il est primordial d'harmoniser les conditions d'accès à internet haut débit des populations et entreprises les plus éloignées, les capacités satellites offertes pour internet ont été portées de 480 Mbps à 1090 Mbps en débit descendant pour les îles des Australes, des Gambier et les îles des Tuamotu non connectées par câble sous-marin ;
- **Projet 4G dans les archipels éloignés :** les équipes de ONATi et ses partenaires déploient progressivement les nouvelles stations radio 4G dans les îles des archipels éloignés connectées par le câble sous-marin Natitua. En 2022, les 20 îles câblées directement ou indirectement sont maintenant couvertes pour un total de 35 stations 4G ou 4G+ en exploitation. En outre, en attendant la mise en

service du câble sous-marin Natitua Sud aux Australes, une station radio 4G a été ouverte en utilisant une connexion satellitaire à Rurutu ;

- **Projet de câble sub-lagonaire à la presqu'île** : en prévision de l'organisation des épreuves de surf Paris2024, les études pour la sécurisation des réseaux existants par la pose d'un câble sub-lagonaire entre la marina de Teahupo'o et le village de Tautira ont été menées et se sont révélées satisfaisantes. Elles ont compris : (i) l'étude initiale de la route du câble, (ii) les études d'impacts environnemental, sociétal et culturel, de sédimentologie et de courantologie, (iii) les relevés bathymétriques, topographiques et océaniques du parcours dans le lagon entre Teahupoo et Tautira et enfin (iv) la proposition de méthodologie pour l'installation lagonaire.

14.6.2 Bilan des réformes

L'écart entre les crédits ouverts délégués à la DGEN et ceux liquidés/mandatés trouve son origine principalement dans la faiblesse de consommation du budget consacré au DAD.

La priorité a été donnée à certains grands chantiers réglementaires relatifs aux secteurs des télécommunications, avec notamment :

- Des modifications et actualisations de l'audit financier des TRI-TAM des 3 opérateurs pour le cycle tarifaire 2022-2023, suite aux jugements du tribunal administratif de Polynésie française (TAPF), en raison de divers contentieux ;
- Et le chantier relatif à la détermination des conditions de déploiement et de financement des réseaux de télécommunications dans les îles peu denses de la Polynésie française pour assurer la fourniture des services de téléphonie mobile et d'accès à internet.

🚦 Au titre de Fare Rata (FR) :

1. **Les opérations de rationalisation des dépenses** se sont poursuivies en 2022 et portent sur :

- La masse salariale (52 % des dépenses – baisse continue de l'ordre de 3 % par an depuis 2019) :
 - Baisse de la masse salariale via des dispositifs (reconduits depuis 2019) de départs volontaires et retraite anticipée, avec une jauge de 75 % de non remplacement; la réduction du budget des CDD au motif de surcroît d'activité; gager la création de postes nouveaux par la suppression de postes vacants, etc. ;
 - Elaboration d'un projet d'accord d'entreprise dont la signature devra avoir lieu au plus tard le 29 avril 2023 . A noter que ce projet nécessite une stratégie concertée entre les filiales et la holding OPT, afin de réviser le dispositif actuel, adapté aux enjeux d'agilité organisationnelle requis par les mutations du marché.
- Les achats :
 - La professionnalisation du service achat mis en place en 2022 a permis la rationalisation des dépenses pour une optimisation des coûts, tout en favorisant les achats mutualisés entre les filiales de la holding ;
 - L'objectif est de :
 - Réduire le recours aux prestataires externes – en favorisant par exemple les projets permettant de fédérer l'intelligence collective sur les prestations dites « conseils » ;
 - Catégoriser les achats en générant des économies d'échelle par la sélection d'un fournisseur par type de prestation et d'achat ;
 - Négocier avec les fournisseurs pressentis les meilleurs prix, en ayant préalablement défini l'exigence attendue sur le plan qualitatif. Mesurer les économies réalisées.
 - La mise en place en 2022 d'un service achat a permis à Fare Rata de comptabiliser les premières économies en matière de transport du frêt aérien à l'international, de même que celles liées aux frais généraux concernant les bureaux de postes de Tahiti.

2. **Le développement commercial et la conquête de nouveaux marchés**

Une refonte de l'organisation avec l'émergence de deux nouveaux pôles a été opérée en 2022 :

- **Pôle innovation** regroupant l'ensemble des ressources en matière de système d'information (SI), digital marketing produits & partenariat et E-logistic. Cette organisation se présente

comme le véhicule de « transformation digitale » pour accompagner la mutation des métiers, à la fois des relations et expérience clients (DREC) et des opérations de distribution ;

- **Pôle Ventes** regroupant et formant l'ensemble des talents commerciaux avec pour objectifs :
 - L'augmentation de l'activité et de la marge nette de négoce dans les bureaux de poste ;
 - Le développement des ventes B2B, de services numériques adaptés du groupe La Poste (fiche de paie électronique, composition ou coffre-fort électronique, etc.) ;
 - Le développement de services logistiques dédiés aux « grands comptes » du Fenua – services qui auront tendance à s'intensifier via l'émergence de l'E-logistic – horizon 2023 / investissement 2022.

3. La transformation de la distribution pour capitaliser sur la valeur « colis » :

Structurellement, l'activité « courrier » est en baisse régulière depuis 10 ans dans le monde entier et continuera de l'être (remplacement par les solutions numériques), alors que l'activité « colis postaux » a vocation à se développer fortement sur un temps long (de 5 à 10 % par an), sous l'impulsion des plateformes E-commerce :

- L'enjeu prioritaire 2022 et 2023 est d'accompagner l'essor du « colis » par la mise en œuvre des solutions logistiques adaptées, du suivi numérique à la livraison aux entreprises, ou à domicile. En 2022, les études de mise en œuvre opérationnelle ont été menées conjointement par le « pôle innovation » et la direction des opérations, afin de se déployer sur l'exercice 2023 ;
- La mise en œuvre en 2022 d'actions recommandées par le schéma directeur du groupe La Poste, telles que la délocalisation des BP, l'internalisation de l'activité de dédouanement des colis postaux et la possibilité de paiement en ligne des chronopost (déploiement effectif sur le second semestre 2022).

✚ Au titre d'ONATi :

La réforme engagée au sein du groupe OPT avec la mise en place d'une nouvelle gouvernance le 16 juillet 2021 et la nomination de deux nouveaux directeurs généraux à la tête des SAS Fare Rata et ONATi le 1er août 2021 a apporté un souffle nouveau à ONATi.

Néanmoins, le Groupe OPT et sa filiale ONATi assument seuls les coûts de développement et d'exploitation des infrastructures fixes et mobiles dans les zones peu denses (et notamment des moyens importants sont consacrés dans ces zones à l'entretien et la réparation des réseaux).

Cette situation suscite un déficit important qu'il lui est de plus en plus difficile de financer en raison de la forte concurrence qui s'exerce par ailleurs dans les zones denses du territoire, et des tarifs de plus en plus baissiers d'offres de service à appliquer à l'échelle du territoire.

Bien que des travaux, en concertation avec l'ensemble des opérateurs, sont engagés par le Pays (MEA) et visent à définir les modalités les plus appropriées pour permettre la couverture par leurs soins des zones peu denses et financer les infrastructures y afférentes, ils ne devraient être finalisés qu'à horizon 2024.

Aussi, dans la période, et afin d'éviter que cette situation ne conduise ONATi, pour minimiser le déficit qu'elle supporte dans les zones en cause, à y proposer des conditions tarifaires différentes de celles applicables dans le reste du territoire (i.e. tarification plus élevée des offres de service ou contenu moins disant de ces offres), cette dernière met en place en 2023 un plan de développement et de croissance associé à un plan de rigueur. Cette tâche a été confié à ses nouveaux directeurs général et général adjoint nommés le 4 janvier 2023.

Pour soutenir ponctuellement ces efforts, il est proposé en 2023 d'octroyer à ONATi une subvention d'exploitation en rapport avec les pertes constatées dans ces zones et évaluées sur la base de la charge que ONATi pourrait éviter si elle n'était pas tenue par la fourniture des services internet et mobile dans ces zones peu denses.

14.6.3 Bilan des objectifs de performance

Objectif n° 1 : Favoriser l'accès au digital

Objectif n°1 - Favoriser l'accès au digital								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Taux de crédits liquidés concernant les dispositifs AID - ACI	%	61%	86%	100%	40%	100%	100%	100%
Indicateur 1.2 – Taux de crédits liquidés concernant le dispositif D.A.D	%	79,0%	72%	100%	30%	38%	100%	100%

Sources des données :
Rendus de comptes des dossiers aidés au titre de l'A.C.I., de l'A.I.D et du D.A.D.
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - Crédits liquidés / Crédits alloués (A.I.D + A.C.I)
Indicateur 1.2 - Crédits liquidés / Crédits alloués (D.A.D.).

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

- Action n° 1 : L'objectif de l'AID est de soutenir au moins 3 projets d'inclusion numérique pour un montant de 1 000 000 F CFP. En 2022, 5 projets ont été soutenus pour un montant global de 1 659 780 F CFP, soit un taux réalisé supérieur aux projections révisées mi-exercice grâce notamment à une diffusion de l'information plus intensive.
- Action n° 2 :
 - L'objectif de l'ACI est de soutenir 25 entreprises pour un montant de 5 000 000 F CFP, dans leur projet de connexion à l'Internet. En 2022, c'est 56 entreprises soutenues pour un montant global de 5 938 967 F CFP, soit plus que la projection fixée, grâce notamment au relais d'information des opérateurs sur le dispositif ;
 - L'objectif du DAD est de soutenir 25 entreprises pour un montant de 50 000 000 F CFP, dans leur projet d'amorçage ou développement de startup ou de transformation digitale. En 2022, 11 projets ont été soutenus pour un montant global de 18 813 000 F CFP, soit un taux réalisé nettement inférieur aux projections révisées mi-exercice à cause notamment à une baisse des demandes des entreprises en transformation numérique (3 en 2022 contre 6 en 2021), notamment en raison de révision des objectifs prioritaires en période post-covid.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

La réduction de la fracture numérique est la garantie qu'aucun citoyen, quelque soit son lieu de résidence, sa catégorie sociale, professionnelle ne sera écarté du e-fenua.

Aussi, les dispositifs d'aide comme l'ACI, l'AID, qui permettent de prendre en charge les frais inhérents au raccordement et installation d'internet aux entreprises et associations devraient continuer sur un rythme stabilisé à 5 000 000 F CFP pour le premier et 1 000 000 F CFP pour le second.

Par ailleurs, l'arrivée du dispositif d'aide à la création numérique – ACN, destiné aux petites entreprises devrait avoisiner les 10 000 000 F CFP en 2023, car en 3 mois en 2022, 12 projets ont été soutenus pour un montant de 2 221 778 F CFP. Cette aide financière répond au besoin des entreprises polynésiennes qui souhaitent développer la vente en ligne ou présenter leurs produits et/ou services.

Enfin, pour le DAD, il conviendra d'observer les propositions des projets digitaux polynésiens, notamment avec la simplification de la procédure administrative décisionnelle et du traitement des délais, afin d'en proposer ne évolution toujours dans un souci de répondre aux besoins de l'écosystème polynésien en termes d'accompagnement financier des projets digitaux d'amorçage ou transformation.

Objectif n° 2 : Garantir la protection digitale du citoyen et de ses données personnelles

Objectif n°2 – Garantir la protection digitale du citoyen et de ses données personnelles								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 – Taux d'actions de sensibilisation effectuées	% tout public	0	0	100	0	0	0	0
Indicateur 2.2 – Etat d'avancement des travaux de modification du code des postes et des télécommunications (études, travaux)	%	100	100	100	50	100	100	100
Indicateur 2.3 – Mesures de couverture de performance de la téléphonie mobile	Nb	0	0	0	0	0	0	0
Indicateur 2.4 – Mesures de niveau de champs électromagnétiques	Nb	18	16	20	16	16	16	16
Sources des données :								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 2.1 – Nb d'actions effectuées/ Nb d'actions prévues (l'évaluation de l'impact de ces actions sur le public ciblé est en cours de réflexion)								
Indicateur 2.2 – Nb audits et études effectifs/ Nb audits et études programmés								
Indicateur 2.3 – le volume des zones contrôlées est calculé à partir des données fournies par le prestataire en unité.								
Indicateur 2.4 – le volume des sites contrôlés est calculé à partir des données fournies par le partenaire en unité.								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Les actions de sensibilisation du grand public ou des professionnels en termes de sécurité de l'information via la DGEN ont été annulées, car se chevauchant avec d'autres entités. En effet ces dernières sont assurées par le Clusir Tahiti et la DSI a pour mission de définir les règles de la politique de sécurité du système d'information, et assure le portage final de la garantie en matière de cybersécurité du Pays.

Quant à la régulation de l'activité du numérique et des Télécoms en 2022, il était prévu d'observer le marché suite aux évolutions réglementaires du Code des postes et télécommunications (CPT) en 2021.

Toutefois, à la suite de différents jugements du Tribunal administratif de Polynésie française, la DGEN a dû se faire accompagner dans le cadre de complément d'audit pour :

- La détermination des tarifs de référence d'interconnexion des prestations d'accès offertes en Polynésie française sur l'archipel de la société pour l'année 2021 de l'opérateur ONATI en sa qualité d'opérateur public ;
- La détermination des TRI TAM voix des opérateurs de téléphonie mobile PMT Vodafone et VITI Ora mobile pour le cycle 2022 – 2023 ;
- La détermination des TRI TAM SMS des opérateurs de téléphonie mobile ONATI Vini, PMT Vodafone et VITI pour le cycle 2022 – 2023.

Il est à souligner que la DGEN, saisit l'APC, pour toutes les questions de tarifs de référence d'interconnexion, dans le but de vérifier si le principe de concurrence effective et loyale est bien respecté dans le secteur des télécommunications.

En parallèle, a été mené le chantier de segmentation des zones denses et des zones peu denses de la Polynésie française pour la téléphonie mobile et la fourniture d'accès à internet. Au dernier trimestre de l'année 2022, le cabinet PWC a été sélectionné pour proposer une segmentation de la Polynésie française. Ce chantier devrait se poursuivre en 2023 en raison de désaccords entre les 3 opérateurs.

- Action n° 3 : Le concours « Les Trophées du numérique » a été lancé en mai 2022. L'objectif était d'encourager les initiatives privées dans la création, le développement et la mise sur le marché de projets numériques réalisés en Polynésie française, afin de développer de nouveaux produits et/ou services sur des thématiques qui intéressent notre société. Quatre projets ont été récompensés pour un montant global de 8 000 000 de francs CFP.
- Action n° 4 : La gestion des enregistrements des réseaux radioélectriques, partenariat avec l'ANFR, a été menée, comme chaque année depuis 5 ans, pour un montant de 1 895 585 F CFP. L'ANFR s'engage à traiter une cinquantaine de demandes par an. Elle effectue des contrôles de réseaux sur site, réalise un contrôle de conformité de l'ordre de cinq réseaux indépendants par an et instruit des demandes d'autorisation au fil de l'eau, en donnant un avis sur les fréquences assignables, en s'assurant de leur conformité au Tableau National des Fréquences, et en recherchant, si nécessaire, les accords de coordination inter affectataires.
- Action n° 5 : Des mesures des niveaux de champs électromagnétiques sont effectuées en partenariat avec l'ANFR, depuis 5 ans, pour un montant de 1 825 227 F CFP. L'ANFR effectue une évaluation globale des champs rayonnés, sans discrimination des services contribuant au champ total, et en appliquant les critères du cas A, tel que décrit dans le protocole DR15-4 de l'ANFR, étant entendu que les mesures selon le cas B seront exclues, quand bien même le seuil de 6 V/m serait dépassé. Les mesures concernent 16 sites sur l'ensemble de la Polynésie française.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*
 - La prochaine édition des « Trophées du numérique » se tiendra en 2025, pour laisser le temps à l'écosystème d'innover et de présenter des projets ;
 - L'indicateur 2.1 est à supprimer car les actions de sensibilisation sur la sécurité des données est assurée par divers organismes privés ou public, auprès du grand public et des professionnels ;
 - L'indicateur 2.3 est à supprimer, puisque l'action doit être réalisée par les opérateurs de téléphonie mobile, tel que fixé par le Code des Postes et télécommunications en Polynésie française.

Objectif n° 3 : Soutenir l'économie numérique et audiovisuelle

Objectif n°3 - Soutenir l'économie numérique et audiovisuelle								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Gble
Indicateur 3.1 – Etat d'avancement du projet Polynesian Factory (ex- Pacific Digiopol)	%	30	50	80	20	19	15 600 000	15 600 000
Indicateur 3.2 - Montant dépenses locales décaissées	F CFP	363 millions	188 millions*	200 millions	200 millions*	132 millions*	200 millions	250 millions
Indicateur 3.3 - Montant des dépenses de techniciens (main d'œuvre)	Qté	185 millions	105 millions*	60 millions	60 millions	64 millions*	100 millions	150 millions
Sources des données : DGEN								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 3.1 - Etat d'avancement du projet en %								
Indicateur 3.2 - le volume des dépenses locales est calculé à partir des données fournies par le bénéficiaire de l'aide en F CFP.								
Indicateur 3.3 - le volume des prestataires employés sur chaque projet est calculé à partir des données fournies par le bénéficiaire de l'aide en unité.								
* La finalisation de la plupart des projets audiovisuels intervient à l'année n+1 et n+2. Les prévisions (PAP 2021) et Révisé en juin 2021 sont donc estimés.								

L'objectif de soutien à l'économie numérique et audiovisuelle s'articule autour de 2 sous-objectifs :

- Favoriser et entretenir un écosystème favorable à l'innovation et au développement numérique ;
- Soutenir la filière audiovisuelle polynésienne.

- *Commentaire et analyse des résultats*

- Action n° 6 : Il a été décidé de confier à la CCISM la gestion et le développement du projet « Polynesian Factory » en raison de la capacité démontrée de cette dernière, à porter ce type de projets (incubateur PRISM, Digital festival, grande école du numérique, French Tech Polynésie, etc.). En effet, la Polynesian Factory bénéficiera de l'apport méthodologique d'équipes de la CCISM, rompues à l'amorçage de dynamiques multi-acteurs complexes. Les frais d'aménagement et de construction de la phase pilote ont donc été abandonnés et rendus.

En effet, le Pays a décidé de mettre à disposition l'espace jusqu'à la livraison du nouveau bâtiment de la CCISM, soit au 31 décembre 2024, dans lequel sera hébergée de manière définitive la Polynesian Factory ;

- Action n° 7 : L'organisation du Tech4Islands Summit 2022 a été soutenue pour un montant de 10 000 000 F CFP, tel que prévu ;
- Action n° 8 : Au titre du SCCA, 36 projets ont été soutenus en 2022, dont 33 en production audiovisuelle et 3 en phase de préparation, soit 14 sociétés de production, pour un montant global de 129 900 000 F CFP, tel que prévu ;
- Action n° 9 : L'organisation du 20^{ème} FIFO, a été soutenue, pour un montant de 10 000 000 de F CFP, tel que prévu.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

L'indicateur 3.1 est à supprimer car le partenariat avec la CCISM sur le projet Polynesian Factory ne permet plus d'en évaluer l'avancée, ni de prévoir un budget à cet effet.

Les soutiens aux projets présentés dans le cadre du SCCA ainsi que du Festival International du Film documentaire Océanien 2023 se poursuivront.

- ✚ Au titre de Fare Rata :

Objectif n° 1 - Réduction des charges d'exploitation d'au moins 6 % vs 2019 sur la période 2020-2022

Objectif n° 1 - Réduction des charges d'exploitation d'au moins 6% vs 2019 sur la période 2020-2022									
Répondre au contrat d'objectifs de performance en terme d'optimisation des charges d'exploitation									
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Estimé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible	
Indicateur 1.1 - Baisse des charges d'exploitation	%	-7%	-5%	-6%	-6%	-6%	-8%	-10%	
Sources des données : Fare Rata - 2022 avec retraitement sur 12 mois d'activité des services financiers au lieu de 7 mois. Sans ce retraitement, la baisse serait de -12% Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du pourcentage de réduction des charges d'exploitation (charges de personnel incluses) par exercice, l'exercice référent étant 2019									

- *Commentaire et analyse des résultats*

Estimation de réduction des charges en ligne avec les prévisions, à -6 % par rapport à 2019, en accord avec la convention d'objectifs de performances 2022-2022 signée avec le Pays et l'OPT. 2022 est une année particulière avec le transfert des activités financières à Marara Paiement à compter du 3 aout 2022. La baisse des charges a été retraitée de la cession d'activité afin conserver un périmètre de comparaison cohérent.

Les charges d'exploitation liées aux activités financières ont été transférées à Marara Paiement à partir d'aout 2022, ce qui a représenté une baisse supplémentaire de 6 % sur 5 mois.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Mise en place d'un plan de rigueur en 2023, en plus des engagements de la convention d'objectifs.

Objectif n° 2 - Financement du maillage territorial en zone de désert bancaire et hors désert bancaire

Objectif n° 2 - Financement du maillage territorial en zone de désert bancaire et hors désert bancaire									
Poursuivre la contribution de FR aux politiques publiques locales d'aménagement du territoire, de désenclavement des îles éloignées et de développement économique par la présence étendue de ses bureaux de poste									
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Estimé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible	
Indicateur 2.1 - Coût de l'exécution des missions postales et des services financiers en désert bancaire	MF CFP	774	771	770	770	760	750	750	
Indicateur 2.2 - Coût de l'exécution des missions postales et des services financiers hors désert bancaire	MF CFP	1 376	1 168	1 150	1 150	1 120	1 100	1 100	
Sources des données : Fare Rata Mode de calcul des indicateurs : Indicateurs - indicateurs calculés à partir du traitement de la comptabilité analytique									

- *Commentaire et analyse des résultats*

Baisse progressive en ligne avec la politique de rationalisation générale des couts.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Déploiement d'un plan de rigueur destinée à accélérer la réduction des couts.

Objectif n° 3 - Maintenir un maillage territorial optimal des services postaux et bancaires

Objectif n° 3 - Maintenir un maillage territorial optimal des services postaux et bancaires									
Permettre l'accès au plus grand nombre aux services bancaires et postaux									
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible	
Indicateur 3.1 - Nombre de DAB nouveaux installés	Nb	5	4	1	1	1	0	0	
Sources des données : Fare Rata Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 3.1 - Nombre de distributeurs automatiques de billets nouvellement installés dans les sites isolés (déserts bancaires)									

- *Commentaire et analyse des résultats*

Réalisation en ligne avec les prévisions.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Les DAB ont été transférés à Marara Paiement en 2022 et ne sont plus dans le périmètre Fare Rata.

Objectif n° 4 - Développement de nouvelles activités commerciales

Objectif n° 4 - Développement de nouvelles activités commerciales								
Lancement de nouveaux produits et services digitaux générateurs de valeur ajoutée								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 4.1 - Mise en service de la LRE	%			10%	1,50%	1,80%		
Indicateur 4.2 - Mise en service de l'alerte e-mail des avis en BP	%			100%	100%	100%		
Indicateur 4.3 - Commercialisation de solutions adaptées Digi/DocaPoste	Nb	4	5	6	6	6		
Sources des données : Fare Rata Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 4.1 - indicateur calculé à partir du nombre de LRE traitées sur le total des lettres recommandées traitées Indicateur 4.2 - indicateur calculé à partir du pourcentage de déploiement Indicateur 4.3 - indicateur calculé à partir du nombre de clients								

▪ **Commentaire et analyse des résultats**

Mise en service de la LRE :

Le service a été lancé le 17 janvier 2022 et a évolué dans sa forme juridique le 1er septembre 2022.

Le résultat attendu n'a pas été obtenu. (1,8 % au lieu de 10 % d'un total évalué à 40 000 courriers recommandés).

Nous avons constaté que la majorité des LRE envoyées étaient liées à des envois de particuliers et envoyées unitairement et non en lot alors que nous attendions une adaptation des entreprises. Ce point fait l'objet d'un développement commercial en 2023.

Mise en service de l'alerte e-mail des avis en BP :

Le service a été lancé en janvier 2022.

Il permet à un destinataire, de s'inscrire en ligne sur la page de suivi, afin d'obtenir une alerte email dès la génération d'un évènement de suivi opéré dans le réseau postal.

Ainsi, dès qu'un envoi est reçu en bureau de poste, un utilisateur peut être averti de la disponibilité de son avis de mise en instance en bureau de poste.

Commercialisation de solutions adaptées Digi/Docaposte :

L'objectif d'un nouveau client supplémentaire a été atteint en 2022 avec la commercialisation de la solution Digiposte pour la dématérialisation des bulletins de paie d'Air Tahiti Nui.

▪ **Actions correctrices et perspectives d'évolution**

Un travail conjoint entre le département marketing digital et département commercial a été mené afin d'établir une offre adaptée à destination des professionnels afin de mieux vendre les services numériques dont la LRE et les solutions Digi/Docaposte.

Le département commercial a été doté d'une ressource spécialisée en relation B2B, en charge du développement commercial.

En 2023, le service « bureau de poste en ligne » va être lancé. L'intégration d'un module « Ma BP » permettra aux titulaires d'une boîte postale (ou ses représentants) d'être notifié automatiquement de toute action effectué sur les envois qui lui sont destinés, mais aussi des services d'affranchissement en ligne et d'achat de produits de négoce, tels que les terminaux mobiles.

Objectif n° 5 - Modernisation et développement de la distribution postale

Objectif n° 5 - Modernisation et développement de la distribution postale								
Accompagner l'essor du "colis" et augmenter le nombre de colis traités par la mise en œuvre de solutions logistiques adaptées								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 5.1 - Exploitation des colis traités en e-logistique	%	-27%	-9%	0%	7%	11%	5%	20%
Indicateur 5.2 - Intégration de l'activité de dédouanement des colis	%	Non lancé	Non lancé	50%	0%	34%	50%	100%
Indicateur 5.3 - Volume de colis déclarés en conformité UPU (ITMATT) via solution web	%	Non lancé	lancement	100%	100%	100%	100%	100%
Sources des données : Fare Rata Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 5.1 - indicateur calculé à partir du nombre de colis supplémentaires traités par le CTC Indicateur 5.2 - indicateur calculé à partir du nombre de colis traités en dédouanement Indicateur 5.3 - indicateur calculé à partir du nombre de déclarations douanières ITMATT								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Activité dépendante de la santé économique du Pays. +7 % par rapport à 2021, tendance en hausse après la crise COVID.

Activité dédouanement démarrée le 3 Novembre 2022, en hausse constante constatée depuis son le lancement.

Activité ITMATT déployée à 100 % pour se mettre en conformité avec les normes UPU de saisie exhaustive des informations.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Démarchage des clients professionnels utilisant le réseau postal mais également hors postal (ex : fret maritime)

Propositions tarifaires aux particuliers utilisant le réseau postal pour le dédouanement de leurs colis.

- Au titre d'Onati :

Objectif n° 1 : Assurer l'équité territoriale numérique aux Australes

Objectif n°1 - Assurer l'équité territoriale numérique aux Australes								
Faire bénéficier les habitants des Australes d'une connectivité identique à celle des zones denses								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Mise en service du câble Natitua Sud	%			50%	45%	45%	100%	
Sources des données : OPT Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du nombre de jalons réalisés par rapport au total des jalons pour la mise en service du câble								

- *Commentaire et analyse des résultats*

La phase 1 du projet Natitua Sud, représentant 50 % du projet et portant sur les études, sur la production des équipements du système, sur la construction des stations et sur l'installation des équipements en station n'a pu être réalisée conformément au planning initial des opérations du fait du retard pris dans la production des équipements en usine.

La dernière opération qui viendra clore la phase 1 porte sur les tests de commissionnement à effectuer lorsque les équipements de la partie sous-marine du système seront posés en 2023.

La phase 2 portant sur la livraison et l'installation des tronçons terrestres et la livraison et l'installation des équipements sous-marin démarreront en 2023.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Aucune action corrective ne peut être envisagée. La pose des tronçons terrestres a été réalisée en début d'année 2023 et la pose du système sous-marin est prévue en avril 2023. La mise en service de l'ensemble du système est prévue à la fin du 1^{er} semestre 2023, sous réserve de bonnes conditions météo pendant la pose des équipements sous-marin.

Objectif n° 2 : Augmenter la couverture territoriale très haut débit (THD)

Objectif n°2 - Augmenter la couverture territoriale THD								
Augmenter le nombre de personnes éligibles au THD								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1a - Nombre de foyers éligibles à la fibre hors prises "adressables"	Nb	45 129	50 803	56 100	56 100	56 724	61 600	74 100
Indicateur 2.1b - Nombre de foyers éligibles à la fibre y/c prises "adressables"	Nb	48 400	54 100	59 600	59 600	60 000	65 100	77 600
Indicateur 2.2 - Nombre de foyers éligibles VDSL	Nb	à fournir	à fournir	à fournir	à fournir	14 658	14 658	14 658
Indicateur 2.3 - Nombre de foyers éligibles THD radio	Nb	N/A	N/A	à déterminer	à déterminer	IDV/ISLV couvertes en	IDV/ISLV couvertes en	IDV/ISLV couvertes en
Sources des données : ONATI Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1 - indicateur calculé à partir du nombre de prises en fibre optique rendues éligibles Indicateur 2.2 - indicateur calculé à partir du nombre de prises VDSL rendues éligibles Indicateur 2.3 - indicateur calculé à partir du nombre de prises THD radio rendues éligibles Autres commentaires : Indicateur 2.1 - Hors prises « adressables » pour lesquelles l'infrastructure FTTH/FTTB est prête mais qui nécessitent une action des propriétaires/syndics d'immeuble ou de lotissement pour mettre aux normes leur réseau de conduites. Indicateur 2.2 - Données en cours de fiabilisation Indicateur 2.1 - A déterminer après étude de déploiement géomarketing								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Grâce à son effort de déploiement, 60 000 foyers sont désormais raccordables à la fibre et plus de 14 400 foyers y sont connectés, tous opérateurs confondus. Ce qui représente environ 20 % des foyers polynésiens répartis sur les îles câblées.

Là où la fibre n'est pas disponible la technologie très haut débit VDSL est possible pour 14 700 foyers qui y sont raccordables et de nouvelles offres internet en technologie 4G fixe ont été lancées au troisième trimestre 2022 sur l'archipel de la société.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

La construction de prises en fibre optique jusqu'à l'abonné va se poursuivre pour atteindre 67 100 équivalents logements éligibles⁷ à horizon 2024 et 74 100 à horizon 2025/2026.

Objectif n° 3 : Modernisation du réseau de transmission hertzienne des vallées des Marquises et de l'atoll de Mataiva

Objectif n°3 - Modernisation du réseau de transmission hertzienne des vallées des Marquises et de l'atoll de Mataiva									
Faire bénéficier les abonnés isolés des vallées et ceux de l'atoll de Mataiva de la qualité de service et des débits aujourd'hui possibles dans les villages principaux raccordés au câble Natitua									
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible	
Indicateur 3.1 - Mise en service des réseaux FH des vallées des Marquises NUKU HIVA	%			50%	50%	20%	100%		
Indicateur 3.2 - Mise en service du réseau FH de l'atoll de MATAIVA	%			100%	0%	0%	100%		
Sources des données : ONATI Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 3.1 - indicateurs calculés à partir du pourcentage des vallées mise en service par île sur le total des îles concernées (vallées de 6 îles), e.g. en 2022 les vallées de 3 îles sur 6 seront mises en service Indicateur 3.2 - indicateurs calculés à partir du pourcentage de déploiement du réseau de Mataiva									

- *Commentaire et analyse des résultats*

Le déploiement dans les zones enclavées des vallées de l'archipel des Marquises a bien démarré avec la mise en service de 10 sites. Cependant, le planning initial a été affecté par des difficultés d'approvisionnement de pylônes et un allongement des délais de livraison. Ce délai devrait être résorbé en 2023.

Le déploiement de cette infrastructure de collecte par faisceaux hertziens dans les vallées est un pré-requis au déploiement dans ces mêmes zones de la desserte en 4G vers l'abonné mobile (cf. objectif n°5).

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

L'approvisionnement des pylônes est attendu au premier trimestre 2023 et les négociations de location foncières pour certains nouveaux sites se terminent. Le planning de finalisation du projet fin 2023 devrait être respecté.

Objectif n° 4 : Evolution des capacités du réseau satellite domestique

Objectif n°4 - Evolution des capacités du réseau satellite domestique									
Harmoniser les conditions d'accès à Internet haut débit (voire très haut débit) des populations et entreprises des îles les plus éloignées.									
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible	
Indicateur 4.1 - Débit supplémentaire activé en bande C (+72 MHz) pour Rurutu, Tubuai, Rikitea, Raivavae	Mbps			180	160	160	160	160	
Indicateur 4.2 - Débit supplémentaire activé en bande C (+36 MHz) pour Rurutu, Tubuai et Rimatara	Mbps			80	90	90	90	90	
Indicateur 4.3 - Débit supplémentaire activé en bande Ku (+138 MHz) pour Rikitea, Rurutu et autres îles	Mbps			350	400	400	400	400	
Indicateur 4.4 - Débit supplémentaire activé en bande C (+72 MHz) pour Rurutu, Tubuai, Rikitea, Raivavae et Rimatara	Mbps			0	160	160	160	160	
Sources des données : ONATI Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 4.1 à 4.4 - indicateur calculé à partir du débit supplémentaire activé									

- *Commentaire et analyse des résultats*

L'objectif initial comprenait la souscription de capacités satellites supplémentaires pour :

⁷ Hors équivalents logements « adressables » pour lesquels l'infrastructure FTTH/FTTB est prête mais qui nécessitent une action des propriétaires/syndics d'immeuble ou de lotissement pour mettre aux normes leur réseau de conduites. En incluant ces derniers, le nombre de prises construites à fin 2024 serait de 70 600.

- Les îles de Rurutu et Tubuai jusqu'à la mise en service du câble sous-marin Natitua Sud pour un débit supplémentaire descendant à partager d'environ +180 Mbps ;
- L'île de Rikitea pour un débit supplémentaire descendant à partager d'environ +80 Mbps ;
- Toutes les autres îles non connectées par câble pour un débit supplémentaire descendant à partager d'environ +350 Mbps.

ONATi est allée au-delà de cet objectif grâce aux négociations menées avec son fournisseur.

Ainsi, le projet a été finalisé fin 2022 comme suit :

- Capacité supplémentaire de 72 MHz dans la bande de fréquence C pour les îles de Rurutu, Tubuai, Rikitea, Raivavae ;
 - Capacité supplémentaire de 36 MHz dans la bande de fréquence C pour les îles de Rurutu, Tubuai et Rimatara ;
 - Capacité supplémentaire de 144 MHz dans la bande de fréquence Ku pour Rikitea, Rurutu et les autres îles non connectées par câble ;
 - Capacité supplémentaire de 72 MHz dans la bande de fréquence C pour les îles de Rurutu, Tubuai, Rikitea, Raivavae et Rimatara
- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

A la mise en service du câble Natitua sud mi-2023, les capacités satellites actuellement allouées à Rurutu et Tubuai seront réaffectées aux autres îles non connectées directement ou indirectement par câble sous-marin.

Objectif n° 5 : Déploiement de la 4G dans les archipels éloignés

Objectif n°5 - Déploiement de la 4G dans les archipels éloignés								
Améliorer la qualité de réception mobile sur l'ensemble du territoire en élargissant la couverture 4G dans les Archipel Eloignés								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 5.1 - Nombre de sites déployés en 4G dans les AE	Nb	10	14	41	44	36	60	60
Indicateur 5.2 - Nombre d'îles des AE couvertes en 4G	Nb	6	8	19	22	21	22	22

Sources des données :
ONATI
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 5.1 - indicateur calculé à partir du nombre de sites des AE où la 4G a été mise en service
Indicateur 5.2 - indicateur calculé à partir du nombre d'îles des AE où la 4G a été mise en service

- *Commentaire et analyse des résultats*

ONATi poursuit son effort de couverture réseau mobile 4G/4G+ sur l'ensemble du territoire et en particulier dans les zones éloignées.

En 2022, les 20 îles câblées directement ou indirectement sont maintenant couvertes pour un total de 35 stations 4G ou 4G+ en exploitation. En outre, en attendant la mise en service du câble sous-marin Natitua Sud aux Australes, une station radio 4G a été ouverte en utilisant une connexion satellitaire à Rurutu.

Le débit moyen par utilisateur à l'heure la plus chargée dans les îles des archipels éloignées couvertes par la 4G/4G+ est désormais d'environ 17 Mbit/s.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

A fin 2023, la zone des archipels éloignées sera couverte par environ 60 sites 4G ou 4G+ dont 46 financés par une subvention d'investissement du Pays. Les îles de Rurutu et Tubuai seront couvertes après la mise en service du câble Natitua Sud mi-2023.

Objectif n° 6 : Déploiement d'un câble sub-lagunaire de Teahupo'o à Tautira

Objectif n°6 - Déploiement d'un câble sub-lagunaire de Teahupo'o à Tautira								
En prévision de l'accueil des JO 2024, sécurisation des réseaux existants par la pose d'un câble sub-lagunaire								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 6.1 - Mise en service du câble sub-lagunaire	%				20%	20%	100%	

Sources des données :
OPT
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 6.1 - indicateur calculé à partir du nombre de jalons réalisés par rapport au total des jalons pour la mise en service du câble
Autres commentaires :

- *Commentaire et analyse des résultats*

En prévision de l'organisation des épreuves de surf Paris2024, les études pour la sécurisation des réseaux existants par la pose d'un câble sub-lagonaire entre la marina de Teahupo'o et le village de Tautira ont été menées et se sont révélées satisfaisantes. Elles ont compris : (i) l'étude initiale de la route du câble, (ii) les études d'impacts environnemental, sociétal et culturel, de sédimentologie et de courantologie, (iii) les relevés bathymétriques, topographiques et océaniques du parcours dans le lagon entre Teahupoo et Tautira et enfin (iv) la proposition de méthodologie pour l'installation lagunaire.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

La pose du câble est prévue dans le courant du deuxième semestre 2023.

14.6.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
914/974 05 - POSTES, TELECOMMUNICATIONS, NOUVELLES TECHNOLOGIES	1 188 032 559	1 686 165 456	2 119 937 590
FARE RATA - Subvention d'équilibre	500 000 000	72 609 200	572 609 200
Tranche pour mars 2023	500 000 000		
Câble Natitua sud (avance 80% phase 1)		826 396 181	826 396 181
Câble Natitua sud (avance 21% du FEI phase 2)		254 260 425	
4ème tranche FTTH (avance 50%)			0
Raccordement VDSL et THD radio (avance 50%)			0
Réseau FH vallées des Marquises (avance 50%) - reporté février 2023			0
Réseau FH Mataiva (avance 50%) - reporté février 2023			0
Capacité satellite supplémentaire Rurutu-Tubuai		115 300 000	115 300 000
Capacité satellite supplémentaire Rikitea		63 400 000	63 400 000
Capacité satellite supplémentaire autres îles non connectées par câble		345 800 000	345 800 000
Déploiement 4G dans les AE (avance 50%) - reporté février 2023			0
Etudes pose du câble sub-lagunaire Teahupo'o-Tautira (avance 50%)		8 399 650	8 399 650
Pose du câble sub-lagunaire Teahupo'o-Tautira (avance 50%) - reporté février 2023			0
Mettre en œuvre le dispositif Aide à l'Inclusion Digitale	1 659 780		1 659 780
Mobilisation des dispositifs économiques ACI et DAD	24 751 967		24 751 967
Digicontest 2022	8 000 000		8 000 000
Enregistrement des réseaux radioélectriques	1 895 585		1 895 585
Mesures des niveaux de champs électromagnétiques	1 825 227		1 825 227
Soutien Tech4islands	10 000 000		10 000 000
Soutien à la création cinématographique et audiovisuelle	129 900 000		129 900 000
Soutien FIFO	10 000 000		10 000 000

14.6.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

14.6.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

14.6.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

- Acteurs participants à la réalisation de l'objectif n° 1 – *Favoriser l'accès au digital* : OPEN, Opérateurs de télécommunications ;
- Acteurs participants à la réalisation de l'objectif n° 2 – Garantir la protection digitale du citoyen et de ses données personnelles : CLUSIR, ANFR ;
- Acteurs participants à la réalisation de l'objectif n° 3 – Soutenir l'innovation et l'économie numériques : French Tech Polynésie, AFIFO, CCISM, professionnels de l'audiovisuel.

14.7 Programme 914 06/974 06 : médias

14.7.1 Bilan des orientations stratégiques

La chaîne du Pays a su conquérir le cœur des Polynésiens et s'affirmer en qualité de leader sur son marché en misant sur une programmation locale audacieuse aux meilleures heures d'écoute, avec une année record durant laquelle 3 334 heures de programmes locaux ont été diffusées (42 % de la grille d'antenne).

Malgré un environnement chamboulé par l'émergence des plateformes de contenus étrangers (Netflix, Disney+, Amazon...) et par une évolution des modes de consommation (digitalisation), les téléspectateurs s'identifient pleinement dans les contenus que la chaîne propose, reflétant au mieux la vie polynésienne.

La chaîne du Pays continuera d'œuvrer pour proposer une offre de qualité, tout en accentuant la visibilité de la Polynésie à l'international (au travers de la diffusion du canal « Tahitinui.tv » sur les boxs) avec notamment et depuis le 13 juin 2022 le lancement de sa chaîne FAST en partenariat avec Samsung TV PLUS.

En dépit des crises provoquées par le Covid19 et la tendance inflationniste actuelle, l'optimisation des moyens et le développement des ressources propres ont été priorités pour maintenir le dynamisme d'antenne et soutenir les orientations stratégiques.

14.7.2 Bilan des réformes

La convention collective de la presse et de l'imprimerie a été révisée et est applicable depuis le 28 juin 2022. Son application conforte durablement la masse salariale.

Les locaux de l'aile B (ex DGRH) ont été attribués à TNTV par arrêté 387-CM du 17/03/2022. TNTV est actuellement en phase de consultation pour des travaux de réaménagement des locaux qui devraient accueillir à terme la direction générale, l'administration ainsi que la régie publicitaire

TNTV fait partie intégrante du Syndicat des professionnels de l'audiovisuel d'Outre-Mer (SPADOM) qui a notamment pour mission de défendre les intérêts et particularités de l'ensemble des médias de l'Outre-Mer, devant répondre à de nombreuses contraintes comme notamment le transport du signal ou encore le coût des achats de programmes audiovisuels.

14.7.3 Bilan des objectifs de performance

Objectif n° 1 : Proposer une offre de qualité axée sur la création et l'identification polynésienne

Avec plus de 40% de volume de productions locales, TNTV mise sur une programmation locale audacieuse aux meilleures heures d'écoute. Elle offre aux téléspectateurs des programmes locaux accessibles pour toute la famille. Menant une stratégie de proximité, la chaîne se positionne sur tous les événements fédérateurs qui rythment la vie et les émotions polynésiennes.

Objectif n°1 - Proposer une offre de qualité axée sur la création et l'identification polynésienne								
Production et acquisition d'émissions locales à fort potentiel d'audiences								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre d'heures de programmes locaux diffusés	Heures	3229	3166	3000	3000	3334	3100	3300
Indicateur 1.2 - part de la programmation locale dans la grille	%	45%	40%	40%	40%	42%	41%	45%
Sources des données : Bilan adressé au CSA Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du cumul du nombre d'heures de programmes locaux compilé par le bilan CSA Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir du ration : volume d'heures de programmation locale / volume totale de programmation annuelle								

■ *Commentaire et analyse des résultats*

Pour la première fois depuis sa création, la chaîne du Pays a diffusé un volume de programmes locaux significatif avec 3 334 heures (représentant 42 % de sa grille d'antenne). Pour rappel, ce taux était de 32 % en 2015. La direction s'attarde à opérer une gestion rigoureuse de son budget, avec une optimisation des moyens de production et une utilisation profitable des droits d'acquisition de programmes. Elle veille par ailleurs à pérenniser les partenariats avec les organisateurs d'événements et faire preuve de réactivité sur le terrain.

■ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

TNTV est leader sur son marché mais elle doit faire face à la pénétration dans les foyers polynésiens des plateformes de contenus (Netflix, Disney+, ...). Ces grandes firmes multinationales bouleversent les modes de consommations de la vidéo, renforçant ainsi la globalisation et l'individualisme, au détriment de notre culture locale. Par ailleurs, ces plateformes ne participent aucunement au développement de la filière audiovisuelle locale et ne contribuent pas non plus fiscalement ou socialement.

Objectif n° 2 : Accroître les audiences en télévision, dans un environnement numérique (plateformes digitales) et à l'international (boxes)

Les mesures de performance audiovisuelle des chaînes de télévision diffusées sur la TNT (comme pour les radios), baptisées « audiences », sont opérées par Médiamétrie (représentée localement) sur la base d'un sondage réalisé en face à face durant deux semaines. Un échantillon de personnes, représentatif de la population, est alors sondé sur les programmes visionnés durant cette période.

La digitalisation de l'activité est devenue incontournable eu égard de l'hyperconnectivité des nouvelles générations qui consomment également les contenus vidéos sur des plateformes ou sur les réseaux sociaux. Des indicateurs de performance sont également définis pour assoir les choix stratégiques éditoriaux et de positionnement.

Véritable outil de promotion de la Polynésie française, le canal « tahiti.tv » diffusé sur les boxs en métropole et en Océanie permet de mettre en avant toute la richesse culturelle et environnementale de notre Fenua, mais aussi de renouer avec la communauté polynésienne installée en métropole.

Objectif n°2 - Accroître les audiences en télévision, dans un environnement numérique (plateformes digitales) et à l'international (boxs)								
Conquête de parts de marché (sondage Médiamétrie), Mise en ligne des contenus sur internet, Diffusion de nos programmes locaux sur des bouquets à l'étranger								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Audience cumulée	%	NA	50,4%	50%	50%	51%	50%	50%
Indicateur 2.2 - Parts d'audience	%	NA	36,6%	35%	36%	34%	37%	40%
Indicateur 2.3 - Nombre de téléspectateurs	Nb	NA	85 100	85 000	85 000	74 000	85 000	90 000
Indicateur 2.4 - Nombre d'heures de programmes diffusés en streaming (site)	Nb	870	1 100	900	1 200	1 255	1 300	1 500
Indicateur 2.5 - Nombre d'abonnés Facebook	Nb	217 000	285 000	263 000	315 000	326 000	350 000	350 000
Indicateur 2.6 - Nombre de visiteurs du site tntv.pf	Nb	1 860 000	2 100 000	2 000 000	2 300 000	2 000 000	2 500 000	3 000 000
Indicateur 2.7 - Nombre de vidéos visionnées en Replay sur le site (programmes locaux)	Nb	670 000	750 000	700 000	830 000	650 000	920 000	1 000 000
Indicateur 2.8 - Nombre de vidéos vues sur Facebook (news, live, teasing...)	Nb	27 millions	26 millions	28 millions	27 millions	24 millions	28 millions	30 millions
Indicateur 2.9 - Nombre de foyers captés à l'international	Nb	22 millions	22 millions	30 millions	25 millions	25 millions	28 millions	50 millions
Sources des données : Résultats sondages MEDIAMETRIE ; Extractions google analytics ; Données publiques Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1 - Pourcentage de personnes différentes ayant regardé TNTV au cours d'une période donnée quelle que soit la durée de leur écoute. Indicateur 2.2 - Part que représente la durée d'écoute de TNTV dans la durée d'écoute totale du média télévision. La somme des parts d'audience de l'ensemble des supports est égale à 100%. Indicateur 2.3 - Nombre de téléspectateurs ayant regardé TNTV au cours d'une journée Indicateur 2.4 - Extraction google analytics Indicateur 2.5 - Information disponible sur Facebook Indicateur 2.6 - Extraction google analytics Indicateur 2.7 - Extraction google analytics Indicateur 2.8 - Extraction Facebook Indicateur 2.9 - nombre d'abonnés aux offres gratuites distribuées par les FAI								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

La chaîne du Pays a confirmé sa place de leader en novembre 2022 à travers une antenne audacieuse et fédératrice, devançant pour la quatrième fois consécutive Polynésie la 1^{ère}. Néanmoins, l'écart avec sa concurrente se resserre du fait d'une offensive de cette dernière qui n'a pas hésité à bouleverser sa grille de programmes durant la période de sondage, disposant d'un budget bien supérieur à celui de la chaîne du Pays.

Le carrefour entrepris par la chaîne sur la digitalisation de son activité suit son cours avec un fort accroissement des données de fréquentation. Symboles de ce dynamisme, la page Facebook de TNTV a connu une augmentation du nombre de ses abonnés (326 000). Le site internet connaît également un taux de fréquentation en constante augmentation avec 2,5 millions d'utilisateurs en 2022. Il s'agit d'une activité à part entière dont la charge de travail a été répartie sur l'effectif existant. C'est un point qui mériterait d'être davantage encouragé avec des moyens budgétaires supplémentaires.

Autre avancée remarquable, TNTV a lancé depuis le 13 juin 2022 sa chaîne FAST en partenariat avec Samsung TV plus, le service de streaming du géant du multimédia. (Le logo de TNTV apparaîtra sur les téléviseurs Samsung au même titre que celui de Netflix par exemple). Ce partenariat est une formidable opportunité pour TNTV et le Fenua de valoriser encore plus notre belle culture et de promouvoir la Polynésie auprès de 3,6 millions de foyers équipés d'un téléviseur Samsung et plus de 20 millions utilisateurs de smartphones de la marque, en métropole.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

Objectif n°3 : Assurer la maîtrise du budget et optimiser les moyens de production

La chaîne du Pays a mené de nombreuses actions correctives pour redresser ses comptes et résorber ses dettes, diminuer le montant de la subvention, équilibrer son budget et se structurer conformément aux orientations stratégiques définies. Pour y parvenir, la chaîne opère un pilotage strict et régulier de son budget.

Les capitaux propres représentent l'indicateur de référence qui permet de mesurer la santé financière d'une société. Ces derniers, malmenés par le passé sont aujourd'hui totalement sains, résultant d'actions correctives et de mesures drastiques employées. La direction veille scrupuleusement à présenter un budget équilibré tout

en affichant ses ambitions. Elle dispose pour cela d'un personnel motivé et compétent et d'outils à la pointe de la technologie.

Les ressources propres, englobant les recettes publicitaires et les revenus de la diversification, permettent quant à elles d'autofinancer les projets structurants (production locale, amélioration des conditions de travail, déploiement de la stratégie digitale...).

Objectif n°3 - Assurer la maîtrise du budget et optimiser les moyens de production								
Pilotage budgétaire de la structure de coûts et développement des revenus sur le marché organique								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Reconstitution des capitaux propres	M F CFP	553	557	560	560	555	570	600
Indicateur 2.2 - Evolutions des ressources propres	M F CFP	223	260	240	260	277	270	280
Sources des données : Etats financiers Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1 - Evaluation comptable des capitaux propres Indicateur 2.2 - Evaluation comptable du chiffre d'affaires hors subvention (recettes de la régie publicitaires et revenus de la diversification) Autres commentaires :								

- *Commentaire et analyse des résultats*

En dépit de la contraction des investissements publicitaires provoquée par la crise sanitaire, puis de la montée des prix observés en 2022 sur les coûts d'achats, la chaîne a su contracter ses moyens et faire preuve d'agilité pour assurer ses missions tout en parvenant à équilibrer son budget.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Il est à noter que certains postes de dépenses structurants ont été ajournés pour garantir l'équilibre budgétaire. La masse salariale a également été contenue à son plancher critique, nécessitant quelques sacrifices consentis par le personnel qui a œuvré sans compter pour soutenir l'intérêt général. La charge de travail a pourtant pris une dimension plus importante depuis la reprise des événements et la volonté d'appliquer une politique de proximité toujours plus prégnante. Quelques tensions internes sont aujourd'hui palpables avec des besoins en matière de revalorisations salariales et de recrutements qu'il convient d'opérer.

14.7.4 Crédits par action

CRÉDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
914/974 06 - MEDIAS	880 000 000	22 000 000	902 000 000
<i>Gestion des fonds publics alloués pour assurer ses missions</i>	880 000 000		880 000 000
<i>Renouvellement de matériels techniques</i>		22 000 000	22 000 000

14.7.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

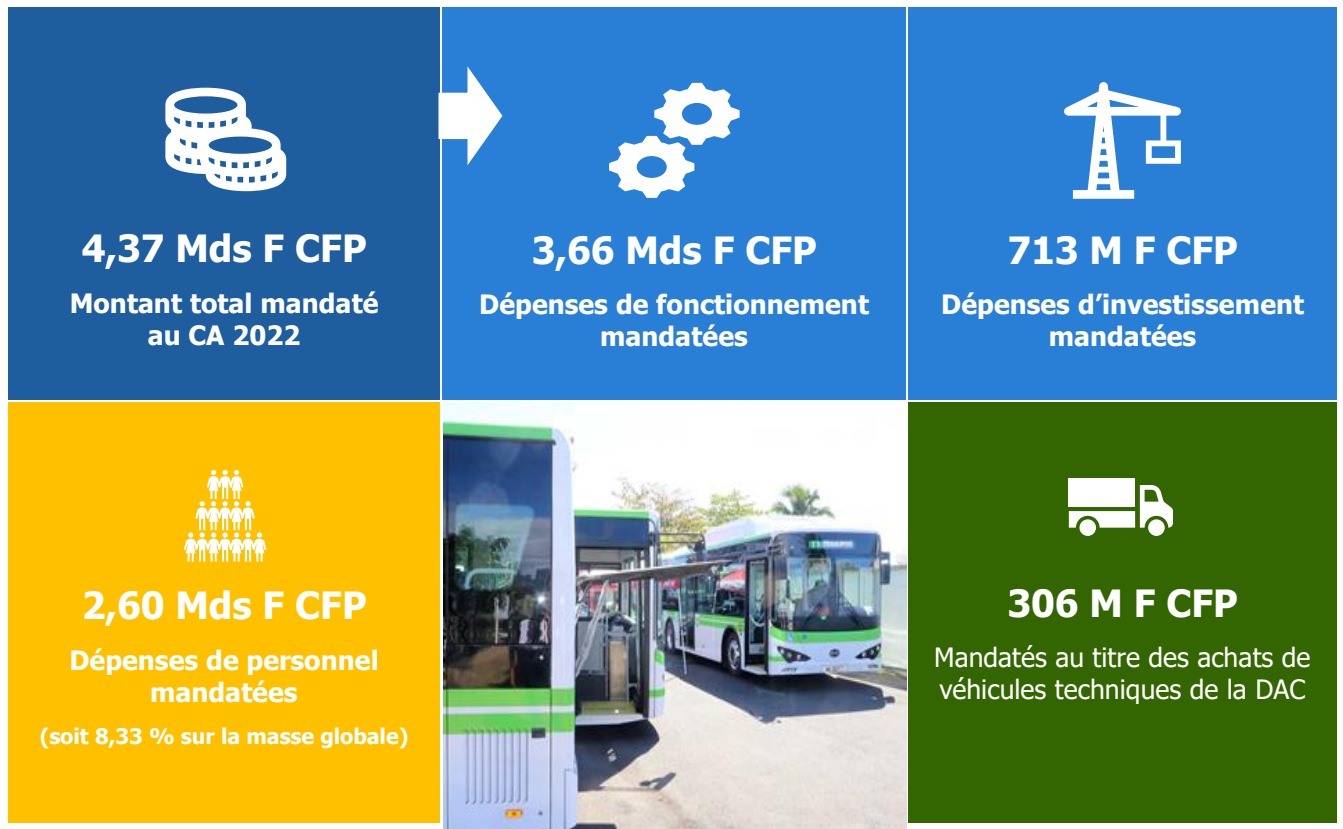
14.7.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

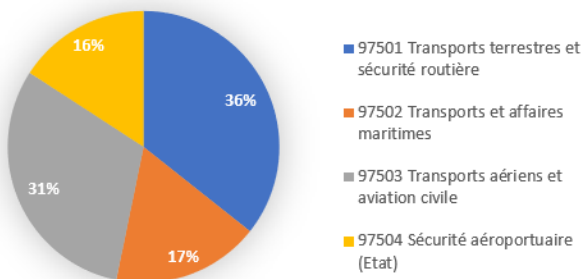
14.7.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

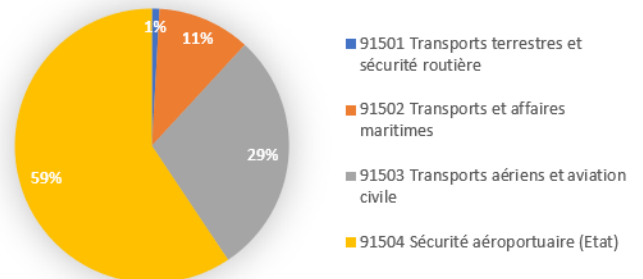
15. MISSION 915/975 : TRANSPORTS



Répartition des dépenses de fonctionnement par programme



Répartition des dépenses d'investissement par programme



15.1 Revue de la politique générale de la mission

Le schéma directeur des déplacements durables interinsulaires fixe les orientations de la Polynésie française concernant l'organisation et le développement des dessertes maritimes et aériennes, dans un souci de limitation du désenclavement de certaines parties du territoire, de développement économique durable et de préservation de l'environnement. Il sert de référence pour harmoniser la programmation des investissements, notamment en matière de matériels, d'infrastructures et d'aides.

La Polynésie française a mis en place des dispositifs de continuité intérieure, afin de pallier les conditions géographiques spécifiques de son territoire, évitant ainsi un exode des populations vers l'île principale de Tahiti et assurer un développement économique et social de ces territoires.

On notera notamment, le choix du Pays d'attribuer des licences d'exploitation aux transporteurs aériens et maritimes, fixant ainsi des obligations de service public pour ces transports interinsulaires.

Ces obligations ont pour objet d'assurer des services de transport suffisants au regard des besoins, qui nécessitent une régularité, une fréquence, une qualité de service et de sécurité ainsi qu'une capacité d'emport (loi de pays n° 2016-3 du 25 février 2016 relative à l'organisation du transport interinsulaire maritime et aérien).

Pour ce qui concerne les transports aériens, dont les actions émanent également du schéma directeur 2015-2025, une étude technique a été menée dans l'optique de rationaliser et d'optimiser les moyens en transports aériens,

De plus, suite aux évènements sanitaires intervenus en 2020 sur l'île de Ua Pou, le gouvernement a dû mettre en place des mesures urgentes pour permettre des évacuations sanitaires par hélicoptère. C'est ainsi que le Pays a lancé en 2020 la délégation du service public (DSP) du transport aérien.

Les orientations définies pour cette politique sectorielle résultent du rapport relatif à la politique maritime durable de la Polynésie française adopté le 18 juin 2013 par le Conseil des ministres et proviennent également du schéma directeur des déplacements durables interinsulaires 2015-2025 (maritime et aérien) adopté par le Conseil des ministres le 23 septembre 2015.

Au titre des transports terrestres, le programme « transports terrestres et sécurité routière » a été mené tout au long de l'année 2022 sur le transport collectif et mobilité durable ainsi que la réforme du code de la route.

15.2 Programme 915 01/975 01 : transports terrestres et sécurité routière

15.2.1 Bilan des orientations stratégiques

Les orientations stratégiques ont été mis en œuvre en 2022. Seule la révision des critères d'évaluations aux examens du permis de conduire ont dues être reportées mais seront menée en 2023.

15.2.2 Bilan des réformes

Transports collectifs et mobilité durable :

L'année 2022 prévoyait la révision de la contribution financière forfaitaire (CFF) en fonction des comptes prévisionnels du délégataire actualisés sur la base des données réelles d'exploitation transmises fournies par le système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs (SAEIV). La CFF impacte les comptes d'exploitation prévisionnels de l'annexe 9 de la DSP, en application de l'article 35.4 relatif à la clause de revoyure.

- ➔ Le délégataire a signifié les difficultés de son fournisseur du SAEIV à déployer les outils nécessaires au travail de cette clause de revoyure. Une mission en juin 2022 a été déclenchée pour identifier les solutions pour remplacer ce système et engager ces travaux pour les années 2023-2024. Le délégataire poursuit ses travaux et informe régulièrement l'autorité organisatrice de la mobilité.

Par ailleurs, la révision de la gamme tarifaire, qui devait être adoptée en 2022 avec l'objectif de simplifier l'usage du réseau TERE TAHITI mais également d'intégrer une compensation financière pour les tarifs aidés pour certains usagers, n'a pas pu aboutir compte tenu de la défaillance du délégataire et au temps nécessaire pour l'arbitrage de la tarification par le gouvernement de la Polynésie française (en attente d'arbitrage suite au comité technique interministériel du 24 octobre 2022).

- ➔ L'étude d'autres sources de financement du transport public devra être débattue (autre que recettes commerciales et contribution de la collectivité) et le gouvernement de la Polynésie française devra arbitrer une gamme tarifaire pour poursuivre ce chantier.

L'année 2022 devait poursuivre la mise en œuvre du plan d'action du « schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables » approuvé par délibération n° 2017-73 APF du 17 août 2017, avec le lancement d'une étude de faisabilité pour des infrastructures de transports en commun en site propre (TCSP) intégrales ou partielles en zone urbaine. L'absence d'ingénierie technique n'a pas permis de lancer ce chantier. Du fait des enjeux grandissant de la congestion urbaine, un forum public a été organisé sur deux matinées fin novembre 2022 afin de mieux comprendre et partager sur le quotidien et la vision des habitants de l'île de Tahiti sur ces phénomènes.

- Ce forum public se poursuivra en 2023 par des ateliers de travaux avec la population pour co-construire des solutions pour la mobilité du quotidien ainsi que par la révision du schéma directeur.
- L'étude de faisabilité du TCSP de l'agglomération de Papeete devra se lancer en 2023-2024 pour aboutir à consolider la gouvernance locale nécessaire pour la mise en œuvre d'une opération d'investissement en infrastructure de transports terrestres ambitieuse et structurante pour l'aménagement du territoire (SAGE).

Un deuxième objectif sous-jacent est la pérennisation de l'animation d'écomobilité par la Polynésie française. Les moyens techniques, humains, organisationnels et financiers devront être débattus.

- Un poste d'ingénieur en mobilité durable a été créé dans le cadre du budget primitif 2023 ce qui permettra d'avancer davantage sur cet objectif.

Réforme du code de la route de la Polynésie française (CRPF) : nouvelles mobilités, réforme de l'enseignement de la sécurité routière et des critères d'évaluation de l'examen du permis de conduire

Avec une vingtaine de projets de modification du CRPF identifiés sur un total d'une cinquantaine chantiers réglementaires, la réforme du code de la route reste une activité prépondérante en matière des transports terrestres qui témoignent d'une véritable révolution du secteur depuis ces 3 dernières années.

Ainsi, c'est une réforme majeure et fortement attendue, que la direction des transports terrestres a finalisé en juillet 2022 au sujet des nouvelles mobilités (vélos électriques, trottinettes électriques...) après une année de concertation avec l'ensemble des partenaires tant institutionnels, administratifs que professionnel ou du grand public.

Pour aboutir à cette réforme complexe, un avant-projet de texte avait été présenté aux membres de la Commission du code de la route en août 2021, puis une concertation citoyenne ainsi qu'une plénière avec les professionnels de la vente des engins concernés par la réforme des nouvelles mobilités avaient été lancées à la fin de l'année 2021. Le Comité de sécurité routière a également été saisi en avril 2022.

Deux campagnes de communication ont été organisées cette année, tout comme des formations tant des forces de l'ordre, de certains agents communaux, des assurances de la place et des agents de la direction des transports terrestres.

- La direction des transports terrestres reste mobilisée pour poursuivre la sensibilisation des acteurs et permettre aux usagers de ces nouvelles mobilités de trouver leur place dans le paysage polynésien des mobilités et partager la route en toute sécurité avec l'ensemble des usagers.

Afin de favoriser l'accessibilité à une formation de qualité pour le permis de conduire, notamment pour les populations à faible ressources familiales, un dispositif d'aide a été déployé en fin d'année 2019 (1^{er} étage de la réforme). Fin 2020-début 2021, le 2^{ème} étage de la réforme abouti avec la réforme de l'enseignement de la conduite en Polynésie française. L'action doit être poursuivie et évaluée afin d'envisager le 3^{ème} et dernier étage de la réforme en révisant les critères d'évaluation des examens des permis de conduire. Il s'agira d'y apporter des conditions de bienveillance et de contrôle des acquis pédagogique pour renforcer la sécurité routière. Un autre aspect de cette réforme concerne l'activité de l'enseignement de la sécurité routière. Le 3^{ème} et dernier étage de cette réforme majeure devait aboutir à partir de fin 2022-début 2023. Cependant le volume d'activité réglementaire et le turn-over des effectifs n'a pas permis d'engager ce chantier qui reste inscrit au plan de charge du service.

- L'affectation d'un juriste lauréat de concours en septembre 2022 et la création d'un poste de juriste sur 3 ans (AENP) à la direction des transports terrestres permettra d'avancer sur le plan de charge réglementaire qui reste un enjeu structurant pour l'évolution des activités de transport et la modernisation du code de la route de la Polynésie française.

Relogement de la direction des transports terrestres et développement des applicatifs numériques des métiers des transports terrestres :

Le relogement de la direction des terrestres dans ses nouveaux locaux sis à Pirae a abouti en octobre 2022 permettant ainsi de moderniser et d'améliorer les conditions de travail des agents et de la qualité d'accueil des usagers du service. Afin de répondre à cet objectif, un budget d'investissement de 186 millions F CFP (report de crédits 2021 compris) ont été réalisés en 2022.

- ➔ C'est une opération structurante et attendue, dont la demande a été initiée depuis 2006, qui s'est terminée. D'autres chantiers d'équipement du service restent à conduire (centre de contrôle technique, centre d'examen moto et poids lourd, centre d'animation de la sécurité routière, locaux des archives et d'entreposage des équipements techniques...) pour poursuivre la modernisation du service public.

Dans le même temps, l'opération d'investissement de modernisation des applicatifs métiers du service et des usagers (Utara'a), l'inscription du service en tant que pilote dans le projet d'accueil bienveillant et performant au sein de l'administration et les chantiers de simplification administrative à l'œuvre participe à cette évolution interne.

Après le lancement réussi au 1^{er} juin 2021 de la 1^{ère} brique de l'applicatif métier « Utara'a – Transports » pour gérer les activités liées aux véhicules, la direction des transports terrestres poursuit ce projet sur l'ensemble de ses activités, avec le concours de la direction du système d'information de la Polynésie française, pour mener un vaste chantier d'externalisation des développements informatiques qui va se poursuivre sur 3 ans (montant total de l'opération : 320 millions F CFP).

Pour chapeauter toutes ces opérations structurantes, un nouveau projet de projet de service a été préparé en 2022 avec l'objectif de déterminer la nouvelle « Raison d'être » de l'organisation, avec ses parties prenantes externes, pour répondre et être en phase avec les attendus d'un service public polynésien.

- ➔ Avec le relogement réalisé, les perspectives de réorganisation du service seront engagées en 2023.

15.2.3 Bilan des objectifs de performance

Objectif n° 1 : Développer l'offre de transports en commun afin de mieux répondre aux besoins de déplacement de la population

Objectif n°1 - Développer l'offre de transports en commun afin de mieux répondre aux besoins de déplacement de la population									
Redéfinir l'organisation des transports collectifs en partenariat avec les communes afin de développer leur fréquentation et faire reculer le phénomène du "tout-voiture"									
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible	
Indicateur 1.1 - Ration Recettes commerciales / kilomètres sur réseau réguliers TERE TAHITI (F CFP/ km)	Nb	61,5 F CFP / km	68,6 F Cfp/ km	80 F CFP/ km	77,5 F CFP/ km	80,1 F CFP/km	85 F CFP/ km	100 F CFP/ km	
Indicateur 1.2 - Ponctualité des services réguliers et scolaires Taux de bus en avance (> 1 min)	%	(*)	(*)	(*)	(*)	non chiffré	18%	15%	
Indicateur 1.3 - Nbre de services de transport réguliers et scolaires « conformes » au contrat DSP	%	(*)	(*)	(*)	(*)	non chiffré	90%	95%	
Sources des données : Données statistiques de la DTT Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - les recettes commerciales (directes et indirectes notamment pour les Indicateur 1.2 - le taux ponctualité est fournie par le système d'aide à l'exploitation Indicateur 1.3 - nombre de service effectués sur nombre total de service planifié (système (*): en l'absence de la mise en service du système d'aide à l'exploitation par le Déléguataire (SAS RTCT), l'indicateur ne peut être transmis. Autres commentaires : Convention cadre n° 7142 du 22 octobre 2018 de délégation de service public pour									

- *Commentaire et analyse des résultats*

La remontée en charge du réseau de transport public TERE TAHITI a été confirmé tout au long de l'année, témoignant de la hausse de la demande après deux années perturbées par les conséquences de la crise sanitaire sur les besoins de déplacement des populations (2020-2021).

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Un point de vigilance est observé concernant un risque de saturation du réseau de transport public. Une optimisation du réseau doit être mise en œuvre dès 2023 (suppression de lignes faiblement fréquentées et report de l'offre sur les lignes saturées) ainsi qu'un travail de fond pour renforcer le réseau (offre kilométrique et qualité de service).

La révision tarifaire et la fixation des compléments de financement des transports en commun doivent également aboutir pour permettre d'inscrire le réseau de transport public dans ses orientations de moyens terme conformément aux objectifs du schéma directeur et des obligations contractuelles de la Délégation de service public.

Objectif n° 2 : Renforcer la sécurité sur les routes

Objectif n°2 - Renforcer la sécurité sur les routes								
Améliorer la formation des conducteurs et développer des actions de prévention routière auprès de différents publics avec le concours de divers partenaires (forces de l'ordre, écoles, assureurs, auto-écoles...)								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre d'actions de sécurité routière menées (actions terrains)	Nb	non chiffré	(*)	200	(*)	non chiffré	(*)	200
Indicateur 2.2 - Nombre de personnes sensibilisées (actions terrains)	Nb	non chiffré	(*)	5 000	(*)	non chiffré	(*)	5 000
Indicateur 2.3 - Campagnes audio-visuelles, digitales et médias de prévention à la sécurité routière	F CFP	6 630 728	14 859 015	9 000 000	(*)	12 000 000	8 000 000	20 000 000
Indicateur 2.4 - Nombre d'accidents sur les routes	Nb	112	122	(*)	(*)	169	(*)	(*)
Indicateur 2.5 - Nombre de permis de conduire délivrés	Nb	1867	1826	(*)	(*)	1 830	(*)	(*)
Indicateur 2.6 - Nombre de candidats au permis de conduire aidés	Nb	526 sur 526 (402 candidats inscrits)	256/400	526	263 sur 526 (186 candidats inscrits)	526 sur 526 (332 candidats inscrits)	526	526
Sources des données : Données statistiques de la DTT et des services de l'Etat Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1 - le nombre d'actions de sécurité routière est celui des opérations de la DTT Indicateur 2.2 - le nombre de personnes sensibilisées est calculé à partir des données recueillies par la DTT Indicateur 2.4 - le nombre d'accidents sur les routes provient des services de l'Etat Indicateur 2.5 - le nombre de permis et de capacités de conduite délivrés est celui des opérations de la DTT (IPCSR - hors capacités délivrées par Gendarmerie nationale) Indicateur 2.6 - le nombre de personnes aidées est celui des opérations de la DTT Autres commentaires : (*) : s'agissant d'accidentalité et de données sur la délivrance de titres de conduite, ces chiffres ne sont pas prévisibles Les objectifs des indicateurs 2.1 et 2.2 sont revus à la baisse du fait de l'incertitude des actions de sensibilisation terrain avec le public compte tenu des risques sanitaires entraînés par la crise de la Covid-19								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

La mise en œuvre du renforcement de la sécurité sur les routes intervient à plusieurs niveaux qu'ils convient de coordonner pour garantir une efficacité des politiques publiques engagées (comportements : formation, prévention, identification des risques et répression ; correction de facteurs d'insécurité, par exemple des infrastructures).

Afin de répondre à cet objectif, diverses actions de sécurité routière sont poursuivies :

- Animer un observatoire de la sécurité routière partagé avec les partenaires et forces de l'ordre ainsi qu'un plan de communication annuel permettront de mieux cibler les actions à déployer pour les différents types d'utilisateurs (enfants, jeunes, actifs, usager à risque).
- La vacance du poste de cadre responsable de l'observatoire retarde la création de cet observatoire (poste inscrit au concours - forum d'affectation d'août 2022 : aucun lauréat de concours ne s'est positionné sur ce poste) ;
- Décliner le plan de communication annuel de la sécurité routière cité ci-dessus : campagnes médias, réalisation de supports de communication, ainsi que des prestations de sensibilisation à la sécurité routière (dont subvention au Comité de prévention et de sécurité routière). La PAP 2022 prévoyait 9 millions F CFP. Cependant, face à la situation préoccupante d'accidentologie sur les routes polynésiennes, la direction des transports terrestres a pu toutefois engager une action de prévention à la sécurité routière soutenue en 2022 (12 millions F CFP).
- Après 3 années de diminution de la participation à des événements grands publics compte tenu des risques sanitaires liés à la Covid-19, un programme de remobilisation des acteurs sur ces outils de sensibilisation de terrain sera poursuivi et des campagnes digitales et médias seront renforcées en 2023.

Le dispositif d'aide au financement du permis de conduire s'est poursuivi en 2022. Le budget alloué en 2022 prévoyait 526 aides. Fin d'année 2022, 332 demandeurs éligibles ont conventionné avec une auto-école partenaire.

- Les auto-écoles partenaires ont émis une demande de revalorisation de leur conventionnement afin de pérenniser le partenariat suite à l'augmentation de leurs charges. Une étude économique sera missionnée début 2023.
- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Une nouvelle organisation du pilotage de la sécurité routière en Polynésie française est prévue dès le recrutement du cadre responsable de l'observatoire de la sécurité routière. Ces éléments ont été confirmés par le rétablissement du comité de sécurité routière en avril 2022 (dernière séance en 2017) avec la nécessaire mission d'animer le réseau de partenaires.

Enfin, dans le cadre du relogement du service à Pirae, il est prévu de doter le service d'un système d'exploitation de l'épreuve théorique générale du permis de conduire. L'étude pour ce projet structurant a pu démarrer avec le recrutement du chef de projet informatique (DSI) afin de poursuivre le développement informatique en complément du projet Utara'a suite (2022 à 2025).

15.2.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
915/975 01 - TRANSPORTS TERRESTRES ET SECURITE ROUTIERE	1 169 196 105	186 835 302	1 356 031 407
<i>Développer l'offre de transport en commun afin de mieux répondre aux besoins de</i>			
<i>Suivre et exploiter la DSP de transports collectifs et verser la contribution financière forfaitaire</i>	1 137 390 964		1 137 390 964
<i>Mener une étude tarifaire et de financement des transports en commun</i>	8 553 550		8 553 550
<i>Mettre en oeuvre la stratégie de communication institutionnelle à l'attention des usagers et de la population concernant les nouveaux services du transport public de Tahiti (3 millions F CFP) et de la promotion de la mobilité durable (2,5 millions F CFP) en 2022</i>	5 405 332		5 405 332
Relogement de la DTT			
Renforcer la sécurité sur les routes		186 835 302	186 835 302
<i>Animer un observatoire de la sécurité routière partagé avec les partenaires et forces de l'ordre ainsi qu'un plan de communication annuel permettront de mieux cibler les actions à déployer pour les différents types d'usagers (enfants, jeunes, actifs, usager à risque)</i>	0		0
<i>En attente du concours DGRH pour faire pourvoir le poste.</i>			
<i>Décliner le plan de communication annuel de la sécurité routière cité ci-dessus : campagnes médias, réalisation de supports de communication, la participation à des événements grands publics ainsi que des prestations de sensibilisation à la sécurité routière (pas de subvention au Comité de prévention et de sécurité routière)</i>	11 876 259		11 876 259
<i>Dispositif d'aide au financement du permis de conduire (526 bénéficiaires)</i>	5 970 000		5 970 000

15.2.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

15.2.6 Bilan des dépenses fiscales

La direction des transports terrestres a procédé à 133 367 441 F CFP de détaxation du gazole pour les transports publics réguliers et scolaires (FRPH) en 2022 (rappel en 2020 : total de 98 469 707 F CFP de détaxe gazole / 2021 : 127 971 328 F CFP).

15.2.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

15.3 Programme 915 02/975 02 : transports et affaires maritimes

15.3.1 Bilan des orientations stratégiques

La politique sectorielle dans le domaine maritime couvre trois enjeux majeurs :

- **Enjeu de développement économique durable** en favorisant le désenclavement des archipels, il est remarquable de constater que les armateurs desservant les îles des archipels éloignées ont pu maintenir leur activité, aucune faillite n'a été constatée ;
- **Enjeu de sécurité maritime et environnementale** par la mise en place des réglementations adaptées et mieux appliquées, afin d'assurer en sécurité la libre circulation par voie maritime ;
- **Enjeu sociétal** avec la recherche d'une régulation adaptée et plus lisible permettant une meilleure acceptabilité favorisant la coexistence harmonieuse des multiples activités, en améliorant la sécurité au travail des professionnels de la mer, en accompagnant l'emploi maritime et en rendant l'administration plus simple et plus proche des besoins de tous les partenaires du développement et des différentes politiques publiques. La DPAM a su booster l'e-administration avec la proposition de formulaires adaptés sur le site internet et la mise en ligne du logiciel REVATUA relatif aux connaissements des transports maritimes intérieurs et états de passages des personnes transportées.

15.3.2 Bilan des réformes

Néant.

15.3.3 Bilan des objectifs de performance

Globalement, les objectifs financiers de performance insérés dans le PAP 2022 ont été réalisés à 90 %, même si la répartition financière de ces réalisations par objectif a été modifiée en fonction de l'avancement des projets.

Objectif n° 1 : Donner au Pays les moyens d'assurer pleinement son rôle d'autorité organisatrice des transports interinsulaires avec une coordination accrue entre les acteurs institutionnels (Pays/Etat/Communes) et une meilleure régulation des transports maritimes

La desserte maritime des archipels est un pilier essentiel du développement économique des îles et du maintien des populations dans les îles pour inverser les flux migratoires et contrer l'exode insulaire. La crise de la Covid 19 et la mise en œuvre des mesures restrictives et de confinement ont souligné la grande dépendance des îles et l'importance de ce lien vital au développement et à la santé des populations.

Objectif n°1 - Donner au pays les moyens d'assurer pleinement son rôle d'autorité organisatrice des transports interinsulaires avec une coordination accrue entre les acteurs institutionnels (pays/Etat/communes) et une meilleure régulation des transports maritimes								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1- mise en place d'une procédure de suivi et de contrôle des opérateurs	oui/non	O	O	O	O	O	O	O
Indicateur 1.2 - suivi et contrôles effectifs des opérateurs par la DPAM	oui/non	O	O	O	O	O	O	O
Indicateur 1.3 - atlas publié vers juin de l'année n + 1 avec données de l'année n	oui/non	O	O	O	O	O	O	O
Indicateur 1.4 - nombre de réunion de l'observatoire durant l'année	Nb	1	1	1	1	1	1	1
Indicateur 1.5 - Logiciel informatique de gestion d'escale développé et mis en ligne	oui/non	N	N	O	O	N	O	O
Indicateur 1.6 - Mise en place effective d'une autorité d'escales à Rangiroa et Bora Bora	oui/non	N	N	O	N	N	O	O
Sources des données : Rapport d'activité annuel de DPAM Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - indicateur observé oui/non Indicateur 1.2 - indicateur observé oui/non à partir des indications existant dans le rapport d'activité Indicateur 1.3 - atlas publié ou non Indicateur 1.4 - nombre de réunion effective de l'observatoire mentionné dans le rapport Indicateur 1.5 - Logiciel opérationnel, homologué et téléservice ouvert Indicateur 1.6 - Textes mis en place et indication dans le rapport activité de l'effectivité de l'autorité portuaire Autres commentaires :								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Objectif spécifique 1.1 & 1.2 : Assurer un suivi et un contrôle des opérateurs dans le domaine maritime (respect des OSP, plannings, plaintes des usagers)

La procédure de suivi des signalements et de contrôle de la réalisation effective des obligations de service public des opérateurs maritimes a été mise en place, ce qui a permis de relever les principaux manquements aux obligations de service public (OSP) en 2022 concernant :

- 18 manquements relatifs à l'obligation d'information de la commune lors de l'arrivée du navire sur l'île par un armateur ;
- 19 manquements concernant l'obligation de respect des horaires de nuit des opérations de débarquement et d'embarquement (horaires interdits entre 21 h et 5h) des navires dans les îles.

En 2022, certaines fréquences de desserte minimum n'ont pas pu être réalisées compte tenu de la situation particulière résultant de la crise sanitaire.

Objectif spécifique 1.3 & 1.4 : La publication de l'atlas maritime annuel a été réalisée pour un coût de 2 millions F CFP imputé en fonctionnement. Par ailleurs, l'observatoire des transports a pu se tenir.

Objectif spécifique 1.5 & 1.6 : Résoudre les conflits d'usage (paquebots-goélettes) des quais et des escales (hors circonscription portuaire) par la mise en place d'une autorité d'escale permettant la régulation des arrivées et des départs des navires.

Les conflits d'usage des navires pour l'accès aux installations lors de leur arrivée dans les îles nécessitent une gestion quotidienne par une coordination de l'ensemble des acteurs : armateurs, agents maritimes, services concernés, commune, etc.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Objectif spécifique 1.1 & 1.2 : La procédure de suivi doit se perfectionner avec pour objectif d'améliorer la gestion des difficultés et réduire les impacts sur la desserte régulière, avec notamment l'élaboration d'une grille de référence déterminant le montant des sanctions administratives appropriées et proportionnelles aux divers manquements constatés.

Objectif spécifique 1.5 & 1.6 : Une partie des conflits d'usage des mouillages et des quais sont résolus préalablement à l'arrivée des navires, suite à la mise en service du logiciel REVATUA en janvier 2021. Ce

logiciel permet de visualiser les plannings des navires de commerce et d'informer l'administration sur les problèmes qui sont rencontrés.

En 2022, la direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM) a été désignée en qualité d'autorité d'escale. La mise en production du téléservice « ESCALES » prévue en 2023 constituera la mise en œuvre opérationnelle de la gestion des escales. Cette autorité basée à Papeete sera le point de contact et de coordination des déclarations d'arrivées et des lieux de destinations. Elle sera chargée de statuer sur les demandes d'escale en fonction des zones prédéfinies, et elle sera associée à un réseau de référents d'exploitation sur site.

Le dispositif réglementaire est en cours d'élaboration et doit être finalisé en 2023. Il a pour objectif de créer les règles de régulation relatives à l'occupation de l'espace maritime et l'utilisation des installations dédiées.

Objectif n° 2 : Promouvoir et contribuer durablement à l'amélioration de la sécurité maritime et à l'utilisation harmonieuse de l'espace maritime en associant un volet fort de protection de l'environnement maritime et notamment de prévention des pollutions

Objectif n°2 - Promouvoir et contribuer durablement à l'amélioration de la sécurité maritime et à l'utilisation harmonieuse de l'espace maritime en associant un volet fort de protection de l'environnement maritime et notamment de prévention des pollutions								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Gible
Indicateur 2.1 - Nombre de visites de sécurité des navires réalisées annuellement par la DPAM	Nb	820	823	900	800	910	950	1 000
Indicateur 2.2 - Nombre d'épaves retirées durant l'année	Nb	13	13	10	3	13	5	5
Indicateur 2.3 - Nombre de zones de mouillages ou d'interdiction de mouillage créées	Nb	3	1	4	4	2	4	4
Indicateur 2.4 - Nombre de zones dédiés à la natation en eau libre ou à des activités nautiques créées	Nb	3	3	3	3	3	0	0
Indicateur 2.5 - Convention pluriannuelle signée par la Pays avec le SHOM pour la maintenance des marégraphes	oui/non	N	O	O	O	O	O	O
Sources des données : Rapport d'activité annuel de DPAM Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1 - nombre de visites de sécurité indiqué dans le rapport annuel Indicateur 2.2 - nombre d'épaves retirées figurant dans le rapport annuel, soit aux frais du pays soit suite à l'injonction de la DPAM au propriétaire Indicateur 2.3 - nombre de zones de mouillage ou de zones d'interdiction de mouillage créées par arrêté CM indiqué dans le rapport annuel Indicateur 2.4 - nombre de zones dédiés à la natation en eau libre ou autre activité nautique créées par arrêté CM indiqué dans le rapport annuel Indicateur 2.5 - Convention pluriannuelle parue ou JOPF Autres commentaires :								

Partant du principe qu'il ne peut y avoir de développement harmonieux et durable sans sécurité ni préservation de l'environnement, le Pays a engagé une vaste opération pour lutter contre les épaves et obliger les armateurs à assumer leurs responsabilités. Cet objectif est essentiel au développement touristique d'une destination, qui se veut exemplaire en termes d'environnement.

- *Commentaire et analyse des résultats*

Objectif spécifique n° 2.1 : Poursuivre et maintenir les visites de sécurité.

Des missions sont organisées chaque année dans les 5 archipels, afin de permettre à tous les exploitants de pouvoir présenter leur navire dans des conditions similaires quel que soit leur port de base.

Ce choix fort concourt directement à l'amélioration de la sécurité maritime, et permet à la DPAM de garantir à tous un traitement équitable et de limiter les surcoûts souvent importants induits par l'exploitation d'un navire dans une île éloignée.

Pour autant l'augmentation constante du nombre de navires professionnels (en commerce et pêche) à visiter mobilise des moyens humains et financiers conséquents. La planification de ces visites reste néanmoins difficile et nécessite la participation de tous, afin d'optimiser les déplacements des inspecteurs.

Le travail de contrôle et de conseil réalisé par les inspecteurs de la DPAM à bord des navires professionnels est un des axes principaux de l'amélioration de la sécurité maritime. Chaque année le nombre de navires à visiter augmente et ce sont ainsi plus de 900 navires qui ont été visités en 2022 en Polynésie française.

Un nouvel agent (non titulaire) a été assermenté en 2022, ce qui porte à 4 le nombre d'agents assermentés pour effectuer toutes ces visites de sécurité.

Objectif spécifique n° 2.2 : Poursuivre et maintenir un programme de résorption des épaves existantes en Polynésie française.

En 2022, 13 épaves ont été retirées. Ce nombre reste constant, cependant des dossiers sont déjà en attente pour 2023.

Pour rappel, les opérations de dépollution, de retrait et de démantèlement du navire SHEN GANG SHUN 1 ont été une action marquante de cette année. Ces opérations sur l'atoll de Arutua ont été achevées en fin du mois d'août 2022 pour un coût de 363 723 150 F CFP, imputé en fonctionnement.

La société de démantèlement a ensuite procédé au découpage de la carcasse des épaves de navire en plusieurs tronçons, afin de transporter ces tronçons sur la barge du prestataire, vers l'Amérique du Sud. Malgré le retard occasionné par de fortes houles, les opérations de démantèlement des épaves à Arutua se sont déroulées comme prévu. La société a également été sollicitée pour débarrasser deux autres épaves : celle des restes de l'épave du *Maina-nui* (remorqueur polynésien ayant fait naufrage le 2 juillet 1987), et celle du *Lorraine D* (navire de 20 mètres de long, battant pavillon israélien, échouée depuis le 12 mars 2022). Les dernières opérations de découpe et d'enlèvement des sections du navire israélien ont eu lieu entre le 20 et 24 septembre 2022 pour un coût de 38 711 203 F CFP, imputé en fonctionnement.

Ces opérations ont bénéficié d'un financement obtenu par l'attribution du 1^{er} Fonds d'intervention maritime (FIM), validé par la convention signé Etat-Pays, pour un montant de 120 millions F CFP.

Objectif spécifique n° 2.3 & 2.4 : Développer et mettre en œuvre une organisation spatiale du domaine public maritime par île, afin de contribuer à une sécurisation durable de l'utilisation de l'espace maritime.

La DPAM a poursuivi les travaux préparatoires en 2022 visant à régler la circulation maritime et le mouillage des navires dans les eaux bordant les communes de Huahine, Taiarapu-Ouest, Raiatea, Taha'a, Fakarava, Moorea et Rangiroa.

Les dispositions concernant l'organisation des mouillages des navires dans les eaux de l'île de Bora-Bora ont été modifiées et publiées en 2022. La réglementation concernant Huahine a également été approuvée et publiée.

En collaboration avec la DGEE, la DJS et la DAF, la DPAM continue de maintenir le dispositif réglementaire visant à encadrer et faciliter l'enseignement de la natation en eau libre.

Objectif spécifique n° 2.5 : Contribuer à garantir la pérennité et soutenir la maintenance pluriannuelle du réseau de marégraphes permanents installés en Polynésie française (Vairao, Rangiroa, Makemo, Rikitea, Tubuai).

La convention entre la Polynésie française et le service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) pour la maintenance du réseau de marégraphes installés en Polynésie française a été signée par les différentes parties en novembre 2021.

Cette convention couvre la période 2021 – 2027. A la demande du SHOM, il n'y a pas eu d'engagement financier en 2021, le coût global de 14 319 804 F CFP (120 000 euros) pour la maintenance de 2022 jusqu'en fin 2027 étant réparti à part égale entre les exercices 2022 à 2027.

Le 1^{er} versement d'un montant de 2 386 634 FCP (20 000 euros) a eu lieu en mars 2022, dépense en fonctionnement.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Objectif spécifique n° 2.1 : Maintien de l'organisation des déplacements dans les îles pour assurer les visites de contrôle au titre de la sécurité des navires et la délivrance des titres de sécurité.

Objectif spécifique n° 2.2 : Poursuite du retrait des épaves de navires avec accentuation de la répression sur les propriétaires récalcitrants.

Objectif spécifique n° 2.3, 2.4 & 2.5 : Poursuite des travaux concernant la réglementation de la circulation maritime et le mouillage des navires. Mise en œuvre de la gestion des escales.

Objectif n° 3 : Soutenir et accompagner le développement économique dans les domaines de la plaisance, de la construction navale et des activités nautiques professionnelles pour faire de ces secteurs un véritable atout économique en intégrant une réglementation adaptée et une organisation équilibrée

Ce troisième objectif étend l'objectif premier de désenclavement des archipels (transport maritime), mais aussi en cherchant à promouvoir le développement d'activités comme le tourisme nautique, dans un esprit de développement durable axé sur la préservation de l'environnement et des écosystèmes marins.

Objectif n°3 - Soutenir et accompagner le développement économique dans les domaines de la plaisance, de la construction navale et des activités nautiques professionnelles pour faire de ces secteurs un véritable atout économique en intégrant une réglementation adaptée et une organisation équilibrée								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 3.1 - Etude de marché pour la mise en ligne intra-archipel d'un navire de commerce à propulsion peu carbonée (vent, soleil, hydrogène, ...) terminée	oui/non	N	O	O	O	O	O	O
Indicateur 3.2 - Navire prototype à propulsion bas-carbone pour la desserte intra-archipel des Tuamotu de l'ouest construit	oui/non	N	N	N	N	N	N	O
Indicateur 3.3 - Projet de loi du pays relative à l'activité charter envoyée au conseil des ministres après avis du CESEC	oui/non	N	N	O	N	N	O	O
Indicateur 3.4 - Projet d'arrêté d'application sur la navigation charter envoyé pour adoption au conseil des ministres	oui/non	N	N	N	N	N	O	O
Sources des données : Rapport annuel d'activités de la DPAM ; base de texte Lexpol.pf Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 3.1 et 3.2 - indicateur figurant ou non dans le rapport annuel Indicateur 3.3 et 3.4 - Projet de RPCM signé par le ministre dans Lexpol.pf Autres commentaires :								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Objectif spécifique n° 3.1 & 3.2 : Soutenir la qualité et le développement de la flotte polynésienne des navires de commerce assurant la desserte maritime de nos archipels.

Cinq projets de navires de commerce devant remplacer des navires assurant actuellement la desserte maritime intérieure sont en cours de réalisation.

Initiée en 2021, une étude de marché financée à parts égales par la Polynésie française, l'ADEME et l'AFD a été terminée en mars 2022, afin de déterminer la faisabilité et les coûts liés à un projet de navire à propulsion bas carbone pour des liaisons maritimes intra-archipel aux Tuamotu de l'Ouest.

Objectif spécifique n° 3.3 : Développer et réformer le cadre réglementaire des activités nautiques touristiques.

L'actualisation de la réglementation « charter » a pris du retard dans l'année 2021 poursuivi en 2022, en raison de la faible disponibilité des équipes pour cause de crise sanitaire (DPAM, service du tourisme, Ministère du tourisme).

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Objectif spécifique n° 3.1 & 3.2 : Soutenir les projets de transport maritime incluant la transition énergétique avec la définition du mode de financement du projet de navire à propulsion bas-carbone pour des liaisons maritimes intra-archipel aux Tuamotu de l'Ouest.

- Lancer une étude de marché pour déterminer le marché potentiel de transport maritime entre Papeete et Taravao.

Objectif spécifique n° 3.3 : Finaliser le projet d'arrêté d'application sur la navigation charter prévu pour 2023.

Objectif n° 4 : Faire de la mer un secteur porteur de richesse et d'emplois et garantir le respect des règles économiques et sociales en développant les nouveaux modes de régulation, en modernisant les dispositions juridiques pertinentes et en s'appuyant sur les nouvelles technologies pour créer une e-administration maritime

Grâce à une régulation adaptée permettant une meilleure acceptabilité des multiples activités, afin de favoriser la coexistence harmonieuse des activités comme de nos administrés, en améliorant la sécurité au travail des professionnels de la mer, en accompagnant l'emploi maritime (formation professionnelle, santé, conditions de travail et suivi de carrières) et en rendant la communication et l'accès aux démarches plus lisible et plus facile pour une administration plus efficace.

Objectif n°4 - Faire de la mer un secteur porteur de richesse et d'emplois et garantir le respect des règles économiques et sociales en développant les nouveaux modes de régulation, en modernisant les dispositions juridiques pertinentes et en s'appuyant sur les nouvelles technologies pour créer une e-administration maritime								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 4.1 - Nombre de flyers imprimés	Nb	0 cause COVID	0	3 000	500	0	0	5 000
Indicateur 4.2 - Nombre de spots TV ou radio diffusés	Nbre	0 cause COVID	0	40 TV + 400 radio	0	21 TV + 146 radio	40 TV + 450 radio	40 TV + 450 radio
Indicateur 4.3 - Logiciel REVATUA mis en production	oui/non	N	O	O	O	O	O	O
Indicateur 4.4 - Logiciel IHITAI mis en production	oui/non	N	N	O	N	N	O	O
Indicateur 4.5 - Permis de conduire en mer se passant sur photographies et questionnaire révisé	oui/non	N	N	O	O	N	O	O
Indicateur 4.6 - Mise en oeuvre d'une démarche QUALITE à la DPAM	oui/non	N	O	O	O	O	O	O
Sources des données : <i>Rapport annuel d'activités (4.1. et 4.3.) Accessibilité en ligne et JOPF (4.2.)</i> Mode de calcul des indicateurs : <i>Indicateur 4.1, 4.2, 4.5 et 4.6 - indicateurs fournis dans le rapport annuel d'activités</i> <i>Indicateur 4.3 - indicateur fourni par l'homologation du téléservice (arrêté publié sur Lexpol.pf) et accessibilité de www.revatua.gov.pf</i> <i>Indicateur 4.4 - indicateur fourni par l'homologation du téléservice (arrêté publié sur Lexpol.pf) et accessibilité de www.ihitai.gov.pf</i> Autres commentaires :								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Objectif spécifique n° 4.1 & 4.2 : Mettre en œuvre d'une communication active et de qualité, afin de garantir l'accès aux informations du secteur maritime

Le flyer sur le matériel de sécurité nécessaire pour les navires de plaisance est en cours de préparation.

Une campagne de communication grand public a été mise en place pendant Hawaiki Nui Va'a 2022, afin de sensibiliser le plus grand nombre aux bons réflexes à avoir en mer.

Un espace « info-mer » dédié aux usagers est en cours d'aménagement pour pouvoir renseigner les usagers de la mer concernant les démarches de la DPAM, mais aussi sur toutes les informations liées au secteur du maritime.

Objectif spécifique n° 4.3 & 4.4 : Développer l'e-administration structurante en intégrant la simplification des procédures et la dématérialisation

Le site internet de la DPAM est plus accessible et moderne depuis septembre 2022, des mises à jour sont encore en cours. La DPAM a diversifié ses canaux d'information numériques (plateforme réseaux sociaux) pour être au plus près des usagers.

La démarche qualité se poursuit au sein de la DPAM, à travers notamment de la mise en place de téléservices pour les usagers, de locaux accueillants, de la modernisation du permis de conduire en mer, de nouveaux supports de communication et de points d'informations excentrés.

- Concernant les téléservices et la dématérialisation des procédures

Le téléservice Revatua qui permet de dématérialiser les connaissements pour le transport maritime intérieur est en production et continue à être amélioré, afin de répondre aux nouveaux besoins des usagers.

La dématérialisation entamée les années précédentes se poursuit avec les développements informatiques des logiciels IHITAI et « gestion des escales ».

- IHITAI est un téléservice, qui vise à permettre la délivrance et l'impression des titres, brevets et certificats relatifs aux marins, la gestion des examens professionnels maritimes (CPL, pêche) et la gestion des marins ;
- Le téléservice pour la « gestion des escales » permettra quant à lui de gérer l'utilisation des mouillages dans les différentes îles de Polynésie française. Cela aura comme avantage d'éviter le mouillage dit « sauvage », de percevoir une redevance lorsqu'un navire souhaite utiliser un mouillage répertorié.

Ces téléservices sont accompagnés de réformes juridiques importantes.

- Concernant le permis de conduire en mer :

Le permis de conduire se passant sur photographies et questionnaire révisé n'est pas encore un objectif atteint, car sa modification a été mise en attente en l'absence de coordinateur suite à la demande de corrections des participants.

- Concernant la délocalisation :

Pour se rapprocher des usagers, la DPAM propose depuis 2022 des démarches délocalisées dans les Fare Natira'a situés à Hitia'a et à Papara. La dématérialisation de la demande de duplicata du permis mer est également en cours pour être proposée dans les Fare Natira'a.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Objectif spécifique n° 4.1 : L'amélioration et le développement de la communication des actions du service est programmée autour de multiples actions, qui se conjuguent :

- Réimpression du flyer pour le matériel de sécurité pour les navires de plaisances ;
- Poursuite de la mise à jour du site internet ;
- Création de flyers pour les démarches proposées par la DPAM en 2023 ;
- Mise en place de l'espace dédié aux usagers de consultation libre ou d'information sur le secteur maritime ;
- Mise en place d'une campagne de sensibilisation « Prenez la mer, pas les risques », concernant la sécurité en mer s'étendra sur la majeure partie de 2023 (radio, TV, print...) ;
- Reconduction de la campagne TV et radio sur la sécurité en mer durant Hawaiki Nui Va'a ;
- Mise en place d'une chronique en français et tahitien concernant les démarches possibles au sein de la DPAM. Elle sera proposée toute l'année à la radio, afin de garantir l'accès à l'information à tous.

Objectif spécifique n° 4.5 & 4.6 : Poursuite de la démarche qualité dans le but d'obtenir une certification qualité de service.

- Poursuite de la modernisation du permis côtier, des dématérialisations des procédures, et de la délocalisation des points d'informations en 2023 à travers les téléservices, et les Fare natira'a ;
- Poursuite des réformes juridiques avec finalisation de plusieurs projets en 2023 et intensification de la programmation informatique pour les projets « IHITAI » et « Gestion des escales ».

15.3.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
915/975 02 - TRANSPORTS ET AFFAIRES MARITIMES	322 029 311	62 201 490	384 230 801
<i>Publier annuellement un atlas maritime du transport maritime intérieur</i>	951 150		951 150
<i>Développer et réunir annuellement l'observatoire du transport interinsulaire qui rendra compte de la filière et de l'avancée du schéma directeur des transports au gouvernement</i>			0
<i>Résoudre les conflits d'usage (paquebots-goélettes) des quais et des escales (hors circonscription portuaire) par la mise en place d'une autorité d'escale permettant la régulation des arrivées et départs des navires "GESTION DES ESCALES"</i>		30 998 000	30 998 000
<i>Poursuivre et maintenir les visites de sécurité des navires professionnels relevant de la compétence de la Polynésie française</i>	3 554 758		3 554 758
<i>Poursuivre, et maintenir un programme la résorption des épaves existantes en Polynésie française : ARUTUA</i>	293 404 295		293 404 295
<i>Poursuivre, et maintenir un programme la résorption des épaves existantes en Polynésie française : Autres</i>	2 883 000		2 883 000
<i>Contribuer à garantir la pérennité et soutenir la maintenance pluriannuelle du réseau de marégraphes permanents installés en Polynésie française (Vairao, Rangiroa, Makemo, Rikitea, Tubuai)</i>	2 389 635		2 389 635
<i>Soutenir la qualité et le développement de la flotte polynésienne des navires de commerce assurant la desserte maritime de nos archipels : étude de marché - BDO</i>	3 568 200		3 568 200
<i>Soutenir la qualité et le développement de la flotte polynésienne des navires de commerce assurant la desserte maritime de nos archipels : construction navire bas-carbone</i>	11 160 219		11 160 219
<i>Mettre en œuvre une communication active et de qualité afin de garantir à tous l'accès aux informations du secteur maritime</i>	4 118 054		4 118 054
<i>Développer l'e-administration structurante en intégrant la simplification des procédures et la dématérialisation : REVATUA</i>		11 327 040	11 327 040
<i>Développer l'e-administration structurante en intégrant la simplification des procédures et la dématérialisation : IHITAI</i>		19 876 450	19 876 450

15.3.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

15.3.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

15.3.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

15.4 Programme 915 03/975 03 : transports aériens et aviation civile

15.4.1 Bilan des orientations stratégiques

Les 3 objectifs portés par l'adoption du schéma directeur de référence sont :

- Donner au Pays le moyen d'assurer pleinement son rôle d'autorité organisatrice des transports interinsulaires avec une coordination accrue entre acteurs institutionnels (Pays-Etat-Communes) et une meilleure régulation des transports (A) ;
- Améliorer l'efficacité des transports interinsulaire en matière de réponses aux besoins des usagers d'efficacité énergétique, d'intermodalités et de préservation de l'environnement en facilitant l'accès de tous à tout le territoire (B) ;
- Favoriser le développement économique durable du Pays et de ses archipels à travers des mesures d'accompagnement à la politique des transports interinsulaire (C).

Le tableau ci-après résume les orientations à la charge exclusive de la direction de l'aviation civile (DAC) :

N° Orientation	Orientation retenue	Actions	Avancement
A1	L'application d'un régime juridique rénové pour l'organisation des dessertes de transports interinsulaires	Mise en place du nouveau cadre réglementaire avec les délibérations d'application de la loi du pays n° 2016-3 du 25 février 2016	Terminé
A2	La création d'un organe de suivi et de contrôle des opérateurs et de l'action du Pays en matière de transports interinsulaires	Recrutement d'un chargé du suivi de la DSP au sein de la DAC	En cours
A7	Une gestion externalisée et unifiée des aérodromes du Pays	Organisation d'un appel d'offres dans le but de créer une SEM en charge de la gestion des 3 aérodromes récemment rétrocédé au Pays (Bora Bora, Raiatea, Rangiroa)	En cours
B3	La réhabilitation plus régulière et mieux ciblée des infrastructures de transports	Poursuite des programmes de rénovations engagées	En cours
B4	L'harmonisation de la desserte ATR sur l'ensemble du Pays et/ou la détermination de dessertes alternatives pour les aéroports 1-B	- Extension de Takume terminée - Extension de Fakahina terminée - Réflexion sur une extension d'Apataki au lieu d'une nouvelle piste	En cours
B5	La définition d'options de transports de passagers particulières pour les Iles-Sous-le-Vent (ISLV)	Il est prévu d'étudier l'aménagement d'équipements supplémentaires sur Maupiti afin de permettre aux ATR72 d'y opérer sur cet aérodrome.	En cours
C9	L'ouverture de certains aérodromes du Pays à la desserte internationale	- Étude de maîtrise d'œuvres sur les aérodromes de Rangiroa et Nuku Hiva - Étude de maîtrise d'œuvres sur l'aérodrome de Bora Bora	En cours

15.4.2 Bilan des réformes

Pour rappel, le transport aérien interinsulaire étant déjà bien encadré par les textes réglementaires en 2021, il n'y a eu aucune réforme sur ce périmètre en 2022.

15.4.3 Bilan des objectifs de performance

Objectif n°1 : Organisation du transport aérien interinsulaire

Objectif n°1 - Organisation du transport aérien interinsulaire									
Application du nouveau cadre réglementaire depuis la Loi du pays n° 2016-3 du 25 février 2016 et le Schéma Directeur des déplacements durables interinsulaires 2015-2025 de la Polynésie française									
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible	
Indicateur 1.1 - Délégation de service public du transport aérien interinsulaire (lot 2)	-			Application DSP échéance 2025	Déchéance du contrat DSP	Déchéance remplacée par 1.3	-	-	
Indicateur 1.2 - Délégation de service public du transport aérien interinsulaire de 32 îles	-			Application DSP échéance 2025	Application DSP échéance 2025	Application DSP échéance 2025	Application DSP échéance 2025	Application DSP échéance 2025	
Indicateur 1.3 - Délégation de service public du transport aérien interinsulaire des Îles Marquises	-					Application DSP échéance 2025	Application DSP échéance 2025	Application DSP échéance 2025	
Sources des données : Base de données de la direction de l'aviation civile et opérations d'investissement réalisées ou programmées Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - Etat d'avancement Indicateur 1.2 - Etat d'avancement Indicateur 1.3 - Etat d'avancement Autres commentaires :									

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Indicateur 1.1 : Délégation de service public du transport aérien interinsulaire (lot 2)

Tahiti Air Charter (TAC), titulaire de la DSP lot 2 par un contrat n° 2150 du 24 mars 2021, n'a pu démarrer le service comme prévu contractuellement en raison des difficultés qu'elle a eu à obtenir les autorisations de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) pour assurer la desserte de Ua Huka et de Ua Pou.

Afin d'assurer la continuité de la desserte des îles Marquises, TAC a passé un contrat de prestation de service : convention n° 27 VP/DAC du 5 janvier 2022 avec Tahiti Nui Helicopters (TNH), qui est devenu sous-traitant pour assurer les obligations de la TAC au titre de la DSP dans le cadre d'une régie directe provisoire couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2022.

Dans le courant du mois de mars 2022, en l'absence d'avancée significative sur ce dossier et considérant que la desserte aérienne de ces deux îles est fortement compromise par l'impossibilité de TAC de répondre au service public de transport aérien et compte tenu de l'urgence signalée, la commission de DSP a constaté la défaillance du délégataire (TAC) et a proposé la déchéance du contrat de délégation de service public du transport aérien régulier interinsulaire de 34 îles de la Polynésie française sur le lot 2, avec l'organisation d'un nouvel appel d'offres. La déchéance du contrat a été prononcée par arrêté n° 657 CM du 12 mai 2022.

En l'attente, la convention n° 27 VP/DAC du 5 janvier avec TNH a été prorogé par avenant pour couvrir la période du 1^{er} avril au 30 avril.

Une nouvelle convention de prestation de service : convention n° 2902 VP/DAC du 28 avril 2022 a été passée entre le Pays et TNH qui continuera à assurer les liaisons de Ua Huka et Ua Pou pour une période de quatre (4) mois, soit du 1^{er} mai 2022 au 30 août 2022 dans le cadre d'une nouvelle mise en régie provisoire. Cette convention a fait l'objet de plusieurs avenants, afin d'assurer la desserte aérienne inter-îles des Marquises jusqu'au 1^{er} novembre 2022.

Pour l'année 2022, du mois de janvier au mois d'octobre, le montant des dépenses mandatées pour cette DSP portant sur le lot 2 est établi à 84 647 026 F CFP, dont 24 000 000 F CFP imputé au budget de fonctionnement et 60 647 026 F CFP imputé au compte spécial du Fonds de continuité territoriale aérienne interinsulaire (FCTAI).

Par arrêté n° 2056 CM du 6 octobre 2022, Air Tahiti a été approuvé comme nouveau délégataire du contrat de délégation de service public portant sur la desserte des Îles de Ua Pou et Ua Huka à partir de l'aérodrome de Nuku Hiva.

Le contrat n° 7742 du 10 octobre 2022 (approuvé également par l'arrêté susmentionné) prend effet à compter du 1^{er} novembre 2022 jusqu'au 30 juin 2026, afin de s'aligner sur l'échéance de la DSP des 32 îles.

Indicateur 1.2 : Délégation de service public du transport aérien interinsulaire de 32 îles

Faisant suite à l'infirmité du lot 1 de la DSP initiale, un appel d'offres d'une nouvelle DSP portant sur un lot unique de 32 îles a été lancé et approuvé par arrêté n° 224 CM du 25 février 2021.

L'arrêté n° 1121 CM du 16 juin 2021 a approuvé le choix de la société AIR TAHITI en qualité de délégataire de service public du transport aérien régulier interinsulaire de 32 îles de la Polynésie française ainsi que le contrat de DSP n° 4347 du 17 juin 2021, qui prend effet à compter du 1^{er} juillet 2021 pour une durée de 5 ans.

Pour l'année 2022, le montant des dépenses mandatées pour cette DSP portant sur la desserte de 32 îles de la Polynésie française est établi à 897 599 996 F CFP, imputé au compte spécial du Fonds de continuité territoriale aérienne interinsulaire (FCTAI).

Cependant, un rattrapage des dépenses à mandater est nécessaire, afin de régulariser le montant des taxes (TVA et CPS) concernant la période de janvier à août 2022. En effet, le montant mensuel réglé durant cette période a été réalisé sur la base du montant hors-taxes. Ce montant est arrêté à 33 000 000 F CFP.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

L'année 2023 va être une année pleine d'exécution des contrats de délégations de service publics. L'ouverture du ciel polynésien à la concurrence risque d'impacter l'exécution de ces contrats.

Par ailleurs, des ajustements seront probablement nécessaires au regard des augmentations des différents coûts d'exploitation (ICV; taxe carburant ; prélèvements sociaux), qui vont impacter les comptes des résultats des compagnies titulaires des DSP.

Des évolutions de contrats seront probablement envisagées à ce titre dans le moyen terme.

Objectif n° 2 : Exploitation des aérodromes de Raiatea, Bora Bora et Rangiroa

Faisant suite au transfert des aérodromes de Raiatea, Bora Bora et Rangiroa par décret n° 2020-1116 du 4 septembre 2020 et par convention n° 31-20 du 10 septembre 2020, le Pays a décidé d'externaliser l'exploitation de ces trois aérodromes par la voie de conventions d'exploitation, qui ont été prorogées jusqu'au 31 décembre 2023 par les arrêtés n° 819 CM du 19 juin 2020, n° 1899/CM (aérodrome de Bora Bora), 1900 CM (aérodrome de Raiatea) et 1901 CM (aérodrome de Rangiroa) du 16 septembre 2022.

Objectif n°2 - Exploitation des aérodromes de Raiatea, Bora Bora et Rangiroa									
Externalisation de l'exploitation des aérodromes de Raiatea, Bora Bora et Rangiroa faisant suite aux transferts de ces 3 aérodromes par Décret n° 2020-1116 du 4 septembre 2020									
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible	
Indicateur 2.1 - Délégation de service public portant sur l'exploitation des aérodromes de Raiatea, Bora Bora et Rangiroa	-			Lancement de la DSP	Lancement de l'AO d'une Concession SEM	Report du Lancement de l'AO d'une Concession SEM	Lancement de l'AO d'un marché public de gestion	Application du marché de gestion	
Sources des données : Base de données de la direction de l'aviation civile et opérations d'investissement réalisées ou programmées Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1 - Etat d'avancement Autres commentaires :									

- *Commentaire et analyse des résultats*

Initialement, il était prévu durant l'année 2022, le lancement d'un appel d'offres portant sur la mise en place d'une délégation de service public ou d'une concession confiée à une Société d'économie mixte (SEM). Malheureusement, la situation incertaine de la concession de l'Aéroport de Tahiti Faa'a a nécessairement temporisé le lancement de cette consultation, ce qui a donné un coup d'arrêt au planning initialement envisagé.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Les conventions actuellement en cours se terminent au 31 décembre 2023.

La mise en place de la délégation de service public ou d'un marché de gestion de service doit impérativement être décidé au plus tard fin 2023. Par ailleurs, l'absence de juriste dans le service ne facilite pas la réalisation du calendrier très contraint imposé et l'externalisation de la prestation juridique afférente peine à avancer. Pour autant, l'objectif est maintenu.

Objectif n° 3 : Réalisation des programmes d'investissements sur les aérodromes de Bora Bora, Raiatea et Rangiroa

Pour rappel, la délibération n° 2020-20 APF du 4 juin 2020 a approuvé le transfert de propriété des aérodromes de Bora-Bora, Raiatea et Rangiroa à la Polynésie française. Les arrêtés n° 819 CM du 19 juin 2020 et n° 1899/CM, n° 1900 CM et n° 1901 CM du 16 septembre 2022 ont confié à compter du 1^{er} octobre 2020 jusqu'au 31 décembre 2023, l'exploitation, la réalisation, l'entretien, le renouvellement, la surveillance, la promotion et le développement des ouvrages, terrains, bâtiments et installations, matériels, réseaux et services nécessaires au fonctionnement de ces aérodromes à la SAS Aéroport de Tahiti en conséquence de quoi la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissement envisagées a été déléguée à Aéroport de Tahiti.

Objectif n°3 - Réalisation des programmes d'investissements sur les aérodromes de Raiatea, Bora Bora et Rangiroa									
Programme d'investissement des aérodromes de Raiatea, Bora Bora et Rangiroa faisant suite aux transferts de ces 3 aérodromes par Décret n° 2020-1116 du 4 septembre 2020									
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible	
Indicateur 3.1 - Réalisation d'Aménagement et travaux divers sur les aérodromes de Raiatea, Bora Bora et Rangiroa	-			Application Convention MOD	12%	15%	Fin de la convention 100 % réalisée	Non reconduction convention	
Indicateur 3.2 - Réalisation de resurfaçage des pistes d'aérodromes de Raiatea et Rangiroa	-			Application Convention MOD	Arrêt	10%	Fin de la convention 100 % réalisée	Non reconduction convention	
Sources des données : Base de données de la direction de l'aviation civile et opérations d'investissement réalisées ou programmées Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 3.1 - Etat d'avancement Indicateur 3.2 - Etat d'avancement Autres commentaires :									

- *Commentaire et analyse des résultats*

Indicateur 3.1 : Réalisation d'aménagements et travaux divers sur les aérodromes de Raiatea, Bora-Bora et Rangiroa

L'exploitation courante des 3 plateformes génèrent des besoins opérationnels importants pour maintenir et rénover les infrastructures tout en les adaptant aux nécessités de service. La SAS ADT a rencontré énormément d'écueils dans l'exécution des programmes en 2022.

L'arrivée de la nouvelle compagnie Air Moana annoncée pour 2023 a alourdi les besoins opérationnels et structurels en vue de son accueil, impliquant ainsi un réajustement des programmes pour intégrer les nouvelles données.

Indicateur 3.2 : Réalisation de resurfaçage des pistes d'aérodromes de Raiatea et Rangiroa

Les appels d'offres des marchés de travaux des aérodromes de Raiatea et de Rangiroa ont été lancés respectivement les 04 mai et 28 avril 2022. A réception des offres, les analyses réalisées par les commissions d'appels d'offres internes d'ADT ont abouti à la déclaration d'appels d'offres infructueux, pour les deux aérodromes, au regard des motifs suivants :

- Non-conformité des offres aux exigences du CCTP: les délais imposés dans le cahier des charges contraint par le calendrier imposé par la convention de financement ne sont pas respectés – des dépassements de délais sont annoncés ;
- Les prescriptions techniques non respectées intégralement. Difficulté des entreprises locales à répondre à certaines spécificités – certaines d'entre elles sont modulables (mais adaptations non prévues au CCTP; d'autres sont non-négociables pour des raisons de conduites d'opération et pour obtenir la conformité réglementaire des infrastructures à livrer).

Un deuxième appel d'offres a été lancé le 27 septembre 2022 pour une date de remise des offres fixées au 14 novembre 2022. Les commissions d'appels d'offres se sont tenues les 14 novembre 2022 et 06 décembre 2022. La fin de l'année 2022 s'est donc terminée favorablement, puisque les prestataires qui devront exécuter les travaux ont été trouvés.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Le déroulement de l'exécution des travaux par le mandataire SAS ADT peut ne pas paraître satisfaisante. Tout comme les services du Pays, ils ont rencontré les mêmes difficultés que celles exposées au § 14.3.3 précédent. Par ailleurs, le mandataire a subi une forte baisse de ces effectifs qui n'a pu être résorbée avant la fin de l'année 2022. La somme de ces difficultés ont conduit à l'état d'avancement présenté ci-dessus. Les montants mandatés ne sont pas satisfaisants pour autant les travaux de préparation – d'études et de dimensionnement ont avancés en 2022 – l'année 2023 est une année de travaux.

En vue de circonscrire les opérations pour l'année 2023 et dans le cadre d'une maîtrise des dépenses, la fin de l'année 2022 a été utilisée pour rationaliser les programmes des travaux en vue d'une clôture des opérations sur l'année 2023.

Force est de constater que le cumul sur un même opérateur de l'exploitation des 4 plateformes aéroportuaires majeures du Pays montre ces limites. ADT a dû se réorganiser pour faire face aux attentes du Pays, pour autant la mise sous convention d'exploitation à l'instar de ce qui est réalisé n'est pas satisfaisante – Il est impératif d'avancer sur la mise en place de la DSP en 2023.

15.4.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
915/975 03 - TRANSPORTS AERIENS ET AVIATION CIVILE	0	149 976 934	149 976 934
<i>DSP portant sur l'exploitation des aérodromes de Raiatea, Bora Bora et Rangiroa</i>	0		0
<i>Réalisation d'aménagement et travaux divers sur les aérodromes de Raiatea, Bora Bora et Rangiroa</i>		54 676 934	54 676 934
<i>Réalisation de resurfacement des pistes d'aérodromes de Raiatea, Bora Bora et Rangiroa</i>		95 300 000	95 300 000

15.4.5 Bilan des comptes spéciaux

Fonds de continuité territoriale aérienne interinsulaire (FCTAI)

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
915/975 03 - TRANSPORTS AERIENS ET AVIATION CIVILE	982 247 022	0	982 247 022
<i>Compte d'affectation spécial FCTAI</i>			0
<i>DSP du transport aérien interinsulaire (lot 2)</i>	84 647 026	0	84 647 026
<i>DSP du transport aérien interinsulaire de 32 îles</i>	897 599 996	0	897 599 996

Ce fonds, créé par délibération n° 2020-80 APF du 15 décembre 2020, a pour objet de pallier l'enclavement de la population de la Polynésie française en participant, de manière directe ou indirecte, aux déplacements de ses habitants.

Les ressources du fonds sont constituées par :

- Le produit de la contribution de solidarité de la continuité territoriale du transport aérien interinsulaire (CSCTAI) et des pénalités y afférentes, permettant de participer, de manière directe ou indirecte, aux déplacements des passagers des lignes aériennes régulières interinsulaires ;
- Des versements du budget général de la Polynésie française ;
- La participation de l'Etat à la continuité territoriale intérieure en application du troisième alinéa de l'article L.1803-4 du code des transports.

Ce fonds (FCTAI) permet d'accompagner les attributaires de lignes aériennes sous délégation de service public (DSP) pour compenser financièrement les déficits structurels et de favoriser le désenclavement de la population dans les îles éloignées conformément à la loi de pays de février 2016.

Le coût de la DSP du transport aérien interinsulaire des 32 îles est évalué à 982 247 022 F CFP.

15.4.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

15.4.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

15.5 Programme 915 04/975 04 : sécurité aéroportuaire

15.5.1 Bilan des orientations stratégiques

Le programme 915.04/975.04 couvre la surveillance et le déploiement des moyens structurels, organisationnels et humains relatifs au domaine de la sécurité aéroportuaire au sens large. En résumé, elle concerne tous les moyens mis en œuvre pour assurer les missions SSLIA et SPPA sur les aérodromes de Polynésie française dans les conditions d'exploitation réglementaires. La grande majorité de ces actions sont financées par la taxe aéroportuaire (TAP).

Pour rappel, la réglementation européenne en matière de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs (SSLIA 3) confie aux exploitants des aéroports soumis à la certification européenne la responsabilité de veiller à ce que l'équipement approprié et le personnel suffisant soient disponibles dans un délai adapté. Dans le cadre des demandes de certification, l'exploitation aéroportuaire doit justifier de l'adéquation des moyens avec le niveau de protection SSLIA attendu pour chaque aéroport. Dans ce cadre, la DAC a pour objectifs :

- D'assurer le niveau de protection adéquat en fonction du trafic programmé ;
- De dimensionner les effectifs au niveau requis de protection ;
- De veiller au fonctionnement de l'ensemble du matériel concourant à la sécurité des opérations ;

- De rationaliser les dépenses réalisées dans le cadre des missions SSLIA-SPPA.

15.5.2 Bilan des réformes

Néant.

15.5.3 Bilan des objectifs de performance

Objectif n° 1 : Amélioration des normes dans les infrastructures aéroportuaires

Cet objectif compile des indicateurs visant à évaluer le niveau d'entretien et de mises aux normes des infrastructures bâtementaires au titre de toutes les réglementations applicables (ERP – ERT – IC) ainsi que le niveau des moyens d'exploitation mis à disposition des agents.

Objectif n°1 - Amélioration des normes dans les infrastructures aéroportuaires								
Favoriser la modernisation des aéroports et l'accueil des personnes en accord avec le schéma directeur 2015 adopté par le Conseil des ministres								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Mise aux normes d'hygiène et de sécurité	Nb	3	8	7	4	4	2	inconnu
Indicateur 1.2 - Modernisation et amélioration des conditions d'accueil dans les aéroports	Nb	4	10	6	9	6	1	inconnu
Indicateur 1.3 - Mise en place d'un système d'information entre les aéroports et le siège de la direction de l'aviation civile	Nb	-	0	17	3	3	6	11
Sources des données : Base de données de l'arrondissement BAT et SAT de la direction de l'équipement et la direction de l'aviation civile et opérations d'investissement réalisées ou programmées Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - nombre d'aéroports Indicateur 1.2 - nombre d'aéroports Indicateur 1.3 - nombre d'aéroports - Installation et formation Autres commentaires :								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Indicateur 1.1 : Mise aux normes d'hygiène et de sécurité

Cet indicateur couvre toutes les actions visant à mettre en conformité les plateformes. Pour l'année 2022, les équipes en régie ont été très sollicitées pour des interventions notamment sur la fin de l'année. Il en résulte un décalage de certaines missions 2022 au premier semestre 2023. En 2022, les travaux suivants ont été réalisés :

ÎLE	OBJET
AHE	Travaux de rénovation du local SSLIA et d'entretien de l'aéroport
ANAA	Remise en état du hangar SSLIA et rénovation de la clôture
HAO	Travaux de rénovation de l'aéroport (plomberie) et de la caserne SSLIA
HIKUERU	Rénovation de la caserne SSLIA, du ponton d'accostage et de rénovation de l'aéroport
HIVA OA	Travaux d'aménagement de l'aéroport pour l'accueil d'un nouvel opérateur aérien et rénovation / extension de la toiture de l'aéroport + construction d'un hangar tracteur
KAUKURA	Travaux divers : mise aux normes de la mini tour, rénovation de l'aéroport et rénovation de la caserne SSLIA
MOOREA	Construction du hangar aéronautique de Moorea (PC obtenu, AO Travaux en cours de lancement) + Construction des dépôts d'hydrocarbure (Consultation MOE en cours)
RAIVAVAE	Confortement du rivage de Raivavae (DCE)
RURUTU	Travaux divers d'entretien et de maintenance de l'aéroport
TOTEGEGIE	Travaux de rénovation Hangar SSLIA et de l'aéroport et remise en état de la clôture et renforcement
UA POU	Travaux de réaménagement de l'aéroport pour l'accueil de la base de l'opérateur aérien ZIMEX dans le cadre de la DSP Marquises

Indicateur 1.2 : Modernisation et amélioration des conditions d'accueils dans les aéroports

Les consultations de maîtrise d'œuvre (MOE) complète les opérations suivantes, qui ont été lancées : Reconstruction de l'aérogare de Tubuai (PC en cours, MOE attribuée) ; Reconstruction de l'aérogare de Rurutu (PC en cours, MOE attribuée) ; Extension de l'aérogare de Fakarava (APS-APD en cours) ; Construction de la STEP de l'aérogare de Moorea (AVP terminé, travaux conditionnés par la construction du hangar aéronautique de Moorea).

Les études relatives à la rénovation des aérogares de Puka Puka (DCE), Takaroa (consultation MOE en cours), Apataki (MOE attribuée, DCE en cours).

Les opérations de travaux menées au cours de l'année ont été : construction du hangar de maintenance de Taiohae ; travaux d'aménagement de l'aérogare de Nuku Hiva et travaux d'aménagement de l'aérogare de Moorea.

A noter que l'aérogare de Maupiti (projet mené par DEQ/BAT) a été réceptionné en mai 2022.

Indicateur 1.3 : Mise en place d'un système d'information sur les aérodromes et le siège de la direction de l'aviation civile

L'opération vise à assurer l'électrification nécessaire des plateformes dépourvues de source d'énergie avant déploiement des outils informatiques utiles à l'exploitation de plateformes.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

En dehors des travaux d'entretien réalisés en régie, la mise en œuvre de certaines opérations a souffert d'un important retard d'exécution en raison des difficultés rencontrées notamment en corrélation avec l'éloignement des chantiers.

L'urgence 2022 a priorisé les aménagements nécessaires pour l'accueil de la nouvelle compagnie Air Moorea.

Objectif n° 2 : Mise en conformité à la réglementation aviation civile

Objectif n°2 - Mise en conformité à la réglementation aviation civile								
Se conformer aux réglementations de l'aviation civile en améliorant la sécurité et en traitant les écarts identifiés par les audits du SEAC								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Gble
Indicateur 2.1 - Ecart CHEA (condition d'homologation et d'exploitation des aérodromes)	Nb	79	80	110	50	111	120	110
Indicateur 2.2 - Ecart PSNA (Prévention du service de la navigation aérienne)	Nb	27	17	20	19	27	20	20
Indicateur 2.3 - Ecart SSLIA (sécurité de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs)	Nb	121	90	100	23	75	120	100
Indicateur 2.4 - Ecart PPA (prévention du péril animalier)	Nb	1	9	5	6	15	10	5
Indicateur 2.5 - Ecart Energie Ballage	Nb	14		13	15	18	25	13
Indicateur 2.6 - Nbre d'agents formés	Nb	30	13	SSLIA : 54 continues + 19 initiales SPPA : 73	SSLIA : 69 continues + 6 initiales + 5 formation instructeurs + 1 chef de manœuvre SSLIA : 73 SPPA : 73	SSLIA : 79 continues + 6 initiales + 4 formations instructeurs SPPA : 3 référent PPA + 57 agents sur AD + 2 Maintien compétence + 58 Armes	GARAGE : 2 continues + 2 initiales (garage) SSLIA : 28 continues + 6 référents PPA + 1 initiale PPA SPPA : 73	GARAGE : 8 mécaniciens SPPA : 65
Indicateur 2.7 - Exercice DSOA (secours opérations aéroportuaires)	Nb	1	0	3	1	1	3	3
Indicateur 2.8 - Nbre d'agents inscrit à la formation canoë de sauvetage	Nb	-	-	92	0	0	92	-
Indicateur 2.9 - Nbre d'agents inscrit à la formation continue de secourisme	Nb	115	131	138	124	129	125	120
Indicateur 2.10 - Nombre véhicules SSLIA - PPA	Nb	0	0	3 VIM 64 + 2 véhicules PPA	3 VIM 64 + 2 véhicules PPA	3 VIM 64	3 VIM 64 + 1 véhicule PPA	6 VIM 63 P2.5 et 3 VIR P2.5 + 2 véhicules PPA
Indicateur 2.11 - Nombre vedettes	Nb	0	0	2	0	0	0	9
Indicateur 2.12 - Nombre véhicules réaffectés	Nb	-	-	5	-	0	5	5
Indicateur 2.13 - Certification des aérodromes recevant au moins 10 000 passagers /an	Nb	0	-	4	4	5	0	-
Sources des données : Base de données de la direction de l'aviation civile et opérations d'investissement réalisées ou programmées Mode de calcul des indicateurs : Données brutes Indicateur 2.1 à 2.5 - nbre d'écarts Indicateur 2.6 - nombre d'agents formés à EFORSA Indicateur 2.7 - nombre d'exercice SOA Indicateur 2.8 - Nbre d'agents inscrit à la formation canoë de sauvetage Indicateur 2.9 - Nbre d'agents inscrit à la formation continue de secourisme Indicateur 2.10 - nombre de véhicules Indicateur 2.11 - nombre de vedettes Indicateur 2.12 - nombre de véhicules réaffectés Indicateur 2.13 - nombre d'aérodromes								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Indicateurs 2.1 à 2.5 : Ecart audits

Tous les ans, l'autorité de surveillance (Service d'Etat de l'aviation civile) entreprend des audits sur les 43 aérodromes du Pays ainsi qu'à l'échelon central concernant les domaines CHEA (infrastructures et exploitation), SSLIA (service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs), SPPA (service de prévention du péril animalier), PSNA (prestataire de services de la navigation aérienne), Energie Balisage et SGS (système de gestion de la sécurité).

Au terme de ces audits, la DAC reçoit un rapport, auquel elle doit répondre par un plan d'actions correctives (PAC). Lorsqu'un PAC est approuvé par l'autorité de surveillance, il engage la DAC à rechercher les moyens nécessaires pour le mettre effectivement en œuvre.

En 2022, on notera une légère hausse du nombre de constats, qui n'est pas compensée par ailleurs par la clôture des écarts. En effet, avec des moyens financiers et humains qui ne sont pas en adéquation avec les besoins en fonctionnement et en entretien des 43 aérodromes, la DAC peine à respecter les échéances de réalisation et accumule les non-conformités.

Cet état de fait pousse l'autorité de surveillance à appliquer, lorsque cela devient nécessaire, des limitations opérationnelles et des réductions de distances pouvant pénaliser l'exploitation commerciale des usagers aériens.

Afin de répondre aux écarts CHEA, CRES (compte-rendu d'évènement de sécurité), en fonction des demandes d'interventions urgentes et suite à l'indisponibilité des équipes en régie déjà surchargées sur la maintenance des bâtiments, la DAC a de plus en plus recours à l'externalisation.

A titre d'exemple, une consultation a été lancée permettant d'acheter 10 cuves de 25 m³ en 2021 pour les aérodromes suivants : Raivavae ; Tubuai ; Mataiva ; Rimatara ; Kauehi ; Katiu ; Aratika ; Faaite ; Niau ; Raroia. Suite aux difficultés rencontrées (redressement judiciaire), l'entreprise retenue a pu poser seulement 5 cuves en 2022.

Indicateurs 2.6 – 2.8 et 2.9 : Formations

Le rythme des formations au bénéfice du SSLIA a pu être soutenu en 2022. Le programme a permis de résorber les retards imprimés par les années covid. A noter l'absence de formation de canoë suite à une défaillance du prestataire. La commande doit être relancée en 2023.

Indicateur 2.7 : Exercice DSOA

Le DSOA (dispositif spécifique ORSEC aérodromes) de l'aérodrome a pu être réalisé en décembre 2022. Elle a permis une mise en situation réelle des intervenants locaux en cas d'accident d'aéronef sur l'île – Plusieurs intervenants ont participé (internes à la DAC) ainsi que les services communaux, les services d'Etat, les services de santé et la population.

L'exercice a permis de constater les difficultés dues au lieu du crash ; aux équipes de secours insuffisamment entraînées dans des conditions réelles. Conclusion : améliorer la compétence de chacun et surtout de tester les procédures de chaque corps de métier en mesurant la réactivité de tous.

ÎLE	OBJET
ARUTUA	Rénovation des portes du hangar
FAAITE	Rénovation du support des citernes d'eau de l'aérogare
FAKAHINA	Installation compteur électrique de l'aérogare
FAKARAVA	Travaux divers : réparation des installations sanitaires, construction d'une dalle béton pour citerne d'eau, installation de climatiseurs et rénovation de gouttières
HAO	Travaux divers : remplacement porte métallique du hangar SSLIA, rénovation de la porte coulissante aérogare, renforcement de la clôture, renforcement hangar tracteur et remise en état de la digue
HIVA OA	Réparation du portail du hangar SSLIA
HUAHINE	Réparation de la porte d'entrée du snack et des portes du hangar SSLIA
MAKEMO	Remise aux normes de l'installation électrique de l'aérogare
MAUPITI	Déplacement et mise en place de la barrière accès aérodrome seuil 26
MOOREA	Dépannage sur le portail électrique de l'aérodrome
NUKU HIVA	Maintenance corrective armoire électrique forage terre déserte + travaux divers de dépannage (armoire électrique forage terre déserte + brasseurs d'air aérogare)
RAIVAVAE	Réparation sanitaires aérogare et raccordement au réseau VRD
REAO	Remise en état partielle toiture aérogare et portail coulissant aérogare
TAKAPOTO	Divers travaux de rénovation hangar SSLIA
TUBUAI	Réparation sanitaires aérogare

Indicateurs 2.10 à 2.12 : Moyens d'intervention

Le programme d'équipement de VIM 64 (véhicule d'intervention mousse) sur les aérodromes a été poursuivi : 3 camions ont été déployés sur les aérodromes de Hiva Oa , Tubuai et Huahine.

Les commandes des vedettes n'ont pu avancer. La réglementation SSLIA est en cours de modification – annoncée initialement pour 2022, elle peine à aboutir. Il faut attendre son adoption pour évaluer correctement les besoins et éventuellement les modifications envisagées impactant profondément la définition des moyens à mettre à disposition.

Indicateur 2.13 : Certification des aérodromes recevant au moins 10 000 passagers

Suite à des audits menés en 2021, les aérodromes de Fakarava, Tubuai, Rurutu, Maupiti et Hao ont obtenu leur certificat initial de sécurité aéroportuaire en 2022.

Par ailleurs, l'autorité de surveillance a poursuivi sa démarche de certification en auditant en 2022 les aérodromes de Raivavae, Rimatara, Arutua, et Makemo. Le plan d'actions correctives reste en cours d'élaboration. Lorsque ces 4 derniers aérodromes seront certifiés en 2023, l'objectif final sera atteint dans la mesure où aucun autre aérodrome n'approche le seuil des 10 000 passagers annuels (en-deçà duquel la certification n'est pas requise).

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Le constat de la situation est identique à celui posé à l'objectif 1, à savoir que les moyens humains de la DAC restent très limités et ne permettent pas la mise en œuvre de l'ensemble des programmes envisagés.

L'externalisation a atteint ces limites également au regard des plans de charge des prestataires. Une réévaluation et une mise en corrélation des moyens en fonction des objectifs à atteindre est absolument nécessaire à très court terme.

Objectif n° 3 : Mise en conformité des infrastructures du PSNA

Objectif n°3 - Mise en conformité des infrastructures du PSNA (AFIS)								
Se conformer aux réglementations de l'aviation civile pour garantir un niveau de sécurité optimal								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 3.1 - Nbre de vigies	Nb	-	-	4	0	2 (Makemo et Maupiti)	1 2 (Tikehau et Manihi)	8
Indicateur 3.2 - nombre d'enregistreurs	Nb	-	-	3	4	4	4	5
Indicateur 3.3 - nombre de points de mesure de vent moyenné	Nb	-	-	1	0	0	2	12
Indicateur 3.4 - nombre de panneaux de visualisation	Nb	-	-	1	0	1 (Makemo)	1	6
Sources des données :								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 3.1 - nombre de vigies								
Indicateur 3.2 - nombre d'enregistreurs								
Indicateur 3.3 - nombre de points de mesure de vent moyenné								
Indicateur 3.4 - nombre de panneaux de visualisation								
Autres commentaires :								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Dans le cadre de la levée des dérogations sur les mini vigies, deux nouvelles vigies ont été mises en service : Makemo et Maupiti. Parallèlement, 4 enregistreurs ont été déployés en 2022 sur Maupiti ; Rurutu ; Hiva oa et Makemo.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Le constat de la situation est identique à celui posé par les objectifs 1 & 2, à savoir que les moyens humains de la DAC restent très limités et ne permettent pas la mise en œuvre de l'ensemble des programmes envisagés.

15.5.4 Crédits par action

CRÉDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
915/975 04 - SECURITE AEROPORTUAIRE	578 536 019	644 154 171	1 222 690 190
Mise aux normes d'hygiène et de sécurité	25 594 932	48 256 644	73 851 576
Modernisation et aux améliorations des conditions d'accueil dans les aérogares	141 914 557	103 104 725	245 019 282
Mise en place d'un système d'information entre les aérodromes et le siège de la DAC	0	0	0
Résolution des Ecarts CHEA, PSNA, SSLIA et Énergie Balisage	167 354 803	481 220 330	648 575 133
Maintien de compétence et à la formation initiale SSLIA et SPPA	243 671 727		243 671 727
Dotation des équipements de sécurité			0
Construction de vigies		11 572 472	11 572 472

En 2022, l'ensemble des actions menées par la DAC ont nécessité une enveloppe de crédits de 1.223 milliard F CFP, ventilé pour partie en fonctionnement pour 579 millions F CFP et en investissement pour 644 millions F CFP.

Ce qui a permis de réaliser la mise aux normes d'hygiène et de sécurité, de moderniser et d'améliorer les conditions d'accueil dans les aérogares et de résoudre une partie des écarts relevés par le SEAC.

15.5.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

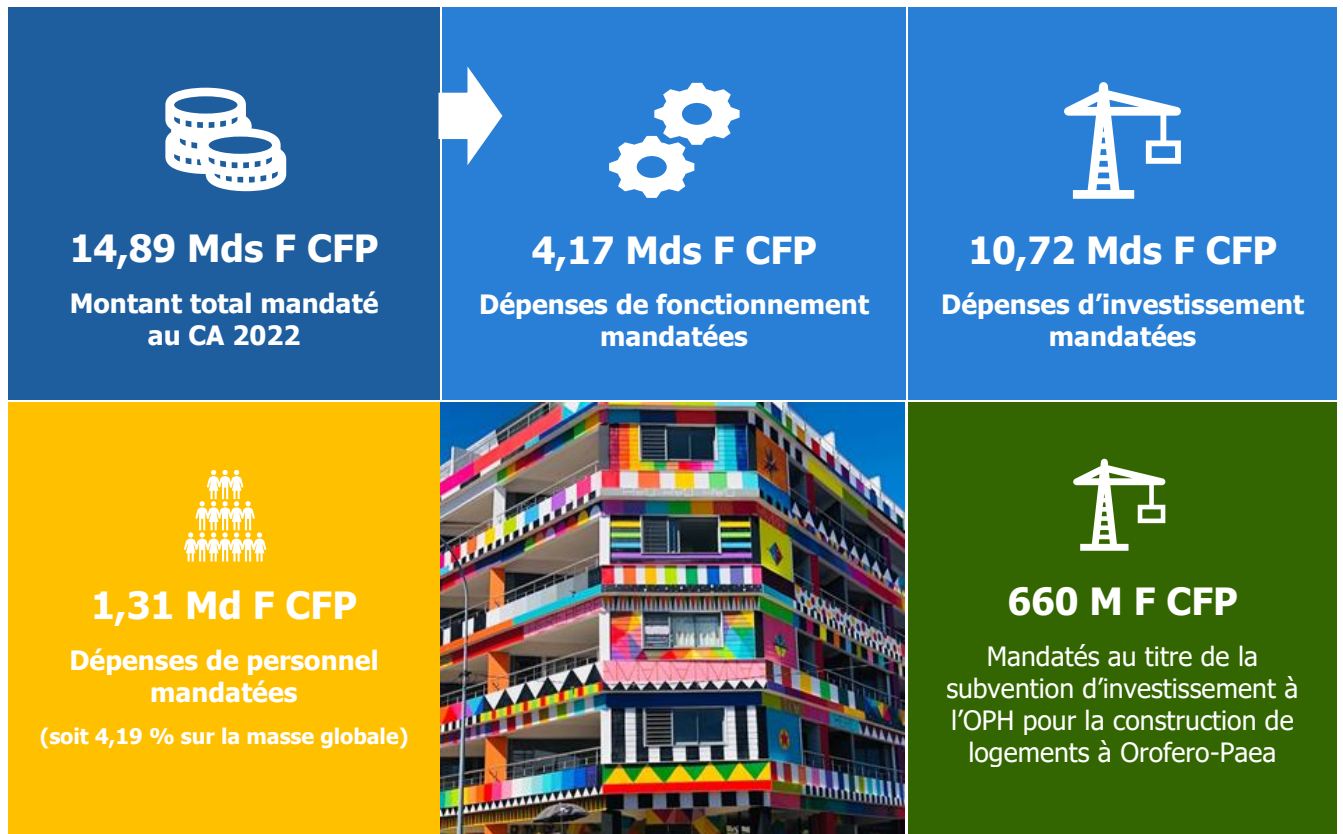
15.5.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

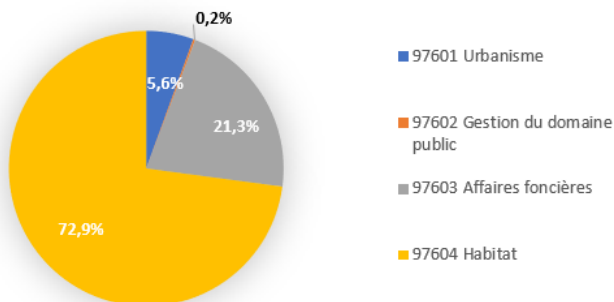
15.5.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

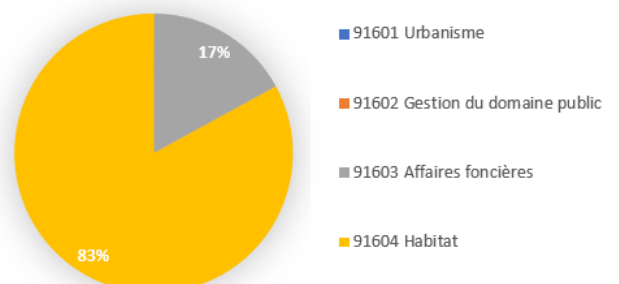
16. MISSION 916/976 : URBANISME, HABITAT ET FONCIER



Répartition des dépenses de fonctionnement par programme



Répartition des dépenses d'investissement par programme



16.1 Revue de la politique générale de la mission

✚ Au titre de l'urbanisme :

Sur le plan de l'urbanisme, la mission de la direction de la construction et de l'aménagement (DCA) est d'instruire toutes les autorisations concernant la construction soumise à autorisation au sens du Code de l'aménagement de la Polynésie française. Au titre de cette mission, la DCA est chargée de mettre en application les PGA dans le cadre des instructions des autorisations à construire, mais également les préconisations relatives aux aléas naturels. Enfin, dans le cadre de cette mission, les contrôles des infractions, les contentieux et l'évolution des réglementations contribuent à la mise en œuvre de cette mission.

✚ Au titre des affaires foncières :

La direction des affaires foncières (DAF) continue d'orienter l'ensemble de ses actions vers les besoins des usagers et au bénéfice de la population.

Les deux objectifs prioritaires sont l'amélioration de la délivrance des documents fonciers et généalogiques, et l'accès à la terre.

Les documents fonciers, et plus particulièrement leur transmission, connaissent une réforme importante à travers d'une part la dématérialisation des commandes et d'autre part grâce au programme informatique du foncier. La plateforme www.mes-demarches.gov.pf est exploitée pour commander les réquisitions d'états hypothécaires ainsi que les actes transcrits. Cette démarche permet à l'utilisateur de formaliser, payer et suivre en temps réels les demandes depuis un compte utilisateur individuel et d'accélérer la délivrance des actes sollicités. Elle propose ainsi de simplifier et accélérer la gestion des commandes, de réduire certaines actions chronophages et d'assurer la sécurité des informations délivrées.

Aussi, le développement du programme informatique du foncier est prioritaire. Il consiste en la recherche de solutions innovantes sur le plan local qui pourraient résoudre les problématiques actuelles rencontrées et notamment des solutions permettant :

- D'avoir une démarche « centré usager » ;
- De consulter des documents fonciers par voie numérique ;
- De moderniser les outils informatiques de la DAF ;
- D'accélérer le temps de traitement des dossiers (ex : réquisition d'état hypothécaire pour la RCH) ;
- Et de simplifier les démarches.

Enfin, l'accès à la terre s'entend à travers deux objectifs poursuivis en 2022 : l'obtention d'un titre de propriété avec la procédure exceptionnelle sur Rurutu et Rimatara, et l'aménagement d'espaces publics comprenant des accès à la mer, des aires de jeux et des espaces roulottes.

L'atteinte de ces objectifs concerne aussi bien les terres des polynésiens en leur facilitant l'accès aux documents, que les espaces domaniaux mis en valeur au bénéfice des familles.

16.2 Programme 916 01/976 01 : urbanisme

16.2.1 Bilan des orientations stratégiques

Bien que le secteur de la construction reste un marché dynamique, il demeure tendu en Polynésie française, en raison d'un prix du foncier globalement élevé, des réseaux (accès, adduction eau, ...) parfois difficiles d'accès, ainsi qu'une augmentation significative ces derniers mois des coûts de construction.

Il est à noter que la Polynésie française demeure attractive pour le secteur hôtelier. En effet, de nouveaux projets d'envergure apparaissent régulièrement, que ce soit dans le domaine du logement ou du développement économique. Il résulte de cette dynamique positive une forte tension sur les services instructeurs.

16.2.2 Bilan des réformes

Pour la DCA, l'année 2022 s'inscrit dans le cadre des réformes allant dans le sens de la loi climat. L'une des principales réformes étant l'adoption de la Loi du pays et des arrêtés d'application relatifs à la réglementation énergétique des bâtiments.

En parallèle, et d'une façon plus globale, le travail sur les procédures d'instruction des autorisations de construire continue en vue d'aboutir en 2023 à une dématérialisation d'une partie des procédures.

16.2.3 Bilan des objectifs de performance

Objectif n° 1 : Veiller à l'adaptation et au respect de la réglementation en matière de travaux immobiliers

Objectif n° 1 - Veiller à l'adaptation et au respect de la réglementation en matière de travaux immobiliers								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 – Demandes d'autorisations de construire	Nb	2 848	3 498	3 000	3 162	2 916	3 000	3 000
Indicateur 1.2 – Autorisations de construire accordées	Nb	2 410,00	3 065	2 600	3 000	2 805	2 800	2 500
Indicateur 1.3 – Certificats de conformité accordés	Nb	1 147	1 169	1 000	1 100	881	1 100	1 200
Indicateur 1.4 - les règles du CAPF sont simplifiées (indicateur générique qui s'implémente à chaque fois qu'une modification réglementaire en ce sens est adoptée).	Nb	1 (avis du maire)	2	5	4	6	4	2
Indicateur 1.5 - Mise en place de sanctions administratives pour les contraventions au CAPF (amendes)		non	non	non	en définition	pas d'avancement	en préfiguration	actualiser dispositif si
Indicateur 1.6 – Les procédures d'instructions des autorisations de construire sont actualisées		non	oui	actualiser dispositif si nécessaire	poursuite de l'actualisation	oui mise en œuvre en phase teste	actualiser dispositif car nécessaire	actualiser dispositif si nécessaire
Indicateur 1.7 – Le logiciel 2.0 de suivi de l'instruction des autorisations de construire est opérationnel		AMO choisie	en cours	oui	oui mise en œuvre en phase	oui mise en œuvre en phase	phase teste en poursuite	mise en œuvre
Sources des données : DCA								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Indicateur n° 1.1 : Demande des autorisations de construire

il faut noter qu'en 2022, il a été observé un ralentissement tant de la demande que des certificats de conformité. Cependant, elle n'est pas forcément révélatrice d'une diminution de l'activité, eu égard à la production de fare OPH, qui reste stable et majoritaire dans l'ensemble des archipels mais aussi dans les Îles-du-Vent. Il convient également de signaler une augmentation de grands projets instruits, notamment dans l'agglomération de Papeete, mais aussi à Taravao, en préparation des structures nécessaires à l'accueil des épreuves de surf des jeux olympiques 2024 et des jeux du pacifique 2027. Dans une moindre mesure, mais de manière assez significative, les Îles Sous-le-Vent connaissent également une activité en augmentation dans le domaine spécifique de l'hôtellerie.

Par ordre d'importance, il a été remarqué que la majorité des demandes de permis reste concentrée vers la côte Ouest de Tahiti, de Punaauia à Pajara, suivi par Moorea-Maiao. Les Tuamotu représentent une part non négligeable d'autorisations de construire, consécutive notamment à des programmes OPH.

Concernant les réformes juridiques, l'inclusivité du handicap, le verdissement de la construction ont été les axes de réforme en 2022 (*Loi du Pays n° 2022-6 du 18 janvier 2022 définissant les conditions d'accès prioritaire pour les personnes reconnues handicapées*).

De même, les questions de maîtrise énergétique ont été traitées dans la thématique de l'aménagement à travers :

- La loi du pays n° 2022-8 du 24 janvier 2022 portant création de la réglementation énergétique des bâtiments, intégrée au Livre II du code de l'aménagement de la Polynésie française ;
- La délibération n° 2022-46 APF du 26 avril 2022 complétant les titres 2 à 6 du Livre II de la 1ère partie du code de l'aménagement de la Polynésie française, relatif à la réglementation énergétique des bâtiments avec l'arrêté n° 2028 CM du 30 septembre 2022, portant dispositions d'application du Livre II du code de l'aménagement de Polynésie française.

Enfin, en réponse aux enjeux de simplification du PGA, tant du point de vue de son élaboration, que de sa rédaction, ou de son utilisation, l'arrêté n° 23 CM du 5 janvier 2023 portant modification de l'article A.111-4 du Livre 1^{er} de la seconde partie du code de l'aménagement de la Polynésie française permet la création d'une nouvelle zone d'urbanisme (UR), dont la réglementation renverra aux règles générales applicables dans le code de l'aménagement de la Polynésie française (CAPF). Ces zones d'urbanisme (UR) ne doivent pas faire l'objet d'enjeux de préservation et de mise en valeur de ressources naturelles forestières ou agricoles.

Indicateur 1.5 : un travail a été mené, afin de permettre la mise en œuvre de sanctions administratives sous forme d'amende plutôt que de saisir le Procureur de la République française.

Indicateur 1.6 : pour la simplification des procédures, l'accent a été mis sur la préparation de la mutation vers la dématérialisation des procédures. Un marché de prestation a été conclu pour le développement d'une nouvelle application informatique. Les travaux réalisés en 2021 ont permis la présentation d'une version alpha

du nouveau progiciel. En 2022, la DCA a terminé l'acquisition des workflows et la compatibilité du SIG. Mais pour que le fonctionnement du fullweb soit opérationnel, certaines étapes doivent encore être finalisées. Ce projet a été confié à l'éditeur métropolitain SIRAP, sous la coordination d'une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée (ACTIV Conseil).

Cette démarche de dématérialisation, accompagnée par un travail d'uniformisation et de simplification des procédures d'instruction, s'est poursuivie en 2022. Ce qui a permis de remarquer des incompatibilités entre les données de fare Metua et la future application, entraînant des retards au projet.

Au dernier trimestre 2022, il a été décidé de démarrer la dématérialisation sur les notes de renseignement d'aménagement NRA, avec une communauté restreinte de notaires équipés d'un bon réseau internet. Cette dématérialisation sera lancée en février 2023. La DCA a terminé le paramétrage de l'application sur les NRA. Le workflow pour établir la demande, la réception et le traitement puis l'expédition est finalisé. Le portail est pratiquement opérationnel en phase test avec un notaire de la place équipé de réseau internet performant. Il reste à réaliser un test global avant d'élargir à l'ensemble de la communauté des notaires.

Par la suite tous les autres demandeurs potentiels de NRA seront sensibilisés à cette démarche, notamment au travers de postes relais dans les mairies et les sites Fare Rata. Cependant, l'objectif premier est une bonne maîtrise de l'outil dans le cercle restreint DCA/notaires.

La solution « full WEB » permettra à tous les usagers (professionnels et usagers) de déposer en ligne leurs demandes de permis de construire et de conformité et de recevoir leur acte via l'application Fare Metua 2.

Cependant, même si les workflows sont quasiment maîtrisés, les essais ne sont pas tout à fait concluants car de nombreux points organisationnels sont à effectuer : Il reste à pouvoir assurer une récurrence de mise à jour automatisé (au minimum 1 fois /semaine) et de définir la montée en charge en fonction des usagers et des équipements réseaux internet existants. Au second semestre 2023 l'application sera ouverte aux professionnels demandeurs (architectes, dessinateurs, OPH, G2P,...), avec certaines communes équipées de réseaux performants. Le grand public verra cette ouverture dans un troisième temps. Aussi le dépôt papier restera possible pour les usagers n'ayant pas accès à internet, mais l'instruction sera entièrement dématérialisée, le secrétariat de la DCA se chargeant de la mise en ligne des dossiers.

A cet effet, outre le fait de poursuivre la formation des instructeurs à la maîtrise de l'outil Fare Metua 2, un travail sur la refonte de l'accueil au sein de la DCA s'avère nécessaire pour mettre en place le travail de reprographie pour dématérialiser des dossiers liés à une demande de PC ou CC.

Enfin, les ressources informatiques (SIPF) et cartographiques (DAF) devront être pleinement mobilisées pour accompagner la montée en charge du téléservice. En particulier, il a été jugé souhaitable que l'hébergement de l'application puisse être opéré localement (actuellement hébergée chez notre prestataire en métropole).

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

16.2.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
916/976 01 - URBANISME	45 025 694	5 953 705	50 979 399
<i>Délivrance des autorisations de construire</i>	45 025 694		45 025 694
<i>Améliorer la réglementation applicable à l'acte de bâtir</i>			0
<i>Mise en place de sanctions administratives pour les contraventions au CAPF (amendes)</i>			0
<i>Simplifier les procédures de délivrance des autorisations de construire (dématérialisation)</i>		5 953 705	5 953 705

16.2.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

16.2.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

16.2.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

16.3 Programme 916 02/976 02 : gestion du domaine public

Néant.

16.4 Programme 916 03/976 03 : affaires foncières

16.4.1 Bilan des orientations stratégiques

Le programme des affaires foncières se concentre sur trois axes stratégiques que sont la dématérialisation, l'aménagement des biens du Pays, et l'accès à la terre pour les familles polynésiennes. L'ensemble de ces axes concourt à améliorer le service rendu à l'utilisateur, au cœur des dispositifs mis en œuvre.

La dématérialisation des différents métiers de la DAF impose à l'administration une triple réforme : réglementaire, informatique et métier. Un important chantier a ainsi été lancé en 2022 à la Recette conservation des hypothèques visant à terme à simplifier les procédures entre les notaires, l'administration et l'utilisateur.

Les aménagements de sites du Pays se sont pour leur part poursuivis avec le lancement de chantiers aux Marquises et l'aboutissement de réalisations sur Tahiti. Les objectifs de sécurisation et de valorisation du domaine public et du domaine privé sont maintenus afin que leur réalisation continue de bénéficier aux polynésiens.

Enfin, l'accès à la terre, promue par les dispositifs de titrement Rurutu et Rimatara ainsi que par l'aide à la sortie individuelle à l'indivision (AISI), demeure un axe stratégique qui connaît une progression réelle depuis leur mise en œuvre. Ces outils répondent au besoin concret des polynésiens de devenir propriétaire, que ce soit dans le cadre des cessions pour le titrement, ou le partage des terres avec l'AISI.

Ces axes stratégiques correspondent à un travail sur le long terme permettant au programme des affaires foncières de cibler aussi bien le domaine du Pays que les terres des polynésiens.

16.4.2 Bilan des réformes

Les principales réformes réglementaires au cours de l'exercice 2022 ont concerné l'AISI, les mutations immobilières et certaines dispositions encadrant le domaine public.

- **Délibération n°2022-24 APF du 21 mars 2022** portant modification de la délibération n° 2001-200 APF du 4 décembre 2001 modifiée portant code de procédure civile de Polynésie française et de la délibération n° 2016-105 APF du 27 octobre 2016 modifiée instituant une aide individuelle en vue de favoriser la sortie de l'indivision immobilière.

Le dispositif a été recentré sur l'incitation au partage amiable. Le médiateur foncier ou l'avocat sont amenés à jouer un rôle prépondérant dans les règlements de ces situations. De plus, afin de responsabiliser les bénéficiaires, il est prévu l'interdiction de vendre la terre partagée à l'extérieur de la famille pour une durée de 30 ans.

- **Loi du pays n° 2022-20 du 10 mai 2022** portant mesures fiscales en faveur de certaines mutations :

Cette loi du pays visait principalement à insérer dans la réglementation relative aux droits d'enregistrement et de publicité foncière des dispositions (LP 1-D et F) qui tendent à taxer à 1 000 % les actes portant acquisition d'immeubles et à 2 000 % certaines cessions à titre onéreux de meubles incorporels, dès lors que l'acquéreur ne justifie pas d'une durée d'au moins dix ans de résidence en Polynésie française (ou marié depuis cinq ans avec une personne pouvant justifier de la durée précitée).

Cependant, cette loi du pays a fait l'objet de 11 recours devant le Conseil d'Etat qui a rendu l'arrêt du 30 septembre 2022 aux termes duquel « Les D, F et I de l'article LP. 1er et l'article LP. 3 de la « loi du pays » n° 2022-20 du 10 mai 2022 portant mesures fiscales en faveur de certaines mutations [ont été] annulés » aux motifs suivants :

- Qu'« il ne ressort en tout état de cause pas des pièces du dossier que les investissements réalisés en ce domaine par des personnes non résidentes ou ayant une durée de résidence de moins de dix ans seraient à l'origine des difficultés invoquées. Par suite, l'ancienneté de la résidence en Polynésie française n'est pas un critère en relation directe avec l'objectif poursuivi » (cons. 10) ;
 - Et que « en l'absence de disposition de la loi organique l'y autorisant, prise sur le fondement de l'article 74 de la Constitution, la Polynésie française ne pouvait légalement prendre, en faveur de personnes justifiant d'une certaine durée de résidence, des mesures de nature fiscale qui auraient été justifiées par les nécessités locales en matière de protection du patrimoine foncier » (cons 11).
- **LP n°2022-19 du 04 mai 2022** portant modification de la loi du pays n° 2018-25 du 25 juillet 2018 portant réglementation générale des droits d'enregistrement et des droits de publicité foncière

Cette loi du pays a permis d'introduire dans la réglementation en vigueur deux nouveaux cas d'exonération des droits d'enregistrement et de publicité foncière :

- Lorsqu'une mutation est opérée entre deux associations culturelles entretenant des liens administratifs, structurels ou organisationnels dans le cadre d'une donation ;
- Au profit des organismes d'aide à l'enfance et aux handicapés sur les biens qui leur adviennent par donation.

Cette exonération sera accordée sous la condition que le donataire s'engage à conserver l'immeuble dans son patrimoine et à maintenir sa destination à la pratique du culte, à l'animation de la jeunesse et à la pratique sportive, aux activités d'enseignement général et professionnel ou à la poursuite de ses missions sociales et/ou éducatives dans le cadre de son objet social pendant un délai de dix (10) ans.

- **Loi du pays n° 2022-24 du 10 juin 2022** portant modification de la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004 modifiée portant composition et administration du domaine public en Polynésie française

Cette loi du pays a pour objectifs :

- De permettre à l'établissement G2P d'avoir la maîtrise complète et rapide des emplacements concernés par le projet « Village tahitien » pour qu'il puisse offrir un montage économique attractif aux investisseurs potentiels ;
- Et de prendre également en compte les impératifs liés à la mise en œuvre de grands projets économiques, industriels ou touristiques nécessitant un investissement important.

Enfin, la réforme de la gestion du domaine privé du Pays (encadrée par la délibération 95-90 AT du 27 juin 1995) avait été annoncée au PAP 2022. Cette réforme a été adoptée fin 2021 (LP 2021-53 du 21/12/2021).

16.4.3 Bilan des objectifs de performance

Axe n°1 : Assoir la résilience

Objectif n°1 : Accélérer la délivrance des relevés hypothécaires

Objectif n°1 - Accélérer la délivrance des relevés hypothécaires								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Réduction des délais de délivrance des états hypothécaires hors formalité	Nb	105 jours	105 jours	90 jours	105 jours	105 jours	90 jours	30 jours
Indicateur 1.1 - Réduction des délais de délivrance des états hypothécaires sur formalité	Nb	52 jours	52 jours	30 jours	52 jours	52 jours	30 jours	21 jours
Indicateur 1.1 - Réduction des délais des commandes des particuliers	Nb	35 jours	35 jours	28 jours	35 jours	35 jours	30 jours	18 jours
<u>Source de données :</u> Données issues de la Section Recette conservation des hypothèques								

- *Commentaire et analyse des résultats*

L'accélération de la délivrance des relevés (comptes, états) hypothécaire est un processus complexe, tributaire des procédures mises en œuvre depuis 50 ans. Il s'agit aussi bien de numériser les documents passés que de mettre à jour les outils informatiques nécessaires à l'édition, la consultation et la production des informations des états hypothécaires.

Pour rappel, afin d'obtenir les éléments constitutifs d'un compte hypothécaire (patrimoine immobilier d'une personne physique ou morale), il est nécessaire de recueillir les informations tenantes :

- Aux transcriptions (vente, acquisition, échange, donation, etc.), tenues dans des fiches dactylographiées dites « fiches grises » ;
- Aux inscriptions (par exemple, hypothèque prise par la banque dans le cas d'un prêt immobilier, etc.) tenues dans des fiches manuscrites dites « Fiches mauves ».

Suite au marché de numérisation des fiches grises (représentant environ 84 000 fiches dactylographiées), réalisé en 2019, il s'est avéré qu'une partie des résultats n'est pas exploitable. En effet, malgré le contrôle par échantillonnage effectué sur les fiches numérisées, nombre d'entre elles sont illisibles (clarté de l'écriture par exemple).

Ainsi, l'objectif initial a évolué : il ne s'agit plus d'intégrer les fiches grises numérisées dans FatuFenua (outil non maintenu et non évolutif) mais de les intégrer dans Honua, mis en service au premier semestre 2022. Cet outil permet la consultation, la correction, et la modification des fiches grises.

La difficulté de réduire les délais de délivrance des états hypothécaires est que Honua devait remplacer la consultation physique des fiches grises. Cependant, la commande d'un compte hypothécaire requiert la vérification dans pas moins de cinq registres afin de s'assurer de la fiabilité de l'information.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Des tentatives des corrections de la résolution des fiches grises sur Honua ont été entreprises par un prestataire, cependant les résultats n'ont pas été concluants.

Par ailleurs, pour mettre à jour les comptes hypothécaires, il est nécessaire de saisir les actes inscrits et transcrits dans FatuFenua et restés en souffrance par manque d'effectif. Afin de pallier cette carence, quatre postes ont été créés en 2022 et mis en place en février 2023.

Dans ce contexte, d'autres pistes de réflexion en cours (informatiques, réglementaires, comptables) seront présentées au ministère pour arbitrage courant 2023.

Objectif n° 2 : Dématérialiser les outils fonciers

Objectif n°2 - Dématérialiser les outils du foncier								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre de fiches d'information délivrées	Nb	36 670	37 650	40 700	40 700	45 571	45000	-
Indicateur 2.2 - Commande de documents fonciers dématérialisée	%	30%	40%	50%	50%	50%	60%	-
Mode de calculs des indicateurs :								
(1) Pour l'année 2020, le personnel a été mobilisé sur l'activité du guichet pour mieux répondre et servir l'utilisateur et réduire ainsi les délais d'attente. Ce travail de mise à jour a été suspendu en l'absence de la mise à disposition de registres par le tribunal.								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Les fiches d'information généalogiques connaissent un bond en termes de demande puisque près de 7 000 fiches supplémentaires ont été commandées entre 2021 et 2022.

Ces fiches sont systématiquement demandées par les offices notariaux dans le cadre de la résolution d'affaires de terre, ainsi que dans les procédures pour les héritages. Aussi, cette forte croissance pourrait être expliquée par la forte hausse de la mortalité due à la pandémie de Covid-19, ainsi que par la mise en œuvre active des mesures réglementaires permettant dorénavant le partage par souche.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Les fiches d'information généalogique sont constituées grâce aux actes d'état civil. La répartition des compétences entre les communes, l'Etat et le Pays ne permet pas à ce dernier de disposer des actes d'état civils favorisant la mise à jour des fiches généalogiques.

Des pistes de réflexion sont actuellement en cours pour récupérer les actes d'état civil des personnes décédées, afin de fiabiliser et consolider la base de données TUPUNA. L'idée de récupérer les états civils des personnes en vie est pour le moment écartée car nécessitant d'y dédier une cellule spécifique pour les travaux de mise à jour quotidienne.

Axe n°2 : Aménager le domaine du Pays

Objectif n° 3 : Sécuriser physiquement le domaine du Pays pour protéger les propriétés et les résidents

Objectif n°3 - Sécuriser physiquement le domaine pour protéger les propriétés et les résidents								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 3.1 - Nombre de sites sécurisés	Nb	2		9	3	3		
Source de données :								
Données issues de la Section du Domaine								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 3.1 - Nombre de sites sécurisés (phase étude et travaux)								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Dix marchés de maîtrise d'œuvre ont été lancés au cours de l'exercice 2022 :

- 3 pour de la maîtrise d'œuvre de démolition (désamiantage, déconstruction) ;
- 7 pour des travaux d'aménagement.

Les études de sécurisation des talus menées en 2021, ont permis la réalisation en 2022 des travaux de sécurisation des talus de Vairao au MRF filles ou bien encore le talus CO26 - 27 à Papeete. Les travaux des talus de BN10 à Punaauia et de R1015 à Faa'a sont toujours en cours d'exécution.

Dans le cadre de mise à disposition de foncier, les travaux de désamiantage et de démolition de la parcelle B 211 à Pirae ont été entrepris afin d'accueillir le futur institut du cancer de la Polynésie française (ICPF) et le cyclotron. Le site d'Atimaono a aussi été libéré des occupants suite à l'aboutissement des procédures judiciaires. L'ensemble des habitations ont été démolies et le site a été sécurisé.

Dans l'année 2022, il a été réalisé des opérations d'aménagements VRD, tel que la réalisation de la servitude Oporo à Raiatea qui a permis de sécuriser le foncier du pays et d'aménager une voirie pour des lots d'habitation. Il a aussi été aménagé une parcelle dédiée à l'activité horticole sur la commune de Papara.

Enfin, il a été installé des lampadaires solaires sur les 50 pas du roi sur les îles de Ua Pou et de Tahuata aux Marquises ainsi que des corps-morts dans les zones de mouillages spécialement créées autour de l'île de Huahine.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Afin de standardiser les marchés de maîtrise d'œuvre, la DAF a mise en place la rédaction de document-type des marchés de conception et réalisation d'opération d'aménagement afin d'améliorer les procédures et de sécuriser les contrats avec les prestataires privés.

Objectif n° 4 : Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des polynésiens par l'aménagement collectif

Objectif n°4 - Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des polynésiens par l'aménagement collectif								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 4.1 - Nombre de sites valorisés	Nb	13	14	14	11	7	11	-
Indicateur 4.2 - Nombre d'accès à la mer aménagés	Nb	2	2	2	4	1	6	-
Source de données : Données issues de la Section du Domaine Mode de calcul des indicateurs : Indicateurs 4,1 et 4,2 : Nombre de sites aménagés et valorisés								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Au cours de l'année 2022, les dépenses d'études se sont principalement portées sur les marchés de maîtrise d'œuvre d'opération de valorisation du domaine. Des projets d'aménagements d'espaces publics comprenant des accès à la mer, des aires de jeux et des espaces roulottes ont été lancés sur différentes îles : Tahiti, Raiatea, Huahine. En complément de ses études, des plans topographiques et diagnostics ont été réalisés afin de permettre les études d'avant-projet.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Il est prévu, à terme, de lancer des accords-cadres sur le mobilier urbain nécessaire à l'amélioration du cadre de vie des familles (lampadaires, tables, et des clôtures) au travers de l'aménagement des sites à vocation collective.

Axe n°3 : Accéder à la terre

Objectif n° 5 : Permettre aux polynésiens de disposer de leur patrimoine

Objectif n°5 - Permettre aux polynésiens de disposer de leur patrimoine								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 5.1 - Nombre de dossiers AISI attribués	Nb	25	23	50	50	33		
Indicateur 5.2 - Nombre de partages validés	Nb	5	8	35	35	21		
Source de données : Données issues de la Section d'information et d'accès aux documents fonciers et généalogiques Mode de calcul des indicateurs :								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Suite au rapport d'audit sur l'aide à la sortie de l'indivision de 2020, le projet de modification de la délibération n° 2016-105 APF du 27 octobre 2016 modifiée instituant une aide individuelle en vue de favoriser la sortie de l'indivision immobilière a été adopté par la délibération n° 2022-24 APF du 21 mars 2022 portant modification de la délibération n° 2001-200 APF du 4 décembre 2001 modifiée portant code de procédure civile de Polynésie française.

La délibération précise la prise en charge de l'intervention par un médiateur foncier agréé par la DAF dans le cadre de l'AISI. Cette médiation fait l'objet d'un protocole d'accord entre les membres de la famille qui revêt le caractère de force exécutoire par le tribunal foncier.

De plus, la délibération interdit la vente des terres partagées dans le cadre de l'AISI pendant 30 ans en dehors de la famille.

Enfin, la validité de l'aide a été réduite de 5 à 3 ans, afin de permettre l'aboutissement d'une action en partage dans de meilleurs délais. Il avait pu être constaté que les professionnels désignés se reposaient sur ce délai de 5 ans de validité pour rendre leurs travaux.

Ainsi, en 2022, 33 arrêtés d'AISI ont été adoptés. Par ailleurs, 21 dossiers de partage actés par les offices notariaux ou agents de transcription pour une décision judiciaire ont abouti suite au dépôt à la transcription de ces actes de partage.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Il est prévu la mise en place d'un outil informatique de gestion des dossiers AISI, afin de faciliter le suivi des dossiers des usagers. Ceci permettra une meilleure cohérence entre les différents bureaux administratifs et financiers de la DAF.

Objectif n° 6 : Titrement - Obtenir un titre de propriété à Rurutu et Rimatara

Objectif n°6 - Titrement : Obtenir un titre de propriété à Rurutu et Rimatara								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 6.1 - Nombre de terres déclarées, validées et publiées à Rimatara	Nb	0	511	-	-	0		
Indicateur 6.2 - Nombre de terres cédées à Rimatara	Nb	-	0	559 (1)	559 (1)	126		
Indicateur 6.3 - Nombre de terres déclarées, validées et publiées à Rurutu	Nb	0	699	-	-	50		
Indicateur 6.4 - Nombre de terres cédées à Rurutu	Nb	-	0	409 (1)	409 (1)	195,58		
Autres commentaires :								
(1) Ces chiffres correspondent au nombre de terre à céder, déduction faite des parcelles conservées reconnues d'utilité publique								

- *Commentaire et analyse des résultats*

La loi du pays n°2020-06 du 29 janvier 2020 organise la procédure exceptionnelle et temporaire de « titrement » de terres situées à Rurutu et Rimatara.

Ce dispositif concerne 2 307 terres (soit 1 503 terres à Rurutu et 804 terres à Rimatara). A compter de la date de publication au JOPF des déclarations de propriété, un délai de 1 an permet d'accueillir toute contestation.

Tableau récapitulatif :

	2020	2022
RURUTU	Nombre de terres à titrer : 1 503 Nombre de parcelles à titrer : 1 857 Surface à titrer : 1 400 ha Valeur comptable de cession : 14 004 704 000 F CFP	Nombre de déclarations réceptionnées : 1002 Nombre de déclarations publiées : 749 Nombre d'actes signés : 121 Nombre de parcelles cédées : 212 Valeur vénale des terres cédées : 1 647 643 282 F CFP
RIMATARA	Nombre de terres à titrer : 804 Nombre de parcelles à titrer : 843 Surface à titrer : 442 ha Valeur comptable de cession : 4 422 800 000 F CFP	Nombre de déclarations réceptionnées : 634 Nombre de déclarations publiées : 510 Nombre d'actes signés : 29 Nombre de parcelles cédées : 40 Valeur vénale des terres cédées : 256 694 000 F CFP

L'année 2022 a été marquée par la signature attendue des actes de titrement. Ainsi, ce sont 150 actes de cession qui ont été signés par l'autorité compétente et les bénéficiaires.

Ce travail nécessite la mise en place de documents d'arpentage pour délimiter les emprises domaniales qui ne doivent pas être titrées (routes, ouvrages publics, sites culturels, etc.).

Cette procédure exceptionnelle prendra fin en 2025.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

Objectif n° 7 : Améliorer l'accès aux documents fonciers

Objectif n°7 - Améliorer l'accès aux documents foncier								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Gble
Indicateur 7.1 - Nombre de fiches généalogiques mises à jour et générées	Nb	4 854 (1)	5 859	6 600	6 152	1 462	6 460 (1)	6773
Indicateur 7.2 - Nombre de documents RCH numérisés (fiches mauves)	Nb	-	-	20 000	-	Non réalisé	-	-

Source de données :
Indicateur 7.1 : Section d'information et d'accès aux documents généalogiques et fonciers
Indicateur 7.2 : Section de la Recette et conservation des hypothèques
Mode de calcul des indicateurs :

- *Commentaire et analyse des résultats*

- Fiches généalogiques

L'application de recherche généalogique TUPUNA n'a pas connu la refonte prévue par l'absence de chef de projet informatique, à même de porter techniquement les modifications souhaitées.

Cependant, le projet de convention avec les généalogistes a été signé au dernier trimestre 2022 afin qu'ils puissent consulter directement les fiches depuis un poste DAF. Cette convention allège d'une part, la charge de travail des agents et d'autre part, permet aux généalogistes plus de réactivité dans le traitement des demandes des familles. L'accès sera effectif au premier trimestre 2023.

Enfin, la baisse du nombre de fiches généalogiques mises à jour en 2022 s'explique par le fait que la DAF est en train de terminer d'intégrer les stocks provenant des registres du tribunal de première instance. Aussi, le partenariat entre le Pays et le tribunal permettant la transmission des registres n'est pas renouvelé depuis 2019.

Précision relative à la mise à jour des fiches généalogiques : Les dernières mises à jour, effectuées sur la base des registres d'état civil, remontent à 2019. Il s'agit de 10 registres de naissance de 2005 de la commune de Papeete. Depuis, plus aucun registre n'a pu être mis à la disposition de la DAF par le procureur.

- Documents RCH numérisés

Pour l'heure, compte tenu des difficultés rencontrées avec la numérisation des « fiches grises » et leur exploitation dans l'application HONUUA, la numérisation des « fiches mauves » a été mise en suspens.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Il est prévu le recrutement d'un chef de projet informatique permettant le développement de la refonte de l'application TUPUNA.

Le chantier de numérisation des « fiches mauves » devrait être repris pour s'incorporer dans le projet de refonte de l'ensemble des outils de la RCH.

A terme, il s'agira d'intégrer l'ensemble des fiches mauves numérisées dans une application globale de gestion des réquisitions d'états hypothécaires dans un délai de réalisation de 3 ans.

16.4.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
916/976 03 - AFFAIRES FONCIERES	452 860 443	294 038 811	746 899 254
<i>Fonctionnement et gestion des parcelles domaniales non affectées, préserver le patrimoine des familles et responsabiliser les bénéficiaires de l'AIIS</i>	452 860 443		452 860 443
<i>Acquisitions immobilières d'opportunité, sécurisation des talus, aménagements divers du domaine public et privé du Pays</i>		294 038 811	294 038 811

16.4.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

16.4.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

16.4.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

16.5 Programme 916 04/976 04 : habitat

16.5.1 Bilan des orientations stratégiques

Adoptée en 2021, la politique publique de l'habitat (PPH) est bâtie autour de quatre axes, qui donnent une orientation stratégique pour les dix prochaines années :

- **Anticiper** la création de nouveaux logements via l'organisation du développement résidentiel et la mobilisation du foncier ;
- **Réguler** le marché du logement en proposant un cadre permettant à l'offre et à la demande de mieux se rencontrer ;
- **Accompagner** les polynésiens à chaque étape de leur vie vers un logement digne ;
- Mettre en place un cadre de **pilotage** pérenne.

Pour mettre en œuvre cette PPH, le Pays s'appuie en premier lieu sur deux acteurs incontournables du paysage public du logement et de l'habitat : la délégation à l'habitat et à la ville (DHV) et l'Office polynésien de l'habitat (OPH). Ceux-ci s'appuient sur un **programme de vingt-trois actions**.

L'ensemble de ces actions concourt d'une part à atteindre un niveau de production de logements visant à rattraper le manque de logements disponibles constaté et à assurer la satisfaction des nouvelles demandes, et d'autre part à garantir un niveau de salubrité, de confort et d'accessibilité. Ainsi, cette politique s'appuie à la fois sur des objectifs quantitatifs et qualitatifs.

D'un point de vue quantitatif, la PPH fixe l'objectif de 1 400 logements construits chaque année (destinés à la location et à l'accession) parmi lesquels 800 (soit environ 60 %) doivent être réalisés par l'OPH (pour son parc locatif et au titre de l'action directe à travers les dispositifs de faire et de viabilisations de parcelles).

De même, le Pays soutient massivement l'agence immobilière sociale (AISPF), qui apporte une solution complémentaire intéressante aux actions de la PPH.

Ainsi, fin 2022, ce sont 3 800 logements qui sont proposés à la location dans le parc OPH (public très social et social), mais aussi 295 logements qui entrent dans le dispositif de médiation locative de l'AISPF qui vise plutôt un public de jeunes ménages avec un emploi, et 129 logements intermédiaires construits par des organismes de logement social privés (OLSP) destinés à des ménages dont les revenus sont compris entre 1,5 et 4 SMIG.

Concernant la relance de l'économie, après une année durant laquelle le dispositif a été ouvert aux demandeurs sans condition de revenus, ni obligation de faire un emprunt (l'AIM exceptionnelle), le dispositif est revenu en 2022 sur une mouture contenant des critères plus stricts.

Toutefois, de nombreux dossiers d'AIM exceptionnelle déposés avant le 31/12/2021 ont fait l'objet d'un arrêté en 2022. Cela a permis de maintenir un niveau d'activité important pour les entreprises de BTP tout au long de l'année. En parallèle, le dispositif d'AIM « banque » a permis d'accompagner les ménages les plus modestes dans l'acquisition, la construction ou la rénovation de leur habitation principale.

16.5.2 Bilan des réformes

Quant à l'OPH, le périmètre de ses missions a fortement évolué depuis sa création en 2001 en intégrant notamment des missions relevant des services publics (*aides en matériaux, gestion des sinistres, gestionnaire de l'aide familiale au logement...*), éloignés de sa vocation initiale dont le cœur de métier est bailleur social.

Afin de pallier ce manque de lisibilité dans ses différentes missions et activités, qui impacte également la lecture des comptes de l'établissement, l'OPH a finalisé le projet de clarification de ses statuts, accéléré la réalisation du projet de mise en place d'une comptabilité analytique et rédigé un projet de convention pluriannuelle de financement entre le Pays et l'OPH.

Dans son objectif de modernisation et d'adaptation à son environnement, l'OPH a donc mené plusieurs chantiers dont celui de la mise à jour de ses statuts, ce qui devrait lui permettre de clarifier le champ de ses interventions, et de la mise en place d'une comptabilité analytique, calquée sur les nouveaux statuts, lui permettant de suivre de manière plus précise les résultats de ses différentes activités (bailleur social,

gestionnaire d'aides du Pays, tels que l'aide à l'amélioration de l'habitat individuel (AAHI) ou la construction de maisons individuelles en accession directe (fare).

De même, 2022 aura été consacrée à réorganiser de manière significative l'établissement.


Pour rappel, ces réformes structurelles s'inscrivent dans le cadre de la feuille de route stratégique 2019-2023 de l'établissement, dont la finalité est d'instaurer la confiance des bailleurs de fonds, tel que la Banque des territoires, qui pourraient faire bénéficier d'un levier financier sur le long terme nécessaire pour accroître l'offre de logements sociaux.

Pour ce qui concerne la relance économique, il convenait de revenir à un système plus sélectif car les entreprises ayant des cahiers de commandes importants pour 2022 (du fait de l'AIM exceptionnelle de 2021), ne pouvaient plus absorber de nouveaux chantiers. De nombreux bénéficiaires d'AIM exceptionnelle de 2021 et 2022 demandent des prolongations de délais de justifications de l'aide du fait de retards dans les travaux, de ruptures de matériels...

Toutefois, l'instruction des dossiers par les banques soulève plusieurs difficultés :

- Une méconnaissance du dispositif par de nombreux agents de banque (renvoi des usagers vers la DGAE, mauvaises informations...) ;
- Un contrôle des critères d'éligibilité par la DGAE basé uniquement sur les déclarations de la banque ;
- Un nombre important de dossiers qui sont retournés aux banques pour des erreurs d'analyse qui influent sur le montant de l'aide et parfois sur le montant de l'emprunt qu'il faut revoir.

16.5.3 Bilan des objectifs de performance

 Au titre de la délégation à l'habitat et à la ville (DHV)

Objectif n° 1 : Améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants

Objectif n°1 - Améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants								
Faciliter l'intervention publique partenariale dans les quartiers pour améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants								
Développer les moyens juridiques et opérationnels de réhabilitation de l'habitat privé								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de collectivités engagées	Nb	4	4	4	4	4	4	4
Indicateur 1.2 - Nombre de périmètres opérationnels actifs	Nb	-	2	3	3	3	4	6
Indicateur 1.3 - Avancement du projet d'élaboration du cadre juridique et opérationnel de réhabilitation du parc existant	Nb	-	-	Cadre partenarial défini	Cadre partenarial défini	Cadre partenarial défini	Livre blanc sur l'habitabilité en Polynésie	Grilles d'évaluation des logements définies
Sources des données :								
Les bilans annuels d'avancement des Projets de rénovation urbaine réalisés par la DHV								
Mode de calcul des indicateurs : Données brutes								
Indicateur 1.1 - La convention cadre du Programme de rénovation urbaine a été signée par les partenaires en 2017 (convention n°935 du 20 juillet 2017). Il n'est pas prévu à ce stade d'extension du								
Indicateur 1.2 - Nombre de sites opérationnels où des actions de terrain, études ou travaux sont menés par le Pays ou la collectivité engagée.								
Indicateur 1.3 - Avancement du projet								
Autres commentaires :								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Lorsque l'on vise l'objectif de réaliser des projets inclusifs pour répondre au mieux aux attentes des habitants, la démarche de participation citoyenne paraît incontournable. Afin de lever les freins à l'organisation d'actions participatives, un séminaire de 3 jours a permis de sensibiliser les acteurs de la rénovation urbaine à la participation citoyenne. S'appuyant sur une équipe d'experts et sur une boîte à outils développée spécifiquement, les participants ont (re)découvert les intérêts et avantages de la concertation dans un projet d'aménagement. Les ateliers pratiques portaient sur l'élaboration d'une stratégie générale d'intégration des habitants dans les projets de territoire, tout en précisant les moyens à mobiliser et les outils de participation citoyenne sélectionnés.

A la demande des communes engagées dans la démarche de rénovation urbaine, la DHV se positionne comme l'ensemblier du Pays, en complément de sa mission de coordination et de suivi des projets. C'est dans ce cadre que la délégation a organisé et participé à de nombreuses réunions avec les services et établissements du Pays, afin de préciser les aménagements et modalités opératoires des projets. Ces rencontres ont abouti à :

- L'identification de l'OPH pour la réalisation du projet de rénovation de Mama'o Vallons, dont le principe d'aménagement a été validé par le comité de pilotage. Le démembrement/remembrement du foncier public permettra d'engager les phases opérationnelles du projet ;
- La coordination des services du Pays pour la réalisation de la Chaire « le logement demain » ;

- Les travaux de sécurisation de la gare routière de Outumaoro.

Au regard de l'historique des projets de résorption de l'habitat indigne (qui trouve ses origines dans les années 1990), ces avancées dans les relations partenariales sont notables.

Pour ce qui concerne l'élaboration d'un dispositif complet de lutte contre l'habitat indigne, s'appuyant sur la définition de normes d'habitabilité, l'année 2022 a été consacrée à la formalisation du partenariat avec la Chaire « Le logement demain », afin de bénéficier de leur expertise pluridisciplinaire sur la période 2023-2025. La dimension « Recherche – Action » du partenariat contribuera au renforcement de l'ingénierie polynésienne dans les domaines de l'habitabilité et de la sociologie, tant au sein des services du Pays qu'auprès des étudiants.

L'année 2022 a été marquée par l'élaboration d'un livre blanc sur l'Habitabilité en Polynésie française. Ce constat partagé servira de base à la construction d'une doctrine de lutte contre l'habitat indigne.

Au-delà de la résorption de l'habitat insalubre, les normes d'habitabilités contribueront également à l'évaluation du parc privé, en locatif par exemple, pour s'assurer que les logements mis en location répondent aux normes minimales et contraindre si nécessaire les propriétaires à la réalisation de travaux d'amélioration.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*
 - Action n° 1 Livre Blanc de l'Habitabilité en Polynésie française ;
 - Action n° 2 Lancement opérationnel du projet de rénovation urbaine de Mama'o ;
 - Action n° 3 Lancement de l'étude programmatique de l'opération de rénovation urbaine de Orofara ;
 - Action n° 4 Réalisation des travaux de sécurisation de la gare routière de Outumaoro.

Objectif n° 2 : Augmenter la production de logements intermédiaires

Objectif n°2 - Augmenter la production de logements intermédiaires								
Améliorer le dispositif des organismes privés de logement social								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre de logements agréés	Nb	16	64	200	105	105	150	300
Indicateur 2.2 - Nombre de logements livrés	Nb	67	16	30	45	32	58	-
Sources des données : Arrêtés CM publiés au JOPF Tableau de suivi tenu par la DHV Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1 - indicateur calculé à partir du nombre d'opérations agréés par décision du CM Indicateur 2.2 - indicateur calculé à partir du nombre de logements livrés par les opérateurs								

- *Commentaire et analyse des résultats*

L'objectif de logements nouvellement agréés au cours de l'année 2022 a été initialement fixé à 200 logements, conformément à la programmation prévisionnelle des organismes privés de logement social. Il a été révisé en cours d'exercice pour être ramené à 105 logements agréés. Au 31 décembre 2022, cet objectif a été atteint en totalité. En effet, cinq programmes de logements ont été agréés au cours de l'année :

- Programme Maraepai II situé à Afaahiti, composé de 11 logements individuels ;
- Programme Marumarutua, situé à Afaahiti, composé de 11 logements individuels ;
- Programme Temanava, situé à Papeete, composé de 48 logements ;
- Programme Heiata, situé à Papeete, composé de 32 logements ;
- Programme Hianau, situé à Faa'a, composé de 3 logements.

La hausse de la production constatée entre 2021 et 2022 s'explique, d'une part, par l'extinction du dispositif de défiscalisation du logement libre le 1er janvier 2021 et à l'entrée en vigueur en 2022 de la réforme du dispositif des organismes privés de logement social entreprise en 2021. Cette réforme a permis une simplification, et donc une accélération de la procédure d'instruction des demandes d'agrément, ainsi qu'une augmentation conséquente du niveau d'aide du Pays, passant de 20 % à 30 % du coût du programme.

Le montant total de l'aide du Pays pour le financement de ces programmes s'élève à un montant total de 764 166 006 F CFP, réparti de la façon suivante :

- Un montant global de subvention de 491 211 132 F CFP (prévision initiale de 520 millions F CFP) ;
- Un montant global de remboursement de TVA de 250 584 875 F CFP ;
- Un montant global d'exonération de 22 370 000 F CFP.

Enfin, le différentiel entre l'objectif de livraison révisé au 30 juin 2022 et celui réalisé au 31 décembre 2022 s'explique par le retard pris dans la livraison de 13 logements individuels.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Le programme prévisionnel de production pour l'année 2023 communiqué par les organismes privés de logement permettra, sous réserve qu'il soit effectivement exécuté par ces derniers, de se rapprocher encore plus, voire d'atteindre l'objectif de production de 150 nouveaux logements dans le secteur locatif intermédiaire, conformément à la politique publique de l'habitat.

La programmation prévisionnelle communiquée par les organismes privés de logement sociaux permet d'ores et déjà d'envisager l'agrément de 183 logements répartis sur 6 programmes :

- Programme Maatea, situé sur l'île de Moorea et composé de 6 logements ;
- Programme Vaitea, situé sur la commune de Papeete et composé de 31 logements ;
- Programme Vienot, situé sur la commune de Papeete et composé de 60 logements ;
- Programme Mata Ora, situé sur la commune de Pirae et composé de 54 logements ;
- Programme Pearl, situé sur la commune de Faa'a et composé de 26 logements ;
- Programme Hana, situé sur la commune de Faa'a et composé de 6 logements.

Afin d'encourager et de faciliter la production de logements intermédiaires, une nouvelle réforme du dispositif devrait être initiée au cours de l'année 2023. Les principales pistes de réflexion porteront notamment sur les points suivants :

- La création d'outils juridiques permettant de maîtriser le coût du foncier dans les coûts des opérations ;
- L'ouverture du dispositif à la réhabilitation et/ou à la rénovation ;
- L'ouverture du dispositif à l'accession directe à la propriété ;
- La création de leviers fiscaux supplémentaires à destination des organismes constructeurs (ex. : TVA à taux réduit).

Objectif n° 3 : Assurer un accompagnement des usagers sur le logement complet et accessible

Objectif n°3 - Assurer une information des usagers sur le logement complète et accessible								
Permettre à tous les usagers d'accéder à une information complète sur le logement où qu'ils se trouvent								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 3.1 - Nombre de demandes réceptionnées	Nb	359	584	1000	600	616	1000	2000
Indicateur 3.1 - Nombre de demandes traitées	Nb	238	584	1 000	600	616	1 000	2 000
<p>Sources des données : Tableau de bord de suivi de la DHV Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 3.1 - indicateur calculé à partir du nombre de demandes réceptionnées Indicateur 3.2 - indicateur calculé à partir du nombre de demandes traitées Autres commentaires : Augmentation du nombre de demandes réceptionnées et traitées escomptée grâce à des actions de communication destinées à faire connaître cette mission au plus grand nombre</p>								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

La mission d'information sur les questions relatives au logement a été transférée à la DHV en 2020. Le pôle « Info logement » a reçu et traité 616 demandes d'informations en 2022. La prévision (révisée) des 600 demandes pour 2022 a été réalisée avec succès. Les demandes des administrés portent principalement sur des questions liées aux baux à usage d'habitation meublée et non meublée dans le parc privé. Sur l'ensemble des demandes adressées, 571 demandes (soit + de 92 % du total des demandes reçues) concernent les rapports locatifs.

A ces résultats, il faut ajouter les chiffres de la fréquentation du site internet du service. Depuis sa mise en ligne en octobre 2022, le site a été visité par 1 500 personnes. La rubrique « Info logement » comptabilise le plus de visites. On peut enfin signaler le nombre de 320 téléchargements des documents disponibles dans cette rubrique.

La progression que connaît l'activité d'information sur le logement est dû en particulier aux actions de communication déployées parmi lesquelles :

- La création du site internet de la DHV et de la rubrique « Info logement » ;
- La distribution de brochures sur des thèmes précis en matière de location à usage d'habitation ;
- La création de contenus adaptés (animations, publications) destinés à nos réseaux sociaux (Facebook, Twitter et YouTube).

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Il a été constaté que la majorité des demandes d'informations reçues par la DHV concerne les rapports locatifs. Ces derniers sont régis par la loi du pays n° 2012-26 du 10 décembre 2012 relatif aux baux à usage d'habitation meublée et non meublée. Depuis son adoption en 2012, ces textes n'ont fait l'objet d'aucune modification, laissant ouverte la question de l'opportunité d'une réforme.

La DHV, sous la supervision de la Vice-Présidence du Pays, mène depuis le dernier trimestre 2022 des entretiens avec des représentants des pouvoirs publics et de la société civile sur l'opportunité et le sens d'une réforme de la loi du pays précitée.

La DHV entend également s'intéresser à la réglementation relative à la copropriété des immeubles bâtis.

Enfin, elle souhaite étendre l'information sur le logement partout en Polynésie française (permanences dans les mairies par exemple).

- ✚ Au titre de l'office polynésien de l'habitat (OPH)

Objectif n° 1 : Refonder le modèle de l'OPH pour le recentrer sur le métier de bailleur social

Objectif n° 1 - Refonder le modèle de l'OPH									
Recentrer l'OPH sur ses missions de bailleur social pour accéder au financement de la Banque des Territoires									
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prév. PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prév. (PAP 2023)	2024 et + Cible	
Indicateur 1.1 – Rationaliser les missions statutaires de l'OPH	T	Projet finalisé	En attente validation SGG	Projet validé	Projet validé	Projet validé			
Indicateur 1.2 – Feuille de route OPH 2019 -2023 et du Plan d'Actions Priorisé	-	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Validation nouvelle feuille de route	
Sources des données : Indicateur 1.1 - art 1 de la délibération 79-22 OTHS et identification des missions : ROD de la CTC 2019 (chap 1.1.2 et 1.1.3) Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 – Nombre de missions définis par la délibération n° 79-22 du 01/02/1979									

- *Commentaire et analyse des résultats*

Le projet de rationalisation des missions débuté en 2020 a été consolidé en 2021 par la préparation d'un projet de texte de modification des statuts, afin de recentrer l'établissement sur ses compétences principales de bailleur social (maitrise d'ouvrage et gestion du parc) et ses compétences complémentaires relatives à la gestion des aides au logement (en nature et financières, essentiellement l'habitat dispersé et l'AAHI), ainsi que la réalisation de ses activités commerciales.

Ce texte a été approuvé par le Conseil des ministres au cours du 1^{er} semestre de l'année 2022.

Dans la perspective de la mise en œuvre de la politique publique de l'habitat (PPH), l'OPH a déployé sa feuille de route sur la période 2018 - 2023 traduite par un plan d'actions priorisées articulé autour de 4 valeurs stratégiques déclinées comme suit :

- « La confiance » (11 actions) : donner confiance aux parties prenantes et intéressées de l'OPH ;
- « L'innovation » (3 actions) : être au rendez-vous de l'innovation dans le secteur du logement ;
- « La rentabilité » (4 actions) : assurer la rentabilité de chaque franc public investi par l'OPH dans l'économie polynésienne ;
- « La réactivité » (10 actions) : être réactif à bon escient dans la gestion de son parc.

A fin décembre 2022, le taux d'engagement des actions de la feuille de route est de 85 %.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Bien que les statuts aient été modifiés, quelques évolutions juridiques restent à apporter :

- Rationalisation et mise à jour de divers textes sous-tendant l'activité de l'OPH ;
- Transfert de la mission de gestion de l'hébergement étudiant, réalisé dans les faits, mais non encore acté dans les textes.

Le taux de réalisation de la feuille de route est satisfaisant, même si quelques objectifs opérationnels se sont avérés trop complexes à atteindre pour diverses raisons, en particulier la réforme de la grille des loyers ou encore le transfert de l'OPH vers les communes des services qui leur incombent (eaux potables, eaux usées, stations d'épuration, voiries d'accès primaires...).

Pour les objectifs non-atteints, les chantiers ont cependant été lancés par l'OPH et il apparaît désormais clairement que la feuille de route 2018-2023 touche à sa fin. L'élaboration de la nouvelle feuille de route sera initiée dès les premiers mois de l'année 2023.

Objectif n° 2 : Répondre durablement à la demande de logements pour les familles les plus démunies

Le nombre de demandeurs d'aides au logement enregistrés à l'OPH au 31 décembre 2022 s'élève à 3 975 demandeurs en habitat groupé et 2 489 demandeurs en fare OPH, dont 180 en attente de commission et 2 309 en attente de traitement de l'arrêté.

Pour répondre à cette demande, 4 axes d'investissements ont été retenus au PAP 2022 :

- L'acquisition de foncier ;
- La réalisation d'études de conception ;
- La réalisation de travaux ;
- La mission d'habitat dispersé.

Objectif n° 2 - Répondre à la demande de logements								
Inscrire les actions de livraison de logements dans le cadre de la Politique Publique de l'Habitation								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 2.1 – Nombre de logements livrés par l'OPH en habitat dispersé	Nb	556	420	306	500	438	500	500
Indicateur 2.2 - Nombre de logements livrés par l'OPH en habitat groupé (certificat de conformité)	Nb	56	59	86	76	76	106	304
Indicateur 2.3 – Nombre de logements acquis par l'OPH en VEFA	Nb	0	0	0	0	0	0	50
Indicateur 2.4 – Nombre de parcelles viabilisées réalisées	Nb	35	65	56	112	110	67	28
Indicateur 2.5 – Délai moyen d'attente d'un fare OPH	mois	44	46	18	39	43	30	25
Sources des données : Données statistiques de l'OPH Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - Nombre de logements livrés par l'OPH en habitat dispersé est une valeur calculée à partir des certificats de conformités obtenus dans l'année n Indicateur 1.2 - Le nombre de logements livrés par l'OPH en habitat groupé est une valeur calculée, à partir des certificats de conformités obtenus par opération et traduit en nombre de logements Indicateur 1.3 - Le nombre de programme acquis par l'OPH dans le cadre du procédé de VEFA ou de vente à terme et traduit en nombre de logements. Indicateur 1.4 – Le nombre de parcelles viabilisées calculé à partir des certificats de conformité Indicateur 1.5 – Délai moyen d'attente entre la date d'enregistrement de la demande et le certificat de conformité								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Malgré l'absence d'une enveloppe globale de financement, et donc de stratégie construite d'acquisition foncière, les achats d'opportunités ont été nombreux au cours de l'année 2022. 3 acquisitions ont eu lieu au cours de l'année 2022 :

- La terre « Atehui » à Papara, pour une programmation prévisionnelle d'une trentaine de lots viabilisés ;
- La terre « Vaimeamea » à Afaahiti, pour une programmation prévisionnelle d'une soixantaine de lots viabilisés ;
- La terre « Terua » à Arue, pour une programmation prévisionnelle d'une cinquantaine de lots viabilisés, qui pourraient constituer des logements de transit notamment pour les locataires des lotissements ERIMA 1 et 2, en attente de la mise en accession de leur logement.

Les autres projets d'acquisition (parcelles n° M 605 à Faa'a/Hotuarea et CK 11 à Papeete/Manuhoe) n'ont pas abouti à défaut d'accord sur le prix de vente avec les propriétaires.

En habitat groupé, la constitution d'une réserve foncière demeure un prérequis indispensable pour asseoir une véritable programmation pluriannuelle des projets de construction.

Indicateurs n° 2 & 3 : réalisation d'études et construction de logements

2 résidences ont été livrées au cours de l'année 2022 :

- La résidence VIENOT à AFAAHITI pour 30 logements ;
- La résidence AMOE 1 à MAHINA pour 46 logements.

Ainsi, 76 logements collectifs ont été livrés sur 2022. Ces logements livrés s'ajoutent aux 24 logements réhabilités et mis en gestion locative de Mariani. La moyenne annuelle des logements livrés entre 2018 et 2022 s'élève donc à 87. Il est à noter que le contexte inflationniste, doublé de la raréfaction du foncier, a augmenté le coût moyen des logements OPH en groupé. Ainsi, le coût de construction au m² a augmenté de plus de 25% entre 2021 et 2022.

Au-delà de l'aspect quantitatif, il est à souligner que les logements livrés ces dernières années ont connu une nette amélioration par rapport au passé : les résidences sont construites « à taille humaine », avec des espaces verts et des espaces de jeux, amélioration des matériaux et du confort des logements...

En ce qui concerne la viabilisation de terrains, 110 parcelles ont fait l'objet d'une conformité sur l'année 2022, soit une hausse significative par rapport à l'année 2021. Ces viabilisations prennent essentiellement place sur les îles des archipels des Tuamotu et des Marquises. Elles font ensuite pour la plupart l'objet de construction de fare OPH sur les parcelles, afin de loger dignement les familles propriétaires.

Par ailleurs, compte tenu de l'absence de réponse de la promotion privée aux appels à projets pour l'acquisition de logements en VEFA, cette opération est mise en suspens et les crédits repositionnés sur d'autres priorités.

Indicateur n° 4 : Habitat dispersé

Malgré une hausse significative du coût moyen d'un fare (plus de 25 % d'augmentation), qui ne s'est pas encore vue répercutée sur le montant des subventions octroyées à l'OPH, l'Office s'est maintenu proche de ses objectifs et en hausse par rapport à 2021, soit 438 fare livrés et ayant fait l'objet d'une conformité.

Si le délai moyen d'attente a augmenté, il résulte du fait que le volume de production atteint en 2022 a permis de résorber une partie des dossiers de demande les plus anciens soit en moyenne 3,7 ans.

Afin de diminuer le délai d'attente et de traiter les dossiers attributaires les plus anciens, il conviendrait donc de dépasser les objectifs de production de fare, sachant que la capacité de production annuelle de fare de l'OPH est de 800 unités maximum.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

A l'instar de l'habitat dispersé, la capacité de production de logements en groupé est supérieure à celle effectivement réalisée. Cependant, elle est restreinte par deux effets négatifs majeurs :

- Le financement : en l'absence de financements autres que les subventions accordées par le Pays, l'OPH n'a pas pu jouer de levier financier comme le font les autres bailleurs sociaux, afin d'accroître sa capacité de construction. En parallèle, les coûts dans le secteur de la construction ont connu une nette augmentation ces dernières années. Ainsi, la production de logements en groupé de l'Office est directement liée à la capacité du Pays à mobiliser des financements propres (ou des co-financements associés à ceux de l'Etat) ;
- Le foncier : comme expliqué plus haut, la raréfaction du foncier et l'absence de stratégie due au manque de financements limite la capacité de l'OPH à augmenter sa production.

Au 31 décembre 2022, 456 logements sont en cours de construction et 393 logements en cours d'étude.

Objectif n° 3 : Rénover et sécuriser le parc de logements OPH et le parc privé

46 résidences représentant environ 1 000 logements composant le parc dit « ancien » de l'OPH (*logements intégralement financés par subventions publiques, présentant un loyer unique de 18 310 F CFP, insuffisant pour couvrir les frais d'entretien et de grosses réparations qui incombent à l'office*), n'ont jamais fait l'objet de réhabilitation à part le lotissement Hamuta Val sis à Pirae (46 logements).

Le mauvais état de ces lotissements est également un frein sérieux pour la mise en accession effective de ces logements.

Le plan stratégique de patrimoine (PSP), validé en octobre 2021, permet dorénavant de disposer d'une vision stratégique du patrimoine de l'établissement sur lequel intervenir en priorité. Il intègre des actions de réhabilitation sur 7 résidences, des actions d'entretien renforcé pour 91 résidences et des actions d'entretien courant pour 6 résidences, pour les 10 prochaines années.

Par ailleurs, compte tenu des plans de prévention des risques et des contraintes réglementaires en termes de réseaux électriques, l'OPH s'est engagé dans un vaste programme de sécurisation des talus de ses résidences et de remise en conformité électrique des logements.

Une centaine de lotissements sont concernés par ces opérations de sécurisation et de remise aux normes depuis 2012. Une vingtaine de lotissements sont programmés et financés. Sur la base d'un diagnostic préalable, des études sont lancées et les travaux de sécurisation ont été mis en œuvre comme indiqué ci-après.

Le PAP 2022 prévoyait diverses actions dont les résultats sont listés ci-dessous.

Objectif n° 3 - Sécuriser et redynamiser le parc de logements sociaux								
Mettre à niveau le parc ancien de l'OPH et projeter le patrimoine de l'OPH dans une perspective dynamique								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 3.1 - Réhabiliter le parc de logements OPH	Nb	54	0	96	24	24	26	135
Indicateur 3.2 - Sécuriser le parc de logements OPH	M FCFP	212,5	275	400	165	374	210	450
Indicateur 3.3 - Lancer le Plan Stratégique de Patrimoine (PSP)	-	En cours de finalisation	Approbation en CA du 22/10/21	Mise en œuvre	Mise en œuvre	15%	10%	10%
Sources des données : Données statistiques de l'OPH Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 3.1 - Nombre de logements dont la réalisation des travaux de réhabilitation est calculée à partir des certificats de conformités obtenus dans l'année n Indicateur 3.2 - Montant liquidé AP Sécurisation des lotissements Indicateur 3.3 - Pourcentage de réalisation du PSP								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Indicateur n° 1 : réhabilitation des 26 logements du lotissement TEIATO (commune de Tiarei)

Pour des raisons juridiques et notariales, la sortie de l'opération de défiscalisation a pris un temps plus long qu'initialement prévu. Cependant, l'année 2022 a permis de sortir l'opération de défiscalisation et de réintégrer le lotissement dans le patrimoine de l'OPH. Ainsi, les travaux de réhabilitation devraient être mis en œuvre sur 2023.

Cette opération mise à part, le programme de réhabilitation suit l'orientation validée par le PSP concernant 24 logements du lotissement Mariani.

Indicateurs n° 2 & 3 : remise en état des voiries et réalisation d'audits « amiante et plomb » et « solidité des structures des bâtiments de l'OPH »

Les travaux de sécurisation ont concerné les talus des lotissements de Oremu, Nahoata, Hamuta Val, Teroma 2.1, Pofatu et la sécurisation électrique des résidences Hauts du Tira et Bonnefin.

En plus de ces travaux de sécurisation, des travaux supplémentaires ont concerné les voiries et réseaux divers de Nahoata, Teiriirii, Fautau Val et Outououfai. Par ailleurs, des études ont également été menées sur Vaihiria, Mana et Tetauau.

Les stations d'épuration des résidences Timiona, Luine et Pofatu ont fait l'objet de travaux. Parallèlement, des études ont été menées sur les stations d'épuration de Nahoata, Vaitavatava et Vaiopu 2.

Des diagnostics ont été réalisés (amiante/plomb, structures) et ont ainsi permis de programmer des travaux de rénovation sur divers lotissements.

Ainsi, afin de favoriser le « mieux vivre » ensemble, un programme de redynamisation des lotissements a été mis en œuvre par la construction d'une maison de quartier sur la résidence Titaaviri et le ravalement des façades de Luine et de Vaitavatava.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

La programmation de maintenance et d'entretien (PME) de 2023 est évaluée à un montant de 1,7 milliard F CFP.

Aussi, faute de pouvoir disposer de logements de transit, les opérations de réhabilitation sont envisagées avec une réalisation par corps d'état étalée sur plusieurs années pour minimiser les désagréments pour les familles.

Il est ainsi envisagé l'inscription des études en 2023 de 4 opérations de réhabilitation et de lancer les travaux en 2024.

Les opérations ayant fait l'objet d'études en 2022 seront suivies par les travaux dès que les financements seront obtenus (STEP, VRD,...), par exemple, la rénovation des réseaux d'assainissement (Chalets de pater, Fautau Val, Taapuna, Vaitavatava) ou le ravalement de façades (Balcons de Tepapa, Coteaux de Hamuta, Teroma...) ...

Enfin, et toujours conformément au PSP, certaines opérations spécifiques pourront démarrer, telles que les études de remplacement de la charpente-couverture de Temauri Village, ou encore des études et travaux pour la construction de maisons de quartier.

Afin de dynamiser le cadre de vie des résidences, l'art continuera à être intégré aux travaux de ravalement de façades. Non seulement vecteur de cohésion sociale, il permettra également d'être le garant de la non détérioration des façades concernées dans le temps.

Objectif n° 4 : Dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat individuel (AAHI)

La demande d'aide à l'amélioration de l'habitat individuel est un dispositif constitué par la délivrance de matériaux de construction permettant d'améliorer son logement existant au niveau de la sécurité, la salubrité, l'étanchéité, la durabilité par des travaux d'extension.

Cette aide répond notamment aux demandeurs de la presqu'île de Tahiti et des archipels, qui disposent souvent d'habitation de fortune. Elle est aussi accessible aux sinistrés en cas de calamités naturelles.

Au 31 décembre 2022, 2 918 demandeurs d'AAHI sont enregistrés à l'OPH, dont 248 en attente de commission et 2 670 en attente du traitement de l'arrêté.

Objectif n°4 - Répondre à la demande d'amélioration de l'habitat individuel								
Répondre à la demande croissante d'aide en améliorant le contrôle de l'utilisation								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 4.1 - Nombres de conventions signées	Nb	1081	1 497	1 600	1 000	425	1 000	1 000
Indicateur 4.2 - Nombres de contrôles post attribution effectués	Nb	223	979	1 200	446	886	1 000	1 000
Indicateur 4.3 - Délai moyen d'attente de délivrance d'une aide AAHI	mois	27	30	18	21	27	18	18
Sources des données : Données statistiques de l'OPH Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 4.1 - Nombre de conventions signées dans l'année entre l'OPH et l'attributaire Indicateur 4.2 - Nombre de contrôles post attribution réalisés par l'OPH Indicateur 4.3 - Délai moyen d'attente entre la date d'enregistrement de la demande et la date de conventionnement								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Le nombre de conventions signées sur l'année 2022 est bien en-deçà de l'objectif fixé, ce qui entraîne un rallongement du délai moyen d'attente de délivrance de l'aide. Plusieurs raisons expliquent ce constat :

- Au cours de l'année 2022, l'OPH a décidé de fusionner deux de ses directions (celle en charge de la demande et celle en charge de la production), afin d'améliorer l'efficacité du traitement des demandes. Cette fusion a engendré une période d'adaptation, qui a fortement ralenti la production sur l'année ;
- Le ralentissement suite aux incertitudes liées à l'application de la taxe de contribution pour la solidarité ;
- La rationalisation de la liste des matériaux pouvant être livrés.

Par contre, les contrôles post-attribution sont stables par rapport à 2021, qui avait enregistré une augmentation d'environ 400 % du nombre de contrôles réalisés.

Sur les 886 contrôles réalisés :

- 465 font l'objet de classement après constatation de la bonne utilisation des matériaux ;
- 118 devront être à nouveau refaits, car les propriétaires étaient absents lors des contrôles ;
- 44 situations feront l'objet d'une présentation en commission. Celle-ci pourra décider d'octroyer un délai supplémentaire, d'exiger le remboursement de l'aide, ou encore par exemple de demander des éléments complémentaires ;
- 259 font l'objet de suivi car les travaux ont débuté, mais ne sont pas encore finalisés.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

L'année 2022 aura été exceptionnelle de par les nombreuses modifications, qui ont été mises en place au sein de l'organisation de la structure.

- 🚦 Au titre des affaires économiques :

Objectif n° 1 : Relancer l'économie par le soutien à l'investissement des particuliers

Objectif n°1 - Relancer l'économie par le soutien à l'investissement des particuliers								
Soutenir l'investissement d'accès à la propriété et d'aménagement-extension-rénovation des particuliers.								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur 1.1 – Bénéficiaires AIM Construction, dont	Nb	130	208	120	130	120	120	130
	Construction d'un logement	Nb	100	169	100	100	112	100
	Acquisition d'un logement neuf déjà construit	Nb	30	39	20	30	8	30
Indicateur 1.2 – Montant de l'investissement en AIM Construction	millions F.CFP	2524	4878	1 900	1 600	2 371	1 900	2 500
Indicateur 1.3 – Montant d'aide AIM Construction	millions F.CFP	398	488	53	500	282	53	400
Indicateur 1.4 – Bénéficiaires AIM Rénovation	Nb	56	974	50	540	220	50	60
Indicateur 1.5 – Montant de l'investissement en AIM Rénovation	millions F.CFP	326	4081	280	2 260	1 034	280	330
Indicateur 1.6 – Montant d'aide AIM Rénovation	millions F.CFP	75,8	1078	70	620	257	70	76
Indicateur 1.7- Effet Levier de l'aide (1 F CFP d'aide pour X F CFP investi)	Nb	6,00	5,72	5,10	4,70	5,30	5,10	5,90
Sources des données : Données DGAE. Mode de calcul des indicateurs : Données brutes. Autres commentaires :								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Les chiffres de 2022 comprennent des AIM exceptionnelles. En effet, le texte prévoyait une application pour tous les dossiers arrivés complets à la DGAE avant le 31/12/2021. Donc 223 arrêtés d'AIM exceptionnelle ont été formalisés sur le budget 2022. Ils ont été complétés par 117 dossiers d'AIM banque (avec conditions de revenus et obligation de faire un emprunt bancaire).

Cela a permis de maintenir un niveau d'activité important pour les entreprises de BTP tout au long de l'année 2022 mais également en 2023. En effet, le montant total de l'aide AIM s'élève à 539 millions F CFP pour un montant d'investissement total de 3,405 milliards F CFP (soit 1 F CFP d'aide pour 5,3 F CFP investis par les bénéficiaires).

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

16.5.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
916/976 04 - HABITAT	1 489 600 590	3 572 298 321	5 061 898 911
<i>Améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants</i>	6 674 497		6 674 497
<i>Augmenter la production de logements intermédiaires</i>		227 525 464	227 525 464
<i>Accompagner l'usager par l'aide familiale de logement (AFL)</i>	629 367 135		629 367 135
<i>Subvention d'exploitation 2022</i>	800 000 000		800 000 000
<i>Habitat dispersé-programmation FARE 2022 (PDR 2022-2023)</i>		1 521 571 673	1 521 571 673
<i>Subvention d'équilibre pour la gestion des CHE</i>	50 000 000		50 000 000
<i>Acquisition Atehui - Foncier (CDT 2022) - Papara</i>		93 692 500	93 692 500
<i>Acquisition parcelle M 605 (CDT 2022) - remblai RHI Hotuarea Est</i>		0	0
<i>Etudes pour opération de construction de logement Phase 3 CHE (CDT 2022)</i>		15 000 000	15 000 000
<i>Viabilisation de Parcelle terre Eugénie 56 lots sise à PAPARA (CDT2022)</i>		46 214 400	46 214 400
<i>Etude préopérationnelle pour viabilisation aux Marquises 135 parcelles</i>		18 000 000	18 000 000
<i>Habitat dispersé AAHI (IDV-HIDV)</i>		791 000 000	791 000 000
<i>Réhabilitation du lotissement TEIATO sise TIAIREI</i>		0	0
<i>Sécurisation du parc</i>		447 000 000	447 000 000
<i>Aide à l'investissement des ménages (AIM)</i>	3 558 958	412 294 284	415 853 242

- Pour l'action « *Améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants* », la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition du cadre juridique, financier et opérationnel de réhabilitation de l'habitat privé pour un montant de 20 millions F CFP n'a pas pu être réalisée. En lieu et place, et toujours en lien avec cette action, 6,6 millions F CFP ont été mobilisés pour l'organisation d'un séminaire de sensibilisation à la participation citoyenne appliquée aux projets de rénovation urbaine ;
- Pour l'action « *Augmenter la production de logements intermédiaires* », le montant en investissement s'explique par la liquidation, en 2022, de tranches de subvention sur trois autorisations de programme différentes (AP 356.2014, AP 367.2021 et AP 292.2022) ;
- Pour l'action « *Accompagner l'usager par l'aide familiale au logement AFL* », le différentiel de 118 millions F CFP correspond au dernier trimestre de l'année 2022, qui n'a pu être liquidé avant le 31 décembre 2022, et non inscrite lors de la période des saisies des charges à payer, faute d'avoir reçu les pièces justificatives.

16.5.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

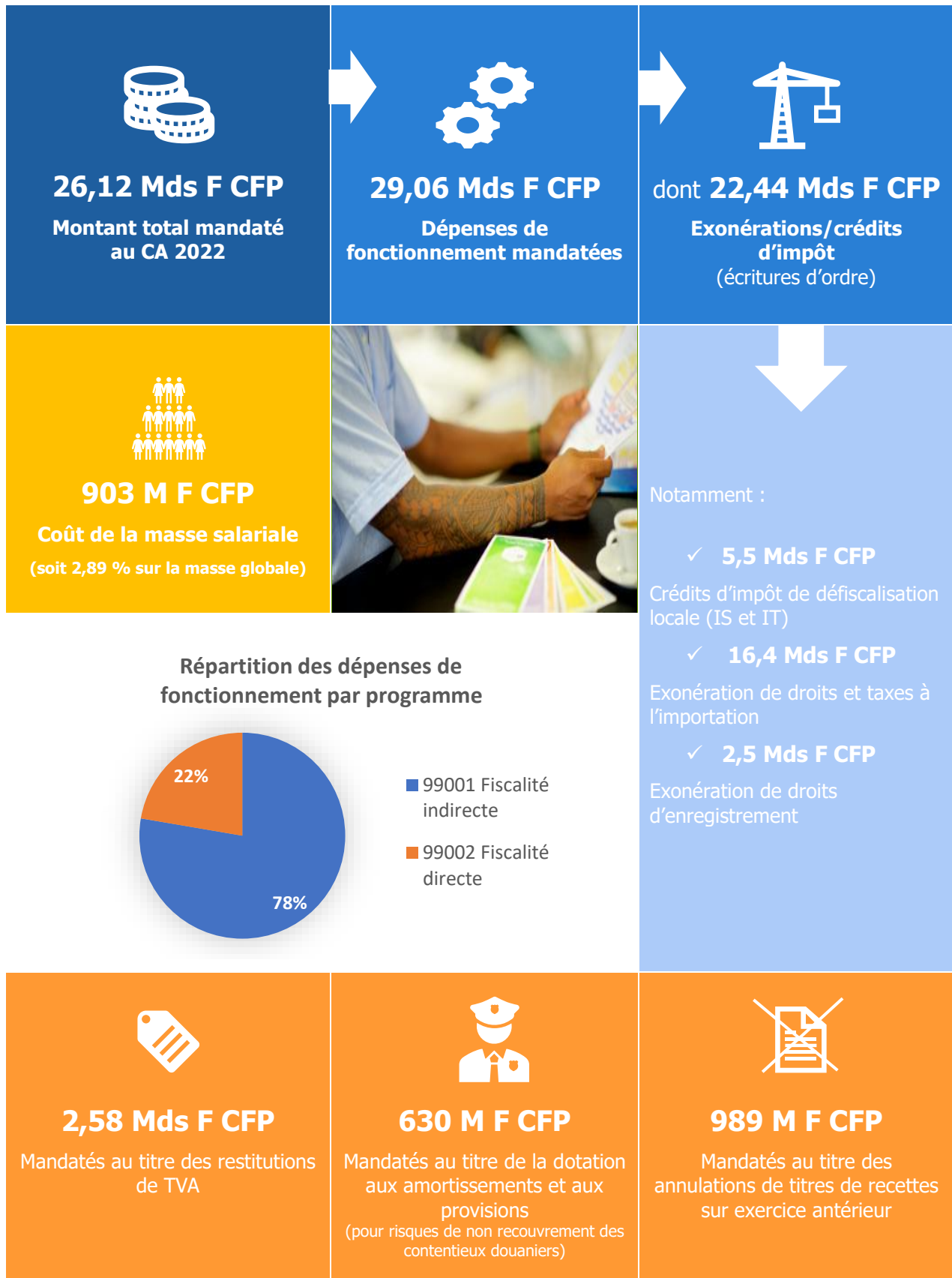
16.5.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

16.5.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

17. MISSION 950/990 : GESTION FISCALE



17.1 Revue de la politique générale de la mission

Afin d'améliorer la qualité de service, l'efficacité des fonctions soutien et de maîtriser les coûts de gestion, la direction des impôts en charge des programmes de la mission poursuit la modernisation des procédures au profit des usagers (particuliers, entreprises, professionnels, associations, ...), de ses processus internes et de son organisation. Afin de répondre aux objectifs de modernisation de l'administration et de simplifier les démarches de l'utilisateur, une plateforme en ligne dénommée « mesimpots.gov.pf » a été mise en service fin 2022.

La mission gestion fiscale regroupe deux grandes catégories de programmes relatifs à la politique fiscale :

1. Le programme opérationnel 990.01 – « fiscalité indirecte » qui retrace les moyens consacrés aux opérations de recettes (assiette, recouvrement, contrôle) du Pays ainsi qu'aux dépenses publiques qui s'y rapportent. Ce programme, mis en œuvre de manière prépondérante par la direction régionale des douanes de Polynésie française, fait également intervenir la direction des impôts et des contributions publiques (DICP). L'opération de recouvrement des droits et taxes indirects relevant des attributions de la DICP au titre du programme de la fiscalité indirecte est mise en œuvre par la recette des impôts de cette même direction ;
2. Le programme opérationnel 990.02 – « fiscalité directe » qui retrace les moyens consacrés aux opérations de recette (assiette, recouvrement, contrôle) du Pays ainsi qu'aux dépenses publiques qui s'y rapportent. Ce programme est intégralement mis en œuvre par la DICP⁸. L'opération de recouvrement des droits et taxes relevant de la fiscalité directe émise par la DICP est conjointement mise en œuvre par les services de la Paierie de la Polynésie française, administration d'Etat et la recette des impôts de la DICP.

Afin d'améliorer la qualité de service, l'efficacité des fonctions soutien et de maîtriser les coûts de gestion, la direction des impôts en charge des programmes de la mission poursuit la modernisation des procédures au profit des usagers (particuliers, entreprises, professionnels, associations...), de ses processus internes et de son organisation.

17.2 Programme 950 01/990 01 : fiscalité indirecte

17.2.1 Bilan des orientations stratégiques

Pour la DICP, le bilan du programme repose sur les avancées de son document d'orientation stratégique : DOS 2017-2022 « DICP, Pour une relation de confiance ». Il se révèle dans ce programme autour de 3 objectifs principaux :

- Améliorer l'efficacité de la lutte contre la fraude fiscale et le traitement de la dépense publique ;
- Accompagner les particuliers, les entreprises et les professionnels dans leurs démarches fiscales ;
- Préserver les équilibres entre fiscalité et croissance économique.

S'inscrivant dans une logique d'amélioration continue de l'exercice de ses missions, les interventions de la DICP dans ce programme sont gouvernées par les mêmes orientations stratégiques et les mêmes objectifs que ceux qui président au programme 990.02 « fiscalité directe » sur lequel elle intervient par ailleurs, et de manière intégrale et auxquels il convient de se rapporter pour appréhender son action de manière globale et complète.

Le programme « fiscalité indirecte » se rattachant essentiellement à certaines opérations de recettes afférentes à la TVA, il ne retrace qu'un périmètre restreint d'intervention de la DICP à l'égard de la fonction du poste comptable chargé de la recouvrer ou de l'exécution de procédures fiscales ciblées.

17.2.2 Bilan des réformes

Néant.

17.2.3 Bilan des objectifs de performance

Objectif n° 1 : Améliorer l'efficacité de la lutte contre la fraude fiscale et le traitement de la dépense publique

⁸ La direction des affaires foncières au travers de la recette-conservation des hypothèques est uniquement concernée par la gestion des droits d'enregistrement et de l'impôt sur les plus-values immobilières.

Le recouvrement des recettes publiques s'appuie notamment sur le développement du civisme fiscal, lequel s'exprime par l'accomplissement volontaire par les contribuables de leurs démarches et obligations fiscales. Il constitue un enjeu stratégique pour la DICP. Il concerne en premier lieu le civisme déclaratif, mais aussi le civisme de paiement, garant du niveau et de la régularité des rentrées fiscales.

Le renforcement de la relation de confiance entre la DICP et ses différents interlocuteurs constitue un enjeu fédérateur. Cependant, les comportements de fraude s'adaptent en permanence à leur environnement et des fraudes les plus complexes, plus sophistiquées se sont développées.

La DICP se doit d'être un acteur de la lutte contre toutes les formes de fraude fiscale et de protéger le civisme fiscal en menant une politique de contrôle et de recouvrement équilibrée qui discerne les erreurs commises de bonne foi des intentions malhonnêtes d'évitement de la fiscalité ou d'organisation de l'insolvabilité.

Dans ce contexte, le ministère des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale, et des télécommunications s'est engagé dans la professionnalisation de la formation des cadres fiscaux en renouant le partenariat entre la Polynésie française et l'École nationale des finances publiques dès la rentrée 2021.

Ainsi, ce sont deux attachés d'administration qui ont pu, depuis suivre le cycle de formation en auditeur libre de l'ENFIP de Clermont-Ferrand et qui viennent porter le nombre de collaborateurs ayant eu ce privilège à + de 15 % des effectifs de la DICP.

Objectif n°1 - Améliorer l'efficacité de la lutte contre la fraude fiscale et le traitement de la dépense publique								
Développer le civisme fiscal en renforçant la co-construction d'une relation de confiance entre la DICP et ses usagers-clients								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur IPerf-IR-Ief. 1 - Nombre de visites sur le site Internet de la DICP	Nb	114 986	100 331	120 000	85 861	106 337	175 000	150 000
Indicateur Iprod 98 - Taux des contrôles réprimant les omissions et dissimulations (majorations 40%)	%	29%	38,46%	50%	12,50%	40%	40%	45%
Sources des données : Contrôle de gestion de la DICP Mode de calcul des indicateurs : > Indicateur IPerf-IR-Ief. 1 - Nombre de visites sur le site internet de la DICP : Exprimé en nombre, cet indicateur traduit le nombre de personnes qui consultent le site internet "www.impot-polynesie.gov.pf" de la DICP. > Indicateur Iprod 98 - Taux des contrôles réprimant les omissions et dissimulations (majorations 40%) : Exprimé en taux, cet indicateur comprend au numérateur le nombre de contrôles clos révélant des manquements et au dénominateur, le nombre total de contrôles clos effectués. Autres commentaires :								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Concernant l'activité du contrôle fiscal externe, 15 dossiers de vérification de comptabilité ont été clôturés en 2022 pour un montant en droits de 557,7 millions F CFP et de pénalités de 35,6 millions F CFP. Bien que le nombre de dossiers clôturés et le montant des droits mis en recouvrement ont augmentés de 2021 à 2022, le nombre de dossiers engagés en 2022 est relativement bas : 3 dossiers en 2022 contre 12 dossiers en 2021. Cette faible activité s'explique par un nombre limité de vérificateurs affectés au contrôle fiscal externe du fait des fins de contrats concernant les FEDA.

En matière de contrôle sur pièce, le nombre de dossiers clôturés en 2022 est en régression par rapport à l'année précédente. Cette situation s'explique par la fin des campagnes ciblées engagées en 2020 et 2021 sur des impôts tels que l'impôt sur les revenus des capitaux mobiliers (IRCM), les discordances de valeur locative patente et la contribution de solidarité territoriale sur les revenus de sources multiples (CSTM) des élus. Les contrôles des très petites entreprises (TPE) se poursuivent en 2022 et ont concerné 454 dossiers dont 401 clôturés en 2022 soit un montant en droits mis en recouvrement de 222 millions F CFP et 78 millions F CFP pour manquements délibérés.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Un renforcement des actions de contrôle sur pièce des dossiers dans leur entièreté seront privilégiées par rapport aux campagnes ciblées. Dans ce but, les contrôles ou instructions sur place des demandes de remboursement de crédit de TVA seront favoriser.

Ces opérations permettront:

- D'appréhender l'ensemble du dossier fiscal d'un contribuable évitant ainsi la multiplication de l'envoi de courriers comme c'était le cas lors des campagnes ciblées ;
- Une meilleure professionnalisation des agents par la mise en place de formation sur les méthodes d'investigations ;
- Une instruction sur place des remboursements de crédit de TVA qui raccourcirait ainsi le délai de traitement des dossiers ;

- L'augmentation des contrôles sur place des dossiers litigieux permettant ainsi de marquer la présence de la DICP et de générer une confiance des contribuables sur l'équité de la charge de l'impôt ;
- Une amélioration qualitative du contrôle.

Objectif n° 2 : Accompagner les particuliers, les entreprises et les professionnels dans leurs démarches fiscales

La DICP se veut être une administration fiable pour assurer la stabilité des finances publiques et la maximisation des recettes fiscales. Elle est au soutien de l'environnement économique avec lequel elle interagit pour amener la gestion fiscale à répondre effectivement aux attentes des entreprises.

Ainsi et au-delà de son activité de contrôle et de la protection qu'elle oppose aux atteintes portées au système fiscal, la DICP apporte encore plus de fluidité dans l'accomplissement des formalités, notamment pour le remboursement rapide des crédits de TVA induisant un impact direct sur la trésorerie ou l'assurance d'une proximité adaptée dans le cas d'entreprises en difficulté.

Objectif n°2 - Accompagner les particuliers, les entreprises et les professionnels dans leurs démarches fiscales								
Offrir un service public fiscal de qualité aux particuliers et professionnels								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur IPerf-IEF-IQ.1 - Respect du référentiel de la charte d'engagements "DICP à votre service pour simplifier vos démarches fiscales"	%	60%	60%	100%	60%	60%	100%	100%
Indicateur IA. 46 - Nombre d'usagers reçus par le service clientèle	Nb	20 809	23 739	30 000	12 791	24 581	25 000	26 000
Indicateur IPerf-IR-Iimp.8 - Taux de recouvrement 'O'INI	%	10,55%	11%	20%	9,77%	12%	20%	30%
<p>Sources des données : Contrôle de gestion de la DICP Mode de calcul des indicateurs :</p> <p>> Indicateur IPerf-IEF-IQ.1 - Respect du référentiel d'engagements de service : La qualité des services rendus constitue la préoccupation constante de la DICP pour tout usager qui entre en contact avec elle. A ce titre, elle poursuit sa démarche d'engagements de services au travers d'une nouvelle Charte d'engagements destinée à accompagner le contribuable dans toutes ses démarches fiscales et à les lui faciliter. Ce nouveau référentiel comportera nombre d'engagements de services particulièrement en matière de délais de réponse. L'indicateur ici référencé mesurera les engagements de services primordiaux suivants : - Le traitement des réclamations contentieuses dans un délai ≤ 90 jours : 90% - Le traitement des demandes de remises gracieuses dans un délai ≤ 30 jours : 90% - Le traitement des demandes d'information dans un délai ≤ 30 jours : 100% - Les appels téléphoniques servis : 92% - Les courriels répondus en 3 jours ouvrés : 85%</p> <p>> Indicateur IA. 46 - Nombre d'usagers reçus par le service clientèle : Exprimé en nombre, cet indicateur traduit le nombre d'usagers reçus par le service clientèle en accueil primaire et en accueil spécialisé.</p> <p>> Indicateur IPerf-IR-Iimp.8 - Taux de recouvrement 'O'INI : Exprimé en taux, cet indicateur com prend au numérateur le montant des encaissements TVA sur les déclarations 'O'INI (débitrices et payées) et au dénominateur, le montant global des encaissements TVA tout type de déclarations confondues. Cet indicateur permet de mesurer l'action de dématérialisation découlant de la solution 'O'INI.</p>								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

La charte d'engagements adoptée par la DICP il y a quelques années a donné une autre dimension à la qualité de service à l'utilisateur. Lors de sa mise en place, les résultats observés étaient très satisfaisants. En effet, les objectifs fixés en matière de traitement des réclamations contentieuses, des remises gracieuses, des demandes d'informations, des courriels et du taux des appels servis atteignaient leurs cibles. Aujourd'hui, l'augmentation des flux de demandes des usagers face à des moyens humains constants nous oblige à repenser les processus afin de pouvoir respecter nos engagements.

Dans le même sens, on observe une augmentation d'usagers reçus en accueil primaire. Pour répondre aux besoins particuliers des usagers, le service clientèle propose dorénavant un accueil sur rendez-vous en après-midi et des rendez-vous par visioconférence à la demande et particulièrement pour les contribuables des îles.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Afin de répondre aux objectifs de modernisation de l'administration et de simplifier les démarches de l'utilisateur, une plateforme en ligne dénommée « mesimpots.gov.pf » a été mise en service fin 2022.

Véritable portail numérique, elle offre une passerelle directe vers le téléservice 'O'INI qui s'est lui-même étoffé en 2022 de la télédéclaration de la contribution pour la solidarité (CPS) et de la contribution de solidarité territoriale retenue sur les traitements, salaires et autres revenus assimilés (CST-S).

L'offre de téléservices sera progressivement enrichie par la mise en place d'une messagerie sécurisée, la délivrance des attestations fiscales, le télépaiement et la généralisation de la télédéclaration aux autres impôts gérés par la DICP.

Objectif n° 3 : Préserver les équilibres entre fiscalité et croissance économique

La DICP participe aux principes d'égalité devant l'impôt et les charges publiques avec notamment pour finalité de garantir la solidarité devant les charges publiques. Elle veille particulièrement à préserver la compétitivité des entreprises en considération des difficultés accrues en temps de crise.

Objectif n°3 - Préserver les équilibres entre fiscalité et croissance économique								
Optimiser les délais de traitement des remboursements et restitutions tout en garantissant le bien fondé des dépenses au regard de la réglementation fiscale								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur IA. 27 - Part des liquidations comptables des demandes de remboursement de crédit de TVA traitées dans un délai ≤ à 3 jours	%	73,32%	80,16%	85%	71,68%	63%	85%	87%
Indicateur IPerf-IR-IQ. 3 - Part des demandes de remboursement de crédits de TVA traitées dans un délai ≤ à 30 jours	%	93,84%	86,60%	77%	56,96%	88%	90%	92%
Sources des données : Contrôle de gestion de la DICP Mode de calcul des indicateurs : > Indicateur IA. 27 - Part des liquidations comptables des demandes de remboursement de crédit de TVA traitées dans un délai ≤ à 3 jours* : Exprimé en pourcentage, cet indicateur comprend au numérateur le nombre de liquidations correspondant à des demandes de remboursements de crédit de TVA traitées dans un délai < ou égal à 3 jours et au dénominateur, le nombre total de liquidations comptables correspondant à des demandes de remboursement de crédits de TVA > IPerf-IR-IQ. 3 - Part des demandes de remboursement de crédits de TVA traitées dans un délai ≤ à 30 jours* : Exprimé en pourcentage, cet indicateur comprend au numérateur le nombre de demandes traitées dans un délai ≤ 30 jours du circuit simplifié et au dénominateur, le nombre des demandes de remboursement de crédits de TVA reçues par la DICP au titre d'une année traitées en circuit simplifié, exclusion faite de celles déposées par les représentations fiscales en matière de défiscalisation. Autres commentaires :								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Le délai moyen de traitement des demandes de remboursement de crédits de TVA diminue en 2022 passant de 33 jours en 2021 à 26 jours en 2022 pour l'instruction simplifiée et de 54 jours en 2021 à 50 jours en 2022 pour l'instruction approfondie regroupant les demandes plus complexes.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

L'amélioration des délais de traitement des demandes de remboursement de crédits de TVA s'explique par la mise en place d'un questionnaire permettant l'aiguillage des dossiers en circuit simplifié ou en circuit approfondi.

En perspective d'évolution, la mise en place de contrôles sur pièce des remboursements de crédit de TVA au sein même de la société demanderesse viendrait raccourcir le délai de traitement des dossiers.

Objectif n° 4 : Améliorer l'efficacité du traitement des recettes publiques et la qualité des comptes

La DICP veille à l'efficacité des opérations de recettes du Pays et à la qualité des comptes publics, objectif au demeurant essentiel à la bonne gestion des finances publiques.

L'objectif retrace les dépenses consécutives aux constats d'irrecouvrabilité des impôts et taxes liées à :

- La disparition des redevables. Pour la recherche des redevables, le comptable bénéficie de l'exercice du droit de communication. Toutefois l'identification certaine peut se révéler impossible et conduire à constater la « disparition » pour des motifs divers ;
- La portée des mesures conservatoires. Pour exemple, le patrimoine constitue le gage que le comptable peut réaliser de manière forcée lorsque le redevable ne peut pas s'acquitter de son impôt ou de sa taxe. Ce patrimoine du redevable peut être constitué de biens immobiliers ou mobiliers et d'avoirs (comptes courants bancaires, valeurs mobilières). L'action de recouvrement forcé comporte donc une procédure d'identification des éléments patrimoniaux que le comptable saisit et fait vendre. Toutefois, le comptable peut être conduit à constater l'absence de biens réalisables (biens insaisissables par le fait de la loi, bien dont le produit de la vente ne couvrira pas, ou faiblement, le montant de l'impôt ou de la taxe).

Objectif n°4 - Améliorer l'efficacité du traitement des recettes publiques et la qualité des comptes								
Procéder à l'apurement réguliers des créances irrécouvrables pour garantir la sincérité des comptes publics								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur IPerf-IR-IQ. 10 - Taux net de recouvrement	%	90,82%	89,93%	92%	88,52%	90%	92%	93%
Sources des données : Contrôle de gestion de la DICP Mode de calcul des indicateurs : > Indicateur IPerf-IR-IQ. 10 - Taux net de recouvrement : Exprimé en taux, cet indicateur comprend au numérateur le recouvrement brut sur montant restant à recouvrer (droits) diminué des recouvrements sur procédures Autres commentaires :								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

En 2022, le montant total des recettes encaissées par le poste comptable de la DICP s'est élevé à 59,4 milliards soit une augmentation de 23% par rapport à 2021. Ce résultat s'explique en grande partie par la mise en application de deux nouvelles taxes : la contribution de solidarité sur l'électricité (CSE) pour 2,8 milliards et la contribution pour la solidarité (CPS) pour 4,2 milliards.

Par ailleurs, la TVA et la CSTS connaissent elles aussi une amélioration par rapport à l'année 2021 : 3 % pour la TVA (27,3 milliards en 2022, contre 26,6 milliards en 2021) et 14 % pour la CSTS (14,6 milliards en 2022 contre 12,8 milliards en 2021).

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Gageons sur les e-services et la plateforme « mesimpots.gov.pf » pour permettre un recouvrement encore plus rapide grâce à la passerelle directe vers le téléservice 'O'INI qui s'est lui-même étoffé en 2022 de la télédéclaration de la contribution pour la solidarité (CPS) et de la contribution de solidarité territoriale retenue sur les traitements, salaires et autres revenus assimilés (CST-S).

Objectif n° 5 : Maîtriser les coûts de gestion des dépenses dédiées aux fonctions soutien pour une efficience accrue

Les fonctions soutien ou fonctions supports désignent les activités qui concourent à celles des autres objectifs du programme, en leur fournissant un soutien ou un encadrement.

Les principales fonctions concernées sont la logistique, le système d'information et l'immobilier du service. L'optimisation des fonctions supports de la DICP participe de la bonne réalisation des fonctions métier.

Objectif n°5 - Maîtriser les coûts de gestion des dépenses dédiées aux fonctions soutien pour une efficience accrue									
Rationaliser les fonctions supports pour réduire le coût de la collecte de l'impôt									
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible	
Indicateur du Taux d'intervention de l'impôt	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
Sources des données : Contrôle de gestion de la DICP Mode de calcul des indicateurs : > Indicateur du Taux d'intervention de l'impôt: Exprimé en taux, cet indicateur comprend au numérateur le coût total de gestion de l'impôt par la DICP et au dénominateur, les recettes fiscales nettes recouvrées par la DICP. Autres commentaires :									

- *Commentaire et analyse des résultats*

Cet indicateur proposé n'a jamais pu se calculer du fait de sa complexité et sera donc prochainement supprimé.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

17.2.4 Crédits par action

CRÉDITS BUDGÉTAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
950/990 01 - FISCALITE INDIRECTE	3 736 776 180	0	3 736 776 180
<i>Mettre en place une communication pédagogique et contemporaine par la mise en production</i>	1 000 000		1 000 000
<i>Renforcer les connaissances et les compétences professionnelles des cadres de l'administration fiscale au travers du partenariat entre la Polynésie française et l'Ecole nationale des finances publiques</i>	2 921 000		2 921 000
<i>Développer la relation de confiance, la proximité de l'administration, la rapidité et la qualité de la transmission des informations aux usagers</i>	82 000 000		82 000 000
<i>Gérer la logistique, le système d'information et l'immobilier du service</i>	47 855 180		47 855 180
<i>Soutenir le développement des entreprises (dépenses fiscales)</i>	3 303 000 000		3 303 000 000
<i>Procéder à l'apurement régulier des restes à recouvrer par l'exploitation de la cartographie des arriérés de la Recette des impôts (dépenses fiscales)</i>	300 000 000		300 000 000

17.2.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

17.2.6 Bilan des dépenses fiscales

Néant.

17.2.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

17.3 Programme 950 02/990 02 : fiscalité directe

17.3.1 Bilan des orientations stratégiques

Pour la DICP, le bilan du programme repose sur les avancées de son document d'orientation stratégique : DOS 2017-2022 « DICP, Pour une relation de confiance ». Il se révèle dans ce programme autour de 3 objectifs principaux :

- Faciliter l'impôt ;
- Simplifier la réglementation fiscale par des dispositifs adaptés aux besoins économiques, organisationnels et corriger les règles fiscales d'effet antiéconomique ;
- Renforcer le dialogue des citoyens avec l'administration fiscale.

La mise en œuvre de ce programme relève entièrement de la DICP, laquelle couvre 18 articles d'impôts couverts par ce programme et plus de 95 % du total des recettes fiscales auquel il participe.

La DICP conduit dans ce programme, en interaction étroite avec le programme « fiscalité indirecte », une démarche de modernisation et d'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers et de pilotage de la performance et la maîtrise des risques.

17.3.2 Bilan des réformes

Néant.

17.3.3 Bilan des objectifs de performance

Objectif n° 1 : Simplifier la réglementation fiscale par des dispositifs adaptés aux besoins économiques, organisationnels et corriger les règles fiscales d'effet antiéconomique

Le Pays s'est inscrit dans une réforme majeure de la fiscalité polynésienne et de son pilotage dès 2021. Cela s'est traduit par la loi du pays 2021-55 du 27 décembre 2021 portant simplification et performance du système fiscal, en faveur de la solidarité et de l'emploi.

Le ministère des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale, et des télécommunications a poursuivi sa démarche en 2022 pour favoriser la bonne convergence des attentes des usagers et de l'administration fiscale tout en garantissant un assainissement des finances publiques pour ne pas compromettre la croissance future.

Objectif n°1 - Simplifier la réglementation fiscale par des dispositifs pour les adapter aux besoins économiques ou organisationnels des sociétés et corriger les règles fiscales d'effet antiéconomique								
Conduire une réforme majeure de la fiscalité polynésienne pour répondre au double objectif d'une bonne convergence des attentes des usagers et de l'administration fiscale et d'un assainissement des finances publiques pour ne pas compromettre la croissance future.								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur Iprod.61 - Nombre de mesures de simplification et de lisibilité de la réglementation	Nb	29	8	≥ 15	14	25	≥ 20	≥ 25
Sources des données : DICP Mode de calcul des indicateurs : > Indicateur Iprod.61 - Nombre de mesures de simplification et de lisibilité de la réglementation : Cet indicateur, déterminé en nombre de mesures réglementaires ou administratives adoptées, exprime l'action de l'administration fiscale en matière de facilitation de l'impôt et par suite d'adoption de mesures de simplification ou de meilleure lisibilité de la réglementation pour en faciliter la compréhension par les contribuables et usagers de ses services. Il caractérise la mutation de la relation usager vers une relation client par la mise en valeur de la qualité du service rendu en vue de « faciliter l'impôt ».								
Autres commentaires :								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

En 2022, l'Assemblée de la Polynésie française a adopté cinq lois du pays fiscales dont la loi du pays portant modernisation du système fiscal en faveur de la dynamisation de l'investissement local constituant le second volet de la réforme fiscale portant simplification et performance du système fiscal, en faveur de la solidarité et de l'emploi du 27 décembre 2021.

La loi du pays n° 2022-16 du 31 mars 2022 portant modernisation du système fiscal en faveur de la dynamisation de l'investissement local vise à dynamiser l'investissement local. La relance de l'investissement repose sur deux axes :

- Des mesures d'allégement fiscaux au bénéfice des entreprises ;
- Un dispositif de modernisation de la fiscalité des très petites entreprises.

Le bénéficiaire de revenus de capitaux mobiliers réinvestie ses revenus dans les entreprises et ainsi leur propose d'autres sources de financement de leurs investissements.

En régime d'intégration fiscale, les distributions de dividendes entre sociétés membres bénéficient d'une exonération de l'impôt sur revenu des capitaux mobiliers afin de permettre des transferts de revenus réinvestis dans l'entreprise.

Les lois du pays n° 2022-17 du 31 mars 2022 et n° 2022-28 du 13 juillet 2022 sont venues ajuster certains dispositifs des deux volets de la refonte fiscale.

La première loi du pays est venue diminuer le taux de la contribution pour la solidarité de 1,5 % à 1 %.

La seconde est venue compléter le dispositif du code des investissements du secteur de la valorisation et de l'exploitation de la biodiversité. Elle revisite le secteur de la rénovation d'hôtel international sous l'angle de la simplification et pour correspondre aux réalités des besoins d'investissement. D'autre part, les modalités d'assiette de la contribution de solidarité ont été précisées et des adaptations ont été apportées à la réglementation en matière d'importation.

La loi du pays n°2022-42 du 13 décembre 2022 en faveur du pouvoir d'achat et de l'activité économique a pour objectif de rendre du pouvoir d'achat aux particuliers dans un contexte d'inflation importante tout en protégeant les intérêts des entreprises.

La protection du pouvoir d'achat au profit des salariés et des futurs retraités prend la forme de trois types d'exonération de la contribution de solidarité territoriale sur les salaires, pensions et autres indemnités s'appliquant sur :

- Les primes exceptionnelles de soutien au pouvoir d'achat versées aux salariées en 2023 ;
- Les sommes revenant aux salariés pour leur participation au bénéfice et les sommes distribuées au titre de l'intéressement ;
- Les indemnités de mise à la retraite versées en cas de rupture du contrat de travail à l'initiative de l'employeur.

La mise en place d'une aide fiscale à l'investissement dans le secteur du logement intermédiaire pour permettre aux ménages à revenus moyens d'accéder à la propriété moyennant un prix d'acquisition inférieur au prix du marché immobilier. L'aide fiscale apportée aux promoteurs et répercutée sur les prix doit également stabiliser le marché confronté à un phénomène de rareté grâce à la production d'une offre de logement plus soutenue. Cette aide du pays est complétée par une modification de l'assiette des exonérations des droits d'enregistrement concernant les acquisitions immobilières mieux adaptés aux prix actuels du marché.

Pour les propriétaires d'habitation, le Pays accorde aussi une réduction de l'impôt foncier pour l'acquisition de panneaux photovoltaïques et ainsi favoriser le changement de consommation d'énergie dans le cadre de la transition écologique.

Enfin, la loi du pays n° 2022-43 du 15 décembre 2022 instaure des centimes additionnels adossés à la redevance de promotion touristique. Les centimes additionnels viennent alimenter le budget des communes sur les territoires desquels des établissements hôteliers sont exploités et ainsi financer des services publics communaux.

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

La DICP s'attache à poursuivre la simplification de la réglementation fiscale pour une meilleure intelligibilité de la matière.

Objectif n° 2 : Renforcer le dialogue des citoyens avec l'administration fiscale

La DICP répond au besoin de proximité exprimé par la population et les élus en multipliant ses accueils physiques, au plus près des contribuables, notamment par l'intensification des missions dans les îles et le renforcement de la co-construction d'une relation de confiance en initiant des rencontres avec les représentants des secteurs économiques ou professionnels, la participation aux salons de l'entrepreneuriat organisés par les communes, les organismes ou établissements publics ou en consolidant la fonction de facilitation.

Objectif n°2 - Renforcer le dialogue des citoyens avec l'administration fiscale								
Répondre au besoin de proximité exprimé par les usagers et les élus en renforçant la relation de confiance								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur IE.3 - Taux de déclarations spontanées en matière d'impôts professionnels (IS/IT/TVA/CSTS)	%	88,78%	89,29%	89%	86,96%	85%	90%	91%
Indicateur IE.4-1 - Taux de respect dans les délais des échéances déclaratives en matière d'impôts professionnels (IS/IT/TVA/CSTS)	%	79,82%	82,83%	85%	79,86%	77%	86%	90%
Indicateur IE.10-1 - Taux de paiement dans les délais de la TVA (déclarations débitrices)	%	90,79%	95,04%	95%	92,73%	94,96%	96%	97%
Sources des données : Contrôle de gestion de la DICP Mode de calcul des indicateurs : > Indicateur IE.3 - Taux de déclarations spontanées en matière d'impôts professionnels (IS/IT/TVA/CSTS) : Exprimé en taux, cet indicateur comprend au numérateur le nombre de déclarations au titre de l'impôt (I) déposées > Indicateur IE.4-1 - Taux de respect dans les délais des échéances déclaratives en matière d'impôts professionnels (IS/IT/TVA/CSTS) : Exprimé en taux, cet indicateur comporte au numérateur le nombre de déclarations au > Indicateur IE.10-1 - Taux de paiement dans les délais de la TVA (déclarations débitrices) : Exprimé en taux, cet indicateur comporte au numérateur le nombre de déclarations débitrices au titre de la TVA déposées et payées à l'échéance et au dénominateur, le nombre total de déclarations débitrices déposées en n dans les délais et hors-délais au titre de la TVA et des échéances de l'année n. Cet indicateur vise à mesurer le taux de paiement de la TVA sur les déclarations déposées par les assujettis dans les délais ou hors délais dans l'année et devant donner lieu à un paiement de la TVA nette due.								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

On observe une baisse du taux du civisme fiscal qui mesure la part de ceux qui respectent leurs obligations de déclaration à l'échéance réglementaire : 77 % en 2022 contre 82,83 %. Cependant, pour l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur les transactions, ce taux s'améliore nettement en 2022 avec une progression respective de 2 % et 1 %. Quant au taux de paiement dans les délais de la TVA (déclarations débitrices), on observe une quasi-stagnation des résultats entre 2021 et 2022

Les difficultés de trésorerie que les entreprises ont rencontré à l'issue de la période covid ont été prises en compte par les services en charge du recouvrement des créances en favorisant les procédures amiables, comme notamment l'octroi de plans de règlement. Ceux-ci ont légèrement diminué en fin d'année 2022 (780 contre 793 à fin 2021).

▪ *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Après deux années post-covid (2021 et 2022), le service de recouvrement continu sa phase d'accompagnement pédagogique des déclarants qui ont considéré l'octroi de plans de règlement comme une facilité administrative systématique alors que cela doit rester exceptionnel.

Objectif n° 3 : Faciliter l'impôt

La simplification du service public fiscal est par essence le ressort de la confiance sur lequel la DICP souhaite s'appuyer pour renforcer le civisme fiscal dont elle est garante de l'intérêt partagé pour tous les citoyens. C'est également, lorsqu'elle le met en œuvre, parce qu'elle prend sa part dans l'affermissement du climat de confiance avec ses usagers que la DICP devient un acteur proactif et intelligible du civisme.

La poursuite du guichet fiscal unifié et particulièrement de la charte d'engagements « DICP à votre service pour simplifier vos démarches fiscales » a permis la modernisation des moyens de paiement et l'organisation de rendez-vous avec les usagers par visioconférence. La mise en place des téléservices O'INI et MES IMPOTS a permis de dématérialiser certaines démarches fiscales pour répondre à un besoin exprimé par les usagers.

Objectif n°3 -Faciliter l'impôt								
Simplifier le service public fiscal et renforcer le civisme fiscal								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur IPerf-IR-IQ.6 - Nombre de demandes reçues sur les services « INFO-FISCALE » et « directiondesimpots@dicp.gov.pf »	Nb	41 482	41 361	42 000	23 880	45 478	48 000	48 500
Indicateur IPerf-IR-IQ.15 - Nombre de rescrits produits	Nb	74	80	85	49	83	90	92
Sources des données : Contrôle de gestion de la DICP Mode de calcul des indicateurs : > Indicateur IPerf-IR-IQ.6 - Nombre de demandes reçues sur les services « INFO-FISCALE » et « directiondesimpots@dicp.gov.pf » : Exprimé en nombre, cet indicateur permet d'évaluer le nombre des demandes électroniques déposées par les usagers auprès du service INFO FISCALE ou sur l'adresse référentielle de réception de la DICP : directiondesimpots@dicp.gov.pf. > Indicateur IPerf-IR-IQ.15 - Nombre de rescrits produits : Exprimé en nombre, cet indicateur renseigne le nombre de rescrits produits par le département juridique de la fiscalité de la DICP. La comptabilisation d'un rescrit se fait par rapport à sa date de clôture correspondant à la date d'envoi de la réponse définitive apportée par la DICP. Autres commentaires :								

▪ *Commentaire et analyse des résultats*

Depuis la crise sanitaire en 2020, le comportement des usagers a changé : les échanges courriels et téléphoniques sont devenus les moyens de communication privilégiés. Le nombre de courriels reçus sur les BALF « Info-fiscale » et « directiondesimpots@dicp.gov.pf » en 2022 s'est décuplé pour atteindre 45 478 soit une différence de plus de 4 000 mails par rapport à 2021.

Le nombre d'appels reçus sur les différentes lignes téléphoniques de la DICP s'élève à plus de 31 700 en 2022 soit un taux de croissance de plus de 7,3 % par rapport à 2021.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

Objectif n° 4 : Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible

L'objectif est d'améliorer le service à l'utilisateur en réduisant le délai entre le dépôt de la déclaration, de la demande ou de la réclamation, et la mise à disposition de l'utilisateur de la restitution afférente tout en garantissant le bien fondé des dépenses au regard de la législation. Cet objectif doit concilier les intérêts des entreprises et des particuliers (disposer de leurs fonds le plus rapidement possible) et ceux du Pays. La réalisation de cet objectif s'appuie sur la bonne orientation des demandes dès leur réception, sur leur traitement efficace et sur l'optimisation des délais comptables.

Objectif n°4 - Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible								
Optimiser les délais de traitement des remboursements et dégrèvements d'impôts pour favoriser une gestion plus souple de la trésorerie des usagers particuliers et professionnels laquelle améliore leur compétitivité								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur IPerf-IR-IQ.2' - Taux des réclamations contentieuses de l'année traitées dans le délai de 90 jours (DIEP-RI)	%	98,32%	99,06%	100%	52,99%	75,60%	95%	97%
Indicateur IPerf-IR-IQ.9' - Taux des réclamations contentieuses de l'année traitées dans le délai de 30 jours (DIEP-RI)	%	44,40%	38,42%	70%	25,04%	73,34%	60%	70%
Indicateur IPerf-IR-IQ.7- Part des demandes d'information traitées dans un délai < à 30 jours (DJF + DIEP-RI)	%	75%	69,57%	90%	46,15%	50,00%	90%	95%
Sources des données : Contrôle de gestion de la DICP Mode de calcul des indicateurs : > Indicateur IPerf-IR-IQ.2' - Taux des réclamations contentieuses de l'année traitées dans le délai de 90 jours (DIEP-RI) : Cet indicateur, exprimé en pourcentage, comprend au numérateur le nombre de réclamations contentieuses traitées dans l'année dans un délai < à 90 jours et au dénominateur, le nombre total de réclamations contentieuses traitées dans l'année. > Indicateur IPerf-IR-IQ.9' - Taux des réclamations contentieuses de l'année traitées dans le délai de 30 jours (DIEP-RI) : Cet indicateur, exprimé en pourcentage, comprend au numérateur le nombre de réclamations contentieuses traitées dans l'année dans un délai < à 30 jours et au dénominateur, le nombre total de réclamations contentieuses traitées dans l'année. > Indicateur IPerf-IR-IQ.7- Part des demandes d'information traitées dans un délai < à 30 jours (DJF + DIEP-RI) : Cet indicateur, exprimé en pourcentage, comprend au numérateur le nombre de demandes d'information traitées par le DJF et la DIEP-RI dans un délai < à 30 jours et au dénominateur, le nombre total des demandes d'information reçues dans l'année.								
Autres commentaires :								

- *Commentaire et analyse des résultats*

Le taux des réclamations contentieuses de l'année traitées dans le délai de 90 jours régresse de 24 % entre 2021 et 2022. Cette baisse par rapport à 2021 s'explique par une approche plus qualitative du traitement de la défaillance déclarative en s'attachant à rechercher les personnes défaillantes qui n'exercent plus depuis longtemps.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Une approche globale des nos actions est à privilégier afin de faire progresser de manière concomitante ces trois indicateurs .

Objectif n° 5 : Garantir la qualité des comptes publics

L'objectif retrace les dépenses consécutives aux constats d'irrécouvrabilité des impôts émis par voie de rôles et liés à l'insolvabilité ou à la disparition des redevables. Dans les deux cas, le payeur de la Polynésie française enregistre une opération dite « d'ordre » par laquelle il constate un apurement sans recouvrement de la créance fiscale et, en contrepartie, une dépense réelle du budget général venant compenser la recette fiscale préalablement comptabilisée.

Cette action se traduit par des admissions en non-valeur lesquelles sont constituées de créances irrécouvrables, celles dont le paiement effectif n'a pas pu être obtenu pour les raisons citées supra. Il est toutefois rappelé que les admissions en non-valeur ont pour but de lever le comptable public de sa responsabilité mais n'éteignent pas pour autant la créance du redevable qui pourra à tout moment être recouvrée si sa situation venait à s'améliorer.

Objectif n°5 - Garantir la qualité des comptes publics								
Veiller à la sincérité des comptes publics en procédant à l'apurement régulier des créances irrécouvrables								
	Unité	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Prévision PAP 2022	2022 Révisé à 06/2022	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2024 et + Cible
Indicateur Iprod.82 - Taux global net de recouvrement en droits et pénalités sur créances du contrôle fiscal (CFE+CSP)	%	92,98%	91,04%	95%	91,96%	91%	93%	95%
Sources des données : Contrôle de gestion de la DICP Mode de calcul des indicateurs : > Indicateur Iprod.82 - Taux global net de recouvrement en droits et pénalités sur créances du contrôle fiscal (CFE+CSP) : Exprimé en taux, cet indicateur comprend au numérateur les recouvrements globaux sur RAR diminués des recouvrements sur procédures collectives au titre du contrôle fiscal et au dénominateur, les recouvrements globaux diminués des recouvrements sur procédures collectives augmentés des RAR globaux diminués des créances sur procédures collectives, des créances contestées (sursis) et des créances en suspension, au titre du contrôle fiscal. Autres commentaires :								

- *Commentaire et analyse des résultats*

En 2022, afin de répondre à l'objectif de garantir la qualité des comptes publics et ainsi de veiller à leur sincérité en procédant à l'apurement régulier des créances irrécouvrables, les admissions en non-valeur (ANV) se sont élevées à 210 millions F CFP pour le poste comptable de la recette des impôts (impôts indirects) et à 255 millions F CFP pour la Paierie de la Polynésie française (impôts directs).

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

La gestion rigoureuse des ANV est donc primordiale pour la sincérité des comptes.

Objectif n° 6 : Maîtriser les coûts de gestion des dépenses dédiées aux fonctions soutien pour une efficience accrue

La DICP est chargée de l'assiette, du recouvrement et du contrôle de deux blocs de fiscalité (indirecte et directe) ; elle s'attache à percevoir les droits et taxes au moindre coût tout en rendant le meilleur service aux contribuables. Grâce aux bénéfices tirés des mesures de simplification et de la rationalisation de l'organisation, des structures et des processus métiers, la DICP répond à l'exigence d'efficience en réduisant le coût de collecte des impôts. Cette démarche s'appuie sur une optimisation des fonctions soutien ou fonctions supports dont la bonne administration conditionne l'efficacité des services à l'usagers.

- *Commentaire et analyse des résultats*

Cet indicateur proposé n'a jamais pu se calculer du fait de sa complexité et sera donc prochainement supprimé.

- *Actions correctrices et perspectives d'évolution*

Néant.

17.3.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Dépenses mandatées		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
950/990 02 - FISCALITE DIRECTE	2 781 340 700	0	2 781 340 700
Mettre en œuvre la réforme majeure de la fiscalité polynésienne	13 000 000		13 000 000
Développer la co-construction d'une relation de confiance en initiant des rencontres avec les représentants des secteurs économiques ou professionnels ou en consolidant la fonction de facilitation	6 300 000		6 300 000
Renforcer la qualité de service au profit des usagers et des partenaires	14 175 000		14 175 000
Gérer la logistique, le système d'information et l'immobilier du service	42 865 700		42 865 700
Procéder aux remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt	2 005 000 000		2 005 000 000
Procéder à l'apurement régulier des restes à recouvrer comptabilisés par le payeur de la Polynésie française	700 000 000		700 000 000

17.3.5 Bilan des comptes spéciaux

Néant.

17.3.6 Bilan des dépenses fiscales

En 2022, 13 agréments fiscaux ont été accordés par le Conseil des Ministres au titre de la défiscalisation dont 6 au titre du régime des investissements directs et indirects, 6 au titre du seul régime des investissements indirects et 1 au titre du seul régime des investissements directs.

Sur les 13 agréments accordés, 12 agréments fiscaux relèvent de la réglementation du Code des impôts et 1 agrément fiscal relève du Code des investissements.

Une diminution du nombre d'agréments de -41 % par rapport à 2021 est constatée. Cette diminution s'explique par la mise en place de la nouvelle procédure nécessitant la publication préalable d'appels à manifestation d'intérêts avant le dépôt des demandes d'agrément.

9 projets ont été agréés au titre du régime des investissements indirects, dans les secteurs suivants :

- 3 dans le secteur des autres constructions ;
- 1 dans l'industrie ;
- 2 dans le secteur primaire ;
- 3 dans le secteur du tourisme.

Sur les 9 agréments accordés au titre du régime des investissements indirects, 3 l'ont été également au titre du régime des investissements directs, ouvrant droit à des exonérations sur l'impôt sur les bénéfices de sociétés ou l'impôt sur les transactions au bénéfice du porteur de projet

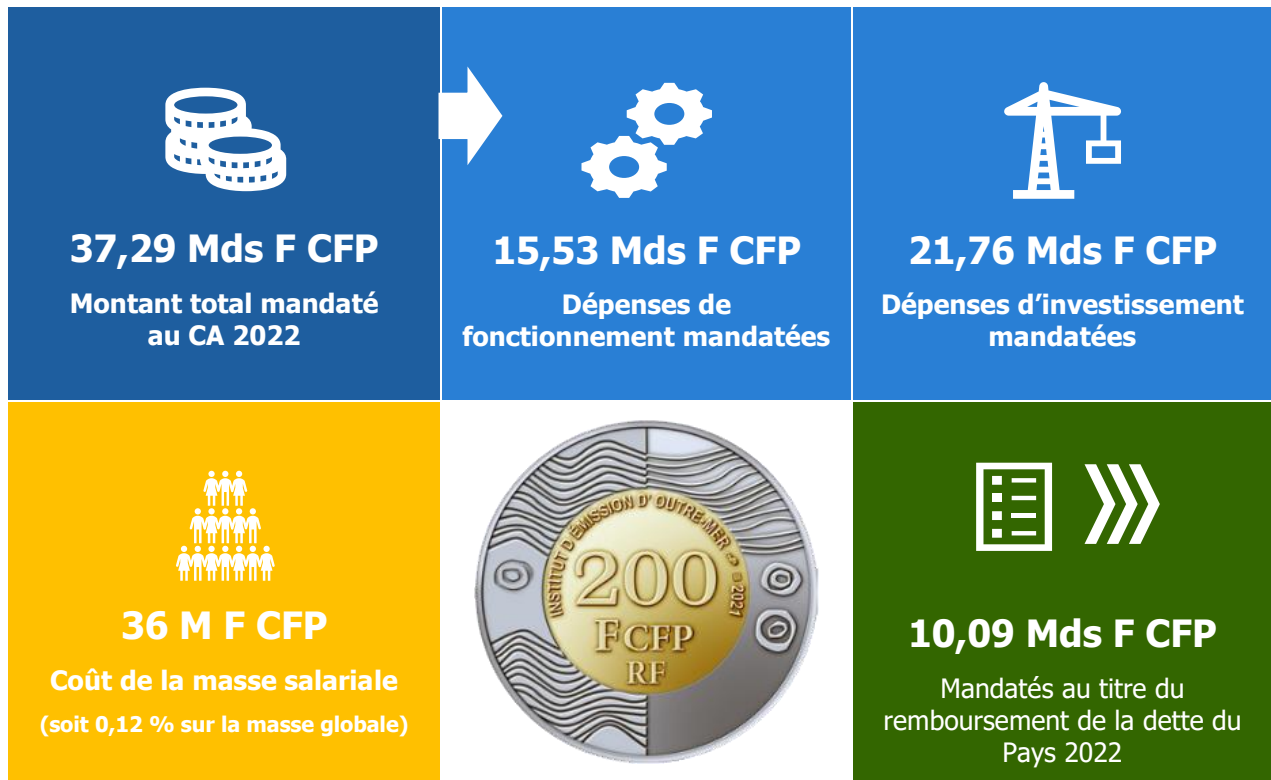
- 2 dans le secteur du tourisme ;
- 1 dans l'industrie.

Enfin, 1 projet a été agréé uniquement au régime des investissements directs dans le secteur des autres constructions.

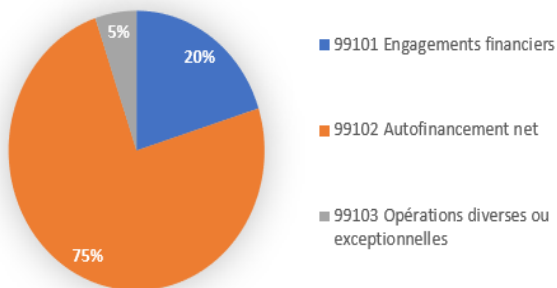
17.3.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Néant.

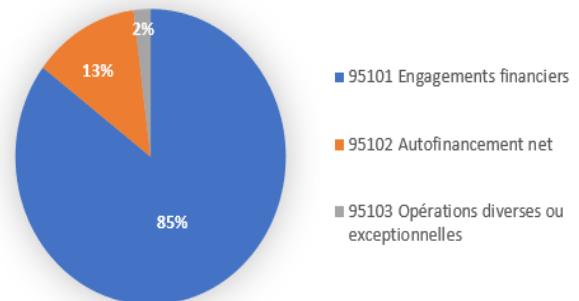
18. MISSION 951/991 : GESTION FINANCIERE



Répartition des dépenses de fonctionnement par programme



Répartition des dépenses d'investissement par programme



18.1 **Revue de la politique générale de la mission**

La mission gestion financière comprend les programmes engagements financiers, autofinancement net et opérations diverses et exceptionnelles.

18.2 **Programme 951 01/991 01 : engagements financiers**

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette est de 156,081 milliards F CFP contre 116,150 milliards F CFP l'an passé, en hausse de 40 milliards de FCFP (+34 %).

Le PGE n°2 de 35,800 milliards F CFP, négocié avec l'AFD et le gouvernement central a été finalisé le 31 janvier 2022 et est destiné au financement partiel du plan de relance 2021-2023 (PDR).

L'annuité de la dette progresse pour atteindre 17,992 milliards F CFP en 2022 en raison notamment du remboursement in-fine du second emprunt obligataire contracté en 2014 pour 4,800 milliards F CFP.

Le taux d'intérêt moyen de l'encours de la dette polynésienne s'élève à 2,06 % contre 2,49 % en 2021.

Le taux d'intérêt du PGE n°1 est de 1,37 %, à la signature de la convention. Au moment de la mobilisation de la 1^{ère} tranche, le taux a été fixé à 1,33 %, alors que pour le solde ce dernier a été fixé à 1,70 %.

Le taux d'intérêt du PGE n°2 relatif à la 1^{ère} tranche mobilisée est de 3,48 %.

18.3 **Programme 951 02/991 02 : autofinancement**

18.4 **Programme 951 03/991 03 : opérations diverses et exceptionnelles**

Rapport annuel relatif aux participations de la Polynésie française au capital de sociétés et autres structures

Exercice 2022

Table des matières

I. – Champ des sociétés dans lesquelles la Polynésie française participe au capital	1
I.1. – Sociétés en activité	1
I.2. – Sociétés en cessation de paiement, en sommeil et en cours de liquidation	2
II. – Interventions de la Polynésie française	3
II.1. – Aides financières	3
II.1.1. – En fonctionnement	3
II.1.2. – En investissement	4
II.2. – Interventions spécifiques	4
II.2.1. – Avances en compte courant et Prêts	4
II.2.3. – Garanties d'emprunt	6
III. – Rendements 2022 des participations de la Polynésie française	6
III. 1. – Dividendes perçus	6
III. 2. – Intérêts perçus sur les avances et prêts et les garanties d'emprunts.....	6

Le Pays peut participer au capital des sociétés privées gérant un service public ou d'intérêt général et, pour des motifs d'intérêt général, participer à celui des sociétés commerciales.

Le présent rapport s'attache à décrire le champ des participations de la Polynésie française dans le capital des sociétés, les interventions du Pays en faveur de ces sociétés en 2022 et enfin le rendement des dites sociétés dans le budget de la Polynésie française.

I. – CHAMP DES SOCIÉTÉS DANS LESQUELLES LA POLYNÉSIE FRANÇAISE PARTICIPE AU CAPITAL

I.1. – Sociétés en activité

Au 31 décembre 2022, la participation de la Polynésie française au capital des sociétés en activité s'établit ainsi :

STATUT	DENOMINATION	CAPITAL SOCIAL F.CFP	PART PF	PARTICIPATION PF F.CFP
SEM	ABATTAGE DE TAHITI	20 000 000	51,00%	10 200 000
SAS	AEROPORT DE TAHITI (ADT)	155 000 000	49,00%	75 950 000
SA	AGENCE FRANCE LOCALE (AFL)	21 081 622 912	3,33%	702 613 365
SA	AIR TAHITI	2 760 000 000	13,66%	377 040 000
SEM	AIR TAHITI NUI (ATN)	1 622 956 875	84,82%	1 376 573 375
SEM	ASSAINISSEMENT DES EAUX DE TAHITI (VAITAMA)	178 070 000	71,38%	127 100 000
SA	CODER MARAMA NUI	4 560 720 000	35,38%	1 613 444 000
SA	ELECTRA	65 400 000	18,35%	12 000 000
SA	ELECTRICITE DE TAHITI (EDT)	5 406 094 500	0,00%	36 600
SA	HUILERIE DE TAHITI	77 041 000	99,95%	77 000 000
SEM	LABORATOIRE DES TRAVAUX PUBLICS DE POLYNESIE FRANCAISE (LABO TP)	120 000 000	50,83%	61 000 000
SEM	SOCREDO	22 000 000 000	50,00%	11 000 000 000
SEM	SOCIETE DE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT DE LA POLYNESIE FRANCAISE (SOFIDEP)	1 500 000 000	84,50%	1 267 500 000
SA	SOCIETE PORT DE PECHE DE PAPEETE (S3P)	51 510 000	5,47%	2 820 000
SAS	TAHITI NUI HELICOPTERS	848 441 700	23,59%	200 121 000
SEM	TAHITI NUI TELEVISION (TNTV)	550 000 000	85,00%	467 500 000
SEM	TRANSPORT D'ELECTRICITE DE POLYNESIE (TEP)	1 800 000 000	75,00%	1 349 910 000
TOTAL SOCIETES EN ACTIVITE				18 720 808 340

En 2022, des mouvements dans les immobilisations financières de la Polynésie française dans les sociétés privées ont ainsi été enregistrés :

- Pour la SEM TEP : - 270 millions F CFP par la vente de 36 000 actions à la société RTE international (RTEi) et le rachat des actions (9 000) de l'Océanienne de capital des investissement (OCI), portant la participation du Pays à 75% du capital social (contre 95% en 2021) ;
- Pour la SA S3P : - 180 000 F CFP par la vente de 18 de ses actions à un autre actionnaire de la société, portant la participation du Pays à 5,47% du capital social (contre 5,82% en 2021) ;
- Pour la SAS Tahiti Nui *Helicopters* : + 199 998 000 F CFP par la consolidation de l'avance en compte courant octroyé en 2020 en augmentation de capital (soit 16 260 actions) portant la participation du Pays à 23,59% (contre 0,02% en 2021).

Par mission, les participations du Pays se répartissent ainsi :

MISSION	MONTANT F.CFP	%TOTAL
DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES	90 020 000	0,48%
ECONOMIE GENERALE	12 267 500 000	65,53%
ENVIRONNEMENT	127 100 000	0,68%
RESEAUX & EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	3 579 840 600	19,12%
TRANSPORTS	1 953 734 375	10,44%
GESTION FINANCIERE	702 613 365	3,75%

I.2. - Sociétés en cessation de paiement, en sommeil et en cours de liquidation

En 2022, les opérations de liquidation sont toujours en cours pour les sociétés (totalisant 825 millions F CFP de participations) ci-après listées :

STATUT	DENOMINATION	CAPITAL SOCIAL F.CFP	PART PF	PARTICIPATION PF F.CFP
SAS	BORA BORA CRUISES	377 325 000	7,69%	29 025 000
SEM	MEHERIO	198 350 000	99,81%	197 980 000
SEM	MAEVA NUI	53 600 000	77,61%	41 600 000
SEM	SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE POLYNESIE FRANCAISE	155 992 000	96,59%	150 672 673
SA	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT POUR L'AGRICULTURE ET LA PECHE (SDAP)	65 000 000	18,08%	11 752 000
SEM	TAHITI NUI RAVA'AI	280 000 000	84,28%	235 970 000
SEM	TE MAU ITO API	90 360 000	66,40%	60 000 000
SA	KAI HOTU RAU	200 000 000	49,00%	98 000 000
TOTAL				824 999 673

Les opérations de liquidation de la SAGEP ont été clôturées et les opérations de fermeture par transfert universel du patrimoine (TUP) sont en cours, raison pour laquelle la Polynésie française a acquis la totalité des actions de la société à la valeur résiduelle de l'action, c'est-à-dire un franc.

Les opérations de liquidation de la SAS BORA BORA CRUISES sont également closes, le Pays reste en attente des suites réservées de sa créance déclarée.

II. – INTERVENTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

La loi du pays n° 2017-32 modifiée du 2 novembre 2017 définissant les conditions et critères d'attribution des aides financières, des avances et prêts et octroi des garanties d'emprunt aux personnes morales autres que les communes permet à la Polynésie française de soutenir les sociétés au travers d'une aide financière (subvention) ou d'interventions spécifiques (avance en compte courant, prêt ou octroi de garanties d'emprunt).

II.1. – Aides financières

II.1.1. – En fonctionnement

En 2022, la Polynésie française a globalement contribué à hauteur de 1 515 millions F CFP (contre 9 988 millions F CFP en 2021¹, soit 6 fois moins) pour le fonctionnement ou le financement d'une action des sociétés dans lesquelles elle détient des participations.

Sa contribution se répartit ainsi :

STATUT	DENOMINATION	MONTANT (F CFP)	% TOTAL
SEM	ABATTAGE DE TAHITI	30 000 000	2,0%
SA	HUILERIE DE TAHITI	596 000 000	39,4%
SA	SOCIETE PORT DE PECHE DE PAPEETE (S3P)	12 500 000	0,8%
SEM	TAHITI NUI TELEVISION (TNTV)	876 000 000	57,8%
	TOTAL	1 514 500 000	100,0%

Soit :

- 58% en faveur de la mission Réseaux et équipements structurants (contre 9% en 2021) ;
- 42% pour la mission Développement des ressources propres (contre 5% en 2021) ;

Les montants pour chacune de ces missions ont ainsi progressé par rapport 2021 :

- Mission Réseaux et équipements structurants : -4,1% ;
- Mission Développement des ressources propres : +21,9%.

¹ Pour mémoire, 2021 avait atteint un niveau exceptionnel expliqué par la subvention d'équilibre (8,1 milliards F CFP) accordée à ATN du fait des conséquences des fermetures de frontière prononcées par les autorités durant la crise sanitaire.

II.1.2. – En investissement

La Polynésie française a versé des subventions d'investissement à cinq SEM pour un montant global de 1 126 millions F CFP contre 767 millions en 2020, soit une hausse de +47%.

STATUT	DENOMINATION	SUBVENTIONS INVEST	%TOTAL
SEM	ASSAINISSEMENT DES EAUX DE TAHITI (VAITAMA)	253 012 955	22,5%
SEM	SOCIETE DE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT DE LA POLYNESIE FRANCAISE (SOFIDEP)	400 000 000	35,5%
	SA SOCIETE PORT DE PECHE DE PAPEETE (S3P)	15 533 706	1,4%
SEM	TAHITI NUI TELEVISION (TNTV)	22 000 000	2,0%
SEM	TRANSPORT D'ELECTRICITE DE POLYNESIE (TEP)	435 500 000	38,7%
	TOTAL	1 126 046 661	100,0%

Soit une répartition des subventions en investissements par mission à hauteur de :

- 41% pour la mission Réseaux et équipements structurants (contre 23% en 2021) ;
- 36% pour la mission Économie générale (contre 78% en 2021) ;
- 22% pour la mission Environnement (contre 2% en 2021) ;
- Et 1% pour la mission Développement des ressources propres (contre 0% en 2021).

Les montants pour chacune de ces missions ont ainsi progressé par rapport à 2021 :

- Mission Environnement : +2008% ;
- Mission Économie générale : -33% ;
- Mission Réseaux et équipements structurant : +190%.

Ainsi en 2022, la Polynésie française a versé au total 2 640 546 661 F CFP de subventions (fonctionnement et investissement confondus) pour le soutien des sociétés privées dans lesquelles elle détient des participations, contre 10 755 265 420 F CFP en 2021.

Ces subventions bénéficient directement aux missions suivantes :

MISSION	MONTANT F CFP	% TOTAL	Δ2022/2021
DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES	654 033 706	24,8%	24,8%
ECONOMIE GENERALE	400 000 000	15,1%	-33%
ENVIRONNEMENT	253 012 955	9,6%	2008,4%
RESEAUX & EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	1 333 500 000	50,5%	24,4%
TRANSPORTS		0,0%	NS
TOTAL	2 640 546 661	100,0%	-75,4%

II.2. – Interventions spécifiques

Il s'agit d'une part des avances en compte courant ou des prêts et d'autre part des garanties d'emprunt.

A ce titre, en sus du dispositif général (LP 2017-32 modifiée) rappelé supra, un dispositif dérogatoire a été mis en place à titre exceptionnel, par la loi du pays n° 2020-26 du 17 septembre 2020, modifiée, permettant d'octroyer des avances et prêts suivant des modalités optimisées et adaptées à la situation singulière liée à la crise « Covid-19 ».

II.2.1. – Avances en compte courant et Prêts

Le tableau ci-après synthétise les avances et emprunts consentis aux sociétés dans lesquelles la Polynésie française détient des participations, toujours en cours au 31 décembre 2022 :

BENEFICIAIRES	ANNEE D'OCTROI	MONTANT DE L'AVANCE (F CFP)	MONTANT DE L'EMPRUNT (F CFP)	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2022
SEM Tahiti Nui Rava'ai (TNR)	2004		186 000 000	65 122 560
SEM Tahiti Nui Rava'ai (TNR)	2011		367 000 000	348 059 655
SEM Port de Pêche de Papeete (S3P)	2013		50 000 000	3 904 020
SEM Assainissement des Eaux de Tahiti (AET)	2013		219 000 000	115 964 636
SAS BoraBora Cruises	2007	20 000 000		20 000 000
SEM TMIA	2014	65 000 000		65 000 000
SA Kai Hotu Rau	2015	70 000 000		70 000 000
SAS TNH	2020	200 000 000		-
TOTAL		355 000 000	822 000 000	688 050 872

56% (200 millions de F CFP sur 355 millions de F CFP) des avances consenties et échues au 31/12/2022 ont fait l'objet d'un remboursement, contre 84% au 31/12/2021.

Plus précisément, l'avance consentie à la SAS TNH a fait l'objet d'une consolidation en augmentation de capital.

En ce qui concerne les emprunts, autres que ceux consentis à Tahiti nui Rava'ai (en cours de liquidation), les échéances de la SEM AET font l'objet d'un remboursement régulier. Pour 2022, la S3P n'a honoré aucune de ses échéances.

Le capital restant dû s'analyse comme suit :

- 568 millions F CFP relèvent des sociétés dont les opérations de liquidation sont cours ou dont la clôture n'est toujours pas finalisée (Bora Bora Cruises, TNR, TMIA, Kai Hotu Rau) ;
- 114 millions F CFP sont constitués de termes non encore échus au 31 décembre 2022 (amortissements des prêts à AET et S3P).

Il est à noter le retard de paiement de près de 6 millions F CFP des échéances 2022 de la S3P.

L'état 2022 des créances douteuses issues des avances et prêts consentis par la Polynésie française s'établit ainsi :

BENEFICIAIRES	ANNEE D'OCTROI	MONTANT DE L'AVANCE (F CFP)	MONTANT DE L'EMPRUNT (F CFP)	INTERETS DUS ARRETES AU 31/12/2022	CREANCES DOUTEUSES 31/12/2022
SEM Tahiti Nui Rava'ai (TNR)	2004		186 000 000	1 682 315	66 804 875
SEM Tahiti Nui Rava'ai (TNR)	2011		367 000 000	92 708 324	440 767 979
SAS BoraBora Cruises	2007	20 000 000			20 000 000
SEM TMIA	2014	65 000 000		7 190 488	72 190 488
SA Kai Hotu Rau	2015	70 000 000		2 870 000	72 870 000
TOTAL		155 000 000	553 000 000	104 451 127	672 633 343

En 2022, les créances douteuses s'élèvent à 673 millions F CFP.

Pour rappel :

- En ce qui concerne les créances de TAHITI NUI RAVA'AI, le 1^{er} emprunt TNR a fait l'objet d'un remboursement partiel jusqu'en janvier 2014, portant le capital restant dû à 65 122 560 F CFP.

Le 2^e emprunt fait suite à la consolidation en 2013 de l'avance en compte courant consentie en 2009. TNR a procédé à un remboursement partiel jusqu'en janvier 2014, le capital restant dû est de 348 059 655 F CFP.

Par déclaration initiale en 2015 et complétée en 2016, la Polynésie française a déclaré ces créances auprès du mandataire judiciaire. Compte tenu des litiges encore existants devant les tribunaux, les opérations de liquidation persisteront encore quelques temps.

- La créance de la Polynésie française détenue sur la SARL Bora Bora Cruises a été déclarée le 28/01/2010. Les opérations de liquidation ont été closes le 23 mars 2021 (arrêt du compte définitif de la liquidation). La procédure reste en cours du fait d'une procédure avec mise en cause du gérant.
- Le Pays a déclaré la créance qu'elle détient sur TMIA en novembre 2017 à hauteur de 72 190 488 F CFP, dont 7 190 488 F CFP au titre des intérêts dus.
- La société Kai Hotu Rau a été mise en liquidation judiciaire en septembre 2020, une provision pour risque du même montant que la créance due a été constituée dans les comptes 2022 du Pays.

II.2.3. - Garanties d'emprunt

L'état des dettes garanties par le Pays, pour les sociétés dans lesquelles la Polynésie française détient des participations s'établit ainsi :

BENEFICIAIRES	ANNEE D'OCTROI	MONTANT INITIAL DE L'EMPRUNT	PART GARANTIE (%)	MONTANT INITIAL GARANTI (F CFP)	ENCOURS GARANTI AU 01/01/2022	ANNUITE GARANTIE 2022	ENCOURS GARANTI AU 31/12/2022
SEM Air Tahiti Nui (ATN)	2018	5 750 880 677	55,61%	3 197 997 375	3 197 997 375	-	3 197 997 375
SEM Air Tahiti Nui (ATN)	2018	8 118 000 000	4,64%	373 044 391	373 044 391	373 044 391	373 044 391
SEM Air Tahiti Nui (ATN)	2018	5 786 025 947	56,71%	3 254 365 394	3 254 365 394	-	3 254 365 394
SEM Air Tahiti Nui (ATN)	2018	8 685 557 400	5,79%	453 829 117	453 829 117	453 829 117	453 829 117
TOTAL ATN		28 340 464 024	25,68%	7 279 236 277	7 279 236 277	826 873 508	7 279 236 277

Le Pays a garanti 7 279 millions de F CFP d'encours au bénéfice d'ATN jusqu'au 30 septembre 2025.

III. - RENDEMENTS 2022 DES PARTICIPATIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Il s'agit d'établir ici un panorama sur les rendements directs dans le budget de la Polynésie française de ses participations et interventions dans les sociétés privées directement tant d'un point de vue des dividendes que des intérêts.

III. 1. - Dividendes perçus

Pour rappel, les montants inscrits sont ceux qui sont perçus dans le budget 2022, mais réalisés au titre de l'exercice 2021 des sociétés.

STATUT	DENOMINATION	DIVIDENDES
	SA CODER MARAMA NUI	121 214 870
	SA ELECTRICITE DE TAHITI (EDT)	8 568
	SEM SOCREDO	92 565 000
	TOTAL	213 788 438

Le Pays a perçu en 2022 des sociétés dans lesquelles il détient des participations, 214 millions F CFP de dividendes, contre 409 millions F CFP en 2021, soit une baisse de -48%.

III. 2. - Intérêts perçus sur les avances et prêts et les garanties d'emprunts

La loi du pays n° 2017-32 du 2 novembre 2017 précitée, précise en son article LP 37 que « les avances et prêts sont productifs d'intérêts au taux moyen appliqué aux emprunts souscrits par la Polynésie française, et constaté au 31 décembre de l'année précédant l'attribution des avances et prêts ».

L'article LP 43 pose le principe d'une rémunération en contrepartie de la garantie d'emprunts apportée en fixant un taux annuel de la commission à 1 % du montant de l'encours restant dû sur l'emprunt avalisé.

Quant au dispositif dérogatoire adopté dans le cadre de la gestion de la crise COVID-19, il permet à la Polynésie française « d'accorder des avances et prêts non rémunérés ou productifs d'intérêts au taux moyen appliqué aux

emprunts qu'elle a souscrits à partir du 1^{er} janvier de l'année précédant l'attribution des avances et prêts jusqu'à la date de l'arrêté attributif de l'avance ou du prêt ».

L'état des intérêts perçus par la Polynésie française, au titre des avances et prêts et des garanties d'emprunts octroyés s'établit ainsi pour 2022² :

STATUT	DENOMINATION	MONTANT DE L'AVANCE (F CFP)	MONTANT DU PRÊT (F CFP)	MONTANT DE LA GARANTIE (F CFP)	INTERETS ACC & PRETS (F CFP)	COMMISSIONS GARANTIE (F CFP)
SEM	AIR TAHITI NUI (ATN)	-		7 279 236 277	-	72 792 361
SEM	ASSAINISSEMENT DES EAUX DE TAHITI (VAITAMA)		219 000 000		5 062 538	
SA	SOCIETE PORT DE PECHE DE PAPEETE (S3P)		50 000 000		245 053	
SAS	TAHITI NUI HELICOPTERS	200 000 000			2 620 000	
	TOTAL	2 970 000 000	269 000 000	7 279 236 277	7 927 591	72 792 361

Soit un total (intérêts ACC et prêts + commissions de garanties) de 80 719 952 F CFP contre 132 689 730 F CFP en 2021, soit une baisse de -39%, en corrélation avec les remboursements induits.

² Sur la base des titres de recettes émis

Rapport annuel relatif aux aides financières inférieures au seuil de transmission à la commission de contrôle budgétaire et financier (CCBF)

Exercice 2022

Conformément aux dispositions de l'article 157-2 1° de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, le présent rapport présente aux représentants de l'Assemblée de la Polynésie française, la synthèse, pour l'exercice 2021, des aides financières octroyées par le gouvernement aux personnes morales, qui ne sont pas soumises au dispositif de transmission à la commission de contrôle budgétaire et financier (CCBF) de l'assemblée.

L'Assemblée de la Polynésie française a en effet défini les seuils¹ suivants, en deçà desquels les aides financières ne lui sont pas soumises :

- 1 000 000 F CFP pour les aides financières accordées aux associations ;
- 1 500 000 F CFP, pour les aides financières accordées aux sociétés ;
- 3 000 000 F CFP, pour les aides financières accordées aux établissements publics ou organismes parapublics ;
- et 10 000 000 F CFP, pour les concours financiers accordés aux communes et à leurs groupements.

En 2022, les aides accordées aux personnes morales représentent un montant de 10,266 milliards F CFP, dont 530,8 millions F CFP ne sont pas soumises au dispositif de transmission prévu par l'article 157-2 du statut d'autonomie de la Polynésie française, soit 5,17 % du montant total.

	Association	Commune ou groupement de commune	Etablissement public ou organisme public	Société	Total général	
<u>Aides non soumises à l'avis préalable de la CCBF</u>	<u>78 762 553</u>	<u>233 613 003</u>	<u>151 484 901</u>	<u>66 984 874</u>	<u>530 845 331</u>	5,17%
Aides soumises à l'avis préalable de la CCBF	1 219 311 502	1 372 161 642	6 614 453 885	528 791 076	9 734 718 105	94,83%
Total	1 298 074 055	1 605 774 645	6 765 938 786	595 775 950	10 265 563 436	
	6,46%	17,03%	2,29%	12,67%	5,45%	

Concernant les aides relatives au dispositif dérogatoire précité, elles évoluent comme suit sur les 3 dernières années :

Exercice	Association	Commune ou groupement de commune	Etablissement public ou organisme public	Société	Total général	Δ
2020	66 978 809	64 983 890	306 890 146	56 803 680	495 656 525	-33,60%
<i>Ratio / total</i>	13,51%	13,11%	61,92%	11,46%	100,00%	
2021	107 353 609	445 402 264	250 498 646	106 310 889	909 565 408	83,51%
<i>Ratio / total</i>	11,80%	48,97%	27,54%	11,69%	100,00%	
2022	78 762 553	233 613 003	151 484 901	66 984 874	530 845 331	-41,64%
<i>Ratio / total</i>	14,84%	44,01%	28,54%	12,62%	100,00%	

¹ Cf. loi du pays n° 2010-14 du 8 novembre 2010 modifiée (applicable aux communes et leurs groupements) et loi du pays n° 2017-32 modifiée du 2 novembre 2017 (applicable aux personnes morales autres que les communes).

Liste exhaustive des aides non soumises à l'avis préalable de la CCBF en 2022

I. Aides accordées aux associations :

N° Arrêté	Date arrêté	Intitulé arrêté	Nom organisme	Montant de l'aide
1093 CM	24-juin	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de la Fédération polynésienne de boxe thaïlandaise et de ses disciplines associées pour le financement de son action particulière au titre de l'année 2022	Fédération Polynésienne de Boxe Thaïlandaise et de ses Disciplines associées	800 000
1169 CM	05-juil	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association "Tamariki Paeua Nui" pour la prise en charge des frais de formation liés au projet intitulé "La langue dans ma culture", au titre de l'année 2022	Tamariki Paeua Nui	500 000
1170 CM	05-juil	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'Association Des Amis du Musée de Tahiti et des îles pour la prise en charge des frais liés à la réalisation du projet intitulé "Du ori Tahiti au tik tok", au titre de l'année 2022	Association Des Amis du Musée de Tahiti et des îles	50 000
1171 CM	05-juil	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association "Puna Reo Piha'e'ina" pour l'organisation des ateliers d'immersion en reo Tahiti, dans le cadre du projet "Te reo ai'a", au titre de l'année 2022	Puna Reo Piha'e'ina	400 000
1173 CM	05-juil	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association "Folklorique Pupu Temaeva" pour financer les frais de transports aériens et d'hébergement dans le cadre de sa participation au Farereira'a à San Francisco, au titre de l'année 2022	Folklorique Pupu Temaeva	900 000
1174 CM	05-juil	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association "District Vaka de Ua Pou" pour la prise en charge des frais de transport liés au projet intitulé "Ha'a Enana 22", au titre de l'année 2022	District Vaka de Ua Pou	700 000
1175 CM	05-juil	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association "Ecole de voile d'Arue" pour la prise en charge des frais liés aux activités culturelles dans le cadre de l'organisation de la 30e édition de la Saga, au titre de l'année 2022	École de voile d'Arue	525 000
1270 CM	18-juil	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de l'Association agricole Tamariki Tipanoa	Agricole Tamariki Tipanoa	207 018
1272 CM	18-juil	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de l'association Huile de coco vierge de Rangiroa	Huile de Coco Vierge de Rangiroa	926 771
1290 CM	18-juil	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de la Fédération polynésienne d'aïkido pour le financement de ses actions particulières au titre de l'année 2022	Fédération Polynésienne d'Aïkido	450 000
1292 CM	18-juil	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de la Fédération tahitienne de tennis de table pour le financement de son action particulière au titre de l'année 2022	Fédération Tahitienne de Tennis de Table	300 000
1343 CM	25-juil	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association "Mana'Art" pour la prise en charge des rémunérations des artistes et des autres prestataires intervenants dans le cadre de son projet intitulé "MonaLune", au titre de l'année 2022	Mana'Art	250 000
1402 CM	28-juil	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'Association sportive Central Sport pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Association Sportive Central Sport	950 000

1413 CM	29-juil	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'Association sportive Tefana pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Association Sportive Tefana	650 000
1414 CM	29-juil	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'Association sportive Samine pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Association sportive Samine	400 000
1461 CM	04-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Tamarii Raro Matai pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Association Tamarii Raro Matai	770 000
1462 CM	04-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Raiatea Dream Riders pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Raiatea Dream riders	800 000
1463 CM	04-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Taravao Escrime Club pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Association Taravao Escrime Club	100 000
1464 CM	04-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Ruahatu pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Association RUAHATU	380 000
1465 CM	04-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'Association apnée Tahiti pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Association Apnee Tahiti	200 000
1466 CM	04-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Judo Club de Taravao pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Judo Club de Taravao	300 000
1467 CM	04-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Tamarii Taravao pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Association Tamarii Taravao	510 000
1468 CM	04-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Centre nautique Heimataiki pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Centre Nautique Heimataiki	500 000
1469 CM	04-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Raiatea Yacht Club pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Raiatea Yacht Club	400 000
1476 CM	04-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Club de tir Tiare Apetahi pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Club de Tir Tiare Apetahi	600 000
1477 CM	04-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Mata Are Va'a pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Mata Are Va'a	450 000
1482 CM	04-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Kona Tri pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Kona Tri	600 000
1483 CM	04-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Confédération du sport scolaire et universitaire de Polynésie pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Confédération du Sport Scolaire et Universitaire de Polynésie	155 000
1484 CM	04-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Union sportive de l'enseignement du premier degré de Polynésie Française pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré de Polynésie Française	900 000
1485 CM	04-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association District de Va'a de Nuku Hiva pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	District de Va'a de Nuku Hiva	150 000
1511 CM	09-août	Approuvant l'attribution d'une aide financière - AID en faveur de l'association FACE Polynésie française pour son projet d'inclusion digitale	FACE Polynésie française	349 930
1566 CM	12-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Pirae Volley Club pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Pirae Volley Club	500 000

1567 CM	12-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Te Ha'a Nui pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Association Te Ha'a Nui	740 000
1568 CM	12-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Tahitian Paddle pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Association Tahitian Paddle	300 000
1569 CM	12-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Badminton Université Club de Polynésie française - BUCPF pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Badminton Université Club de Polynésie Française - B.U.C.P.F.	750 000
1570 CM	12-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de la Fédération tahitienne d'escrime pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Fédération Tahitienne d'Escrime	200 000
1571 CM	12-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Faa'a Rugby Aro académie de rugby de Oremu pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Association Faa'a Rugby Aro Académie de Rugby de Oremu	700 000
1572 CM	12-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Tennis Club de Bora Bora pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Tennis Club de BORA BORA	500 000
1573 CM	12-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'Association Tahiti Iti Surf Club pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Association Tahiti Iti Surf Club	650 000
1574 CM	12-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'Association pour le Développement de l'Athlétisme a Tairapu (ADAT) pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Association pour le Développement de l'Athlétisme a Tairapu (ADAT)	200 000
1575 CM	12-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'Association sportive et culturelle District Vaka de Ua-Pou pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Association sportive et culturelle District Vaka de Ua Pou	700 000
1577 CM	12-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Tefana Va'a pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Tefana Va'a	360 000
1578 CM	12-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'Association Ootaatii pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Association Ootaatii	200 000
1579 CM	12-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'Association Jeunesse rugby Moorea pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022.	Association Jeunesse Rugby Moorea	300 000
1581 CM	12-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association District de Football de Huahine pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022.	District de Football de Huahine	650 000
1583 CM	12-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'Association sportive Jeunesse Toahotu pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022.	Association sportive Jeunesse Toahotu	350 000
1584 CM	12-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Club Equestre de Tahiti pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022.	Club Equestre de Tahiti	300 000
1585 CM	12-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Punaauia Rugby Club pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022.	Association Punaauia Rugby Club	450 000
1586 CM	12-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'Association Paturua pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022.	Association Paturua	784 000
1587 CM	12-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Section sportive jeunesse marquisienne football pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022.	Section Sportive Jeunesse Marquisienne Football	700 000
1588 CM	12-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Heelani Va'a No Punaauia pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022.	Association Heelani Va'a No Punaauia	420 000

1589 CM	12-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Fenua Sauvetage Natation pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022.	Fenua Sauvetage Natation	970 000
1590 CM	12-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Pirae Va'a pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022.	Association Pirae Va'a	760 000
1591 CM	12-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Budokan Judo pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022.	Budokan Judo	510 000
1598 CM	12-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Fauna Nui pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022.	Fauna Nui	660 000
1611 CM	16-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de la Fédération agricole et culturelle - Te Hana Henua O Te Tupuna pour financer la préparation d'une foire agricole 2022 à Taiohae	Fédération agricole de Nuku Hiva-Te Hana Henua o Te Tupuna	300 000
1612 CM	16-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Te Heu pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Te HEU	820 000
1658 CM	19-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Ecole de voile de Arue pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Ecole de voile de Arue	950 000
1659 CM	19-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Team Faa'a Va'a pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Association Team Faa'a Va'a	800 000
1660 CM	19-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Tamarii Haaparua pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Tamarii Haaparua	300 000
1661 CM	19-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association sportive Ah-Min Boxing Club pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Association Sportive Ah-Min Boxing Club	460 000
1662 CM	19-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Vahine Tri pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Vahine Tri	250 000
1663 CM	19-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Tiatoa Boxe Papeete pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Tiatoa Boxe Papeete	150 000
1664 CM	19-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Club de Natation du Tapioi pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Club de Natation du Tapioi	450 000
1665 CM	19-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association sportive Tefana Chasse Sous-Marine pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Association Sportive Tefana Chasse Sous-Marine	600 000
1666 CM	19-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Papeete Rugby Club pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Association Papeete Rugby Club	980 000
1667 CM	19-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Tahiti Judo Discovery pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Association Tahiti Judo Discovery	750 000
1668 CM	19-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Marara Tri pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Marara Tri	450 000
1669 CM	19-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Aito Paea pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Aito Paea	100 000
1670 CM	19-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Tamarii Te Uira Tahiti Boxing Club pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Tamarii Te Uira Tahiti Boxing club	270 000
1672 CM	19-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Taapuna Motors Sports pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Taapuna Motors Sports	500 000

1673 CM	19-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Taaone Tennis de table Pirae pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Taaone Tennis de Table Pirae	250 000
1674 CM	19-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Paea Manu Ura Rugby Club pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Association Paea Manu Ura Rugby Club	280 000
1675 CM	19-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Cercle des nageurs sauveteurs de Teva pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Cercle des nageurs sauveteurs de Teva	500 000
1676 CM	19-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Huahine D32 pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Huahine D32	800 000
1677 CM	19-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Cercle d'Aviron Polynésien Marara pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Cercle d'Aviron Polynésien Marara	100 000
1678 CM	19-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Courir en Polynésie pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Courir en Polynésie	150 000
1679 CM	19-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Mataiea Hoe (anciennement Tupuai Hoe) pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Association MATAIEA HOE (Anciennement TUPUAI hoe)	200 000
1680 CM	19-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Ecole de Judo, Jiu-Jitsu, Self-Défense et Taiso de Polynésie pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Ecole de Judo, Jiu-Jitsu, Self-Défense et Taiso de Polynésie	421 000
1681 CM	19-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Faa'a Escrime pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Association Faa'a Escrime	200 000
1682 CM	19-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'Association sportive Tamarii Tuhaa Pae pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Association Sportive Tamarii Tuhaa Pae	400 000
1683 CM	19-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Tairapu Football Club pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Tairapu Football Club	300 000
1684 CM	19-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Te Aro MMA pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Te Aro MMA	500 000
1685 CM	19-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Tamariki Paddle & Surf Club pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Tamariki Paddle & Surf Club	250 000
1686 CM	19-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Tahiti Iti Natation Sauvetage pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Tahiti Iti Natation Sauvetage	200 000
1687 CM	19-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'Association sportive Ihilani Va'a pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022.	Association Sportive Ihilani Va'a	800 000
1688 CM	19-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'Association sportive Papara Badminton pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Association Sportive Papara Badminton	500 000
1689 CM	19-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Comité des sports de Tubuai pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Comité des Sports de Tubuai	800 000
1698 CM	22-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Olympique de Pirae pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Olympique de Pirae	325 000
1699 CM	22-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Papara Football Club pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Association Papara Football Club	600 000
1749 CM	26-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Olympique de Pirae pour le financement de son action particulière au titre de l'année 2022	Olympique de Pirae	640 000

1750 CM	26-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'Association Tefana Judo Jujitsu pour le financement de ses actions particulières au titre de l'année 2022	Association Tefana Judo Jujitsu	945 000
1751 CM	26-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'Association I Mua Papeete pour le financement de ses actions particulières au titre de l'année 2022	Association I Mua Papeete	675 000
1752 CM	26-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Comité des sports de Tubuai pour le financement de son action particulière au titre de l'année 2022	Comité des Sports de Tubuai	100 000
1753 CM	26-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Fauna Nui pour le financement de son action particulière au titre de l'année 2022	Fauna Nui	100 000
1754 CM	26-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Ecole de Judo, Jiu-Jitsu, Self-Défense et Taiso de Polynésie pour le financement de son action particulière au titre de l'année 2022	Ecole de Judo, Jiu-Jitsu, Self-Défense et Taiso de Polynésie	100 000
1755 CM	26-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'Association Te Ha'a Nui pour le financement de ses actions particulières au titre de l'année 2022	Association Te Ha'a Nui	400 000
1756 CM	26-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'Association Tahiti Judo Discovery pour le financement de son action particulière au titre de l'année 2022	Association Tahiti Judo Discovery	750 000
1779 CM	01-sept	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Apair Apurad, pour la mise en œuvre du projet Ea Nui "Un bon sommeil pour ta santé" au titre de l'exercice 2022	Apair Apurad	215 000
1804 CM	02-sept	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association sportive Fei-pi 1923 pour le financement de son action particulière au titre de l'année 2022	Association Sportive Fei-pi 1923	500 000
1806 CM	02-sept	Approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur de l'association Enfance et Jeunesse pour l'acquisition de trois (3) tentes de plus de 10 places avec malles de rangement	Enfance et Jeunesse	262 150
1807 CM	02-sept	Approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur de l'association Pacific Sound pour l'acquisition de matériels informatiques, de sonorisation et de communication	Pacific Sound	440 819
1841 CM	09-sept	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Section Sportive de Tefana Football pour le financement de l'organisation du tournoi de football "Pascal Vahirua" au titre de l'année 2022	Section Sportive de Tefana Football	550 000
1842 CM	09-sept	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'Association sportive Ah-Min Boxing Club pour le financement de l'organisation d'une soirée internationale de boxe avec la participation des boxeurs métropolitains prévue pour la fin du mois de novembre 2022	Association Sportive Ah-Min Boxing Club	500 000
1843 CM	09-sept	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'Association sportive Vénus pour le financement à la participation au "Champion's League" des clubs d'Océanie 2022	Association Sportive Vénus	995 000
1844 CM	09-sept	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Union du sport scolaire polynésien pour le financement à la 1re participation aux gymnasiades du monde scolaire 2022 en France	Union du Sport Scolaire Polynésien	900 000
1845 CM	09-sept	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Office des sports de Pirae pour le financement de la mise en place des jeux de Pare Nui au titre de l'année 2022	Office des Sports de Pirae	767 971
1846 CM	09-sept	Approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur de l'association Les Petits Princes de Aimeho pour l'acquisition de 4 rameurs dans le cadre du projet "A hoe ana'e"	Les Petits Princes de Aimeho	700 000
1847 CM	09-sept	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'Association Tahiti Iti Surf Club pour le	Association Tahiti Iti Surf Club	200 000

		financement de la mise en place de l'évènement sportif "Maui Tu'aro Day" et du jumelage avec le Club de surf de Hossegor		
1848 CM	09-sept	Approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur de l'Association Heelani Va'a No Punaauia pour l'acquisition de 2 pirogues V6	Association Heelani Va'a No Punaauia	777 200
1849 CM	09-sept	Approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur de la Fédération d'athlétisme de Polynésie française pour l'acquisition d'un panneau d'affichage photofinish	Fédération d'Athlétisme de Polynésie française	700 000
1850 CM	09-sept	Approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur de l'association Tefana Va'a pour l'acquisition d'une pirogue de compétition lagon	Tefana Va'a	800 000
1851 CM	09-sept	Approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur de l'Association Papeete Rugby Club pour l'acquisition d'un joug de rugby	Association Papeete Rugby Club	473 225
1852 CM	09-sept	Approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur de l'association Ecole de voile de Arue pour la remise en état d'une goélette Mercator	Ecole de voile de Arue	112 000
1853 CM	09-sept	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Centre nautique de la baie de Phaëton pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Centre Nautique de la Baie de Phaëton	700 000
1927 CM	19-sept	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'Union coopérative et sportive des centres de jeunes adolescents (UCS-CJA) pour financer son activité générale de l'année 2022	UCS-CJA	995 000
1995 CM	29-sept	Approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur de l'association District de Va'a de Raiatea pour l'acquisition d'une pirogue V6 et de sa remorque	District de Va'a de Raiatea	550 000
1996 CM	29-sept	Approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur de l'association Aito Paea pour le financement de l'acquisition de matériel de force athlétique	Aito Paea	594 800
2025 CM	30-sept	Approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur de l'association Sport adapté et handisport Havaiki de Raiatea pour l'acquisition d'une pirogue V3	Sport Adapté et Handisport Havaiki de Raiatea	347 490
2026 CM	30-sept	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association District Rahiti volley-ball pour le financement de son action particulière au titre de l'année 2022	District Rahiti Volley-Ball	200 000
2122 CM	14-oct	Approuvant l'attribution d'une aide financière - AID en faveur de l'association Handipro Mécatech pour son projet d'inclusion digitale	Handipro Mécatech	299 940
2201 CM	25-oct	Approuvant l'attribution d'une aide financière - AID en faveur de la Fédération tahitienne de natation pour son projet d'inclusion digitale	Fédération Tahitienne de Natation	351 620
2202 CM	25-oct	Approuvant l'attribution d'une aide financière - AID en faveur de l'association Taatiraa Huma Mero pour son projet d'inclusion digitale.	Taatira Huma Mero	289 540
2205 CM	25-oct	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur du CAMICA.	CAMICA	780 750
2280 CM	04-nov	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Fauna Nui pour le financement de la clôture du terrain de tir à l'arc au titre de l'année 2022	Fauna Nui	200 000
2285 CM	04-nov	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Comité des sports et jeunesse de Tairapu-Ouest pour le financement à la participation au tournoi sportif inter-association challenge volley-ball 2022 Tubuai "Raid Litchis"	Comité des Sports et Jeunesse de Tairapu-Ouest	800 000
2323 CM	10-nov	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de la Fédération polynésienne de rugby pour le financement de l'organisation d'une compétition inter-quartiers prévue en décembre 2022	Fédération Polynésienne de Rugby	900 000
2359 CM	15-nov	approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de l'association Te Pua O Feani.	Association TE PUA O FEANI	240 417

2369 CM	15-nov	approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de l'Association Te Mau Aratai, dans le cadre du dispositif d'aide à la création numérique - ACN.	Te Mau Aratai Association	122 550
2374 CM	15-nov	approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Foyer Socio-éducatif du collège public de Atuona pour son projet de Commune en Santé.	Foyer Socio-éducatif du collège public de Atuona	840 440
2399 CM	17-nov	approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de l'association familiale ITAE-TETAA.	Association familiale ITAE-TETAA	112 600
2475 CM	24-nov	approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association « Porteurs d'histoires - Théâtre Polynésien d'hier et d'aujourd'hui » pour financer la création et la diffusion de la pièce de théâtre intitulée « Oh my... Omai ! », au titre de l'année 2022.	Porteurs d'histoires - Théâtre Polynésien d'hier et d'aujourd'hui	600 000
2481 CM	24-nov	approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Marara Tri pour le financement de ses actions particulières au titre de l'année 2022.	Marara Tri	200 000
2482 CM	24-nov	approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur de la Fédération d'Athlétisme de Polynésie française pour l'acquisition de chapiteaux aux couleurs fédérales.	Fédération d'Athlétisme de Polynésie française	300 000
2483 CM	24-nov	approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur de l'association Centre Nautique de la Baie de Phaëton pour l'acquisition et l'installation d'un moteur hors bord de 40 CV.	Centre Nautique de la Baie de Phaëton	862 678
2552 CM	01-déc	approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association « Bounty Fort George Tubuai » pour l'acquisition d'équipements de projection nécessaires à l'organisation de séances cinématographiques et de conférences sur l'espace culturel du Fort George, au titre de l'année 2022.	Bounty Fort George Tubuai	152 100
2640 CM	08-déc	approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur de l'association Jeunesse Vaitehere pour l'acquisition de matériels informatiques.	Jeunesse Vaitehere	366 950
2728 CM	14-déc	approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association APAIR APURAD, pour la mise en oeuvre du projet ORARAA TU'ATI (vivre connecté) au titre de l'exercice 2022.	Apair Apurad	808 658
2827 CM	21-déc	approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de l'association agricole TE AOA NUI.	TE AOA NUI	250 000
2847 CM	22-déc	approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur de l'association Comité Jeunesse et Sports de la Commune de Ua Huka pour l'acquisition de matériels de sonorisation.	Comité Jeunesse et Sports de la Commune de Ua Huka	378 400
2902 CM	29-déc	approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'Association Sportive Excelsior pour la participation à la Coupe zone Pacifique 2022 en Nouvelle Calédonie.	Association Sportive Excelsior	900 000
2927 CM	29-déc	constatant la caducité de l'arrêté n° 2107/CM du 17 septembre 2021 approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur de l'association JEUNESSE KAUEHI pour l'acquisition de matériels informatiques.	JEUNESSE KAUEHI	252 299
774 CM	18-mai	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'Association Keapaani pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Association Keapaani	900 000
829 CM	30-mai	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'Union du sport scolaire polynésien (USSP) pour financer la participation aux gymnasiades du monde scolaire 2022 en France	Union du Sport Scolaire Polynésien	900 000
846 CM	31-mai	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'Association Taparau-AICP-Association des auteurs, illustrateurs et compositeurs de Polynésie pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Association TAPARAU-AICP-Association des Auteurs, Illustrateurs et Compositeurs de Polynésie	200 000
847 CM	31-mai	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Conseil du scoutisme polynésien pour	Conseil du Scoutisme Polynésien	400 000

		le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022		
848 CM	31-mai	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Comité des sports et jeunesse de Taïarapu-Ouest pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Comité des Sports et Jeunesse de Taïarapu-Ouest	600 000
849 CM	31-mai	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Des Amis du Musée de Tahiti et des Îles Te Fare Manaha pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Des Amis du Musée de Tahiti et des Îles Te Fare Manaha	200 000
911 CM	03-juin	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de la Fédération des sports et jeux traditionnels "Amuitahiraa Tu'aro Ma'ohi" pour le financement de ses actions particulières au titre de l'année 2022	Fédération des Sports et Jeux Traditionnels « Amuitahiraa Tu'aro Ma'ohi »	800 000
912 CM	03-juin	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de la Fédération de motocyclisme de Polynésie française pour le financement de ses actions particulières au titre de l'année 2022	Fédération de Motocyclisme de Polynésie Française	700 000
913 CM	03-juin	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Comité jeunesse et sports de la commune de Ua Huka pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Comité Jeunesse et Sports de la Commune de Ua Huka	650 000
914 CM	03-juin	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Mouvement scouts Autahi no te Metia pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Mouvement Scouts Autahi no te Metia	200 000
915 CM	03-juin	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Section sportive de Tefana football pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Section Sportive de Tefana Football	640 000
916 CM	03-juin	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Entre deux mondes pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Entre Deux Mondes	383 530
921 CM	03-juin	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Comité Heiva de la commune de Tubuai pour financer l'organisation du "Heiva i Tubuai 2022"	Comité Heiva de la Commune de Tubuai	300 000
923 CM	08-juin	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de la "Fédération Te Ui Hotu Rau no Pare Nui" pour l'organisation du Heiva i Pirae, au titre de l'année 2022	Fédération Te Ui Hotu Rau no Pare Nui	585 707
965 CM	10-juin	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de la Fédération tahitienne de squash pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Fédération Tahitienne de Squash	850 000
975 CM	10-juin	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de la Fédération polynésienne de boxe thaïlandaise et de ses disciplines associées pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2022	Fédération Polynésienne de Boxe Thaïlandaise et de ses Disciplines associées	920 000
Total des aides accordées aux associations			78 762 553	
Nombre d'arrêtés			158	

II. Aides accordées aux communes ou groupement de communes :

N° Arrêté	Date arrêté	Intitulé arrêté	Nom organisme	Montant de l'aide
100 CM	03-févr	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Fakarava pour la réalisation des études préalables pour la construction d'une mairie - salle polyvalente dans l'abri de survie à Kauehi (convention relative à des bâtiments publics pouvant servir d'abris de survie dans l'archipel des îles Tuamotu)	commune de Fakarava	3 774 350
101 CM	03-févr	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Hikueru pour la réalisation des études préalables pour la reconstruction de l'école primaire de	commune de Hikueru	3 691 700

		Hikueru (convention relative à des bâtiments publics pouvant servir d'abris de survie dans l'archipel des îles Tuamotu)		
1626 CM	17-août	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur du Syndicat pour la promotion des communes de la Polynésie française pour l'opération intitulée "Maîtrise d'œuvre externalisée - travaux urgents du schéma directeur d'alimentation en eau potable de Tahaa (Contrat de développement et de transformation)"	SPCPF	8 905 106
1855 CM	09-sept	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Tahaa pour l'acquisition de deux (2) véhicules pour le service de sécurité publique	TAHAA	3 960 000
1856 CM	09-sept	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la communauté de communes des îles Marquises pour l'acquisition d'un premier véhicule de service	CODIM	3 172 500
1857 CM	09-sept	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la communauté de communes des îles Marquises pour l'acquisition d'un deuxième véhicule de service	CODIM	3 172 500
1863 CM	09-sept	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Rurutu pour l'acquisition d'un véhicule tout équipé pour la police municipale	Commune de Rurutu	2 765 642
1865 CM	09-sept	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Huahine pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour le service du bâtiment	HUAHINE	1 316 000
1867 CM	09-sept	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Huahine pour l'acquisition d'un véhicule de transport de repas pour le service de la cuisine centrale	HUAHINE	1 956 000
1871 CM	09-sept	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Ua Pou pour l'aménagement du plateau sportif de Haakuti	UA POU	2 000 000
1872 CM	09-sept	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Ua Pou pour l'acquisition d'un camion benne à 6 roues	UA POU	9 368 084
1876 CM	09-sept	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Tahaa pour la remise aux normes du réservoir d'eau potable de Hurepiti	TAHAA	6 864 599
1948 CM	22-sept	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Hao pour l'acquisition d'un camion à benne basculante de 4 m ³	HAO	2 590 964
2047 CM	06-oct	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Paea pour l'acquisition d'un mini bus	PAEA	1 996 000
2048 CM	06-oct	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Papeete pour l'acquisition d'un bateau pour le centre nautique Hititai	Papeete	2 244 000
2049 CM	06-oct	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Hitia'a O Te Ra pour l'acquisition d'un pont mécanique	HITIAA O TE RA	4 073 479
2050 CM	06-oct	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Rurutu pour l'acquisition d'un bus de 31 places	RURUTU	6 646 048
2051 CM	06-oct	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Rangiroa pour l'acquisition d'une pelle hydraulique sur chenilles de 14 tonnes pour Tikehau	RANGIROA	9 486 445
2052 CM	06-oct	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Manihi pour l'acquisition d'un camion plateau avec grue	MANIHI	4 340 000
2059 CM	07-oct	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Teva I Uta pour l'acquisition d'un charriot télescopique	TEVA I UTA	4 707 000
2087 CM	13-oct	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Paea pour l'acquisition d'un véhicule double cabine (4x4) avec benne couvert d'un hard-top	PAEA	1 996 000
2088 CM	13-oct	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Paea pour les études de définition et programmation pour la construction du nouveau centre médico-social	PAEA	1 898 400

2249 CM	28-oct	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Gambier pour l'acquisition d'un groupe électrogène pour la centrale électrique	commune des GAMBIER	9 219 870
2250 CM	28-oct	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Gambier pour l'étude de la centrale de production et de distribution d'énergie électrique	commune des GAMBIER	5 948 320
234 CM	03-mars	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Tahuata pour l'acquisition d'un élévateur diesel	TAHUATA	3 160 734
235 CM	03-mars	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Tahaa pour l'acquisition des toiles des façades et de la couverture du chapiteau	TAHAA	5 311 872
236 CM	03-mars	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Bora Bora pour l'acquisition d'un compacteur et de sa remorque	BORA BORA	5 611 402
237 CM	03-mars	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Taputapuatea pour l'acquisition d'une mini-pelle hydraulique	TAPUTAPUATEA	2 082 883
238 CM	03-mars	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Fangatau pour l'acquisition d'un démonte pneus poids lourds et d'un démonte pneus véhicules légers pour Fangatau	Commune de FANGATAU	1 987 936
239 CM	03-mars	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Fakarava pour l'acquisition d'un véhicule de police pour Fakarava	commune de FAKARA	3 534 000
240 CM	03-mars	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Fakarava pour l'acquisition d'une remorque pour pelle hydraulique pour Niau	commune de Fakarava	5 594 727
241 CM	03-mars	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Reao pour l'acquisition d'un chargeur excavateur pour Pukarua	COMMUNE DE REAO	8 241 600
242 CM	03-mars	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Paea pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire de type fourgon 9 places pour la brigade municipale	COMMUNE DE PAEA	2 392 000
243 CM	03-mars	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Paea pour l'acquisition d'un véhicule d'intervention de type 5 places pour la brigade municipale	COMMUNE DE PAEA	1 740 000
244 CM	03-mars	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Tahaa pour l'acquisition d'une tractopelle pour le service technique	TAHAA	5 398 884
245 CM	03-mars	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Fangatau pour l'acquisition d'un démonte pneus poids lourds et d'un démonte pneus véhicules légers pour Fakahina	Commune de FANGATAU	1 987 936
246 CM	03-mars	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Ua Pou pour le bétonnage de la route Anau'u 7 - Tranche 1	UA POU	7 673 869
247 CM	03-mars	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la Commune de MAHINA pour la rénovation du centre d'incendie et de secours communal	Commune de MAHINA	5 129 070
248 CM	03-mars	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Manihi pour les travaux de pose de la clôture de la centrale hybride de Ahe	Commune de MANIHI	2 352 307
249 CM	03-mars	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Rangiroa pour l'acquisition d'un chargeur-excavateur équipé d'un brise roche pour Tiputa	Commune de RANGIROA	8 613 500
250 CM	03-mars	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Napuka pour l'acquisition d'un tombereau dumper pour Tepoto	Commune de NAPUKA	4 603 200
251 CM	03-mars	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Mahina pour l'acquisition d'un véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) version 4x4 destiné au centre d'incendie et de secours - OP 1	Commune de MAHINA	8 077 390

252 CM	03-mars	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Hitia'a o Te Ra pour les études pour la réalisation des plateformes de secours sur la terre Ofaiapitirua	Commune de HITIAA O TE RA	2 195 364
253 CM	03-mars	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Hitia'a o Te Ra pour les études pour la réalisation du cimetière communal Tautiti de Tiarei	Commune de HITIAA O TE RA	2 077 844
254 CM	03-mars	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la Commune de HITIAA O TE RA pour les études pour la réalisation de l'extension du cimetière communal de Hitia'a	Commune de HITIAA O TE RA	2 077 844
255 CM	03-mars	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Napuka pour l'étude du réseau électrique de Napuka et Tepoto	Commune de NAPUKA	6 142 680
257 CM	03-mars	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Fakarava pour l'acquisition d'un tombereau pour Fakarava	commune de Fakarava	4 603 200
2621 CM	08-déc	approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la Commune de TAIARAPU OUEST pour l'acquisition d'un véhicule d'intervention de type 4x4 pour la police municipale.	TAIARAPU OUEST	2 320 000
2720 CM	14-déc	portant prorogation du délai de validité de l'arrêté n° 1497/CM du 04 août 2021 approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la Commune de RURUTU pour l'acquisition d'un véhicule de secours et d'assistance aux victimes.	Commune de Rurutu	7 537 500
594 CM	22-avr	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Hitia'a O Te Ra pour les études de construction d'une maison de quartier sur la terre Nanaia	Commune de HITIAA O TE RA	1 851 844
64 CM	27-janv	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Hao pour la réalisation des études de conception pour la construction d'une mairie-abri (convention relative à des bâtiments publics pouvant servir d'abris de survie dans l'archipel des îles Tuamotu)	Commune de HAO	5 132 850
65 CM	27-janv	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Tureia pour la réalisation des études préalables à l'extension de l'abri de survie n° 2 de Tureia (convention relative à des bâtiments publics pouvant servir d'abris de survie dans l'archipel des îles Tuamotu)	Commune de TUREIA	4 333 662
66 CM	27-janv	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Arutua pour la réalisation des études préalables à la construction d'une mairie-abri de survie à Arutua (convention relative à des bâtiments publics pouvant servir d'abris de survie dans l'archipel des îles Tuamotu)	Commune de ARUTUA	4 327 725
825 CM	30-mai	Approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Tumaraa pour la mise en conformité des installations électriques et du dispositif de sécurité incendie du centre d'incendie et de secours (CIS)	TUMARAA	1 426 173
Total des aides pour les communes ou groupement de communes				233 613 003
Nombre d'arrêtés				54

III. Aides accordées aux établissements publics ou organismes publics :

N° Arrêté	Date arrêté	Intitulé arrêté	Nom organisme	Montant de l'aide
1017 CM	17-juin	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège Tinomana Ebb de Teva I Uta pour financer le remplacement du système de serrurerie	Collège Tinomana Ebb de Teva I Uta	2 075 960
1019 CM	17-juin	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège Tinomana Ebb de Teva I Uta pour financer le remplacement du câble de l'alarme anti-intrusion	Collège de Tinomana Ebb de Teva I Uta	134 190
1021 CM	17-juin	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du lycée polyvalent Ihi-tea no Vavau pour financer la	Lycée polyvalent Ihi-tea no Vavau	2 008 514

		pose de rideaux dans les salles du bâtiment A5 et B2 de l'établissement		
1022 CM	17-juin	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Fare - Huahine pour financer l'achat de produits d'hygiène	Collège de Fare - Huahine	600 000
1023 CM	17-juin	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du lycée Tuianu Le Gayic pour financer la mise en conformité des salles HPS (hygiène propreté et stérilisation)	Lycée Tuianu Legayic	1 782 184
1083 CM	24-juin	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Hitia'a pour financer les travaux de réparation des fuites d'eau sur le réseau de la cuisine	Collège de Hitia'a	248 143
1084 CM	24-juin	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Hitia'a pour financer les travaux de rénovation du réseau d'eau	Collège de Hitia'a	1 431 317
1085 CM	24-juin	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Hitia'a pour financer la prise en charge des petits-déjeuners à destination des élèves	Collège de Hitia'a	944 000
1088 CM	24-juin	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du lycée Diadème, Te Tara O Maiao pour financer le remplacement des faux-plafonds de 5 salles de cours du bâtiment H	Lycée Diadème, Te Tara O Maiao	2 314 692
1119 CM	28-juin	Approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur du Conservatoire artistique de la Polynésie française Te Fare Upa Rau pour l'acquisition de matériels pédagogiques, au titre de l'année 2022	Conservatoire artistique de Polynésie française	700 000
1190 CM	07-juil	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du lycée polyvalent de Taravao pour financer les travaux d'élagage au sein du lycée	Lycée polyvalent de Taravao	497 200
1191 CM	07-juil	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du lycée professionnel de Mahina pour financer la pose de films anti-chaaleur sur les fenêtres des salles de cours et ateliers	Lycée professionnel de Mahina	1 231 867
1193 CM	07-juil	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du lycée professionnel de Mahina pour financer le remplacement des portes de l'atelier IS	Lycée professionnel de Mahina	632 800
1194 CM	07-juil	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du lycée professionnel de Mahina pour financer le remplacement des menuiseries en aluminium des entrées de l'administration	Lycée professionnel de Mahina	793 215
1208 CM	11-juil	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du lycée de Uturoa, Raiatea pour financer la surveillance nocturne des internats pour la période de janvier à avril 2022 hors vacances scolaires	Lycée d'Uturoa - Raiatea	896 000
1209 CM	11-juil	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Haamene, Tahaa pour financer la réfection de la conduite d'eau du compteur du collège	Collège de Haamene - Tahaa	949 200
1210 CM	11-juil	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du lycée de Uturoa, Raiatea pour financer la rénovation de la salle de cours B06	Lycée d'Uturoa - Raiatea	637 023
1216 CM	11-juil	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du lycée professionnel de Uturoa, Raiatea pour financer les frais de surveillance des élèves internes testés positifs à la covid 19	Lycée professionnel d'Uturoa - Raiatea	409 200
1221 CM	11-juil	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du lycée polyvalent Ihi-tea no Vavau pour financer les frais de transport de 3 élèves, pour leur participation au concours général des métiers 2022	Lycée polyvalent Ihi-tea no Vavau	147 848
1222 CM	11-juil	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du lycée polyvalent Ihi-tea no Vavau pour financer les travaux d'installation d'alarmes techniques sur deux chambres froides de l'établissement	Lycée polyvalent Ihi tea no Vavau	306 755
1223 CM	11-juil	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du lycée polyvalent Ihi-tea no Vavau pour financer les travaux d'installation d'un système PPMS	Lycée polyvalent Ihi-tea no Vavau	1 006 558

1224 CM	11-juil	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du lycée polyvalent Ihi-tea no Vavau pour financer les travaux de plomberie et de remise aux normes électriques de certains locaux	Lycée polyvalent Ihi-tea no Vavau	379 755
1225 CM	11-juil	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du lycée polyvalent Ihi-tea no Vavau pour financer l'achat de matériels électriques pour l'éclairage du restaurant d'application "Le Manuia"	Lycée polyvalent Ihi-tea no Vavau	146 260
1227 CM	11-juil	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Haamene, Tahaa pour financer les travaux de remise en conformité électrique de l'établissement	Collège de Haamene - Tahaa	1 097 811
1228 CM	11-juil	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Afareaitu, Moorea pour financer la pose de carreaux antidérapants aux sols des coursives de l'établissement	Collège de Afareaitu - Moorea	2 791 100
1229 CM	11-juil	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Afareaitu, Moorea pour financer les travaux de réfection des chéneaux du bâtiment abritant la salle 2	Collège de Afareaitu - Moorea	632 800
1231 CM	11-juil	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Afareaitu, Moorea pour financer les travaux de réparation des fissures dans les salles de sciences et le laboratoire	Collège de Afareaitu - Moorea	1 672 400
1234 CM	11-juil	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Afareaitu, Moorea pour financer les travaux de réparation des sols de la cuisine, et de ses dépendances	Collège de Afareaitu - Moorea	2 949 300
1235 CM	11-juil	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Faaroa pour financer l'installation de deux interphones vidéo et d'un système d'ouverture du portail électrique par GSM au niveau du portail	Collège de Faaroa	482 778
1236 CM	11-juil	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Faaroa pour financer la pose de carreaux antidérapants dans la cuisine	Collège de Faaroa	1 570 845
1238 CM	11-juil	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Faaroa pour financer l'installation d'un point d'eau et la construction d'une cloison entre le bureau de l'infirmière et l'espace de repos	Collège de Faaroa	983 617
1239 CM	11-juil	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Faaroa pour financer les travaux de construction d'un châssis pour une citerne d'eau	Collège de Faaroa	280 743
1240 CM	11-juil	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Faaroa pour financer les travaux d'installation de serrures électroniques	Collège de Faaroa	1 598 160
1241 CM	11-juil	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège Henri-Hiro pour financer les travaux de réfection des escaliers et de dégagement des passages en permanence	Collège Henri Hiro	1 073 500
1243 CM	11-juil	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège Henri-Hiro pour financer la réparation du truck de l'établissement	Collège Henri Hiro	712 120
1244 CM	11-juil	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Fare, Huahine pour financer les frais de transport, de restauration et d'hébergement de 11 élèves et leurs 3 accompagnateurs, dans le cadre d'une sortie pédagogique sur Tahiti	Collège de Fare - Huahine	712 120
1245 CM	11-juil	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Fare, Huahine pour financer le remplacement du couvercle de la cuve des eaux pluviales, ainsi que le remplacement des portes et fenêtres du local de réserve d'eau potable	Collège de Fare - Huahine	1 123 000
1486 CM	05-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Afareaitu - Moorea pour financer les	Collège de Afareaitu	2 447 200

		actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen (FSCL)		
1488 CM	05-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Atuona pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen (FSCL)	Collège de Atuona	1 997 600
1489 CM	05-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Faaroa pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen (FSCL)	Collège de Faaroa	1 535 730
1490 CM	05-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Hao pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen (FSCL)	Collège de Hao	2 446 400
1491 CM	05-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Hitia'a pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen (FSCL)	Collège de Hitia'a	1 286 500
1492 CM	05-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Fare - Huahine pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen (FSCL)	Collège de Fare - Huahine	2 111 100
1495 CM	05-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Makemo pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen (FSCL)	Collège de Makemo	1 568 900
1497 CM	05-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Paopao - Moorea pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen (FSCL)	Collège de Paopao	2 668 200
1498 CM	05-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Punaauia pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen (FSCL)	Collège de Punaauia	2 200 000
1499 CM	05-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Rangiroa pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen (FSCL)	Collège de Rangiroa	2 999 500
1501 CM	05-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège du Taaone - Pirae pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen (FSCL)	Collège du Taaone	2 520 700
1502 CM	05-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Haamene - Tahaa pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen (FSCL)	Collège de Haamene - Tahaa	1 055 500
1722 CM	25-août	Portant organisation d'un "Challenge Ecomobilité 2022" relatif à l'écomobilité en Polynésie française dans le cadre de la 21e édition de la semaine européenne de la mobilité	Jeu-concours	1 305 170
1745 CM	25-août	Approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur du Musée de Tahiti et des îles - Te Fare Manaha pour l'acquisition de matériel divers destinés à la conservation et à la gestion de ses collections, au titre de l'année 2022	Musée de Tahiti et des îles	2 421 053
1757 CM	26-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège du Taaone - Pirae pour financer les travaux de réfection de la cuisine du logement de fonction	Collège du Taaone - Pirae	1 389 149
1759 CM	26-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Tipaerui pour financer les travaux d'étanchéité de la toiture du bloc administratif	Collège de Tipaerui	1 702 000
1760 CM	26-août	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Hakahau - Ua Pou pour financer le remplacement des chéneaux du dortoir des filles	Collège de Hakahau - Ua Pou	1 719 696
1792 CM	01-sept	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Faaroa pour financer les travaux de rénovation de la cuisine	Collège de Faaroa	451 783
2438 CM	23-nov	approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège Tinomana Ebb de Teva I Uta pour financer le fonctionnement du caï'npus connecté.	Collège Tinomana Ebb de Teva I Uta	1 980 000
2439 CM	23-nov	approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège de Rangiroa pour financer le fonctionnement du campus connecté.	Collège de Rangiroa	1 980 000

2440 CM	23-nov	approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège de Taiohae - Nuku Hiva pour financer le fonctionnement du campus connecté.	Collège de Taiohae - Nuku Hiva	1 980 000
2484 CM	25-nov	approuvant l'attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement en faveur du Collège de Tipaerui pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen (FSCL).	Collège de Tipaerui	400 000
2485 CM	25-nov	approuvant l'attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement en faveur du Collège de Hakahau - Ua Pou pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen (FSCL).	Collège de Hakahau - Ua Pou	200 000
2486 CM	25-nov	approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Lycée polyvalent Ihi-tea no Vavau pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen (FSCL).	Lycée polyvalent Ihi-tea no Vavau	1 500 000
2487 CM	25-nov	approuvant l'attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement en faveur du Lycée professionnel d'Uturoa - Raiatea pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen (FSCL).	Lycée professionnel d'Uturoa - Raiatea	500 000
2488 CM	25-nov	approuvant l'attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement en faveur du Lycée Paul-Gauguin pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen (FSCL).	Lycée Paul-Gauguin	200 000
2489 CM	25-nov	approuvant l'attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement en faveur du Lycée professionnel de Mahina pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen (FSCL).	Lycée professionnel de Mahina	200 000
2490 CM	25-nov	approuvant l'attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement en faveur du Lycée Tuianu Le Gayic pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen (FSCL).	Lycée Tuianu Le Gayic	300 000
2491 CM	25-nov	approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Lycée hôtelier de Tahiti pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen (FSCL).	Lycée hôtelier de Tahiti	2 000 000
2493 CM	25-nov	approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Lycée polyvalent de Taravao pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen (FSCL).	Lycée polyvalent de Taravao	1 500 000
2494 CM	25-nov	approuvant l'attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement en faveur du Lycée d'Uturoa - Raiatea pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen (FSCL).	Lycée d'Uturoa - Raiatea	500 000
2497 CM	25-nov	approuvant l'attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement en faveur du Collège d'Arue pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen (FSCL).	Collège d'Arue	200 000
2513 CM	25-nov	approuvant l'attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement en faveur du Collège de Haamene - Tahaa pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen (FSCL).	Collège de Haamene - Tahaa	600 000
2562 CM	02-déc	approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Lycée polyvalent de Taravao pour financer les travaux de réfection des murs de la cuisine	Lycée polyvalent de Taravao	809 814
2563 CM	02-déc	approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Lycée polyvalent de Taravao pour financer la surveillance nocturne des internats	Lycée polyvalent de Taravao	2 066 822
2564 CM	02-déc	approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Lycée professionnel de Mahina pour financer la réfection de l'éclairage du forum	Lycée professionnel de Mahina	1 341 672
2567 CM	02-déc	approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Lycée hôtelier de Tahiti pour financer l'achat de blocs autonomes d'éclairage de sécurité	Lycée hôtelier de Tahiti	886 820
2570 CM	02-déc	approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Lycée d'Uturoa - Raiatea pour financer la	Lycée d'Uturoa - Raiatea	800 000

		participation des étudiants du brevet de technicien supérieur en Négociation et Digitalisation de la Relation Client au salon du grand Pavois à La Rochelle		
2575 CM	05-déc	approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège de Fare - Huahine pour financer l'option éducation physique et sportive de la classe de seconde.	Collège de Huahine	882 400
2576 CM	05-déc	approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège Henri-Hiro pour financer l'élagage des arbres.	Collège Henri Hiro	1 307 580
2577 CM	05-déc	approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège Henri-Hiro pour financer le changement des cylindres des portes de l'établissement.	Collège Henri Hiro	424 143
2578 CM	05-déc	approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège Henri-Hiro pour financer la remise en état du plancher et de l'intérieur du truck.	Collège Henri Hiro	432 225
2579 CM	05-déc	approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège de Hao pour financer le remplacement des rideaux métalliques de l'espace de production alimentaire et de restauration.	Collège de Hao	2 017 700
2581 CM	05-déc	approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège de Afareaitu - Moorea pour financer la lutte contre les termites.	Collège de Afareaitu	695 000
2582 CM	05-déc	approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège de Tipaerui pour financer la location du stade d'excelsior et le transport scolaire pour l'éducation physique et sportive.	Collège de Tipaerui	1 645 200
2584 CM	05-déc	approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège Teriitua A Teriierooiterai de Paea pour financer les travaux de réparation des structures du bâtiment C.	Collège Teriitua A Teriierooiterai de Paea	1 530 527
2585 CM	05-déc	approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège de Taiohae- Nuku Hiva pour financer le remplacement du système de sécurité incendie de l'internat des filles.	Collège de Taiohae - Nuku Hiva	1 844 879
2590 CM	05-déc	approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège de Haamene - Tahaa pour financer le recrutement de deux agents aides de prévention dans le cadre de la mise en place du dispositif éducatif d'aide de prévention.	Collège de Haamene - Tahaa	1 271 388
2591 CM	05-déc	approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège Maco-Tevane pour financer la création d'un apprentis à l'entrée du collège.	Collège Maco-Tevane	2 319 523
2592 CM	05-déc	approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège de Mataura - Tubuai pour financer les travaux de remplacement du plafond de l'internat.	Collège de Mataura - Tubuai	1 861 335
2605 CM	07-déc	approuvant l'attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement en faveur du Lycée Diadème, Te Tara O Maiao pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen (FSCL).	Lycée Diadème, Te Tara O Maiao	200 000
261 CM	04-mars	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du lycée agricole Saint-Athanase pour financer les dépenses de transport des élèves effectuant leur stage aux Marquises et aux îles du Vent	Lycée Agricole Saint Athanase	2 455 000
2611 CM	08-déc	approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Lycée professionnel de Mahina pour financer la réfection de la toiture du centre de documentation et d'informations.	Lycée professionnel de Mahina	1 145 401
2612 CM	08-déc	approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Lycée professionnel de Mahina pour financer la réfection des toitures des bâtiments C - G et H.	Lycée professionnel de Mahina	2 009 592
2618 CM	08-déc	approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Lycée Tuianu Le Gayic pour financer la création d'une tranchée pour passer une liaison filaire incendie.	Lycée Tuianu Le Gayic	307 800
2620 CM	08-déc	approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Lycée professionnel de Faa'a pour financer l'étude de diagnostic sur le réseau de distribution d'eau et d'incendie.	Lycée professionnel de Faa'a	2 850 000

2769 CM	15-déc	approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Lycée Tuianu Le Gayic pour financer la remise aux normes de l'alimentation électrique de l'établissement	Lycée professionnel de Mahina	1 145 401
2771 CM	15-déc	approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Lycée hôtelier de Tahiti pour financer le remplacement des luminaires des salles de classe et du réfectoire	Lycée hôtelier de Tahiti	1 658 684
365 CM	14-mars	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège Saint-Raphaël de Rikitea pour financer les dépenses de transport des élèves effectuant leur stage aux îles du Vent	Collège Saint Raphaël de Rikitea	426 666
433 CM	25-mars	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du lycée professionnel de Mahina pour financer les travaux électriques en salle G02 et A11, et à la vie scolaire	Lycée professionnel de Mahina	939 218
434 CM	25-mars	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Mahina pour financer la participation au Heiva Taure'a 2022	Collège de Mahina	400 000
437 CM	25-mars	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du lycée polyvalent de Taravao pour financer la pose d'une protection anti-pigeons et la réparation du faux plafond de l'internat	Lycée polyvalent de Taravao	1 057 100
438 CM	25-mars	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Moerai - Rurutu pour financer les travaux de sécurisation des arrivées de gaz du piano de cuisine	Collège de Moerai - Rurutu	597 352
440 CM	25-mars	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du lycée professionnel de Mahina pour financer l'externalisation de l'entretien de l'internat	Lycée professionnel de Mahina	2 619 272
442 CM	25-mars	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège Maco-Tevane pour financer la participation au Heiva Taure'a	COLLEGE MACO TEVANE	545 264
481 CM	31-mars	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du lycée professionnel de Uturoa - Raiatea pour financer l'achat de tableaux et d'armoires pour les nouvelles salles du lycée	Lycée professionnel d'Uturoa - Raiatea	879 248
482 CM	31-mars	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du lycée professionnel de Uturoa - Raiatea pour financer les travaux de remise aux normes électrique des bâtiments B et C	Lycée d'Uturoa - Raiatea	559 350
485 CM	31-mars	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du lycée Tuianu-Le Gayic pour financer les travaux de remise aux normes électriques	Lycée Tuianu Le Gayic	1 120 314
567 CM	20-avr	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2022 en faveur de l'Université de la Polynésie française (UPF) pour le financement d'une thèse relative à l'évaluation du potentiel de la climatisation par eau de mer profonde pour la réduction de la consommation d'électricité à l'échelle des territoires	Université de la Polynésie française	1 866 029
830 CM	30-mai	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège Maco-Tevane pour financer les travaux de rénovation des logements de fonction	Collège Maco-Tevane	1 500 000
831 CM	30-mai	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège Maco-Tevane pour financer les travaux de rénovation de la charpente métallique de la zone de livraison	Collège Maco-Tevane	813 807
832 CM	30-mai	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège Maco-Tevane pour financer les travaux d'étanchéité et de rénovation du bâtiment de l'administration	Collège Maco-Tevane	1 739 070
834 CM	30-mai	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Taiohae - Nuku Hiva pour financer le surcoût des repas du service de restauration et d'hébergement	Collège de Taiohae - Nuku Hiva	2 155 000
836 CM	30-mai	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Hao pour financer la rénovation du bateau école du CETAD	Collège de Hao	447 416

838 CM	30-mai	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Rangiroa pour financer la prise en charge des élèves internes infectés par la covid	Collège de Rangiroa	964 100
839 CM	30-mai	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du lycée hôtelier de Tahiti pour financer la participation au concours du "Meilleur apprenti de France - Arts de la table"	Lycée hôtelier de Tahiti	600 000
840 CM	30-mai	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du lycée hôtelier de Tahiti pour financer la participation à la cérémonie de remise des médailles d'or du concours du "Meilleur apprenti de France - Arts de la table"	Lycée hôtelier de Tahiti	700 000
841 CM	30-mai	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du lycée hôtelier de Tahiti pour financer la participation au concours Frédéric Delair	Lycée hôtelier de Tahiti	600 000
842 CM	30-mai	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Punaauia pour financer les travaux d'étanchéité des bâtiments du SEGPA	Collège de Punaauia	1 498 606
844 CM	30-mai	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Rangiroa pour financer la rénovation des toitures de deux bâtiments	Collège de Rangiroa	2 458 089
892 CM	02-juin	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du lycée professionnel de Mahina pour financer les travaux de réfection des toitures de l'ancien internat	Lycée professionnel de Mahina	747 111
894 CM	02-juin	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du lycée professionnel de Mahina pour financer les travaux de carrelage de deux salles de classes suite à des infiltrations d'eau	Lycée professionnel de Mahina	892 060
896 CM	02-juin	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Arue pour financer l'installation de disjoncteurs afin de climatiser 4 salles de cours	Collège d'Arue	328 663
954 CM	10-juin	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Arue pour financer le remplacement de la porte d'entrée de la cuisine	Collège d'Arue	212 440
955 CM	10-juin	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Arue pour financer la poursuite du projet d'expérimentation de deux classes mer de 6e sur l'année scolaire 2022	Collège d'Arue	1 140 000
956 CM	10-juin	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Hitia'a pour financer la prise en charge de l'intervenant extérieur pour les cours de va'a	Collège de Hitia'a	252 700
957 CM	10-juin	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Mahina pour financer la prise en charge de produits d'hygiène pour lutter contre la propagation du virus de la covid	Collège de Mahina	150 000
958 CM	10-juin	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Mahina pour financer la prise en charge du transport scolaire dans le cadre des cours d'éducation physique et sportive (EPS)	Collège de Mahina	1 895 000
960 CM	10-juin	Approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Mahina pour financer les travaux d'élagage au sein du collège	Collège de Mahina	1 652 964
Total des aides pour les établissements publics ou organismes publics			151 484 901	
Nombre d'arrêtés			126	

IV. Aides accordées aux sociétés :

N° Arrêté	Date arrêté	Intitulé arrêté	Nom organisme	Montant de l'aide
1043 CM	20-juin	Approuvant l'attribution d'un agrément à réduction sur le prix de l'essence sans plomb et du gazole, au bénéfice de la SCA Te Poe Tahiti, sise à Arutua, commune de Arutua (exploitant n° 72)	SCA TE POE TAHITI	218 000

111 CM	04-févr	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la SNC Hargous et Compagnie dans le cadre du dispositif d'aide à la connexion Internet en Polynésie française (ACI)	Hargous et Compagnie	26 735
112 CM	04-févr	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la SARL Tahiti Soft Drink dans le cadre du dispositif d'aide à la connexion Internet en Polynésie française (ACI)	Tahiti soft drink	104 900
1202 CM	11-juil	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la SARL Polytrans dans le cadre du dispositif d'aide à la connexion internet en Polynésie française (ACI)	POLYTRANS	49 276
1203 CM	11-juil	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la SARL Fousam Paraita dans le cadre du dispositif d'aide à la connexion internet en Polynésie française (ACI)	Fousam Paraita	381 050
1204 CM	11-juil	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de l'EURL Exocet dans le cadre du dispositif d'aide à la connexion internet en Polynésie française (ACI)	EXOCET EURL	11 854
125 CM	10-févr	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la SARL Société de distribution générale dans le cadre du dispositif d'aide à la connexion internet en Polynésie française (ACI)	SARL LS Proxi Pirae	30 454
1259 CM	18-juil	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société Poly Fabric, au titre de l'aide à l'équipement des petites entreprises	POLY FABRIC	990 000
126 CM	10-févr	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la SCM Paramédical Hinoi dans le cadre du dispositif d'aide à la connexion internet en Polynésie française (ACI)	SCM Paramédical Hinoï	74 295
1262 CM	18-juil	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société Tama-Arii, au titre de l'aide à l'équipement des petites entreprises	TAMA-ARII	369 000
1264 CM	18-juil	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société Tevahiura (Magasin Paraita), au titre de l'aide à l'équipement des petites entreprises	TEVAHIURA	440 000
1266 CM	18-juil	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société Mana'o Agency, au titre de l'aide à l'équipement des petites entreprises	Mana'o Agency	1 290 000
1268 CM	18-juil	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société Tahiti Numérique, au titre de l'aide à l'équipement des petites entreprises	TAHITI NUMERIQUE	205 000
1273 CM	18-juil	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la SCA Vaihiti	SCA VAIHITI	350 173
1328 CM	21-juil	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société TTN, au titre de l'aide à l'équipement des petites entreprises	TTN	1 470 000
1378 CM	28-juil	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société Les Films du Pacifique Tahiti, au titre de l'aide à l'équipement des petites entreprises	LES FILMS DU PACIFIQUE TAHITI	1 090 000
1379 CM	28-juil	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société Centre beauté global Lafayette, au titre des aides à l'équipement des petites entreprises et à la création et à la revitalisation des petits commerces et des restaurants	CENTRE DE BEAUTE GLOBAL LAFAYETTE	1 220 000
1382 CM	28-juil	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société Galatea, au titre des aides à l'équipement des petites entreprises et à la création et à la revitalisation des petits commerces et des restaurants	GALATEA	1 300 000
1384 CM	28-juil	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société Pure Passion, au titre de l'aide à la création et à la revitalisation des petits commerces et des restaurants	PURE PASSION	570 000
1455 CM	04-août	Approuvant l'attribution d'une subvention d'équilibre en faveur de la SARL Maupiti Express pour la déserte maritime de Maupiti pour l'exercice 2021	SARL Maupiti Express	700 000
1532 CM	11-août	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société Yowko Pizza, au titre de l'aide à l'équipement des petites entreprises	YOWKO PIZZA	35 000
1538 CM	11-août	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la SARL Body Training Tahiti pour la prise en charge partielle de la	SARL BODY TRAINING TAHITI	736 853

		contribution des patentes et de la taxe sur la valeur locative des locaux professionnels (TVLLP) pour l'année 2021		
1551 CM	11-août	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société Tahiti Home Management, au titre de l'aide à l'équipement des petites entreprises	TAHITI HOME MANAGEMENT	1 170 000
1552 CM	11-août	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société Bureau d'études des structures du Pacifique, au titre de l'aide à l'équipement des petites entreprises	BUREAU D'ETUDES DES STRUCTURES DU PACIFIQUE	380 000
1553 CM	11-août	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la Société polynésienne de l'eau, de l'électricité et des déchets (SPEED SAS), au titre de l'aide à l'équipement des petites entreprises	SPEED	1 090 000
1602 CM	12-août	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de l'EURL Manuia Pizza Grill dans le cadre du dispositif d'aide à la connexion Internet en Polynésie française (ACI)	Manuia Pizza Grill EURL	168 810
1603 CM	12-août	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la SARL Créaprint dans le cadre du dispositif d'aide à la connexion Internet en Polynésie française (ACI)	créaprint SARL	36 309
1606 CM	16-août	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la SCA Hanatea Vanilla représentée par M. Paul Emery	SCA HANATEA VANILLA représentée par EMERY Paul	235 620
1607 CM	16-août	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la Coopérative agricole Kai Tumu o te Henua	Coopérative agricole Kai Tumu o te Henua	1 007 560
1648 CM	18-août	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société Magasin Marielle-Marie, au titre de l'aide à l'équipement des petites entreprises	MAGASIN MARIELLE-MAIRE	916 000
1651 CM	18-août	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société Tahiti Robotics, au titre de l'aide à l'équipement des petites entreprises	TAHITI ROBOTICS	289 000
1656 CM	18-août	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société The Six Passengers, au titre de l'aide à l'équipement des petites entreprises	THE SIX PASSENGERS	690 000
1695 CM	19-août	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la SARL Vini Vini Snacking Punaauia dans le cadre du dispositif d'aide à la connexion Internet en Polynésie française (ACI)	vini vini snacking punaauia SARL	167 283
1697 CM	19-août	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la SARL Vini Vini Snacking N'Grill, dans le cadre du dispositif d'aide à la connexion Internet en Polynésie française (ACI)	Vini vini Snacking N'Grill SARL	179 549
1920 CM	16-sept	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société civile immobilière De Mata Miti, pour des travaux d'aménagement, d'extension ou de rénovation d'une maison à usage d'habitation principale dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement des ménages	SCI DE MATA MITI	1 111 575
2045 CM	06-oct	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la SARL Moon Ray dans le cadre du dispositif d'aide à la connexion internet en Polynésie française (ACI)	Moon Ray SARL	56 079
2046 CM	06-oct	Approuvant l'attribution d'une aide financière - DAD en faveur de la SAS Tama'a Solutions pour son projet "Pass KDO"	Tama'a Solutions SAS	1 000 000
2123 CM	14-oct	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de l'EURL Yelogrey dans le cadre du dispositif d'aide à la création numérique - ACN	Yelogrey EURL	180 000
2292 CM	04-nov	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la SCEA Puunui Hotu Farm	SCEA PUUNUI HOTU FARM	412 500
2310 CM	07-nov	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la SCA Monique Vanira représentée par Mme Teumere Brotherson épouse Yue	SCA MONIQUE VANIRA représentée par madame BROTHERSON épouse YUE Teumere	1 167 036
2314 CM	07-nov	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de l'EURL EDI dans le cadre du dispositif d'aide à la connexion internet en Polynésie française	E.D.I. EURL	32 678
2358 CM	15-nov	approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Lycée d'enseignement agricole protestant de Taravao - John Doom, pour financer un voyage scolaire professionnalisant pour des élèves en Bac Pro.	Lycée d'enseignement agricole protestant de Taravao	555 912

2360 CM	15-nov	approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la SCEA ONO AGRICOLE.	SCEA ONO AGRICOLE	250 000
2368 CM	15-nov	approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la SARL Hanavai dans le cadre du dispositif d'aide à la connexion Intemet en Polynésie française (ACI).	Hanavai SARL	45 606
2398 CM	17-nov	approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la SARL Alterocean.	SARL Alterocean	73 507
2424 CM	18-nov	approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société ALUNOX MARINE, au titre de l'aide à l'équipement des petites entreprises.	ALUNOX MARINE	540 000
2425 CM	18-nov	approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société LE GRAND DEBARRAS, au titre de l'aide à l'équipement des petites entreprises.	LE GRAND DEBARRAS	1 170 000
2426 CM	18-nov	approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société PARURU NATURA, au titre de l'aide à l'équipement des petites entreprises.	PARURU NATURA	1 280 000
2427 CM	18-nov	approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société TAHITI INFRASTRUCTURES ET SERVICES, au titre de l'aide à l'équipement des petites entreprises.	TAHITI INFRASTRUCTURES ET SERVICES	760 000
2428 CM	18-nov	approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société VINI VINI TRAITEUR, au titre des aides à l'équipement des petites entreprises et à la création et à la revitalisation des petits commerces et des restaurants.	VINI VINI TRAITEUR	1 020 000
2429 CM	18-nov	approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société TE RAMA, au titre de l'aide à l'équipement des petites entreprises.	TE RAMA	1 370 000
2430 CM	18-nov	approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société TAHITI FITNESS, au titre de l'aide à l'équipement des petites entreprises.	TAHITI FITNESS	1 380 000
2432 CM	18-nov	approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société ARCADIA, au titre de l'aide à l'équipement des petites entreprises.	ARCADIA	1 195 000
2442 CM	23-nov	approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société TAHITI SMOOTHIES, au titre des aides à l'équipement des petites entreprises et à la création et à la revitalisation des petits commerces et des restaurants.	TAHITI SMOOTHIES	430 000
2541 CM	01-déc	approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société civile immobilière KEILEA B1, pour des travaux d'aménagement, d'extension ou de rénovation d'une maison à usage d'habitation principale dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement des ménages.	Sci KEILEA B1	336 503
2630 CM	08-déc	portant attribution d'une aide financière en faveur de la société SARL KOTAHA COM & EVENT au titre des aides à l'équipement des petites entreprises.	SARL KOTAHA COM & EVENT	760 000
2631 CM	08-déc	portant attribution d'une aide financière en faveur de la société LM COURTAGE & ASSURANCES au titre des aides à l'équipement des petites entreprises.	LM COURTAGE & ASSURANCES	280 000
2634 CM	08-déc	portant attribution d'une aide financière en faveur de la société CCB au titre des aides à l'équipement des petites entreprises.	CCB	1 090 000
2636 CM	08-déc	portant attribution d'une aide financière en faveur de la société PUNARUU LOCATIONS au titre des aides à l'équipement des petites entreprises.	PUNARUU LOCATIONS	740 000
2637 CM	08-déc	portant attribution d'une aide financière en faveur de la société MARARA EXPRESS TRANSPORT au titre des aides à l'équipement des petites entreprises.	MARARA EXPRESS TRANSPORT	1 099 000
2754 CM	15-déc	portant attribution d'une aide financière en faveur de la société FENUA ROULETTES au titre des aides à l'équipement des petites entreprises.	FENUA ROULETTES	1 006 000
2755 CM	15-déc	portant attribution d'une aide financière en faveur de la société WES ELEC au titre des aides à l'équipement des petites entreprises.	WES ELEC	850 000
2756 CM	15-déc	portant attribution d'une aide financière en faveur de la société TAHITI VOILE ET LAGON au titre des aides à l'équipement des petites entreprises.	TAHITI VOILE ET LAGON	900 000

2757 CM	15-déc	portant attribution d'une aide financière en faveur de la société ALCOR au titre des aides à l'équipement des petites entreprises.	ALCOR	730 000
2760 CM	15-déc	portant attribution d'une aide financière en faveur de la société STARPOL au titre des aides à l'équipement des petites entreprises.	STARPOL	1 050 000
2762 CM	15-déc	portant attribution d'une aide financière en faveur de la société GDA au titre des aides à l'équipement des petites entreprises et à la création et à la revitalisation des petits commerces et des restaurants.	GDA	760 000
2763 CM	15-déc	portant attribution d'une aide financière en faveur de la société HAPPY KIDS au titre des aides à l'équipement des petites entreprises.	HAPPY KIDS	950 000
2817 CM	21-déc	portant attribution d'une aide financière en faveur de la société SARL SYLUS MEDIA au titre des aides à l'équipement des petites entreprises.	SARL SYLUS MEDIA	830 000
2828 CM	21-déc	approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de l'EURL RAIMANOA gérée par madame AUMERAND Vaea.	EURL RAIMANOA	250 000
2829 CM	21-déc	approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la SC2 A.	SC2 A	231 138
2895 CM	29-déc	approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la SARL FARE DU CAFÉ.	SARL FARE DU CAFE	162 731
292 CM	10-mars	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la SARL Pacific Films pour la prise en charge partielle de la contribution des patentes et de la taxe sur la valeur locative des locaux professionnels (TVLLP) pour l'année 2020	HICKSON Bryan	718 271
293 CM	10-mars	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la SARL Ponahakiri pour la prise en charge partielle de la contribution des patentes et de la taxe sur la valeur locative des locaux professionnels (TVLLP) pour l'année 2020	SARL PONAHIKIRI	288 210
300 CM	10-mars	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la SARL Tahiti Fitness pour la prise en charge partielle de la contribution des patentes et de la taxe sur la valeur locative des locaux professionnels (TVLLP) pour l'année 2020	SARL TAHITI FITNESS	100 450
301 CM	10-mars	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la SARL Wesport Tamanu pour la prise en charge partielle de la contribution des patentes et de la taxe sur la valeur locative des locaux professionnels (TVLLP) pour l'année 2020	BARF Henere	157 584
379 CM	17-mars	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société Save Ton Phone, au titre de l'aide à la création et à la revitalisation des petits commerces et restaurants	SAVE TON PHONE	1 470 000
381 CM	17-mars	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société Restaurant Aline, au titre de l'aide à l'équipement des petites entreprises	RESTAURANT ALINE	1 420 000
393 CM	18-mars	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la SARL Ecologie du bâtiment dans le cadre du dispositif d'aide à la connexion internet en Polynésie française (ACI)	Ecologie du bâtiment	341 786
394 CM	18-mars	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de l'EURL Mana'o Agency dans le cadre du dispositif d'aide à la connexion internet en Polynésie française (ACI)	Mana'o Agency	141 205
395 CM	18-mars	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la SARL Tahiti numérique dans le cadre du dispositif d'aide à la connexion internet en Polynésie française (ACI)	Tahiti numérique	27 764
47 CM	24-janv	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la SARL RDT représentée par Laurent Masseron	SARL RDT	245 000
470 CM	31-mars	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société Kili Corner, au titre des aides à l'équipement des petites entreprises et à la création et à la revitalisation des petits commerces et des restaurants	KILI CORNER	1 146 000
472 CM	31-mars	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société Air Formation PF, au titre de l'aide à l'équipement des petites entreprises	AIR FORMATION PF	494 000

473 CM	31-mars	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société Est Info Services, au titre de l'aide à l'équipement des petites entreprises	EST INFOS SERVICES	990 000
474 CM	31-mars	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société Ani'malice, au titre de l'aide à la création et à la revitalisation des petits commerces et restaurants	ANI'MALICE	500 000
51 CM	24-janv	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la SARL Tahiti Fitness pour la prise en charge partielle de la contribution des patentes et de la taxe sur la valeur locative des locaux professionnels (TVLLP) pour l'année 2020	SARL TAHITI FITNESS	100 450
550 CM	14-avr	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société Tahiti Aqualife, au titre de l'aide à l'équipement des petites entreprises	TAHITI AQUALIFE	770 000
551 CM	14-avr	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société O'Sea, au titre de l'aide à l'équipement des petites entreprises	O'SEA	1 390 000
552 CM	14-avr	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société NBC Agency, au titre de l'aide à l'équipement des petites entreprises	NBC AGENCY	100 000
554 CM	14-avr	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société Natoarii, au titre de l'aide à l'équipement des petites entreprises	NATOARII	1 300 000
560 CM	14-avr	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de l'EURL MD BAT dans le cadre du dispositif d'aide à la connexion internet en Polynésie française (ACI)	MD BAT	34 883
561 CM	14-avr	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de l'EURL RVRP dans le cadre du dispositif d'aide à la connexion internet en Polynésie française (ACI)	RVRP	119 410
570 CM	21-avr	Approuvant l'attribution d'une aide financière - SCCA, en faveur de la SCPRL Lucid Dream pour la préparation audiovisuelle d'une série de films d'animation, intitulée "Manua"	SCPRL Lucid Dream	500 000
572 CM	21-avr	Approuvant l'attribution d'une aide financière - SCCA, en faveur de l'EURL Dance in paradise pour la préparation audiovisuelle d'une série de courts-métrages de fiction, intitulée "Dance in paradise - S.2"	EURL Dance in paradise	500 000
577 CM	21-avr	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société civile immobilière Lilinys, pour des travaux d'aménagement, d'extension ou de rénovation d'une maison à usage d'habitation principale dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement des ménages	SCI LILINYS	142 808
628 CM	04-mai	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société Fenua Pizza, au titre de l'aide à l'équipement des petites entreprises	FENUA PIZZA	1 450 000
629 CM	04-mai	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société civile immobilière Tamaha, pour des travaux d'aménagement, d'extension ou de rénovation d'une maison à usage d'habitation principale dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement des ménages	SCI TAMAHA	330 233
630 CM	04-mai	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société civile immobilière Château D'Hedde I, pour des travaux d'aménagement, d'extension ou de rénovation d'une maison à usage d'habitation principale dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement des ménages	SCI CHATEAU D'HEDDE	1 384 090
632 CM	04-mai	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société civile immobilière Tiniraurea, pour des travaux d'aménagement, d'extension ou de rénovation d'une maison à usage d'habitation principale dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement des ménages	sci tiniraurea	1 226 756
633 CM	04-mai	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société civile immobilière Vaiteora, pour des travaux d'aménagement, d'extension ou de rénovation d'une maison à usage d'habitation principale dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement des ménages	SCI VAITEORA	1 023 284

683 CM	12-mai	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société civile immobilière Tere Manu Toa, pour des travaux d'aménagement, d'extension ou de rénovation d'une maison à usage d'habitation principale dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement des ménages	SCI TERE MANU TOA	367 252
684 CM	12-mai	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société civile immobilière Manahau, pour des travaux d'aménagement, d'extension ou de rénovation d'une maison à usage d'habitation principale dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement des ménages	SCI MANAHAU	924 690
765 CM	18-mai	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société Vai Natura, au titre de l'aide à l'équipement des petites entreprises	TAUHIA	630 000
785 CM	18-mai	Portant octroi d'une aide financière à la SCA Tuao représentée par Mme Béatrice Coppenrath épouse Vernaudon.	SCA TUAO	127 500
786 CM	18-mai	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la SCA Hunaraapoe, représentée par M. Roland Colombani.	SCA HUNARAAPOE	1 044 900
788 CM	19-mai	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la SCA Vai To.	Société Civile Agricole VAI TO	780 000
989 CM	16-juin	Approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la société civile immobilière Briejamy, pour des travaux d'aménagement, d'extension ou de rénovation d'une maison à usage d'habitation principale dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement des ménages	SCI BRIEJAMY	650 362
Total des aides pour les sociétés			66 984 874	
Nombre d'arrêtés			107	

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES IMPREVUES EN FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2022

MISSION	LIBELLE MISSION	BUDGET PRIMITIF	BUDGET MODIFIE
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	400 000 000	430 000 000

REFERENCE ARRETE	MONTANT ARRETE	MISSION	PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	ARTICLE	LIBELLE ARTICLE	CUMUL VIREMENT CO-CD	MANDATS	TRAVAUX EN REGIE
ATE n°53CM du 26/01/2022	30 000 000	960	96006	RELATIONS EXTERIEURES	674	Subventions exceptionnelles	30 000 000	29 820 611	0
TOTAL GENERAL	30 000 000						30 000 000	29 820 611	0

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES IMPREVUES EN INVESTISSEMENT - Exercice 2022

Néant

REPARTITION DE L'ENCOURS DE LA DETTE DU PAYS PAR BAILLEURS DE FONDS

	Capital restant dû au 31 déc 2021	%	Mobilisations d'emprunts	Remboursements de capital	Capital restant dû au 31 déc 2022	%
BEI-FED	1 083 560 641	0,93%		114 296 394	969 264 247	0,62%
Groupe CA-CIB	844 502 389	0,73%		211 125 298	633 377 091	0,41%
CDC	2 909 881 202	2,51%		163 023 766	2 746 857 436	1,76%
DEXIA	529 111 057	0,46%		167 838 560	361 272 497	0,23%
SFIL	12 376 517 849	10,66%	1(*)	2 465 115 086 (*)	9 911 402 764	6,35%
AFL	9 350 788 483	8,05%	4 289 976 134	1 313 630 512	12 327 134 105	7,90%
AFD	55 349 852 544	47,65%	42 008 231 504	2 161 937 195 (**)	95 196 146 853	60,99%
<i>Prêts PSP + PSP B + PSP SB</i>	26 710 234 406	23,00%	6 208 708 831	2 161 937 195	30 757 006 042	19,71%
<i>PGE 1 - Covid-19</i>	28 639 618 138	24,66%			28 639 618 138	18,35%
<i>PGE 2 - Covid-19</i>			35 799 522 673		35 799 522 673	22,94%
Groupe BPCE + Banque de Tahiti	11 838 745 160	10,19%	3 000 000 000	1 312 735 606	13 526 009 554	8,67%
<i>BPCE</i>	6 963 745 160	6,00%		921 068 939	6 042 676 221	3,87%
<i>Banque de Tahiti</i>	4 875 000 000	4,20%	3 000 000 000	391 666 667	7 483 333 333	4,79%
Banque de Polynésie	7 396 072 207	6,37%	2 500 000 000	943 586 077	8 952 486 130	5,74%
Banque Socredo	9 697 637 316	8,35%	3 000 000 000	1 240 251 940	11 457 385 376	7,34%
Emissions obligataires	4 773 269 690	4,11%		4 773 269 690	0	0,00%
Encours de la dette de la Polynésie française	116 149 938 538	100,00%	54 798 207 639	14 866 810 124	156 081 336 053	100,00%

(*) et (**) Ecart de conversion

ETAT DU PATRIMOINE

En cours de fiabilisation

Ce chantier particulier a été initié en 2022 et doit aboutir à l'ajustement des valeurs des immobilisations.

L'objectif est de restituer à moyen terme, une image fidèle et sincère du patrimoine se traduisant dans la comptabilité patrimoniale du Pays.

RESULTAT DE L'AUTORITE POLYNESIENNE DE LA CONCURRENCE - EXERCICE 2022

MISSION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>900 045</i>	<i>4 030 852</i>	<i>3 130 807</i>
	906 ECONOMIE GENERALE	900 045	4 030 852	3 130 807
	<i>SECTION FONCTIONNEMENT</i>	<i>26 159 242</i>	<i>22 000 000</i>	<i>-4 159 242</i>
	966 ECONOMIE GENERALE	26 159 242	22 000 000	-4 159 242
	TOTAL	27 059 287	26 030 852	-1 028 435

PAYS

COMPTE DE LA GESTION 2022

Présenté à la Chambre Territoriale des Comptes
par le comptable ayant exercé au cours de la gestion :

Monsieur Jean-Jacques SAULNIER du 1^{er} janvier au 28 février 2022
Madame Isabelle COZIEN du 1^{er} mars au 1^{er} mai 2022

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

OPERATIONS INTERNES (à l'initiative du comptable)

Sous-Chapitre	Article	Opé Int Débit	Opé Int Crédit
	1021		4 219 796 790
	110		11 703 542 333
	12	11 703 542 333	
	1641	5	1
	193	19 917 637	
	2031		624 514 364
	205	3 164 000	
	20820	16 589 221	
	2110	1 591 400	
	2111	1 238 815 390	
	2115	2 979 390 000	
	2128	299 075 782	
	213120	4 734 809 930	
	213130	17 237 702	
	213180	106 545 751	
	21320		
	21330	3 133 487 238	
	213510	443 308 170	7 653 219
	213511		3 090 449
	213530	84 820 350	
	2138		
	2151	3 198 602 362	
	21530	325 746 675	127 600
	21531		517 580

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

OPERATIONS INTERNES (à l'initiative du comptable)

Sous-Chapitre	Article	Opé Int Débit	Opé Int Crédit
	21570		33 640 635
	216	22 923 620	
	21820		153 434 792
	21830		25 530 613
	21840	747 984	12 531 779
	21850		208 578
	21880	1 014 952	13 184 481
	2312	36 954 488	3 778 225
	23121		996 660
	23128	75 469 476	284 677 390
	23130		1 990 569 244
	231311	29 080 620	7 771 767
	231312	407 747	3 160 223 507
	231313	13 236 427	4 618 101
	231314	600 000	
	231318	89 872 732	316 916 060
	23133	157 314 722	620 631 713
	231351	28 650 816	135 603 444
	231353	2 106 054	740 614 336
	23138	1 552 445	
	2314	1 079 150	
	23150		2 237 698 714
	23151	115 630 316	2 498 103 868
	23153	28 226 296	341 386 368

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

OPERATIONS INTERNES (à l'initiative du comptable)

Sous-Chapitre	Article	Opé Int Débit	Opé Int Crédit
	23157	2 436 203	
	2316		22 923 620
	23182	132 856 785	
	231840		792 547
	23188	11 973 221	1 014 952
	23205	12 113 573	3 164 000
	232082	17 810 078	16 589 221
	281351	7 653 219	
	28153	127 600	
	28157	33 306 230	
	28182	20 578 007	
	28183	15 965 978	
	28184	9 415 681	
	28185	208 578	
	28188	9 890 011	
	45411		1 716 558 008
	45421	1 716 558 008	
Sous-Total		30 902 404 963	30 902 404 959
	4761		5
	4762	1	
Sous-Total		1	5
TOTAL		30 902 404 964	30 902 404 964

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

OPERATIONS INTERNES (à l'initiative du comptable)

Sous-Chapitre	Article	Opé Int Débit	Opé Int Crédit
RECAPITULATIF			
Investissement		17 482 304 622	17 482 304 618
CI.110			11 703 542 333
CI.12		11 703 542 333	
CI.15			
CI.29			
CI.4		1 716 558 009	1 716 558 013
CI.5			

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
TOTAL CHAPITRE : 001		39 755 291 486							
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
TOTAL CHAPITRE : 020		30 000 000							
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
TOTAL CHAPITRE : 021						21 559 223 893			
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
TOTAL CHAPITRE : 024						2 134 597 000			

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
90001	21570		1 267 500		1 267 500				
90001	21850		4 261 786		4 261 786				
90001	21880		1 780 318		1 780 318				
90005	2031		513 000		513 000				
90005	213510		360 059		360 059				
90005	21570		161 540		161 540				
90005	21840		1 336 110		1 336 110				
90005	21880		129 054		129 054				
TOTAL CHAPITRE : 900		101 369 401	9 809 367		9 809 367				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
90101	2050		2 503 103		2 503 103				
90101	2051								
90102	2031		27 106 091		27 106 091				
90102	2032								
90102	2050		124 614 323		124 614 323				
90102	20820		16 956 957		16 956 957				
90102	20880		14 879 816		14 879 816				
90102	213510		1 796 940		1 796 940				
90102	21830		11 977 981		11 977 981				
90102	231351		4 714 360		4 714 360				
90102	23205		147 312 756		147 312 756				
90102	232082		159 200 235		159 200 235				
90102	232088		18 660 499		18 660 499				
90104	131152						95 634 967		95 634 967
90104	13116						5 400 000		5 400 000
90104	2031		9 663 117		9 663 117				
90104	2128		46 218 450		46 218 450				
90104	2130								
90104	213110		13 780 147		13 780 147				
90104	213180		37 870 567		37 870 567				
90104	21320								
90104	213510		64 451 835		64 451 835				
90104	213520								
90104	21380								
90104	21530		33 884 881		33 884 881				
90104	21570		3 515 410		3 515 410				
90104	21830								
90104	21840		31 034 714		31 034 714				
90104	21880		28 392 411		28 392 411				
90104	23128		4 631 997		4 631 997				
90104	231311		783 859 551		783 859 551		53 155 541		53 155 541
90104	231318		410 430 016		410 430 016				
90104	231351		141 020 511		141 020 511				
90104	23151		6 629 979		6 629 979				
90104	23188		4 491 022		4 491 022				
90105	13116						23 941 370		23 941 370
90105	1312						685 000		685 000
90105	2031		114 000		114 000				
90105	2050		5 857 776		5 857 776				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES					
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
90105	213510		2 859 084		2 859 084				
90105	21570		13 326 889		13 326 889				
90105	21820		130 699 007		130 699 007				
90105	21830		126 011 783		126 011 783				
90105	21840		16 896 694		16 896 694				
90105	21850		5 378 860		5 378 860				
90105	21880		13 417 540		13 417 540				
TOTAL CHAPITRE : 901		5 444 260 799	2 464 159 302		2 464 159 302	235 484 773	178 816 878		178 816 878
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
90301	204141		589 032 975		589 032 975				
90301	204142		989 370 172		989 370 172		79 812 930		79 812 930
90303	2031		184 345		184 345				
90303	2050		359 865		359 865				
90303	20820		25 552 173		25 552 173				
90303	21570		2 354 800		2 354 800				
90305	13116						27 000 000		27 000 000
90305	2031		5 500 550		5 500 550				
90305	204171		10 000 000		10 000 000				
90305	204172		289 315 963		289 315 963				
90305	2115		2 880 000		2 880 000				
90305	2128		45 076 252		45 076 252				
90305	213180		14 413 500		14 413 500				
90305	213510		1 396 183		1 396 183				
90305	213580		6 184 995		6 184 995				
90305	21570		2 207 483		2 207 483				
90305	21840		107 406		107 406				
90305	21880		16 197 830		16 197 830		91 200		91 200
90305	23128		8 819 565		8 819 565				
90305	23151		5 317 120		5 317 120				
90305	23188								
TOTAL CHAPITRE : 903		5 915 120 742	2 014 271 177		2 014 271 177	2 427 383 664	106 904 130		106 904 130

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES					
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
90401	131152						214 806 255		214 806 255
90401	132152						6 194 690		6 194 690
90401	13216						27 120 000		27 120 000
90401	2031		107 872 084		107 872 084				
90401	2032		6 167 422		6 167 422				
90401	20422		20 000 000		20 000 000				
90401	2128		52 814 620		52 814 620				
90401	213180		83 314 807		83 314 807				
90401	213580		2 500 000		2 500 000				
90401	2151		6 337 164		6 337 164				
90401	21530		1 302 011		1 302 011		1 302 011		1 302 011
90401	21880		11 523 333		11 523 333				
90401	23128		35 365 521		35 365 521				
90401	231314		53 102 826		53 102 826				
90401	231318		281 277 276		281 277 276				
90401	23133		9 089 554		9 089 554				
90401	231358								
90401	23153		136 800		136 800				
90402	20421		5 091 100		5 091 100				
90402	20422		4 904 000		4 904 000		4 228 000		4 228 000
90402	204422								
90402	2050		2 152 763		2 152 763				
TOTAL CHAPITRE : 904		6 768 394 174	682 951 281		682 951 281	5 316 848 433	253 650 956		253 650 956

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
90501	131152						44 977 537		44 977 537
90501	132152						19 059 576		19 059 576
90501	13216						21 000 000		21 000 000
90501	132184						30 225 378		30 225 378
90501	2031		149 996 150		149 996 150				
90501	204121		10 317 056		10 317 056				
90501	204141		3 499 311		3 499 311				
90501	204171		25 146 917		25 146 917				
90501	204172		40 789 594		40 789 594				
90501	20421		525 921 222	1 284 360	524 636 862		16 755 351		16 755 351
90501	20422		20 000 000		20 000 000				
90501	2121		6 554 124		6 554 124				
90501	2128		166 086 422		166 086 422				
90501	213180		54 723 248		54 723 248				
90501	213510		12 574 564		12 574 564				
90501	213580								
90501	21380		32 026		32 026				
90501	2141		3 574 048		3 574 048				
90501	2151		234 591 269		234 591 269				
90501	21530		45 546 277		45 546 277				
90501	21570		180 211 757		180 211 757				
90501	21820		9 042 310		9 042 310				
90501	21840		2 840 666		2 840 666				
90501	21880		91 498 597		91 498 597				
90501	23128		5 557 624		5 557 624				
90501	231312								
90501	231318		125 794 866		125 794 866				
90501	231351		27 174 953		27 174 953				
90501	23138		108 034		108 034				
90501	2314								
90501	23151		40 147 372		40 147 372				
90501	23153		90 793 109		90 793 109				
90501	23205		684 000		684 000				
90502	13116						6 280 428		6 280 428
90502	13216						12 165 472		12 165 472
90502	2031		12 329 713		12 329 713				
90502	20421		38 294 849		38 294 849				
90502	2128		9 755 822		9 755 822				
90502	213180		678 000		678 000				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
90502	2151		7 312 908		7 312 908				
90502	21570		20 300 000		20 300 000				
90502	231318		17 212 517		17 212 517				
90502	23138								
90502	23151		1 348 620		1 348 620				
90503	131152						6 177 849		6 177 849
90503	2031		11 435 931		11 435 931				
90503	20421		173 734 455		173 734 455				
90503	2050		5 351 451		5 351 451				
90503	2128		10 341 220		10 341 220				
90503	213180		793 692		793 692				
90503	21330		4 553 566		4 553 566				
90503	213510		10 478 375		10 478 375				
90503	213530		5 677 706		5 677 706				
90503	21570		67 342 460		67 342 460				
90503	21820		22 319 227		22 319 227				
90503	21880		33 518 853		33 518 853				
90503	231318		356 435 750		356 435 750				
90503	23133		52 812 324		52 812 324				
90503	23138		28 452 637		28 452 637				
90503	23188		2 024 305		2 024 305				
90504	2031		2 270 310		2 270 310				
90504	2050		411 874		411 874				
90504	20820		1 275 376		1 275 376				
90504	213510		8 663 254		8 663 254				
90504	23133		1 429 677		1 429 677				
90504	23157		3 778 715		3 778 715				
TOTAL CHAPITRE : 905		7 715 211 391	2 783 539 103	1 284 360	2 782 254 743	3 330 533 426	156 641 591		156 641 591
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
90603	20421		500 000 000		500 000 000				
TOTAL CHAPITRE : 906		800 097 116	500 000 000		500 000 000				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
90703	2031		12 125 392		12 125 392				
90703	204171		28 000 000		28 000 000				
90703	231318		189 648 450		189 648 450				
TOTAL CHAPITRE : 907		402 100 002	229 773 842		229 773 842	5 188 219			
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
90801	2031		30 430 296		30 430 296				
90801	204171		32 398 777		32 398 777				
90801	21880		2 100 000		2 100 000				
90802	2031		7 742 187		7 742 187				
90802	204171		110 355 874		110 355 874				
90802	204172		257 147 935		257 147 935				
90802	20421		971 698		971 698				
90802	20422		2 519 618		2 519 618				
90802	2050		1 450 000		1 450 000				
90802	20820		578 850		578 850				
90802	2128		1 226 232		1 226 232				
90802	213580		5 919 470		5 919 470				
90802	21570		250 980		250 980				
90802	216		6 545 000		6 545 000				
90802	21830		3 064 721		3 064 721				
90802	21840		753 020		753 020				
90802	21880		2 225 166		2 225 166				
90802	231318		939 099		939 099				
TOTAL CHAPITRE : 908		1 126 075 016	466 618 923		466 618 923	25 000 000			

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
90901	20421		21 000 000		21 000 000				
90901	20422		57 500 000		57 500 000				
90901	21570		11 286 344		11 286 344				
90901	21830		41 417 206		41 417 206				
90901	21840		288 358		288 358				
90901	21880		4 121 440		4 121 440				
90902	13114						356 070 084		356 070 084
90902	131188						43 237 305		43 237 305
90902	2031		14 991 250		14 991 250				
90902	20422		164 380 714		164 380 714				
90902	20431		110 075 000		110 075 000				
90902	2128		53 964 721		53 964 721				
90902	213120		98 205 596		98 205 596				
90902	213510		293 482 650		293 482 650				
90902	21380		9 062 035		9 062 035				
90902	2151		12 879 325		12 879 325				
90902	21530		4 765 816		4 765 816				
90902	21570		120 381 338		120 381 338				
90902	21820		29 123 118		29 123 118				
90902	21830		43 829 087		43 829 087				
90902	21840		9 297 410		9 297 410				
90902	21850		1 148 788		1 148 788				
90902	21880		96 050 098		96 050 098				
90902	231312		700 372 413		700 372 413		3 637 391		3 637 391
90902	231351		18 588 632		18 588 632				
90903	204181		19 532 500		19 532 500				
90903	204182		51 500 000		51 500 000				
90904	131152						82 893 929		82 893 929
90904	204171		9 546 539		9 546 539				
90904	213120								
90904	213510								
90904	21840								
90904	21880								
90904	231318		54 737 745		54 737 745				
90905	21570		1 445 332		1 445 332				
90905	21830		2 147 433		2 147 433				
90905	21880		13 588 945		13 588 945				
TOTAL CHAPITRE : 909		4 344 783 487	2 068 709 833		2 068 709 833	1 864 133 062	485 838 709		485 838 709

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
91001	131152						36 131 580		36 131 580
91001	13116						121 945 678		121 945 678
91001	131188						25 795 376		25 795 376
91001	2031		51 468 104		51 468 104				
91001	204141		44 530 600		44 530 600				
91001	204171		784 626 207		784 626 207				
91001	204172		33 427 319		33 427 319				
91001	2128		3 959 311		3 959 311				
91001	213110		906 360		906 360				
91001	213130		14 146 243		14 146 243				
91001	213131								
91001	213180		4 810 123		4 810 123				
91001	213510		64 366 167		64 366 167				
91001	213580								
91001	213581								
91001	21380								
91001	21530		1 133 684		1 133 684				
91001	21570		340 999 091		340 999 091				
91001	2180								
91001	21820		7 733 169		7 733 169				
91001	21840		2 887 387		2 887 387				
91001	21850		3 683 583		3 683 583				
91001	21880		50 704 932		50 704 932				
91001	21881								
91001	231313		461 474 052		461 474 052				
91001	231351		25 848 475		25 848 475				
91001	23188		6 502 267		6 502 267				
91002	2031		7 686 157		7 686 157				
91002	204171						7 000 000		7 000 000
91002	204172		125 000 000		125 000 000				
91002	231313		821 020 136		821 020 136				
91003	2031		57 440		57 440				
91003	204171		29 038 716		29 038 716				
91003	21570		903 759		903 759				
TOTAL CHAPITRE : 910		4 214 910 926	2 886 913 282		2 886 913 282	564 876 335	190 872 634		190 872 634

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
91102	2031		11 875 006		11 875 006				
91102	213110		24 184 618		24 184 618				
91102	213130		6 586 264		6 586 264				
91102	21880		3 282 422		3 282 422				
91102	231311		1 316 700		1 316 700				
91102	231313		1 147 228		1 147 228				
91102	231318		13 022 114		13 022 114				
91103	2031		137 470		137 470				
91105	204172		2 500 000		2 500 000				
91105	20421		13 556 574		13 556 574				
91106	204171		193 554 000		193 554 000				
91106	204172		224 800 000		224 800 000		5 683 485		5 683 485
91106	20421		22 176 779		22 176 779				
TOTAL CHAPITRE : 911		1 212 389 809	518 139 175		518 139 175	13 743 883	5 683 485		5 683 485
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
91301	132188						2 614 970		2 614 970
91301	2031		3 586 961		3 586 961				
91301	20421		630 000		630 000				
91301	21570		7 545 010		7 545 010				
91301	21880		2 957 210		2 957 210				
91302	20422		253 012 955		253 012 955				
91302	21570		22 311 900		22 311 900				
91302	23157		3 998 080		3 998 080				
91302	23188						17 280 049		17 280 049
91302	274								
TOTAL CHAPITRE : 913		612 007 346	294 042 116		294 042 116	31 500 185	19 895 019		19 895 019

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
91401	13211						2 778 331 906		2 778 331 906
91401	2031		163 061 101		163 061 101				
91401	2050		1 059 319		1 059 319				
91401	20820		3 225 060		3 225 060				
91401	2111		77 562 147		77 562 147				
91401	2115		86 439 484		86 439 484				
91401	2128		12 021 950		12 021 950				
91401	213110		27 910		27 910				
91401	213180		4 913 202		4 913 202				
91401	213510		5 207 417		5 207 417				
91401	2151		2 653 768 183		2 653 768 183				
91401	21530		19 682 303		19 682 303				
91401	21570		286 926 949		286 926 949				
91401	21820		115 776 315		115 776 315				
91401	21850		1 337 253		1 337 253				
91401	21880		1 830 585		1 830 585				
91401	23128		40 732 702		40 732 702				
91401	231311		147 864		147 864				
91401	231318		3 319 732		3 319 732				
91401	23151		2 830 498 342		2 830 498 342				
91401	23153		70 756		70 756				
91401	23188		1 031 437		1 031 437				
91402	13111						1 720 415 335		1 720 415 335
91402	2031		178 857 662		178 857 662		3 427		3 427
91402	2115		5 115 200		5 115 200				
91402	2128		5 645 300		5 645 300				
91402	213180		9 861 183		9 861 183				
91402	21330		39 076 439		39 076 439				
91402	213510		1 874 840		1 874 840				
91402	213530		21 133 270		21 133 270				
91402	21380		485 900		485 900				
91402	21570		80 914 384		80 914 384				
91402	21830		283 111		283 111				
91402	21850		292 929		292 929				
91402	21880		7 974 535		7 974 535				
91402	23128		85 096 782		85 096 782				
91402	231318		144 730 537		144 730 537				
91402	23133		1 644 171 311		1 644 171 311		1 585 108		1 585 108
91402	231351		28 296 934		28 296 934				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapter	Article								
91402	231353		743 568 712		743 568 712				
91402	23151		1 172 070		1 172 070				
91402	23153		12 360		12 360				
91403	13211					147 611 657			147 611 657
91403	2031		27 493 914		27 493 914				
91403	2050		357 828		357 828				
91403	2111		468 000		468 000				
91403	2128		179 151 724		179 151 724				
91403	2151		470 176		470 176				
91403	21570		1 382 997		1 382 997				
91403	23128		544 845 577		544 845 577				
91403	23151		90 814		90 814				
91404	10251					1 709 000			1 709 000
91404	132183					6 766 110			6 766 110
91404	204182		435 500 000		435 500 000				
91404	20421					2 000 000			2 000 000
91404	2111		1 796 293		1 796 293				
91404	21530		2 466 832		2 466 832				
91404	21570		3 738 542		3 738 542				
91404	21880		560 234		560 234				
91404	23153		215 840 775		215 840 775				
91404	261		134 244 000		134 244 000				
91405	131181					211 245 466			211 245 466
91405	2031		1 748 750		1 748 750				
91405	204171		7 000 000		7 000 000				
91405	204172		385 161 380		385 161 380				
91405	20422		532 899 650		532 899 650				
91406	20421		22 000 000		22 000 000				
TOTAL CHAPITRE : 914		22 284 623 702	11 804 420 956		11 804 420 956	12 956 961 361	4 869 668 009		4 869 668 009

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
91501	2128		6 316 854		6 316 854				
91502	2031		4 367 542		4 367 542				
91502	21850		325 960		325 960				
91502	21880		1 442 700		1 442 700				
91502	23182		72 054 560		72 054 560				
91503	213510		1 416 115		1 416 115				
91503	21570		2 031 365		2 031 365				
91503	21830		591 568		591 568				
91503	21880		1 029 205		1 029 205				
91503	261		199 998 000		199 998 000				
91504	2031		678 000		678 000				
91504	2128		12 928 740		12 928 740				
91504	213180		11 622 346		11 622 346				
91504	21570		318 886 722		318 886 722				
91504	21820		20 095 011		20 095 011				
91504	21830		103 024		103 024				
91504	21850		428 108		428 108				
91504	21880		8 032 268		8 032 268				
91504	23128		50 448 110		50 448 110				
TOTAL CHAPITRE : 915		1 403 201 979	712 796 198		712 796 198	517 500 000			

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
91602	21570		9 095 441		9 095 441				
91603	1328						25 094 800		25 094 800
91603	192		141 287 648		141 287 648		270 150 418		270 150 418
91603	2031		4 053 750		4 053 750				
91603	20820		23 644 409		23 644 409				
91603	2110						135 394 888		135 394 888
91603	2111		1 548 635 301		1 548 635 301		340 130 103		340 130 103
91603	2115						453 710 473		453 710 473
91603	2120						55 027		55 027
91603	2128		65 466 582		65 466 582				
91603	2130						357 500 000		357 500 000
91603	213110						172 100 000		172 100 000
91603	213180		9 509 303		9 509 303				
91603	21530		187 922		187 922				
91603	21880		1 111 500		1 111 500				
91603	23128		26 626 803		26 626 803				
91603	261						335 940 505		335 940 505
91604	2031		3 662 787		3 662 787				
91604	204171		1 820 784 139		1 820 784 139				
91604	204172		6 152 129 755		6 152 129 755				
91604	20421		397 300 560		397 300 560		5 825 924		5 825 924
91604	20422		517 255 562		517 255 562		1 410 000		1 410 000
TOTAL CHAPITRE : 916		21 886 260 600	10 720 751 462		10 720 751 462	7 746 018 618	2 097 312 138		2 097 312 138

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
95101	163		4 773 269 690		4 773 269 690				
95101	1641		10 093 540 429		10 093 540 429		54 798 207 638		54 798 207 638
95101	2671						27 735 231		27 735 231
95101	274		3 700 000 000		3 700 000 000				
95101	2761						40 516 736		40 516 736
95101	4817								
95102	1068						12 478 275 930		12 478 275 930
95102	13911		347 797 114		347 797 114				
95102	13914		47 973 252		47 973 252				
95102	139151		4 820 444		4 820 444				
95102	139152		101 356 310		101 356 310				
95102	139188		351 673 514		351 673 514				
95102	198		1 900 801 183		1 900 801 183				
95102	28031						144 518 849		144 518 849
95102	2804						5 141 481 720		5 141 481 720
95102	2805						122 594 469		122 594 469
95102	2808						55 117 994		55 117 994
95102	281311						55 317 922		55 317 922
95102	281312						342 216 327		342 216 327
95102	281313						384 007 526		384 007 526
95102	281314						10 841 318		10 841 318
95102	281318						764 928 622		764 928 622
95102	28132						38 796		38 796
95102	28133						1 481 958 496		1 481 958 496
95102	281351						265 849 715		265 849 715
95102	281352						190 036		190 036
95102	281353						235 697 421		235 697 421
95102	281358						9 803 667		9 803 667
95102	28138						21 963 356		21 963 356
95102	28153						380 304 620		380 304 620
95102	28157						898 430 391		898 430 391
95102	28182						325 574 721		325 574 721
95102	28183						343 091 048		343 091 048
95102	28184						44 946 563		44 946 563
95102	28185						23 281 459		23 281 459
95102	28188						442 567 470		442 567 470
95102	4817						101 475 722		101 475 722
95103	131152		3 582 301		3 582 301				
95103	131181		703 456		703 456				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES					
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
95103	13211		476 690		476 690				
95103	1681		375 000 000		375 000 000				
95103	204142		2 839 649		2 839 649				
95103	204171		5 147 245		5 147 245				
95103	231311		52 659 567		52 659 567				
95103	2671					200 000 000			200 000 000
95103	45421					2 839 649			2 839 649
TOTAL CHAPITRE : 951		21 779 531 156	21 761 640 844		21 761 640 844	87 066 636 280	79 143 773 412		79 143 773 412

S-Total INVESTISSEMENT 145 795 629 132 59 918 536 861 1 284 360 59 917 252 501 145 795 629 132 87 509 056 961 87 509 056 961

TOTAL INVESTISSEMENT BUDGETAIRE + OPERATIONS INTERNES		RESULTAT	
TOTAL DEBIT	TOTAL CREDIT	DEFICIT	EXCEDENT
79 116 115 131	106 707 919 587		27 591 804 456

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
TOTAL CHAPITRE : 002						12 323 275 361			
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
TOTAL CHAPITRE : 022		400 000 000							
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
TOTAL CHAPITRE : 023		21 559 223 893							

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96001	60611		25 626 659	1 684 703	23 941 956				
96001	60612		75 440 485	10 106 542	65 333 943				
96001	60618		11 765		11 765				
96001	60621		670 528	127 680	542 848				
96001	60622		3 694 915	214 246	3 480 669				
96001	60623		12 965 315	443 362	12 521 953				
96001	60624		5 286 826		5 286 826				
96001	60626		4 737 817	64 629	4 673 188				
96001	60628		7 615 493	340 000	7 275 493				
96001	60631		559 127		559 127				
96001	60632		2 663 313	192 509	2 470 804				
96001	60634		394 183	23 980	370 203				
96001	60635		592 216		592 216				
96001	60638		4 068 117	1 420	4 066 697				
96001	60641		4 803 180	230 713	4 572 467				
96001	60642		2 676 831		2 676 831				
96001	60648		1 310		1 310				
96001	6066		195 664		195 664				
96001	6068		39 093		39 093				
96001	6132		10 479 253	164 000	10 315 253				
96001	61351		19 859 544	435 074	19 424 470				
96001	61352		15 026 500		15 026 500				
96001	61358		133 680		133 680				
96001	614		720 000		720 000				
96001	61521		36 920		36 920				
96001	61522		2 611 860	513 255	2 098 605				
96001	61523		34 485		34 485				
96001	615511		3 290 642	188 706	3 101 936				
96001	61552		14 918		14 918				
96001	61558		15 270 002	617 422	14 652 580				
96001	6161		622 373		622 373				
96001	6182		593 280		593 280				
96001	6184		685 000		685 000				
96001	6185		4 699 862		4 699 862				
96001	619					415 886			415 886
96001	62268		42 276 862	9 539 433	32 737 429				
96001	6228		19 958 874		19 958 874				
96001	6231		303 312		303 312				
96001	6232		3 138 226		3 138 226				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96001	6234		11 802 630	1 441 971	10 360 659				
96001	6236		3 747 555	60 455	3 687 100				
96001	6238		28 079 219	227 415	27 851 804				
96001	6241		915 910	56 730	859 180				
96001	6246		49 761		49 761				
96001	62471		13 220 437	338 519	12 881 918				
96001	62472		6 598 800	444 220	6 154 580				
96001	6251		25 410 151	473 030	24 937 121				
96001	6261		245 582	10 587	234 995				
96001	6262		24 984 912	1 202 117	23 782 795				
96001	6268		4 942 336	471 395	4 470 941				
96001	6288		15 428 016	865 877	14 562 139				
96001	629						394 319		394 319
96001	641111		70 671		70 671				
96001	64511		175 473		175 473				
96001	6453		52 920		52 920				
96001	65312		114 328 932		114 328 932				
96001	65321		37 106		37 106				
96001	65322		44 821 985	1 664 846	43 157 139				
96001	6533		76 346 313		76 346 313				
96001	6534		13 218 208		13 218 208				
96001	6539						1 342 409		1 342 409
96001	657432		300 000		300 000				
96001	657438		10 591 293		10 591 293				
96001	657468		5 000 000		5 000 000				
96001	6581		11 905 313		11 905 313				
96001	672		20 794 279		20 794 279				
96001	674338		1 119 378		1 119 378				
96001	7011						39 183		39 183
96001	772						2 102 825		2 102 825
96001	773						6 035 343		6 035 343
96002	6553		2 289 850 050		2 289 850 050				
96002	7011						27 534		27 534
96003	6554		94 385 400		94 385 400				
96005	60611		3 885 889	303 015	3 582 874				
96005	60612		36 426 144	5 565 253	30 860 891				
96005	60621		144 231		144 231				
96005	60622		9 062 986	504 054	8 558 932				
96005	60623		291 376	17 280	274 096				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96005	60624		9 899 887		9 899 887				
96005	60625		38 050		38 050				
96005	60626		3 053 451	39 307	3 014 144				
96005	60628		11 869 415	50 985	11 818 430				
96005	60631		1 398 874		1 398 874				
96005	60632		7 303 751	530 484	6 773 267				
96005	60633		177 997		177 997				
96005	60634		4 550 250	804 502	3 745 748				
96005	60635		14 888 825	3 538 650	11 350 175				
96005	60638		13 495 186	823 277	12 671 909				
96005	60641		9 706 216	109 483	9 596 733				
96005	60642		1 575 288	42 897	1 532 391				
96005	60648		53 153		53 153				
96005	6066		370 392		370 392				
96005	6068		782 402		782 402				
96005	6092						8 235		8 235
96005	6096						19 588		19 588
96005	6132		11 050 303		11 050 303				
96005	61351		9 968 329	771 841	9 196 488				
96005	61352		21 331 319		21 331 319				
96005	61358		3 260 165	48 242	3 211 923				
96005	61521		5 141 946	340 130	4 801 816				
96005	61522		11 234 129	1 985 194	9 248 935				
96005	61528		113 614		113 614				
96005	615511		4 000 098		4 000 098				
96005	61552		1 890 013		1 890 013				
96005	61558		14 961 523	1 035 596	13 925 927				
96005	6161		2 020 117		2 020 117				
96005	6168		1 610 848		1 610 848				
96005	617		14 084 675	2 260 000	11 824 675				
96005	6182		10 469 419	2 505 275	7 964 144				
96005	6184		12 807 097	1 223 460	11 583 637				
96005	6185		3 133 369	731 400	2 401 969				
96005	619						100 800		100 800
96005	62261		14 664		14 664				
96005	62268		11 882 235	70 000	11 812 235				
96005	6227		15 641 234	28 144	15 613 090				
96005	6228		67 054 463		67 054 463				
96005	6231		302 647		302 647				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96005	6232		511 215		511 215				
96005	6233		724 683		724 683				
96005	6234		174 052		174 052				
96005	6236		3 735 333	70 000	3 665 333				
96005	6238		14 921 962	854 113	14 067 849				
96005	6241		2 177 659	101 656	2 076 003				
96005	62458		8 000		8 000				
96005	62471		1 246 159		1 246 159				
96005	62472		14 786 004	512 063	14 273 941				
96005	6248		22 800		22 800				
96005	6251		25 818 099	1 177 100	24 640 999				
96005	6255		450 000		450 000				
96005	6261		2 128 707	507 985	1 620 722				
96005	6262		9 781 348	1 733 459	8 047 889				
96005	6268		2 528 008	161 197	2 366 811				
96005	627		169 605	18 439	151 166				
96005	6281		111 873		111 873				
96005	6283		8 668 906	468 514	8 200 392				
96005	6288		47 027 275	8 447 251	38 580 024				
96005	629						183 556		183 556
96005	63512		792 363		792 363				
96005	63513		1 546 820		1 546 820				
96005	6354		4 500		4 500				
96005	6561		1 193 317		1 193 317				
96005	6581		3 688 995	404 183	3 284 812				
96005	672		11 997 057		11 997 057				
96005	673		30 594		30 594				
96005	678		354 508		354 508				
96005	7011					88 048 745	69 004		87 979 741
96005	7068					5 261 745	3 000		5 258 745
96005	70831					4 248 500			4 248 500
96005	7112					114 454			114 454
96005	71332					8 804			8 804
96005	71381					232 939			232 939
96005	74718					2 593 980			2 593 980
96005	7588					11 000			11 000
96005	772					4 904 440	8 069		4 896 371
96005	773					4 109 956			4 109 956
96005	7788					37 706			37 706

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96006	60622		36 797		36 797				
96006	60624		53 282		53 282				
96006	60628		22 572		22 572				
96006	60634		182 520		182 520				
96006	60641		139 622		139 622				
96006	615511		412 805		412 805				
96006	6161		24 972		24 972				
96006	6182		136 500		136 500				
96006	6184		59 600		59 600				
96006	619						33 600		33 600
96006	6238		42 841		42 841				
96006	62471		8 238 574	517 848	7 720 726				
96006	62472		120 922		120 922				
96006	6251		9 477 110		9 477 110				
96006	6255		833 434	347 500	485 934				
96006	6262		173 860		173 860				
96006	6558		29 171 957		29 171 957				
96006	6562		11 510 732		11 510 732				
96006	672		645 961		645 961				
96006	674338		29 820 611		29 820 611				
96006	7588						120 000		120 000
96007	641111		197 876 529		197 876 529				
96007	641113		424 588 898		424 588 898				
96007	641117		35 060 547		35 060 547				
96007	641118		3 142 306		3 142 306				
96007	6419						3 350 865		3 350 865
96007	64511		48 506 750		48 506 750				
96007	64513		105 557 632		105 557 632				
96007	64518		1 031 129		1 031 129				
96007	6453		10 830 116		10 830 116				
96007	672		3 900 391		3 900 391				
96007	773						1 489 402		1 489 402
96008	60622		56 119		56 119				
96008	60624		138 424		138 424				
96008	60632		398 346		398 346				
96008	60634		207 706		207 706				
96008	60638		183 117		183 117				
96008	60641		333 577		333 577				
96008	60642		888 323		888 323				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96008	61352		25 000		25 000				
96008	615511		251 283		251 283				
96008	61558		94 649		94 649				
96008	6161		12 486		12 486				
96008	6182		106 650	2 083	104 567				
96008	619						33 600		33 600
96008	62268		2 810 963		2 810 963				
96008	6228		5 788 807		5 788 807				
96008	6231		22 737		22 737				
96008	6236		318 000		318 000				
96008	62472		346 517	4 800	341 717				
96008	6251		191 280		191 280				
96008	6262		237 494	22 847	214 647				
96008	6288		1 545 188		1 545 188				
TOTAL CHAPITRE : 960		4 892 675 362	4 551 322 508	70 824 343	4 480 498 165	99 400 000	125 269 414	80 073	125 189 341

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96101	60611		507 489	64 412	443 077				
96101	60612		9 811 404	1 626 959	8 184 445				
96101	60622		120 132	3 915	116 217				
96101	60623		9 565		9 565				
96101	60624		2 154 459		2 154 459				
96101	60626		681 216		681 216				
96101	60628		354 195		354 195				
96101	60631		420 292		420 292				
96101	60632		1 323 167		1 323 167				
96101	60634		20 322		20 322				
96101	60638		397 377		397 377				
96101	60641		1 590 193		1 590 193				
96101	60642		567 543		567 543				
96101	6066		15 265		15 265				
96101	61351		1 912 591	62 555	1 850 036				
96101	61352		15 937 050		15 937 050				
96101	614		4 032 622	115 762	3 916 860				
96101	61522		35 200		35 200				
96101	615511		361 749		361 749				
96101	61558		2 050 950	65 929	1 985 021				
96101	6161		30 279		30 279				
96101	6182		382 695		382 695				
96101	6184		630 077	174 400	455 677				
96101	6185		710 510		710 510				
96101	619						67 200		67 200
96101	6225		1 493 873		1 493 873				
96101	62268		3 264 605		3 264 605				
96101	6228		1 246 587		1 246 587				
96101	6231		34 673		34 673				
96101	6236		10 011		10 011				
96101	6241		15 209		15 209				
96101	62471		1 051 406		1 051 406				
96101	62472		20 664		20 664				
96101	6251		5 468 438		5 468 438				
96101	6261		21 800		21 800				
96101	6262		2 654 223	153 466	2 500 757				
96101	6268		46 520		46 520				
96101	627		4 800		4 800				
96101	6283		3 208 379	69 066	3 139 313				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96101	6288		591 922	161 805	430 117				
96101	672		3 183 014		3 183 014				
96101	773						340 779		340 779
96102	60612		23 198 699	1 598 699	21 600 000				
96102	60618		176 798		176 798				
96102	60622		209 639	19 277	190 362				
96102	60624		235 430		235 430				
96102	60628		274 104		274 104				
96102	60632		179 625		179 625				
96102	60634		3 097 809	370 620	2 727 189				
96102	60638		502 165		502 165				
96102	60641		430 935	50 359	380 576				
96102	60642		140 400		140 400				
96102	60648		776 856		776 856				
96102	6066		6 567		6 567				
96102	61351		508 275	26 295	481 980				
96102	61358		1 298 847	100 005	1 198 842				
96102	614		5 230 809	1 106 785	4 124 024				
96102	61522		680 675		680 675				
96102	61528		19 548	19 548					
96102	615511		335 188		335 188				
96102	61558		143 183 808	10 888 104	132 295 704				
96102	6161		128 182		128 182				
96102	617		700 734		700 734				
96102	6182		1 470 201	246 683	1 223 518				
96102	6184		8 811 831	2 554 843	6 256 988				
96102	62268		41 230 100	11 387 648	29 842 452				
96102	6228		33 325 625	7 780 355	25 545 270				
96102	6231		256 342		256 342				
96102	6241		901 680	101 909	799 771				
96102	62472		949 186	63 812	885 374				
96102	6251		1 510 532		1 510 532				
96102	6261		50 000		50 000				
96102	6262		4 718 776	398 119	4 320 657				
96102	6268		156 748 451	8 759 321	147 989 130				
96102	6283		1 669 536	138 312	1 531 224				
96102	6288		60 534 180	10 455 620	50 078 560				
96102	629						448 617		448 617
96102	6581		166 058 132	57 292 181	108 765 951				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96102	6588		1 199 433	23 669	1 175 764				
96102	672		5 855 453		5 855 453				
96102	7064						70 231 420	492 830	69 738 590
96102	70831						483 342 774		483 342 774
96102	722						886 310		886 310
96102	74718						4 773 270		4 773 270
96102	772						100 000		100 000
96102	773						9 672 794		9 672 794
96104	60611		906 681	85 733	820 948				
96104	60612		10 318 247	1 710 723	8 607 524				
96104	60621		2 964		2 964				
96104	60622		739 204	190 964	548 240				
96104	60623		5 610		5 610				
96104	60624		2 218 079		2 218 079				
96104	60625		50 066		50 066				
96104	60626		19 371 223		19 371 223				
96104	60628		2 369 207		2 369 207				
96104	60631		3 686 676		3 686 676				
96104	60632		994 620		994 620				
96104	60635		2 480 614		2 480 614				
96104	60638		9 220 716	1 025 305	8 195 411				
96104	60641		627 657		627 657				
96104	60642		59 020		59 020				
96104	6066		85 560		85 560				
96104	61351		899 536		899 536				
96104	61358		744 916		744 916				
96104	61521		3 648 010		3 648 010				
96104	61522		64 214 770	3 983 329	60 231 441				
96104	61524		310 000		310 000				
96104	61528		3 217 187		3 217 187				
96104	615511		444 549		444 549				
96104	61552		36 965		36 965				
96104	61558		11 651 242	220 804	11 430 438				
96104	617		113 000		113 000				
96104	6182		588 023	147 685	440 338				
96104	6184		264 000		264 000				
96104	62261		3 600		3 600				
96104	62268		1 459 778	339 000	1 120 778				
96104	6231		1 711 391		1 711 391				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapter	Article								
96104	6241		18 557		18 557				
96104	62471		175 779		175 779				
96104	62472		1 037 836	9 400	1 028 436				
96104	6251		1 545 989	187 875	1 358 114				
96104	6262		2 494 730	184 522	2 310 208				
96104	6268		79 301	6 100	73 201				
96104	6283		4 507 198	94 920	4 412 278				
96104	6288		21 186 054	5 468 668	15 717 386				
96104	6711		41		41				
96104	672		2 311 945		2 311 945				
96104	722						5 380 793		5 380 793
96104	7711						10 407 546		10 407 546
96104	773						1 722 682		1 722 682
96105	60621		59 631	59 631					
96105	60624		69 217	69 217					
96105	60628		136 386		136 386				
96105	60632		10 605 681	685 153	9 920 528				
96105	60634		3 243 605	767 628	2 475 977				
96105	60638		1 082 591	14 700	1 067 891				
96105	60641		619 131	52 660	566 471				
96105	60642		887 870	343 540	544 330				
96105	61352		11 201 820		11 201 820				
96105	61558		417 101	195 416	221 685				
96105	6161		1 922 844		1 922 844				
96105	6288		30 440	11 216	19 224				
96105	6481		889 800		889 800				
96105	6581		2 736 425	867 628	1 868 797				
96105	672		296 032		296 032				
96105	7711						267 593		267 593
TOTAL CHAPITRE : 961		1 218 208 579	942 976 132	132 602 250	810 373 882	702 798 184	587 641 778	492 830	587 148 948

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96201	60611		289 337	40 034	249 303				
96201	60612		13 404 001	1 339 500	12 064 501				
96201	60622		254 049	21 030	233 019				
96201	60623		18 230		18 230				
96201	60624		825 925	366 023	459 902				
96201	60626		27 181		27 181				
96201	60628		114 913	59 689	55 224				
96201	60632		3 039 830		3 039 830				
96201	60634		703 161		703 161				
96201	60638		1 373 666	146 538	1 227 128				
96201	60641		4 451 128	1 116 218	3 334 910				
96201	60642		1 419 948		1 419 948				
96201	60648		28 380		28 380				
96201	6066		21 519		21 519				
96201	6132		56 384 100	430 000	55 954 100				
96201	61351		1 696 545	187 899	1 508 646				
96201	61352		27 406 450		27 406 450				
96201	614		4 948 225	62 000	4 886 225				
96201	61522		1 338 275		1 338 275				
96201	61528		94 850		94 850				
96201	615511		946 578		946 578				
96201	61558		2 909 686	771 863	2 137 823				
96201	6161		80 223		80 223				
96201	6182		302 748		302 748				
96201	6184		55 991 830	1 602 526	54 389 304				
96201	6185		12 496 827	2 092 599	10 404 228				
96201	619						33 600		33 600
96201	62268		12 848 887	1 125 000	11 723 887				
96201	6227		4 262 522	823 960	3 438 562				
96201	6228		133 894 729	68 182 075	65 712 654				
96201	6231		1 301 005	935 640	365 365				
96201	6236		60 721		60 721				
96201	6241		487 210	151 790	335 420				
96201	62471		175 759		175 759				
96201	62472		10 042 193	1 606 301	8 435 892				
96201	6251		21 369 865	4 207 690	17 162 175				
96201	6255		50 000		50 000				
96201	6261		3 000		3 000				
96201	6262		3 581 271	372 457	3 208 814				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96201	6268		454 601	34 350	420 251				
96201	6283		6 164 853	378 307	5 786 546				
96201	6288		67 578 679	9 580 518	57 998 161				
96201	629						1 888 320		1 888 320
96201	641117		4 716 652	470 553	4 246 099				
96201	672		3 425 543		3 425 543				
96201	773						16 106 892		16 106 892
96202	6227		8 227 136		8 227 136				
96202	62471		46 430 287	1 675 807	44 754 480				
96202	62472		3 711 256	470 082	3 241 174				
96202	6255		52 379 213	3 477 677	48 901 536				
96202	629						285 144		285 144
96202	641111		14 543 200 828	12 964 229	14 530 236 599				
96202	641112		2 959 805 828	1 272 241	2 958 533 587				
96202	641113		10 172 674		10 172 674				
96202	641114		68 971 649		68 971 649				
96202	641115		497 649 759	18 705 718	478 944 041				
96202	641116		146 771 021		146 771 021				
96202	641117		639 889 329	410 060	639 479 269				
96202	641118		336 488 852	3 102	336 485 750				
96202	641121		127 443 095	10 785 459	116 657 636				
96202	641122		27 876 075	1 124 705	26 751 370				
96202	641125		4 422 667		4 422 667				
96202	641126		670 392		670 392				
96202	641127		167 492		167 492				
96202	641128		326 813	17 345	309 468				
96202	64131		4 234 350 801	12 026 967	4 222 323 834				
96202	64132		406 605 228	773 083	405 832 145				
96202	6419						99 617 675	473 174	99 144 501
96202	64511		4 280 912 358	5 191 826	4 275 720 532				
96202	64512		868 539 145	447 012	868 092 133				
96202	64514		20 966 633		20 966 633				
96202	64515		15 202 725		15 202 725				
96202	64516		46 219 013		46 219 013				
96202	64517		1 357 672 911	2 327 015	1 355 345 896				
96202	64518		67 511 842	4 615	67 507 227				
96202	6453		192 433 447	3 825 185	188 608 262				
96202	6458		118 250 841	40 936 602	77 314 239				
96202	6459						61 776		61 776

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96202	6475		24 322 461	3 202 020	21 120 441				
96202	6481		72 432 265		72 432 265				
96202	672		401 377 764	103 386	401 274 378				
96202	6815		450 000 000		450 000 000				
96202	721					57 167 222			57 167 222
96202	722					60 347 059			60 347 059
96202	74718					155 500 052			155 500 052
96202	773					203 745 630			203 745 630
96202	7788					120 795 900			120 795 900
TOTAL CHAPITRE : 962		32 927 934 100	32 492 386 895	215 848 696	32 276 538 199	1 259 101 536	715 549 270	473 174	715 076 096

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96301	60622		34 128	980	33 148				
96301	60624		284 146	103 708	180 438				
96301	60632		186 304		186 304				
96301	60638		57 000		57 000				
96301	60641		334 235		334 235				
96301	60642		263 435		263 435				
96301	6066		37 326		37 326				
96301	61351		1 185 930	75 173	1 110 757				
96301	61352		160 000		160 000				
96301	615511		45 640		45 640				
96301	6161		24 859		24 859				
96301	6182		740 280		740 280				
96301	619						33 600		33 600
96301	6236		610 812		610 812				
96301	6241		4 140		4 140				
96301	62472		604 685		604 685				
96301	6251		338 985		338 985				
96301	6262		111 806	8 899	102 907				
96301	6281		1 789 976		1 789 976				
96301	6283		39 900		39 900				
96301	6288		774 488		774 488				
96301	6552		15 083 551 818		15 083 551 818				
96301	6815		1 276 522 899		1 276 522 899				
96302	60611		185 750		185 750				
96302	60612		228 640		228 640				
96302	60622		316 700		316 700				
96302	60624		78 153		78 153				
96302	60626		243 341		243 341				
96302	60628		75 675		75 675				
96302	60631		10 000		10 000				
96302	60632		289 000		289 000				
96302	60635		78 728		78 728				
96302	60638		12 350		12 350				
96302	60641		291 840		291 840				
96302	6066		11 132		11 132				
96302	61351		342 672		342 672				
96302	61352		1 000 800		1 000 800				
96302	61528		96 900		96 900				
96302	615511		49 990		49 990				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96302	6161		42 622		42 622				
96302	6182		47 917		47 917				
96302	619						37 500		37 500
96302	6232		11 400		11 400				
96302	6234		164 000		164 000				
96302	6238		333 000		333 000				
96302	6241		393 449		393 449				
96302	62472		4 470 840	100 020	4 370 820				
96302	6251		1 502 472		1 502 472				
96302	6255		505 000		505 000				
96302	6261		38 500		38 500				
96302	6262		1 543 180		1 543 180				
96302	6268		926 974		926 974				
96302	6283		192 795		192 795				
96302	63512		60 631		60 631				
96302	65281		1 909 881 328	349 278 679	1 560 602 649				
96302	672		11 815 017		11 815 017				
96302	773						145 325 554		145 325 554
96303	60611		94 152	20 562	73 590				
96303	60612		1 517 297	501 787	1 015 510				
96303	60622		129 163		129 163				
96303	60624		337 277		337 277				
96303	60626		4 920		4 920				
96303	60628		17 625	9 290	8 335				
96303	60632		192 285		192 285				
96303	60634		63 920		63 920				
96303	60635		9 330	9 330					
96303	60638		278 780	72 800	205 980				
96303	60641		313 874	33 288	280 586				
96303	60642		196 465		196 465				
96303	6066		12 582		12 582				
96303	61351		2 365 405	242 486	2 122 919				
96303	61352		4 000 000		4 000 000				
96303	61358		28 000		28 000				
96303	61522		55 716	55 716					
96303	615512		44 065		44 065				
96303	61558		1 756 780	63 125	1 693 655				
96303	617		4 559 434	1 559 434	3 000 000				
96303	6182		216 229		216 229				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96303	62268		8 272 470	6 756 270	1 516 200				
96303	6228		5 107 200		5 107 200				
96303	6241		111 230	4 620	106 610				
96303	62472		1 359 453	52 807	1 306 646				
96303	6251		1 831 381	284 437	1 546 944				
96303	6262		595 436	164 006	431 430				
96303	6281		48 000 000		48 000 000				
96303	6288		340 875		340 875				
96303	657458		8 000 000	4 000 000	4 000 000				
96303	65748		69 502 000	20 502 000	49 000 000				
96303	672		198 371		198 371				
96303	721						2 923 921		2 923 921
96303	773						121 489		121 489
96304	60622		891 000		891 000				
96304	60628		95 000		95 000				
96304	60638		65 357		65 357				
96304	6066		135 405		135 405				
96304	674352		150 000 000		150 000 000				
96305	60611		21 451 773	753 320	20 698 453				
96305	60612		6 647 959	545 039	6 102 920				
96305	60624		2 572 556	140 453	2 432 103				
96305	60626		2 736 258		2 736 258				
96305	60628		4 851 073		4 851 073				
96305	60631		404 073		404 073				
96305	60632		60 176		60 176				
96305	60635		20 569		20 569				
96305	60638		1 901 910		1 901 910				
96305	60642		159 370		159 370				
96305	61351		163 800		163 800				
96305	61521		763 680	108 480	655 200				
96305	61522		5 227 784	198 146	5 029 638				
96305	61523		196 875		196 875				
96305	61528		3 488 679	187 040	3 301 639				
96305	615511		3 500		3 500				
96305	61552		624 621		624 621				
96305	61558		8 381 217	286 204	8 095 013				
96305	6168		241 765		241 765				
96305	62268		623 071		623 071				
96305	6227		67 400		67 400				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96305	6251		4 073 307	361 305	3 712 002				
96305	6262		448 189	35 386	412 803				
96305	6268		155 946	6 100	149 846				
96305	6282		55 777 869	4 015 205	51 762 664				
96305	6283		17 874 135	1 523 267	16 350 868				
96305	6288		14 654 524	998 822	13 655 702				
96305	672		1 183 682		1 183 682				
TOTAL CHAPITRE : 963		18 505 067 499	18 768 397 826	393 058 184	18 375 339 642	62 000 000	148 442 064		148 442 064

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96401	60611		1 750 000		1 750 000				
96401	60612		1 922 191		1 922 191				
96401	60622		73 450	29 353	44 097				
96401	60624		67 529		67 529				
96401	60626		322 486		322 486				
96401	60628		2 741 728		2 741 728				
96401	60631		63 555		63 555				
96401	60635		258 102		258 102				
96401	60638		1 583 911	146 505	1 437 406				
96401	61351		692 209		692 209				
96401	61521		115 582 797	8 549 122	107 033 675				
96401	61522		7 335 083	61 166	7 273 917				
96401	61524		31 183 441	180 800	31 002 641				
96401	61528		7 378 701	45 000	7 333 701				
96401	61558		1 714 118	190 725	1 523 393				
96401	6168		1 213 385		1 213 385				
96401	617		1 215 354		1 215 354				
96401	62268		1 799 973		1 799 973				
96401	6228		102 600		102 600				
96401	6231		660 771		660 771				
96401	6232		78 250		78 250				
96401	6238		803 700		803 700				
96401	6241		103 640		103 640				
96401	62472		1 028 647	32 670	995 977				
96401	6251		797 984		797 984				
96401	6282		26 421 946	3 282 858	23 139 088				
96401	6283		40 671 726	2 373 227	38 298 499				
96401	6288		10 980 959	54 693	10 926 266				
96401	6711		57 000		57 000				
96401	672		4 597 345		4 597 345				
96401	772						350 000		350 000
96402	60612		1 141 707		1 141 707				
96402	60622		459 169	6 780	452 389				
96402	60624		337 388		337 388				
96402	60626		19 109		19 109				
96402	60628		224 534		224 534				
96402	60632		751 967	397 843	354 124				
96402	60634		17 234		17 234				
96402	60635		179 900		179 900				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96402	60638		596 003		596 003				
96402	60641		753 705	32 925	720 780				
96402	60642		86 215		86 215				
96402	6066		51 596		51 596				
96402	6132		3 671 229		3 671 229				
96402	61351		2 393 274	125 200	2 268 074				
96402	61352		4 553 500		4 553 500				
96402	614		5 060 970		5 060 970				
96402	61522		4 196 825	15 933	4 180 892				
96402	615511		963 356		963 356				
96402	61558		668 000	405 902	262 098				
96402	6161		35 586		35 586				
96402	6168		165 950		165 950				
96402	617		537 675	110 175	427 500				
96402	6182		314 764		314 764				
96402	6185		2 223 000		2 223 000				
96402	619						33 600		33 600
96402	62268		19 764 480		19 764 480				
96402	6228		10 189 320		10 189 320				
96402	6236		96 435		96 435				
96402	6238		71 480		71 480				
96402	6241		65 186	6 200	58 986				
96402	62472		933 072	352 095	580 977				
96402	6251		1 109 347	91 350	1 017 997				
96402	6261		158 233		158 233				
96402	6262		2 272 906		2 272 906				
96402	6268		252 644		252 644				
96402	6283		1 460 212	131 332	1 328 880				
96402	6288		13 167 708	6 965 791	6 201 917				
96402	629						82 000		82 000
96402	6522		1 618 397	1 159 272	459 125				
96402	65288		3 500 000	3 500 000					
96402	6556C		17 693 350		17 693 350				
96402	657348A		11 000 000	11 000 000					
96402	657358		8 805 918		8 805 918				
96402	657452		12 450 000		12 450 000				
96402	672		6 857 508		6 857 508				
96402	674358		6 000 000		6 000 000				
96402	773						27 500		27 500

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96403	6231		282 500	282 500					
96403	6288		18 702		18 702				
96403	6522		112 453 826	44 231 626	68 222 200				
96403	657328		15 000 000	4 000 000	11 000 000				
96403	657442		480 000		480 000				
96403	657451A		464 000 000		464 000 000				
96403	657452		136 273 379	3 500 000	132 773 379				
96403	657458		24 013 000		24 013 000				
96403	672		2 000 000		2 000 000				
96403	6744		1 455 000 000	355 000 000	1 100 000 000				
96403	773						19 206 089		19 206 089
TOTAL CHAPITRE : 964		2 322 635 282	2 619 592 840	446 261 043	2 173 331 797		19 699 189		19 699 189

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96501	60611		3 314 932	331 330	2 983 602				
96501	60612		31 037 861	3 252 694	27 785 167				
96501	60618		72 920		72 920				
96501	60621		596 119		596 119				
96501	60622		19 598 170	1 095 550	18 502 620				
96501	60623		130 003		130 003				
96501	60624		17 388 482	164 095	17 224 387				
96501	60625		32 453		32 453				
96501	60626		30 736 775	4 564 888	26 171 887				
96501	60628		77 255 916	14 960 224	62 295 692				
96501	60631		5 050 498	297 927	4 752 571				
96501	60632		4 926 693		4 926 693				
96501	60634		849 512	37 344	812 168				
96501	60635		11 371 335		11 371 335				
96501	60638		15 279 270	597 019	14 682 251				
96501	60641		4 181 904	264 086	3 917 818				
96501	60642		2 452 678		2 452 678				
96501	6066		597 916		597 916				
96501	6096						34 764	34 764	
96501	6132		26 719 196	5 824 601	20 894 595				
96501	61351		8 029 144	1 001 751	7 027 393				
96501	61352		23 614 000		23 614 000				
96501	61358		451 477		451 477				
96501	61521		7 371 260		7 371 260				
96501	61522		3 189 063		3 189 063				
96501	61523		298 360		298 360				
96501	61524		980 000		980 000				
96501	61528		1 249 372		1 249 372				
96501	615511		7 361 454	202 384	7 159 070				
96501	615512		201 780		201 780				
96501	615518		247 400		247 400				
96501	61552		1 020 710		1 020 710				
96501	61558		16 546 366	370 256	16 176 110				
96501	6161		2 434 323		2 434 323				
96501	617		12 623 024		12 623 024				
96501	6182		258 448		258 448				
96501	6184		3 102 668	2 314 668	788 000				
96501	6185		7 885 640	2 160 531	5 725 109				
96501	619						43 336		43 336

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96501	62268		76 419 449	6 562 173	69 857 276				
96501	6227		66 831		66 831				
96501	6228		6 086 989	3 814 803	2 272 186				
96501	6231		2 250 475	298 869	1 951 606				
96501	6233		80 414		80 414				
96501	6236		6 589 869		6 589 869				
96501	6238		9 523 849	548 615	8 975 234				
96501	6241		11 405 091	717 123	10 687 968				
96501	62451		11 867		11 867				
96501	62458		684 220		684 220				
96501	62471		3 524 288	4 000	3 520 288				
96501	62472		13 668 591	1 262 852	12 405 739				
96501	6251		29 090 516	2 754 660	26 335 856				
96501	6255		170 000		170 000				
96501	6261		661 500		661 500				
96501	6262		10 407 334	862 384	9 544 950				
96501	6268		3 304 684	209 982	3 094 702				
96501	627		25 234		25 234				
96501	6283		4 040 780	188 925	3 851 855				
96501	6288		33 042 898	1 052 188	31 990 710				
96501	6354		306 000	300 000	6 000				
96501	6355		15 000		15 000				
96501	6518		778 450		778 450				
96501	65211		118 841	118 841					
96501	6522		1 393 424		1 393 424				
96501	6524		1 397 275 489	63 477 426	1 333 798 063				
96501	6568		1 300 000		1 300 000				
96501	657351		270 000 000		270 000 000				
96501	657445		1 413 000		1 413 000				
96501	657455		79 299 592	1 021 840	78 277 752				
96501	65749					65 768			65 768
96501	6581		669 873		669 873				
96501	6588		264 480		264 480				
96501	672		29 148 696		29 148 696				
96501	674351		225 000 000		225 000 000				
96501	6744		626 000 000		626 000 000				
96501	7021					3 059 830			3 059 830
96501	7028					9 072 679			9 072 679
96501	7068					33 835 472			33 835 472

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96501	707						1 240 000		1 240 000
96501	721						10 228 386		10 228 386
96501	722						31 351 229		31 351 229
96501	7588						22 910 958		22 910 958
96501	772						10 907 223		10 907 223
96501	773						384 621 627		384 621 627
96502	60622		6 406 842	7 576	6 399 266				
96502	60624		4 824 409	808 887	4 015 522				
96502	60625		1 425 462		1 425 462				
96502	60626		986 333		986 333				
96502	60628		18 260 952		18 260 952				
96502	60631		1 123 884		1 123 884				
96502	60632		30 020		30 020				
96502	60634		115 780		115 780				
96502	60635		1 756 205		1 756 205				
96502	60638		1 016 448		1 016 448				
96502	60641		119 023		119 023				
96502	60642		83 756		83 756				
96502	6066		5 300		5 300				
96502	61351		12 000		12 000				
96502	61358		45 000		45 000				
96502	61521		521 200		521 200				
96502	61522		75 975		75 975				
96502	61523		282 500		282 500				
96502	61524		2 869 600		2 869 600				
96502	61528		206 106		206 106				
96502	615511		4 383 247		4 383 247				
96502	615518		34 050		34 050				
96502	61552		3 540 489		3 540 489				
96502	61558		363 119		363 119				
96502	617		3 975 934		3 975 934				
96502	62268		17 752 879	423 750	17 329 129				
96502	6231		60 990		60 990				
96502	6238		21 785		21 785				
96502	6241		1 303 630		1 303 630				
96502	62472		678 131	54 372	623 759				
96502	6251		1 864 830	60 900	1 803 930				
96502	6268		300 000		300 000				
96502	6288		62 200		62 200				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96502	672		1 258 243		1 258 243				
96502	7022						10 394 992		10 394 992
96502	721						78 808		78 808
96502	722						1 471 137		1 471 137
96502	772						188 335		188 335
96502	773						7 576		7 576
96503	60611		73 976	16 000	57 976				
96503	60612		27 115 629	4 031 559	23 084 070				
96503	60621		38 911	16 895	22 016				
96503	60622		6 292 464	159 014	6 133 450				
96503	60623		148 344		148 344				
96503	60624		1 579 747		1 579 747				
96503	60625		320 000		320 000				
96503	60626		2 357 054		2 357 054				
96503	60628		15 132 300	112 566	15 019 734				
96503	60631		550 806		550 806				
96503	60632		386 671		386 671				
96503	60634		1 817 193		1 817 193				
96503	60635		1 559 897	321 668	1 238 229				
96503	60638		6 307 132	756 022	5 551 110				
96503	60641		953 849	152 325	801 524				
96503	60642		400 186	94 129	306 057				
96503	60648		456 000		456 000				
96503	6066		17 295		17 295				
96503	6096						76 357		76 357
96503	6132		24 952 269		24 952 269				
96503	61351		2 565 814	100 909	2 464 905				
96503	61352		9 073 532		9 073 532				
96503	61358		123 640		123 640				
96503	614		2 900 000	1 300 000	1 600 000				
96503	61521		3 075 895		3 075 895				
96503	61522		974 047		974 047				
96503	615511		252 110		252 110				
96503	615512		2 744 526		2 744 526				
96503	615518		666 578		666 578				
96503	61552		10 653		10 653				
96503	61558		5 318 430	455 477	4 862 953				
96503	6161		120 402		120 402				
96503	6168		3 498 943		3 498 943				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96503	617		76 008 357	7 306 660	68 701 697				
96503	6182		108 647	2 083	106 564				
96503	6184		555 262	150 000	405 262				
96503	6185		5 533 598		5 533 598				
96503	619						18 750		18 750
96503	62268		14 409 868	6 716 322	7 693 546				
96503	6227		164 193	54 593	109 600				
96503	6228		67 732 295	6 102 534	61 629 761				
96503	6231		7 175 891	1 006 156	6 169 735				
96503	6234		212 000		212 000				
96503	6236		2 095 274		2 095 274				
96503	6238		1 073 228		1 073 228				
96503	6241		3 777 560	301 507	3 476 053				
96503	62471		1 758 207		1 758 207				
96503	62472		6 774 800	407 996	6 366 804				
96503	6248		225 988		225 988				
96503	6251		16 444 037	842 415	15 601 622				
96503	6261		448 821		448 821				
96503	6262		317 961	47 241	270 720				
96503	6268		1 186 746	193 971	992 775				
96503	6282		12 618 795	979 484	11 639 311				
96503	6283		3 111 497	455 862	2 655 635				
96503	6288		123 306 516	12 383 136	110 923 380				
96503	629						111 000		111 000
96503	6523		94 867 771	8 225 147	86 642 624				
96503	6529						42 810		42 810
96503	6558		1 648 210		1 648 210				
96503	6568		3 462 172		3 462 172				
96503	657358		25 000 000		25 000 000				
96503	657444D		1 625 432	645 432	980 000				
96503	6581		348 359		348 359				
96503	672		3 534 403		3 534 403				
96503	7028						19 920 390	312 800	19 607 590
96503	722						5 663 593		5 663 593
96503	772						4 761 630		4 761 630
96503	773						549 949		549 949
96504	60611		98 945		98 945				
96504	60612		10 540 076	1 399 346	9 140 730				
96504	60621		42 928		42 928				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96504	60622		3 130 715	37 328	3 093 387				
96504	60624		2 654 994	186 844	2 468 150				
96504	60626		904 695		904 695				
96504	60628		2 350 556		2 350 556				
96504	60631		132 881		132 881				
96504	60632		2 226 673		2 226 673				
96504	60634		310 421		310 421				
96504	60635		1 217 594		1 217 594				
96504	60638		2 890 765		2 890 765				
96504	60641		593 649	86 983	506 666				
96504	60642		150 854		150 854				
96504	6066		33 223		33 223				
96504	6132		21 427 160	216 000	21 211 160				
96504	61351		10 000		10 000				
96504	61352		5 103 861		5 103 861				
96504	614		1 135 872		1 135 872				
96504	61522		129 618		129 618				
96504	615511		29 885		29 885				
96504	615512		640 426	68 875	571 551				
96504	61558		5 145 398	1 409 129	3 736 269				
96504	6161		49 944		49 944				
96504	6168		602 856	126 790	476 066				
96504	617		74 095 467	7 684 000	66 411 467				
96504	6182		1 123 419	387 495	735 924				
96504	6184		1 480 359		1 480 359				
96504	6185		641 582		641 582				
96504	62268		5 391 900	3 254 400	2 137 500				
96504	6231		39 839		39 839				
96504	6236		786 770		786 770				
96504	6238		287 280		287 280				
96504	6241		7 347 542	472 914	6 874 628				
96504	62471		573 739		573 739				
96504	62472		2 725 192	40 991	2 684 201				
96504	6248		80 264		80 264				
96504	6251		8 464 706	65 177	8 399 529				
96504	6261		450 387	91 131	359 256				
96504	6262		4 191 342	630 021	3 561 321				
96504	6268		293 412	24 399	269 013				
96504	6283		1 435 944	122 988	1 312 956				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96504	6288		43 588 913	5 773 972	37 814 941				
96504	6581		121 161		121 161				
96504	6588		243 867		243 867				
96504	672		156 515		156 515				
96504	673		750 188		750 188				
96504	7068						18 453		18 453
96504	7581						9 874 010		9 874 010
96504	772						200 000		200 000
96504	773						346 621		346 621
96504	7788						734 032		734 032
96505	60611		98 672		98 672				
96505	60612		969 845	77 453	892 392				
96505	60622		18 742		18 742				
96505	60623		7 560		7 560				
96505	60624		19 583		19 583				
96505	60628		59 700		59 700				
96505	60632		608 229	84 149	524 080				
96505	60634		43 638		43 638				
96505	60635		155 000		155 000				
96505	60638		98 216	32 657	65 559				
96505	60641		366 950	15 228	351 722				
96505	60642		75 635		75 635				
96505	60648		6 900		6 900				
96505	61351		65 892		65 892				
96505	61352		1 769 617		1 769 617				
96505	61358		97 661		97 661				
96505	61522		18 000		18 000				
96505	615511		795 019	600 000	195 019				
96505	61558		419 280	32 779	386 501				
96505	6161		37 458		37 458				
96505	6182		50 000		50 000				
96505	6184		135 000		135 000				
96505	62268		1 922 951		1 922 951				
96505	6228		3 074 607	1 017 000	2 057 607				
96505	6231		501 152		501 152				
96505	6232		619 522		619 522				
96505	6233		1 983 860	453 210	1 530 650				
96505	6236		1 752 194		1 752 194				
96505	6238		8 587 378	270 439	8 316 939				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96505	6241		1 442 929		1 442 929				
96505	62472		19 110		19 110				
96505	6251		207 360		207 360				
96505	6261		208 000		208 000				
96505	6262		896 682	112 082	784 600				
96505	6268		5 800		5 800				
96505	6283		362 938	31 917	331 021				
96505	6288		23 826 096	2 192 845	21 633 251				
96505	6518		315 099		315 099				
96505	657443		39 300 000	8 500 000	30 800 000				
96505	6588		2 596 875		2 596 875				
96505	672		256 561		256 561				
96505	773						333 159		333 159
96506	62268		2 416 611	754 671	1 661 940				
96506	773						2 091		2 091
TOTAL CHAPITRE : 965		4 324 667 504	4 177 607 448	211 579 830	3 966 027 618	596 218 121	562 164 965	347 564	561 817 401

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96601	60611		2 632 023	132 023	2 500 000				
96601	60612		4 370 951	1 320 951	3 050 000				
96601	60622		427 149	112 691	314 458				
96601	60624		319 459		319 459				
96601	60628		70 535	22 507	48 028				
96601	60631		1 200		1 200				
96601	60632		249 923		249 923				
96601	60634		62 450		62 450				
96601	60635		40 423		40 423				
96601	60638		131 509		131 509				
96601	60641		631 338	144 304	487 034				
96601	60642		507 725		507 725				
96601	61351		1 491 080		1 491 080				
96601	61352		8 301 140		8 301 140				
96601	61358		99 440	99 440					
96601	61522		1 409 891	217 525	1 192 366				
96601	615511		453 494		453 494				
96601	61558		3 176 082	598 290	2 577 792				
96601	6161		101 893		101 893				
96601	6182		1 229 226	192 363	1 036 863				
96601	6185		10 029 682		10 029 682				
96601	62268		982 376	380 000	602 376				
96601	6228		21 518 915	80 000	21 438 915				
96601	6231		3 561 518	389 850	3 171 668				
96601	6238		15 763 399	67 800	15 695 599				
96601	6241		13 955		13 955				
96601	62472		1 353 336		1 353 336				
96601	6251		3 518 165		3 518 165				
96601	6261		1 333 400		1 333 400				
96601	6262		2 281 789	680 655	1 601 134				
96601	6268		577 796	218 166	359 630				
96601	6281		10 000		10 000				
96601	6283		3 658 609	271 351	3 387 258				
96601	6288		19 909 566	13 603 182	6 306 384				
96601	6539						601 329		601 329
96601	6555		22 000 000		22 000 000				
96601	6556G		150 000 000		150 000 000				
96601	6556H		7 000 000 000		7 000 000 000				
96601	657362		440 000 000		440 000 000				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96601	657468		4 141 166	2 188 367	1 952 799				
96601	65749						202 088		202 088
96601	6581		637 000		637 000				
96601	6588		159 600		159 600				
96601	672		3 943 007		3 943 007				
96601	7581						8 660 000		8 660 000
96601	773						19 369 623		19 369 623
96602	60624		11 076		11 076				
96602	60634		9 450		9 450				
96602	61352		1 329 500		1 329 500				
96602	61558		11 472	11 472					
96602	6161		1 152		1 152				
96602	62268		1 666 680		1 666 680				
96602	6228		2 642 976		2 642 976				
96602	6236		558 600		558 600				
96602	6262		402 584	35 035	367 549				
96602	6288		4 187 506	43 882	4 143 624				
96602	657458		3 750 000	3 750 000					
96602	657468		15 000 000		15 000 000				
96602	65748		5 500 000	5 500 000					
96602	773						6 717		6 717
96603	6525		749 093 675	243 581 838	505 511 837				
96603	6527		185 206 436	96 356 561	88 849 875				
96603	6529						4 528 039		4 528 039
96603	657368		26 911 492		26 911 492				
96603	657462		72 582 200	250 000	72 332 200				
96603	657468		17 627 936	4 000 000	13 627 936				
96603	672		8 958 866		8 958 866				
96603	673		150 000		150 000				
96603	6744		162 881 623	145 581 623	17 300 000				
96603	773						123 564 245		123 564 245
96604	65288		724 628 792	42 009 550	682 619 242				
96604	6529						1 376 909		1 376 909
96604	773						15 629 775		15 629 775
96605	62268		45 000 000		45 000 000				
96605	672		17 825 138		17 825 138				
96605	7011						33 182		33 182
96606	627		9 600		9 600				
96606	666		11		11				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96606	673		114 559		114 559				
96606	7541						6 701 770	14 320	6 687 450
96606	7542						7 102 625		7 102 625
96606	7546						141 286 939		141 286 939
96606	772						13 936 059	14 320	13 921 739
96606	7788						11		11
TOTAL CHAPITRE : 966		9 915 223 370	9 777 161 534	561 839 426	9 215 322 108	243 000 000	342 999 311	28 640	342 970 671

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96701	60612		5 119 933	919 933	4 200 000				
96701	60622		99 490	4 490	95 000				
96701	60624		410 136		410 136				
96701	60626		14 357		14 357				
96701	60628		13 012		13 012				
96701	60632		810 634		810 634				
96701	60634		777 650		777 650				
96701	60635		251 039		251 039				
96701	60638		524 013		524 013				
96701	60641		702 185		702 185				
96701	60642		77 944		77 944				
96701	6132		26 330 800		26 330 800				
96701	61351		2 508 702		2 508 702				
96701	61352		3 646 500		3 646 500				
96701	614		1 666 066		1 666 066				
96701	61522		77 936	77 936					
96701	61528		165 300		165 300				
96701	615511		94 208		94 208				
96701	61558		1 322 216		1 322 216				
96701	6161		97 933		97 933				
96701	6182		1 908 786	439 748	1 469 038				
96701	6184		450 000		450 000				
96701	6185		710 711		710 711				
96701	619					33 600			33 600
96701	62268		1 197 000		1 197 000				
96701	6228		10 211 408		10 211 408				
96701	6231		18 109		18 109				
96701	6236		706 800		706 800				
96701	6238		224 409		224 409				
96701	6241		50 150		50 150				
96701	62472		589 109	82 510	506 599				
96701	6251		671 847	1 302	670 545				
96701	6261		1 564 000		1 564 000				
96701	6262		1 619 493	369 493	1 250 000				
96701	6268		5 800		5 800				
96701	6283		1 625 404		1 625 404				
96701	6288		2 200 851	215 500	1 985 351				
96701	657323		750 000		750 000				
96701	657331C		2 345 000 000		2 345 000 000				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96701	657421		26 414 634	7 414 634	19 000 000				
96701	65748		20 000 000	5 000 000	15 000 000				
96701	672		293 371		293 371				
96701	7082						7 707		7 707
96701	74714						20 000 000		20 000 000
96701	74718						12 690 752		12 690 752
96701	7581						40 692 651		40 692 651
96701	772						2 935 931		2 935 931
96701	773						627 731		627 731
96702	60611		17 820	1 200	16 620				
96702	60612		7 095 000		7 095 000				
96702	60622		534 406	43 673	490 733				
96702	60623		507 060		507 060				
96702	60624		249 039		249 039				
96702	60626		18 213		18 213				
96702	60628		115 594		115 594				
96702	60631		41 980		41 980				
96702	60632		946 458		946 458				
96702	60634		20 970		20 970				
96702	60635		66 089		66 089				
96702	60638		719 667		719 667				
96702	60641		1 809 306		1 809 306				
96702	60642		2 014 410		2 014 410				
96702	6132		57 230 530		57 230 530				
96702	61351		5 012 181	7 800	5 004 381				
96702	61352		375 750		375 750				
96702	614		2 416 357		2 416 357				
96702	61522		4 303 862		4 303 862				
96702	61528		79 800		79 800				
96702	615511		567 503	131 000	436 503				
96702	61558		16 263 093	3 542 321	12 720 772				
96702	6161		155 139		155 139				
96702	6168		2 945 282		2 945 282				
96702	6182		168 732	36 310	132 422				
96702	6184		814 262		814 262				
96702	619						33 600		33 600
96702	62268		10 000		10 000				
96702	6231		3 170 535	400 331	2 770 204				
96702	6236		57 800		57 800				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96702	6241		92 819	6 020	86 799				
96702	62472		512 128	73 768	438 360				
96702	6251		2 098 716	6 741	2 091 975				
96702	6261		898 185	24 364	873 821				
96702	6262		4 500 000		4 500 000				
96702	6268		4 400 000		4 400 000				
96702	6282		3 668 069	393 202	3 274 867				
96702	6283		5 513 805	342 759	5 171 046				
96702	6288		4 358 951	12 763	4 346 188				
96702	65148		273 753	25 528	248 225				
96702	6529						87 120		87 120
96702	6556D		5 000 000 000		5 000 000 000				
96702	657428		3 901 536		3 901 536				
96702	6581		82 080	28 784	53 296				
96702	672		671 708		671 708				
96702	773						262 530		262 530
96703	60611		351 693	252 039	99 654				
96703	60612		8 022 402	1 966 789	6 055 613				
96703	60622		270 613	4 894	265 719				
96703	60623		317 965	49 400	268 565				
96703	60624		1 696 654		1 696 654				
96703	60626		1 134 916		1 134 916				
96703	60628		575 420		575 420				
96703	60632		95 112		95 112				
96703	60634		90 891		90 891				
96703	60638		943 893		943 893				
96703	60641		1 277 412		1 277 412				
96703	60642		606 072		606 072				
96703	6132		10 913 100		10 913 100				
96703	61351		695 728	115 530	580 198				
96703	61352		11 349 250		11 349 250				
96703	61358		42 707		42 707				
96703	614		1 544 400		1 544 400				
96703	61521		2 844 900		2 844 900				
96703	61522		9 886 917	43 809	9 843 108				
96703	61528		200 000		200 000				
96703	615511		56 883		56 883				
96703	61558		6 242 794	856 540	5 386 254				
96703	6161		24 972		24 972				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapter	Article								
96703	6168		1 123 335		1 123 335				
96703	6184		102 740 594	137 025	102 603 569				
96703	6185		128 626		128 626				
96703	62268		4 450 592		4 450 592				
96703	6228		47 500		47 500				
96703	6231		846 621		846 621				
96703	6236		429 270	429 270					
96703	6241		25 102	2 760	22 342				
96703	62472		1 352 052	43 264	1 308 788				
96703	6251		746 277	196 378	549 899				
96703	6261		478 009	233 899	244 110				
96703	6262		2 917 267	513 267	2 404 000				
96703	6268		2 455 674	532 823	1 922 851				
96703	6282		1 061 466		1 061 466				
96703	6283		597 120	86 160	510 960				
96703	6288		5 621 004	138 469	5 482 535				
96703	6513		42 093 288	1 115 951	40 977 337				
96703	65211		2 187 000		2 187 000				
96703	65212		440 625 621	45 603 733	395 021 888				
96703	6523		3 230 717		3 230 717				
96703	6529						874 590		874 590
96703	657318		19 000 000		19 000 000				
96703	657321		330 290 000		330 290 000				
96703	657322		910 000 000		910 000 000				
96703	657323		184 000 000		184 000 000				
96703	657328		23 227 130	23 227 130					
96703	657332		36 000 000		36 000 000				
96703	657342		135 000 000		135 000 000				
96703	657428		16 781 631		16 781 631				
96703	657431		700 000		700 000				
96703	657432		791 000		791 000				
96703	657438		2 100 000		2 100 000				
96703	65748		16 781 631		16 781 631				
96703	6581		4 049 034	2 302 868	1 746 166				
96703	6588		6 767		6 767				
96703	672		960 943		960 943				
96703	773						23 889 101		23 889 101
TOTAL CHAPITRE : 967		10 082 689 641	9 951 650 489	97 454 108	9 854 196 381	40 690 752	102 135 313		102 135 313

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96801	60632		287 214		287 214				
96801	60635		358 441		358 441				
96801	60638		79 378		79 378				
96801	60641		2 896		2 896				
96801	60642		27 928		27 928				
96801	61558		6 435		6 435				
96801	6182		51 130		51 130				
96801	62268		8 422 334	3 281 320	5 141 014				
96801	6228		4 038 430	468 948	3 569 482				
96801	6233		4 964 775		4 964 775				
96801	6236		2 385 000		2 385 000				
96801	6238		45 416 322	2 395 444	43 020 878				
96801	6241		126 353		126 353				
96801	62471		567 249		567 249				
96801	62472		63 932		63 932				
96801	6251		457 620		457 620				
96801	6281		352 029		352 029				
96801	6288		6 792 932	2 093 915	4 699 017				
96801	6513		2 100 241		2 100 241				
96801	65288		4 792 722	1 712 720	3 080 002				
96801	6568		1 915 752		1 915 752				
96801	657341		277 990 000	1 250 000	276 740 000				
96801	657343		556 310 000	47 750 000	508 560 000				
96801	657442		84 375 292	6 324 985	78 050 307				
96801	65749						97 500		97 500
96801	773						12 306 764		12 306 764
96802	60611		399 573	7 034	392 539				
96802	60612		1 604 651	28 056	1 576 595				
96802	60621		34 020		34 020				
96802	60622		489 038	52 654	436 384				
96802	60624		430 792		430 792				
96802	60626		323 755		323 755				
96802	60628		429 317		429 317				
96802	60631		47 215		47 215				
96802	60632		612 222	83 071	529 151				
96802	60634		273 386		273 386				
96802	60635		233 410		233 410				
96802	60638		653 564	27 680	625 884				
96802	60641		655 031	77 720	577 311				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96802	60642		147 422	112 360	35 062				
96802	61351		960 763	71 900	888 863				
96802	61352		3 530 000		3 530 000				
96802	61521		28 146 121	4 968 655	23 177 466				
96802	61522		76 500	25 425	51 075				
96802	615511		436 742		436 742				
96802	61552		1 725 491		1 725 491				
96802	61558		2 042 917	314 433	1 728 484				
96802	6161		137 406		137 406				
96802	617		800 000		800 000				
96802	6182		388 602		388 602				
96802	6185		537 979		537 979				
96802	619						16 667		16 667
96802	62268		15 539 726		15 539 726				
96802	6228		10 407 371	7 024 876	3 382 495				
96802	6231		114 235		114 235				
96802	6236		896 665		896 665				
96802	6238		102 591		102 591				
96802	6241		351 111	49 994	301 117				
96802	62471		179 739		179 739				
96802	62472		1 859 261	119 340	1 739 921				
96802	6251		4 076 984	55 675	4 021 309				
96802	6261		46 450		46 450				
96802	6262		1 400 377	121 625	1 278 752				
96802	6268		217 415		217 415				
96802	6282		4 893 347	389 213	4 504 134				
96802	6283		2 581 073	206 279	2 374 794				
96802	6288		54 066 846	6 953 212	47 113 634				
96802	6568		7 854 423		7 854 423				
96802	657344		214 000 000	19 000 000	195 000 000				
96802	657442		7 722 767	2 725 000	4 997 767				
96802	6581		130 430	125 430	5 000				
96802	6588		285 721		285 721				
96802	672		348 912		348 912				
96802	7111								
96802	772						208 044		208 044
96802	773						2 914 444		2 914 444
TOTAL CHAPITRE : 968		1 272 102 597	1 374 075 766	107 816 964	1 266 258 802		15 543 419		15 543 419

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96901	60611		2 238 060	15 000	2 223 060				
96901	60612		10 242 616	261 395	9 981 221				
96901	60622		1 188 376	130 000	1 058 376				
96901	60623		454 979	178 623	276 356				
96901	60624		1 064 351		1 064 351				
96901	60626		1 142 000	18 145	1 123 855				
96901	60628		1 143 100	475 580	667 520				
96901	60631		132 625		132 625				
96901	60632		1 770 645	26 900	1 743 745				
96901	60634		1 484 330		1 484 330				
96901	60635		725 653		725 653				
96901	60638		6 959 603	930 000	6 029 603				
96901	60641		1 453 257		1 453 257				
96901	60642		676 660		676 660				
96901	6067		3 355 270	1 532 114	1 823 156				
96901	6132		3 030 000		3 030 000				
96901	61351		5 558 621	795 687	4 762 934				
96901	61352		19 950 950		19 950 950				
96901	61521		176 280	13 560	162 720				
96901	61522		4 046 082		4 046 082				
96901	615511		542 975		542 975				
96901	61558		7 444 272	1 257 283	6 186 989				
96901	6161		315 053		315 053				
96901	6182		1 149 598	57 541	1 092 057				
96901	6184		3 129 595	1 211 187	1 918 408				
96901	6185		1 118 625		1 118 625				
96901	62268		163 031		163 031				
96901	6227		141 202		141 202				
96901	6231		1 132 623		1 132 623				
96901	6232		126 486		126 486				
96901	6236		47 880		47 880				
96901	6238		726 386		726 386				
96901	6241		2 035 796	148 775	1 887 021				
96901	62451		174 035		174 035				
96901	62472		44 979 898	2 749 127	42 230 771				
96901	6251		60 808 301	7 384 731	53 423 570				
96901	6255		11 111 807	4 682 543	6 429 264				
96901	6261		1 226 382	276 382	950 000				
96901	6262		14 997 391	161 398	14 835 993				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96901	6268		3 582 612	27 312	3 555 300				
96901	6283		10 468 583	1 389 743	9 078 840				
96901	6288		18 265 340	4 264 594	14 000 746				
96901	6475		90 900	90 900					
96901	65142		6 516 789	865 666	5 651 123				
96901	657418		800 000		800 000				
96901	6581		164 745	117 737	47 008				
96901	672		4 622 609	216 858	4 405 751				
96901	678		39 049		39 049				
96901	7062						1 400		1 400
96901	7112						1 104		1 104
96901	71332						221		221
96901	74711						27 684 964		27 684 964
96901	773						6 492 325		6 492 325
96902	60611		1 869 235		1 869 235				
96902	60612		31 282 548	9 482 548	21 800 000				
96902	60622		36 600		36 600				
96902	60623		827 826		827 826				
96902	60624		977 436	134 863	842 573				
96902	60626		630 021		630 021				
96902	60628		1 046 466		1 046 466				
96902	60631		123 857		123 857				
96902	60632		751 668		751 668				
96902	60634		75 072		75 072				
96902	60635		194 340		194 340				
96902	60638		3 324 239		3 324 239				
96902	60641		1 505 101		1 505 101				
96902	60642		1 065 214	13 541	1 051 673				
96902	6066		548 974		548 974				
96902	6067		358 984		358 984				
96902	6132		40 950		40 950				
96902	61351		7 625 762	669 959	6 955 803				
96902	61352		1 050 050		1 050 050				
96902	61521		239 400		239 400				
96902	61522		4 463 569		4 463 569				
96902	61523		524 400		524 400				
96902	615511		277 091	65 640	211 451				
96902	61552		11 484		11 484				
96902	61558		1 966 319	173 294	1 793 025				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96902	617		465 120		465 120				
96902	6182		1 197 294	61 885	1 135 409				
96902	6184		11 669 717	1 477 900	10 191 817				
96902	6185		2 339 534		2 339 534				
96902	62261		3 600	3 600					
96902	62268		974 753		974 753				
96902	6227		18 611		18 611				
96902	6231		771 962	514 361	257 601				
96902	6236		1 137 988	958 494	179 494				
96902	6238		1 405 569		1 405 569				
96902	6241		1 287 637	150 060	1 137 577				
96902	62451		48 808		48 808				
96902	62458		101 336		101 336				
96902	62471		6 624 924		6 624 924				
96902	62472		21 858 664	756 441	21 102 223				
96902	6251		28 971 333	3 040 359	25 930 974				
96902	6255		7 277 262	377 472	6 899 790				
96902	6262		6 036 827	1 479 433	4 557 394				
96902	6283		6 744 315	506 715	6 237 600				
96902	6288		10 825 935	2 945 188	7 880 747				
96902	65511		691 872 784		691 872 784				
96902	65512		508 525 744	99 867 440	408 658 304				
96902	657313		301 328 938	151 764 424	149 564 514				
96902	657418		2 500 000		2 500 000				
96902	6581		298 799	63 900	234 899				
96902	672		4 246 688		4 246 688				
96902	74711						1 036 492 681		1 036 492 681
96902	7711						286 062		286 062
96902	773						8 752 678		8 752 678
96903	60628		38 674		38 674				
96903	60638		219 354		219 354				
96903	60641		175 502		175 502				
96903	60642		21 280		21 280				
96903	61351		572 100	39 550	532 550				
96903	61558		584 196	58 746	525 450				
96903	6236		484 500		484 500				
96903	6241		93 526	7 800	85 726				
96903	62472		4 447 908		4 447 908				
96903	6251		6 833 035	327 954	6 505 081				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96903	65142		81 138 822		81 138 822				
96903	65511		520 974 670		520 974 670				
96903	657313		176 003 892	85 038 042	90 965 850				
96903	657455		75 700 000	8 700 000	67 000 000				
96903	672		157 596		157 596				
96903	74711						257 255 411		257 255 411
96903	773						18 473 932		18 473 932
96904	60622		29 204		29 204				
96904	60624		10 626		10 626				
96904	60634		119 160		119 160				
96904	60641		625 055		625 055				
96904	61351		151 210		151 210				
96904	61352		895 000		895 000				
96904	61358		12 540		12 540				
96904	61558		150 251	4 506	145 745				
96904	6161		12 486		12 486				
96904	617		67 499 809	2 319 809	65 180 000				
96904	6182		1 635 000		1 635 000				
96904	6185		1 389 520	354 820	1 034 700				
96904	619						33 600		33 600
96904	6238		1 853 100	353 100	1 500 000				
96904	6241		718 700		718 700				
96904	62472		853 996	2 400	851 596				
96904	6251		875 745	8 501	867 244				
96904	6262		310 954	23 712	287 242				
96904	6268		2 500		2 500				
96904	6283		105 016	8 029	96 987				
96904	6288		6 154 800		6 154 800				
96904	6568		19 377 805		19 377 805				
96904	657313		8 955 867		8 955 867				
96904	74711						1 193 317		1 193 317
96904	773						8 501		8 501
96905	60638		209 800		209 800				
96905	6067		853 910		853 910				
96905	61351		2 334 685	65 500	2 269 185				
96905	61558		110 700	16 950	93 750				
96905	6185		337 995		337 995				
96905	62261		555 000		555 000				
96905	6238		2 280 000		2 280 000				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96905	6241		62 160	13 400	48 760				
96905	62472		2 338 875	179 076	2 159 799				
96905	6251		6 434 929	393 903	6 041 026				
96905	6288		17 161 655		17 161 655				
96905	6513		1 111 410 098	10 889 686	1 100 520 412				
96905	65142		16 419 448	200 000	16 219 448				
96905	65148		34 945 954	7 111 766	27 834 188				
96905	6519						520 000		520 000
96905	6568		442 267 845	475 000	441 792 845				
96905	657313		140 441 970	5 142 400	135 299 570				
96905	657418		100 754 648	14 898 077	85 856 571				
96905	672		1 751 193		1 751 193				
96905	74718						9 509 596		9 509 596
96905	772						2 643 649		2 643 649
96905	773						17 204 779		17 204 779
96906	60611		1 012 628	1 012 628					
96906	60624		193 824		193 824				
96906	60626		120 486		120 486				
96906	60628		60 990		60 990				
96906	60632		344 244		344 244				
96906	60634		76 800		76 800				
96906	60641		1 499 439		1 499 439				
96906	60642		227 215	227 215					
96906	6067		1 695 052	249 744	1 445 308				
96906	61351		186 636		186 636				
96906	6182		31 125		31 125				
96906	6185		2 920 440		2 920 440				
96906	62268		912 000		912 000				
96906	6228		1 938 000		1 938 000				
96906	6236		5 026 660	683 650	4 343 010				
96906	6238		946 000		946 000				
96906	6241		850 368		850 368				
96906	62472		1 361 992	42 000	1 319 992				
96906	6251		2 541 447	422 798	2 118 649				
96906	6288		27 267 224	3 492 963	23 774 261				
96906	657313		5 506 600	850 000	4 656 600				
96906	657418		440 000		440 000				
96906	657441A		21 738 000		21 738 000				
96906	657441B		8 410 000		8 410 000				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
96906	657441C		5 710 000		5 710 000				
96906	657442		3 105 000		3 105 000				
96906	6581		28 500		28 500				
96906	672		209 050		209 050				
96906	773						424 202		424 202
TOTAL CHAPITRE : 969		4 637 884 793	4 896 280 153	447 400 023	4 448 880 130	802 929 353	1 386 978 422		1 386 978 422

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
97001	60211		62 509		62 509				
97001	60261		158 327 355	16 909 088	141 418 267				
97001	60262		116 328 720	8 044 145	108 284 575				
97001	60268		123 710 465	9 979	123 700 486				
97001	6032		181 230 369		181 230 369		141 776 987		141 776 987
97001	60611		7 009 713	481 435	6 528 278				
97001	60612		177 678 513	15 532 189	162 146 324				
97001	60618		69 032		69 032				
97001	60621		1 856 197	33 450	1 822 747				
97001	60622		11 447 941	343 541	11 104 400				
97001	60623		12 530 152	208 670	12 321 482				
97001	60624		33 231 744	2 976 038	30 255 706				
97001	60626		18 283 089	162 184	18 120 905				
97001	60628		7 471 668	1 254 146	6 217 522				
97001	60631		4 465 158	170 403	4 294 755				
97001	60632		3 275 148	190 937	3 084 211				
97001	60633		17 534 970	1 614 371	15 920 599				
97001	60634		1 196 872		1 196 872				
97001	60635		9 530 863	179 081	9 351 782				
97001	60638		15 446 594	191 531	15 255 063				
97001	60641		17 123 462	708 599	16 414 863				
97001	60642		10 576 175	295 111	10 281 064				
97001	60648		228 156		228 156				
97001	6066		10 750		10 750				
97001	6068		864 666		864 666				
97001	6092						41 211		41 211
97001	6132		108 070 300	100 000	107 970 300				
97001	61351		48 676 675	483 116	48 193 559				
97001	61352		38 651 116		38 651 116				
97001	61358		190 498	11 018	179 480				
97001	614		519 413		519 413				
97001	61521		7 426 359	102 902	7 323 457				
97001	61522		36 185 988	724 080	35 461 908				
97001	61523		308 348		308 348				
97001	61528		31 654 901		31 654 901				
97001	615511		8 472 582	306 695	8 165 887				
97001	61552		9 732		9 732				
97001	61553		22 194 267	3 612 924	18 581 343				
97001	61558		51 466 734	1 961 459	49 505 275				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
97001	6168		918 550		918 550				
97001	6182		785 527	44 854	740 673				
97001	6184		56 368 206	11 297 608	45 070 598				
97001	619						33 600		33 600
97001	62261		170 307 456	15 661 789	154 645 667				
97001	62268		10 537 625	526 393	10 011 232				
97001	6228		71 872 601	3 070 000	68 802 601				
97001	6231		1 154 495	391 050	763 445				
97001	6238		824 391		824 391				
97001	6241		62 319 297	10 051 984	52 267 313				
97001	62458		3 969 137	2 666 000	1 303 137				
97001	62471		1 233 991	281 659	952 332				
97001	62472		71 299 609	7 691 946	63 607 663				
97001	6248		3 315 270	30 000	3 285 270				
97001	6251		283 578 112	31 387 014	252 191 098				
97001	6255		5 610 500		5 610 500				
97001	6261		1 287 004	179 497	1 107 507				
97001	6262		65 325 509	5 677 853	59 647 656				
97001	6268		12 358 892	1 182 170	11 176 722				
97001	627		160 524	2 697	157 827				
97001	6281		65 000		65 000				
97001	6282		38 198 538	1 513 628	36 684 910				
97001	6283		41 714 843	2 240 877	39 473 966				
97001	6288		125 430 513	4 326 048	121 104 465				
97001	629						1 133 270		1 133 270
97001	6354		6 000		6 000				
97001	6475		108 000		108 000				
97001	65158		4 150 906		4 150 906				
97001	6518		49 516 459	18 667 365	30 849 094				
97001	6568		167 629 607	7 325 607	160 304 000				
97001	657332		865 000 000	110 000 000	755 000 000				
97001	6581		569 234		569 234				
97001	6588		474 654		474 654				
97001	672		83 653 588	179 670	83 473 918				
97001	674312		200 000 000		200 000 000				
97001	7063						284 085 404	18 503	284 066 901
97001	721						289 213		289 213
97001	722						5 310 940		5 310 940
97001	74712								

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
97001	74718						477 326 969		477 326 969
97001	7476						21 643 502		21 643 502
97001	752						3 306 090		3 306 090
97001	7711						191 771		191 771
97001	7718						889 630		889 630
97001	772						316 783 525		316 783 525
97001	773						180 919 672		180 919 672
97002	60261		167 002 008	12 859 148	154 142 860				
97002	60262		61 399 598	5 032 026	56 367 572				
97002	6032		418 665 545		418 665 545		353 634 858		353 634 858
97002	60611		4 737 554	393 347	4 344 207				
97002	60612		20 076 881	2 974 126	17 102 755				
97002	60618		4 000		4 000				
97002	60621		31 720		31 720				
97002	60622		3 586 481	381 030	3 205 451				
97002	60623		72 415	29 900	42 515				
97002	60624		4 898 058	1 674 786	3 223 272				
97002	60626		944 233		944 233				
97002	60628		1 581 721	154 695	1 427 026				
97002	60631		879 542		879 542				
97002	60632		3 452 968	91 136	3 361 832				
97002	60633		236 046		236 046				
97002	60634		663 256		663 256				
97002	60635		2 161 291	493 422	1 667 869				
97002	60638		5 922 661	698 768	5 223 893				
97002	60641		10 338 772	641 989	9 696 783				
97002	60642		1 717 035	114 259	1 602 776				
97002	60648		13 723		13 723				
97002	6132		2 029 980		2 029 980				
97002	61351		2 956 116	342 112	2 614 004				
97002	61352		27 143 032		27 143 032				
97002	61358		66 000		66 000				
97002	61521		3 011 500		3 011 500				
97002	61522		12 407 673	349 379	12 058 294				
97002	61524		171 000		171 000				
97002	61528		276 046		276 046				
97002	615511		3 343 288	153 233	3 190 055				
97002	61552		141 840		141 840				
97002	61558		4 857 515	118 179	4 739 336				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
97002	6161		1 883 864		1 883 864				
97002	617		1 609 804		1 609 804				
97002	6182		667 168	21 002	646 166				
97002	6184		2 905		2 905				
97002	6185		2 399 668		2 399 668				
97002	62261		45 271 169	26 338 092	18 933 077				
97002	62268		700 693	18 107	682 586				
97002	6228		8 739 920	2 928 470	5 811 450				
97002	6231		334 860		334 860				
97002	6236		23 496		23 496				
97002	6238		843 371	626 239	217 132				
97002	6241		16 636 651	1 438 940	15 197 711				
97002	62472		6 256 889	343 270	5 913 619				
97002	6248		15 200		15 200				
97002	6251		15 556 924	981 789	14 575 135				
97002	6255		270 000		270 000				
97002	6261		7 565	415	7 150				
97002	6262		7 021 908	744 043	6 277 865				
97002	6268		208 524	12 200	196 324				
97002	6281		23 867	5 967	17 900				
97002	6283		17 069 719	1 438 662	15 631 057				
97002	6288		30 710 843	6 954 544	23 756 299				
97002	629						95 720		95 720
97002	6354		18 000		18 000				
97002	6518		380 939	380 939					
97002	6581		246 825		246 825				
97002	672		15 997 734		15 997 734				
97002	674311		266 666 664		266 666 664				
97002	7038						960 000		960 000
97002	773						11 708 200		11 708 200
97003	60262		376 528	376 528					
97003	60611		3 342 724	2 057 558	1 285 166				
97003	60612		7 676 411	1 410 696	6 265 715				
97003	60621		109 342		109 342				
97003	60622		1 093 521	24 380	1 069 141				
97003	60623		538 000		538 000				
97003	60624		2 919 529		2 919 529				
97003	60626		231 093		231 093				
97003	60628		23 639 630	31 980	23 607 650				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
97003	60631		333 368		333 368				
97003	60632		482 076		482 076				
97003	60633		1 312 374	1 312 374					
97003	60634		274 393		274 393				
97003	60635		6 546 884	824 768	5 722 116				
97003	60638		2 028 362	185 000	1 843 362				
97003	60641		1 847 726		1 847 726				
97003	60642		1 998 107	15 084	1 983 023				
97003	6132		5 070 000	5 070 000					
97003	61351		3 486 083	142 994	3 343 089				
97003	61352		14 657 214		14 657 214				
97003	614		486 333	336 333	150 000				
97003	61522		1 745 097	229 943	1 515 154				
97003	615511		1 184 948		1 184 948				
97003	61553		361 603	361 603					
97003	61558		264 068		264 068				
97003	6161		112 476		112 476				
97003	6184		5 685 563	377 929	5 307 634				
97003	62261		177 837 205	146 834 305	31 002 900				
97003	62268		28 517 695	11 710 465	16 807 230				
97003	6228		18 668 908	12 160 528	6 508 380				
97003	6231		33 401		33 401				
97003	6236		452 542	110 740	341 802				
97003	6241		1 942 366	615 692	1 326 674				
97003	62458		6 960	6 960					
97003	62471		1 605 560		1 605 560				
97003	62472		7 424 855	515 773	6 909 082				
97003	6251		18 061 287	1 242 819	16 818 468				
97003	6255		220 000		220 000				
97003	6261		256 000		256 000				
97003	6262		5 049 010	219 708	4 829 302				
97003	6268		3 500		3 500				
97003	6282		1 387 188	1 387 188					
97003	6283		9 446 291	1 526 841	7 919 450				
97003	6288		172 888 310	89 926 126	82 962 184				
97003	672		13 777 857		13 777 857				
97003	673		1 593 000		1 593 000				
97003	678		5 000		5 000				
97003	7087						191 072 731	2 091 000	188 981 731

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

		DEPENSES				RECETTES			
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
97003	772						54 507 468		54 507 468
97003	773						153 682 697		153 682 697
TOTAL CHAPITRE : 970		5 023 222 866	5 434 396 288	638 751 330	4 795 644 958	2 038 459 410	2 199 393 458	2 109 503	2 197 283 955

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
97101	60611		1 168 552	192 436	976 116				
97101	60612		4 983 026		4 983 026				
97101	60622		157 615		157 615				
97101	60624		51 354		51 354				
97101	60626		724 565		724 565				
97101	60628		58 008		58 008				
97101	60631		45 014		45 014				
97101	60632		829 815		829 815				
97101	60635		76 200		76 200				
97101	60638		544 070		544 070				
97101	60641		53 398		53 398				
97101	60642		89 982		89 982				
97101	6066		14 495		14 495				
97101	6068		3 450		3 450				
97101	6132		15 450 870		15 450 870				
97101	61351		1 386 216		1 386 216				
97101	61352		170 917		170 917				
97101	61522		99 279		99 279				
97101	615511		55 486		55 486				
97101	61558		466 388		466 388				
97101	6168		24 972		24 972				
97101	617		2 100 000		2 100 000				
97101	6182		178 576	26 818	151 758				
97101	6185		761 340		761 340				
97101	62268		803 000		803 000				
97101	6238		5 607 993		5 607 993				
97101	6241		630 430	15 450	614 980				
97101	62471		622 237		622 237				
97101	62472		3 751 911	475 613	3 276 298				
97101	6251		9 688 520	426 300	9 262 220				
97101	6261		263 387	263 387					
97101	6262		4 786 449		4 786 449				
97101	6268		281 508		281 508				
97101	6281		246 181		246 181				
97101	6283		760 092		760 092				
97101	6288		10 955 517		10 955 517				
97101	6568		150 000		150 000				
97101	657334		362 000 000		362 000 000				
97101	6581		126 050		126 050				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
97101	672		459 689		459 689				
97101	773						309 551		309 551
97102	60612		9 435 988		9 435 988				
97102	60622		510 000	155 000	355 000				
97102	60632		43 964	43 964					
97102	60638		471 729	471 729					
97102	60641		478 800		478 800				
97102	60642		530 361		530 361				
97102	6132		18 909 456		18 909 456				
97102	61351		333 599	291 535	42 064				
97102	61522		504 283	67 480	436 803				
97102	615511		668 408	645 403	23 005				
97102	61558		42 970	42 970					
97102	6236		167 860		167 860				
97102	6238		9 536 448		9 536 448				
97102	6241		31 690	11 690	20 000				
97102	62472		582 830	46 242	536 588				
97102	6251		536 580	6 090	530 490				
97102	6261		574 005		574 005				
97102	6262		9 546 209	1 267 977	8 278 232				
97102	6288		463 859		463 859				
97102	6512		23 032 714	219 016	22 813 698				
97102	65141		7 825 753		7 825 753				
97102	65212		70 444 339	70 444 339					
97102	6556D		374 953 000		374 953 000				
97102	657331A		526 000 000		526 000 000				
97102	657333		365 900 000		365 900 000				
97102	672		1 143 609		1 143 609				
97102	74714						10 000 000		10 000 000
97102	773						68 876 927		68 876 927
97103	60611		106 750	100 000	6 750				
97103	60612		10 790 259	3 619 047	7 171 212				
97103	60622		4 658 603	445 853	4 212 750				
97103	60624		2 260 126		2 260 126				
97103	60626		311 524		311 524				
97103	60628		1 703 768		1 703 768				
97103	60631		102 869		102 869				
97103	60632		3 981 490		3 981 490				
97103	60635		110 835		110 835				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
97103	60638		2 531 581	495 720	2 035 861				
97103	60641		2 311 429	212 744	2 098 685				
97103	60642		2 444 887		2 444 887				
97103	6066		103 704		103 704				
97103	6068		15 307 680		15 307 680				
97103	6132		3 645 130		3 645 130				
97103	61351		14 549 658	560 835	13 988 823				
97103	61352		38 496 000		38 496 000				
97103	614		62 028		62 028				
97103	61521		6 705 761	594 950	6 110 811				
97103	61522		9 320 369	1 398 375	7 921 994				
97103	61528		13 680		13 680				
97103	615511		9 128 535	245 500	8 883 035				
97103	61558		7 700 252	1 372 820	6 327 432				
97103	6161		782 478		782 478				
97103	6168		306 243		306 243				
97103	6182		813 522	106 753	706 769				
97103	6184		3 964 322		3 964 322				
97103	6185		4 234 872		4 234 872				
97103	619						33 600		33 600
97103	62268		15 721 700		15 721 700				
97103	6228		24 000		24 000				
97103	6231		700 398		700 398				
97103	6236		318 400		318 400				
97103	6238		4 916 685		4 916 685				
97103	6241		479 553	29 690	449 863				
97103	62451		1 673 877 471	36 366 256	1 637 511 215				
97103	62471		1 161 114		1 161 114				
97103	62472		8 562 833	953 506	7 609 327				
97103	6251		18 475 548	1 152 945	17 322 603				
97103	6255		90 000		90 000				
97103	6262		9 073 274	2 264 958	6 808 316				
97103	6268		803 659	96 779	706 880				
97103	6282		36 618 780	3 051 565	33 567 215				
97103	6283		19 187 867	1 331 101	17 856 766				
97103	6288		6 116 348	357 000	5 759 348				
97103	63512		605 251		605 251				
97103	6516		49 245 447	5 224 967	44 020 480				
97103	657313		2 000 000	1 000 000	1 000 000				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
97103	657412		11 542 482	3 847 494	7 694 988				
97103	657431		15 266 412		15 266 412				
97103	672		40 856 999		40 856 999				
97103	74711					342 494 391			342 494 391
97103	752					4 040 000	440 000		3 600 000
97103	773					8 630 095			8 630 095
97104	65281		215 396	215 396					
97104	65288		207 068 928	70 705 445	136 363 483				
97104	6529					10 961 504			10 961 504
97104	657448		60 000 000	60 000 000					
97104	65748		300 000 000		300 000 000				
97104	672		65 594 742		65 594 742				
97104	773					4 081 604			4 081 604
97105	6132		8 000		8 000				
97105	61351		105 000		105 000				
97105	6184		855 000	439 773	415 227				
97105	62268		791 000	791 000					
97105	6231		2 337 698		2 337 698				
97105	6236		147 915		147 915				
97105	6238		9 602 600		9 602 600				
97105	6241		3 846	1 400	2 446				
97105	62472		111 674		111 674				
97105	6251		968 218		968 218				
97105	6288		150 000		150 000				
97105	657444B		25 000 000		25 000 000				
97105	657444C		76 262 719	3 412 500	72 850 219				
97105	657445		2 000 000		2 000 000				
97105	74715					39 502 744			39 502 744
97105	773					531 058			531 058
97106	60611		447 576	53 192	394 384				
97106	60612		4 663 155	391 540	4 271 615				
97106	60622		273 668	32 566	241 102				
97106	60624		287 890		287 890				
97106	60626		56 000		56 000				
97106	60628		114 000		114 000				
97106	60631		44 540		44 540				
97106	60632		2 096 743		2 096 743				
97106	60633		550 778		550 778				
97106	60634		30 474		30 474				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
97106	60635		116 763		116 763				
97106	60638		345 162		345 162				
97106	60641		548 391		548 391				
97106	60642		453 696		453 696				
97106	6132		6 916 640		6 916 640				
97106	61351		892 916	13 334	879 582				
97106	61352		7 542 500		7 542 500				
97106	614		1 320 000		1 320 000				
97106	61522		852 020		852 020				
97106	615511		790 197		790 197				
97106	61558		633 788	66 207	567 581				
97106	6161		110 502		110 502				
97106	617		575 700		575 700				
97106	6182		190 995	13 752	177 243				
97106	6184		255 700		255 700				
97106	6185		1 891 778		1 891 778				
97106	62268		6 139 569	2 548 569	3 591 000				
97106	6227		18 511		18 511				
97106	6228		5 760 500	302 500	5 458 000				
97106	6231		1 444 319		1 444 319				
97106	6232		2 002 243		2 002 243				
97106	6236		328 287	95 824	232 463				
97106	6238		7 112 731		7 112 731				
97106	6241		10 560		10 560				
97106	62458		81 708		81 708				
97106	62471		201 339		201 339				
97106	62472		1 083 316	114 918	968 398				
97106	6251		1 916 205	146 160	1 770 045				
97106	6261		92 614		92 614				
97106	6262		3 221 366	271 552	2 949 814				
97106	6268		225 016	17 124	207 892				
97106	6281		7 000		7 000				
97106	6283		2 209 204	161 590	2 047 614				
97106	6288		12 306 676	756 000	11 550 676				
97106	6513		16 850 000		16 850 000				
97106	6518		5 380 218		5 380 218				
97106	65288		45 107 398		45 107 398				
97106	65322		1 177 659		1 177 659				
97106	6568		1 230 000		1 230 000				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
97106	657348A		676 950 000		676 950 000				
97106	657444A		194 588 568	4 300 000	190 288 568				
97106	657444C		127 609 921	12 459 576	115 150 345				
97106	657444D		250 318 587	32 330 000	217 988 587				
97106	672		1 268 855		1 268 855				
97106	74715					237 183 770			237 183 770
97106	773					16 310 710			16 310 710
TOTAL CHAPITRE : 971		6 105 111 786	6 063 254 260	329 582 215	5 733 672 045	598 990 138	742 955 954	440 000	742 515 954

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
97301	60611		233 698		233 698				
97301	60612		3 636 767	9 406	3 627 361				
97301	60618		50 970		50 970				
97301	60622		1 748 579	42 570	1 706 009				
97301	60624		645 325		645 325				
97301	60626		144 259		144 259				
97301	60628		771 704		771 704				
97301	60631		359 188		359 188				
97301	60632		2 220 255		2 220 255				
97301	60635		626 590		626 590				
97301	60638		416 847	26 970	389 877				
97301	60641		703 820		703 820				
97301	60642		146 074	57 420	88 654				
97301	6066		190 615		190 615				
97301	6068		108 541		108 541				
97301	6132		257 480		257 480				
97301	61351		404 444	23 620	380 824				
97301	61352		3 909 401		3 909 401				
97301	61521		2 984 117	29 747	2 954 370				
97301	61522		1 865 246		1 865 246				
97301	61524		6 948 581	6 908 681	39 900				
97301	615511		1 964 944	42 409	1 922 535				
97301	615512		448 739		448 739				
97301	61552		1 933 904		1 933 904				
97301	61558		1 003 688	172 507	831 181				
97301	6161		74 916		74 916				
97301	6168		89 486		89 486				
97301	617		104 372 861	4 790 793	99 582 068				
97301	6182		49 378		49 378				
97301	6184		1 815 014		1 815 014				
97301	6185		8 613 470	371 450	8 242 020				
97301	62261		442 895		442 895				
97301	62268		8 037 541	2 133 541	5 904 000				
97301	6227		16 396	8 188	8 208				
97301	6228		20 135 680		20 135 680				
97301	6231		22 536		22 536				
97301	6236		382 065	295 083	86 982				
97301	6238		12 347 701	3 389 096	8 958 605				
97301	6241		209 221	12 759	196 462				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
97301	62471		1 279 038		1 279 038				
97301	62472		3 637 575	383 574	3 254 001				
97301	6248		70 000		70 000				
97301	6251		4 099 028	164 180	3 934 848				
97301	6262		1 749 244	75 381	1 673 863				
97301	6268		492 226		492 226				
97301	6282		7 932 918		7 932 918				
97301	6283		2 232 630	181 930	2 050 700				
97301	6288		61 513 539	4 742 546	56 770 993				
97301	65322		964 299		964 299				
97301	6568		1 490 000		1 490 000				
97301	657434		19 097 850	664 500	18 433 350				
97301	65749						99 355		99 355
97301	672		1 887 507		1 887 507				
97301	7033						28 538 925		28 538 925
97301	74718						15 625 142		15 625 142
97301	7475						4 040 907		4 040 907
97301	7588						2 707 148		2 707 148
97301	772						2 400		2 400
97301	773						533 959		533 959
97302	60624		518 987		518 987				
97302	60626		321 900		321 900				
97302	60628		59 160	59 160					
97302	60634		157 341		157 341				
97302	60635		120 510		120 510				
97302	60638		1 069 371		1 069 371				
97302	6068		200 000		200 000				
97302	61521		1 030 000		1 030 000				
97302	61522		3 320 798	357 887	2 962 911				
97302	615512		191 292		191 292				
97302	617		3 401 400	2 101 800	1 299 600				
97302	6184		313 604		313 604				
97302	6185		127 560		127 560				
97302	62268		4 952 062	506 997	4 445 065				
97302	6228		5 345 443	800 000	4 545 443				
97302	6231		583 178	545 283	37 895				
97302	6236		228 570		228 570				
97302	6238		6 996 898		6 996 898				
97302	6241		20 464		20 464				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
97302	62471		467 278		467 278				
97302	62472		191 312	46 968	144 344				
97302	6248		70 000		70 000				
97302	6251		1 311 850	39 585	1 272 265				
97302	6281		1 036 101		1 036 101				
97302	6288		37 786 311	2 956 204	34 830 107				
97302	6561		257 204 594		257 204 594				
97302	672		112 335 843		112 335 843				
97302	7588						5 517 826		5 517 826
97302	7621						9 197 811		9 197 811
97302	773						2 309 248		2 309 248
97303	617		1 140 000		1 140 000				
97303	6231		1 955 127	836 200	1 118 927				
97303	6232		7 300 000		7 300 000				
97303	6238		17 011 979	5 978 596	11 033 383				
97303	672		2 845 759		2 845 759				
TOTAL CHAPITRE : 973		822 540 688	766 393 482	38 755 031	727 638 451	66 000 000	68 572 721		68 572 721

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
97401	60611		12 803 295	1 552 390	11 250 905				
97401	60612		64 844 857	8 142 373	56 702 484				
97401	60621		412 224		412 224				
97401	60622		88 789 908	5 576 823	83 213 085				
97401	60623		269 105		269 105				
97401	60624		73 564 351	5 803 920	67 760 431				
97401	60625		157 678 911	1 378 080	156 300 831				
97401	60626		35 361 089	1 098 995	34 262 094				
97401	60628		18 886 626	234 717	18 651 909				
97401	60631		8 426 725		8 426 725				
97401	60632		7 560 261	466 348	7 093 913				
97401	60634		630 559		630 559				
97401	60635		29 169 944	282 342	28 887 602				
97401	60638		9 523 354	1 108 383	8 414 971				
97401	60641		4 653 469	102 552	4 550 917				
97401	60642		2 259 456		2 259 456				
97401	60648		109 337		109 337				
97401	6066		387 571		387 571				
97401	6068		451 730		451 730				
97401	6096						296 928		296 928
97401	611		113 011		113 011				
97401	6132		15 000		15 000				
97401	61351		15 375 615	1 226 384	14 149 231				
97401	61352		32 800 450		32 800 450				
97401	61358		158 689		158 689				
97401	61521		647 520		647 520				
97401	61522		3 741 666		3 741 666				
97401	61523		116 100 929	6 214 119	109 886 810				
97401	61528		2 855 542		2 855 542				
97401	615511		22 803 588	2 962 060	19 841 528				
97401	615518		307 373		307 373				
97401	61552		15 153 475	10 150	15 143 325				
97401	61558		9 856 126	767 282	9 088 844				
97401	6161		4 508 358		4 508 358				
97401	6168		1 608 172		1 608 172				
97401	617		2 914 813	307 925	2 606 888				
97401	6182		780 391	128 319	652 072				
97401	6184		14 679 338		14 679 338				
97401	6185		50 000		50 000				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
97401	62268		4 651 507		4 651 507				
97401	6227		54 222	37 222	17 000				
97401	6228		101 700		101 700				
97401	6231		3 669 764		3 669 764				
97401	6236		47 415		47 415				
97401	6241		47 351 562	584 292	46 767 270				
97401	62471		254 899		254 899				
97401	62472		10 362 145	593 808	9 768 337				
97401	6251		59 521 136	2 761 060	56 760 076				
97401	6255		305 000		305 000				
97401	6261		995 450	96 000	899 450				
97401	6262		21 223 718	1 830 076	19 393 642				
97401	6268		2 547 618	78 700	2 468 918				
97401	6283		3 853 540	258 040	3 595 500				
97401	6288		13 516 762	298 219	13 218 543				
97401	6354		112 500		112 500				
97401	6475		40 000		40 000				
97401	6581		1 484 188		1 484 188				
97401	6711		2 943 132		2 943 132				
97401	672		77 019 116		77 019 116				
97401	678		321 724		321 724				
97401	7033						228 448		228 448
97401	721						462 476		462 476
97401	722					210 054 438			210 054 438
97401	7581						949 487		949 487
97401	7711						15 688 990		15 688 990
97401	772						449 878		449 878
97401	773						8 039 130		8 039 130
97402	60611		203 451	38 084	165 367				
97402	60612		5 724 039	889 460	4 834 579				
97402	60621		340 238		340 238				
97402	60622		1 555 295	25 747	1 529 548				
97402	60623		110 171		110 171				
97402	60624		5 294 183	114 363	5 179 820				
97402	60625		131 625		131 625				
97402	60626		15 100 347	86 420	15 013 927				
97402	60628		3 227 700		3 227 700				
97402	60631		2 170 362		2 170 362				
97402	60632		127 249		127 249				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
97402	60635		1 173 545		1 173 545				
97402	60638		1 947 669		1 947 669				
97402	60641		757 755	193 005	564 750				
97402	6066		27 274		27 274				
97402	6132		5 435 106		5 435 106				
97402	61351		2 906 519	49 399	2 857 120				
97402	614		1 368		1 368				
97402	61522		229 460		229 460				
97402	61528		223 437	223 437					
97402	615511		133 323		133 323				
97402	615518		332 540		332 540				
97402	61552		516 695		516 695				
97402	61558		2 111 470	9 605	2 101 865				
97402	6168		609 600		609 600				
97402	62268		77 150		77 150				
97402	6227		15 843		15 843				
97402	6231		1 043 573		1 043 573				
97402	6238		9 211		9 211				
97402	6241		5 055 948	39 080	5 016 868				
97402	62471		212 949		212 949				
97402	62472		5 090 603	35 906	5 054 697				
97402	6251		25 664 740	461 768	25 202 972				
97402	6261		15 000		15 000				
97402	6262		4 208 735	439 789	3 768 946				
97402	6268		215 802	70 000	145 802				
97402	6288		3 605 147	349 565	3 255 582				
97402	6459						17 629		17 629
97402	6711		1 523 422		1 523 422				
97402	672		3 874 634		3 874 634				
97402	721						27 345 185		27 345 185
97402	722						9 051 648		9 051 648
97402	7711						13 287 042		13 287 042
97402	773						306 183		306 183
97403	60612		1 128 360		1 128 360				
97403	60622		13 878 205	594 290	13 283 915				
97403	60623		59 763		59 763				
97403	60624		13 703 386	2 602 653	11 100 733				
97403	60625		3 768 623		3 768 623				
97403	60626		4 076 033	301 898	3 774 135				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
97403	60628		544 993	266 672	278 321				
97403	60631		1 077 545	284 345	793 200				
97403	60635		2 249 892	946 112	1 303 780				
97403	60638		961 719	272 920	688 799				
97403	6132		5 640 000		5 640 000				
97403	61351		83 606 889	17 273 877	66 333 012				
97403	61521		43 529 207	9 188 315	34 340 892				
97403	61523		76 736 833	22 665 332	54 071 501				
97403	61528		6 902 700		6 902 700				
97403	615511		107 200		107 200				
97403	61558		4 438 530		4 438 530				
97403	617		541 500		541 500				
97403	62268		27 860		27 860				
97403	6228		182 400		182 400				
97403	6231		26 157		26 157				
97403	6241		2 089 886	647 194	1 442 692				
97403	62472		57 120		57 120				
97403	6251		1 395 189		1 395 189				
97403	6288		303 000		303 000				
97403	672		6 935 021		6 935 021				
97403	722						282 880		282 880
97403	773						11 908 811		11 908 811
97404	60611		42 912		42 912				
97404	60612		682 000		682 000				
97404	60622		39 784 682	79 150	39 705 532				
97404	60624		2 182 344	93 277	2 089 067				
97404	60626		105 354	42 053	63 301				
97404	60628		202 763		202 763				
97404	60631		37 668		37 668				
97404	60632		373 456	204 599	168 857				
97404	60634		70 470		70 470				
97404	60635		10 962		10 962				
97404	60638		482 211		482 211				
97404	60641		493 422	176 282	317 140				
97404	60642		63 232		63 232				
97404	6132		4 080 000		4 080 000				
97404	61352		1 865 000		1 865 000				
97404	61522		1 686 525	1 686 525					
97404	61528		1 367 124		1 367 124				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
97404	61558		3 629 636		3 629 636				
97404	6161		24 972		24 972				
97404	6182		20 023 826		20 023 826				
97404	6184		390 000		390 000				
97404	6185		1 156 917		1 156 917				
97404	62268		39 830 288	7 607 582	32 222 706				
97404	6231		363 386		363 386				
97404	6236		342 268	259 900	82 368				
97404	6238		6 858 427		6 858 427				
97404	6241		725 433	437 433	288 000				
97404	62471		223 000		223 000				
97404	6251		1 556 952		1 556 952				
97404	6261		106 500	44 000	62 500				
97404	6262		674 669		674 669				
97404	6268		31 840		31 840				
97404	6283		955 500		955 500				
97404	6288		178 113	56 000	122 113				
97404	6358		1 294 387	645 053	649 334				
97404	657318		4 123 356		4 123 356				
97404	65748		11 517 898	5 758 949	5 758 949				
97404	6581		157 514		157 514				
97404	672		26 136 386		26 136 386				
97404	673		1 073 592		1 073 592				
97404	7068						28 367 871	1 991 430	26 376 441
97404	752						24 510 870		24 510 870
97404	757						10 210 632		10 210 632
97404	7711						1 240 079		1 240 079
97404	772						34 215 752		34 215 752
97404	773						3 032 658		3 032 658
97405	60611		52 621		52 621				
97405	60612		1 052 088	60 021	992 067				
97405	60622		12 204		12 204				
97405	60624		148 014		148 014				
97405	60632		59 980		59 980				
97405	60634		24 340		24 340				
97405	60641		257 485		257 485				
97405	60642		13 980		13 980				
97405	6066		70 884		70 884				
97405	6132		15 600 000		15 600 000				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapter	Article								
97405	61352		1 075 000		1 075 000				
97405	614		42 000		42 000				
97405	61522		156 505		156 505				
97405	61528		495 348		495 348				
97405	615511		43 274		43 274				
97405	61558		349 530	24 635	324 895				
97405	6161		12 486		12 486				
97405	6182		132 182		132 182				
97405	62268		28 834 929	9 175 600	19 659 329				
97405	6227		3 051 000	3 051 000					
97405	6228		11 862 556	4 604 750	7 257 806				
97405	6231		2 448 321	497 200	1 951 121				
97405	6238		1 050 852		1 050 852				
97405	6261		32 500		32 500				
97405	6262		178 888	21 499	157 389				
97405	6268		825 286	56 374	768 912				
97405	6288		180 000	180 000					
97405	6525		243 068 057	86 546 825	156 521 232				
97405	65281		359 340		359 340				
97405	65288		1 300 440		1 300 440				
97405	6568		550 000		550 000				
97405	657313		4 000 000	4 000 000					
97405	657446		28 000 000		28 000 000				
97405	657468		10 000 000	10 000 000					
97405	672		2 391 576		2 391 576				
97405	674381		1 000 000 000		1 000 000 000				
97405	773						3 542 110		3 542 110
97406	6744		880 000 000		880 000 000				
TOTAL CHAPITRE : 974		4 337 054 604	3 798 237 766	237 278 522	3 560 959 244	1 012 165 870	403 489 125	1 991 430	401 497 695

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
97501	60611		487 261	70 000	417 261				
97501	60612		8 030 000	730 000	7 300 000				
97501	60622		645 962	55 000	590 962				
97501	60623		4 942		4 942				
97501	60624		730 316		730 316				
97501	60628		608 750		608 750				
97501	60632		102 150		102 150				
97501	60634		88 712	77 952	10 760				
97501	60635		1 767 563		1 767 563				
97501	60638		447 326		447 326				
97501	60641		3 628 132	863 885	2 764 247				
97501	60642		9 918 994		9 918 994				
97501	611		1 422 922 202	285 531 238	1 137 390 964				
97501	6132		23 005 912		23 005 912				
97501	61351		919 088	17 755	901 333				
97501	61352		8 029 500		8 029 500				
97501	61358		383 765		383 765				
97501	61521		403 420		403 420				
97501	61522		874 229	23 504	850 725				
97501	61528		400 026		400 026				
97501	615511		395 212		395 212				
97501	61558		1 304 917	243 505	1 061 412				
97501	6161		167 423		167 423				
97501	6168		373 338	156 069	217 269				
97501	617		8 553 550	6 039 850	2 513 700				
97501	6182		266 354	18 093	248 261				
97501	6184		490 500		490 500				
97501	6185		4 914 540		4 914 540				
97501	619					33 600			33 600
97501	62268		7 913 597		7 913 597				
97501	6227		357 995		357 995				
97501	6228		684 000		684 000				
97501	6231		2 573 712	1 932 611	641 101				
97501	6236		560 745		560 745				
97501	6238		17 027 560		17 027 560				
97501	6241		1 551 817	44 475	1 507 342				
97501	62471		240 519		240 519				
97501	62472		9 986 308	35 906	9 950 402				
97501	6251		5 205 647	370 390	4 835 257				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
97501	6261		250 380	12 590	237 790				
97501	6262		2 387 607	228 578	2 159 029				
97501	6268		230 652		230 652				
97501	6283		5 652 472	21 594	5 630 878				
97501	6288		11 912 985		11 912 985				
97501	6475		5 000		5 000				
97501	6526		53 765 000	22 510 000	31 255 000				
97501	6529						40 000		40 000
97501	672		2 342 961		2 342 961				
97501	7061						328 013		328 013
97501	7112								
97501	773						119 270 322		119 270 322
97502	60611		8 361 327	3 401 903	4 959 424				
97502	60612		12 542 510	1 047 723	11 494 787				
97502	60621		393 063		393 063				
97502	60622		89 406 564	3 449 646	85 956 918				
97502	60623		396 000		396 000				
97502	60624		18 030 921	633 463	17 397 458				
97502	60626		5 461 035	14 222	5 446 813				
97502	60628		9 075 810	39 985	9 035 825				
97502	60631		242 881		242 881				
97502	60632		718 662	359 238	359 424				
97502	60634		35 800		35 800				
97502	60635		1 385 847	600 639	785 208				
97502	60638		2 123 698	89 100	2 034 598				
97502	60641		580 452		580 452				
97502	60642		9 126		9 126				
97502	60648		49 140		49 140				
97502	6066		103 206		103 206				
97502	6132		39 219 240	2 546 380	36 672 860				
97502	61351		1 992 113	455 232	1 536 881				
97502	61352		8 765 510		8 765 510				
97502	61522		1 470 438	18 762	1 451 676				
97502	61528		45 200	45 200					
97502	615511		849 502		849 502				
97502	615512		64 742 712	43 500 949	21 241 763				
97502	61552		25 382		25 382				
97502	61558		3 790 596	98 480	3 692 116				
97502	6161		42 765		42 765				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
97502	6168		21 978 007		21 978 007				
97502	6182		2 890 831	1 134	2 889 697				
97502	6184		8 502 000		8 502 000				
97502	62268		28 315 795	8 323 403	19 992 392				
97502	6227		14 551		14 551				
97502	6228		6 599 771	174 000	6 425 771				
97502	6231		2 716 975	169 500	2 547 475				
97502	6236		1 370 115	773 485	596 630				
97502	6238		1 770 973	79 100	1 691 873				
97502	6241		288 769		288 769				
97502	62451		48 000	48 000					
97502	62471		1 025 657		1 025 657				
97502	62472		3 398 183	4 800	3 393 383				
97502	6251		7 850 424	1 132 444	6 717 980				
97502	6261		162 050		162 050				
97502	6262		3 848 169	101 781	3 746 388				
97502	6268		395 975	11 900	384 075				
97502	6281		14 320	5 967	8 353				
97502	6283		1 898 658	119 158	1 779 500				
97502	6288		334 668 277	8 932 091	325 736 186				
97502	6475		220 318	5 105	215 213				
97502	6523		144 500	144 500					
97502	6568		2 386 635		2 386 635				
97502	6581		77 292		77 292				
97502	672		16 726 052		16 726 052				
97502	6744		700 000		700 000				
97502	678		596 659		596 659				
97502	7011						15 684		15 684
97502	7061						80 521 930		80 521 930
97502	70838						24 865 600		24 865 600
97502	7112						131 860		131 860
97502	71321								
97502	71332						10 143		10 143
97502	74718						118 497 859		118 497 859
97502	772						4 258 495		4 258 495
97502	773						5 340 349		5 340 349
97503	60611		1 029 945	200 000	829 945				
97503	60612		317 483	80 000	237 483				
97503	60622		11 901 184	208 620	11 692 564				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
97503	60623		3 657 530	20 788	3 636 742				
97503	60624		11 217 042	2 429 878	8 787 164				
97503	60626		14 923 759	12 581	14 911 178				
97503	60628		6 460 864	52 884	6 407 980				
97503	60631		2 660 178	213 713	2 446 465				
97503	60632		5 815 755	233 276	5 582 479				
97503	60634		4 249 883	92 429	4 157 454				
97503	60635		3 207 954		3 207 954				
97503	60638		5 524 484	126 529	5 397 955				
97503	60641		2 364 385	99 524	2 264 861				
97503	60642		2 012 393	5 015	2 007 378				
97503	6132		1 920 000		1 920 000				
97503	61351		8 250 505	955 102	7 295 403				
97503	61352		13 219 500		13 219 500				
97503	61358		58 760	58 760					
97503	61521		84 465 299		84 465 299				
97503	61522		8 071 614	201 970	7 869 644				
97503	61528		85 500		85 500				
97503	615513		52 370 861		52 370 861				
97503	61552		859 587		859 587				
97503	61558		13 842 475		13 842 475				
97503	6168		3 938 902		3 938 902				
97503	617		2 133 250	480 250	1 653 000				
97503	6182		50 400		50 400				
97503	6184		7 268 914	20 000	7 248 914				
97503	62268		9 172 884	615 000	8 557 884				
97503	6231		278 070		278 070				
97503	6236		88 350		88 350				
97503	6241		12 935 356	983 365	11 951 991				
97503	62471		2 023 466		2 023 466				
97503	62472		12 211 548	479 735	11 731 813				
97503	6251		48 244 854	1 016 625	47 228 229				
97503	6262		500 555	80 000	420 555				
97503	6281		113 050	113 050					
97503	6282		3 054 664	143 312	2 911 352				
97503	6283		28 524 725	160 000	28 364 725				
97503	6288		354 095 790	24 709 973	329 385 817				
97503	629						190 195		190 195
97503	6354		75 000		75 000				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
97503	6556J		413 000 000		413 000 000				
97503	672		8 620 071		8 620 071				
97503	6744		6 000 000 000	6 000 000 000					
97503	7031					54 159 113	12 000	54 147 113	
97503	7087					195 374		195 374	
97503	722					683 998		683 998	
97503	74718					143 198 091		143 198 091	
97503	772					195 729		195 729	
97503	773					9 790 419		9 790 419	
97504	60611		469 668	72 000	397 668				
97504	60612		24 279 056	3 400 000	20 879 056				
97504	60621		101 853		101 853				
97504	60622		21 382 184	1 081 145	20 301 039				
97504	60623		410 669	147 002	263 667				
97504	60624		58 341 163	11 568 551	46 772 612				
97504	60626		12 976 520	538 037	12 438 483				
97504	60628		19 354 789	471 787	18 883 002				
97504	60631		1 790 309	2 422	1 787 887				
97504	60632		700 040		700 040				
97504	60634		34 638		34 638				
97504	60635		16 960 537	4 540 785	12 419 752				
97504	60638		5 421 921	268 387	5 153 534				
97504	60641		1 537 237	695 000	842 237				
97504	60642		6 122		6 122				
97504	6066		932 967		932 967				
97504	6132		21 698 100		21 698 100				
97504	61351		4 223 896	254 080	3 969 816				
97504	614		433 104		433 104				
97504	61521		30 000	30 000					
97504	61522		1 231 310		1 231 310				
97504	615511		4 654 306	93 227	4 561 079				
97504	615512		108 456		108 456				
97504	61552		1 159 311	51 800	1 107 511				
97504	61558		21 840 239	3 253 663	18 586 576				
97504	6161		3 477 288		3 477 288				
97504	6168		459 108		459 108				
97504	617		4 290 000	4 290 000					
97504	6184		62 538 618	474 736	62 063 882				
97504	6185		128 878		128 878				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
97504	62268		79 100	79 100					
97504	6228		512 864		512 864				
97504	6231		89 112	25 529	63 583				
97504	6241		26 215 307	3 149 160	23 066 147				
97504	62471		25 353 465		25 353 465				
97504	62472		37 806 087	2 971 334	34 834 753				
97504	6251		206 407 618	11 994 414	194 413 204				
97504	6255		2 036 000		2 036 000				
97504	6261		85 000	85 000					
97504	6262		14 180 274	2 043 878	12 136 396				
97504	6268		1 489 961	209 900	1 280 061				
97504	6282		25 000		25 000				
97504	6283		3 851 723	118 934	3 732 789				
97504	6288		8 393 979	431 079	7 962 900				
97504	629					234 220			234 220
97504	6475		4 331 536	762 088	3 569 448				
97504	6581		7 520 748		7 520 748				
97504	672		2 288 996		2 288 996				
97504	74718					1 457 810 351	13 774 708		1 444 035 643
97504	773					8 067 218			8 067 218
TOTAL CHAPITRE : 975		4 210 656 180	10 137 437 343	6 482 205 702	3 655 231 641	1 146 859 826	2 027 838 563	13 786 708	2 014 051 855

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
97601	60611		546 454	91 913	454 541				
97601	60612		5 762 140	1 001 807	4 760 333				
97601	60622		377 835	17 904	359 931				
97601	60623		426 760	59 200	367 560				
97601	60624		472 604		472 604				
97601	60626		96 744		96 744				
97601	60628		228 819		228 819				
97601	60631		56 248		56 248				
97601	60632		672 618		672 618				
97601	60634		61 450		61 450				
97601	60635		590 283		590 283				
97601	60638		983 813		983 813				
97601	60641		2 591 633	103 112	2 488 521				
97601	60642		866 129		866 129				
97601	6066		17 160		17 160				
97601	6132		3 714 372		3 714 372				
97601	61351		1 453 116	69 037	1 384 079				
97601	61352		6 190 000		6 190 000				
97601	61524		577 980		577 980				
97601	615511		265 112		265 112				
97601	61558		2 352 750	136 284	2 216 466				
97601	6161		123 662		123 662				
97601	6168		35 693		35 693				
97601	6182		396 546		396 546				
97601	6184		2 043 676	823 986	1 219 690				
97601	6185		41 050		41 050				
97601	6241		243 925		243 925				
97601	62471		1 471 873		1 471 873				
97601	62472		2 542 199	27 920	2 514 279				
97601	6251		5 990 142	22 176	5 967 966				
97601	6255		215 000		215 000				
97601	6261		3 184 123	453 257	2 730 866				
97601	6262		2 457 124	81 758	2 375 366				
97601	6268		95 909	6 100	89 809				
97601	6283		6 276 752	644 196	5 632 556				
97601	6288		549 931	5 678	544 253				
97601	6561		58 640 000		58 640 000				
97601	672		404 259		404 259				
97601	7062						494 033		494 033

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
97601	773						418 948		418 948
97602	673		7 032 118		7 032 118				
97602	7034						358 330 713	348 099	357 982 614
97602	7038						133 681 711	158 685	133 523 026
97603	60611		2 132 514	30 000	2 102 514				
97603	60612		29 622 711	3 123 974	26 498 737				
97603	60622		876 386	19 235	857 151				
97603	60623		399 058	185 880	213 178				
97603	60624		1 128 473		1 128 473				
97603	60626		3 765 153		3 765 153				
97603	60628		262 502	12 320	250 182				
97603	60631		639 646	442 140	197 506				
97603	60632		1 268 028		1 268 028				
97603	60634		249 843	41 555	208 288				
97603	60635		144 252	15 989	128 263				
97603	60638		2 184 878	1 172 703	1 012 175				
97603	60641		9 558 065		9 558 065				
97603	60642		3 002 952		3 002 952				
97603	6066		77 148		77 148				
97603	6132		5 155 217	11 456	5 143 761				
97603	61351		7 235 245	545 349	6 689 896				
97603	61352		44 350 700		44 350 700				
97603	614		2 906 189		2 906 189				
97603	61521		39 444 147	800 328	38 643 819				
97603	61522		3 236 019	1 984 280	1 251 739				
97603	61523		161 464		161 464				
97603	61528		1 186 796		1 186 796				
97603	615511		1 102 147		1 102 147				
97603	61558		13 949 740	8 253 750	5 695 990				
97603	6161		142 653		142 653				
97603	6168		1 251 968		1 251 968				
97603	6182		981 938		981 938				
97603	6184		2 256 478		2 256 478				
97603	619						251 292		251 292
97603	62268		47 780 593	8 383 470	39 397 123				
97603	6227		6 954 133	113 966	6 840 167				
97603	6228		68 958 518	55 217 794	13 740 724				
97603	6231		4 445 620	357 080	4 088 540				
97603	6236		554 323		554 323				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
97603	6238		3 157 742	1 953 233	1 204 509				
97603	6241		1 106 972	39 599	1 067 373				
97603	62472		3 225 566	267 116	2 958 450				
97603	6251		4 243 097	240 450	4 002 647				
97603	6261		1 998 750		1 998 750				
97603	6262		4 533 760	533 762	3 999 998				
97603	6268		163 198		163 198				
97603	627		384 254	27 945	356 309				
97603	6282		17 168 764	1 186 567	15 982 197				
97603	6283		17 164 271	1 280 177	15 884 094				
97603	6288		107 541 634	23 933 329	83 608 305				
97603	6518		281 192 123	199 338 181	81 853 942				
97603	6581		1 455 712	386 460	1 069 252				
97603	672		15 205 452		15 205 452				
97603	673		5 090 311		5 090 311				
97603	675		1 794 809 620		1 794 809 620				
97603	6761		270 150 418		270 150 418				
97603	7062						203 339 406	97 000	203 242 406
97603	752						93 828 237	385 932	93 442 305
97603	772						4 804 055		4 804 055
97603	773						20 625 743		20 625 743
97603	775						1 923 672 390		1 923 672 390
97603	7761						141 287 648		141 287 648
97603	7788						211 011 699		211 011 699
97604	60612		1 073 572	88 020	985 552				
97604	60622		81 248	9 299	71 949				
97604	60624		138 705		138 705				
97604	60626		251 456	251 456					
97604	60628		115 152		115 152				
97604	60632		302 832		302 832				
97604	60634		86 200		86 200				
97604	60638		282 384	94 638	187 746				
97604	60641		364 508		364 508				
97604	6132		10 731 000	180 000	10 551 000				
97604	61351		245 520	20 340	225 180				
97604	61352		1 638 020		1 638 020				
97604	614		512 450		512 450				
97604	61522		147 630		147 630				
97604	615511		28 746		28 746				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
97604	61558		359 839	76 007	283 832				
97604	6161		19 114		19 114				
97604	617		4 545 687	4 545 687					
97604	6182		1 216 315		1 216 315				
97604	6184		2 065 200		2 065 200				
97604	6185		7 714 445		7 714 445				
97604	619						16 667		16 667
97604	62268		2 483 500	1 017 000	1 466 500				
97604	6236		419 240		419 240				
97604	6238		25 390	15 425	9 965				
97604	6241		478 894		478 894				
97604	62471		175 659		175 659				
97604	6251		361 742		361 742				
97604	6262		508 234	51 685	456 549				
97604	6283		1 602 888	178 540	1 424 348				
97604	6288		20 023 664	10 938 977	9 084 687				
97604	6518		392 009 058		392 009 058				
97604	6525		188 694		188 694				
97604	6527		3 580 294	2 587 534	992 760				
97604	65288		3 427 712	1 050 208	2 377 504				
97604	6581		360 884	61 925	298 959				
97604	672		239 912 593		239 912 593				
97604	674331		855 000 000		855 000 000				
97604	7068						235 200		235 200
97604	7478						2 577 485		2 577 485
97604	773						4 164 303		4 164 303
TOTAL CHAPITRE : 976		4 436 898 271	4 508 483 612	334 609 157	4 173 874 455	2 534 945 737	3 098 739 530	989 716	3 097 749 814

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
99001	60611		317 532	57 273	260 259				
99001	60612		5 407 951	733 744	4 674 207				
99001	60622		21 204	1 204	20 000				
99001	60623		18 317		18 317				
99001	60624		395 053		395 053				
99001	60628		59 813		59 813				
99001	60632		696 476		696 476				
99001	60633		290 437		290 437				
99001	60634		38 315		38 315				
99001	60638		2 133 503	124 770	2 008 733				
99001	60641		2 723 704	220 400	2 503 304				
99001	60642		140 136		140 136				
99001	61351		2 316 911	297 677	2 019 234				
99001	61352		25 062 387		25 062 387				
99001	61521		1 581 000	162 720	1 418 280				
99001	61522		1 530 844		1 530 844				
99001	615511		70 093		70 093				
99001	61558		269 221	21 903	247 318				
99001	6182		772 713	148 470	624 243				
99001	6184		1 242 828		1 242 828				
99001	6185		31 500	31 500					
99001	619						67 200		67 200
99001	6227		8 739 815		8 739 815				
99001	6231		635 798		635 798				
99001	6236		11 294 833	105 361	11 189 472				
99001	6238		497 250		497 250				
99001	6241		21 770		21 770				
99001	62451		609		609				
99001	62472		100 000		100 000				
99001	6251		114 060		114 060				
99001	6261		8 159 752		8 159 752				
99001	6262		1 800 000		1 800 000				
99001	6268		63 239	2 999	60 240				
99001	6283		288 000		288 000				
99001	6288		23 165 726	109 553	23 056 173				
99001	629						534 211		534 211
99001	6541		29 733 722		29 733 722				
99001	6581		231 905		231 905				
99001	6582		2 601 406 004	25 678 770	2 575 727 234				

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
99001	672		2 197 003		2 197 003				
99001	673		308 079 781		308 079 781				
99001	6815		449 000 000		449 000 000				
99001	6817		181 000 000		181 000 000				
99001	7011					184 374			184 374
99001	7111					27 028 388 378	548 898 280		26 479 490 098
99001	7112					27 873 339 060	8 798 274		27 864 540 786
99001	71211					3 968 067 368			3 968 067 368
99001	71212					240 562 902	192 764		240 370 138
99001	71213					1 118 217 810			1 118 217 810
99001	71221					39 253 239			39 253 239
99001	71223					173 088 589	163 449		172 925 140
99001	71224					61 831 741	44 040		61 787 701
99001	71225					493 581 206	40 761 162		452 820 044
99001	71226					197 431 858	16 304 464		181 127 394
99001	71251					697 939 474	9 905 492		688 033 982
99001	71261					8 979 125 639	100 935 876		8 878 189 763
99001	71262					3 384 618 855	65 999 688		3 318 619 167
99001	71263					183 874 883	1 702 311		182 172 572
99001	71271					115 994 544	243 961		115 750 583
99001	71272					77 357 360			77 357 360
99001	71281					2 163 076 048	27 872 276		2 135 203 772
99001	71283					1 339 430 222			1 339 430 222
99001	71284					105 705 733	164 261		105 541 472
99001	71332					6 055 462	3 454		6 052 008
99001	71381					1 398 087 840			1 398 087 840
99001	71384					1 055 783 101			1 055 783 101
99001	7141					303 025 079	5 110 800		297 914 279
99001	7151					5 179 943 886	4 689 300		5 175 254 586
99001	7152					607 851 850			607 851 850
99001	7154					201 994 754	111 511		201 883 243
99001	7181					265 902 400			265 902 400
99001	7182					42 410 292	29 950		42 380 342
99001	7183					12 097 499 200			12 097 499 200
99001	7185					2 531 000 465			2 531 000 465
99001	7191		16 405 596 460		16 405 596 460				
99001	7192		2 531 000 465		2 531 000 465				
99001	763					81 189 047			81 189 047
99001	772					115 698 154			115 698 154

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
99001	773						3 850 356		3 850 356
99002	60611		312 476	57 323	255 153				
99002	60612		5 636 260	1 043 254	4 593 006				
99002	60622		10 644		10 644				
99002	60624		21 498		21 498				
99002	60626		63 499		63 499				
99002	60628		5 265		5 265				
99002	60632		66 338		66 338				
99002	60641		770 523	755 636	14 887				
99002	61351		1 122 201		1 122 201				
99002	61352		22 198 113		22 198 113				
99002	61522		111 420		111 420				
99002	61558		340 891	23 052	317 839				
99002	6161		42 765		42 765				
99002	6182		3 631 658	1 969 199	1 662 459				
99002	6184		10 262		10 262				
99002	6185		95 760		95 760				
99002	6227		2 865 990		2 865 990				
99002	6236		66 316		66 316				
99002	62471		409 229		409 229				
99002	62472		48 473		48 473				
99002	6251		1 210 800		1 210 800				
99002	6261		3 290 504	315 948	2 974 556				
99002	6262		1 967 793	270 199	1 697 594				
99002	6268		56 037		56 037				
99002	6283		4 982 791	365 191	4 617 600				
99002	6288		164 335		164 335				
99002	6354		3 000		3 000				
99002	6541		254 579 300		254 579 300				
99002	672		2 439 793		2 439 793				
99002	673		681 281 407		681 281 407				
99002	7112								
99002	71332								
99002	7183						4 308 097 260		4 308 097 260
99002	73111						12 453 314 598	900 286 088	11 553 028 510
99002	73112						4 891 033 941	10 489 367	4 880 544 574
99002	73113						4 495 916 924	187 651 018	4 308 265 906
99002	73114						3 587 837 753	253 656 309	3 334 181 444
99002	73115						620 425 003		620 425 003

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
99002	73116						2 634 264 095	350 578 382	2 283 685 713
99002	73123						18 980 000	200 000	18 780 000
99002	73124						649 492 876	3 703 328	645 789 548
99002	73126						1 414 204 323	4 373 646	1 409 830 677
99002	73127						168 019 200	5 778 000	162 241 200
99002	73130						469 910 115		469 910 115
99002	7321						1 320 175 630		1 320 175 630
99002	7322						238 705 000		238 705 000
99002	7331						3 101 171 945	15 880 996	3 085 290 949
99002	7342								
99002	7343						1 556 967 638		1 556 967 638
99002	7381						290 400		290 400
99002	7383						209 216 683	1 688 315	207 528 368
99002	7386						128 834 000		128 834 000
99002	7387						642 053 379	115 008 334	527 045 045
99002	7392		4 891 033 941	10 489 367	4 880 544 574				
99002	7395		620 425 003		620 425 003				
99002	773						293 346		293 346
99002	7788						536 993		536 993
TOTAL CHAPITRE : 990		37 171 284 488	29 107 510 415	42 985 513	29 064 524 902	135 406 000 000	145 041 703 682	2 681 225 096	142 360 478 586

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
S-Chapitre	Article								
99101	6228		7 041		7 041				
99101	627		146 476 562	13 736 874	132 739 688				
99101	65117		2 052 000		2 052 000				
99101	66111		2 937 635 425		2 937 635 425				
99101	66112		884 672 350	832 941 568	51 730 782				
99101	668		3 372 799		3 372 799				
99101	7588						88 807 327		88 807 327
99101	7611						7 913 029		7 913 029
99101	7621						245 773 050		245 773 050
99101	768						29 733 788		29 733 788
99101	772						14 842		14 842
99101	773						303 112		303 112
99101	7788						4 625 942 718		4 625 942 718
99101	7861						298 329 355		298 329 355
99102	6811		11 494 722 506		11 494 722 506				
99102	6862		101 475 722		101 475 722				
99102	7768						1 900 801 183		1 900 801 183
99102	777						853 620 634		853 620 634
99103	6227		304 530 126		304 530 126				
99103	627		128 000		128 000				
99103	6541		3 911 244		3 911 244				
99103	666		1 859 136		1 859 136				
99103	6711		730 620		730 620				
99103	672		20 196		20 196				
99103	673		166 703 004		166 703 004				
99103	6815		333 000 000		333 000 000				
99103	7082						446 250		446 250
99103	7411						10 805 727 924		10 805 727 924
99103	7581						68 495 177		68 495 177
99103	7588						425 000		425 000
99103	7611						213 581 868		213 581 868
99103	766						63 728		63 728
99103	7714						2 502 455		2 502 455
99103	772						51 337 414		51 337 414
99103	773						5 136 131		5 136 131
99103	7788						36 644 941		36 644 941
99103	7871						9 633 957 912		9 633 957 912
TOTAL CHAPITRE : 991		15 801 955 226	16 381 296 731	846 678 442	15 534 618 289	31 033 579 809	28 869 557 838		28 869 557 838

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

EXECUTION BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES					
Imputations		Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)
3-Chapitre	Article								

TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES				Déficit	Excédent
Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Prévisions budgétaires	Titres émis	Réduction et annulations	Recettes (montant net)		
189 966 414 097	165 748 461 488	11 635 530 779	154 112 930 709	189 966 414 097	186 458 674 016	2 701 964 734	183 756 709 282		29 643 778 573

	Autorisations budgétaires	Mandats Emis	Réductions et annulations	DEPENSES (montant net)	Opé.internes Débit		
TOTAL BUDGET	335 762 665 861	225 666 998 349	11 636 815 139	214 030 183 210	19 198 862 630		
	Prévisions budgétaires	Titres Emis	Réductions et annulations	RECETTES (montant net)	Opé.internes Crédit	Déficit	Excédent
TOTAL BUDGET	335 762 043 229	273 967 730 977	2 701 964 734	271 265 766 243	19 198 862 626		57 235 583 029

LE PAYEUR DE LA POLYNESIE FRANCAISE



 Le Payeur
 de la Polynésie française


Philippe HENROT

Polynésie Française

Budget principal

RESULTATS CUMULES Exercice 2022

SUBDIVISION BUDGETAIRE		Résultats à la clôture de l'exercice précédent	Partie affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice courant	Résultats cumulés
FONCTIONNEMENT					
Opérations budgétaires	Excédent	24 801 551 291		29 643 778 573	54 445 329 864
	Déficit				
Opérations non budgétaires	Excédent				
	Déficit				
S/Total	Excédent	24 801 551 291		29 643 778 573	41 967 053 934
	Déficit		12 478 275 930		
INVESTISSEMENT					
Opérations budgétaires	Excédent			27 591 804 460	
	Déficit	39 755 291 486			12 163 487 026
Opérations non budgétaires	Excédent				
	Déficit			4	4
S/Total	Excédent			27 591 804 456	
	Déficit	39 755 291 486			12 163 487 030
Total	Excédent			57 235 583 029	29 803 566 904
	Déficit	14 953 740 195	12 478 275 930		

PPF / Paierie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

Page : 2/70

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
132182		98 810 013								98 810 013
132183		41 902 516		6 766 110				6 766 110		48 668 626
132184				30 225 378				30 225 378		30 225 378
132188		9 986 502 099		2 614 970				2 614 970		9 989 117 069
1326		1 848 515 979								1 848 515 979
1327		4 057 244								4 057 244
1328		228 297 862		25 094 800				25 094 800		253 392 662
13911	676 772 905		347 797 114					347 797 114	1 024 570 019	
13914	250 516 552		47 973 252					47 973 252	298 489 804	
139151	33 686 516		4 820 444					4 820 444	38 506 960	
139152	22 967 480		101 356 310					101 356 310	124 323 790	
139188	360 481 077		351 673 514					351 673 514	712 154 591	
1511		1 638 289 457				932 000 000		932 000 000		2 570 289 457
1517		2 441 825 108			298 329 355			298 329 355		2 143 495 753
1518		183 560 000				300 000 000		300 000 000		483 560 000
155		298 329 355								298 329 355
156		20 799 522 673			9 633 957 912			9 633 957 912		11 165 564 761
158		315 046 197				1 276 522 899		1 276 522 899		1 591 569 096
163		4 773 269 690	4 773 269 690					4 773 269 690	0	0
1641		111 376 668 848	10 093 540 429	54 798 207 638	5	1	10 093 540 434	54 798 207 639		156 081 336 053
1681		750 000 000	375 000 000					375 000 000		375 000 000
1688		832 941 568				832 941 568	884 672 350	832 941 568	884 672 350	884 672 350
192	14 031 760 690		141 287 648	270 150 418				141 287 648	270 150 418	13 902 897 920
193		11 714 653 675				19 917 637		19 917 637		11 694 736 038
198	12 451 889 521		1 900 801 183					1 900 801 183	14 352 690 704	
2031	5 966 668 777		851 009 060	3 427		624 514 364		851 009 060	624 517 791	6 193 160 046
2032	4 881 884		6 167 422					6 167 422	11 049 306	

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

Page : 3/70

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
20411	154 533 553									154 533 553
20412	126 550 000									126 550 000
204121	10 700 000		10 317 056					10 317 056		21 017 056
20413	33 000 000									33 000 000
20414	11 148 628 704									11 148 628 704
204141	3 182 647 287		637 062 886					637 062 886		3 819 710 173
204142	9 285 156 850		992 209 821	79 812 930				992 209 821	79 812 930	10 197 553 741
20417	16 821 962 819									16 821 962 819
204171	16 344 194 628		3 055 598 414	7 000 000				3 055 598 414	7 000 000	19 392 793 042
204172	46 097 940 491		7 510 271 946	5 683 485				7 510 271 946	5 683 485	53 602 528 952
20418	54 390 804									54 390 804
204181	70 624 515		19 532 500					19 532 500		90 157 015
204182	1 647 751 569		487 000 000					487 000 000		2 134 751 569
2042	5 244 927 816									5 244 927 816
20421	8 057 771 219		1 720 677 237	25 865 635				1 720 677 237	25 865 635	9 752 582 821
20422	5 674 965 589		1 572 472 499	5 638 000				1 572 472 499	5 638 000	7 241 800 088
2043	430 273 828									430 273 828
20431	3 000 364		110 075 000					110 075 000		113 075 364
20441	2 031 129 023									2 031 129 023
204411	13 070 469									13 070 469
204412	2 853 531 035									2 853 531 035
20442	547 182 820									547 182 820
204421	14 838 699									14 838 699
204422	136 185 987									136 185 987
205						3 164 000		3 164 000		3 164 000
2050	2 664 440 700		144 118 302					144 118 302		2 808 559 002
20820	749 240 728		71 232 825			16 589 221		87 822 046		837 062 774

PPF / Paierie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
20821	99 561 316									99 561 316
20880	2 910 500		14 879 816					14 879 816		17 790 316
2110	29 567 205 200			135 394 888	1 591 400			1 591 400	135 394 888	29 433 401 712
2111	36 995 404 960		1 628 461 741	340 130 103	1 238 815 390			2 867 277 131	340 130 103	39 522 551 988
2115	8 622 754 442		94 434 684	453 710 473	2 979 390 000			3 073 824 684	453 710 473	11 242 868 653
2118	247 360									247 360
2120	145 115 076			55 027					55 027	145 060 049
2121	658 357 336		6 554 124					6 554 124		664 911 460
2128	14 572 478 604		670 974 200		299 075 782			970 049 982		15 542 528 586
2130	21 038 849 291			357 500 000					357 500 000	20 681 349 291
21311	19 258 690									19 258 690
213110	1 486 946 914		38 899 035	172 100 000				38 899 035	172 100 000	1 353 745 949
213111	6 252 216 437									6 252 216 437
213120	5 803 319 006		98 205 596		4 734 809 930			4 833 015 526		10 636 334 532
213121	12 582 580 841									12 582 580 841
213130	12 234 294 921		20 732 507		17 237 702			37 970 209		12 272 265 130
213131	1 041 215 416									1 041 215 416
213140	332 578 843									332 578 843
213141	2 472 851 050									2 472 851 050
21318	44 970 832									44 970 832
213180	13 292 542 464		232 509 971		106 545 751			339 055 722		13 631 598 186
213181	2 979 996 316									2 979 996 316
21320	387 960									387 960
21321	16 361 474									16 361 474
21330	20 903 074 426		43 630 005		3 133 487 238			3 177 117 243		24 080 191 669
21331	10 768 966 846									10 768 966 846
213510	4 508 157 087		468 927 483		443 308 170	7 653 219		912 235 653	7 653 219	5 412 739 521

PPF / Paierie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

Page : 5/70

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
213511	2 065 440 884					3 090 449		3 090 449	2 062 350 435	
213520	6 651 198								6 651 198	
213530	3 308 801 591		26 810 976		84 820 350			111 631 326	3 420 432 917	
213531	49 862 163								49 862 163	
213580	142 800 234		14 604 465					14 604 465	157 404 699	
213581	23 982 298								23 982 298	
21380	384 984 355		9 579 961					9 579 961	394 564 316	
21381	691 722 725								691 722 725	
2141	4 834 621		3 574 048					3 574 048	8 408 669	
2150	25 159 095 470								25 159 095 470	
2151	106 411 760 505		2 915 359 025		3 198 602 362			6 113 961 387	112 525 721 892	
2153	331 057 397								331 057 397	
21530	3 820 929 242		108 969 726	1 302 011	325 746 675	127 600		434 716 401	1 429 611	4 254 216 032
21531	14 225 421 468					517 580		517 580	14 224 903 888	
2157	32 082 915								32 082 915	
21570	12 280 408 022		1 498 787 993			33 640 635		1 498 787 993	33 640 635	13 745 555 380
216	99 744 376		6 545 000			22 923 620		29 468 620	129 212 996	
21820	5 608 209 311		334 788 157			153 434 792		334 788 157	153 434 792	5 789 562 676
21830	3 666 286 403		229 425 914			25 530 613		229 425 914	25 530 613	3 870 181 704
21840	1 250 559 718		65 441 765		747 984	12 531 779		66 189 749	12 531 779	1 304 217 688
21850	290 377 117		16 857 267			208 578		16 857 267	208 578	307 025 806
2188	1 319 758								1 319 758	
21880	6 321 568 067		393 469 176	91 200	1 014 952	13 184 481		394 484 128	13 275 681	6 702 776 514
2312	376 085 185				36 954 488	3 778 225		36 954 488	3 778 225	409 261 448
23121	1 153 649					996 660		996 660	996 660	156 989
23128	2 737 625 607		802 124 681		75 469 476	284 677 390		877 594 157	284 677 390	3 330 542 374
23130	26 566 403 103					1 990 569 244		1 990 569 244	1 990 569 244	24 575 833 859

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

Page : 6/70

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
231311	717 082 675		837 983 682	53 155 541	29 080 620	7 771 767	867 064 302	60 927 308	1 523 219 669	
231312	10 456 813 539		700 372 413	3 637 391	407 747	3 160 223 507	700 780 160	3 163 860 898	7 993 732 801	
231313	20 476 976 073		1 283 641 416		13 236 427	4 618 101	1 296 877 843	4 618 101	21 769 235 815	
231314	935 094 652		53 102 826		600 000		53 702 826		988 797 478	
231318	3 880 873 532		1 597 548 102		89 872 732	316 916 060	1 687 420 834	316 916 060	5 251 378 306	
23133	8 807 063 379		1 707 502 866	1 585 108	157 314 722	620 631 713	1 864 817 588	622 216 821	10 049 664 146	
231351	1 072 671 351		245 643 865		28 650 816	135 603 444	274 294 681	135 603 444	1 211 362 588	
231353	1 771 098 838		743 568 712		2 106 054	740 614 336	745 674 766	740 614 336	1 776 159 268	
231358	15 099 713								15 099 713	
23138	189 747 720		28 560 671		1 552 445		30 113 116		219 860 836	
2314	11 429 969				1 079 150		1 079 150		12 509 119	
23150	21 212 776 262					2 237 698 714		2 237 698 714	18 975 077 548	
23151	13 809 677 034		2 885 204 317		115 630 316	2 498 103 868	3 000 834 633	2 498 103 868	14 312 407 799	
23153	5 038 563 277		306 853 800		28 226 296	341 386 368	335 080 096	341 386 368	5 032 257 005	
23157	38 918 597		7 776 795		2 436 203		10 212 998		49 131 595	
2316	22 923 620					22 923 620		22 923 620	0	0
23182	468 332 312		72 054 560		132 856 785		204 911 345		673 243 657	
23183	26 095 996								26 095 996	
231840	56 226 924					792 547		792 547	55 434 377	
23185	8 907 053								8 907 053	
23188	145 975 892		14 049 031		11 973 221	1 014 952	26 022 252	1 014 952	170 983 192	
232	285 147 482								285 147 482	
23205	643 017 222		147 996 756		12 113 573	3 164 000	160 110 329	3 164 000	799 963 551	
23208	194 737 023								194 737 023	
232082	598 896 089		159 200 235		17 810 078	16 589 221	177 010 313	16 589 221	759 317 181	
232088	14 442 045		18 660 499				18 660 499		33 102 544	
248	1 039 130 689								1 039 130 689	

PPF / Paierie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

Page : 7/70

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
261	9 645 308 293		334 242 000	335 940 505			334 242 000	335 940 505	9 643 609 788	
2671	335 166 458			227 735 231				227 735 231	107 431 227	
274	14 076 211 942		3 700 000 000	17 280 049			3 700 000 000	17 280 049	17 758 931 893	
275	933 911								933 911	
2761	703 235 763			40 516 736				40 516 736	662 719 027	
28031		4 783 981 769		144 518 849				144 518 849		4 928 500 618
2804		24 705 580 109		5 141 481 720				5 141 481 720		29 847 061 829
2805		933 766 063		122 594 469				122 594 469		1 056 360 532
2808		267 400 164		55 117 994				55 117 994		322 518 158
28128		10 820 417								10 820 417
281311		546 989 081		55 317 922				55 317 922		602 307 003
281312		1 999 199 505		342 216 327				342 216 327		2 341 415 832
281313		2 329 281 320		384 007 526				384 007 526		2 713 288 846
281314		63 511 580		10 841 318				10 841 318		74 352 898
281318		2 860 607 956		764 928 622				764 928 622		3 625 536 578
28132		77 592		38 796				38 796		116 388
28133		6 576 860 865		1 481 958 496				1 481 958 496		8 058 819 361
281351		1 377 832 911		265 849 715	7 653 219		7 653 219	265 849 715		1 636 029 407
281352		1 073 326		190 036				190 036		1 263 362
281353		800 284 380		235 697 421				235 697 421		1 035 981 801
281358		49 748 965		9 803 667				9 803 667		59 552 632
28138		118 168 679		21 963 356				21 963 356		140 132 035
28151		599 963								599 963
28153		1 765 608 902		380 304 620	127 600		127 600	380 304 620		2 145 785 922
28157		8 184 055 018		898 430 391	33 306 230		33 306 230	898 430 391		9 049 179 179
28182		2 771 350 129		325 574 721	20 578 007		20 578 007	325 574 721		3 076 346 843
28183		2 841 228 688		343 091 048	15 965 978		15 965 978	343 091 048		3 168 353 758

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

Page : 8/70

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
28184		1 022 882 380		44 946 563	9 415 681			9 415 681	44 946 563	1 058 413 262
28185		290 026 187		23 281 459	208 578			208 578	23 281 459	313 099 068
28188		3 545 493 637		442 567 470	9 890 011			9 890 011	442 567 470	3 978 171 096
2931		20 456 444								20 456 444
296		500 000 000								500 000 000
3261	137 551 107				81 958 924	137 551 107		81 958 924	137 551 107	81 958 924
3262	436 049 094				373 500 786	436 049 094		373 500 786	436 049 094	373 500 786
3268	26 295 713				39 952 135	26 295 713		39 952 135	26 295 713	39 952 135
3712	41 316 181									41 316 181
397		10 000 000								10 000 000
TOTAL Cl. 1 à 3	706 839 823 309	718 432 008 597	59 918 536 861	87 406 025 950	52 924 763 565	33 178 938 114	112 843 300 426	120 584 964 064	752 975 749 226	772 309 598 152

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

Page : 9/70

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4011					123 921 226 083	126 098 216 644	123 921 226 083	126 098 216 644		2 176 990 561
4012		1 879 526 216			1 879 526 216		1 879 526 216		0	0
40171		3 706 872			316 603	1 090 631	316 603	1 090 631		4 480 900
40172		35 425 438			131 499 069	107 115 735	131 499 069	107 115 735		11 042 104
40173		76 097			114 371 887	119 258 344	114 371 887	119 258 344		4 962 554
4041					57 848 953 329	59 918 558 953	57 848 953 329	59 918 558 953		2 069 605 624
4042		1 348 268 812			1 348 268 812		1 348 268 812		0	0
40471		218 071 019			76 592 197	149 178 651	76 592 197	149 178 651		290 657 473
40472		1 289 513 974			6 336 088 264	5 874 497 914	6 336 088 264	5 874 497 914		827 923 624
40473					60 586 758	60 586 758	60 586 758	60 586 758	0	0
408		10 741 432 911			12 459 046 829	7 813 786 958	12 459 046 829	7 813 786 958		6 096 173 040
4099					12 758 423	12 758 423	12 758 423	12 758 423	0	0
4111993	5 151 800								5 151 800	
4112000	41 099 859								41 099 859	
4112001	5 504 456								5 504 456	
4112002	8 931 140					177 342		177 342	8 753 798	
4112003	46 386 713					915 652		915 652	45 471 061	
4112004	13 037 032					351 000		351 000	12 686 032	
4112005	10 249 831					104 124		104 124	10 145 707	
4112006	28 168 964					212 823		212 823	27 956 141	
4112007	40 307 827					3 762 316		3 762 316	36 545 511	
4112008	73 587 658					1 528 268		1 528 268	72 059 390	
4112009	46 883 228					523 732		523 732	46 359 496	
4112010	85 641 068					4 019 088		4 019 088	81 621 980	
4112011	85 610 441					11 116 914		11 116 914	74 493 527	
4112012	32 554 767					2 559 752		2 559 752	29 995 015	
4112013	148 841 453					73 510 817		73 510 817	75 330 636	

PPF / Paierie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4112014	143 875 650					103 440		103 440	143 772 210	
4112015	698 851 504					4 551 513		4 551 513	694 299 991	
4112016	4 745 453 378					14 061 878		14 061 878	4 731 391 500	
4112017	356 835 232					4 950 633		4 950 633	351 884 599	
4112018	886 637 523					5 144 678		5 144 678	881 492 845	
4112019	2 625 834 583					15 674 814		15 674 814	2 610 159 769	
4112020	4 185 202 444					300 238 665		300 238 665	3 884 963 779	
4112021	2 036 780 611				12 165 472	1 324 362 683	12 165 472	1 324 362 683	724 583 400	
4112022					133 121 938 988	117 108 451 652	133 121 938 988	117 108 451 652	16 013 487 336	
4120000	64 030 531					146 127		146 127	63 884 404	
4120006	2 390 586					197 935		197 935	2 192 651	
4120012	307 618					137 760		137 760	169 858	
4120013						109 978		109 978		109 978
4120014	98 400								98 400	
4120015	1 014 200								1 014 200	
4120022	147 600								147 600	
4120024	70 000								70 000	
4120025	321 305								321 305	
4120029	81 735								81 735	
4120031	6 076								6 076	
4120033	126 000								126 000	
4120034	130 000								130 000	
4120035	10 870 295					407 978		407 978	10 462 317	
4120036	106 158					14 158		14 158	92 000	
4120038	1 823 400					837 800		837 800	985 600	
4120040	488								488	
4120045	223 800								223 800	

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4120047	73 076								73 076	
4120048	18 749								18 749	
4120058	41 800								41 800	
4120100	67 525 474					2 458 214		2 458 214	65 067 260	
4120105	1 385 879					211 865		211 865	1 174 014	
4120106	1 732 322					144 084		144 084	1 588 238	
4120112	8 466								8 466	
4120115	1 343 456								1 343 456	
4120122	103 400								103 400	
4120129	7 291								7 291	
4120134	28 800								28 800	
4120135	9 196 320					245 253		245 253	8 951 067	
4120138	2 073 150					837 800		837 800	1 235 350	
4120147	73 076								73 076	
4120148	44 000					44 000		44 000	0	0
4120158	45 600								45 600	
4120200	91 818 009					8 812 447		8 812 447	83 005 562	
4120205	2 858 152					797 389		797 389	2 060 763	
4120206	1 887 639					205 584		205 584	1 682 055	
4120212	291 962								291 962	
4120214	490 000								490 000	
4120215	945 080								945 080	
4120224	13 266								13 266	
4120225	11 000								11 000	
4120229	154 366								154 366	
4120234	28 800								28 800	
4120235	9 186 795					1 029 661		1 029 661	8 157 134	

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4120236	23 569								23 569	
4120238	3 443 190					425 600		425 600	3 017 590	
4120247	1 852								1 852	
4120248	44 000					44 000		44 000	0	0
4120252	56 760					38 000		38 000	18 760	
4120254	141 000								141 000	
4120258	90 300								90 300	
4120300	70 161 832					7 847 144		7 847 144	62 314 688	
4120305	10 060 569					1 084 925		1 084 925	8 975 644	
4120306	2 080 448					118 272		118 272	1 962 176	
4120312	351 350					24 750		24 750	326 600	
4120314	14 880								14 880	
4120315	1 057 000								1 057 000	
4120324	12 000								12 000	
4120325	142 442								142 442	
4120329	435 945					1 220		1 220	434 725	
4120331	117 708								117 708	
4120333	195 600								195 600	
4120334	8 250								8 250	
4120335	7 961 463					280 777		280 777	7 680 686	
4120336	80 268								80 268	
4120338	4 158 034					507 200		507 200	3 650 834	
4120347	56 389								56 389	
4120348	38 000					38 000		38 000	0	0
4120352	19 500								19 500	
4120358	45 600								45 600	
4120400	97 621 559					3 239 532		3 239 532	94 382 027	

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4120405	4 680 729					493 786		493 786	4 186 943	
4120406	1 021 939					94 251		94 251	927 688	
4120412	330 080								330 080	
4120415	300 880								300 880	
4120424	12 000								12 000	
4120425	240 759					101 958		101 958	138 801	
4120429	135 525					7 500		7 500	128 025	
4120431	146 666								146 666	
4120433	195 600								195 600	
4120434	201 540								201 540	
4120435	4 378 065					515 581		515 581	3 862 484	
4120436	35 800								35 800	
4120438	1 619 920								1 619 920	
4120447	92 920								92 920	
4120448	38 000					38 000		38 000	0	0
4120452	78 380					58 880		58 880	19 500	
4120453	5 000								5 000	
4120454	73 125								73 125	
4120458	22 800								22 800	
4120500	95 697 973					7 906 798		7 906 798	87 791 175	
4120505	7 177 882					537 795		537 795	6 640 087	
4120506	1 678 091					200 359		200 359	1 477 732	
4120512	394 400					33 000		33 000	361 400	
4120514	180 600					165 600		165 600	15 000	
4120515	355 880								355 880	
4120522	216 000								216 000	
4120525	790 552								790 552	

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4120529	721 475					7 500		7 500	713 975	
4120531	146 666								146 666	
4120534	184 800								184 800	
4120535	7 082 773					832 848		832 848	6 249 925	
4120536	138 375								138 375	
4120538	2 448 369								2 448 369	
4120545	3 791								3 791	
4120547	58 890								58 890	
4120552	40 380					20 880		20 880	19 500	
4120553	5 000								5 000	
4120558	145 200					60 600		60 600	84 600	
4120600	278 746 704					6 984 504		6 984 504	271 762 200	
4120605	10 613 474					52 325		52 325	10 561 149	
4120606	2 509 555					385 589		385 589	2 123 966	
4120612	665 092					33 000		33 000	632 092	
4120614	470 537					200 800		200 800	269 737	
4120615	1 094 702								1 094 702	
4120622	31 050					22 800		22 800	8 250	
4120624	94 373								94 373	
4120625	619 884								619 884	
4120629	595 736					7 500		7 500	588 236	
4120631	146 666								146 666	
4120633	47 500								47 500	
4120634	863 061								863 061	
4120635	13 881 315					2 083 287		2 083 287	11 798 028	
4120636	233 880								233 880	
4120638	2 367 831					91 072		91 072	2 276 759	

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4120645	44 994								44 994	
4120647	68 015								68 015	
4120648	38 000					38 000		38 000	0	0
4120650	506 646								506 646	
4120652	47 254					20 880		20 880	26 374	
4120653	5 000								5 000	
4120658	380 099					60 600		60 600	319 499	
4120700	191 344 295					57 868 367		57 868 367	133 475 928	
4120705	13 855 998					1 957 683		1 957 683	11 898 315	
4120706	3 822 353					839 746		839 746	2 982 607	
4120712	2 783 902					1 503 000		1 503 000	1 280 902	
4120714	2 067 303								2 067 303	
4120715	744 249					221 469		221 469	522 780	
4120722	22 800					22 800		22 800	0	0
4120724	60 475								60 475	
4120725	1 884 229					634 326		634 326	1 249 903	
4120729	258 319					7 500		7 500	250 819	
4120731	18 451								18 451	
4120733	80 480					34 880		34 880	45 600	
4120734	507 991					482 428		482 428	25 563	
4120735	18 765 188					3 373 159		3 373 159	15 392 029	
4120736	111 164								111 164	
4120738	2 670 544					41 250		41 250	2 629 294	
4120745	13 964					11 000		11 000	2 964	
4120747	163 203					14 700		14 700	148 503	
4120748	38 000					38 000		38 000	0	0
4120750	600 300								600 300	

PPF / Paierie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4120752	55 380					20 880		20 880	34 500	
4120758	385 074					102 400		102 400	282 674	
4120800	220 141 679					18 332 839		18 332 839	201 808 840	
4120805	11 274 371					1 918 736		1 918 736	9 355 635	
4120806	3 853 006					672 124		672 124	3 180 882	
4120812	1 249 368					243 000		243 000	1 006 368	
4120814	540 787								540 787	
4120815	2 378 551					633 200		633 200	1 745 351	
4120822	20 900					20 900		20 900	0	0
4120824	109 800					76 500		76 500	33 300	
4120825	1 192 726					715 200		715 200	477 526	
4120829	192 530					15 900		15 900	176 630	
4120833	40 580					34 880		34 880	5 700	
4120834	546 984					514 352		514 352	32 632	
4120835	16 982 178					2 027 953		2 027 953	14 954 225	
4120836	74 204								74 204	
4120838	3 734 231					87 210		87 210	3 647 021	
4120845	561 227					4 124		4 124	557 103	
4120847	183 525					16 200		16 200	167 325	
4120848	15 000					15 000		15 000	0	0
4120850	576 300								576 300	
4120852	81 930					20 880		20 880	61 050	
4120858	646 800					22 800		22 800	624 000	
4120900	306 037 670					13 266 785		13 266 785	292 770 885	
4120905	13 848 938					1 256 624		1 256 624	12 592 314	
4120906	5 628 959					711 958		711 958	4 917 001	
4120912	2 292 248					196 114		196 114	2 096 134	

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4120914	642 487					22 500		22 500	619 987	
4120915	3 127 819					442 051		442 051	2 685 768	
4120922	23 380					14 880		14 880	8 500	
4120924	109 742					79 001		79 001	30 741	
4120925	1 420 950					729 500		729 500	691 450	
4120929	226 830					8 400		8 400	218 430	
4120933	480 884					34 880		34 880	446 004	
4120934	515 592					456 828		456 828	58 764	
4120935	24 130 816					2 084 264		2 084 264	22 046 552	
4120936	127 441								127 441	
4120938	12 791 596					15 000		15 000	12 776 596	
4120945	263 628								263 628	
4120947	219 536					16 200		16 200	203 336	
4120948	31 666					31 666		31 666	0	0
4120950	576 300								576 300	
4120952	98 964					36 540		36 540	62 424	
4120954	146 250								146 250	
4120958	669 622					22 800		22 800	646 822	
4121000	1 158 041 456					52 466 402		52 466 402	1 105 575 054	
4121005	57 401 539					1 894 060		1 894 060	55 507 479	
4121006	7 524 325					701 028		701 028	6 823 297	
4121012	4 022 169					175 000		175 000	3 847 169	
4121014	334 203					32 087		32 087	302 116	
4121015	7 013 433					835 613		835 613	6 177 820	
4121022	45 723					1 875		1 875	43 848	
4121024	193 359					78 665		78 665	114 694	
4121025	1 616 705					37 050		37 050	1 579 655	

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4121029	665 334					12 800		12 800	652 534	
4121031	15 585					2 201		2 201	13 384	
4121033	1 893 169					34 880		34 880	1 858 289	
4121034	887 928					456 828		456 828	431 100	
4121035	29 326 492					1 782 733		1 782 733	27 543 759	
4121036	1 309 297					633 741		633 741	675 556	
4121038	15 495 261					371 851		371 851	15 123 410	
4121040	24 552								24 552	
4121045	5 928								5 928	
4121047	188 475					16 200		16 200	172 275	
4121048	40 010					16 688		16 688	23 322	
4121050	600 900								600 900	
4121052	222 833					22 800		22 800	200 033	
4121058	218 252					22 800		22 800	195 452	
4121100	628 814 231					10 630 614		10 630 614	618 183 617	
4121105	26 917 846					1 899 580		1 899 580	25 018 266	
4121106	8 925 429					835 974		835 974	8 089 455	
4121112	6 926 846					1		1	6 926 845	
4121114	989 207					22 500		22 500	966 707	
4121115	4 198 426					884 816		884 816	3 313 610	
4121122	149 181								149 181	
4121124	352 410					78 665		78 665	273 745	
4121125	1 912 874					18 750		18 750	1 894 124	
4121129	7 057 703					23 196		23 196	7 034 507	
4121131	175 750					175 750		175 750	0	0
4121133	2 271 255					39 744		39 744	2 231 511	
4121134	230 458					456 828		456 828		226 370

PPF / Paierie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4121135	38 147 104					3 127 864		3 127 864	35 019 240	
4121136	1 440 490					419 700		419 700	1 020 790	
4121138	7 363 198					487 409		487 409	6 875 789	
4121140	58 300								58 300	
4121145	5 928								5 928	
4121147	256 887					16 200		16 200	240 687	
4121148	60 788					16 688		16 688	44 100	
4121150	716 490								716 490	
4121152	781 633					22 800		22 800	758 833	
4121158	330 386					22 800		22 800	307 586	
4121200	516 704 503					13 202 910		13 202 910	503 501 593	
4121205	34 381 324					1 599 605		1 599 605	32 781 719	
4121206	19 909 835					968 839		968 839	18 940 996	
4121211	84 988								84 988	
4121212	7 609 087					31 278		31 278	7 577 809	
4121213	249 810					3 300		3 300	246 510	
4121214	2 737 967					33 989		33 989	2 703 978	
4121215	12 500 883					567 899		567 899	11 932 984	
4121216	235 222					33 738		33 738	201 484	
4121218	33 383								33 383	
4121219	108 875								108 875	
4121220	217 483					33 000		33 000	184 483	
4121221	66 000								66 000	
4121222	2 141 425					59 730		59 730	2 081 695	
4121223	259 510					20 416		20 416	239 094	
4121224	1 982 609					89 632		89 632	1 892 977	
4121225	4 838 858					153 912		153 912	4 684 946	

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

Page : 20/70

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4121226	268 500								268 500	
4121227	93 291					14 091		14 091	79 200	
4121228	91 565					155 995		155 995		64 430
4121229	3 824 249					220 519		220 519	3 603 730	
4121230	18 150								18 150	
4121231	506 384								506 384	
4121232	44 947					2 264		2 264	42 683	
4121233	5 184 409					624 761		624 761	4 559 648	
4121234	3 906 688					486 820		486 820	3 419 868	
4121235	71 090 604					4 049 681		4 049 681	67 040 923	
4121236	6 619 189					185 219		185 219	6 433 970	
4121237	25 853								25 853	
4121238	14 366 852					909 068		909 068	13 457 784	
4121239	66 000								66 000	
4121240	1 007 140					14 012		14 012	993 128	
4121241	16 500								16 500	
4121242	66 270								66 270	
4121244	180 100					4 413		4 413	175 687	
4121245	1 882 966					45 506		45 506	1 837 460	
4121246	35 310								35 310	
4121247	2 762 723					76 613		76 613	2 686 110	
4121248	1 697 983					88 119		88 119	1 609 864	
4121249	111 210								111 210	
4121250	2 168 226					14 207		14 207	2 154 019	
4121251	89 955								89 955	
4121252	2 200 762					154 308		154 308	2 046 454	
4121253	362 112					16 500		16 500	345 612	

PPF / Paierie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4121254	579 879					22 334		22 334	557 545	
4121255	66 000								66 000	
4121256	33 000								33 000	
4121257	289 549				126 400	7 199		126 400	408 750	
4121258	2 056 940					48 681		48 681	2 008 259	
4121300	555 497 998					23 765 657		23 765 657	531 732 341	
4121302	3 930 741					684 375		684 375	3 246 366	
4121305	21 916 281					2 727 572		2 727 572	19 188 709	
4121306	23 660 189					1 231 020		1 231 020	22 429 169	
4121311	99 862								99 862	
4121312	8 198 573					81 690		81 690	8 116 883	
4121313	206 788					49 500		49 500	157 288	
4121314	3 440 138					59 080		59 080	3 381 058	
4121315	17 763 306					701 511		701 511	17 061 795	
4121316	477 361					16 500		16 500	460 861	
4121318	54 935								54 935	
4121319	182 849								182 849	
4121320	282 361					798		798	281 563	
4121321	33 000								33 000	
4121322	2 728 764					51 897		51 897	2 676 867	
4121323	193 194					600		600	192 594	
4121324	1 927 990					106 021		106 021	1 821 969	
4121325	6 509 380					112 060		112 060	6 397 320	
4121326	369 179								369 179	
4121327	165 000					16 500		16 500	148 500	
4121328	79 709					16 500		16 500	63 209	
4121329	9 223 465					548 735		548 735	8 674 730	

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4121330	66 000								66 000	
4121331	441 551								441 551	
4121332	3 476								3 476	
4121333	5 540 456					188 945		188 945	5 351 511	
4121334	4 256 007					500 833		500 833	3 755 174	
4121335	77 062 664					5 668 526		5 668 526	71 394 138	
4121336	6 088 636					521 018		521 018	5 567 618	
4121337	25 000								25 000	
4121338	20 194 743					690 302		690 302	19 504 441	
4121339	67 932								67 932	
4121340	1 048 519					2 299		2 299	1 046 220	
4121341	21 120								21 120	
4121342	99 270								99 270	
4121343	31 200								31 200	
4121344	415 603								415 603	
4121345	2 128 205					60 668		60 668	2 067 537	
4121346	44 217								44 217	
4121347	5 872 059					90 407		90 407	5 781 652	
4121348	2 531 397					173 578		173 578	2 357 819	
4121349	216 490								216 490	
4121350	2 082 429					49 975		49 975	2 032 454	
4121351	87 300								87 300	
4121352	2 748 346					135 690		135 690	2 612 656	
4121353	379 083								379 083	
4121354	824 352					53 160		53 160	771 192	
4121355	66 000								66 000	
4121356	115 500								115 500	

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4121357	267 789					7 199		7 199	260 590	
4121358	2 986 557					156 850		156 850	2 829 707	
4121400	496 686 902					25 985 462		25 985 462	470 701 440	
4121402	42 442 741					1 699 488		1 699 488	40 743 253	
4121406	18 157 737					805 598		805 598	17 352 139	
4121411	36 787								36 787	
4121412	4 660 923					56 467		56 467	4 604 456	
4121413	182 433					12 075		12 075	170 358	
4121414	2 766 068					32 461		32 461	2 733 607	
4121415	13 398 378					1 161 129		1 161 129	12 237 249	
4121416	140 492					12 000		12 000	128 492	
4121417	2 962								2 962	
4121418	74 083								74 083	
4121419	179 549					1 200		1 200	178 349	
4121420	108 660								108 660	
4121421	45 617								45 617	
4121422	2 336 321					86 874		86 874	2 249 447	
4121423	86 880					12 000		12 000	74 880	
4121424	1 892 429					159 085		159 085	1 733 344	
4121425	6 789 559					208 239		208 239	6 581 320	
4121426	310 823								310 823	
4121427	112 500					12 000		12 000	100 500	
4121428	93 000					12 000		12 000	81 000	
4121429	8 017 175					514 985		514 985	7 502 190	
4121430	12 000								12 000	
4121431	319 445								319 445	
4121432	17 737								17 737	

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4121433	4 518 882					96 916		96 916	4 421 966	
4121434	4 719 935					848 735		848 735	3 871 200	
4121435	77 219 462					2 075 578		2 075 578	75 143 884	
4121436	9 267 889					758 206		758 206	8 509 683	
4121437	41 300								41 300	
4121438	21 586 322					1 092 839		1 092 839	20 493 483	
4121439	36 000								36 000	
4121440	710 501					2 951		2 951	707 550	
4121441	28 500								28 500	
4121442	48 191					11 921		11 921	36 270	
4121443	57 600					12 000		12 000	45 600	
4121444	297 417								297 417	
4121445	2 358 450					52 592		52 592	2 305 858	
4121446	36 000								36 000	
4121447	3 541 852					146 198		146 198	3 395 654	
4121448	2 041 265					115 646		115 646	1 925 619	
4121449	141 970								141 970	
4121450	1 925 936					51 968		51 968	1 873 968	
4121451	37 305								37 305	
4121452	2 428 623					141 003		141 003	2 287 620	
4121453	521 613								521 613	
4121454	819 622					24 862		24 862	794 760	
4121455	5 620								5 620	
4121456	47 464								47 464	
4121457	132 466					12 000		12 000	120 466	
4121458	2 326 111					118 176		118 176	2 207 935	
4121500	422 801 943					15 772 642		15 772 642	407 029 301	

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4121502	59 544 946					1 988 372		1 988 372	57 556 574	
4121506	21 137 173					998 255		998 255	20 138 918	
4121511	58 387								58 387	
4121512	5 983 111					97 875		97 875	5 885 236	
4121513	157 090					12 055		12 055	145 035	
4121514	5 664 963					113 077		113 077	5 551 886	
4121515	18 356 516					892 755		892 755	17 463 761	
4121516	246 116					12 000		12 000	234 116	
4121518	60 883								60 883	
4121519	312 339								312 339	
4121520	125 520								125 520	
4121521	41 250								41 250	
4121522	3 324 043					87 978		87 978	3 236 065	
4121523	153 296					12 000		12 000	141 296	
4121524	1 967 877					60 407		60 407	1 907 470	
4121525	8 776 230					419 567		419 567	8 356 663	
4121526	272 285								272 285	
4121527	189 000								189 000	
4121528	160 080					12 000		12 000	148 080	
4121529	10 680 475					597 613		597 613	10 082 862	
4121530	12 000								12 000	
4121531	367 044								367 044	
4121532	30 862								30 862	
4121533	7 483 230					197 078		197 078	7 286 152	
4121534	5 907 632					1 226 171		1 226 171	4 681 461	
4121535	64 387 577					4 599 775		4 599 775	59 787 802	
4121536	10 590 750					131 448		131 448	10 459 302	

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4121537	21 240								21 240	
4121538	26 468 212					551 432		551 432	25 916 780	
4121539	36 000								36 000	
4121540	1 209 400					1 200		1 200	1 208 200	
4121541	12 000								12 000	
4121542	36 495					12 000		12 000	24 495	
4121543	49 200					12 000		12 000	37 200	
4121544	323 330								323 330	
4121545	2 623 566					66 102		66 102	2 557 464	
4121546	36 000								36 000	
4121547	3 596 898					248 435		248 435	3 348 463	
4121548	2 575 941					110 905		110 905	2 465 036	
4121549	213 052					12 000		12 000	201 052	
4121550	2 264 906					117 927		117 927	2 146 979	
4121551	54 900								54 900	
4121552	2 645 475					167 522		167 522	2 477 953	
4121553	197 348								197 348	
4121554	955 146					37 645		37 645	917 501	
4121555	12 000								12 000	
4121556	60 000								60 000	
4121557	219 339					12 000		12 000	207 339	
4121558	2 947 550					111 061		111 061	2 836 489	
4121600	317 375 479					27 289 086		27 289 086	290 086 393	
4121602	44 176 980					3 945 650		3 945 650	40 231 330	
4121606	22 318 133					1 372 080		1 372 080	20 946 053	
4121611	60 367					1 730		1 730	58 637	
4121612	6 240 685					747 394		747 394	5 493 291	

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4121613	143 190					12 000		12 000	131 190	
4121614	8 541 015					252 362		252 362	8 288 653	
4121615	16 578 893					1 005 889		1 005 889	15 573 004	
4121616	302 301					6 888		6 888	295 413	
4121617	28 042								28 042	
4121618	172 883								172 883	
4121619	121 000								121 000	
4121620	77 612								77 612	
4121621	155 514								155 514	
4121622	3 488 929					151 266		151 266	3 337 663	
4121623	272 785					14 493		14 493	258 292	
4121624	2 028 247					76 134		76 134	1 952 113	
4121625	8 838 695					387 855		387 855	8 450 840	
4121626	272 763								272 763	
4121627	144 000								144 000	
4121628	126 480								126 480	
4121629	9 721 753					733 870		733 870	8 987 883	
4121631	566 372					1 200		1 200	565 172	
4121632	34 822								34 822	
4121633	5 339 904					163 635		163 635	5 176 269	
4121634	5 857 536					1 738 866		1 738 866	4 118 670	
4121635	64 723 640					3 832 563		3 832 563	60 891 077	
4121636	14 924 150					472 580		472 580	14 451 570	
4121637	54 840								54 840	
4121638	31 852 811					1 854 158		1 854 158	29 998 653	
4121639	60 000								60 000	
4121640	1 342 492					40 905		40 905	1 301 587	

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4121641	24 000								24 000	
4121642	24 745								24 745	
4121643	42 480					12 000		12 000	30 480	
4121644	231 520					2 281		2 281	229 239	
4121645	2 246 334					41 309		41 309	2 205 025	
4121646	24 000								24 000	
4121647	6 818 616					1 163 812		1 163 812	5 654 804	
4121648	2 757 783					113 265		113 265	2 644 518	
4121649	213 450					12 900		12 900	200 550	
4121650	2 286 642					156 793		156 793	2 129 849	
4121651	39 022								39 022	
4121652	4 081 952					166 212		166 212	3 915 740	
4121653	260 010					600		600	259 410	
4121654	1 174 047					43 686		43 686	1 130 361	
4121655	12 000								12 000	
4121656	48 000								48 000	
4121657	456 947					62 475		62 475	394 472	
4121658	3 991 181					137 073		137 073	3 854 108	
4121700	297 733 922					24 565 090		24 565 090	273 168 832	
4121702	30 698 866					2 746 869		2 746 869	27 951 997	
4121706	22 059 270					2 114 328		2 114 328	19 944 942	
4121711	48 817								48 817	
4121712	5 501 588					531 876		531 876	4 969 712	
4121713	110 954					12 090		12 090	98 864	
4121714	7 736 444					249 401		249 401	7 487 043	
4121715	18 738 703					1 450 463		1 450 463	17 288 240	
4121716	315 637					31 539		31 539	284 098	

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4121717	41 259					327		327	40 932	
4121718	60 883								60 883	
4121719	146 875								146 875	
4121720	66 522								66 522	
4121721	192 377					4 500		4 500	187 877	
4121722	3 964 762					182 102		182 102	3 782 660	
4121723	212 250					12 000		12 000	200 250	
4121724	3 017 230					149 690		149 690	2 867 540	
4121725	9 370 540					547 723		547 723	8 822 817	
4121726	310 544					64 000		64 000	246 544	
4121727	229 876					2 475		2 475	227 401	
4121728	145 050					1 200		1 200	143 850	
4121729	10 951 939					666 602		666 602	10 285 337	
4121731	418 855					36 684		36 684	382 171	
4121732	61 529								61 529	
4121733	5 861 488					452 884		452 884	5 408 604	
4121734	6 239 939					1 447 577		1 447 577	4 792 362	
4121735	85 113 436					15 025 104		15 025 104	70 088 332	
4121736	9 371 115					349 010		349 010	9 022 105	
4121737	54 840								54 840	
4121738	25 181 422					1 097 420		1 097 420	24 084 002	
4121739	34 000								34 000	
4121740	1 185 295					47 644		47 644	1 137 651	
4121741	13 200								13 200	
4121742	25 035								25 035	
4121743	56 844					12 000		12 000	44 844	
4121744	393 290					35 656		35 656	357 634	

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4121745	3 026 719					81 379		81 379	2 945 340	
4121746	29 760								29 760	
4121747	8 343 129					430 504		430 504	7 912 625	
4121748	2 756 959					187 609		187 609	2 569 350	
4121749	231 238					39 316		39 316	191 922	
4121750	2 527 405					120 124		120 124	2 407 281	
4121751	47 250								47 250	
4121752	3 289 813					204 761		204 761	3 085 052	
4121753	199 723					5 346		5 346	194 377	
4121754	1 187 199					85 472		85 472	1 101 727	
4121755	12 000								12 000	
4121756	66 254					6 492		6 492	59 762	
4121757	298 474					56 462		56 462	242 012	
4121758	2 971 450					251 844		251 844	2 719 606	
4121800	376 320 254					27 430 435		27 430 435	348 889 819	
4121802	39 500 468					3 482 529		3 482 529	36 017 939	
4121806	19 064 219					1 246 572		1 246 572	17 817 647	
4121811	70 417								70 417	
4121812	6 260 391					614 345		614 345	5 646 046	
4121813	110 356					80		80	110 276	
4121814	9 500 984					919 669		919 669	8 581 315	
4121815	19 710 123					1 385 723		1 385 723	18 324 400	
4121816	330 021					90 101		90 101	239 920	
4121817	45 330					12 000		12 000	33 330	
4121818	120 883								120 883	
4121819	229 833					12 000		12 000	217 833	
4121820	91 920					14 400		14 400	77 520	

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4121821	284 439					4 217		4 217	280 222	
4121822	3 703 536					270 976		270 976	3 432 560	
4121823	305 825					12 720		12 720	293 105	
4121824	3 557 887					132 586		132 586	3 425 301	
4121825	8 667 833					673 620		673 620	7 994 213	
4121826	130 786								130 786	
4121827	201 548					4 155		4 155	197 393	
4121828	119 850								119 850	
4121829	13 365 359					793 613		793 613	12 571 746	
4121831	625 663					23 600		23 600	602 063	
4121832	58 694								58 694	
4121833	6 344 819					508 148		508 148	5 836 671	
4121834	7 588 265					1 572 810		1 572 810	6 015 455	
4121835	56 801 658					4 615 514		4 615 514	52 186 144	
4121836	8 074 330					337 218		337 218	7 737 112	
4121837	33 240								33 240	
4121838	26 031 930					1 520 454		1 520 454	24 511 476	
4121839	53 140					29 140		29 140	24 000	
4121840	1 183 374					49 957		49 957	1 133 417	
4121841	12 000								12 000	
4121842	25 260								25 260	
4121843	48 000					10 800		10 800	37 200	
4121844	429 828					25 066		25 066	404 762	
4121845	2 793 557					66 605		66 605	2 726 952	
4121846	39 120								39 120	
4121847	5 646 164					612 991		612 991	5 033 173	
4121848	3 464 542					471 171		471 171	2 993 371	

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4121849	194 503					27 450		27 450	167 053	
4121850	2 206 668					143 991		143 991	2 062 677	
4121851	49 665								49 665	
4121852	4 047 541					223 113		223 113	3 824 428	
4121853	205 155					2 355		2 355	202 800	
4121854	1 153 972					45 299		45 299	1 108 673	
4121855	12 000								12 000	
4121856	72 000					11 028		11 028	60 972	
4121857	446 215					25 008		25 008	421 207	
4121858	3 581 006					263 926		263 926	3 317 080	
4121900	437 992 449					59 683 631		59 683 631	378 308 818	
4121902	86 729 591					18 987 329		18 987 329	67 742 262	
4121906	18 506 261					1 575 620		1 575 620	16 930 641	
4121911	151 439								151 439	
4121912	6 625 279					1 253 660		1 253 660	5 371 619	
4121913	76 102					1 319		1 319	74 783	
4121914	9 979 885					937 943		937 943	9 041 942	
4121915	20 685 851					1 903 857		1 903 857	18 781 994	
4121916	727 894					195 780		195 780	532 114	
4121917	193 375					67 635		67 635	125 740	
4121918	52 583								52 583	
4121919	292 830					20 480		20 480	272 350	
4121920	231 360								231 360	
4121921	236 439								236 439	
4121922	5 078 501					329 613		329 613	4 748 888	
4121923	922 200					129 987		129 987	792 213	
4121924	4 557 865					764 345		764 345	3 793 520	

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4121925	10 770 257					1 302 823		1 302 823	9 467 434	
4121926	453 068					1 465		1 465	451 603	
4121927	472 380					9 007		9 007	463 373	
4121928	214 000					24 000		24 000	190 000	
4121929	16 610 036					1 804 131		1 804 131	14 805 905	
4121931	855 738					46 450		46 450	809 288	
4121932	120 254								120 254	
4121933	7 052 568					498 524		498 524	6 554 044	
4121934	7 083 841					1 081 512		1 081 512	6 002 329	
4121935	54 863 016					8 795 033		8 795 033	46 067 983	
4121936	11 349 155					995 666		995 666	10 353 489	
4121937	113 640								113 640	
4121938	29 547 234					2 127 762		2 127 762	27 419 472	
4121939	47 302					1 702		1 702	45 600	
4121940	1 502 654					74 245		74 245	1 428 409	
4121942	36 990								36 990	
4121943	186 968					24 000		24 000	162 968	
4121944	592 533					17 870		17 870	574 663	
4121945	3 199 671					102 436		102 436	3 097 235	
4121946	64 800								64 800	
4121947	6 777 694					814 485		814 485	5 963 209	
4121948	4 602 715					430 646		430 646	4 172 069	
4121949	202 493					26 725		26 725	175 768	
4121950	2 997 766					305 928		305 928	2 691 838	
4121951	70 515								70 515	
4121952	4 536 097					405 750		405 750	4 130 347	
4121953	386 006					30 920		30 920	355 086	

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4121954	1 523 869					106 606		106 606	1 417 263	
4121955	36 000								36 000	
4121956	133 200								133 200	
4121957	252 666					36 000		36 000	216 666	
4121958	3 842 403					263 214		263 214	3 579 189	
4122000	724 626 544					176 480 031		176 480 031	548 146 513	
4122002	145 527 496					46 466 058		46 466 058	99 061 438	
4122006	25 997 790					4 719 538		4 719 538	21 278 252	
4122011	121 724								121 724	
4122012	7 665 369					1 730 883		1 730 883	5 934 486	
4122013	106 118					27 932		27 932	78 186	
4122014	12 631 840					2 213 482		2 213 482	10 418 358	
4122015	27 411 315					3 713 776		3 713 776	23 697 539	
4122016	981 001					329 631		329 631	651 370	
4122017	307 087					55 635		55 635	251 452	
4122018	64 583								64 583	
4122019	319 850					29 700		29 700	290 150	
4122020	234 480								234 480	
4122021	232 089								232 089	
4122022	6 630 308					470 546		470 546	6 159 762	
4122023	829 262					25 200		25 200	804 062	
4122024	5 331 256					436 799		436 799	4 894 457	
4122025	12 210 208					2 519 133		2 519 133	9 691 075	
4122026	648 456					5 760		5 760	642 696	
4122027	277 991					31 327		31 327	246 664	
4122028	236 386					45 600		45 600	190 786	
4122029	23 342 162					6 156 000		6 156 000	17 186 162	

PPF / Paierie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4122031	665 455					85 218		85 218	580 237	
4122032	169 004								169 004	
4122033	10 541 705					1 653 258		1 653 258	8 888 447	
4122034	7 505 239					1 212 580		1 212 580	6 292 659	
4122035	83 358 515					19 412 626		19 412 626	63 945 889	
4122036	16 126 748					2 881 256		2 881 256	13 245 492	
4122037	36 953								36 953	
4122038	51 362 282					7 886 012		7 886 012	43 476 270	
4122039	75 600					63 600		63 600	12 000	
4122040	2 255 761					532 833		532 833	1 722 928	
4122041	24 473					12 473		12 473	12 000	
4122042	101 070								101 070	
4122043	181 532					34 800		34 800	146 732	
4122044	427 851					28 059		28 059	399 792	
4122045	3 114 404					193 964		193 964	2 920 440	
4122046	13 596								13 596	
4122047	8 065 068					1 116 580		1 116 580	6 948 488	
4122048	5 347 440					561 875		561 875	4 785 565	
4122049	322 284					26 150		26 150	296 134	
4122050	4 019 545					521 393		521 393	3 498 152	
4122051	137 265								137 265	
4122052	5 251 074					691 584		691 584	4 559 490	
4122053	368 828					10 770		10 770	358 058	
4122054	1 901 108					476 407		476 407	1 424 701	
4122055	22 524								22 524	
4122056	127 200					12 000		12 000	115 200	
4122057	438 299					51 640		51 640	386 659	

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

Page : 36/70

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4122058	6 945 815					1 697 202		1 697 202	5 248 613	
4122100	1 817 640 812					1 100 967 532		1 100 967 532	716 673 280	
4122101					1 202 661	1 202 661		1 202 661	0	0
4122102	597 651 735					260 142 721		260 142 721	337 509 014	
4122103	166 379 125					55 817 460		55 817 460	110 561 665	
4122106	56 225 993					27 227 700		27 227 700	28 998 293	
4122111	185 848					27 524		27 524	158 324	
4122112	17 472 669					7 274 849		7 274 849	10 197 820	
4122113	270 617					101 864		101 864	168 753	
4122114	21 213 181					7 478 466		7 478 466	13 734 715	
4122115	64 615 347					32 393 773		32 393 773	32 221 574	
4122116	1 295 191					1 251 282		1 251 282	43 909	
4122117	318 142					57 540		57 540	260 602	
4122118	166 583					11 083		11 083	155 500	
4122119	744 528					345 678		345 678	398 850	
4122120	432 800					128 503		128 503	304 297	
4122121	432 339					8 250		8 250	424 089	
4122122	7 791 539					1 262 747		1 262 747	6 528 792	
4122123	618 813					129 912		129 912	488 901	
4122124	6 389 022					901 871		901 871	5 487 151	
4122125	19 336 946					6 844 714		6 844 714	12 492 232	
4122126	618 600					42 960		42 960	575 640	
4122127	434 390					82 907		82 907	351 483	
4122128	396 160					265 695		265 695	130 465	
4122129	36 723 097					15 866 994		15 866 994	20 856 103	
4122130	247 538					184 800		184 800	62 738	
4122131	1 475 851					443 036		443 036	1 032 815	

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4122132	187 727								187 727	
4122133	15 405 348					3 358 791		3 358 791	12 046 557	
4122134	14 558 356					5 481 330		5 481 330	9 077 026	
4122135	207 025 313					122 296 243		122 296 243	84 729 070	
4122136	23 543 513					9 419 681		9 419 681	14 123 832	
4122137	147 240								147 240	
4122138	95 395 781					36 646 809		36 646 809	58 748 972	
4122139	1 677 530					309 840		309 840	1 367 690	
4122140	2 944 811					992 264		992 264	1 952 547	
4122142	48 990					76 800		76 800		27 810
4122143	286 855					64 523		64 523	222 332	
4122144	583 263					188 884		188 884	394 379	
4122145	4 925 403					729 805		729 805	4 195 598	
4122146	140 400					104 400		104 400	36 000	
4122147	16 173 461					6 498 404		6 498 404	9 675 057	
4122148	12 713 975					5 630 889		5 630 889	7 083 086	
4122149	337 787					53 285		53 285	284 502	
4122150	5 024 030					731 992		731 992	4 292 038	
4122151	119 465					196 800		196 800		77 335
4122152	6 593 845					1 502 413		1 502 413	5 091 432	
4122153	760 391					125 017		125 017	635 374	
4122154	4 191 979					1 945 273		1 945 273	2 246 706	
4122155	32 000								32 000	
4122156	177 600					68 400		68 400	109 200	
4122157	1 264 941					550 661		550 661	714 280	
4122158	8 653 920					2 181 514		2 181 514	6 472 406	
4122200						32 548 433 970	30 520 959 163	32 548 433 970	30 520 959 163	2 027 474 807

PPF / Paierie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4122201					1 381 707 873	1 381 707 873	1 381 707 873	1 381 707 873	0	0
4122202					4 041 488 884	3 681 966 212	4 041 488 884	3 681 966 212	359 522 672	
4122203					1 097 044 601	1 151 614 839	1 097 044 601	1 151 614 839		54 570 238
4122206					632 657 368	574 065 997	632 657 368	574 065 997	58 591 371	
4122211					762 224	559 797	762 224	559 797	202 427	
4122212					319 186 473	298 035 352	319 186 473	298 035 352	21 151 121	
4122213					2 772 471	1 950 902	2 772 471	1 950 902	821 569	
4122214					200 295 255	173 898 980	200 295 255	173 898 980	26 396 275	
4122215					714 596 770	481 782 421	714 596 770	481 782 421	232 814 349	
4122216					3 693 532	191 985 884	3 693 532	191 985 884		188 292 352
4122217					575 923	187 848	575 923	187 848	388 075	
4122218					720 333	487 571	720 333	487 571	232 762	
4122219					3 808 679	2 442 445	3 808 679	2 442 445	1 366 234	
4122220					2 589 419	2 258 721	2 589 419	2 258 721	330 698	
4122221					1 060 810	658 546	1 060 810	658 546	402 264	
4122222					123 621 893	209 830 943	123 621 893	209 830 943		86 209 050
4122223					6 332 670	5 397 834	6 332 670	5 397 834	934 836	
4122224					83 316 135	36 943 837	83 316 135	36 943 837	46 372 298	
4122225					158 060 090	137 789 699	158 060 090	137 789 699	20 270 391	
4122226					2 472 326	1 867 133	2 472 326	1 867 133	605 193	
4122227					2 290 667	1 646 166	2 290 667	1 646 166	644 501	
4122228					2 120 529	1 638 259	2 120 529	1 638 259	482 270	
4122229					284 269 198	241 391 352	284 269 198	241 391 352	42 877 846	
4122230					348 000	301 190	348 000	301 190	46 810	
4122231					10 003 908	8 070 911	10 003 908	8 070 911	1 932 997	
4122232					388 026	265 222	388 026	265 222	122 804	
4122233					98 370 310	80 492 903	98 370 310	80 492 903	17 877 407	

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4128535	151 680								151 680	
4128538	489 600								489 600	
4128600	1 821 354								1 821 354	
4128606	122 981								122 981	
4128635	164 720								164 720	
4128636	2 500								2 500	
4128638	707 104								707 104	
4128700	1 714 953								1 714 953	
4128706	158 756								158 756	
4128725	98 000								98 000	
4128735	98 000								98 000	
4128738	745 916								745 916	
4128800	3 875 465								3 875 465	
4128806	148 486								148 486	
4128825	98 000								98 000	
4128835	434 312								434 312	
4128836	39 375								39 375	
4128838	721 916								721 916	
4128858	116 664								116 664	
4128900	1 401 065						8 203	8 203	1 392 862	
4128906	138 209						1 805	1 805	136 404	
4128925	98 000								98 000	
4128934	107 089								107 089	
4128935	382 800						11 217	11 217	371 583	
4128938	88 096								88 096	
4128958	116 664								116 664	
4129000	5 115 993								5 115 993	

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

Page : 41/70

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4129006	338 399								338 399	
4129012	98 000								98 000	
4129015	197 348								197 348	
4129025	98 000								98 000	
4129034	7 437								7 437	
4129035	1 683 020								1 683 020	
4129058	116 664								116 664	
4129100	5 972 910						- 52	- 52	5 972 962	
4129106	366 523						756	756	365 767	
4129112	98 000								98 000	
4129115	521 478								521 478	
4129124							- 26	- 26	26	
4129125	98 000								98 000	
4129134	7 437								7 437	
4129135	1 373 341								1 373 341	
4129136	92 000								92 000	
4129158	116 664								116 664	
4129200	18 705 929								18 705 929	
4129206	527 530								527 530	
4129212	98 000								98 000	
4129215	120 000								120 000	
4129224	25 500								25 500	
4129225	98 000								98 000	
4129234	650 187								650 187	
4129235	1 198 493								1 198 493	
4129236	298 833								298 833	
4129238	361 986								361 986	

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4129258	116 664								116 664	
4129300	30 989 237								30 989 237	
4129306	644 431								644 431	
4129312	325 000								325 000	
4129315	804 480								804 480	
4129324	100 375								100 375	
4129325	198 831								198 831	
4129334	316 737								316 737	
4129335	4 158 793								4 158 793	
4129336	92 000								92 000	
4129338	621 790								621 790	
4129358	116 664								116 664	
4129400	31 726 773					952 200		952 200	30 774 573	
4129406	826 872								826 872	
4129412	240 000								240 000	
4129414	90 765								90 765	
4129415	935 280								935 280	
4129424	45 750								45 750	
4129425	98 000								98 000	
4129434	295 613								295 613	
4129435	4 136 922								4 136 922	
4129436	465 840								465 840	
4129438	135 000								135 000	
4129458	116 664								116 664	
4129500	26 692 249					686 000		686 000	26 006 249	
4129506	992 930								992 930	
4129512	148 692								148 692	

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4129724	66 675								66 675	
4129725	110 000								110 000	
4129729	63 600								63 600	
4129735	8 534 069					235 056		235 056	8 299 013	
4129736	22 961					22 961		22 961	0	0
4129738	488 400								488 400	
4129745	99 290								99 290	
4129748	10 000								10 000	
4129750	5 413								5 413	
4129758	6 600								6 600	
4129800	42 289 940					1 149 231		1 149 231	41 140 709	
4129806	1 739 633					77 487		77 487	1 662 146	
4129812	605 019					137 760		137 760	467 259	
4129815	1 165 769								1 165 769	
4129822	157 805								157 805	
4129825	306 000								306 000	
4129829	151 320								151 320	
4129835	7 900 780					308 254		308 254	7 592 526	
4129838	761 267								761 267	
4129845	99 290								99 290	
4129848	20 000								20 000	
4129858	483 134								483 134	
4129900	53 962 853					867 810		867 810	53 095 043	
4129905	4 883 081								4 883 081	
4129906	1 913 139					172 330		172 330	1 740 809	
4129912	286 452					137 760		137 760	148 692	
4129914	94 605								94 605	

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4129915	934 800								934 800	
4129925	208 000								208 000	
4129929	79 335								79 335	
4129933	130 661								130 661	
4129935	10 612 005					263 615		263 615	10 348 390	
4129938	1 789 971					807 571		807 571	982 400	
4129945	114 000								114 000	
4129948	20 000								20 000	
4129958	154 500								154 500	
4130600	2 487 924								2 487 924	
4130640	58 824								58 824	
4130700	23 234 374								23 234 374	
4130733	120 098								120 098	
4130800	10 963 069								10 963 069	
4130810	4 800								4 800	
4130820	2 400								2 400	
4130831	6 987 760								6 987 760	
4130832	1 941								1 941	
4130833	144 075								144 075	
4130841	100 500								100 500	
4130842	1 667 431								1 667 431	
4130900	832 248								832 248	
4130932	1 155								1 155	
4130933	26 430								26 430	
4130941	3 120								3 120	
4131000	20 153 246								20 153 246	
4131005	361 806								361 806	

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

Page : 47/70

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4131532	15 827								15 827	
4131533	655 090								655 090	
4131600	105 523 159								105 523 159	
4131622	85								85	
4131623	21 074 590								21 074 590	
4131632	315								315	
4131633	992 460								992 460	
4131700	9 961 150								9 961 150	
4131723	17 198 569								17 198 569	
4131800	68 882 817					2 005 707		2 005 707	66 877 110	
4131820	117 710								117 710	
4131822	354 024								354 024	
4131823	474 783								474 783	
4131832	47 239								47 239	
4131833	2 625 277								2 625 277	
4131840	187 442								187 442	
4131900		256 788 638						855 345	855 345	257 643 983
4131920	16 783 404								16 783 404	
4131922		18 168 086								18 168 086
4131923	213 481 156							600 326	600 326	212 880 830
4131924	1 038 009									1 038 009
4131932		12 217 201						1 390	1 390	12 218 591
4131933		25 355 943						10 505	10 505	25 366 448
4131940	8 962 882									8 962 882
4132000	6 396 000 107							2 942 559	2 942 559	6 393 057 548
4132020	65 541 914									65 541 914
4132022	1 931 786							2 512	2 512	1 929 274

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22

COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4132023	1 900 641 693					576		576	1 900 641 117	
4132024	72 214 025								72 214 025	
4132032		57 013 109					557	557		57 013 666
4132033	43 601 615					418 502		418 502	43 183 113	
4132040	62 944 341								62 944 341	
4132100	12 250 915 151					6 934 218 717		6 934 218 717	5 316 696 434	
4132120	210 734 953			135 182 201	181 576 047		135 182 201	181 576 047	164 341 107	
4132122		3 468 802		18 821 155	33 762 850		18 821 155	33 762 850		18 410 497
4132123	1 615 806 338			1 035 908 071	1 739 186 479		1 035 908 071	1 739 186 479	912 527 930	
4132124	68 183 274			40 764 217	72 723 806		40 764 217	72 723 806	36 223 685	
4132132		18 781 134		3 312 381	5 825 626		3 312 381	5 825 626		21 294 379
4132133	217 234 664			199 948 254	741 117 704		199 948 254	741 117 704		323 934 786
4132140	166 091 546			69 481 975	89 592 849		69 481 975	89 592 849	145 980 672	
4132200				50 741 501 228	20 417 642 784		50 741 501 228	20 417 642 784	30 323 858 444	
4132202				2 079 259 692	2 079 259 692		2 079 259 692	2 079 259 692	0	0
4132220				1 254 362 876	1 102 377 107		1 254 362 876	1 102 377 107	151 985 769	
4132222				186 165 907	154 856 117		186 165 907	154 856 117	31 309 790	
4132223				9 529 881 151	8 070 940 620		9 529 881 151	8 070 940 620	1 458 940 531	
4132224				376 796 224	367 394 504		376 796 224	367 394 504	9 401 720	
4132225				1 231 171 321	1 166 191 911		1 231 171 321	1 166 191 911	64 979 410	
4132232				29 652 936	25 871 425		29 652 936	25 871 425	3 781 511	
4132233				2 261 781 421	1 443 138 891		2 261 781 421	1 443 138 891	818 642 530	
4132240				602 156 413	510 858 358		602 156 413	510 858 358	91 298 055	
4139400	471 900								471 900	
4139600	552 926								552 926	
4139633	277 099								277 099	
4140200	8 852 441					1 206 220		1 206 220	7 646 221	

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

Page : 49/70

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4140300	13 016 431					2 300 899		2 300 899	10 715 532	
4140400	26 831 095					716 507		716 507	26 114 588	
4140500	7 820 496					830 823		830 823	6 989 673	
4140509	3 211 335								3 211 335	
4140600	58 853 190					2 839 899		2 839 899	56 013 291	
4140607	590 847								590 847	
4140609	390 266								390 266	
4140700	73 424 423					9 492 774		9 492 774	63 931 649	
4140707	583 291								583 291	
4140709	327 463								327 463	
4140800	90 014 437					2 897 351		2 897 351	87 117 086	
4140807	2 244 674								2 244 674	
4140900	106 374 994					2 396 470		2 396 470	103 978 524	
4140907	1 588 218								1 588 218	
4140909	84 000								84 000	
4141000	245 504 151					3 882 319		3 882 319	241 621 832	
4141007	5 201 531								5 201 531	
4141009	45 600								45 600	
4141100	115 971 864					1 096 279		1 096 279	114 875 585	
4141107	11 819 305					149 880		149 880	11 669 425	
4141200	207 638 368					14 498 510		14 498 510	193 139 858	
4141207	12 558 025					3 541 281		3 541 281	9 016 744	
4141300	285 611 647					8 739 915		8 739 915	276 871 732	
4141307	5 733 048					2 367 965		2 367 965	3 365 083	
4141308	2 302 409					1 353 699		1 353 699	948 710	
4141400	201 669 245					10 623 262		10 623 262	191 045 983	
4141406	918 058					918 058		918 058	0	0

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4141408	6 511 479					1 521 178		1 521 178	4 990 301	
4141500	338 364 345					12 385 326		12 385 326	325 979 019	
4141508	2 791 862					894 279		894 279	1 897 583	
4141600	160 354 662					16 840 693		16 840 693	143 513 969	
4141606	14 817 606								14 817 606	
4141608	4 948 472					2 199 564		2 199 564	2 748 908	
4141700	193 794 926					27 900 813		27 900 813	165 894 113	
4141706	79 650 000								79 650 000	
4141708	6 427 983					2 611 522		2 611 522	3 816 461	
4141800	247 254 122					27 818 910		27 818 910	219 435 212	
4141808	4 524 946					123 694		123 694	4 401 252	
4141900	278 261 278					37 997 914		37 997 914	240 263 364	
4141908	4 641 111					1 598 532		1 598 532	3 042 579	
4142000	403 088 116					52 872 796		52 872 796	350 215 320	
4142008	27 194 018					14 658 978		14 658 978	12 535 040	
4142100	891 367 483					305 485 232		305 485 232	585 882 251	
4142108	143 400 161					79 554 699		79 554 699	63 845 462	
4142111	67 788					67 788		67 788	0	0
4142200					36 195 606 121	35 379 148 990	36 195 606 121	35 379 148 990	816 457 131	
4142208					59 168 285	17 608 699	59 168 285	17 608 699	41 559 586	
4142214					9 376 953	3 834 475	9 376 953	3 834 475	5 542 478	
4150100	432 421								432 421	
4150200	1 765 938								1 765 938	
4150300	5 126 040								5 126 040	
4150400	4 576 990								4 576 990	
4150500	5 328 760								5 328 760	
4150600	2 442 916					65 228		65 228	2 377 688	

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

Page : 51/70

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4150700	2 636 266					571 459		571 459	2 064 807	
4150800	2 016 925					137 847		137 847	1 879 078	
4150900	807 332								807 332	
4151000	5 062								5 062	
4151100	2 242 104					424 785		424 785	1 817 319	
4151200	4 236 186					78 778		78 778	4 157 408	
4151300	4 619 998					243 672		243 672	4 376 326	
4151400	19 857 678					251 299		251 299	19 606 379	
4151500	10 086 780					167 318		167 318	9 919 462	
4151600	21 201 057					521 191		521 191	20 679 866	
4151700	30 905 000					2 620 892		2 620 892	28 284 108	
4151800	22 010 400					559 980		559 980	21 450 420	
4151900	54 340 468					3 065 648		3 065 648	51 274 820	
4152000	4 382 864					396 739		396 739	3 986 125	
4152100	10 337 205					4 304 093		4 304 093	6 033 112	
4152200					6 747 896 656	6 547 711 169	6 747 896 656	6 547 711 169	200 185 487	
4171	1 452 585 181				5 994 670 194	5 967 090 988	5 994 670 194	5 967 090 988	1 480 164 387	
4211					22 648 378 934	22 794 278 854	22 648 378 934	22 794 278 854		145 899 920
4212		172 578 556			172 578 556		172 578 556		0	0
427					76 268 024	76 268 024	76 268 024	76 268 024	0	0
429	1 049 154					6 655 666		6 655 666		5 606 512
431						46 024 759		46 024 759		46 024 759
4311					9 233 027 885	9 233 027 885	9 233 027 885	9 233 027 885	0	0
4312		824 653 084			824 653 084		824 653 084		0	0
4371					328 979 636	329 512 866	328 979 636	329 512 866		533 230
4372		1 999 336			1 999 336		1 999 336		0	0
4412022					13 274 621 936	13 177 893 965	13 274 621 936	13 177 893 965	96 727 971	

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
444		26 317 388			36 179 644	37 146 921	36 179 644	37 146 921		27 284 665
4462015	1 570 220								1 570 220	
4462016	778 442					778 442		778 442	0	0
4462018	166 945					132 659		132 659	34 286	
4462019	1 290 588								1 290 588	
4462020	13 335								13 335	
4462021	4 727 276					4 428 554		4 428 554	298 722	
4462022					872 535 274	560 685 963	872 535 274	560 685 963	311 849 311	
451002		3 208 706 978			8 170 176 797	7 366 885 687	8 170 176 797	7 366 885 687		2 405 415 868
451003		287 016 903			1 287 369 124	1 422 124 237	1 287 369 124	1 422 124 237		421 772 016
451005		215 202 985			37 142 578	31 612 215	37 142 578	31 612 215		209 672 622
451006		545 789 656			222 129 868	51 567 200	222 129 868	51 567 200		375 226 988
451008		5 485 587 156			38 055 246 751	37 802 643 425	38 055 246 751	37 802 643 425		5 232 983 830
451009		10 354 662 522			5 625 942 718	1 553 000 318	5 625 942 718	1 553 000 318		6 281 720 122
451010		757 599 193			424 984 582	694 974 449	424 984 582	694 974 449		1 027 589 060
451011		147 763 359			880 313 957	1 048 939 700	880 313 957	1 048 939 700		316 389 102
451012					2 364 545 714	3 835 842 953	2 364 545 714	3 835 842 953		1 471 297 239
451014					3 000 000 000	5 379 738 635	3 000 000 000	5 379 738 635		2 379 738 635
45411	1 716 558 008					1 716 558 008		1 716 558 008	0	0
45421		1 713 718 359		2 839 649	1 716 558 008		1 716 558 008	2 839 649	0	0
4571	2 127 660 901				59 884 705 133	58 760 972 225	59 884 705 133	58 760 972 225	3 251 393 809	
4572	169 758 400				7 068 643 216	6 832 343 053	7 068 643 216	6 832 343 053	406 058 563	
461					121 000		121 000		121 000	
46481		202 677 134			6 130 348		6 130 348			196 546 786
46482		28 163 049								28 163 049
46483		294 027			235 773 419	235 517 864	235 773 419	235 517 864		38 472
46484		2 313 815			4 574 693	5 569 769	4 574 693	5 569 769		3 308 891

PPF / Paierie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

Page : 53/70

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
46485		11 120 000			10 000 000			10 000 000		1 120 000
4661		128 530 908			164 761 219	53 517 118		164 761 219	53 517 118	17 286 807
46621		263 046 829			1 003 192 439	1 174 219 983		1 003 192 439	1 174 219 983	434 074 373
46622		64 140 670			98 598 281	123 483 600		98 598 281	123 483 600	89 025 989
4663		4 063 377			27 563 653	47 387 460		27 563 653	47 387 460	23 887 184
467111		929 818			579 653	762 224		579 653	762 224	1 112 389
467112		103 070 091			311 378 200	319 186 473		311 378 200	319 186 473	110 878 364
467113		1 685 458			2 255 117	2 772 471		2 255 117	2 772 471	2 202 812
467115		268 723 545			720 156 351	714 596 770		720 156 351	714 596 770	263 163 964
467116		5 055 774			2 087 511	3 693 532		2 087 511	3 693 532	6 661 795
467117		936 273			381 061	575 923		381 061	575 923	1 131 135
467118		921 082			419 316	720 333		419 316	720 333	1 222 099
467119		2 765 680			2 826 651	3 808 679		2 826 651	3 808 679	3 747 708
467120		2 141 996			2 598 210	2 589 419		2 598 210	2 589 419	2 133 205
467121		1 723 564			655 638	1 060 810		655 638	1 060 810	2 128 736
467122		42 709 851			115 266 038	126 726 938		115 266 038	126 726 938	54 170 751
467123		4 016 615			5 363 603	6 332 670		5 363 603	6 332 670	4 985 682
467125		111 070 342			152 943 852	158 060 090		152 943 852	158 060 090	116 186 580
467126		3 678 337			1 978 251	2 472 326		1 978 251	2 472 326	4 172 412
467127		2 337 623			1 802 186	2 290 667		1 802 186	2 290 667	2 826 104
467129		160 007 720			269 777 999	284 269 198		269 777 999	284 269 198	174 498 919
467130		367 688			497 990	348 000		497 990	348 000	217 698
467131		7 160 509			8 948 033	10 003 908		8 948 033	10 003 908	8 216 384
467132		730 402			268 836	388 026		268 836	388 026	849 592
467133		80 690 671			88 220 411	98 370 310		88 220 411	98 370 310	90 840 570
467134		77 398 042			111 353 950	106 457 532		111 353 950	106 457 532	72 501 624
467135		1 121 547 202			2 667 506 379	2 680 537 660		2 667 506 379	2 680 537 660	1 134 578 483

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

Page : 54/70

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
467136		126 981 980			266 537 830	276 809 947	266 537 830	276 809 947		137 254 097
467137		566 146			162 996	387 876	162 996	387 876		791 026
467138		426 670 342			993 019 831	1 018 547 540	993 019 831	1 018 547 540		452 198 051
467139		2 165 504			1 676 735	1 537 747	1 676 735	1 537 747		2 026 516
467140		14 532 684			12 719 174	14 947 701	12 719 174	14 947 701		16 761 211
467141		173 393			82 073	72 000	82 073	72 000		163 320
467142		605 275			664 194	832 284	664 194	832 284		773 365
467143		1 051 352			1 348 914	1 274 249	1 348 914	1 274 249		976 687
467144		3 905 058			5 930 185	6 508 988	5 930 185	6 508 988		4 483 861
467146		473 607			462 804	489 600	462 804	489 600		500 403
467147		72 656 460			133 572 025	136 473 324	133 572 025	136 473 324		75 557 759
467148		41 887 702			42 128 819	44 265 174	42 128 819	44 265 174		44 024 057
467149		2 190 905			907 294	1 185 115	907 294	1 185 115		2 468 726
467151		756 642			407 400	488 415	407 400	488 415		837 657
467152		40 050 007			73 791 237	78 601 781	73 791 237	78 601 781		44 860 551
467153		3 691 511			5 388 164	6 794 807	5 388 164	6 794 807		5 098 154
467155		276 144			293 070	379 736	293 070	379 736		362 810
467156		880 218			776 040	935 400	776 040	935 400		1 039 578
467157		4 160 338			4 090 476	4 375 472	4 090 476	4 375 472		4 445 334
467214		92 183 848			181 276 059	200 295 255	181 276 059	200 295 255		111 203 044
467215		3 898 204								3 898 204
467224		34 658 904			39 712 672	44 070 853	39 712 672	44 070 853		39 017 085
467228		1 707 280			2 093 254	2 120 529	2 093 254	2 120 529		1 734 555
467245		30 320 404			25 708 018	30 312 253	25 708 018	30 312 253		34 924 639
467250		32 035 033			25 890 719	30 116 423	25 890 719	30 116 423		36 260 737
467254		14 979 524			15 846 073	17 198 013	15 846 073	17 198 013		16 331 464
467258		47 570 547			90 971 568	96 546 901	90 971 568	96 546 901		53 145 880

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
467302		873 204 505			4 004 772 635	4 041 488 884	4 004 772 635	4 041 488 884		909 920 754
467303		38 797 667			1 304 304 986	1 097 044 601	1 304 304 986	1 097 044 601	168 462 718	
467305		111 364 821			15 973 270		15 973 270			95 391 551
467306		426 216 583			606 836 736	632 657 368	606 836 736	632 657 368		452 037 215
467440		262 494 424			643 434 490	671 638 388	643 434 490	671 638 388		290 698 322
467441		103 620								103 620
467442		1 667 431								1 667 431
467443		12 450								12 450
467510		549 054								549 054
467520		384 274 977			1 272 124 297	1 389 545 077	1 272 124 297	1 389 545 077		501 695 757
467522	10 166 695				187 020 612	204 987 062	187 020 612	204 987 062		7 799 755
467523		4 151 509 440			9 705 327 307	10 565 789 222	9 705 327 307	10 565 789 222		5 011 971 355
467524		157 462 255			435 015 272	456 805 723	435 015 272	456 805 723		179 252 706
467525					1 370 288 263	1 435 267 673	1 370 288 263	1 435 267 673		64 979 410
467531		6 987 760								6 987 760
467532	83 752 030				30 928 237	32 965 317	30 928 237	32 965 317	81 714 950	
467533		326 143 233			2 032 379 733	2 461 729 675	2 032 379 733	2 461 729 675		755 493 175
467536		121 053 311								121 053 311
467606		95 385 664			918 058		918 058			94 467 606
467607		43 992 024			6 059 126		6 059 126			37 932 898
467608		204 796 420			122 124 844	59 168 285	122 124 844	59 168 285		141 839 861
467609		4 058 664								4 058 664
467611		67 788			67 788		67 788		0	0
467614					3 834 475	9 376 953	3 834 475	9 376 953		5 542 478
47111		109 412 881			42 538 295 337	42 553 516 037	42 538 295 337	42 553 516 037		124 633 581
47113		71 780 285				476 000		476 000		72 256 285
4712		35 096 995			46 053 135	18 090 702	46 053 135	18 090 702		7 134 562

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

Page : 56/70

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
47121					10 315 014	14 639 562	10 315 014	14 639 562		4 324 548
47122					200 444	2 299 675	200 444	2 299 675		2 099 231
47131					453 031 332	453 031 332	453 031 332	453 031 332	0	0
47133		2 443 476			37 100 400	41 447 171	37 100 400	41 447 171		6 790 247
47134		2 614 970			20 093 218 736	20 342 440 022	20 093 218 736	20 342 440 022		251 836 256
47141		288 417 496			40 167 592 854	40 167 594 054	40 167 592 854	40 167 594 054		288 418 696
47142					209 402 059	209 402 059	209 402 059	209 402 059	0	0
47143		30 125								30 125
47151		21 331 842 600			42 138 745 283	67 809 446 312	42 138 745 283	67 809 446 312		47 002 543 629
47152		52 000			639 100	639 100	639 100	639 100		52 000
47153		122 062 014			45 309 825	83 696 214	45 309 825	83 696 214		160 448 403
47154		24 897 592								24 897 592
47155		18 822 899			1 015 000	7 756 593	1 015 000	7 756 593		25 564 492
47156		56 916 898				230 000		230 000		57 146 898
47181		83 281 539			41 446 611 721	41 855 149 520	41 446 611 721	41 855 149 520		491 819 338
47182		50 563 872			32 710 189	26 115 004	32 710 189	26 115 004		43 968 687
47183		149 215 351			330 019 116	412 718 187	330 019 116	412 718 187		231 914 422
47184		2 351 117			84 238 236	84 238 236	84 238 236	84 238 236		2 351 117
47211					886 164 671	849 609 561	886 164 671	849 609 561	36 555 110	
4722	20 196				6 057 830	5 617 580	6 057 830	5 617 580	460 446	
47281					3 511 332 838	3 511 332 838	3 511 332 838	3 511 332 838	0	0
47282	21 690 676				579 750 147	548 142 760	579 750 147	548 142 760	53 298 063	
47283	796 991 677				2 236 020 499	2 236 020 499	2 236 020 499	2 236 020 499	796 991 677	
47286	15 195 660								15 195 660	
47288	183 497 328				109 106 854	235 178 007	109 106 854	235 178 007	57 426 175	
4761		5				5		5		10
4762	39				1		1		40	

PPF / Paierie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

Page : 57/70

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4781					466 781	466 781	466 781	466 781	0	0
47888					38	531	38	531		493
4817	144 327 127			101 475 722				101 475 722	42 851 405	
486	32 154 961				49 682 237	32 154 961	49 682 237	32 154 961	49 682 237	
487						160 000		160 000		160 000
496		10 765 494 147				181 000 000		181 000 000		10 946 494 147
51142	22 177 445				5 893 408 182	5 896 627 451	5 893 408 182	5 896 627 451	18 958 176	
51173	9 049 213				439 238 994	440 874 530	439 238 994	440 874 530	7 413 677	
51174					23 337 767	23 337 767	23 337 767	23 337 767	0	0
5132019		2 864 769			2 917 198	571 941	2 917 198	571 941		519 512
515	28 903 222 694				238 662 879 916	224 906 653 714	238 662 879 916	224 906 653 714	42 659 448 896	
5192		613 294 034				698 625 895		698 625 895		1 311 919 929
5193	750 000 000				5 550 000 000		5 550 000 000		6 300 000 000	
5411	15 885 100					25 100		25 100	15 860 000	
5412	149 000				5 000	5 000	5 000	5 000	149 000	
5511	16 994 630								16 994 630	
552	149 000 000								149 000 000	
58					271 797 675	271 797 675	271 797 675	271 797 675	0	0
TOTAL Cl. 4 à 5	95 888 239 275	84 296 053 987	0	104 315 371	1 154 158 069 748	1 116 668 312 166	1 154 158 069 748	1 116 772 627 537	155 554 042 607	106 576 415 108

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
60211			62 509					62 509		62 509
60261			325 329 363	29 768 236				325 329 363	29 768 236	295 561 127
60262			178 104 846	13 452 699				178 104 846	13 452 699	164 652 147
60268			123 710 465	9 979				123 710 465	9 979	123 700 486
6032			599 895 914	495 411 845				599 895 914	495 411 845	104 484 069
60611			110 611 310	13 567 887				110 611 310	13 567 887	97 043 423
60612			722 502 313	90 012 606				722 502 313	90 012 606	632 489 707
60618			385 485					385 485		385 485
60621			4 833 969	237 656				4 833 969	237 656	4 596 313
60622			346 799 173	15 181 472				346 799 173	15 181 472	331 617 701
60623			34 576 715	1 340 105				34 576 715	1 340 105	33 236 610
60624			286 570 252	29 871 019				286 570 252	29 871 019	256 699 233
60625			163 445 190	1 378 080				163 445 190	1 378 080	162 067 110
60626			182 763 259	7 194 815				182 763 259	7 194 815	175 568 444
60628			241 747 957	18 609 187				241 747 957	18 609 187	223 138 770
60631			37 078 784	1 410 950				37 078 784	1 410 950	35 667 834
60632			76 880 775	3 589 607				76 880 775	3 589 607	73 291 168
60633			20 102 602	2 926 745				20 102 602	2 926 745	17 175 857
60634			26 499 959	2 216 010				26 499 959	2 216 010	24 283 949
60635			112 388 425	11 752 786				112 388 425	11 752 786	100 635 639
60638			134 968 434	9 901 071				134 968 434	9 901 071	125 067 363
60641			104 633 758	7 139 020				104 633 758	7 139 020	97 494 738
60642			53 704 524	1 320 571				53 704 524	1 320 571	52 383 953
60648			1 722 955					1 722 955		1 722 955
6066			4 081 490					4 081 490		4 081 490
6067			6 263 216	1 781 858				6 263 216	1 781 858	4 481 358
6068			17 757 562					17 757 562		17 757 562

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
6092				49 446				49 446		49 446
6096			34 764	427 637			34 764	427 637		392 873
611			1 423 035 213	285 531 238			1 423 035 213	285 531 238	1 137 503 975	
6132			548 800 693	14 542 437			548 800 693	14 542 437	534 258 256	
61351			282 206 753	27 816 887			282 206 753	27 816 887	254 389 866	
61352			486 395 949				486 395 949		486 395 949	
61358			7 195 785	317 465			7 195 785	317 465	6 878 320	
614			35 938 206	2 920 880			35 938 206	2 920 880	33 017 326	
61521			358 806 739	24 888 909			358 806 739	24 888 909	333 917 830	
61522			214 370 190	14 219 619			214 370 190	14 219 619	200 150 571	
61523			194 644 194	28 879 451			194 644 194	28 879 451	165 764 743	
61524			43 040 602	7 089 481			43 040 602	7 089 481	35 951 121	
61528			61 816 357	520 225			61 816 357	520 225	61 296 132	
615511			82 416 880	5 636 257			82 416 880	5 636 257	76 780 623	
615512			69 121 996	43 569 824			69 121 996	43 569 824	25 552 172	
615513			52 370 861				52 370 861		52 370 861	
615518			1 587 941				1 587 941		1 587 941	
61552			28 675 270	61 950			28 675 270	61 950	28 613 320	
61553			22 555 870	3 974 527			22 555 870	3 974 527	18 581 343	
61558			415 043 779	40 484 874			415 043 779	40 484 874	374 558 905	
6161			19 958 426				19 958 426		19 958 426	
6168			42 996 403	282 859			42 996 403	282 859	42 713 544	
617			392 857 148	43 796 383			392 857 148	43 796 383	349 060 765	
6182			58 497 033	6 557 545			58 497 033	6 557 545	51 939 488	
6184			374 075 020	24 280 041			374 075 020	24 280 041	349 794 979	
6185			88 999 278	5 742 300			88 999 278	5 742 300	83 256 978	
619				1 404 898				1 404 898		1 404 898

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

Page : 60/70

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
6225			1 493 873					1 493 873		1 493 873
62261			394 435 589	188 837 786				394 435 589	188 837 786	205 597 803
62268			589 233 662	104 026 214				589 233 662	104 026 214	485 207 448
6227			355 207 711	4 117 073				355 207 711	4 117 073	351 090 638
6228			623 822 598	173 728 633				623 822 598	173 728 633	450 093 965
6231			51 375 828	8 582 160				51 375 828	8 582 160	42 793 668
6232			13 787 342					13 787 342		13 787 342
6233			7 753 732	453 210				7 753 732	453 210	7 300 522
6234			12 352 682	1 441 971				12 352 682	1 441 971	10 910 711
6236			48 326 877	3 842 262				48 326 877	3 842 262	44 484 615
6238			237 661 700	16 758 615				237 661 700	16 758 615	220 903 085
6241			216 528 016	20 395 461				216 528 016	20 395 461	196 132 555
62451			1 674 160 790	36 414 256				1 674 160 790	36 414 256	1 637 746 534
62458			4 851 361	2 672 960				4 851 361	2 672 960	2 178 401
6246			49 761					49 761		49 761
62471			121 727 820	2 817 833				121 727 820	2 817 833	118 909 987
62472			339 178 086	24 450 742				339 178 086	24 450 742	314 727 344
6248			3 799 522	30 000				3 799 522	30 000	3 769 522
6251			996 509 461	75 890 490				996 509 461	75 890 490	920 618 971
6255			81 523 216	8 885 192				81 523 216	8 885 192	72 638 024
6261			30 721 540	2 594 442				30 721 540	2 594 442	28 127 098
6262			268 120 627	25 516 101				268 120 627	25 516 101	242 604 526
6268			202 956 062	12 389 362				202 956 062	12 389 362	190 566 700
627			147 358 579	13 785 955				147 358 579	13 785 955	133 572 624
6281			51 769 397	124 984				51 769 397	124 984	51 644 413
6282			208 827 344	16 342 222				208 827 344	16 342 222	192 485 122
6283			292 374 690	18 814 504				292 374 690	18 814 504	273 560 186

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

Page : 61/70

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
6288			1 991 119 502	278 139 002			1 991 119 502	278 139 002	1 712 980 500	
629				5 580 572				5 580 572		5 580 572
63512			1 458 245				1 458 245		1 458 245	
63513			1 546 820				1 546 820		1 546 820	
6354			525 000	300 000			525 000	300 000	225 000	
6355			15 000				15 000		15 000	
6358			1 294 387	645 053			1 294 387	645 053	649 334	
641111			14 741 148 028	12 964 229			14 741 148 028	12 964 229	14 728 183 799	
641112			2 959 805 828	1 272 241			2 959 805 828	1 272 241	2 958 533 587	
641113			434 761 572				434 761 572		434 761 572	
641114			68 971 649				68 971 649		68 971 649	
641115			497 649 759	18 705 718			497 649 759	18 705 718	478 944 041	
641116			146 771 021				146 771 021		146 771 021	
641117			679 666 528	880 613			679 666 528	880 613	678 785 915	
641118			339 631 158	3 102			339 631 158	3 102	339 628 056	
641121			127 443 095	10 785 459			127 443 095	10 785 459	116 657 636	
641122			27 876 075	1 124 705			27 876 075	1 124 705	26 751 370	
641125			4 422 667				4 422 667		4 422 667	
641126			670 392				670 392		670 392	
641127			167 492				167 492		167 492	
641128			326 813	17 345			326 813	17 345	309 468	
64131			4 234 350 801	12 026 967			4 234 350 801	12 026 967	4 222 323 834	
64132			406 605 228	773 083			406 605 228	773 083	405 832 145	
6419			473 174	102 968 540			473 174	102 968 540		102 495 366
64511			4 329 594 581	5 191 826			4 329 594 581	5 191 826	4 324 402 755	
64512			868 539 145	447 012			868 539 145	447 012	868 092 133	
64513			105 557 632				105 557 632		105 557 632	

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

Page : 62/70

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
64514			20 966 633					20 966 633		20 966 633
64515			15 202 725					15 202 725		15 202 725
64516			46 219 013					46 219 013		46 219 013
64517			1 357 672 911	2 327 015			1 357 672 911	2 327 015	1 355 345 896	
64518			68 542 971	4 615			68 542 971	4 615	68 538 356	
6453			203 316 483	3 825 185			203 316 483	3 825 185	199 491 298	
6458			118 250 841	40 936 602			118 250 841	40 936 602	77 314 239	
6459				79 405				79 405		79 405
6475			29 118 215	4 060 113			29 118 215	4 060 113	25 058 102	
6481			73 322 065				73 322 065		73 322 065	
65117			2 052 000				2 052 000		2 052 000	
6512			23 032 714	219 016			23 032 714	219 016	22 813 698	
6513			1 172 453 627	12 005 637			1 172 453 627	12 005 637	1 160 447 990	
65141			7 825 753				7 825 753		7 825 753	
65142			104 075 059	1 065 666			104 075 059	1 065 666	103 009 393	
65148			35 219 707	7 137 294			35 219 707	7 137 294	28 082 413	
65158			4 150 906				4 150 906		4 150 906	
6516			49 245 447	5 224 967			49 245 447	5 224 967	44 020 480	
6518			729 572 346	218 386 485			729 572 346	218 386 485	511 185 861	
6519				520 000				520 000		520 000
65211			2 305 841	118 841			2 305 841	118 841	2 187 000	
65212			511 069 960	116 048 072			511 069 960	116 048 072	395 021 888	
6522			115 465 647	45 390 898			115 465 647	45 390 898	70 074 749	
6523			98 242 988	8 369 647			98 242 988	8 369 647	89 873 341	
6524			1 397 275 489	63 477 426			1 397 275 489	63 477 426	1 333 798 063	
6525			992 350 426	330 128 663			992 350 426	330 128 663	662 221 763	
6526			53 765 000	22 510 000			53 765 000	22 510 000	31 255 000	

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

Page : 63/70

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
6527			188 786 730	98 944 095			188 786 730	98 944 095	89 842 635	
65281			1 910 456 064	349 494 075			1 910 456 064	349 494 075	1 560 961 989	
65288			989 825 992	118 977 923			989 825 992	118 977 923	870 848 069	
6529				17 910 972				17 910 972		17 910 972
65312			114 328 932				114 328 932		114 328 932	
65321			37 106				37 106		37 106	
65322			46 963 943	1 664 846			46 963 943	1 664 846	45 299 097	
6533			76 346 313				76 346 313		76 346 313	
6534			13 218 208				13 218 208		13 218 208	
6539				1 943 738				1 943 738		1 943 738
6541			288 224 266				288 224 266		288 224 266	
65511			1 212 847 454				1 212 847 454		1 212 847 454	
65512			508 525 744	99 867 440			508 525 744	99 867 440	408 658 304	
6552			15 083 551 818				15 083 551 818		15 083 551 818	
6553			2 289 850 050				2 289 850 050		2 289 850 050	
6554			94 385 400				94 385 400		94 385 400	
6555			22 000 000				22 000 000		22 000 000	
6556C			17 693 350				17 693 350		17 693 350	
6556D			5 374 953 000				5 374 953 000		5 374 953 000	
6556G			150 000 000				150 000 000		150 000 000	
6556H			7 000 000 000				7 000 000 000		7 000 000 000	
6556J			413 000 000				413 000 000		413 000 000	
6558			30 820 167				30 820 167		30 820 167	
6561			317 037 911				317 037 911		317 037 911	
6562			11 510 732				11 510 732		11 510 732	
6568			649 614 239	7 800 607			649 614 239	7 800 607	641 813 632	
657313			638 237 267	247 794 866			638 237 267	247 794 866	390 442 401	

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
657318			23 123 356					23 123 356		23 123 356
657321			330 290 000					330 290 000		330 290 000
657322			910 000 000					910 000 000		910 000 000
657323			184 750 000					184 750 000		184 750 000
657328			38 227 130	27 227 130				38 227 130	27 227 130	11 000 000
657331A			526 000 000					526 000 000		526 000 000
657331C			2 345 000 000					2 345 000 000		2 345 000 000
657332			901 000 000	110 000 000				901 000 000	110 000 000	791 000 000
657333			365 900 000					365 900 000		365 900 000
657334			362 000 000					362 000 000		362 000 000
657341			277 990 000	1 250 000				277 990 000	1 250 000	276 740 000
657342			135 000 000					135 000 000		135 000 000
657343			556 310 000	47 750 000				556 310 000	47 750 000	508 560 000
657344			214 000 000	19 000 000				214 000 000	19 000 000	195 000 000
657348A			687 950 000	11 000 000				687 950 000	11 000 000	676 950 000
657351			270 000 000					270 000 000		270 000 000
657358			33 805 918					33 805 918		33 805 918
657362			440 000 000					440 000 000		440 000 000
657368			26 911 492					26 911 492		26 911 492
657412			11 542 482	3 847 494				11 542 482	3 847 494	7 694 988
657418			104 494 648	14 898 077				104 494 648	14 898 077	89 596 571
657421			26 414 634	7 414 634				26 414 634	7 414 634	19 000 000
657428			20 683 167					20 683 167		20 683 167
657431			15 966 412					15 966 412		15 966 412
657432			1 091 000					1 091 000		1 091 000
657434			19 097 850	664 500				19 097 850	664 500	18 433 350
657438			12 691 293					12 691 293		12 691 293

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

Page : 65/70

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
657441A			21 738 000					21 738 000		21 738 000
657441B			8 410 000					8 410 000		8 410 000
657441C			5 710 000					5 710 000		5 710 000
657442			95 683 059	9 049 985				95 683 059	9 049 985	86 633 074
657443			39 300 000	8 500 000				39 300 000	8 500 000	30 800 000
657444A			194 588 568	4 300 000				194 588 568	4 300 000	190 288 568
657444B			25 000 000					25 000 000		25 000 000
657444C			203 872 640	15 872 076				203 872 640	15 872 076	188 000 564
657444D			251 944 019	32 975 432				251 944 019	32 975 432	218 968 587
657445			3 413 000					3 413 000		3 413 000
657446			28 000 000					28 000 000		28 000 000
657448			60 000 000	60 000 000				60 000 000	60 000 000	0
657451A			464 000 000					464 000 000		464 000 000
657452			148 723 379	3 500 000				148 723 379	3 500 000	145 223 379
657455			154 999 592	9 721 840				154 999 592	9 721 840	145 277 752
657458			35 763 000	7 750 000				35 763 000	7 750 000	28 013 000
657462			72 582 200	250 000				72 582 200	250 000	72 332 200
657468			51 769 102	16 188 367				51 769 102	16 188 367	35 580 735
65748			423 301 529	36 760 949				423 301 529	36 760 949	386 540 580
65749				464 711					464 711	464 711
6581			203 149 198	61 651 096				203 149 198	61 651 096	141 498 102
6582			2 601 406 004	25 678 770				2 601 406 004	25 678 770	2 575 727 234
6588			5 231 397	23 669				5 231 397	23 669	5 207 728
66111			2 937 635 425					2 937 635 425		2 937 635 425
66112			884 672 350	832 941 568				884 672 350	832 941 568	51 730 782
666			1 859 147					1 859 147		1 859 147
668			3 372 799					3 372 799		3 372 799

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

Page : 66/70

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
6711			5 254 215					5 254 215		5 254 215
672			1 305 119 152	499 914				1 305 119 152	499 914	1 304 619 238
673			1 171 898 554					1 171 898 554		1 171 898 554
674311			266 666 664					266 666 664		266 666 664
674312			200 000 000					200 000 000		200 000 000
674331			855 000 000					855 000 000		855 000 000
674338			30 939 989					30 939 989		30 939 989
674351			225 000 000					225 000 000		225 000 000
674352			150 000 000					150 000 000		150 000 000
674358			6 000 000					6 000 000		6 000 000
674381			1 000 000 000					1 000 000 000		1 000 000 000
6744			9 124 581 623	6 500 581 623				9 124 581 623	6 500 581 623	2 624 000 000
675			1 794 809 620					1 794 809 620		1 794 809 620
6761			270 150 418					270 150 418		270 150 418
678			1 316 940					1 316 940		1 316 940
6811			11 494 722 506					11 494 722 506		11 494 722 506
6815			2 508 522 899					2 508 522 899		2 508 522 899
6817			181 000 000					181 000 000		181 000 000
6862			101 475 722					101 475 722		101 475 722
7011			69 004	88 348 702				69 004	88 348 702	88 279 698
7021				3 059 830					3 059 830	3 059 830
7022				10 394 992					10 394 992	10 394 992
7028			312 800	28 993 069				312 800	28 993 069	28 680 269
7031			12 000	54 159 113				12 000	54 159 113	54 147 113
7033				28 767 373					28 767 373	28 767 373
7034			348 099	358 330 713				348 099	358 330 713	357 982 614
7038			158 685	134 641 711				158 685	134 641 711	134 483 026

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

Page : 67/70

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
7061				80 849 943				80 849 943		80 849 943
7062			97 000	203 834 839			97 000	203 834 839		203 737 839
7063			18 503	284 085 404			18 503	284 085 404		284 066 901
7064			492 830	70 231 420			492 830	70 231 420		69 738 590
7068			1 994 430	67 718 741			1 994 430	67 718 741		65 724 311
707				1 240 000				1 240 000		1 240 000
7082				453 957				453 957		453 957
70831				487 591 274				487 591 274		487 591 274
70838				24 865 600				24 865 600		24 865 600
7087			2 091 000	191 268 105			2 091 000	191 268 105		189 177 105
7111			548 898 280	27 028 388 378			548 898 280	27 028 388 378		26 479 490 098
7112			8 798 274	27 873 586 478			8 798 274	27 873 586 478		27 864 788 204
71211				3 968 067 368				3 968 067 368		3 968 067 368
71212			192 764	240 562 902			192 764	240 562 902		240 370 138
71213				1 118 217 810				1 118 217 810		1 118 217 810
71221				39 253 239				39 253 239		39 253 239
71223			163 449	173 088 589			163 449	173 088 589		172 925 140
71224			44 040	61 831 741			44 040	61 831 741		61 787 701
71225			40 761 162	493 581 206			40 761 162	493 581 206		452 820 044
71226			16 304 464	197 431 858			16 304 464	197 431 858		181 127 394
71251			9 905 492	697 939 474			9 905 492	697 939 474		688 033 982
71261			100 935 876	8 979 125 639			100 935 876	8 979 125 639		8 878 189 763
71262			65 999 688	3 384 618 855			65 999 688	3 384 618 855		3 318 619 167
71263			1 702 311	183 874 883			1 702 311	183 874 883		182 172 572
71271			243 961	115 994 544			243 961	115 994 544		115 750 583
71272				77 357 360				77 357 360		77 357 360
71281			27 872 276	2 163 076 048			27 872 276	2 163 076 048		2 135 203 772

PPF / Paerie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

Page : 68/70

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
71283				1 339 430 222				1 339 430 222		1 339 430 222
71284			164 261	105 705 733			164 261	105 705 733		105 541 472
71332			3 454	6 074 630			3 454	6 074 630		6 071 176
71381				1 398 320 779				1 398 320 779		1 398 320 779
71384				1 055 783 101				1 055 783 101		1 055 783 101
7141			5 110 800	303 025 079			5 110 800	303 025 079		297 914 279
7151			4 689 300	5 179 943 886			4 689 300	5 179 943 886		5 175 254 586
7152				607 851 850				607 851 850		607 851 850
7154			111 511	201 994 754			111 511	201 994 754		201 883 243
7181				265 902 400				265 902 400		265 902 400
7182			29 950	42 410 292			29 950	42 410 292		42 380 342
7183				16 405 596 460				16 405 596 460		16 405 596 460
7185				2 531 000 465				2 531 000 465		2 531 000 465
7191			16 405 596 460				16 405 596 460		16 405 596 460	
7192			2 531 000 465				2 531 000 465		2 531 000 465	
721				98 495 211				98 495 211		98 495 211
722				330 484 025				330 484 025		330 484 025
73111			900 286 088	12 453 314 598			900 286 088	12 453 314 598		11 553 028 510
73112			10 489 367	4 891 033 941			10 489 367	4 891 033 941		4 880 544 574
73113			187 651 018	4 495 916 924			187 651 018	4 495 916 924		4 308 265 906
73114			253 656 309	3 587 837 753			253 656 309	3 587 837 753		3 334 181 444
73115				620 425 003				620 425 003		620 425 003
73116			350 578 382	2 634 264 095			350 578 382	2 634 264 095		2 283 685 713
73123			200 000	18 980 000			200 000	18 980 000		18 780 000
73124			3 703 328	649 492 876			3 703 328	649 492 876		645 789 548
73126			4 373 646	1 414 204 323			4 373 646	1 414 204 323		1 409 830 677
73127			5 778 000	168 019 200			5 778 000	168 019 200		162 241 200

PPF / Paierie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

Page : 69/70

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
73130				469 910 115				469 910 115		469 910 115
7321				1 320 175 630				1 320 175 630		1 320 175 630
7322				238 705 000				238 705 000		238 705 000
7331			15 880 996	3 101 171 945			15 880 996	3 101 171 945		3 085 290 949
7343				1 556 967 638				1 556 967 638		1 556 967 638
7381				290 400				290 400		290 400
7383			1 688 315	209 216 683			1 688 315	209 216 683		207 528 368
7386				128 834 000				128 834 000		128 834 000
7387			115 008 334	642 053 379			115 008 334	642 053 379		527 045 045
7392			4 891 033 941	10 489 367			4 891 033 941	10 489 367	4 880 544 574	
7395			620 425 003				620 425 003		620 425 003	
7411				10 805 727 924				10 805 727 924		10 805 727 924
74711				1 665 120 764				1 665 120 764		1 665 120 764
74714				30 000 000				30 000 000		30 000 000
74715				276 686 514				276 686 514		276 686 514
74718			13 774 708	2 397 526 062			13 774 708	2 397 526 062		2 383 751 354
7475				4 040 907				4 040 907		4 040 907
7476				21 643 502				21 643 502		21 643 502
7478				2 577 485				2 577 485		2 577 485
752			825 932	125 685 197			825 932	125 685 197		124 859 265
7541			14 320	6 701 770			14 320	6 701 770		6 687 450
7542				7 102 625				7 102 625		7 102 625
7546				141 286 939				141 286 939		141 286 939
757				10 210 632				10 210 632		10 210 632
7581				128 671 325				128 671 325		128 671 325
7588				120 499 259				120 499 259		120 499 259
7611				221 494 897				221 494 897		221 494 897

PPF / Paierie de la Polynésie Française

Organisme : PF Polynésie Française

Exercice : 2022

Ucg : BP1 Budget principal

BALANCE DES COMPTES AU 31/12/22										
COMPTE	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE						SOLDE	
	Débit	Crédit	Opérations budgétaires		Opérations non budgétaires		Total de l'année		Débit	Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
7621				254 970 861				254 970 861		254 970 861
763				81 189 047				81 189 047		81 189 047
766				63 728				63 728		63 728
768				29 733 788				29 733 788		29 733 788
7711				41 369 083				41 369 083		41 369 083
7714				2 502 455				2 502 455		2 502 455
7718				889 630				889 630		889 630
772			22 389	625 505 848			22 389	625 505 848		625 483 459
773				1 695 675 340				1 695 675 340		1 695 675 340
775				1 923 672 390				1 923 672 390		1 923 672 390
7761				141 287 648				141 287 648		141 287 648
7768				1 900 801 183				1 900 801 183		1 900 801 183
777				853 620 634				853 620 634		853 620 634
7788				4 995 704 000				4 995 704 000		4 995 704 000
7861				298 329 355				298 329 355		298 329 355
7871				9 633 957 912				9 633 957 912		9 633 957 912
TOTAL Cl. 6 à 7	0	0	168 450 426 222	198 094 204 795	0	0	168 450 426 222	198 094 204 795	153 617 518 864	183 261 297 437
TOTAL GENERAL	802 728 062 584	802 728 062 584	228 368 963 083	285 604 546 116	1 207 082 833 313	1 149 847 250 280	1 435 451 796 396	1 435 451 796 396	1 062 147 310 697	1 062 147 310 697

Paierie de la Polynésie Française : PF 2022 BP1

ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021
	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET	
ACTIF IMMOBILISE				
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
204% Subventions d'équipement versées	145 976 175 378	29 847 061 829	116 129 113 549	105 279 377 960
203%,205%,2 Autres immobilisations incorporelles	9 970 346 760	6 307 379 308	3 662 967 452	3 502 555 909
232% Immobilisations incorporelles en cours	2 072 267 781		2 072 267 781	1 736 239 861
<u>Immobilisations corporelles</u>				
1) En toute propriété				
211%, 212% Terrains	96 551 569 808	10 820 417	96 540 749 391	90 550 742 561
213% Constructions	131 386 579 734	20 288 796 143	111 097 783 591	105 729 178 102
214%, 2814 Constructions sur sol d'autrui	8 408 669		8 408 669	4 834 621
2150,2151,21 Réseaux et install.voirie, réseaux divers	156 494 994 679	2 146 385 885	154 348 608 794	148 182 055 217
216 Oeuvres d'art	129 212 996		129 212 996	99 744 376
2157%, 218% Autres immobilisations corporelles	31 752 722 441	20 643 563 206	11 109 159 235	10 795 775 272
231%, 238 Immobilisations en cours	118 430 352 631	20 456 444	118 409 896 187	118 823 159 508
Immobilisations affectées à un service non personnalisé				
24% Immob.mises en concession ou à disposition et immob.affectée	1 039 130 689		1 039 130 689	1 039 130 689
217 2) Reçues au titre d'une mise à disposition				
3) Reçues au titre d'une affectation				
221, 222 Terrains				
223 Constructions				
224 Constructions sur sol d'autrui				
225 Réseaux et install.voirie, réseaux divers				
226 Oeuvres d'art				
227 Autres immobilisations corporelles				

Paierie de la Polynésie Française : PF 2022 BP1

ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021
	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET	
<u>Immobilisations financières</u>				
261,267% Participations et créances rattachées à des participations	9 751 041 015	500 000 000	9 251 041 015	9 480 474 751
271, 272 Autres titres immobilisés				
274 Prêts	17 758 931 893		17 758 931 893	14 076 211 942
275, 276 Autres créances	663 652 938		663 652 938	704 169 674
TOTAL 1	721 985 387 412	79 764 463 232	642 220 924 180	610 003 650 443
ACTIF CIRCULANT				
<u>Stocks en cours</u>				
31 Production				
32%, 37% Autres stocks	536 728 026	10 000 000	526 728 026	631 212 095
<u>Créances d'exploitation : Clients</u>				
411% Redevables : Produits divers	30 609 209 838	10 946 494 147	19 662 715 691	5 585 933 015
412% Redevables : Impôts	14 461 863 793		14 461 863 793	14 163 956 035
413% Redevables : Douane	48 497 404 601		48 497 404 601	23 844 630 644
4171 Redevables : Traités reçues Douane	1 480 164 387		1 480 164 387	1 452 585 181
414%,415%,4 Redevables : Autres	4 901 951 324		4 901 951 324	4 505 999 600
416 Créances irrécouvrables admises par le juge des comptes				
<u>Créances d'exploitation : autres</u>				
441%,44312, Créances sur l'Etat et les collectivités publiques	411 784 433		411 784 433	8 546 806
4541% Opérations pour le compte de tiers (créances)				1 716 558 008
409%,4287,4 Autres créances	- 5 606 512		- 5 606 512	1 049 154

Paierie de la Polynésie Française : PF 2022 BP1

ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021
	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET	
<u>Créances d'exploitation : autres</u>				
4250% Autres créances				
<u>Créances diverses</u>				
50% Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
511% Valeurs à l'encaissement	26 371 853		26 371 853	31 226 658
515 Compte au Trésor	42 659 448 896		42 659 448 896	28 903 222 694
5187 Intérêts courus à recevoir				
5193 Lignes de trésorerie	6 300 000 000		6 300 000 000	750 000 000
54% Régies, agents spéciaux, administrateurs de legs	16 009 000		16 009 000	16 034 100
55% Avances de trésorerie	165 994 630		165 994 630	165 994 630
486 Charges constatées d'avance	49 682 237		49 682 237	32 154 961
TOTAL 2	150 111 006 506	10 956 494 147	139 154 512 359	81 809 103 581
COMPTES DE REGULARISATION				
<u>Comptes de régularisation</u>				
481% Charges à répartir sur plusieurs exercices	42 851 405		42 851 405	144 327 127
169 Primes de remboursement des obligations				
472% Dépenses à classer et à régulariser	959 927 131		959 927 131	1 017 395 537
476% Ecarts de conversion - Actif	30		30	34
TOTAL 3	1 002 778 566		1 002 778 566	1 161 722 698
TOTAL GENERAL	873 099 172 484	90 720 957 379	782 378 215 105	692 974 476 722

Paierie de la Polynésie Française : PF 2022 BP1

PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
	NET	NET
CAPITAUX PROPRES		
<u>FONDS INTERNES</u>		
1021,1025% Dotations	18 061 940 813	13 840 435 023
1027 Mise à disposition (chez le bénéficiaire)	2 107 000 000	2 107 000 000
106% Réserves	340 032 908 536	327 554 632 606
-198 Neutralisation des amortissements	- 14 352 690 704	- 12 451 889 521
Report à nouveau		
110 Report à nouveau - Solde créditeur	12 323 275 361	13 098 008 958
119 Report à nouveau - Solde débiteur		
12 Résultat de l'exercice et intégration d'établissements cloturés	29 643 778 573	11 703 542 333
31%,(-139% Subventions transférables	16 596 515 857	14 431 784 089
192 Différences sur réalisations d'immobilisations	- 13 902 897 920	- 14 031 760 690
193 Autres différences-Apurement au 01/01/2007	11 694 736 038	11 714 653 675
<u>AUTRES FONDS</u>		
132% Subventions non transférables	113 926 896 326	110 851 188 457
229 Droits de l'affectant		
TOTAL 1	516 131 462 880	478 817 594 930
PROVISIONS		
151% Provisions pour risques	5 197 345 210	4 263 674 565
155 Provisions pour remboursement des emprunts obligataires	298 329 355	298 329 355
156 Provisions pour charges à venir	11 165 564 761	20 799 522 673
158 Provisions pour charges	1 591 569 096	315 046 197
TOTAL 2	18 252 808 422	25 676 572 790

Paierie de la Polynésie Française : PF 2022 BP1

PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
	NET	NET
DETTES		
<u>Dettes Financières</u>		
163 Emprunts obligataires		4 773 269 690
164%, 168% Autres emprunts	157 341 008 403	112 959 610 416
165 Dépôts et cautionnements reçus		
5186,5191,51 Crédits de trésorerie	1 311 919 929	613 294 034
<u>Dettes diverses</u>		
401%,408 Fournisseurs et comptes rattachés	8 293 649 159	12 660 167 534
421%,427,42 Dettes fiscales et sociales	192 457 909	999 230 976
44321 Dettes envers les collectivités publiques (opérations particulière		
444 Opérations p/c de la Communauté Européenne	27 284 665	26 317 388
4542% Opérations pour le compte de tiers (dettes)		1 713 718 359
19,461,463% Autres dettes	793 330 551	704 349 809
69,279,404% Fournisseurs d'immobilisations	3 188 186 721	2 855 853 805
513% Ordres de paiement	519 512	2 864 769
487 Produits constatés d'avance	160 000	
<u>Comptes de liaison avec les Comptes Spéciaux</u>		
451001 CAVC Compte d'Aide aux Victimes des Calamités		
451002 FRPH Fonds de Régulation des Prix des Hydrocarbures	2 405 415 868	3 208 706 978
451003 FPPH Fonds de Péréquation des Prix des Hydrocarbures	421 772 016	287 016 903
451004 FSPPPN Fonds de Stabilisation des Prix des Prod. de Première		
451005 FIPTH Fonds d'Insert.Professionnelle des Travailleurs Handica	209 672 622	215 202 985
451006 FDTC Fonds de Développement du Tourisme de Croisière	375 226 988	545 789 656
451007 FADES Fonds p/Amortissement du DÉficit Social		

Paierie de la Polynésie Française : PF 2022 BP1

PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
	NET	NET
<u>Comptes de liaison avec les Comptes Spéciaux</u>		
451008 FELP FONDS POUR L'EMPLOI	5 232 983 830	5 485 587 156
451009 FGD FONDS DE GARANTIE DE LA DETTE	6 281 720 122	10 354 662 522
451010 FPPS Fonds de Prevention Sanitaire et Sociale	1 027 589 060	757 599 193
451011 FTA Fonds continuité Territoriale Aérienne interinsulaire	316 389 102	147 763 359
451012 FSE Fonds solidarite dans le domaine de l'électricité	1 471 297 239	
451013 FPA Fonds pour la promotion de l'expression artistique		
451014 FPU Fonds de la protection sociale universelle	2 379 738 635	
<u>Comptes de liaison avec les receveurs particuliers</u>		
4571 Receveur des Impôts	- 3 251 393 809	- 2 127 660 901
4572 Receveur-Conservateur des Hypothèques	- 406 058 563	- 169 758 400
<u>Opérations p/c. divers organismes et collectivités</u>		
4671% Impôts - Communes de la réunion comptable de la TIVAA	2 853 050 169	2 743 343 551
4672% Impôts - Communes de la réunion comptable de la TISLV	296 515 608	257 353 744
4673% Impôts - Autres bénéficiaires	1 288 886 802	1 449 583 576
4674% Douane - Etablissements publics gérés par la TREP	292 481 823	264 277 925
4675% Douane - Autres bénéficiaires	6 568 067 333	5 054 061 305
4676% Recette des Impôts - Autres bénéficiaires	283 841 507	348 300 560
TOTAL 3	199 195 713 201	166 130 506 892
COMPTES DE REGULARISATION		
473 Dépenses à l'étranger en instance de règlement		

Paierie de la Polynésie Française : PF 2022 BP1

PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
	NET	NET
471%, 478% Recettes à classer ou à régulariser	48 798 230 602	22 349 802 110
477% Ecart de conversion Passif		
TOTAL 4	48 798 230 602	22 349 802 110
TOTAL GENERAL	782 378 215 105	692 974 476 722

Paierie de la Polynésie Française : PF 2022 BP1

POSTES	MONTANTS	
	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
<u>Impôts et taxes</u>		
Imp. et taxes indirects 71%-719%	86 470 507 785	80 571 387 995
Imp. et taxes directs 731%-739%	24 185 713 113	18 909 007 750
Autres imp. et taxes 73% sauf 731%	7 064 837 030	6 037 091 914
<u>Production</u>		
Prod. des services, du domaine et ventes div. 70% - 709%	2 113 240 435	2 024 943 183
Travaux en régie 72%	428 979 236	412 491 508
<u>Reprises sur amortissements et provisions</u>		
Reprises sur amort. 781%		276 762 773
<u>Transferts de charges</u>		
Transfert de charges 791		
<u>Autres produits</u>		
Autres produits 75%	539 317 495	528 340 267
<u>Dotations et subventions</u>		
Dot. Etat ou Polyn.Franç. 7411, 7412, 7413 - 749	10 805 727 924	10 805 727 924
Sub & participations 747%	4 383 820 526	3 827 415 373
TOTAL 1	135 992 143 544	123 393 168 687
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
<u>Traitements et salaires</u>		
Traitements et salaires (641%-6419), (6481-6489)	24 582 541 343	23 940 746 251
<u>Charges sociales</u>		
Charges sociales (645%-6459),(647%-6479)	7 106 109 377	7 054 691 086
<u>Achats et charges externes</u>		
Achats et Charges ext. 601,602%,603%,606%,607,-609%,61%-619%,62%-629%	15 802 188 583	16 553 752 774
<u>Impôts, taxes et versements assimilés</u>		
Impôts, taxes (63% - 6359)	3 894 399	13 138 398
<u>Dotations aux amortissements</u>		
Sur Immobilisations 6811	11 494 722 506	10 750 317 479
Sur charges à répartir 6812		
<u>Dotations aux provisions</u>		
Provisions 6815, 6817	2 689 522 899	2 192 430 000
<u>Autres charges</u>		
Autres charges (651%-6519), (652%-6529),(653%-6539),654%,(658%-65869)	10 229 185 267	9 511 536 541
<u>Participations et interventions</u>		
Contrib. obligatoires 655%	32 097 759 543	25 864 096 356
Participations 656%	970 362 275	763 151 941
Subventions (657%-65739-65749)	11 071 094 676	11 275 459 516
TOTAL 2	116 047 380 868	107 919 320 342
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (1-2)	19 944 762 676	15 473 848 345
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
<u>Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé</u>		
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé 761%,762%	476 465 758	1 056 856 405
<u>Autres Intérêts et produits assimilés</u>		
Autres Intérêts et produits assimilés 763, 764, 768, (-769)	110 922 835	116 252 262

Paierie de la Polynésie Française : PF 2022 BP1

POSTES	MONTANTS	
	Exercice 2022	Exercice 2021
<u>Gains de change</u>		
Gains de change 766	63 728	7 773
<u>Produit net sur cessions de valeurs mobilières de placement</u>		
Produit net sur cessions de valeurs mobilières de placement 767		
<u>Reprises sur provisions</u>		
Reprises sur provisions 786%	298 329 355	144 902 830
<u>Transferts de charges</u>		
Transferts de charges 796		
TOTAL 3	885 781 676	1 318 019 270
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
<u>Intérêts et charges assimilées</u>		
Intérêts et charges 661%, 668	2 992 739 006	2 709 099 613
<u>Pertes de change</u>		
Pertes de change 666	1 859 147	3 127 413
<u>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</u>		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement 667		
<u>Dotations aux amortissements et provisions</u>		
Dotations aux amortissements et provisions 686%	101 475 722	96 643 550
TOTAL 4	3 096 073 875	2 808 870 576
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (3-4)	- 2 210 292 199	- 1 490 851 306
A + B - RESULTAT COURANT	17 734 470 477	13 982 997 039
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
<u>Sur opérations de gestion</u>		
Subvention 774		
Autres opérations 771%, 772, 773	2 365 919 967	4 233 194 656
<u>Sur opérations en capital</u>		
Produits des cessions d'immobilisations 775	1 923 672 390	381 704 149
Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat 7761	141 287 648	2 347 849
Neutralisation des amortissements 7768	1 900 801 183	1 901 059 324
Autres opérations 777, 778%	5 849 324 634	30 669 871 935
<u>Reprises sur provisions</u>		
Reprises sur provisions 787	9 633 957 912	
<u>Transfert de charges</u>		
Transfert de charges 797		
TOTAL 5	21 814 963 734	37 188 177 913
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
<u>Sur opérations de gestion</u>		
Subventions 674%, (-6749)	5 357 606 653	14 520 771 605
Autres opérations 671%, 672, 673	2 481 772 007	3 635 166 335
<u>Sur opérations en capital</u>		
Valeur comptable des immobilisations cédées 675	1 794 809 620	197 373 428
Différences sur réalisations (positives) transférées à l'investissement 6761	270 150 418	186 678 570
Autres opérations 678	1 316 940	128 120 008

Paierie de la Polynésie Française : PF 2022 BP1

POSTES	MONTANTS	
	Exercice 2022	Exercice 2021
<u>Dotations aux amortissements et provisions</u>		
Dotations aux amortissements et provisions 687		
TOTAL 6	9 905 655 638	18 668 109 946
C1 - RESULTAT EXCEPTIONNEL COMPTABLE (V - VI - 776 + 676	10 137 369 683	16 803 339 364
C2 - RESULTAT EXCEPTIONNEL BUDGETAIRE (V - VI)	11 909 308 096	18 520 067 967
Total des produits hors neutralisation (I+III+V - 776)	156 650 800 123	159 995 958 697
Total des charges hors neutralisation (II+IV+VI - 676)	128 778 959 963	129 209 622 294
RESULTAT COMPTABLE hors neutralisation (A+B+C1)	27 871 840 160	30 786 336 403
Neutralisation budgétaire des plus et moins values (7761 - 6761)	- 128 862 770	- 184 330 721
Neutralisation budgétaire d'amortissements (7768)	1 900 801 183	1 901 059 324
RESULTAT DE L'EXERCICE (A + B + C2)	29 643 778 573	32 503 065 006

VALEURS INACTIVES

PF Polynésie Française

EXERCICE 2022

DESIGNATION DES COMPTES		DEBIT			CREDIT			SOLDE	
COMPTE	INTITULE	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débit	Créditeur
8612		1 452 585 181	1 964 013 634	3 416 598 815		1 993 185 378	1 993 185 378	1 423 413 437	
8621		989 133 450		989 133 450				989 133 450	
8631					989 133 450		989 133 450		989 133 450
8632			1 993 185 378	1 993 185 378	1 452 585 181	1 934 056 801	3 386 641 982		1 393 456 604
TOTAL		2 441 718 631	3 957 199 012	6 398 917 643	2 441 718 631	3 927 242 179	6 368 960 810	2 412 546 887	2 382 590 054

**ETAT COMPARATIF DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	RECETTES				
	Ordonnateur (1)	PAR (2)	RNA (PCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
96001 / 619 /	415 886	0	0	415 886	0
Total Article 619	415 886	0	0	415 886	0
96001 / 629 /	394 319	0	0	394 319	0
Total Article 629	394 319	0	0	394 319	0
96001 / 6539 /	1 342 409	0	0	1 342 409	0
Total Article 6539	1 342 409	0	0	1 342 409	0
96001 / 7011 /	39 183	0	0	39 183	0
Total Article 7011	39 183	0	0	39 183	0
96001 / 772 /	2 102 825	0	0	2 102 825	0
Total Article 772	2 102 825	0	0	2 102 825	0
96001 / 773 /	6 035 343	0	0	6 035 343	0
Total Article 773	6 035 343	0	0	6 035 343	0
96001	10 329 965	0	0	10 329 965	0
96002 / 7011 /	27 534	0	0	27 534	0
Total Article 7011	27 534	0	0	27 534	0
96002	27 534	0	0	27 534	0
96005 / 6092 /	8 235	0	0	8 235	0
Total Article 6092	8 235	0	0	8 235	0
96005 / 6096 /	19 588	0	0	19 588	0
Total Article 6096	19 588	0	0	19 588	0
96005 / 619 /	100 800	0	0	100 800	0
Total Article 619	100 800	0	0	100 800	0
96005 / 629 /	183 556	0	0	183 556	0
Total Article 629	183 556	0	0	183 556	0
96005 / 7011 /	87 979 741	0	0	87 979 741	0
Total Article 7011	87 979 741	0	0	87 979 741	0
96005 / 7068 /	5 258 745	0	0	5 258 745	0
Total Article 7068	5 258 745	0	0	5 258 745	0
96005 / 70831 /	4 248 500	0	0	4 248 500	0
Total Article 70831	4 248 500	0	0	4 248 500	0
96005 / 7112 /	114 454	0	0	114 454	0
Total Article 7112	114 454	0	0	114 454	0
96005 / 71332 /	8 804	0	0	8 804	0
Total Article 71332	8 804	0	0	8 804	0
96005 / 71381 /	232 939	0	0	232 939	0
Total Article 71381	232 939	0	0	232 939	0
96005 / 74718 /	2 593 980	0	0	2 593 980	0
Total Article 74718	2 593 980	0	0	2 593 980	0
96005 / 7588 /	11 000	0	0	11 000	0
Total Article 7588	11 000	0	0	11 000	0

**ETAT COMPARATIF DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	RECETTES				
	Ordonnateur (1)	PAR (2)	RNA (PCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
96005 / 772 /	4 896 371	0	0	4 896 371	0
Total Article 772	4 896 371	0	0	4 896 371	0
96005 / 773 /	4 109 956	0	0	4 109 956	0
Total Article 773	4 109 956	0	0	4 109 956	0
96005 / 7788 /	37 706	0	0	37 706	0
Total Article 7788	37 706	0	0	37 706	0
96005	109 804 375	0	0	109 804 375	0
96006 / 619 /	33 600	0	0	33 600	0
Total Article 619	33 600	0	0	33 600	0
96006 / 7588 /	120 000	0	0	120 000	0
Total Article 7588	120 000	0	0	120 000	0
96006	153 600	0	0	153 600	0
96007 / 6419 /	3 350 865	0	0	3 350 865	0
Total Article 6419	3 350 865	0	0	3 350 865	0
96007 / 773 /	1 489 402	0	0	1 489 402	0
Total Article 773	1 489 402	0	0	1 489 402	0
96007	4 840 267	0	0	4 840 267	0
96008 / 619 /	33 600	0	0	33 600	0
Total Article 619	33 600	0	0	33 600	0
96008	33 600	0	0	33 600	0
TOTAL MISSION 960	125 189 341	0	0	125 189 341	0
96101 / 619 /	67 200	0	0	67 200	0
Total Article 619	67 200	0	0	67 200	0
96101 / 773 /	340 779	0	0	340 779	0
Total Article 773	340 779	0	0	340 779	0
96101	407 979	0	0	407 979	0
96102 / 629 /	448 617	0	0	448 617	0
Total Article 629	448 617	0	0	448 617	0
96102 / 7064 /	69 738 590	0	0	69 738 590	0
Total Article 7064	69 738 590	0	0	69 738 590	0
96102 / 70831 /	483 342 774	0	0	483 342 774	0
Total Article 70831	483 342 774	0	0	483 342 774	0
96102 / 722 /	886 310	0	0	886 310	0
Total Article 722	886 310	0	0	886 310	0
96102 / 74718 /	4 773 270	0	0	4 773 270	0
Total Article 74718	4 773 270	0	0	4 773 270	0
96102 / 772 /	100 000	0	0	100 000	0
Total Article 772	100 000	0	0	100 000	0

**ETAT COMPARATIF DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	RECETTES				
	Ordonnateur (1)	PAR (2)	RNA (PCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
96102 / 773 /	9 672 794	0	0	9 672 794	0
Total Article 773	9 672 794	0	0	9 672 794	0
96102	568 962 355	0	0	568 962 355	0
96104 / 722 /	5 380 793	0	0	5 380 793	0
Total Article 722	5 380 793	0	0	5 380 793	0
96104 / 7711 /	10 407 546	0	0	10 407 546	0
Total Article 7711	10 407 546	0	0	10 407 546	0
96104 / 773 /	1 722 682	0	0	1 722 682	0
Total Article 773	1 722 682	0	0	1 722 682	0
96104	17 511 021	0	0	17 511 021	0
96105 / 7711 /	267 593	0	0	267 593	0
Total Article 7711	267 593	0	0	267 593	0
96105	267 593	0	0	267 593	0
TOTAL MISSION 961	587 148 948	0	0	587 148 948	0
96201 / 619 /	33 600	0	0	33 600	0
Total Article 619	33 600	0	0	33 600	0
96201 / 629 /	1 888 320	0	0	1 888 320	0
Total Article 629	1 888 320	0	0	1 888 320	0
96201 / 773 /	16 106 892	0	0	16 106 892	0
Total Article 773	16 106 892	0	0	16 106 892	0
96201	18 028 812	0	0	18 028 812	0
96202 / 629 /	285 144	0	0	285 144	0
Total Article 629	285 144	0	0	285 144	0
96202 / 6419 /	99 144 501	0	0	99 144 501	0
Total Article 6419	99 144 501	0	0	99 144 501	0
96202 / 6459 /	61 776	0	0	61 776	0
Total Article 6459	61 776	0	0	61 776	0
96202 / 721 /	57 167 222	0	0	57 167 222	0
Total Article 721	57 167 222	0	0	57 167 222	0
96202 / 722 /	60 347 059	0	0	60 347 059	0
Total Article 722	60 347 059	0	0	60 347 059	0
96202 / 74718 /	155 500 052	0	0	155 500 052	0
Total Article 74718	155 500 052	0	0	155 500 052	0
96202 / 773 /	203 745 630	0	0	203 745 630	0
Total Article 773	203 745 630	0	0	203 745 630	0
96202 / 7788 /	120 795 900	0	0	120 795 900	0
Total Article 7788	120 795 900	0	0	120 795 900	0
96202	697 047 284	0	0	697 047 284	0

**ETAT COMPARATIF DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	RECETTES				
	Ordonnateur (1)	PAR (2)	RNA (PCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
TOTAL MISSION 962	715 076 096	0	0	715 076 096	0
96301 / 619 /	33 600	0	0	33 600	0
Total Article 619	33 600	0	0	33 600	0
96301	33 600	0	0	33 600	0
96302 / 619 /	37 500	0	0	37 500	0
Total Article 619	37 500	0	0	37 500	0
96302 / 773 /	145 325 554	0	0	145 325 554	0
Total Article 773	145 325 554	0	0	145 325 554	0
96302	145 363 054	0	0	145 363 054	0
96303 / 721 /	2 923 921	0	0	2 923 921	0
Total Article 721	2 923 921	0	0	2 923 921	0
96303 / 773 /	121 489	0	0	121 489	0
Total Article 773	121 489	0	0	121 489	0
96303	3 045 410	0	0	3 045 410	0
TOTAL MISSION 963	148 442 064	0	0	148 442 064	0
96401 / 772 /	350 000	0	0	350 000	0
Total Article 772	350 000	0	0	350 000	0
96401	350 000	0	0	350 000	0
96402 / 619 /	33 600	0	0	33 600	0
Total Article 619	33 600	0	0	33 600	0
96402 / 629 /	82 000	0	0	82 000	0
Total Article 629	82 000	0	0	82 000	0
96402 / 773 /	27 500	0	0	27 500	0
Total Article 773	27 500	0	0	27 500	0
96402	143 100	0	0	143 100	0
96403 / 773 /	19 206 089	0	0	19 206 089	0
Total Article 773	19 206 089	0	0	19 206 089	0
96403	19 206 089	0	0	19 206 089	0
TOTAL MISSION 964	19 699 189	0	0	19 699 189	0
Total Article 6096	0	0	0	0	0
96501 / 619 /	43 336	0	0	43 336	0
Total Article 619	43 336	0	0	43 336	0
96501 / 65749 /	65 768	0	0	65 768	0
Total Article 65749	65 768	0	0	65 768	0
96501 / 7021 /	3 059 830	0	0	3 059 830	0
Total Article 7021	3 059 830	0	0	3 059 830	0
96501 / 7028 /	9 072 679	0	0	9 072 679	0

**ETAT COMPARATIF DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	RECETTES				
	Ordonnateur (1)	PAR (2)	RNA (PCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 7028	9 072 679	0	0	9 072 679	0
96501 / 7068 /	33 835 472	0	0	33 835 472	0
Total Article 7068	33 835 472	0	0	33 835 472	0
96501 / 707 /	1 240 000	0	0	1 240 000	0
Total Article 707	1 240 000	0	0	1 240 000	0
96501 / 721 /	10 228 386	0	0	10 228 386	0
Total Article 721	10 228 386	0	0	10 228 386	0
96501 / 722 /	31 351 229	0	0	31 351 229	0
Total Article 722	31 351 229	0	0	31 351 229	0
96501 / 7588 /	22 910 958	0	0	22 910 958	0
Total Article 7588	22 910 958	0	0	22 910 958	0
96501 / 772 /	10 907 223	0	0	10 907 223	0
Total Article 772	10 907 223	0	0	10 907 223	0
96501 / 773 /	384 621 627	0	0	384 621 627	0
Total Article 773	384 621 627	0	0	384 621 627	0
96501	507 336 508	0	0	507 336 508	0
96502 / 7022 /	10 394 992	0	0	10 394 992	0
Total Article 7022	10 394 992	0	0	10 394 992	0
96502 / 721 /	78 808	0	0	78 808	0
Total Article 721	78 808	0	0	78 808	0
96502 / 722 /	1 471 137	0	0	1 471 137	0
Total Article 722	1 471 137	0	0	1 471 137	0
96502 / 772 /	188 335	0	0	188 335	0
Total Article 772	188 335	0	0	188 335	0
96502 / 773 /	7 576	0	0	7 576	0
Total Article 773	7 576	0	0	7 576	0
96502	12 140 848	0	0	12 140 848	0
96503 / 6096 /	76 357	0	0	76 357	0
Total Article 6096	76 357	0	0	76 357	0
96503 / 619 /	18 750	0	0	18 750	0
Total Article 619	18 750	0	0	18 750	0
96503 / 629 /	111 000	0	0	111 000	0
Total Article 629	111 000	0	0	111 000	0
96503 / 6529 /	42 810	0	0	42 810	0
Total Article 6529	42 810	0	0	42 810	0
96503 / 7028 /	19 607 590	0	0	19 607 590	0
Total Article 7028	19 607 590	0	0	19 607 590	0
96503 / 722 /	5 663 593	0	0	5 663 593	0
Total Article 722	5 663 593	0	0	5 663 593	0
96503 / 772 /	4 761 630	0	0	4 761 630	0
Total Article 772	4 761 630	0	0	4 761 630	0

**ETAT COMPARATIF DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	RECETTES				
	Ordonnateur (1)	PAR (2)	RNA (PCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
96503 / 773 /	549 949	0	0	549 949	0
Total Article 773	549 949	0	0	549 949	0
96503	30 831 679	0	0	30 831 679	0
96504 / 7068 /	18 453	0	0	18 453	0
Total Article 7068	18 453	0	0	18 453	0
96504 / 7581 /	9 874 010	0	0	9 874 010	0
Total Article 7581	9 874 010	0	0	9 874 010	0
96504 / 772 /	200 000	0	0	200 000	0
Total Article 772	200 000	0	0	200 000	0
96504 / 773 /	346 621	0	0	346 621	0
Total Article 773	346 621	0	0	346 621	0
96504 / 7788 /	734 032	0	0	734 032	0
Total Article 7788	734 032	0	0	734 032	0
96504	11 173 116	0	0	11 173 116	0
96505 / 773 /	333 159	0	0	333 159	0
Total Article 773	333 159	0	0	333 159	0
96505	333 159	0	0	333 159	0
96506 / 773 /	2 091	0	0	2 091	0
Total Article 773	2 091	0	0	2 091	0
96506	2 091	0	0	2 091	0
TOTAL MISSION 965	561 817 401	0	0	561 817 401	0
96601 / 6539 /	601 329	0	0	601 329	0
Total Article 6539	601 329	0	0	601 329	0
96601 / 65749 /	202 088	0	0	202 088	0
Total Article 65749	202 088	0	0	202 088	0
96601 / 7581 /	8 660 000	0	0	8 660 000	0
Total Article 7581	8 660 000	0	0	8 660 000	0
96601 / 773 /	19 369 623	0	0	19 369 623	0
Total Article 773	19 369 623	0	0	19 369 623	0
96601	28 833 040	0	0	28 833 040	0
96602 / 773 /	6 717	0	0	6 717	0
Total Article 773	6 717	0	0	6 717	0
96602	6 717	0	0	6 717	0
96603 / 6529 /	4 528 039	0	0	4 528 039	0
Total Article 6529	4 528 039	0	0	4 528 039	0
96603 / 773 /	123 564 245	0	0	123 564 245	0
Total Article 773	123 564 245	0	0	123 564 245	0
96603	128 092 284	0	0	128 092 284	0

**ETAT COMPARATIF DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	RECETTES				
	Ordonnateur (1)	PAR (2)	RNA (PCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
96604 / 6529 /	1 376 909	0	0	1 376 909	0
Total Article 6529	1 376 909	0	0	1 376 909	0
96604 / 773 /	15 629 775	0	0	15 629 775	0
Total Article 773	15 629 775	0	0	15 629 775	0
96604	17 006 684	0	0	17 006 684	0
96605 / 7011 /	33 182	0	0	33 182	0
Total Article 7011	33 182	0	0	33 182	0
96605	33 182	0	0	33 182	0
96606 / 7541 /	6 687 450	0	0	6 687 450	0
Total Article 7541	6 687 450	0	0	6 687 450	0
96606 / 7542 /	7 102 625	0	0	7 102 625	0
Total Article 7542	7 102 625	0	0	7 102 625	0
96606 / 7546 /	141 286 939	0	0	141 286 939	0
Total Article 7546	141 286 939	0	0	141 286 939	0
96606 / 772 /	13 921 739	0	0	13 921 739	0
Total Article 772	13 921 739	0	0	13 921 739	0
96606 / 7788 /	11	0	0	11	0
Total Article 7788	11	0	0	11	0
96606	168 998 764	0	0	168 998 764	0
TOTAL MISSION 966	342 970 671	0	0	342 970 671	0
96701 / 619 /	33 600	0	0	33 600	0
Total Article 619	33 600	0	0	33 600	0
96701 / 7082 /	7 707	0	0	7 707	0
Total Article 7082	7 707	0	0	7 707	0
96701 / 74714 /	20 000 000	0	0	20 000 000	0
Total Article 74714	20 000 000	0	0	20 000 000	0
96701 / 74718 /	12 690 752	0	0	12 690 752	0
Total Article 74718	12 690 752	0	0	12 690 752	0
96701 / 7581 /	40 692 651	0	0	40 692 651	0
Total Article 7581	40 692 651	0	0	40 692 651	0
96701 / 772 /	2 935 931	0	0	2 935 931	0
Total Article 772	2 935 931	0	0	2 935 931	0
96701 / 773 /	627 731	0	0	627 731	0
Total Article 773	627 731	0	0	627 731	0
96701	76 988 372	0	0	76 988 372	0
96702 / 619 /	33 600	0	0	33 600	0
Total Article 619	33 600	0	0	33 600	0
96702 / 6529 /	87 120	0	0	87 120	0
Total Article 6529	87 120	0	0	87 120	0

**ETAT COMPARATIF DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	RECETTES				
	Ordonnateur (1)	PAR (2)	RNA (PCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
96702 / 773 /	262 530	0	0	262 530	0
Total Article 773	262 530	0	0	262 530	0
96702	383 250	0	0	383 250	0
96703 / 6529 /	874 590	0	0	874 590	0
Total Article 6529	874 590	0	0	874 590	0
96703 / 773 /	23 889 101	0	0	23 889 101	0
Total Article 773	23 889 101	0	0	23 889 101	0
96703	24 763 691	0	0	24 763 691	0
TOTAL MISSION 967	102 135 313	0	0	102 135 313	0
96801 / 65749 /	97 500	0	0	97 500	0
Total Article 65749	97 500	0	0	97 500	0
96801 / 773 /	12 306 764	0	0	12 306 764	0
Total Article 773	12 306 764	0	0	12 306 764	0
96801	12 404 264	0	0	12 404 264	0
96802 / 619 /	16 667	0	0	16 667	0
Total Article 619	16 667	0	0	16 667	0
Total Article 7111	0	0	0	0	0
96802 / 772 /	208 044	0	0	208 044	0
Total Article 772	208 044	0	0	208 044	0
96802 / 773 /	2 914 444	0	0	2 914 444	0
Total Article 773	2 914 444	0	0	2 914 444	0
96802	3 139 155	0	0	3 139 155	0
TOTAL MISSION 968	15 543 419	0	0	15 543 419	0
96901 / 7062 /	1 400	0	0	1 400	0
Total Article 7062	1 400	0	0	1 400	0
96901 / 7112 /	1 104	0	0	1 104	0
Total Article 7112	1 104	0	0	1 104	0
96901 / 71332 /	221	0	0	221	0
Total Article 71332	221	0	0	221	0
96901 / 74711 /	27 684 964	0	0	27 684 964	0
Total Article 74711	27 684 964	0	0	27 684 964	0
96901 / 773 /	6 492 325	0	0	6 492 325	0
Total Article 773	6 492 325	0	0	6 492 325	0
96901	34 180 014	0	0	34 180 014	0
96902 / 74711 /	1 036 492 681	0	0	1 036 492 681	0
Total Article 74711	1 036 492 681	0	0	1 036 492 681	0
96902 / 7711 /	286 062	0	0	286 062	0
Total Article 7711	286 062	0	0	286 062	0

**ETAT COMPARATIF DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	RECETTES				
	Ordonnateur (1)	PAR (2)	RNA (PCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
96902 / 773 /	8 752 678	0	0	8 752 678	0
Total Article 773	8 752 678	0	0	8 752 678	0
96902	1 045 531 421	0	0	1 045 531 421	0
96903 / 74711 /	257 255 411	0	0	257 255 411	0
Total Article 74711	257 255 411	0	0	257 255 411	0
96903 / 773 /	18 473 932	0	0	18 473 932	0
Total Article 773	18 473 932	0	0	18 473 932	0
96903	275 729 343	0	0	275 729 343	0
96904 / 619 /	33 600	0	0	33 600	0
Total Article 619	33 600	0	0	33 600	0
96904 / 74711 /	1 193 317	0	0	1 193 317	0
Total Article 74711	1 193 317	0	0	1 193 317	0
96904 / 773 /	8 501	0	0	8 501	0
Total Article 773	8 501	0	0	8 501	0
96904	1 235 418	0	0	1 235 418	0
96905 / 6519 /	520 000	0	0	520 000	0
Total Article 6519	520 000	0	0	520 000	0
96905 / 74718 /	9 509 596	0	0	9 509 596	0
Total Article 74718	9 509 596	0	0	9 509 596	0
96905 / 772 /	2 643 649	0	0	2 643 649	0
Total Article 772	2 643 649	0	0	2 643 649	0
96905 / 773 /	17 204 779	0	0	17 204 779	0
Total Article 773	17 204 779	0	0	17 204 779	0
96905	29 878 024	0	0	29 878 024	0
96906 / 773 /	424 202	0	0	424 202	0
Total Article 773	424 202	0	0	424 202	0
96906	424 202	0	0	424 202	0
TOTAL MISSION 969	1 386 978 422	0	0	1 386 978 422	0
97001 / 6032 /	141 776 987	0	0	141 776 987	0
Total Article 6032	141 776 987	0	0	141 776 987	0
97001 / 6092 /	41 211	0	0	41 211	0
Total Article 6092	41 211	0	0	41 211	0
97001 / 619 /	33 600	0	0	33 600	0
Total Article 619	33 600	0	0	33 600	0
97001 / 629 /	1 133 270	0	0	1 133 270	0
Total Article 629	1 133 270	0	0	1 133 270	0
97001 / 7063 /	284 066 901	0	0	284 066 901	0
Total Article 7063	284 066 901	0	0	284 066 901	0

**ETAT COMPARATIF DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	RECETTES				
	Ordonnateur (1)	PAR (2)	RNA (PCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
97001 / 721 /	289 213	0	0	289 213	0
Total Article 721	289 213	0	0	289 213	0
97001 / 722 /	5 310 940	0	0	5 310 940	0
Total Article 722	5 310 940	0	0	5 310 940	0
Total Article 74712	0	0	0	0	0
97001 / 74718 /	477 326 969	0	0	477 326 969	0
Total Article 74718	477 326 969	0	0	477 326 969	0
97001 / 7476 /	21 643 502	0	0	21 643 502	0
Total Article 7476	21 643 502	0	0	21 643 502	0
97001 / 752 /	3 306 090	0	0	3 306 090	0
Total Article 752	3 306 090	0	0	3 306 090	0
97001 / 7711 /	191 771	0	0	191 771	0
Total Article 7711	191 771	0	0	191 771	0
97001 / 7718 /	889 630	0	0	889 630	0
Total Article 7718	889 630	0	0	889 630	0
97001 / 772 /	316 783 525	0	0	316 783 525	0
Total Article 772	316 783 525	0	0	316 783 525	0
97001 / 773 /	180 919 672	0	0	180 919 672	0
Total Article 773	180 919 672	0	0	180 919 672	0
97001	1 433 713 281	0	0	1 433 713 281	0
97002 / 6032 /	353 634 858	0	0	353 634 858	0
Total Article 6032	353 634 858	0	0	353 634 858	0
97002 / 629 /	95 720	0	0	95 720	0
Total Article 629	95 720	0	0	95 720	0
97002 / 7038 /	960 000	0	0	960 000	0
Total Article 7038	960 000	0	0	960 000	0
97002 / 773 /	11 708 200	0	0	11 708 200	0
Total Article 773	11 708 200	0	0	11 708 200	0
97002	366 398 778	0	0	366 398 778	0
97003 / 7087 /	188 981 731	0	0	188 981 731	0
Total Article 7087	188 981 731	0	0	188 981 731	0
97003 / 772 /	54 507 468	0	0	54 507 468	0
Total Article 772	54 507 468	0	0	54 507 468	0
97003 / 773 /	153 682 697	0	0	153 682 697	0
Total Article 773	153 682 697	0	0	153 682 697	0
97003	397 171 896	0	0	397 171 896	0
TOTAL MISSION 970	2 197 283 955	0	0	2 197 283 955	0
97101 / 773 /	309 551	0	0	309 551	0
Total Article 773	309 551	0	0	309 551	0

**ETAT COMPARATIF DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	RECETTES				
	Ordonnateur (1)	PAR (2)	RNA (PCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
97101	309 551	0	0	309 551	0
97102 / 74714 /	10 000 000	0	0	10 000 000	0
Total Article 74714	10 000 000	0	0	10 000 000	0
97102 / 773 /	68 876 927	0	0	68 876 927	0
Total Article 773	68 876 927	0	0	68 876 927	0
97102	78 876 927	0	0	78 876 927	0
97103 / 619 /	33 600	0	0	33 600	0
Total Article 619	33 600	0	0	33 600	0
97103 / 74711 /	342 494 391	0	0	342 494 391	0
Total Article 74711	342 494 391	0	0	342 494 391	0
97103 / 752 /	3 760 000	0	160 000	3 600 000	0
Total Article 752	3 760 000	0	160 000	3 600 000	0
97103 / 773 /	8 630 095	0	0	8 630 095	0
Total Article 773	8 630 095	0	0	8 630 095	0
97103	354 918 086	0	160 000	354 758 086	0
97104 / 6529 /	10 961 504	0	0	10 961 504	0
Total Article 6529	10 961 504	0	0	10 961 504	0
97104 / 773 /	4 081 604	0	0	4 081 604	0
Total Article 773	4 081 604	0	0	4 081 604	0
97104	15 043 108	0	0	15 043 108	0
97105 / 74715 /	39 502 744	0	0	39 502 744	0
Total Article 74715	39 502 744	0	0	39 502 744	0
97105 / 773 /	531 058	0	0	531 058	0
Total Article 773	531 058	0	0	531 058	0
97105	40 033 802	0	0	40 033 802	0
97106 / 74715 /	237 183 770	0	0	237 183 770	0
Total Article 74715	237 183 770	0	0	237 183 770	0
97106 / 773 /	16 310 710	0	0	16 310 710	0
Total Article 773	16 310 710	0	0	16 310 710	0
97106	253 494 480	0	0	253 494 480	0
TOTAL MISSION 971	742 675 954	0	160 000	742 515 954	0
97301 / 65749 /	99 355	0	0	99 355	0
Total Article 65749	99 355	0	0	99 355	0
97301 / 7033 /	28 538 925	0	0	28 538 925	0
Total Article 7033	28 538 925	0	0	28 538 925	0
97301 / 74718 /	15 625 142	0	0	15 625 142	0
Total Article 74718	15 625 142	0	0	15 625 142	0
97301 / 7475 /	4 040 907	0	0	4 040 907	0

**ETAT COMPARATIF DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	RECETTES				
	Ordonnateur (1)	PAR (2)	RNA (PCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 7475	4 040 907	0	0	4 040 907	0
97301 / 7588 /	2 707 148	0	0	2 707 148	0
Total Article 7588	2 707 148	0	0	2 707 148	0
97301 / 772 /	2 400	0	0	2 400	0
Total Article 772	2 400	0	0	2 400	0
97301 / 773 /	533 959	0	0	533 959	0
Total Article 773	533 959	0	0	533 959	0
97301	51 547 836	0	0	51 547 836	0
97302 / 7588 /	5 517 826	0	0	5 517 826	0
Total Article 7588	5 517 826	0	0	5 517 826	0
97302 / 7621 /	9 197 811	0	0	9 197 811	0
Total Article 7621	9 197 811	0	0	9 197 811	0
97302 / 773 /	2 309 248	0	0	2 309 248	0
Total Article 773	2 309 248	0	0	2 309 248	0
97302	17 024 885	0	0	17 024 885	0
TOTAL MISSION 973	68 572 721	0	0	68 572 721	0
97401 / 6096 /	296 928	0	0	296 928	0
Total Article 6096	296 928	0	0	296 928	0
97401 / 7033 /	228 448	0	0	228 448	0
Total Article 7033	228 448	0	0	228 448	0
97401 / 721 /	462 476	0	0	462 476	0
Total Article 721	462 476	0	0	462 476	0
97401 / 722 /	210 054 438	0	0	210 054 438	0
Total Article 722	210 054 438	0	0	210 054 438	0
97401 / 7581 /	949 487	0	0	949 487	0
Total Article 7581	949 487	0	0	949 487	0
97401 / 7711 /	15 688 990	0	0	15 688 990	0
Total Article 7711	15 688 990	0	0	15 688 990	0
97401 / 772 /	449 878	0	0	449 878	0
Total Article 772	449 878	0	0	449 878	0
97401 / 773 /	8 039 130	0	0	8 039 130	0
Total Article 773	8 039 130	0	0	8 039 130	0
97401	236 169 775	0	0	236 169 775	0
97402 / 6459 /	17 629	0	0	17 629	0
Total Article 6459	17 629	0	0	17 629	0
97402 / 721 /	27 345 185	0	0	27 345 185	0
Total Article 721	27 345 185	0	0	27 345 185	0
97402 / 722 /	9 051 648	0	0	9 051 648	0
Total Article 722	9 051 648	0	0	9 051 648	0
97402 / 7711 /	13 287 042	0	0	13 287 042	0

**ETAT COMPARATIF DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	RECETTES				
	Ordonnateur (1)	PAR (2)	RNA (PCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 7711	13 287 042	0	0	13 287 042	0
97402 / 773 /	306 183	0	0	306 183	0
Total Article 773	306 183	0	0	306 183	0
97402	50 007 687	0	0	50 007 687	0
97403 / 722 /	282 880	0	0	282 880	0
Total Article 722	282 880	0	0	282 880	0
97403 / 773 /	11 908 811	0	0	11 908 811	0
Total Article 773	11 908 811	0	0	11 908 811	0
97403	12 191 691	0	0	12 191 691	0
97404 / 7068 /	26 376 441	0	0	26 376 441	0
Total Article 7068	26 376 441	0	0	26 376 441	0
97404 / 752 /	24 510 870	0	0	24 510 870	0
Total Article 752	24 510 870	0	0	24 510 870	0
97404 / 757 /	10 210 632	0	0	10 210 632	0
Total Article 757	10 210 632	0	0	10 210 632	0
97404 / 7711 /	1 240 079	0	0	1 240 079	0
Total Article 7711	1 240 079	0	0	1 240 079	0
97404 / 772 /	34 215 752	0	0	34 215 752	0
Total Article 772	34 215 752	0	0	34 215 752	0
97404 / 773 /	3 032 658	0	0	3 032 658	0
Total Article 773	3 032 658	0	0	3 032 658	0
97404	99 586 432	0	0	99 586 432	0
97405 / 773 /	3 542 110	0	0	3 542 110	0
Total Article 773	3 542 110	0	0	3 542 110	0
97405	3 542 110	0	0	3 542 110	0
TOTAL MISSION 974	401 497 695	0	0	401 497 695	0
97501 / 619 /	33 600	0	0	33 600	0
Total Article 619	33 600	0	0	33 600	0
97501 / 6529 /	40 000	0	0	40 000	0
Total Article 6529	40 000	0	0	40 000	0
97501 / 7061 /	328 013	0	0	328 013	0
Total Article 7061	328 013	0	0	328 013	0
Total Article 7112	0	0	0	0	0
97501 / 773 /	119 270 322	0	0	119 270 322	0
Total Article 773	119 270 322	0	0	119 270 322	0
97501	119 671 935	0	0	119 671 935	0
97502 / 7011 /	15 684	0	0	15 684	0
Total Article 7011	15 684	0	0	15 684	0
97502 / 7061 /	80 521 930	0	0	80 521 930	0

**ETAT COMPARATIF DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	RECETTES				
	Ordonnateur (1)	PAR (2)	RNA (PCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 7061	80 521 930	0	0	80 521 930	0
97502 / 70838 /	24 865 600	0	0	24 865 600	0
Total Article 70838	24 865 600	0	0	24 865 600	0
97502 / 7112 /	131 860	0	0	131 860	0
Total Article 7112	131 860	0	0	131 860	0
Total Article 71321	0	0	0	0	0
97502 / 71332 /	10 143	0	0	10 143	0
Total Article 71332	10 143	0	0	10 143	0
97502 / 74718 /	118 497 859	0	0	118 497 859	0
Total Article 74718	118 497 859	0	0	118 497 859	0
97502 / 772 /	4 258 495	0	0	4 258 495	0
Total Article 772	4 258 495	0	0	4 258 495	0
97502 / 773 /	5 340 349	0	0	5 340 349	0
Total Article 773	5 340 349	0	0	5 340 349	0
97502	233 641 920	0	0	233 641 920	0
97503 / 629 /	190 195	0	0	190 195	0
Total Article 629	190 195	0	0	190 195	0
97503 / 7031 /	54 147 113	0	0	54 147 113	0
Total Article 7031	54 147 113	0	0	54 147 113	0
97503 / 7087 /	195 374	0	0	195 374	0
Total Article 7087	195 374	0	0	195 374	0
97503 / 722 /	683 998	0	0	683 998	0
Total Article 722	683 998	0	0	683 998	0
97503 / 74718 /	143 198 091	0	0	143 198 091	0
Total Article 74718	143 198 091	0	0	143 198 091	0
97503 / 772 /	195 729	0	0	195 729	0
Total Article 772	195 729	0	0	195 729	0
97503 / 773 /	9 790 419	0	0	9 790 419	0
Total Article 773	9 790 419	0	0	9 790 419	0
97503	208 400 919	0	0	208 400 919	0
97504 / 629 /	234 220	0	0	234 220	0
Total Article 629	234 220	0	0	234 220	0
97504 / 74718 /	1 444 035 643	0	0	1 444 035 643	0
Total Article 74718	1 444 035 643	0	0	1 444 035 643	0
97504 / 773 /	8 067 218	0	0	8 067 218	0
Total Article 773	8 067 218	0	0	8 067 218	0
97504	1 452 337 081	0	0	1 452 337 081	0
TOTAL MISSION 975	2 014 051 855	0	0	2 014 051 855	0
97601 / 7062 /	494 033	0	0	494 033	0
Total Article 7062	494 033	0	0	494 033	0

**ETAT COMPARATIF DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	RECETTES				
	Ordonnateur (1)	PAR (2)	RNA (PCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
97601 / 773 /	418 948	0	0	418 948	0
Total Article 773	418 948	0	0	418 948	0
97601	912 981	0	0	912 981	0
97602 / 7034 /	357 982 614	0	0	357 982 614	0
Total Article 7034	357 982 614	0	0	357 982 614	0
97602 / 7038 /	133 523 026	0	0	133 523 026	0
Total Article 7038	133 523 026	0	0	133 523 026	0
97602	491 505 640	0	0	491 505 640	0
97603 / 619 /	251 292	0	0	251 292	0
Total Article 619	251 292	0	0	251 292	0
97603 / 7062 /	203 242 406	0	0	203 242 406	0
Total Article 7062	203 242 406	0	0	203 242 406	0
97603 / 752 /	93 442 305	0	0	93 442 305	0
Total Article 752	93 442 305	0	0	93 442 305	0
97603 / 772 /	4 804 055	0	0	4 804 055	0
Total Article 772	4 804 055	0	0	4 804 055	0
97603 / 773 /	20 625 743	0	0	20 625 743	0
Total Article 773	20 625 743	0	0	20 625 743	0
97603 / 775 /	1 923 672 390	0	0	1 923 672 390	0
Total Article 775	1 923 672 390	0	0	1 923 672 390	0
97603 / 7761 /	141 287 648	0	0	141 287 648	0
Total Article 7761	141 287 648	0	0	141 287 648	0
97603 / 7788 /	211 011 699	0	0	211 011 699	0
Total Article 7788	211 011 699	0	0	211 011 699	0
97603	2 598 337 538	0	0	2 598 337 538	0
97604 / 619 /	16 667	0	0	16 667	0
Total Article 619	16 667	0	0	16 667	0
97604 / 7068 /	235 200	0	0	235 200	0
Total Article 7068	235 200	0	0	235 200	0
97604 / 7478 /	2 577 485	0	0	2 577 485	0
Total Article 7478	2 577 485	0	0	2 577 485	0
97604 / 773 /	4 164 303	0	0	4 164 303	0
Total Article 773	4 164 303	0	0	4 164 303	0
97604	6 993 655	0	0	6 993 655	0
TOTAL MISSION 976	3 097 749 814	0	0	3 097 749 814	0
99001 / 619 /	67 200	0	0	67 200	0
Total Article 619	67 200	0	0	67 200	0
99001 / 629 /	534 211	0	0	534 211	0
Total Article 629	534 211	0	0	534 211	0

**ETAT COMPARATIF DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	RECETTES				
	Ordonnateur (1)	PAR (2)	RNA (PCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
99001 / 7011 /	184 374	0	0	184 374	0
Total Article 7011	184 374	0	0	184 374	0
99001 / 7111 /	26 479 490 098	0	0	26 479 490 098	0
Total Article 7111	26 479 490 098	0	0	26 479 490 098	0
99001 / 7112 /	27 864 540 786	0	0	27 864 540 786	0
Total Article 7112	27 864 540 786	0	0	27 864 540 786	0
99001 / 71211 /	3 968 067 368	0	0	3 968 067 368	0
Total Article 71211	3 968 067 368	0	0	3 968 067 368	0
99001 / 71212 /	240 370 138	0	0	240 370 138	0
Total Article 71212	240 370 138	0	0	240 370 138	0
99001 / 71213 /	1 118 217 810	0	0	1 118 217 810	0
Total Article 71213	1 118 217 810	0	0	1 118 217 810	0
99001 / 71221 /	39 253 239	0	0	39 253 239	0
Total Article 71221	39 253 239	0	0	39 253 239	0
99001 / 71223 /	172 925 140	0	0	172 925 140	0
Total Article 71223	172 925 140	0	0	172 925 140	0
99001 / 71224 /	61 787 701	0	0	61 787 701	0
Total Article 71224	61 787 701	0	0	61 787 701	0
99001 / 71225 /	452 820 044	0	0	452 820 044	0
Total Article 71225	452 820 044	0	0	452 820 044	0
99001 / 71226 /	181 127 394	0	0	181 127 394	0
Total Article 71226	181 127 394	0	0	181 127 394	0
99001 / 71251 /	688 033 982	0	0	688 033 982	0
Total Article 71251	688 033 982	0	0	688 033 982	0
99001 / 71261 /	8 878 189 763	0	0	8 878 189 763	0
Total Article 71261	8 878 189 763	0	0	8 878 189 763	0
99001 / 71262 /	3 318 619 167	0	0	3 318 619 167	0
Total Article 71262	3 318 619 167	0	0	3 318 619 167	0
99001 / 71263 /	182 172 572	0	0	182 172 572	0
Total Article 71263	182 172 572	0	0	182 172 572	0
99001 / 71271 /	115 750 583	0	0	115 750 583	0
Total Article 71271	115 750 583	0	0	115 750 583	0
99001 / 71272 /	77 357 360	0	0	77 357 360	0
Total Article 71272	77 357 360	0	0	77 357 360	0
99001 / 71281 /	2 135 203 772	0	0	2 135 203 772	0
Total Article 71281	2 135 203 772	0	0	2 135 203 772	0
99001 / 71283 /	1 339 430 222	0	0	1 339 430 222	0
Total Article 71283	1 339 430 222	0	0	1 339 430 222	0
99001 / 71284 /	105 541 472	0	0	105 541 472	0
Total Article 71284	105 541 472	0	0	105 541 472	0
99001 / 71332 /	6 052 008	0	0	6 052 008	0
Total Article 71332	6 052 008	0	0	6 052 008	0

**ETAT COMPARATIF DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	RECETTES				
	Ordonnateur (1)	PAR (2)	RNA (PCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 71332					
99001 / 71381 /	1 398 087 840	0	0	1 398 087 840	0
Total Article 71381	1 398 087 840	0	0	1 398 087 840	0
99001 / 71384 /	1 055 783 101	0	0	1 055 783 101	0
Total Article 71384	1 055 783 101	0	0	1 055 783 101	0
99001 / 7141 /	297 914 279	0	0	297 914 279	0
Total Article 7141	297 914 279	0	0	297 914 279	0
99001 / 7151 /	5 175 254 586	0	0	5 175 254 586	0
Total Article 7151	5 175 254 586	0	0	5 175 254 586	0
99001 / 7152 /	607 851 850	0	0	607 851 850	0
Total Article 7152	607 851 850	0	0	607 851 850	0
99001 / 7154 /	201 883 243	0	0	201 883 243	0
Total Article 7154	201 883 243	0	0	201 883 243	0
99001 / 7181 /	265 902 400	0	0	265 902 400	0
Total Article 7181	265 902 400	0	0	265 902 400	0
99001 / 7182 /	42 380 342	0	0	42 380 342	0
Total Article 7182	42 380 342	0	0	42 380 342	0
99001 / 7183 /	12 097 499 200	0	0	12 097 499 200	0
Total Article 7183	12 097 499 200	0	0	12 097 499 200	0
99001 / 7185 /	2 531 000 465	0	0	2 531 000 465	0
Total Article 7185	2 531 000 465	0	0	2 531 000 465	0
99001 / 763 /	81 189 047	0	0	81 189 047	0
Total Article 763	81 189 047	0	0	81 189 047	0
99001 / 772 /	115 698 154	0	0	115 698 154	0
Total Article 772	115 698 154	0	0	115 698 154	0
99001 / 773 /	3 850 356	0	0	3 850 356	0
Total Article 773	3 850 356	0	0	3 850 356	0
99001	101 300 031 267	0	0	101 300 031 267	0
Total Article 7112	0	0	0	0	0
Total Article 71332	0	0	0	0	0
99002 / 7183 /	4 308 097 260	0	0	4 308 097 260	0
Total Article 7183	4 308 097 260	0	0	4 308 097 260	0
99002 / 73111 /	11 553 028 510	0	0	11 553 028 510	0
Total Article 73111	11 553 028 510	0	0	11 553 028 510	0
99002 / 73112 /	4 880 544 574	0	0	4 880 544 574	0
Total Article 73112	4 880 544 574	0	0	4 880 544 574	0
99002 / 73113 /	4 308 265 906	0	0	4 308 265 906	0
Total Article 73113	4 308 265 906	0	0	4 308 265 906	0
99002 / 73114 /	3 334 181 444	0	0	3 334 181 444	0
Total Article 73114	3 334 181 444	0	0	3 334 181 444	0
99002 / 73115 /	620 425 003	0	0	620 425 003	0
Total Article 73115	620 425 003	0	0	620 425 003	0

**ETAT COMPARATIF DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	RECETTES				
	Ordonnateur (1)	PAR (2)	RNA (PCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
99002 / 73116 /	2 283 685 713	0	0	2 283 685 713	0
Total Article 73116	2 283 685 713	0	0	2 283 685 713	0
99002 / 73123 /	18 780 000	0	0	18 780 000	0
Total Article 73123	18 780 000	0	0	18 780 000	0
99002 / 73124 /	645 789 548	0	0	645 789 548	0
Total Article 73124	645 789 548	0	0	645 789 548	0
99002 / 73126 /	1 409 830 677	0	0	1 409 830 677	0
Total Article 73126	1 409 830 677	0	0	1 409 830 677	0
99002 / 73127 /	162 241 200	0	0	162 241 200	0
Total Article 73127	162 241 200	0	0	162 241 200	0
99002 / 73130 /	469 910 115	0	0	469 910 115	0
Total Article 73130	469 910 115	0	0	469 910 115	0
99002 / 7321 /	1 320 175 630	0	0	1 320 175 630	0
Total Article 7321	1 320 175 630	0	0	1 320 175 630	0
99002 / 7322 /	238 705 000	0	0	238 705 000	0
Total Article 7322	238 705 000	0	0	238 705 000	0
99002 / 7331 /	3 085 290 949	0	0	3 085 290 949	0
Total Article 7331	3 085 290 949	0	0	3 085 290 949	0
Total Article 7342	0	0	0	0	0
99002 / 7343 /	1 556 967 638	0	0	1 556 967 638	0
Total Article 7343	1 556 967 638	0	0	1 556 967 638	0
99002 / 7381 /	290 400	0	0	290 400	0
Total Article 7381	290 400	0	0	290 400	0
99002 / 7383 /	207 528 368	0	0	207 528 368	0
Total Article 7383	207 528 368	0	0	207 528 368	0
99002 / 7386 /	128 834 000	0	0	128 834 000	0
Total Article 7386	128 834 000	0	0	128 834 000	0
99002 / 7387 /	527 045 045	0	0	527 045 045	0
Total Article 7387	527 045 045	0	0	527 045 045	0
99002 / 773 /	293 346	0	0	293 346	0
Total Article 773	293 346	0	0	293 346	0
99002 / 7788 /	536 993	0	0	536 993	0
Total Article 7788	536 993	0	0	536 993	0
99002	41 060 447 319	0	0	41 060 447 319	0
TOTAL MISSION 990	142 360 478 586	0	0	142 360 478 586	0
99101 / 7588 /	88 807 327	0	0	88 807 327	0
Total Article 7588	88 807 327	0	0	88 807 327	0
99101 / 7611 /	7 913 029	0	0	7 913 029	0
Total Article 7611	7 913 029	0	0	7 913 029	0
99101 / 7621 /	245 773 050	0	0	245 773 050	0
Total Article 7621	245 773 050	0	0	245 773 050	0

**ETAT COMPARATIF DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	RECETTES				
	Ordonnateur (1)	PAR (2)	RNA (PCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
99101 / 768 /	29 733 788	0	0	29 733 788	0
Total Article 768	29 733 788	0	0	29 733 788	0
99101 / 772 /	14 842	0	0	14 842	0
Total Article 772	14 842	0	0	14 842	0
99101 / 773 /	303 112	0	0	303 112	0
Total Article 773	303 112	0	0	303 112	0
99101 / 7788 /	4 625 942 718	0	0	4 625 942 718	0
Total Article 7788	4 625 942 718	0	0	4 625 942 718	0
99101 / 7861 /	298 329 355	0	0	298 329 355	0
Total Article 7861	298 329 355	0	0	298 329 355	0
99101	5 296 817 221	0	0	5 296 817 221	0
99102 / 7768 /	1 900 801 183	0	0	1 900 801 183	0
Total Article 7768	1 900 801 183	0	0	1 900 801 183	0
99102 / 777 /	853 620 634	0	0	853 620 634	0
Total Article 777	853 620 634	0	0	853 620 634	0
99102	2 754 421 817	0	0	2 754 421 817	0
99103 / 7082 /	446 250	0	0	446 250	0
Total Article 7082	446 250	0	0	446 250	0
99103 / 7411 /	10 805 727 924	0	0	10 805 727 924	0
Total Article 7411	10 805 727 924	0	0	10 805 727 924	0
99103 / 7581 /	68 495 177	0	0	68 495 177	0
Total Article 7581	68 495 177	0	0	68 495 177	0
99103 / 7588 /	425 000	0	0	425 000	0
Total Article 7588	425 000	0	0	425 000	0
99103 / 7611 /	213 581 868	0	0	213 581 868	0
Total Article 7611	213 581 868	0	0	213 581 868	0
99103 / 766 /	63 728	0	0	63 728	0
Total Article 766	63 728	0	0	63 728	0
99103 / 7714 /	2 502 455	0	0	2 502 455	0
Total Article 7714	2 502 455	0	0	2 502 455	0
99103 / 772 /	51 337 414	0	0	51 337 414	0
Total Article 772	51 337 414	0	0	51 337 414	0
99103 / 773 /	5 136 131	0	0	5 136 131	0
Total Article 773	5 136 131	0	0	5 136 131	0
99103 / 7788 /	36 644 941	0	0	36 644 941	0
Total Article 7788	36 644 941	0	0	36 644 941	0
99103 / 7871 /	9 633 957 912	0	0	9 633 957 912	0
Total Article 7871	9 633 957 912	0	0	9 633 957 912	0
99103	20 818 318 800	0	0	20 818 318 800	0
TOTAL MISSION 991	28 869 557 838	0	0	28 869 557 838	0

**ETAT COMPARATIF DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	RECETTES				
	Ordonnateur (1)	PAR (2)	RNA (PCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
TOTAL GENERAL	183 756 869 282	0	160 000	183 756 709 282	0
Hors dna/rna (1 - 3)	183 756 709 282				

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
96001 / 60611 /	23 941 956	1 684 703	0	25 626 659	0
Total Article 60611	23 941 956	1 684 703	0	25 626 659	0
96001 / 60612 /	65 333 943	10 106 542	0	75 440 485	0
Total Article 60612	65 333 943	10 106 542	0	75 440 485	0
96001 / 60618 /	11 765	0	0	11 765	0
Total Article 60618	11 765	0	0	11 765	0
96001 / 60621 /	542 848	127 680	0	670 528	0
Total Article 60621	542 848	127 680	0	670 528	0
96001 / 60622 /	3 480 669	214 246	0	3 694 915	0
Total Article 60622	3 480 669	214 246	0	3 694 915	0
96001 / 60623 /	12 521 953	443 362	0	12 965 315	0
Total Article 60623	12 521 953	443 362	0	12 965 315	0
96001 / 60624 /	5 286 826	0	0	5 286 826	0
Total Article 60624	5 286 826	0	0	5 286 826	0
96001 / 60626 /	4 673 188	64 629	0	4 737 817	0
Total Article 60626	4 673 188	64 629	0	4 737 817	0
96001 / 60628 /	7 275 493	340 000	0	7 615 493	0
Total Article 60628	7 275 493	340 000	0	7 615 493	0
96001 / 60631 /	559 127	0	0	559 127	0
Total Article 60631	559 127	0	0	559 127	0
96001 / 60632 /	2 470 804	192 509	0	2 663 313	0
Total Article 60632	2 470 804	192 509	0	2 663 313	0
96001 / 60634 /	370 203	23 980	0	394 183	0
Total Article 60634	370 203	23 980	0	394 183	0
96001 / 60635 /	592 216	0	0	592 216	0
Total Article 60635	592 216	0	0	592 216	0
96001 / 60638 /	4 066 697	1 420	0	4 068 117	0
Total Article 60638	4 066 697	1 420	0	4 068 117	0
96001 / 60641 /	4 572 467	230 713	0	4 803 180	0
Total Article 60641	4 572 467	230 713	0	4 803 180	0
96001 / 60642 /	2 676 831	0	0	2 676 831	0
Total Article 60642	2 676 831	0	0	2 676 831	0
96001 / 60648 /	1 310	0	0	1 310	0
Total Article 60648	1 310	0	0	1 310	0
96001 / 6066 /	195 664	0	0	195 664	0
Total Article 6066	195 664	0	0	195 664	0
96001 / 6068 /	39 093	0	0	39 093	0
Total Article 6068	39 093	0	0	39 093	0
96001 / 6132 /	10 315 253	164 000	0	10 479 253	0
Total Article 6132	10 315 253	164 000	0	10 479 253	0
96001 / 61351 /	19 424 470	435 074	0	19 859 544	0
Total Article 61351	19 424 470	435 074	0	19 859 544	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 61351					
96001 / 61352 /	15 026 500	0	0	15 026 500	0
Total Article 61352	15 026 500	0	0	15 026 500	0
96001 / 61358 /	133 680	0	0	133 680	0
Total Article 61358	133 680	0	0	133 680	0
96001 / 614 /	720 000	0	0	720 000	0
Total Article 614	720 000	0	0	720 000	0
96001 / 61521 /	36 920	0	0	36 920	0
Total Article 61521	36 920	0	0	36 920	0
96001 / 61522 /	2 098 605	513 255	0	2 611 860	0
Total Article 61522	2 098 605	513 255	0	2 611 860	0
96001 / 61523 /	34 485	0	0	34 485	0
Total Article 61523	34 485	0	0	34 485	0
96001 / 615511 /	3 101 936	188 706	0	3 290 642	0
Total Article 615511	3 101 936	188 706	0	3 290 642	0
96001 / 61552 /	14 918	0	0	14 918	0
Total Article 61552	14 918	0	0	14 918	0
96001 / 61558 /	14 652 580	617 422	0	15 270 002	0
Total Article 61558	14 652 580	617 422	0	15 270 002	0
96001 / 6161 /	622 373	0	0	622 373	0
Total Article 6161	622 373	0	0	622 373	0
96001 / 6182 /	593 280	0	0	593 280	0
Total Article 6182	593 280	0	0	593 280	0
96001 / 6184 /	685 000	0	0	685 000	0
Total Article 6184	685 000	0	0	685 000	0
96001 / 6185 /	4 699 862	0	0	4 699 862	0
Total Article 6185	4 699 862	0	0	4 699 862	0
96001 / 62268 /	32 737 429	9 539 433	0	42 276 862	0
Total Article 62268	32 737 429	9 539 433	0	42 276 862	0
96001 / 6228 /	19 958 874	0	0	19 958 874	0
Total Article 6228	19 958 874	0	0	19 958 874	0
96001 / 6231 /	303 312	0	0	303 312	0
Total Article 6231	303 312	0	0	303 312	0
96001 / 6232 /	3 138 226	0	0	3 138 226	0
Total Article 6232	3 138 226	0	0	3 138 226	0
96001 / 6234 /	10 360 659	1 441 971	0	11 802 630	0
Total Article 6234	10 360 659	1 441 971	0	11 802 630	0
96001 / 6236 /	3 687 100	60 455	0	3 747 555	0
Total Article 6236	3 687 100	60 455	0	3 747 555	0
96001 / 6238 /	27 851 804	227 415	0	28 079 219	0
Total Article 6238	27 851 804	227 415	0	28 079 219	0
96001 / 6241 /	859 180	56 730	0	915 910	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 6241	859 180	56 730	0	915 910	0
96001 / 6246 /	49 761	0	0	49 761	0
Total Article 6246	49 761	0	0	49 761	0
96001 / 62471 /	12 881 918	338 519	0	13 220 437	0
Total Article 62471	12 881 918	338 519	0	13 220 437	0
96001 / 62472 /	6 154 580	444 220	0	6 598 800	0
Total Article 62472	6 154 580	444 220	0	6 598 800	0
96001 / 6251 /	24 937 121	473 030	0	25 410 151	0
Total Article 6251	24 937 121	473 030	0	25 410 151	0
96001 / 6261 /	234 995	10 587	0	245 582	0
Total Article 6261	234 995	10 587	0	245 582	0
96001 / 6262 /	23 782 795	1 202 117	0	24 984 912	0
Total Article 6262	23 782 795	1 202 117	0	24 984 912	0
96001 / 6268 /	4 470 941	471 395	0	4 942 336	0
Total Article 6268	4 470 941	471 395	0	4 942 336	0
96001 / 6288 /	14 562 139	865 877	0	15 428 016	0
Total Article 6288	14 562 139	865 877	0	15 428 016	0
96001 / 641111 /	70 671	0	0	70 671	0
Total Article 641111	70 671	0	0	70 671	0
96001 / 64511 /	175 473	0	0	175 473	0
Total Article 64511	175 473	0	0	175 473	0
96001 / 6453 /	52 920	0	0	52 920	0
Total Article 6453	52 920	0	0	52 920	0
96001 / 65312 /	114 328 932	0	0	114 328 932	0
Total Article 65312	114 328 932	0	0	114 328 932	0
96001 / 65321 /	37 106	0	0	37 106	0
Total Article 65321	37 106	0	0	37 106	0
96001 / 65322 /	43 157 139	1 664 846	0	44 821 985	0
Total Article 65322	43 157 139	1 664 846	0	44 821 985	0
96001 / 6533 /	76 346 313	0	0	76 346 313	0
Total Article 6533	76 346 313	0	0	76 346 313	0
96001 / 6534 /	13 218 208	0	0	13 218 208	0
Total Article 6534	13 218 208	0	0	13 218 208	0
96001 / 657432 /	300 000	0	0	300 000	0
Total Article 657432	300 000	0	0	300 000	0
96001 / 657438 /	10 591 293	0	0	10 591 293	0
Total Article 657438	10 591 293	0	0	10 591 293	0
96001 / 657468 /	5 000 000	0	0	5 000 000	0
Total Article 657468	5 000 000	0	0	5 000 000	0
96001 / 6581 /	11 905 313	0	0	11 905 313	0
Total Article 6581	11 905 313	0	0	11 905 313	0
96001 / 672 /	20 794 279	0	0	20 794 279	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 672	20 794 279	0	0	20 794 279	0
96001 / 674338 /	1 119 378	0	0	1 119 378	0
Total Article 674338	1 119 378	0	0	1 119 378	0
96001	693 840 774	32 144 836	0	725 985 610	0
96002 / 6553 /	2 289 850 050	0	0	2 289 850 050	0
Total Article 6553	2 289 850 050	0	0	2 289 850 050	0
96002	2 289 850 050	0	0	2 289 850 050	0
96003 / 6554 /	94 385 400	0	0	94 385 400	0
Total Article 6554	94 385 400	0	0	94 385 400	0
96003	94 385 400	0	0	94 385 400	0
96005 / 60611 /	3 582 874	303 015	0	3 885 889	0
Total Article 60611	3 582 874	303 015	0	3 885 889	0
96005 / 60612 /	30 860 891	5 565 253	0	36 426 144	0
Total Article 60612	30 860 891	5 565 253	0	36 426 144	0
96005 / 60621 /	144 231	0	0	144 231	0
Total Article 60621	144 231	0	0	144 231	0
96005 / 60622 /	8 558 932	504 054	0	9 062 986	0
Total Article 60622	8 558 932	504 054	0	9 062 986	0
96005 / 60623 /	274 096	17 280	0	291 376	0
Total Article 60623	274 096	17 280	0	291 376	0
96005 / 60624 /	9 899 887	0	0	9 899 887	0
Total Article 60624	9 899 887	0	0	9 899 887	0
96005 / 60625 /	38 050	0	0	38 050	0
Total Article 60625	38 050	0	0	38 050	0
96005 / 60626 /	3 014 144	39 307	0	3 053 451	0
Total Article 60626	3 014 144	39 307	0	3 053 451	0
96005 / 60628 /	11 818 430	50 985	0	11 869 415	0
Total Article 60628	11 818 430	50 985	0	11 869 415	0
96005 / 60631 /	1 398 874	0	0	1 398 874	0
Total Article 60631	1 398 874	0	0	1 398 874	0
96005 / 60632 /	6 773 267	530 484	0	7 303 751	0
Total Article 60632	6 773 267	530 484	0	7 303 751	0
96005 / 60633 /	177 997	0	0	177 997	0
Total Article 60633	177 997	0	0	177 997	0
96005 / 60634 /	3 745 748	804 502	0	4 550 250	0
Total Article 60634	3 745 748	804 502	0	4 550 250	0
96005 / 60635 /	11 350 175	3 538 650	0	14 888 825	0
Total Article 60635	11 350 175	3 538 650	0	14 888 825	0
96005 / 60638 /	12 671 909	823 277	0	13 495 186	0
Total Article 60638	12 671 909	823 277	0	13 495 186	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
96005 / 60641 /	9 596 733	109 483	0	9 706 216	0
Total Article 60641	9 596 733	109 483	0	9 706 216	0
96005 / 60642 /	1 532 391	42 897	0	1 575 288	0
Total Article 60642	1 532 391	42 897	0	1 575 288	0
96005 / 60648 /	53 153	0	0	53 153	0
Total Article 60648	53 153	0	0	53 153	0
96005 / 6066 /	370 392	0	0	370 392	0
Total Article 6066	370 392	0	0	370 392	0
96005 / 6068 /	782 402	0	0	782 402	0
Total Article 6068	782 402	0	0	782 402	0
96005 / 6132 /	11 050 303	0	0	11 050 303	0
Total Article 6132	11 050 303	0	0	11 050 303	0
96005 / 61351 /	9 196 488	771 841	0	9 968 329	0
Total Article 61351	9 196 488	771 841	0	9 968 329	0
96005 / 61352 /	21 331 319	0	0	21 331 319	0
Total Article 61352	21 331 319	0	0	21 331 319	0
96005 / 61358 /	3 211 923	48 242	0	3 260 165	0
Total Article 61358	3 211 923	48 242	0	3 260 165	0
96005 / 61521 /	4 801 816	340 130	0	5 141 946	0
Total Article 61521	4 801 816	340 130	0	5 141 946	0
96005 / 61522 /	9 248 935	1 985 194	0	11 234 129	0
Total Article 61522	9 248 935	1 985 194	0	11 234 129	0
96005 / 61528 /	113 614	0	0	113 614	0
Total Article 61528	113 614	0	0	113 614	0
96005 / 615511 /	4 000 098	0	0	4 000 098	0
Total Article 615511	4 000 098	0	0	4 000 098	0
96005 / 61552 /	1 890 013	0	0	1 890 013	0
Total Article 61552	1 890 013	0	0	1 890 013	0
96005 / 61558 /	13 925 927	1 035 596	0	14 961 523	0
Total Article 61558	13 925 927	1 035 596	0	14 961 523	0
96005 / 6161 /	2 020 117	0	0	2 020 117	0
Total Article 6161	2 020 117	0	0	2 020 117	0
96005 / 6168 /	1 610 848	0	0	1 610 848	0
Total Article 6168	1 610 848	0	0	1 610 848	0
96005 / 617 /	11 824 675	2 260 000	0	14 084 675	0
Total Article 617	11 824 675	2 260 000	0	14 084 675	0
96005 / 6182 /	9 878 457	590 962	1 914 313	8 555 106	0
Total Article 6182	9 878 457	590 962	1 914 313	8 555 106	0
96005 / 6184 /	11 583 637	1 223 460	0	12 807 097	0
Total Article 6184	11 583 637	1 223 460	0	12 807 097	0
96005 / 6185 /	2 401 969	731 400	0	3 133 369	0
Total Article 6185	2 401 969	731 400	0	3 133 369	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 6185					
96005 / 62261 /	14 664	0	0	14 664	0
Total Article 62261	14 664	0	0	14 664	0
96005 / 62268 /	11 812 235	70 000	0	11 882 235	0
Total Article 62268	11 812 235	70 000	0	11 882 235	0
96005 / 6227 /	15 613 090	28 144	0	15 641 234	0
Total Article 6227	15 613 090	28 144	0	15 641 234	0
96005 / 6228 /	67 054 463	0	0	67 054 463	0
Total Article 6228	67 054 463	0	0	67 054 463	0
96005 / 6231 /	302 647	0	0	302 647	0
Total Article 6231	302 647	0	0	302 647	0
96005 / 6232 /	511 215	0	0	511 215	0
Total Article 6232	511 215	0	0	511 215	0
96005 / 6233 /	724 683	0	0	724 683	0
Total Article 6233	724 683	0	0	724 683	0
96005 / 6234 /	174 052	0	0	174 052	0
Total Article 6234	174 052	0	0	174 052	0
96005 / 6236 /	3 665 333	70 000	0	3 735 333	0
Total Article 6236	3 665 333	70 000	0	3 735 333	0
96005 / 6238 /	14 067 849	854 113	0	14 921 962	0
Total Article 6238	14 067 849	854 113	0	14 921 962	0
96005 / 6241 /	2 076 003	101 656	0	2 177 659	0
Total Article 6241	2 076 003	101 656	0	2 177 659	0
96005 / 62458 /	8 000	0	0	8 000	0
Total Article 62458	8 000	0	0	8 000	0
96005 / 62471 /	1 246 159	0	0	1 246 159	0
Total Article 62471	1 246 159	0	0	1 246 159	0
96005 / 62472 /	14 273 941	512 063	0	14 786 004	0
Total Article 62472	14 273 941	512 063	0	14 786 004	0
96005 / 6248 /	22 800	0	0	22 800	0
Total Article 6248	22 800	0	0	22 800	0
96005 / 6251 /	24 640 999	1 177 100	0	25 818 099	0
Total Article 6251	24 640 999	1 177 100	0	25 818 099	0
96005 / 6255 /	450 000	0	0	450 000	0
Total Article 6255	450 000	0	0	450 000	0
96005 / 6261 /	1 620 722	507 985	0	2 128 707	0
Total Article 6261	1 620 722	507 985	0	2 128 707	0
96005 / 6262 /	8 047 889	1 733 459	0	9 781 348	0
Total Article 6262	8 047 889	1 733 459	0	9 781 348	0
96005 / 6268 /	2 366 811	161 197	0	2 528 008	0
Total Article 6268	2 366 811	161 197	0	2 528 008	0
96005 / 627 /	151 166	18 439	0	169 605	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 627	151 166	18 439	0	169 605	0
96005 / 6281 /	111 873	0	0	111 873	0
Total Article 6281	111 873	0	0	111 873	0
96005 / 6283 /	8 200 392	468 514	0	8 668 906	0
Total Article 6283	8 200 392	468 514	0	8 668 906	0
96005 / 6288 /	38 580 024	8 447 251	0	47 027 275	0
Total Article 6288	38 580 024	8 447 251	0	47 027 275	0
96005 / 63512 /	792 363	0	0	792 363	0
Total Article 63512	792 363	0	0	792 363	0
96005 / 63513 /	1 546 820	0	0	1 546 820	0
Total Article 63513	1 546 820	0	0	1 546 820	0
96005 / 6354 /	4 500	0	0	4 500	0
Total Article 6354	4 500	0	0	4 500	0
96005 / 6561 /	1 193 317	0	0	1 193 317	0
Total Article 6561	1 193 317	0	0	1 193 317	0
96005 / 6581 /	3 317 937	371 058	33 125	3 655 870	0
Total Article 6581	3 317 937	371 058	33 125	3 655 870	0
96005 / 672 /	11 997 057	0	0	11 997 057	0
Total Article 672	11 997 057	0	0	11 997 057	0
96005 / 673 /	30 594	0	0	30 594	0
Total Article 673	30 594	0	0	30 594	0
96005 / 678 /	354 508	0	0	354 508	0
Total Article 678	354 508	0	0	354 508	0
96005	469 708 821	35 836 991	1 947 438	503 598 374	0
96006 / 60622 /	36 797	0	0	36 797	0
Total Article 60622	36 797	0	0	36 797	0
96006 / 60624 /	53 282	0	0	53 282	0
Total Article 60624	53 282	0	0	53 282	0
96006 / 60628 /	22 572	0	0	22 572	0
Total Article 60628	22 572	0	0	22 572	0
96006 / 60634 /	182 520	0	0	182 520	0
Total Article 60634	182 520	0	0	182 520	0
96006 / 60641 /	139 622	0	0	139 622	0
Total Article 60641	139 622	0	0	139 622	0
96006 / 615511 /	412 805	0	0	412 805	0
Total Article 615511	412 805	0	0	412 805	0
96006 / 6161 /	24 972	0	0	24 972	0
Total Article 6161	24 972	0	0	24 972	0
96006 / 6182 /	136 500	0	0	136 500	0
Total Article 6182	136 500	0	0	136 500	0
96006 / 6184 /	59 600	0	0	59 600	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES GEN EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 6184	59 600	0	0	59 600	0
96006 / 6238 /	42 841	0	0	42 841	0
Total Article 6238	42 841	0	0	42 841	0
96006 / 62471 /	7 720 726	517 848	0	8 238 574	0
Total Article 62471	7 720 726	517 848	0	8 238 574	0
96006 / 62472 /	120 922	0	0	120 922	0
Total Article 62472	120 922	0	0	120 922	0
96006 / 6251 /	9 477 110	0	0	9 477 110	0
Total Article 6251	9 477 110	0	0	9 477 110	0
96006 / 6255 /	485 934	347 500	0	833 434	0
Total Article 6255	485 934	347 500	0	833 434	0
96006 / 6262 /	173 860	0	0	173 860	0
Total Article 6262	173 860	0	0	173 860	0
96006 / 6558 /	29 171 957	0	0	29 171 957	0
Total Article 6558	29 171 957	0	0	29 171 957	0
96006 / 6562 /	11 510 732	0	0	11 510 732	0
Total Article 6562	11 510 732	0	0	11 510 732	0
96006 / 672 /	645 961	0	0	645 961	0
Total Article 672	645 961	0	0	645 961	0
96006 / 674338 /	29 820 611	0	0	29 820 611	0
Total Article 674338	29 820 611	0	0	29 820 611	0
96006	90 239 324	865 348	0	91 104 672	0
96007 / 641111 /	197 876 529	0	0	197 876 529	0
Total Article 641111	197 876 529	0	0	197 876 529	0
96007 / 641113 /	424 588 898	0	0	424 588 898	0
Total Article 641113	424 588 898	0	0	424 588 898	0
96007 / 641117 /	35 060 547	0	0	35 060 547	0
Total Article 641117	35 060 547	0	0	35 060 547	0
96007 / 641118 /	3 142 306	0	0	3 142 306	0
Total Article 641118	3 142 306	0	0	3 142 306	0
96007 / 64511 /	48 506 750	0	0	48 506 750	0
Total Article 64511	48 506 750	0	0	48 506 750	0
96007 / 64513 /	105 557 632	0	0	105 557 632	0
Total Article 64513	105 557 632	0	0	105 557 632	0
96007 / 64518 /	1 031 129	0	0	1 031 129	0
Total Article 64518	1 031 129	0	0	1 031 129	0
96007 / 6453 /	10 830 116	0	0	10 830 116	0
Total Article 6453	10 830 116	0	0	10 830 116	0
96007 / 672 /	3 900 391	0	0	3 900 391	0
Total Article 672	3 900 391	0	0	3 900 391	0
96007	830 494 298	0	0	830 494 298	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
96008 / 60622 /	56 119	0	0	56 119	0
Total Article 60622	56 119	0	0	56 119	0
96008 / 60624 /	138 424	0	0	138 424	0
Total Article 60624	138 424	0	0	138 424	0
96008 / 60632 /	398 346	0	0	398 346	0
Total Article 60632	398 346	0	0	398 346	0
96008 / 60634 /	207 706	0	0	207 706	0
Total Article 60634	207 706	0	0	207 706	0
96008 / 60638 /	183 117	0	0	183 117	0
Total Article 60638	183 117	0	0	183 117	0
96008 / 60641 /	333 577	0	0	333 577	0
Total Article 60641	333 577	0	0	333 577	0
96008 / 60642 /	888 323	0	0	888 323	0
Total Article 60642	888 323	0	0	888 323	0
96008 / 61352 /	25 000	0	0	25 000	0
Total Article 61352	25 000	0	0	25 000	0
96008 / 615511 /	251 283	0	0	251 283	0
Total Article 615511	251 283	0	0	251 283	0
96008 / 61558 /	94 649	0	0	94 649	0
Total Article 61558	94 649	0	0	94 649	0
96008 / 6161 /	12 486	0	0	12 486	0
Total Article 6161	12 486	0	0	12 486	0
96008 / 6182 /	106 650	0	2 083	104 567	0
Total Article 6182	106 650	0	2 083	104 567	0
96008 / 62268 /	2 810 963	0	0	2 810 963	0
Total Article 62268	2 810 963	0	0	2 810 963	0
96008 / 6228 /	5 788 807	0	0	5 788 807	0
Total Article 6228	5 788 807	0	0	5 788 807	0
96008 / 6231 /	22 737	0	0	22 737	0
Total Article 6231	22 737	0	0	22 737	0
96008 / 6236 /	318 000	0	0	318 000	0
Total Article 6236	318 000	0	0	318 000	0
96008 / 62472 /	341 717	4 800	0	346 517	0
Total Article 62472	341 717	4 800	0	346 517	0
96008 / 6251 /	191 280	0	0	191 280	0
Total Article 6251	191 280	0	0	191 280	0
96008 / 6262 /	214 647	22 847	0	237 494	0
Total Article 6262	214 647	22 847	0	237 494	0
96008 / 6288 /	1 545 188	0	0	1 545 188	0
Total Article 6288	1 545 188	0	0	1 545 188	0
96008	13 929 019	27 647	2 083	13 954 583	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
TOTAL MISSION 960	4 482 447 686	68 874 822	1 949 521	4 549 372 987	0
96101 / 60611 /	443 077	64 412	0	507 489	0
Total Article 60611	443 077	64 412	0	507 489	0
96101 / 60612 /	8 184 445	1 626 959	0	9 811 404	0
Total Article 60612	8 184 445	1 626 959	0	9 811 404	0
96101 / 60622 /	116 217	3 915	0	120 132	0
Total Article 60622	116 217	3 915	0	120 132	0
96101 / 60623 /	9 565	0	0	9 565	0
Total Article 60623	9 565	0	0	9 565	0
96101 / 60624 /	2 154 459	0	0	2 154 459	0
Total Article 60624	2 154 459	0	0	2 154 459	0
96101 / 60626 /	681 216	0	0	681 216	0
Total Article 60626	681 216	0	0	681 216	0
96101 / 60628 /	354 195	0	0	354 195	0
Total Article 60628	354 195	0	0	354 195	0
96101 / 60631 /	420 292	0	0	420 292	0
Total Article 60631	420 292	0	0	420 292	0
96101 / 60632 /	1 323 167	0	0	1 323 167	0
Total Article 60632	1 323 167	0	0	1 323 167	0
96101 / 60634 /	20 322	0	0	20 322	0
Total Article 60634	20 322	0	0	20 322	0
96101 / 60638 /	397 377	0	0	397 377	0
Total Article 60638	397 377	0	0	397 377	0
96101 / 60641 /	1 590 193	0	0	1 590 193	0
Total Article 60641	1 590 193	0	0	1 590 193	0
96101 / 60642 /	567 543	0	0	567 543	0
Total Article 60642	567 543	0	0	567 543	0
96101 / 6066 /	15 265	0	0	15 265	0
Total Article 6066	15 265	0	0	15 265	0
96101 / 61351 /	1 850 036	62 555	0	1 912 591	0
Total Article 61351	1 850 036	62 555	0	1 912 591	0
96101 / 61352 /	15 937 050	0	0	15 937 050	0
Total Article 61352	15 937 050	0	0	15 937 050	0
96101 / 614 /	4 032 622	0	115 762	3 916 860	0
Total Article 614	4 032 622	0	115 762	3 916 860	0
96101 / 61522 /	35 200	0	0	35 200	0
Total Article 61522	35 200	0	0	35 200	0
96101 / 615511 /	361 749	0	0	361 749	0
Total Article 615511	361 749	0	0	361 749	0
96101 / 61558 /	1 985 021	65 929	0	2 050 950	0
Total Article 61558	1 985 021	65 929	0	2 050 950	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES GEN EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
96101 / 6161 /	30 279	0	0	30 279	0
Total Article 6161	30 279	0	0	30 279	0
96101 / 6182 /	382 695	0	0	382 695	0
Total Article 6182	382 695	0	0	382 695	0
96101 / 6184 /	455 677	174 400	0	630 077	0
Total Article 6184	455 677	174 400	0	630 077	0
96101 / 6185 /	710 510	0	0	710 510	0
Total Article 6185	710 510	0	0	710 510	0
96101 / 6225 /	1 493 873	0	0	1 493 873	0
Total Article 6225	1 493 873	0	0	1 493 873	0
96101 / 62268 /	3 264 605	0	0	3 264 605	0
Total Article 62268	3 264 605	0	0	3 264 605	0
96101 / 6228 /	1 246 587	0	0	1 246 587	0
Total Article 6228	1 246 587	0	0	1 246 587	0
96101 / 6231 /	34 673	0	0	34 673	0
Total Article 6231	34 673	0	0	34 673	0
96101 / 6236 /	10 011	0	0	10 011	0
Total Article 6236	10 011	0	0	10 011	0
96101 / 6241 /	15 209	0	0	15 209	0
Total Article 6241	15 209	0	0	15 209	0
96101 / 62471 /	1 051 406	0	0	1 051 406	0
Total Article 62471	1 051 406	0	0	1 051 406	0
96101 / 62472 /	20 664	0	0	20 664	0
Total Article 62472	20 664	0	0	20 664	0
96101 / 6251 /	5 468 438	0	0	5 468 438	0
Total Article 6251	5 468 438	0	0	5 468 438	0
96101 / 6261 /	21 800	0	0	21 800	0
Total Article 6261	21 800	0	0	21 800	0
96101 / 6262 /	2 500 757	153 466	0	2 654 223	0
Total Article 6262	2 500 757	153 466	0	2 654 223	0
96101 / 6268 /	46 520	0	0	46 520	0
Total Article 6268	46 520	0	0	46 520	0
96101 / 627 /	4 800	0	0	4 800	0
Total Article 627	4 800	0	0	4 800	0
96101 / 6283 /	3 139 313	69 066	0	3 208 379	0
Total Article 6283	3 139 313	69 066	0	3 208 379	0
96101 / 6288 /	430 117	161 805	0	591 922	0
Total Article 6288	430 117	161 805	0	591 922	0
96101 / 672 /	3 183 014	0	0	3 183 014	0
Total Article 672	3 183 014	0	0	3 183 014	0
96101	63 989 959	2 382 507	115 762	66 256 704	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
96102 / 60612 /	21 600 000	1 598 699	0	23 198 699	0
Total Article 60612	21 600 000	1 598 699	0	23 198 699	0
96102 / 60618 /	176 798	0	0	176 798	0
Total Article 60618	176 798	0	0	176 798	0
96102 / 60622 /	190 362	19 277	0	209 639	0
Total Article 60622	190 362	19 277	0	209 639	0
96102 / 60624 /	235 430	0	0	235 430	0
Total Article 60624	235 430	0	0	235 430	0
96102 / 60628 /	274 104	0	0	274 104	0
Total Article 60628	274 104	0	0	274 104	0
96102 / 60632 /	179 625	0	0	179 625	0
Total Article 60632	179 625	0	0	179 625	0
96102 / 60634 /	2 727 189	370 620	0	3 097 809	0
Total Article 60634	2 727 189	370 620	0	3 097 809	0
96102 / 60638 /	502 165	0	0	502 165	0
Total Article 60638	502 165	0	0	502 165	0
96102 / 60641 /	380 576	50 359	0	430 935	0
Total Article 60641	380 576	50 359	0	430 935	0
96102 / 60642 /	140 400	0	0	140 400	0
Total Article 60642	140 400	0	0	140 400	0
96102 / 60648 /	776 856	0	0	776 856	0
Total Article 60648	776 856	0	0	776 856	0
96102 / 6066 /	6 567	0	0	6 567	0
Total Article 6066	6 567	0	0	6 567	0
96102 / 61351 /	481 980	26 295	0	508 275	0
Total Article 61351	481 980	26 295	0	508 275	0
96102 / 61358 /	1 198 842	100 005	0	1 298 847	0
Total Article 61358	1 198 842	100 005	0	1 298 847	0
96102 / 614 /	4 124 024	1 106 785	0	5 230 809	0
Total Article 614	4 124 024	1 106 785	0	5 230 809	0
96102 / 61522 /	680 675	0	0	680 675	0
Total Article 61522	680 675	0	0	680 675	0
96102 / 61528 /	0	19 548	0	19 548	0
Total Article 61528	0	19 548	0	19 548	0
96102 / 615511 /	335 188	0	0	335 188	0
Total Article 615511	335 188	0	0	335 188	0
96102 / 61558 /	132 295 704	10 888 104	0	143 183 808	0
Total Article 61558	132 295 704	10 888 104	0	143 183 808	0
96102 / 6161 /	128 182	0	0	128 182	0
Total Article 6161	128 182	0	0	128 182	0
96102 / 617 /	700 734	0	0	700 734	0
Total Article 617	700 734	0	0	700 734	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 617					
96102 / 6182 /	1 470 201	0	246 683	1 223 518	0
Total Article 6182	1 470 201	0	246 683	1 223 518	0
96102 / 6184 /	6 256 988	2 554 843	0	8 811 831	0
Total Article 6184	6 256 988	2 554 843	0	8 811 831	0
96102 / 62268 /	29 842 452	11 387 648	0	41 230 100	0
Total Article 62268	29 842 452	11 387 648	0	41 230 100	0
96102 / 6228 /	25 545 270	7 780 355	0	33 325 625	0
Total Article 6228	25 545 270	7 780 355	0	33 325 625	0
96102 / 6231 /	256 342	0	0	256 342	0
Total Article 6231	256 342	0	0	256 342	0
96102 / 6241 /	799 771	101 909	0	901 680	0
Total Article 6241	799 771	101 909	0	901 680	0
96102 / 62472 /	885 374	63 812	0	949 186	0
Total Article 62472	885 374	63 812	0	949 186	0
96102 / 6251 /	1 510 532	0	0	1 510 532	0
Total Article 6251	1 510 532	0	0	1 510 532	0
96102 / 6261 /	50 000	0	0	50 000	0
Total Article 6261	50 000	0	0	50 000	0
96102 / 6262 /	4 320 657	398 119	0	4 718 776	0
Total Article 6262	4 320 657	398 119	0	4 718 776	0
96102 / 6268 /	147 989 130	8 759 321	0	156 748 451	0
Total Article 6268	147 989 130	8 759 321	0	156 748 451	0
96102 / 6283 /	1 531 224	138 312	0	1 669 536	0
Total Article 6283	1 531 224	138 312	0	1 669 536	0
96102 / 6288 /	51 390 735	9 143 445	1 312 175	59 222 005	0
Total Article 6288	51 390 735	9 143 445	1 312 175	59 222 005	0
96102 / 6581 /	146 306 568	19 751 564	37 540 617	128 517 515	0
Total Article 6581	146 306 568	19 751 564	37 540 617	128 517 515	0
96102 / 6588 /	1 199 433	0	23 669	1 175 764	0
Total Article 6588	1 199 433	0	23 669	1 175 764	0
96102 / 672 /	5 855 453	0	0	5 855 453	0
Total Article 672	5 855 453	0	0	5 855 453	0
96102	592 345 531	74 259 020	39 123 144	627 481 407	0
96104 / 60611 /	820 948	85 733	0	906 681	0
Total Article 60611	820 948	85 733	0	906 681	0
96104 / 60612 /	8 607 524	1 710 723	0	10 318 247	0
Total Article 60612	8 607 524	1 710 723	0	10 318 247	0
96104 / 60621 /	2 964	0	0	2 964	0
Total Article 60621	2 964	0	0	2 964	0
96104 / 60622 /	548 240	190 964	0	739 204	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 60622	548 240	190 964	0	739 204	0
96104 / 60623 /	5 610	0	0	5 610	0
Total Article 60623	5 610	0	0	5 610	0
96104 / 60624 /	2 218 079	0	0	2 218 079	0
Total Article 60624	2 218 079	0	0	2 218 079	0
96104 / 60625 /	50 066	0	0	50 066	0
Total Article 60625	50 066	0	0	50 066	0
96104 / 60626 /	19 371 223	0	0	19 371 223	0
Total Article 60626	19 371 223	0	0	19 371 223	0
96104 / 60628 /	2 369 207	0	0	2 369 207	0
Total Article 60628	2 369 207	0	0	2 369 207	0
96104 / 60631 /	3 686 676	0	0	3 686 676	0
Total Article 60631	3 686 676	0	0	3 686 676	0
96104 / 60632 /	994 620	0	0	994 620	0
Total Article 60632	994 620	0	0	994 620	0
96104 / 60635 /	2 480 614	0	0	2 480 614	0
Total Article 60635	2 480 614	0	0	2 480 614	0
96104 / 60638 /	8 195 411	1 025 305	0	9 220 716	0
Total Article 60638	8 195 411	1 025 305	0	9 220 716	0
96104 / 60641 /	627 657	0	0	627 657	0
Total Article 60641	627 657	0	0	627 657	0
96104 / 60642 /	59 020	0	0	59 020	0
Total Article 60642	59 020	0	0	59 020	0
96104 / 6066 /	85 560	0	0	85 560	0
Total Article 6066	85 560	0	0	85 560	0
96104 / 61351 /	899 536	0	0	899 536	0
Total Article 61351	899 536	0	0	899 536	0
96104 / 61358 /	744 916	0	0	744 916	0
Total Article 61358	744 916	0	0	744 916	0
96104 / 61521 /	3 648 010	0	0	3 648 010	0
Total Article 61521	3 648 010	0	0	3 648 010	0
96104 / 61522 /	60 231 441	3 983 329	0	64 214 770	0
Total Article 61522	60 231 441	3 983 329	0	64 214 770	0
96104 / 61524 /	310 000	0	0	310 000	0
Total Article 61524	310 000	0	0	310 000	0
96104 / 61528 /	3 217 187	0	0	3 217 187	0
Total Article 61528	3 217 187	0	0	3 217 187	0
96104 / 615511 /	444 549	0	0	444 549	0
Total Article 615511	444 549	0	0	444 549	0
96104 / 61552 /	36 965	0	0	36 965	0
Total Article 61552	36 965	0	0	36 965	0
96104 / 61558 /	11 430 438	220 804	0	11 651 242	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 61558	11 430 438	220 804	0	11 651 242	0
96104 / 617 /	113 000	0	0	113 000	0
Total Article 617	113 000	0	0	113 000	0
96104 / 6182 /	588 023	0	147 685	440 338	0
Total Article 6182	588 023	0	147 685	440 338	0
96104 / 6184 /	264 000	0	0	264 000	0
Total Article 6184	264 000	0	0	264 000	0
96104 / 62261 /	3 600	0	0	3 600	0
Total Article 62261	3 600	0	0	3 600	0
96104 / 62268 /	1 120 778	339 000	0	1 459 778	0
Total Article 62268	1 120 778	339 000	0	1 459 778	0
96104 / 6231 /	1 711 391	0	0	1 711 391	0
Total Article 6231	1 711 391	0	0	1 711 391	0
96104 / 6241 /	18 557	0	0	18 557	0
Total Article 6241	18 557	0	0	18 557	0
96104 / 62471 /	175 779	0	0	175 779	0
Total Article 62471	175 779	0	0	175 779	0
96104 / 62472 /	1 028 436	9 400	0	1 037 836	0
Total Article 62472	1 028 436	9 400	0	1 037 836	0
96104 / 6251 /	1 358 114	187 875	0	1 545 989	0
Total Article 6251	1 358 114	187 875	0	1 545 989	0
96104 / 6262 /	2 310 208	184 522	0	2 494 730	0
Total Article 6262	2 310 208	184 522	0	2 494 730	0
96104 / 6268 /	73 201	6 100	0	79 301	0
Total Article 6268	73 201	6 100	0	79 301	0
96104 / 6283 /	4 412 278	94 920	0	4 507 198	0
Total Article 6283	4 412 278	94 920	0	4 507 198	0
96104 / 6288 /	15 717 386	5 468 668	0	21 186 054	0
Total Article 6288	15 717 386	5 468 668	0	21 186 054	0
96104 / 6711 /	41	0	0	41	0
Total Article 6711	41	0	0	41	0
96104 / 672 /	2 311 945	0	0	2 311 945	0
Total Article 672	2 311 945	0	0	2 311 945	0
96104	162 293 198	13 507 343	147 685	175 652 856	0
96105 / 60621 /	0	59 631	0	59 631	0
Total Article 60621	0	59 631	0	59 631	0
96105 / 60624 /	0	69 217	0	69 217	0
Total Article 60624	0	69 217	0	69 217	0
96105 / 60628 /	136 386	0	0	136 386	0
Total Article 60628	136 386	0	0	136 386	0
96105 / 60632 /	9 920 528	685 153	0	10 605 681	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 60632	9 920 528	685 153	0	10 605 681	0
96105 / 60634 /	2 475 977	767 628	0	3 243 605	0
Total Article 60634	2 475 977	767 628	0	3 243 605	0
96105 / 60638 /	1 067 891	14 700	0	1 082 591	0
Total Article 60638	1 067 891	14 700	0	1 082 591	0
96105 / 60641 /	566 471	52 660	0	619 131	0
Total Article 60641	566 471	52 660	0	619 131	0
96105 / 60642 /	544 330	343 540	0	887 870	0
Total Article 60642	544 330	343 540	0	887 870	0
96105 / 61352 /	11 201 820	0	0	11 201 820	0
Total Article 61352	11 201 820	0	0	11 201 820	0
96105 / 61558 /	221 685	195 416	0	417 101	0
Total Article 61558	221 685	195 416	0	417 101	0
96105 / 6161 /	1 922 844	0	0	1 922 844	0
Total Article 6161	1 922 844	0	0	1 922 844	0
96105 / 6288 /	24 790	5 650	5 566	24 874	0
Total Article 6288	24 790	5 650	5 566	24 874	0
96105 / 6481 /	889 800	0	0	889 800	0
Total Article 6481	889 800	0	0	889 800	0
96105 / 6581 /	2 736 425	0	867 628	1 868 797	0
Total Article 6581	2 736 425	0	867 628	1 868 797	0
96105 / 672 /	296 032	0	0	296 032	0
Total Article 672	296 032	0	0	296 032	0
96105	32 004 979	2 193 595	873 194	33 325 380	0
TOTAL MISSION 961	850 633 667	92 342 465	40 259 785	902 716 347	0
96201 / 60611 /	249 303	40 034	0	289 337	0
Total Article 60611	249 303	40 034	0	289 337	0
96201 / 60612 /	12 064 501	1 339 500	0	13 404 001	0
Total Article 60612	12 064 501	1 339 500	0	13 404 001	0
96201 / 60622 /	233 019	21 030	0	254 049	0
Total Article 60622	233 019	21 030	0	254 049	0
96201 / 60623 /	18 230	0	0	18 230	0
Total Article 60623	18 230	0	0	18 230	0
96201 / 60624 /	459 902	366 023	0	825 925	0
Total Article 60624	459 902	366 023	0	825 925	0
96201 / 60626 /	27 181	0	0	27 181	0
Total Article 60626	27 181	0	0	27 181	0
96201 / 60628 /	55 224	59 689	0	114 913	0
Total Article 60628	55 224	59 689	0	114 913	0
96201 / 60632 /	3 039 830	0	0	3 039 830	0
Total Article 60632	3 039 830	0	0	3 039 830	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
96201 / 60634 /	703 161	0	0	703 161	0
Total Article 60634	703 161	0	0	703 161	0
96201 / 60638 /	1 227 128	146 538	0	1 373 666	0
Total Article 60638	1 227 128	146 538	0	1 373 666	0
96201 / 60641 /	3 334 910	1 116 218	0	4 451 128	0
Total Article 60641	3 334 910	1 116 218	0	4 451 128	0
96201 / 60642 /	1 419 948	0	0	1 419 948	0
Total Article 60642	1 419 948	0	0	1 419 948	0
96201 / 60648 /	28 380	0	0	28 380	0
Total Article 60648	28 380	0	0	28 380	0
96201 / 6066 /	21 519	0	0	21 519	0
Total Article 6066	21 519	0	0	21 519	0
96201 / 6132 /	55 954 100	430 000	0	56 384 100	0
Total Article 6132	55 954 100	430 000	0	56 384 100	0
96201 / 61351 /	1 508 646	187 899	0	1 696 545	0
Total Article 61351	1 508 646	187 899	0	1 696 545	0
96201 / 61352 /	27 406 450	0	0	27 406 450	0
Total Article 61352	27 406 450	0	0	27 406 450	0
96201 / 614 /	4 886 225	62 000	0	4 948 225	0
Total Article 614	4 886 225	62 000	0	4 948 225	0
96201 / 61522 /	1 338 275	0	0	1 338 275	0
Total Article 61522	1 338 275	0	0	1 338 275	0
96201 / 61528 /	94 850	0	0	94 850	0
Total Article 61528	94 850	0	0	94 850	0
96201 / 615511 /	946 578	0	0	946 578	0
Total Article 615511	946 578	0	0	946 578	0
96201 / 61558 /	2 137 823	771 863	0	2 909 686	0
Total Article 61558	2 137 823	771 863	0	2 909 686	0
96201 / 6161 /	80 223	0	0	80 223	0
Total Article 6161	80 223	0	0	80 223	0
96201 / 6182 /	302 748	0	0	302 748	0
Total Article 6182	302 748	0	0	302 748	0
96201 / 6184 /	54 389 304	1 602 526	0	55 991 830	0
Total Article 6184	54 389 304	1 602 526	0	55 991 830	0
96201 / 6185 /	10 404 228	2 092 599	0	12 496 827	0
Total Article 6185	10 404 228	2 092 599	0	12 496 827	0
96201 / 62268 /	11 723 887	1 125 000	0	12 848 887	0
Total Article 62268	11 723 887	1 125 000	0	12 848 887	0
96201 / 6227 /	3 438 562	823 960	0	4 262 522	0
Total Article 6227	3 438 562	823 960	0	4 262 522	0
96201 / 6228 /	65 712 654	68 182 075	0	133 894 729	0
Total Article 6228	65 712 654	68 182 075	0	133 894 729	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 6228					
96201 / 6231 /	365 365	935 640	0	1 301 005	0
Total Article 6231	365 365	935 640	0	1 301 005	0
96201 / 6236 /	60 721	0	0	60 721	0
Total Article 6236	60 721	0	0	60 721	0
96201 / 6241 /	335 420	151 790	0	487 210	0
Total Article 6241	335 420	151 790	0	487 210	0
96201 / 62471 /	175 759	0	0	175 759	0
Total Article 62471	175 759	0	0	175 759	0
96201 / 62472 /	8 435 892	1 606 301	0	10 042 193	0
Total Article 62472	8 435 892	1 606 301	0	10 042 193	0
96201 / 6251 /	17 162 175	4 207 690	0	21 369 865	0
Total Article 6251	17 162 175	4 207 690	0	21 369 865	0
96201 / 6255 /	50 000	0	0	50 000	0
Total Article 6255	50 000	0	0	50 000	0
96201 / 6261 /	3 000	0	0	3 000	0
Total Article 6261	3 000	0	0	3 000	0
96201 / 6262 /	3 208 814	372 457	0	3 581 271	0
Total Article 6262	3 208 814	372 457	0	3 581 271	0
96201 / 6268 /	420 251	34 350	0	454 601	0
Total Article 6268	420 251	34 350	0	454 601	0
96201 / 6283 /	5 786 546	378 307	0	6 164 853	0
Total Article 6283	5 786 546	378 307	0	6 164 853	0
96201 / 6288 /	57 998 161	9 580 518	0	67 578 679	0
Total Article 6288	57 998 161	9 580 518	0	67 578 679	0
96201 / 641117 /	4 246 099	470 553	0	4 716 652	0
Total Article 641117	4 246 099	470 553	0	4 716 652	0
96201 / 672 /	3 425 543	0	0	3 425 543	0
Total Article 672	3 425 543	0	0	3 425 543	0
96201	364 880 535	96 104 560	0	460 985 095	0
96202 / 6227 /	8 227 136	0	0	8 227 136	0
Total Article 6227	8 227 136	0	0	8 227 136	0
96202 / 62471 /	44 754 480	1 675 807	0	46 430 287	0
Total Article 62471	44 754 480	1 675 807	0	46 430 287	0
96202 / 62472 /	3 241 174	470 082	0	3 711 256	0
Total Article 62472	3 241 174	470 082	0	3 711 256	0
96202 / 6255 /	48 901 536	3 477 677	0	52 379 213	0
Total Article 6255	48 901 536	3 477 677	0	52 379 213	0
96202 / 641111 /	14 530 236 599	12 964 229	0	14 543 200 828	0
Total Article 641111	14 530 236 599	12 964 229	0	14 543 200 828	0
96202 / 641112 /	2 958 533 587	1 272 241	0	2 959 805 828	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 641112	2 958 533 587	1 272 241	0	2 959 805 828	0
96202 / 641113 /	10 172 674	0	0	10 172 674	0
Total Article 641113	10 172 674	0	0	10 172 674	0
96202 / 641114 /	68 971 649	0	0	68 971 649	0
Total Article 641114	68 971 649	0	0	68 971 649	0
96202 / 641115 /	478 944 041	18 705 718	0	497 649 759	0
Total Article 641115	478 944 041	18 705 718	0	497 649 759	0
96202 / 641116 /	146 771 021	0	0	146 771 021	0
Total Article 641116	146 771 021	0	0	146 771 021	0
96202 / 641117 /	639 479 269	410 060	0	639 889 329	0
Total Article 641117	639 479 269	410 060	0	639 889 329	0
96202 / 641118 /	336 485 750	3 102	0	336 488 852	0
Total Article 641118	336 485 750	3 102	0	336 488 852	0
96202 / 641121 /	116 657 636	10 785 459	0	127 443 095	0
Total Article 641121	116 657 636	10 785 459	0	127 443 095	0
96202 / 641122 /	26 751 370	1 124 705	0	27 876 075	0
Total Article 641122	26 751 370	1 124 705	0	27 876 075	0
96202 / 641125 /	4 422 667	0	0	4 422 667	0
Total Article 641125	4 422 667	0	0	4 422 667	0
96202 / 641126 /	670 392	0	0	670 392	0
Total Article 641126	670 392	0	0	670 392	0
96202 / 641127 /	167 492	0	0	167 492	0
Total Article 641127	167 492	0	0	167 492	0
96202 / 641128 /	309 468	17 345	0	326 813	0
Total Article 641128	309 468	17 345	0	326 813	0
96202 / 64131 /	4 222 323 834	12 026 967	0	4 234 350 801	0
Total Article 64131	4 222 323 834	12 026 967	0	4 234 350 801	0
96202 / 64132 /	405 832 145	773 083	0	406 605 228	0
Total Article 64132	405 832 145	773 083	0	406 605 228	0
96202 / 64511 /	4 275 720 532	5 191 826	0	4 280 912 358	0
Total Article 64511	4 275 720 532	5 191 826	0	4 280 912 358	0
96202 / 64512 /	868 092 133	447 012	0	868 539 145	0
Total Article 64512	868 092 133	447 012	0	868 539 145	0
96202 / 64514 /	20 966 633	0	0	20 966 633	0
Total Article 64514	20 966 633	0	0	20 966 633	0
96202 / 64515 /	15 202 725	0	0	15 202 725	0
Total Article 64515	15 202 725	0	0	15 202 725	0
96202 / 64516 /	46 219 013	0	0	46 219 013	0
Total Article 64516	46 219 013	0	0	46 219 013	0
96202 / 64517 /	1 355 345 896	2 327 015	0	1 357 672 911	0
Total Article 64517	1 355 345 896	2 327 015	0	1 357 672 911	0
96202 / 64518 /	67 507 227	4 615	0	67 511 842	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 64518	67 507 227	4 615	0	67 511 842	0
96202 / 6453 /	188 608 262	3 825 185	0	192 433 447	0
Total Article 6453	188 608 262	3 825 185	0	192 433 447	0
96202 / 6458 /	77 314 239	40 919 397	0	118 233 636	0
Total Article 6458	77 314 239	40 919 397	0	118 233 636	0
96202 / 6475 /	21 120 441	3 202 020	0	24 322 461	0
Total Article 6475	21 120 441	3 202 020	0	24 322 461	0
96202 / 6481 /	72 432 265	0	0	72 432 265	0
Total Article 6481	72 432 265	0	0	72 432 265	0
96202 / 672 /	401 274 378	0	0	401 274 378	0
Total Article 672	401 274 378	0	0	401 274 378	0
96202 / 6815 /	450 000 000	0	0	450 000 000	0
Total Article 6815	450 000 000	0	0	450 000 000	0
96202	31 911 657 664	119 623 545	0	32 031 281 209	0
TOTAL MISSION 962	32 276 538 199	215 728 105	0	32 492 266 304	0
96301 / 60622 /	33 148	980	0	34 128	0
Total Article 60622	33 148	980	0	34 128	0
96301 / 60624 /	180 438	103 708	0	284 146	0
Total Article 60624	180 438	103 708	0	284 146	0
96301 / 60632 /	186 304	0	0	186 304	0
Total Article 60632	186 304	0	0	186 304	0
96301 / 60638 /	57 000	0	0	57 000	0
Total Article 60638	57 000	0	0	57 000	0
96301 / 60641 /	334 235	0	0	334 235	0
Total Article 60641	334 235	0	0	334 235	0
96301 / 60642 /	263 435	0	0	263 435	0
Total Article 60642	263 435	0	0	263 435	0
96301 / 6066 /	37 326	0	0	37 326	0
Total Article 6066	37 326	0	0	37 326	0
96301 / 61351 /	1 110 757	75 173	0	1 185 930	0
Total Article 61351	1 110 757	75 173	0	1 185 930	0
96301 / 61352 /	160 000	0	0	160 000	0
Total Article 61352	160 000	0	0	160 000	0
96301 / 615511 /	45 640	0	0	45 640	0
Total Article 615511	45 640	0	0	45 640	0
96301 / 6161 /	24 859	0	0	24 859	0
Total Article 6161	24 859	0	0	24 859	0
96301 / 6182 /	740 280	0	0	740 280	0
Total Article 6182	740 280	0	0	740 280	0
96301 / 6236 /	610 812	0	0	610 812	0
Total Article 6236	610 812	0	0	610 812	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
96301 / 6241 /	4 140	0	0	4 140	0
Total Article 6241	4 140	0	0	4 140	0
96301 / 62472 /	604 685	0	0	604 685	0
Total Article 62472	604 685	0	0	604 685	0
96301 / 6251 /	338 985	0	0	338 985	0
Total Article 6251	338 985	0	0	338 985	0
96301 / 6262 /	102 907	8 899	0	111 806	0
Total Article 6262	102 907	8 899	0	111 806	0
96301 / 6281 /	1 789 976	0	0	1 789 976	0
Total Article 6281	1 789 976	0	0	1 789 976	0
96301 / 6283 /	39 900	0	0	39 900	0
Total Article 6283	39 900	0	0	39 900	0
96301 / 6288 /	774 488	0	0	774 488	0
Total Article 6288	774 488	0	0	774 488	0
96301 / 6552 /	15 083 551 818	0	0	15 083 551 818	0
Total Article 6552	15 083 551 818	0	0	15 083 551 818	0
96301 / 6815 /	1 276 522 899	0	0	1 276 522 899	0
Total Article 6815	1 276 522 899	0	0	1 276 522 899	0
96301	16 367 514 032	188 760	0	16 367 702 792	0
96302 / 60611 /	185 750	0	0	185 750	0
Total Article 60611	185 750	0	0	185 750	0
96302 / 60612 /	228 640	0	0	228 640	0
Total Article 60612	228 640	0	0	228 640	0
96302 / 60622 /	316 700	0	0	316 700	0
Total Article 60622	316 700	0	0	316 700	0
96302 / 60624 /	78 153	0	0	78 153	0
Total Article 60624	78 153	0	0	78 153	0
96302 / 60626 /	243 341	0	0	243 341	0
Total Article 60626	243 341	0	0	243 341	0
96302 / 60628 /	75 675	0	0	75 675	0
Total Article 60628	75 675	0	0	75 675	0
96302 / 60631 /	10 000	0	0	10 000	0
Total Article 60631	10 000	0	0	10 000	0
96302 / 60632 /	289 000	0	0	289 000	0
Total Article 60632	289 000	0	0	289 000	0
96302 / 60635 /	78 728	0	0	78 728	0
Total Article 60635	78 728	0	0	78 728	0
96302 / 60638 /	12 350	0	0	12 350	0
Total Article 60638	12 350	0	0	12 350	0
96302 / 60641 /	291 840	0	0	291 840	0
Total Article 60641	291 840	0	0	291 840	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
96302 / 6066 /	11 132	0	0	11 132	0
Total Article 6066	11 132	0	0	11 132	0
96302 / 61351 /	342 672	0	0	342 672	0
Total Article 61351	342 672	0	0	342 672	0
96302 / 61352 /	1 000 800	0	0	1 000 800	0
Total Article 61352	1 000 800	0	0	1 000 800	0
96302 / 61528 /	96 900	0	0	96 900	0
Total Article 61528	96 900	0	0	96 900	0
96302 / 615511 /	49 990	0	0	49 990	0
Total Article 615511	49 990	0	0	49 990	0
96302 / 6161 /	42 622	0	0	42 622	0
Total Article 6161	42 622	0	0	42 622	0
96302 / 6182 /	47 917	0	0	47 917	0
Total Article 6182	47 917	0	0	47 917	0
96302 / 6232 /	11 400	0	0	11 400	0
Total Article 6232	11 400	0	0	11 400	0
96302 / 6234 /	164 000	0	0	164 000	0
Total Article 6234	164 000	0	0	164 000	0
96302 / 6238 /	333 000	0	0	333 000	0
Total Article 6238	333 000	0	0	333 000	0
96302 / 6241 /	393 449	0	0	393 449	0
Total Article 6241	393 449	0	0	393 449	0
96302 / 62472 /	4 370 820	100 020	0	4 470 840	0
Total Article 62472	4 370 820	100 020	0	4 470 840	0
96302 / 6251 /	1 502 472	0	0	1 502 472	0
Total Article 6251	1 502 472	0	0	1 502 472	0
96302 / 6255 /	505 000	0	0	505 000	0
Total Article 6255	505 000	0	0	505 000	0
96302 / 6261 /	38 500	0	0	38 500	0
Total Article 6261	38 500	0	0	38 500	0
96302 / 6262 /	1 543 180	0	0	1 543 180	0
Total Article 6262	1 543 180	0	0	1 543 180	0
96302 / 6268 /	926 974	0	0	926 974	0
Total Article 6268	926 974	0	0	926 974	0
96302 / 6283 /	192 795	0	0	192 795	0
Total Article 6283	192 795	0	0	192 795	0
96302 / 63512 /	60 631	0	0	60 631	0
Total Article 63512	60 631	0	0	60 631	0
96302 / 65281 /	1 560 602 649	349 278 679	0	1 909 881 328	0
Total Article 65281	1 560 602 649	349 278 679	0	1 909 881 328	0
96302 / 672 /	11 815 017	0	0	11 815 017	0
	11 815 017	0	0	11 815 017	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 672					
96302	1 585 862 097	349 378 699	0	1 935 240 796	0
96303 / 60611 /	73 590	20 562	0	94 152	0
Total Article 60611	73 590	20 562	0	94 152	0
96303 / 60612 /	1 015 510	501 787	0	1 517 297	0
Total Article 60612	1 015 510	501 787	0	1 517 297	0
96303 / 60622 /	129 163	0	0	129 163	0
Total Article 60622	129 163	0	0	129 163	0
96303 / 60624 /	337 277	0	0	337 277	0
Total Article 60624	337 277	0	0	337 277	0
96303 / 60626 /	4 920	0	0	4 920	0
Total Article 60626	4 920	0	0	4 920	0
96303 / 60628 /	8 335	9 290	0	17 625	0
Total Article 60628	8 335	9 290	0	17 625	0
96303 / 60632 /	192 285	0	0	192 285	0
Total Article 60632	192 285	0	0	192 285	0
96303 / 60634 /	63 920	0	0	63 920	0
Total Article 60634	63 920	0	0	63 920	0
96303 / 60635 /	0	9 330	0	9 330	0
Total Article 60635	0	9 330	0	9 330	0
96303 / 60638 /	205 980	72 800	0	278 780	0
Total Article 60638	205 980	72 800	0	278 780	0
96303 / 60641 /	280 586	33 288	0	313 874	0
Total Article 60641	280 586	33 288	0	313 874	0
96303 / 60642 /	196 465	0	0	196 465	0
Total Article 60642	196 465	0	0	196 465	0
96303 / 6066 /	12 582	0	0	12 582	0
Total Article 6066	12 582	0	0	12 582	0
96303 / 61351 /	2 122 919	242 486	0	2 365 405	0
Total Article 61351	2 122 919	242 486	0	2 365 405	0
96303 / 61352 /	4 000 000	0	0	4 000 000	0
Total Article 61352	4 000 000	0	0	4 000 000	0
96303 / 61358 /	28 000	0	0	28 000	0
Total Article 61358	28 000	0	0	28 000	0
96303 / 61522 /	0	55 716	0	55 716	0
Total Article 61522	0	55 716	0	55 716	0
96303 / 615512 /	44 065	0	0	44 065	0
Total Article 615512	44 065	0	0	44 065	0
96303 / 61558 /	1 693 655	63 125	0	1 756 780	0
Total Article 61558	1 693 655	63 125	0	1 756 780	0
96303 / 617 /	3 000 000	1 559 434	0	4 559 434	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 617	3 000 000	1 559 434	0	4 559 434	0
96303 / 6182 /	216 229	0	0	216 229	0
Total Article 6182	216 229	0	0	216 229	0
96303 / 62268 /	1 516 200	6 756 270	0	8 272 470	0
Total Article 62268	1 516 200	6 756 270	0	8 272 470	0
96303 / 6228 /	5 107 200	0	0	5 107 200	0
Total Article 6228	5 107 200	0	0	5 107 200	0
96303 / 6241 /	106 610	4 620	0	111 230	0
Total Article 6241	106 610	4 620	0	111 230	0
96303 / 62472 /	1 306 646	52 807	0	1 359 453	0
Total Article 62472	1 306 646	52 807	0	1 359 453	0
96303 / 6251 /	1 546 944	284 437	0	1 831 381	0
Total Article 6251	1 546 944	284 437	0	1 831 381	0
96303 / 6262 /	431 430	164 006	0	595 436	0
Total Article 6262	431 430	164 006	0	595 436	0
96303 / 6281 /	48 000 000	0	0	48 000 000	0
Total Article 6281	48 000 000	0	0	48 000 000	0
96303 / 6288 /	340 875	0	0	340 875	0
Total Article 6288	340 875	0	0	340 875	0
96303 / 657458 /	4 000 000	4 000 000	0	8 000 000	0
Total Article 657458	4 000 000	4 000 000	0	8 000 000	0
96303 / 65748 /	49 000 000	20 502 000	0	69 502 000	0
Total Article 65748	49 000 000	20 502 000	0	69 502 000	0
96303 / 672 /	198 371	0	0	198 371	0
Total Article 672	198 371	0	0	198 371	0
96303	125 179 757	34 331 958	0	159 511 715	0
96304 / 60622 /	891 000	0	0	891 000	0
Total Article 60622	891 000	0	0	891 000	0
96304 / 60628 /	95 000	0	0	95 000	0
Total Article 60628	95 000	0	0	95 000	0
96304 / 60638 /	65 357	0	0	65 357	0
Total Article 60638	65 357	0	0	65 357	0
96304 / 6066 /	135 405	0	0	135 405	0
Total Article 6066	135 405	0	0	135 405	0
96304 / 674352 /	150 000 000	0	0	150 000 000	0
Total Article 674352	150 000 000	0	0	150 000 000	0
96304	151 186 762	0	0	151 186 762	0
96305 / 60611 /	20 698 453	753 320	0	21 451 773	0
Total Article 60611	20 698 453	753 320	0	21 451 773	0
96305 / 60612 /	6 102 920	545 039	0	6 647 959	0
Total Article 60612	6 102 920	545 039	0	6 647 959	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
96305 / 60624 /	2 432 103	140 453	0	2 572 556	0
Total Article 60624	2 432 103	140 453	0	2 572 556	0
96305 / 60626 /	2 736 258	0	0	2 736 258	0
Total Article 60626	2 736 258	0	0	2 736 258	0
96305 / 60628 /	4 851 073	0	0	4 851 073	0
Total Article 60628	4 851 073	0	0	4 851 073	0
96305 / 60631 /	404 073	0	0	404 073	0
Total Article 60631	404 073	0	0	404 073	0
96305 / 60632 /	60 176	0	0	60 176	0
Total Article 60632	60 176	0	0	60 176	0
96305 / 60635 /	20 569	0	0	20 569	0
Total Article 60635	20 569	0	0	20 569	0
96305 / 60638 /	1 901 910	0	0	1 901 910	0
Total Article 60638	1 901 910	0	0	1 901 910	0
96305 / 60642 /	159 370	0	0	159 370	0
Total Article 60642	159 370	0	0	159 370	0
96305 / 61351 /	163 800	0	0	163 800	0
Total Article 61351	163 800	0	0	163 800	0
96305 / 61521 /	655 200	108 480	0	763 680	0
Total Article 61521	655 200	108 480	0	763 680	0
96305 / 61522 /	5 029 638	198 146	0	5 227 784	0
Total Article 61522	5 029 638	198 146	0	5 227 784	0
96305 / 61523 /	196 875	0	0	196 875	0
Total Article 61523	196 875	0	0	196 875	0
96305 / 61528 /	3 301 639	187 040	0	3 488 679	0
Total Article 61528	3 301 639	187 040	0	3 488 679	0
96305 / 615511 /	3 500	0	0	3 500	0
Total Article 615511	3 500	0	0	3 500	0
96305 / 61552 /	624 621	0	0	624 621	0
Total Article 61552	624 621	0	0	624 621	0
96305 / 61558 /	8 095 013	286 204	0	8 381 217	0
Total Article 61558	8 095 013	286 204	0	8 381 217	0
96305 / 6168 /	241 765	0	0	241 765	0
Total Article 6168	241 765	0	0	241 765	0
96305 / 62268 /	623 071	0	0	623 071	0
Total Article 62268	623 071	0	0	623 071	0
96305 / 6227 /	67 400	0	0	67 400	0
Total Article 6227	67 400	0	0	67 400	0
96305 / 6251 /	3 712 002	361 305	0	4 073 307	0
Total Article 6251	3 712 002	361 305	0	4 073 307	0
96305 / 6262 /	412 803	35 386	0	448 189	0
Total Article 6262	412 803	35 386	0	448 189	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 6262					
96305 / 6268 /	149 846	6 100	0	155 946	0
Total Article 6268	149 846	6 100	0	155 946	0
96305 / 6282 /	51 762 664	4 015 205	0	55 777 869	0
Total Article 6282	51 762 664	4 015 205	0	55 777 869	0
96305 / 6283 /	16 350 868	1 523 267	0	17 874 135	0
Total Article 6283	16 350 868	1 523 267	0	17 874 135	0
96305 / 6288 /	13 655 702	998 822	0	14 654 524	0
Total Article 6288	13 655 702	998 822	0	14 654 524	0
96305 / 672 /	1 183 682	0	0	1 183 682	0
Total Article 672	1 183 682	0	0	1 183 682	0
96305	145 596 994	9 158 767	0	154 755 761	0
TOTAL MISSION 963	18 375 339 642	393 058 184	0	18 768 397 826	0
96401 / 60611 /	1 750 000	0	0	1 750 000	0
Total Article 60611	1 750 000	0	0	1 750 000	0
96401 / 60612 /	1 922 191	0	0	1 922 191	0
Total Article 60612	1 922 191	0	0	1 922 191	0
96401 / 60622 /	44 097	29 353	0	73 450	0
Total Article 60622	44 097	29 353	0	73 450	0
96401 / 60624 /	67 529	0	0	67 529	0
Total Article 60624	67 529	0	0	67 529	0
96401 / 60626 /	322 486	0	0	322 486	0
Total Article 60626	322 486	0	0	322 486	0
96401 / 60628 /	2 741 728	0	0	2 741 728	0
Total Article 60628	2 741 728	0	0	2 741 728	0
96401 / 60631 /	63 555	0	0	63 555	0
Total Article 60631	63 555	0	0	63 555	0
96401 / 60635 /	258 102	0	0	258 102	0
Total Article 60635	258 102	0	0	258 102	0
96401 / 60638 /	1 437 406	146 505	0	1 583 911	0
Total Article 60638	1 437 406	146 505	0	1 583 911	0
96401 / 61351 /	692 209	0	0	692 209	0
Total Article 61351	692 209	0	0	692 209	0
96401 / 61521 /	107 033 675	8 549 122	0	115 582 797	0
Total Article 61521	107 033 675	8 549 122	0	115 582 797	0
96401 / 61522 /	7 273 917	61 166	0	7 335 083	0
Total Article 61522	7 273 917	61 166	0	7 335 083	0
96401 / 61524 /	31 002 641	180 800	0	31 183 441	0
Total Article 61524	31 002 641	180 800	0	31 183 441	0
96401 / 61528 /	7 333 701	45 000	0	7 378 701	0
Total Article 61528	7 333 701	45 000	0	7 378 701	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
96401 / 61558 /	1 523 393	190 725	0	1 714 118	0
Total Article 61558	1 523 393	190 725	0	1 714 118	0
96401 / 6168 /	1 213 385	0	0	1 213 385	0
Total Article 6168	1 213 385	0	0	1 213 385	0
96401 / 617 /	1 215 354	0	0	1 215 354	0
Total Article 617	1 215 354	0	0	1 215 354	0
96401 / 62268 /	1 799 973	0	0	1 799 973	0
Total Article 62268	1 799 973	0	0	1 799 973	0
96401 / 6228 /	102 600	0	0	102 600	0
Total Article 6228	102 600	0	0	102 600	0
96401 / 6231 /	660 771	0	0	660 771	0
Total Article 6231	660 771	0	0	660 771	0
96401 / 6232 /	78 250	0	0	78 250	0
Total Article 6232	78 250	0	0	78 250	0
96401 / 6238 /	803 700	0	0	803 700	0
Total Article 6238	803 700	0	0	803 700	0
96401 / 6241 /	103 640	0	0	103 640	0
Total Article 6241	103 640	0	0	103 640	0
96401 / 62472 /	995 977	32 670	0	1 028 647	0
Total Article 62472	995 977	32 670	0	1 028 647	0
96401 / 6251 /	797 984	0	0	797 984	0
Total Article 6251	797 984	0	0	797 984	0
96401 / 6282 /	23 139 088	3 282 858	0	26 421 946	0
Total Article 6282	23 139 088	3 282 858	0	26 421 946	0
96401 / 6283 /	38 298 499	2 373 227	0	40 671 726	0
Total Article 6283	38 298 499	2 373 227	0	40 671 726	0
96401 / 6288 /	10 926 266	54 693	0	10 980 959	0
Total Article 6288	10 926 266	54 693	0	10 980 959	0
96401 / 6711 /	57 000	0	0	57 000	0
Total Article 6711	57 000	0	0	57 000	0
96401 / 672 /	4 597 345	0	0	4 597 345	0
Total Article 672	4 597 345	0	0	4 597 345	0
96401	248 256 462	14 946 119	0	263 202 581	0
96402 / 60612 /	1 141 707	0	0	1 141 707	0
Total Article 60612	1 141 707	0	0	1 141 707	0
96402 / 60622 /	452 389	6 780	0	459 169	0
Total Article 60622	452 389	6 780	0	459 169	0
96402 / 60624 /	337 388	0	0	337 388	0
Total Article 60624	337 388	0	0	337 388	0
96402 / 60626 /	19 109	0	0	19 109	0
Total Article 60626	19 109	0	0	19 109	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
96402 / 60628 /	224 534	0	0	224 534	0
Total Article 60628	224 534	0	0	224 534	0
96402 / 60632 /	354 124	397 843	0	751 967	0
Total Article 60632	354 124	397 843	0	751 967	0
96402 / 60634 /	17 234	0	0	17 234	0
Total Article 60634	17 234	0	0	17 234	0
96402 / 60635 /	179 900	0	0	179 900	0
Total Article 60635	179 900	0	0	179 900	0
96402 / 60638 /	596 003	0	0	596 003	0
Total Article 60638	596 003	0	0	596 003	0
96402 / 60641 /	720 780	32 925	0	753 705	0
Total Article 60641	720 780	32 925	0	753 705	0
96402 / 60642 /	86 215	0	0	86 215	0
Total Article 60642	86 215	0	0	86 215	0
96402 / 6066 /	51 596	0	0	51 596	0
Total Article 6066	51 596	0	0	51 596	0
96402 / 6132 /	3 671 229	0	0	3 671 229	0
Total Article 6132	3 671 229	0	0	3 671 229	0
96402 / 61351 /	2 268 074	125 200	0	2 393 274	0
Total Article 61351	2 268 074	125 200	0	2 393 274	0
96402 / 61352 /	4 553 500	0	0	4 553 500	0
Total Article 61352	4 553 500	0	0	4 553 500	0
96402 / 614 /	5 060 970	0	0	5 060 970	0
Total Article 614	5 060 970	0	0	5 060 970	0
96402 / 61522 /	4 180 892	15 933	0	4 196 825	0
Total Article 61522	4 180 892	15 933	0	4 196 825	0
96402 / 615511 /	963 356	0	0	963 356	0
Total Article 615511	963 356	0	0	963 356	0
96402 / 61558 /	262 098	405 902	0	668 000	0
Total Article 61558	262 098	405 902	0	668 000	0
96402 / 6161 /	35 586	0	0	35 586	0
Total Article 6161	35 586	0	0	35 586	0
96402 / 6168 /	165 950	0	0	165 950	0
Total Article 6168	165 950	0	0	165 950	0
96402 / 617 /	427 500	110 175	0	537 675	0
Total Article 617	427 500	110 175	0	537 675	0
96402 / 6182 /	314 764	0	0	314 764	0
Total Article 6182	314 764	0	0	314 764	0
96402 / 6185 /	2 223 000	0	0	2 223 000	0
Total Article 6185	2 223 000	0	0	2 223 000	0
96402 / 62268 /	19 764 480	0	0	19 764 480	0
Total Article 62268	19 764 480	0	0	19 764 480	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 62268					
96402 / 6228 /	10 189 320	0	0	10 189 320	0
Total Article 6228	10 189 320	0	0	10 189 320	0
96402 / 6236 /	96 435	0	0	96 435	0
Total Article 6236	96 435	0	0	96 435	0
96402 / 6238 /	71 480	0	0	71 480	0
Total Article 6238	71 480	0	0	71 480	0
96402 / 6241 /	58 986	6 200	0	65 186	0
Total Article 6241	58 986	6 200	0	65 186	0
96402 / 62472 /	580 977	352 095	0	933 072	0
Total Article 62472	580 977	352 095	0	933 072	0
96402 / 6251 /	1 017 997	91 350	0	1 109 347	0
Total Article 6251	1 017 997	91 350	0	1 109 347	0
96402 / 6261 /	158 233	0	0	158 233	0
Total Article 6261	158 233	0	0	158 233	0
96402 / 6262 /	2 272 906	0	0	2 272 906	0
Total Article 6262	2 272 906	0	0	2 272 906	0
96402 / 6268 /	252 644	0	0	252 644	0
Total Article 6268	252 644	0	0	252 644	0
96402 / 6283 /	1 328 880	131 332	0	1 460 212	0
Total Article 6283	1 328 880	131 332	0	1 460 212	0
96402 / 6288 /	6 201 917	6 965 791	0	13 167 708	0
Total Article 6288	6 201 917	6 965 791	0	13 167 708	0
96402 / 6522 /	459 125	1 159 272	0	1 618 397	0
Total Article 6522	459 125	1 159 272	0	1 618 397	0
96402 / 65288 /	0	3 500 000	0	3 500 000	0
Total Article 65288	0	3 500 000	0	3 500 000	0
96402 / 6556C /	17 693 350	0	0	17 693 350	0
Total Article 6556C	17 693 350	0	0	17 693 350	0
96402 / 657348A /	0	11 000 000	0	11 000 000	0
Total Article 657348A	0	11 000 000	0	11 000 000	0
96402 / 657358 /	8 805 918	0	0	8 805 918	0
Total Article 657358	8 805 918	0	0	8 805 918	0
96402 / 657452 /	12 450 000	0	0	12 450 000	0
Total Article 657452	12 450 000	0	0	12 450 000	0
96402 / 672 /	6 857 508	0	0	6 857 508	0
Total Article 672	6 857 508	0	0	6 857 508	0
96402 / 674358 /	6 000 000	0	0	6 000 000	0
Total Article 674358	6 000 000	0	0	6 000 000	0
96402	122 568 054	24 300 798	0	146 868 852	0
96403 / 6231 /	0	282 500	0	282 500	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 6231	0	282 500	0	282 500	0
96403 / 6288 /	18 702	0	0	18 702	0
Total Article 6288	18 702	0	0	18 702	0
96403 / 6522 /	68 222 200	44 231 626	0	112 453 826	0
Total Article 6522	68 222 200	44 231 626	0	112 453 826	0
96403 / 657328 /	11 000 000	4 000 000	0	15 000 000	0
Total Article 657328	11 000 000	4 000 000	0	15 000 000	0
96403 / 657442 /	480 000	0	0	480 000	0
Total Article 657442	480 000	0	0	480 000	0
96403 / 657451A /	464 000 000	0	0	464 000 000	0
Total Article 657451A	464 000 000	0	0	464 000 000	0
96403 / 657452 /	132 773 379	3 500 000	0	136 273 379	0
Total Article 657452	132 773 379	3 500 000	0	136 273 379	0
96403 / 657458 /	24 013 000	0	0	24 013 000	0
Total Article 657458	24 013 000	0	0	24 013 000	0
96403 / 672 /	2 000 000	0	0	2 000 000	0
Total Article 672	2 000 000	0	0	2 000 000	0
96403 / 6744 /	1 100 000 000	355 000 000	0	1 455 000 000	0
Total Article 6744	1 100 000 000	355 000 000	0	1 455 000 000	0
96403	1 802 507 281	407 014 126	0	2 209 521 407	0
TOTAL MISSION 964	2 173 331 797	446 261 043	0	2 619 592 840	0
96501 / 60611 /	2 983 602	331 330	0	3 314 932	0
Total Article 60611	2 983 602	331 330	0	3 314 932	0
96501 / 60612 /	27 785 167	3 252 694	0	31 037 861	0
Total Article 60612	27 785 167	3 252 694	0	31 037 861	0
96501 / 60618 /	72 920	0	0	72 920	0
Total Article 60618	72 920	0	0	72 920	0
96501 / 60621 /	596 119	0	0	596 119	0
Total Article 60621	596 119	0	0	596 119	0
96501 / 60622 /	18 502 620	1 095 550	0	19 598 170	0
Total Article 60622	18 502 620	1 095 550	0	19 598 170	0
96501 / 60623 /	130 003	0	0	130 003	0
Total Article 60623	130 003	0	0	130 003	0
96501 / 60624 /	17 224 387	164 095	0	17 388 482	0
Total Article 60624	17 224 387	164 095	0	17 388 482	0
96501 / 60625 /	32 453	0	0	32 453	0
Total Article 60625	32 453	0	0	32 453	0
96501 / 60626 /	26 171 887	4 564 888	0	30 736 775	0
Total Article 60626	26 171 887	4 564 888	0	30 736 775	0
96501 / 60628 /	62 295 692	14 960 224	0	77 255 916	0
Total Article 60628	62 295 692	14 960 224	0	77 255 916	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
96501 / 60631 /	4 752 571	297 927	0	5 050 498	0
Total Article 60631	4 752 571	297 927	0	5 050 498	0
96501 / 60632 /	4 926 693	0	0	4 926 693	0
Total Article 60632	4 926 693	0	0	4 926 693	0
96501 / 60634 /	812 168	37 344	0	849 512	0
Total Article 60634	812 168	37 344	0	849 512	0
96501 / 60635 /	11 371 335	0	0	11 371 335	0
Total Article 60635	11 371 335	0	0	11 371 335	0
96501 / 60638 /	14 682 251	597 019	0	15 279 270	0
Total Article 60638	14 682 251	597 019	0	15 279 270	0
96501 / 60641 /	3 917 818	264 086	0	4 181 904	0
Total Article 60641	3 917 818	264 086	0	4 181 904	0
96501 / 60642 /	2 452 678	0	0	2 452 678	0
Total Article 60642	2 452 678	0	0	2 452 678	0
96501 / 6066 /	597 916	0	0	597 916	0
Total Article 6066	597 916	0	0	597 916	0
96501 / 6132 /	20 894 595	5 824 601	0	26 719 196	0
Total Article 6132	20 894 595	5 824 601	0	26 719 196	0
96501 / 61351 /	7 027 393	1 001 751	0	8 029 144	0
Total Article 61351	7 027 393	1 001 751	0	8 029 144	0
96501 / 61352 /	23 614 000	0	0	23 614 000	0
Total Article 61352	23 614 000	0	0	23 614 000	0
96501 / 61358 /	451 477	0	0	451 477	0
Total Article 61358	451 477	0	0	451 477	0
96501 / 61521 /	7 371 260	0	0	7 371 260	0
Total Article 61521	7 371 260	0	0	7 371 260	0
96501 / 61522 /	3 189 063	0	0	3 189 063	0
Total Article 61522	3 189 063	0	0	3 189 063	0
96501 / 61523 /	298 360	0	0	298 360	0
Total Article 61523	298 360	0	0	298 360	0
96501 / 61524 /	980 000	0	0	980 000	0
Total Article 61524	980 000	0	0	980 000	0
96501 / 61528 /	1 249 372	0	0	1 249 372	0
Total Article 61528	1 249 372	0	0	1 249 372	0
96501 / 615511 /	7 159 070	202 384	0	7 361 454	0
Total Article 615511	7 159 070	202 384	0	7 361 454	0
96501 / 615512 /	201 780	0	0	201 780	0
Total Article 615512	201 780	0	0	201 780	0
96501 / 615518 /	247 400	0	0	247 400	0
Total Article 615518	247 400	0	0	247 400	0
96501 / 61552 /	1 020 710	0	0	1 020 710	0
Total Article 61552	1 020 710	0	0	1 020 710	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 61552					
96501 / 61558 /	16 176 110	370 256	0	16 546 366	0
Total Article 61558	16 176 110	370 256	0	16 546 366	0
96501 / 6161 /	2 434 323	0	0	2 434 323	0
Total Article 6161	2 434 323	0	0	2 434 323	0
96501 / 617 /	12 623 024	0	0	12 623 024	0
Total Article 617	12 623 024	0	0	12 623 024	0
96501 / 6182 /	258 448	0	0	258 448	0
Total Article 6182	258 448	0	0	258 448	0
96501 / 6184 /	788 000	2 314 668	0	3 102 668	0
Total Article 6184	788 000	2 314 668	0	3 102 668	0
96501 / 6185 /	5 725 109	2 160 531	0	7 885 640	0
Total Article 6185	5 725 109	2 160 531	0	7 885 640	0
96501 / 62268 /	69 857 276	6 562 173	0	76 419 449	0
Total Article 62268	69 857 276	6 562 173	0	76 419 449	0
96501 / 6227 /	66 831	0	0	66 831	0
Total Article 6227	66 831	0	0	66 831	0
96501 / 6228 /	2 272 186	3 814 803	0	6 086 989	0
Total Article 6228	2 272 186	3 814 803	0	6 086 989	0
96501 / 6231 /	1 951 606	298 869	0	2 250 475	0
Total Article 6231	1 951 606	298 869	0	2 250 475	0
96501 / 6233 /	80 414	0	0	80 414	0
Total Article 6233	80 414	0	0	80 414	0
96501 / 6236 /	6 589 869	0	0	6 589 869	0
Total Article 6236	6 589 869	0	0	6 589 869	0
96501 / 6238 /	8 975 234	548 615	0	9 523 849	0
Total Article 6238	8 975 234	548 615	0	9 523 849	0
96501 / 6241 /	10 687 968	717 123	0	11 405 091	0
Total Article 6241	10 687 968	717 123	0	11 405 091	0
96501 / 62451 /	11 867	0	0	11 867	0
Total Article 62451	11 867	0	0	11 867	0
96501 / 62458 /	684 220	0	0	684 220	0
Total Article 62458	684 220	0	0	684 220	0
96501 / 62471 /	3 520 288	4 000	0	3 524 288	0
Total Article 62471	3 520 288	4 000	0	3 524 288	0
96501 / 62472 /	12 405 739	1 262 852	0	13 668 591	0
Total Article 62472	12 405 739	1 262 852	0	13 668 591	0
96501 / 6251 /	26 335 856	2 754 660	0	29 090 516	0
Total Article 6251	26 335 856	2 754 660	0	29 090 516	0
96501 / 6255 /	170 000	0	0	170 000	0
Total Article 6255	170 000	0	0	170 000	0
96501 / 6261 /	661 500	0	0	661 500	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 6261	661 500	0	0	661 500	0
96501 / 6262 /	9 544 950	862 384	0	10 407 334	0
Total Article 6262	9 544 950	862 384	0	10 407 334	0
96501 / 6268 /	3 094 702	209 982	0	3 304 684	0
Total Article 6268	3 094 702	209 982	0	3 304 684	0
96501 / 627 /	25 234	0	0	25 234	0
Total Article 627	25 234	0	0	25 234	0
96501 / 6283 /	3 851 855	188 925	0	4 040 780	0
Total Article 6283	3 851 855	188 925	0	4 040 780	0
96501 / 6288 /	31 990 710	1 052 188	0	33 042 898	0
Total Article 6288	31 990 710	1 052 188	0	33 042 898	0
96501 / 6354 /	6 000	300 000	0	306 000	0
Total Article 6354	6 000	300 000	0	306 000	0
96501 / 6355 /	15 000	0	0	15 000	0
Total Article 6355	15 000	0	0	15 000	0
96501 / 6518 /	778 450	0	0	778 450	0
Total Article 6518	778 450	0	0	778 450	0
96501 / 65211 /	0	118 841	0	118 841	0
Total Article 65211	0	118 841	0	118 841	0
96501 / 6522 /	1 393 424	0	0	1 393 424	0
Total Article 6522	1 393 424	0	0	1 393 424	0
96501 / 6524 /	1 333 798 063	63 477 426	0	1 397 275 489	0
Total Article 6524	1 333 798 063	63 477 426	0	1 397 275 489	0
96501 / 6568 /	1 300 000	0	0	1 300 000	0
Total Article 6568	1 300 000	0	0	1 300 000	0
96501 / 657351 /	270 000 000	0	0	270 000 000	0
Total Article 657351	270 000 000	0	0	270 000 000	0
96501 / 657445 /	1 413 000	0	0	1 413 000	0
Total Article 657445	1 413 000	0	0	1 413 000	0
96501 / 657455 /	78 277 752	1 021 840	0	79 299 592	0
Total Article 657455	78 277 752	1 021 840	0	79 299 592	0
96501 / 6581 /	669 873	0	0	669 873	0
Total Article 6581	669 873	0	0	669 873	0
96501 / 6588 /	264 480	0	0	264 480	0
Total Article 6588	264 480	0	0	264 480	0
96501 / 672 /	29 148 696	0	0	29 148 696	0
Total Article 672	29 148 696	0	0	29 148 696	0
96501 / 674351 /	225 000 000	0	0	225 000 000	0
Total Article 674351	225 000 000	0	0	225 000 000	0
96501 / 6744 /	626 000 000	0	0	626 000 000	0
Total Article 6744	626 000 000	0	0	626 000 000	0
96501	3 071 860 817	120 634 029	0	3 192 494 846	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
96502 / 60622 /	6 399 266	7 576	0	6 406 842	0
Total Article 60622	6 399 266	7 576	0	6 406 842	0
96502 / 60624 /	4 015 522	808 887	0	4 824 409	0
Total Article 60624	4 015 522	808 887	0	4 824 409	0
96502 / 60625 /	1 425 462	0	0	1 425 462	0
Total Article 60625	1 425 462	0	0	1 425 462	0
96502 / 60626 /	986 333	0	0	986 333	0
Total Article 60626	986 333	0	0	986 333	0
96502 / 60628 /	18 260 952	0	0	18 260 952	0
Total Article 60628	18 260 952	0	0	18 260 952	0
96502 / 60631 /	1 123 884	0	0	1 123 884	0
Total Article 60631	1 123 884	0	0	1 123 884	0
96502 / 60632 /	30 020	0	0	30 020	0
Total Article 60632	30 020	0	0	30 020	0
96502 / 60634 /	115 780	0	0	115 780	0
Total Article 60634	115 780	0	0	115 780	0
96502 / 60635 /	1 756 205	0	0	1 756 205	0
Total Article 60635	1 756 205	0	0	1 756 205	0
96502 / 60638 /	1 016 448	0	0	1 016 448	0
Total Article 60638	1 016 448	0	0	1 016 448	0
96502 / 60641 /	119 023	0	0	119 023	0
Total Article 60641	119 023	0	0	119 023	0
96502 / 60642 /	83 756	0	0	83 756	0
Total Article 60642	83 756	0	0	83 756	0
96502 / 6066 /	5 300	0	0	5 300	0
Total Article 6066	5 300	0	0	5 300	0
96502 / 61351 /	12 000	0	0	12 000	0
Total Article 61351	12 000	0	0	12 000	0
96502 / 61358 /	45 000	0	0	45 000	0
Total Article 61358	45 000	0	0	45 000	0
96502 / 61521 /	521 200	0	0	521 200	0
Total Article 61521	521 200	0	0	521 200	0
96502 / 61522 /	75 975	0	0	75 975	0
Total Article 61522	75 975	0	0	75 975	0
96502 / 61523 /	282 500	0	0	282 500	0
Total Article 61523	282 500	0	0	282 500	0
96502 / 61524 /	2 869 600	0	0	2 869 600	0
Total Article 61524	2 869 600	0	0	2 869 600	0
96502 / 61528 /	206 106	0	0	206 106	0
Total Article 61528	206 106	0	0	206 106	0
96502 / 615511 /	4 383 247	0	0	4 383 247	0
Total Article 615511	4 383 247	0	0	4 383 247	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 615511					
96502 / 615518 /	34 050	0	0	34 050	0
Total Article 615518	34 050	0	0	34 050	0
96502 / 61552 /	3 540 489	0	0	3 540 489	0
Total Article 61552	3 540 489	0	0	3 540 489	0
96502 / 61558 /	363 119	0	0	363 119	0
Total Article 61558	363 119	0	0	363 119	0
96502 / 617 /	3 975 934	0	0	3 975 934	0
Total Article 617	3 975 934	0	0	3 975 934	0
96502 / 62268 /	17 329 129	423 750	0	17 752 879	0
Total Article 62268	17 329 129	423 750	0	17 752 879	0
96502 / 6231 /	60 990	0	0	60 990	0
Total Article 6231	60 990	0	0	60 990	0
96502 / 6238 /	21 785	0	0	21 785	0
Total Article 6238	21 785	0	0	21 785	0
96502 / 6241 /	1 303 630	0	0	1 303 630	0
Total Article 6241	1 303 630	0	0	1 303 630	0
96502 / 62472 /	623 759	54 372	0	678 131	0
Total Article 62472	623 759	54 372	0	678 131	0
96502 / 6251 /	1 803 930	60 900	0	1 864 830	0
Total Article 6251	1 803 930	60 900	0	1 864 830	0
96502 / 6268 /	300 000	0	0	300 000	0
Total Article 6268	300 000	0	0	300 000	0
96502 / 6288 /	62 200	0	0	62 200	0
Total Article 6288	62 200	0	0	62 200	0
96502 / 672 /	1 258 243	0	0	1 258 243	0
Total Article 672	1 258 243	0	0	1 258 243	0
96502	74 410 837	1 355 485	0	75 766 322	0
96503 / 60611 /	57 976	16 000	0	73 976	0
Total Article 60611	57 976	16 000	0	73 976	0
96503 / 60612 /	23 084 070	4 031 559	0	27 115 629	0
Total Article 60612	23 084 070	4 031 559	0	27 115 629	0
96503 / 60621 /	22 016	16 895	0	38 911	0
Total Article 60621	22 016	16 895	0	38 911	0
96503 / 60622 /	6 133 450	159 014	0	6 292 464	0
Total Article 60622	6 133 450	159 014	0	6 292 464	0
96503 / 60623 /	148 344	0	0	148 344	0
Total Article 60623	148 344	0	0	148 344	0
96503 / 60624 /	1 579 747	0	0	1 579 747	0
Total Article 60624	1 579 747	0	0	1 579 747	0
96503 / 60625 /	320 000	0	0	320 000	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 60625	320 000	0	0	320 000	0
96503 / 60626 /	2 357 054	0	0	2 357 054	0
Total Article 60626	2 357 054	0	0	2 357 054	0
96503 / 60628 /	15 019 734	112 566	0	15 132 300	0
Total Article 60628	15 019 734	112 566	0	15 132 300	0
96503 / 60631 /	550 806	0	0	550 806	0
Total Article 60631	550 806	0	0	550 806	0
96503 / 60632 /	386 671	0	0	386 671	0
Total Article 60632	386 671	0	0	386 671	0
96503 / 60634 /	1 817 193	0	0	1 817 193	0
Total Article 60634	1 817 193	0	0	1 817 193	0
96503 / 60635 /	1 238 229	321 668	0	1 559 897	0
Total Article 60635	1 238 229	321 668	0	1 559 897	0
96503 / 60638 /	5 551 110	756 022	0	6 307 132	0
Total Article 60638	5 551 110	756 022	0	6 307 132	0
96503 / 60641 /	801 524	152 325	0	953 849	0
Total Article 60641	801 524	152 325	0	953 849	0
96503 / 60642 /	306 057	94 129	0	400 186	0
Total Article 60642	306 057	94 129	0	400 186	0
96503 / 60648 /	456 000	0	0	456 000	0
Total Article 60648	456 000	0	0	456 000	0
96503 / 6066 /	17 295	0	0	17 295	0
Total Article 6066	17 295	0	0	17 295	0
96503 / 6132 /	24 952 269	0	0	24 952 269	0
Total Article 6132	24 952 269	0	0	24 952 269	0
96503 / 61351 /	2 464 905	100 909	0	2 565 814	0
Total Article 61351	2 464 905	100 909	0	2 565 814	0
96503 / 61352 /	9 073 532	0	0	9 073 532	0
Total Article 61352	9 073 532	0	0	9 073 532	0
96503 / 61358 /	123 640	0	0	123 640	0
Total Article 61358	123 640	0	0	123 640	0
96503 / 614 /	1 600 000	1 300 000	0	2 900 000	0
Total Article 614	1 600 000	1 300 000	0	2 900 000	0
96503 / 61521 /	3 075 895	0	0	3 075 895	0
Total Article 61521	3 075 895	0	0	3 075 895	0
96503 / 61522 /	974 047	0	0	974 047	0
Total Article 61522	974 047	0	0	974 047	0
96503 / 615511 /	252 110	0	0	252 110	0
Total Article 615511	252 110	0	0	252 110	0
96503 / 615512 /	2 744 526	0	0	2 744 526	0
Total Article 615512	2 744 526	0	0	2 744 526	0
96503 / 615518 /	666 578	0	0	666 578	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 615518	666 578	0	0	666 578	0
96503 / 61552 /	10 653	0	0	10 653	0
Total Article 61552	10 653	0	0	10 653	0
96503 / 61558 /	4 862 953	455 477	0	5 318 430	0
Total Article 61558	4 862 953	455 477	0	5 318 430	0
96503 / 6161 /	120 402	0	0	120 402	0
Total Article 6161	120 402	0	0	120 402	0
96503 / 6168 /	3 498 943	0	0	3 498 943	0
Total Article 6168	3 498 943	0	0	3 498 943	0
96503 / 617 /	68 701 697	7 306 660	0	76 008 357	0
Total Article 617	68 701 697	7 306 660	0	76 008 357	0
96503 / 6182 /	108 647	0	2 083	106 564	0
Total Article 6182	108 647	0	2 083	106 564	0
96503 / 6184 /	405 262	150 000	0	555 262	0
Total Article 6184	405 262	150 000	0	555 262	0
96503 / 6185 /	5 533 598	0	0	5 533 598	0
Total Article 6185	5 533 598	0	0	5 533 598	0
96503 / 62268 /	7 693 546	6 716 322	0	14 409 868	0
Total Article 62268	7 693 546	6 716 322	0	14 409 868	0
96503 / 6227 /	109 600	54 593	0	164 193	0
Total Article 6227	109 600	54 593	0	164 193	0
96503 / 6228 /	61 629 761	6 102 534	0	67 732 295	0
Total Article 6228	61 629 761	6 102 534	0	67 732 295	0
96503 / 6231 /	6 169 735	1 006 156	0	7 175 891	0
Total Article 6231	6 169 735	1 006 156	0	7 175 891	0
96503 / 6234 /	212 000	0	0	212 000	0
Total Article 6234	212 000	0	0	212 000	0
96503 / 6236 /	2 095 274	0	0	2 095 274	0
Total Article 6236	2 095 274	0	0	2 095 274	0
96503 / 6238 /	1 073 228	0	0	1 073 228	0
Total Article 6238	1 073 228	0	0	1 073 228	0
96503 / 6241 /	3 476 053	301 507	0	3 777 560	0
Total Article 6241	3 476 053	301 507	0	3 777 560	0
96503 / 62471 /	1 758 207	0	0	1 758 207	0
Total Article 62471	1 758 207	0	0	1 758 207	0
96503 / 62472 /	6 366 804	407 996	0	6 774 800	0
Total Article 62472	6 366 804	407 996	0	6 774 800	0
96503 / 6248 /	225 988	0	0	225 988	0
Total Article 6248	225 988	0	0	225 988	0
96503 / 6251 /	15 601 622	842 415	0	16 444 037	0
Total Article 6251	15 601 622	842 415	0	16 444 037	0
96503 / 6261 /	448 821	0	0	448 821	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 6261	448 821	0	0	448 821	0
96503 / 6262 /	270 720	47 241	0	317 961	0
Total Article 6262	270 720	47 241	0	317 961	0
96503 / 6268 /	992 775	193 971	0	1 186 746	0
Total Article 6268	992 775	193 971	0	1 186 746	0
96503 / 6282 /	11 639 311	979 484	0	12 618 795	0
Total Article 6282	11 639 311	979 484	0	12 618 795	0
96503 / 6283 /	2 655 635	455 862	0	3 111 497	0
Total Article 6283	2 655 635	455 862	0	3 111 497	0
96503 / 6288 /	110 923 380	12 383 136	0	123 306 516	0
Total Article 6288	110 923 380	12 383 136	0	123 306 516	0
96503 / 6523 /	86 642 624	8 225 147	0	94 867 771	0
Total Article 6523	86 642 624	8 225 147	0	94 867 771	0
96503 / 6558 /	1 648 210	0	0	1 648 210	0
Total Article 6558	1 648 210	0	0	1 648 210	0
96503 / 6568 /	3 462 172	0	0	3 462 172	0
Total Article 6568	3 462 172	0	0	3 462 172	0
96503 / 657358 /	25 000 000	0	0	25 000 000	0
Total Article 657358	25 000 000	0	0	25 000 000	0
96503 / 657444D /	980 000	645 432	0	1 625 432	0
Total Article 657444D	980 000	645 432	0	1 625 432	0
96503 / 6581 /	348 359	0	0	348 359	0
Total Article 6581	348 359	0	0	348 359	0
96503 / 672 /	3 534 403	0	0	3 534 403	0
Total Article 672	3 534 403	0	0	3 534 403	0
96503	543 975 161	53 335 020	2 083	597 308 098	0
96504 / 60611 /	98 945	0	0	98 945	0
Total Article 60611	98 945	0	0	98 945	0
96504 / 60612 /	9 140 730	1 399 346	0	10 540 076	0
Total Article 60612	9 140 730	1 399 346	0	10 540 076	0
96504 / 60621 /	42 928	0	0	42 928	0
Total Article 60621	42 928	0	0	42 928	0
96504 / 60622 /	3 093 387	37 328	0	3 130 715	0
Total Article 60622	3 093 387	37 328	0	3 130 715	0
96504 / 60624 /	2 468 150	186 844	0	2 654 994	0
Total Article 60624	2 468 150	186 844	0	2 654 994	0
96504 / 60626 /	904 695	0	0	904 695	0
Total Article 60626	904 695	0	0	904 695	0
96504 / 60628 /	2 350 556	0	0	2 350 556	0
Total Article 60628	2 350 556	0	0	2 350 556	0
96504 / 60631 /	132 881	0	0	132 881	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 60631	132 881	0	0	132 881	0
96504 / 60632 /	2 226 673	0	0	2 226 673	0
Total Article 60632	2 226 673	0	0	2 226 673	0
96504 / 60634 /	310 421	0	0	310 421	0
Total Article 60634	310 421	0	0	310 421	0
96504 / 60635 /	1 217 594	0	0	1 217 594	0
Total Article 60635	1 217 594	0	0	1 217 594	0
96504 / 60638 /	2 890 765	0	0	2 890 765	0
Total Article 60638	2 890 765	0	0	2 890 765	0
96504 / 60641 /	506 666	86 983	0	593 649	0
Total Article 60641	506 666	86 983	0	593 649	0
96504 / 60642 /	150 854	0	0	150 854	0
Total Article 60642	150 854	0	0	150 854	0
96504 / 6066 /	33 223	0	0	33 223	0
Total Article 6066	33 223	0	0	33 223	0
96504 / 6132 /	21 211 160	216 000	0	21 427 160	0
Total Article 6132	21 211 160	216 000	0	21 427 160	0
96504 / 61351 /	10 000	0	0	10 000	0
Total Article 61351	10 000	0	0	10 000	0
96504 / 61352 /	5 103 861	0	0	5 103 861	0
Total Article 61352	5 103 861	0	0	5 103 861	0
96504 / 614 /	1 135 872	0	0	1 135 872	0
Total Article 614	1 135 872	0	0	1 135 872	0
96504 / 61522 /	129 618	0	0	129 618	0
Total Article 61522	129 618	0	0	129 618	0
96504 / 615511 /	29 885	0	0	29 885	0
Total Article 615511	29 885	0	0	29 885	0
96504 / 615512 /	571 551	68 875	0	640 426	0
Total Article 615512	571 551	68 875	0	640 426	0
96504 / 61558 /	3 736 269	1 409 129	0	5 145 398	0
Total Article 61558	3 736 269	1 409 129	0	5 145 398	0
96504 / 6161 /	49 944	0	0	49 944	0
Total Article 6161	49 944	0	0	49 944	0
96504 / 6168 /	602 856	0	126 790	476 066	0
Total Article 6168	602 856	0	126 790	476 066	0
96504 / 617 /	66 411 467	7 684 000	0	74 095 467	0
Total Article 617	66 411 467	7 684 000	0	74 095 467	0
96504 / 6182 /	1 121 724	1 695	385 800	737 619	0
Total Article 6182	1 121 724	1 695	385 800	737 619	0
96504 / 6184 /	1 480 359	0	0	1 480 359	0
Total Article 6184	1 480 359	0	0	1 480 359	0
96504 / 6185 /	641 582	0	0	641 582	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 6185	641 582	0	0	641 582	0
96504 / 62268 /	2 137 500	3 254 400	0	5 391 900	0
Total Article 62268	2 137 500	3 254 400	0	5 391 900	0
96504 / 6231 /	39 839	0	0	39 839	0
Total Article 6231	39 839	0	0	39 839	0
96504 / 6236 /	786 770	0	0	786 770	0
Total Article 6236	786 770	0	0	786 770	0
96504 / 6238 /	287 280	0	0	287 280	0
Total Article 6238	287 280	0	0	287 280	0
96504 / 6241 /	6 874 628	472 914	0	7 347 542	0
Total Article 6241	6 874 628	472 914	0	7 347 542	0
96504 / 62471 /	573 739	0	0	573 739	0
Total Article 62471	573 739	0	0	573 739	0
96504 / 62472 /	2 684 201	40 991	0	2 725 192	0
Total Article 62472	2 684 201	40 991	0	2 725 192	0
96504 / 6248 /	80 264	0	0	80 264	0
Total Article 6248	80 264	0	0	80 264	0
96504 / 6251 /	8 399 529	65 177	0	8 464 706	0
Total Article 6251	8 399 529	65 177	0	8 464 706	0
96504 / 6261 /	359 256	91 131	0	450 387	0
Total Article 6261	359 256	91 131	0	450 387	0
96504 / 6262 /	3 561 321	630 021	0	4 191 342	0
Total Article 6262	3 561 321	630 021	0	4 191 342	0
96504 / 6268 /	269 013	24 399	0	293 412	0
Total Article 6268	269 013	24 399	0	293 412	0
96504 / 6283 /	1 312 956	122 988	0	1 435 944	0
Total Article 6283	1 312 956	122 988	0	1 435 944	0
96504 / 6288 /	37 814 941	5 773 972	0	43 588 913	0
Total Article 6288	37 814 941	5 773 972	0	43 588 913	0
96504 / 6581 /	121 161	0	0	121 161	0
Total Article 6581	121 161	0	0	121 161	0
96504 / 6588 /	243 867	0	0	243 867	0
Total Article 6588	243 867	0	0	243 867	0
96504 / 672 /	156 515	0	0	156 515	0
Total Article 672	156 515	0	0	156 515	0
96504 / 673 /	750 188	0	0	750 188	0
Total Article 673	750 188	0	0	750 188	0
96504	194 257 584	21 566 193	512 590	215 311 187	0
96505 / 60611 /	98 672	0	0	98 672	0
Total Article 60611	98 672	0	0	98 672	0
96505 / 60612 /	892 392	77 453	0	969 845	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 60612	892 392	77 453	0	969 845	0
96505 / 60622 /	18 742	0	0	18 742	0
Total Article 60622	18 742	0	0	18 742	0
96505 / 60623 /	7 560	0	0	7 560	0
Total Article 60623	7 560	0	0	7 560	0
96505 / 60624 /	19 583	0	0	19 583	0
Total Article 60624	19 583	0	0	19 583	0
96505 / 60628 /	59 700	0	0	59 700	0
Total Article 60628	59 700	0	0	59 700	0
96505 / 60632 /	524 080	84 149	0	608 229	0
Total Article 60632	524 080	84 149	0	608 229	0
96505 / 60634 /	43 638	0	0	43 638	0
Total Article 60634	43 638	0	0	43 638	0
96505 / 60635 /	155 000	0	0	155 000	0
Total Article 60635	155 000	0	0	155 000	0
96505 / 60638 /	65 559	32 657	0	98 216	0
Total Article 60638	65 559	32 657	0	98 216	0
96505 / 60641 /	351 722	15 228	0	366 950	0
Total Article 60641	351 722	15 228	0	366 950	0
96505 / 60642 /	75 635	0	0	75 635	0
Total Article 60642	75 635	0	0	75 635	0
96505 / 60648 /	6 900	0	0	6 900	0
Total Article 60648	6 900	0	0	6 900	0
96505 / 61351 /	65 892	0	0	65 892	0
Total Article 61351	65 892	0	0	65 892	0
96505 / 61352 /	1 769 617	0	0	1 769 617	0
Total Article 61352	1 769 617	0	0	1 769 617	0
96505 / 61358 /	97 661	0	0	97 661	0
Total Article 61358	97 661	0	0	97 661	0
96505 / 61522 /	18 000	0	0	18 000	0
Total Article 61522	18 000	0	0	18 000	0
96505 / 615511 /	195 019	600 000	0	795 019	0
Total Article 615511	195 019	600 000	0	795 019	0
96505 / 61558 /	386 501	32 779	0	419 280	0
Total Article 61558	386 501	32 779	0	419 280	0
96505 / 6161 /	37 458	0	0	37 458	0
Total Article 6161	37 458	0	0	37 458	0
96505 / 6182 /	50 000	0	0	50 000	0
Total Article 6182	50 000	0	0	50 000	0
96505 / 6184 /	135 000	0	0	135 000	0
Total Article 6184	135 000	0	0	135 000	0
96505 / 62268 /	1 922 951	0	0	1 922 951	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 62268	1 922 951	0	0	1 922 951	0
96505 / 6228 /	2 057 607	1 017 000	0	3 074 607	0
Total Article 6228	2 057 607	1 017 000	0	3 074 607	0
96505 / 6231 /	501 152	0	0	501 152	0
Total Article 6231	501 152	0	0	501 152	0
96505 / 6232 /	619 522	0	0	619 522	0
Total Article 6232	619 522	0	0	619 522	0
96505 / 6233 /	1 530 650	453 210	0	1 983 860	0
Total Article 6233	1 530 650	453 210	0	1 983 860	0
96505 / 6236 /	1 752 194	0	0	1 752 194	0
Total Article 6236	1 752 194	0	0	1 752 194	0
96505 / 6238 /	8 316 939	270 439	0	8 587 378	0
Total Article 6238	8 316 939	270 439	0	8 587 378	0
96505 / 6241 /	1 442 929	0	0	1 442 929	0
Total Article 6241	1 442 929	0	0	1 442 929	0
96505 / 62472 /	19 110	0	0	19 110	0
Total Article 62472	19 110	0	0	19 110	0
96505 / 6251 /	207 360	0	0	207 360	0
Total Article 6251	207 360	0	0	207 360	0
96505 / 6261 /	208 000	0	0	208 000	0
Total Article 6261	208 000	0	0	208 000	0
96505 / 6262 /	784 600	112 082	0	896 682	0
Total Article 6262	784 600	112 082	0	896 682	0
96505 / 6268 /	5 800	0	0	5 800	0
Total Article 6268	5 800	0	0	5 800	0
96505 / 6283 /	331 021	31 917	0	362 938	0
Total Article 6283	331 021	31 917	0	362 938	0
96505 / 6288 /	21 633 251	2 192 845	0	23 826 096	0
Total Article 6288	21 633 251	2 192 845	0	23 826 096	0
96505 / 6518 /	315 099	0	0	315 099	0
Total Article 6518	315 099	0	0	315 099	0
96505 / 657443 /	30 800 000	8 500 000	0	39 300 000	0
Total Article 657443	30 800 000	8 500 000	0	39 300 000	0
96505 / 6588 /	2 596 875	0	0	2 596 875	0
Total Article 6588	2 596 875	0	0	2 596 875	0
96505 / 672 /	256 561	0	0	256 561	0
Total Article 672	256 561	0	0	256 561	0
96505	80 375 952	13 419 759	0	93 795 711	0
96506 / 62268 /	1 661 940	754 671	0	2 416 611	0
Total Article 62268	1 661 940	754 671	0	2 416 611	0
96506	1 661 940	754 671	0	2 416 611	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
TOTAL MISSION 965	3 966 542 291	211 065 157	514 673	4 177 092 775	0
96601 / 60611 /	2 500 000	132 023	0	2 632 023	0
Total Article 60611	2 500 000	132 023	0	2 632 023	0
96601 / 60612 /	3 050 000	1 320 951	0	4 370 951	0
Total Article 60612	3 050 000	1 320 951	0	4 370 951	0
96601 / 60622 /	314 458	112 691	0	427 149	0
Total Article 60622	314 458	112 691	0	427 149	0
96601 / 60624 /	319 459	0	0	319 459	0
Total Article 60624	319 459	0	0	319 459	0
96601 / 60628 /	48 028	22 507	0	70 535	0
Total Article 60628	48 028	22 507	0	70 535	0
96601 / 60631 /	1 200	0	0	1 200	0
Total Article 60631	1 200	0	0	1 200	0
96601 / 60632 /	249 923	0	0	249 923	0
Total Article 60632	249 923	0	0	249 923	0
96601 / 60634 /	62 450	0	0	62 450	0
Total Article 60634	62 450	0	0	62 450	0
96601 / 60635 /	40 423	0	0	40 423	0
Total Article 60635	40 423	0	0	40 423	0
96601 / 60638 /	131 509	0	0	131 509	0
Total Article 60638	131 509	0	0	131 509	0
96601 / 60641 /	487 034	144 304	0	631 338	0
Total Article 60641	487 034	144 304	0	631 338	0
96601 / 60642 /	507 725	0	0	507 725	0
Total Article 60642	507 725	0	0	507 725	0
96601 / 61351 /	1 491 080	0	0	1 491 080	0
Total Article 61351	1 491 080	0	0	1 491 080	0
96601 / 61352 /	8 301 140	0	0	8 301 140	0
Total Article 61352	8 301 140	0	0	8 301 140	0
96601 / 61358 /	0	99 440	0	99 440	0
Total Article 61358	0	99 440	0	99 440	0
96601 / 61522 /	1 192 366	217 525	0	1 409 891	0
Total Article 61522	1 192 366	217 525	0	1 409 891	0
96601 / 615511 /	453 494	0	0	453 494	0
Total Article 615511	453 494	0	0	453 494	0
96601 / 61558 /	2 577 792	598 290	0	3 176 082	0
Total Article 61558	2 577 792	598 290	0	3 176 082	0
96601 / 6161 /	101 893	0	0	101 893	0
Total Article 6161	101 893	0	0	101 893	0
96601 / 6182 /	1 229 226	0	192 363	1 036 863	0
Total Article 6182	1 229 226	0	192 363	1 036 863	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
96601 / 6185 /	10 029 682	0	0	10 029 682	0
Total Article 6185	10 029 682	0	0	10 029 682	0
96601 / 62268 /	602 376	380 000	0	982 376	0
Total Article 62268	602 376	380 000	0	982 376	0
96601 / 6228 /	21 438 915	80 000	0	21 518 915	0
Total Article 6228	21 438 915	80 000	0	21 518 915	0
96601 / 6231 /	3 171 668	389 850	0	3 561 518	0
Total Article 6231	3 171 668	389 850	0	3 561 518	0
96601 / 6238 /	15 695 599	67 800	0	15 763 399	0
Total Article 6238	15 695 599	67 800	0	15 763 399	0
96601 / 6241 /	13 955	0	0	13 955	0
Total Article 6241	13 955	0	0	13 955	0
96601 / 62472 /	1 353 336	0	0	1 353 336	0
Total Article 62472	1 353 336	0	0	1 353 336	0
96601 / 6251 /	3 518 165	0	0	3 518 165	0
Total Article 6251	3 518 165	0	0	3 518 165	0
96601 / 6261 /	1 333 400	0	0	1 333 400	0
Total Article 6261	1 333 400	0	0	1 333 400	0
96601 / 6262 /	1 601 134	680 655	0	2 281 789	0
Total Article 6262	1 601 134	680 655	0	2 281 789	0
96601 / 6268 /	359 630	218 166	0	577 796	0
Total Article 6268	359 630	218 166	0	577 796	0
96601 / 6281 /	10 000	0	0	10 000	0
Total Article 6281	10 000	0	0	10 000	0
96601 / 6283 /	3 387 258	271 351	0	3 658 609	0
Total Article 6283	3 387 258	271 351	0	3 658 609	0
96601 / 6288 /	6 306 384	13 603 182	0	19 909 566	0
Total Article 6288	6 306 384	13 603 182	0	19 909 566	0
96601 / 6555 /	22 000 000	0	0	22 000 000	0
Total Article 6555	22 000 000	0	0	22 000 000	0
96601 / 6556G /	150 000 000	0	0	150 000 000	0
Total Article 6556G	150 000 000	0	0	150 000 000	0
96601 / 6556H /	7 000 000 000	0	0	7 000 000 000	0
Total Article 6556H	7 000 000 000	0	0	7 000 000 000	0
96601 / 657362 /	440 000 000	0	0	440 000 000	0
Total Article 657362	440 000 000	0	0	440 000 000	0
96601 / 657468 /	1 952 799	2 188 367	0	4 141 166	0
Total Article 657468	1 952 799	2 188 367	0	4 141 166	0
96601 / 6581 /	637 000	0	0	637 000	0
Total Article 6581	637 000	0	0	637 000	0
96601 / 6588 /	159 600	0	0	159 600	0
Total Article 6588	159 600	0	0	159 600	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 6588					
96601 / 672 /	3 943 007	0	0	3 943 007	0
Total Article 672	3 943 007	0	0	3 943 007	0
96601	7 710 573 108	20 527 102	192 363	7 730 907 847	0
96602 / 60624 /	11 076	0	0	11 076	0
Total Article 60624	11 076	0	0	11 076	0
96602 / 60634 /	9 450	0	0	9 450	0
Total Article 60634	9 450	0	0	9 450	0
96602 / 61352 /	1 329 500	0	0	1 329 500	0
Total Article 61352	1 329 500	0	0	1 329 500	0
96602 / 61558 /	0	11 472	0	11 472	0
Total Article 61558	0	11 472	0	11 472	0
96602 / 6161 /	1 152	0	0	1 152	0
Total Article 6161	1 152	0	0	1 152	0
96602 / 62268 /	1 666 680	0	0	1 666 680	0
Total Article 62268	1 666 680	0	0	1 666 680	0
96602 / 6228 /	2 642 976	0	0	2 642 976	0
Total Article 6228	2 642 976	0	0	2 642 976	0
96602 / 6236 /	558 600	0	0	558 600	0
Total Article 6236	558 600	0	0	558 600	0
96602 / 6262 /	367 549	35 035	0	402 584	0
Total Article 6262	367 549	35 035	0	402 584	0
96602 / 6288 /	4 143 624	43 882	0	4 187 506	0
Total Article 6288	4 143 624	43 882	0	4 187 506	0
96602 / 657458 /	0	3 750 000	0	3 750 000	0
Total Article 657458	0	3 750 000	0	3 750 000	0
96602 / 657468 /	15 000 000	0	0	15 000 000	0
Total Article 657468	15 000 000	0	0	15 000 000	0
96602 / 65748 /	0	5 500 000	0	5 500 000	0
Total Article 65748	0	5 500 000	0	5 500 000	0
96602	25 730 607	9 340 389	0	35 070 996	0
96603 / 6525 /	505 511 837	243 581 838	0	749 093 675	0
Total Article 6525	505 511 837	243 581 838	0	749 093 675	0
96603 / 6527 /	88 849 875	96 356 561	0	185 206 436	0
Total Article 6527	88 849 875	96 356 561	0	185 206 436	0
96603 / 657368 /	26 911 492	0	0	26 911 492	0
Total Article 657368	26 911 492	0	0	26 911 492	0
96603 / 657462 /	72 332 200	250 000	0	72 582 200	0
Total Article 657462	72 332 200	250 000	0	72 582 200	0
96603 / 657468 /	13 627 936	4 000 000	0	17 627 936	0
Total Article 657468	13 627 936	4 000 000	0	17 627 936	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
96603 / 672 /	8 958 866	0	0	8 958 866	0
Total Article 672	8 958 866	0	0	8 958 866	0
96603 / 673 /	150 000	0	0	150 000	0
Total Article 673	150 000	0	0	150 000	0
96603 / 6744 /	17 300 000	145 581 623	0	162 881 623	0
Total Article 6744	17 300 000	145 581 623	0	162 881 623	0
96603	733 642 206	489 770 022	0	1 223 412 228	0
96604 / 65288 /	682 619 242	42 009 550	0	724 628 792	0
Total Article 65288	682 619 242	42 009 550	0	724 628 792	0
96604	682 619 242	42 009 550	0	724 628 792	0
96605 / 62268 /	45 000 000	0	0	45 000 000	0
Total Article 62268	45 000 000	0	0	45 000 000	0
96605 / 672 /	17 825 138	0	0	17 825 138	0
Total Article 672	17 825 138	0	0	17 825 138	0
96605	62 825 138	0	0	62 825 138	0
96606 / 627 /	9 600	0	0	9 600	0
Total Article 627	9 600	0	0	9 600	0
96606 / 666 /	11	0	0	11	0
Total Article 666	11	0	0	11	0
96606 / 673 /	114 559	0	0	114 559	0
Total Article 673	114 559	0	0	114 559	0
96606	124 170	0	0	124 170	0
TOTAL MISSION 966	9 215 514 471	561 647 063	192 363	9 776 969 171	0
96701 / 60612 /	4 200 000	919 933	0	5 119 933	0
Total Article 60612	4 200 000	919 933	0	5 119 933	0
96701 / 60622 /	95 000	4 490	0	99 490	0
Total Article 60622	95 000	4 490	0	99 490	0
96701 / 60624 /	410 136	0	0	410 136	0
Total Article 60624	410 136	0	0	410 136	0
96701 / 60626 /	14 357	0	0	14 357	0
Total Article 60626	14 357	0	0	14 357	0
96701 / 60628 /	13 012	0	0	13 012	0
Total Article 60628	13 012	0	0	13 012	0
96701 / 60632 /	810 634	0	0	810 634	0
Total Article 60632	810 634	0	0	810 634	0
96701 / 60634 /	777 650	0	0	777 650	0
Total Article 60634	777 650	0	0	777 650	0
96701 / 60635 /	251 039	0	0	251 039	0
Total Article 60635	251 039	0	0	251 039	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES GEN EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
96701 / 60638 /	524 013	0	0	524 013	0
Total Article 60638	524 013	0	0	524 013	0
96701 / 60641 /	702 185	0	0	702 185	0
Total Article 60641	702 185	0	0	702 185	0
96701 / 60642 /	77 944	0	0	77 944	0
Total Article 60642	77 944	0	0	77 944	0
96701 / 6132 /	26 330 800	0	0	26 330 800	0
Total Article 6132	26 330 800	0	0	26 330 800	0
96701 / 61351 /	2 508 702	0	0	2 508 702	0
Total Article 61351	2 508 702	0	0	2 508 702	0
96701 / 61352 /	3 646 500	0	0	3 646 500	0
Total Article 61352	3 646 500	0	0	3 646 500	0
96701 / 614 /	1 666 066	0	0	1 666 066	0
Total Article 614	1 666 066	0	0	1 666 066	0
96701 / 61522 /	0	77 936	0	77 936	0
Total Article 61522	0	77 936	0	77 936	0
96701 / 61528 /	165 300	0	0	165 300	0
Total Article 61528	165 300	0	0	165 300	0
96701 / 615511 /	94 208	0	0	94 208	0
Total Article 615511	94 208	0	0	94 208	0
96701 / 61558 /	1 322 216	0	0	1 322 216	0
Total Article 61558	1 322 216	0	0	1 322 216	0
96701 / 6161 /	97 933	0	0	97 933	0
Total Article 6161	97 933	0	0	97 933	0
96701 / 6182 /	1 908 786	0	439 748	1 469 038	0
Total Article 6182	1 908 786	0	439 748	1 469 038	0
96701 / 6184 /	450 000	0	0	450 000	0
Total Article 6184	450 000	0	0	450 000	0
96701 / 6185 /	710 711	0	0	710 711	0
Total Article 6185	710 711	0	0	710 711	0
96701 / 62268 /	1 197 000	0	0	1 197 000	0
Total Article 62268	1 197 000	0	0	1 197 000	0
96701 / 6228 /	10 211 408	0	0	10 211 408	0
Total Article 6228	10 211 408	0	0	10 211 408	0
96701 / 6231 /	18 109	0	0	18 109	0
Total Article 6231	18 109	0	0	18 109	0
96701 / 6236 /	706 800	0	0	706 800	0
Total Article 6236	706 800	0	0	706 800	0
96701 / 6238 /	224 409	0	0	224 409	0
Total Article 6238	224 409	0	0	224 409	0
96701 / 6241 /	50 150	0	0	50 150	0
Total Article 6241	50 150	0	0	50 150	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 6241					
96701 / 62472 /	506 599	82 510	0	589 109	0
Total Article 62472	506 599	82 510	0	589 109	0
96701 / 6251 /	670 545	1 302	0	671 847	0
Total Article 6251	670 545	1 302	0	671 847	0
96701 / 6261 /	1 564 000	0	0	1 564 000	0
Total Article 6261	1 564 000	0	0	1 564 000	0
96701 / 6262 /	1 250 000	369 493	0	1 619 493	0
Total Article 6262	1 250 000	369 493	0	1 619 493	0
96701 / 6268 /	5 800	0	0	5 800	0
Total Article 6268	5 800	0	0	5 800	0
96701 / 6283 /	1 625 404	0	0	1 625 404	0
Total Article 6283	1 625 404	0	0	1 625 404	0
96701 / 6288 /	1 985 351	215 500	0	2 200 851	0
Total Article 6288	1 985 351	215 500	0	2 200 851	0
96701 / 657323 /	750 000	0	0	750 000	0
Total Article 657323	750 000	0	0	750 000	0
96701 / 657331C /	2 345 000 000	0	0	2 345 000 000	0
Total Article 657331C	2 345 000 000	0	0	2 345 000 000	0
96701 / 657421 /	19 000 000	7 414 634	0	26 414 634	0
Total Article 657421	19 000 000	7 414 634	0	26 414 634	0
96701 / 65748 /	15 000 000	5 000 000	0	20 000 000	0
Total Article 65748	15 000 000	5 000 000	0	20 000 000	0
96701 / 672 /	293 371	0	0	293 371	0
Total Article 672	293 371	0	0	293 371	0
96701	2 446 836 138	14 085 798	439 748	2 460 482 188	0
96702 / 60611 /	16 620	1 200	0	17 820	0
Total Article 60611	16 620	1 200	0	17 820	0
96702 / 60612 /	7 095 000	0	0	7 095 000	0
Total Article 60612	7 095 000	0	0	7 095 000	0
96702 / 60622 /	490 733	43 673	0	534 406	0
Total Article 60622	490 733	43 673	0	534 406	0
96702 / 60623 /	507 060	0	0	507 060	0
Total Article 60623	507 060	0	0	507 060	0
96702 / 60624 /	249 039	0	0	249 039	0
Total Article 60624	249 039	0	0	249 039	0
96702 / 60626 /	18 213	0	0	18 213	0
Total Article 60626	18 213	0	0	18 213	0
96702 / 60628 /	115 594	0	0	115 594	0
Total Article 60628	115 594	0	0	115 594	0
96702 / 60631 /	41 980	0	0	41 980	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 60631	41 980	0	0	41 980	0
96702 / 60632 /	946 458	0	0	946 458	0
Total Article 60632	946 458	0	0	946 458	0
96702 / 60634 /	20 970	0	0	20 970	0
Total Article 60634	20 970	0	0	20 970	0
96702 / 60635 /	66 089	0	0	66 089	0
Total Article 60635	66 089	0	0	66 089	0
96702 / 60638 /	719 667	0	0	719 667	0
Total Article 60638	719 667	0	0	719 667	0
96702 / 60641 /	1 809 306	0	0	1 809 306	0
Total Article 60641	1 809 306	0	0	1 809 306	0
96702 / 60642 /	2 014 410	0	0	2 014 410	0
Total Article 60642	2 014 410	0	0	2 014 410	0
96702 / 6132 /	57 230 530	0	0	57 230 530	0
Total Article 6132	57 230 530	0	0	57 230 530	0
96702 / 61351 /	5 004 381	7 800	0	5 012 181	0
Total Article 61351	5 004 381	7 800	0	5 012 181	0
96702 / 61352 /	375 750	0	0	375 750	0
Total Article 61352	375 750	0	0	375 750	0
96702 / 614 /	2 416 357	0	0	2 416 357	0
Total Article 614	2 416 357	0	0	2 416 357	0
96702 / 61522 /	4 303 862	0	0	4 303 862	0
Total Article 61522	4 303 862	0	0	4 303 862	0
96702 / 61528 /	79 800	0	0	79 800	0
Total Article 61528	79 800	0	0	79 800	0
96702 / 615511 /	436 503	131 000	0	567 503	0
Total Article 615511	436 503	131 000	0	567 503	0
96702 / 61558 /	12 720 772	3 542 321	0	16 263 093	0
Total Article 61558	12 720 772	3 542 321	0	16 263 093	0
96702 / 6161 /	155 139	0	0	155 139	0
Total Article 6161	155 139	0	0	155 139	0
96702 / 6168 /	2 945 282	0	0	2 945 282	0
Total Article 6168	2 945 282	0	0	2 945 282	0
96702 / 6182 /	168 732	0	36 310	132 422	0
Total Article 6182	168 732	0	36 310	132 422	0
96702 / 6184 /	814 262	0	0	814 262	0
Total Article 6184	814 262	0	0	814 262	0
96702 / 62268 /	10 000	0	0	10 000	0
Total Article 62268	10 000	0	0	10 000	0
96702 / 6231 /	2 770 204	400 331	0	3 170 535	0
Total Article 6231	2 770 204	400 331	0	3 170 535	0
96702 / 6236 /	57 800	0	0	57 800	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 6236	57 800	0	0	57 800	0
96702 / 6241 /	86 799	6 020	0	92 819	0
Total Article 6241	86 799	6 020	0	92 819	0
96702 / 62472 /	438 360	73 768	0	512 128	0
Total Article 62472	438 360	73 768	0	512 128	0
96702 / 6251 /	2 091 975	6 741	0	2 098 716	0
Total Article 6251	2 091 975	6 741	0	2 098 716	0
96702 / 6261 /	873 821	24 364	0	898 185	0
Total Article 6261	873 821	24 364	0	898 185	0
96702 / 6262 /	4 500 000	0	0	4 500 000	0
Total Article 6262	4 500 000	0	0	4 500 000	0
96702 / 6268 /	4 400 000	0	0	4 400 000	0
Total Article 6268	4 400 000	0	0	4 400 000	0
96702 / 6282 /	3 274 867	393 202	0	3 668 069	0
Total Article 6282	3 274 867	393 202	0	3 668 069	0
96702 / 6283 /	5 171 046	342 759	0	5 513 805	0
Total Article 6283	5 171 046	342 759	0	5 513 805	0
96702 / 6288 /	4 358 951	0	12 763	4 346 188	0
Total Article 6288	4 358 951	0	12 763	4 346 188	0
96702 / 65148 /	248 225	25 528	0	273 753	0
Total Article 65148	248 225	25 528	0	273 753	0
96702 / 6556D /	5 000 000 000	0	0	5 000 000 000	0
Total Article 6556D	5 000 000 000	0	0	5 000 000 000	0
96702 / 657428 /	3 901 536	0	0	3 901 536	0
Total Article 657428	3 901 536	0	0	3 901 536	0
96702 / 6581 /	82 080	0	28 784	53 296	0
Total Article 6581	82 080	0	28 784	53 296	0
96702 / 672 /	671 708	0	0	671 708	0
Total Article 672	671 708	0	0	671 708	0
96702	5 133 699 881	4 998 707	77 857	5 138 620 731	0
96703 / 60611 /	99 654	252 039	0	351 693	0
Total Article 60611	99 654	252 039	0	351 693	0
96703 / 60612 /	6 055 613	1 966 789	0	8 022 402	0
Total Article 60612	6 055 613	1 966 789	0	8 022 402	0
96703 / 60622 /	265 719	4 894	0	270 613	0
Total Article 60622	265 719	4 894	0	270 613	0
96703 / 60623 /	268 565	49 400	0	317 965	0
Total Article 60623	268 565	49 400	0	317 965	0
96703 / 60624 /	1 696 654	0	0	1 696 654	0
Total Article 60624	1 696 654	0	0	1 696 654	0
96703 / 60626 /	1 134 916	0	0	1 134 916	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 60626	1 134 916	0	0	1 134 916	0
96703 / 60628 /	575 420	0	0	575 420	0
Total Article 60628	575 420	0	0	575 420	0
96703 / 60632 /	95 112	0	0	95 112	0
Total Article 60632	95 112	0	0	95 112	0
96703 / 60634 /	90 891	0	0	90 891	0
Total Article 60634	90 891	0	0	90 891	0
96703 / 60638 /	943 893	0	0	943 893	0
Total Article 60638	943 893	0	0	943 893	0
96703 / 60641 /	1 277 412	0	0	1 277 412	0
Total Article 60641	1 277 412	0	0	1 277 412	0
96703 / 60642 /	606 072	0	0	606 072	0
Total Article 60642	606 072	0	0	606 072	0
96703 / 6132 /	10 913 100	0	0	10 913 100	0
Total Article 6132	10 913 100	0	0	10 913 100	0
96703 / 61351 /	580 198	115 530	0	695 728	0
Total Article 61351	580 198	115 530	0	695 728	0
96703 / 61352 /	11 349 250	0	0	11 349 250	0
Total Article 61352	11 349 250	0	0	11 349 250	0
96703 / 61358 /	42 707	0	0	42 707	0
Total Article 61358	42 707	0	0	42 707	0
96703 / 614 /	1 544 400	0	0	1 544 400	0
Total Article 614	1 544 400	0	0	1 544 400	0
96703 / 61521 /	2 844 900	0	0	2 844 900	0
Total Article 61521	2 844 900	0	0	2 844 900	0
96703 / 61522 /	9 843 108	43 809	0	9 886 917	0
Total Article 61522	9 843 108	43 809	0	9 886 917	0
96703 / 61528 /	200 000	0	0	200 000	0
Total Article 61528	200 000	0	0	200 000	0
96703 / 615511 /	56 883	0	0	56 883	0
Total Article 615511	56 883	0	0	56 883	0
96703 / 61558 /	5 386 254	856 540	0	6 242 794	0
Total Article 61558	5 386 254	856 540	0	6 242 794	0
96703 / 6161 /	24 972	0	0	24 972	0
Total Article 6161	24 972	0	0	24 972	0
96703 / 6168 /	1 123 335	0	0	1 123 335	0
Total Article 6168	1 123 335	0	0	1 123 335	0
96703 / 6184 /	102 603 569	137 025	0	102 740 594	0
Total Article 6184	102 603 569	137 025	0	102 740 594	0
96703 / 6185 /	128 626	0	0	128 626	0
Total Article 6185	128 626	0	0	128 626	0
96703 / 62268 /	4 450 592	0	0	4 450 592	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 62268	4 450 592	0	0	4 450 592	0
96703 / 6228 /	47 500	0	0	47 500	0
Total Article 6228	47 500	0	0	47 500	0
96703 / 6231 /	846 621	0	0	846 621	0
Total Article 6231	846 621	0	0	846 621	0
96703 / 6236 /	0	429 270	0	429 270	0
Total Article 6236	0	429 270	0	429 270	0
96703 / 6241 /	22 342	2 760	0	25 102	0
Total Article 6241	22 342	2 760	0	25 102	0
96703 / 62472 /	1 308 788	43 264	0	1 352 052	0
Total Article 62472	1 308 788	43 264	0	1 352 052	0
96703 / 6251 /	549 899	196 378	0	746 277	0
Total Article 6251	549 899	196 378	0	746 277	0
96703 / 6261 /	244 110	233 899	0	478 009	0
Total Article 6261	244 110	233 899	0	478 009	0
96703 / 6262 /	2 404 000	513 267	0	2 917 267	0
Total Article 6262	2 404 000	513 267	0	2 917 267	0
96703 / 6268 /	1 922 851	532 823	0	2 455 674	0
Total Article 6268	1 922 851	532 823	0	2 455 674	0
96703 / 6282 /	1 061 466	0	0	1 061 466	0
Total Article 6282	1 061 466	0	0	1 061 466	0
96703 / 6283 /	510 960	86 160	0	597 120	0
Total Article 6283	510 960	86 160	0	597 120	0
96703 / 6288 /	5 482 535	138 469	0	5 621 004	0
Total Article 6288	5 482 535	138 469	0	5 621 004	0
96703 / 6513 /	40 977 337	1 115 951	0	42 093 288	0
Total Article 6513	40 977 337	1 115 951	0	42 093 288	0
96703 / 65211 /	2 187 000	0	0	2 187 000	0
Total Article 65211	2 187 000	0	0	2 187 000	0
96703 / 65212 /	395 021 888	45 603 733	0	440 625 621	0
Total Article 65212	395 021 888	45 603 733	0	440 625 621	0
96703 / 6523 /	3 230 717	0	0	3 230 717	0
Total Article 6523	3 230 717	0	0	3 230 717	0
96703 / 657318 /	19 000 000	0	0	19 000 000	0
Total Article 657318	19 000 000	0	0	19 000 000	0
96703 / 657321 /	330 290 000	0	0	330 290 000	0
Total Article 657321	330 290 000	0	0	330 290 000	0
96703 / 657322 /	910 000 000	0	0	910 000 000	0
Total Article 657322	910 000 000	0	0	910 000 000	0
96703 / 657323 /	184 000 000	0	0	184 000 000	0
Total Article 657323	184 000 000	0	0	184 000 000	0
96703 / 657328 /	0	23 227 130	0	23 227 130	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES GEN EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 657328	0	23 227 130	0	23 227 130	0
96703 / 657332 /	36 000 000	0	0	36 000 000	0
Total Article 657332	36 000 000	0	0	36 000 000	0
96703 / 657342 /	135 000 000	0	0	135 000 000	0
Total Article 657342	135 000 000	0	0	135 000 000	0
96703 / 657428 /	16 781 631	0	0	16 781 631	0
Total Article 657428	16 781 631	0	0	16 781 631	0
96703 / 657431 /	700 000	0	0	700 000	0
Total Article 657431	700 000	0	0	700 000	0
96703 / 657432 /	791 000	0	0	791 000	0
Total Article 657432	791 000	0	0	791 000	0
96703 / 657438 /	2 100 000	0	0	2 100 000	0
Total Article 657438	2 100 000	0	0	2 100 000	0
96703 / 65748 /	16 781 631	0	0	16 781 631	0
Total Article 65748	16 781 631	0	0	16 781 631	0
96703 / 6581 /	4 049 034	0	2 302 868	1 746 166	0
Total Article 6581	4 049 034	0	2 302 868	1 746 166	0
96703 / 6588 /	6 767	0	0	6 767	0
Total Article 6588	6 767	0	0	6 767	0
96703 / 672 /	960 943	0	0	960 943	0
Total Article 672	960 943	0	0	960 943	0
96703	2 276 480 835	75 549 130	2 302 868	2 349 727 097	0
TOTAL MISSION 967	9 857 016 854	94 633 635	2 820 473	9 948 830 016	0
96801 / 60632 /	287 214	0	0	287 214	0
Total Article 60632	287 214	0	0	287 214	0
96801 / 60635 /	358 441	0	0	358 441	0
Total Article 60635	358 441	0	0	358 441	0
96801 / 60638 /	79 378	0	0	79 378	0
Total Article 60638	79 378	0	0	79 378	0
96801 / 60641 /	2 896	0	0	2 896	0
Total Article 60641	2 896	0	0	2 896	0
96801 / 60642 /	27 928	0	0	27 928	0
Total Article 60642	27 928	0	0	27 928	0
96801 / 61558 /	6 435	0	0	6 435	0
Total Article 61558	6 435	0	0	6 435	0
96801 / 6182 /	51 130	0	0	51 130	0
Total Article 6182	51 130	0	0	51 130	0
96801 / 62268 /	5 141 014	3 281 320	0	8 422 334	0
Total Article 62268	5 141 014	3 281 320	0	8 422 334	0
96801 / 6228 /	3 569 482	468 948	0	4 038 430	0
Total Article 6228	3 569 482	468 948	0	4 038 430	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
96801 / 6233 /	4 964 775	0	0	4 964 775	0
Total Article 6233	4 964 775	0	0	4 964 775	0
96801 / 6236 /	2 385 000	0	0	2 385 000	0
Total Article 6236	2 385 000	0	0	2 385 000	0
96801 / 6238 /	43 020 878	2 395 444	0	45 416 322	0
Total Article 6238	43 020 878	2 395 444	0	45 416 322	0
96801 / 6241 /	126 353	0	0	126 353	0
Total Article 6241	126 353	0	0	126 353	0
96801 / 62471 /	567 249	0	0	567 249	0
Total Article 62471	567 249	0	0	567 249	0
96801 / 62472 /	63 932	0	0	63 932	0
Total Article 62472	63 932	0	0	63 932	0
96801 / 6251 /	457 620	0	0	457 620	0
Total Article 6251	457 620	0	0	457 620	0
96801 / 6281 /	352 029	0	0	352 029	0
Total Article 6281	352 029	0	0	352 029	0
96801 / 6288 /	4 699 017	2 093 915	0	6 792 932	0
Total Article 6288	4 699 017	2 093 915	0	6 792 932	0
96801 / 6513 /	2 100 241	0	0	2 100 241	0
Total Article 6513	2 100 241	0	0	2 100 241	0
96801 / 65288 /	3 080 002	1 712 720	0	4 792 722	0
Total Article 65288	3 080 002	1 712 720	0	4 792 722	0
96801 / 6568 /	1 915 752	0	0	1 915 752	0
Total Article 6568	1 915 752	0	0	1 915 752	0
96801 / 657341 /	276 740 000	1 250 000	0	277 990 000	0
Total Article 657341	276 740 000	1 250 000	0	277 990 000	0
96801 / 657343 /	508 560 000	47 750 000	0	556 310 000	0
Total Article 657343	508 560 000	47 750 000	0	556 310 000	0
96801 / 657442 /	78 050 307	6 324 985	0	84 375 292	0
Total Article 657442	78 050 307	6 324 985	0	84 375 292	0
96801	936 607 073	65 277 332	0	1 001 884 405	0
96802 / 60611 /	392 539	7 034	0	399 573	0
Total Article 60611	392 539	7 034	0	399 573	0
96802 / 60612 /	1 576 595	28 056	0	1 604 651	0
Total Article 60612	1 576 595	28 056	0	1 604 651	0
96802 / 60621 /	34 020	0	0	34 020	0
Total Article 60621	34 020	0	0	34 020	0
96802 / 60622 /	436 384	52 654	0	489 038	0
Total Article 60622	436 384	52 654	0	489 038	0
96802 / 60624 /	430 792	0	0	430 792	0
Total Article 60624	430 792	0	0	430 792	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
96802 / 60626 /	323 755	0	0	323 755	0
Total Article 60626	323 755	0	0	323 755	0
96802 / 60628 /	429 317	0	0	429 317	0
Total Article 60628	429 317	0	0	429 317	0
96802 / 60631 /	47 215	0	0	47 215	0
Total Article 60631	47 215	0	0	47 215	0
96802 / 60632 /	529 151	83 071	0	612 222	0
Total Article 60632	529 151	83 071	0	612 222	0
96802 / 60634 /	273 386	0	0	273 386	0
Total Article 60634	273 386	0	0	273 386	0
96802 / 60635 /	233 410	0	0	233 410	0
Total Article 60635	233 410	0	0	233 410	0
96802 / 60638 /	625 884	27 680	0	653 564	0
Total Article 60638	625 884	27 680	0	653 564	0
96802 / 60641 /	577 311	77 720	0	655 031	0
Total Article 60641	577 311	77 720	0	655 031	0
96802 / 60642 /	35 062	112 360	0	147 422	0
Total Article 60642	35 062	112 360	0	147 422	0
96802 / 61351 /	888 863	71 900	0	960 763	0
Total Article 61351	888 863	71 900	0	960 763	0
96802 / 61352 /	3 530 000	0	0	3 530 000	0
Total Article 61352	3 530 000	0	0	3 530 000	0
96802 / 61521 /	23 177 466	4 968 655	0	28 146 121	0
Total Article 61521	23 177 466	4 968 655	0	28 146 121	0
96802 / 61522 /	51 075	25 425	0	76 500	0
Total Article 61522	51 075	25 425	0	76 500	0
96802 / 615511 /	436 742	0	0	436 742	0
Total Article 615511	436 742	0	0	436 742	0
96802 / 61552 /	1 725 491	0	0	1 725 491	0
Total Article 61552	1 725 491	0	0	1 725 491	0
96802 / 61558 /	1 728 484	314 433	0	2 042 917	0
Total Article 61558	1 728 484	314 433	0	2 042 917	0
96802 / 6161 /	137 406	0	0	137 406	0
Total Article 6161	137 406	0	0	137 406	0
96802 / 617 /	800 000	0	0	800 000	0
Total Article 617	800 000	0	0	800 000	0
96802 / 6182 /	388 602	0	0	388 602	0
Total Article 6182	388 602	0	0	388 602	0
96802 / 6185 /	537 979	0	0	537 979	0
Total Article 6185	537 979	0	0	537 979	0
96802 / 62268 /	15 539 726	0	0	15 539 726	0
Total Article 62268	15 539 726	0	0	15 539 726	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 62268					
96802 / 6228 /	3 382 495	7 024 876	0	10 407 371	0
Total Article 6228	3 382 495	7 024 876	0	10 407 371	0
96802 / 6231 /	114 235	0	0	114 235	0
Total Article 6231	114 235	0	0	114 235	0
96802 / 6236 /	896 665	0	0	896 665	0
Total Article 6236	896 665	0	0	896 665	0
96802 / 6238 /	102 591	0	0	102 591	0
Total Article 6238	102 591	0	0	102 591	0
96802 / 6241 /	301 117	49 994	0	351 111	0
Total Article 6241	301 117	49 994	0	351 111	0
96802 / 62471 /	179 739	0	0	179 739	0
Total Article 62471	179 739	0	0	179 739	0
96802 / 62472 /	1 739 921	119 340	0	1 859 261	0
Total Article 62472	1 739 921	119 340	0	1 859 261	0
96802 / 6251 /	4 021 309	55 675	0	4 076 984	0
Total Article 6251	4 021 309	55 675	0	4 076 984	0
96802 / 6261 /	46 450	0	0	46 450	0
Total Article 6261	46 450	0	0	46 450	0
96802 / 6262 /	1 278 752	121 625	0	1 400 377	0
Total Article 6262	1 278 752	121 625	0	1 400 377	0
96802 / 6268 /	217 415	0	0	217 415	0
Total Article 6268	217 415	0	0	217 415	0
96802 / 6282 /	4 504 134	389 213	0	4 893 347	0
Total Article 6282	4 504 134	389 213	0	4 893 347	0
96802 / 6283 /	2 374 794	206 279	0	2 581 073	0
Total Article 6283	2 374 794	206 279	0	2 581 073	0
96802 / 6288 /	47 115 344	6 951 502	1 710	54 065 136	0
Total Article 6288	47 115 344	6 951 502	1 710	54 065 136	0
96802 / 6568 /	7 854 423	0	0	7 854 423	0
Total Article 6568	7 854 423	0	0	7 854 423	0
96802 / 657344 /	195 000 000	19 000 000	0	214 000 000	0
Total Article 657344	195 000 000	19 000 000	0	214 000 000	0
96802 / 657442 /	4 997 767	2 725 000	0	7 722 767	0
Total Article 657442	4 997 767	2 725 000	0	7 722 767	0
96802 / 6581 /	5 000	125 430	0	130 430	0
Total Article 6581	5 000	125 430	0	130 430	0
96802 / 6588 /	285 721	0	0	285 721	0
Total Article 6588	285 721	0	0	285 721	0
96802 / 672 /	348 912	0	0	348 912	0
Total Article 672	348 912	0	0	348 912	0
96802	329 653 439	42 537 922	1 710	372 189 651	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
TOTAL MISSION 968	1 266 260 512	107 815 254	1 710	1 374 074 056	0
96901 / 60611 /	2 223 060	15 000	0	2 238 060	0
Total Article 60611	2 223 060	15 000	0	2 238 060	0
96901 / 60612 /	9 981 221	261 395	0	10 242 616	0
Total Article 60612	9 981 221	261 395	0	10 242 616	0
96901 / 60622 /	1 058 376	130 000	0	1 188 376	0
Total Article 60622	1 058 376	130 000	0	1 188 376	0
96901 / 60623 /	276 356	178 623	0	454 979	0
Total Article 60623	276 356	178 623	0	454 979	0
96901 / 60624 /	1 064 351	0	0	1 064 351	0
Total Article 60624	1 064 351	0	0	1 064 351	0
96901 / 60626 /	1 123 855	18 145	0	1 142 000	0
Total Article 60626	1 123 855	18 145	0	1 142 000	0
96901 / 60628 /	667 520	475 580	0	1 143 100	0
Total Article 60628	667 520	475 580	0	1 143 100	0
96901 / 60631 /	132 625	0	0	132 625	0
Total Article 60631	132 625	0	0	132 625	0
96901 / 60632 /	1 743 745	26 900	0	1 770 645	0
Total Article 60632	1 743 745	26 900	0	1 770 645	0
96901 / 60634 /	1 484 330	0	0	1 484 330	0
Total Article 60634	1 484 330	0	0	1 484 330	0
96901 / 60635 /	725 653	0	0	725 653	0
Total Article 60635	725 653	0	0	725 653	0
96901 / 60638 /	6 029 603	930 000	0	6 959 603	0
Total Article 60638	6 029 603	930 000	0	6 959 603	0
96901 / 60641 /	1 453 257	0	0	1 453 257	0
Total Article 60641	1 453 257	0	0	1 453 257	0
96901 / 60642 /	676 660	0	0	676 660	0
Total Article 60642	676 660	0	0	676 660	0
96901 / 6067 /	1 823 156	1 532 114	0	3 355 270	0
Total Article 6067	1 823 156	1 532 114	0	3 355 270	0
96901 / 6132 /	3 030 000	0	0	3 030 000	0
Total Article 6132	3 030 000	0	0	3 030 000	0
96901 / 61351 /	4 762 934	795 687	0	5 558 621	0
Total Article 61351	4 762 934	795 687	0	5 558 621	0
96901 / 61352 /	19 950 950	0	0	19 950 950	0
Total Article 61352	19 950 950	0	0	19 950 950	0
96901 / 61521 /	162 720	13 560	0	176 280	0
Total Article 61521	162 720	13 560	0	176 280	0
96901 / 61522 /	4 046 082	0	0	4 046 082	0
Total Article 61522	4 046 082	0	0	4 046 082	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
96901 / 615511 /	542 975	0	0	542 975	0
Total Article 615511	542 975	0	0	542 975	0
96901 / 61558 /	6 186 989	1 257 283	0	7 444 272	0
Total Article 61558	6 186 989	1 257 283	0	7 444 272	0
96901 / 6161 /	315 053	0	0	315 053	0
Total Article 6161	315 053	0	0	315 053	0
96901 / 6182 /	1 149 598	0	57 541	1 092 057	0
Total Article 6182	1 149 598	0	57 541	1 092 057	0
96901 / 6184 /	1 918 408	1 211 187	0	3 129 595	0
Total Article 6184	1 918 408	1 211 187	0	3 129 595	0
96901 / 6185 /	1 118 625	0	0	1 118 625	0
Total Article 6185	1 118 625	0	0	1 118 625	0
96901 / 62268 /	163 031	0	0	163 031	0
Total Article 62268	163 031	0	0	163 031	0
96901 / 6227 /	141 202	0	0	141 202	0
Total Article 6227	141 202	0	0	141 202	0
96901 / 6231 /	1 132 623	0	0	1 132 623	0
Total Article 6231	1 132 623	0	0	1 132 623	0
96901 / 6232 /	126 486	0	0	126 486	0
Total Article 6232	126 486	0	0	126 486	0
96901 / 6236 /	47 880	0	0	47 880	0
Total Article 6236	47 880	0	0	47 880	0
96901 / 6238 /	726 386	0	0	726 386	0
Total Article 6238	726 386	0	0	726 386	0
96901 / 6241 /	1 887 021	148 775	0	2 035 796	0
Total Article 6241	1 887 021	148 775	0	2 035 796	0
96901 / 62451 /	174 035	0	0	174 035	0
Total Article 62451	174 035	0	0	174 035	0
96901 / 62472 /	42 230 771	2 749 127	0	44 979 898	0
Total Article 62472	42 230 771	2 749 127	0	44 979 898	0
96901 / 6251 /	53 423 570	7 384 731	0	60 808 301	0
Total Article 6251	53 423 570	7 384 731	0	60 808 301	0
96901 / 6255 /	6 429 264	4 682 543	0	11 111 807	0
Total Article 6255	6 429 264	4 682 543	0	11 111 807	0
96901 / 6261 /	950 000	276 382	0	1 226 382	0
Total Article 6261	950 000	276 382	0	1 226 382	0
96901 / 6262 /	14 835 993	161 398	0	14 997 391	0
Total Article 6262	14 835 993	161 398	0	14 997 391	0
96901 / 6268 /	3 555 300	27 312	0	3 582 612	0
Total Article 6268	3 555 300	27 312	0	3 582 612	0
96901 / 6283 /	9 078 840	1 389 743	0	10 468 583	0
Total Article 6283	9 078 840	1 389 743	0	10 468 583	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 6283					
96901 / 6288 /	14 000 746	4 264 594	0	18 265 340	0
Total Article 6288	14 000 746	4 264 594	0	18 265 340	0
96901 / 6475 /	0	90 900	0	90 900	0
Total Article 6475	0	90 900	0	90 900	0
96901 / 65142 /	5 651 123	865 666	0	6 516 789	0
Total Article 65142	5 651 123	865 666	0	6 516 789	0
96901 / 657418 /	800 000	0	0	800 000	0
Total Article 657418	800 000	0	0	800 000	0
96901 / 6581 /	105 985	58 760	58 977	105 768	0
Total Article 6581	105 985	58 760	58 977	105 768	0
96901 / 672 /	4 405 751	0	0	4 405 751	0
Total Article 672	4 405 751	0	0	4 405 751	0
96901 / 678 /	39 049	0	0	39 049	0
Total Article 678	39 049	0	0	39 049	0
96901	233 553 158	28 945 405	116 518	262 382 045	0
96902 / 60611 /	1 869 235	0	0	1 869 235	0
Total Article 60611	1 869 235	0	0	1 869 235	0
96902 / 60612 /	21 800 000	9 482 548	0	31 282 548	0
Total Article 60612	21 800 000	9 482 548	0	31 282 548	0
96902 / 60622 /	36 600	0	0	36 600	0
Total Article 60622	36 600	0	0	36 600	0
96902 / 60623 /	827 826	0	0	827 826	0
Total Article 60623	827 826	0	0	827 826	0
96902 / 60624 /	842 573	134 863	0	977 436	0
Total Article 60624	842 573	134 863	0	977 436	0
96902 / 60626 /	630 021	0	0	630 021	0
Total Article 60626	630 021	0	0	630 021	0
96902 / 60628 /	1 046 466	0	0	1 046 466	0
Total Article 60628	1 046 466	0	0	1 046 466	0
96902 / 60631 /	123 857	0	0	123 857	0
Total Article 60631	123 857	0	0	123 857	0
96902 / 60632 /	751 668	0	0	751 668	0
Total Article 60632	751 668	0	0	751 668	0
96902 / 60634 /	75 072	0	0	75 072	0
Total Article 60634	75 072	0	0	75 072	0
96902 / 60635 /	194 340	0	0	194 340	0
Total Article 60635	194 340	0	0	194 340	0
96902 / 60638 /	3 324 239	0	0	3 324 239	0
Total Article 60638	3 324 239	0	0	3 324 239	0
96902 / 60641 /	1 505 101	0	0	1 505 101	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES GEN EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 60641	1 505 101	0	0	1 505 101	0
96902 / 60642 /	1 051 673	13 541	0	1 065 214	0
Total Article 60642	1 051 673	13 541	0	1 065 214	0
96902 / 6066 /	548 974	0	0	548 974	0
Total Article 6066	548 974	0	0	548 974	0
96902 / 6067 /	358 984	0	0	358 984	0
Total Article 6067	358 984	0	0	358 984	0
96902 / 6132 /	40 950	0	0	40 950	0
Total Article 6132	40 950	0	0	40 950	0
96902 / 61351 /	6 955 803	669 959	0	7 625 762	0
Total Article 61351	6 955 803	669 959	0	7 625 762	0
96902 / 61352 /	1 050 050	0	0	1 050 050	0
Total Article 61352	1 050 050	0	0	1 050 050	0
96902 / 61521 /	239 400	0	0	239 400	0
Total Article 61521	239 400	0	0	239 400	0
96902 / 61522 /	4 463 569	0	0	4 463 569	0
Total Article 61522	4 463 569	0	0	4 463 569	0
96902 / 61523 /	524 400	0	0	524 400	0
Total Article 61523	524 400	0	0	524 400	0
96902 / 615511 /	211 451	65 640	0	277 091	0
Total Article 615511	211 451	65 640	0	277 091	0
96902 / 61552 /	11 484	0	0	11 484	0
Total Article 61552	11 484	0	0	11 484	0
96902 / 61558 /	1 793 025	173 294	0	1 966 319	0
Total Article 61558	1 793 025	173 294	0	1 966 319	0
96902 / 617 /	465 120	0	0	465 120	0
Total Article 617	465 120	0	0	465 120	0
96902 / 6182 /	1 197 294	0	61 885	1 135 409	0
Total Article 6182	1 197 294	0	61 885	1 135 409	0
96902 / 6184 /	10 191 817	1 477 900	0	11 669 717	0
Total Article 6184	10 191 817	1 477 900	0	11 669 717	0
96902 / 6185 /	2 339 534	0	0	2 339 534	0
Total Article 6185	2 339 534	0	0	2 339 534	0
96902 / 62261 /	0	3 600	0	3 600	0
Total Article 62261	0	3 600	0	3 600	0
96902 / 62268 /	974 753	0	0	974 753	0
Total Article 62268	974 753	0	0	974 753	0
96902 / 6227 /	18 611	0	0	18 611	0
Total Article 6227	18 611	0	0	18 611	0
96902 / 6231 /	771 962	0	514 361	257 601	0
Total Article 6231	771 962	0	514 361	257 601	0
96902 / 6236 /	179 494	958 494	0	1 137 988	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 6236	179 494	958 494	0	1 137 988	0
96902 / 6238 /	1 405 569	0	0	1 405 569	0
Total Article 6238	1 405 569	0	0	1 405 569	0
96902 / 6241 /	1 137 577	150 060	0	1 287 637	0
Total Article 6241	1 137 577	150 060	0	1 287 637	0
96902 / 62451 /	48 808	0	0	48 808	0
Total Article 62451	48 808	0	0	48 808	0
96902 / 62458 /	101 336	0	0	101 336	0
Total Article 62458	101 336	0	0	101 336	0
96902 / 62471 /	6 624 924	0	0	6 624 924	0
Total Article 62471	6 624 924	0	0	6 624 924	0
96902 / 62472 /	21 102 223	756 441	0	21 858 664	0
Total Article 62472	21 102 223	756 441	0	21 858 664	0
96902 / 6251 /	25 930 974	3 040 359	0	28 971 333	0
Total Article 6251	25 930 974	3 040 359	0	28 971 333	0
96902 / 6255 /	6 899 790	377 472	0	7 277 262	0
Total Article 6255	6 899 790	377 472	0	7 277 262	0
96902 / 6262 /	4 557 394	1 479 433	0	6 036 827	0
Total Article 6262	4 557 394	1 479 433	0	6 036 827	0
96902 / 6283 /	6 237 600	506 715	0	6 744 315	0
Total Article 6283	6 237 600	506 715	0	6 744 315	0
96902 / 6288 /	7 880 747	2 945 188	0	10 825 935	0
Total Article 6288	7 880 747	2 945 188	0	10 825 935	0
96902 / 65511 /	691 872 784	0	0	691 872 784	0
Total Article 65511	691 872 784	0	0	691 872 784	0
96902 / 65512 /	408 658 304	99 867 440	0	508 525 744	0
Total Article 65512	408 658 304	99 867 440	0	508 525 744	0
96902 / 657313 /	149 564 514	151 764 424	0	301 328 938	0
Total Article 657313	149 564 514	151 764 424	0	301 328 938	0
96902 / 657418 /	2 500 000	0	0	2 500 000	0
Total Article 657418	2 500 000	0	0	2 500 000	0
96902 / 6581 /	234 899	63 900	0	298 799	0
Total Article 6581	234 899	63 900	0	298 799	0
96902 / 672 /	4 246 688	0	0	4 246 688	0
Total Article 672	4 246 688	0	0	4 246 688	0
96902	1 405 419 477	273 931 271	576 246	1 678 774 502	0
96903 / 60628 /	38 674	0	0	38 674	0
Total Article 60628	38 674	0	0	38 674	0
96903 / 60638 /	219 354	0	0	219 354	0
Total Article 60638	219 354	0	0	219 354	0
96903 / 60641 /	175 502	0	0	175 502	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 60641	175 502	0	0	175 502	0
96903 / 60642 /	21 280	0	0	21 280	0
Total Article 60642	21 280	0	0	21 280	0
96903 / 61351 /	532 550	39 550	0	572 100	0
Total Article 61351	532 550	39 550	0	572 100	0
96903 / 61558 /	525 450	58 746	0	584 196	0
Total Article 61558	525 450	58 746	0	584 196	0
96903 / 6236 /	484 500	0	0	484 500	0
Total Article 6236	484 500	0	0	484 500	0
96903 / 6241 /	85 726	7 800	0	93 526	0
Total Article 6241	85 726	7 800	0	93 526	0
96903 / 62472 /	4 447 908	0	0	4 447 908	0
Total Article 62472	4 447 908	0	0	4 447 908	0
96903 / 6251 /	6 505 081	327 954	0	6 833 035	0
Total Article 6251	6 505 081	327 954	0	6 833 035	0
96903 / 65142 /	81 138 822	0	0	81 138 822	0
Total Article 65142	81 138 822	0	0	81 138 822	0
96903 / 65511 /	520 974 670	0	0	520 974 670	0
Total Article 65511	520 974 670	0	0	520 974 670	0
96903 / 657313 /	90 965 850	85 038 042	0	176 003 892	0
Total Article 657313	90 965 850	85 038 042	0	176 003 892	0
96903 / 657455 /	67 000 000	8 700 000	0	75 700 000	0
Total Article 657455	67 000 000	8 700 000	0	75 700 000	0
96903 / 672 /	157 596	0	0	157 596	0
Total Article 672	157 596	0	0	157 596	0
96903	773 272 963	94 172 092	0	867 445 055	0
96904 / 60622 /	29 204	0	0	29 204	0
Total Article 60622	29 204	0	0	29 204	0
96904 / 60624 /	10 626	0	0	10 626	0
Total Article 60624	10 626	0	0	10 626	0
96904 / 60634 /	119 160	0	0	119 160	0
Total Article 60634	119 160	0	0	119 160	0
96904 / 60641 /	625 055	0	0	625 055	0
Total Article 60641	625 055	0	0	625 055	0
96904 / 61351 /	151 210	0	0	151 210	0
Total Article 61351	151 210	0	0	151 210	0
96904 / 61352 /	895 000	0	0	895 000	0
Total Article 61352	895 000	0	0	895 000	0
96904 / 61358 /	12 540	0	0	12 540	0
Total Article 61358	12 540	0	0	12 540	0
96904 / 61558 /	145 745	4 506	0	150 251	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 61558	145 745	4 506	0	150 251	0
96904 / 6161 /	12 486	0	0	12 486	0
Total Article 6161	12 486	0	0	12 486	0
96904 / 617 /	65 180 000	2 319 809	0	67 499 809	0
Total Article 617	65 180 000	2 319 809	0	67 499 809	0
96904 / 6182 /	1 635 000	0	0	1 635 000	0
Total Article 6182	1 635 000	0	0	1 635 000	0
96904 / 6185 /	1 034 700	354 820	0	1 389 520	0
Total Article 6185	1 034 700	354 820	0	1 389 520	0
96904 / 6238 /	1 500 000	353 100	0	1 853 100	0
Total Article 6238	1 500 000	353 100	0	1 853 100	0
96904 / 6241 /	718 700	0	0	718 700	0
Total Article 6241	718 700	0	0	718 700	0
96904 / 62472 /	851 596	2 400	0	853 996	0
Total Article 62472	851 596	2 400	0	853 996	0
96904 / 6251 /	867 244	8 501	0	875 745	0
Total Article 6251	867 244	8 501	0	875 745	0
96904 / 6262 /	287 242	23 712	0	310 954	0
Total Article 6262	287 242	23 712	0	310 954	0
96904 / 6268 /	2 500	0	0	2 500	0
Total Article 6268	2 500	0	0	2 500	0
96904 / 6283 /	96 987	8 029	0	105 016	0
Total Article 6283	96 987	8 029	0	105 016	0
96904 / 6288 /	6 154 800	0	0	6 154 800	0
Total Article 6288	6 154 800	0	0	6 154 800	0
96904 / 6568 /	19 377 805	0	0	19 377 805	0
Total Article 6568	19 377 805	0	0	19 377 805	0
96904 / 657313 /	8 955 867	0	0	8 955 867	0
Total Article 657313	8 955 867	0	0	8 955 867	0
96904	108 663 467	3 074 877	0	111 738 344	0
96905 / 60638 /	209 800	0	0	209 800	0
Total Article 60638	209 800	0	0	209 800	0
96905 / 6067 /	853 910	0	0	853 910	0
Total Article 6067	853 910	0	0	853 910	0
96905 / 61351 /	2 269 185	65 500	0	2 334 685	0
Total Article 61351	2 269 185	65 500	0	2 334 685	0
96905 / 61558 /	93 750	16 950	0	110 700	0
Total Article 61558	93 750	16 950	0	110 700	0
96905 / 6185 /	337 995	0	0	337 995	0
Total Article 6185	337 995	0	0	337 995	0
96905 / 62261 /	555 000	0	0	555 000	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 62261	555 000	0	0	555 000	0
96905 / 6238 /	2 280 000	0	0	2 280 000	0
Total Article 6238	2 280 000	0	0	2 280 000	0
96905 / 6241 /	48 760	13 400	0	62 160	0
Total Article 6241	48 760	13 400	0	62 160	0
96905 / 62472 /	2 159 799	179 076	0	2 338 875	0
Total Article 62472	2 159 799	179 076	0	2 338 875	0
96905 / 6251 /	6 041 026	393 903	0	6 434 929	0
Total Article 6251	6 041 026	393 903	0	6 434 929	0
96905 / 6288 /	17 161 655	0	0	17 161 655	0
Total Article 6288	17 161 655	0	0	17 161 655	0
96905 / 6513 /	1 100 520 412	10 889 686	0	1 111 410 098	0
Total Article 6513	1 100 520 412	10 889 686	0	1 111 410 098	0
96905 / 65142 /	16 219 448	200 000	0	16 419 448	0
Total Article 65142	16 219 448	200 000	0	16 419 448	0
96905 / 65148 /	27 834 188	7 111 766	0	34 945 954	0
Total Article 65148	27 834 188	7 111 766	0	34 945 954	0
96905 / 6568 /	441 792 845	475 000	0	442 267 845	0
Total Article 6568	441 792 845	475 000	0	442 267 845	0
96905 / 657313 /	135 299 570	5 142 400	0	140 441 970	0
Total Article 657313	135 299 570	5 142 400	0	140 441 970	0
96905 / 657418 /	85 856 571	14 898 077	0	100 754 648	0
Total Article 657418	85 856 571	14 898 077	0	100 754 648	0
96905 / 672 /	1 751 193	0	0	1 751 193	0
Total Article 672	1 751 193	0	0	1 751 193	0
96905	1 841 285 107	39 385 758	0	1 880 670 865	0
96906 / 60611 /	0	1 012 628	0	1 012 628	0
Total Article 60611	0	1 012 628	0	1 012 628	0
96906 / 60624 /	193 824	0	0	193 824	0
Total Article 60624	193 824	0	0	193 824	0
96906 / 60626 /	120 486	0	0	120 486	0
Total Article 60626	120 486	0	0	120 486	0
96906 / 60628 /	60 990	0	0	60 990	0
Total Article 60628	60 990	0	0	60 990	0
96906 / 60632 /	344 244	0	0	344 244	0
Total Article 60632	344 244	0	0	344 244	0
96906 / 60634 /	76 800	0	0	76 800	0
Total Article 60634	76 800	0	0	76 800	0
96906 / 60641 /	1 499 439	0	0	1 499 439	0
Total Article 60641	1 499 439	0	0	1 499 439	0
96906 / 60642 /	0	227 215	0	227 215	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 60642	0	227 215	0	227 215	0
96906 / 6067 /	1 445 308	249 744	0	1 695 052	0
Total Article 6067	1 445 308	249 744	0	1 695 052	0
96906 / 61351 /	186 636	0	0	186 636	0
Total Article 61351	186 636	0	0	186 636	0
96906 / 6182 /	31 125	0	0	31 125	0
Total Article 6182	31 125	0	0	31 125	0
96906 / 6185 /	2 920 440	0	0	2 920 440	0
Total Article 6185	2 920 440	0	0	2 920 440	0
96906 / 62268 /	912 000	0	0	912 000	0
Total Article 62268	912 000	0	0	912 000	0
96906 / 6228 /	1 938 000	0	0	1 938 000	0
Total Article 6228	1 938 000	0	0	1 938 000	0
96906 / 6236 /	4 343 010	683 650	0	5 026 660	0
Total Article 6236	4 343 010	683 650	0	5 026 660	0
96906 / 6238 /	946 000	0	0	946 000	0
Total Article 6238	946 000	0	0	946 000	0
96906 / 6241 /	850 368	0	0	850 368	0
Total Article 6241	850 368	0	0	850 368	0
96906 / 62472 /	1 319 992	42 000	0	1 361 992	0
Total Article 62472	1 319 992	42 000	0	1 361 992	0
96906 / 6251 /	2 118 649	422 798	0	2 541 447	0
Total Article 6251	2 118 649	422 798	0	2 541 447	0
96906 / 6288 /	23 774 261	3 492 963	0	27 267 224	0
Total Article 6288	23 774 261	3 492 963	0	27 267 224	0
96906 / 657313 /	4 656 600	850 000	0	5 506 600	0
Total Article 657313	4 656 600	850 000	0	5 506 600	0
96906 / 657418 /	440 000	0	0	440 000	0
Total Article 657418	440 000	0	0	440 000	0
96906 / 657441A /	21 738 000	0	0	21 738 000	0
Total Article 657441A	21 738 000	0	0	21 738 000	0
96906 / 657441B /	8 410 000	0	0	8 410 000	0
Total Article 657441B	8 410 000	0	0	8 410 000	0
96906 / 657441C /	5 710 000	0	0	5 710 000	0
Total Article 657441C	5 710 000	0	0	5 710 000	0
96906 / 657442 /	3 105 000	0	0	3 105 000	0
Total Article 657442	3 105 000	0	0	3 105 000	0
96906 / 6581 /	28 500	0	0	28 500	0
Total Article 6581	28 500	0	0	28 500	0
96906 / 672 /	209 050	0	0	209 050	0
Total Article 672	209 050	0	0	209 050	0
96906	87 378 722	6 980 998	0	94 359 720	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
TOTAL MISSION 969	4 449 572 894	446 490 401	692 764	4 895 370 531	0
97001 / 60211 /	62 509	0	0	62 509	0
Total Article 60211	62 509	0	0	62 509	0
97001 / 60261 /	141 418 267	16 909 088	0	158 327 355	0
Total Article 60261	141 418 267	16 909 088	0	158 327 355	0
97001 / 60262 /	108 284 575	8 044 145	0	116 328 720	0
Total Article 60262	108 284 575	8 044 145	0	116 328 720	0
97001 / 60268 /	123 700 486	9 979	0	123 710 465	0
Total Article 60268	123 700 486	9 979	0	123 710 465	0
97001 / 6032 /	181 230 369	0	0	181 230 369	0
Total Article 6032	181 230 369	0	0	181 230 369	0
97001 / 60611 /	6 528 278	481 435	0	7 009 713	0
Total Article 60611	6 528 278	481 435	0	7 009 713	0
97001 / 60612 /	162 146 324	15 532 189	0	177 678 513	0
Total Article 60612	162 146 324	15 532 189	0	177 678 513	0
97001 / 60618 /	69 032	0	0	69 032	0
Total Article 60618	69 032	0	0	69 032	0
97001 / 60621 /	1 822 747	33 450	0	1 856 197	0
Total Article 60621	1 822 747	33 450	0	1 856 197	0
97001 / 60622 /	11 104 400	343 541	0	11 447 941	0
Total Article 60622	11 104 400	343 541	0	11 447 941	0
97001 / 60623 /	12 321 482	208 670	0	12 530 152	0
Total Article 60623	12 321 482	208 670	0	12 530 152	0
97001 / 60624 /	30 255 706	2 976 038	0	33 231 744	0
Total Article 60624	30 255 706	2 976 038	0	33 231 744	0
97001 / 60626 /	18 120 905	162 184	0	18 283 089	0
Total Article 60626	18 120 905	162 184	0	18 283 089	0
97001 / 60628 /	6 217 522	1 254 146	0	7 471 668	0
Total Article 60628	6 217 522	1 254 146	0	7 471 668	0
97001 / 60631 /	4 294 755	170 403	0	4 465 158	0
Total Article 60631	4 294 755	170 403	0	4 465 158	0
97001 / 60632 /	3 084 211	190 937	0	3 275 148	0
Total Article 60632	3 084 211	190 937	0	3 275 148	0
97001 / 60633 /	15 920 599	1 614 371	0	17 534 970	0
Total Article 60633	15 920 599	1 614 371	0	17 534 970	0
97001 / 60634 /	1 196 872	0	0	1 196 872	0
Total Article 60634	1 196 872	0	0	1 196 872	0
97001 / 60635 /	9 351 782	179 081	0	9 530 863	0
Total Article 60635	9 351 782	179 081	0	9 530 863	0
97001 / 60638 /	15 255 063	191 531	0	15 446 594	0
Total Article 60638	15 255 063	191 531	0	15 446 594	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
97001 / 60641 /	16 414 863	708 599	0	17 123 462	0
Total Article 60641	16 414 863	708 599	0	17 123 462	0
97001 / 60642 /	10 281 064	295 111	0	10 576 175	0
Total Article 60642	10 281 064	295 111	0	10 576 175	0
97001 / 60648 /	228 156	0	0	228 156	0
Total Article 60648	228 156	0	0	228 156	0
97001 / 6066 /	10 750	0	0	10 750	0
Total Article 6066	10 750	0	0	10 750	0
97001 / 6068 /	864 666	0	0	864 666	0
Total Article 6068	864 666	0	0	864 666	0
97001 / 6132 /	107 970 300	100 000	0	108 070 300	0
Total Article 6132	107 970 300	100 000	0	108 070 300	0
97001 / 61351 /	48 193 559	483 116	0	48 676 675	0
Total Article 61351	48 193 559	483 116	0	48 676 675	0
97001 / 61352 /	38 651 116	0	0	38 651 116	0
Total Article 61352	38 651 116	0	0	38 651 116	0
97001 / 61358 /	179 480	11 018	0	190 498	0
Total Article 61358	179 480	11 018	0	190 498	0
97001 / 614 /	519 413	0	0	519 413	0
Total Article 614	519 413	0	0	519 413	0
97001 / 61521 /	7 323 457	102 902	0	7 426 359	0
Total Article 61521	7 323 457	102 902	0	7 426 359	0
97001 / 61522 /	35 461 908	724 080	0	36 185 988	0
Total Article 61522	35 461 908	724 080	0	36 185 988	0
97001 / 61523 /	308 348	0	0	308 348	0
Total Article 61523	308 348	0	0	308 348	0
97001 / 61528 /	31 654 901	0	0	31 654 901	0
Total Article 61528	31 654 901	0	0	31 654 901	0
97001 / 615511 /	8 165 887	306 695	0	8 472 582	0
Total Article 615511	8 165 887	306 695	0	8 472 582	0
97001 / 61552 /	9 732	0	0	9 732	0
Total Article 61552	9 732	0	0	9 732	0
97001 / 61553 /	18 581 343	3 612 924	0	22 194 267	0
Total Article 61553	18 581 343	3 612 924	0	22 194 267	0
97001 / 61558 /	49 505 275	1 961 459	0	51 466 734	0
Total Article 61558	49 505 275	1 961 459	0	51 466 734	0
97001 / 6168 /	918 550	0	0	918 550	0
Total Article 6168	918 550	0	0	918 550	0
97001 / 6182 /	740 673	44 854	0	785 527	0
Total Article 6182	740 673	44 854	0	785 527	0
97001 / 6184 /	45 070 598	11 297 608	0	56 368 206	0
Total Article 6184	45 070 598	11 297 608	0	56 368 206	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 6184					
97001 / 62261 /	154 645 667	15 661 789	0	170 307 456	0
Total Article 62261	154 645 667	15 661 789	0	170 307 456	0
97001 / 62268 /	10 011 232	526 393	0	10 537 625	0
Total Article 62268	10 011 232	526 393	0	10 537 625	0
97001 / 6228 /	68 802 601	3 070 000	0	71 872 601	0
Total Article 6228	68 802 601	3 070 000	0	71 872 601	0
97001 / 6231 /	763 445	391 050	0	1 154 495	0
Total Article 6231	763 445	391 050	0	1 154 495	0
97001 / 6238 /	824 391	0	0	824 391	0
Total Article 6238	824 391	0	0	824 391	0
97001 / 6241 /	52 267 313	10 051 984	0	62 319 297	0
Total Article 6241	52 267 313	10 051 984	0	62 319 297	0
97001 / 62458 /	1 303 137	2 666 000	0	3 969 137	0
Total Article 62458	1 303 137	2 666 000	0	3 969 137	0
97001 / 62471 /	952 332	281 659	0	1 233 991	0
Total Article 62471	952 332	281 659	0	1 233 991	0
97001 / 62472 /	63 607 663	7 691 946	0	71 299 609	0
Total Article 62472	63 607 663	7 691 946	0	71 299 609	0
97001 / 6248 /	3 285 270	30 000	0	3 315 270	0
Total Article 6248	3 285 270	30 000	0	3 315 270	0
97001 / 6251 /	252 191 098	31 232 000	0	283 423 098	0
Total Article 6251	252 191 098	31 232 000	0	283 423 098	0
97001 / 6255 /	5 610 500	0	0	5 610 500	0
Total Article 6255	5 610 500	0	0	5 610 500	0
97001 / 6261 /	1 107 507	179 497	0	1 287 004	0
Total Article 6261	1 107 507	179 497	0	1 287 004	0
97001 / 6262 /	59 647 656	5 677 853	0	65 325 509	0
Total Article 6262	59 647 656	5 677 853	0	65 325 509	0
97001 / 6268 /	11 176 722	1 182 170	0	12 358 892	0
Total Article 6268	11 176 722	1 182 170	0	12 358 892	0
97001 / 627 /	157 827	2 697	0	160 524	0
Total Article 627	157 827	2 697	0	160 524	0
97001 / 6281 /	65 000	0	0	65 000	0
Total Article 6281	65 000	0	0	65 000	0
97001 / 6282 /	36 684 910	1 513 628	0	38 198 538	0
Total Article 6282	36 684 910	1 513 628	0	38 198 538	0
97001 / 6283 /	39 473 966	2 240 877	0	41 714 843	0
Total Article 6283	39 473 966	2 240 877	0	41 714 843	0
97001 / 6288 /	121 104 465	4 326 048	0	125 430 513	0
Total Article 6288	121 104 465	4 326 048	0	125 430 513	0
97001 / 6354 /	6 000	0	0	6 000	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 6354	6 000	0	0	6 000	0
97001 / 6475 /	108 000	0	0	108 000	0
Total Article 6475	108 000	0	0	108 000	0
97001 / 65158 /	4 150 906	0	0	4 150 906	0
Total Article 65158	4 150 906	0	0	4 150 906	0
97001 / 6518 /	30 849 094	18 667 365	0	49 516 459	0
Total Article 6518	30 849 094	18 667 365	0	49 516 459	0
97001 / 6568 /	160 304 000	7 325 607	0	167 629 607	0
Total Article 6568	160 304 000	7 325 607	0	167 629 607	0
97001 / 657332 /	755 000 000	110 000 000	0	865 000 000	0
Total Article 657332	755 000 000	110 000 000	0	865 000 000	0
97001 / 6581 /	569 234	0	0	569 234	0
Total Article 6581	569 234	0	0	569 234	0
97001 / 6588 /	474 654	0	0	474 654	0
Total Article 6588	474 654	0	0	474 654	0
97001 / 672 /	83 473 918	0	0	83 473 918	0
Total Article 672	83 473 918	0	0	83 473 918	0
97001 / 674312 /	200 000 000	0	0	200 000 000	0
Total Article 674312	200 000 000	0	0	200 000 000	0
97001	3 392 058 431	290 668 117	0	3 682 726 548	0
97002 / 60261 /	154 142 860	12 859 148	0	167 002 008	0
Total Article 60261	154 142 860	12 859 148	0	167 002 008	0
97002 / 60262 /	56 367 572	5 032 026	0	61 399 598	0
Total Article 60262	56 367 572	5 032 026	0	61 399 598	0
97002 / 6032 /	418 665 545	0	0	418 665 545	0
Total Article 6032	418 665 545	0	0	418 665 545	0
97002 / 60611 /	4 344 207	393 347	0	4 737 554	0
Total Article 60611	4 344 207	393 347	0	4 737 554	0
97002 / 60612 /	17 102 755	2 974 126	0	20 076 881	0
Total Article 60612	17 102 755	2 974 126	0	20 076 881	0
97002 / 60618 /	4 000	0	0	4 000	0
Total Article 60618	4 000	0	0	4 000	0
97002 / 60621 /	31 720	0	0	31 720	0
Total Article 60621	31 720	0	0	31 720	0
97002 / 60622 /	3 205 451	381 030	0	3 586 481	0
Total Article 60622	3 205 451	381 030	0	3 586 481	0
97002 / 60623 /	42 515	29 900	0	72 415	0
Total Article 60623	42 515	29 900	0	72 415	0
97002 / 60624 /	3 223 272	1 674 786	0	4 898 058	0
Total Article 60624	3 223 272	1 674 786	0	4 898 058	0
97002 / 60626 /	944 233	0	0	944 233	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 60626	944 233	0	0	944 233	0
97002 / 60628 /	1 427 026	154 695	0	1 581 721	0
Total Article 60628	1 427 026	154 695	0	1 581 721	0
97002 / 60631 /	879 542	0	0	879 542	0
Total Article 60631	879 542	0	0	879 542	0
97002 / 60632 /	3 361 832	91 136	0	3 452 968	0
Total Article 60632	3 361 832	91 136	0	3 452 968	0
97002 / 60633 /	236 046	0	0	236 046	0
Total Article 60633	236 046	0	0	236 046	0
97002 / 60634 /	663 256	0	0	663 256	0
Total Article 60634	663 256	0	0	663 256	0
97002 / 60635 /	1 667 869	493 422	0	2 161 291	0
Total Article 60635	1 667 869	493 422	0	2 161 291	0
97002 / 60638 /	5 223 893	698 768	0	5 922 661	0
Total Article 60638	5 223 893	698 768	0	5 922 661	0
97002 / 60641 /	9 696 783	641 989	0	10 338 772	0
Total Article 60641	9 696 783	641 989	0	10 338 772	0
97002 / 60642 /	1 602 776	114 259	0	1 717 035	0
Total Article 60642	1 602 776	114 259	0	1 717 035	0
97002 / 60648 /	13 723	0	0	13 723	0
Total Article 60648	13 723	0	0	13 723	0
97002 / 6132 /	2 029 980	0	0	2 029 980	0
Total Article 6132	2 029 980	0	0	2 029 980	0
97002 / 61351 /	2 614 004	342 112	0	2 956 116	0
Total Article 61351	2 614 004	342 112	0	2 956 116	0
97002 / 61352 /	27 143 032	0	0	27 143 032	0
Total Article 61352	27 143 032	0	0	27 143 032	0
97002 / 61358 /	66 000	0	0	66 000	0
Total Article 61358	66 000	0	0	66 000	0
97002 / 61521 /	3 011 500	0	0	3 011 500	0
Total Article 61521	3 011 500	0	0	3 011 500	0
97002 / 61522 /	12 058 294	349 379	0	12 407 673	0
Total Article 61522	12 058 294	349 379	0	12 407 673	0
97002 / 61524 /	171 000	0	0	171 000	0
Total Article 61524	171 000	0	0	171 000	0
97002 / 61528 /	276 046	0	0	276 046	0
Total Article 61528	276 046	0	0	276 046	0
97002 / 615511 /	3 190 055	153 233	0	3 343 288	0
Total Article 615511	3 190 055	153 233	0	3 343 288	0
97002 / 61552 /	141 840	0	0	141 840	0
Total Article 61552	141 840	0	0	141 840	0
97002 / 61558 /	4 739 336	118 179	0	4 857 515	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 61558	4 739 336	118 179	0	4 857 515	0
97002 / 6161 /	1 883 864	0	0	1 883 864	0
Total Article 6161	1 883 864	0	0	1 883 864	0
97002 / 617 /	1 609 804	0	0	1 609 804	0
Total Article 617	1 609 804	0	0	1 609 804	0
97002 / 6182 /	667 168	0	21 002	646 166	0
Total Article 6182	667 168	0	21 002	646 166	0
97002 / 6184 /	2 905	0	0	2 905	0
Total Article 6184	2 905	0	0	2 905	0
97002 / 6185 /	2 399 668	0	0	2 399 668	0
Total Article 6185	2 399 668	0	0	2 399 668	0
97002 / 62261 /	18 933 077	26 338 092	0	45 271 169	0
Total Article 62261	18 933 077	26 338 092	0	45 271 169	0
97002 / 62268 /	682 586	18 107	0	700 693	0
Total Article 62268	682 586	18 107	0	700 693	0
97002 / 6228 /	5 811 450	2 928 470	0	8 739 920	0
Total Article 6228	5 811 450	2 928 470	0	8 739 920	0
97002 / 6231 /	334 860	0	0	334 860	0
Total Article 6231	334 860	0	0	334 860	0
97002 / 6236 /	23 496	0	0	23 496	0
Total Article 6236	23 496	0	0	23 496	0
97002 / 6238 /	679 596	163 775	462 464	380 907	0
Total Article 6238	679 596	163 775	462 464	380 907	0
97002 / 6241 /	15 197 711	1 438 940	0	16 636 651	0
Total Article 6241	15 197 711	1 438 940	0	16 636 651	0
97002 / 62472 /	5 913 619	343 270	0	6 256 889	0
Total Article 62472	5 913 619	343 270	0	6 256 889	0
97002 / 6248 /	15 200	0	0	15 200	0
Total Article 6248	15 200	0	0	15 200	0
97002 / 6251 /	14 575 135	981 789	0	15 556 924	0
Total Article 6251	14 575 135	981 789	0	15 556 924	0
97002 / 6255 /	270 000	0	0	270 000	0
Total Article 6255	270 000	0	0	270 000	0
97002 / 6261 /	7 150	415	0	7 565	0
Total Article 6261	7 150	415	0	7 565	0
97002 / 6262 /	6 277 865	744 043	0	7 021 908	0
Total Article 6262	6 277 865	744 043	0	7 021 908	0
97002 / 6268 /	196 324	12 200	0	208 524	0
Total Article 6268	196 324	12 200	0	208 524	0
97002 / 6281 /	23 867	0	5 967	17 900	0
Total Article 6281	23 867	0	5 967	17 900	0
97002 / 6283 /	15 631 057	1 438 662	0	17 069 719	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 6283	15 631 057	1 438 662	0	17 069 719	0
97002 / 6288 /	23 756 299	6 954 544	0	30 710 843	0
Total Article 6288	23 756 299	6 954 544	0	30 710 843	0
97002 / 6354 /	18 000	0	0	18 000	0
Total Article 6354	18 000	0	0	18 000	0
97002 / 6518 /	0	380 939	0	380 939	0
Total Article 6518	0	380 939	0	380 939	0
97002 / 6581 /	246 825	0	0	246 825	0
Total Article 6581	246 825	0	0	246 825	0
97002 / 672 /	15 997 734	0	0	15 997 734	0
Total Article 672	15 997 734	0	0	15 997 734	0
97002 / 674311 /	266 666 664	0	0	266 666 664	0
Total Article 674311	266 666 664	0	0	266 666 664	0
97002	1 136 109 887	68 244 781	489 433	1 203 865 235	0
97003 / 60262 /	0	376 528	0	376 528	0
Total Article 60262	0	376 528	0	376 528	0
97003 / 60611 /	1 285 166	2 057 558	0	3 342 724	0
Total Article 60611	1 285 166	2 057 558	0	3 342 724	0
97003 / 60612 /	6 265 715	1 410 696	0	7 676 411	0
Total Article 60612	6 265 715	1 410 696	0	7 676 411	0
97003 / 60621 /	109 342	0	0	109 342	0
Total Article 60621	109 342	0	0	109 342	0
97003 / 60622 /	1 069 141	24 380	0	1 093 521	0
Total Article 60622	1 069 141	24 380	0	1 093 521	0
97003 / 60623 /	538 000	0	0	538 000	0
Total Article 60623	538 000	0	0	538 000	0
97003 / 60624 /	2 919 529	0	0	2 919 529	0
Total Article 60624	2 919 529	0	0	2 919 529	0
97003 / 60626 /	231 093	0	0	231 093	0
Total Article 60626	231 093	0	0	231 093	0
97003 / 60628 /	23 607 650	31 980	0	23 639 630	0
Total Article 60628	23 607 650	31 980	0	23 639 630	0
97003 / 60631 /	333 368	0	0	333 368	0
Total Article 60631	333 368	0	0	333 368	0
97003 / 60632 /	482 076	0	0	482 076	0
Total Article 60632	482 076	0	0	482 076	0
97003 / 60633 /	0	1 312 374	0	1 312 374	0
Total Article 60633	0	1 312 374	0	1 312 374	0
97003 / 60634 /	274 393	0	0	274 393	0
Total Article 60634	274 393	0	0	274 393	0
97003 / 60635 /	5 722 116	824 768	0	6 546 884	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 60635	5 722 116	824 768	0	6 546 884	0
97003 / 60638 /	1 843 362	185 000	0	2 028 362	0
Total Article 60638	1 843 362	185 000	0	2 028 362	0
97003 / 60641 /	1 847 726	0	0	1 847 726	0
Total Article 60641	1 847 726	0	0	1 847 726	0
97003 / 60642 /	1 983 023	15 084	0	1 998 107	0
Total Article 60642	1 983 023	15 084	0	1 998 107	0
97003 / 6132 /	0	5 070 000	0	5 070 000	0
Total Article 6132	0	5 070 000	0	5 070 000	0
97003 / 61351 /	3 343 089	142 994	0	3 486 083	0
Total Article 61351	3 343 089	142 994	0	3 486 083	0
97003 / 61352 /	14 657 214	0	0	14 657 214	0
Total Article 61352	14 657 214	0	0	14 657 214	0
97003 / 614 /	150 000	336 333	0	486 333	0
Total Article 614	150 000	336 333	0	486 333	0
97003 / 61522 /	1 515 154	229 943	0	1 745 097	0
Total Article 61522	1 515 154	229 943	0	1 745 097	0
97003 / 615511 /	1 184 948	0	0	1 184 948	0
Total Article 615511	1 184 948	0	0	1 184 948	0
97003 / 61553 /	0	361 603	0	361 603	0
Total Article 61553	0	361 603	0	361 603	0
97003 / 61558 /	264 068	0	0	264 068	0
Total Article 61558	264 068	0	0	264 068	0
97003 / 6161 /	112 476	0	0	112 476	0
Total Article 6161	112 476	0	0	112 476	0
97003 / 6184 /	5 307 634	377 929	0	5 685 563	0
Total Article 6184	5 307 634	377 929	0	5 685 563	0
97003 / 62261 /	31 002 900	146 834 305	0	177 837 205	0
Total Article 62261	31 002 900	146 834 305	0	177 837 205	0
97003 / 62268 /	16 807 230	11 710 465	0	28 517 695	0
Total Article 62268	16 807 230	11 710 465	0	28 517 695	0
97003 / 6228 /	6 508 380	12 160 528	0	18 668 908	0
Total Article 6228	6 508 380	12 160 528	0	18 668 908	0
97003 / 6231 /	33 401	0	0	33 401	0
Total Article 6231	33 401	0	0	33 401	0
97003 / 6236 /	341 802	110 740	0	452 542	0
Total Article 6236	341 802	110 740	0	452 542	0
97003 / 6241 /	1 326 674	615 692	0	1 942 366	0
Total Article 6241	1 326 674	615 692	0	1 942 366	0
97003 / 62458 /	0	6 960	0	6 960	0
Total Article 62458	0	6 960	0	6 960	0
97003 / 62471 /	1 605 560	0	0	1 605 560	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 62471	1 605 560	0	0	1 605 560	0
97003 / 62472 /	6 909 082	515 773	0	7 424 855	0
Total Article 62472	6 909 082	515 773	0	7 424 855	0
97003 / 6251 /	16 818 468	1 242 819	0	18 061 287	0
Total Article 6251	16 818 468	1 242 819	0	18 061 287	0
97003 / 6255 /	220 000	0	0	220 000	0
Total Article 6255	220 000	0	0	220 000	0
97003 / 6261 /	256 000	0	0	256 000	0
Total Article 6261	256 000	0	0	256 000	0
97003 / 6262 /	4 829 302	219 708	0	5 049 010	0
Total Article 6262	4 829 302	219 708	0	5 049 010	0
97003 / 6268 /	3 500	0	0	3 500	0
Total Article 6268	3 500	0	0	3 500	0
97003 / 6282 /	0	1 387 188	0	1 387 188	0
Total Article 6282	0	1 387 188	0	1 387 188	0
97003 / 6283 /	7 919 450	1 526 841	0	9 446 291	0
Total Article 6283	7 919 450	1 526 841	0	9 446 291	0
97003 / 6288 /	82 962 184	89 926 126	0	172 888 310	0
Total Article 6288	82 962 184	89 926 126	0	172 888 310	0
97003 / 672 /	13 777 857	0	0	13 777 857	0
Total Article 672	13 777 857	0	0	13 777 857	0
97003 / 673 /	1 593 000	0	0	1 593 000	0
Total Article 673	1 593 000	0	0	1 593 000	0
97003 / 678 /	5 000	0	0	5 000	0
Total Article 678	5 000	0	0	5 000	0
97003	267 966 073	279 014 315	0	546 980 388	0
TOTAL MISSION 970	4 796 134 391	637 927 213	489 433	5 433 572 171	0
97101 / 60611 /	976 116	192 436	0	1 168 552	0
Total Article 60611	976 116	192 436	0	1 168 552	0
97101 / 60612 /	4 983 026	0	0	4 983 026	0
Total Article 60612	4 983 026	0	0	4 983 026	0
97101 / 60622 /	157 615	0	0	157 615	0
Total Article 60622	157 615	0	0	157 615	0
97101 / 60624 /	51 354	0	0	51 354	0
Total Article 60624	51 354	0	0	51 354	0
97101 / 60626 /	724 565	0	0	724 565	0
Total Article 60626	724 565	0	0	724 565	0
97101 / 60628 /	58 008	0	0	58 008	0
Total Article 60628	58 008	0	0	58 008	0
97101 / 60631 /	45 014	0	0	45 014	0
Total Article 60631	45 014	0	0	45 014	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
97101 / 60632 /	829 815	0	0	829 815	0
Total Article 60632	829 815	0	0	829 815	0
97101 / 60635 /	76 200	0	0	76 200	0
Total Article 60635	76 200	0	0	76 200	0
97101 / 60638 /	544 070	0	0	544 070	0
Total Article 60638	544 070	0	0	544 070	0
97101 / 60641 /	53 398	0	0	53 398	0
Total Article 60641	53 398	0	0	53 398	0
97101 / 60642 /	89 982	0	0	89 982	0
Total Article 60642	89 982	0	0	89 982	0
97101 / 6066 /	14 495	0	0	14 495	0
Total Article 6066	14 495	0	0	14 495	0
97101 / 6068 /	3 450	0	0	3 450	0
Total Article 6068	3 450	0	0	3 450	0
97101 / 6132 /	15 450 870	0	0	15 450 870	0
Total Article 6132	15 450 870	0	0	15 450 870	0
97101 / 61351 /	1 386 216	0	0	1 386 216	0
Total Article 61351	1 386 216	0	0	1 386 216	0
97101 / 61352 /	170 917	0	0	170 917	0
Total Article 61352	170 917	0	0	170 917	0
97101 / 61522 /	99 279	0	0	99 279	0
Total Article 61522	99 279	0	0	99 279	0
97101 / 615511 /	55 486	0	0	55 486	0
Total Article 615511	55 486	0	0	55 486	0
97101 / 61558 /	466 388	0	0	466 388	0
Total Article 61558	466 388	0	0	466 388	0
97101 / 6168 /	24 972	0	0	24 972	0
Total Article 6168	24 972	0	0	24 972	0
97101 / 617 /	2 100 000	0	0	2 100 000	0
Total Article 617	2 100 000	0	0	2 100 000	0
97101 / 6182 /	178 576	0	26 818	151 758	0
Total Article 6182	178 576	0	26 818	151 758	0
97101 / 6185 /	761 340	0	0	761 340	0
Total Article 6185	761 340	0	0	761 340	0
97101 / 62268 /	803 000	0	0	803 000	0
Total Article 62268	803 000	0	0	803 000	0
97101 / 6238 /	5 607 993	0	0	5 607 993	0
Total Article 6238	5 607 993	0	0	5 607 993	0
97101 / 6241 /	614 980	15 450	0	630 430	0
Total Article 6241	614 980	15 450	0	630 430	0
97101 / 62471 /	622 237	0	0	622 237	0
Total Article 62471	622 237	0	0	622 237	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 62471					
97101 / 62472 /	3 276 298	475 613	0	3 751 911	0
Total Article 62472	3 276 298	475 613	0	3 751 911	0
97101 / 6251 /	9 262 220	426 300	0	9 688 520	0
Total Article 6251	9 262 220	426 300	0	9 688 520	0
97101 / 6261 /	0	263 387	0	263 387	0
Total Article 6261	0	263 387	0	263 387	0
97101 / 6262 /	4 786 449	0	0	4 786 449	0
Total Article 6262	4 786 449	0	0	4 786 449	0
97101 / 6268 /	281 508	0	0	281 508	0
Total Article 6268	281 508	0	0	281 508	0
97101 / 6281 /	246 181	0	0	246 181	0
Total Article 6281	246 181	0	0	246 181	0
97101 / 6283 /	760 092	0	0	760 092	0
Total Article 6283	760 092	0	0	760 092	0
97101 / 6288 /	10 955 517	0	0	10 955 517	0
Total Article 6288	10 955 517	0	0	10 955 517	0
97101 / 6568 /	150 000	0	0	150 000	0
Total Article 6568	150 000	0	0	150 000	0
97101 / 657334 /	362 000 000	0	0	362 000 000	0
Total Article 657334	362 000 000	0	0	362 000 000	0
97101 / 6581 /	126 050	0	0	126 050	0
Total Article 6581	126 050	0	0	126 050	0
97101 / 672 /	459 689	0	0	459 689	0
Total Article 672	459 689	0	0	459 689	0
97101	429 253 366	1 373 186	26 818	430 599 734	0
97102 / 60612 /	9 435 988	0	0	9 435 988	0
Total Article 60612	9 435 988	0	0	9 435 988	0
97102 / 60622 /	355 000	155 000	0	510 000	0
Total Article 60622	355 000	155 000	0	510 000	0
97102 / 60632 /	0	43 964	0	43 964	0
Total Article 60632	0	43 964	0	43 964	0
97102 / 60638 /	0	471 729	0	471 729	0
Total Article 60638	0	471 729	0	471 729	0
97102 / 60641 /	478 800	0	0	478 800	0
Total Article 60641	478 800	0	0	478 800	0
97102 / 60642 /	530 361	0	0	530 361	0
Total Article 60642	530 361	0	0	530 361	0
97102 / 6132 /	18 909 456	0	0	18 909 456	0
Total Article 6132	18 909 456	0	0	18 909 456	0
97102 / 61351 /	42 064	291 535	0	333 599	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 61351	42 064	291 535	0	333 599	0
97102 / 61522 /	436 803	67 480	0	504 283	0
Total Article 61522	436 803	67 480	0	504 283	0
97102 / 615511 /	23 005	645 403	0	668 408	0
Total Article 615511	23 005	645 403	0	668 408	0
97102 / 61558 /	0	42 970	0	42 970	0
Total Article 61558	0	42 970	0	42 970	0
97102 / 6236 /	167 860	0	0	167 860	0
Total Article 6236	167 860	0	0	167 860	0
97102 / 6238 /	9 536 448	0	0	9 536 448	0
Total Article 6238	9 536 448	0	0	9 536 448	0
97102 / 6241 /	20 000	11 690	0	31 690	0
Total Article 6241	20 000	11 690	0	31 690	0
97102 / 62472 /	536 588	46 242	0	582 830	0
Total Article 62472	536 588	46 242	0	582 830	0
97102 / 6251 /	530 490	6 090	0	536 580	0
Total Article 6251	530 490	6 090	0	536 580	0
97102 / 6261 /	574 005	0	0	574 005	0
Total Article 6261	574 005	0	0	574 005	0
97102 / 6262 /	8 278 232	1 267 977	0	9 546 209	0
Total Article 6262	8 278 232	1 267 977	0	9 546 209	0
97102 / 6288 /	463 859	0	0	463 859	0
Total Article 6288	463 859	0	0	463 859	0
97102 / 6512 /	22 813 698	219 016	0	23 032 714	0
Total Article 6512	22 813 698	219 016	0	23 032 714	0
97102 / 65141 /	7 825 753	0	0	7 825 753	0
Total Article 65141	7 825 753	0	0	7 825 753	0
97102 / 65212 /	0	70 444 339	0	70 444 339	0
Total Article 65212	0	70 444 339	0	70 444 339	0
97102 / 6556D /	374 953 000	0	0	374 953 000	0
Total Article 6556D	374 953 000	0	0	374 953 000	0
97102 / 657331A /	526 000 000	0	0	526 000 000	0
Total Article 657331A	526 000 000	0	0	526 000 000	0
97102 / 657333 /	365 900 000	0	0	365 900 000	0
Total Article 657333	365 900 000	0	0	365 900 000	0
97102 / 672 /	1 143 609	0	0	1 143 609	0
Total Article 672	1 143 609	0	0	1 143 609	0
97102	1 348 955 019	73 713 435	0	1 422 668 454	0
97103 / 60611 /	6 750	100 000	0	106 750	0
Total Article 60611	6 750	100 000	0	106 750	0
97103 / 60612 /	7 171 212	3 619 047	0	10 790 259	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 60612	7 171 212	3 619 047	0	10 790 259	0
97103 / 60622 /	4 212 750	445 853	0	4 658 603	0
Total Article 60622	4 212 750	445 853	0	4 658 603	0
97103 / 60624 /	2 260 126	0	0	2 260 126	0
Total Article 60624	2 260 126	0	0	2 260 126	0
97103 / 60626 /	311 524	0	0	311 524	0
Total Article 60626	311 524	0	0	311 524	0
97103 / 60628 /	1 703 768	0	0	1 703 768	0
Total Article 60628	1 703 768	0	0	1 703 768	0
97103 / 60631 /	102 869	0	0	102 869	0
Total Article 60631	102 869	0	0	102 869	0
97103 / 60632 /	3 981 490	0	0	3 981 490	0
Total Article 60632	3 981 490	0	0	3 981 490	0
97103 / 60635 /	110 835	0	0	110 835	0
Total Article 60635	110 835	0	0	110 835	0
97103 / 60638 /	2 035 861	495 720	0	2 531 581	0
Total Article 60638	2 035 861	495 720	0	2 531 581	0
97103 / 60641 /	2 098 685	212 744	0	2 311 429	0
Total Article 60641	2 098 685	212 744	0	2 311 429	0
97103 / 60642 /	2 444 887	0	0	2 444 887	0
Total Article 60642	2 444 887	0	0	2 444 887	0
97103 / 6066 /	103 704	0	0	103 704	0
Total Article 6066	103 704	0	0	103 704	0
97103 / 6068 /	15 307 680	0	0	15 307 680	0
Total Article 6068	15 307 680	0	0	15 307 680	0
97103 / 6132 /	3 645 130	0	0	3 645 130	0
Total Article 6132	3 645 130	0	0	3 645 130	0
97103 / 61351 /	13 988 823	560 835	0	14 549 658	0
Total Article 61351	13 988 823	560 835	0	14 549 658	0
97103 / 61352 /	38 496 000	0	0	38 496 000	0
Total Article 61352	38 496 000	0	0	38 496 000	0
97103 / 614 /	62 028	0	0	62 028	0
Total Article 614	62 028	0	0	62 028	0
97103 / 61521 /	6 110 811	594 950	0	6 705 761	0
Total Article 61521	6 110 811	594 950	0	6 705 761	0
97103 / 61522 /	7 921 994	1 398 375	0	9 320 369	0
Total Article 61522	7 921 994	1 398 375	0	9 320 369	0
97103 / 61528 /	13 680	0	0	13 680	0
Total Article 61528	13 680	0	0	13 680	0
97103 / 615511 /	8 883 035	245 500	0	9 128 535	0
Total Article 615511	8 883 035	245 500	0	9 128 535	0
97103 / 61558 /	6 327 432	1 372 820	0	7 700 252	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 61558	6 327 432	1 372 820	0	7 700 252	0
97103 / 6161 /	782 478	0	0	782 478	0
Total Article 6161	782 478	0	0	782 478	0
97103 / 6168 /	306 243	0	0	306 243	0
Total Article 6168	306 243	0	0	306 243	0
97103 / 6182 /	734 693	78 829	27 924	785 598	0
Total Article 6182	734 693	78 829	27 924	785 598	0
97103 / 6184 /	3 964 322	0	0	3 964 322	0
Total Article 6184	3 964 322	0	0	3 964 322	0
97103 / 6185 /	4 234 872	0	0	4 234 872	0
Total Article 6185	4 234 872	0	0	4 234 872	0
97103 / 62268 /	15 721 700	0	0	15 721 700	0
Total Article 62268	15 721 700	0	0	15 721 700	0
97103 / 6228 /	24 000	0	0	24 000	0
Total Article 6228	24 000	0	0	24 000	0
97103 / 6231 /	700 398	0	0	700 398	0
Total Article 6231	700 398	0	0	700 398	0
97103 / 6236 /	318 400	0	0	318 400	0
Total Article 6236	318 400	0	0	318 400	0
97103 / 6238 /	4 916 685	0	0	4 916 685	0
Total Article 6238	4 916 685	0	0	4 916 685	0
97103 / 6241 /	449 863	29 690	0	479 553	0
Total Article 6241	449 863	29 690	0	479 553	0
97103 / 62451 /	1 637 511 215	36 366 256	0	1 673 877 471	0
Total Article 62451	1 637 511 215	36 366 256	0	1 673 877 471	0
97103 / 62471 /	1 161 114	0	0	1 161 114	0
Total Article 62471	1 161 114	0	0	1 161 114	0
97103 / 62472 /	7 609 327	953 506	0	8 562 833	0
Total Article 62472	7 609 327	953 506	0	8 562 833	0
97103 / 6251 /	17 322 603	1 152 945	0	18 475 548	0
Total Article 6251	17 322 603	1 152 945	0	18 475 548	0
97103 / 6255 /	90 000	0	0	90 000	0
Total Article 6255	90 000	0	0	90 000	0
97103 / 6262 /	6 808 316	2 264 958	0	9 073 274	0
Total Article 6262	6 808 316	2 264 958	0	9 073 274	0
97103 / 6268 /	706 880	96 779	0	803 659	0
Total Article 6268	706 880	96 779	0	803 659	0
97103 / 6282 /	33 567 215	3 051 565	0	36 618 780	0
Total Article 6282	33 567 215	3 051 565	0	36 618 780	0
97103 / 6283 /	17 856 766	1 331 101	0	19 187 867	0
Total Article 6283	17 856 766	1 331 101	0	19 187 867	0
97103 / 6288 /	5 759 348	357 000	0	6 116 348	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 6288	5 759 348	357 000	0	6 116 348	0
97103 / 63512 /	605 251	0	0	605 251	0
Total Article 63512	605 251	0	0	605 251	0
97103 / 6516 /	44 020 480	5 224 967	0	49 245 447	0
Total Article 6516	44 020 480	5 224 967	0	49 245 447	0
97103 / 657313 /	1 000 000	1 000 000	0	2 000 000	0
Total Article 657313	1 000 000	1 000 000	0	2 000 000	0
97103 / 657412 /	7 694 988	3 847 494	0	11 542 482	0
Total Article 657412	7 694 988	3 847 494	0	11 542 482	0
97103 / 657431 /	15 266 412	0	0	15 266 412	0
Total Article 657431	15 266 412	0	0	15 266 412	0
97103 / 672 /	40 856 999	0	0	40 856 999	0
Total Article 672	40 856 999	0	0	40 856 999	0
97103	1 997 291 642	64 800 934	27 924	2 062 064 652	0
97104 / 65281 /	0	215 396	0	215 396	0
Total Article 65281	0	215 396	0	215 396	0
97104 / 65288 /	136 363 483	70 705 445	0	207 068 928	0
Total Article 65288	136 363 483	70 705 445	0	207 068 928	0
97104 / 657448 /	0	60 000 000	0	60 000 000	0
Total Article 657448	0	60 000 000	0	60 000 000	0
97104 / 65748 /	300 000 000	0	0	300 000 000	0
Total Article 65748	300 000 000	0	0	300 000 000	0
97104 / 672 /	65 594 742	0	0	65 594 742	0
Total Article 672	65 594 742	0	0	65 594 742	0
97104	501 958 225	130 920 841	0	632 879 066	0
97105 / 6132 /	8 000	0	0	8 000	0
Total Article 6132	8 000	0	0	8 000	0
97105 / 61351 /	105 000	0	0	105 000	0
Total Article 61351	105 000	0	0	105 000	0
97105 / 6184 /	415 227	439 773	0	855 000	0
Total Article 6184	415 227	439 773	0	855 000	0
97105 / 62268 /	0	791 000	0	791 000	0
Total Article 62268	0	791 000	0	791 000	0
97105 / 6231 /	2 337 698	0	0	2 337 698	0
Total Article 6231	2 337 698	0	0	2 337 698	0
97105 / 6236 /	147 915	0	0	147 915	0
Total Article 6236	147 915	0	0	147 915	0
97105 / 6238 /	9 602 600	0	0	9 602 600	0
Total Article 6238	9 602 600	0	0	9 602 600	0
97105 / 6241 /	2 446	1 400	0	3 846	0
Total Article 6241	2 446	1 400	0	3 846	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
97105 / 62472 /	111 674	0	0	111 674	0
Total Article 62472	111 674	0	0	111 674	0
97105 / 6251 /	968 218	0	0	968 218	0
Total Article 6251	968 218	0	0	968 218	0
97105 / 6288 /	150 000	0	0	150 000	0
Total Article 6288	150 000	0	0	150 000	0
97105 / 657444B /	25 000 000	0	0	25 000 000	0
Total Article 657444B	25 000 000	0	0	25 000 000	0
97105 / 657444C /	72 850 219	3 412 500	0	76 262 719	0
Total Article 657444C	72 850 219	3 412 500	0	76 262 719	0
97105 / 657445 /	2 000 000	0	0	2 000 000	0
Total Article 657445	2 000 000	0	0	2 000 000	0
97105	113 698 997	4 644 673	0	118 343 670	0
97106 / 60611 /	394 384	53 192	0	447 576	0
Total Article 60611	394 384	53 192	0	447 576	0
97106 / 60612 /	4 271 615	391 540	0	4 663 155	0
Total Article 60612	4 271 615	391 540	0	4 663 155	0
97106 / 60622 /	241 102	32 566	0	273 668	0
Total Article 60622	241 102	32 566	0	273 668	0
97106 / 60624 /	287 890	0	0	287 890	0
Total Article 60624	287 890	0	0	287 890	0
97106 / 60626 /	56 000	0	0	56 000	0
Total Article 60626	56 000	0	0	56 000	0
97106 / 60628 /	114 000	0	0	114 000	0
Total Article 60628	114 000	0	0	114 000	0
97106 / 60631 /	44 540	0	0	44 540	0
Total Article 60631	44 540	0	0	44 540	0
97106 / 60632 /	2 096 743	0	0	2 096 743	0
Total Article 60632	2 096 743	0	0	2 096 743	0
97106 / 60633 /	550 778	0	0	550 778	0
Total Article 60633	550 778	0	0	550 778	0
97106 / 60634 /	30 474	0	0	30 474	0
Total Article 60634	30 474	0	0	30 474	0
97106 / 60635 /	116 763	0	0	116 763	0
Total Article 60635	116 763	0	0	116 763	0
97106 / 60638 /	345 162	0	0	345 162	0
Total Article 60638	345 162	0	0	345 162	0
97106 / 60641 /	548 391	0	0	548 391	0
Total Article 60641	548 391	0	0	548 391	0
97106 / 60642 /	453 696	0	0	453 696	0
Total Article 60642	453 696	0	0	453 696	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
97106 / 6132 /	6 916 640	0	0	6 916 640	0
Total Article 6132	6 916 640	0	0	6 916 640	0
97106 / 61351 /	879 582	13 334	0	892 916	0
Total Article 61351	879 582	13 334	0	892 916	0
97106 / 61352 /	7 542 500	0	0	7 542 500	0
Total Article 61352	7 542 500	0	0	7 542 500	0
97106 / 614 /	1 320 000	0	0	1 320 000	0
Total Article 614	1 320 000	0	0	1 320 000	0
97106 / 61522 /	852 020	0	0	852 020	0
Total Article 61522	852 020	0	0	852 020	0
97106 / 615511 /	790 197	0	0	790 197	0
Total Article 615511	790 197	0	0	790 197	0
97106 / 61558 /	567 581	66 207	0	633 788	0
Total Article 61558	567 581	66 207	0	633 788	0
97106 / 6161 /	110 502	0	0	110 502	0
Total Article 6161	110 502	0	0	110 502	0
97106 / 617 /	575 700	0	0	575 700	0
Total Article 617	575 700	0	0	575 700	0
97106 / 6182 /	190 995	0	13 752	177 243	0
Total Article 6182	190 995	0	13 752	177 243	0
97106 / 6184 /	255 700	0	0	255 700	0
Total Article 6184	255 700	0	0	255 700	0
97106 / 6185 /	1 891 778	0	0	1 891 778	0
Total Article 6185	1 891 778	0	0	1 891 778	0
97106 / 62268 /	3 591 000	2 548 569	0	6 139 569	0
Total Article 62268	3 591 000	2 548 569	0	6 139 569	0
97106 / 6227 /	18 511	0	0	18 511	0
Total Article 6227	18 511	0	0	18 511	0
97106 / 6228 /	5 458 000	302 500	0	5 760 500	0
Total Article 6228	5 458 000	302 500	0	5 760 500	0
97106 / 6231 /	1 444 319	0	0	1 444 319	0
Total Article 6231	1 444 319	0	0	1 444 319	0
97106 / 6232 /	2 002 243	0	0	2 002 243	0
Total Article 6232	2 002 243	0	0	2 002 243	0
97106 / 6236 /	232 463	95 824	0	328 287	0
Total Article 6236	232 463	95 824	0	328 287	0
97106 / 6238 /	7 112 731	0	0	7 112 731	0
Total Article 6238	7 112 731	0	0	7 112 731	0
97106 / 6241 /	10 560	0	0	10 560	0
Total Article 6241	10 560	0	0	10 560	0
97106 / 62458 /	81 708	0	0	81 708	0
Total Article 62458	81 708	0	0	81 708	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 62458					
97106 / 62471 /	201 339	0	0	201 339	0
Total Article 62471	201 339	0	0	201 339	0
97106 / 62472 /	968 398	114 918	0	1 083 316	0
Total Article 62472	968 398	114 918	0	1 083 316	0
97106 / 6251 /	1 770 045	146 160	0	1 916 205	0
Total Article 6251	1 770 045	146 160	0	1 916 205	0
97106 / 6261 /	92 614	0	0	92 614	0
Total Article 6261	92 614	0	0	92 614	0
97106 / 6262 /	2 949 814	271 552	0	3 221 366	0
Total Article 6262	2 949 814	271 552	0	3 221 366	0
97106 / 6268 /	209 016	16 000	1 124	223 892	0
Total Article 6268	209 016	16 000	1 124	223 892	0
97106 / 6281 /	7 000	0	0	7 000	0
Total Article 6281	7 000	0	0	7 000	0
97106 / 6283 /	2 047 614	161 590	0	2 209 204	0
Total Article 6283	2 047 614	161 590	0	2 209 204	0
97106 / 6288 /	11 550 676	756 000	0	12 306 676	0
Total Article 6288	11 550 676	756 000	0	12 306 676	0
97106 / 6513 /	16 850 000	0	0	16 850 000	0
Total Article 6513	16 850 000	0	0	16 850 000	0
97106 / 6518 /	5 380 218	0	0	5 380 218	0
Total Article 6518	5 380 218	0	0	5 380 218	0
97106 / 65288 /	45 107 398	0	0	45 107 398	0
Total Article 65288	45 107 398	0	0	45 107 398	0
97106 / 65322 /	1 177 659	0	0	1 177 659	0
Total Article 65322	1 177 659	0	0	1 177 659	0
97106 / 6568 /	1 230 000	0	0	1 230 000	0
Total Article 6568	1 230 000	0	0	1 230 000	0
97106 / 657348A /	676 950 000	0	0	676 950 000	0
Total Article 657348A	676 950 000	0	0	676 950 000	0
97106 / 657444A /	190 288 568	4 300 000	0	194 588 568	0
Total Article 657444A	190 288 568	4 300 000	0	194 588 568	0
97106 / 657444C /	115 150 345	12 459 576	0	127 609 921	0
Total Article 657444C	115 150 345	12 459 576	0	127 609 921	0
97106 / 657444D /	217 988 587	32 330 000	0	250 318 587	0
Total Article 657444D	217 988 587	32 330 000	0	250 318 587	0
97106 / 672 /	1 268 855	0	0	1 268 855	0
Total Article 672	1 268 855	0	0	1 268 855	0
97106	1 342 584 414	54 059 528	14 876	1 396 629 066	0
TOTAL MISSION 971	5 733 741 663	329 512 597	69 618	6 063 184 642	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
97301 / 60611 /	233 698	0	0	233 698	0
Total Article 60611	233 698	0	0	233 698	0
97301 / 60612 /	3 627 361	9 406	0	3 636 767	0
Total Article 60612	3 627 361	9 406	0	3 636 767	0
97301 / 60618 /	50 970	0	0	50 970	0
Total Article 60618	50 970	0	0	50 970	0
97301 / 60622 /	1 706 009	42 570	0	1 748 579	0
Total Article 60622	1 706 009	42 570	0	1 748 579	0
97301 / 60624 /	645 325	0	0	645 325	0
Total Article 60624	645 325	0	0	645 325	0
97301 / 60626 /	144 259	0	0	144 259	0
Total Article 60626	144 259	0	0	144 259	0
97301 / 60628 /	771 704	0	0	771 704	0
Total Article 60628	771 704	0	0	771 704	0
97301 / 60631 /	359 188	0	0	359 188	0
Total Article 60631	359 188	0	0	359 188	0
97301 / 60632 /	2 220 255	0	0	2 220 255	0
Total Article 60632	2 220 255	0	0	2 220 255	0
97301 / 60635 /	626 590	0	0	626 590	0
Total Article 60635	626 590	0	0	626 590	0
97301 / 60638 /	389 877	26 970	0	416 847	0
Total Article 60638	389 877	26 970	0	416 847	0
97301 / 60641 /	703 820	0	0	703 820	0
Total Article 60641	703 820	0	0	703 820	0
97301 / 60642 /	88 654	57 420	0	146 074	0
Total Article 60642	88 654	57 420	0	146 074	0
97301 / 6066 /	190 615	0	0	190 615	0
Total Article 6066	190 615	0	0	190 615	0
97301 / 6068 /	108 541	0	0	108 541	0
Total Article 6068	108 541	0	0	108 541	0
97301 / 6132 /	257 480	0	0	257 480	0
Total Article 6132	257 480	0	0	257 480	0
97301 / 61351 /	380 824	23 620	0	404 444	0
Total Article 61351	380 824	23 620	0	404 444	0
97301 / 61352 /	3 909 401	0	0	3 909 401	0
Total Article 61352	3 909 401	0	0	3 909 401	0
97301 / 61521 /	2 954 370	29 747	0	2 984 117	0
Total Article 61521	2 954 370	29 747	0	2 984 117	0
97301 / 61522 /	1 865 246	0	0	1 865 246	0
Total Article 61522	1 865 246	0	0	1 865 246	0
97301 / 61524 /	39 900	6 908 681	0	6 948 581	0
	39 900	6 908 681	0	6 948 581	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 61524					
97301 / 615511 /	1 922 535	42 409	0	1 964 944	0
Total Article 615511	1 922 535	42 409	0	1 964 944	0
97301 / 615512 /	448 739	0	0	448 739	0
Total Article 615512	448 739	0	0	448 739	0
97301 / 61552 /	1 933 904	0	0	1 933 904	0
Total Article 61552	1 933 904	0	0	1 933 904	0
97301 / 61558 /	831 181	172 507	0	1 003 688	0
Total Article 61558	831 181	172 507	0	1 003 688	0
97301 / 6161 /	74 916	0	0	74 916	0
Total Article 6161	74 916	0	0	74 916	0
97301 / 6168 /	89 486	0	0	89 486	0
Total Article 6168	89 486	0	0	89 486	0
97301 / 617 /	99 582 068	4 790 793	0	104 372 861	0
Total Article 617	99 582 068	4 790 793	0	104 372 861	0
97301 / 6182 /	49 378	0	0	49 378	0
Total Article 6182	49 378	0	0	49 378	0
97301 / 6184 /	1 815 014	0	0	1 815 014	0
Total Article 6184	1 815 014	0	0	1 815 014	0
97301 / 6185 /	8 242 020	371 450	0	8 613 470	0
Total Article 6185	8 242 020	371 450	0	8 613 470	0
97301 / 62261 /	442 895	0	0	442 895	0
Total Article 62261	442 895	0	0	442 895	0
97301 / 62268 /	5 904 000	2 133 541	0	8 037 541	0
Total Article 62268	5 904 000	2 133 541	0	8 037 541	0
97301 / 6227 /	8 208	8 188	0	16 396	0
Total Article 6227	8 208	8 188	0	16 396	0
97301 / 6228 /	20 135 680	0	0	20 135 680	0
Total Article 6228	20 135 680	0	0	20 135 680	0
97301 / 6231 /	22 536	0	0	22 536	0
Total Article 6231	22 536	0	0	22 536	0
97301 / 6236 /	86 982	295 083	0	382 065	0
Total Article 6236	86 982	295 083	0	382 065	0
97301 / 6238 /	8 958 605	3 389 096	0	12 347 701	0
Total Article 6238	8 958 605	3 389 096	0	12 347 701	0
97301 / 6241 /	196 462	12 759	0	209 221	0
Total Article 6241	196 462	12 759	0	209 221	0
97301 / 62471 /	1 279 038	0	0	1 279 038	0
Total Article 62471	1 279 038	0	0	1 279 038	0
97301 / 62472 /	3 254 001	383 574	0	3 637 575	0
Total Article 62472	3 254 001	383 574	0	3 637 575	0
97301 / 6248 /	70 000	0	0	70 000	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 6248	70 000	0	0	70 000	0
97301 / 6251 /	3 934 848	164 180	0	4 099 028	0
Total Article 6251	3 934 848	164 180	0	4 099 028	0
97301 / 6262 /	1 674 503	74 741	640	1 748 604	0
Total Article 6262	1 674 503	74 741	640	1 748 604	0
97301 / 6268 /	492 226	0	0	492 226	0
Total Article 6268	492 226	0	0	492 226	0
97301 / 6282 /	7 932 918	0	0	7 932 918	0
Total Article 6282	7 932 918	0	0	7 932 918	0
97301 / 6283 /	2 050 700	181 930	0	2 232 630	0
Total Article 6283	2 050 700	181 930	0	2 232 630	0
97301 / 6288 /	56 770 993	4 742 546	0	61 513 539	0
Total Article 6288	56 770 993	4 742 546	0	61 513 539	0
97301 / 65322 /	964 299	0	0	964 299	0
Total Article 65322	964 299	0	0	964 299	0
97301 / 6568 /	1 490 000	0	0	1 490 000	0
Total Article 6568	1 490 000	0	0	1 490 000	0
97301 / 657434 /	18 433 350	664 500	0	19 097 850	0
Total Article 657434	18 433 350	664 500	0	19 097 850	0
97301 / 672 /	1 887 507	0	0	1 887 507	0
Total Article 672	1 887 507	0	0	1 887 507	0
97301	272 253 079	24 525 711	640	296 778 150	0
97302 / 60624 /	518 987	0	0	518 987	0
Total Article 60624	518 987	0	0	518 987	0
97302 / 60626 /	321 900	0	0	321 900	0
Total Article 60626	321 900	0	0	321 900	0
97302 / 60628 /	0	59 160	0	59 160	0
Total Article 60628	0	59 160	0	59 160	0
97302 / 60634 /	157 341	0	0	157 341	0
Total Article 60634	157 341	0	0	157 341	0
97302 / 60635 /	120 510	0	0	120 510	0
Total Article 60635	120 510	0	0	120 510	0
97302 / 60638 /	1 069 371	0	0	1 069 371	0
Total Article 60638	1 069 371	0	0	1 069 371	0
97302 / 6068 /	200 000	0	0	200 000	0
Total Article 6068	200 000	0	0	200 000	0
97302 / 61521 /	1 030 000	0	0	1 030 000	0
Total Article 61521	1 030 000	0	0	1 030 000	0
97302 / 61522 /	2 962 911	357 887	0	3 320 798	0
Total Article 61522	2 962 911	357 887	0	3 320 798	0
97302 / 615512 /	191 292	0	0	191 292	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 615512	191 292	0	0	191 292	0
97302 / 617 /	1 299 600	2 101 800	0	3 401 400	0
Total Article 617	1 299 600	2 101 800	0	3 401 400	0
97302 / 6184 /	313 604	0	0	313 604	0
Total Article 6184	313 604	0	0	313 604	0
97302 / 6185 /	127 560	0	0	127 560	0
Total Article 6185	127 560	0	0	127 560	0
97302 / 62268 /	4 445 065	506 997	0	4 952 062	0
Total Article 62268	4 445 065	506 997	0	4 952 062	0
97302 / 6228 /	4 545 443	800 000	0	5 345 443	0
Total Article 6228	4 545 443	800 000	0	5 345 443	0
97302 / 6231 /	37 895	545 283	0	583 178	0
Total Article 6231	37 895	545 283	0	583 178	0
97302 / 6236 /	228 570	0	0	228 570	0
Total Article 6236	228 570	0	0	228 570	0
97302 / 6238 /	6 996 898	0	0	6 996 898	0
Total Article 6238	6 996 898	0	0	6 996 898	0
97302 / 6241 /	20 464	0	0	20 464	0
Total Article 6241	20 464	0	0	20 464	0
97302 / 62471 /	467 278	0	0	467 278	0
Total Article 62471	467 278	0	0	467 278	0
97302 / 62472 /	144 344	46 968	0	191 312	0
Total Article 62472	144 344	46 968	0	191 312	0
97302 / 6248 /	70 000	0	0	70 000	0
Total Article 6248	70 000	0	0	70 000	0
97302 / 6251 /	1 272 265	39 585	0	1 311 850	0
Total Article 6251	1 272 265	39 585	0	1 311 850	0
97302 / 6281 /	1 036 101	0	0	1 036 101	0
Total Article 6281	1 036 101	0	0	1 036 101	0
97302 / 6288 /	34 830 107	2 956 204	0	37 786 311	0
Total Article 6288	34 830 107	2 956 204	0	37 786 311	0
97302 / 6561 /	257 204 594	0	0	257 204 594	0
Total Article 6561	257 204 594	0	0	257 204 594	0
97302 / 672 /	112 335 843	0	0	112 335 843	0
Total Article 672	112 335 843	0	0	112 335 843	0
97302	431 947 943	7 413 884	0	439 361 827	0
97303 / 617 /	1 140 000	0	0	1 140 000	0
Total Article 617	1 140 000	0	0	1 140 000	0
97303 / 6231 /	1 118 927	836 200	0	1 955 127	0
Total Article 6231	1 118 927	836 200	0	1 955 127	0
97303 / 6232 /	7 300 000	0	0	7 300 000	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 6232	7 300 000	0	0	7 300 000	0
97303 / 6238 /	11 033 383	5 978 596	0	17 011 979	0
Total Article 6238	11 033 383	5 978 596	0	17 011 979	0
97303 / 672 /	2 845 759	0	0	2 845 759	0
Total Article 672	2 845 759	0	0	2 845 759	0
97303	23 438 069	6 814 796	0	30 252 865	0
TOTAL MISSION 973	727 639 091	38 754 391	640	766 392 842	0
97401 / 60611 /	11 250 905	1 552 390	0	12 803 295	0
Total Article 60611	11 250 905	1 552 390	0	12 803 295	0
97401 / 60612 /	56 702 484	8 142 373	0	64 844 857	0
Total Article 60612	56 702 484	8 142 373	0	64 844 857	0
97401 / 60621 /	412 224	0	0	412 224	0
Total Article 60621	412 224	0	0	412 224	0
97401 / 60622 /	83 213 085	5 576 823	0	88 789 908	0
Total Article 60622	83 213 085	5 576 823	0	88 789 908	0
97401 / 60623 /	269 105	0	0	269 105	0
Total Article 60623	269 105	0	0	269 105	0
97401 / 60624 /	67 760 431	5 803 920	0	73 564 351	0
Total Article 60624	67 760 431	5 803 920	0	73 564 351	0
97401 / 60625 /	156 300 831	1 378 080	0	157 678 911	0
Total Article 60625	156 300 831	1 378 080	0	157 678 911	0
97401 / 60626 /	34 262 094	1 098 995	0	35 361 089	0
Total Article 60626	34 262 094	1 098 995	0	35 361 089	0
97401 / 60628 /	18 651 909	234 717	0	18 886 626	0
Total Article 60628	18 651 909	234 717	0	18 886 626	0
97401 / 60631 /	8 426 725	0	0	8 426 725	0
Total Article 60631	8 426 725	0	0	8 426 725	0
97401 / 60632 /	7 093 913	466 348	0	7 560 261	0
Total Article 60632	7 093 913	466 348	0	7 560 261	0
97401 / 60634 /	630 559	0	0	630 559	0
Total Article 60634	630 559	0	0	630 559	0
97401 / 60635 /	28 887 602	282 342	0	29 169 944	0
Total Article 60635	28 887 602	282 342	0	29 169 944	0
97401 / 60638 /	8 414 971	1 108 383	0	9 523 354	0
Total Article 60638	8 414 971	1 108 383	0	9 523 354	0
97401 / 60641 /	4 550 917	102 552	0	4 653 469	0
Total Article 60641	4 550 917	102 552	0	4 653 469	0
97401 / 60642 /	2 259 456	0	0	2 259 456	0
Total Article 60642	2 259 456	0	0	2 259 456	0
97401 / 60648 /	109 337	0	0	109 337	0
Total Article 60648	109 337	0	0	109 337	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
97401 / 6066 /	387 571	0	0	387 571	0
Total Article 6066	387 571	0	0	387 571	0
97401 / 6068 /	451 730	0	0	451 730	0
Total Article 6068	451 730	0	0	451 730	0
97401 / 611 /	113 011	0	0	113 011	0
Total Article 611	113 011	0	0	113 011	0
97401 / 6132 /	15 000	0	0	15 000	0
Total Article 6132	15 000	0	0	15 000	0
97401 / 61351 /	14 149 231	1 226 384	0	15 375 615	0
Total Article 61351	14 149 231	1 226 384	0	15 375 615	0
97401 / 61352 /	32 800 450	0	0	32 800 450	0
Total Article 61352	32 800 450	0	0	32 800 450	0
97401 / 61358 /	158 689	0	0	158 689	0
Total Article 61358	158 689	0	0	158 689	0
97401 / 61521 /	647 520	0	0	647 520	0
Total Article 61521	647 520	0	0	647 520	0
97401 / 61522 /	3 741 666	0	0	3 741 666	0
Total Article 61522	3 741 666	0	0	3 741 666	0
97401 / 61523 /	109 886 810	6 214 119	0	116 100 929	0
Total Article 61523	109 886 810	6 214 119	0	116 100 929	0
97401 / 61528 /	2 855 542	0	0	2 855 542	0
Total Article 61528	2 855 542	0	0	2 855 542	0
97401 / 615511 /	19 841 528	2 962 060	0	22 803 588	0
Total Article 615511	19 841 528	2 962 060	0	22 803 588	0
97401 / 615518 /	307 373	0	0	307 373	0
Total Article 615518	307 373	0	0	307 373	0
97401 / 61552 /	15 143 325	10 150	0	15 153 475	0
Total Article 61552	15 143 325	10 150	0	15 153 475	0
97401 / 61558 /	9 088 844	767 282	0	9 856 126	0
Total Article 61558	9 088 844	767 282	0	9 856 126	0
97401 / 6161 /	4 508 358	0	0	4 508 358	0
Total Article 6161	4 508 358	0	0	4 508 358	0
97401 / 6168 /	1 608 172	0	0	1 608 172	0
Total Article 6168	1 608 172	0	0	1 608 172	0
97401 / 617 /	2 606 888	307 925	0	2 914 813	0
Total Article 617	2 606 888	307 925	0	2 914 813	0
97401 / 6182 /	780 391	0	128 319	652 072	0
Total Article 6182	780 391	0	128 319	652 072	0
97401 / 6184 /	14 679 338	0	0	14 679 338	0
Total Article 6184	14 679 338	0	0	14 679 338	0
97401 / 6185 /	50 000	0	0	50 000	0
Total Article 6185	50 000	0	0	50 000	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 6185					
97401 / 62268 /	4 651 507	0	0	4 651 507	0
Total Article 62268	4 651 507	0	0	4 651 507	0
97401 / 6227 /	17 000	37 222	0	54 222	0
Total Article 6227	17 000	37 222	0	54 222	0
97401 / 6228 /	101 700	0	0	101 700	0
Total Article 6228	101 700	0	0	101 700	0
97401 / 6231 /	3 669 764	0	0	3 669 764	0
Total Article 6231	3 669 764	0	0	3 669 764	0
97401 / 6236 /	47 415	0	0	47 415	0
Total Article 6236	47 415	0	0	47 415	0
97401 / 6241 /	46 767 270	584 292	0	47 351 562	0
Total Article 6241	46 767 270	584 292	0	47 351 562	0
97401 / 62471 /	254 899	0	0	254 899	0
Total Article 62471	254 899	0	0	254 899	0
97401 / 62472 /	9 768 337	593 808	0	10 362 145	0
Total Article 62472	9 768 337	593 808	0	10 362 145	0
97401 / 6251 /	56 760 076	2 761 060	0	59 521 136	0
Total Article 6251	56 760 076	2 761 060	0	59 521 136	0
97401 / 6255 /	305 000	0	0	305 000	0
Total Article 6255	305 000	0	0	305 000	0
97401 / 6261 /	899 450	96 000	0	995 450	0
Total Article 6261	899 450	96 000	0	995 450	0
97401 / 6262 /	19 393 642	1 830 076	0	21 223 718	0
Total Article 6262	19 393 642	1 830 076	0	21 223 718	0
97401 / 6268 /	2 468 918	78 700	0	2 547 618	0
Total Article 6268	2 468 918	78 700	0	2 547 618	0
97401 / 6283 /	3 595 500	258 040	0	3 853 540	0
Total Article 6283	3 595 500	258 040	0	3 853 540	0
97401 / 6288 /	13 218 543	298 219	0	13 516 762	0
Total Article 6288	13 218 543	298 219	0	13 516 762	0
97401 / 6354 /	112 500	0	0	112 500	0
Total Article 6354	112 500	0	0	112 500	0
97401 / 6475 /	40 000	0	0	40 000	0
Total Article 6475	40 000	0	0	40 000	0
97401 / 6581 /	1 484 188	0	0	1 484 188	0
Total Article 6581	1 484 188	0	0	1 484 188	0
97401 / 6711 /	2 943 132	0	0	2 943 132	0
Total Article 6711	2 943 132	0	0	2 943 132	0
97401 / 672 /	77 019 116	0	0	77 019 116	0
Total Article 672	77 019 116	0	0	77 019 116	0
97401 / 678 /	321 724	0	0	321 724	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 678	321 724	0	0	321 724	0
97401	966 857 666	43 772 260	128 319	1 010 501 607	0
97402 / 60611 /	165 367	38 084	0	203 451	0
Total Article 60611	165 367	38 084	0	203 451	0
97402 / 60612 /	4 834 579	889 460	0	5 724 039	0
Total Article 60612	4 834 579	889 460	0	5 724 039	0
97402 / 60621 /	340 238	0	0	340 238	0
Total Article 60621	340 238	0	0	340 238	0
97402 / 60622 /	1 529 548	25 747	0	1 555 295	0
Total Article 60622	1 529 548	25 747	0	1 555 295	0
97402 / 60623 /	110 171	0	0	110 171	0
Total Article 60623	110 171	0	0	110 171	0
97402 / 60624 /	5 179 820	114 363	0	5 294 183	0
Total Article 60624	5 179 820	114 363	0	5 294 183	0
97402 / 60625 /	131 625	0	0	131 625	0
Total Article 60625	131 625	0	0	131 625	0
97402 / 60626 /	15 013 927	86 420	0	15 100 347	0
Total Article 60626	15 013 927	86 420	0	15 100 347	0
97402 / 60628 /	3 227 700	0	0	3 227 700	0
Total Article 60628	3 227 700	0	0	3 227 700	0
97402 / 60631 /	2 170 362	0	0	2 170 362	0
Total Article 60631	2 170 362	0	0	2 170 362	0
97402 / 60632 /	127 249	0	0	127 249	0
Total Article 60632	127 249	0	0	127 249	0
97402 / 60635 /	1 173 545	0	0	1 173 545	0
Total Article 60635	1 173 545	0	0	1 173 545	0
97402 / 60638 /	1 947 669	0	0	1 947 669	0
Total Article 60638	1 947 669	0	0	1 947 669	0
97402 / 60641 /	564 750	193 005	0	757 755	0
Total Article 60641	564 750	193 005	0	757 755	0
97402 / 6066 /	27 274	0	0	27 274	0
Total Article 6066	27 274	0	0	27 274	0
97402 / 6132 /	5 435 106	0	0	5 435 106	0
Total Article 6132	5 435 106	0	0	5 435 106	0
97402 / 61351 /	2 857 120	49 399	0	2 906 519	0
Total Article 61351	2 857 120	49 399	0	2 906 519	0
97402 / 614 /	1 368	0	0	1 368	0
Total Article 614	1 368	0	0	1 368	0
97402 / 61522 /	229 460	0	0	229 460	0
Total Article 61522	229 460	0	0	229 460	0
97402 / 61528 /	0	223 437	0	223 437	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

XE_CED6000_A
V6.4

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 61528	0	223 437	0	223 437	0
97402 / 615511 /	133 323	0	0	133 323	0
Total Article 615511	133 323	0	0	133 323	0
97402 / 615518 /	332 540	0	0	332 540	0
Total Article 615518	332 540	0	0	332 540	0
97402 / 61552 /	516 695	0	0	516 695	0
Total Article 61552	516 695	0	0	516 695	0
97402 / 61558 /	2 101 865	9 605	0	2 111 470	0
Total Article 61558	2 101 865	9 605	0	2 111 470	0
97402 / 6168 /	609 600	0	0	609 600	0
Total Article 6168	609 600	0	0	609 600	0
97402 / 62268 /	77 150	0	0	77 150	0
Total Article 62268	77 150	0	0	77 150	0
97402 / 6227 /	15 843	0	0	15 843	0
Total Article 6227	15 843	0	0	15 843	0
97402 / 6231 /	1 043 573	0	0	1 043 573	0
Total Article 6231	1 043 573	0	0	1 043 573	0
97402 / 6238 /	9 211	0	0	9 211	0
Total Article 6238	9 211	0	0	9 211	0
97402 / 6241 /	5 016 868	39 080	0	5 055 948	0
Total Article 6241	5 016 868	39 080	0	5 055 948	0
97402 / 62471 /	212 949	0	0	212 949	0
Total Article 62471	212 949	0	0	212 949	0
97402 / 62472 /	5 054 697	35 906	0	5 090 603	0
Total Article 62472	5 054 697	35 906	0	5 090 603	0
97402 / 6251 /	25 202 972	149 205	0	25 352 177	0
Total Article 6251	25 202 972	149 205	0	25 352 177	0
97402 / 6261 /	15 000	0	0	15 000	0
Total Article 6261	15 000	0	0	15 000	0
97402 / 6262 /	3 768 946	439 789	0	4 208 735	0
Total Article 6262	3 768 946	439 789	0	4 208 735	0
97402 / 6268 /	145 802	70 000	0	215 802	0
Total Article 6268	145 802	70 000	0	215 802	0
97402 / 6288 /	3 255 582	349 565	0	3 605 147	0
Total Article 6288	3 255 582	349 565	0	3 605 147	0
97402 / 6711 /	1 523 422	0	0	1 523 422	0
Total Article 6711	1 523 422	0	0	1 523 422	0
97402 / 672 /	3 874 634	0	0	3 874 634	0
Total Article 672	3 874 634	0	0	3 874 634	0
97402	97 977 550	2 713 065	0	100 690 615	0
97403 / 60612 /	1 128 360	0	0	1 128 360	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 60612	1 128 360	0	0	1 128 360	0
97403 / 60622 /	13 283 915	594 290	0	13 878 205	0
Total Article 60622	13 283 915	594 290	0	13 878 205	0
97403 / 60623 /	59 763	0	0	59 763	0
Total Article 60623	59 763	0	0	59 763	0
97403 / 60624 /	11 100 733	2 602 653	0	13 703 386	0
Total Article 60624	11 100 733	2 602 653	0	13 703 386	0
97403 / 60625 /	3 768 623	0	0	3 768 623	0
Total Article 60625	3 768 623	0	0	3 768 623	0
97403 / 60626 /	3 774 135	301 898	0	4 076 033	0
Total Article 60626	3 774 135	301 898	0	4 076 033	0
97403 / 60628 /	278 321	266 672	0	544 993	0
Total Article 60628	278 321	266 672	0	544 993	0
97403 / 60631 /	793 200	284 345	0	1 077 545	0
Total Article 60631	793 200	284 345	0	1 077 545	0
97403 / 60635 /	1 303 780	946 112	0	2 249 892	0
Total Article 60635	1 303 780	946 112	0	2 249 892	0
97403 / 60638 /	688 799	272 920	0	961 719	0
Total Article 60638	688 799	272 920	0	961 719	0
97403 / 6132 /	5 640 000	0	0	5 640 000	0
Total Article 6132	5 640 000	0	0	5 640 000	0
97403 / 61351 /	66 333 012	17 273 877	0	83 606 889	0
Total Article 61351	66 333 012	17 273 877	0	83 606 889	0
97403 / 61521 /	34 340 892	9 188 315	0	43 529 207	0
Total Article 61521	34 340 892	9 188 315	0	43 529 207	0
97403 / 61523 /	54 071 501	22 665 332	0	76 736 833	0
Total Article 61523	54 071 501	22 665 332	0	76 736 833	0
97403 / 61528 /	6 902 700	0	0	6 902 700	0
Total Article 61528	6 902 700	0	0	6 902 700	0
97403 / 615511 /	107 200	0	0	107 200	0
Total Article 615511	107 200	0	0	107 200	0
97403 / 61558 /	4 438 530	0	0	4 438 530	0
Total Article 61558	4 438 530	0	0	4 438 530	0
97403 / 617 /	541 500	0	0	541 500	0
Total Article 617	541 500	0	0	541 500	0
97403 / 62268 /	27 860	0	0	27 860	0
Total Article 62268	27 860	0	0	27 860	0
97403 / 6228 /	182 400	0	0	182 400	0
Total Article 6228	182 400	0	0	182 400	0
97403 / 6231 /	26 157	0	0	26 157	0
Total Article 6231	26 157	0	0	26 157	0
97403 / 6241 /	1 442 692	647 194	0	2 089 886	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 6241	1 442 692	647 194	0	2 089 886	0
97403 / 62472 /	57 120	0	0	57 120	0
Total Article 62472	57 120	0	0	57 120	0
97403 / 6251 /	1 395 189	0	0	1 395 189	0
Total Article 6251	1 395 189	0	0	1 395 189	0
97403 / 6288 /	303 000	0	0	303 000	0
Total Article 6288	303 000	0	0	303 000	0
97403 / 672 /	6 935 021	0	0	6 935 021	0
Total Article 672	6 935 021	0	0	6 935 021	0
97403	218 924 403	55 043 608	0	273 968 011	0
97404 / 60611 /	42 912	0	0	42 912	0
Total Article 60611	42 912	0	0	42 912	0
97404 / 60612 /	682 000	0	0	682 000	0
Total Article 60612	682 000	0	0	682 000	0
97404 / 60622 /	39 705 532	79 150	0	39 784 682	0
Total Article 60622	39 705 532	79 150	0	39 784 682	0
97404 / 60624 /	2 089 067	93 277	0	2 182 344	0
Total Article 60624	2 089 067	93 277	0	2 182 344	0
97404 / 60626 /	63 301	42 053	0	105 354	0
Total Article 60626	63 301	42 053	0	105 354	0
97404 / 60628 /	202 763	0	0	202 763	0
Total Article 60628	202 763	0	0	202 763	0
97404 / 60631 /	37 668	0	0	37 668	0
Total Article 60631	37 668	0	0	37 668	0
97404 / 60632 /	168 857	204 599	0	373 456	0
Total Article 60632	168 857	204 599	0	373 456	0
97404 / 60634 /	70 470	0	0	70 470	0
Total Article 60634	70 470	0	0	70 470	0
97404 / 60635 /	10 962	0	0	10 962	0
Total Article 60635	10 962	0	0	10 962	0
97404 / 60638 /	482 211	0	0	482 211	0
Total Article 60638	482 211	0	0	482 211	0
97404 / 60641 /	317 140	176 282	0	493 422	0
Total Article 60641	317 140	176 282	0	493 422	0
97404 / 60642 /	63 232	0	0	63 232	0
Total Article 60642	63 232	0	0	63 232	0
97404 / 6132 /	4 080 000	0	0	4 080 000	0
Total Article 6132	4 080 000	0	0	4 080 000	0
97404 / 61352 /	1 865 000	0	0	1 865 000	0
Total Article 61352	1 865 000	0	0	1 865 000	0
97404 / 61522 /	0	1 686 525	0	1 686 525	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 61522	0	1 686 525	0	1 686 525	0
97404 / 61528 /	1 367 124	0	0	1 367 124	0
Total Article 61528	1 367 124	0	0	1 367 124	0
97404 / 61558 /	3 629 636	0	0	3 629 636	0
Total Article 61558	3 629 636	0	0	3 629 636	0
97404 / 6161 /	24 972	0	0	24 972	0
Total Article 6161	24 972	0	0	24 972	0
97404 / 6182 /	20 023 826	0	0	20 023 826	0
Total Article 6182	20 023 826	0	0	20 023 826	0
97404 / 6184 /	390 000	0	0	390 000	0
Total Article 6184	390 000	0	0	390 000	0
97404 / 6185 /	1 156 917	0	0	1 156 917	0
Total Article 6185	1 156 917	0	0	1 156 917	0
97404 / 62268 /	32 222 706	7 607 582	0	39 830 288	0
Total Article 62268	32 222 706	7 607 582	0	39 830 288	0
97404 / 6231 /	363 386	0	0	363 386	0
Total Article 6231	363 386	0	0	363 386	0
97404 / 6236 /	82 368	259 900	0	342 268	0
Total Article 6236	82 368	259 900	0	342 268	0
97404 / 6238 /	6 858 427	0	0	6 858 427	0
Total Article 6238	6 858 427	0	0	6 858 427	0
97404 / 6241 /	288 000	437 433	0	725 433	0
Total Article 6241	288 000	437 433	0	725 433	0
97404 / 62471 /	223 000	0	0	223 000	0
Total Article 62471	223 000	0	0	223 000	0
97404 / 6251 /	1 556 952	0	0	1 556 952	0
Total Article 6251	1 556 952	0	0	1 556 952	0
97404 / 6261 /	62 500	44 000	0	106 500	0
Total Article 6261	62 500	44 000	0	106 500	0
97404 / 6262 /	674 669	0	0	674 669	0
Total Article 6262	674 669	0	0	674 669	0
97404 / 6268 /	31 840	0	0	31 840	0
Total Article 6268	31 840	0	0	31 840	0
97404 / 6283 /	955 500	0	0	955 500	0
Total Article 6283	955 500	0	0	955 500	0
97404 / 6288 /	122 113	56 000	0	178 113	0
Total Article 6288	122 113	56 000	0	178 113	0
97404 / 6358 /	649 334	645 053	0	1 294 387	0
Total Article 6358	649 334	645 053	0	1 294 387	0
97404 / 657318 /	4 123 356	0	0	4 123 356	0
Total Article 657318	4 123 356	0	0	4 123 356	0
97404 / 65748 /	5 758 949	5 758 949	0	11 517 898	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 65748	5 758 949	5 758 949	0	11 517 898	0
97404 / 6581 /	157 514	0	0	157 514	0
Total Article 6581	157 514	0	0	157 514	0
97404 / 672 /	26 136 386	0	0	26 136 386	0
Total Article 672	26 136 386	0	0	26 136 386	0
97404 / 673 /	1 073 592	0	0	1 073 592	0
Total Article 673	1 073 592	0	0	1 073 592	0
97404	157 814 182	17 090 803	0	174 904 985	0
97405 / 60611 /	52 621	0	0	52 621	0
Total Article 60611	52 621	0	0	52 621	0
97405 / 60612 /	992 067	60 021	0	1 052 088	0
Total Article 60612	992 067	60 021	0	1 052 088	0
97405 / 60622 /	12 204	0	0	12 204	0
Total Article 60622	12 204	0	0	12 204	0
97405 / 60624 /	148 014	0	0	148 014	0
Total Article 60624	148 014	0	0	148 014	0
97405 / 60632 /	59 980	0	0	59 980	0
Total Article 60632	59 980	0	0	59 980	0
97405 / 60634 /	24 340	0	0	24 340	0
Total Article 60634	24 340	0	0	24 340	0
97405 / 60641 /	257 485	0	0	257 485	0
Total Article 60641	257 485	0	0	257 485	0
97405 / 60642 /	13 980	0	0	13 980	0
Total Article 60642	13 980	0	0	13 980	0
97405 / 6066 /	70 884	0	0	70 884	0
Total Article 6066	70 884	0	0	70 884	0
97405 / 6132 /	15 600 000	0	0	15 600 000	0
Total Article 6132	15 600 000	0	0	15 600 000	0
97405 / 61352 /	1 075 000	0	0	1 075 000	0
Total Article 61352	1 075 000	0	0	1 075 000	0
97405 / 614 /	42 000	0	0	42 000	0
Total Article 614	42 000	0	0	42 000	0
97405 / 61522 /	156 505	0	0	156 505	0
Total Article 61522	156 505	0	0	156 505	0
97405 / 61528 /	495 348	0	0	495 348	0
Total Article 61528	495 348	0	0	495 348	0
97405 / 615511 /	43 274	0	0	43 274	0
Total Article 615511	43 274	0	0	43 274	0
97405 / 61558 /	324 895	24 635	0	349 530	0
Total Article 61558	324 895	24 635	0	349 530	0
97405 / 6161 /	12 486	0	0	12 486	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 6161	12 486	0	0	12 486	0
97405 / 6182 /	132 182	0	0	132 182	0
Total Article 6182	132 182	0	0	132 182	0
97405 / 62268 /	19 659 329	9 175 600	0	28 834 929	0
Total Article 62268	19 659 329	9 175 600	0	28 834 929	0
97405 / 6227 /	0	3 051 000	0	3 051 000	0
Total Article 6227	0	3 051 000	0	3 051 000	0
97405 / 6228 /	7 257 806	4 604 750	0	11 862 556	0
Total Article 6228	7 257 806	4 604 750	0	11 862 556	0
97405 / 6231 /	1 951 121	497 200	0	2 448 321	0
Total Article 6231	1 951 121	497 200	0	2 448 321	0
97405 / 6238 /	1 050 852	0	0	1 050 852	0
Total Article 6238	1 050 852	0	0	1 050 852	0
97405 / 6261 /	32 500	0	0	32 500	0
Total Article 6261	32 500	0	0	32 500	0
97405 / 6262 /	157 389	21 499	0	178 888	0
Total Article 6262	157 389	21 499	0	178 888	0
97405 / 6268 /	768 912	56 374	0	825 286	0
Total Article 6268	768 912	56 374	0	825 286	0
97405 / 6288 /	0	180 000	0	180 000	0
Total Article 6288	0	180 000	0	180 000	0
97405 / 6525 /	156 521 232	86 546 825	0	243 068 057	0
Total Article 6525	156 521 232	86 546 825	0	243 068 057	0
97405 / 65281 /	359 340	0	0	359 340	0
Total Article 65281	359 340	0	0	359 340	0
97405 / 65288 /	1 300 440	0	0	1 300 440	0
Total Article 65288	1 300 440	0	0	1 300 440	0
97405 / 6568 /	550 000	0	0	550 000	0
Total Article 6568	550 000	0	0	550 000	0
97405 / 657313 /	0	4 000 000	0	4 000 000	0
Total Article 657313	0	4 000 000	0	4 000 000	0
97405 / 657446 /	28 000 000	0	0	28 000 000	0
Total Article 657446	28 000 000	0	0	28 000 000	0
97405 / 657468 /	0	10 000 000	0	10 000 000	0
Total Article 657468	0	10 000 000	0	10 000 000	0
97405 / 672 /	2 391 576	0	0	2 391 576	0
Total Article 672	2 391 576	0	0	2 391 576	0
97405 / 674381 /	1 000 000 000	0	0	1 000 000 000	0
Total Article 674381	1 000 000 000	0	0	1 000 000 000	0
97405	1 239 513 762	118 217 904	0	1 357 731 666	0
97406 / 6744 /	880 000 000	0	0	880 000 000	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 6744	880 000 000	0	0	880 000 000	0
97406	880 000 000	0	0	880 000 000	0
TOTAL MISSION 974	3 561 068 650	236 837 640	128 319	3 797 777 971	0
97501 / 60611 /	417 261	70 000	0	487 261	0
Total Article 60611	417 261	70 000	0	487 261	0
97501 / 60612 /	7 300 000	730 000	0	8 030 000	0
Total Article 60612	7 300 000	730 000	0	8 030 000	0
97501 / 60622 /	590 962	55 000	0	645 962	0
Total Article 60622	590 962	55 000	0	645 962	0
97501 / 60623 /	4 942	0	0	4 942	0
Total Article 60623	4 942	0	0	4 942	0
97501 / 60624 /	730 316	0	0	730 316	0
Total Article 60624	730 316	0	0	730 316	0
97501 / 60628 /	608 750	0	0	608 750	0
Total Article 60628	608 750	0	0	608 750	0
97501 / 60632 /	102 150	0	0	102 150	0
Total Article 60632	102 150	0	0	102 150	0
97501 / 60634 /	10 760	77 952	0	88 712	0
Total Article 60634	10 760	77 952	0	88 712	0
97501 / 60635 /	1 767 563	0	0	1 767 563	0
Total Article 60635	1 767 563	0	0	1 767 563	0
97501 / 60638 /	447 326	0	0	447 326	0
Total Article 60638	447 326	0	0	447 326	0
97501 / 60641 /	2 764 247	863 885	0	3 628 132	0
Total Article 60641	2 764 247	863 885	0	3 628 132	0
97501 / 60642 /	9 918 994	0	0	9 918 994	0
Total Article 60642	9 918 994	0	0	9 918 994	0
97501 / 611 /	1 137 390 964	285 531 238	0	1 422 922 202	0
Total Article 611	1 137 390 964	285 531 238	0	1 422 922 202	0
97501 / 6132 /	23 005 912	0	0	23 005 912	0
Total Article 6132	23 005 912	0	0	23 005 912	0
97501 / 61351 /	901 333	17 755	0	919 088	0
Total Article 61351	901 333	17 755	0	919 088	0
97501 / 61352 /	8 029 500	0	0	8 029 500	0
Total Article 61352	8 029 500	0	0	8 029 500	0
97501 / 61358 /	383 765	0	0	383 765	0
Total Article 61358	383 765	0	0	383 765	0
97501 / 61521 /	403 420	0	0	403 420	0
Total Article 61521	403 420	0	0	403 420	0
97501 / 61522 /	850 725	23 504	0	874 229	0
Total Article 61522	850 725	23 504	0	874 229	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
97501 / 61528 /	400 026	0	0	400 026	0
Total Article 61528	400 026	0	0	400 026	0
97501 / 615511 /	395 212	0	0	395 212	0
Total Article 615511	395 212	0	0	395 212	0
97501 / 61558 /	1 061 412	243 505	0	1 304 917	0
Total Article 61558	1 061 412	243 505	0	1 304 917	0
97501 / 6161 /	167 423	0	0	167 423	0
Total Article 6161	167 423	0	0	167 423	0
97501 / 6168 /	373 338	0	156 069	217 269	0
Total Article 6168	373 338	0	156 069	217 269	0
97501 / 617 /	2 513 700	6 039 850	0	8 553 550	0
Total Article 617	2 513 700	6 039 850	0	8 553 550	0
97501 / 6182 /	266 354	0	18 093	248 261	0
Total Article 6182	266 354	0	18 093	248 261	0
97501 / 6184 /	490 500	0	0	490 500	0
Total Article 6184	490 500	0	0	490 500	0
97501 / 6185 /	4 914 540	0	0	4 914 540	0
Total Article 6185	4 914 540	0	0	4 914 540	0
97501 / 62268 /	7 913 597	0	0	7 913 597	0
Total Article 62268	7 913 597	0	0	7 913 597	0
97501 / 6227 /	357 995	0	0	357 995	0
Total Article 6227	357 995	0	0	357 995	0
97501 / 6228 /	684 000	0	0	684 000	0
Total Article 6228	684 000	0	0	684 000	0
97501 / 6231 /	641 101	1 932 611	0	2 573 712	0
Total Article 6231	641 101	1 932 611	0	2 573 712	0
97501 / 6236 /	560 745	0	0	560 745	0
Total Article 6236	560 745	0	0	560 745	0
97501 / 6238 /	17 027 560	0	0	17 027 560	0
Total Article 6238	17 027 560	0	0	17 027 560	0
97501 / 6241 /	1 507 342	44 475	0	1 551 817	0
Total Article 6241	1 507 342	44 475	0	1 551 817	0
97501 / 62471 /	240 519	0	0	240 519	0
Total Article 62471	240 519	0	0	240 519	0
97501 / 62472 /	9 950 402	35 906	0	9 986 308	0
Total Article 62472	9 950 402	35 906	0	9 986 308	0
97501 / 6251 /	4 835 257	370 390	0	5 205 647	0
Total Article 6251	4 835 257	370 390	0	5 205 647	0
97501 / 6261 /	237 790	12 590	0	250 380	0
Total Article 6261	237 790	12 590	0	250 380	0
97501 / 6262 /	2 159 029	228 578	0	2 387 607	0
Total Article 6262	2 159 029	228 578	0	2 387 607	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 6262					
97501 / 6268 /	230 652	0	0	230 652	0
Total Article 6268	230 652	0	0	230 652	0
97501 / 6283 /	5 630 878	21 594	0	5 652 472	0
Total Article 6283	5 630 878	21 594	0	5 652 472	0
97501 / 6288 /	11 912 985	0	0	11 912 985	0
Total Article 6288	11 912 985	0	0	11 912 985	0
97501 / 6475 /	5 000	0	0	5 000	0
Total Article 6475	5 000	0	0	5 000	0
97501 / 6526 /	31 255 000	22 510 000	0	53 765 000	0
Total Article 6526	31 255 000	22 510 000	0	53 765 000	0
97501 / 672 /	2 342 961	0	0	2 342 961	0
Total Article 672	2 342 961	0	0	2 342 961	0
97501	1 303 704 208	318 808 833	174 162	1 622 338 879	0
97502 / 60611 /	4 959 424	3 401 903	0	8 361 327	0
Total Article 60611	4 959 424	3 401 903	0	8 361 327	0
97502 / 60612 /	11 494 787	1 047 723	0	12 542 510	0
Total Article 60612	11 494 787	1 047 723	0	12 542 510	0
97502 / 60621 /	393 063	0	0	393 063	0
Total Article 60621	393 063	0	0	393 063	0
97502 / 60622 /	85 956 918	3 449 646	0	89 406 564	0
Total Article 60622	85 956 918	3 449 646	0	89 406 564	0
97502 / 60623 /	396 000	0	0	396 000	0
Total Article 60623	396 000	0	0	396 000	0
97502 / 60624 /	17 397 458	633 463	0	18 030 921	0
Total Article 60624	17 397 458	633 463	0	18 030 921	0
97502 / 60626 /	5 446 813	14 222	0	5 461 035	0
Total Article 60626	5 446 813	14 222	0	5 461 035	0
97502 / 60628 /	9 035 825	39 985	0	9 075 810	0
Total Article 60628	9 035 825	39 985	0	9 075 810	0
97502 / 60631 /	242 881	0	0	242 881	0
Total Article 60631	242 881	0	0	242 881	0
97502 / 60632 /	359 424	359 238	0	718 662	0
Total Article 60632	359 424	359 238	0	718 662	0
97502 / 60634 /	35 800	0	0	35 800	0
Total Article 60634	35 800	0	0	35 800	0
97502 / 60635 /	785 208	600 639	0	1 385 847	0
Total Article 60635	785 208	600 639	0	1 385 847	0
97502 / 60638 /	2 034 598	89 100	0	2 123 698	0
Total Article 60638	2 034 598	89 100	0	2 123 698	0
97502 / 60641 /	580 452	0	0	580 452	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 60641	580 452	0	0	580 452	0
97502 / 60642 /	9 126	0	0	9 126	0
Total Article 60642	9 126	0	0	9 126	0
97502 / 60648 /	49 140	0	0	49 140	0
Total Article 60648	49 140	0	0	49 140	0
97502 / 6066 /	103 206	0	0	103 206	0
Total Article 6066	103 206	0	0	103 206	0
97502 / 6132 /	36 672 860	2 546 380	0	39 219 240	0
Total Article 6132	36 672 860	2 546 380	0	39 219 240	0
97502 / 61351 /	1 536 881	455 232	0	1 992 113	0
Total Article 61351	1 536 881	455 232	0	1 992 113	0
97502 / 61352 /	8 765 510	0	0	8 765 510	0
Total Article 61352	8 765 510	0	0	8 765 510	0
97502 / 61522 /	1 451 676	18 762	0	1 470 438	0
Total Article 61522	1 451 676	18 762	0	1 470 438	0
97502 / 61528 /	0	45 200	0	45 200	0
Total Article 61528	0	45 200	0	45 200	0
97502 / 615511 /	849 502	0	0	849 502	0
Total Article 615511	849 502	0	0	849 502	0
97502 / 615512 /	21 241 763	43 500 949	0	64 742 712	0
Total Article 615512	21 241 763	43 500 949	0	64 742 712	0
97502 / 61552 /	25 382	0	0	25 382	0
Total Article 61552	25 382	0	0	25 382	0
97502 / 61558 /	3 692 116	98 480	0	3 790 596	0
Total Article 61558	3 692 116	98 480	0	3 790 596	0
97502 / 6161 /	42 765	0	0	42 765	0
Total Article 6161	42 765	0	0	42 765	0
97502 / 6168 /	21 978 007	0	0	21 978 007	0
Total Article 6168	21 978 007	0	0	21 978 007	0
97502 / 6182 /	2 890 831	0	1 134	2 889 697	0
Total Article 6182	2 890 831	0	1 134	2 889 697	0
97502 / 6184 /	8 502 000	0	0	8 502 000	0
Total Article 6184	8 502 000	0	0	8 502 000	0
97502 / 62268 /	19 992 392	8 323 403	0	28 315 795	0
Total Article 62268	19 992 392	8 323 403	0	28 315 795	0
97502 / 6227 /	14 551	0	0	14 551	0
Total Article 6227	14 551	0	0	14 551	0
97502 / 6228 /	6 425 771	174 000	0	6 599 771	0
Total Article 6228	6 425 771	174 000	0	6 599 771	0
97502 / 6231 /	2 547 475	169 500	0	2 716 975	0
Total Article 6231	2 547 475	169 500	0	2 716 975	0
97502 / 6236 /	596 630	773 485	0	1 370 115	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 6236	596 630	773 485	0	1 370 115	0
97502 / 6238 /	1 691 873	79 100	0	1 770 973	0
Total Article 6238	1 691 873	79 100	0	1 770 973	0
97502 / 6241 /	288 769	0	0	288 769	0
Total Article 6241	288 769	0	0	288 769	0
97502 / 62451 /	0	48 000	0	48 000	0
Total Article 62451	0	48 000	0	48 000	0
97502 / 62471 /	1 025 657	0	0	1 025 657	0
Total Article 62471	1 025 657	0	0	1 025 657	0
97502 / 62472 /	3 393 383	4 800	0	3 398 183	0
Total Article 62472	3 393 383	4 800	0	3 398 183	0
97502 / 6251 /	6 717 980	1 132 444	0	7 850 424	0
Total Article 6251	6 717 980	1 132 444	0	7 850 424	0
97502 / 6261 /	162 050	0	0	162 050	0
Total Article 6261	162 050	0	0	162 050	0
97502 / 6262 /	3 746 388	101 781	0	3 848 169	0
Total Article 6262	3 746 388	101 781	0	3 848 169	0
97502 / 6268 /	384 075	11 900	0	395 975	0
Total Article 6268	384 075	11 900	0	395 975	0
97502 / 6281 /	14 320	0	5 967	8 353	0
Total Article 6281	14 320	0	5 967	8 353	0
97502 / 6283 /	1 779 500	119 158	0	1 898 658	0
Total Article 6283	1 779 500	119 158	0	1 898 658	0
97502 / 6288 /	325 736 186	8 932 091	0	334 668 277	0
Total Article 6288	325 736 186	8 932 091	0	334 668 277	0
97502 / 6475 /	215 213	5 105	0	220 318	0
Total Article 6475	215 213	5 105	0	220 318	0
97502 / 6523 /	0	144 500	0	144 500	0
Total Article 6523	0	144 500	0	144 500	0
97502 / 6568 /	2 386 635	0	0	2 386 635	0
Total Article 6568	2 386 635	0	0	2 386 635	0
97502 / 6581 /	77 292	0	0	77 292	0
Total Article 6581	77 292	0	0	77 292	0
97502 / 672 /	16 726 052	0	0	16 726 052	0
Total Article 672	16 726 052	0	0	16 726 052	0
97502 / 6744 /	700 000	0	0	700 000	0
Total Article 6744	700 000	0	0	700 000	0
97502 / 678 /	596 659	0	0	596 659	0
Total Article 678	596 659	0	0	596 659	0
97502	642 148 267	76 320 189	7 101	718 461 355	0
97503 / 60611 /	829 945	200 000	0	1 029 945	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 60611	829 945	200 000	0	1 029 945	0
97503 / 60612 /	237 483	80 000	0	317 483	0
Total Article 60612	237 483	80 000	0	317 483	0
97503 / 60622 /	11 692 564	208 620	0	11 901 184	0
Total Article 60622	11 692 564	208 620	0	11 901 184	0
97503 / 60623 /	3 636 742	20 788	0	3 657 530	0
Total Article 60623	3 636 742	20 788	0	3 657 530	0
97503 / 60624 /	8 787 164	2 429 878	0	11 217 042	0
Total Article 60624	8 787 164	2 429 878	0	11 217 042	0
97503 / 60626 /	14 911 178	12 581	0	14 923 759	0
Total Article 60626	14 911 178	12 581	0	14 923 759	0
97503 / 60628 /	6 407 980	52 884	0	6 460 864	0
Total Article 60628	6 407 980	52 884	0	6 460 864	0
97503 / 60631 /	2 446 465	213 713	0	2 660 178	0
Total Article 60631	2 446 465	213 713	0	2 660 178	0
97503 / 60632 /	5 582 479	233 276	0	5 815 755	0
Total Article 60632	5 582 479	233 276	0	5 815 755	0
97503 / 60634 /	4 157 454	92 429	0	4 249 883	0
Total Article 60634	4 157 454	92 429	0	4 249 883	0
97503 / 60635 /	3 207 954	0	0	3 207 954	0
Total Article 60635	3 207 954	0	0	3 207 954	0
97503 / 60638 /	5 397 955	126 529	0	5 524 484	0
Total Article 60638	5 397 955	126 529	0	5 524 484	0
97503 / 60641 /	2 264 861	99 524	0	2 364 385	0
Total Article 60641	2 264 861	99 524	0	2 364 385	0
97503 / 60642 /	2 007 378	5 015	0	2 012 393	0
Total Article 60642	2 007 378	5 015	0	2 012 393	0
97503 / 6132 /	1 920 000	0	0	1 920 000	0
Total Article 6132	1 920 000	0	0	1 920 000	0
97503 / 61351 /	7 295 403	955 102	0	8 250 505	0
Total Article 61351	7 295 403	955 102	0	8 250 505	0
97503 / 61352 /	13 219 500	0	0	13 219 500	0
Total Article 61352	13 219 500	0	0	13 219 500	0
97503 / 61358 /	0	58 760	0	58 760	0
Total Article 61358	0	58 760	0	58 760	0
97503 / 61521 /	84 465 299	0	0	84 465 299	0
Total Article 61521	84 465 299	0	0	84 465 299	0
97503 / 61522 /	7 869 644	201 970	0	8 071 614	0
Total Article 61522	7 869 644	201 970	0	8 071 614	0
97503 / 61528 /	85 500	0	0	85 500	0
Total Article 61528	85 500	0	0	85 500	0
97503 / 615513 /	52 370 861	0	0	52 370 861	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 615513	52 370 861	0	0	52 370 861	0
97503 / 61552 /	859 587	0	0	859 587	0
Total Article 61552	859 587	0	0	859 587	0
97503 / 61558 /	13 842 475	0	0	13 842 475	0
Total Article 61558	13 842 475	0	0	13 842 475	0
97503 / 6168 /	3 938 902	0	0	3 938 902	0
Total Article 6168	3 938 902	0	0	3 938 902	0
97503 / 617 /	1 653 000	480 250	0	2 133 250	0
Total Article 617	1 653 000	480 250	0	2 133 250	0
97503 / 6182 /	50 400	0	0	50 400	0
Total Article 6182	50 400	0	0	50 400	0
97503 / 6184 /	7 248 914	20 000	0	7 268 914	0
Total Article 6184	7 248 914	20 000	0	7 268 914	0
97503 / 62268 /	8 557 884	615 000	0	9 172 884	0
Total Article 62268	8 557 884	615 000	0	9 172 884	0
97503 / 6231 /	278 070	0	0	278 070	0
Total Article 6231	278 070	0	0	278 070	0
97503 / 6236 /	88 350	0	0	88 350	0
Total Article 6236	88 350	0	0	88 350	0
97503 / 6241 /	11 951 991	983 365	0	12 935 356	0
Total Article 6241	11 951 991	983 365	0	12 935 356	0
97503 / 62471 /	2 023 466	0	0	2 023 466	0
Total Article 62471	2 023 466	0	0	2 023 466	0
97503 / 62472 /	11 731 813	479 735	0	12 211 548	0
Total Article 62472	11 731 813	479 735	0	12 211 548	0
97503 / 6251 /	47 228 229	1 016 625	0	48 244 854	0
Total Article 6251	47 228 229	1 016 625	0	48 244 854	0
97503 / 6262 /	420 555	80 000	0	500 555	0
Total Article 6262	420 555	80 000	0	500 555	0
97503 / 6281 /	0	113 050	0	113 050	0
Total Article 6281	0	113 050	0	113 050	0
97503 / 6282 /	2 911 352	143 312	0	3 054 664	0
Total Article 6282	2 911 352	143 312	0	3 054 664	0
97503 / 6283 /	28 364 725	160 000	0	28 524 725	0
Total Article 6283	28 364 725	160 000	0	28 524 725	0
97503 / 6288 /	329 385 817	24 709 973	0	354 095 790	0
Total Article 6288	329 385 817	24 709 973	0	354 095 790	0
97503 / 6354 /	75 000	0	0	75 000	0
Total Article 6354	75 000	0	0	75 000	0
97503 / 6556J /	413 000 000	0	0	413 000 000	0
Total Article 6556J	413 000 000	0	0	413 000 000	0
97503 / 672 /	8 620 071	0	0	8 620 071	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 672	8 620 071	0	0	8 620 071	0
97503 / 6744 /	0	6 000 000 000	0	6 000 000 000	0
Total Article 6744	0	6 000 000 000	0	6 000 000 000	0
97503	1 131 024 410	6 033 792 379	0	7 164 816 789	0
97504 / 60611 /	397 668	72 000	0	469 668	0
Total Article 60611	397 668	72 000	0	469 668	0
97504 / 60612 /	20 879 056	3 400 000	0	24 279 056	0
Total Article 60612	20 879 056	3 400 000	0	24 279 056	0
97504 / 60621 /	101 853	0	0	101 853	0
Total Article 60621	101 853	0	0	101 853	0
97504 / 60622 /	20 301 039	1 081 145	0	21 382 184	0
Total Article 60622	20 301 039	1 081 145	0	21 382 184	0
97504 / 60623 /	263 667	147 002	0	410 669	0
Total Article 60623	263 667	147 002	0	410 669	0
97504 / 60624 /	46 772 612	11 568 551	0	58 341 163	0
Total Article 60624	46 772 612	11 568 551	0	58 341 163	0
97504 / 60626 /	12 438 483	538 037	0	12 976 520	0
Total Article 60626	12 438 483	538 037	0	12 976 520	0
97504 / 60628 /	18 883 002	471 787	0	19 354 789	0
Total Article 60628	18 883 002	471 787	0	19 354 789	0
97504 / 60631 /	1 787 887	2 422	0	1 790 309	0
Total Article 60631	1 787 887	2 422	0	1 790 309	0
97504 / 60632 /	700 040	0	0	700 040	0
Total Article 60632	700 040	0	0	700 040	0
97504 / 60634 /	34 638	0	0	34 638	0
Total Article 60634	34 638	0	0	34 638	0
97504 / 60635 /	12 419 752	4 540 785	0	16 960 537	0
Total Article 60635	12 419 752	4 540 785	0	16 960 537	0
97504 / 60638 /	5 153 534	268 387	0	5 421 921	0
Total Article 60638	5 153 534	268 387	0	5 421 921	0
97504 / 60641 /	842 237	695 000	0	1 537 237	0
Total Article 60641	842 237	695 000	0	1 537 237	0
97504 / 60642 /	6 122	0	0	6 122	0
Total Article 60642	6 122	0	0	6 122	0
97504 / 6066 /	932 967	0	0	932 967	0
Total Article 6066	932 967	0	0	932 967	0
97504 / 6132 /	21 698 100	0	0	21 698 100	0
Total Article 6132	21 698 100	0	0	21 698 100	0
97504 / 61351 /	3 969 816	254 080	0	4 223 896	0
Total Article 61351	3 969 816	254 080	0	4 223 896	0
97504 / 614 /	433 104	0	0	433 104	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 614	433 104	0	0	433 104	0
97504 / 61521 /	0	30 000	0	30 000	0
Total Article 61521	0	30 000	0	30 000	0
97504 / 61522 /	1 231 310	0	0	1 231 310	0
Total Article 61522	1 231 310	0	0	1 231 310	0
97504 / 615511 /	4 561 079	93 227	0	4 654 306	0
Total Article 615511	4 561 079	93 227	0	4 654 306	0
97504 / 615512 /	108 456	0	0	108 456	0
Total Article 615512	108 456	0	0	108 456	0
97504 / 61552 /	1 107 511	51 800	0	1 159 311	0
Total Article 61552	1 107 511	51 800	0	1 159 311	0
97504 / 61558 /	18 586 576	3 253 663	0	21 840 239	0
Total Article 61558	18 586 576	3 253 663	0	21 840 239	0
97504 / 6161 /	3 477 288	0	0	3 477 288	0
Total Article 6161	3 477 288	0	0	3 477 288	0
97504 / 6168 /	459 108	0	0	459 108	0
Total Article 6168	459 108	0	0	459 108	0
97504 / 617 /	0	4 290 000	0	4 290 000	0
Total Article 617	0	4 290 000	0	4 290 000	0
97504 / 6184 /	62 063 882	474 736	0	62 538 618	0
Total Article 6184	62 063 882	474 736	0	62 538 618	0
97504 / 6185 /	128 878	0	0	128 878	0
Total Article 6185	128 878	0	0	128 878	0
97504 / 62268 /	0	79 100	0	79 100	0
Total Article 62268	0	79 100	0	79 100	0
97504 / 6228 /	512 864	0	0	512 864	0
Total Article 6228	512 864	0	0	512 864	0
97504 / 6231 /	63 583	25 529	0	89 112	0
Total Article 6231	63 583	25 529	0	89 112	0
97504 / 6241 /	23 066 147	3 149 160	0	26 215 307	0
Total Article 6241	23 066 147	3 149 160	0	26 215 307	0
97504 / 62471 /	25 353 465	0	0	25 353 465	0
Total Article 62471	25 353 465	0	0	25 353 465	0
97504 / 62472 /	34 834 753	2 971 334	0	37 806 087	0
Total Article 62472	34 834 753	2 971 334	0	37 806 087	0
97504 / 6251 /	194 413 204	11 994 414	0	206 407 618	0
Total Article 6251	194 413 204	11 994 414	0	206 407 618	0
97504 / 6255 /	2 036 000	0	0	2 036 000	0
Total Article 6255	2 036 000	0	0	2 036 000	0
97504 / 6261 /	0	85 000	0	85 000	0
Total Article 6261	0	85 000	0	85 000	0
97504 / 6262 /	12 136 396	2 043 878	0	14 180 274	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 6262	12 136 396	2 043 878	0	14 180 274	0
97504 / 6268 /	1 280 061	209 900	0	1 489 961	0
Total Article 6268	1 280 061	209 900	0	1 489 961	0
97504 / 6282 /	25 000	0	0	25 000	0
Total Article 6282	25 000	0	0	25 000	0
97504 / 6283 /	3 732 789	118 934	0	3 851 723	0
Total Article 6283	3 732 789	118 934	0	3 851 723	0
97504 / 6288 /	7 962 900	431 079	0	8 393 979	0
Total Article 6288	7 962 900	431 079	0	8 393 979	0
97504 / 6475 /	3 569 448	762 088	0	4 331 536	0
Total Article 6475	3 569 448	762 088	0	4 331 536	0
97504 / 6581 /	7 520 748	0	0	7 520 748	0
Total Article 6581	7 520 748	0	0	7 520 748	0
97504 / 672 /	2 288 996	0	0	2 288 996	0
Total Article 672	2 288 996	0	0	2 288 996	0
97504	578 536 019	53 103 038	0	631 639 057	0
TOTAL MISSION 975	3 655 412 904	6 482 024 439	181 263	10 137 256 080	0
97601 / 60611 /	454 541	91 913	0	546 454	0
Total Article 60611	454 541	91 913	0	546 454	0
97601 / 60612 /	4 760 333	1 001 807	0	5 762 140	0
Total Article 60612	4 760 333	1 001 807	0	5 762 140	0
97601 / 60622 /	359 931	17 904	0	377 835	0
Total Article 60622	359 931	17 904	0	377 835	0
97601 / 60623 /	367 560	59 200	0	426 760	0
Total Article 60623	367 560	59 200	0	426 760	0
97601 / 60624 /	472 604	0	0	472 604	0
Total Article 60624	472 604	0	0	472 604	0
97601 / 60626 /	96 744	0	0	96 744	0
Total Article 60626	96 744	0	0	96 744	0
97601 / 60628 /	228 819	0	0	228 819	0
Total Article 60628	228 819	0	0	228 819	0
97601 / 60631 /	56 248	0	0	56 248	0
Total Article 60631	56 248	0	0	56 248	0
97601 / 60632 /	672 618	0	0	672 618	0
Total Article 60632	672 618	0	0	672 618	0
97601 / 60634 /	61 450	0	0	61 450	0
Total Article 60634	61 450	0	0	61 450	0
97601 / 60635 /	590 283	0	0	590 283	0
Total Article 60635	590 283	0	0	590 283	0
97601 / 60638 /	983 813	0	0	983 813	0
Total Article 60638	983 813	0	0	983 813	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
97601 / 60641 /	2 488 521	103 112	0	2 591 633	0
Total Article 60641	2 488 521	103 112	0	2 591 633	0
97601 / 60642 /	866 129	0	0	866 129	0
Total Article 60642	866 129	0	0	866 129	0
97601 / 6066 /	17 160	0	0	17 160	0
Total Article 6066	17 160	0	0	17 160	0
97601 / 6132 /	3 714 372	0	0	3 714 372	0
Total Article 6132	3 714 372	0	0	3 714 372	0
97601 / 61351 /	1 384 079	69 037	0	1 453 116	0
Total Article 61351	1 384 079	69 037	0	1 453 116	0
97601 / 61352 /	6 190 000	0	0	6 190 000	0
Total Article 61352	6 190 000	0	0	6 190 000	0
97601 / 61524 /	577 980	0	0	577 980	0
Total Article 61524	577 980	0	0	577 980	0
97601 / 615511 /	265 112	0	0	265 112	0
Total Article 615511	265 112	0	0	265 112	0
97601 / 61558 /	2 216 466	136 284	0	2 352 750	0
Total Article 61558	2 216 466	136 284	0	2 352 750	0
97601 / 6161 /	123 662	0	0	123 662	0
Total Article 6161	123 662	0	0	123 662	0
97601 / 6168 /	35 693	0	0	35 693	0
Total Article 6168	35 693	0	0	35 693	0
97601 / 6182 /	396 546	0	0	396 546	0
Total Article 6182	396 546	0	0	396 546	0
97601 / 6184 /	1 219 690	823 986	0	2 043 676	0
Total Article 6184	1 219 690	823 986	0	2 043 676	0
97601 / 6185 /	41 050	0	0	41 050	0
Total Article 6185	41 050	0	0	41 050	0
97601 / 6241 /	243 925	0	0	243 925	0
Total Article 6241	243 925	0	0	243 925	0
97601 / 62471 /	1 471 873	0	0	1 471 873	0
Total Article 62471	1 471 873	0	0	1 471 873	0
97601 / 62472 /	2 514 279	27 920	0	2 542 199	0
Total Article 62472	2 514 279	27 920	0	2 542 199	0
97601 / 6251 /	5 967 966	22 176	0	5 990 142	0
Total Article 6251	5 967 966	22 176	0	5 990 142	0
97601 / 6255 /	215 000	0	0	215 000	0
Total Article 6255	215 000	0	0	215 000	0
97601 / 6261 /	2 730 866	453 257	0	3 184 123	0
Total Article 6261	2 730 866	453 257	0	3 184 123	0
97601 / 6262 /	2 375 366	81 758	0	2 457 124	0
Total Article 6262	2 375 366	81 758	0	2 457 124	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 6262					
97601 / 6268 /	89 809	6 100	0	95 909	0
Total Article 6268	89 809	6 100	0	95 909	0
97601 / 6283 /	5 632 556	644 196	0	6 276 752	0
Total Article 6283	5 632 556	644 196	0	6 276 752	0
97601 / 6288 /	544 801	5 130	548	549 383	0
Total Article 6288	544 801	5 130	548	549 383	0
97601 / 6561 /	58 640 000	0	0	58 640 000	0
Total Article 6561	58 640 000	0	0	58 640 000	0
97601 / 672 /	404 259	0	0	404 259	0
Total Article 672	404 259	0	0	404 259	0
97601	109 472 104	3 543 780	548	113 015 336	0
97602 / 673 /	7 032 118	0	0	7 032 118	0
Total Article 673	7 032 118	0	0	7 032 118	0
97602	7 032 118	0	0	7 032 118	0
97603 / 60611 /	2 102 514	30 000	0	2 132 514	0
Total Article 60611	2 102 514	30 000	0	2 132 514	0
97603 / 60612 /	26 498 737	3 123 974	0	29 622 711	0
Total Article 60612	26 498 737	3 123 974	0	29 622 711	0
97603 / 60622 /	857 151	19 235	0	876 386	0
Total Article 60622	857 151	19 235	0	876 386	0
97603 / 60623 /	213 178	185 880	0	399 058	0
Total Article 60623	213 178	185 880	0	399 058	0
97603 / 60624 /	1 128 473	0	0	1 128 473	0
Total Article 60624	1 128 473	0	0	1 128 473	0
97603 / 60626 /	3 765 153	0	0	3 765 153	0
Total Article 60626	3 765 153	0	0	3 765 153	0
97603 / 60628 /	250 182	12 320	0	262 502	0
Total Article 60628	250 182	12 320	0	262 502	0
97603 / 60631 /	197 506	442 140	0	639 646	0
Total Article 60631	197 506	442 140	0	639 646	0
97603 / 60632 /	1 268 028	0	0	1 268 028	0
Total Article 60632	1 268 028	0	0	1 268 028	0
97603 / 60634 /	208 288	41 555	0	249 843	0
Total Article 60634	208 288	41 555	0	249 843	0
97603 / 60635 /	128 263	15 989	0	144 252	0
Total Article 60635	128 263	15 989	0	144 252	0
97603 / 60638 /	1 012 175	1 172 703	0	2 184 878	0
Total Article 60638	1 012 175	1 172 703	0	2 184 878	0
97603 / 60641 /	9 558 065	0	0	9 558 065	0
Total Article 60641	9 558 065	0	0	9 558 065	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
97603 / 60642 /	3 002 952	0	0	3 002 952	0
Total Article 60642	3 002 952	0	0	3 002 952	0
97603 / 6066 /	77 148	0	0	77 148	0
Total Article 6066	77 148	0	0	77 148	0
97603 / 6132 /	5 143 761	11 456	0	5 155 217	0
Total Article 6132	5 143 761	11 456	0	5 155 217	0
97603 / 61351 /	6 689 896	545 349	0	7 235 245	0
Total Article 61351	6 689 896	545 349	0	7 235 245	0
97603 / 61352 /	44 350 700	0	0	44 350 700	0
Total Article 61352	44 350 700	0	0	44 350 700	0
97603 / 614 /	2 906 189	0	0	2 906 189	0
Total Article 614	2 906 189	0	0	2 906 189	0
97603 / 61521 /	38 643 819	800 328	0	39 444 147	0
Total Article 61521	38 643 819	800 328	0	39 444 147	0
97603 / 61522 /	1 251 739	1 984 280	0	3 236 019	0
Total Article 61522	1 251 739	1 984 280	0	3 236 019	0
97603 / 61523 /	161 464	0	0	161 464	0
Total Article 61523	161 464	0	0	161 464	0
97603 / 61528 /	1 186 796	0	0	1 186 796	0
Total Article 61528	1 186 796	0	0	1 186 796	0
97603 / 615511 /	1 102 147	0	0	1 102 147	0
Total Article 615511	1 102 147	0	0	1 102 147	0
97603 / 61558 /	5 732 237	8 217 503	36 247	13 913 493	0
Total Article 61558	5 732 237	8 217 503	36 247	13 913 493	0
97603 / 6161 /	142 653	0	0	142 653	0
Total Article 6161	142 653	0	0	142 653	0
97603 / 6168 /	1 251 968	0	0	1 251 968	0
Total Article 6168	1 251 968	0	0	1 251 968	0
97603 / 6182 /	981 938	0	0	981 938	0
Total Article 6182	981 938	0	0	981 938	0
97603 / 6184 /	2 256 478	0	0	2 256 478	0
Total Article 6184	2 256 478	0	0	2 256 478	0
97603 / 62268 /	39 397 123	8 383 470	0	47 780 593	0
Total Article 62268	39 397 123	8 383 470	0	47 780 593	0
97603 / 6227 /	6 840 167	113 966	0	6 954 133	0
Total Article 6227	6 840 167	113 966	0	6 954 133	0
97603 / 6228 /	13 740 724	55 217 794	0	68 958 518	0
Total Article 6228	13 740 724	55 217 794	0	68 958 518	0
97603 / 6231 /	4 088 540	357 080	0	4 445 620	0
Total Article 6231	4 088 540	357 080	0	4 445 620	0
97603 / 6236 /	554 323	0	0	554 323	0
Total Article 6236	554 323	0	0	554 323	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 6236					
97603 / 6238 /	1 204 509	1 953 233	0	3 157 742	0
Total Article 6238	1 204 509	1 953 233	0	3 157 742	0
97603 / 6241 /	1 067 373	39 599	0	1 106 972	0
Total Article 6241	1 067 373	39 599	0	1 106 972	0
97603 / 62472 /	2 958 450	267 116	0	3 225 566	0
Total Article 62472	2 958 450	267 116	0	3 225 566	0
97603 / 6251 /	4 002 647	240 450	0	4 243 097	0
Total Article 6251	4 002 647	240 450	0	4 243 097	0
97603 / 6261 /	1 998 750	0	0	1 998 750	0
Total Article 6261	1 998 750	0	0	1 998 750	0
97603 / 6262 /	3 999 998	533 762	0	4 533 760	0
Total Article 6262	3 999 998	533 762	0	4 533 760	0
97603 / 6268 /	163 198	0	0	163 198	0
Total Article 6268	163 198	0	0	163 198	0
97603 / 627 /	356 309	27 945	0	384 254	0
Total Article 627	356 309	27 945	0	384 254	0
97603 / 6282 /	15 982 197	1 186 567	0	17 168 764	0
Total Article 6282	15 982 197	1 186 567	0	17 168 764	0
97603 / 6283 /	15 884 094	1 280 177	0	17 164 271	0
Total Article 6283	15 884 094	1 280 177	0	17 164 271	0
97603 / 6288 /	83 670 988	23 870 646	62 683	107 478 951	0
Total Article 6288	83 670 988	23 870 646	62 683	107 478 951	0
97603 / 6518 /	81 853 942	199 338 181	0	281 192 123	0
Total Article 6518	81 853 942	199 338 181	0	281 192 123	0
97603 / 6581 /	1 069 252	386 460	0	1 455 712	0
Total Article 6581	1 069 252	386 460	0	1 455 712	0
97603 / 672 /	15 205 452	0	0	15 205 452	0
Total Article 672	15 205 452	0	0	15 205 452	0
97603 / 673 /	5 090 311	0	0	5 090 311	0
Total Article 673	5 090 311	0	0	5 090 311	0
97603 / 675 /	1 794 809 620	0	0	1 794 809 620	0
Total Article 675	1 794 809 620	0	0	1 794 809 620	0
97603 / 6761 /	270 150 418	0	0	270 150 418	0
Total Article 6761	270 150 418	0	0	270 150 418	0
97603	2 526 157 983	309 799 158	98 930	2 835 858 211	0
97604 / 60612 /	985 552	88 020	0	1 073 572	0
Total Article 60612	985 552	88 020	0	1 073 572	0
97604 / 60622 /	71 949	9 299	0	81 248	0
Total Article 60622	71 949	9 299	0	81 248	0
97604 / 60624 /	138 705	0	0	138 705	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 60624	138 705	0	0	138 705	0
97604 / 60626 /	0	251 456	0	251 456	0
Total Article 60626	0	251 456	0	251 456	0
97604 / 60628 /	115 152	0	0	115 152	0
Total Article 60628	115 152	0	0	115 152	0
97604 / 60632 /	302 832	0	0	302 832	0
Total Article 60632	302 832	0	0	302 832	0
97604 / 60634 /	86 200	0	0	86 200	0
Total Article 60634	86 200	0	0	86 200	0
97604 / 60638 /	187 746	94 638	0	282 384	0
Total Article 60638	187 746	94 638	0	282 384	0
97604 / 60641 /	364 508	0	0	364 508	0
Total Article 60641	364 508	0	0	364 508	0
97604 / 6132 /	10 551 000	180 000	0	10 731 000	0
Total Article 6132	10 551 000	180 000	0	10 731 000	0
97604 / 61351 /	225 180	20 340	0	245 520	0
Total Article 61351	225 180	20 340	0	245 520	0
97604 / 61352 /	1 638 020	0	0	1 638 020	0
Total Article 61352	1 638 020	0	0	1 638 020	0
97604 / 614 /	512 450	0	0	512 450	0
Total Article 614	512 450	0	0	512 450	0
97604 / 61522 /	147 630	0	0	147 630	0
Total Article 61522	147 630	0	0	147 630	0
97604 / 615511 /	28 746	0	0	28 746	0
Total Article 615511	28 746	0	0	28 746	0
97604 / 61558 /	283 832	76 007	0	359 839	0
Total Article 61558	283 832	76 007	0	359 839	0
97604 / 6161 /	19 114	0	0	19 114	0
Total Article 6161	19 114	0	0	19 114	0
97604 / 617 /	0	4 545 687	0	4 545 687	0
Total Article 617	0	4 545 687	0	4 545 687	0
97604 / 6182 /	1 216 315	0	0	1 216 315	0
Total Article 6182	1 216 315	0	0	1 216 315	0
97604 / 6184 /	2 065 200	0	0	2 065 200	0
Total Article 6184	2 065 200	0	0	2 065 200	0
97604 / 6185 /	7 714 445	0	0	7 714 445	0
Total Article 6185	7 714 445	0	0	7 714 445	0
97604 / 62268 /	1 466 500	1 017 000	0	2 483 500	0
Total Article 62268	1 466 500	1 017 000	0	2 483 500	0
97604 / 6236 /	419 240	0	0	419 240	0
Total Article 6236	419 240	0	0	419 240	0
97604 / 6238 /	9 965	15 425	0	25 390	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 6238	9 965	15 425	0	25 390	0
97604 / 6241 /	478 894	0	0	478 894	0
Total Article 6241	478 894	0	0	478 894	0
97604 / 62471 /	175 659	0	0	175 659	0
Total Article 62471	175 659	0	0	175 659	0
97604 / 6251 /	361 742	0	0	361 742	0
Total Article 6251	361 742	0	0	361 742	0
97604 / 6262 /	456 549	51 685	0	508 234	0
Total Article 6262	456 549	51 685	0	508 234	0
97604 / 6283 /	1 424 348	178 540	0	1 602 888	0
Total Article 6283	1 424 348	178 540	0	1 602 888	0
97604 / 6288 /	9 084 687	10 938 977	0	20 023 664	0
Total Article 6288	9 084 687	10 938 977	0	20 023 664	0
97604 / 6518 /	392 009 058	0	0	392 009 058	0
Total Article 6518	392 009 058	0	0	392 009 058	0
97604 / 6525 /	188 694	0	0	188 694	0
Total Article 6525	188 694	0	0	188 694	0
97604 / 6527 /	992 760	2 587 534	0	3 580 294	0
Total Article 6527	992 760	2 587 534	0	3 580 294	0
97604 / 65288 /	2 377 504	1 050 208	0	3 427 712	0
Total Article 65288	2 377 504	1 050 208	0	3 427 712	0
97604 / 6581 /	360 884	0	61 925	298 959	0
Total Article 6581	360 884	0	61 925	298 959	0
97604 / 672 /	239 912 593	0	0	239 912 593	0
Total Article 672	239 912 593	0	0	239 912 593	0
97604 / 674331 /	855 000 000	0	0	855 000 000	0
Total Article 674331	855 000 000	0	0	855 000 000	0
97604	1 531 373 653	21 104 816	61 925	1 552 416 544	0
TOTAL MISSION 976	4 174 035 858	334 447 754	161 403	4 508 322 209	0
99001 / 60611 /	260 259	57 273	0	317 532	0
Total Article 60611	260 259	57 273	0	317 532	0
99001 / 60612 /	4 674 207	733 744	0	5 407 951	0
Total Article 60612	4 674 207	733 744	0	5 407 951	0
99001 / 60622 /	20 000	1 204	0	21 204	0
Total Article 60622	20 000	1 204	0	21 204	0
99001 / 60623 /	18 317	0	0	18 317	0
Total Article 60623	18 317	0	0	18 317	0
99001 / 60624 /	395 053	0	0	395 053	0
Total Article 60624	395 053	0	0	395 053	0
99001 / 60628 /	59 813	0	0	59 813	0
Total Article 60628	59 813	0	0	59 813	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
99001 / 60632 /	696 476	0	0	696 476	0
Total Article 60632	696 476	0	0	696 476	0
99001 / 60633 /	290 437	0	0	290 437	0
Total Article 60633	290 437	0	0	290 437	0
99001 / 60634 /	38 315	0	0	38 315	0
Total Article 60634	38 315	0	0	38 315	0
99001 / 60638 /	2 008 733	124 770	0	2 133 503	0
Total Article 60638	2 008 733	124 770	0	2 133 503	0
99001 / 60641 /	2 503 304	220 400	0	2 723 704	0
Total Article 60641	2 503 304	220 400	0	2 723 704	0
99001 / 60642 /	140 136	0	0	140 136	0
Total Article 60642	140 136	0	0	140 136	0
99001 / 61351 /	2 019 234	297 677	0	2 316 911	0
Total Article 61351	2 019 234	297 677	0	2 316 911	0
99001 / 61352 /	25 062 387	0	0	25 062 387	0
Total Article 61352	25 062 387	0	0	25 062 387	0
99001 / 61521 /	1 418 280	162 720	0	1 581 000	0
Total Article 61521	1 418 280	162 720	0	1 581 000	0
99001 / 61522 /	1 530 844	0	0	1 530 844	0
Total Article 61522	1 530 844	0	0	1 530 844	0
99001 / 615511 /	70 093	0	0	70 093	0
Total Article 615511	70 093	0	0	70 093	0
99001 / 61558 /	247 318	21 903	0	269 221	0
Total Article 61558	247 318	21 903	0	269 221	0
99001 / 6182 /	772 713	0	148 470	624 243	0
Total Article 6182	772 713	0	148 470	624 243	0
99001 / 6184 /	1 242 828	0	0	1 242 828	0
Total Article 6184	1 242 828	0	0	1 242 828	0
99001 / 6185 /	0	31 500	0	31 500	0
Total Article 6185	0	31 500	0	31 500	0
99001 / 6227 /	8 739 815	0	0	8 739 815	0
Total Article 6227	8 739 815	0	0	8 739 815	0
99001 / 6231 /	635 798	0	0	635 798	0
Total Article 6231	635 798	0	0	635 798	0
99001 / 6236 /	11 189 472	105 361	0	11 294 833	0
Total Article 6236	11 189 472	105 361	0	11 294 833	0
99001 / 6238 /	497 250	0	0	497 250	0
Total Article 6238	497 250	0	0	497 250	0
99001 / 6241 /	21 770	0	0	21 770	0
Total Article 6241	21 770	0	0	21 770	0
99001 / 62451 /	609	0	0	609	0
Total Article 62451	609	0	0	609	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 62451					
99001 / 62472 /	100 000	0	0	100 000	0
Total Article 62472	100 000	0	0	100 000	0
99001 / 6251 /	114 060	0	0	114 060	0
Total Article 6251	114 060	0	0	114 060	0
99001 / 6261 /	8 159 752	0	0	8 159 752	0
Total Article 6261	8 159 752	0	0	8 159 752	0
99001 / 6262 /	1 800 000	0	0	1 800 000	0
Total Article 6262	1 800 000	0	0	1 800 000	0
99001 / 6268 /	60 240	2 999	0	63 239	0
Total Article 6268	60 240	2 999	0	63 239	0
99001 / 6283 /	288 000	0	0	288 000	0
Total Article 6283	288 000	0	0	288 000	0
99001 / 6288 /	23 158 776	6 950	102 603	23 063 123	0
Total Article 6288	23 158 776	6 950	102 603	23 063 123	0
99001 / 6541 /	29 733 722	0	0	29 733 722	0
Total Article 6541	29 733 722	0	0	29 733 722	0
99001 / 6581 /	231 905	0	0	231 905	0
Total Article 6581	231 905	0	0	231 905	0
99001 / 6582 /	2 575 727 234	25 678 770	0	2 601 406 004	0
Total Article 6582	2 575 727 234	25 678 770	0	2 601 406 004	0
99001 / 672 /	2 197 003	0	0	2 197 003	0
Total Article 672	2 197 003	0	0	2 197 003	0
99001 / 673 /	308 079 781	0	0	308 079 781	0
Total Article 673	308 079 781	0	0	308 079 781	0
99001 / 6815 /	449 000 000	0	0	449 000 000	0
Total Article 6815	449 000 000	0	0	449 000 000	0
99001 / 6817 /	181 000 000	0	0	181 000 000	0
Total Article 6817	181 000 000	0	0	181 000 000	0
99001 / 7191 /	16 405 596 460	0	0	16 405 596 460	0
Total Article 7191	16 405 596 460	0	0	16 405 596 460	0
99001 / 7192 /	2 531 000 465	0	0	2 531 000 465	0
Total Article 7192	2 531 000 465	0	0	2 531 000 465	0
99001	22 580 800 859	27 445 271	251 073	22 607 995 057	0
99002 / 60611 /	255 153	57 323	0	312 476	0
Total Article 60611	255 153	57 323	0	312 476	0
99002 / 60612 /	4 593 006	1 043 254	0	5 636 260	0
Total Article 60612	4 593 006	1 043 254	0	5 636 260	0
99002 / 60622 /	10 644	0	0	10 644	0
Total Article 60622	10 644	0	0	10 644	0
99002 / 60624 /	21 498	0	0	21 498	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 60624	21 498	0	0	21 498	0
99002 / 60626 /	63 499	0	0	63 499	0
Total Article 60626	63 499	0	0	63 499	0
99002 / 60628 /	5 265	0	0	5 265	0
Total Article 60628	5 265	0	0	5 265	0
99002 / 60632 /	66 338	0	0	66 338	0
Total Article 60632	66 338	0	0	66 338	0
99002 / 60641 /	14 887	755 636	0	770 523	0
Total Article 60641	14 887	755 636	0	770 523	0
99002 / 61351 /	1 122 201	0	0	1 122 201	0
Total Article 61351	1 122 201	0	0	1 122 201	0
99002 / 61352 /	22 198 113	0	0	22 198 113	0
Total Article 61352	22 198 113	0	0	22 198 113	0
99002 / 61522 /	111 420	0	0	111 420	0
Total Article 61522	111 420	0	0	111 420	0
99002 / 61558 /	317 839	23 052	0	340 891	0
Total Article 61558	317 839	23 052	0	340 891	0
99002 / 6161 /	42 765	0	0	42 765	0
Total Article 6161	42 765	0	0	42 765	0
99002 / 6182 /	3 631 658	0	1 969 199	1 662 459	0
Total Article 6182	3 631 658	0	1 969 199	1 662 459	0
99002 / 6184 /	10 262	0	0	10 262	0
Total Article 6184	10 262	0	0	10 262	0
99002 / 6185 /	95 760	0	0	95 760	0
Total Article 6185	95 760	0	0	95 760	0
99002 / 6227 /	2 865 990	0	0	2 865 990	0
Total Article 6227	2 865 990	0	0	2 865 990	0
99002 / 6236 /	66 316	0	0	66 316	0
Total Article 6236	66 316	0	0	66 316	0
99002 / 62471 /	409 229	0	0	409 229	0
Total Article 62471	409 229	0	0	409 229	0
99002 / 62472 /	48 473	0	0	48 473	0
Total Article 62472	48 473	0	0	48 473	0
99002 / 6251 /	1 210 800	0	0	1 210 800	0
Total Article 6251	1 210 800	0	0	1 210 800	0
99002 / 6261 /	2 974 556	315 948	0	3 290 504	0
Total Article 6261	2 974 556	315 948	0	3 290 504	0
99002 / 6262 /	1 697 594	270 199	0	1 967 793	0
Total Article 6262	1 697 594	270 199	0	1 967 793	0
99002 / 6268 /	56 037	0	0	56 037	0
Total Article 6268	56 037	0	0	56 037	0
99002 / 6283 /	4 617 600	365 191	0	4 982 791	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES GEN EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 6283	4 617 600	365 191	0	4 982 791	0
99002 / 6288 /	164 335	0	0	164 335	0
Total Article 6288	164 335	0	0	164 335	0
99002 / 6354 /	3 000	0	0	3 000	0
Total Article 6354	3 000	0	0	3 000	0
99002 / 6541 /	254 579 300	0	0	254 579 300	0
Total Article 6541	254 579 300	0	0	254 579 300	0
99002 / 672 /	2 439 793	0	0	2 439 793	0
Total Article 672	2 439 793	0	0	2 439 793	0
99002 / 673 /	681 281 407	0	0	681 281 407	0
Total Article 673	681 281 407	0	0	681 281 407	0
99002 / 7392 /	4 880 544 574	0	0	4 880 544 574	0
Total Article 7392	4 880 544 574	0	0	4 880 544 574	0
99002 / 7395 /	620 425 003	0	0	620 425 003	0
Total Article 7395	620 425 003	0	0	620 425 003	0
99002	6 485 944 315	2 830 603	1 969 199	6 486 805 719	0
TOTAL MISSION 990	29 066 745 174	30 275 874	2 220 272	29 094 800 776	0
99101 / 6228 /	7 041	0	0	7 041	0
Total Article 6228	7 041	0	0	7 041	0
99101 / 627 /	132 739 688	13 736 874	0	146 476 562	0
Total Article 627	132 739 688	13 736 874	0	146 476 562	0
99101 / 65117 /	2 052 000	0	0	2 052 000	0
Total Article 65117	2 052 000	0	0	2 052 000	0
99101 / 66111 /	2 104 693 857	832 941 568	0	2 937 635 425	0
Total Article 66111	2 104 693 857	832 941 568	0	2 937 635 425	0
99101 / 66112 /	884 672 350	0	0	884 672 350	0
Total Article 66112	884 672 350	0	0	884 672 350	0
99101 / 668 /	3 372 799	0	0	3 372 799	0
Total Article 668	3 372 799	0	0	3 372 799	0
99101	3 127 537 735	846 678 442	0	3 974 216 177	0
99102 / 6811 /	11 494 722 506	0	0	11 494 722 506	0
Total Article 6811	11 494 722 506	0	0	11 494 722 506	0
99102 / 6862 /	101 475 722	0	0	101 475 722	0
Total Article 6862	101 475 722	0	0	101 475 722	0
99102	11 596 198 228	0	0	11 596 198 228	0
99103 / 6227 /	304 530 126	0	0	304 530 126	0
Total Article 6227	304 530 126	0	0	304 530 126	0
99103 / 627 /	128 000	0	0	128 000	0
Total Article 627	128 000	0	0	128 000	0
99103 / 6541 /	3 911 244	0	0	3 911 244	0

ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR

Imputation ogramme / Article/Sous-Article	DEPENSES				Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	
Total Article 6541	3 911 244	0	0	3 911 244	0
99103 / 666 /	1 859 136	0	0	1 859 136	0
Total Article 666	1 859 136	0	0	1 859 136	0
99103 / 6711 /	730 620	0	0	730 620	0
Total Article 6711	730 620	0	0	730 620	0
99103 / 672 /	20 196	0	0	20 196	0
Total Article 672	20 196	0	0	20 196	0
99103 / 673 /	166 703 004	0	0	166 703 004	0
Total Article 673	166 703 004	0	0	166 703 004	0
99103 / 6815 /	333 000 000	0	0	333 000 000	0
Total Article 6815	333 000 000	0	0	333 000 000	0
99103	810 882 326	0	0	810 882 326	0
TOTAL MISSION 991	15 534 618 289	846 678 442	0	16 381 296 731	0
TOTAL GENERAL	154 162 612 946	11 574 374 479	49 682 237	165 687 305 188	0
Hors dna/rna (1 - 3)	154 112 930 709				

**ETAT COMPARATIF DES RECETTES EN INVESTISSEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	RECETTES				
	Ordonnateur (1)	PAR (2)	RNA (PCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
90104 / 131152 /	95 634 967	0	0	95 634 967	0
Total Article 131152	95 634 967	0	0	95 634 967	0
90104 / 13116 /	5 400 000	0	0	5 400 000	0
Total Article 13116	5 400 000	0	0	5 400 000	0
90104 / 231311 /	53 155 541	0	0	53 155 541	0
Total Article 231311	53 155 541	0	0	53 155 541	0
90104	154 190 508	0	0	154 190 508	0
90105 / 13116 /	23 941 370	0	0	23 941 370	0
Total Article 13116	23 941 370	0	0	23 941 370	0
90105 / 1312 /	685 000	0	0	685 000	0
Total Article 1312	685 000	0	0	685 000	0
90105	24 626 370	0	0	24 626 370	0
TOTAL MISSION 901	178 816 878	0	0	178 816 878	0
90301 / 204142 /	79 812 930	0	0	79 812 930	0
Total Article 204142	79 812 930	0	0	79 812 930	0
90301	79 812 930	0	0	79 812 930	0
90305 / 13116 /	27 000 000	0	0	27 000 000	0
Total Article 13116	27 000 000	0	0	27 000 000	0
90305 / 21880 /	91 200	0	0	91 200	0
Total Article 21880	91 200	0	0	91 200	0
90305	27 091 200	0	0	27 091 200	0
TOTAL MISSION 903	106 904 130	0	0	106 904 130	0
90401 / 131152 /	214 806 255	0	0	214 806 255	0
Total Article 131152	214 806 255	0	0	214 806 255	0
90401 / 132152 /	6 194 690	0	0	6 194 690	0
Total Article 132152	6 194 690	0	0	6 194 690	0
90401 / 13216 /	27 120 000	0	0	27 120 000	0
Total Article 13216	27 120 000	0	0	27 120 000	0
90401 / 21530 /	1 302 011	0	0	1 302 011	0
Total Article 21530	1 302 011	0	0	1 302 011	0
90401	249 422 956	0	0	249 422 956	0
90402 / 20422 /	4 228 000	0	0	4 228 000	0
Total Article 20422	4 228 000	0	0	4 228 000	0
90402	4 228 000	0	0	4 228 000	0
TOTAL MISSION 904	253 650 956	0	0	253 650 956	0
90501 / 131152 /	44 977 537	0	0	44 977 537	0
Total Article 131152	44 977 537	0	0	44 977 537	0

**ETAT COMPARATIF DES RECETTES EN INVESTISSEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	RECETTES				
	Ordonnateur (1)	PAR (2)	RNA (PCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
90501 / 132152 /	19 059 576	0	0	19 059 576	0
Total Article 132152	19 059 576	0	0	19 059 576	0
90501 / 13216 /	21 000 000	0	0	21 000 000	0
Total Article 13216	21 000 000	0	0	21 000 000	0
90501 / 132184 /	30 225 378	0	0	30 225 378	0
Total Article 132184	30 225 378	0	0	30 225 378	0
90501 / 20421 /	16 755 351	0	0	16 755 351	0
Total Article 20421	16 755 351	0	0	16 755 351	0
90501	132 017 842	0	0	132 017 842	0
90502 / 13116 /	6 280 428	0	0	6 280 428	0
Total Article 13116	6 280 428	0	0	6 280 428	0
90502 / 13216 /	12 165 472	0	0	12 165 472	0
Total Article 13216	12 165 472	0	0	12 165 472	0
90502	18 445 900	0	0	18 445 900	0
90503 / 131152 /	6 177 849	0	0	6 177 849	0
Total Article 131152	6 177 849	0	0	6 177 849	0
90503	6 177 849	0	0	6 177 849	0
TOTAL MISSION 905	156 641 591	0	0	156 641 591	0
90902 / 13114 /	356 070 084	0	0	356 070 084	0
Total Article 13114	356 070 084	0	0	356 070 084	0
90902 / 131188 /	43 237 305	0	0	43 237 305	0
Total Article 131188	43 237 305	0	0	43 237 305	0
90902 / 231312 /	3 637 391	0	0	3 637 391	0
Total Article 231312	3 637 391	0	0	3 637 391	0
90902	402 944 780	0	0	402 944 780	0
90904 / 131152 /	82 893 929	0	0	82 893 929	0
Total Article 131152	82 893 929	0	0	82 893 929	0
90904	82 893 929	0	0	82 893 929	0
TOTAL MISSION 909	485 838 709	0	0	485 838 709	0
91001 / 131152 /	36 131 580	0	0	36 131 580	0
Total Article 131152	36 131 580	0	0	36 131 580	0
91001 / 13116 /	121 945 678	0	0	121 945 678	0
Total Article 13116	121 945 678	0	0	121 945 678	0
91001 / 131188 /	25 795 376	0	0	25 795 376	0
Total Article 131188	25 795 376	0	0	25 795 376	0
91001	183 872 634	0	0	183 872 634	0
91002 / 204171 /	7 000 000	0	0	7 000 000	0

**ETAT COMPARATIF DES RECETTES EN INVESTISSEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	RECETTES				
	Ordonnateur (1)	PAR (2)	RNA (PCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 204171	7 000 000	0	0	7 000 000	0
91002	7 000 000	0	0	7 000 000	0
TOTAL MISSION 910	190 872 634	0	0	190 872 634	0
91106 / 204172 /	5 683 485	0	0	5 683 485	0
Total Article 204172	5 683 485	0	0	5 683 485	0
91106	5 683 485	0	0	5 683 485	0
TOTAL MISSION 911	5 683 485	0	0	5 683 485	0
91301 / 132188 /	2 614 970	0	0	2 614 970	0
Total Article 132188	2 614 970	0	0	2 614 970	0
91301	2 614 970	0	0	2 614 970	0
91302 / 274 /	17 280 049	0	0	17 280 049	0
Total Article 274	17 280 049	0	0	17 280 049	0
91302	17 280 049	0	0	17 280 049	0
TOTAL MISSION 913	19 895 019	0	0	19 895 019	0
91401 / 13211 /	2 778 331 906	0	0	2 778 331 906	0
Total Article 13211	2 778 331 906	0	0	2 778 331 906	0
91401	2 778 331 906	0	0	2 778 331 906	0
91402 / 13111 /	1 720 415 335	0	0	1 720 415 335	0
Total Article 13111	1 720 415 335	0	0	1 720 415 335	0
91402 / 2031 /	3 427	0	0	3 427	0
Total Article 2031	3 427	0	0	3 427	0
91402 / 23133 /	1 585 108	0	0	1 585 108	0
Total Article 23133	1 585 108	0	0	1 585 108	0
91402	1 722 003 870	0	0	1 722 003 870	0
91403 / 13211 /	147 611 657	0	0	147 611 657	0
Total Article 13211	147 611 657	0	0	147 611 657	0
91403	147 611 657	0	0	147 611 657	0
91404 / 10251 /	1 709 000	0	0	1 709 000	0
Total Article 10251	1 709 000	0	0	1 709 000	0
91404 / 132183 /	6 766 110	0	0	6 766 110	0
Total Article 132183	6 766 110	0	0	6 766 110	0
91404 / 20421 /	2 000 000	0	0	2 000 000	0
Total Article 20421	2 000 000	0	0	2 000 000	0
91404	10 475 110	0	0	10 475 110	0
91405 / 131181 /	211 245 466	0	0	211 245 466	0
Total Article 131181	211 245 466	0	0	211 245 466	0

**ETAT COMPARATIF DES RECETTES EN INVESTISSEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	RECETTES				
	Ordonnateur (1)	PAR (2)	RNA (PCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
91405	211 245 466	0	0	211 245 466	0
TOTAL MISSION 914	4 869 668 009	0	0	4 869 668 009	0
91603 / 1328 /	25 094 800	0	0	25 094 800	0
Total Article 1328	25 094 800	0	0	25 094 800	0
91603 / 192 /	270 150 418	0	0	270 150 418	0
Total Article 192	270 150 418	0	0	270 150 418	0
91603 / 2110 /	135 394 888	0	0	135 394 888	0
Total Article 2110	135 394 888	0	0	135 394 888	0
91603 / 2111 /	340 130 103	0	0	340 130 103	0
Total Article 2111	340 130 103	0	0	340 130 103	0
91603 / 2115 /	453 710 473	0	0	453 710 473	0
Total Article 2115	453 710 473	0	0	453 710 473	0
91603 / 2120 /	55 027	0	0	55 027	0
Total Article 2120	55 027	0	0	55 027	0
91603 / 2130 /	357 500 000	0	0	357 500 000	0
Total Article 2130	357 500 000	0	0	357 500 000	0
91603 / 213110 /	172 100 000	0	0	172 100 000	0
Total Article 213110	172 100 000	0	0	172 100 000	0
91603 / 261 /	335 940 505	0	0	335 940 505	0
Total Article 261	335 940 505	0	0	335 940 505	0
91603	2 090 076 214	0	0	2 090 076 214	0
91604 / 20421 /	5 825 924	0	0	5 825 924	0
Total Article 20421	5 825 924	0	0	5 825 924	0
91604 / 20422 /	1 410 000	0	0	1 410 000	0
Total Article 20422	1 410 000	0	0	1 410 000	0
91604	7 235 924	0	0	7 235 924	0
TOTAL MISSION 916	2 097 312 138	0	0	2 097 312 138	0
95101 / 1641 /	54 798 207 638	0	0	54 798 207 638	0
Total Article 1641	54 798 207 638	0	0	54 798 207 638	0
95101 / 2671 /	27 735 231	0	0	27 735 231	0
Total Article 2671	27 735 231	0	0	27 735 231	0
95101 / 2761 /	40 516 736	0	0	40 516 736	0
Total Article 2761	40 516 736	0	0	40 516 736	0
95101	54 866 459 605	0	0	54 866 459 605	0
95102 / 1068 /	12 478 275 930	0	0	12 478 275 930	0
Total Article 1068	12 478 275 930	0	0	12 478 275 930	0
95102 / 28031 /	144 518 849	0	0	144 518 849	0
Total Article 28031	144 518 849	0	0	144 518 849	0

**ETAT COMPARATIF DES RECETTES EN INVESTISSEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	RECETTES				
	Ordonnateur (1)	PAR (2)	RNA (PCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
95102 / 2804 /	5 141 481 720	0	0	5 141 481 720	0
Total Article 2804	5 141 481 720	0	0	5 141 481 720	0
95102 / 2805 /	122 594 469	0	0	122 594 469	0
Total Article 2805	122 594 469	0	0	122 594 469	0
95102 / 2808 /	55 117 994	0	0	55 117 994	0
Total Article 2808	55 117 994	0	0	55 117 994	0
95102 / 281311 /	55 317 922	0	0	55 317 922	0
Total Article 281311	55 317 922	0	0	55 317 922	0
95102 / 281312 /	342 216 327	0	0	342 216 327	0
Total Article 281312	342 216 327	0	0	342 216 327	0
95102 / 281313 /	384 007 526	0	0	384 007 526	0
Total Article 281313	384 007 526	0	0	384 007 526	0
95102 / 281314 /	10 841 318	0	0	10 841 318	0
Total Article 281314	10 841 318	0	0	10 841 318	0
95102 / 281318 /	764 928 622	0	0	764 928 622	0
Total Article 281318	764 928 622	0	0	764 928 622	0
95102 / 28132 /	38 796	0	0	38 796	0
Total Article 28132	38 796	0	0	38 796	0
95102 / 28133 /	1 481 958 496	0	0	1 481 958 496	0
Total Article 28133	1 481 958 496	0	0	1 481 958 496	0
95102 / 281351 /	265 849 715	0	0	265 849 715	0
Total Article 281351	265 849 715	0	0	265 849 715	0
95102 / 281352 /	190 036	0	0	190 036	0
Total Article 281352	190 036	0	0	190 036	0
95102 / 281353 /	235 697 421	0	0	235 697 421	0
Total Article 281353	235 697 421	0	0	235 697 421	0
95102 / 281358 /	9 803 667	0	0	9 803 667	0
Total Article 281358	9 803 667	0	0	9 803 667	0
95102 / 28138 /	21 963 356	0	0	21 963 356	0
Total Article 28138	21 963 356	0	0	21 963 356	0
95102 / 28153 /	380 304 620	0	0	380 304 620	0
Total Article 28153	380 304 620	0	0	380 304 620	0
95102 / 28157 /	898 430 391	0	0	898 430 391	0
Total Article 28157	898 430 391	0	0	898 430 391	0
95102 / 28182 /	325 574 721	0	0	325 574 721	0
Total Article 28182	325 574 721	0	0	325 574 721	0
95102 / 28183 /	343 091 048	0	0	343 091 048	0
Total Article 28183	343 091 048	0	0	343 091 048	0
95102 / 28184 /	44 946 563	0	0	44 946 563	0
Total Article 28184	44 946 563	0	0	44 946 563	0
95102 / 28185 /	23 281 459	0	0	23 281 459	0
Total Article 28185	23 281 459	0	0	23 281 459	0

**ETAT COMPARATIF DES RECETTES EN INVESTISSEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	RECETTES				
	Ordonnateur (1)	PAR (2)	RNA (PCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 28185					
95102 / 28188 /	442 567 470	0	0	442 567 470	0
Total Article 28188	442 567 470	0	0	442 567 470	0
95102 / 4817 /	101 475 722	0	0	101 475 722	0
Total Article 4817	101 475 722	0	0	101 475 722	0
95102	24 074 474 158	0	0	24 074 474 158	0
95103 / 2671 /	200 000 000	0	0	200 000 000	0
Total Article 2671	200 000 000	0	0	200 000 000	0
95103 / 45421 /	2 839 649	0	0	2 839 649	0
Total Article 45421	2 839 649	0	0	2 839 649	0
95103	202 839 649	0	0	202 839 649	0
TOTAL MISSION 951	79 143 773 412	0	0	79 143 773 412	0
TOTAL GENERAL	87 509 056 961	0	0	87 509 056 961	0
Hors dna/rna (1 - 3)	87 509 056 961				

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
90001 / 21570 /	1 267 500	0	0	1 267 500	0
Total Article 21570	1 267 500	0	0	1 267 500	0
90001 / 21850 /	4 261 786	0	0	4 261 786	0
Total Article 21850	4 261 786	0	0	4 261 786	0
90001 / 21880 /	1 780 318	0	0	1 780 318	0
Total Article 21880	1 780 318	0	0	1 780 318	0
90001	7 309 604	0	0	7 309 604	0
90005 / 2031 /	513 000	0	0	513 000	0
Total Article 2031	513 000	0	0	513 000	0
90005 / 213510 /	360 059	0	0	360 059	0
Total Article 213510	360 059	0	0	360 059	0
90005 / 21570 /	161 540	0	0	161 540	0
Total Article 21570	161 540	0	0	161 540	0
90005 / 21840 /	1 336 110	0	0	1 336 110	0
Total Article 21840	1 336 110	0	0	1 336 110	0
90005 / 21880 /	129 054	0	0	129 054	0
Total Article 21880	129 054	0	0	129 054	0
90005	2 499 763	0	0	2 499 763	0
TOTAL MISSION 900	9 809 367	0	0	9 809 367	0
90101 / 2050 /	2 503 103	0	0	2 503 103	0
Total Article 2050	2 503 103	0	0	2 503 103	0
Total Article 2051	0	0	0	0	0
90101	2 503 103	0	0	2 503 103	0
90102 / 2031 /	27 106 091	0	0	27 106 091	0
Total Article 2031	27 106 091	0	0	27 106 091	0
Total Article 2032	0	0	0	0	0
90102 / 2050 /	124 614 323	0	0	124 614 323	0
Total Article 2050	124 614 323	0	0	124 614 323	0
90102 / 20820 /	16 956 957	0	0	16 956 957	0
Total Article 20820	16 956 957	0	0	16 956 957	0
90102 / 20880 /	14 879 816	0	0	14 879 816	0
Total Article 20880	14 879 816	0	0	14 879 816	0
90102 / 213510 /	1 796 940	0	0	1 796 940	0
Total Article 213510	1 796 940	0	0	1 796 940	0
90102 / 21830 /	11 977 981	0	0	11 977 981	0
Total Article 21830	11 977 981	0	0	11 977 981	0
90102 / 231351 /	4 714 360	0	0	4 714 360	0
Total Article 231351	4 714 360	0	0	4 714 360	0
90102 / 23205 /	147 312 756	0	0	147 312 756	0
Total Article 23205	147 312 756	0	0	147 312 756	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
90102 / 232082 /	159 200 235	0	0	159 200 235	0
Total Article 232082	159 200 235	0	0	159 200 235	0
90102 / 232088 /	18 660 499	0	0	18 660 499	0
Total Article 232088	18 660 499	0	0	18 660 499	0
90102	527 219 958	0	0	527 219 958	0
90104 / 2031 /	9 663 117	0	0	9 663 117	0
Total Article 2031	9 663 117	0	0	9 663 117	0
90104 / 2128 /	46 218 450	0	0	46 218 450	0
Total Article 2128	46 218 450	0	0	46 218 450	0
Total Article 2130	0	0	0	0	0
90104 / 213110 /	13 780 147	0	0	13 780 147	0
Total Article 213110	13 780 147	0	0	13 780 147	0
90104 / 213180 /	37 870 567	0	0	37 870 567	0
Total Article 213180	37 870 567	0	0	37 870 567	0
Total Article 21320	0	0	0	0	0
90104 / 213510 /	64 451 835	0	0	64 451 835	0
Total Article 213510	64 451 835	0	0	64 451 835	0
Total Article 213520	0	0	0	0	0
Total Article 21380	0	0	0	0	0
90104 / 21530 /	33 884 881	0	0	33 884 881	0
Total Article 21530	33 884 881	0	0	33 884 881	0
90104 / 21570 /	3 515 410	0	0	3 515 410	0
Total Article 21570	3 515 410	0	0	3 515 410	0
Total Article 21830	0	0	0	0	0
90104 / 21840 /	31 034 714	0	0	31 034 714	0
Total Article 21840	31 034 714	0	0	31 034 714	0
90104 / 21880 /	28 392 411	0	0	28 392 411	0
Total Article 21880	28 392 411	0	0	28 392 411	0
90104 / 23128 /	4 631 997	0	0	4 631 997	0
Total Article 23128	4 631 997	0	0	4 631 997	0
90104 / 231311 /	783 859 551	0	0	783 859 551	0
Total Article 231311	783 859 551	0	0	783 859 551	0
90104 / 231318 /	410 430 016	0	0	410 430 016	0
Total Article 231318	410 430 016	0	0	410 430 016	0
90104 / 231351 /	141 020 511	0	0	141 020 511	0
Total Article 231351	141 020 511	0	0	141 020 511	0
90104 / 23151 /	6 629 979	0	0	6 629 979	0
Total Article 23151	6 629 979	0	0	6 629 979	0
90104 / 23188 /	4 491 022	0	0	4 491 022	0
Total Article 23188	4 491 022	0	0	4 491 022	0
90104	1 619 874 608	0	0	1 619 874 608	0
90105 / 2031 /	114 000	0	0	114 000	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 2031	114 000	0	0	114 000	0
90105 / 2050 /	5 857 776	0	0	5 857 776	0
Total Article 2050	5 857 776	0	0	5 857 776	0
90105 / 213510 /	2 859 084	0	0	2 859 084	0
Total Article 213510	2 859 084	0	0	2 859 084	0
90105 / 21570 /	13 326 889	0	0	13 326 889	0
Total Article 21570	13 326 889	0	0	13 326 889	0
90105 / 21820 /	130 699 007	0	0	130 699 007	0
Total Article 21820	130 699 007	0	0	130 699 007	0
90105 / 21830 /	126 011 783	0	0	126 011 783	0
Total Article 21830	126 011 783	0	0	126 011 783	0
90105 / 21840 /	16 896 694	0	0	16 896 694	0
Total Article 21840	16 896 694	0	0	16 896 694	0
90105 / 21850 /	5 378 860	0	0	5 378 860	0
Total Article 21850	5 378 860	0	0	5 378 860	0
90105 / 21880 /	13 417 540	0	0	13 417 540	0
Total Article 21880	13 417 540	0	0	13 417 540	0
90105	314 561 633	0	0	314 561 633	0
TOTAL MISSION 901	2 464 159 302	0	0	2 464 159 302	0
90301 / 204141 /	589 032 975	0	0	589 032 975	0
Total Article 204141	589 032 975	0	0	589 032 975	0
90301 / 204142 /	989 370 172	0	0	989 370 172	0
Total Article 204142	989 370 172	0	0	989 370 172	0
90301	1 578 403 147	0	0	1 578 403 147	0
90303 / 2031 /	184 345	0	0	184 345	0
Total Article 2031	184 345	0	0	184 345	0
90303 / 2050 /	359 865	0	0	359 865	0
Total Article 2050	359 865	0	0	359 865	0
90303 / 20820 /	25 552 173	0	0	25 552 173	0
Total Article 20820	25 552 173	0	0	25 552 173	0
90303 / 21570 /	2 354 800	0	0	2 354 800	0
Total Article 21570	2 354 800	0	0	2 354 800	0
90303	28 451 183	0	0	28 451 183	0
90305 / 2031 /	5 500 550	0	0	5 500 550	0
Total Article 2031	5 500 550	0	0	5 500 550	0
90305 / 204171 /	10 000 000	0	0	10 000 000	0
Total Article 204171	10 000 000	0	0	10 000 000	0
90305 / 204172 /	289 315 963	0	0	289 315 963	0
Total Article 204172	289 315 963	0	0	289 315 963	0
90305 / 2115 /	2 880 000	0	0	2 880 000	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 2115	2 880 000	0	0	2 880 000	0
90305 / 2128 /	45 076 252	0	0	45 076 252	0
Total Article 2128	45 076 252	0	0	45 076 252	0
90305 / 213180 /	14 413 500	0	0	14 413 500	0
Total Article 213180	14 413 500	0	0	14 413 500	0
90305 / 213510 /	1 396 183	0	0	1 396 183	0
Total Article 213510	1 396 183	0	0	1 396 183	0
90305 / 213580 /	6 184 995	0	0	6 184 995	0
Total Article 213580	6 184 995	0	0	6 184 995	0
90305 / 21570 /	2 207 483	0	0	2 207 483	0
Total Article 21570	2 207 483	0	0	2 207 483	0
90305 / 21840 /	107 406	0	0	107 406	0
Total Article 21840	107 406	0	0	107 406	0
90305 / 21880 /	16 197 830	0	0	16 197 830	0
Total Article 21880	16 197 830	0	0	16 197 830	0
90305 / 23128 /	8 819 565	0	0	8 819 565	0
Total Article 23128	8 819 565	0	0	8 819 565	0
90305 / 23151 /	5 317 120	0	0	5 317 120	0
Total Article 23151	5 317 120	0	0	5 317 120	0
Total Article 23188	0	0	0	0	0
90305	407 416 847	0	0	407 416 847	0
TOTAL MISSION 903	2 014 271 177	0	0	2 014 271 177	0
90401 / 2031 /	107 872 084	0	0	107 872 084	0
Total Article 2031	107 872 084	0	0	107 872 084	0
90401 / 2032 /	6 167 422	0	0	6 167 422	0
Total Article 2032	6 167 422	0	0	6 167 422	0
90401 / 20422 /	20 000 000	0	0	20 000 000	0
Total Article 20422	20 000 000	0	0	20 000 000	0
90401 / 2128 /	52 814 620	0	0	52 814 620	0
Total Article 2128	52 814 620	0	0	52 814 620	0
90401 / 213180 /	83 314 807	0	0	83 314 807	0
Total Article 213180	83 314 807	0	0	83 314 807	0
90401 / 213580 /	2 500 000	0	0	2 500 000	0
Total Article 213580	2 500 000	0	0	2 500 000	0
90401 / 2151 /	6 337 164	0	0	6 337 164	0
Total Article 2151	6 337 164	0	0	6 337 164	0
90401 / 21530 /	1 302 011	0	0	1 302 011	0
Total Article 21530	1 302 011	0	0	1 302 011	0
90401 / 21880 /	11 523 333	0	0	11 523 333	0
Total Article 21880	11 523 333	0	0	11 523 333	0
90401 / 23128 /	35 365 521	0	0	35 365 521	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 23128	35 365 521	0	0	35 365 521	0
90401 / 231314 /	53 102 826	0	0	53 102 826	0
Total Article 231314	53 102 826	0	0	53 102 826	0
90401 / 231318 /	281 277 276	0	0	281 277 276	0
Total Article 231318	281 277 276	0	0	281 277 276	0
90401 / 23133 /	9 089 554	0	0	9 089 554	0
Total Article 23133	9 089 554	0	0	9 089 554	0
Total Article 231358	0	0	0	0	0
90401 / 23153 /	136 800	0	0	136 800	0
Total Article 23153	136 800	0	0	136 800	0
90401	670 803 418	0	0	670 803 418	0
90402 / 20421 /	5 091 100	0	0	5 091 100	0
Total Article 20421	5 091 100	0	0	5 091 100	0
90402 / 20422 /	4 904 000	0	0	4 904 000	0
Total Article 20422	4 904 000	0	0	4 904 000	0
Total Article 204422	0	0	0	0	0
90402 / 2050 /	2 152 763	0	0	2 152 763	0
Total Article 2050	2 152 763	0	0	2 152 763	0
90402	12 147 863	0	0	12 147 863	0
TOTAL MISSION 904	682 951 281	0	0	682 951 281	0
90501 / 2031 /	149 996 150	0	0	149 996 150	0
Total Article 2031	149 996 150	0	0	149 996 150	0
90501 / 204121 /	10 317 056	0	0	10 317 056	0
Total Article 204121	10 317 056	0	0	10 317 056	0
90501 / 204141 /	3 499 311	0	0	3 499 311	0
Total Article 204141	3 499 311	0	0	3 499 311	0
90501 / 204171 /	25 146 917	0	0	25 146 917	0
Total Article 204171	25 146 917	0	0	25 146 917	0
90501 / 204172 /	40 789 594	0	0	40 789 594	0
Total Article 204172	40 789 594	0	0	40 789 594	0
90501 / 20421 /	524 636 862	0	0	524 636 862	0
Total Article 20421	524 636 862	0	0	524 636 862	0
90501 / 20422 /	20 000 000	0	0	20 000 000	0
Total Article 20422	20 000 000	0	0	20 000 000	0
90501 / 2121 /	6 554 124	0	0	6 554 124	0
Total Article 2121	6 554 124	0	0	6 554 124	0
90501 / 2128 /	166 086 422	0	0	166 086 422	0
Total Article 2128	166 086 422	0	0	166 086 422	0
90501 / 213180 /	54 723 248	0	0	54 723 248	0
Total Article 213180	54 723 248	0	0	54 723 248	0
90501 / 213510 /	12 574 564	0	0	12 574 564	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 213510	12 574 564	0	0	12 574 564	0
Total Article 213580	0	0	0	0	0
90501 / 21380 /	32 026	0	0	32 026	0
Total Article 21380	32 026	0	0	32 026	0
90501 / 2141 /	3 574 048	0	0	3 574 048	0
Total Article 2141	3 574 048	0	0	3 574 048	0
90501 / 2151 /	234 591 269	0	0	234 591 269	0
Total Article 2151	234 591 269	0	0	234 591 269	0
90501 / 21530 /	45 546 277	0	0	45 546 277	0
Total Article 21530	45 546 277	0	0	45 546 277	0
90501 / 21570 /	180 211 757	0	0	180 211 757	0
Total Article 21570	180 211 757	0	0	180 211 757	0
90501 / 21820 /	9 042 310	0	0	9 042 310	0
Total Article 21820	9 042 310	0	0	9 042 310	0
90501 / 21840 /	2 840 666	0	0	2 840 666	0
Total Article 21840	2 840 666	0	0	2 840 666	0
90501 / 21880 /	91 498 597	0	0	91 498 597	0
Total Article 21880	91 498 597	0	0	91 498 597	0
90501 / 23128 /	5 557 624	0	0	5 557 624	0
Total Article 23128	5 557 624	0	0	5 557 624	0
Total Article 231312	0	0	0	0	0
90501 / 231318 /	125 794 866	0	0	125 794 866	0
Total Article 231318	125 794 866	0	0	125 794 866	0
90501 / 231351 /	27 174 953	0	0	27 174 953	0
Total Article 231351	27 174 953	0	0	27 174 953	0
90501 / 23138 /	108 034	0	0	108 034	0
Total Article 23138	108 034	0	0	108 034	0
Total Article 2314	0	0	0	0	0
90501 / 23151 /	40 147 372	0	0	40 147 372	0
Total Article 23151	40 147 372	0	0	40 147 372	0
90501 / 23153 /	90 793 109	0	0	90 793 109	0
Total Article 23153	90 793 109	0	0	90 793 109	0
90501 / 23205 /	684 000	0	0	684 000	0
Total Article 23205	684 000	0	0	684 000	0
90501	1 871 921 156	0	0	1 871 921 156	0
90502 / 2031 /	12 329 713	0	0	12 329 713	0
Total Article 2031	12 329 713	0	0	12 329 713	0
90502 / 20421 /	38 294 849	0	0	38 294 849	0
Total Article 20421	38 294 849	0	0	38 294 849	0
90502 / 2128 /	9 755 822	0	0	9 755 822	0
Total Article 2128	9 755 822	0	0	9 755 822	0
90502 / 213180 /	678 000	0	0	678 000	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 213180	678 000	0	0	678 000	0
90502 / 2151 /	7 312 908	0	0	7 312 908	0
Total Article 2151	7 312 908	0	0	7 312 908	0
90502 / 21570 /	20 300 000	0	0	20 300 000	0
Total Article 21570	20 300 000	0	0	20 300 000	0
90502 / 231318 /	17 212 517	0	0	17 212 517	0
Total Article 231318	17 212 517	0	0	17 212 517	0
Total Article 23138	0	0	0	0	0
90502 / 23151 /	1 348 620	0	0	1 348 620	0
Total Article 23151	1 348 620	0	0	1 348 620	0
90502	107 232 429	0	0	107 232 429	0
90503 / 2031 /	11 435 931	0	0	11 435 931	0
Total Article 2031	11 435 931	0	0	11 435 931	0
90503 / 20421 /	173 734 455	0	0	173 734 455	0
Total Article 20421	173 734 455	0	0	173 734 455	0
90503 / 2050 /	5 351 451	0	0	5 351 451	0
Total Article 2050	5 351 451	0	0	5 351 451	0
90503 / 2128 /	10 341 220	0	0	10 341 220	0
Total Article 2128	10 341 220	0	0	10 341 220	0
90503 / 213180 /	793 692	0	0	793 692	0
Total Article 213180	793 692	0	0	793 692	0
90503 / 21330 /	4 553 566	0	0	4 553 566	0
Total Article 21330	4 553 566	0	0	4 553 566	0
90503 / 213510 /	10 478 375	0	0	10 478 375	0
Total Article 213510	10 478 375	0	0	10 478 375	0
90503 / 213530 /	5 677 706	0	0	5 677 706	0
Total Article 213530	5 677 706	0	0	5 677 706	0
90503 / 21570 /	67 342 460	0	0	67 342 460	0
Total Article 21570	67 342 460	0	0	67 342 460	0
90503 / 21820 /	22 319 227	0	0	22 319 227	0
Total Article 21820	22 319 227	0	0	22 319 227	0
90503 / 21880 /	33 518 853	0	0	33 518 853	0
Total Article 21880	33 518 853	0	0	33 518 853	0
90503 / 231318 /	356 435 750	0	0	356 435 750	0
Total Article 231318	356 435 750	0	0	356 435 750	0
90503 / 23133 /	52 812 324	0	0	52 812 324	0
Total Article 23133	52 812 324	0	0	52 812 324	0
90503 / 23138 /	28 452 637	0	0	28 452 637	0
Total Article 23138	28 452 637	0	0	28 452 637	0
90503 / 23188 /	2 024 305	0	0	2 024 305	0
Total Article 23188	2 024 305	0	0	2 024 305	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
90503	785 271 952	0	0	785 271 952	0
90504 / 2031 /	2 270 310	0	0	2 270 310	0
Total Article 2031	2 270 310	0	0	2 270 310	0
90504 / 2050 /	411 874	0	0	411 874	0
Total Article 2050	411 874	0	0	411 874	0
90504 / 20820 /	1 275 376	0	0	1 275 376	0
Total Article 20820	1 275 376	0	0	1 275 376	0
90504 / 213510 /	8 663 254	0	0	8 663 254	0
Total Article 213510	8 663 254	0	0	8 663 254	0
90504 / 23133 /	1 429 677	0	0	1 429 677	0
Total Article 23133	1 429 677	0	0	1 429 677	0
90504 / 23157 /	3 778 715	0	0	3 778 715	0
Total Article 23157	3 778 715	0	0	3 778 715	0
90504	17 829 206	0	0	17 829 206	0
TOTAL MISSION 905	2 782 254 743	0	0	2 782 254 743	0
90603 / 20421 /	500 000 000	0	0	500 000 000	0
Total Article 20421	500 000 000	0	0	500 000 000	0
90603	500 000 000	0	0	500 000 000	0
TOTAL MISSION 906	500 000 000	0	0	500 000 000	0
90703 / 2031 /	12 125 392	0	0	12 125 392	0
Total Article 2031	12 125 392	0	0	12 125 392	0
90703 / 204171 /	28 000 000	0	0	28 000 000	0
Total Article 204171	28 000 000	0	0	28 000 000	0
90703 / 231318 /	189 648 450	0	0	189 648 450	0
Total Article 231318	189 648 450	0	0	189 648 450	0
90703	229 773 842	0	0	229 773 842	0
TOTAL MISSION 907	229 773 842	0	0	229 773 842	0
90801 / 2031 /	30 430 296	0	0	30 430 296	0
Total Article 2031	30 430 296	0	0	30 430 296	0
90801 / 204171 /	32 398 777	0	0	32 398 777	0
Total Article 204171	32 398 777	0	0	32 398 777	0
90801 / 21880 /	2 100 000	0	0	2 100 000	0
Total Article 21880	2 100 000	0	0	2 100 000	0
90801	64 929 073	0	0	64 929 073	0
90802 / 2031 /	7 742 187	0	0	7 742 187	0
Total Article 2031	7 742 187	0	0	7 742 187	0
90802 / 204171 /	110 355 874	0	0	110 355 874	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 204171	110 355 874	0	0	110 355 874	0
90802 / 204172 /	257 147 935	0	0	257 147 935	0
Total Article 204172	257 147 935	0	0	257 147 935	0
90802 / 20421 /	971 698	0	0	971 698	0
Total Article 20421	971 698	0	0	971 698	0
90802 / 20422 /	2 519 618	0	0	2 519 618	0
Total Article 20422	2 519 618	0	0	2 519 618	0
90802 / 2050 /	1 450 000	0	0	1 450 000	0
Total Article 2050	1 450 000	0	0	1 450 000	0
90802 / 20820 /	578 850	0	0	578 850	0
Total Article 20820	578 850	0	0	578 850	0
90802 / 2128 /	1 226 232	0	0	1 226 232	0
Total Article 2128	1 226 232	0	0	1 226 232	0
90802 / 213580 /	5 919 470	0	0	5 919 470	0
Total Article 213580	5 919 470	0	0	5 919 470	0
90802 / 21570 /	250 980	0	0	250 980	0
Total Article 21570	250 980	0	0	250 980	0
90802 / 216 /	6 545 000	0	0	6 545 000	0
Total Article 216	6 545 000	0	0	6 545 000	0
90802 / 21830 /	3 064 721	0	0	3 064 721	0
Total Article 21830	3 064 721	0	0	3 064 721	0
90802 / 21840 /	753 020	0	0	753 020	0
Total Article 21840	753 020	0	0	753 020	0
90802 / 21880 /	2 225 166	0	0	2 225 166	0
Total Article 21880	2 225 166	0	0	2 225 166	0
90802 / 231318 /	939 099	0	0	939 099	0
Total Article 231318	939 099	0	0	939 099	0
90802	401 689 850	0	0	401 689 850	0
TOTAL MISSION 908	466 618 923	0	0	466 618 923	0
90901 / 20421 /	21 000 000	0	0	21 000 000	0
Total Article 20421	21 000 000	0	0	21 000 000	0
90901 / 20422 /	57 500 000	0	0	57 500 000	0
Total Article 20422	57 500 000	0	0	57 500 000	0
90901 / 21570 /	11 286 344	0	0	11 286 344	0
Total Article 21570	11 286 344	0	0	11 286 344	0
90901 / 21830 /	41 417 206	0	0	41 417 206	0
Total Article 21830	41 417 206	0	0	41 417 206	0
90901 / 21840 /	288 358	0	0	288 358	0
Total Article 21840	288 358	0	0	288 358	0
90901 / 21880 /	4 121 440	0	0	4 121 440	0
Total Article 21880	4 121 440	0	0	4 121 440	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
90901	135 613 348	0	0	135 613 348	0
90902 / 2031 /	14 991 250	0	0	14 991 250	0
Total Article 2031	14 991 250	0	0	14 991 250	0
90902 / 20422 /	164 380 714	0	0	164 380 714	0
Total Article 20422	164 380 714	0	0	164 380 714	0
90902 / 20431 /	110 075 000	0	0	110 075 000	0
Total Article 20431	110 075 000	0	0	110 075 000	0
90902 / 2128 /	53 964 721	0	0	53 964 721	0
Total Article 2128	53 964 721	0	0	53 964 721	0
90902 / 213120 /	98 205 596	0	0	98 205 596	0
Total Article 213120	98 205 596	0	0	98 205 596	0
90902 / 213510 /	293 482 650	0	0	293 482 650	0
Total Article 213510	293 482 650	0	0	293 482 650	0
90902 / 21380 /	9 062 035	0	0	9 062 035	0
Total Article 21380	9 062 035	0	0	9 062 035	0
90902 / 2151 /	12 879 325	0	0	12 879 325	0
Total Article 2151	12 879 325	0	0	12 879 325	0
90902 / 21530 /	4 765 816	0	0	4 765 816	0
Total Article 21530	4 765 816	0	0	4 765 816	0
90902 / 21570 /	120 381 338	0	0	120 381 338	0
Total Article 21570	120 381 338	0	0	120 381 338	0
90902 / 21820 /	29 123 118	0	0	29 123 118	0
Total Article 21820	29 123 118	0	0	29 123 118	0
90902 / 21830 /	43 829 087	0	0	43 829 087	0
Total Article 21830	43 829 087	0	0	43 829 087	0
90902 / 21840 /	9 297 410	0	0	9 297 410	0
Total Article 21840	9 297 410	0	0	9 297 410	0
90902 / 21850 /	1 148 788	0	0	1 148 788	0
Total Article 21850	1 148 788	0	0	1 148 788	0
90902 / 21880 /	96 050 098	0	0	96 050 098	0
Total Article 21880	96 050 098	0	0	96 050 098	0
90902 / 231312 /	700 372 413	0	0	700 372 413	0
Total Article 231312	700 372 413	0	0	700 372 413	0
90902 / 231351 /	18 588 632	0	0	18 588 632	0
Total Article 231351	18 588 632	0	0	18 588 632	0
90902	1 780 597 991	0	0	1 780 597 991	0
90903 / 204181 /	19 532 500	0	0	19 532 500	0
Total Article 204181	19 532 500	0	0	19 532 500	0
90903 / 204182 /	51 500 000	0	0	51 500 000	0
Total Article 204182	51 500 000	0	0	51 500 000	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
90903	71 032 500	0	0	71 032 500	0
90904 / 204171 /	9 546 539	0	0	9 546 539	0
Total Article 204171	9 546 539	0	0	9 546 539	0
Total Article 213120	0	0	0	0	0
Total Article 213510	0	0	0	0	0
Total Article 21840	0	0	0	0	0
Total Article 21880	0	0	0	0	0
90904 / 231318 /	54 737 745	0	0	54 737 745	0
Total Article 231318	54 737 745	0	0	54 737 745	0
90904	64 284 284	0	0	64 284 284	0
90905 / 21570 /	1 445 332	0	0	1 445 332	0
Total Article 21570	1 445 332	0	0	1 445 332	0
90905 / 21830 /	2 147 433	0	0	2 147 433	0
Total Article 21830	2 147 433	0	0	2 147 433	0
90905 / 21880 /	13 588 945	0	0	13 588 945	0
Total Article 21880	13 588 945	0	0	13 588 945	0
90905	17 181 710	0	0	17 181 710	0
TOTAL MISSION 909	2 068 709 833	0	0	2 068 709 833	0
91001 / 2031 /	51 468 104	0	0	51 468 104	0
Total Article 2031	51 468 104	0	0	51 468 104	0
91001 / 204141 /	44 530 600	0	0	44 530 600	0
Total Article 204141	44 530 600	0	0	44 530 600	0
91001 / 204171 /	784 626 207	0	0	784 626 207	0
Total Article 204171	784 626 207	0	0	784 626 207	0
91001 / 204172 /	33 427 319	0	0	33 427 319	0
Total Article 204172	33 427 319	0	0	33 427 319	0
91001 / 2128 /	3 959 311	0	0	3 959 311	0
Total Article 2128	3 959 311	0	0	3 959 311	0
91001 / 213110 /	906 360	0	0	906 360	0
Total Article 213110	906 360	0	0	906 360	0
91001 / 213130 /	14 146 243	0	0	14 146 243	0
Total Article 213130	14 146 243	0	0	14 146 243	0
Total Article 213131	0	0	0	0	0
91001 / 213180 /	4 810 123	0	0	4 810 123	0
Total Article 213180	4 810 123	0	0	4 810 123	0
91001 / 213510 /	64 366 167	0	0	64 366 167	0
Total Article 213510	64 366 167	0	0	64 366 167	0
Total Article 213580	0	0	0	0	0
Total Article 213581	0	0	0	0	0
Total Article 21380	0	0	0	0	0
91001 / 21530 /	1 133 684	0	0	1 133 684	0
1 133 684	0	0	0	1 133 684	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 21530					
91001 / 21570 /	340 999 091	0	0	340 999 091	0
Total Article 21570	340 999 091	0	0	340 999 091	0
Total Article 2180	0	0	0	0	0
91001 / 21820 /	7 733 169	0	0	7 733 169	0
Total Article 21820	7 733 169	0	0	7 733 169	0
91001 / 21840 /	2 887 387	0	0	2 887 387	0
Total Article 21840	2 887 387	0	0	2 887 387	0
91001 / 21850 /	3 683 583	0	0	3 683 583	0
Total Article 21850	3 683 583	0	0	3 683 583	0
91001 / 21880 /	50 704 932	0	0	50 704 932	0
Total Article 21880	50 704 932	0	0	50 704 932	0
Total Article 21881	0	0	0	0	0
91001 / 231313 /	461 474 052	0	0	461 474 052	0
Total Article 231313	461 474 052	0	0	461 474 052	0
91001 / 231351 /	25 848 475	0	0	25 848 475	0
Total Article 231351	25 848 475	0	0	25 848 475	0
91001 / 23188 /	6 502 267	0	0	6 502 267	0
Total Article 23188	6 502 267	0	0	6 502 267	0
91001	1 903 207 074	0	0	1 903 207 074	0
91002 / 2031 /	7 686 157	0	0	7 686 157	0
Total Article 2031	7 686 157	0	0	7 686 157	0
91002 / 204172 /	125 000 000	0	0	125 000 000	0
Total Article 204172	125 000 000	0	0	125 000 000	0
91002 / 231313 /	821 020 136	0	0	821 020 136	0
Total Article 231313	821 020 136	0	0	821 020 136	0
91002	953 706 293	0	0	953 706 293	0
91003 / 2031 /	57 440	0	0	57 440	0
Total Article 2031	57 440	0	0	57 440	0
91003 / 204171 /	29 038 716	0	0	29 038 716	0
Total Article 204171	29 038 716	0	0	29 038 716	0
91003 / 21570 /	903 759	0	0	903 759	0
Total Article 21570	903 759	0	0	903 759	0
91003	29 999 915	0	0	29 999 915	0
TOTAL MISSION 910	2 886 913 282	0	0	2 886 913 282	0
91102 / 2031 /	11 875 006	0	0	11 875 006	0
Total Article 2031	11 875 006	0	0	11 875 006	0
91102 / 213110 /	24 184 618	0	0	24 184 618	0
Total Article 213110	24 184 618	0	0	24 184 618	0
91102 / 213130 /	6 586 264	0	0	6 586 264	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 213130	6 586 264	0	0	6 586 264	0
91102 / 21880 /	3 282 422	0	0	3 282 422	0
Total Article 21880	3 282 422	0	0	3 282 422	0
91102 / 231311 /	1 316 700	0	0	1 316 700	0
Total Article 231311	1 316 700	0	0	1 316 700	0
91102 / 231313 /	1 147 228	0	0	1 147 228	0
Total Article 231313	1 147 228	0	0	1 147 228	0
91102 / 231318 /	13 022 114	0	0	13 022 114	0
Total Article 231318	13 022 114	0	0	13 022 114	0
91102	61 414 352	0	0	61 414 352	0
91103 / 2031 /	137 470	0	0	137 470	0
Total Article 2031	137 470	0	0	137 470	0
91103	137 470	0	0	137 470	0
91105 / 204172 /	2 500 000	0	0	2 500 000	0
Total Article 204172	2 500 000	0	0	2 500 000	0
91105 / 20421 /	13 556 574	0	0	13 556 574	0
Total Article 20421	13 556 574	0	0	13 556 574	0
91105	16 056 574	0	0	16 056 574	0
91106 / 204171 /	193 554 000	0	0	193 554 000	0
Total Article 204171	193 554 000	0	0	193 554 000	0
91106 / 204172 /	224 800 000	0	0	224 800 000	0
Total Article 204172	224 800 000	0	0	224 800 000	0
91106 / 20421 /	22 176 779	0	0	22 176 779	0
Total Article 20421	22 176 779	0	0	22 176 779	0
91106	440 530 779	0	0	440 530 779	0
TOTAL MISSION 911	518 139 175	0	0	518 139 175	0
91301 / 2031 /	3 586 961	0	0	3 586 961	0
Total Article 2031	3 586 961	0	0	3 586 961	0
91301 / 20421 /	630 000	0	0	630 000	0
Total Article 20421	630 000	0	0	630 000	0
91301 / 21570 /	7 545 010	0	0	7 545 010	0
Total Article 21570	7 545 010	0	0	7 545 010	0
91301 / 21880 /	2 957 210	0	0	2 957 210	0
Total Article 21880	2 957 210	0	0	2 957 210	0
91301	14 719 181	0	0	14 719 181	0
91302 / 20422 /	253 012 955	0	0	253 012 955	0
Total Article 20422	253 012 955	0	0	253 012 955	0
91302 / 21570 /	22 311 900	0	0	22 311 900	0
	22 311 900	0	0	22 311 900	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 21570					
91302 / 23157 /	3 998 080	0	0	3 998 080	0
Total Article 23157	3 998 080	0	0	3 998 080	0
Total Article 23188	0	0	0	0	0
91302	279 322 935	0	0	279 322 935	0
TOTAL MISSION 913	294 042 116	0	0	294 042 116	0
91401 / 2031 /	163 061 101	0	0	163 061 101	0
Total Article 2031	163 061 101	0	0	163 061 101	0
91401 / 2050 /	1 059 319	0	0	1 059 319	0
Total Article 2050	1 059 319	0	0	1 059 319	0
91401 / 20820 /	3 225 060	0	0	3 225 060	0
Total Article 20820	3 225 060	0	0	3 225 060	0
91401 / 2111 /	77 562 147	0	0	77 562 147	0
Total Article 2111	77 562 147	0	0	77 562 147	0
91401 / 2115 /	86 439 484	0	0	86 439 484	0
Total Article 2115	86 439 484	0	0	86 439 484	0
91401 / 2128 /	12 021 950	0	0	12 021 950	0
Total Article 2128	12 021 950	0	0	12 021 950	0
91401 / 213110 /	27 910	0	0	27 910	0
Total Article 213110	27 910	0	0	27 910	0
91401 / 213180 /	4 913 202	0	0	4 913 202	0
Total Article 213180	4 913 202	0	0	4 913 202	0
91401 / 213510 /	5 207 417	0	0	5 207 417	0
Total Article 213510	5 207 417	0	0	5 207 417	0
91401 / 2151 /	2 653 768 183	0	0	2 653 768 183	0
Total Article 2151	2 653 768 183	0	0	2 653 768 183	0
91401 / 21530 /	19 682 303	0	0	19 682 303	0
Total Article 21530	19 682 303	0	0	19 682 303	0
91401 / 21570 /	286 926 949	0	0	286 926 949	0
Total Article 21570	286 926 949	0	0	286 926 949	0
91401 / 21820 /	115 776 315	0	0	115 776 315	0
Total Article 21820	115 776 315	0	0	115 776 315	0
91401 / 21850 /	1 337 253	0	0	1 337 253	0
Total Article 21850	1 337 253	0	0	1 337 253	0
91401 / 21880 /	1 830 585	0	0	1 830 585	0
Total Article 21880	1 830 585	0	0	1 830 585	0
91401 / 23128 /	40 732 702	0	0	40 732 702	0
Total Article 23128	40 732 702	0	0	40 732 702	0
91401 / 231311 /	147 864	0	0	147 864	0
Total Article 231311	147 864	0	0	147 864	0
91401 / 231318 /	3 319 732	0	0	3 319 732	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 231318	3 319 732	0	0	3 319 732	0
91401 / 23151 /	2 830 498 342	0	0	2 830 498 342	0
Total Article 23151	2 830 498 342	0	0	2 830 498 342	0
91401 / 23153 /	70 756	0	0	70 756	0
Total Article 23153	70 756	0	0	70 756	0
91401 / 23188 /	1 031 437	0	0	1 031 437	0
Total Article 23188	1 031 437	0	0	1 031 437	0
91401	6 308 640 011	0	0	6 308 640 011	0
91402 / 2031 /	178 857 662	0	0	178 857 662	0
Total Article 2031	178 857 662	0	0	178 857 662	0
91402 / 2115 /	5 115 200	0	0	5 115 200	0
Total Article 2115	5 115 200	0	0	5 115 200	0
91402 / 2128 /	5 645 300	0	0	5 645 300	0
Total Article 2128	5 645 300	0	0	5 645 300	0
91402 / 213180 /	9 861 183	0	0	9 861 183	0
Total Article 213180	9 861 183	0	0	9 861 183	0
91402 / 21330 /	39 076 439	0	0	39 076 439	0
Total Article 21330	39 076 439	0	0	39 076 439	0
91402 / 213510 /	1 874 840	0	0	1 874 840	0
Total Article 213510	1 874 840	0	0	1 874 840	0
91402 / 213530 /	21 133 270	0	0	21 133 270	0
Total Article 213530	21 133 270	0	0	21 133 270	0
91402 / 21380 /	485 900	0	0	485 900	0
Total Article 21380	485 900	0	0	485 900	0
91402 / 21570 /	80 914 384	0	0	80 914 384	0
Total Article 21570	80 914 384	0	0	80 914 384	0
91402 / 21830 /	283 111	0	0	283 111	0
Total Article 21830	283 111	0	0	283 111	0
91402 / 21850 /	292 929	0	0	292 929	0
Total Article 21850	292 929	0	0	292 929	0
91402 / 21880 /	7 974 535	0	0	7 974 535	0
Total Article 21880	7 974 535	0	0	7 974 535	0
91402 / 23128 /	85 096 782	0	0	85 096 782	0
Total Article 23128	85 096 782	0	0	85 096 782	0
91402 / 231318 /	144 730 537	0	0	144 730 537	0
Total Article 231318	144 730 537	0	0	144 730 537	0
91402 / 23133 /	1 644 171 311	0	0	1 644 171 311	0
Total Article 23133	1 644 171 311	0	0	1 644 171 311	0
91402 / 231351 /	28 296 934	0	0	28 296 934	0
Total Article 231351	28 296 934	0	0	28 296 934	0
91402 / 231353 /	743 568 712	0	0	743 568 712	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 231353	743 568 712	0	0	743 568 712	0
91402 / 23151 /	1 172 070	0	0	1 172 070	0
Total Article 23151	1 172 070	0	0	1 172 070	0
91402 / 23153 /	12 360	0	0	12 360	0
Total Article 23153	12 360	0	0	12 360	0
91402	2 998 563 459	0	0	2 998 563 459	0
91403 / 2031 /	27 493 914	0	0	27 493 914	0
Total Article 2031	27 493 914	0	0	27 493 914	0
91403 / 2050 /	357 828	0	0	357 828	0
Total Article 2050	357 828	0	0	357 828	0
91403 / 2111 /	468 000	0	0	468 000	0
Total Article 2111	468 000	0	0	468 000	0
91403 / 2128 /	179 151 724	0	0	179 151 724	0
Total Article 2128	179 151 724	0	0	179 151 724	0
91403 / 2151 /	470 176	0	0	470 176	0
Total Article 2151	470 176	0	0	470 176	0
91403 / 21570 /	1 382 997	0	0	1 382 997	0
Total Article 21570	1 382 997	0	0	1 382 997	0
91403 / 23128 /	544 845 577	0	0	544 845 577	0
Total Article 23128	544 845 577	0	0	544 845 577	0
91403 / 23151 /	90 814	0	0	90 814	0
Total Article 23151	90 814	0	0	90 814	0
91403	754 261 030	0	0	754 261 030	0
91404 / 204182 /	435 500 000	0	0	435 500 000	0
Total Article 204182	435 500 000	0	0	435 500 000	0
91404 / 2111 /	1 796 293	0	0	1 796 293	0
Total Article 2111	1 796 293	0	0	1 796 293	0
91404 / 21530 /	2 466 832	0	0	2 466 832	0
Total Article 21530	2 466 832	0	0	2 466 832	0
91404 / 21570 /	3 738 542	0	0	3 738 542	0
Total Article 21570	3 738 542	0	0	3 738 542	0
91404 / 21880 /	560 234	0	0	560 234	0
Total Article 21880	560 234	0	0	560 234	0
91404 / 23153 /	215 840 775	0	0	215 840 775	0
Total Article 23153	215 840 775	0	0	215 840 775	0
91404 / 261 /	134 244 000	0	0	134 244 000	0
Total Article 261	134 244 000	0	0	134 244 000	0
91404	794 146 676	0	0	794 146 676	0
91405 / 2031 /	1 748 750	0	0	1 748 750	0
Total Article 2031	1 748 750	0	0	1 748 750	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
91405 / 204171 /	7 000 000	0	0	7 000 000	0
Total Article 204171	7 000 000	0	0	7 000 000	0
91405 / 204172 /	385 161 380	0	0	385 161 380	0
Total Article 204172	385 161 380	0	0	385 161 380	0
91405 / 20422 /	532 899 650	0	0	532 899 650	0
Total Article 20422	532 899 650	0	0	532 899 650	0
91405	926 809 780	0	0	926 809 780	0
91406 / 20421 /	22 000 000	0	0	22 000 000	0
Total Article 20421	22 000 000	0	0	22 000 000	0
91406	22 000 000	0	0	22 000 000	0
TOTAL MISSION 914	11 804 420 956	0	0	11 804 420 956	0
91501 / 2128 /	6 316 854	0	0	6 316 854	0
Total Article 2128	6 316 854	0	0	6 316 854	0
91501	6 316 854	0	0	6 316 854	0
91502 / 2031 /	4 367 542	0	0	4 367 542	0
Total Article 2031	4 367 542	0	0	4 367 542	0
91502 / 21850 /	325 960	0	0	325 960	0
Total Article 21850	325 960	0	0	325 960	0
91502 / 21880 /	1 442 700	0	0	1 442 700	0
Total Article 21880	1 442 700	0	0	1 442 700	0
91502 / 23182 /	72 054 560	0	0	72 054 560	0
Total Article 23182	72 054 560	0	0	72 054 560	0
91502	78 190 762	0	0	78 190 762	0
91503 / 213510 /	1 416 115	0	0	1 416 115	0
Total Article 213510	1 416 115	0	0	1 416 115	0
91503 / 21570 /	2 031 365	0	0	2 031 365	0
Total Article 21570	2 031 365	0	0	2 031 365	0
91503 / 21830 /	591 568	0	0	591 568	0
Total Article 21830	591 568	0	0	591 568	0
91503 / 21880 /	1 029 205	0	0	1 029 205	0
Total Article 21880	1 029 205	0	0	1 029 205	0
91503 / 261 /	199 998 000	0	0	199 998 000	0
Total Article 261	199 998 000	0	0	199 998 000	0
91503	205 066 253	0	0	205 066 253	0
91504 / 2031 /	678 000	0	0	678 000	0
Total Article 2031	678 000	0	0	678 000	0
91504 / 2128 /	12 928 740	0	0	12 928 740	0
Total Article 2128	12 928 740	0	0	12 928 740	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
91504 / 213180 /	11 622 346	0	0	11 622 346	0
Total Article 213180	11 622 346	0	0	11 622 346	0
91504 / 21570 /	318 886 722	0	0	318 886 722	0
Total Article 21570	318 886 722	0	0	318 886 722	0
91504 / 21820 /	20 095 011	0	0	20 095 011	0
Total Article 21820	20 095 011	0	0	20 095 011	0
91504 / 21830 /	103 024	0	0	103 024	0
Total Article 21830	103 024	0	0	103 024	0
91504 / 21850 /	428 108	0	0	428 108	0
Total Article 21850	428 108	0	0	428 108	0
91504 / 21880 /	8 032 268	0	0	8 032 268	0
Total Article 21880	8 032 268	0	0	8 032 268	0
91504 / 23128 /	50 448 110	0	0	50 448 110	0
Total Article 23128	50 448 110	0	0	50 448 110	0
91504	423 222 329	0	0	423 222 329	0
TOTAL MISSION 915	712 796 198	0	0	712 796 198	0
91602 / 21570 /	9 095 441	0	0	9 095 441	0
Total Article 21570	9 095 441	0	0	9 095 441	0
91602	9 095 441	0	0	9 095 441	0
91603 / 192 /	141 287 648	0	0	141 287 648	0
Total Article 192	141 287 648	0	0	141 287 648	0
91603 / 2031 /	4 053 750	0	0	4 053 750	0
Total Article 2031	4 053 750	0	0	4 053 750	0
91603 / 20820 /	23 644 409	0	0	23 644 409	0
Total Article 20820	23 644 409	0	0	23 644 409	0
91603 / 2111 /	1 548 635 301	0	0	1 548 635 301	0
Total Article 2111	1 548 635 301	0	0	1 548 635 301	0
91603 / 2128 /	65 466 582	0	0	65 466 582	0
Total Article 2128	65 466 582	0	0	65 466 582	0
91603 / 213180 /	9 509 303	0	0	9 509 303	0
Total Article 213180	9 509 303	0	0	9 509 303	0
91603 / 21530 /	187 922	0	0	187 922	0
Total Article 21530	187 922	0	0	187 922	0
91603 / 21880 /	1 111 500	0	0	1 111 500	0
Total Article 21880	1 111 500	0	0	1 111 500	0
91603 / 23128 /	26 626 803	0	0	26 626 803	0
Total Article 23128	26 626 803	0	0	26 626 803	0
91603	1 820 523 218	0	0	1 820 523 218	0
91604 / 2031 /	3 662 787	0	0	3 662 787	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 2031	3 662 787	0	0	3 662 787	0
91604 / 204171 /	1 820 784 139	0	0	1 820 784 139	0
Total Article 204171	1 820 784 139	0	0	1 820 784 139	0
91604 / 204172 /	6 152 129 755	0	0	6 152 129 755	0
Total Article 204172	6 152 129 755	0	0	6 152 129 755	0
91604 / 20421 /	397 300 560	0	0	397 300 560	0
Total Article 20421	397 300 560	0	0	397 300 560	0
91604 / 20422 /	517 255 562	0	0	517 255 562	0
Total Article 20422	517 255 562	0	0	517 255 562	0
91604	8 891 132 803	0	0	8 891 132 803	0
TOTAL MISSION 916	10 720 751 462	0	0	10 720 751 462	0
95101 / 163 /	4 773 269 690	0	0	4 773 269 690	0
Total Article 163	4 773 269 690	0	0	4 773 269 690	0
95101 / 1641 /	10 093 540 429	0	0	10 093 540 429	0
Total Article 1641	10 093 540 429	0	0	10 093 540 429	0
95101 / 274 /	3 700 000 000	0	0	3 700 000 000	0
Total Article 274	3 700 000 000	0	0	3 700 000 000	0
95101	18 566 810 119	0	0	18 566 810 119	0
95102 / 13911 /	347 797 114	0	0	347 797 114	0
Total Article 13911	347 797 114	0	0	347 797 114	0
95102 / 13914 /	47 973 252	0	0	47 973 252	0
Total Article 13914	47 973 252	0	0	47 973 252	0
95102 / 139151 /	4 820 444	0	0	4 820 444	0
Total Article 139151	4 820 444	0	0	4 820 444	0
95102 / 139152 /	101 356 310	0	0	101 356 310	0
Total Article 139152	101 356 310	0	0	101 356 310	0
95102 / 139188 /	351 673 514	0	0	351 673 514	0
Total Article 139188	351 673 514	0	0	351 673 514	0
95102 / 198 /	1 900 801 183	0	0	1 900 801 183	0
Total Article 198	1 900 801 183	0	0	1 900 801 183	0
95102	2 754 421 817	0	0	2 754 421 817	0
95103 / 131152 /	3 582 301	0	0	3 582 301	0
Total Article 131152	3 582 301	0	0	3 582 301	0
95103 / 131181 /	703 456	0	0	703 456	0
Total Article 131181	703 456	0	0	703 456	0
95103 / 13211 /	476 690	0	0	476 690	0
Total Article 13211	476 690	0	0	476 690	0
95103 / 1681 /	375 000 000	0	0	375 000 000	0
Total Article 1681	375 000 000	0	0	375 000 000	0
95103 / 204142 /	2 839 649	0	0	2 839 649	0

**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT ENTRE
L'ORDONNATEUR ET LE PAYEUR**

Imputation Programme / Article/Sous-Article	DEPENSES				
	Ordonnateur (1)	CAP (2)	DNA (CCA) (3)	Trésor (4)	Ecart (5 = 1 + 2 - 3 - 4)
Total Article 204142	2 839 649	0	0	2 839 649	0
95103 / 204171 /	5 147 245	0	0	5 147 245	0
Total Article 204171	5 147 245	0	0	5 147 245	0
95103 / 231311 /	52 659 567	0	0	52 659 567	0
Total Article 231311	52 659 567	0	0	52 659 567	0
95103	440 408 908	0	0	440 408 908	0
TOTAL MISSION 951	21 761 640 844	0	0	21 761 640 844	0
TOTAL GENERAL	59 917 252 501	0	0	59 917 252 501	0
Hors dna/rna (1 - 3)	59 917 252 501				

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et les dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le BUDGET GÉNÉRAL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucun autre à sa connaissance.

A Papeete le 30 MAR, 2023

Le Payeur de la Polynésie Française



Vu et vérifié par le Comptable centralisateur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats et que le solde du compte 515 "Compte au Trésor" est conforme au solde dans ses écritures.



Le Directeur des Finances Publiques en Polynésie Française

A Papeete le

[Signature]
Franck BLETTY

L'Administrateur Général des Finances Publiques

Vu par le Président de la Polynésie Française, Ordonnateur, qui certifie que le présent compte, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le par l'organe délibérant.

A Papeete le

Vu et mis en état d'examen par le Comptable centralisateur. Fiche d'observation jointe (1).

A Papeete le

L'Administrateur Général des Finances Publiques

(1) Mention à rayer éventuellement